ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE NOMINATIVE

(L à Z)

établie par le Service des Archives de l'Assemblée nationale

Du 1er janvier au 31 décembre 1991

9e législature

Première session extraordinaire de 1990-1991 ...	16 janvier 1991.
Deuxième session extraordinaire de 1990-1991 ...	Du 19 mars au 28 mars 1991.
Seconde session ordinaire de 1990-1991	Du 2 avril au 29 juin 1991.
Troisième session extraordinaire de 1990-1991.	Du 1er juillet au 5 juillet 1991.
Première session ordinaire de 1991-1992	Du 2 octobre au 20 décembre 1991.
Première session extraordinaire de 1991-1992 ...	21 décembre 1991.

L

LABARRÈRE (André)

Député des Pyrénées-Atlantiques

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 2336) [21 novembre 1991] (p. 6472).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2336) autorisant la ratification de l'accord entre la **République française** et le **Royaume d'Espagne** en vue de la **construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 2388)** [28 novembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 2338).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Aménagement du territoire : régions frontalières : désenclavement (p. 7064).

Communautés européennes : cofinancement (p. 7065).

Culture : échanges universitaires (p. 7064).

Environnement : respect (p. 7064, 7065).

Industrie : développement économique régional (p. 7064).

Tourisme et loisirs : régions Aquitaine et Midi-Pyrénées : promotion touristique (p. 7064).

Transports :
- autoroute Pau-Oloron-Asasp (p. 7064) ;
- tunnel routier sous le Somport (p. 7064).

LABBE (Claude)

Député des Hauts-de-Seine

(8e circonscription)

R.P.R.

Vice-président de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé vice-président de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

LABORDE (Jean)

Député du Gers

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole), complétée par un échange de lettres des 14 et 18 mars 1991 (n° 2278) [7 novembre 1991] (p. 5704).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 2278) autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la **République française** et le gouvernement du **Royaume de Suède** en vue d'**éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune** (ensemble un protocole), complétée par un échange de lettres des 14 et 18 mars 1991 **(n° 2377)** [21 novembre 1991] (adoption simplifiée le 3 décembre 1991).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Questions* [30 octobre 1991] :

Coopérants : sécurité (p. 5301).

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Défense : défense européenne : corps européen de défense : propositions franco-allemandes du 16 octobre 1991 (p. 5533).

Europe : Union européenne occidentale (U.E.O.) : instrument de la politique de défense de la Communauté (p. 5533).

LACHENAUD (Jean-Philippe)

Député du Val-d'Oise

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

LACOMBE (Jean)

Député de l'Hérault

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650) [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7032).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (équipement, logement, transport et espace : mer) [9 octobre 1991] (p. 4396).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome XI : **équipement, logement, transports et espace : mer (n° 2257)** [9 octobre 1991].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une **mission effectuée en Colombie, en Equateur et au Pérou du 27 août au 8 septembre 1991 (n° 2281)** [17 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Haïti : coup d'Etat militaire ; réaction des Nations Unies ; droit d'ingérence ; attitude de la France : condamnation et suspension de la coopération [2 octobre 1991] (p. 4029, 4030).

à un ministre :

- Mer et littoral [21 novembre 1991] :

Communautés européennes : conchyliculture et cultures marines : directive du 15 juillet 1991 (p. 6416).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Europe sociale : charte sociale : négociations préparatoires au sommet de Maastricht (p. 5532).

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [13 novembre 1991] :

Communautés européennes :
- conchyliculture : directive du 15 juillet 1991 (p. 5869) ;
- Europe bleue (p. 5869) ;
- Méditerranée : gestion de la ressource (p. 5869) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (P.O.P.) (p. 5869).

Défense : guerre du Golfe : opération Daguet : soutien logistique de notre flotte (p. 5869).

Environnement : environnement marin (p. 5869).

Formation professionnelle et promotion sociale : enseignement et formation maritime (p. 5869).

Marine marchande : situation et plan marine marchande (p. 5869).

Pêches maritimes : plan Mellick et crise de la pêche (p. 5869).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5869).

LAFFINEUR (Marc)

Député de Maine-et-Loire

(7e circonscription)

U.D.F.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059) [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Suppression de crédits de la formation professionnelle : stages : arrêt des formations au 31 décembre 1991 ; pour chaque ministère : responsabilité totale des fonds attribués ; budget pour 1992 : réponses concrètes en faveur des instituts de formation [9 octobre 1991] (p. 4342, 4343).

- Difficultés de l'enseignement privé : Etat : dette de cinq milliards de francs au titre du forfait d'externat ; personnels : statut ; crédits Barangé ; collectivités locales : investissements : perspectives ; accord sur le forfait d'externat ; formation des maîtres et des documentalistes [18 décembre 1991] (p. 8142, 8143).

à un ministre :

- Agriculture [4 avril 1991] :

Elevage bovin : crise (p. 748).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti (réforme) (p. 748).

Revenu agricole (aide) (p. 748).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 2727).

Caisses de sécurité sociale : déficit et solutions (p. 2726).

Dépenses de santé : maîtrise négociée (p. 2726).

D.O.M. - T.O.M. :
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2727) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2727).

Hôpitaux et cliniques : secteur privé, secteur public (p. 2726, 2727).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 2726).

Santé publique : laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 2726).

Tiers payant (p. 2726).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*
- *défavorable* (p. 2754) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de M. Léonce Deprez (restreint l'application du tiers payant aux assurés titulaires d'une prise en charge à 100 p. 100 ou relevant du régime de la prise en charge au titre de l'aide médicale gratuite) (p. 2754) : rejeté (p. 2756) ;
- *son* amendement n° 55 (précise les obligations des directeurs des laboratoires) (p. 2756) : rejeté (p. 2757).

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*
- *défavorable* (p. 2760).

Article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :
- *soutient* l'amendement n° 22 de M. Léonce Deprez (précise que, outre les directeurs de laboratoire, les organisations syndicales nationales doivent être représentatives des biologistes hospitaliers exerçant une activité libérale) : vote réservé (p. 2789) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821) ;
- *favorable* à l'amendement n° 79 de M. Jean-Marie Le Guen (dispose que le montant total des frais d'analyse, et examens de laboratoire pris en charge par les régimes d'assurance maladie peut être révisé pour des raisons médicales à caractère exceptionnel) (p. 2789) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 79 de M. Jean-Marie Le Guen (dispose que le montant total des frais d'analyses et examens de laboratoire pris en charge par les régimes d'assurance maladie peut être révisé pour des raisons médicales à caractère exceptionnel) (p. 2790).

Article L. 162-14-3 du code de la sécurité sociale (conditions d'application de la convention et de ses annexes et avenants) :
- *son* amendement n° 60 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (soumet l'entrée en vigueur de la convention à la seule approbation du ministre chargé de la sécurité sociale) : vote réservé (p. 2794) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823).

Article 4 *(tiers payant) :*
- *défavorable* (p. 2796) ;

Hôpitaux et cliniques : budget global (p. 2796).

Article 5 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*
- *ses observations* (p. 2798).

Article L. 162-22-2 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :
- *soutient* l'amendement n° 74 de M. Christian Estrosi (de suppression) : vote réservé (p. 2806) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821) ;
- *soutient* l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Préel (précise que l'accord doit être conclu avec les organisations représentant l'ensemble ou la majorité des établissements de soins privés et non avec une ou plusieurs des organisations les plus représentatives) : vote réservé (p. 806) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821) ;
- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Jean-Yves Chamard (introduit la prise en compte de la part de prestations dispensées dans des établissements de soins privés par rapport à l'ensemble des dépenses hospitalières) : vote réservé (p. 2806) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821) ;
- *soutient* l'amendement n° 51 de M. Bernard Debré (dispose que l'accord fixe la liste des actes exploratoires telle que définie par les parties conventionnelles et les tarifs y affé-

rents) (p. 2806) : vote réservé (p. 2807) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 7 de M. Léonce Deprez (précise que les dispositions du titre Ier de la loi sont adoptées à titre provisoire et devront être validées pour le 31 décembre 1992) (p. 2809) : adopté (p. 2810) ; supprimé en seconde délibération (p. 2820, 2823).

Article 8 *(service et base de calcul des prestations familiales) :*

- *ses observations* (p. 2812) ;

D.O.M. - T.O.M. : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2812).

Explications de vote :

Hôpitaux et cliniques : budget global (p. 2821).

Vote contre du groupe U.D.F (p. 2822).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 3711).

Caisses de sécurité sociale : déficit et solutions (p. 3712).

Dépenses de santé : maîtrise négociée (p. 3712).

Personnes âgées : dépendance (p. 3712).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 3712).

Santé publique : système de santé : dégradation (p. 3712).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoire) :*

- *son* sous-amendement n° 20 (impose aux directeurs de laboratoire le respect du code de « bonne pratique » établi par le comité professionnel national de la biologie) à l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 3713) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735).

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *défavorable* (p. 3715) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 24 de M. Jean-Luc Préel (redéfinit la composition du comité professionnel national de la biologie) à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3717) ; vote réservé (p. 3718) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735) ;
- *son* sous-amendement n° 26 (précise que la convention et ses annexes et avenants n'entrent en vigueur qu'après approbation du ministre chargé de la sécurité sociale) à l'amendement n° 8 de la commission : vote réservé (p. 3718) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735).

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (crée une contribution exceptionnelle à la charge des grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques au profit des régimes d'assurance maladie et plafonne les remises accordées par les grossistes aux pharmacies d'officine) (p. 3724).

Avant l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (revalorise les prestations vieillesse, invalidité et accidents du travail de 0,8 p. 100 au 1er juillet 1991) (p. 3728).

Après l'article 111 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 du Gouvernement (abaisse de vingt à dix-huit ans l'âge d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale des étudiants et élèves actuellement ayants droit au régime général) (p. 3734).

Explications de vote :

Politique économique et sociale (p. 3736).

Retraite : pensions : revalorisation (p. 3736).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 3736).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 1er *(dispositions relatives à la liberté de prestation de services en assurance de responsabilité civile automobile) :*

- *ses observations* (p. 3033) ;

Projet de loi n° 2067 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (p. 3033).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Supplée : *Pelchat (Michel)* dans la discussion générale.

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 3755) : rejetée au scrutin public (p. 3757).

Principaux thèmes développés [25 et 27 juin 1991] :

Affaires étrangères :
- coopération internationale (p. 3751).

Pays de l'Est et U.R.S.S. (p. 3751).

Collectivités locales : concertation avec les élus et dédommagement (p. 3756).

Commerce extérieur : indépendance énergétique de la France (p. 3755).

Déchets nucléaires :
- Agence nationale des déchets radioactifs (ANDRA) : rôle et statut ; comportement (p. 3755, 3756) ;
- gestion (p. 3755) ;
- laboratoires souterrains de recherche de site : création et fonctionnement (p. 3755) ;
- moratoire (p. 3755) ;
- réduction (p. 3756) ;
- stockage : réversibilité (p. 3756).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits des générations futures (p. 3755).

Energie : énergie nucléaire : programme électronucléaire (p. 3751).

Opinion publique :
- consultation des populations concernées (p. 3756) ;
- information et transparence des décisions (p. 3755).

Parlement :
- compétence (p. 3755, 3756) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : mission d'études et rapport (p. 3755).

Recherche :
- enfouissement : aptitude des formations géologiques profondes (p. 3755, 3756) ;
- évaluation : création d'une instance (p. 3756) ;
- financement (p. 3756) ;
- retraitement et transmutation (p. 3755, 3756).

Risques technologiques :
- sûreté nucléaire : recommandations (p. 3751, 3756) ;
- Tchernobyl (p. 3751).

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Avant l'article 1er

- *ses observations* sur l'amendement n° 88 de M. Jean-Louis Masson (prévoit que l'enfouissement dans les couches géologiques ou le stockage souterrain de déchets ne pourront être autorisés que par la loi) (p. 3777, 3778) ;

Déchets : stockage : réversibilité (p. 3778).

- *son* amendement n° 39 (crée une commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs composée de personnalités choisies par l'Académie des sciences) (p. 3778) : rejeté (p. 3780) ;

Commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs : composition (p. 3779).

Article 1er *(rapports d'évaluation des recherches portant sur l'élimination des déchets radioactifs) :*

- *ses observations* (p. 3780) ;

Déchets nucléaires : enfouissement (p. 3790).

- *soutient* l'amendement n° 25 de M. Claude Birraux (prévoit que des recherches sur l'élimination des déchets seront entreprises et qu'un rapport sera transmis au Parlement dans les trois ans ; stipule que, au cas où l'enfouissement s'avérerait être en 2006 la meilleure solution, celui-ci ne pourra être que provisoire et réversible) : rejeté (p. 3781) ;
- *son* amendement n° 40 (prévoit que la commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs remet au Gouvernement, qui le transmet au Parlement, un rapport annuel d'évaluation des recherches) : devenu sans objet (p. 3781) ;
- *soutient* l'amendement n° 36 de M. Georges Mesmin (précise que l'élimination des déchets doit se faire dans le respect de la protection de la nature, de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité des générations futures) (p. 3781) : rejeté (p. 3782) ;
- *son* amendement n° 46 (prévoit que le Parlement transmet le rapport annuel d'évaluation à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et en débat en séance publique) : adopté (p. 3782) ;
- *son* amendement n° 41 (supprime l'échéance des quinze ans à l'issue de laquelle le Gouvernement établit un rapport global d'évaluation) (p. 3782) : rejeté (p. 3783) ;
- *soutient* l'amendement n° 37 de M. Georges Mesmin (prévoit la collaboration des ministères de l'industrie, de l'environnement et de la santé publique) : rejeté (p. 3783) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que les rapports sont établis sous l'autorité d'une commission nationale d'évaluation) (p. 3784) ;

Commission nationale d'évaluation : indépendance (p. 3784).

Article 2 *(laboratoires souterrains destinés à étudier les formations géologiques profondes) :*

- *ses observations* (p. 3784) ;

Déchets nucléaires :

- laboratoires souterrains de recherche de site (p. 3784) ;
- réversibilité du stockage (p. 3784).

Article 4 *(autorisation d'installation et d'exploitation d'un laboratoire souterrain) :*

- *son* amendement n° 44 : devenu sans objet (p. 3787).

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 27 de M. Germain Gengenwin (prévoit la mise en place d'un comité scientifique indépendant habilité à débattre publiquement des rapports d'évaluation) : rejeté (p. 3788) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de M. Germain Gengenwin (crée une commission locale d'information et de contrôle auprès de chaque site d'installation d'un laboratoire souterrain et détermine ses missions et les modalités de sa composition) (p. 3788) : rejeté (p. 3789).

Article 7 *(utilisation de sources radioactives) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de M. Claude Birraux (prévoit que des experts désignés par la commission locale d'information et de contrôle vérifient *in situ* que des déchets radioactifs ne sont pas entreposés ou stockés) : rejeté (p. 3790).

Article 8 *(groupement d'intérêt public) :*

- *ses observations* (p. 3790) ;

Collectivités locales : dédommagement (p. 3790).

Groupement d'intérêt public : financement (p. 3790).

- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Claude Gatignol (prévoit que les communes sièges d'équipements créés en liaison directe avec l'installation du laboratoire ont accès au groupement) (p. 3791) : rejeté (p. 3792).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de M. René Dosière (prévoit la création sur le site de chaque laboratoire d'un comité local d'information et de suivi) (p. 3794) ;

Opinion publique : oppositions (p. 3794).

- *son* sous-amendement n° 94 (prévoit que le comité local est présidé par le président du conseil général du département où est implanté le laboratoire et non par le préfet) (p. 3794) à l'amendement n° 62 de M. René Dosière : rejeté (p. 3795) ;
- *reprend* l'amendement n° 84 de M. Jean Auroux (prévoit qu'une loi sur l'énergie nucléaire sera proposée dans un délai de trois ans) : adopté (p. 3795) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 de M. Claude Birraux (prévoit que les déchets radioactifs provenant des pays étrangers ne peuvent être stockés en France) : rejeté (p. 3796).

Explications de vote :

Recherche : enfouissement : réversibilité (p. 3797).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 3797).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Mariage : régimes matrimoniaux : mariages blancs : contrôle (p. 4862).

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Formation professionnelle et promotion sociale : fonds de la formation professionnelle : suppression (p. 5232).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Communautés européennes :

- directive n° 89-665 du 21 décembre 1989 et condition d'application réciproque (p. 8007) ;
- pouvoirs (p. 8007).

Entreprises : petites et moyennes entreprises : accès aux marchés publics (p. 8007).

Justice :

- juges : pouvoirs (p. 8007) ;
- recours précontractuel (p. 8007).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats) (p. 8010, 8011, 8012, 8013, 8014, 8017, 8018) ;

Agriculture : anabolisants (p. 8011, 8013).

Entreprises : pénalisation des entreprises françaises par rapport à la concurrence communautaire (p. 8011, 8013, 8017).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 8019).

LAFLEUR (Jacques)

Député de la Nouvelle-Calédonie et dépendances

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

LAGORCE (Pierre)

Député de la Gironde

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole complémentaire à l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique conclu entre le gouvernement de la République française et le gouvernement militaire fédéral du Nigeria le 16 mai 1984, relatif au statut des personnels de coopération : professeurs, enseignants, techniciens et experts mis à disposition de l'autre partie (n° 2290) [7 novembre 1991] (p. 5704).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2290) adopté par le Sénat autorisant l'approbation du protocole complémentaire à l'**accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique** conclu entre le gouvernement de la **République française** et le gouvernement militaire fédéral du **Nigeria** le 16 mai 1984, relatif au **statut des personnels de coopération : professeurs, enseignants, techniciens et experts mis à disposition de l'autre partie (n° 2410)** [5 décembre 1991] (adoption simplifiée le 19 décembre 1992).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Anciens combattants et victimes de guerre** [28 novembre 1991] :

Prisonniers de guerre : forteresse de Colditz : archives et histoire (p. 6723).

LAIGNEL (André)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, chargé de la ville et de l'aménagement du territoire

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, chargé de la ville et de l'aménagement du territoire. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Dinet (Michel)* : aménagement rural :** désertification : entretien de l'espace rural ; développement local ; équilibre démographique entre les régions ; voies de communication ; plan Université 2000 : implantation dans les villes moyennes [12 juin 1991] (p. 3021, 3022).

- ***Wiltzer (Pierre-André)* : politique d'aménagement du territoire :** schéma directeur pour la région d'Ile-de-France ; accroissement de la population ; déséquilibre Paris-province ; débat au Parlement ; désengorgement de la région parisienne ; limitation de la population à douze millions d'habitants [18 décembre 1991] (p. 8143, 8144).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de M. Francis Delattre (inclut les logements locatifs intermédiaires dans les programmes de construction) (p. 2536).

Après l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation :

- *ses observations* sur l'amendement n° 46 de la commission (intègre dans le dispositif « programme local de l'habitat » les conventions et les programmes locaux élaborés avant l'entrée en vigueur de la loi) (p. 2537).

Article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (réalisation des logements locatifs sociaux par l'engagement d'un programme de construction) :

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. Francis Delattre (déduit de la contribution les dépenses engagées pour le logement en accession sociale ou pour le logement locatif intermédiaire) (p. 2538) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 391 de M. Jean-Jacques Hyest (subordonne l'engagement de construction de la commune à l'engagement simultané de financement de l'Etat et des organismes constructeurs) (p. 2542).

Article L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation (décret en Conseil d'Etat) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 162 de M. Jean-Paul Virapoullé (étend aux D.O.M. la possibilité de disposer d'un programme local de l'habitat unique et de retenir une définition élargie de la notion de logement social) (p. 2542) ;

Gouvernement : absence aux journées « Habitat et logement » dans les D.O.M. - T.O.M. (p. 2543).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 467 de M. Eric Raoult (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes de moins de 6 000 habitants) (p. 2544) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 468 de M. Eric Raoult (précise que les dipositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants) (p. 2544) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 472 de M. Eric Raoult (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes faisant l'objet d'une convention de développement social des quartiers) (p. 2546).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Ville et aménagement du territoire. - *Examen du fascicule ; principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [24 octobre 1991] :

Agriculture : rôle (p. 5049).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et désertification (p. 5049) ;
- caractère interministériel de l'aménagement du territoire (p. 5050) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5050) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5049).

Collectivités locales : coopération intercommunale et péréquation (p. 5050).

Communautés européennes :
- dimension européenne de l'aménagement du territoire : prise en compte (p. 5051) ;
- fonds structurels européens et objectif 5 B (p. 5050).

Industrie : délocalisation (p. 5050).

Organismes et structures :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (p. 5049, 5051) ;
- Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (p. 5049, 5050) ;
- Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne (F.I.A.M.) (p. 5050).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5050).

Président de la République : déclaration relative à l'organisation des états généraux du monde rural (p. 5051).

Primes : aide à l'industrie en zone rurale (A.I.Z.R.) et « P.A.T. - petits projets » (p. 5050).

Régions :
- Aquitaine (p. 5050) ;
- Languedoc-Roussillon (p. 5050) ;
- Limousin (p. 5050) ;
- Poitou-Charentes (p. 5050).

Transports : infrastructures (p. 5050).

Zones de montagne (p. 5050).

Réponses aux questions :

Aménagement du territoire : aménagement rural (M. Philippe Legras) (p. 5054).

Communes : Aurillac (M. Pierre Raynal) (p. 5056).

Départements : en voie de dévitalisation : classement (M. Patrick Ollier) (p. 5060).

Lois : loi sur la montagne : inapplication : pluriactivité (M. Patrick Ollier) (p. 5059).

Organismes et structures :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (MM. Philippe Legras, Pierre Raynal) (p. 5054, 5059) ;
- Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne (F.I.A.M.) (M. Patrick Ollier) (p. 5060) ;
- Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (M. Patrick Ollier) (p. 5060).

Primes : aides à l'investissement industriel en zone rurale (A.I.Z.R. et « P.A.T. - petits projets ») : conditions d'éligibilité (M. Pierre Estève) (p. 5057).

Régions : Auvergne : Massif central : désenclavement (M. Pierre Raynal) (p. 5056).

Transports :
- infrastructures : A 20 (M. Gaston Rimareix) (p. 5058) ;
- infrastructures : A 75 (M. Pierre Raynal) (p. 5056) ;
- transports aériens : liaison Aurillac-Paris (M. Pierre Raynal) (p. 5056).

Ville : crédits (montant, évolution, répartition) (M. Pierre Raynal) (p. 5054).

Zones de montagne : désenclavement (M. Philippe Legras) (p. 5056).

LAJOINIE (André)

Député de l'Allier

(3e circonscription)

Communiste

Président du groupe communiste

S'inscrit au groupe communiste. - Président de ce groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à créer une **commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics consacrés en France à la formation professionnelle, à l'insertion et à la promotion de l'emploi (n° 2006)** [24 avril 1991].

Proposition de loi tendant à l'**interdiction du commerce des armes (n° 2169)** [27 juin 1991].

Proposition de résolution tendant à créer une **commission d'enquête** sur l'**industrie automobile française (n° 2252)** [7 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Pouvoir d'achat, emploi, avenir du monde rural :** emploi et pouvoir d'achat ; monde rural : devenir ; budget pour 1992 ; concertation avec les chefs d'entreprise ; emploi des jeunes : mesures gouvernementales ; accord C.E.E. - Japon sur l'automobile [2 octobre 1991] (p. 4020, 4021, 4022).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1898).**

Principaux thèmes développés [16 janvier 1991] :

Armes :
- armes chimiques : possibilité de leur emploi (p. 7) ;
- ventes d'armes : responsabilité dans les ventes à l'Irak (p. 7).

Coopération et développement : pays en voie de développement : pillage du tiers monde par les « puissances impérialistes » (p. 9).

Droit international : irrespect au Proche-Orient (p. 7).

Environnement : conséquences du conflit sur l'environnement (p. 7).

Etats-Unis :
- intransigeance (p. 7, 8, 9) ;
- position négative face à la proposition française (p. 8, 9).

Gouvernement : diplomatie française : alignement sur les Etats-Unis (p. 9).

Guerre : conséquences (p. 7, 8, 9).

Irak : Saddam Hussein (exactions, crimes et intransigeance) (p. 7).

Israël : territoires occupés (p. 7).

Koweït : annexion par l'Irak (p. 7, 8).

Monde arabe : relations avec la France (p. 8).

Organisation des Nations Unies (O.N.U.) :
- Conseil de sécurité : résolution 678 : nécessité de repousser l'échéance fixée (p. 9) ;
- Conseil de sécurité : résolutions (irrespect) (p. 7) ;
- Force multinationale d'interposition (p. 7, 8) ;
- secrétaire général (action) (p. 7, 8).

Paix :
- attachement du parti communiste à la paix (p. 7) ;
- mouvements pacifistes (importance de leur mobilisation) (p. 8, 9).

Palestine : considérations générales (p. 8).

Parlement : Jaurès (Jean) (sens de ses déclarations) (p. 9).

Pétroles et dérivés : réserves pétrolières (volonté des Etats-Unis de les contrôler) (p. 8).

Police : interdiction des manifestations pacifistes (p. 8).

Proche-Orient :
- conférence internationale pour la paix au Proche-Orient (p. 7, 8) ;
- précarité des équilibres (p. 7).

Vote contre du groupe communiste (p. 9).

- **Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).**

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Armes : ventes d'armes : nécessité du contrôle (p. 40).

Etats-Unis : nouvel ordre mondial sous la direction des Etats-Unis (p. 39).

Impôt sur la fortune (augmentation nécessaire) (p. 40).

Irak : peuple irakien (p. 40).

Israël :
- sécurité d'Israël : droit absolu (p. 40) ;
- territoires occupés : retrait (p. 40).

Moyen-Orient :
- conférence internationale (p. 40) ;
- zone dénucléarisée (p. 40).

Organisation des Nations Unies :
- démocratisation de l'O.N.U. (p. 40) ;
- mise à l'écart de l'O.N.U. pendant la guerre (p. 39).

Palestine :
- droit à l'autodétermination et à un Etat (p. 40) ;
- représentativité de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) (p. 40).

Parlement : information du Parlement par le Gouvernement (p. 39).

Pétroles et dérivés : taxation des compagnies pétrolières (p. 40).

Politique économique et sociale : restrictions des dépenses sociales (conséquences économiques de la guerre) (p. 40).

Traités et conventions : traité de non-prolifération nucléaire de 1968 (adhésion de la France) (p. 40).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Brunhes (Jacques) ;* rejetée au scrutin public (p. 330) ;

Sa question préalable soutenue par : *Goldberg (Pierre) ;* rejetée (p. 335).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2057).

Principaux thèmes développés [22 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : inégalités : accroissement (p. 2200).

Affaires étrangères :
- Etats-Unis : dépendance de la France (p. 2201) ;
- Moyen-Orient (p. 2203) ;
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : renforcement, conséquences pour la France (p. 2203).

Collectivités locales : communes : regroupement (p. 2203).

Commerce extérieur : échanges industriels : déséquilibre (p. 2201).

Communautés européennes :
- construction européenne : rôle de la France (p. 2201) ;
- Europe des Douze : primauté (conséquences pour la France) (p. 2203) ;
- Europe sociale, « charte sociale » (p. 2201).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2201).

Démographie : natalité : perspectives (p. 2201).

Emploi : chômage (aggravation) (p. 2201).

Enseignement : éducation : priorité nationale (p. 2202).

Finances publiques :
- politique budgétaire (p. 2201) ;
- recettes fiscales : ralentissement (p. 2201).

Formation professionnelle et promotion sociale :
- dialogue éducation-entreprises (p. 2214) ;
- formation initiale : adaptation aux besoins de l'entreprise (p. 2202) ;
- formation permanente : contrôle public (p. 2202).

Impôt sur la fortune (p. 2201).

Industrie :
- appareil productif : modernisation et priorité (p. 2201, 2202) ;
- automobile (p. 2202) ;
- marge de profit des entreprises (p. 2202).

Politique économique et sociale :
- capitaux : exportation (p. 2203) ;
- pénétration étrangère (p. 2203) ;
- taux d'intérêt réels (p. 2201).

Retraites : « livre blanc », publication (p. 2201).

Secteur public :
- entreprises publiques : alliances avec l'étranger (p. 2202) ;
- entreprises publiques : présence et modernisation (p. 2201).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [24 mai 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Gouhier (Roger)* (p. 2268) ; rejetée au scrutin public (p. 2270).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Affaires étrangères : Allemagne (p. 4572).

Chômage (p. 4572).

Collectivités locales :
- concours de l'Etat (p. 4574) ;
- transferts de charges (p. 4572, 4574).

Communautés européennes :
- Commission : pouvoirs (p. 4572) ;
- politique industrielle : accord avec le Japon sur l'automobile et refus du rachat de Havilland par Aérospatiale et Alenia (p. 4572) ;
- prélèvements à leur profit (p. 4572) ;
- Union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 4572, 4574).

Coopération et développement : aide publique (p. 4573).

Défense (p. 4573).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 4572, 4573, 4574).

Enseignement : dépenses et efficacité du système (p. 4573).

Entreprises : investissements à l'étranger (p. 4573).

Finances publiques : dépenses : niveau et évolution (p. 4572).

Impôts locaux :
- taxe d'habitation (p. 4574) ;
- taxe d'habitation : taxe départementale sur le revenu (p. 4574) ;
- taxe professionnelle (p. 4574).

Marchés financiers (p. 4572).

Partis et mouvements politiques :
- parti communiste : motion de censure (p. 4574) ;
- parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 4573, 4574) ;
- parti de la réforme (p. 4574).

Politique économique depuis 1982 (p. 4572).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 4573).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 4573).

LALONDE (Brice)

Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs

puis

Ministre de l'environnement

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre de l'environnement. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Gaits (Claude) :* gestion des déchets ; compétence des collectivités locales :** décharges : pollution et nuisances ; tri : nécessité ; loi de 1975 : répartition des responsabilités ; réduction de la production de déchets : perspectives ; directive européenne : transposition en droit interne [17 avril 1991] (p. 1302, 1303).

- ***Lienemann (Marie-Noëlle) :* conférence Antarctique :** Antarctique : conférence de Madrid ; attitude des Etats-Unis ; interdiction d'exploitation pendant cinquante ans [19 juin 1991] (p. 3355).

- ***Landrain (Edouard) :* politique d'aménagement du Bassin de la Loire :** sécheresse ; niveau des eaux ; remontée du front de salinité ; envasement ; barrages ; loi sur l'eau ; surexploitation des sables : interdiction [19 juin 1991] (p. 3356, 3357).

- ***Lombard (Paul) :* étang de Berre :** deux propositions de loi ; plan de réhabilitation ; historique de l'étang de Berre ; pollutions industrielle et domestique : lutte et prévention ; agences de bassin ; loi sur le littoral : application [23 octobre 1991] (p. 4925).

- ***Chevallier (Daniel) :* conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement :** conférence de Rio de Janeiro en juin 1992 ; réunions d'organisations non gouvernementales à Paris ; relations entre pays développés et pays en voie de développement ; effet de serre : conservation de la diversité biologique ; Charte de la terre ; forêt tropicale ; « agenda XXI » : liste des problèmes pour le siècle suivant [11 décembre 1991] (p. 7588, 7589).

à un ministre :

- **Environnement** [18 avril 1991] :

Agence de l'environnement : organisation (p. 1364).

Agriculture : protection de l'environnement, préservation des

Aménagement du territoire : décentralisation (p. 1365).

Bois et forêts : bois de Bernouille (protection) (p. 1359, 1360).

Chasse et pêche :
- chasse de gibier d'eau sur le domaine public fluvial (p. 1363) ;
- loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 dite loi Verdeille (projet de modification) (p. 1363).

Déchets :
- déchets industriels : conversion d'une cimenterie en incinérateur industriel (Société des ciments français) (p. 1365) ;
- gestion (p. 1361) ;
- importation d'Allemagne (p. 1361) ;
- principe de proximité (p. 1361).

Eau :
- agence de bassin de Seine-Normandie : excédents de trésorerie (utilisation) (p. 1359) ;
- D.O.M. - T.O.M. : gestion de l'eau (p. 1362) ;
- qualité (p. 1362) ;
- redevance pollution (p. 1360).

Lois de finances : crédits de l'environnement (réduction) (p. 1364).

Plan : contrats de plan Etat-région (p. 1361).

Politique de l'environnement (p. 1364).

Protection des sites (p. 1365).

Urbanisme :
- Paris : plans d'aménagement de zones (respect) (p. 1362) ;
- régions : Ile-de-France : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.) (p. 1365).

orales sans débat de :

- ***Daillet (Jean-Marie) (n° 372) :* élevage (commerce extérieur) :** bovins : importations ; contrôle sanitaire (nécessité) ; cours : effondrement [12 avril 1991] (p. 1107, 1108).

- ***Sublet (Marie-Josèphe) (n° 375) :* risques technologiques (lutte et prévention) :** directive Seveso : application en France ; information des populations ; inspection des installations classées : renforcement des effectifs [12 avril 1991] (p. 1108, 1109).

- ***Vignoble (Gérard) (n° 381) :* cours d'eau, étangs et lacs (aménagement et protection) :** canaux et rivières : entretien ; envasement : directive européenne ; projet de loi sur l'eau [19 avril 1991] (p. 1447, 1448).

- ***Lordinot (Guy) (n° 386) :* (D.O.M.) : bâtiment et travaux publics :** emploi et activité ; marchés publics : appels d'offres (diffusion) ; concurrence des entreprises métropolitaines [19 avril 1991] (p. 1448, 1449).

- ***Lise (Claude) (n° 483) :* D.O.M. - T.O.M. (Martinique : parcs naturels) :** programme de recherches géologiques et minières ; réserve naturelle de la Caravelle : protection ; parc naturel régional : opposition au projet [11 octobre 1991] (p. 4467, 4468).

- ***Bassinet (Philippe) (n° 482) :* matériels électriques et électroniques (entreprises : Hauts-de-Seine) :** Malakoff-Montrouge : Thomson ; transfert à Elancourt : conséquences économiques et sociales ; groupe industriel : rationalisation ; politique de la ville : reconstitution d'activités économiques sur Malakoff-Montrouge [11 octobre 1991] (p. 4468, 4469).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Commerce extérieur :
- déchets : exportation dans les pays en voie de développement : impossibilité (p. 3640) ;
- déchets : importation (p. 3640).

Déchets nucléaires :
- gestion (p. 3639) ;
- laboratoires souterrains de recherche de site : création et fonctionnement (p. 3639) ;
- réduction (p. 3640).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits des générations futures (p. 3639).

Energie : énergie nucléaire : programme électronucléaire (p. 3639).

Installations classées : application de la loi au domaine du nucléaire (p. 3640).

Parlement : compétence (p. 3639).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1991] :

Administration : effectifs ; directions régionales (p. 5456).

Affaires étrangères : organisation des Nations Unies : conférence sur l'environnement de Rio de Janeiro (p. 5457).

Air : pollution atmosphérique (p. 5457, 5458).

Collectivités locales : rôle (p. 5458).

Déchets : emballage (p. 5457).

Eau :
- agriculture : intégration du monde agricole dans le système des agences de bassin (p. 5457) ;
- politique de l'eau (p. 5456).

Energie : énergie nucléaire : commission d'enquête : propositions (p. 5458).

Europe :
- dimension européenne de l'environnement (p. 5458) ;
- Europe centrale (p. 5457).

Mer et littoral : Conservatoire du littoral (p. 5457).

Ministère de l'environnement : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5456).

Organismes et structures :
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; mise en place : difficultés : implantation à Cergy (p. 5456) ;
- Fonds interministériel de la qualité de la vie (F.I.Q.V.) : crédits : diminution (p. 5457).

Parcs naturels régionaux (p. 5457).

Plan national pour l'environnement (p. 5456).

Service national : service national pour l'environnement ou service civil vert (p. 5457).

Sites : protection (p. 5457).

Successions et libéralités : paiement des droits par dation de terrains situés sur le littoral (p. 5458).

Traités et conventions :
- Atlantique : sauvegarde (p. 5458) ;
- Convention alpine (p. 5457).

Transports : transports routiers :
- embouteillages (p. 5458) ;
- poids lourds : cabotage (p. 5458).

Réponses aux questions :

Affaires étrangères : organisation des Nations Unies : conférence sur l'environnement à Rio de Janeiro (M. Jean-Yves Le Déaut) (p. 5468).

Agriculture : zones écologiques : application de l'article 19 du réglement communautaire n° 797/85 (M. Yves Coussain) (p. 5461).

Bois et forêts : bois de Bernouille (M. Eric Raoult) (p. 5464).

Chasse et pêche :
- Communautés européennes : directives : respect par les chasseurs (M. Roland Nungesser) (p. 5463) ;
- loi Verdeille n° 64-696 du 10 juillet 1964 et droit de propriété (M. Roland Nungesser) (p. 5463).

Communes : Montchanin (M. Didier Mathus) (p. 5462, 5466).

Déchets :
- conséquences sur l'environnement et réhabilitation (M. Didier Mathus) (p. 5462) ;
- filière papier (M. Richard Cazenave) (p. 5467) ;
- décharges industrielles : sites (MM. Alain Néri, Michel Destot) (p. 5463, 5466) ;
- ordures ménagères : traitement par les collectivités locales (MM. Jean Charroppin, Richard Cazenave) (p. 5464, 5467) ;
- vallée rhénane : implantation d'une usine d'incinération de déchets toxiques dans la ville frontalière de Kehl (M. Marc Reymann) (p. 5465).

Eau : pollution (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5561).

Energie :
- effet de serre : directives communautaires (M. Jean-Yves Le Déaut) (p. 5468) ;
- énergies renouvelables, biocarburants (MM. Claude Birraux, Jean-Yves Le Déaut) (p. 5459, 5468, 5469).

Impôts locaux : taxe professionnelle : écrêtement pour les entreprises utilisant des décharges industrielles (M. Alain Néri) (p. 5463).

Mer et littoral :
- Conservatoire du littoral (M. Guy Lengagne) (p. 5467) ;
- marées noires : lutte contre les dégazages volontaires (Mme Yann Piat) (p. 5460).

Mines et carrières :
- conséquences sur l'environnement et réhabilitation (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5462) ;
- régime juridique : passage du code minier au régime des installations classées (M. Gérard Saumade) (p. 5465).

Organismes et structures : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : mise en place ; implantation à Cergy (M. Claude Birraux) (p. 5459).

Parcs naturels régionaux (M. Pierre Micaux) (p. 5460).

Recherche : mission Bourrelier (M. Michel Destot) (p. 5466).

Régions : Lorraine (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5461).

Sécurité civile : risques technologiques : centrales nucléaires de l'Europe de l'Est (M. Jean-Yves Le Déaut) (p. 5469).

Sites : protection (MM. Jean-Paul Fuchs, Pierre Micaux) (p. 5459, 5460).

Successions et libéralités : paiement des droits par dation de terrains situés sur le littoral (M. Guy Lengagne) (p. 5468).

Traités et conventions : Méditerranée (p. 5460).

Vote des crédits :

Demande la réserve des crédits : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5469).

Après l'article 82 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 77 de M. Pierre Micaux (relève le tarif des redevances pour l'eau utilisée pour les besoins domestiques à partir du 1er janvier 1993) (p. 5469).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7227, 7264).

Assainissement (p. 7227).

Chasse et pêche : pêche (p. 7228).

Communautés européennes : directives européennes en matière d'environnement : respect et application (p. 7227).

Cours d'eau, étangs et lacs :
- aménagement, protection et entretien (p. 7227, 7265) ;
- Loire : aménagement (p. 7264).

Droit de l'eau : loi du 16 décembre 1964 (p. 7227).

Environnement :
- plan national pour l'environnement (p. 7227) ;
- pollution : délit de pollution : création (p. 7228, 7264) ;
- principe « pollueur-payeur » (p. 7264).

Etat : compétences ; coordination (p. 7227, 7265).

Gestion et distribution de l'eau : décentralisation : coopération décentralisée (p. 7227, 7228, 7265).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : décrets d'application (p. 7264).

Organismes et structures :
- agences financières de bassin, agences de l'eau (p. 7227, 7264) ;
- comités de bassin (p. 7227) ;
- Fonds national de distribution et d'adduction des eaux (F.N.D.A.E.) (p. 7264).

Police des eaux (p. 7227).

Politique de l'eau : généralités, financement (p. 7227, 7228).

Prix et concurrence : prix de l'eau (p. 7264).

Régions : Ile-de-France (p. 7265).

Risques naturels : inondations (p. 7265).

Santé publique : qualité de l'eau : généralités (p. 7227).

Usagers : concertation (p. 7264, 7265).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 1er A nouveau *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 251 de la commission (reconnaît à tous un droit d'usage) (p. 7266).

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 185 corrigé du Gouvernement (ajoute les activités ou travaux) à l'amendement n° 22 de la commission (précise, au 7e alinéa, que l'impératif de conciliation concerne les usages) : adopté (p. 7269) ;
- *ses observations* sur les amendements nos 236 de M. Claude Gaillard et 269 de M. Robert Galley (prennent en compte le cas particulier des eaux minérales) (p. 7270).

Avant l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (prévoit la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixant les orientations fondamentales au niveau des bassins) (p. 7272) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 226 du Gouvernement (renvoie aux objectifs de gestion équilibrée définis à l'article 1er) à l'amendement n° 23 de la commission : rejeté (p. 7272) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 227 du Gouvernement (précise que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prennent en compte les principaux programmes arrêtés par les collectivités publiques) à l'amendement n° 23 de la commission (p. 7271) : adopté (p. 7272) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 228 du Gouvernement (prévoit que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prennent aussi en compte les programmes arrêtés par l'Etat et ses établissements publics) à l'amendement n° 23 de la commission (p. 7271) : rejeté (p. 7272) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 229 du Gouvernement (prévoit que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux définissent les objectifs à l'échelle des sous-bassins correspondant à une unité hydrographique) à l'amendement n° 23 de la commission (p. 7271) : rejeté (p. 7272) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 230 du Gouvernement (précise que les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) à l'amendement n° 23 de la commission (p. 7271) : adopté (p. 7272) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 231 du Gouvernement (précise que les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions de ce schéma directeur) à l'amendement n° 23 de la commission (p. 7271) : adopté (p. 7272) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 252 de M. Guy Malandain (prévoit la création d'un poste de préfet de bassin dans chaque bassin hydrographique métropolitain chargé de mettre en œuvre et coordonner la politique de l'eau menée par l'Etat en coopération avec les collectivités locales) (p. 7273) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 166 de M. Claude Gaillard (prévoit qu'un préfet coordonnateur de bassin désigné parmi les préfets des régions ou des départements inclus dans le périmètre concerné est chargé de mettre en œuvre et coordonner la politique de l'eau menée par l'Etat en coopération avec les collectivités locales) (p. 7273).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 310 de M. Roger Gouhier (prévoit que la commission locale de l'eau est créée par les représentants des collectivités locales concernées) (p. 7315) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 253 de la commission (précise que les associations concernées doivent avoir cinq ans d'existence et inscrire dans leurs statuts la possibilité de participer à la commission locale) (p. 7315) ;
- *soutient* l'amendement n° 186 du Gouvernement (précise que tous les organismes d'aménagement sont concernés) : adopté (p. 7316) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Claude Gaillard (précise que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être soumis, pour avis conforme, au comité de bassin) (p. 7317) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 272 de M. Pierre-Rémy Houssin (prévoit la désignation d'un préfet coordonnateur dans le cas où le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux concerne plusieurs départements ou régions) (p. 7318) ;
- *soutient* l'amendement n° 238 du Gouvernement (de forme) : adopté (p. 7318) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 32 de la commission (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat) (p. 7318).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 254 de la commission (institue la liberté des activités nautiques sur l'ensemble des plans d'eau lorsqu'il n'y a pas de schéma d'aménagement et de gestion des eaux) (p. 7319) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 312 de M. Roger Gouhier (modifie la composition des comités et des agences de bassin) (p. 7319) ;

  Comités de bassin : rôle (p. 7319).

Article 2 *bis* nouveau *(établissement public local de l'eau) :*

- *défavorable* aux amendements nos 15 de M. Ambroise Guellec et 173 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 7321) ;

  Etablissement public de l'eau :
  - caractère facultatif (p. 7321) ;
  - rôle (p. 7321).
- *soutient* l'amendement n° 187 rectifié du Gouvernement (prévoit que les collectivités territoriales peuvent s'associer dans une communauté locale de l'eau, qui est associée à titre consultatif aux travaux de la commission locale de l'eau) : retiré (p. 7321) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Ambroise Guellec (prévoit que les partenaires non élus ont également voix délibérative) (p. 7323) ;
- *soutient* l'amendement n° 189 du Gouvernement (supprime le septième alinéa de l'article relatif aux compétences de l'établissement public de l'eau) : retiré (p. 7323) ;
- *soutient* l'amendement n° 190 du Gouvernement (prévoit que l'établissement public de l'eau peut conclure avec l'Etat ou ses établissements publics tout contrat ou toute convention après avis de la commission locale de l'eau) : retiré (p. 7323) ;
- *soutient* l'amendement n° 191 du Gouvernement (supprime le dixième alinéa de l'article relatif aux recettes de l'établissement public de l'eau) : retiré (p. 7323).

Après l'article 2 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de la commission (donne aux agences financières de bassin l'appellation d'agences de l'eau et leur attribue la centralisation des données relatives aux eaux superficielles) (p. 7324).

Article 3 *(prescriptions générales) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 192 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 40 de la commission (donne une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article et fait référence au cumul des usages) : adopté (p. 7325) ;
- *soutient* l'amendement n° 193 du Gouvernement (étend les conditions d'exercice du contrôle exercé par le pouvoir de police sur tous travaux, installations ou opérations et pas seulement ceux qui font usage de l'eau) (p. 7326) : adopté (p. 7326) ;
- *soutient* l'amendement n° 194 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7326) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 274 de M. Pierre-Rémy Houssin (ajoute un alinéa mentionnant les compétences techniques que doivent posséder les entreprises de forage et de creusement de puits) (p. 7426).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 47 de la commission (supprime la nécessité pour les décrets visés à cet article de respecter les droits et obligations contractuelles de l'Etat ou des collectivités territoriales) (p. 7327) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de M. André Santini (précise que l'autorité administrative est le préfet) (p. 7327) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 114 de M. Jean Royer (prévoit la consultation des collectivités locales concernées au troisième alinéa) (p. 7327) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 314 de M. Roger Gouhier (précise que l'autorité administrative doit tenir compte des cahiers des charges liant le concessionnaire à l'autorité concédante) (p. 7328) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 276 de M. Robert Galley (coordonne les prescriptions spéciales aux droits et obligations résultant des concessions de service public) (p. 7328) ;

Energie : E.D.F. : énergie hydroélectrique (p. 7328).

- *soutient* l'amendement n° 195 rectifié du Gouvernement (prévoit que l'autorité administrative fixe les conditions particulières applicables aux sources de gisements d'eaux minérales naturelles) (p. 7328) : adopté après modifications (p. 7329).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *soutient* l'amendement n° 196 du Gouvernement (supprime au paragraphe II le rapport des ministres chargés de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture pour l'élaboration de la nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 7330) ;
- *soutient* l'amendement n° 197 du Gouvernement (rédactionnel) : rejeté (p. 7331) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Michel Meylan (maintient le régime de la déclaration pour les installations dont l'impact sur le milieu aquatique est jugé trop faible) (p. 7331) ;
- *soutient* l'amendement n° 198 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7331) ;
- *soutient* l'amendement n° 199 du Gouvernement (prévoit qu'à défaut l'autorité administrative peut imposer par arrêté toutes prescriptions spécifiques nécessaires) : adopté (p. 7331) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 282 de M. Robert Galley (supprime la possibilité de prendre des actes complémentaires postérieurement à l'arrêté d'autorisation) (p. 7332) ;
- *soutient* l'amendement n° 200 du Gouvernement (élargit le champ d'application de l'information des tiers aux activités soumises à déclaration) : adopté (p. 7332) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 203 du Gouvernement (ajoute que, dans ce cas, l'autorisation peut être renouvelée sans enquête) à l'amendement n° 55 de la commission (précise que les autorisations sont données pour une durée déterminée) : adopté après rectification (p. 7332) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Georges Mesmin (prévoit que le bénéficiaire de l'autorisation devra déclarer à l'autorité administrative l'achèvement des travaux afin que celle-ci puisse effectuer le récolement) (p. 7333) ;
- *soutient* l'amendement n° 201 du Gouvernement (supprime le changement d'utilisation des ouvrages de la liste des cas justifiant la modification ou le retrait de l'autorisation) : adopté (p. 7333) ;
- *soutient* l'amendement n° 202 du Gouvernement (complète les prescriptions applicables aux installations et ouvrages existants) : devenu sans objet (p. 7334).

Article 5 *bis* nouveau *(coordination avec la loi relative aux installations classées) :*

- *soutient* l'amendement n° 212 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7335) ;
- *soutient* l'amendement n° 213 du Gouvernement (prévoit que les installations classées doivent se conformer à l'ensemble des dispositions de protection) : adopté (p. 7335) ;
- *soutient* l'amendement n° 239 du Gouvernement (garantit l'unicité des procédures auxquelles sont soumis les industriels) (p. 7335) : devenu sans objet (p. 7336) ;
- *soutient* l'amendement n° 214 du Gouvernement (garantit l'unicité des procédures auxquelles sont soumis les industriels) : adopté (p. 7336).

Article 6 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 266 de M. Edouard Landrain (prévoit que les laboratoires situés dans les départements à risques seront dotés de systèmes capables d'identifier les polluants inconnus) (p. 7337) ;

Départements à risques : définition (p. 7337).

Article 7 *(périmètres de protection et facturation de l'eau) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 211 de M. Claude Gaillard et 284 rectifié de M. Robert Galley (incluent les eaux minérales dans le champ d'application de l'article) (p. 7338) ;

Expropriations au bénéfice d'entreprises privées : problèmes juridiques (p. 7338).

- *ses observations* sur l'amendement n° 64 de la commission (supprime le paragraphe II relatif à l'obligation de facturer l'eau proportionnellement au volume consommé) (p. 7338) ;

Collectivités locales : compétences (p. 7339).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : lutte contre le gaspillage (p. 7338).

- *soutient* l'amendement n° 215 rectifié du Gouvernement (donne une nouvelle rédaction du paragraphe II qui prévoit que toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et éventuellement un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service) (p. 7338) : devenu sans objet (p. 7339) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 245 de M. Yves Tavernier (prévoit que les données relatives à la qualité de l'eau sont rendues publiques et font l'objet d'un affichage en mairie) (p. 7339).

Article 9 *(unification des régimes des plans de surfaces submersibles et des plans d'exposition aux risques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 116 corrigé de M. Jean Royer (prévoit l'impossibilité d'élaborer des plans de surfaces submersibles dans les parties submersibles couvertes par un plan d'occupation des sols ou un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) (p. 7342).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 326 de M. Roger Gouhier (définit une convention type pour obliger les exploitants de mines de fer à mettre les eaux d'exhaure à la disposition des communes) (p. 7343).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *ses observations* (p. 7344) ;

Communes : Amiens (p. 7344).

- *ses observations* sur l'amendement n° 317 de M. Roger Gouhier (prévoit que les préfets communiquent régulièrement aux mairies les renseignements sur la qualité de l'eau distribuée afin qu'elles puissent les communiquer aux usagers) (p. 7344) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (supprime la référence aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale) à l'amendement n° 317 : adopté (p. 7344) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. François-Michel Gonnot (rend obligatoire, pour le préfet, l'exécution des mesures nécessaires aux frais et risques des personnes responsables, après mise en demeure) (p. 7345) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 240 de M. Yves Tavernier (prévoit que le préfet et le maire informent les populations concernées des circonstances de l'incident ou de l'accident, de ses effets prévisibles et des mesures prises pour y remédier) (p. 7345).

Article 11 *(personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 152 de M. André Santini (laisse aux services de l'Etat et des collectivités locales le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) (p. 7346) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 130 de M. Paul-Louis Tenaillon (laisse au représentant de l'Etat le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) (p. 7346) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Roger Gouhier (précise les conditions du contrôle des rejets de substances radioactives) (p. 7347).

Article 11 *ter* nouveau *(gardes champêtres intercommunaux) :*
Environnement : police de la nature : projet de loi (p. 7348).

Article 12 *(droit d'accès aux installations) :*

- *soutient* l'amendement n° 216 du Gouvernement (étend aux agents assermentés par l'Etat l'obligation de respecter la limitation dans le temps de l'accès aux locaux) : adopté (p. 7348) ;

Conseil constitutionnel : jurisprudence (p. 7348).

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Patrick Ollier (prévoit que le procureur de la République autorise les opérations en vue de la recherche des infractions, sauf en cas de flagrant délit) (p. 7349) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 131 de M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit que les opérations en vue de la recherche des infractions sont exercées sous le contrôle du procureur de la République, préalablement informé) (p. 7349).

Article 12 *bis* nouveau *(procès-verbaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 217 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7357).

Article 13 *(délit de pollution des eaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 287 de M. Robert Galley (prévoit que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas aux opérations résultant d'obligations légales ou réglementaires sous réserve du respect des procédures imposées) (p. 7359) ;

Energie : E.D.F. :
- barrages : responsabilité civile : respect (p. 7360) ;
- pollution (p. 7359).

Article 16 *(sanction de l'exploitation illégale d'une installation) :*

- *soutient* l'amendement n° 218 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 7361).

Article 18 *bis* nouveau *(droit de l'autorité administrative de transiger) :*

- *favorable* à l'amendement n° 158 de M. André Santini (de suppression) (p. 7363) ;

Justice : partie civile : indemnisation (p. 7363).

Après l'article 18 *bis* :

- *ses observations* sur les amendements n°s 80 de la commission et 162 de M. Ambroise Guellec (permettent l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) (p. 7364, 7365) ;

Environnement : mesures fiscales (p. 7364).

- *défavorable* à l'amendement n° 263 de M. Claude Gaillard (pose le principe de la recherche de mesures automatiques continues et fiables et impose de recourir, quand elles existent, à des techniques ou appareils ayant fait l'objet de normes homologuées) (p. 7365).

Article 19 *(travaux d'intérêt général ou d'urgence) :*

- *ses observations* (p. 7367) ;

Politique de l'eau : financement (p. 7367).

- *soutient* l'amendement n° 219 du Gouvernement (ajoute la restauration dans la liste des actions à mener pour respecter les objectifs de la loi) : adopté (p. 7367).

Article 20 *(extension de l'utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 292 de M. Robert Galley (de suppression) (p. 7369).

Article 21 *(transfert de compétences) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 corrigé de M. Ambroise Guellec (affirme la compétence des régions en matière de ports fluviaux) (p. 7370) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 163 corrigé de M. Ambroise Guellec (précise les compétences et établit un ordre de préférence au bénéfice de la région quant au transfert de compétences en matière de voies d'eau et de lacs du domaine public fluvial rayés de la nomenclature des voies navigables) (p. 7370) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 90 de la commission (limite la possibilité de concéder l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau à des personnes de droit public et aux seules sociétés d'économie mixte) (p. 7371) ;

Tourisme et loisirs : associations (p. 7371).

- *soutient* le sous-amendement n° 333 du Gouvernement (ajoute les associations) à l'amendement n° 90 de la commission : adopté (p. 7371) ;
- *soutient* l'amendement n° 220 du Gouvernement (supprime le dernier alinéa du paragraphe I de l'article relatif au versement par l'Etat des ressources correspondant aux dépenses résultant du transfert) : adopté (p. 7371).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Patrick Ollier (institue un comité de rivière ou de plan d'eau chaque fois qu'un projet d'aménagement d'un cours d'eau ou de ce plan d'eau, situé totalement ou en partie sur le territoire des collectivités territoriales ou de leur groupement, est de nature à avoir des incidences sur les différentes utilisations ou sur l'écosystème aquatique) (p. 7371) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 rectifié de M. Patrick Ollier (affirme le principe de libre circulation ou de libre utilisation des cours d'eau) (p. 7372).

Article 23 *(modification du code des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 221 du Gouvernement (supprime l'obligation pesant sur les communes d'entretenir les systèmes d'assainissement non collectif mais leur en laisse la faculté) : devenu sans objet (p. 7373) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 323 rectifié de M. Roger Gouhier (supprime l'obligation pour les communes de traiter les eaux fluviales et de ruissellement) (p. 7374).

Article 24 *(modification du code de la santé publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 222 du Gouvernement (supprime la possibilité pour les communes, entre la mise en service de l'égoût et le raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour celui-ci, de percevoir auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance due en cas de raccordement) : rejeté (p. 7375).

Après l'article 24 :

- *soutient* le sous-amendement n° 329 du Gouvernement (précise que le dispositif devra être adapté à l'importance et à la nature de l'activité et assurer une protection suffisante du milieu naturel) (p. 7376) à l'amendement n° 97 de la commission (prévoit que les immeubles et installations existants destinés à un usage autre que l'habitat et non soumis à la loi sur les installations classées doivent être dotés, dans un délai de trois ans, d'un dispositif de traitement des effluents autres que domestiques qui doit être maintenu en bon état de fonctionnement) (p. 7376) : adopté (p. 7377).

Après l'article 25 :

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de la commission (accroît les pouvoirs du maire et du conseil municipal en matière de gestion des régies) (p. 7378) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 101 de la commission (précise le mode de fonctionnement des contrats d'affermage et de concession afin d'en renforcer la transparence et d'améliorer les possibilités d'intervention des collectivités locales concernées) (p. 7379) ;

Communautés européennes : négociation en cours (p. 7379).

- *ses observations* sur l'amendement n° 250 de la commission (régle la situation des services d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration S.A.T.E.S.E.) (p. 7379).

Article 26 A nouveau *(champ d'application de la réglementation relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles) :*

- *ses observations* (p. 7381) ;

Chasse et pêche ; loi « pêche » n° 84-512 du 29 juin 1984 : Conseil supérieur de la pêche (p. 7381).

Tourisme et loisirs : tourisme rural (p. 7381).

- *favorable* à l'amendement n° 103 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article afin de permettre la pratique de la pêche de loisir dans des enclos et de régulariser la situation des enclos piscicoles créés sans autorisation avant le 1er janvier 1986) (p. 7381).

Après l'article 27 :

- *défavorable* à l'amendement n° 265, deuxième rectification, de M. Pierre Micaux (prévoit que les installations nucléaires restent, pour leur part, soumises aux dispositions de la loi du 11 décembre 1963 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique) (p. 7383) ;

Parlement : groupes de pression (p. 7383).

Article 30 *(abrogations) :*

- *soutient* les amendements nos 224 et 225 du Gouvernement (de cohérence) : adoptés (p. 7384).

Après l'article 33 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 106 de la commission (prévoit dans chaque bassin la constitution d'un groupement d'intérêt public de recherche sur l'eau ayant une mission de conseil, d'expérimentation et de recherche dans les domaines relevant des politiques régionales de l'eau) (p. 7386) ;

Environnement : Institut français de l'environnement (p. 7386).

Recherche (p. 7386).

Titre :

- *soutient* l'amendement oral du Gouvernement (donne au projet de loi l'intitulé suivant : « Projet de loi sur l'eau ») : adopté (p. 7386).

Son intervention lors des explications de vote [10 décembre 1991] (p. 7512).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Organismes et structures : agences de bassin (p. 8101).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er A *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (précise que l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis) (p. 8102).

Article 2 A *(schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 45 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8103) ;

- *soutient* l'amendement n° 46 du Gouvernement (précise les objectifs des schémas directeurs) : rejeté (p. 8103) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 du Gouvernement (prévoit que seuls les conseils généraux et les conseils régionaux donnent un avis sur le projet de schéma directeur) : adopté (p. 8104).

Article 2 B supprimé par le Sénat *(création d'un poste de préfet de bassin) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 rectifié du Gouvernement (prévoit que dans chaque bassin le préfet de région où le comité de bassin a son siège, anime et coordonne la politique de l'Etat en matière de police et de gestion des eaux) : devenu sans objet (p. 8104).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 du Gouvernement (précise que le périmètre du S.A.G.E. est déterminé par l'autorité administrative après consultation du comité de bassin) : rejeté (p. 8105).

Article 2 bis A *(activités nautiques sur les plans d'eau) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en précisant qu'il s'agit d'activités nautiques non motorisées) (p. 8106) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 76 de M. Patrick Ollier (de précision) à l'amendement n° 14 de la commission (p. 8106).

Article 2 bis *(établissement public local de l'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 du Gouvernement (donne une nouvelle rédaction de l'article qui précise l'objet des communautés locales de l'eau) : adopté (p. 8106).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 69 du Gouvernement (introduit la notion d'équilibre général des droits et concessions) à l'amendement n° 19 corrigé de la commission (rédactionnel) (p. 8108) : adopté (p. 8109) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 70 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 19 corrigé de la commission (p. 8108) : retiré (p. 8109).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 du Gouvernement (précise que, dans la nomenclature, les seuils dépendent aussi de la sensibilité du milieu sur lequel les installations se trouvent) : adopté (p. 8109) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Richard Cazenave (prévoit que le bénéficiaire de l'autorisation devra déclarer à l'autorité administrative l'achèvement des travaux afin que celle-ci puisse effectuer le récolement) (p. 8110) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Roger Gouhier (prévoit que le contrôle des rejets de substances radioactives ne pourra être effectué que par des laboratoires agréés) (p. 8111) ;

Environnement :

- déchets radioactifs : analyse (p. 8111, 8112) ;
- Service central de protection contre les rayons ionisants (S.C.P.R.I.) (p. 8111).

Article 7 *(périmètre de protection et facturation de l'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 du Gouvernement (rédactionnel) : retiré (p. 8113).

Article 11 ter *(gardes champêtres intercommunaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (de suppression) (p. 8115) ;

Environnement : police de la nature : projet de loi (p. 8115).

Après l'article 18 quater :

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de M. Roger Gouhier (permet l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) (p. 8116) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 72 corrigé de M. Ambroise Guellec (permet l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau selon des modalités fixées par décret) (p. 8116).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Patrick Ollier (institue un comité de rivière ou de plan d'eau chaque fois qu'un projet d'aménagement d'un cours d'eau ou de ce plan d'eau, situé totalement ou en partie sur le territoire des collectivités territoriales ou de leur groupement, est de nature à avoir des incidences sur les différentes utilisations ou sur l'écosystème aquatique) (p. 8117) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Patrick Ollier (permet aux pratiquants d'activités nautiques de loisirs d'utiliser la partie de la berge la plus proche du cours d'eau domanial pour accoster, embarquer, débarquer, évoluer) (p. 8118) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Patrick Ollier (exonère les associations sportives du paiement de droits et redevances lorsque, pour une manifestation sportive, elles occupent de façon temporaire une dépendance du domaine public) (p. 8118).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Commission mixte paritaire : accord (p. 8315).

LAMARQUE (Jean-François)

Député de la Haute-Garonne

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

LAMASSOURE (Alain)

Député des Pyrénées-Atlantiques

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 3 de la Constitution et relative au droit de vote des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne à l'élection européenne (n° 1891) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à modifier le mode de scrutin des représentants de la France au Parlement européen (n° 1893) [18 avril 1991] (p. 1430).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à la création d'une délégation parlementaire dénommée Observatoire parlementaire de l'application des accords de Schengen (n° 2109) [10 octobre 1991] (p. 4453).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à la création d'une **délégation parlementaire** dénommée **Observatoire parlementaire de l'application des accords de Schengen (n° 2109)** [12 juin 1991].

Proposition de loi tendant à **indemniser les victimes contaminées par le virus de l'immunodéficience humaine (n° 2364)** [20 novembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1676).

Première lecture :

Discussion des articles [19 et 25 avril 1991] :

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

Article L. 712-14 du code de la santé publique (durée de l'autorisation et conditions de renouvellement) :

- *son* amendement n° 377 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (modifie le champ d'application de l'autorisation à durée déterminée et précise que la durée de l'autorisation doit être au moins identique à celle des amortissements des matériels et des équipements) : vote réservé (p. 1493) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 379 soutenu par M. Jean-Luc Préel (dispose que l'autorisation est renouvelée par tacite reconduction sauf dans les cas où le représentant de l'Etat se prononce pour une révision de l'autorisation afin de tenir compte des évolutions de la carte sanitaire) : vote réservé (p. 1495) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1941).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Communautés européennes :
- aide alimentaire à l'Union soviétique (p. 2649) ;
- programme PHARE : conditions requises au titre de l'aide à l'Europe de l'Est, exclusion de l'U.R.S.S. (p. 2649).

Organisations internationales : Communauté économique de l'Europe centrale : création (p. 2649).

Union soviétique : pays Baltes : incidents (p. 2649).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Son interruption (p. 2656), son intervention (p. 2688).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : Pays-Bas : Conseil d'Etat : recommandation donnée au Parlement de ne pas ratifier les accords de Schengen (p. 2688).

Communautés européennes :
- acte unique (p. 2688) ;
- libre circulation des personnes (p. 2688) ;
- Parlement européen : débat sur les accords de Schengen : absence (p. 2656, 2688).

Délinquance et criminalité : terrorisme international (p. 2689).

Drogue : Pays-Bas : législation sur les stupéfiants : renforcement (p. 2689).

Droit pénal :
- harmonisation européenne (p. 2689) ;
- juridictions nationales : coopération (p. 2689).

Etrangers :
- expulsions et reconductions à la frontière (p. 2690) ;
- immigration clandestine : contrôle (p. 2689).

Informatique : « système d'information Schengen » (S.I.S.) : données informatisées : installation à Strasbourg (p. 2689).

Parlement : organisme parlementaire de contrôle des accords de Schengen (p. 2690).

Police :
- droit d'interpellation : refus opposé aux polices étrangères (p. 2689) ;
- polices nationales : coopération et droit de poursuite (p. 2689).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 81 (institue un taux européen de T.V.A. de 16 p. 100 s'appliquant aux produits et services visés par le présent projet de loi) (p. 3067) : vote réservé (p. 3068) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 12 *(suppression des taux majorés et intermédiaires de la T.V.A.) :*

- *son* amendement n° 83 (ramène le taux réduit à 5 p. 100) (p. 3070) : vote réservé (p. 3071) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et débat sur cette déclaration (n° 2131).

Principaux thèmes développés [19 juin 1991] :

Allemagne : « sur-représentation » de l'Allemagne unifiée au sein du Parlement européen (p. 3402).

Citoyenneté européenne (p. 3402).

Commission européenne : pouvoir d'initiative, responsabilité devant le Conseil européen (p. 3402).

Conseil européen :
- présidence : allongement du mandat (p. 3402) ;
- vote à la majorité (p. 3403).

Défense : défense et sécurité européenne (p. 3403).

Europe : Europe centrale et de l'Est : incertitudes, association à la Communauté (p. 3403).

Institutions communautaires :
- conférences intergouvernementales (p. 3402) ;
- déficit démocratique (p. 3401) ;
- dérive bureaucratique (p. 3401) ;
- « subsidiarité » : principe (p. 3403) ;
- union politique : projet de traité (p. 3401).

Parlement européen : compétence législative et contrôle de l'exécutif communautaire (p. 3402).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1991] :

Allemagne : avenir : incertitudes (p. 5526).

Conseil européen :
- politique étrangère européenne et exécutif responsable (p. 5527) ;
- sommet de Maastricht : 9 et 10 décembre 1991 (p. 5526).

Droit communautaire : principe de subsidiarité : appréciation par la Cour de justice européenne : risques (p. 5526).

Europe : Europe centrale et de l'Est : aide, association à la Communauté (p. 5527).

Institutions communautaires :
- approfondissement et élargissement de la communauté (p. 5527) ;
- union politique : perspectives (p. 5526).

Parlement français : suivi des affaires communautaires (p. 5526).

Système monétaire européen (S.M.E.) : Union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 5526).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 5526).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Budget communautaire : financement communautaire : traité complémentaire (p. 6695).

Commission européenne : commissaires : investiture par le Parlement européen (p. 6693).

Conseil européen : Maastricht : enjeux du sommet (p. 6693).

Défense : politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 6694).

Europe : Europe des régions : Comité des régions de l'Europe : création prévue par Maastricht (p. 6695).

France : Parlement français : commission permanente compétente dans le domaine communautaire (p. 6694).

Institutions communautaires :
- « codécision » : procédure de conciliation entre le Conseil des ministres et le Parlement européen (p. 6694) ;
- fédéralisme « décentralisateur » : définition (p. 6695).

Parlement européen :
- « avis conforme » sur les accords internationaux (p. 6694) ;
- déficit démocratique (p. 6694) ;
- égalité de représentation de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de l'Allemagne : maintien (p. 6694) ;
- mode d'élection : réforme (p. 6694).

Parlements nationaux : rôle dans la future architecture institutionnelle (p. 6694).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 6693).

LAMBERT (Jérôme)

Député de la Charente

(3e circonscription)

Socialiste

Secrétaire d'âge

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 4 juin 1991] (p. 7395).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8688).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8688).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 juillet 1991] (p. 8825).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 5 juillet 1991] (p. 8825).

Rapporteur pour avis du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [2 octobre 1991] (p. 4100).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer) [9 octobre 1991] (p. 4397).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [*J.O.* du 22 novembre 1991] (p. 15261).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembe 1991] (p. 16755).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome I : **départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer (n° 2259)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- D.O.M. - T.O.M. [13 juin 1991] :

T.V.A. : répercussion de la baisse du taux (p. 3118).

- Transports [19 décembre 1991] :

Départements :
- Charente (p. 8219) ;
- Haute-Vienne (p. 8219).

Régions : Poitou-Charentes (p. 8219).

Transports routiers :
- R.N. 141 : Limoges-Saintes (p. 8219) ;
- transversale Lyon-Atlantique (p. 8219).

INTERVENTIONS

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et le lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :
- champ d'application (p. 4355) ;
- étrangers protégés (p. 4355, 4356).

Travail : travail clandestin : répression : peines principales et complémentaires (p. 4355).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Article 4 *(peines complémentaires nouvelles applicables au travailleur clandestin) :*

Article L. 362-5 du code du travail (interdiction du territoire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jacques Toubon (supprime les dispositions excluant certains étrangers protégés du champ d'application de l'interdiction du territoire) (p. 4425).

Article 14 *(alourdissement des sanctions applicables aux personnes qui facilitent l'entrée ou le séjour irréguliers d'étrangers en France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Jean-Claude Lefort (double les peines applicables aux passeurs professionnels qui exercent leur activité dans le cadre d'une filière internationale) (p. 4438).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Willy Diméglio (établit une procédure autorisant l'officier d'état civil à surseoir à la célébration d'un mariage dont un des époux est de nationalité étrangère, en cas de doute sérieux sur la sincérité de l'engagement) (p. 4439, 4440).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 4442).

Article 19 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de M. Gérard Gouzes (exclut de la protection les étrangers condamnés pour la fabrication, la production, l'exportation ou l'importation de stupéfiants dans le cadre d'une association formée dans ce but) (p. 4449) : adopté (p. 4450).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [12 novembre 1991] :

Communautés européennes : octroi de mer (p. 5819).

D.O.M. - T.O.M. :
- statut et institutions : réforme (p. 5820) ;
- Mayotte (p. 5819) ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 5819).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5819) ;
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5819).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique : évolution (p. 5819).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : objectifs et priorités (p. 5819) ;
- crédits : montant, évolution et régulation (p. 5819).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités (p. 5819) ;
- égalité sociale (p. 5819) ;
- fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 5819) ;
- loi de programme n° 86-1383 du 31 décembre 1986, relative au développement des D.O.M., de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte : bilan (p. 5819).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Industries d'armement : direction des constructions navales (D.C.N.) : site de Ruelle (p. 5954).

LAMBERT (Michel)

Député de l'Orne

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés anonymes de crédit immobilier (n° 1989) [25 avril 1991] (p. 1811).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299) [*J.O.* du 5 décembre 1991] (p. 15898).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1989), relatif aux **sociétés anonymes de crédit immobilier (n° 2015)** [30 avril 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés anonymes de crédit immobilier (n° 1989).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Communautés européennes : régles bancaires (harmonisation au 1er janvier 1993) (p. 2075).

Logement et habitat :
- accession à la propriété : perspectives (p. 2075, 2076) ;
- aide personnalisée au logement (A.P.L.) : ouverture sur l'habitat ancien (p. 2075, 2076) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) : diminution (p. 2075).

Sénat : texte (p. 2075, 2076).

Sociétés anonymes de crédit immobilier (S.A.C.I.) :
- généralités (p. 2075) ;
- bâtiment et travaux publics : activité de maîtrise d'ouvrage des S.A.C.I. (p. 2076) ;
- compétences : élargissement (p. 2075) ;
- réseau des sociétés anonymes de crédit immobilier : constitution et organisation (p. 2075, 2076).

LANDRAIN (Edouard)

Député de la Loire-Atlantique

(5e circonscription)

Apparenté U.D.C.

S'apparente au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (éducation nationale : enseignement technique) [9 octobre 1991] (p. 4396).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome XII : **éducation nationale : enseignement technique (n° 2256)** [9 octobre 1991].

Proposition de résolution tendant à la constitution d'une **commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement (n° 2498)** [18 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Politique d'aménagement du Bassin de la Loire : sécheresse ; niveau des eaux ; remontée du front de salinité ; envasement ; barrages ; loi sur l'eau ; surexploitation des sables : interdiction [19 juin 1991] (p. 3356, 3357).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Première lecture :

Discussion des articles [17 avril 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de M. Jean-Paul Fuchs (exclut les entreprises de moins de dix salariés du champ d'application du texte) : rejeté (p. 1328) ;
- *son* amendement n° 32 (précise que l'association doit avoir au moins deux années d'existence) (p. 1328) : retiré (p. 1329) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de M. Jean-Paul Fuchs (précise que la consultation des institutions représentatives se fait lors de leur réunion régulière) (p. 1329) : rejeté (p. 1330).

Explications de vote :

Projet de loi (insuffisance) (p. 1338).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3584).

Vie associative : projet d'ensemble (p. 3584).

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 27 du Gouvernement (étend le bénéfice du congé de représentation aux salariés mutualistes bénévoles) (p. 3587) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'application du congé de représentation aux salariés de l'ensemble des entreprises) (p. 3588).

Explications de vote :

Vie associative : projet d'ensemble (p. 3597).

Vote contre du groupe U.D.C. (p. 3597).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1878).

Première lecture :

Discussion des articles [18, 19, 22, 25 et 29 avril 1991] :

Article 1er *(missions et obligations des établissements de soins) :*

Article L. 711-1 du code de la santé publique (missions des établissements de soins) :

- *soutient* l'amendement n° 419 de M. Jacques Barrot (confie aux établissements de soins une fonction de coordination médico-sociale) : adopté (p. 1407) ;
- *soutient* l'amendement n° 420 rectifié de M. Jacques Barrot (rend obligatoire et précise l'activité d'évaluation) : retiré (p. 1407).

Article L. 711-3 du code de la santé publique (communication du dossier médical et information des personnes soignées) :

- *son* amendement n° 422 soutenu par Mme Elisabeth Hubert (précise que l'intermédiaire de la communication du dossier peut être un chirurgien-dentiste) : adopté (p. 1412) ;
- *son* amendement n° 423 soutenu par Mme Elisabeth Hubert (introduit l'avis du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes dans la procédure d'établissement des modalités d'application du texte) : devenu sans objet (p. 1413).

Article L. 711-4 du code de la santé publique (missions du service public hospitalier) :

- *soutient* l'amendement n° 424 de M. Jacques Barrot (souligne l'importance des centres hospitaliers régionaux et universitaires) : adopté (p. 1414) ;
- *son* amendement n° 425 (substitue au mot « médecin » le mot « praticien ») : retiré (p. 1416).

Article L. 711-5 du code de la santé publique (coopération du service public hospitalier avec les autres acteurs du système de santé) :

- *son* amendement n° 426 : devenu sans objet (p. 1416) ;
- *soutient* l'amendement n° 427 de M. Jacques Barrot (précise les modalités de l'aide technique du service public hospitalier) : retiré (p. 1417).

Article L. 711-7 du code de la santé publique (catégories d'établissements publics de santé) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 510 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (dresse la liste des établissements publics de santé et dispose que les établissements de proximité constituent le maillage essentiel de la réponse aux besoins de santé) (p. 1419) ;
- *son* sous-amendement oral (permet aux hôpitaux locaux de passer convention avec un ou plusieurs établissements à but non lucratif) à l'amendement n° 85 rectifié de la com-

mission (permet aux hôpitaux locaux de passer convention avec un établissement à but non lucratif) : adopté (p. 1424) ;

- *soutient* l'amendement n° 428 de M. Francis Geng (permet aux hôpitaux locaux de passer convention avec un ou plusieurs centres hospitaliers) (p. 1423) : retiré (p. 1424).

Article 2 *(codification et création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :*

Article L. 711-15 (création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 49 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la fixation par décret de la composition et des règles de fonctionnement du haut comité hospitalo-universitaire) (p. 1453).

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

Article L. 712-2 du code de la santé publique (contenu de la carte sanitaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 244 de M. Jean-Michel Dubernard (dispose que les limites des régions sanitaires correspondent à celles des collectivités territoriales) (p. 1470) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 604 rectifié de Bernard Debré (exclut de la carte sanitaire les activités liées à la chirurgie ambulatoire et à l'hospitalisation à domicile) à l'amendement n° 212 de M. Léonce Deprez (exclut de la carte sanitaire les activités de soins se situant dans des domaines de pointe ou nécessitant des dispositions particulières dans l'intérêt de la santé publique) (p. 1472).

Article L. 712-4 du code de la santé publique (contrats pluriannuels pour la réalisation des objectifs retenus par le schéma d'organisation sanitaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de la commission (institue des contrats pluriannuels de redéploiement des moyens sanitaires excédentaires) (p. 1479).

Article L. 712-6 du code de la santé publique (composition et organisation du comité national et des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1481) ;
- *soutient* l'amendement n° 437 de M. Jacques Barrot (précise que les représentants des institutions et des établissements de soins sont désignés selon une représentation proportionnelle à leur place respective dans le système régional de soins) : vote réservé (p. 1482) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 5 *(actions de coopération) :*

Article L. 713-3 du code de la santé publique (modalités de représentation des établissements) :

- *soutient* l'amendement n° 441 de M. Jean-Jacques Jegou (dispose que le directeur de l'établissement et le président de la commission médicale d'établissement sont membres de droit de la conférence interhospitalière de secteur) : adopté (p. 1509) ;
- *soutient* l'amendement n° 442 de M. Jean-Jacques Jegou (établit la représentation des établissements privés) : adopté (p. 1509).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-1 du code de la santé publique (principes généraux) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 455 rectifié de M. Jacques Barrot (établit un régime de contrôle a posteriori de l'Etat sur les établissements publics de santé et précise que leur objet principal n'est pas industriel ou commercial) (p. 1534).

Article L. 714-2 du code de la santé publique (composition du conseil d'administration) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 507 de M. Jean-Claude Boulard (introduit une représentation des usagers au sein du conseil d'administration des établissements comportant des unités de soins de longue durée) (p. 1537) ;
- *son* amendement n° 446 (dispose que le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie siége au conseil d'administration des centres hospitaliers régionaux faisant partie d'un centre hospitalier universitaire) : vote réservé (p. 1538) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 447 de M. Jean-Pierre Foucher (supprime la délégation permanente de la présidence du conseil d'administration par le maire ou le président du conseil général) (p. 1540).

Article L. 714-3 du code de la santé publique (incompatibilités encourues par les membres du conseil d'administration) :

- *son* amendement n° 448 (prévoit l'application de l'incompatibilité au président du comité de coordination de l'enseignement odontologique) : vote réservé (p. 1543) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-7 du code de la santé publique (procédure d'élaboration du budget) :

- *soutient* l'amendement n° 473 corrigé de M. Jacques Barrot (substitue au pouvoir du représentant de l'Etat de modifier le montant global des dépenses prévisionnelles prévues celui de demander une nouvelle délibération au conseil d'administration et de saisir le tribunal administratif) : vote réservé (p. 1567) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-8 du code de la santé publique (procédure en cas de désaccord entre le conseil d'administration et l'autorité de tutelle sur le montant et la répartition des dépenses budgétaires) :

- *soutient* l'amendement n° 474 de M. Jacques Barrot (de suppression) : vote réservé (p. 1567) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-9 du code de la santé publique (procédure en cas de refus du conseil d'administration de délibérer sur le budget) :

- *soutient* l'amendement n° 475 de M. Jacques Barrot (de suppression) : vote réservé (p. 1569) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-15 du code de la santé publique (attributions du comptable et relations avec l'ordonnateur) :

- *soutient* l'amendement n° 478 de M. Jean-Pierre Foucher (dispose que la comptabilité des établissements publics de santé est tenue sous la responsabilité d'agents comptables ayant la qualité d'agent titulaire de l'établissement) : vote réservé (p. 1572) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-16 du code de la santé publique (institution, composition et attributions de la commission médicale d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 479 de M. Jean-Pierre Foucher (rédactionnel) : vote réservé (p. 1575) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848) ;
- *soutient* l'amendement n° 480 rectifié de M. Jean-Pierre Foucher (dispose que la commission médicale d'établissement prépare les mesures d'organisation des activités médicales, pharmaceutiques et odontologiques de l'établissement) : vote réservé (p. 1576) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article L. 714-17 du code de la santé publique (institution et composition du comité technique d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 573 de Mme Christine Boutin (précise la composition des représentants du personnel au comité technique d'établissement) : vote réservé (p. 1580) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-26 du code de la santé publique (institution et attributions du service de soins infirmiers) :

- *soutient* l'amendement n° 504 rectifié de Mme Christine Boutin (établit la composition du service de soins hospitaliers et dispose que la direction en est confiée à un infirmier général) : vote réservé (p. 1593) ; considéré comme adopté après modifications : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article 11 *(établissements de soins privés ne participant pas au service public hospitalier) :*

Article L. 715-12 du code de la santé publique (conférence médicale) :

- *son* amendement n° 462 (dispose que la conférence médicale donne son avis sur la politique médicale de l'établissement) : vote réservé (p. 1599) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Après l'article 12 :

- *son* amendement n° 471 rectifié (autorise, à titre expérimental, des praticiens libéraux à intervenir au sein des hôpitaux généraux) : vote réservé (p. 1602) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 7 *(suite)* précédemment réservé *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-22 du code de la santé publique (institution, composition et attributions du conseil de service ou de département) :

- *soutient* l'amendement n° 577 de Mme Christine Boutin (dispose que les modalités de fonctionnement des conseils sont fixées par décret) : vote réservé (p. 1795) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-24 du code de la santé publique (institution, composition et attributions du conseil de service ou de département) :

- *son* amendement n° 495 (supprime la qualification d'hospitalier aux praticiens responsables de l'unité fonctionnelle) : vote réservé (p. 1798) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 496 (de précision) : vote réservé (p. 1801) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article L. 714-25 du code de la santé publique (possibilité de créer des fédérations) :

- *soutient* l'amendement n° 502 de M. Jean-Jacques Jegou (dispose que le coordonnateur de fédérations peut faire bénéficier la fédération des résultats de la gestion des moyens budgétaires) (p. 1802) : vote réservé (p. 1803) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Promotion touristique et Maison de la France (p. 5558).

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (enseignement technique) [7 novembre 1991] :

Apprentissage et formation en alternance : développement (p. 5626).

Baccalauréat :
- baccalauréats professionnels : effectifs (p. 5625) ;
- objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge (p. 5625).

Echec scolaire (p. 5625).

Enseignement technique et professionnel :
- auxiliariat : résorption (p. 5626) ;
- crédits (p. 5625) ;
- élèves : effectifs (p. 5625) ;
- enseignants : recrutement et revalorisation (p. 5626) ;
- inégalités sociales et culturelles (p. 5625) ;
- locaux et constructions (p. 5625).

Formation professionnelle et promotion sociale : enseignants (p. 5626).

Jeunesse et sports. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Associations :
- patronages : soutien (p. 5794) ;
- vie associative : crédits, postes FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) (p. 5794).

Economie : économie et sport (p. 5795).

Enseignement :
- éducation physique et sportive : développement (p. 5794) ;
- enseignants : responsabilités (p. 5794).

Ministère de la jeunesse et des sports : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5793, 5795).

Sports :
- Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) : financement (p. 5794) ;
- sport automobile : écurie Ligier : soutien exclusif (p. 5794).

Questions :

Associations : patronages : soutien (p. 5810).

Sports : sport automobile : écurie Ligier : soutien exclusif (p. 5810).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Communes :
- Amiens (p. 7254) ;
- Nantes : syndrome nantais (p. 7254).

Cours d'eau, étangs et lacs : Loire : aménagement (p. 7254).

Santé publique : qualité de l'eau :
- généralités (p. 7254) ;
- analyses : laboratoires conventionnés (p. 7254).

Usagers : droits de l'usager : information (p. 7254).

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 6 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *son* amendement n° 266 (prévoit que les laboratoires situés dans les départements à risques seront dotés de systèmes capables d'identifier les polluants inconnus) (p. 7336) : retiré (p. 7337) ;

Communes : Nantes : région : pollution de l'eau par le styrène (p. 7336).

Départements à risque : définition (p. 7337).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *son* amendement n° 267 (prévoit également l'information de la population concernée) : retiré (p. 7345) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 259 de M. André Santini (prévoit que le préfet prend les dispositions nécessaires pour assurer l'information du public) (p. 7345).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [9 et 10 décembre 1991] :

Article 6 précédemment réservé *(modification de la réforme hospitalière à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1991) :*

- *son* amendement n° 120 (élargit le champ d'application du texte aux chefs de secteur) : rejeté (p. 7514) ;
- *son* amendement n° 121 (dispose que l'avis de la commission nationale statutaire compétente est obligatoirement requis pour toutes les situations de non-renouvellement) (p. 7517) : retiré (p. 7518).

Article 7 précédemment réservé *(financement de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de la réforme hospitalière) :*

- *son* amendement n° 122 (de suppression) (p. 7522) : adopté au scrutin public (p. 7524).

Article 10 précédemment réservé *(recueil, traitement, conservation et cession de sperme) :*

- *ses observations* (p. 7539).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 185 de M. Jacques Barrot (établit les conditions d'affiliation des avocats à la sécurité sociale en distinguant les avocats salariés et les avocats libéraux) (p. 7548) : rejeté (p. 7550).

LANG (Jack)

Ministre de la culture, de la communication et des grands travaux

puis

Ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

DEPOTS

Projet de loi relatif au **code de la propriété intellectuelle (partie législative) (n° 2243)** [26 septembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Culture. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1991] :

Archives :
- archives du monde du travail (p. 5223) ;
- archives du film (p. 5223, 5224).

Bibliothèques :
- bibliothèques centrales de prêt : réseau national (p. 5223) ;
- Bibliothèque nationale (p. 5224) ;
- bibliothèque d'histoire de l'art (p. 5224) ;
- bibliothèques universitaires (p. 5224) ;
- Grande Bibliothèque de France (p. 5224).

Centre Pompidou (p. 5222, 5224).

Cinéma : crise (p. 5222).

Culture : définition et évaluation (p. 5221).

Danse (p. 5221, 5222).

Déséquilibre Paris-Province (p. 5225).

Enseignement : enseignements artistiques (p. 5222).

Grands travaux : crédits (p. 5221).

Ministère de la culture :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5220, 5221, 5222) ;
- personnels : statuts (p. 5225).

Musées :
- accueil des enfants (p. 5223) ;
- de province (p. 5224) ;
- du Louvre (p. 5223).

Musique : généralités (p. 5221).

Opéra : opéra Bastille (p. 5221).

Patrimoine :
- loi de programme : exécution (p. 5223) ;
- patrimoine rural (p. 5224).

Politique culturelle (p. 5221).

Pratiques culturelles : démocratisation (p. 5224).

Sécurité sociale : artistes-interprètes : indemnisation du chômage (p. 5225).

Théâtre (p. 5222).

Réponses aux questions :

Audiovisuel : télévision : programmes : qualité (M. Francisque Perrut) (p. 5233).

Cinéma :
- Centre national de la cinématographie : subventions (M. Jacques Toubon) (p. 5235) ;
- politique européenne (M. Michel Françaix) (p. 5234).

Collectivités locales : compétences dans le domaine culturel (M. Charles Metzinger) (p. 5239).

Danse : enseignement et développement (M. Jean-Pierre Bequet) (p. 5233).

Enseignement : enseignements artistiques (M. Francisque Perrut) (p. 5232).

Formation professionnelle et promotion sociale : fonds de la formation professionnelle : suppression (M. Marc Laffineur) (p. 5232).

Manufactures nationales : délocalisations (M. Jacques Toubon) (p. 5236).

Musées :
- château de Versailles : conditions d'accueil, Grand Versailles (M. Franck Borotra) (p. 5235) ;
- musées de société : statut (M. Marc Dolez) (p. 5239).

Musique :
- chanson française : soutien (M. André Bellon) (p. 5234) ;
- écoles et conservatoires : intervention de l'Etat (M. Francisque Perrut) (p. 5231).

Patrimoine : monuments historiques : procédure (M. Christian Kert) (p. 5238).

Presse, édition et imprimerie : livre et édition : soutien (M. Christian Kert) (p. 5238).

Sécurité sociale : artistes-interprètes : indemnisation du chômage (M. Jean-Jack Queyranne) (p. 5233).

Villes : banlieues :
- développement social des quartiers (D.S.Q.) : intervention du ministère de la culture (M. Thierry Mandon) (p. 5239) ;
- mouvements « hip-hop » et « rap » : soutien du ministère de la culture (M. Eric Raoult) (p. 5237).

Vote des crédits :

Demande la réserve du vote des crédits : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5240).

Etat C, titre VI :

- *ses observations* sur l'amendement n° 52 de M. Gilbert Gantier (réduit les crédits du chapitre destiné à la Bibliothèque de France dans l'attente d'une réflexion plus approfondie sur le projet) (p. 5241).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Communautés européennes : directive « télévision sans frontière » : transposition (p. 7685).

Conseil supérieur de l'audiovisuel : compétences et indépendance (p. 7686).

Diffusion : quotas (p. 7686).

Europe : œuvres européennes : diffusion et coproduction (p. 7685).

Œuvre audiovisuelle : définition française (p. 7685).

Privatisations : conséquences (p. 7686).

Télévisions privées : obligations et engagements (p. 7686).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 1er *(modifications des dispositions communes applicables aux secteurs public et privé de la communication audiovisuelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de M. Robert-André Vivien (supprime les dispositions relatives aux quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes) (p. 7953) ;

Communautés européennes : directives : transpositions (p. 7953).

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Robert-André Vivien (réduit de 40 à 30 p. 100 le quota de diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles d'expression originale française) (p. 7953, 7954).

Après l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 18 de M. Georges Hage (attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel le pouvoir de fixer la proportion de musique consacrée à de nouveaux artistes et auteurs français ou francophones que les services de radiodiffusion sont tenus de diffuser aux heures de grande écoute) (p. 7956).

Article 3 *(dispositions relatives à la diffusion des œuvres cinématographiques de longue durée ; coordination) :*

- *ses observations* (p. 7958) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 9 de M. Robert-André Vivien (de coordination) (p. 7959).

LAPAIRE (Jean-Pierre)

Député du Loiret

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à la création d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France à Cayenne (n° 1894) [21 mars 1991].

Rapporteur pour avis du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [2 mai 1991] (p. 1998).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [*J.O.* du 22 juin 1991] (p. 8139).

DEPOTS

Rapport déposé au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat (n° 1894), tendant à la **création d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France à Cayenne (n° 1943)** [28 mars 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Communautés européennes :
- politique agricole commune : actualisation (p. 751) ;
- prix agricoles : fixation (« paquet prix ») (p. 751).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à la création d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France à Cayenne (n° 1894).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [4 avril 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : Guyane :
- délinquance (p. 808) ;
- juridictions d'appel (p. 808) ;
- justice : activité judiciaire (accroissement) (p. 808) ;
- justice (fonctionnement) (p. 807, 808).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Collectivités locales :
- coopération intercommunale (p. 2313) ;
- décentralisation : remise en cause (p. 2313, 2314).

Communes : maires : rôle et compétences (p. 2312, 2313, 2314).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2312, 2314).

Impôts locaux :
- taxe pour dépassement du plafond légal de densité ou surdensité (p. 2313) ;
- taxe professionnelle : exonération dans les grands ensembles (p. 2313).

Logement et habitat :
- logement locatif privé : incitations (p. 2313) ;
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2312, 2313) ;
- programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 2312, 2314) ;
- restauration immobilière : loi Malraux n° 62-903 du 4 août 1962 (p. 2313).

Politique foncière :
- droit de préemption (p. 2314) ;
- établissements publics fonciers : création (p. 2314).

Villes et banlieues : politique de la ville (p. 2312).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 2314).

Zones à urbaniser en priorité (Z.U.P.) : quartiers en difficulté et grands ensembles (p. 2312).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 114 de la commission des lois (précise que chaque quartier doit être intégré à la ville par les transports publics) à l'amendement n° 8 rectifié de la commission (précise les conditions de l'égalité des droits) (p. 2433) : adopté (p. 2434).

Article 2 *(politiques urbaines et lutte contre la ségrégation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 de la commission (de suppression) (p. 2438) ;
- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission des lois (affirme que les logements sociaux constituent un intérêt national) : vote réservé (p. 2439) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2485).

Article 3 *(construction de logements sociaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission des lois (de suppression) : retiré (p. 2440) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 397 de M. René Beaumont (de suppression) (p. 2441).

Article 5 *(participation des habitants) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (organise les modalités de la concertation) (p. 2446) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 117 de la commission des lois (prévoit que la population concernée s'exprime par l'intermédiaire de représentants) à l'amendement n° 12 de la commission (p. 2443) : adopté (p. 2446).

Après l'article 5 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 226 de M. Francis Delattre (donne aux maires le pouvoir de disperser les per-

sonnes incitant à la consommation des stupéfiants sur les lieux publics et dans les établissements recevant des mineurs) (p. 2447) ;

Drogue : lutte (p. 2447).

Police : police municipale (p. 2447).

Article 6 *(modification de l'article L. 110 du code de l'urbanisme) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission des lois (précise que les besoins de la population en matière d'habitat, d'emploi et de transport sont assurés sans discrimination) : adopté (p. 2463).

Article 9 *(modification de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme : plans d'occupation des sols) :*

- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission des lois (prévoit que le contenu des plans d'occupation des sols concerne aussi les espaces naturels) (p. 2469) : retiré (p. 2470).

Article 12 *(modification de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation : politique d'aide au logement) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 120 de la commission des lois (rédactionnel) à l'amendement n° 21 de la commission (supprime la mention de l'accession à la propriété, prévoit que la politique d'aide au logement doit favoriser une offre de logement qui assure à toute personne le libre choix de son mode d'habitation) (p. 2472) : adopté (p. 2473) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 121 de la commission des lois (précise que l'aide publique doit favoriser la construction de logements locatifs) à l'amendement n° 21 de la commission (p. 2472) : retiré (p. 2473).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation (élaboration du programme local de l'habitat) :

- *soutient* les amendements n°s 30 de la commission et 122 de la commission des lois (prévoient que les représentants locaux des personnes morales membres du Conseil national de l'habitat sont associés à l'élaboration du programme local de l'habitat) (p. 2484) : adoptés (p. 2484) ;

- *soutient* l'amendement n° 123 corrigé de la commission des lois (de précision) : adopté (p. 2485).

Article L. 302-3 du code de la construction et de l'habitation (suivi de la réalisation du programme local de l'habitat) :

- *soutient* les amendements n°s 32 de la commission et 124 de la commission des lois (donnent à l'établissement public de coopération intercommunale la possibilité de modifier le programme local de l'habitat en fonction de l'évolution de la situation sociale ou démographique) : adoptés (p. 2508) ;

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2508).

Article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation (convention entre l'Etat et l'établissement public de coopération intercommunale) :

- *soutient* l'amendement n° 125 de la commission des lois (prévoit la prise en compte prioritaire des objectifs des programmes locaux de l'habitat dans l'affectation des aides publiques établies par des conventions signées pour trois ans entre l'Etat et les établissements publics de coopération intercommunale) (p. 2509) : retiré (p. 2510).

Après l'article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 126 de la commission des lois (prévoit la possibilité pour une commune d'élaborer seule un programme local de l'habitat dans un délai de six mois si un établissement public de coopération intercommunale n'a pas été constitué ou saisi) (p. 2512) : retiré (p. 2513) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de la commission (prévoit la possibilité pour une commune d'élaborer seule un programme local de l'habitat dans un délai d'un an si un établissement public de coopération intercommunale n'a pas été constitué ou saisi) (p. 2512).

Avant l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 127 de la commission des lois (modifie l'intitulé de la section 2 pour prendre en compte les agglomérations à compter de 200 000 habitants) : retiré (p. 2514).

Article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (conséquences de la non-élaboration d'un programme local de l'habitat dans un certain délai) :

- *favorable* à l'amendement n° 514 du Gouvernement (étend les dispositions particulières prévues pour les communes comprises dans une agglomération de plus de 350 000 habitants à celles de plus de 200 000 habitants ayant une forte évolution de population) (p. 2516) ;

- *soutient* les amendements n°s 37 de la commission et 129 de la commission des lois (de conséquence) : adoptés (p. 2516) ;

- *soutient* l'amendement n° 131 de la commission des lois (rédactionnel) : adopté (p. 2518) ;

- *soutient* les amendements n°s 42 de la commission et 132 de la commission des lois (rédactionnels) : adoptés (p. 2521).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *soutient* l'amendement n° 133 de la commission des lois (de précision) : retiré (p. 2535).

Article L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation (décret en Conseil d'Etat) :

- *soutient* l'amendement n° 134 de la commission des lois (exclut les départements d'outre-mer) (p. 2542) : retiré (p. 2543).

Après l'article 13 :

- *soutient* l'amendement n° 135 de la commission des lois (de conséquence) : adopté (p. 2547).

Article 14 *(participation à la diversité de l'habitat - P.D.H.) :*

Article L. 332-17 du code de l'urbanisme (définition et calcul de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 136 de la commission des lois (de coordination) : adopté (p. 2553) ;

- *soutient* l'amendement n° 137 de la commission des lois (de précision) (p. 2554) : devenu sans objet (p. 2555) ;

- *soutient* l'amendement n° 138 de la commission des lois (rédactionnel) : adopté (p. 2556).

Article L. 332-18 du code de l'urbanisme (opérations de construction exonérées de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 139 de la commission des lois (rédactionnel) : adopté (p. 2556).

Article L. 332-20 du code de l'urbanisme (participation à la diversité de l'habitat et permis de construire) :

- *soutient* l'amendement n° 140 de la commission des lois (de précision) : retiré (p. 2560).

Article L. 332-22 du code de l'urbanisme (bénéficiaires des biens donnés en paiement de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 70 de la commission (précise que, en cas de dation de locaux, ceux-ci doivent être transformés en logements locatifs sociaux dans les deux ans) (p. 2563).

Article L. 332-27 du code de l'urbanisme (entrée en vigueur et modalités d'application de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 141 de la commission des lois (prévoit que les dispositions de l'article s'appliqueront de manière indifférenciée aux départements de la métropole et à ceux d'outre-mer) : retiré (p. 2564).

Article 15 *(prise en compte de la participation à la diversité de l'habitat dans le code de l'urbanisme et le code général des impôts) :*

- *soutient* l'amendement n° 142 de la commission des lois (ajoute la participation à la diversité de l'habitat à la liste des recettes des communautés urbaines) : adopté (p. 2565).

Article 19 *(suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité - Z.U.P.) :*

- *soutient* l'amendement n° 143 de la commission des lois (prévoit, dans un délai de six mois, une modification du plan d'occupation des sols comprenant les dispositions d'un plan d'intégration à la ville) (p. 2590) : devenu sans objet (p. 2591).

Article 22 *(création d'établissements publics fonciers) :*

Article L. 324-1 du code de l'urbanisme (nature et compétences des établissements publics fonciers) :

- *soutient* l'amendement n° 144 de la commission des lois (précise que les établissements publics fonciers ne pourront exercer les droits de préemption que par délégation de leurs titulaires) : adopté (p. 2603).

Article L. 324-2 du code de l'urbanisme (création des établissements publics fonciers) :

- *amendement* n° 145 de la commission des lois (prévoit que le représentant de l'Etat signe l'arrêté de création d'un établissement public foncier au lieu de l'autoriser) : devenu sans objet (p. 2605) ;
- *soutient* l'amendement n° 146 de la commission des lois (de précision) : adopté après modifications (p. 2606).

Article L. 324-4 du code de l'urbanisme (conditions d'admission ultérieure) :

- *soutient* l'amendement n° 147 de la commission des lois (de conséquence) : adopté (p. 2606).

Article 23 *(taxe spéciale d'équipement perçue par les établissements publics fonciers) :*

- *soutient* l'amendement n° 148 de la commission des lois (transforme la taxe spéciale en impôt de quotité et non de répartition) : adopté (p. 2609).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 149 de la commission des lois (crée un droit de priorité en faveur des communes pour l'acquisition des biens de l'Etat, des entreprises publiques et des établissements publics) : adopté après modifications (p. 2611).

Article 26 *(élargissement de l'objet des réserves) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission des lois (assouplit les règles de motivation de la constitution des réserves foncières) (p. 2611) : rejeté (p. 2612).

Article 27 *(obligation pour le titulaire du droit de préemption de consigner la moitié de la valeur du bien) :*

- *soutient* les amendements n°s 96 de la commission et 151 de la commisison des lois (de suppression) : adoptés (p. 2614).

Après l'article 31 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 425 de M. Emmanuel Aubert (prévoit que les sommes recueillies au titre du 1 p. 100 logement sont utilisées dans le département où est localisé l'établissement et non dans celui où est localisé le siège social) (p. 2621) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 152 de la commission des lois (prévoit la publication annuelle par les organismes H.L.M. d'un rapport relatant leur politique d'affectation) à l'amendement n° 107 de la commission (réintroduit les dispositions de l'article 21 du projet relatives à l'institutionnalisation des relations entre les autorités municipales et les organismes H.L.M.) : adopté (p. 2622) ;
- *soutient* l'amendement n° 460 de M. Alain Richard (donne au syndic de copropriété la possibilité de récupérer ses créances en cas de vente sur saisie) : rejeté (p. 2629).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Article 14 *(participation à la diversité de l'habitat - P.D.H.) :*

Article L. 332-19 du code de l'urbanisme (modalités de paiement de la P.D.H.) :

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (rétablit pour l'alinéa c le texte adopté par l'Assemblée nationale en remplaçant le mot « locaux » par le mot « logements ») (p. 3824) ;

Logement et habitat : transformation de locaux en logements (p. 3824).

Article 27 *(obligation par le titulaire du droit de préemption de consigner la moitié de la valeur du bien) :*

- *favorable* à l'amendement n° 77 de la commission (de suppression) (p. 3837) ;

Politique foncière : droit de préemption ; consignation (p. 3837).

LAHEAL (Claude)

Député de l'Ardèche

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

LARIFLA (Dominique)

Député de la Guadeloupe

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 2724).

Principaux thèmes développés :

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 2724).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Communautés européennes :
- intégration économique des D.O.M. - T.O.M. (p. 5847) ;
- octroi de mer (p. 5846).

D.O.M. - T.O.M. : ressortissants d'outre-mer en métropole : situation (p. 5846).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5846).

Enseignement : construction d'établissements publics et privés : financement (p. 5846).

Fonctionnaires et agents publics : fonctionnaires ressortissants d'outre-mer : congés bonifiés (p. 5847).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5846).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique : évolution (p. 5846).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : crédits : montant, évolution et régulation (p. 5846).

Parlement : Sénat : président Monnerville : hommage (p. 5846).

T.V.A. et droits d'accises : harmonisation européenne et régime des D.O.M. (p. 5847).

Questions :

Guadeloupe : handicapés : allocation compensatrice (p. 5855).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *son* amendement n° 186 soutenu par M. Claude Lise (étend aux souscriptions en numéraire au capital des sociétés de financement en capital-risque le bénéfice de la réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts) : adopté (p. 6165) ; supprimé en seconde délibération : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 novembre 1991] (p. 6269).

LAURAIN (Jean)

Député de la Moselle

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [*J.O.* du 22 novembre 1991] (p. 15261).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16669).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Restructuration en Lorraine :** Usinor-Sacilor : emploi et activité ; houillères : licenciements ; chimie : société Atochem : restructuration ; concurrence étrangère ; adaptation de l'industrie ; plan social de reconversion ; Commission européenne : interdiction des actions en faveur du textile [26 juin 1991] (p. 3670, 3671).

à un ministre :

- **Anciens combattants et victimes de guerre** [28 novembre 1991] :

Communes : Amélie-les-Bains : hôpital thermal militaire : avenir (p. 6718).

orales sans débat :

- **n° 373,** posée le 9 avril 1991 : **sidérurgie (emploi et activité : Lorraine)** (p. 1008). Appelée le 12 avril 1991 : compétitivité internationale : nécessité ; T.G.V. Est : solution franco-allemande (p. 1111, 1112).

- **n° 430,** posée le 4 juin 1991 : **politiques communautaires (politique agricole)** (p. 2763). Appelée le 7 juin 1991 : nouvelles propositions de la Commission ; fermeté du Gouvernement français ; négociations du G.A.T.T. et préférence communautaire ; soutiens publics à l'agriculture : réduction (p. 2899, 2900).

- **n° 532,** posée le 17 décembre 1991 : **anciens combattants et victimes de guerre (politique et réglementation : Alpes-Maritimes)** (p. 8126). Appelée le 20 décembre 1991 : Vence : domaine de la Conque : foyer des veuves de guerre ; retraitées : maintien dans les lieux durant la réfection (p. 8296, 8297).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Anciens combattants et victimes de guerre : appareillages : mission de l'Institution nationale des invalides (p. 953).

Institution nationale des invalides (I.N.I.) :

- bénéficiaires (p. 952) ;
- statut : composition du conseil d'administration (p. 953) ;
- statut : création d'un établissement public administratif (p. 952).

Discussion des articles [9 avril 1991] :

Article 2 *(organisation administrative de l'I.N.I.) :*

Article L. 532 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 27 du Gouvernement (précise les modalités de nomination de l'adjoint du directeur) à l'amendement n° 10 de la commission (établit les modalités de nomination des autorités de direction) (p. 963).

- **Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 avril 1991] :

Associations d'utilité sociale (p. 1319).

Bénévolat :

- congé de représentation et couverture sociale (p. 1320) ;
- formation (p. 1320).

Droits de l'homme et libertés publiques.

Elus associatifs (p. 1319, 1320).

Discussion des articles [17 avril 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *son* amendement n° 21 (précise la nature des associations concernées par le texte) : adopté après modifications (p. 1328).

- **Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité : contrôle (p. 3617).

Appareillage et aides techniques (p. 3617).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'Occupation (P.R.O.) ; patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (p. 5109).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5108) ;
- campagne double (p. 5108) ;
- carte du combattant (p. 5108) ;
- retraite anticipée (p. 5108).

Carte du combattant volontaire de la Résistance (p. 5109).

Commission tripartite (p. 5108).

Handicapés :
- Centre d'études et de recherches pour l'appareillage des handicapés (C.E.R.A.H.) (p. 5108) ;
- sourds de guerre (p. 5109).

Mémoire et souvenir : généralités (p. 5108).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- immutabilité (p. 5108) ;
- rapport constant : réforme (p. 5108) ;
- régime des suffixes (p. 5108).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : effectifs, modernisation (p. 5108).

Vote des crédits :

Après l'article 89 :

- *soutient* l'amendement n° 41 de M. Jean Proveux (élargit les compétences de la commission tripartite à toute modification du système des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) : retiré (p. 5124).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1991] :

Associations : associations de jeunesse et d'éducation populaire : soutien, fiscalité (p. 5807).

- Projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254).

Première lecture :

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(principes généraux de prévention) :*

Article L. 230-2 du code du travail (obligations générales des chefs d'établissement) :

- *favorable* à l'amendement n° 1 rectifié de la commission (élargit la responsabilité du chef d'établissement aux salariés temporaires) (p. 6345).

- Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Associations :
- associations d'anciens combattants : droit d'ester en justice : proposition de loi : intérêt et nécessité (p. 6557) ;
- associations d'anciens déportés et résistants : droit d'ester en justice (p. 6557).

Délinquance et criminalité : délit de diffamation et d'injure aux anciens combattants : définition (p. 6557, 6558).

Justice : contentieux : multiplication et risque d'encombrement (p. 6557).

Parlement : propositions de loi de MM. André Berthol, Jean-Jacques Jegou et Jean Auroux sur le droit des associations d'anciens combattants d'ester en justice : imperfections (p. 6557).

Presse, édition et imprimerie : campagne contre les anciens combattants (p. 6557, 6558).

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de M. Jean Auroux (réserve aux associations agréées le droit de se porter partie civile lorsque des dégradations ou destructions de monuments portent atteinte aux intérêts dont elles ont la charge) : retiré (p. 6560).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (applique les dispositions de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés à La Poste et à France Télécom) : adopté après modifications (p. 7561).

LAVEDRINE (Jacques)

Député du Puy-de-Dôme

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16572).

LE BRIS (Gilbert)

Député du Finistère

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650) [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7032).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 5 juin 1991] (p. 7433).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat en deuxième lecture (n° 1970) portant diverses dispositions en matière de **pêches maritimes** et de **cultures marines (n° 2012)** [25 avril 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi portant diverses dispositions en matière de **pêches maritimes** et de **cultures marines (n° 2078)** [4 juin 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- Mer et littoral [21 novembre 1991] :

Communautés européennes : pêches maritimes : thon tropical : prix de référence et clause de sauvegarde (p. 6418).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1850).

Rapporteur.

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Pêches maritimes :
- gestion des ressources (capacité de mise en exploitation) (p. 2089) ;
- plan Mellick de mesures structurelles et sociales (p. 2089).

Sénat (texte) (p. 2089).

Discussion des articles [7 mai 1991] :

Article 4 *(dispositif de contrôle de la mise en exploitation des navires de pêche) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (remplace la notion de « façade maritime » par celle de « région et de type de pêche » pour la détermination des objectifs du programme d'adaptation) : adopté après modifications (p. 2093) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (prévoit la possibilité de préciser les zones d'exploitation autorisées par un permis de mise en exploitation) : adopté (p. 2093) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (indique que le permis de mise en exploitation ne pourra en aucun cas être cessible) (p. 2093) ; adopté (p. 2094) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (remplace le terme « importation » par celui « d'achat » dans la liste des opérations nécessitant un permis de mise en exploitation) : adopté (p. 2094).

Article 6 *(pêche sous-marine et pêche à pied) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (précise que l'exercice à titre professionnel ou non de la pêche à pied doit être réglementé) : adopté (p. 2094).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Paul Lombard (abroge la loi n° 57-897 du 7 août 1957 portant interdiction de la pêche dans l'étang de Berre) (p. 2095) ;

Cours d'eau, étangs et lacs : étang de Berre : restauration du milieu (p. 2095).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur suppléé par : *Baeumler (Jean-Pierre)* [14 juin 1991] (p. 3184).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Assemblée nationale : président : livre de M. Laurent Fabius « C'est en allant vers la mer » (p. 5875).

Communautés européennes :
- Europe bleue (p. 5875) ;
- pêches maritimes : golfe de Gascogne : conflits de territorialité (p. 5876).

Environnement : littoral : protection et aménagement ; schémas de mise en valeur de la mer (p. 5876).

Formation professionnelle et promotion sociale : enseignement et formation maritime (p. 5876).

Mer et littoral : secrétariat d'Etat à la mer : crédits : montant, évolution, répartition ; annulation (p. 5875).

Pêches maritimes :
- plan Mellick et crise de la pêche (p. 5875) ;
- ressource (p. 5875).

Ports maritimes : modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5876).

Sécurité maritime :
- centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (C.R.O.S.S.) (p. 5876) ;
- Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (p. 5876).

LECUIR (Marie-France)

Député du Val-d'Oise

(7e circonscription)

Socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommée secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Chômage : méthodes statistiques (p. 5386).

- Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).

Première lecture :

Discussion des articles [26 novembre 1991] :

Article 38 *(contrôle des demandeurs d'emploi) :*
- *ses observations* (p. 6627).

Article 39 *(sanctions applicables aux chômeurs indemnisés) :*
- *ses observations* (p. 6630).

Article 41 *(sanctions pénales) :*
- *ses observations* (p. 6632).

Article 44 *(associations intermédiaires) :*
- *ses observations* (p. 6634).

Article 47 *(association de services aux personnes) :*
- *ses observations* (p. 6637).

LE DEAUT (Jean-Yves)

Député de Meurthe-et-Moselle

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires européennes : recherche, transports, environnement) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [*J.O.* du 18 octobre 1991] (p. 13673).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 2295) [7 novembre 1991] (p. 5704).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

DEPOTS

Rapport déposé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur la **préservation de la qualité de l'eau** (distribution de l'eau potable et traitement des eaux résiduaires) **(n° 2218)** [10 septembre 1991].

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome VI : **affaires européennes : recherche, transports, environnement (n° 2257)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 2295) autorisant l'**approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 2347)** [14 novembre 1991].

Rapport déposé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les **orientations de la politique spatiale française et européenne (n° 2501)** [18 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Commerce extérieur : déchets : importation (p. 3650).

Déchets nucléaires :
- élimination (p. 3650) ;
- gestion (p. 3649) ;
- laboratoires souterrains de recherche de site : création et fonctionnement (p. 3650) ;
- moratoire (p. 3650).

Mines et carrières : code minier (p. 3650).

Opinion publique : information et transparence des décisions (p. 3650).

Parlement :
- compétence (p. 3650, 3651) ;
- Constitution : article 34 : domaine de la loi (p. 3650) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : mission d'études et rapport (p. 3650, 3651).

Recherche :
- conditionnement et entreposage des déchets (p. 3650) ;
- enfouissement : aptitude des formations géologiques profondes (p. 3650) ;
- évaluation : création d'une instance (p. 3650) ;
- retraitement et transmutation (p. 3650).

Risques technologiques : sûreté nucléaire : recommandations (p. 3650).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Affaires étrangères : Etats-Unis (p. 6534).

Commerce extérieur : déchets : importation (p. 6534).

Déchets nucléaires :
- élimination (p. 6535) ;
- laboratoires souterrains de recherche de sites : création et fonctionnement (p. 6534) ;
- stockage : réversibilité (p. 6534).

Energie : énergie nucléaire : débat ; loi-cadre (p. 6534).

Opinion publique : information et transparence des décisions (p. 6534).

Parlement :
- compétence (p. 6534) ;
- Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques : mission d'études et rapport (p. 6534).

Recherche :
- évaluation : création d'une instance (p. 6534) ;
- retraitement et transmutation (p. 6534).

Sénat : texte (p. 6534).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Article 1er *(rapport d'évaluation et programme de recherche) :*

- *ses observations* (p. 6536) ;

Traités et conventions : convention internationale sur les déchets (p. 6536).

Article 3 bis *(réversibilité du stockage souterrain des déchets radioactifs) :*

- *ses observations* (p. 6538) ;

Recherche :
- axes de la recherche (p. 6538) ;
- financement (p. 6538).

Titre :

Son intervention :

Commerce extérieur : retraitement de déchets étrangers en France : retour (p. 6543).

Traités et conventions : convention internationale sur les déchets (p. 6543).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Communautés européennes : France : position excentrée (p. 5436).

Transports ferroviaires : T.G.V. Est et mission Essig (p. 5436).

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Affaires étrangères : Organisation des Nations Unies : conférence sur l'environnement à Rio de Janeiro (p. 5468).

Energie :
- effet de serre : directives communautaires (p. 5468) ;
- énergies renouvelables, biocarburants (p. 5468).

Parlement : rôle (p. 5468).

Sécurité civile : risques technologiques : centrales nucléaires de l'Europe de l'Est (p. 5468).

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (recherche, transports et environnement) [5 novembre 1991] :

Audiovisuel :
- câble (p. 5519) ;
- satellites (p. 5519) ;
- télévision haute définition (p. 5519).

Energie : énergie nucléaire (p. 5520).

Environnement : respect (p. 5520).

Etats-Unis : entreprises américaines : implantation en Europe (p. 5518).

Europe : Europe centrale et de l'Est : aide, association à la Communauté (p. 5520).

Japon : entreprises japonaises : implantation (p. 5518).

Recherche :
- biotechnologies (p. 5519) ;
- informatique, électronique et composants (p. 5519) ;
- programmes nationaux : décloisonnement (p. 5519).

Transports : amélioration (p. 5520).

Recherche et technologie. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : déconcentration hors de l'Ile-de-France (p. 5604).

Chercheurs et ingénieurs-techniciens-administratifs (I.T.A.) : mobilité des chercheurs (p. 5604).

Communautés européeennes : programmes communautaires : Eurêka (p. 5605).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Discussion [27 novembre 1991] :

Principaux thèmes développés :

Commission européenne : méthodes « technocratiques » de la Commission (p. 6697).

Europe :
- Europe de la recherche : nécessité (p. 6697) ;
- Europe industrielle : perspectives (p. 6697).

Japon : entreprises japonaises : implantation en Europe (p. 6697).

Union économique et monétaire : filiales d'entreprises étrangères : exclusion des subventions communautaires (p. 6697).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 2295).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Affaires étrangères :
- pays du Sud : refus d'adhésion (p. 7061) ;
- Vienne : convention de 1985 (p. 7060).

Communautés européennes :
- « droits à produire » : négociation par les industriels européens (p. 7061) ;
- « ecolabels » pour les produits de substitution (p. 7061) ;
- taxation des productions de chlorofluorocarbures (C.F.C.) : perspectives (p. 7061).

Coopération et développement : fonds multilatéral au profit des pays en voie de développement : perspectives (p. 7061).

Environnement :
- couche d'ozone : bouclier de protection (p. 7060) ;
- cycles végétaux : déséquilibres (p. 7060) ;
- Londres : amendement : suppression totale des C.F.C. en l'an 2000 (p. 7060) ;
- Montréal : protocole de 1987 (p. 7060) ;
- vie marine : modification (p. 7060).

Etats-Unis :
- délocalisation de la production des C.F.C. dans les pays de l'Asie du Sud-Est (p. 7060) ;
- législation « clean air act » : taxe sur les C.F.C. (p. 7060).

Industrie :
- chlorofluorocarbones (C.F.C.) : récupération et recyclage : perspectives (p. 7061) ;
- chlorofluorocarbones (C.F.C.) : responsabilité dans la destruction de la couche d'ozone (p. 7061) ;
- produits : étiquetage obligatoire (p. 7061).

Parlement : commission des affaires étrangères : association aux travaux du ministère des affaires étrangères pour les traités importants (p. 7061).

Recherche : technologies propres : perspectives (p. 7060).

Santé publique : cancers de la peau : augmentation (p. 7060).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7238).

Collectivités locales : moyens financiers (p. 7240).

Communes : Amiens (p. 7238, 7239).

Droit de l'eau : loi du 16 décembre 1964 (p. 7239).

Environnement : pollution : pollutions diffuses (p. 7238).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : unicité ; quantité (p. 7238).

Organismes et structures : schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7239).

Politique de l'eau ; généralités ; financement (p. 7238).

Risques naturels : sécheresse (p. 7238).

Santé publique : qualité de l'eau : généralités (p. 7239).

Usagers :
- concertation (p. 7239) ;
- droits de l'usager : information (p. 7239).

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 2 *bis* nouveau *(établissement public local de l'eau) :*
- *ses observations* (p. 7319) ;

Communes : participation financière (p. 7320).

Etablissement public de l'eau : champ d'intervention (p. 7320).

Après l'article 9 :
- *son* amendement n° 248 corrigé rectifié (ajoute un article au code minier relatif aux conditions hydrauliques d'abandon des mines) (p. 7342) : adopté (p. 7343) ;

Mines et carrières : abandon : conséquences (p. 7342).

Régions : Lorraine (p. 7342).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*
- *ses observations* (p. 7344) ;

Communes : Amiens (p. 7344).

Environnement : pollution (p. 7344).

Santé publique : qualité de l'eau : information (p. 7344).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*
- *favorable* à l'amendement n° 64 de M. Roger Gouhier (prévoit que le contrôle des rejets de substances radioactives ne pourra être effectué que par des laboratoires agréés) (p. 8111) ;

Environnement : Service central de protection contre les rayons ionisants (S.C.P.R.I.) (p. 8111).

Article 9 *bis* *(conditions hydrauliques d'abandon des mines) :*
- *ses observations* (p. 8114).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Volontariat : volontaires du service national en entreprise (V.S.N.E.) (p. 7301).

LE DRIAN (Jean-Yves)

Député du Morbihan

(5e circonscription)

Socialiste

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé de la mer

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé de la mer. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650) [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7032).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Plan pêche :** pêche maritime : défense des pêcheurs français ; sorties de pêche : réglementation ; captures débarquées : baisse régulière ; flotte de pêche : modernisation (nécessité) ; plan social de conversion : mise en place [10 avril 1991] (p. 1023).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Beaufils (Jean) :* plan pêche :** plan de réduction de la flotte française en conformité avec les directives communautaires ; sortie de flotte de 100 000 kilowatts ; aides de l'Etat ; volet social : cessations anticipées d'activité ; cas des pêcheurs artisans chefs d'entreprise : étude en cours [26 juin 1991] (p. 3677).

- ***Grignon (Gérard) :* quotas de pêche avec le Canada :** Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve ; accord franco-canadien de 1972 ; tribunal de New-York : sentence arbitrale en mars 1992 ; quotas de pêche pour 1992 : négociations ; armement de Saint-Malo : droit d'accès [9 octobre 1991] (p. 4343, 4344).

- ***Kerguéris (Aimé) :* réforme de la manutention portuaire :** dockers : statut : réforme ; ports : emploi et activité ; filière portuaire : modernisation : plan « global » ; autonomie portuaire ; dockers : négociation et sens des responsabilités [13 novembre 1991] (p. 5894).

- ***Bérégovoy (Michel) :* situation dans les ports :** emploi et activité ; concurrence internationale ; dockers : statut : réforme ; marine marchande : rôle ; filière portuaire : modernisation ; autonomie portuaire [4 décembre 1991] (p. 7124, 7125).

à un ministre :

- **Mer et littoral** [21 novembre 1991] :

Communautés européennes :
- conchyliculture et cultures marines : directive du 15 juillet 1991 (p. 6416, 6417) ;
- conchyliculture et cultures marines : coquilles Saint-Jacques : harmonisation européenne (p. 6417) ;
- pêches maritimes : dispositif spécifique merlan (p. 6415) ;
- pêches maritimes : filets maillants dérivants (p. 6415, 6419, 6420) ;
- pêches maritimes : thon tropical : prix de référence et clause de sauvegarde (p. 6418) ;
- ressources : mer du Nord (p. 6415).

Formation professionnelle et promotion sociale : suppression des crédits de formation professionnelle attribués au secrétariat d'Etat à la mer (p. 6420, 6421).

Marine marchande :
- chantiers navals (p. 6422) ;
- Compagnie générale maritime (C.G.M.) (p. 6418, 6419).

Ports maritimes :
- Caen (p. 6416) ;
- dockers : effectifs (p. 6421) ;
- Marseille (p. 6421) ;
- modernisation : négociation port par port (p. 6421).

Sécurité maritime : Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (p. 6416, 6422).

orales sans débat de :

- ***Ollier (Patrick) (n° 437) :* voirie (autoroutes) :** Grenoble-Sisteron via Gap : tracé ; vallée du Rhône : allégement du trafic ; département des Hautes-Alpes : désenclavement [14 juin 1991] (p. 3175, 3176).

- ***Bocquet (Alain) (n° 439) :* logement (prêts) :** renégociation des prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) ; prêts substitutifs aux P.A.P. à taux constant ; mobilisation du fonds du « 1 p. 100 logement » ; possibilité de rester dans le logement avec le statut de locataire H.L.M. [14 juin 1991] (p. 3176, 3177).

INTERVENTIONS

En qualité de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé de la mer :

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650).**

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [14 juin 1991] :

Pêches maritimes :
- pêche à pied (p. 3185) ;
- permis de mise en exploitation (art. 4) (p. 3185) ;
- réglementation : notion de « région » (p. 3185).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Assemblée nationale : président : livre de M. Laurent Fabius « C'est en allant vers la mer » (p. 5877).

Communautés européennes :
- Méditerranée : gestion de la ressource (p. 5879) ;
- pêches maritimes : filets maillants dérivants (p. 5879) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (P.O.P.) (p. 5878, 5879).

Communes : Lorient (p. 5877).

Conchyliculture et cultures marines :
- statut social des épouses et des veuves de conchyliculteurs (p. 5878) ;
- structures professionnelles (p. 5879).

D.O.M. - T.O.M. : Saint-Pierre-et-Miquelon : répartition des zones de pêche dans le Nord-Ouest atlantique (p. 5878).

Environnement :
- environnement marin (p. 5880) ;
- littoral : protection et aménagement ; schémas de mise en valeur de la mer (p. 5880).

Impôts et taxes :
- armateurs : allégements fiscaux et décharges (p. 5878) ;
- cession de navire sous condition de réemploi : exonération de l'imposition sur les plus-values (p. 5878).

Marine marchande : situation et plan marine marchande (p. 5878).

Mer et littoral : navigation de plaisance (p. 5880).

Pavillon :
- français (p. 5878) ;
- immatriculation aux terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) (Kerguelen) (p. 5878).

Pêches maritimes :
- plan Mellick et crise de la pêche (p. 5878, 5879) ;
- ressource (p. 5878, 5879).

Pétrole et dérivés : navires pétroliers (p. 5878, 5880).

Politique maritime (p. 5877).

Ports maritimes : modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5879).

Recherche (p. 5880).

Sécurité maritime :
- centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (C.R.O.S.S.) (p. 5880) ;
- signalisation des navires passant au large d'Ouessant (p. 5880).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5877).

Réponses aux questions :

Communautés européennes :
- Méditerranée (M. Guy Lengagne) (p. 5904) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (M. Guy Lengagne) (p. 5904) ;
- saumon (M. Guy Lengagne) (p. 5904).

Communes :
- Boulogne-Capécure (M. Guy Lengagne) (p. 5904) ;
- Rouen (M. Dominique Gambier) (p. 5903).

Marine marchande : Compagnie générale maritime (C.G.M.) (M. Albert Denvers) (p. 5905).

Mer et littoral : Secrétariat d'Etat à la mer : rattachement du secteur agro-marin (M. Guy Lengagne) (p. 5904).

Politique maritime : estuaires : rôle (Mme Nicole Ameline) (p. 5902).

Ports maritimes : modernisation : équipement (M. Dominique Gambier) (p. 5903).

Risques naturels : défense contre la mer (M. Pierre Hiard) (p. 5904).

Sécurité maritime :
- risques professionnels : marins (M. Pierre Victoria) (p. 5905) ;
- Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (Mme Nicole Ameline, M. Jean Brocard) (p. 5902) ;
- tempêtes : sécurité des navires (M. Pierre Victoria) (p. 5905).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* [21 novembre 1991] (p. 6422).

LEDUC (Jean-Marie)

Député de la Seine-Maritime

(10e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Rapporteur de la proposition de loi en faveur de l'élevage (n° 2269) [28 novembre 1991] (p. 6773).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299) [*J.O.* du 5 décembre 1991] (p. 15898).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Prix de la viande et du lait :** prix agricoles : baisse ; politique de la qualité : promotion ; viande : plan d'aide aux revenus agricoles ; contrôles aux frontières : renforcement [19 juin 1991] (p. 3348).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Céréales : généralités (p. 5023).

Communautés européennes :
- coopération avec les pays de l'Est (p. 4996) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 5023).

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'industrie automobile française (n° 2252) et proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête chargée de déterminer la situation actuelle et l'avenir de l'industrie automobile française après l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le Japon (n° 2253).**

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Affaires étrangères : crise du Golfe : conséquences (p. 7729).

Communautés européennes : accord C.E.E./Japon (p. 7729).

Commerce extérieur :
- exportations (p. 7729) ;
- Japon : importations en provenance du Japon (p. 7729).

Industrie automobile :
- emploi (p. 7729, 7732) ;
- équipementiers (p. 7732) ;
- situation (p. 7729).

Parlement : commission d'enquête sur l'industrie automobile : recevabilité et opportunité (p. 7729).

Recherche (p. 7730).

- **Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 7747).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7746, 7747) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7746, 7747).

Exploitants agricoles :
- exploitants en difficulté : aides (p. 7747) ;
- femmes : partage des points de retraite (p. 7747) ;
- jeunes : installation (p. 7747).

Impôts et taxes :
- déduction fiscale pour autofinancement (p. 7747) ;
- taxes du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) : démantèlement (p. 7746, 7747).

Prestations : prestations familiales : financement (p. 7747).

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Article 1er *(assiette et mode de calcul des cotisations de prestations familiales agricoles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1994 l'application des dispositions relatives aux cotisations au titre des prestations familiales) (p. 7756).

Article 2 *(plafonnement de la cotisation d'AMEXA due au titre des aides familiaux et associés d'exploitation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 24 de M. Edmond Alphandéry (donne un caractère forfaitaire aux cotisations d'AMEXA dues par le chef d'exploitation au titre de ses aides familiaux et associés d'exploitation) (p. 7757).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (porte la déduction des bénéfices réinvestis de 10 à 20 p. 100 avec un plafonnement porté de 20 000 à 75 000 francs) (p. 7763) ;
- *favorable* à l'amendement n° 40 du Gouvernement (autorise les chefs d'exploitation âgés de plus de cinquante-cinq ans à opter jusqu'à la date de liquidation de leur retraite, pour une assiette annuelle de cotisations constituée par les revenus de la dernière année connue) (p. 7778).

Explications de vote :

Agriculture : plan d'adaption : préretraites (p. 7781).

Cotisations : réforme : généralités (p. 7779, 7780).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7782).

LE FOLL (Robert)

Député de Seine-et-Marne

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 6 mars 1991] (p. 3252).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 6 mars 1991] (p. 3252).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 13 mars 1991] (p. 3593).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 13 mars 1991] (p. 3593).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 28 mars 1991] (p. 4286).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 28 mars 1991] (p. 4286) ; [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 avril 1991] (p. 4605).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 5 avril 1991] (p. 4605).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 12 avril 1991] (p. 4892).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 12 avril 1991] (p. 4892).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* 13 avril 1991] (p. 4938).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 13 avril 1991] (p. 4938).

Rapporteur de la proposition de résolution de Mme Muguette Jacquaint tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions du financement du parc de loisirs d'Eurodisneyland et sur le respect de la législation du travail sur le chantier (n° 2005) [24 mai 1991] (p. 2301).

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [*J.O.* du 21 juin 1991] (p. 8089).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [*J.O.* du 22 juin 1991] (p. 8139).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les articles 27, 28, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n° 2005) de Mme Muguette Jacquaint tendant à créer une **commission d'enquête** sur les **conditions du financement du parc de loisirs d'Eurodisneyland** et sur le **respect de la législation du travail sur le chantier (n° 2069)** [30 mai 1991].

Proposition de loi relative à l'**exercice de la profession d'assistante maternelle (n° 2112)** [12 juin 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 497,** posée le 9 novembre 1991 : **transports aériens (compagnies)** (p. 6363). Appelée le 22 novembre 1991 : U.T.A. : rachat par Air France : conséquences ; personnel : maintien du statut de la société coopérative de main-d'œuvre (p. 6481, 6482).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Inscrit contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 666).

Principaux thèmes développés :

Assemblée de Corse : incompatibilité des mandats de conseiller régional et de conseiller général (p. 667).

Conseil exécutif (p. 667).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 667).

Etat : autorité et Etat de droit (p. 667).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 666, 667).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 666).

Statut :
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 666) ;
- spécificité corse (reconnaissance) (p. 666, 667).

Discussion des articles [4 avril 1991] :

Article 58 *bis* *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *favorable* à l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 768).

Lecture définitive [12 avril 1991] :

Inscrit contre l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 1132).

Son échange de propos *avec : Pandraud (Robert)* (p. 1134, 1135).

Inscrit contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 1143).

Inscrit contre la motion de renvoi en commission de : *Pons (Bernard)* (p. 1153).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : Europe (statut d'autonomie des îles européennes) (p. 1135).

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 1153).

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 1134).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- transferts de compétences (p. 1134) ;
- transports (p. 1134).

Elections et referendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 1134, 1135).

Gouvernement : attitude à l'égard du Parlement (p. 1143).

Lois : projet de loi n° 1692 : procédure suivie pour son élaboration (p. 1153).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 1143).

« Peuple corse » :
- délibérations de l'Assemblée de Corse (p. 1134) ;
- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 1133) ;
- notion (p. 1133) ;
- souhaits (p. 1132).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 1143).

Président de la République : déclarations (p. 1133).

Statut :
- de 1982 (p. 1133) ;
- nécessité d'un nouveau statut (p. 1135, 1144) ;
- spécificité corse (reconnaissance) (p. 1133, 1134).

Explications de vote :

Vote pour du groupe socialiste (p. 1164).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Communes :
- maires : rôle et compétences (p. 2393) ;
- Meaux (p. 2393).

Jeunes : malaise (p. 2393).

Régions : Ile-de-France (p. 2393).

Villes et banlieues : « droit à la ville » (p. 2394).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 2394).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Famille :
- assistantes maternelles : statut (p. 4888) ;
- politique familiale : objectifs et méthodes (p. 4886).

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Bourses et allocations d'études : développement (p. 5655).

Collèges : rénovation pédagogique, moyens (p. 5670).

LEFORT (Jean-Claude)

Député du Val-de-Marne

(10e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [*J.O.* du 22 novembre 1991] (p. 15261).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Rapport d'information fait au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 *bis* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée **sur la politique communautaire en matière de transports terrestres (n° 1962)** [11 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à créer une **commission d'enquête** sur le **travail clandestin au marché d'intérêt national de Rungis (n° 2220)** [17 septembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Reconnaissance du génocide arménien : Turquie ; déclaration de l'ambassadeur de France à Ankara ; relations franco-turques [24 avril 1991] (p. 1683).

- Sommet de Maastricht : sommet européen : succès franco-allemand ; espace social européen ; charte sociale : absence de la Grande-Bretagne ; « Congrès » : association des parlements nationaux ; Maastricht : ratification par chaque parlement national [11 décembre 1991] (p. 7579, 7580).

à un ministre :

- Industrie [10 octobre 1991] :

Energie : E.D.F. : site de Vitry : utilisation (p. 4411).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [28 mars 1991] :

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*
- *défavorable* (p. 563).

- Proposition de résolution de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2013).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Amnistie des infractions liées au financement des campagnes électorales et des partis politiques : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 2114, 2115).

Commission d'enquête sur le financement des partis :
- avis de la commission des lois et des différents groupes politiques (p. 2114, 2115) ;
- interférence avec des procédures judiciaires en cours (interdiction) (p. 2115) ;
- période d'enquête : 1958-1990 (p. 2115).

Constitution :
- institutions de la Ve République : critique (p. 2114) ;
- réformes (p. 2115).

Démocratie :
- crise (p. 2114) ;
- hommes politiques : publicité du patrimoine et des revenus (p. 2115).

Financement des partis et des campagnes électorales :
- généralités (p. 2114, 2115) ;
- illégalités dues à l'absence de lois avant 1988 (p. 2114) ;
- publicité et contrôle (p. 2115).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants (n° 1998).

Première lecture :

Discussion des articles [23 mai 1991] :

Article 1er *(définition de l'agent commercial) :*
- *soutient* l'amendement n° 13 de M. Roger Gouhier (exclut les V.R.P. du champ d'application du présent statut) : rejeté (p. 2241).

Article 2 *(communication du contrat d'agence) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Roger Gouhier (précise que le contrat d'agence est obligatoirement écrit) (p. 2241) : rejeté (p. 2242).

Article 4 *(rémunération de l'agent commercial) :* adopté (p. 2242).

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Roger Gouhier (prévoit l'obligation de mentionner le taux de commission lors de la conclusion du contrat) : retiré (p. 2242).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 10 de M. Roger Gouhier (établit l'obligation d'envois périodiques d'un relevé des commissions dues à l'agent commercial, précise que l'agent commercial peut exiger les justifications nécessaires pour vérifier le montant des commissions qui lui sont dues) : rejeté (p. 2243) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de M. Roger Gouhier (prévoit que les concubins bénéficient du droit à réparation lorsque la cessation du contrat est due au décès de l'agent) : rejeté après correction (p. 2244).

Article 13 *(clause de non-concurrence après la cessation du contrat) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. Roger Gouhier (prévoit le versement d'une contrepartie pécuniaire en cas d'application d'une clause de non-concurrence) : rejeté (p. 2245).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [30 mai 1991] :

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *ses observations* (p. 2432) ;

Action sociale et solidarité nationale : acteurs sociaux (p. 2432).

Aménagement du territoire (p. 2432).

Logement et habitat : logement social (p. 2432).

Transports : transports en commun (p. 2432).

Villes et banlieues : « droit à la ville » (p. 2432).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique : discussion commune [3 juin 1991] :

Affaires étrangères : Pays-Bas : Conseil d'Etat : recommandation donnée au Parlement de ne pas ratifier les accords de Schengen (p. 2684).

Communautés européennes :
- citoyenneté européenne (p. 2683) ;
- « déficit démocratique » (p. 2685) ;
- Europe sociale (p. 2685) ;
- libre circulation des personnes (p. 2683).

Coopération et développement :
- coopération économique (p. 2684) ;
- dette du tiers-monde (p. 2684) ;
- Nord-Sud : termes de l'échange : dégradation (p. 2684).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- organisations humanitaires : craintes (p. 2683, 2684) ;
- respect (p. 2683).

Etrangers : droit d'asile politique : garanties (p. 2684).

Informatique :
- commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : consultation, référence pour les autres pays signataires (p. 2685) ;
- « système d'information Schengen » (S.I.S.) : données informatisées : installation à Strasbourg (p. 2684).

Transports : transporteurs d'immigrés clandestins : réglementation et responsabilité : projet de loi (p. 2684).

- Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration (n° 2089).

Principaux thèmes développés [6 juin 1991] :

Affaires étrangères : richesse mondiale : redistribution (p. 2865).

Guerre :
- guerre du Golfe : enseignements (p. 2865) ;
- guerre froide : fin (p. 2865).

Industrie d'armement : reconversion (p. 2866).

Parlement : politique de défense et définition du concept de sécurité : rôle du Parlement (p. 2865).

- Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et débat sur cette déclaration (n° 2131).

Principaux thèmes développés [19 juin 1991] :

Allemagne : unification (p. 3383).

Coopération et développement : généralités (p. 3384).

Défense :
- défense et sécurité européenne (p. 3383) ;
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : réorganisation et rôle prédominant des Etats-Unis (p. 3384).

Etat-Unis : place au sein du nouvel ordre international (p. 3384).

Europe : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 3384).

Europe sociale : Charte sociale (p. 3383).

Guerre du Golfe : enseignements (p. 3384).

Institutions communautaires : déficit démocratique (p. 3383).

Politique économique : Europe ultralibérale (p. 3384).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 227-1 du code pénal (délaissement d'un mineur de quinze ans) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de la commission (exclut toute incrimination si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité du mineur) (p. 3556).

Après l'article unique :

- *défavorable* à l'amendement n° 257 de M. Jacques Toubon (abroge l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, incriminant la contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité) (p. 3572).

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition, présidence et compétences (p. 3871) ;

- écoutes administratives ou de « sécurité » : quota (p. 3871) ;
- écoutes administratives ou de « sécurité » : reconnaissance légale (p. 3871) ;
- matériel d'écoute : commercialisation et utilisation : réglementation (p. 3871) ;
- projet de loi : crédibilité et efficacité (p. 3871).

Etat de droit, libertés publiques et vie privée : protection (p. 3871).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Aide juridique :
- financement : participation de l'Etat (p. 3875) ;
- réforme : progrès social (p. 3875).

Avocats : barreaux : réglement intérieur : convention avec les avocats pour l'aide juridictionnelle (p. 3875).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 3875).

Institution judiciaire : réformes (p. 3875).

Parlement : commission mixte paritaire (p. 3875).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Aide au retour volontaire (p. 4375).

Coopération et développement (p. 4375).

Immigration :
- immigration clandestine : filières (p. 4375) ;
- politique européenne (p. 4376) ;
- politique générale (p. 4374).

Logement et habitat : logement social (p. 4376).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 4375) ;
- contrôle : moyens humains et financiers (p. 4375) ;
- employeurs (p. 4375) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 4375).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Article 6 *(confiscation des produits d'un travail effectué par un étranger employé irrégulièrement) :*

- *soutient* l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (autorise la confiscation des biens utilisés à l'occasion de l'infraction) : retiré (p. 4428).

Article 7 *(confiscation des produits des extorsions de fonds à l'occasion de l'introduction d'un étranger en France) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (aggrave les sanctions applicables à ceux qui se font remettre des fonds à l'occasion de l'introduction en France de travailleurs étrangers) : retiré (p. 4428).

Avant l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (aggrave les sanctions punissant l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France) : retiré (p. 4437).

Article 14 *(alourdissement des sanctions applicables aux personnes qui facilitent l'entrée ou le séjour irrégulier d'étrangers en France) :*

- *son* amendement n° 35 (double les peines applicables aux passeurs professionnels qui exercent leur activité dans le cadre d'une filière internationale) : rejeté (p. 4438) ;
- *son* amendement n° 36 (élargit le champ d'application du texte aux personnes qui assurent le logement des étrangers en France dans des conditions manifestes d'insalubrité et d'absence d'hygiène) (p. 4438) : retiré (p. 4439).

Article 17 *(nouvelle incrimination à l'encontre des étrangers s'opposant à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : retiré (p. 4445) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (accorde un délai de vingt-quatre heures à l'étranger pour communiquer les renseignements permettant l'exécution de la mesure qui le frappe) (p. 4445) : rejeté (p. 4446).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport d'application de la loi) : adopté (p. 4451).

Explications de vote [15 octobre 1991] :

Principaux thèmes développés :

Coopération et développement (p. 4482).

Logement et habitat : logement social (p. 4482).

Immigration : politique européenne (p. 4481).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 4481) ;
- contrôle : moyens humains et financiers (p. 4481) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 4481).

Vote pour du groupe communiste (p. 4481).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Coopération et développement (p. 6965).

Expulsions : dédommagement financier (p. 6965).

Immigration :
- immigration clandestine : filières (p. 6965) ;
- immigration clandestine : régularisation (p. 6965).

Travail : travail clandestin :
- contrôle : moyens humains et financiers (p. 6965) ;
- syndicats : association à la lutte (p. 6965).

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Article 3 *(confiscation des produits du travail clandestin) :*

- *son* amendement n° 29 (impose la régularisation des travailleurs clandestins justifiant d'une présence et d'une activité professionnelle en France de plus de cinq années en cas de fermeture de l'entreprise) : rejeté (p. 6972) ;
- *son* amendement n° 30 (établit une indemnité de retour à la charge de l'employeur de salariés clandestins) : rejeté (p. 6973).

Après l'article 4 *bis* :

- *son* amendement n° 32 (dispose que les organisations syndicales à la Bourse du travail reçoivent de l'inspection du travail des informations sur les enquêtes relatives à la lutte contre les employeurs de main-d'œuvre clandestine) : rejeté (p. 6974).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *son* sous-amendement n° 31 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (exclut l'application de l'interdiction du territoire aux personnes en situation régulière qui n'ont pas été condamnées à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis) à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 6977).

Lecture définitive :

Explications de vote [16 décembre 1991] :

Coopération et développement (p. 7966).

Travail :
- inspection du travail : moyens (p. 7966) ;
- travail clandestin : association des organisations syndicales à la lutte (p. 7966).

Vote pour du groupe communiste (p. 7966).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Fonction publique territoriale : rémunérations annexes : uniformisation : nécessité (p. 5332).

Fonctionnaires et agents publics :
- effectifs (p. 5332) ;
- fonction publique : modernisation : revalorisation des tâches (p. 5331) ;
- rémunérations : masse salariale : évolution, négociations (p. 5331).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Chômeurs : droit à l'accompagnement auprés des A.S.S.E.D.I.C. (p. 5378).

Inspection du travail : effectifs (p. 5377).

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1991] :

Automobiles et cycles : accord C.E.E. - Japon (p. 5525).

Conseil européen : sommet de Maastricht : 9 et 10 décembre 1991 (p. 5525).

Défense : désarmement nucléaire : accord américano-soviétique (p. 5525).

Energie : gaz-électricité : mission de service public (p. 5525).

Europe sociale : charte sociale (p. 5525).

Institutions communautaires :
- déficit démocratique (p. 5525) ;
- Europe des nations (p. 5525).

Japon : entreprises japonaises : implantation (p. 5525).

Parlement français : suivi des affaires communautaires (p. 5525).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Commerce extérieur : exportations d'armement : contrôle (p. 5945).

Industries d'armement : groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : restructuration (p. 5945).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Communes : Ivry-sur-Seine : fermeture de la caserne des pompiers (p. 7984).

Sapeurs-pompiers volontaires : statut (p. 7984).

LEFRANC (Bernard)

Député de l'Aisne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214) [*J.O.* du 31 octobre 1991] (p. 14111).

LE GARREC (Jean)

Député du Nord

(18e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (économie, finances et budget : secteur public) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les problèmes démographiques [*J.O.* du 21 novembre 1991] (p. 15193).

Membre du Haut Conseil du secteur public [*J.O.* du 29 novembre 1991] (p. 15602).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 13 : **économie, finances et budget : secteur public (n° 2255)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur le **financement des partis et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2348)** [14 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Industrie textile :** groupe V.E.V. : comptabilité analytique : endettement ; licenciements ; G.A.T.T. : négociations ; importations frauduleuses : action des douanes ; modernisation du secteur [29 mai 1991] (p. 2381, 2382).

- **Transparence de la vie publique :** partis politiques : financement ; attaques contre le parti socialiste ; loi du 15 janvier 1990 sur les dépenses de campagne ; commission d'enquête ; indemnité parlementaire : fiscalisation ; « statut de l'élu » ; parti des « verts » [18 décembre 1991] (p. 8137, 8138).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2161).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2162).

Femmes : égalité professionnelle (p. 2161).

Gouvernement : réflexion et dialogue (p. 2160).

Pensions de retraites :
- modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2161) ;
- revalorisation (p. 2161).

Personnes âgées : dépendance (p. 2161).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2161).

Solidarité entre les générations (p. 2161).

Veuves : pensions de réversion (p. 2161).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Explications de vote [15 octobre 1991] :

Immigration :
- histoire (p. 4480) ;
- politique générale (p. 4480).

Travail : travail clandestin : généralités (p. 4480).

Vote pour du groupe socialiste (p. 4480).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Administration : administration centrale et services extérieurs : liens (p. 5329).

Fonctionnaires et agents publics :
- Ecole nationale d'administration (E.N.A.) : formation des élèves (p. 5329) ;
- fonction publique : modernisation : revalorisation des tâches (p. 5330) ;
- formation (p. 5329) ;
- mobilité (p. 5329) ;
- rémunérations : masse salariale : évolution, négociations (p. 5329) ;
- rémunérations annexes (p. 5329).

Services généraux : comité interministériel de bureautique administrative : présidence (p. 5329).

Economie, finances et budget : Charges communes. - Services financiers - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour le secteur public [15 novembre 1991] :

Président de la République : engagements (p. 6031).

Secteur public : entreprises publiques :
- assurances (p. 6032) ;
- banque-industrie : relations (p. 6031) ;
- dotations en capital : niveau et financement (p. 6031) ;
- gestion (p. 6032) ;
- industrie : Thomson, Bull (p. 6031) ;
- privatisations (p. 6031, 6032) ;
- salariés : rôle, présence au sein du conseil d'administration (p. 6032).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et 116 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 15 novembre 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [18 novembre 1991] :

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 6254).

Emploi :
- chômage : croissance (p. 6253) ;
- « mesures pour l'emploi » (p. 6254) ;
- petites et moyennes entreprises (P.M.E. - P.M.I.) : soutien (p. 6254).

Etats-Unis :
- bourse : « coup de tabac » du vendredi 15 novembre 1991 (p. 6252) ;
- crise économique (p. 6252).

Finances publiques :
- dette de l'Etat : charge annuelle : progression (p. 6253) ;
- loi de finances pour 1992 : structure et évolution (p. 6252).

Formation professionnelle : formation permanente (p. 6254).

France :
- Français : inquiétude (p. 6254) ;
- place au sein de la communauté mondiale (p. 6253).

Impôt sur le revenu : baisse : perspectives (p. 6253).

Parlement : procédure parlementaire (p. 6252).

Politique économique :
- « désinflation compétitive » (p. 6253) ;
- économie mondiale : fragilité (p. 6253) ;
- franc : politique de « stabilité » (p. 6254) ;
- Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) : rapport sur la France (p. 6252) ;
- taux d'intérêt : maîtrise : nécessité (p. 6253).

Secteur public : Crédit local de France : privatisation partielle (p. 6253).

Sécurité sociale : dépenses de santé : maîtrise (p. 6254).

Transports : plan autoroutier (p. 6252).

Ne vote pas la censure (p. 6255).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Barrot (Jacques)* (p. 7401).

Principaux thèmes développés :

Assurances : compagnies d'assurances : indemnisation : victimes de la transfusion sanguine (p. 7402).

Parlement : relations majorité-Gouvernement (p. 7401).

Retraites : généralités :
- pensions : petites pensions (p. 7401) ;
- pensions : revalorisation (p. 7401).

Santé publique :
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : financement (p. 7402) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : fonds d'indemnisation, procédure (p. 7402).

LEGRAS (Philippe)

Député de la Haute-Saône

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Enseignement agricole :
- enseignement privé agricole (p. 4971) ;
- maisons familiales rurales : projet de décret (p. 4971).

Formation professionnelle et promotion sociale : suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (p. 4971).

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Administration : déconcentration : services publics : moratoire (p. 5054).

Aménagement du territoire : aménagement rural (p. 5054).

Organismes et structures : Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (p. 5054).

Ville : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5054).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 6 *(modification de la réforme hospitalière à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1991) :*

- *son* amendement n° 152 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (impose l'avis préalable de la commission nationale compétente à toute décision de non-renouvellement) : retiré (p. 7517).

LEGROS (Auguste)

Député de la Réunion

(1re circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Communautés européennes : octroi de mer (p. 5844).

D.O.M. - T.O.M. :
- Guyane (p. 5845) ;
- Réunion (p. 5844).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5843) ;
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5844) ;
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 5844).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5844).

Jeunes : insertion sociale et professionnelle (p. 5844).

Logement et habitat :
- ligne budgétaire unique : évolution (p. 5844) ;
- logement social (p. 5844).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : objectifs et priorités (p. 5843) ;
- crédits : montant, évolution et régulation (p. 5843).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités (p. 5844) ;
- fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 5844).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : problème de l'assistance (p. 5844).

LE GUEN (Jean-Marie)

Député de Paris

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [*J.O.* du 2 février 1991] (p. 1765).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059) [24 mai 1991] (p. 2301).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876) [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7707).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8688).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8688).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059) [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

Rapporteur d'information sur la publicité et les médias [27 juin 1991].

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 27 septembre 1991] (p. 12652).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 27 septembre 1991] (p. 12652).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables (n° 2219) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2059) portant **diverses mesures d'ordre social (n° 2071)** [30 mai 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **diverses mesures d'ordre social (n° 2144)** [25 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en nouvelle lecture, sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2142), **portant diverses mesures d'ordre social (n° 2152)** [26 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en vue de la lecture définitive du projet de loi (n° 2176) portant **diverses mesures d'ordre social (n° 2178)** [29 juin 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Collectivités locales : décentralisation (p. 128).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 129).

Etat : rôle (p. 128).

Régions : Région Ile-de-France et ville de Paris :
- logement H.L.M. et politique du logement à Paris (p. 123) ;
- solidarité : coopération intercommunale, péréquation financière et proposition du maire de Paris (p. 128, 129).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 avril 1991] :

Inscrit contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 1057).

Principaux thèmes développés :

Généralités (p. 1057).

Gestion des hôpitaux et des établissements publics de santé :
- autonomie (p. 1058) ;
- budget global et taux directeur (p. 1057) ;
- régionalisation (p. 1057, 1058).

Santé publique : évaluation médicale (p. 1057).

Secteur public et secteur privé : harmonisation et différences (p. 1057, 1058).

Discussion des articles [22 avril 1991] :

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-4 du code de la santé publique (attributions du conseil d'administration) :

- *défavorable* au sous-amendement n° 620 de M. Bernard Debré (dispose que le conseil d'administration délibère sur le projet infirmier présenté par le service infirmier) à l'amendement n° 449 de M. Jean-Pierre Foucher (dispose que le conseil d'administration délibère sur le projet médical rapporté par le président du comité médical de l'établissement et sur le projet d'établissement présenté par le directeur général) (p. 1545).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Communes : Paris (p. 2392, 2393).

Etrangers : immigration (p. 2392).

Logement et habitat :
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2392) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) (p. 2393).

Régions : Ile-de-France (p. 2392).

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Article 19 *(suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité - Z.U.P.) :*

- *ses observations* (p. 2589) ;
  Communes : Paris XIIIe (p. 2589).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Dépenses de santé : maîtrise négociée (p. 2717).

D.O.M. - T.O.M. :
- égalité sociale et développement économique (p. 2717) ;
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2718).

Hôpitaux et cliniques : budget global (p. 2718).

Santé publique : laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 2718).

Tiers payant (p. 2717).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Léonce Deprez (restreint l'application du tiers payant aux assurés titulaires d'une prise en charge à 100 p. 100 ou relevant du régime de la prise en charge au titre de l'aide médicale gratuite) (p. 2755, 2756) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Marc Laffineur (précise les obligations des directeurs des laboratoires) (p. 2756).

Article 2 *(convention nationale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 2759) ;

- *favorable* à l'amendement n° 40 du Gouvernement (précise que la convention définit les exigences particulières et sans motif médical des patients donnant lieu à dépassement des tarifs) (p. 2759).

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

Article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Jean-Pierre Foucher (établit une nouvelle procédure d'élaboration de l'accord sur l'enveloppe globale en précisant la nature des organisations professionnelles nationales concernées) (p. 2787) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de Mme Muguette Jacquaint (impose l'accord des organisations syndicales nationales les plus représentatives) (p. 2788) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Léonce Deprez (précise, qu'outre les directeurs de laboratoire, les organisations syndicales nationales doivent être représentatives des biologistes hospitaliers exerçant une activité libérale) (p. 2789) ;

- *son* amendement n° 79 (dispose que le montant total des frais d'analyse et examens de laboratoire pris en charge par les régimes d'assurance maladie peut être révisé pour des raisons médicales à caractère exceptionnel) (p. 2789) : vote réservé (p. 2790) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823) ;

- *défavorable* au sous-amendement oral de M. Jean-Yves Chamard (supprime le mot « médicales ») à l'amendement n° 79 (p. 2790) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Jean-Luc Préel (dispose que les organisations professionnelles nationales agréées constituent le comité professionnel national de la biologie) (p. 2791).

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 2791) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823).

Article L. 162-14-2 du code de la sécurité sociale (annexe de répartition de l'enveloppe globale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Jean-Yves Chamard (modifie le contenu de l'annexe de répartition de l'enveloppement globale) (p. 2791) : vote réservé (p. 2792) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823) ;

- *son* amendement n° 29 (dispose que l'annexe peut préciser les conditions dans lesquelles il est tenu compte du taux de croissance de l'activité et des caractéristiques des laboratoires) (p. 2793) : vote réservé (p. 2794) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823).

Article L. 162-14-3 du code de la sécurité sociale (conditions d'application de la convention et de ses annexes et avenants) :

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Marc Laffineur (soumet l'entrée en vigueur de la convention à la seule approbation du ministre chargé de la sécurité sociale) (p. 2794).

Article L. 162-14-4 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'accord, de convention ou d'annexe à la convention) :

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 2794) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Bernard Debré (introduit la consultation du comité professionnel national de la biologie dans la procédure applicable à défaut de la signature de la convention) (p. 2795).

Article 5 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *favorable* (p. 2799, 2800).

Article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale (convention nationale et convention type annexée) :

- *favorable* à l'amendement n° 46 de M. Jean-Pierre Foucher (précise que la convention nationale de l'hospitalisation privée est conclue pour une durée qui ne peut être inférieure à cinq ans) (p. 2805) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 48 de M. Jean-Yves Chamard (précise que la convention nationale détermine les modalités du contrôle de l'exécution de leurs obligations par les établissements de soins privés mais aussi par les organismes d'assurance maladie) (p. 2805).

Article L. 162-22-2 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Préel (précise que l'accord doit être conclu avec les organisations représentant l'ensemble ou la majorité des établissements de soins privés et non avec une ou plusieurs des organisations les plus représentatives) (p. 2806) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Bernard Debré (dispose que l'accord fixe la liste des actes exploratoires telle que définie par les parties conventionnelles et les tarifs y afférents) (p. 2807) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 2807) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823).

Article L. 162-22-3 du code de la sécurité sociale (annexe de répartition de l'enveloppe globale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Jean-Yves Chamard (modifie le contenu de l'annexe de répartition de l'enveloppe globale) (p. 2807).

Article 7 *(dispositions transitoires) :*

- *son* amendement n° 67 (dispose qu'à défaut de convention les tarifs d'hospitalisation afférents aux soins dispensés avec hébergement sont homologués dans les mêmes conditions que les tarifs conventionnels) : adopté (p. 2809).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Léonce Deprez (précise que les dispositions du titre premier de la loi sont adoptées à titre provisoire et devront être validées pour le 31 décembre 1992) (p. 2809).

Article 9 *(conditions d'attribution des allocations familiales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Jean-Paul Virapoullé (fixe la date d'application de l'article au 1er janvier 1996) (p. 2815).

Article 14 *(dispositions propres au régime des prestations familiales des exploitants agricoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de coordination) (p. 2818) : adopté (p. 2819).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 3703).

D.O.M. - T.O.M. : prestations familiales : allocation au premier enfant (p. 3703).

Jeunes : majorité sociale (p. 3704).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 3704).

Santé publique :

- laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 3703) ;
- tabagisme et alcoolisme (p. 3704).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 3713) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3753).

Article 2 *(convention nationale) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3714) : vote réservé ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 35 du Gouvernement (dispose que la convention est conclue avec les organisations constituant le comité professionnel national de la biologie) à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3714).

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3716) : vote réservé (p. 3719) ; adopté après modifications au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Article 4 *(tiers payant) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Article 5 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3719) : vote réservé (p. 3723) ; adopté après modifications au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Article 6 *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 3723) ; adopté après modifications au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Article 7 *(dispositions transitoires) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3723) : vote réservé ; adopté après modifications au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Article 13 *(action sociale spécifique) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 3727) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Après l'article 18 :

- *favorable* à l'amendement n° 57 du Gouvernement (abaisse de vingt à dix-huit ans l'âge d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale des étudiants et élèves actuellement ayants droit au régime général) (p. 3732, 3733, 3734) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (par dérogation aux dispositions législatives de lutte contre l'alcoolisme, interdit la publicité dans les zones de production, lorsqu'elle utilise des supports mobiles ou lumineux) : retiré (p. 3733) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (par dérogation aux dispositions législatives de lutte contre l'alcoolisme, dispense de l'obligation de message sanitaire les envois nominatifs et les affichettes, tarifs, menus ou objets à l'intérieur des lieux de vente à caractère spécialisé) : vote réservé (p. 3733) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (par dérogation aux dispositions législatives de lutte contre l'alcoolisme, permet de fixer sur des supports durables le nom des entreprises ayant participé à des opérations humanitaires ou de restauration du patrimoine) : vote réservé (p. 3733) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735, 3738).

Explications de vote :

Jeunes : majorité sociale (p. 3738).

Lecture définitive :

Rapporteur suppléé par : *Bêche (Guy)* [29 juin 1991] (p. 3918).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Rapporteur suppléant.

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [5 juillet 1991] :

Commission mixte paritaire : échec (p. 4012).

Sénat : rejet du texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture (p. 4012).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Première lecture :

Discussion des articles [4 octobre 1991] :

Article 2 *(détermination d'objectifs d'évolution des dépenses de médicaments remboursés et fixation contractuelle du prix desdits médicaments) :*

Article L. 162-18 du code de la sécurité sociale (détermination négociée d'objectifs d'évolution des dépenses de médicaments) :

- *favorable* à l'amendement n° 172 du Gouvernement (établit le régime juridique du Comité du médicament) (p. 4191).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [22 octobre 1991] :

Action sociale et solidarité nationale :
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : croissance (p. 4830) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : insertion (p. 4830).

Famille : assistantes maternelles et emplois de proximité (p. 4830).

Handicapés : centres d'aide par le travail (C.A.T.) : création de places (p. 4830).

Personnes âgées : hospices : rénovation (p. 4830).

Professions médicales : infirmières : statut et revendications (p. 4831).

Santé publique :
- Centre national de la santé publique, observatoires de la santé, haut comité de santé publique (p. 4830) ;
- prévention (p. 4830) ;
- sida : lutte contre (p. 4830) ;
- tabagisme, prix du tabac (p. 4831) ;
- transfusion sanguine : hémophiles et transfusés atteints du sida : indemnisation (p. 4831, 4832).

Sécurité sociale : dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : maîtrise négociée, enveloppe globale, objectif annuel de dépenses (p. 4831).

Urbanisme : dotation de solidarité urbaine : indice de développement social (p. 4830).

Questions :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : continuité (p. 4855).

LEJEUNE (André)

Député de la Creuse

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 et 24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4959).

Départements : Creuse (p. 4985).

Elevage : crise de l'élevage bovin et mesures (p. 4985).

Exploitants agricoles : jeunes agriculteurs : installation (p. 4985).

Lait et produits laitiers : quotas laitiers (p. 4985).

Retraite et préretraite (p. 4959, 4960).

LE MEUR (Daniel)

Député de l'Aisne

(2e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [28 novembre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) :
- chômeurs en fin de droits : allocation différentielle (p. 6721) ;
- chômeurs en fin de droits : retraite anticipée à cinquante-cinq ans (p. 6721).

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : suffixes : limitations (p. 6721).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Anciens combattants et victimes de guerre : Afrique du Nord : reconnaissance des droits des anciens d'A.F.N. (p. 954).

Institution nationale des invalides (I.N.I.) :
- personnels (p. 954) ;
- statut : composition du conseil d'administration (p. 954) ;
- statut : création d'un établissement public administratif (p. 953).

Discussion des articles [9 avril 1991] :

Article 1er *(transformation de l'Institution nationale des invalides en établissement public) :*

- *son* amendement n° 15 (de suppression) : rejeté (p. 957).

Article 2 *(organisation administrative de l'I.N.I.) :*

Article L. 530 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *son* amendement n° 16 (inclut des pensionnaires et des membres du personnel au sein du conseil d'administration) (p. 960) : rejeté (p. 961).

Article L. 532 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *son* amendement n° 17 (établit les modalités de nomination des autorités de direction) : rejeté (p. 962).

Article L. 536 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *son* amendement n° 18 : devenu sans objet (p. 863).

Article L. 537 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *son* amendement n° 19 (supprime les dispositions relatives au contrôle des inspections du service de santé des armées) : rejeté (p. 964).

Explications de vote :

Vote contre du groupe communiste (p. 964).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 33 soutenu par M. Roger Gouhier (crée auprès de chaque futur laboratoire une commission locale d'information comprenant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, le préfet, les élus locaux et des parlementaires ainsi que divers représentants des populations) (p. 3788) : retiré (p. 3789).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 5101) ;
- retraite anticipée (p. 5101).

Carte du combattant volontaire de la Résistance (p. 5101).

Déportés : déportés du travail (p. 5102).

Mémoire et souvenir : généralités (p. 5101).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- immutabilité (p. 5102) ;
- retraite mutualiste (p. 5101, 5102).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5101) ;
- effectifs, modernisation (p. 5101).

LEMOINE (Georges)

Député d'Eure-et-Loir

(1re circonscription)

Socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216) [2 octobre 1991] (p. 4100).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (défense : gendarmerie) [9 octobre 1991] (p. 4397).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome XI : **défense : gendarmerie (n° 2258)** [9 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (gendarmerie) [13 novembre 1991] :

Gendarmerie :
- crédits : évolution (p. 5915) ;
- garde républicaine (p. 5916) ;
- gendarmerie départementale : réorganisation (p. 5915) ;
- gendarmerie mobile : rôle (p. 5915) ;
- gendarmes auxiliaires (p. 5915) ;
- sécurité nationale : missions (p. 5915).

- Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Première lecture :

Rapporteur pour avis suppléé par : *Heuclin (Jacques)* [19 novembre 1991] (p. 6306).

LENGAGNE (Guy)

Député du Pas-de-Calais

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650) [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7032).

Rapporteur du projet de loi autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçons et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 2249) [7 novembre 1991] (p. 5704).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 2249) autorisant la ratification de **l'accord en matière de brevets communautaires**, ensemble la convention relative au **brevet européen pour le marché commun** (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le **règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires** (protocole sur les litiges), le protocole sur les **privilèges**

et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le **statut de la cour d'appel commune**, ainsi que la ratification du protocole relatif à une **éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 2378)** [21 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Tunnel sous la Manche :** différend entre le groupement d'entreprises T.M.L. et Eurotunnel ; petits actionnaires : inquiétude ; date d'ouverture du tunnel ; dépassement du devis : surcoût de 11 milliards de F ; répartition du trafic entre le tunnel et les lignes maritimes [16 octobre 1991] (p. 4564, 4565).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Mer et littoral : Conservatoire du littoral (p. 5467).

Successions et libéralités : paiement des droits par dation de terrains situés sur le littoral (p. 5467).

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Communautés européennes :
- Méditerranée (p. 5903) ;
- pêches maritimes : programme d'orientation pluriannuel (p. 5903) ;
- saumon (p. 5903).

Communes : Boulogne-Capécure (p. 5903).

Mer et littoral : Secrétariat d'Etat à la mer : rattachement du secteur agro-marin (p. 5903).

Pêches maritimes : plan Mellick et crise de la pêche (p. 5903).

Rappel au règlement : déplore que, pendant la séance des questions au Gouvernement, certains parlementaires aient applaudi à la suite de mouvements divers intervenus dans les tribunes du public [13 novembre 1991] (p. 5901).

Rappel au règlement : rappelle que le public présent dans l'hémicycle ne doit pas manifester oralement, distribuer des tracts ou déployer une banderole [13 novembre 1991] (p. 5901).

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 2249).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Communautés européennes :
- brevet communautaire : caractère optionnel (p. 7059) ;
- convention de Luxembourg du 15 décembre 1975 : échec (p. 7058) ;
- Cour de justice des Communautés : compétence d'interprétation (p. 7058) ;
- droit communautaire : Cour d'appel commune (p. 7058) ;
- instance judiciaire unique en matiére de validité des brevets (p. 7057) ;
- libre circulation des marchandises (p. 7058).

Espagne : participation hypothétique (p. 7058).

Europe : convention sur le brevet européen : 5 octobre 1973 (p. 7057).

Recherche : inventions : risque de divulgation (p. 7059).

LEONARD (Gérard)

Député de Meurthe-et-Moselle

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Procédure de naturalisation :** simplification ; droit de vote des immigrés aux élections locales ; contrôle de l'immigration [10 avril 1991] (p. 1015).

orales sans débat :

- **n° 427,** posée le 4 juin 1991 : **textile et habillement (commerce extérieur)** (p. 2763) : prêt-à-porter féminin : plans d'exportation ; taxe parafiscale : non appelée.

INTERVENTIONS

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Certificats d'hébergement : maires et office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 4385).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :
- champ d'application (p. 4386) ;
- étrangers protégés (p. 4386).

Immigration : immigration clandestine : évaluation et régularisation (p. 4385).

Reconduite à la frontière (p. 4385).

LEONTIEFF (Alexandre)

Député de la Polynésie française

(1re circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 90-509 du 25 juin 1990 modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (n° 1747) [18 avril 1991] (p. 1430).

DEPOTS

Proposition de loi relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière de **répression des fraudes sur le territoire de la Polynésie française (n° 1971)** [17 avril 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Communautés européennes : accord d'association avec les pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) : décision du 25 juillet 1991 (p. 5841).

D.O.M. - T.O.M. :
- statut et institutions : réforme (p. 5841) ;
- Polynésie française (p. 5841, 5842) ;
- Polynésie française : convention avec le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et le Centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.) : évolution (p. 5841).

Enseignement : construction d'établissements publics et privés : financement (p. 5841).

Jeunes : insertion sociale et professionnelle (p. 5841).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : crédits : montant, évolution et régulation (p. 5841).

LEOTARD (François)

Député du Var

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête sur les exportations de matériels d'armement** et les prestations qui y sont directement liées **(n° 1908)** [19 mars 1991].

Proposition de loi relative à la **protection des forêts** et aux **agences de massif (n° 2162)** [27 juin 1991].

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Algérie : intégrisme religieux : menace (p. 32).

Allemagne : réunification : attitude de la France (p. 33).

Armes : ventes d'armes : nécessité du contrôle (p. 32).

Commerce extérieur : Compagnie française pour le commerce extérieur (COFACE) : charge pour la nation (p. 32).

Défense : division Daguet : hommage (p. 31).

Egypte (p. 31).

Etrangers : intégration (aptitude de la France) (p. 31).

Français : langue : francophonie arabe (p. 33).

Gouvernement : ministre de la défense : démission de M. Chevènement (p. 31).

Irak : peuple kurde : protection des droits (p. 31).

Israël : concessions territoriales (nécessité) (p. 31).

Liban : souveraineté : rétablissement : droit (p. 32).

Maghreb :
- Communauté européenne : contribution en faveur du Maghreb (p. 33) ;
- démocratie : nécessité (p. 31).

Moyen-Orient :
- conférence internationale (p. 32) ;
- relations bilatérales (instauration avec chaque pays du monde arabe) (p. 31).

Palestine :
- droit à l'autodétermination et à un Etat (p. 31) ;
- représentation du peuple palestinien (p. 31) ;
- représentativité de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) (p. 31).

Pétroles et dérivés : réserves de pétrole (nécessaire liberté d'accès) (p. 31).

Syrie :
- crédit européen d'un milliard de F (p. 32) ;
- occupation syrienne du Liban (p. 32).

Union soviétique :
- pays Baltes : expulsion des dirigeants baltes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 33) ;
- pays Baltes : Lituanie : droit à l'autodétermination (p. 32).

LE PENSEC (Louis)

Ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement

puis

Ministre des départements et territoires d'outre-mer

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre des départements et territoires d'outre-mer. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Lordinot (Guy)* : situation à la Réunion :** situation sociale : violence et chômage ; évolution de l'agriculture : perte de 20 000 emplois ; jeunes : formation ; logements : construction ; R.M.I. : rôle social ; décentralisation : propositions des élus locaux [3 avril 1991] (p. 645).

- ***Besson (Jean)* : Polynésie :** assemblée territoriale : session d'automne 1991 : refus du Président de convoquer l'Assemblée ; avis du tribunal administratif de Papeete ; avis demandé au Conseil d'Etat sur l'interprétation de l'article 50 portant statut de la Polynésie [4 décembre 1991] (p. 7128, 7129).

à un ministre :

D.O.M. - T.O.M. [13 juin 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : égalité sociale (p. 3115).

Agriculture :
- agriculteurs : indemnisation sécheresse et prise en compte de la dette (p. 3116) ;
- canne à sucre (p. 3116, 3118).

Communautés européennes :
- fonds structurels : mobilisation (p. 3116) ;
- octroi de mer : réforme (p. 3119, 3121).

Enseignement : Mayotte : instituteurs en grève (p. 3116).

Fonctionnaires et agents publics : rémunérations (p. 3118).

Fonction publique territoriale : Nouvelle-Calédonie : cadres communaux : statut et formation (p. 3117).

Guadeloupe (p. 3117).

Impôts et taxes : défiscalisation (p. 3119).

La Réunion : situation économique et sociale (p. 3116, 3121).

Martinique : rocade de Fort-de-France (p. 3117).

Prestations familiales (p. 3115).

Saint-Pierre-et-Miquelon :
- conflit franco-canadien (p. 3120) ;
- desserte maritime : tarifs : convention Etat/armement Paturel-Dagort (p. 3120).

Salaires : S.M.I.C. (p. 3115).

T.V.A. : répercussion de la baisse du taux (p. 3118).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- action sanitaire et sociale : fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (F.A.S.S.O.) (p. 2747) ;
- éducation et formation professionnelle (p. 2746) ;
- égalité sociale et développement économique (p. 2746) ;
- logement et habitat (p. 2747) ;
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2746) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2747).

Famille : politique familiale (p. 2747).

Observations sur le rappel au règlement de : *Michaux-Chevry (Lucette)* (p. 2725).

Discussion des articles [5 juin 1991] :

Article 9 *(conditions d'attribution des allocations familiales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Jean-Paul Virapoullé (fixe la date d'application de l'article au 1er janvier 1996) (p. 2815).

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 2816).

Article 10 *(coordination) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de M. Jean-Paul Virapoullé (de conséquence) (p. 2818).

Article 14 *(dispositions propres au régime des prestations familiales des exploitants agricoles) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (de coordination) (p. 2819) ;

D.O.M. - T.O.M. : action sanitaire et sociale : fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (F.A.S.S.O.) (p. 2819).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 9 *(conditions d'attribution des allocations familiales) :*

- *ses observations* (p. 3725).

Article 13 *(action sociale spécifique) :*

- *ses observations* (p. 3726).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Agriculture :
- filière « canne-sucre-rhum » (p. 5852, 5853) ;
- Fonds national des adductions d'eau (F.N.D.A.E.) (p. 5853).

Banques et établissements financiers : Institut d'émission des départements d'outre-mer (I.E.D.O.M.) : dispositif de réescompte : élargissement (p. 5828).

Communautés européennes :
- accord d'association avec les pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) : décision du 25 juillet 1991 (p. 5853) ;
- fonds structurels européens : Fonds européen de développpement (F.E.D.) (p. 5821) ;
- intégration économique des D.O.M. - T.O.M. (p. 5820, 5853) ;
- octroi de mer (p. 5827, 5828, 5853) ;
- programme P.O.S.E.I.D.O.M. (p. 5853).

D.O.M. - T.O.M. :
- insertion et coopération régionale (p. 5821) ;
- ressortissants d'outre-mer en métropole : situation (p. 5828, 5850) ;
- statut et institutions : réforme (p. 5821) ;
- Antarctique et terres australes (p. 5822) ;
- Guadeloupe (p. 5822, 5852) ;
- Guyane (p. 5822, 5851) ;
- Martinique (p. 5822, 5850) ;
- Mayotte (p. 5822, 5852, 5853) ;
- Nouvelle-Calédonie (p. 5822) ;
- Polynésie française (p. 5822) ;
- Polynésie française : convention avec le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et le Centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.) : évolution (p. 5850) ;
- Réunion (p. 5822, 5850) ;
- Réunion : université francophone (p. 5850) ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 5822, 5852) ;
- Wallis-et-Futuna (p. 5822, 5852).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5822, 5828) ;
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5850) ;
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 5850).

Enseignement :
- bourses et allocations d'étude : revalorisation (p. 5850) ;
- construction d'établissements publics et privés : financement (p. 5850).

Espace : programme PHEDRE (p. 5851).

Etrangers : immigration : travail clandestin (p. 5851).

Fonctionnaires et agents publics :
- fonctionnaires d'Etat en poste dans les D.O.M. - T.O.M. (p. 5850, 5851) ;
- fonctionnaires ressortissants d'outre-mer : congés bonifiés (p. 5851).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5822, 5853).

Industrie : activités métropolitaines : délocalisation vers l'outre-mer (p. 5821).

Jeunes : insertion sociale et professionnelle (p. 5850).

Logement et habitat :
- ligne budgétaire unique : évolution (p. 5851) ;
- logement social (p. 5828, 5851).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : objectifs et priorités (p. 5820, 5821, 5849) ;
- crédits : montant, évolution et régulation (p. 5820, 5821).

Parlement : Sénat : président Monnerville : hommage (p. 5829).

Politique économique et sociale :
- contrats de plan (p. 5851, 5852) ;
- développement économique : généralités (p. 5820, 5821) ;
- égalité sociale (p. 5820, 5849) ;
- fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 5822, 5852) ;
- fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 5821, 5852) ;
- loi de programme n° 86-1383 du 31 décembre 1986, relative au développement des D.O.M., de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte : bilan (p. 5851).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : problème de l'assistance (p. 5828, 5850).

Risques naturels : cyclone Hugo : indemnisation (p. 5852).

Salaires : S.M.I.C. : rattrapage (p. 5828).

Service national : régime adapté (p. 5828).

Sport : championnats de France d'athlétisme : organisation en outre-mer (p. 5850).

Transports : infrastructures et désenclavement (p. 5852, 5853).

T.V.A. et droits d'accises : harmonisation européenne et régime des D.O.M. (p. 5820, 5853).

Réponses aux questions :

Agriculture : organisme de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer (O.D.E.A.D.O.M.) (M. Maurice Louis-Joseph-Dogué) (p. 5854).

Audiovisuel : politique générale pour les D.O.M. - T.O.M. (M. Michel Françaix) (p. 5857).

Fonctionnaires et agents publics : fonctionnaires ressortissants d'outre-mer : congés bonifiés (M. Julien Dray) (p. 5857).

Guadeloupe : handicapés : allocation compensatrice (M. Dominique Larifla) (p. 5855).

Guyane :
- hôpital de Cayenne (M. Elie Castor) (p. 5855) ;
- politique foncière (M. Elie Castor) (p. 5855).

Martinique :
- collèges : difficultés de construction (M. Claude Lise) (p. 5854) ;
- jeunes marins-pêcheurs : aide (M. Maurice Louis-Joseph-Dogué) (p. 5856) ;
- médecins et caisse de retraite autonome : conflit (M. Claude Lise) (p. 5856).

Wallis-et-Futuna : politique économique et sociale (M. Gata Kamilo) (p. 5855).

Son intervention à l'issue du vote : qualité du débat sur le budget des D.O.M. - T.O.M. (p. 5858).

- Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 89-923 du 23 décembre 1989 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2350) et projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2351).

Première lecture :

Principaux thèmes développés : discussion commune [12 décembre 1991] :

Agriculture : code rural : application (p. 7658).

Bois et forêts : protection (p. 7658).

Collectivités locales : mandats locaux : application de la législation métropolitaine (p. 7658).

Domaine public et domaine privé : délimitation (p. 7658).

Douanes : code des douanes : application à Mayotte (p. 7658).

Droit local :
- droit des marchés publics (p. 7658) ;
- droit musulman : base du statut particulier local (p. 7657).

Environnement : protection (p. 7658, 7659).

Etat civil : mission d'information (p. 7658).

Justice : organisation judiciaire et aide juridictionnelle : modernisation (p. 7658).

Lois : ordonnances : loi d'habilitation (p. 7657).

Mines et carrières : permis d'exploitation (p. 7659).

Parlement : ordonnances : ratification (p. 7657).

Police de la route et circulation routière : code de la route : adoption du code métropolitain (p. 7658).

Professions médicales et paramédicales : organisation (p. 7658).

Santé publique : amélioration (p. 7658).

- Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2237).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Constitution :
- article 38 : procédure des ordonnances : encadrement (p. 7662) ;
- article 74 : principe de l'organisation particulière et de la spécialité législative des T.O.M. (p. 7661, 7663).

Projet de loi : domaines législatifs étendus et adaptés aux T.O.M. (p. 7662).

Risques naturels : Polynésie française : cyclone Vasa (p. 7661).

Discussion des articles [12 décembre 1991] :

Article 1er *(habilitation du Gouvernement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (dispose que la loi du 10 juillet 1991 n° 91-646 sur le secret des correspondances sera également étendue et adaptée aux T.O.M.) (p. 7663).

LEPERCQ (Arnaud)

Député de la Vienne

(3e circonscription)

R.P.R.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi tendant à l'amélioration des conditions d'exercice des activités d'élevage (n° 2159) [28 novembre 1991] (p. 6773).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Agriculture : élevage : éleveurs : indemnisation (p. 3692).

Commerce extérieur : contrôle sanitaire : frontières : surveillance des viandes importées (p. 3692).

Communautés européennes : directives (p. 3692).

Fièvre aphteuse :
- éradication (p. 3692) ;
- surveillance et plan d'intervention (p. 3692) ;
- vaccination : suppression (p. 3692).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(déclaration des maladies contagieuses) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. René André (étend à toutes les maladies contagieuses visées aux articles 224 et 225 du code rural l'obligation de déclaration par les professionnels en rapport avec l'élevage) : retiré (p. 3694) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de M. René André (prévoit qu'un comité départemental de lutte contre la fièvre aphteuse se réunit sous l'autorité du préfet en cas de suspicion de fièvre aphteuse) : retiré (p. 3695).

Article 2 *(interdiction de vacciner contre la fièvre aphteuse) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de M. René André (de précision) : retiré (p. 3696).

Article 5 *(plan d'intervention) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de M. René André (prévoit un plan d'alerte national et en détermine le fonctionnement) : rejeté (p. 3697) ;

Communautés européennes : directives (p. 3697).

Explications de vote :

Agriculture : éleveurs : indemnisation (p. 3698).

Communautés européennes : harmonisation (p. 3698).

Vote pour du groupe R.P.R.

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Céréales : triage à façon (p. 5025).

Communautés européennes : retrait et gel des terres (p. 5025).

Départements : Vienne (p. 5025).

Jachères industrielles et énergétiques (p. 5025).

LEQUILLER (Pierre)

Député des Yvelines

(4e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi de MM. Charles Miossec et Henri de Gastines tendant à préciser les conditions de vente du logement principal d'un débiteur soumis aux dispositions de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au réglement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (n° 2238) [24 octobre 1991] (p. 5061).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Enseignement privé : moyens financiers et effectifs de personnel : insuffisance ; versement de subventions d'investissements par les collectivités locales : opposition de l'Etat ; attitude de l'Etat : principe de parité [2 octobre 1991] (p. 4024, 4025).

à un ministre :

- Education nationale [11 avril 1991] :

Enseignement privé : participation des collectivités locales aux investissements des établissements privés (p. 1076).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

Article L. 263-14 du code des communes :

- *son* amendement n° 44 soutenu par M. André Santini (dispose que les communes qui bénéficient de la 2e part du F.N.P.T.P. ne sont pas soumises au prélèvement au titre du fonds de solidarité de la région parisienne) : vote réservé (p. 276) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Enseignement : participation des collectivités locales aux investissements des établissements privés (abrogation de la loi Falloux) (p. 361, 362).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [4, 5 et 8 avril 1991] :

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *son* amendement n° 502 soutenu par M. André Rossinot (dispose que les administrations civiles de l'Etat se composent d'administrations centrales et de représentants de l'Etat) (p. 388) : rejeté (p. 389).

Article 3 *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *son* amendement n° 490 soutenu par M. Christian Pierret (supprime la nécessité d'un décret en Conseil d'Etat pour modifier, à la suite d'une disposition législative contraire, l'organisation des services extérieurs de l'Etat fixée par la présente loi) : rejeté (p. 391).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *ses* amendements nos 491 et 493 : devenus sans objet (p. 394).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *son* amendement n° 494 soutenu par M. André Rossinot (précise que ce sont les administrés de la commune qui ont droit d'être informés sur les affaires locales) : rejeté (p. 413).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 495 deuxième correction soutenu par M. André Rossinot (précise que seul le maire a le pouvoir d'autoriser l'utilisation des locaux communaux par des associations, syndicats et partis politiques) : rejeté (p. 467).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *son* amendement n° 496 (de suppression) (p. 548) : vote réservé (p. 549) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 51 précédemment réservé *(création des communautés de communes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 497 (de suppression) : adopté (p. 814).

Article 53 *(communautés de communes) :*

- *son* amendement n° 499 (de suppression) : rejeté (p. 815).

Article 54 *(communautés de villes) :*

- *son* amendement n° 500 (de suppression) (p. 846) : rejeté (p. 847).

Article 52 précédemment réservé *(création de communautés de villes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 498 (de suppression) : adopté (p. 851).

Article 55 *(non-application à la région d'Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 501 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) (p. 868) : rejeté au scrutin public (p. 870).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 6752) : rejetée au scrutin public (p. 6754).

Principaux thèmes développés :

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (art. 72) (p. 6752, 6753).

Enseignement privé : investissements : participation des collectivités locales : abrogation de la loi Falloux (p. 6752, 6753, 6754).

Enseignement supérieur : collectivités locales : compétences (p. 6753).

Parlement : Sénat : examen et modification du texte en première lecture (p. 6752).

Discussion des articles [29 et 30 novembre 1991] :

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

Rappel au règlement : regrette l'utilisation « abusive » de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution ainsi que celle du vote bloqué durant la session à l'occasion notamment du projet de loi sur l'administration territoriale en cours de discussion (p. 6810).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *ses observations* (p. 6823) ;

Enseignement supérieur : plan « université 2000 » et compétence des collectivités locales (p. 6823).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *favorable* (p. 6826, 6827) ;
- *son* amendement n° 9 : devenu sans objet.

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n°. 15 rectifié de M. Léonce Deprez (dispose que dans chaque département le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres) (p. 6912) : rejeté (p. 6913).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1991] :

Apprentissage et formation en alternance : développement (p. 5630).

Baccalauréat : objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge (p. 5630).

Classes préparatoires : ingénieurs (p. 5630).

Collectivités locales : décentralisation : éducation (p. 5630, 5631).

Enseignants : recrutement : crise (p. 5629).

Enseignement privé :
- dépenses d'investissement : financement des collectivités locales (p. 5630) ;
- forfait d'externat : remboursement (p. 5630) ;
- liberté de choix, parité avec le secteur public (p. 5630).

Etablissements scolaires :
- autonomie et déconcentration (p. 5630) ;
- insécurité (p. 5629).

Formation des enseignants : Instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) (mise en place) (p. 5630).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale (p. 5630).

Ministère de l'éducation nationale : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5631).

Uniformité et diversité (p. 5630).

Questions :

Enseignement privé :
- enseignants : formation (p. 5667) ;
- forfait d'externat, dépenses d'investissement, parité avec le secteur public (p. 5667).

LERON (Roger)

Député de la Drôme

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Chargé d'une mission temporaire, conformément aux dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, auprès de Mme le secrétaire d'Etat chargé de la consommation [14 mai 1991] (p. 2113). Fin de cette mission le 15 mai 1991, à la suite de la démission du Gouvernement.

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (équipement, logement, transports et espace : aviation civile et météorologie) [9 octobre 1991] (p. 4397).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903) [*J.O.* du 14 décembre 1991] (p. 16368).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome VIII : **équipement, logement, transports et espace : aviation civile et météorologie (n° 2260)** [9 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Abus de faiblesse : élargissement du délit (p. 1632).

Banques et établissements financiers : vente forcée (p. 1633).

Codification du droit à la consommation (p. 1632).

Consommateurs :
- associations : action en représentation conjointe (p. 1633) ;
- information et protection et déséquilibre professionnels/consommateurs (p. 1632).

Contrats : garanties (p. 1633).

Créances et privilèges : surendettement des particuliers (p. 1633).

Publicité comparative :
- communautés européennes : projet de réglementation (p. 1633) ;
- prix et concurrence : conséquences de la publicité comparative sur la concurrence (p. 1633).

Discussion des articles [24 avril 1991] :

Article 3 *(exécution différée de la livraison de la chose ou de la prestation de service) :*

Observations sur le rappel au règlement de : *Geng (Francis)* (p. 1686).

Explications de vote :

Consommateurs : information et protection (p. 1725).

Publicité comparative (p. 1724).

Vote pour du groupe socialiste (p. 1724).

Deuxième lecture :

Explications de vote [25 novembre 1991] :

Consommateurs : information et protection.

Vote pour du groupe socialiste (p. 6528).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Discussion des articles [2 octobre 1991] :

Article 10 *(mise en cohérence des durées des reports d'incorporation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) (p. 4078).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports aériens et météorologie ; Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [28 octobre 1991] :

Aviation civile et navigation aérienne : crédits : regroupement, montant, évolution, répartition (p. 5135).

Commerce extérieur :
- Etats-Unis : concurrence avec l'industrie aéronautique européenne (p. 5136) ;
- G.A.T.T. : négociations (p. 5136).

Communautés européennes :
- Affaire « De Havilland » (p. 5135, 5136) ;
- Agence spatiale européenne (p. 5135, 5136) ;
- libéralisation des transports aériens (p. 5135) ;
- stratégie industrielle et concurrence (p. 5136).

Espace :
- Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (p. 5135) ;
- crédits (p. 5135, 5136) ;
- filière Spot (p. 5136).

Impôts et taxes : Aéroports : taxe de sécurité-sûreté (p. 5135).

Industrie aéronautique :
- généralités (p. 5135, 5136) ;
- Airbus Industrie (p. 5136).

Trafic aérien (p. 5135).

Transports aériens : Air France (p. 5134).

LESTAS (Roger)

Député de la Mayenne

(3e circonscription)

Apparenté U.D.F.

S'apparente au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16669).

QUESTIONS

à un ministre :

- Postes et télécommunications [12 décembre 1991] :

Communautés européennes : directives : secteur postal (p. 7654).

Poste (La) : T.V.A. (p. 7654).

Secteur public : transformation des postes et télécommunications en deux exploitants publics : personnels : « reclassification » (p. 7654).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Agriculture : élevage : éleveurs : indemnisation (p. 3691).

Commerce extérieur :
- contrôle sanitaire : frontières : surveillance des viandes importées (p. 3691) ;
- viandes : exportation en « zone propre » (p. 3690).

Fièvre aphteuse :
- éradication (p. 3690) ;
- vaccination : suppression (p. 3690).

Vétérinaires : rôle des vétérinaires officiels (p. 3691).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(déclaration des maladies contagieuses) :*

- *son* amendement n° 1 (étend pour l'éleveur l'obligation de déclaration au vétérinaire inspecteur en cas d'absence du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'au maire de la commune où se trouve l'exploitation d'où provient l'animal) : retiré (p. 3694) ;
- *son* amendement n° 2 (étend pour toute personne ayant connaissance d'un animal présentant des signes de maladie ou ayant été exposé à la contagion l'obligation de déclaration au vétérinaire inspecteur en cas d'absence du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'au maire de la commune où se trouve l'exploitation d'où provient l'animal) : retiré (p. 3694) ;
- *son* amendement n° 3 (prévoit que, dès qu'il y a suspicion de fièvre aphteuse, l'autorité administrative informe l'organisme sanitaire départemental) : retiré (p. 3695) ;

Groupement de défense sanitaire : information (p. 3695).

Article 2 *(interdiction de vacciner contre la fièvre aphteuse) :*

- *son* amendement n° 4 (prévoit que le ministre de l'agriculture contrôle les stocks de vaccins antiaphteux) (p. 3695) : retiré (p. 3696).

Article 4 *(restrictions à la liberté de circulation des personnes et des véhicules)* (p. 3696) : adopté (p. 3697) :

- *son* amendement n° 5 (de précision) (p. 3696) : retiré (p. 3697).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Elevage :
- crise de l'élevage bovin et mesures (p. 4992) ;
- viandes : importations en provenance des pays de l'Est (p. 4992).

Economie, finances et budget : Artisanat, commerce et consommation. - *Questions* [14 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : zones rurales : maintien des commerçants et artisans (p. 5980).

Prix et concurrence : transparence tarifaire (p. 5980).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 7751).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7750, 7751) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7750, 7751).

Exploitants agricoles :
- aides familiaux (p. 7751) ;
- jeunes : installation (p. 7751).

Prestations :
- pensions de retraite : revalorisation (p. 7751) ;
- pensions de réversion (p. 7751).

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Article 2 *(plafonnement de la cotisation d'AMEXA due au titre des aides familiaux et associés d'exploitation) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Philippe Vasseur (autorise la déduction de l'assiette des cotisations dues par le chef d'exploitation des cotisations versées pour le compte des aides familiaux et des associés d'exploitation) : adopté (p. 7758).

LE VERN (Alain)

Député de la Seine-Maritime

(12e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation de Renault :** grève : conséquences pour les sous-traitants ; piquets de grève ; liberté du travail : décision de justice ; revendications : salaires et intéressement [30 octobre 1991] (p. 5310, 5311).

à un ministre :

- **Agriculture** [3 octobre 1991] :

Céréales : réduction du prix (p. 4112).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4112).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : zones rurales : tourisme rural (p. 5550).

Equipements touristiques : hôtellerie indépendante : plan de rénovation (p. 5550).

Ministère du tourisme : caractère interministériel du tourisme (p. 5550).

Promotion touristique et Maison de la France (p. 5550).

Tourisme social et associatif : associations touristiques : situation (p. 5550).

LIENEMANN (Marie-Noëlle)

Député de l'Essonne

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049) [*J.O.* du 12 décembre 1991] (p. 16235).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement, au nom de la commission des affaires étrangères, sur l'**Europe de l'environnement (n° 2074)** [30 mai 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Conférence Antarctique :** Antarctique : conférence de Madrid ; attitude des Etats-Unis ; interdiction d'exploitation pendant cinquante ans [19 juin 1991] (p. 3355).

- **Yougoslavie :** Communautés européennes : mission de Lord Carrington et sanctions économiques ; embargo sur les armes : résolution 713 du Conseil de sécurité : application ; O.N.U. : forces d'interposition : perspectives ; républiques yougoslaves : indépendance [13 novembre 1991] (p. 5896, 5897).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation sur la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Article 31 *(modification du taux du versement transport dans la région Ile-de-France) :*

- *son* amendement n° 420 soutenu par M. Guy Malandain (maintient le taux maximum du versement transport dans la grande couronne d'Ile-de-France) : adopté (p. 2620).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [20 juin 1991] :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 3431).

Délinquance et criminalité :
- harcèlement sexuel (p. 3432) ;
- viol (p. 3431) ;
- violences conjugales (p. 3431).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [27 juin 1991] :

Commerce extérieur : électricité : exportation (p. 3751).

Communes : La Hague : usines (p. 3752).

Déchets nucléaires :
- gestion (p. 3751) ;
- stockage : réversibilité (p. 3752).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits des générations futures (p. 3752).

Energie :
- énergie nucléaire : programme électronucléaire (p. 3751) ;
- surgénérateur : filière (p. 3752).

Opinion publique :
- consultation des populations concernées (p. 3751) ;
- information et transparence des décisions (p. 3752).

Parlement : compétence (p. 3751, 3752).

Recherche :
- axes de la recherche (p. 3752) ;
- conditionnement et entreposage des déchets (p. 3752) ;
- enfouissement : aptitude des formations géologiques profondes (p. 3752) ;
- financement (p. 3752) ;
- retraitement et transmutation (p. 3752).

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 39 de M. Marc Laffineur (crée une commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs composée de personnalités choisies par l'Académie des sciences) (p. 3779).

Article 1er *(rapports d'évaluation des recherches portant sur l'élimination des déchets radioactifs) :*

- *son* sous-amendement oral (prévoit que des recherches sont entreprises sur l'entreposage des déchets à trés long terme) à l'amendement n° 61 de M. Christian Bataille (prévoit que des recherches sont entreprises sur l'entreposage en surface des déchets) : rejeté (p. 3782) ;
- *son* amendement n° 56 (ajoute à la liste des travaux de recherche l'étude de l'entreposage sans enfouissement et à très long terme des déchets de haute activité) : rejeté (p. 3782) ;
- *son* sous-amendement n° 64 (accorde un droit de veto suspensif à la commission nationale d'évaluation sur les travaux la concernant) à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que les rapports sont établis sous l'autorité d'une commission nationale d'évaluation) (p. 3783) : rejeté (p. 3784).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 75 soutenu par M. René Dosière (précise que le groupement d'intérêt public comprendra dans ses organes de direction des personnalités indépendantes et aura des instances d'évaluation ouvertes au plan international) : rejeté (p. 3792) ;
- *favorable* à l'amendement n° 84 de M. Jean Auroux (prévoit qu'une loi sur l'énergie nucléaire sera proposée dans un délai de trois ans) (p. 3795) ;

Parlement : compétences (p. 3795).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports aériens et météorologie ; Budget annexe de l'aviation civile. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Communes : Orly (p. 5145).

Transports aériens :
- Air France : stratégie (p. 5144, 5145) ;
- Air Inter : plan « Cap 93 » (p. 5144, 5145).

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991].

Police :
- région Ile-de-France : logement des policiers (p. 5202) ;
- région Ile-de-France : primes : disparité (p. 5194).

Coopération et développement. - *Questions* [30 octobre 1991] :

Droits de l'homme et libertés publiques : démocratie et développement économique : liens (p. 5301).

Elections : observateurs européens (p. 5301).

Organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 5301).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Transports en commun :
- R.A.T.P. : ligne C du R.E.R. : incidents (p. 5432) ;
- transports de banlieue à banlieue (p. 5427).

Voirie : liaison A 6 - N 6 (p. 5427).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Article 63 *(suppression de l'exonération temporaire de taxe fancière sur les propriétés non bâties des terres incultes et friches mises en culture) :*

- *ses observations* (p. 6093) ;

Environnement : fiscalité : taxe sur les déchets (p. 6093).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7254).

Communautés européennes : directives européennes en matière d'environnement : respect et application (p. 7262).

Environnement : principe « pollueur-payeur » (p. 7262).

Etat : compétences ; coordination (p. 7263).

Impôts et taxes : fiscalité écologique (p. 7262).

Régions : Ile-de-France (p. 7263).

Transports : Aéroports de Paris : pollution (p. 7262).

Urbanisme : schéma local d'aménagement et d'urbanisme du plateau de Saclay : prise en compte du traitement des eaux (p. 7263).

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 23 *(modification du code des communes) :*

- *son* amendement n° 328 (rédactionnel) : satisfait (p. 7374).

LIGOT (Maurice)

Député de Maine-et-Loire

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

DEPOTS

Rapport d'information fait au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 *bis* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur la **transposition des directives communautaires en droit interne (n° 2292)** [22 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes dévelappés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 136).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 136).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : indexation (réforme) (p. 135).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- critères : développement social des quartiers (D.S.Q.) (p. 136) ;
- critéres : logement social (p. 136) ;
- critéres : potentiel fiscal et effort fiscal (p. 136).

Etat :
- rôle (p. 135) ;
- transferts de charges sur les collectivités locales (p. 135).

Ville : politique (p. 135).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [11 juin 1991] :

Soutient la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 2979) : rejetée au scrutin public (p. 2982).

Principaux thèmes développés [12 juin 1991] :

Agriculture : horticulture : T.V.A. (p. 2981).

Collectivités locales :
- recettes : réduction du fait de l'Etat (p. 2979, 2980) ;
- taxe sur l'électricité : T.V.A. (p. 2979, 2980).

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 2979).

Décentralisation : atteintes portées (p. 2979, 2980).

Gouvernement : ministère de l'économie, des finances et du budget : nouvelles attributions (p. 2981).

Logement :
- logement social (p. 2980, 2981) ;
- terrains à bâtir : T.V.A. (p. 2981) ;
- 1 p. 100 logement : réduction (p. 2980).

Paris : P.M.U. : prélèvement sur les enjeux (p. 2979, 2980).

Tourisme : agences de voyages : T.V.A. (p. 2981).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Lois : loi-cadre sur l'aménagement du territoire (p. 5051).

Régions : Ile-de-France : déséquilibre avec les autres régions (p. 5051).

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Europe industrielle : industrie textile et accord multifibres (p. 5534).

LIMOUZY (Jacques)

Député du Tarn

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Mancel, tendant à modifier la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (n° 1925) [2 mai 1991] (p. 1997).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Christian Estrosi et plusieurs de ses collègues, tendant à la suppression de l'amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagnes électorales ou de partis politiques (n° 1985) [30 mai 1991] (p. 2487).

Rapporteur de la proposition de loi de MM. Philippe de Villiers et Paul Chollet, tendant à abroger l'amnistie prévue à l'article 19 de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990, et à mieux sanctionner les entraves au fonctionnement de la justice (n° 2041) [30 mai 1991] (p. 2487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Barate et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre l'attribution éventuelle de primes d'intéressement aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités territoriales (n° 2166) [10 octobre 1991] (p. 4453).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Barate et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre la création de « chartes de participation » dans les collectivités territoriales et à déterminer les modalités de l'intéressement des agents de ces collectivités (n° 2167) [10 octobre 1991] (p. 4453).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à abroger l'article 9 de la loi n° 90-1260 du 31 décembre 1990 afin de **rétablir les droits acquis des travailleurs non salariés non agricoles** en matière d'**assurance maladie (n° 2042)** [15 mai 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 399,** posée le 30 avril 1991 : **mort (suicide)** (p. 1969, 1970). Appelée le 2 mai 1991 : suicide : loi n° 87-1133 du 31 décembre 1987 (application) ; livre : « suicide, mode d'emploi » ; éditeur : inculpation le 23 novembre 1990 ; réforme du code pénal : projet de loi (p. 1990, 1991).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : regrette la suppression du vote personnel sur la réforme hospitalière et conteste les manipulations de l'ordre du jour auxquelles a recours le Gouvernement [30 avril 1991] (p. 1951).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Rappel au règlement : s'indigne qu'un député soit monté à la tribune sans l'autorisation du président alors qu'un orateur y était déjà présent (p. 2332).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 octobre 1991] :

Médicaments :
- Agence du médicament : missions et statut (p. 4148) ;
- Comité du médicament : missions et statut (p. 4148).

Pharmacie : industrie pharmaceutique (p. 4148).

Sécurité sociale : dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : régulation et maîtrise négociée (p. 4148).

Rappel au règlement : souligne que seules les déclarations du Président de la République sont suivies d'effet dans les médias [24 octobre 1991] (p. 4977).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 novembre 1991] :

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *ses observations* (p. 6823, 6824) ;

Administration : « délocalisations » (E.N.A.) (p. 6823).

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » et compétence des collectivités locales (p. 6823, 6824).

LIPKOWSKI (Jean de)

Député de la Charente-Maritime

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650) [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7032).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [3 octobre 1991] :

Agroalimentaire : aides (p. 4113).

Exploitants agricoles : endettement (p. 4113).

Lois de finances : budget de l'agriculture et B.A.P.S.A. (p. 4114).

Viticulture : fiscalité (p. 4113).

- **Mer et littoral** [21 novembre 1991] :

Formation professionnelle et promotion sociale : suppression des crédits de formation professionnelle attribués au secrétariat d'Etat à la mer (p. 6420).

orales sans débat :

- **n° 459,** posée le 25 juin 1991 : **application de la contribution sociale généralisée** (p. 3657, 3658). Appelée le 28 juin 1991 : artisans : calcul discriminatoire de la contribution sociale généralisée (C.S.G.) ; retraités : retenue dès janvier 1991 (p. 3856, 3857).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Agriculture :
- cotisations sociales : mode de calcul (p. 4540) ;
- viticulture (p. 4540).

Aménagement du territoire (p. 4539, 4540).

Commerce et artisanat : régimes de retraite (p. 4540).

Formation professionnelle et apprentissage (p. 4540).

Première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Article 35 *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *son* amendement n° 260 soutenu par M. Jean de Gaulle (de suppression) (p. 4746) : vote réservé (p. 4747) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : animation rurale : financement (p. 4956).

Enseignement agricole : maisons familiales rurales : projet de décret (p. 4956).

Formation professionnelle et promotion sociale : suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (p. 4956).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Formation professionnelle et promotion sociale : centres de formation : agrément national (p. 5383).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : décisions (p. 5441).

Communautés européennes : France : position excentrée (p. 5442).

Départements : Charente (p. 5441).

Voirie :
- autoroute Rochefort-Saintes : tracé (p. 5441) ;
- route des estuaires (p. 5442).

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Communautés européennes : pêches maritimes :
- filets maillants dérivants (p. 5874, 5875) ;
- golfe de Gascogne : conflits de territorialité (p. 5874) ;
- programme d'orientation pluriannuel (P.O.P.) (p. 5874).

Communes : Le Havre (p. 5874).

Conchyliculture et cultures marines :
- statut social des épouses et des veuves de conchyliculteurs (p. 5875) ;
- structures professionnelles (p. 5875).

Défense : guerre du Golfe : opération Daguet : soutien logistique de notre flotte (p. 5874).

Environnement : littoral : protection et aménagement ; schémas de mise en valeur de la mer (p. 5873).

Marine marchande :
- Compagnie générale maritime (C.G.M.) (p. 5874) ;
- situation et plan marine marchande (p. 5873, 5874).

Mer et littoral : secrétariat d'Etat à la mer : crédits : montant, évolution, répartition ; annulation (p. 5873).

Pêches maritimes :
- plan Mellick et crise de la pêche (p. 5874) ;
- ressource (p. 5874).

Ports maritimes :
- activités portuaires (p. 5874).
- modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5874).

Régions : Poitou-Charentes (p. 5874).

Sécurité maritime :
- centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (C.R.O.S.S.) (p. 5873) ;
- signalisation maritime (p. 5873) ;
- Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) (p. 5873).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5873).

Rappel au règlement : dénonce la partialité de la décision de la Commission des Communautés européennes refusant la reprise de l'entreprise canadienne De Havilland par Aérospatiale et par la société italienne Alenia [3 octobre 1991] (p. 4118).

LISE (Claude)

Député de la Martinique

(2e circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Travail** [25 avril 1991] :

Contrats emploi-solidarité : Martinique (développement) (p. 1738).

- **D.O.M. - T.O.M.** [13 juin 1991] :

Communautés européennes : fonds structurels : mobilisation (p. 3116).

orales sans débat :

- **n° 455,** posée le 18 juin 1991 : **enseignement secondaire : personnel (professeurs certifiés)** (p. 3310) : C.A.P.E.S. : candidats admissibles originaires des D.O.M. ; épreuves d'admission à Montpellier : frais de transport : prise en charge par le rectorat ; retirée le 20 juin 1991 (p. 3418).

- **n° 451,** posée le 18 juin 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique, risques naturels)** (p. 3310). Appelée le 21 juin 1991 : tempête tropicale « Klaus » ; indemnisation des sinistrés ; commission d'évaluation des dommages : indemnisation des particuliers, des commerçants et des agriculteurs (p. 3481).

- **n° 483,** posée le 8 octobre 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : parcs naturels)** (p. 4330). Appelée le 11 octobre 1991 : programme de recherches géologiques et minières ; réserve naturelle de la Caravelle : protection ; parc naturel régional : opposition au projet (p. 4467, 4468).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- ressortissants d'outre-mer en métropole : situation (p. 5830) ;
- statut et institutions : réforme (p. 5831) ;
- Martinique (p. 5830).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5830) ;
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5830).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique : évolution (p. 5830).

Mer et littoral : ports maritimes d'outre-mer (p. 5831).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : budget : objectifs et priorités (p. 5830, 5831).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités (p. 5831) ;
- égalité sociale (p. 5831) ;
- Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 5830).

Questions :

Martinique :
- collèges : difficultés de construction (p. 5854) ;
- médecins et caisse de retraite autonome : conflit (p. 5856).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *favorable* à l'amendement n° 116 de la commission (proroge jusqu'au 31 décembre 2006 les dispositifs de réduction d'impôt et de déduction du résultat imposable au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévus respectivement par les articles 199 *undecies* et 238 *bis* HA du code général des impôts) (p. 6164) ;

Communautés européennes (p. 6164).

- *soutient* l'amendement n° 186 de M. Dominique Larifla (étend aux souscriptions en numéraire au capital des sociétés de financement en capital-risque le bénéfice de la réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts) : adopté (p. 6165) ; supprimé en seconde délibération : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 novembre 1991] (p. 6269) ;

- *son* amendement n° 187 (étend à la production et à la diffusion audiovisuelle et cinématographique le dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) (p. 6168) : adopté (p. 6169) ; supprimé en seconde délibération : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 novembre 1991] (p. 6269).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Article 83 *octies* *(maintien de l'affectation des biens acquis dans les D.O.M. par des particuliers et ayant ouvert droit à réduction d'impôt) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 188 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que les sociétés doivent effectuer les investissements dans les douze mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) (p. 7857) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 219 de M. Jean-Paul Virapoullé (porte le délai à dix-huit mois) à l'amendement n° 188 de la commission : vote réservé (p. 7857) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les sociétés doivent engager les investissements dans les dix-huit mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 7857) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *septies* *(prorogation pour cinq ans des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement dans les D.O.M.) :*

- *ses observations* (p. 7857, 7858).

Après l'article 83 *nonies* A nouveau :

- *son* amendement n° 205 (porte de 25 à 50 p. 100 le taux de réduction d'impôt) : retiré (p. 7858).

Article 83 *decies* *(extension de la défiscalisation dans les D.O.M. aux secteurs de la maintenance industrielle et de la production audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de M. Jean-Paul Virapoullé (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat pour la détermination des conditions d'application de l'article) : vote réservé (p. 7859) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *undecies* *(maintien de l'affectation des biens ayant bénéficié de la défiscalisation dans les D.O.M.) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 220 de M. Jean-Paul Virapoullé (porte le délai à dix-mois) à l'amendement n° 193 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que les sociétés doivent effectuer les investissements dans le délai de douze mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) : vote réservé (p. 7860) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les sociétés doivent engager les investissements dans le délai de dix-huit mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) : vote réservé (p. 7860) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Article *83 duodecies* supprimé par le Sénat *(agrément des investissements dans les D.O.M. donnant droit à un avantage fiscal dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme et des transports) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de M. Jean-Paul Virapoullé (propose une nouvelle rédaction de l'article supprimé par le Sénat) (p. 7861) : vote réservé (p. 7862) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Article 83 *tredecies* *(réduction du taux de déduction fiscale dans les D.O.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise que la limitation de la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant de l'investissement s'applique lorsque la déduction s'impute sur des résultats directement ou indirectement imposables à l'impôt sur le revenu) : vote réservé (p. 7863) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

LOIDI (Robert)

Député de la Haute-Garonne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre du comité national des retraités et personnes âgées [*J.O.* du 13 décembre 1991] (p. 16317).

LOMBARD (Paul)

Député des Bouches-du-Rhône

(13e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (Premier ministre : Plan) [9 octobre 1991] (p. 4398).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à assurer l'aménagement et la réhabilitation de l'étang de Berre (n° 2264) [28 novembre 1991] (p. 6773).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome XIII : **Premier ministre : Plan (n° 2260)** [9 octobre 1991].

Proposition de loi tendant à assurer l'**aménagement** et la **réhabilitation de l'étang de Berre (n° 2264)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Etang de Berre :** deux propositions de loi ; plan de réhabilitation ; historique de l'étang de Berre ; pollutions industrielle et domestique : lutte et prévention ; agences de bassin ; loi sur le littoral : application [23 octobre 1991] (p. 4925).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [2 avril 1991] :

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* (p. 622, 623) ;

- *soutient* l'amendement n° 418 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : vote réservé (p. 623) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 629).

- Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [7 mai 1991] :

Après l'article 16 :

- *son* amendement n° 6 (abroge la loi n° 57-897 du 7 août 1957 portant interdiction de la pêche dans l'étang de Berre) (p. 2094) : retiré (p. 2095) ;

Cours d'eau, étangs et lacs : étang de Berre : restauration du milieu (p. 2094, 2095).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (Plan) [30 octobre 1991] :

Communautés européennes :

- intégration économique et sociale (p. 5323) ;
- planification européenne et groupe européen de stratégie (p. 5323).

Plan : planification nationale : subsidiarité par rapport à la planification européenne (p. 5323).

LONCLE (François)

Député de l'Eure

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) [15 mai 1991] (p. 2185).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de l'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029) [15 mai 1991] (p. 2185).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre les Etats membres des Communautés européennes relative à l'application du principe *ne bis in idem* (n° 2036) [24 mai 1991] (p. 2301).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives (n° 2037) [24 mai 1991] (p. 2301).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 4 juin 1991] (p. 7395).

Rapporteur d'information chargé de suivre la mise en œuvre de la convention d'application de l'accord de Schengen [10 octobre 1991].

Rapporteur d'information sur le problème des nationalités et des frontières en Europe centrale et orientale [10 octobre 1991].

Rapporteur pour avis du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

DEPOTS

Rapport (n° 2055) [22 mai 1991] fait au nom de la commission des affaires étrangères sur les projets de loi :

1° (n° 2028) autorisant l'approbation de la **convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française** relatif à la **suppression graduelle des frontières communes ;**

2° (n° 2029) autorisant l'approbation de l'**accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française** relatif à la **suppression graduelle des frontières communes,** signée à Schengen le 19 juin 1990.

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2037) autorisant l'approbation d'un **accord entre les Etats membres des Communautés européennes** relatif à la **transmission des procédures répressives (n° 2117)** [12 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2036) autorisant l'approbation de la **convention entre les Etats membres des Communautés européennes** relative à l'application du **principe *ne bis in idem* (n° 2118)** [12 juin 1991] (adoption simplifiée le 18 juin 1991).

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 *bis* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur les **projets communautaires concernant la protection des données à caractère personnel (n° 2403)** [4 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation des handicapés :** revendications ; établissements d'accueil ; réforme des Cotorep ; forfait hospitalier ; auxiliaires de vie ; accessibilité des lieux publics : loi du 13 juillet 1991 ; concertation avec les associations : mise en valeur des deux programmes pluriannuels [2 octobre 1991] (p. 4033).

- **Bombes aérosols :** substitution des C.F.C. par des produits inflammables ; accidents domestiques ; rapport demandé au Comité supérieur de l'hygiène publique ; mise au point d'un gaz ininflammable ; responsabilisation des consommateurs [11 décembre 1991] (p. 7591, 7592).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1878).

Première lecture :

Discussion des articles [19 avril 1991] :

Article 4 *(codification) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 511 de Mme Muguette Jacquaint (de conséquence) (p. 1507) ;

Assemblée nationale : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (liste des amendements retenus par le Gouvernement) (p. 1507).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Après l'article 31 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 111 de la commission (soumet à l'obtention du permis de construire l'augmentation du nombre de logements résultant de la division d'une maison ou d'un appartement de grandes dimensions) (p. 2626) ;

Sectes : implantation (p. 2626).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Rapporteur.

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Inscrit contre l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 2679).

Principaux thèmes développés : discussion commune :

Accords de Schengen :
- comité exécutif : création, instance intergouvernementale (p. 2678) ;
- texte intergouvernemental et non intercommunautaire (p. 2652).

Communautés européennes : acte unique (p. 2652, 2678).

Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 : origine de Schengen (p. 2651) :
- Europe des citoyens (p. 2651, 2653) ;
- libre circulation des personnes (p. 2651, 2678).

Convention franco-allemande d'entraide judiciaire de 1984 (p. 2678).

D.O.M. - T.O.M. : exclusion du système de Schengen : *Mazeaud (Pierre)* (p. 2670, 2679).

Drogue : Pays-Bas : législation sur les stupéfiants : renforcement (p. 2652).

Droits de l'homme et libertés publiques : organisations humanitaires : craintes (p. 2651).

Etat : souveraineté nationale : transfert de souveraineté (p. 2678).

Etrangers :
- droit d'asile politique : garanties (p. 2652) ;
- immigration clandestine : contrôle (p. 2652) ;
- « nouvelle frontière européenne » : contrôle aux frontières externes (p. 2651) ;
- visas : attribution : harmonisation (p. 2652).

Informatique :
- Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : consultation, référence pour les autres pays signataires (p. 2651, 2652, 2678) ;
- « système d'information Schengen » (S.I.S.) : données informatisées : installation à Strasbourg (p. 2652).

Police :
- polices nationales : coopération et droit de poursuite (p. 2652) ;
- sécurité publique : renforcement (p. 2653).

Transports : transporteurs d'immigrés clandestins : réglementation et responsabilité : projet de loi (p. 2652).

Son intervention après les explications de vote (p. 2698).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives (n° 2037).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Accords de Schengen :
- contrôles aux frontières extérieures (p. 3222) ;
- « locomotive » de l'Europe (p. 3222).

Communautés européennes :
- dérive supranationale (p. 3224) ;
- renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de Luxembourg (p. 3222).

Droit pénal :
- législation : harmonisation (p. 3223) ;
- transmission des dossiers entre membres des Communautés européennes (p. 3222).

Droits de l'homme et libertés publiques : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : approbation des dispositions de l'accord de Schengen (p. 3222).

Etrangers : visas : reconnaissance mutuelle et harmonisation (p. 3222).

Europe :
- Conseil de l'Europe : convention européenne des droits de l'homme (p. 3222) ;
- Conseil de l'Europe : convention européenne sur la transmission des procédures répressives du 15 mai 1972 (p. 3222) ;
- convention européenne d'entraide judiciaire du 20 avril 1959 (p. 3222).

Justice : coopération entre membres de la Communauté (p. 3222, 3223).

Rappel au règlement : déplore les propos « choquants » tenus par M. Chirac au sujet des immigrés lors d'un banquet à Orléans [20 juin 1991] (p. 3418).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international (n° 1999).

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 juin 1991] :

Commerce international : facilité d'accès pour les petites et moyennes entreprises (p. 3682).

Conventions internationales :
- conférence d'Ottawa de mai 1988 (p. 3682) ;
- entrée en vigueur de la convention : nécessité de trois ratifications (p. 3682).

Créances et privilèges : transfert de créances (p. 3682).

Droit international : convention élaborée par l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) (p. 3682).

Parlement : présentation des conventions dans les délais appropriés (p. 3682).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international (n° 2000).

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 juin 1991] :

Conventions internationales :
- conférence d'Ottawa : mai 1988 (p. 3683) ;
- nécessité de trois ratifications pour l'entrée en vigueur de la convention (p. 3683).

Créances et privilèges : transfert du matériel moyennant contrat de location (p. 3683).

Droit international : convention élaborée par l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) (p. 3683).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Communication. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Publicité : coupures publicitaires : télévision (p. 5273).

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Enseignement : sensibilisation des jeunes à l'Europe communautaire (p. 5537).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Discussion [27 novembre 1991] :

Principaux thèmes développés :

Europe :
- confédération européenne : perspectives (p. 6700) ;
- Europe centrale et de l'Est : aide, association à la C.E.E. (p. 6700).

France : Parlement français : vote à l'issue des débats communautaires : perspectives (p. 6700).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Son intervention sur la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 8267).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes :
- convention de Schengen : application en France (p. 8260) ;
- convention de Schengen : constitutionnalité (p. 8260) ;
- opposition : contradictions sur la politique européenne (p. 8267).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8260).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit : statut (p. 8260).

Transports : transporteurs : responsabilités et sanctions (p. 8260).

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (établit le régime juridique des zones de transit qui accueillent les étrangers dont l'admission sur le territoire français a été refusée) (p. 8280).

Explications de vote :

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8282).

Vote pour du groupe socialiste (p. 8283).

LONGUET (Gérard)

Député de la Meuse

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Banlieues et sécurité :** article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; autorité de l'Etat : respect ; loi Pandraud : application : reconduction des clandestins dans leurs pays d'origine [12 juin 1991] (p. 3023, 3024).

- **Politique économique :** déficit budgétaire ; chômage : progression de 10 p. 100 en un an ; marchés financiers : inquiétude ; taux d'intérêt directeurs : relèvement ; solde industriel : redressement ; mesures structurelles : plan en faveur des P.M.E. - P.M.I. ; emplois de proximité [27 novembre 1991] (p. 6655, 6656).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 4596) ; rejetée au scrutin public (p. 4603) ; *son interruption* (p. 4602).

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : communisme : effondrement (p. 4598).

Agriculture :
- budget du ministère de l'agriculture et difficultés des agriculteurs (p. 4596, 4597) ;
- violences (p. 4596).

Assemblée nationale : motions de renvoi en commission : détournement de la procédure (p. 4596).

Collectivités locales : transferts de charges (p. 4596).

Emploi : niveau et créations (p. 4598).

Enseignement supérieur (p. 4596).

Entreprises :
- investissements (p. 4598) ;
- petites et moyennes entreprises : plan P.M.E. - P.M.I. (p. 4598).

Epargne :
- déficit mondial (p. 4597, 4598) ;
- niveau (p. 4598) ;
- retraite (p. 4598).

Etat :
- autorité (p. 4596) ;
- productivité (p. 4598).

Partis et mouvements politiques : parti socialiste : dissensions sur la politique économique (p. 4597).

Politique économique :
- généralités (p. 4597) ;
- franc (p. 4598).

Premier ministre (p. 4597).

Prévisions et projections économiques (p. 4597).

Retraites (p. 4598).

LORDINOT (Guy)

Député de la Martinique

(1re circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à modifier la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion (n° 1871) [18 avril 1991] (p. 1430).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059) [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

Rapporteur du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 89-923 du 23 décembre 1989 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2350) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Rapporteur du projet de loi d'habilitation, adopté par le Sénat, relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2351) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembre 1991] (p. 16755).

DEPOTS

Rapport (n° 2405) [5 décembre 1991] fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur les projets de loi, adoptés par le Sénat :

1° (n° 2350) portant **ratification des ordonnances** prises en application de la loi n° 89-923 du 23 décembre 1989 d'habilitation relative à l'**adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte ;**

2° (n° 2351) **d'habilitation** relatif à l'**adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte.**

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2337) **d'habilitation** relatif à l'**adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2406)** [5 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation à la Réunion :** situation sociale : violence et chômage ; évolution de l'agriculture : perte de 20 000 emplois ; jeunes : formation ; logements : construction ; R.M.I. : rôle social ; décentralisation : propositions des élus locaux [3 avril 1991] (p. 645).

à un ministre :

- **Environnement** [18 avril 1991] :

Eau : D.O.M. - T.O.M. : gestion de l'eau (p. 1362).

orales sans débat :

- **n° 366,** posée le 2 avril 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : fruits et légumes)** (p. 636). Appelée le 5 avril 1991 : ananas : organisation de la production ; soutien du marché ; multinationales : concurrence (p. 838).

- **n° 385,** posée le 16 avril 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : enseignement)** (p. 1286). Appelée le 19 avril 1991 : Trinité : école d'apprentissage maritime (statut) (p. 1446, 1447).

- **n° 386,** posée le 16 avril 1991 : **D.O.M. : bâtiment et travaux publics** (p. 1286). Appelée le 19 avril 1991 : emploi et activité ; marchés publics : appels d'offres (diffusion) ; concurrence des entreprises métropolitaines (p. 1448, 1449).

- **n° 392,** posée le 23 avril 1991 : **D.O.M. : communes** (p. 1664). Appelée le 26 avril 1991 : communes d'outre-mer : finances ; dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : calcul ; conséquences ; octroi de mer : affectation (p. 1818, 1819).

- **n° 393,** posée le 23 avril 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Antilles : sports)** (p. 1664). Appelée le 26 avril 1991 : équitation ; courses hippiques : développement et financement (p. 1816, 1817).

- **n° 413,** posée le 14 mai 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (D.O.M. : institutions sociales et médico-sociales) :** fonds d'action sociale obligatoire dans les D.O.M. (F.A.S.S.O.) ; fonctionnement ; enseignement ; alimentation des élèves (p. 2182) : non appelée.

- **n° 432,** posée le 4 juin 1991 : **enseignement secondaire (programmes)** (p. 2763) : biologie et géologie : enseignement facultatif : non appelée.

- **n° 454,** posée le 18 juin 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : communes)** (p. 3310). Appelée le 21 juin 1991 : finances locales ; droits d'octroi de mer : nouvelle répartition ; conseils régionaux : compétence pour voter une nouvelle répartition (p. 3482).

- **n° 453,** posée le 18 juin 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (audiovisuel)** (p. 3310). Appelée le 21 juin 1991 : cinéma : aides de l'Etat : absence ; loi du 25 octobre 1946 relative au Conseil national de la cinématographie (C.N.C.) : non application dans les D.O.M. - T.O.M. (p. 3482, 3483).

- **n° 496,** posée le 19 novembre 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : communes)** (p. 6363). Appelée le 22 novembre 1991 : finances locales : droits d'octroi de mer ; fonds collectés : répartition (p. 6477, 6478).

- **n° 495,** posée le 19 novembre 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : sécurité civile)** (p. 6363). Appelée le 22 novembre 1991 : centres de secours : fonctionnement ; centre opérationnel à la direction départementale des services d'incendie et de secours (C.O.D.I.S.) : mise en place par le préfet (p. 6478, 6479).

- **n° 533,** posée le 17 décembre 1991 : **politique extérieure (Togo)** (p. 8126). Appelée le 20 décembre 1991 : suppléé par *Albouy (Jean)* (p. 8300, 8301).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- décentralisation (p. 367) ;
- fonction publique territoriale (p. 367).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 367).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1991] :

Après l'article 64 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 262 de M. Henry Jean-Baptiste (propose de porter de 10 à 20 p. 100 le coefficient de majoration appliqué à la dotation globale d'équipement des territoires d'outre-mer, de Mayotte et de Wallis-et-Futuna) : adopté (p. 6950).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *favorable* (p. 689) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 689).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- action sanitaire et sociale : fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (F.A.S.S.O.) (p. 2744) ;
- égalité sociale et développement économique (p. 2743, 2744) ;
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2743, 2744).

Discussion des articles [5 juin 1991] :

Article 8 *(service et base de calcul des prestations familiales) :*

- *ses observations* (p. 2813) ;

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 2813).

- Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et débat sur cette déclaration (n° 2131).

Principaux thèmes développés [19 juin 1991] :

Coopération et développement : Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) : aide de la Communauté (p. 3400).

Europe : accords de Schengen : non-application aux départements et territoires d'outre-mer (D.O.M. - T.O.M.) (p. 3399).

Institutions communautaires : union politique : projet de traité (p. 3400).

Politique monétaire européenne : union économique et monétaire (p. 3400).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : statut dérogatoire : nécessité (p. 6708).

Droits de l'homme et libertés publiques : réfugiés haïtiens : démarche des Etats-Unis en vue de leur accueil dans les Antilles françaises (p. 6708).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1991] :

Départements d'outre-mer :
- aides fiscales à l'investissement (p. 7158, 7159) ;
- octroi de mer : éventuelle remise en cause par la Cour de justice des Communautés européennes (p. 7159).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Assainissement (p. 7263).

D.O.M. - T.O.M. :
- D.O.M. : domanialité des eaux (p. 7263) ;
- Martinique : situation (p. 7263, 7264).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : unicité ; quantité (p. 7263).

Organismes et structures :
- comités de bassin (p. 7263) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7263).

Prix et concurrence : prix de l'eau (p. 7263).

Risques naturels : inondations (p. 7263).

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 28 *(application de la loi hors métropole) :*

- *son* amendement n° 243 (donne une nouvelle rédaction de l'article qui crée dans chaque département d'outre-mer un

comité de bassin et l'associe à la mise en place des structures administratives et à l'élaboration des mesures d'adaptation) : adopté (p. 7384).

- Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 89-923 du 23 décembre 1989 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2350) et projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 2351).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés : discussion commune [12 décembre 1991] :

Droit local : droit musulman : base du statut particulier local (p. 7657).

Elections et référendums : population mahoraise : consultation : perspectives (p. 7657).

Justice : organisation judiciaire et aide juridictionnelle : modernisation (p. 7657).

Lois :
- loi de programme : 31 décembre 1986 (p. 7657) ;
- ordonnances : loi d'habilitation (p. 7656).

Mayotte : collectivité territoriale (p. 7657).

Parlement : ordonnances : ratification (p. 7656).

- Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2237).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Droits de l'homme et libertés publiques : écoutes téléphoniques : extension aux T.O.M. de la loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 (p. 7661).

Projet de loi : domaines législatifs étendus et adaptés aux T.O.M. (p. 7661).

Discussion des articles [12 décembre 1991] :

Article 1er *(habilitation du Gouvernement) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (dispose que la loi du 10 juillet 1991 n° 91-646 sur le secret des correspondances sera également étendue et adaptée aux T.O.M.) : adopté (p. 7663).

LORGEOUX (Jeanny)

Député de Loir-et-Cher

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale du Nigeria sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) (n° 1905) [11 avril 1991] (p. 1099).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Cameroun sur la sécurité sociale (ensemble un protocole relatif au régime d'assurances sociales des étudiants) (n° 2001) [25 avril 1991] (p. 1811).

Rapporteur d'information sur le problème des frontières en Afrique [10 octobre 1991].

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Réglement au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une **mission effectuée en Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Botswana, Angola)** du 18 février au 2 mars 1991 **(n° 1966)** [12 avril 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 1905) autorisant l'approbation d'un **accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale du Nigeria** sur **l'encouragement et la protection réciproques des investissements** (ensemble un protocole) **(n° 1996)** [18 avril 1991] (vote sans débat le 7 mai 1991).

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2001), autorisant l'approbation d'une **convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Cameroun** sur la **sécurité sociale** (ensemble un protocole relatif au régime d'assurances sociales des étudiants) **(n° 2072)** [30 mai 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Aide au développement : assistance technique civile : crédits, évolution, restructuration (p. 5291).

Afrique :
- agriculture : revalorisation (p. 5291) ;
- démocratisation : incertitudes (p. 5291) ;
- faim (p. 5291) ;
- villes africaines : pôles d'attraction (p. 5291) ;
- Zaïre : événements (p. 5291).

Communautés européennes : Lomé IV : Fonds européen de développpement : (p. 5292).

Coopération militaire : généralités (p. 5291).

Enseignement :
- Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (p. 5291) ;
- bourses (p. 5291).

Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) (p. 5291).

Ministère de la coopération et du développement : crédits, montant, évolution, répartition (p. 5291).

Organisations internationales : Banque mondiale : baisse des encours (p. 5292).

Santé publique :
- détérioration (p. 5291) ;
- politique sanitaire (p. 5291).

Sommet de La Baule (p. 5291).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Cameroun sur la sécurité sociale (ensemble un protocole relatif au régime d'assurances sociales des étudiants) (n° 2001).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Etrangers : polygamie (p. 7073).

Retraites : généralités (p. 7073).

Sécurité sociale : coordination des régimes français et camerounais (p. 7073).

LOUIS-JOSEPH-DOGUE (Maurice)

Député de la Martinique

(4e circonscription)

Socialiste

puis

Apparenté socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cesse d'appartenir à ce groupe [*J.O.* du 6 avril 1991] (p. 4664).

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 6 avril 1991] (p. 4664).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

à un ministre :

- D.O.M. - T.O.M. [13 juin 1991] :

Martinique : rocade de Fort-de-France (p. 3117).

- Police [5 décembre 1991] :

Police : départements d'outre-mer : Martinique : régime de police d'Etat et seuil de population (p. 7219).

orales sans débat :

- **n° 396,** posée le 23 avril 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Martinique : handicapés)** (p. 1664). Appelée le 26 avril 1991 : Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.P.S.) : unité fonctionnelle pour enfants polyhandicapés (création) (p. 1825).

- **n° 422,** posée le 28 mai 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Antilles-Guyane : enseignement technique)** (p. 2369). Appelée le 31 mai 1991 : remplacé par : *Carton (Bernard)* (p. 2499).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Communautés européennes : intégration économique des D.O.M. - T.O.M. (p. 5842).

D.O.M. - T.O.M. : ressortissants d'outre-mer en métropole : situation (p. 5842, 5843).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5843).

Logement et habitat : logement social (p. 5842).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 5842) ;
- crédits : montant, évolution et régulation (p. 5842).

Questions :

Agriculture : organisme de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer (O.D.E.A.D.O.M.) (p. 5853).

Martinique : jeunes marins-pêcheurs : aide (p. 5856).

LUPPI (Jean-Pierre)

Député de l'Isère

(2e circonscription)

Apparenté socialiste

puis

Socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 18 juillet 1991] (p. 9498).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la violence dans les lycées (n° 1684) [3 avril 1991].

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les discriminations entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public en matière de financement des études (n° 2125) [2 octobre 1991] (p. 4100).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n° 1684) de M. Gérard Longuet tendant à la création d'une **commission d'enquête sur la violence dans les lycées (n° 1990)** [17 avril 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n° 2125) de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues tendant à la constitution d'une **commission d'enquête** sur les **discriminations entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public en matière de financement des études (n° 2283)** [17 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Apprentissage et formation en alternance : développement (p. 5663).

Baccalauréat : baccalauréat G : débouchés et réforme (p. 5672).

Enseignement technique et professionnel : jeunes filles : débouchés dans l'enseignement supérieur (p. 5672).

Entreprises : relations école-entreprise (p. 5664).

Education nationale. - Enseignement supérieur. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Cycles universitaires :
- filières courtes professionnalisées : Institutions universitaires de technologie (I.U.T.), sections de techniciens supérieurs (S.T.S.) : place des bacheliers technologiques (p. 5699) ;
- Instituts universitaires professionnalisés (I.U.P.) : mise en place (p. 5700).

M

MADELIN (Alain)

Député d'Ille-et-Vilaine

(4e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Motion de censure déposée par MM. Pierre Méhaignerie, Charles Millon, Bernard Pons et 60 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, le 9 avril 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [11 avril 1991] :

Amnistie : infractions liées au financement des campagnes électorales et des partis politiques : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 1081).

Assemblée nationale : dissolution (nécessité) (p. 1082).

Droits de l'homme et libertés publiques : Etat de droit (extension) (p. 1081).

Etat : impartialité (p. 1081).

Justice :
- crise (p. 1081) ;
- garde des sceaux : pouvoirs et interventions (mise en cause) (p. 1082) ;
- garde des sceaux : situation de M. Henri Nallet, trésorier de la campagne de François Mitterrand (p. 1081) ;
- juges : garanties d'indépendance (renforcement) (p. 1081) ;
- juges : juge Jean-Pierre (Affaire Urba) (p. 1079) ;
- justice à « deux vitesses » (p. 1080, 1081) ;
- séparation des pouvoirs (p. 1081).

Magistrature : Conseil supérieur de la magistrature (réforme) (p. 1082).

Parlement :
- députés : corruption et enrichissement personnel (p. 1080) ;
- députés : moralité (p. 1080, 1081).

Politique économique et sociale : interventions économiques de l'Etat : causes de corruption (p. 1080, 1081).

Vote la censure (p. 1082).

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 62 soutenu par M. Adrien Zeller (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q. et limite celle des communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants aux seules communes dont le potentiel fiscal est inférieur à une fois et demie le potentiel fiscal moyen des communes de plus de 10 000 habitants) : retiré (p. 1220).

Rappel au règlement : conteste les conditions de vote sur le projet de loi portant réforme hospitalière [19 juin 1991] (p. 3371).

- Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et débat sur cette déclaration (n° 2131).

Principaux thèmes développés [19 juin 1991] :

Institutions communautaires : « subsidiarité » : principe (p. 3398).

Politique économique : « convergence » économique (p. 3399).

Politique monétaire européenne :
- Banque centrale européenne (p. 3398) ;
- monnaie commune et monnaie unique (p. 3397, 3398).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Conseil européen : Maastricht : enjeux du Sommet (p. 6679).

Défense : politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 6680).

Droit communautaire : « subsidiarité » : principe : définition (p. 6680).

Europe :
- Europe centrale et de l'Est : aide, association à la C.E.E. (p. 6680) ;
- Europe sociale : charte sociale (p. 6680).

Grande-Bretagne : union monétaire : statut d'exception (p. 6681).

Institutions communautaires :
- approfondissement et élargissement de la Communauté (p. 6680) ;
- fédéralisme « décentralisateur » : définition (p. 6680).

Parlement européen : déficit démocratique (p. 6679, 6680).

Union économique et monétaire :
- écu : monnaie unique (p. 6681) ;
- système monétaire européen (S.M.E.) : domination du deutschemark (p. 6681).

Union politique : perspectives (p. 6679).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 6680).

Rappel au règlement : dénonce l'organisation des débats et les conditions d'examen du dispositif d'indemnisation des victimes de transfusions sanguines [9 décembre 1991] (p. 7390).

Rappel au règlement : estime que le Gouvernement devrait exposer immédiatement l'ensemble de son projet d'indemnisation et que la discussion devrait être reportée à la séance de nuit [9 décembre 1991] (p. 7392).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Rappel au règlement : demande le report de la discussion au vu des nouvelles dispositions annoncées par le ministre (p. 7393).

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 7434) : rejetée au scrutin public (p. 7441).

Principaux thèmes développés :

Assurances : compagnies d'assurances : indemnisation : victimes de la transfusion sanguine (p. 7437).

Droits de l'homme et libertés publiques : commission européenne des droits de l'homme : condamnation (p. 7438).

Santé publique :
- risque thérapeutique (p. 7435) ;
- transfusion sanguine : Centre national de transfusion sanguine (C.N.T.S.) : gestion financière (p. 7437) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus de l'hépatite (p. 7436) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : délai (p. 7435) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : estimation (p. 7437) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : historique : rapport Lucas (p. 7436, 7437) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : financement (p. 7437, 7438) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : fonds d'indemnisation, procédure (p. 7434 à 7438) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité : pour risque, pour faute ; responsabilité civile, responsabilité politique (p. 7434 à 7438).

Discussion des articles [9 décembre 1991] :

Article 21 *(indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus V.I.H.) :*

- *ses observations* (p. 7449) ;

- *son* amendement n° 202 (distingue le régime juridique de l'indemnisation des contaminations antérieures et postérieures au 1er octobre 1984 afin de l'adapter à l'évolution de la jurisprudence administrative) (p. 7452) : rejeté (p. 7453) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 189 du Gouvernement (supprime la date limite du 1er janvier 1990 pour la prise en compte de l'indemnisation des contaminations) (p. 7454) ;

Constitution : article 40 : irrecevabilité financière (p. 7454).

- *son* amendement n° 128 (précise que la réparation des préjudices peut être demandée par les victimes ou leurs ayants droit aux personnes qui les ont causés dans les conditions de droit commun de la responsabilité) : rejeté (p. 7455) ;
- *son* amendement n° 163 (dispose que toute clause de quittance pour solde valant renonciation à toute instance et action contre tout tiers au titre de sa contamination ne fait pas obstacle à la procédure d'indemnisation) : adopté (p. 7456) ;
- *son* amendement n° 129 (de cohérence) : retiré (p. 7457) ;
- *son* amendement n° 164 (exclut les compagnies d'assurance de la catégorie des personnes contre lesquelles le fonds d'indemnisation est subrogé dans les droits de la victime) : retiré (p. 7462) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 208 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (restreint la subrogation du fonds d'indemnisation au dommage imputable à une faute) (p. 7462) ;
- *son* amendement n° 131 (dispose que le fonds d'indemnisation est tenu d'exercer les actions liées à la subrogation dans les droits de la victime) (p. 7462) : devenu sans objet (p. 7463) ;
- *son* amendement n° 130 (rend obligatoire l'intervention du fonds d'indemnisation devant les juridictions de jugement en matière répressive en cas de constitution de partie civile de la victime ou de ses ayants droit) : rejeté (p. 7464) ;
- *son* amendement n° 143 (supprime les dispositions relatives au mécanisme de financement du fonds d'indemnisation) : adopté (p. 7464) ;
- *son* amendement n° 134 (établit une compétence subsidiaire de subrogation dans les droits des victimes en faveur des entreprises d'assurance et affecte à ces mêmes entreprises les sommes recouvrées par le fonds d'indemnisation à la suite de ses interventions de subrogation) : rejeté (p. 7467).

MADRELLE (Bernard)

Député de la Gironde

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MAHEAS (Jacques)

Député de la Seine-Saint-Denis

(13e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MALANDAIN (Guy)

Député des Yvelines

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Rapporteur du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [25 avril 1991] (p. 1811).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [*J.O.* du 22 juin 1991] (p. 8139).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [31 octobre 1991] (p. 5392).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Rapport (n° 2060) [23 mai 1991] fait au nom de la commission de la production et des échanges sur :

1° Le projet de loi (n° 2029) d'**orientation pour la ville ;**

2° La proposition de loi (n° 1556) de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues, relative à la **maîtrise foncière urbaine** et à la **diversification de l'habitat.**

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'**orientation pour la ville (n° 2143)** [25 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, en nouvelle lecture, sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2139), relatif à la **maîtrise foncière urbaine** et à la **diversification de l'habitat (n° 2150)** [26 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges en vue de la lecture définitive du projet de loi relatif à la **maîtrise foncière urbaine** et à la **diversification de l'habitat (n° 2196)** [3 juillet 1991].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2284), sur **la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2381)** [26 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2474), sur **l'eau (n° 2478)** [16 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur **l'eau (n° 2509)** [19 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 avril 1991] :

Article 58 *(conditions exigées pour procéder à une expulsion) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 120 de Mme Muguette Jacquaint (permet au juge, saisi par le locataire de bonne

foi, de rejeter - pour un délai de six mois, renouvelable une fois - la résiliation du contrat de location) (p. 1756).

Article 59 *(respect d'un délai supplémentaire d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion) :*

- *favorable* (p. 1757) ;
- *son* amendement n° 170 (impose la présence d'un représentant de l'Etat dans le département lors de l'expulsion) : adopté (p. 1759) ;
- *soutient* l'amendement n° 129 de M. Bernard Carton (oblige la présence du représentant de l'Etat dans le département lors de l'expulsion en vue de la prise en compte du besoin de relogement) (p. 1760) : adopté (p. 1761).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Rapporteur.

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 et 29 mai 1991] :

Observations sur le rappel au règlement de : *Toubon (Jacques)* (p. 2332, 2333).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 2410).

Principaux thèmes développés :

Action sociale et solidarité nationale : paix sociale (p. 2310).

Aménagement du territoire (p. 2413).

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2308, 2413).

Communes : maires : rôle et compétences (p. 2310).

Copropriétés : difficultés de gestion (p. 2310, 2311).

Emploi (p. 2308, 2309, 2413).

Entreprises : implantation (p. 2413).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2308, 2310).

Impôts locaux :
- taxe additionnelle au droit de bail (p. 2311) ;
- taxe pour dépassement du plafond légal de densité ou surdensité (p. 2310) ;
- taxe professionnelle : exonération dans les grands ensembles (p. 2311).

Logement et habitat :
- accession à la propriété (p. 2310) ;
- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) (p. 2311) ;
- fiscalité immobilière (p. 2413) ;
- logement locatif privé : incitations (p. 2310, 2413) ;
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2309) ;
- organismes d'H.L.M. (p. 2309) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) (p. 2309) ;
- programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 2310) ;
- restauration immobilière : loi « Malraux » n° 62-903 du 4 août 1962 (p. 2413).

Ordre public : sécurité (p. 2308).

Parlement : commission de la production : travail accompli (p. 2414).

Politique foncière :
- droit de préemption (p. 2310) ;
- établissements publics fonciers : création (p. 2311) ;
- proposition de loi relative à la maîtrise foncière urbaine et à la diversification de l'habitat (p. 2309) ;
- terrains à bâtir : rareté, coût (p. 2310, 2311).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2308, 2309) ;
- centres-villes (p. 2310, 2311) ;
- politique de la ville (p. 2308, 2309) ;
- villes nouvelles (p. 2309, 2338).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 2311, 2312).

Zones à urbaniser en priorité (Z.U.P.) : quartiers en difficulté et grands ensembles (p. 2308, 2309, 2311).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 165 de M. Francis Delattre (réaffirme le rôle de la politique d'aménagement du territoire) (p. 2430).

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 rectifié de la commission (précise les conditions de l'égalité des droits) (p. 2432) : adopté après modifications (p. 2434) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 392 de M. Bernard Carton (inscrit dans la loi le « droit à la ville ») à l'amendement n° 8 rectifié de la commission (p. 2432) ;
- *son* sous-amendement n° 533 (inscrit le « droit à la ville » à la suite des alinéas introduits par les sous-amendements n°s 371 et 114) à l'amendement n° 8 rectifié de la commission : adopté (p. 2434) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 245 de M. Jacques Brunhes (précise que l'Etat met en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la loi) (p. 2435, 2436) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 463 de M. Eric Raoult (ajoute le « droit à la sécurité dans la ville ») (p. 2436) ;

Police : fonctionnement (p. 2436, 2437).

Article 2 *(politiques urbaines et lutte contre la ségrégation) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de suppression) : rejeté au scrutin public (p. 2438) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 115 de la commission des lois (affirme que les logements sociaux constituent un intérêt national) (p. 2439) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 373 de M. Jean-Jacques Hyest (précise que la construction de logements intermédiaires doit être encouragée) (p. 2439) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 246 corrigé de M. Jacques Brunhes (confirme le rôle de l'Etat) (p. 2439).

Article 3 *(construction de logements sociaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 273 de M. Michel Giraud (affirme l'existence d'une solidarité financière de la part de l'Etat et entre les communes) (p. 2441, 2442) ;

Etat : rôle (p. 2442).

Parlement : réserve des votes (p. 2441).

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (dispose que la réalisation de logements sociaux est d'intérêt national) (p. 2442).

Article 4 *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de suppression) : adopté (p. 2442).

Article 5 *(participation des habitants) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (organise les modalités de la concertation) (p. 2443, 2444, 2445, 2446) : adopté après modifications au scrutin public (p. 2447) ;

Concertation : comité d'habitants (p. 2444).

Conseil d'Etat : décret (p. 2446).

Permis de construire (p. 2444).

- *défavorable* à l'amendement n° 248 de M. Jacques Brunhes (affirme le rôle de la démocratie dans la vie locale) (p. 2443).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 226 de M. Francis Delattre (donne aux maires le pouvoir de disperser les personnes incitant à la consommation des stupéfiants sur les lieux publics et dans les établissements recevant des mineurs) (p. 2447) ;

Délinquance et criminalité : prévention (p. 2447).

Drogue : lutte (p. 2447).

Police : police municipale (p. 2447).

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de M. Francis Delattre (permet au maire de surseoir à la célébration d'un mariage sur la sincérité duquel il éprouve une suspicion sérieuse) (p. 2450, 2451).

Article 6 *(modification de l'article L. 110 du code de l'urbanisme) :*

- *soutient* les amendements n°s 13 et 14 de la commission (de précision) : adoptés (p. 2463) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 229 de M. Francis Delattre (de précision) (p. 2464).

Article 7 *(modification de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme : équilibre entre la protection des espaces naturels et les besoins de l'urbanisation) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (précise que les documents d'urbanisme doivent rationaliser, et non limiter, l'utilisation de l'espace) : adopté (p. 2464).

Article 8 *(modification de l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme : schémas directeurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (intègre la gestion des eaux au contenu des schémas directeurs) : retiré (p. 2465) ;

Eau : dépôt d'un projet de loi sur l'eau (p. 2465).

Après l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 276 de M. Michel Giraud (prévoit que le schéma directeur de la région d'Ile-de-France est élaboré par le conseil régional de l'Ile-de-France en association avec l'Etat et les conseils généraux et adopté par le conseil régional après avis du comité économique et social) (p. 2466) ;

Communautés européennes : place de l'Ile-de-France (p. 2466).

Etat : compétences (p. 2466).

Régions : Ile-de-France (p. 2466).

Transports (p. 2466).

Article 9 *(modification de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme : plans d'occupation des sols) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) (p. 2468) : retiré (p. 2469) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) (p. 2468) : adopté (p. 2469) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (ajoute au contenu des plans d'occupation des sols une mention relative à la délimitation des zones à l'intérieur desquelles il sera possible d'installer des commerces soumis à l'autorisation de la commission départementale d'urbanisme commercial) (p. 2470) : adopté après rectification (p. 2471) ;

Commerce et artisanat : grandes surfaces : implantation (p. 2470).

Urbanisme commercial : schémas directeurs (p. 2470.

Villes : centres-villes : animation (p. 2470).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (prévoit que l'habitat est bien pris en compte lors de l'élaboration des plans d'occupation des sols) : adopté (p. 2471).

Article 12 *(modification de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation : politique d'aide au logement) :*

- *ses observations* (p. 2472) ;

Logement et habitat : accession à la propriété (p. 2472).

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (supprime la mention de l'accession à la propriété, prévoit que la politique d'aide au logement doit favoriser une offre de logements qui assure à toute personne le libre choix de son mode d'habitation) (p. 2472) : adopté après modifications (p. 2473) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 121 de la commission des lois (précise que l'aide publique doit favoriser la construction de logements locatifs) à l'amendement n° 21 de la commission (p. 2473) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 155 de M. Jean-Paul Virapoullé (prévoit la prise en compte des besoins en logements et l'harmonisation entre les programmes locaux de l'habitat, les plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées et le rôle des conseils départementaux de l'habitat) (p. 2473).

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (prévoit que les aides publiques à l'investissement pour la construction et l'amélioration des logements doivent être accordées dans des conditions permettant de lutter contre la ségrégation sociale dans l'habitat) : retiré (p. 2473) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 280 de M. Michel Giraud (prévoit que les concours financiers de l'Etat sont attribués en priorité aux communes où l'ensemble des logements locatifs sociaux représente moins de 20 p. 100 du total des résidences principales et qu'ils sont accordés dans la limite de la construction non aidée dans les communes où les logements sociaux excèdent 40 p. 100 du total des résidences principales) (p. 2474) ;

Collectivités locales : coopération intercommunale (p. 2474).

Logement et habitat : programme local de l'habitat (p. 2474).

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Dominique Baudis (prévoit que l'Etat s'engage à maintenir les conditions d'octroi de l'aide personnalisée au logement et de l'allocation logement) (p. 2476) ;

Logement et habitat : aides : maintien (p. 2476).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

- *ses observations* (p. 2478) ;

Communes : rôle (p. 2478, 2479).

Logement et habitat : logement social : construction (p. 2479).

Article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation (définition du programme local de l'habitat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de M. Louis Pierna (donne la possibilité aux communes d'établir un programme communal de l'habitat sans qu'il lui soit nécessaire de coopérer avec d'autres communes) (p. 2479) ;
- *soutient* l'amendement n° 23 rectifié de la commission (prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent être soit des établissements existants, soit des établissements créés sur proposition du représentant de l'Etat) (p. 2479) : retiré (p. 2480) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 253 de M. Jacques Brunhes (précise que l'établissement public de coopération intercommunale doit être créé par décision concordante des conseils municipaux concernés par un établissement public foncier) (p. 2480) ;
- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 2481) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2481) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (introduit la notion de schéma de secteur) : adopté (p. 2481) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 168 de M. Francis Delattre (précise que les objectifs quantitatifs fixés par un programme local de l'habitat approuvé sont prioritairement retenus dans la programmation des aides publiques) (p. 2483).

Article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation (élaboration du programme local de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (précise que le représentant de l'Etat doit transmettre à l'établissement public de coopération intercommunale toutes les informations utiles dans un délai de trois mois) : adopté (p. 2483) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rédactionnel) (p. 2483) : adopté (p. 2484) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (prévoit que le processus d'élaboration du programme local de l'habitat doit être achevé dans un délai de deux ans) : retiré (p. 2485).

Article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation (convention entre l'Etat et l'établissement public de coopération intercommunale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 254 de M. André Duroméa (prévoit l'application de l'article, quel que soit le pourcen-

tage de logements sociaux dans les résidences principales de la commune) (p. 2510) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 458 de M. Jacques Brunhes (prévoit que l'Etat peut signer une convention avec la commune comme avec l'établissement public de coopération intercommunale) (p. 2510) ;

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2511) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 291 de M. Michel Giraud (porte de trois à cinq ans la durée de la convention) (p. 2511) ;

- *favorable* à l'amendement n° 512 du Gouvernement (prévoit que la convention est prévue pour une durée de trois ans renouvelable une fois) (p. 2512) ;

Logement et habitat : logement social : financement : assouplissement des conventions (p. 2512).

- *défavorable* à l'amendement n° 126 de la commission des lois (prévoit la possibilité pour une commune d'élaborer seule un programme local de l'habitat dans un délai de six mois si un établissement public de coopération intercommunale n'a pas été constitué ou saisi) (p. 2512) ;

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (prévoit la possibilité pour une commune d'élaborer seule un programme local de l'habitat dans un délai d'un an si un établissement public de coopération intercommunale n'a pas été constitué ou saisi) (p. 2512) : adopté après modifications (p. 2513) ;

Plan d'occupation des sols (p. 2513).

Avant l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (modifie l'intitulé de la section 2 afin qu'elle concerne également toutes les agglomérations de la région Ile-de-France) : retiré (p. 2514).

Article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (conséquences de la non-élaboration d'un programme local de l'habitat dans un certain délai) :

- *favorable* à l'amendement n° 514 du Gouvernement (étend les dispositions particulières prévues pour les communes comprises dans une agglomération de plus de 350 000 habitants à celles de plus de 200 000 habitants ayant une forte évolution de population) (p. 2515) ;

Régions : Ile-de-France (p. 2515).

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (exclut de la définition des logements sociaux les logements acquis à l'aide de prêts aidés en accession à la propriété souscrits depuis plus de dix ans) : retiré (p. 2517) ;

- *son* amendement n° 535 (prend en compte les bénéficiaires d'aides au logement comme deuxième critère pour la définition du logement social) (p. 2517) : devenu sans objet (p. 2518) ;

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2518) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 297 de M. Michel Giraud (précise que l'intervention du représentant de l'Etat n'a d'objet que si la commune renonce à préempter) (p. 2518).

Article L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation (obligation de réaliser des logements locatifs sociaux) :

- *son* amendement n° 490 (prévoit le cas des communes d'une agglomération de plus de 350 000 habitants qui ne répondent pas aux critères fixés mais ont un programme local de l'habitat) : retiré (p. 2519) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 178 de M. Francis Delattre (diversifie les types de logements que les communes sont tenues de réaliser) (p. 2520).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *défavorable* à l'amendement n° 301 de M. Michel Giraud (entend prendre en compte les contraintes budgétaires des collectivités locales) (p. 2523) ;

Logement et habitat : logement social : mixité (p. 2522).

- *défavorable* à l'amendement n° 302 de M. Michel Giraud (fixe à 0,5 p. 100 et non 1 p. 100 le taux de la contribution pour non-réalisation de logements sociaux) (p. 2532) ;

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de précision) : adopté (p. 2533) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Francis Delattre (laisse à la commune le soin de choisir l'organisme bénéficiaire de sa contribution) (p. 2535) ;

Collectivités locales : décentralisation (p. 2534).

Communes : compétences (p. 2534).

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2535) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de M. Francis Delattre (inclut les logements locatifs intermédiaires dans les programmes de construction) (p. 2536) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (supprime la possibilité de reverser à un autre organisme les sommes non utilisées dans un délai de trois ans) : adopté (p. 2537).

Après l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (intègre dans le dispositif « programme local de l'habitat » les conventions et les programmes locaux élaborés avant l'entrée en vigueur de la loi) : adopté (p. 2537) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 307 de M. Michel Giraud (prévoit que les contributions sont versées à un organisme H.L.M. choisi par les collectivités locales ou au fonds régional d'aménagement) (p. 2538).

Article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (réalisation des logements locatifs sociaux par l'engagement d'un programme de construction) :

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (de cohérence) : devenu sans objet (p. 2539) ;

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (précise que les communes devront engager les actions foncières et immobilières nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux) : adopté après rectification (p. 2539) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 310 de M. Michel Giraud (inclut les logements intermédiaires dans les progammes de construction) (p. 2540) ;

Logement et habitat : logement intermédiaire (p. 2540).

- *ses observations* sur l'amendement n° 311 de M. Michel Giraud (fixe à 0,5 p. 100 des résidences principales le nombre des logements sociaux pour la réalisation desquels la commune s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires dans un délai de trois ans) (p. 2541).

Après l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (prévoit que les communes comprises dans une agglomération de plus de 350 000 habitants et dotées d'un programme local de l'habitat doivent s'engager à tout mettre en œuvre pour la réalisation de logements sociaux) : retiré (p. 2542).

Article L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation (décret en Conseil d'Etat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de la commission des lois (exclut les départements d'outre-mer) (p. 2543) ;

D.O.M. - T.O.M. : logements évolutifs sociaux (p. 2543).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 467 de M. Eric Raoult (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes de moins de 6 000 habitants) (p. 2544) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 469 de M. Robert Pandraud (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un foyer de travailleurs migrants sur leur territoire) (p. 2545) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 183 corrigé de M. Francis Delattre (prévoit l'attribution de contingents de réservation supplémentaires pour les communes ayant versé la contribution ou engagé des actions foncières prévues à l'article 13) (p. 2547) ;

Communes : maires : pouvoir d'attribution des logements sociaux (p. 2547).

Article 14 *(participation à la diversité de l'habitat - P.D.H.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 314 de M. Michel Giraud (de suppression) (p. 2551) ;

Bâtiment et travaux publics : participation à la diversité de l'habitat : assiette (p. 2551).

Article L. 332-17 du code de l'urbanisme (définition et calcul de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (de précision) : adopté (p. 2553) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 428 de M. Jean-Jacques Hyest (fixe à 900 F par m² le montant forfaitaire déductible pour le calcul de l'assiette dans les départements autres que ceux de la région Ile-de-France) (p. 2554) ;
- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (rédactionnel) (p. 2554) : adopté (p. 2555).

Article L. 332-18 du code de l'urbanisme (opérations de construction exonérées de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (supprime l'exonération pour les constructions de maisons individuelles d'une surface inférieure à 170 m²) (p. 2556) : adopté (p. 2557) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2557).

Article L. 332-19 du code de l'urbanisme (modalités de paiement de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* les amendements n°s 55 et 56 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 2558) ;
- *soutient* les amendements n° 57 et 58 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 2558) ;
- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2559) ;
- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (précise la notion de « conditions d'habitabilité normale ») : adopté (p. 2559).

Article L. 332-20 du code de l'urbanisme (participation à la diversité de l'habitat et permis de construire) :

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (de précision) : adopté (p. 2560) ;
- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (de précision) : adopté (p. 2560) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 536 du Gouvernement (inscrit dans la loi la totalité des dispositions relatives aux services fiscaux) (p. 2560).

Article L. 332-21 du code de l'urbanisme (perception et affectation du produit de la participation à la diversité de l'habitat payée sous forme de contribution financière) :

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (de précision) : adopté (p. 2561).

Article L. 332-22 du code de l'urbanisme (bénéficiaires des biens donnés en paiement de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* les amendements n°s 66 et 67 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 2561) ;
- *soutient* l'amendement n° 231 de la commission (précise que le terrain ne peut être attribué qu'à un office public d'aménagement et de construction ou à un office public d'habitation à loyer modéré) (p. 2561) : adopté (p. 2562) ;

Logement et habitat : cas des sociétés anonymes d'H.L.M. (p. 2561).

- *soutient* l'amendement n° 232 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2562) ;
- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2562) ;
- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (de précision) : adopté après modifications (p. 2562) ;
- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (précise qu'en cas de dation de locaux ceux-ci doivent être transformés en logements locatifs sociaux dans les deux ans) (p. 2562) : retiré (p. 2563) ;

Logement et habitat : locaux : coût de la réhabilitation (p. 2562).

Article L. 332-23 du code de l'urbanisme (aliénation et cession des biens reçus en paiement de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2563).

Article L. 332-24 du code de l'urbanisme (règles d'établissement, de liquidation, de recouvrement et de cumul de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (indique que la participation à la diversité de l'habitat ne peut se cumuler avec une participation demandée dans le cadre d'un programme d'aménagement d'ensemble) : retiré (p. 2564).

Article L. 332-27 du code de l'urbanisme (entrée en vigueur et modalités d'application de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (prévoit un délai de six mois entre l'instauration de la participation à la diversité de l'habitat et le moment où elle commencera à s'appliquer) : adopté (p. 2564) ;
- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (indique que le décret en Conseil d'Etat doit préciser les conditions dans lesquelles les logements évolutifs sociaux pourront être assimilés à des logements locatifs, pour l'application du mécanisme de la participation à la diversité de l'habitat dans les D.O.M.) : adopté (p. 2564).

Article 15 *(prise en compte de la participation à la diversité de l'habitat dans le code de l'urbanisme et le code général des impôts) :*

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2565).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 76 rectifié de la commission (exclut du champ d'application de la loi les immeubles acquis par les organismes H.L.M. au moyen d'un contrat de vente d'immeubles à construire) : adopté (p. 2566) ;
- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (permet aux organismes H.L.M. d'être dispensés de tout ou partie de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée pour pouvoir participer à des opérations mixtes et acheter des parties de bâtiment en état de parfait achèvement) : adopté (p. 2566).

Article 16 *(élaboration d'un programme de référence) :*

- *favorable* à l'amendement n° 507 de M. Jacques Barrot (élargit à l'organe compétent en matière d'habitat de l'établissement public de coopération intercommunale la faculté d'élaborer un programme de référence) (p. 2567).

Article 17 *(opérations programmées d'amélioration de l'habitat - O.P.A.H.) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2568).

Après l'article 17 :

- *soutient* l'amendement n° 233 de la commission (organise les modalités de transformation de logements en locaux professionnels) : retiré (p. 2570) ;

Baux : baux professionnels : projet de loi (p. 2569).

- *soutient* l'amendement n° 234 de la commission (prévoit que, en cas de transformation de logements en locaux professionnels, la dérogation est accordée par le maire) : retiré (p. 2570) ;
- *soutient* l'amendement n° 235 de la commission (précise que le représentant de l'Etat dans le département délivre, après avis du maire, les autorisations relatives aux changements d'affectation effectués pour le compte de l'Etat, des collectivités locales, d'Etats étrangers ou d'organisations internationales) : retiré (p. 2570) ;
- *soutient* l'amendement n° 236 corrigé de la commission (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application relatives aux changements d'affectation) : retiré (p. 2570) ;
- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (uniformise à 3 p. 100 le taux de la taxe additionnelle au droit de bail pour l'ensemble des logements de plus de quinze ans)

(p. 2570) : vote réservé ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2583) ; réserve levée (p. 2619) : rejeté (p. 2620) ;

Logement et habitat : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : moyens financiers et rôle (p. 2570, 2571).

Article 18 *(dispositions fiscales relatives aux opérations de restauration immobilière et d'amélioration de l'habitat) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (étend les dispositions de la « loi Malraux » aux rez-de-chaussée commerciaux) : retiré (p. 2584) ;

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2585) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 198 de M. Francis Delattre (supprime les dispositions qui remettent en cause les incitations fiscales de la « loi Malraux ») (p. 2586).

Article 19 *(suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité - Z.U.P.) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (prévoit qu'un programme de référence destiné à servir de cadre aux actions ou opérations d'aménagement doit être élaboré dans un délai d'un an, pour les anciennes Z.U.P.) (p. 2590) : adopté après modifications (p. 2591) ;

Conseil économique et social : avis (p. 2590).

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de la commission des lois (prévoit, dans un délai de six mois, une modification du plan d'occupation des sols comprenant les dispositions d'un plan d'intégration à la ville) (p. 2591).

Article 20 *(faculté d'exonérer de la taxe professionnelle les établissements s'implantant dans les grands ensembles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 201 de M. Francis Delattre (exonère les entreprises de la taxe professionnelle pendant cinq ans et compense la perte de recettes pour les communes concernées par une majoration de la dotation globale de fonctionnement) (p. 2596) ;

Entreprises : rôle d'animation (p. 2596).

- *soutient* l'amendement n° 83 corrigé de la commission (répartit les conséquences financières de l'exonération de taxe professionnelle solidairement entre les communes ou le groupement de communes concernés et les autres collectivités de département par le biais du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : adopté (p. 2596) ;

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (permet aux départements et aux régions d'exonérer les établissements s'implantant dans les grands ensembles) : adopté après rectification (p. 2597).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 242 de M. Francis Delattre (exonère de l'impôt sur le revenu portant sur les bénéfices industriels et commerciaux les entreprises soumises à un régime réel d'imposition qui s'installent à l'intérieur des zones à urbaniser en priorité) (p. 2597).

Article 21 *(institutionnalisation des relations entre les autorités municipales et les organismes d'habitation à loyer modéré) :*

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (de suppression) : adopté (p. 2599).

Après l'article 21 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 456 rectifié de M. Louis Pierna (prévoit que des locaux insalubres ne peuvent être affectés à des fins de logement) (p. 2600) ;

Logement et habitat : « marchands de sommeil » (p. 2600).

Article 22 *(création d'établissements publics fonciers) :*

Article L. 324-1 du code de l'urbanisme (nature et compétences des établissements publics fonciers) :

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (précise que les établissements publics fonciers ne peuvent agir pour leur propre compte) : adopté (p. 2602) ;

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (précise que les établissements publics fonciers ne pourront exercer les droits de préemption que par délégation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale) : retiré (p. 2603).

Article L. 324-2 du code de l'urbanisme (création des établissements publics fonciers) :

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (prévoit que le représentant de l'Etat signe l'arrêté de création d'un établissement public foncier, au lieu de l'autoriser) : adopté après modifications (p. 2605).

Article L. 324-3 du code de l'urbanisme (composition du conseil d'administration des établissements publics fonciers) :

- *favorable* à l'amendement n° 209 de M. Francis Delattre (prévoit la représentation de personnes qualifiées dans le domaine de l'habitat, de l'aménagement ou du cadre de vie) (p. 2606).

Article L. 324-4 du code de l'urbanisme (conditions d'admission ultérieure) :

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2606) ;

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2606).

Article L. 324-5 du code de l'urbanisme (conditions de retrait) :

- *soutient* l'amendement n° 92 corrigé de la commission (précise que la décision de retrait de l'établissement public est prise par l'autorité compétente pour le créer) : adopté (p. 2607).

Article 23 *(taxe spéciale d'équipement perçue par les établissements publics fonciers) :*

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de coordination) : retiré (p. 2609).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 522 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 149 de la commission des lois (crée un droit de priorité en faveur des communes pour l'acquisition des biens de l'Etat, des entreprises publiques et des établissements publics) (p. 2611).

Article 25 *(extension des pouvoirs du maire en matière de délégation des droits de préemption) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2611).

Article 26 *(élargissement de l'objet des réserves) :*

- *soutient* l'amendement n° 95 corrigé de la commission (ouvre le recours aux droits de préemption à des fins de stricte réserve foncière, sans destination prédéterminée) : retiré (p. 2612) ;

- *soutient* l'amendement n° 237 de la commission (de cohérence) : adopté (p. 2612) ;

- *soutient* l'amendement n° 238 de la commission (de coordination) : retiré (p. 2613).

Article 28 *(rétablissement des périmètres provisoires des zones d'aménagement différé - Z.A.D.) :*

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (précise que l'acte créant la prézone d'aménagement différé peut désigner un autre titulaire que l'Etat pour l'exercice du droit de préemption) : adopté (p. 2615) ;

- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2615) ;

- *soutient* l'amendement n° 99 de la commission (précise que les dispositions relatives à la rétrocession s'appliquent également en cas de non-réalisation de la zone d'aménagement différé) : adopté après modifications (p. 2616) ;

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (de rectification) : adopté (p. 2616) ;

- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2616).

Article 29 *(extension du champ d'application des zones d'aménagement différé) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 220 de M. Francis Delattre, 360 de M. Michel Giraud et 450 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 2618) ;
- *soutient* l'amendement no 102 de la commission (de cohérence) : retiré (p. 2619) ;

Droit de préemption urbain (p. 2618).

- *soutient* l'amendement no 103 de la commission (de précision) : adopté (p. 2619).

Avant l'article 30 :

- *soutient* l'amendement no 104 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2619).

Article 30 *(prolongation de la réduction d'impôt en faveur de l'investissement immobilier locatif) :*

- *soutient* l'amendement no 105 de la commission (de suppression) : adopté (p. 2619).

Après l'article 17 :

- *amendement* no 79 de la commission précédemment réservé (uniformise à 3 p. 100 le taux de la taxe additionnelle au droit de bail pour l'ensemble des logements de plus de quinze ans) : réserve levée (p. 2619) : rejeté (p. 2620).

Avant l'article 31 :

- *soutient* l'amendement no 106 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2620).

Article 31 *(modification du taux du versement transport dans la région Ile-de-France) :*

- *soutient* l'amendement no 420 de Mme Marie-Noëlle Lienemann et son amendement identique no 239 (maintiennent le taux maximum du versement transport dans la grande couronne d'Ile-de-France) : adoptés (p. 2620).

Après l'article 31 :

- *soutient* l'amendement no 107 de la commission (réintroduit les dispositions de l'article 21 du projet relatives à l'institutionnalisation des relations entre les autorités municipales et les organismes H.L.M.) (p. 2621) : adopté après modifications (p. 2622) ;
- *soutient* l'amendement no 112 de la commission (prévoit la représentation des associations de locataires aux conseils d'administration des sociétés anonymes d'H.L.M.) : adopté après modifications (p. 2623) ;
- *soutient* l'amendement no 109 de la commission (prévoit que tout projet de lotissement peut aboutir conformément aux prévisions du bénéficiaire de l'autorisation de lotir dans un délai de cinq ans, même si les propriétaires de lots vendus disposent de la majorité) : adopté (p. 2625) ;
- *soutient* l'amendement no 110 corrigé de la commission (précise que les sommes perçues en cas de dépassement du plafond légal de densité et au titre de la taxe de surdensité recevront la même destination que celles perçues dans le cadre de la participation à la diversité de l'habitat) : adopté (p. 2625) ;
- *soutient* l'amendement no 111 de la commission (soumet à l'obtention du permis de construire l'augmentation du nombre de logements résultant de la division d'une maison ou d'un appartement de grandes dimensions) : retiré (p. 2626) ;
- *favorable* à l'amendement no 528 du Gouvernement (prolonge de cinq ans le dispositif fiscal incitant les investisseurs à acheter des logements neufs destinés à être loués) (p. 2627) ;
- *soutient* l'amendement no 108 de la commission (ouvre la possibilité de bénéficier de plusieurs réductions d'impôts en cas d'investissements parcellaires) (p. 2526) : retiré (p. 2627) ;
- *soutient* l'amendement no 241 de la commission (accroît l'imposition pesant sur les terrains constructibles en zone à urbaniser) : adopté (p. 2628) ;
- *soutient* l'amendement no 240 de la commission (permet au notaire de payer les ayants droit lorsqu'il est donné quittance d'une indemnité d'expropriation) : retiré (p. 2628) ;
- *soutient* l'amendement no 113 de la commission (prévoit que le Gouvernement doit élaborer un rapport d'évaluation de la loi d'orientation pour la ville dans un délai de quatre ans à compter de sa publication) (p. 2629) : adopté (p. 2630) ;

Parlement : contrôle des lois (p. 2629).

- *ses observations* sur l'amendement no 455 de M. Pierre Méhaignerie (donne au projet le titre de « projet de loi relatif à l'habitat dans les centres urbains ») (p. 2630).

Ses observations après les explications de vote (p. 2638).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [27 juin 1991] :

Commission mixte paritaire : échec (p. 3808).

Logement et habitat : logement social : construction, attribution, affectation (p. 3808).

Politique foncière : droit de préemption (p. 3808).

Régions : Ile-de-France (p. 3808).

Sénat : texte (p. 3808).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 3808).

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *soutient* les amendements nos 2 et 3 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 3812).

Article 1er *bis* nouveau *(politique de la ville et revitalisation de l'espace rural) :*

- *soutient* l'amendement no 4 de la commission (supprime la référence à une politique de l'espace rural) : adopté (p. 3813) ;

Aménagement du territoire (p. 3813).

Article 2 *(politiques urbaines et lutte contre la ségrégation) :*

- *soutient* l'amendement no 5 de la commission (supprime la disposition selon laquelle l'Etat doit assurer le financement du logement social) : adopté (p. 3813).

Article 5 *(participation des habitants) :*

- *soutient* l'amendement no 6 de la commission (reprend le texte adopté par l'Assemblée nationale ; précise en outre que le comité d'habitants est créé par le maire et que les représentants de la population et des associations seront associés au comité à leur demande) (p. 3813) : adopté après modifications (p. 3814).

Article 5 *bis* nouveau *(formation des jeunes dans les zones urbaines sensibles) :*

- *soutient* l'amendement no 7 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3814).

Article 5 *ter* nouveau *(sécurité des personnes et des biens dans les zones urbaines sensibles) :*

- *soutient* l'amendement no 8 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3814).

Article 5 *quater* nouveau *(intégration et lutte contre l'immigration clandestine) :*

- *soutient* l'amendement no 9 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3814).

Article 5 *quinquies* nouveau *(formation et politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles) :*

- *soutient* l'amendement no 10 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3814).

Article 6 *(modification de l'article L. 110 du code de l'urbanisme) :*

- *soutient* l'amendement no 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3814).

Article 8 *bis* nouveau *(schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France - S.D.A.U.R.I.F.) :*

- *soutient* l'amendement no 12 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3815).

Article 9 *bis* *(prise en compte de l'habitat lors de l'élaboration des plans d'occupation des sols) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit l'article) : adopté (p. 3815).

Article 10 *(modification de l'article L. 123-3-2 du code de l'urbanisme : opposabilité des plans d'occupation des sols dans les communes non couvertes par un schéma directeur ou un schéma de secteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3815).

Article 12 *(modification de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation : politique d'aide au logement) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) (p. 3815) : adopté (p. 3816).

Article 12 *bis* nouveau *(répartition des concours financiers de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3816) ;

Logement et habitat :

- logement social : construction (p. 3816) ;
- programme local de l'habitat (P.L.H.) (p. 3816).

Article 13 *(programme local de l'habitat - P.L.H.) :*

Article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation (définition du P.L.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3818).

Article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation (élaboration du P.L.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3818) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (supprime la disposition interdisant la construction de tout nouvel ensemble immobilier locatif de plus de 150 logements) : adopté (p. 3818) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (réintègre les représentants locaux des organismes membres du Conseil national de l'habitat parmi les personnes morales susceptibles d'être associées à l'élaboration du P.L.H.) : adopté (p. 3818) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (fixe à trois mois le délai laissé aux communes et aux E.P.C.I. pour donner leur avis sur le projet de P.L.H.) : adopté (p. 3818).

Article L. 302-4-1 du code de la construction et de l'habitation (possibilité pour une commune d'élaborer seule un P.L.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (supprime la disposition qui permet à une commune comprenant plus de 15 000 logements sociaux d'élaborer seule un P.L.H.) (p. 3818) : adopté (p. 3819).

Avant l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (intitule la section 2 « dispositions particulières à certaines agglomérations ») : adopté (p. 3819).

Article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application) :

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (ajoute aux communes concernées celles comprises dans une agglomération de plus de 200 000 habitants ayant une forte évolution de population) : adopté après modifications (p. 3819).

Article L. 302-5-1 du code de la construction et de l'habitation (nouveau) (conséquences de la non-élaboration d'un P.L.H. dans un certain délai) :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3819).

Article L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation (obligation de réaliser des logements locatifs sociaux) :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3819).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3820).

Article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (réalisation des logements locatifs sociaux par l'engagement d'un programme de construction) :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3820).

Article 14 *(participation à la diversité de l'habitat - P.D.H.) :*

Article L. 332-17 du code de l'urbanisme (P.D.H.) (définition et calcul) :

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale et précise que seules les opérations soumises à permis de construire entraînent la perception de la P.D.H.) : adopté (p. 3822) ;
- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3822) ;
- *soutient* les amendements n°s 31 et 32 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 3822) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (supprime la disposition limitant le montant de la P.D.H.) : adopté (p. 3822) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) (p. 3822) : rejeté (p. 3823).

Article L. 332-18 du code de l'urbanisme (opérations de construction exonérées de la P.D.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 3823) ;
- *son* amendement n° 101 (de précision) : adopté (p. 3823).

Article L. 332-19 du code de l'urbanisme (modalités de paiement de la P.D.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (supprime la référence aux logements locatifs intermédiaires dans l'alinéa *a*) : adopté (p. 3823) ;
- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (supprime la référence aux logements locatifs intermédiaires dans l'alinéa *b*) : adopté (p. 3823) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (rétablit pour l'alinéa *c*) le texte adopté par l'Assemblée nationale en remplaçant le mot « locaux » par le mot « logements ») (p. 3823) : rejeté (p. 3824) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en supprimant la référence aux logements locatifs intermédiaires) : adopté (p. 3824).

Article L. 332-20 du code de l'urbanisme (P.D.H. et permis de construire) :

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 3824).

Article L. 332-21 du code de l'urbanisme (perception et affectation du produit de la P.D.H. payée sous forme de contribution financière) :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (supprime le financement des logements locatifs intermédiaires et des P.A.P.) : adopté (p. 3824) ;
- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (prévoit que la P.D.H. peut être utilisée pour des logements locatifs intermédiaires lorsque la commune compte plus de 20 p. 100 de logements locatifs sociaux) : adopté (p. 3824) ;
- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) (p. 3824) : adopté (p. 3825).

Article L. 332-22 du code de l'urbanisme (bénéficiaires des biens donnés en paiement de la P.D.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 3825) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (prévoit que les biens remis à la commune sous forme de dation en échange du versement de la P.D.H. ne sont pas aliénables) : adopté (p. 3825) ;
- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (rédactionnel) : retiré (p. 3825) ;
- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3825) ;
- *soutient* les amendements n°s 47 et 48 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 3825).

Article L. 332-23 du code de l'urbanisme (aliénation et cession des biens reçus en paiement de la P.D.H.) :

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (prévoit que les biens acquis ne peuvent pas être cédés) : adopté (p. 3825) ;
- *son* amendement n° 103 (de conséquence) : adopté (p. 3826).

Article L. 332-26 du code de l'urbanisme (suivi de l'utilisation des biens reçus en paiement de la P.D.H.) :

- *son* amendement n° 102 (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 3826).

Article 15 *(prise en compte de la P.D.H. dans le code de l'urbanisme, le code général des impôts et le code des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (rétablit le chapitre II de l'article qui précise que la P.D.H. peut être mise à la charge des lotisseurs-aménageurs) : adopté après modifications (p. 3826) ;

Logement et habitat : lotissements (p. 3826).

- *favorable* au sous-amendement n° 112 du Gouvernement (remplace la P.D.H. par un versement représentatif de la P.D.H.) à l'amendement n° 50 de la commission (p. 3826).

Article 17 *(opérations programmées d'amélioration de l'habitat) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3827).

Après l'article 17 :

- *favorable* à l'amendement n° 96 de M. Bernard Carton (uniformise à 3 p. 100 le taux de la taxe additionnelle au droit de bail pour l'ensemble des logements de plus de quinze ans) (p. 3827).

Article 18 *(dispositions fiscales relatives aux opérations de restauration immobilière et d'amélioration de l'habitat) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (étend les dispositions de la loi « Malraux » aux rez-de-chaussée commerciaux) : devenu sans objet (p. 3828) ;
- *favorable* à l'amendement n° 105 du Gouvernement (précise que la location doit prendre effet dans les douze mois qui suivent la date d'achèvement des travaux) (p. 3829) ;
- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rétablit la durée de la convention à neuf ans) : devenu sans objet (p. 3829) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3829) ;
- *soutient* les amendements n°s 55 et 56 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 3829).

Article 19 *(suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité - Z.U.P.) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (coordonne le délai nécessaire pour établir un programme de référence avec celui que nécessite la révision du plan d'occupation des sols) (p. 3829) : adopté (p. 3830) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3830) ;
- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3830) ;
- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3830).

Article 19 *ter* nouveau *(élaboration d'un programme de référence dans les quartiers d'urbanisation récente) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3830).

Article 20 *(faculté d'exonérer de la taxe professionnelle les établissements s'implantant dans les grands ensembles) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (renvoie à un décret et non à un décret en Conseil d'Etat la détermination de la liste des quartiers d'habitat dégradé) : adopté (p. 3831) ;
- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3831) ;
- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (prévoit pour les communes une attribution compensatrice du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : vote réservé (p. 3831) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3845).

Article 20 *bis* nouveau *(exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3832).

Après l'article 20 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de M. Jacques Brunhes (prévoit que des locaux insalubres ne peuvent être affectés à des fins de logements) (p. 3832, 3833) ;

Logement et habitat : législation existante (p. 3832).

Article 21 *bis* nouveau *(normes de salubrité et de sécurité des logements) :*

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3833).

Article 22 *(création d'établissements publics fonciers) :*

Article L. 324-1 du code de l'urbanisme (nature et compétence des E.P.F.) :

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) (p. 3833) : adopté (p. 3834) ;

Communes : maires : avis conforme : suppression (p. 3833).

Article L. 324-2 du code de l'urbanisme (création des E.P.F.) :

- *soutient* les amendements n°s 68 et 69 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 3834).

Article L. 324-4 du code de l'urbanisme (conditions d'admission ultérieure) :

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3834).

Article L. 324-6 du code de l'urbanisme (recettes des E.P.F.) :

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3834).

Article L. 324-7-1 (nouveau) du code de l'urbanisme (constitution d'un syndicat mixte) :

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3835).

Article L. 324-8 du code de l'urbanisme (transformation des E.P.C.I. en E.P.F.) :

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3835).

Après l'article L. 324-8 du code de l'urbanisme (décret en Conseil d'Etat) :

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3835).

Article 25 *(extension des pouvoirs du maire en matière de délégation des droits de préemption) :*

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3835).

Article 26 *(élargissement de l'objet des réserves foncières) :*

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (précise les conditions dans lesquelles s'exerce le droit de préemption à l'intérieur des zones d'aménagement différé) : adopté après modifications (p. 3836).

Article 27 *(obligation par le titulaire du droit de préemption de consigner la moitié de la valeur du bien) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (de suppression) (p. 3836) : rejeté (p. 3837) ;

Politique foncière : droit de préemption : consignation (p. 3836).

Article 28 *(rétablissement des périmètres provisoires de zones d'aménagement différé) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (rétablit à deux ans le délai maximum de validité du périmètre provisoire) : adopté (p. 3838).

Article 29 *(extension du champ d'application des Z.A.D.) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3838).

Article 31 *(modification du taux de versement transport dans la région Ile-de-France) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (rétablit l'article adopté par l'Assemblée nationale) (p. 3838) : adopté (p. 3839).

Article 31 *bis* nouveau *(utilisation du produit de la participation des employeurs à l'effort de construction en faveur du logement des personnes défavorisées) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3839) ;

Cour des comptes : rapport (p. 3839).

Etrangers : immigrés (p. 3839).

Logement et habitat : 1 p. 100 : gestion (p. 3839).

Article 31 *ter* nouveau *(répartition des familles étrangères dans les logements H.L.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3840) ;

Logement et habitat : organisme H.L.M. : condamnation d'un directeur (p. 3840).

Article 32 *(institutionnalisation des relations entre les autorités municipales et les organismes d'H.L.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (prévoit une information des maires trimestrielle et non semestrielle) : adopté (p. 3840).

Article 32 *bis* nouveau *(commissions d'attribution de logements H.L.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (prévoit que le maire de la commune où sont implantés les logements attribués est membre de droit de la commission d'attribution) (p. 3840) : adopté après modifications (p. 3841).

Après l'article 32 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de M. Jacques Brunhes (prévoit la création d'une commission d'attribution dans chaque société civile immobilière dont le capital est constitué en majorité par les fonds provenant du 1 p. 100 patronal) (p. 3841) ;

Logement et habitat : 1 p. 100 patronal : affectation (p. 3841).

Article 33 *(représentation des associations de locataires aux organes de gestion des sociétés anonymes d'H.L.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (rétablit le texte du dernier paragraphe adopté par l'Assemblée nationale) (p. 3842) : adopté (p. 3843).

Article 34 *(avis préalable du maire sur les attributions de logements sociaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3843).

Article 36 *(affectation du produit de la taxe de surdensité et du versement pour dépassement du plafond légal de densité) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale et prévoit que les communes ayant plus de 20 p. 100 de H.L.M. pourront utiliser le produit de la taxe de surdensité et du versement pour dépassement du P.L.D. pour financer des logements intermédiaires) : adopté (p. 3843).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1991] :

Bâtiment et travaux publics : participation des constructeurs à la diversité de l'habitat (P.D.H.) (p. 3953).

Logement et habitat : programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 3953).

Politique foncière : établissements publics fonciers : création (p. 3954).

Villes et banlieues : événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie (p. 3954).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 3954).

Zones à urbaniser en priorité (Z.U.P.) : quartiers en difficulté et grands ensembles (p. 3954).

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale [3 juillet 1991] :

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 du Gouvernement (art. 5 : participation des habitants : rétablit le texte adopté par le Sénat en deuxième lecture) (p. 3962) ;

Logement et habitat :

- concertation (p. 3962) ;
- logement social : réhabilitation : locataires : accord (p. 3962).

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (art. 14 : participation à la diversité de l'habitat : rédactionnel) : adopté (p. 3963) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (art. 14 : prévoit que les biens non utilisés par la réalisation de logements peuvent être transférés gratuitement par le juge de l'expropriation) : adopté (p. 3964) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (art. 18 : dispositions fiscales relatives à certaines opérations de restauration immobilière et d'amélioration de l'habitat : de coordination avec la loi de 1948) : adopté (p. 3964) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (art. 18 : de précision) : adopté (p. 3964) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (art. 19 : suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité : de précision) : adopté (p. 3964) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (art. 33 : représentation des associations de locataires aux organes de gestion des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré : de coordination) : adopté (p. 3964).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 11 *(aménagement du taux de la T.V.A. applicable aux terrains à bâtir) :*

- *son* amendement n° 121 (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 aux bénéficiaires de prêts destinés à la construction de logements loués pendant une durée minimale de neuf ans à un prix inférieur à un plafond fixé par décret) (p. 3064) : vote réservé (p. 3065) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 25 *(réduction du taux de la participation des employeurs à l'effort de construction et relèvement de leur contribution au Fonds national d'aide au logement) :*

- *ses observations* (p. 3084, 3085, 3088) ;

1 p. 100 logement : gestion (p. 3085, 3088).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [28 juin 1991] :

Article 11 *(aménagement du taux de la T.V.A. applicable aux terrains à bâtir) :*

- *son* amendement n° 60 (étend le bénéfice du taux réduit aux bénéficiaires de prêts destinés à la construction de logements loués pendant une durée minimale de neuf ans à un

prix inférieur à un plafond fixé par décret dans les communes satisfaisant à des critères relatifs aux pourcentages de logements sociaux et d'allocataires de l'allocation logement) : vote réservé (p. 3890) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 3903).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Après l'article 32 :

- *son* amendement n° 289 soutenu par M. Guy Bêche (unifie à 2,5 p. 100 les taux de la taxe additionnelle au droit de bail et y assujettit les immeubles de plus de quinze ans) (p. 4744) : retiré (p. 4745).

Deuxième partie :

- Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Aides :
- aides personnalisées au logement (A.P.L.) (p. 5083) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5083).

Collectivités locales : participation financière (p. 5083).

Logement social : habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5083).

Loyers (p. 5083, 5091).

Régions : Ile-de-France (p. 5091).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7226).

Assainissement (p. 7224, 7237).

Associations : droit d'ester en justice (p. 7226).

Collectivités locales : compétences (p. 7224).

Droit de l'eau :
- droit d'usage et d'appropriation (p. 7224) ;
- loi du 16 décembre 1964 (p. 7223).

Environnement :
- citoyenneté et défense de l'environnement (p. 7226, 7227) ;
- ministère de l'environnement (p. 7224) ;
- pollution : pollutions diffuses (p. 7226) ;
- principe « pollueur-payeur » (p. 7226).

Etat : compétences ; coordination (p. 7224).

Gestion et distribution de l'eau :
- administration : distribution : caractère de service public (p. 7225, 7226) ;
- décentralisation : coopération décentralisée (p. 7225) ;
- entreprises : compagnies privées de distribution d'eau (p. 7226) ;
- ressource : unicité ; quantité (p. 7223).

Organismes et structures :
- agences financières de bassin, agences de l'eau (p. 7226) ;
- Assises de l'eau (p. 7223) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7224, 7225, 7226).

Police des eaux (p. 7224).

Politique de l'eau ; généralités ; financement (p. 7223).

Prix et concurrence :
- concurrence au sein du service public (p. 7226) ;
- prix de l'eau (p. 7225, 7226).

Recherche : financement (p. 7224, 7240).

Risques naturels : sécheresse (p. 7223).

Usagers : relations distributeur-usager (p. 7225).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 1er A nouveau *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7265) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 110 de M. Jean Royer (affirme que la protection, la mise en valeur et le développement de l'eau doivent se faire en relation avec le maintien et l'enrichissement des équilibres naturels fondamentaux) (p. 7265) ;
- *soutient* l'amendement n° 251 de la commission (reconnaît à tous un droit d'usage) (p. 7265) : rejeté (p. 7266) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 111 de M. Jean Royer (affirme que la politique de l'eau est du ressort de la politique de l'aménagement du territoire en liaison avec celles de la sécurité civile, de l'environnement, de la santé, des transports, de l'urbanisme, de l'équipement, de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie et de l'énergie) (p. 7266).

Après l'article 1er A :

- *défavorable* à l'amendement n° 302 de M. Roger Gouhier (prévoit, afin de protéger et développer la ressource, la création d'une agence nationale de l'eau fonctionnant sous le contrôle du Parlement et en détermine les missions) (p. 7267).

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7268) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (précise, au septième alinéa, que l'impératif de conciliation concerne les usages) (p. 7269) : adopté après modifications (p. 7270) ;
- *ses observations* sur les amendements n°s 236 de M. Claude Gaillard et 269 de M. Robert Galley (prennent en compte le cas particulier des eaux minérales) (p. 7270).

Avant l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (prévoit la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixant les orientations fondamentales au niveau des bassins) (p. 7271, 7272) : adopté après modifications (p. 7272) ;

  Gestion : agences de bassin (p. 7271, 7272).
- *son* amendement n° 252 (prévoit la création d'un poste de préfet de bassin dans chaque bassin hydrographique métropolitain chargé de mettre en œuvre et coordonner la politique de l'eau menée par l'Etat en coopération avec les collectivités locales) (p. 7273) : adopté après modifications (p. 7274) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Claude Gaillard (prévoit qu'un préfet coordinateur de bassin désigné parmi les préfets des régions ou des départements inclus dans le périmètre concerné, est chargé de mettre en œuvre et coordonner la politique de l'eau menée par l'Etat en coopération avec les collectivités locales) (p. 7273).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7313) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 270 de M. Pierre-Rémy Houssin (de précision) (p. 7313) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7313) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (définit les conditions dans lesquelles le périmètre du schéma d'aménagement est arrêté) : adopté (p. 7314) ;
- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7315) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 310 de M. Roger Gouhier (prévoit que la commission locale de l'eau est créée par les représentants des collectivités locales concernées) (p. 7315) ;

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (de précision) : adopté (p. 7315) ;
- *soutient* l'amendement n° 330 de la commission (précise que le président de la commission locale sera un élu) : adopté (p. 7315) ;
- *soutient* l'amendement n° 253 de la commission (précise que les associations concernées doivent avoir cinq ans d'existence et inscrire dans leurs statuts la possibilité de participer à la commission locale) : adopté (p. 7315) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (ajoute des représentants de l'Etat et de ses établissements publics à la composition de la commission locale) : adopté (p. 7316) ;
- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (précise que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être compatible avec les orientations du schéma directeur) : adopté (p. 7316) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Claude Gaillard (précise que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être soumis, pour avis conforme, au comité de bassin) (p. 7317) ;
- *favorable* à l'amendement n° 172 de M. Claude Gaillard (propose que le dossier soit mis à la disposition du public pendant deux mois et non un mois) (p. 7317) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (précise que le schéma approuvé peut comporter des dispositions opposables à toute personne publique ou privée) : retiré (p. 7317) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 272 de M. Pierre-Rémy Houssin (prévoit la désignation d'un préfet coordonnateur dans le cas où le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux concerne plusieurs départements ou régions) (p. 7318) ;
- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 7318).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 254 de la commission (institue la liberté des activités nautiques sur l'ensemble des plans d'eau lorsqu'il n'y a pas de schéma d'aménagement et de gestion des eaux) (p. 7318) : adopté (p. 7319) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 312 de M. Roger Gouhier (modifie la composition des comités et des agences de bassin) (p. 7319) ;

Comités de bassin : rôle (p. 7319).

Article 2 *bis* nouveau *(établissement public local de l'eau) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 15 de M. Ambroise Guellec et 173 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 7321) ;

Etablissement public de l'eau :
- caractère facultatif (p. 7321) ;
- rôle (p. 7321).

- *défavorable* à l'amendement n° 187 rectifié du Gouvernement (prévoit que les collectivités territoriales peuvent s'associer dans une communauté locale de l'eau, qui est associée à titre consultatif aux travaux de la commission locale de l'eau) (p. 7321, 7322) ;

Communauté locale de l'eau : rôle (p. 7322).

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (substitue au terme d'établissement public de l'eau celui de communauté locale de l'eau et précise que la création de cet établissement public doit se faire dans le cadre d'un seul schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : adopté (p. 7322) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Ambroise Guellec (prévoit que les partenaires non élus ont également voix délibérative) (p. 7322) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (de précision) : adopté (p. 7323) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (prévoit un décret simple pour l'application de cet article) : adopté (p. 7323).

Après l'article 2 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (donne aux agences financières de bassin l'appellation d'agences de l'eau et leur attribue la centralisation des données relatives aux eaux superficielles) : retiré (p. 7324).

Article 3 *(prescriptions générales) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (de précision) : adopté (p. 7325) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 7325) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7325) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (donne une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article et fait référence au cumul des usages) : adopté après modifications (p. 7325) ;
- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (introduit un alinéa de l'article 4 qui vise les prescriptions particulières en supprimant la référence au respect dû à la propriété et aux droits et usages antérieurement établis) : adopté (p. 7325) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7326) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7326) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 274 de M. Pierre-Rémy Houssin (ajoute un alinéa mentionnant les compétences techniques que doivent posséder les entreprises de forage et de creusement de puits) (p. 7426).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (supprime la référence au Conseil d'Etat) : adopté (p. 7326) ;
- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7326) ;
- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (supprime la nécessité pour les décrets visés à cet article de respecter les droits et obligations contractuelles de l'Etat ou des collectivités territoriales) (p. 7326) : adopté (p. 7327) ;
- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7327) ;
- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7327) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7327) ;
- *favorable* à l'amendement n° 123 de M. Paul-Louis Tenaillon (renforce les dispositions de protection des zones de sauvegarde) (p. 7327) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 314 de M. Roger Gouhier (précise que l'autorité administrative doit tenir compte des cahiers des charges liant le concessionnaire à l'autorité concédante) (p. 7328) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 276 de M. Robert Galley (coordonne les prescriptions spéciales aux droits et obligations résultant des concessions de service public) (p. 7328) ;

Energie : E.D.F. : énergie hydroélectrique (p. 7328).

- *ses observations* sur l'amendement n° 195 rectifié du Gouvernement (prévoit que l'autorité administrative fixe les conditions particulières applicables aux sources de gisements d'eaux minérales naturelles) (p. 7329) ;
- *soutient* le sous-amendement oral de la commission (substitue le mot « et » au mot « de ») à l'amendement n° 195 rectifié du Gouvernement : adopté (p. 7329) ;
- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7329).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *favorable* à l'amendement n° 125 de M. Paul-Louis Tenaillon (supprime au paragraphe II le rapport des ministres chargés de l'environnement, de l'industrie et de l'agricul-

ture ainsi que l'avis du comité national de l'eau prévus pour l'élaboration de la nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat) (p. 7330) ;

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (ajoute le ministère de la recherche à la liste des ministères devant fournir un rapport pour l'élaboration de la nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat) : devenu sans objet (p. 7330) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 197 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7331) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Michel Meylan (maintient le régime de la déclaration pour les installations dont l'impact sur le milieu aquatique est jugé trop faible) (p. 7331) ;

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7331) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 282 de M. Robert Galley (supprime la possibilité de prendre des actes complémentaires postérieurement à l'arrêté d'autorisation) (p. 7331) ;

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (supprime la référence au Conseil d'Etat) : adopté (p. 7332) ;

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (précise que les autorisations sont données pour une durée déterminée) : adopté après modifications (p. 7332) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 203 du Gouvernement (ajoute que, dans ce cas, l'autorisation peut être renouvelée sans enquête) à l'amendement n° 55 de la commission (p. 7332) ;

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7332) ;

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (supprime la référence au Conseil d'Etat) (p. 7332) : adopté (p. 7333) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Georges Mesmin (prévoit que le bénéficiaire de l'autorisation devra déclarer à l'autorité administrative l'achèvement des travaux afin que celle-ci puisse effectuer le récolement) (p. 7333) ;

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (supprime l'exception relative aux installations relevant de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique) : adopté au scrutin public (p. 7334) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 202 du Gouvernement (complète les prescriptions applicables aux installations et ouvrages existants) (p. 7334) ;

Energie : E.D.F. : barrages : visites de sécurité (p. 7334).

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (prévoit que les installations existantes devront se mettre en conformité avec la nouvelle loi dans un délai de trois ans à compter de sa promulgation) (p. 7334) : adopté (p. 7335).

Article 5 *bis* nouveau *(coordination avec la loi relative aux installations classées) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7335) ;

- *soutient* les amendements n°s 61 et 62 de la commission (rédactionnels) (p. 7335) : adoptés (p. 7336).

Article 6 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (étend aux installations existantes l'obligation d'être dotées de moyens de mesure ou d'évaluation dans un délai de trois ans) : devenu sans objet (p. 7336) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 266 de M. Edouard Landrain (prévoit que les laboratoires situés dans les départements à risques seront dotés de systèmes capables d'identifier les polluants inconnus) (p. 7336, 7337).

Article 7 *(périmètres de protection et facturation de l'eau) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 211 de M. Claude Gaillard et 284 rectifié de M. Robert Galley (incluent les eaux minérales dans le champ d'application de l'article) (p. 7337) ;

Expropriations au bénéfice d'entreprises privées : problèmes juridiques (p. 7337).

Article 8 *(débits affectés) :*

- *soutient* les amendements n°s 255 de la commission et 179 de M. François Colcombet (rédactionnels) : adoptés (p. 7341) ;

- *soutient* l'amendement n° 256 de la commission (fait référence dans le premier alinéa de l'article aux écosystèmes aquatiques) : adopté (p. 7341) ;

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (supprime la référence au Conseil d'Etat) : adopté (p. 7341).

Article 9 *(unification des régimes des plans de surfaces submersibles et des plans d'exposition aux risques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 116 corrigé de M. Jean Royer (prévoit l'impossibilité d'élaborer des plans de surface submersibles dans les parties submersibles couvertes par un plan d'occupation des sols ou un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) (p. 7342) ;

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (supprime la référence au Conseil d'Etat) : adopté (p. 7342).

Après l'article 9 :

- *favorable* à l'amendement n° 248 corrigé rectifié de M. Jean-Yves Le Déaut (ajoute un article au code minier relatif aux conditions hydrauliques d'abandon des mines) (p. 7343) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 326 de M. Roger Gouhier (définit une convention type pour obliger les exploitants de mines de fer à mettre les eaux d'exhaure à la disposition des communes) (p. 7343).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 317 de M. Roger Gouhier (prévoit que les préfets communiquent régulièrement aux mairies les renseignements sur la qualité de l'eau distribuée afin qu'elles puissent les communiquer aux usagers) (p. 7344) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de M. François-Michel Gonnot (rend obligatoire, pour le préfet, l'exécution des mesures nécessaires aux frais et risques des personnes responsables, après mise en demeure) (p. 7345) ;

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7345) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 232 de M. Michel Meylan (prévoit que le préfet et le maire doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'information des populations concernées) (p. 7345) ;

- *favorable* à l'amendement n° 240 de M. Yves Tavernier (prévoit que le préfet et le maire informent les populations concernées des circonstances de l'incident ou de l'accident, de ses effets prévisibles et des mesures prises pour y remédier) (p. 7345).

Article 11 *(personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions) :*

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (supprime les officiers et agents de police judiciaires de la liste des personnes ayant pouvoir de police dans le domaine de l'eau) : adopté (p. 7346) ;

Etat : pouvoirs de police (p. 7346).

- *défavorable* à l'amendement n° 152 de M. André Santini (laisse aux services de l'Etat et des collectivités locales le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) (p. 7346) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Paul-Louis Tenaillon (laisse au représentant de l'Etat le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) (p. 7346) ;

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (supprime les agents des collectivités territoriales de la liste des personnes ayant pouvoir de police dans le domaine de l'eau) (p. 7346) : adopté (p. 7347) ;

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (supprime les agents assermentés et commissionnés des parcs naturels régionaux de la liste des personnes ayant pouvoir de police dans le domaine de l'eau) : adopté (p. 7347) ;

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (ajoute les gardes champêtres à la liste des personnes ayant pouvoir de police dans le domaine de l'eau) : adopté (p. 7347).

Article 11 *bis* nouveau *(gardes champêtres et gardes rivières) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7347).

Article 11 *ter* nouveau *(gardes champêtres intercommunaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7348).

Article 12 *(droit d'accès aux installations) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 156 de M. André Santini (prévoit que le droit d'accès s'effectue sous le contrôle du procureur de la République) (p. 7348) ;
- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7348) ;
- *ses observations* sur les amendements quasi identiques n°s 216 du Gouvernement et 176 de M. Pierre Micaux (étendent l'obligation de respecter la limitation dans le temps de l'accès aux locaux aux agents assermentés par l'Etat) (p. 7348) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Patrick Ollier (prévoit que le procureur de la République autorise les opérations en vue de la recherche des infractions, sauf en cas de flagrant délit) (p. 7349) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit que les opérations en vue de la recherche des infractions sont exercées sous le contrôle du procureur de la République, préalablement informé) (p. 7349).

Article 13 *(délit de pollution des eaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 235 de M. Ambroise Guellec (exclut les opérations de vidange réglementaires des retenues d'eau du champ d'application de l'article) (p. 7358) ;
- *soutient* les amendements n°s 76 de la commission et 141 de M. François-Michel Gonnot (suppriment la référence à la méconnaissance des règlements en vigueur) : adoptés (p. 7358) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 287 de M. Robert Galley (prévoit que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas aux opérations résultant d'obligations légales ou réglementaires sous réserve du respect des procédures imposées) (p. 7359) ;

Energie : E.D.F. : pollution (p. 7359).

- *défavorable* à l'amendement n° 234 de M. Georges Colombier (de précision) (p. 7360).

Article 17 *(sanctions administratives) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (substitue à la référence aux prescriptions ou conditions d'autorisation, celle de décisions individuelles initialement prévue dans le projet de loi) (p. 7361) : adopté (p. 7362) ,
- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (précise que l'injonction pèse sur l'exploitant ou sur le propriétaire de l'installation) : adopté (p. 7362) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 288 de M. Richard Cazenave (précise que l'injonction pèse soit sur l'exploitant ou sur le propriétaire de l'installation, soit sur le responsable de l'opération) (p. 7362).

Article 18 *bis* nouveau *(droit de l'autorité administrative de transiger) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (de suppression) (p. 7362, 7363) : adopté (p. 7363) ;

Environnement : délit de pollution (p. 7362).

Justice : partie civile : indemnisation (p. 7363).

Après l'article 18 *bis* :

- *ses observations* sur les amendements n°s 80 de la commission et 162 de M. Ambroise Guellec (permettent l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) (p. 7363, 7364) ;

Agriculture : mesures : coût (p. 7364, 7365).

- *ses observations* sur l'amendement n° 263 de M. Claude Gaillard (pose le principe de la recherche de mesures automatiques continues et fiables et impose de recourir, quand ils existent, à des techniques ou appareils ayant fait l'objet de normes homologuées) (p. 7365) ;
- *favorable* à l'amendement n° 246 de M. Pierre-Yvon Trémel (rapproche le régime de police des eaux de celui des installations classées) (p. 7366) ;
- *favorable* à l'amendement n° 247 rectifié de M. Pierre-Yvon Trémel (étend aux procédures judiciaires relatives à l'eau les procédures de référé existant en matière d'urbanisme) (p. 7366).

Article 19 *(travaux d'intérêt général ou d'urgence) :*

- *soutient* les amendements n°s 81 et 82 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 7367) ;
- *soutient* l'amendement n° 83 corrigé de la commission (supprime la restriction limitant le pouvoir des collectivités locales en matière d'aménagement et d'entretien d'un cours d'eau non domanial aux cas de carence totale ou partielle des propriétaires riverains) : adopté (p. 7367) ;
- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7367) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 291 de M. Pierre-Rémy Houssin (ajoute les périmètres de protection de captages, réservoirs et ouvrages pour eau potable) (p. 7368) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 159 de M. André Santini (supprime le onzième alinéa de l'article relatif à la possibilité de concéder l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux à des sociétés d'économie mixte) (p. 7368).

Article 20 *(extension de l'utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 292 de M. Robert Galley (de suppression) (p. 7368) ;

Expropriation : recours (p. 7368, 7369).

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (supprime la restriction tenant au mode d'acquisition de chemins situés en bordure de cours d'eau et plans d'eau par expropriation) (p. 7368) : adopté (p. 7369).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 321 de M. Roger Gouhier (institue un droit de passage sur les berges pour les pêcheurs, dans des conditions établies entre les propriétaires et les associations concernées) (p. 7369).

Article 21 *(transfert de compétences)* (p. 7369) :

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (affirme la compétence des régions en matière de ports fluviaux) : adopté (p. 7370) ;
- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (de complément) : adopté (p. 7370) ;
- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 7370) ;
- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7370) ;
- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (limite la possibilité de concéder l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau à des personnes de droit public et aux seules sociétés d'économie mixte) : adopté après modifications (p. 7371) ;

Collectivités locales : rôle (p. 7371).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Patrick Ollier (institue un comité de rivière ou de plan d'eau chaque fois qu'un projet d'aménagement d'un cours d'eau ou de ce plan d'eau, situé totalement ou en partie sur le territoire des collectivités territoriales ou de leur groupement, est de nature à avoir des incidences sur les différentes utilisations ou sur l'écosystème aquatique) (p. 7371) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 rectifié de M. Patrick Ollier (affirme le principe de libre circulation ou de libre utilisation des cours d'eau) (p. 7372).

Avant l'article 23 :

- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (ajoute « et de la distribution de l'eau » à l'intitulé du chapitre II) (p. 7372) : adopté (p. 7373).

Article 23 *(modification du code des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (supprime l'obligation pesant sur les communes d'entretenir les systèmes d'assainissement non collectif) : adopté (p. 7373) ;

Assainissement autonome (p. 7373).

- *défavorable* à l'amendement n° 323 rectifié de M. Roger Gouhier (supprime l'obligation pour les communes de traiter les eaux fluviales et de ruissellement) (p. 7374) ;

Communes : financement (p. 7374).

Environnement : pollution (p. 7374).

Article 24 *(modification du code de la santé publique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 222 du Gouvernement (supprime la possibilité pour les communes, entre la mise en service de l'égout et le raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour celui-ci, de percevoir auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance due en cas de raccordement) (p. 7375) ;
- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7375) ;
- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7375) ;
- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (supprime les dispositions relatives aux effluents agricoles) : adopté (p. 7375) ;
- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (supprime toute référence à une carence des propriétaires) : adopté (p. 7375) ;
- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 7376) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 324 de M. Roger Gouhier (fixe les conditions dans lesquelles devront être réalisées les installations autonomes) (p. 7376).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (prévoit que les immeubles et installations existants destinés à un usage autre que l'habitat et non soumis à la loi sur les installations classées doivent être dotés, dans un délai de trois ans, d'un dispositif de traitement des effluents autres que domestiques qui doit être maintenu en bon état de fonctionnement) (p. 7376, 7377) : le rectifie : prévoit un délai de cinq ans : adopté après modifications (p. 7377) ;

Agriculture : exploitations agricoles (p. 7377).

Entreprises : petites entreprises (p. 7377).

Article 25 *(modification du code de l'urbanisme) :*

- *soutient* les amendements n°s 98 et 99 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 7377).

Après l'article 25 :

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (accroît les pouvoirs du maire et du conseil municipal en matière de gestion des régies) : adopté (p. 7378) ;
- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (précise le mode de fonctionnement des contrats d'affermage et de concession afin d'en renforcer la transparence et d'améliorer les possibilités d'intervention des collectivités locales concernées) (p. 7378) : adopté après modifications (p. 7379) ;

Communautés européennes : négociation en cours (p. 7379).

- *son* sous-amendement n° 331 (précise que les contrats doivent comporter une clause autorisant la renégociation de leurs éléments financiers) à l'amendement n° 101 de la commission (p. 7378) : adopté (p. 7379) ;
- *soutient* l'amendement n° 250 de la commission (règle la situation des services d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration S.A.T.E.S.E.) : adopté (p. 7379) ;
- *son* amendement n° 297 (prévoit qu'à la demande d'au moins 30 p. 100 des usagers d'un service de distribution d'eau d'une même commune, le maire doit faire réaliser, par un organisme qualifié, une expertise de la situation financière, des prestations et le cas échéant des projets de développement du service) : retiré (p. 7379).

Article 26 A nouveau *(champ d'application de la réglementation relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 103 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article afin de permettre la pratique de la pêche de loisir dans des enclos et de régulariser la situation des enclos piscicoles créés sans autorisation avant le 1er janvier 1986) : adopté (p. 7382).

Après l'article 27 :

- *défavorable* à l'amendement n° 265, deuxième rectification, de M. Pierre Micaux (prévoit que les installations nucléaires restent, pour leur part, soumises aux dispositions de la loi du 11 décembre 1963 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique) (p. 7383) ;

Energie : énergie nucléaire : conséquences sur l'environnement (p. 7383).

Parlement : groupes de pression (p. 7383).

Article 32 *(nomination du président du conseil d'administration des agences financières de bassin) :*

- *soutient* l'amendement n° 104 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7385).

Après l'article 33 :

- *soutient* l'amendement n° 106 de la commission (prévoit dans chaque bassin la constitution d'un groupement d'intérêt public de recherche sur l'eau ayant une mission de conseil, d'expérimentation et de recherche dans les domaines relevant des politiques régionales de l'eau) (p. 7385) : retiré (p. 7386) ;

Recherche (p. 7386).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Chasse et pêche : pêche (p. 8100).

Parlement : conditions de travail (p. 8100).

Sénat : texte (p. 8100).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er A *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (précise que l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis) : adopté (p. 8102) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de M. Jean Royer (précise que la politique de l'eau est interministérielle et relève de l'aménagement du territoire) (p. 8102).

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (donne la définition de « zones humides » en indiquant qu'il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire et que la végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année) : adopté (p. 8102) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8103).

Article 2 A *(schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 8103) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 46 du Gouvernement (précise les objectifs des schémas directeurs) (p. 8103) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (supprime la précision selon laquelle le préfet coordonnateur de bassin est le préfet de la région du siège du comité de bassin) (p. 8103) : adopté (p. 8104).

Article 2 B *(création d'un poste de préfet de bassin) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8104).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 8105) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8105).

Article 2 *bis* A *(activités nautiques sur les plans d'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en précisant qu'il s'agit d'activités nautiques non motorisées) : adopté après modifications (p. 8106).

Article 3 *(prescriptions générales) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8107) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de coordination) (p. 8107) : adopté (p. 8108).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8108) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 corrigé de la commission (rédactionnel) (p. 8108) : adopté après modifications (p. 8109) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 70 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 19 de la commission (p. 8108) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8109).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (précise qu'il peut y avoir des prescriptions spéciales) : adopté (p. 8109) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Richard Cazenave (prévoit que le bénéficiaire de l'autorisation devra déclarer à l'autorité administrative l'achèvement des travaux afin que celle-ci puisse effectuer le récolement) (p. 8110) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (supprime l'exception concernant les installations relevant de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique) : retiré (p. 8110) ;
- *son* amendement n° 74 (propose une coordination entre la loi de 1919 et le paragraphe V de l'article en ce qui concerne les règlements d'eau des entreprises hydroélectriques) : adopté (p. 8110) ;
- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8111) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Roger Gouhier (prévoit que le contrôle des rejets de substances radioactives ne pourra être effectué que par des laboratoires agréés) (p. 8111) ;

Environnement : déchets radioactifs : analyse (p. 8111).

Article 6 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8112).

Article 7 *(périmètre de protection et facturation de l'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (prévoit que les préfets sont tenus de communiquer régulièrement aux maires les données relatives à la qualité de l'eau distribuée) : adopté (p. 8113).

Article 9 *(unification des régimes des plans de surfaces submersibles et des plans d'exposition aux risques) :*

- *ses observations* (p. 8114) ;

Risques naturels : inondations : indemnisation pour soumission à des servitudes d'utilité publique (p. 8114).

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (supprime le dernier alinéa relatif aux indemnisations) : adopté (p. 8114).

Article 11 *ter* *(gardes champêtres intercommunaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de suppression) : adopté (p. 8115).

Article 13 *(délit de pollution des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8115).

Article 17 *(sanctions administratives) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8115).

Article 18 *ter* supprimé par le Sénat *(application des principes de la loi sur les installations classées) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8116).

Article 18 *quater* supprimé par le Sénat *(référé dans le domaine de l'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8116).

Après l'article 18 *quater* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de M. Roger Gouhier (permet l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) (p. 8116) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 72 corrigé de M. Ambroise Guellec (permet l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau selon des modalités fixées par

Article 20 *(extension de l'utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles) :*

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8117).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Patrick Ollier (institue un comité de rivière ou de plan d'eau chaque fois qu'un projet d'aménagement d'un cours d'eau ou de ce plan d'eau, situé totalement ou en partie sur le territoire des collectivités territoriales ou de leur groupement, est de nature à avoir des incidences sur les différentes utilisations ou sur l'écosystème aquatique) (p. 8117).

Avant l'article 23 :

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (ajoute « et de la distribution de l'eau » à l'intitulé du chapitre II) : adopté (p. 8118).

Article 23 *(modification du code des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8119) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (de coordination) : adopté (p. 8119) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 75 de M. Robert Galley (complète la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales en précisant qu'elles peuvent exploiter un service sans préjudice de la compétence des collectivités locales pour exploiter le service correspondant) (p. 8119).

Article 24 *(modification du code de la santé publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 8119).

Article 24 *bis* *(immeubles et installations existants) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8119).

Article 25 *(modification du code de l'urbanisme) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8120).

Article 25 *bis* *(gestion des régies) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (prévoit que les conseils municipaux organisent les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière) : adopté (p. 8120).

Article 25 *ter* *(contrats d'affermage et de concession) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (précise le mode de fonctionnement des contrats d'affermage et de concession afin d'en renforcer la transparence et d'améliorer les possibilités d'intervention des collectivités locales concernées, dans le respect des directives communautaires) (p. 8120) : adopté après modifications (p. 8121) ;
- *son* sous-amendement n° 66 (précise que le fermier produira les comptes de l'exploitation du service affermé, afférents à chacun des exercices de la période considérée) à l'amendement n° 39 de la commission (p. 8120) : adopté (p. 8121).

Article 26 A *(champ d'application de la réglementation relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 8122) ;
- *son* sous-amendement n° 67 (de précision) (p. 8121) à l'amendement n° 40 de la commission : retiré (p. 8122).

Article 26 B nouveau *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (de suppression) : adopté (p. 8122).

Article 30 *(abrogations) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (de coordination) : adopté (p. 8122).

Article 32 *(nomination du président du conseil d'administration des agences financières de bassin) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de suppression) : adopté (p. 8122).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Chasse et pêche : pêche (p. 8315).

Commission mixte paritaire : accord (p. 8314).

Environnement : déchets radioactifs : laboratoires agréés (p. 8315).

Organismes et structures :
- agences de bassin (p. 8315) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (p. 8315).

Tourisme et loisirs : loisirs nautiques (p. 8315).

MALVY (Martin)

Député du Lot

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires étrangères : affaires européennes) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [*J.O.* du 19 novembre 1991] (p. 15069).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative au fonctionnement du **marché de la viande ovine et bovine (n° 1950)** [5 avril 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 2 : **affaires étrangères : affaires européennes (n° 2255)** [9 octobre 1991].

Proposition de loi en faveur de l'**élevage (n° 2269)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Importation et exportation d'énergie :** E.D.F. - G.D.F. : monopole d'importation et de transport ; Commissaire européen Brittan : injonction ; gaz-électricité : service au public ; France : demande de concertation avec les instances communautaires et présentation d'un mémorandum [16 octobre 1991] (p. 4558, 4559).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- communes contributaires (p. 134) ;
- critères : 10 000 habitants (seuil) (p. 133) ;
- critères : logement social (p. 134) ;
- critères : potentiel fiscal et effort fiscal (p. 134).

Ville : villes centres en zone rurale (p. 133, 134).

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 164 corrigé soutenu par M. Adrien Zeller (dispose que les communes appartenant à des départements ruraux ne sont pas soumises à l'écrêtement) : vote réservé (p. 252) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 165 soutenu par M. Adrien Zeller (dispose que les communes qui ne bénéficient pas de la dotation « ville centre » et qui sont les seules à disposer d'équipements sociaux ne sont pas soumises à l'écrêtement) : vote réservé (p. 252) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 54 soutenu par M. Jacques Floch (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q.) : adopté (p. 1220).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Communes : « dotation de développement rural » (D.D.R.) : création et mécanisme (p. 5204).

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [5 novembre 1991] :

Allemagne : unification : agriculture : charges supplémentaires pour la Communauté (p. 5516).

Budget communautaire :
- évolution (p. 5516) ;
- financement communautaire : réforme (p. 5516).

Conseil européen : sommet de Maastricht : 9 et 10 décembre 1991 (p. 5515, 5516, 5517).

Energie :
- gaz-électricité : mission de service public (p. 5517) ;
- gaz-électricité : réseau commun de distribution : perspectives (p. 5517, 5518).

Europe : Europe centrale et de l'Est : aide, association à la Communauté (p. 5516).

Europe industrielle et concurrence (p. 5517).

Institutions communautaires : union politique : perspectives (p. 5515).

Ministère : crédits : contribution française : montant, évolution, répartition (p. 5516).

Politique agricole commune (P.A.C.) :
- Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) : section garantie (p. 5516) ;
- préférence communautaire (p. 5517) ;
- réforme : baisse des prix garantis (p. 5517).

Système monétaire européen (S.M.E.) :
- Banque centrale européenne (p. 5517) ;
- monnaie unique ou monnaie commune (p. 5517) ;
- Union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 5516, 5517).

MANCEL (Jean-François)

Député de l'Oise

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la **fonction publique territoriale (n° 1925)** [27 mars 1991].

Proposition de loi tendant à abroger l'alinéa 2 de l'article L. 52-1 du code électoral relatif aux **actions de promotion publicitaire des collectivités locales pendant les périodes préélectorales (n° 2236)** [18 septembre 1991].

Proposition de loi tendant à instaurer **six cas d'exception à la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort (n° 2366)** [20 novembre 1991].

MANDON (Thierry)

Député de l'Essonne

(9e circonscription)

Socialiste

Secrétaire d'âge

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur du projet de loi relatif à la généralisation du droit aux activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés (n° 1958) [17 avril 1991] (p. 1348).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de représentation en faveur des associations et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique (n° 1904) [*J.O.* du 30 juin 1991] (p. 8548).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Rapporteur du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [7 novembre 1991].

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables (n° 2219) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [*J.O.* du 12 décembre 1991] (p. 16230).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les articles 27, 28, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16572).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 1958) relatif à la **généralisation du droit aux activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés (n° 2050)** [22 mai 1991].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur l'**insertion professionnelle des jeunes (n° 2085)** [6 juin 1991].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome XV : **travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi (n° 2256)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2315), relatif à la **formation professionnelle et à l'emploi (n° 2373)** [21 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2325), relatif à la **formation professionnelle et à l'emploi (n° 2462)** [12 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la **formation professionnelle et à l'emploi (n° 2496)** [18 décembre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Travail** [25 avril 1991] :

Aménagement du temps de travail (p. 1737).

orales sans débat :

- **n° 394,** posée le 23 avril 1991 : **impôt sur le revenu (quotient familial)** (p. 1664). Appelée le 26 avril 1991 : anciens combattants : octroi d'une demi-part supplémentaire à soixante-quinze ans ; abattements pour personnes âgées (p. 1817, 1818).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Villes : banlieues : développement social des quartiers (D.S.Q.) : intervention du ministère de la culture (p. 5239).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (travail et emploi) [31 octobre 1991] :

Chômage : taux de chômage : situation et évolution (p. 5345).

Contrats emploi-solidarité (p. 5346).

Emploi :
- gestion prévisionnelle de l'emploi (p. 5346) ;
- plan pour l'emploi (p. 5345) ;
- politique de l'emploi : objectifs et moyens (p. 5346) ;
- situation et évolution (p. 5344).

Entreprises :
- incitation au départ volontaire (p. 5345) ;
- licenciements (p. 5345).

Formation professionnelle et promotion sociale : crédits (p. 5346).

Inspection du travail : missions et moyens (p. 5346).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale : « Exo jeunes » (p. 5346).

Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5345, 5346) ;
- crédits : régulation budgétaire, exécution du budget (p. 5346, 5347).

Questions :

Jeunes : jeunes en situation d'échec scolaire et d'illettrisme : soutien et insertion professionnelle (p. 5389).

Vote des crédits [6 novembre 1991] :

Etat B, titre IV :

- *favorable* à l'amendement n° 81 de M. Michel Berson (réduit les crédits afin d'assurer le financement du rétablissement du programme de formation professionnelle des ministères) (p. 5614).

Article 89 *(redéfinition du champ des bénéficiaires de l'allocation d'insertion) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 16 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 5615).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1991] :

Jeunes :
- équipements de proximité : bilan et prolongements (p. 5808) ;
- insertion professionnelle et sociale (p. 5808).

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1991] :

Accès à la formation : inégalités (p. 6564).

Congé de bilan de compétences : création (p. 6564).

Contrats :
- contrat de qualification (p. 6564) ;
- contrat d'orientation et contrat local d'orientation : création (p. 6564).

Emploi :
- chômage : causes (p. 6564) ;
- contrats de retour à l'emploi (p. 6565) ;
- demandeurs d'emploi immédiatement disponibles : obligations, sanctions (p. 6565) ;
- emploi et croissance (p. 6564) ;
- emplois de proximité ; services aux personnes : aides et développement (p. 6566).

Formation professionnelle et organisation du travail (p. 6565).

Jeunes : « Exo-jeunes » (p. 6566).

Parlement et partenaires sociaux : redéfinition des relations (p. 6565).

Participation des employeurs :
- financement obligatoire : augmentation du taux de la masse salariale (p. 6564, 6565) ;
- entreprises de moins de dix salariés (p. 6564, 6565).

Programmes pluriannuels de formation : consultation du comité d'entreprise (p. 6565).

Discussion des articles [26 novembre 1991] :

Avant le titre Ier :

- *son* amendement n° 73 (énumère les articles abrogés et précise la nouvelle codification) : adopté (p. 6599).

Article 1er *(création d'un chapitre « contrats d'insertion en alternance ») :*

- *son* amendement n° 74 (de suppression) : adopté (p. 6599).

Article 2 *(exonération des charges sociales pour l'emploi d'un jeune sous contrat de qualification) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 6600) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de M. Jean Ueberschlag (dispose que le montant plancher de la rémunération à partir duquel prend fin l'exonération de cotisations sociales ne peut être inférieur à la moitié du S.M.I.C.) (p. 6600).

Article 3 *(contrat d'orientation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (abroge les dispositions relatives au contrat de retour à l'emploi, au contrat emploi-solidarité, à la moralisation des S.I.V.P. et au contrat d'orientation) (p. 8801).

Article L. 981-7 du code du travail (définition et objectifs du contrat d'orientation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 104 de M. Jean-Pierre Philibert (supprime l'interdiction de substituer un contrat d'orientation à un emploi permanent ou saisonnier et remplace la convention entre l'Etat et l'entreprise par un contrôle de légalité) (p. 6601) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (précise que le contrat d'orientation ne peut se substituer à des emplois à durée déterminée) : retiré (p. 6602) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Jean Ueberschlag (autorise la conclusion d'un contrat d'orientation avant la signature de la convention avec l'Etat à laquelle sa prise d'effet reste subordonnée) (p. 6602).

Article L. 981-8 du code du travail (caractéristiques particulières du contrat d'orientation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. René Carpentier (établit la rémunération minimale au S.M.I.C. et interdit les heures supplémentaires, le travail de nuit et le dimanche) (p. 6603) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (interdit les heures supplémentaires) : adopté (p. 6603).

Après l'article L. 981-9 du code du travail :

- *son* amendement n° 91 (autorise le représentant de l'Etat à interdire à une entreprise qui a enfreint les régles régissant le contrat d'orientation d'y recourir à nouveau) (p. 6603) : adopté (p. 6604).

Article 4 *(création d'un chapitre « stages de formation professionnelle organisés avec le concours de l'Etat ») :*

- *son* amendement n° 75 (de suppression) : adopté (p. 6604).

Article 5 *(contrat d'insertion en alternance et coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Georges Hage (supprime les dispositions précisant le statut du contrat de qualification) (p. 6605) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 29 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à l'articulation entre le contrat d'orientation et le contrat de qualification et celles relatives à la revalorisation annuelle de salaires) (p. 6605) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 corrigé de M. René Carpentier (supprime les dispositions relatives à la durée normale hebdomadaire du travail) (p. 6605) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (exclut les contrats d'orientation du champ d'application du régime des heures d'équivalences) : adopté après modifications (p. 6605) ;
- *son* sous-amendement n° 92 (précise que les heures d'équivalences désignent notamment le temps nécessaire à l'habillage et au casse-croûte ainsi que les périodes d'inaction) à l'amendement n° 7 de la commission : retiré (p. 6605) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (ajoute l'accident du travail dans la liste des raisons pour lesquelles un contrat de qualification ou d'adaptation peut être renouvelé) (p. 6605) : adopté (p. 6606).

Article 6 *(coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 6606).

Article 7 *(contrat local d'orientation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6607).

Article 8 *(coordination) :*

- *son* amendement n° 76 (de suppression) : adopté (p. 6608).

Article 9 *(définition du contrat local d'orientation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 6608).

Article 11 *(rémunération du titulaire du contrat local d'orientation et coordination) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 6609).

Article 13 *(objectif du droit à la qualification) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6610).

Article 14 *(négociation quinquennale de branche) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 6611) ;
- *son* amendement n° 81 (de codification) : adopté (p. 6611) ;
- *son* amendement n° 93 (exclut du champ d'application des clauses du dédit formation les entreprises dont l'effort financier en faveur de la formation professionnelle continue est inférieur au minimum légal) : adopté (p. 6611) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (exclut du champ d'application des clauses du dédit formation les actions de formations qualifiantes de plus de 300 heures) : adopté (p. 6611).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 10 corrigé de la commission (dispose que la consultation du comité d'entreprise sur le plan de formation se fait au cours de deux réunions spécifiques) : adopté (p. 6611).

Article 15 *(information et consultation du comité d'entreprise en matière de formation et d'accueil des élèves, des étudiants et des enseignants) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. René Carpentier (à défaut de comité d'entreprise, applique les dispositions de l'article aux délégués du personnel) (p. 6612).

Article 15 *bis* *(rôle du comité d'entreprise à l'égard du plan de formation dans les entreprises publiques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 6612).

Après l'article 15 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (impose la consultation annuelle des délégués du personnel et la présentation d'un document de synthèse sur les actions de formation professionnelle dans les entreprises de moins de cinquante salariés) : adopté (p. 6613).

Article 17 *(création d'une section « congé de bilan de compétences ») :*

- *son* amendement n° 77 (de codification) (p. 6614) : adopté (p. 6614).

Article L. 931-22 du code du travail (durée du congé de bilan de compétences) :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Georges Hage (porte à quarante-huit heures la durée maximale du congé de bilan de compétences) (p. 6614).

Article L. 931-23 du code du travail (régime juridique du congé de bilan de compétences) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (précise que le salarié continue à bénéficier des droits aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales pendant son congé de bilan de compétences) (p. 6614) : rejeté (p. 6615).

Article L. 931-24 du code du travail (prise en charge des dépenses afférentes au congé de bilan de compétences) :

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de Mme Muguette Jacquaint (dispose que le salarié bénéficie d'une prise en charge automatique des dépenses afférentes à un congé de bilan de compétences) (p. 6615) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. René Carpentier (restreint les motifs de refus de prise en charge et précise la procédure d'inscription des organismes chargés de la réalisation des bilans de compétence sur la liste arrêtée par le ministre de la formation professionnelle) (p. 6615).

Article L. 931-25 du code du travail (rémunération du congé de bilan de compétences) :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (supprime la limitation de durée fixée par décret en Conseil d'Etat pour le calcul de la rémunération) : adopté (p. 6616) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (supprime toute restriction à la prise en charge par l'organisme paritaire des frais afférents au bilan de compétences) : adopté (p. 6616) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 46 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives au concours de l'Etat et des régions au financement des dépenses causées par le bilan de compétences) (p. 6616).

Article 18 *(affectation de la participation des employeurs au titre du congé individuel de formation au financement du congé de bilan de compétences) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 47 de M. René Carpentier (supprime toute restriction à la prise en charge de frais de transport et d'hébergement) (p. 6617).

Article 22 *(report du congé individuel de formation lié aux effectifs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 48 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6617).

Article 23 *(modalités d'application du congé de formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 49 de M. Georges Hage (supprime les dispositions relatives au calcul de la rémunération minimale du salarié en congé de formation) (p. 6618).

Article 24 *(programme pluriannuel de formation de l'entreprise) :*

- *son* amendement n° 78 (de conséquence) : adopté (p. 6618) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 de Mme Muguette Jacquaint (impose l'approbation préalable du programme pluriannuel de formation par le comité d'entreprise ou les délégués du personnel) (p. 6618) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 51 corrigé de M. Georges Hage (introduit dans le programme pluriannuel de formation la prise en compte de la nécessité d'élever le niveau de qualification de l'ensemble des salariés de l'entreprise) (p. 6618).

Article 25 *(« co-investissement » du salarié pour l'acquisition d'une qualification professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 6619).

Article L. 932-1 du code du travail :

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (définit la nature des engagements de l'employeur établis par l'accord interprofessionnel étendu sur les actions de formation réalisées en partie hors du temps de travail) (p. 6619) : adopté (p. 6620).

Article 27 *(création d'un chapitre « de la participation des employeurs occupant au minimum dix salariés ») :*

- *son* amendement n° 79 (de suppression) (p. 6621) : adopté (p. 5521).

Article 28 *(contribution minimale des entreprises de dix salariés et plus) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. Georges Hage (porte à 2 p. 100 du montant de la masse salariale la contribution obligatoire des employeurs à la formation professionnelle) (p. 6621) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Georges Hage (porte à 0,2 p. 100 du montant de la masse salariale la contribution des employeurs à l'organisme paritaire agréé par l'Etat au titre du congé individuel de formation) (p. 6621).

Article 29 *(contribution minimale des entreprises de moins de dix salariés à la formation professionnelle continue) :*

Article L. 952-1 du code du travail (principe de la contribution et modalités de versement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de M. Germain Gengenwin (précise que l'organisme collecteur agréé peut être public ou privé) (p. 6623).

Article L. 952-2 du code du travail (mutualisation des sommes versées par les employeurs) :

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Germain Gengenwin (supprime les dispositions applicables lorsque l'organisme collecteur agréé est un fonds d'assurance-formation) (p. 6623).

Article L. 952-3 du code du travail (sanction en cas de non-versement ou de versement insuffisant) :

- *son* amendement n° 83 (rectifie une erreur de référence) : adopté (p. 6623).

Article 32 *(droit à la formation professionnelle des travailleurs indépendants, des membres des professions libérales et des professions non salariées) :*

- *favorable* à l'amendement n° 94 de M. Jean-Paul Fuchs (établit le régime juridique de la contribution obligatoire des travailleurs indépendants, des membres des professions libérales et des professions non salariées au financement des actions de formation professionnelle) (p. 6624).

Article 34 *(financement des congés de formation des titulaires de contrats à durée déterminée) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions de l'article à l'exception de celles s'appliquant à l'employeur qui n'a pas rempli ses obligations) (p. 6625) ;
- *favorable* à l'amendement n° 103 du Gouvernement (exonère les entreprises de versement lorsque le contrat à durée déterminée s'est poursuivi par un contrat à durée indéterminée) (p. 6626) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Georges Hage (double le montant de la majoration du versement des employeurs qui n'ont pas rempli leurs obligations) (p. 6626).

Article 36 *(coordination) :*

- *son* amendement n° 84 (rectifie des erreurs de référence) : adopté (p. 6626).

Après l'article 36 :

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Jean Ueberschlag (dispose que l'application de ces dispositions aux conventions conclues par un groupement professionnel ou par d'autres organismes publics est fixée par voie réglementaire) (p. 6627).

Article 38 *(contrôle des demandeurs d'emplois) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 6628) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 du Gouvernement (précise que les personnes bénéficiaires de pensions d'invalidité de deuxième et troisième catégories ne peuvent être inscrites sur la liste tenue par l'A.N.P.E. pendant la durée de leur incapacité) (p. 6629) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination des conditions selon lesquelles une personne est considérée comme immédiatement disponible) (p. 6629) ;
- *favorable* à l'amendement n° 22 du Gouvernement (renvoie à un décret en Conseil d'Etat la détermination de la liste des changements affectant la situation des demandeurs d'emploi que ces derniers sont tenus de porter à la connaissance de l'A.N.P.E.) (p. 6628) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (renforce le caractère intentionnel de la fausse déclaration justifiant une radiation de la liste des demandeurs d'emploi) : adopté (p. 6630).

Article 39 *(sanctions applicables aux chômeurs indemnisés) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. René Carpentier (supprime les dispositions relatives à la radiation de la liste des demandeurs d'emploi des personnes qui refusent de se soumettre à une visite médicale destinée à vérifier leur aptitude au travail) (p. 6630) ;
- *favorable* à l'amendement n° 113 du Gouvernement (précise que la visite médicale est destinée à vérifier l'aptitude au travail ou à certains types d'emplois) (p. 6630) ;
- *favorable* à l'amendement n° 114 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives à la fraude, la fausse déclaration et à l'omission de déclarations obligatoires) (p. 6631).

Article 41 *(sanctions pénales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 6632) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (renforce le caractère intentionnel de la fausse déclaration passible de sanctions pénales) (p. 6632) : rejeté (p. 6633).

Article 42 *(aide forfaitaire pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (accorde le bénéfice de l'aide forfaitaire à l'ensemble des allocataires du R.M.I. sans emploi depuis plus d'un an) (p. 6633).

Article 43 *(exonération des charges sociales pour des embauches en contrat de retour à l'emploi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 corrigé du Gouvernement (étend le bénéfice de l'exonération de dix-huit mois des cotisations patronales de sécurité sociale à l'embauche de bénéficiaires du R.M.I. sans emploi depuis plus d'un an) (p. 6634).

Après l'article 43 :

- *favorable* à l'amendement n° 87 corrigé du Gouvernement (étend l'aide accordée par l'Etat aux entreprises d'insertion aux entreprises de travail temporaire à caractère exclusivement social) (p. 6634).

Article 44 *(associations intermédiaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6634).

Article 45 *(exonération des charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6635) ;
- *son* amendement n° 105 (de cohérence) : adopté (p. 6636).

Article 46 *(extension des groupements d'intérêt public au domaine du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6636).

Après l'article 46 :

- *favorable* à l'amendement n° 1 de M. Adrien Zeller (dispose que les statistiques du chômage et de l'emploi salarié font l'objet, chaque mois, d'une publication conjointe par le ministre chargé de l'emploi) (p. 6636).

Article 47 *(association de services aux personnes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 6637).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Congé de bilan de compétences : prise en charge (p. 7992).

Emploi : demandeurs d'emploi : obligations et contrôle (p. 7992).

Sécurité sociale : assurance vieillesse : mères de famille (p. 7992).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 3 *(contrat d'orientation) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7795) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (définit les sanctions civiles en cas d'utilisation abusive des contrats d'orientation) (p. 7995) : adopté (p. 7996).

Article 14 *(négociation quinquennale de branche) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et introduit la référence aux accords collectifs de branche) (p. 7996) : adopté après modifications (p. 7997).

Article 14 *bis* supprimé par le Sénat *(consultation du comité d'entreprise sur le plan de formation de l'entreprise) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7997).

Article 17 *(création d'une section « congé de bilan de compétences ») :*

- *soutient* les amendements n°s 5 et 6 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7997).

Article 24 *(programme pluriannuel de formation de l'entreprise) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (ajoute la prise en compte des compétences des salariés dans le programme pluriannuel de formation de l'entreprise) (p. 7997) : adopté (p. 7998).

Article 25 *(« co-investissement » du salarié pour l'acquisition d'une qualification professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et introduit des dispositions interdisant le cumul du « co-investissement » et des clauses du dédit formation) : adopté (p. 7998).

Article 38 *(contrôle des demandeurs d'emploi) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7999) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7999).

Article 44 *bis* *(pensions de retraite des mères de famille salariées) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de suppression) (p. 8000) : adopté (p. 8001).

Après l'article 45 :

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (supprime de la liste des exonérations de la contribution supplémentaire pour toute rupture de contrat de travail d'un salarié de plus de cinquante-cinq ans l'exonération constituée par une ancienneté inférieure à deux ans) (p. 8001).

Commission mixte paritaire [20 décembre 1991] :

Rapporteur suppléé par : *Albouy (Jean)* (p. 8309).

MARCELLIN (Raymond)

Député du Morbihan

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale - S.G.D.N.) [9 octobre 1991] (p. 4395).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **instituer le scrutin uninominal à un tour** pour l'**élection des députés (n° 1937)** [27 mars 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 34 : **Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N) (n° 2255)** [9 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [2 avril 1991] :

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* (p. 597, 598) ;

Collectivités locales : préfet (présidence de la commission départementale) (p. 597).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (S.G.D.N.) [30 octobre 1991] :

Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) :
- conseils de défense : secrétariat (p. 5324) ;
- crédits : montant, répartition, évolution (p. 5324) ;
- défense civile (p. 5324) ;
- Institut des hautes études de la défense nationale (I.H.E.D.N.) (p. 5325) ;
- postes et télécommunications : réseau minimal d'énergie et de télécommunications : « Rimbaud » (p. 5324) ;
- programme non militaire de défense : programmation quinquennale (p. 5324) ;
- santé publique : postes sanitaires mobiles (p. 5325).

MARCHAIS (Georges)

Député du Val-de-Marne

(11e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique économique et sociale :** propositions du parti communiste ; action du Gouvernement en faveur de la formation ; démographie française : atout ; ralentissement de l'économie mondiale ; guerre du Golfe : arrêt des investissements ; lutte contre le chômage : contrats emploi-solidarité et emplois de proximité [3 avril 1991] (p. 648, 649, 650).

MARCHAND (Philippe)

Ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur

puis

Ministre de l'intérieur

NOMINATIONS

Est nommé ministre de l'intérieur. Décret du 29 janvier 1991 [*J.O.* du 30 janvier 1991] (p. 1551).

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre de l'intérieur. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

DEPOTS

Projet de loi portant réforme de la **dotation globale de fonctionnement des communes,** instituant une **solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France** et modifiant le code des communes **(n° 1899)** [16 janvier 1991].

Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'**effectif des conseils régionaux** et à la **répartition des sièges entre les départements (n° 2200)** [3 juillet 1991].

Projet de loi relatif aux **conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270)** [9 octobre 1991].

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'**indemnité des membres du Parlement (n° 2271)** [9 octobre 1991].

Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux **conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338)** [13 novembre 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Sublet (Marie-Josèphe) :* situation dans les banlieues :** banlieues : développement social, perspectives ; dotation du fonds social urbain : multiplication par cinq en quatre ans ; policiers : formation au sein des H.L.M. ; sous-préfets : nominations dans les quartiers difficiles [3 avril 1991] (p. 643, 644).

- ***Jonemann (Alain) :* insécurité dans certaines banlieues :** sécurité des biens et des personnes ; rôle de l'Etat ; action des préfets ; programme de développement social des quartiers (D.S.Q.) : mise en place ; effectifs de police ; réglementation du gardiennage (nécessité d'une loi) [3 avril 1991] (p. 647, 648).

- ***Cuq (Henri) :* progression des crimes et délits :** statistiques : hausse ; projet de loi sur la sécurité intérieure ; part de la petite et moyenne délinquance : 50 p. 100 ; renforcement des effectifs de police et de gendarmerie ; îlotage [24 avril 1991] (p. 1679, 1680).

- ***Schreiner (Bernard) (Yvelines) :* situation dans les banlieues :** événements du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie : mort d'Aïssa Ihich au cours d'une garde à vue ; enquête ; garde à vue : réforme [29 mai 1991] (p. 2380, 2381).

- ***Zuccarelli (Emile) :* attentat à Bastia :** Corse : attentat commis contre l'hôtel du département et de la préfecture ; attitude du Front de libération national corse (F.L.N.C.) [29 mai 1991] (p. 2384, 2385).

- ***Pasquini (Pierre) :* situation en Corse :** destruction du siège du conseil général : acte de terrorisme ; logique de rupture ; compagnies de C.R.S. : renforcement ; statut de la Corse : mise en œuvre : comité interministériel [5 juin 1991] (p. 2773, 2774).

- ***Ferrand (Jean-Michel) :* sécurité :** situation dans les villes et les banlieues : insécurité ; affaire de Carpentras : enquête ; police : îlotage et création de commissariats [5 juin 1991] (p. 2774, 2775).

- ***Baudis (Dominique) :* sécurité dans les villes et les banlieues :** situation dans les banlieues : dégradation ; policiers auxiliaires : appelés du contingent volontaires [12 juin 1991] (p. 3019, 3020).

- ***Auroux (Jean) :* banlieues :** violences ; mort d'une jeune femme policier ; situation de la jeunesse ; réforme du code pénal ; intégration ; sécurité intérieure ; forces de police et de gendarmerie : coordination ; polices municipales : statut [12 juin 1991] (p. 3020, 3021).

- ***Longuet (Gérard) :* banlieues et sécurité :** article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; autorité de l'Etat : respect ; loi Pandraud : application : reconduction des clandestins dans leurs pays d'origine [12 juin 1991] (p. 3023, 3024).

- ***Hermier (Guy) :* lutte contre les feux de forêt :** flotte de Canadairs : renouvellement ; bombardier d'eau : réalisation avec nos partenaires européens ; un Fokker et deux Hercules C 130 opérationnels pour l'été 1991 ; 27 000 sapeurs-pompiers locaux affectés aux feux de forêt [12 juin 1991] (p. 3025, 3026).

- ***Paecht (Arthur) :* affaire Diouri :** expulsion de M. Diouri ; raison d'Etat ; relations d'Etat à Etat ; réfugiés politiques : droits et devoirs ; recours de M. Diouri : examen par la juridiction compétente [26 juin 1991] (p. 3667, 3668).

- ***Godfrain (Jacques) :* renseignements généraux :** sondage relatif aux élections régionales effectué par des fonctionnaires des Renseignements généraux ; loi sur les campagnes électorales ; divulgation des résultats ; Office central des sondages et des statistiques : création en 1964 [26 juin 1991] (p. 3674, 3675).

- ***Stirbois (Marie-France)* : violence dans les banlieues ; immigration :** 4,4 millions de cartes de séjour distribuées ; société muticulturelle : difficultés ; délinquants étrangers : expulsion ; police : renforcement des effectifs dans la couronne parisienne [26 juin 1991] (p. 3679, 3680).

- ***Dhinnin (Claude)* : usage de la drogue et augmentation de la délinquance :** toxicomanes et délinquance ; mission de la police ; drogue : mortalité ; Office central de répression contre le trafic illicite des stupéfiants : actions de saisies effectuées avec l'aide des douanes ; projet de loi sur les livraisons surveillées [2 octobre 1991] (p. 4032, 4033).

- ***Rossinot (André)* : déconcentration, décentralisation :** texte sur l'administration territoriale : « charte de la déconcentration » ; services publics : transfert en province : consultation du Parlement et des élus locaux ; bilan de la décentralisation et de la déconcentration ; statut de l'élu local : présentation du projet de loi au Parlement le 18 novembre 1991 [16 octobre 1991] (p. 4560, 4561).

- ***Papon (Christiane)* : manifestation des infirmières :** revendications de la profession : statut et conditions de travail ; déroulement de la manifestation ; difficultés des forces de police et de gendarmerie [23 octobre 1991] (p. 4919, 4920).

- ***Villiers (Philippe de)* : perspectives électorales :** élections législatives : mode de scrutin : modification ; propos tenus par M. le Président de la République le 10 novembre 1991 ; base démographique : collège électoral des communes les plus peuplées : meilleure représentation [27 novembre 1991] (p. 6656, 6657).

- ***Debré (Jean-Louis)* : situation en Corse :** terrorisme : assassinats ; listes électorales : refonte ; lois républicaines ; urbanisme sauvage : décision judiciaire : destruction des constructions illicites [27 novembre 1991] (p. 6660, 6661).

- ***Falco (Hubert)* : transmission d'un document de police à une puissance étrangère :** communication d'une liste d'opposants libanais résidant en France à un membre de l'ambassade libanaise ; enquête de l'inspection générale des services ; fuites : aveux d'un brigadier-chef du commissariat du XVIe arrondissement ; conseil de discipline ; Quai d'Orsay : observations aux autorités libanaises [4 décembre 1991] (p. 7122, 7123).

- ***Perben (Dominique)* : liste des opposants libanais :** communication à un membre de l'ambassade libanaise ; droits de l'homme ; fonctionnement de la police ; responsabilité d'un brigadier [4 décembre 1991] (p. 7132, 7133).

- ***Le Garrec (Jean)* : transparence de la vie publique :** partis politiques : financement ; attaques contre le parti socialiste ; loi du 15 janvier 1990 sur les dépenses de campagne ; commission d'enquête ; indemnité parlementaire : fiscalisation ; « statut de l'élu » ; parti des « verts » [18 décembre 1991] (p. 8137, 8138).

- ***Zeller (Adrien)* : affaire de Haguenau :** rencontres néonazies de Haguenau (Bas-Rhin) ; rôle des Renseignements généraux ; poursuites à l'encontre des mouvements néonazis ; surveillance exercée par la police ; mouvements d'extrême-droite : interdiction en France [18 décembre 1991] (p. 8144, 8145).

à un ministre :

- **Police** [5 décembre 1991] :

Administration :
- « délocalisations » : S.E.I.T.A. (p. 7214) ;
- ministère de l'intérieur : crédits budgétaires : gestion et financement des services extérieurs (p. 7216) ;
- service public de la sécurité intérieure : réforme globale : projet de loi et annexe budgétaire (p. 7214, 7220).

Collectivités locales et finances locales :
- commune d'Angoulême : budget communal (p. 7214) ;
- dotation de développement rural (D.D.R.) : critères de répartition : cas du département de la Dordogne (p. 7220) ;
- fonction publique territoriale : statut, licenciements et régime indemnitaire : dysfonctionnements (p. 7214).

Délinquance et criminalité :
- banlieues et grandes agglomérations : violences urbaines et insécurité (p. 7215) ;
- commune de Mantes-la-Jolie (p. 7217) ;
- départements du Val-d'Oise et du Val-de-Marne (p. 7215) ;
- drogue : trafic : lutte contre : coopération européenne (p. 7218) ;
- famille : allocations familiales : suppression pour les familles « difficiles » (p. 7217) ;
- jeunes : politique sociale : structures « été-jeunes » (p. 7217).

Environnement : risques technologiques et agressions contre la nature : prévention (p. 7220).

Police :
- auxiliaires de police (p. 7213) ;
- départementalisation (p. 7215, 7216) ;
- départements d'outre-mer : Martinique : régime de police d'Etat et seuil de population (p. 7219) ;
- effectifs : accroissement et répartition (p. 7213, 7215, 7218) ;
- enseignement secondaire : établissements : violences et présence policière (p. 7215, 7216, 7217) ;
- formation (p. 7216) ;
- indemnités et salaires (p. 7215) ;
- « îlotage » et « police de proximité » (p. 7215) ;
- polices municipales (p. 7219) ;
- région Ile-de-France : violences et effectifs policiers (p. 7218) ;
- statut et carrières : réforme (p. 7219).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Collectivités locales : décentralisation (p. 71).

Comité des finances locales : rôle dans l'application de la loi (p. 72).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 71).

Communes : inégalités et solidarité (p. 71, 72).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :
- garantie de progression minimale (p. 72, 73) ;
- inégalités entre communes (p. 72).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- communes bénéficiaires (p. 72, 73, 74) ;
- communes contributaires (p. 72, 73) ;
- critères : 10 000 habitants (seuil) (p. 73, 74) ;
- critères : logement social (p. 73, 74) ;
- critères : potentiel fiscal et effort fiscal (p. 73, 74) ;
- gestion des mécanismes instituant les dotations de répartition des crédits (p. 72) ;
- prélèvement au titre de la dotation de solidarité en Ile-de-France (plafonnement) (p. 73).

Impôts locaux : valeurs locatives (révision) (p. 74).

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 et 26 mars 1991] :

Administration :
- administrations centrales (principe de subsidiarité) (p. 319) ;
- services extérieurs, services territoriaux (p. 319, 380).

Assemblée nationale : commission spéciale (travaux) (p. 318, 378).

Communes : coopération intercommunale :
- généralités (p. 321, 322, 380) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 322, 330) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 322, 380) ;
- création et fusion de communes (p. 321).

Communes : droits des communes (p. 379).

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (art. 72) (p. 330).

Contrôle juridictionnel (p. 320).

Coopération décentralisée : généralités (p. 323, 330).

Décentralisation :
- bilan, difficultés, relance (p. 379) ;
- histoire (p. 318).

Démocratie locale :
- consultation et participation des citoyens (p. 320) ;
- information des citoyens (p. 320).

Elus locaux :
- droits des minorités (p. 321) ;
- statut de l'élu (p. 380).

Etat :
- déconcentration : charte (p. 319, 380) ;
- déconcentration : extension (p. 319) ;
- déconcentration : gestion des crédits déconcentrés (p. 319, 380).

Impôts locaux : taxe professionnelle (spécialisation et harmonisation) (p. 322).

Institut des collectivités territoriales (p. 321).

Préfets : préfet de région (compétences) (p. 319).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 323).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 393 de M. Jacques Brunhes (précise les principes de base d'une véritable décentralisation) (p. 381).

Article 1er *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *favorable* à l'amendement n° 156 de la commission (dispose que le principe à valeur constitutionnelle de libre administration des collectivités locales est celui qui inspire l'action de l'Etat) (p. 384) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 651 de M. Serge Charles (précise que l'administration territoriale de la République est organisée dans le respect de la régle de droit) à l'amendement n° 156 de la commission (p. 384).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 395 de M. Jacques Brunhes (affirme que les collectivités territoriales doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer leurs compétences et crée à ce titre une commission chargée d'effectuer un bilan de la décentralisation et des transferts de compétences) (p. 385).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 387) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 451 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que la répartition des missions au sein de l'administration d'Etat est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 388) ;

Conseil constitutionnel : jurisprudence (p. 388).

- *favorable* à l'amendement n° 158 de la commission (soumet la répartition des missions entre les administrations civiles de l'Etat aux principes fixés par la présente loi (p. 389).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 396 de M. Jacques Brunhes (donne pour objet à la déconcentration de rapprocher les moyens de l'Etat des collectivités locales afin de favoriser la réalisation de leurs missions) (p. 389).

Article 3 *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 390, 391) ;

Administration : arrondissement (p. 390, 391).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *ses observations* (p. 392) ;

Administration :
- préfet (rattachement ministériel) (p. 392) ;
- préfet (recrutement) (p. 393).

Aménagement du territoire : zones de montagne (p. 393).

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 395) ;

Assemblée nationale : injonctions au Gouvernement (p. 395).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 165 de la commission (dispose que les services déconcentrés de l'Etat sont à la disposition des collectivités locales et de leurs établissements publics pour concourir, sur leur demande et par voie de conventions, au développement de leurs projets) (p. 407) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 575 de M. René Beaumont (dispose que les départements ont le pouvoir de signer avec l'Etat des contrats de plan dans leurs domaines de compétences) (p. 408).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 642 de M. André Rossinot (crée dans chaque assemblée une délégation parlementaire pour la déconcentration) (p. 409).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *favorable* (p. 411) ;

Constitution : démocratie représentative (p. 411).

- *ses observations* sur l'amendement n° 557 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 412) ;

Etat civil (p. 412).

- *favorable* à l'amendement n° 169 de la commission (substitue le principe de libre administration au principe d'autonomie des collectivités locales) (p. 413, 414, 415) ;

Etat civil (p. 415).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 455 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 417) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 558 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 417) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 399 de M. Jacques Brunhes (dispose que l'ensemble des communes organise un débat d'orientation budgétaire) (p. 418) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 171 de la commission (ramène à 3 500 habitants le seuil de population pour l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire) (p. 419) ;
- *favorable* à l'amendement n° 172 de la commission (dispose que le débat d'orientation générale doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant la discussion du budget) (p. 419).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 176 de la commission (supprime l'obligation de communiquer des éléments concernant des communes d'importance démographique comparable) (p. 422) ;

- *soutient* l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (dispose que les communes communiquent une présentation consolidée des comptes locaux, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération communale, les bilans ou résultats des sociétés d'économie mixte ainsi que la synthèse et l'échéancier des garanties d'emprunt) (p. 423, 424, 426) : adopté après modifications (p. 427) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 513 corrigé de M. Bernard Derosier (dispose que la commune publie la liste et le compte de résultat des associations présidées par un élu local) (p. 427, 428) ;

Finances publiques : gestion de fait (p. 427, 428).

Article 12 *(information des habitants sur les affaires départementales et régionales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 581 de M. Claude Wolff (dispose que les documents afférents aux budgets des départements peuvent être consultés dans un lieu public, au chef-lieu du canton) (p. 430) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 184 de la commission (dispose que les documents afférents aux budgets des départements peuvent être consultés dans chaque canton dans un lieu public) (p. 430).

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 539 du Gouvernement (autorise le maire ou les services extérieurs de l'Etat à communiquer à toute personne physique ou morale et à ses frais des informations financières individualisées concernant une collectivité locale ou un établissement public local) : adopté (p. 430).

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 540 du Gouvernement (dispose que ces actes réglementaires peuvent également être publiés dans un recueil des actes administratifs) à l'amendement n° 189 de la commission (dispose que les actes réglementaires pris par les établissements publics de coopération communale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont affichés par les communes membres) : adopté (p. 431).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 corrigé de M. André Rossinot (limite aux communes de plus de 10 000 habitants la possibilité de retransmettre les séances des conseils municipaux par les moyens de communication audiovisuelle) (p. 433) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 584 de M. Claude Wolff (dispose que la décision du conseil général de siéger à huis clos est prise sur demande de cinq membres ou du président) (p. 434).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution pour les articles n°s 8 et 15 du projet (p. 434).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 342 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 436, 437) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 436, 437) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 457 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 436, 437).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 400 rectifié de M. Jacques Brunhes (oblige les autorités locales à se prononcer sur les questions exprimées par pétition, référendum ou autre expression directe des habitants et autorise une consultation directe des habitants quelle que soit la collectivité locale) (p. 438).

Article L. 125-2 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. André Rossinot (dispose que seul le maire peut proposer une consultation) (p. 440) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 197 de la commission, deuxième correction (dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire ou une minorité qualifiée du tiers du conseil municipal a l'initiative de la consultation) (p. 440).

Article L. 125-3 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 503 de M. Xavier Dugoin (dispose que l'avis des groupes minoritaires figure dans le dossier d'information) (p. 440).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. André Rossinot (permet à un conseil de district doté de la fiscalité propre, à une communauté urbaine, à une communauté de ville ou à une communauté de communes d'organiser une consultation sur une question relative à l'agglomération et dans la limite de ses compétences) (p. 442).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 203 de la commission (dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs traitant de problèmes d'intérêt communal et ouverts à des personnes étrangères au conseil) (p. 455) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 204 rectifié de la commission (dispose que la composition des comités consultatifs est fixée par le maire, en tenant compte des associations locales existantes) (p. 456) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 206 de la commission (dispose que les comités établissent chaque année un rapport qui est communiqué au conseil municipal) (p. 457) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 504 de M. Xavier Dugoin (dispose que la représentation des groupes minoritaires est assurée dans les commissions municipales et dans les commissions consultatives) (p. 459).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 458 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461) ;
- *favorable* à l'amendement n° 514 corrigé de la commission (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461).

Article 20 *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *ses observations* (p. 462) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 365 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 463) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 559 de M. Pierre Micaux (étend la participation des usagers aux services publics exploités dans le cadre d'une gestion déléguée par voie de convention) (p. 464) ;
- *favorable* à l'amendement n° 655 de M. Bernard Derosier (étend la participation des usagers aux services publics exploités dans le cadre d'une gestion déléguée par voie de convention) (p. 464).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

- *ses observations* (p. 465) ;

Cultes : associations cultuelles (p. 465).

- *défavorable* à l'amendement n° 560 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 466).

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 468).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* (p. 470) ;

Collectivités locales : statut de l'élu (p. 470).

- *défavorable* à l'amendement n° 561 de M. Pierre Micaux (dispose que le droit à l'information du conseiller municipal ne s'étend pas forcément à la totalité des affaires de la commune) (p. 471, 472) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 366 de M. Jean-Claude Mignon (dispose que le conseiller municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune ayant fait ou faisant l'objet d'une délibération) (p. 472) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 706 de M. Jean-François Delahais (ajoute au domaine sur lequel s'exerce le droit à l'information du conseiller municipal les affaires de la commune ayant fait l'objet d'un arrêté) à l'amendement n° 366 de M. Jean-Claude Mignon (p. 473).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 509 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispose que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la réunion du conseil municipal doit, pour être de droit, être demandée par la majorité des membres) (p. 474).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 588 de M. André Rossinot (dispose que les convocations sont adressées six jours avant la réunion et l'ordre du jour trois jours avant) (p. 484) ;
- *favorable* à l'amendement n° 216 rectifié de la commission (dispose que le rapport explicatif adressé aux membres du conseil municipal des communes de plus de 10 000 habitants effectue une synthèse des affaires soumises à délibération) (p. 486) ;
- *favorable* à l'amendement n° 352 de M. Michel Meylan (dispose que les conseillers municipaux consultent sur pièce et à la mairie les contrats de délégation de service public) (p. 486) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 221 de la commission (étend les dispositions relatives aux villes de plus de 3 500 habitants aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes lorsque ceux-ci comportent soit une commune d'au moins 3 500 habitants, soit un département, soit une région) (p. 487) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 541 du Gouvernement (retient uniquement, pour les syndicats mixtes, ceux qui comportent une ville d'au moins 3 500 habitants) à l'amendement n° 221 de la commission : adopté (p. 487).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *favorable* (p. 489) ;

Juridiction administrative (p. 489).

- *ses observations* sur l'amendement n° 700 de la commission (allonge à trois mois le délai autorisé pour établir le réglement intérieur après renouvellement du conseil municipal) (p. 490).

Article 26 *(questions orales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 355 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 492) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 492).

- *ses observations* sur l'amendement n° 442 de M. Serge Charles (dispose que les questions orales sont transmises au maire au moins un jour franc avant la séance) (p. 493).

Article 27 *(nouvelle dénomination du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 357 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 496).

Article 28 *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* (p. 498, 499).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 479 de M. Pierre Mazeaud (supprime l'article 22 de la loi du 6 mai 1976 qui porte création et organisation de la région Ile-de-France) (p. 501) ;
- *favorable* à l'amendement n° 656 de M. Bernard Derosier (dispose que la rémunération des élus désignés dans les sociétés d'économie mixte locales est autorisée par délibération du conseil de la collectivité qui les désigne) (p. 501).

Avant l'article 31 :

- *défavorable* à l'amendement n° 370 de M. Pierre Mazeaud (rétablit un contrôle *a priori* du préfet sur les actes financiers des communes) (p. 503, 504, 505) ;

Collectivités locales : préfets (contrôle) (p. 503).

Communes : maire (sanction pour ingérence) (p. 504).

- *ses observations* sur l'amendement n° 679 de M. Georges Chavanes (dispose que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la moitié au moins des membres du conseil municipal peut décider de transmettre les comptes consolidés de la commune à la chambre régionale des comptes pour certification) (p. 505).

Article 31 *(transmission des conventions de marché au représentant de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 228 de la commission (fixe un délai de quinze jours à l'autorité territoriale pour transmettre les conventions de marché au représentant de l'Etat à dater de leur notification) (p. 507) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (dispose que le délai court à dater de la signature des conventions) à l'amendement n° 228 de la commission : adopté (p. 507) ;
- *favorable* à l'amendement n° 229 de la commission (porte de huit à quinze jours le délai dont dispose l'autorité territoriale pour informer le représentant de l'Etat de la notification du marché) (p. 507).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. André Rossinot (supprime la possibilité donnée au représentant de l'Etat et à l'autorité territoriale de saisir la chambre régionale des comptes d'une demande motivée de vérification) (p. 507, 508).

Article 34 *(recours à des experts par la chambre régionale des comptes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de la commission (supprime la possibilité de recourir à des experts privés, et leur substitue des experts publics, strictement indépendants et objectifs) (p. 509).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 611 de la commission (crée un observatoire régional du financement local) (p. 509).

Observations sur le rappel au règlement de : *Pandraud (Robert)* (p. 531).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 358 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 532) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 634 de M. Christian Estrosi (de suppression) (p. 532) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 643 de M. René Beaumont (organise l'élection des membres du bureau) (p. 534) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 443 de M. Serge Charles (dispose que l'effectif de la commission permanente ne peut excéder 30 p. 100 de l'effectif du conseil général) (p. 536) ;
- *soutient* l'amendement n° 711 du Gouvernement (dispose que les vice-présidents sont élus au sein de la commission permanente et forment le bureau avec le président) (p. 536) : adopté (p. 538).

Article 35 *(publicité des conventions de délégation de gestion de service public) :*

- *ses observations* (p. 539) ;

Communautés européennes : directives européennes (marchés publics) (p. 539).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Georges Chavanes (dispose que la responsabilité de l'Etat est engagée en cas de défaut de fonctionnement normal du contrôle de légalité des actes budgétaires locaux) (p. 541) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 367 de M. Jean Desanlis (autorise les maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants à se porter acquéreurs d'un terrain situé dans un lotissement communal) (p. 543) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 563 de M. Pierre Micaux (dispose que la décision d'étendre aux communes qui en font la demande les règles applicables à la ville de Paris en matière de servitudes au titre de l'éclairage et de la signalisation publics prend la forme d'un arrêté préfectoral) (p. 544).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *ses observations* (p. 548) ;
- *favorable* à l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupement d'intérêt public, et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 550) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Ollier (Patrick)* (p. 556).

- *soutient* le sous-amendement n° 542 du Gouvernement (dispose que le groupement d'intérêt public se compose de l'Etat, des collectivités locales et d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 549) : vote réservé (p. 559) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 702 de M. Claude Wolff (dispose que les sociétés d'économie mixte font partie du groupement d'intérêt public) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 559) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 657 de M. Bernard Derosier (dispose que le groupement d'intérêt public peut comporter des antennes régionales) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 559) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 543 du Gouvernement (dispose que des personnalités qualifiées font partie du conseil d'administration du groupement d'intérêt public) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 550) : vote réservé (p. 560) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 544 du Gouvernement (regroupe en un seul article du code des communes les dispositions relatives à l'institut) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 550) : vote réservé (p. 560) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 681 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 550) : vote réservé (p. 560) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Avant l'article 37 :

- *défavorable* à l'amendement n° 403 rectifié de M. Jacques Brunhes (définit, selon le mode d'élection et d'administration, les pouvoirs et la procédure d'élection de l'exécutif de la région) (p. 560).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *ses observations* (p. 563, 564, 565) ;

  Régions :
  - compétences (p. 564) ;
  - mode de scrutin (p. 564).
- *favorable* à l'amendement n° 239 de la commission (précise que l'entente interrégionale associe les régions et ne les groupe pas) (p. 566) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 240 deuxième rectification de la commission (dispose que l'entente peut comprendre jusqu'à quatre régions limitrophes) (p. 566) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. André Rossinot (dispose qu'une région peut appartenir à une ou plusieurs ententes) (p. 567).

Article 39 *(organe exécutif de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 716 du Gouvernement (précise que le président du conseil d'administration de l'entente est élu dans les conditions prévues par la loi du 5 juillet 1972, portant création de l'établissement public régional) : adopté (p. 569).

Article 42 *(exonération de l'impôt sur les sociétés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 468 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que les syndicats mixtes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés) (p. 571) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (supprime le gage prévu par l'amendement) à l'amendement n° 468 : adopté (p. 571) ;
- *favorable* à l'amendement n° 469 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que les ententes interdépartementales sont exonérées de l'impôt sur les sociétés) : adopté après modifications (p. 571) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (supprime le gage prévu par l'amendement) à l'amendement n° 469 : adopté (p. 571).

Article 45 *(modification des statuts de l'entente) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 244 de la commission (dispose qu'une modification de la décision instituant l'entente ne peut intervenir sans que l'on sollicite l'avis favorable de chaque conseil régional concerné) (p. 572) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 33 de M. André Rossinot (dispose que les transferts de compétence entre les régions et l'entente se font avec l'accord des conseils régionaux) (p. 572).

Article 46 *(modification des limites territoriales des régions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 34 rectifié, corrigé, de M. André Rossinot (dispose que la loi peut décider du regroupement de plusieurs régions, sur demande de celles-ci et après avis favorable d'une majorité qualifiée des départements concernés) (p. 574) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 682 de la commission (dispose que le regroupement est prononcé par décret en Conseil d'Etat) à l'amendement n° 34 rectifié, corrigé (p. 574) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 718 du Gouvernement (dispose que le transfert du chef-lieu d'une région est décidé par décret en Conseil d'Etat après consultation du conseil régional, des conseils généraux et des conseils municipaux intéressés) à l'amendement n° 34 rectifié, corrigé (p. 573) : adopté (p. 574).

Après l'article 46 :

- *défavorable* à l'amendement n° 248 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) (p. 574, 575) ;

  Régions :
  - contrat de plan (p. 575) ;
  - péréquation financière (p. 575).

Article 47 *(élaboration d'un rapport d'évaluation sur la mise en place des ententes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 249 de la commission (de suppression) (p. 575).

Après l'article 47 :

- *défavorable* à l'amendement n° 647 de M. Paul-Louis Tenaillon (institue dans chaque région un conseil d'orientation qui réunit le président du conseil régional et les présidents des conseils généraux de la région) (p. 576).

Avant l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 584) ;

  Communes : coopération intercommunale (liberté de choix) (p. 578, 584).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 526 de M. Daniel Goulet (dispose que les communautés d'intérêt et la libre volonté des collectivités locales sont les fondements de la coopération intercommunale et intercantonale) (p. 586).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* (p. 600, 601, 602) ;

Collectivités locales : préfet (présidence de la commission départementale) (p. 601).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 603).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 371 de M. Patrick Ollier (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 594 de M. André Rossinot (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 623 corrigé de M. Dominique Perben (dispose que le président de la commission est élu par les membres de celle-ci pour une durée de trois ans) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 361 de M. Michel Meylan (dispose que la commission départementale est présidée par un maire élu parmi les membres à bulletin secret et à la majorité absolue) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 566 de M. Pierre Micaux (dispose que la commission départementale est coprésidée par le représentant de l'Etat et par le président du conseil général) (p. 604) ;
- *favorable* à l'amendement n° 252 de la commission (dispose que les communes sont représentées à la commission départementale en fonction de leur importance démographique, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 605) ;
- *favorable* à l'amendement n° 253 de la commission (dispose que les communes associées dans le cadre de chartes intercommunales de développement sont représentées à la commission départementale et que leurs représentants, ainsi que ceux des établissements publics de coopération intercommunale, sont élus à la proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 606) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 545 du Gouvernement (précise qu'il s'agit des chartes intercommunales approuvées par les communes) à l'amendement n° 253 de la commission (p. 605) : vote réservé (p. 607) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 595 de M. André Rossinot (dispose que des représentants du conseil régional siégent à la commission départementale et que celle-ci est présidée par un de ses membres élu parmi les représentants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale) (p. 608) ;
- *soutient* l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) : vote réservé (p. 614) ; adopté après modifications au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 727 de M. René Beaumont (dispose que le rapporteur général doit être élu parmi les maires membres de la commission départementale) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 619) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 725 de M. Gérard Gouzes (précise que les représentants du conseil général et ceux du conseil régional, élus au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, représentent chacun 10 p. 100 du total des membres de la commission) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 620) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 731 de M. Claude Wolff (dispose que la commission départementale comprend des représentants du conseil régional désignés parmi les membres du département concerné) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 620) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 726 rectifié de M. Christian Estrosi (dispose que 15 p. 100 des membres de la commission sont des représentants du conseil général et 5 p. 100 des représentants du conseil régional qui appartiennent au département concerné) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 620, 621).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution sur l'article 49 (p. 622).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 418 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 623) ;
- *soutient* l'amendement n° 722 du Gouvernement (dispose que la commission départementale de coopération communale élabore un projet de schéma de coopération communale en fonction des propositions émises librement par les communes et que ce projet est transmis pour avis aux communes et établissements publics de coopération intéressés qui se prononcent dans un délai de trois ou six mois) (p. 623) : adopté ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 629) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Vasseur (Philippe)* (p. 625).

- *défavorable* au sous-amendement n° 732 de M. Eric Doligé (précise qu'un projet de coopération intercommunale au niveau interdépartemental doit être approuvé par des délibérations concordantes des commissions des départements concernés) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 627) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 728 de M. Patrick Ollier (dispose que les communes peuvent, par une délibération prise à une majorité des deux tiers du conseil municipal, refuser de participer au schéma départemental) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 627).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution sur l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 629).

Observations sur les rappels au règlement de : *Rossinot (André)* (p. 631) ; *Brunhes (Jacques)* (p. 809).

Avant l'article 53 :

- *soutient* l'amendement n° 735 du Gouvernement (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 810) : adopté (p. 814) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 739 de M. Patrick Ollier (précise que les communes ayant manifesté à une majorité des deux tiers leur volonté de ne pas participer à la communauté des communes ne peuvent en aucun cas y être associées) à l'amendement n° 735 du Gouvernement (p. 812).

Article L. 167-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 736 du Gouvernement (de précision) : adopté (p 816) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. André Rossinot (propose que les communes puissent se retirer d'une communauté de communes après une adhésion de cinq ans minimum et l'approbation par le conseil de la communauté de leur demande motivée) (p. 817).

Article L. 167-3 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 283 corrigé de la commission (dispose que les communes membres peuvent transférer à la communauté de communes des équipements ou services publics utiles à l'exercice de ses compétences) (p. 819).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Après l'article L. 167-3 du code des communes :

- *favorable* au sous-amendement oral de M. Pierre Mazeaud (porte le délai de réponse accordé à la commune concernée à deux mois) à l'amendement n° 285 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule commune membre ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) (p. 840).

Article L. 167-4 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 737 du Gouvernement (propose que lorsque des communes précédemment associées, à l'exclusion de toute autre, dans un syndicat de communes ou un district décident de créer une communauté de communes, cette dernière est substituée de plein droit au syndicat ou au district préexistant) (p. 840) : adopté (p. 841) ;
- *favorable* à l'amendement n° 658, 2e rectification, de M. Bernard Derosier (dispose que les districts existants à la publication de la loi peuvent se transformer en communauté de communes en conservant l'intégralité de leurs compétences, par une décision du conseil de district prise à la majorité des deux tiers de ses membres) (p. 840) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (de cohérence) à l'amendement n° 658, 2e rectification, de M. Bernard Derosier : adopté (p. 841).

Après l'article 53 :

- *défavorable* à l'amendement n° 659 de M. Bernard Derosier (confie au district des compétences en matière d'aménagement d'espaces, d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 842).

Avant l'article 54 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 288 de la commission (écrit, dans l'intitulé de chapitre, le mot « ville » au pluriel) (p. 843) ;
- *soutient* l'amendement n° 738 du Gouvernement (organise la création des communautés de villes prévues pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants et prévoit, pour les communes pressenties, la possibilité de refus de participation, ces règles s'appliquant également aux créations de communautés urbaines et aux modifications de leurs périmètres) (p. 843, 844) ; le rectifie une première fois (supprime la possibilité pour les communes de définir librement le périmètre de la communauté de ville et de délibérer sur leur participation en préalable à l'établissement du schéma départemental) (p. 845) : vote réservé (p. 845) ; le rectifie une deuxième fois (ramène le seuil d'application de l'amendement aux agglomérations d'au moins 100 000 habitants) (p. 849) : adopté (p. 850) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 745 de M. André Rossinot (précise que les communes délibèrent librement sur le périmètre de la communauté et sur leur participation en préalable à la constitution du schéma départemental) à l'amendement n° 738 du Gouvernement (p. 850).

Article 54 *(communautés de villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 128 de M. André Rossinot (intègre dans le statut des communautés urbaines les règles prévues pour les communautés de villes et supprime cette dernière dénomination) (p. 848) ;

Collectivités locales : communautés urbaines (p. 848).

Article L. 168-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. André Rossinot (dispose qu'une communauté de villes peut être créée lorsque l'agglomération dépasse 50 000 habitants) (p. 851) ;
- *favorable* à l'amendement n° 290 de la commission (dispose qu'une communauté de villes peut être créée lorsque l'agglomération dépasse 20 000 habitants) (p. 851).

Article L. 168-2 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 629 de M. Dominique Perben (dispose que les délégués des communes sont, quel que soit leur nombre, élus au scrutin majoritaire uninominal à deux tours) (p. 852) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 292 de la commission (dispose que les délégués des communes sont, quand leur nombre est supérieur à deux, élus au scrutin de liste majoritaire) (p. 852) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 106 de M. André Rossinot (dispose que le nombre de sièges attribués à une commune au conseil de la communauté ne peut être supérieur à l'effectif de son conseil municipal) (p. 853, 854).

Article L. 168-3 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 294 de la commission (propose que la répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de villes dépende d'un accord amiable des conseils municipaux conclu à l'unanimité et, en l'absence d'un tel accord, d'une application de la représentation proportionnelle) (p. 861).

Après l'article L. 168-3 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 295 de la commission (prévoit la création facultative d'un organe de réflexion rassemblant le président de la communauté et les maires des communes membres) (p. 861).

Article L. 168-4 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 532 de M. Daniel Goulet (prévoit que la communauté de « pays » peut exercer les mêmes compétences que celle des communautés de villes) (p. 862) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 297 de la commission (redéfinit les compétences de la communauté de villes en matière d'aménagement de l'espace) (p. 862) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 619 de M. André Rossinot (élargit la compétence en matière culturelle et sportive à l'enseignement, la formation et la recherche) à l'amendement n° 300 de la commission (ajoute la création, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs aux groupes de compétences reconnus à la communauté de villes) (p. 863) ;
- *favorable* à l'amendement n° 107 de M. André Rossinot (de précision) (p. 863) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 304 de la commission (prévoit que les règles de partage des compétences dans des domaines techniques entre la communauté de villes et les communes membres sont déterminées lors de la création de la communauté ou à l'occasion d'un transfert de compétences ultérieur) (p. 864).

Après l'article L. 168-4 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 305 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné rendu dans le délai d'un mois et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) (p. 865) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 747 de M. Christian Estrosi (propose que la décision ne puisse être prise que sur avis conforme du conseil municipal, un silence de trois mois valant avis favorable) à l'amendement n° 305 de la commission (p. 865) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 748 de M. Christian Estrosi (porte le délai de réponse accordé à la commune à trois mois) à l'amendement n° 305 de la commission (p. 865).

Article L. 168-7 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 448 de M. Serge Charles (supprime la possibilité, pour les communautés urbaines et les districts existants à la date de publication de la loi, de se transformer en communautés de villes en conservant l'intégralité de leurs compétences, par une décision du conseil de communauté ou de district prise à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres) (p. 865).

Article 55 *(non-application à la région d'Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 501 de M. Pierre Lequiller (de suppression) (p. 869) ;

Administration : préfets : rapports avec les parlementaires (p. 870).

- *favorable* aux amendements nos 516 de M. Bernard Derosier et 550 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 869).

Article 56 *(syndicats intercommunaux d'études et de pragrammation) :*

- *ses observations* (p. 871, 872) ;

Enseignement privé : financement (p. 871, 872).

Après l'article 56 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 746 de Mme Martine David (prévoit que les irrégularités formelles des votes portant désignation des représentants des assemblées

locales dans les instances extérieures ne peuvent être invoquées au-delà du délai de recours pour excès de pouvoir, par voie d'action ou par voie d'exception) (p. 873) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 733 de M. Bernard Derosier (supprime la possibilité pour un conseil municipal de révoquer et de remplacer à tout moment l'un de ses délégués) à l'amendement n° 310 de la commission (propose que les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs et les représentants de la commune dans les organismes de coopération intercommunale soient soumis à une nouvelle élection en cas de changement de maire) (p. 873) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 613 de M. André Rossinot (assouplit le régime applicable à la création et à la modernisation des districts) (p. 875, 876) ;

Communes : coopération intercommunale : comparaison des différentes structures (p. 875).

- *ses observations* sur l'amendement n° 316 de la commission (dispose que la transformation d'un organisme de coopération intercommunale non doté d'une fiscalité propre en établissement public doté d'une telle fiscalité s'effectue suivant les règles de création du nouvel établissement public de coopération) (p. 878) ;

- *défavorable* aux amendements n°s 523 et 388, 2e rectification, de M. Jean Briane (organisent un comité de développement local aux côtés d'une communauté de communes ou d'un district et autorise ces derniers à prendre, dans ce cas, la dénomination de « communauté rurale ») (p. 878) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 686 rectifié de la commission (affirme que les décisions prises par les collectivités locales d'accorder ou de refuser une aide financière à une autre collectivité ne peuvent avoir pour effet l'établissement ou l'exercice d'une tutelle de quelque forme que ce soit) (p. 880).

Article 57 *(régime fiscal des communautés de villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 424 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 897) ;

Impôts locaux : taxe professionnelle (réforme) (p. 896, 897).

- *défavorable* à l'amendement n° 555 de M. Yves Fréville (propose de continuer à appliquer aux communes membres d'une communauté de villes les dispositions des articles 1648 A et 1648 B du code général des impôts relatives aux fonds départementaux et au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 898) ;

- *favorable* à l'amendement n° 317 rectifié de la commission (propose de porter de cinq à dix ans la période d'adaptation et de rapprochement des taux de taxe professionnelle des communes membres de la communauté de villes) (p. 899) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 750 de M. Yves Fréville (vise à rendre compatibles les dispositions de l'amendement avec une évolution de la pression fiscale ou des changements de bases entre communes pendant la période de rapprochement des taux) à l'amendement n° 317 rectifié de la commission (p. 899) ;

- *favorable* à l'amendement n° 319 de la commission (crée pour chaque communauté de villes une commission locale d'évaluation des transferts et inverse au profit des communes le mode de distribution de la taxe professionnelle) (p. 901) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 743 du Gouvernement (précise que la commission d'évaluation est présidée par un élu municipal et qu'elle peut recourir à l'assistance d'experts indépendants désignés par la chambre régionale des comptes) à l'amendement n° 319 de la commission : retiré (p. 901) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 749 de M. Christian Estrosi (précise que la commission d'évaluation est présidée par un élu municipal et qu'elle peut recourir à l'assistance d'experts indépendants désignés par la chambre régionale des comptes) à l'amendement n° 319 de la commission (p. 901) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 744 du Gouvernement (supprime la possibilité pour les communautés de villes de bénéficier des attributions des fonds départementaux et du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) à l'amendement n° 319 de la commission : adopté (p. 902) ;

- *favorable* à l'amendement n° 53 de M. Jean Briane (dispose que les reversements de taxe professionnelle constituent une dépense obligatoire pour la communauté de villes qui communique chaque année aux communes membres le montant de reversement qui leur revient) (p. 903) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 742 du Gouvernement (précise que le montant communiqué aux communes est un montant prévisionnel) à l'amendement n° 53 de M. Jean Briane (p. 903) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 741 du Gouvernement (précise que le montant communiqué aux communes est un montant prévisionnel) à l'amendement n° 118 corrigé de M. André Rossinot (dispose que les reversements de taxe professionnelle constituent une dépense obligatoire pour la communauté de villes qui communique chaque année aux communes membres le montant de reversement qui leur revient) : adopté (p. 903).

Après l'article 57 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 322 de la commission (étend le mécanisme de spécialisation de la taxe professionnelle aux communautés urbaines et aux districts dotés d'une fiscalité propre qui exercent les compétences proposées aux communautés de villes en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 904).

Article 59 *(impositions perçues au profit des communautés de communes) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 122 de M. André Rossinot et 58 de M. Jean Briane (permettent aux districts à fiscalité propre d'opter pour le régime fiscal des communautés de communes à fiscalité de zone) (p. 908) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Jean Briane (rend applicable aux communautés de communes, par délibération du conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers, le régime fiscal des communautés de villes défini par l'article 57 du projet) (p. 908) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. André Rossinot (rend applicable aux communautés de communes, par délibération du conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers, le régime fiscal des communautés de villes défini par l'article 57 du projet) (p. 908).

Après l'article 59 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 663 rectifié de M. Bernard Derosier (permet aux communautés urbaines de percevoir la taxe professionnelle des zones d'activité économique communautaires) (p. 909) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 662 rectifié de M. Bernard Derosier (attribue aux districts le régime fiscal des communautés de villes lorsqu'ils exercent les compétences fixées pour ces communautés en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 909).

Article 60 *(possibilité pour la communauté de communes d'opter pour le régime fiscal de la communauté de villes) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 60 de M. Jean Briane, 381 de M. Patrick Ollier et 427 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 910).

Avant l'article 61 :

- *défavorable* à l'amendement n° 330 de la commission (abaisse à 20 000 habitants le seuil à partir duquel les groupements de communes peuvent percevoir le versement destiné aux transports urbains) (p. 912).

Article 61 *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 687 de la commission (propose que le taux du versement pour les communes de plus de 20 000 habitants plafonne à 0,75 p. 100 des salaires pris en compte et que les communautés de villes et de communes puissent majorer de 0,25 point maximum le taux de ce versement) (p. 913) ;

- *soutient* l'amendement n° 712 du Gouvernement (prévoit une hausse uniforme des taux du versement de 0,15 p. 100 pour les autorités organisatrices de transports urbains et une possibilité de majoration complémentaire de 0,10 p. 100 au profit des communautés de villes, des communautés de communes, des communautés urbaines et des

autorités organisatrices de transports urbains auxquelles ont adhéré les communautés précédentes) (p. 912) : devenu sans objet (p. 913).

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des communautés de villes et des communautés de communes) :*

- *ses observations* sur les amendements nos 66 de M. Jean Briane et 664 de M. Bernard Derosier (précisent les règles d'évolution et de majoration de la D.G.F. versée aux organismes de coopération intercommunale) (p. 916).

Après l'article 63 :

- *défavorable* aux amendements nos 73 de M. Jean Briane et 674 rectifié de M. Bernard Derosier (proposent un nouveau mode de répartition pour la dotation globale d'équipement) (p. 919) ;
- *favorable* à l'amendement no 667 deuxième rectification de M. Bernard Derosier (limite les bases de taxe professionnelles des groupements à fiscalité propre à trois fois la moyenne nationale, l'écrêtement ainsi effectué étant reversé aux autres groupements à fiscalité propre) (p. 920) ;
- *ses observations* sur l'amendement no 668 de M. Bernard Derosier (prévoit que, à compter du 1er janvier 1992, les communes qui n'appartiennent pas à un groupement à fiscalité propre et qui disposent de bases de taxe professionnelle particulièrement élevées font l'objet d'un écrêtement perçu au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et affecté aux groupements à fiscalité propre) (p. 921) ;
- *ses observations* sur l'amendement no 671 rectifié de M. Bernard Derosier (propose des dispositions particulières de péréquation de la taxe professionnelle lorsque les bases nettes d'un groupement à fiscalité propre excèdent deux fois et demie la moyenne nationale des bases de la catégorie de groupement dont il relève) (p. 922) ;
- *défavorable* à l'amendement no 678 de M. Bernard Derosier (modifie de façon progressive les modalités d'indexation de la D.G.F. sur le P.I.B. en vue de faciliter la création de nouveaux groupements de communes suscitée par la loi) (p. 923).

Après l'article 64 :

- *ses observations* sur l'amendement no 147 de M. André Rossinot (propose une extension des compétences de la région en matière d'apprentissage et de formation professionnelle) (p. 924) ;

Collectivités locales : décentralisation (bilan) (p. 924).

- *défavorable* à l'amendement no 146 de M. André Rossinot (dispose que la région peut déterminer des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche) (p. 925) ;

Régions : compétences dans le domaine universitaire (p. 925).

Article 65 *(conventions passées par les collectivités territoriales et leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères) :*

- *défavorable* à l'amendement no 431 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 926).

Article 66 *(commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *défavorable* aux amendements nos 339 de la commission et 432 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 927) ;
- *ses observations* sur l'amendement no 665 de M. Alain Vivien (divise la commission en quatre sections de travail et supprime les règles de composition de la commission ainsi que l'obligation pour le Gouvernement de l'informer chaque année de ses principales orientations en matière de politique internationale) (p. 927).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution pour le vote des articles et amendements précédemment réservés (p. 928).

Seconde délibération du projet de loi [8 avril 1991] :

Demande une seconde délibération des articles 4, 5, 63 *bis*, 63 *ter* et 63 *quinquies* du projet de loi (p. 928).

Article 4 :

- *soutient* l'amendement no 1 du Gouvernement (rétablit l'article no 4 dans la rédaction résultant des amendements de la commission spéciale) (p. 928) : vote réservé ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 932).

Article 5 :

- *soutient* l'amendement no 2 du Gouvernement (rétablit l'article 5 dans sa rédaction originale) (p. 928) : vote réservé ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 932).

Article 63 *bis* :

- *soutient* l'amendement no 7 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé (p. 929) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 932).

Article 63 *ter* :

- *soutient* l'amendement no 6 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé (p. 629) ; adopté au scrutin public (p. 932) : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 932).

Article 63 *quinquies* :

- *soutient* l'amendement no 5 du Gouvernement (de suppression) : vote réservé ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 932).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution pour le vote sur la seconde délibération et sur l'ensemble du projet de loi (p. 932).

Intervention à l'issue du vote :

Assemblée nationale :
- vote : respect du résultat du scrutin (p. 932) ;
- ambiance de travail (p. 932).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Administration : sous-préfet :
- mission de développement rural (p. 6727) ;
- postes budgétaires : accroissement (p. 6727).

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 6727, 6729).

Communes :
- dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6729, 6730) ;
- dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et fonds de solidarité des communes en Ile-de-France (p. 6728).

Coopération intercommunale :
- généralités et libre adhésion (p. 6727, 6728) ;
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 6728).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 6727, 6728).

Démocratie locale :
- généralités (p. 6730) ;
- information, consultation et participation des citoyens (p. 6730).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 6728, 6729).

Elus locaux : statut de l'élu et projet de loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux (p. 6730).

Etat :
- déconcentration : intérêt et extension actuelle (p. 6727) ;
- déconcentration : charte (p. 6727).

Impôts locaux : taxe professionnelle : spécialisation et harmonisation (p. 6728).

Parlement :
- Assemblée nationale : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lecture (p. 6727, 6728) ;
- Sénat : examen et modification du texte en première lecture (p. 6727, 6728).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 6728).

Observations sur le rappel au règlement de : *Millet (Gilbert)* [27 mars 1991] (p. 454).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 667).

Principaux thèmes développés :

Assemblée de Corse : mode de scrutin (p. 685).

Collectivités locales :
- création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 662, 685, 687) ;
- cumul des mandats de conseiller général et de conseiller régional (interdiction) (p. 687).

Communautés européennes : transferts financiers en faveur de la Corse (p. 687).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- aménagement et fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse (p. 663) ;
- transports (p. 663, 685).

Conseil exécutif (p. 662).

Constitution : constitutionnalité du projet de loi (p. 687).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 662, 686, 687).

Equipement et grands travaux : gazoduc franco-italien (p. 663).

Etat : autorité et Etat de droit (p. 662, 686, 687).

Impôts et taxes : statut fiscal pour la Corse (p. 663).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 663, 667).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 662, 667, 685).

Peuple corse :
- délibérations de l'Assemblée de Corse (p. 662) ;
- notion (p. 662, 687).

Politique économique :
- développement économique et investissements (p. 661, 662, 663, 685) ;
- handicaps de la Corse : politique de l'Etat et des responsables économiques de Corse (p. 661, 663).

Président de la République : Général de Gaulle : citation par le ministre de l'intérieur d'un extrait des « Mémoires d'Espoir » et réforme régionale proposée en 1969 (p. 686).

Statut :
- de 1982 (p. 662) ;
- Gaston Defferre : déclarations de 1982 lors de l'examen du statut (p. 667) ;
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 662) ;
- spécificité corse (reconnaissance) (p. 662, 687).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *ses observations* (p. 693) ;

Constitution : constitutionnalité du projet de loi (p. 693).

Peuple corse :
- reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 693) ;
- reconnaissance du peuple corse et justification du statut particulier (p. 695) ;
- déclarations de l'Assemblée de Corse relatives à l'existence du peuple corse (p. 696).

- *défavorable* au sous-amendement n° 140 de M. Gilbert Millet (précise que le peuple corse, composante du peuple français, est partie intégrante de la nation française) à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnaît l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 697).

Article 2 *(institution d'une collectivité territoriale à statut spécifique, en application de l'article 72 de la Constitution) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 rectifié de la commission (substitue aux mots « la région » introduits par le Sénat les mots « la collectivité territoriale » adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 704).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 129 de M. Pierre Pasquini (crée un comité de coordination chargé de veiller à l'application de la loi) (p. 706).

Article 7 *(composition de l'Assemblée de Corse et régime électoral applicable) :*

Article L. 365 du code électoral :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Millet (établit un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle intégrale au plus fort reste) (p. 708).

Article L. 366 du code électoral :

- *favorable* à l'amendement n° 161 de M. Serge Franchis (fixe à trois le nombre de sièges attribués à la liste arrivant en tête au premier tour avec la majorité absolue ou en tête au second tour) (p. 709).

Article L. 373 du code électoral :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à la fusion des listes ayant obtenu moins de 5 p. 100 des suffrages avec d'autres listes ayant dépassé ce pourcentage) (p. 710).

Article 15 *(siège de l'Assemblée de Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Pierre Pasquini (dispose que l'Assemblée de Corse se réunit de plein droit le second lundi qui suit son élection) (p. 712).

Article 23 *(compétences de l'Assemblée) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (permet à l'Assemblée nationale de prendre des initiatives propres à la préservation de l'identité de la Corse) (p. 714) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Millet (rassemble les éléments soumis à l'Assemblée dans un document unique) (p. 714).

Article 24 *(consultation et pouvoir de proposition de l'Assemblée) :*

- *favorable* à l'amendement n° 131 de M. Pierre Pasquini (rétablit le pouvoir du conseil exécutif) (p. 715) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Jean-Louis Debré (autorise l'Assemblée à saisir pour avis le Conseil d'Etat de ses propositions) (p. 716).

Article 41 *(contrôle budgétaire):*

- *favorable* à l'amendement n° 68 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 722).

Article 49 *(carte scolaire et financement des établissements d'enseignement secondaire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 755).

Article 51 *(enseignement supérieur) :*

- *favorable* aux amendements n°s 84, 85 corrigé et 86 corrigé de la commission (conservent les mots introduits par le Sénat « Dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur » et rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 756).

Article 52 *(activités éducatives complémentaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses) (p. 758).

Article 54 *(compétences en matière de communication audiovisuelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 91 de la commission (autorise la collectivité territoriale de Corse à promouvoir des actions dans les domaines de la création et de la communication) (p. 759).

Article 56 *(compétences en matière d'environnement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 151 deuxième rectification de la commission (institue un office de l'environnement de la Corse) (p. 760).

Article 57 *(plan de développement de la Corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 133 de M. Pierre Pasquini (accorde un délai d'un an à la collectivité territoriale de Corse pour établir le plan de développement) (p. 762).

Article 58 *(schéma d'aménagement de la Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 763) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Gilbert Millet (dispose que le schéma d'aménagement est élaboré par l'Assemblée avec l'accord des communes) (p. 764) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Pierre Pasquini (dispose que les moyens nécessaires à la réalisation du schéma d'aménagement sont mis à la disposition de la Corse) (p. 765) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 765) : adopté (p. 766).

Article 58 bis *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 767).

Article 58 ter *(dégrèvement de taxe professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 100 de la commission (de suppression) (p. 769).

Article 59 *(aides au développement économique) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 157 rectifié du Gouvernement (prévoit l'intervention d'un décret pris en Conseil d'Etat) à l'amendement n° 101 de la commission (dispose que le régime des aides au développement économique est déterminé par la collectivité territoriale de Corse dans le respect des règlements de la Communauté économique européenne) (p. 770) : adopté (p. 771) ;
- *soutient* l'amendement n° 158 du Gouvernement (autorise la collectivité territoriale à participer à un fonds de développement économique géré par une société de développement régional ayant pour objet l'apport de fonds propres aux entreprises en développement) (p. 771) : adopté (p. 772).

Après l'article 59 :

- *favorable* à l'amendement n° 5 de M. Gilbert Millet (définit le régime juridique du comité de coordination pour le développement industriel de la Corse) (p. 772).

Article 60 *(régime fiscal spécifique) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de M. Jean-Paul de Rocca Serra (exonère de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services exécutées en Corse par les agences de voyages et les organisateurs de circuits touristiques) (p. 773) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 148 de M. Jean-Paul de Rocca Serra (établit une taxe additionnelle locale à la taxe sur la valeur ajoutée sur l'ensemble des produits importés en Corse) (p. 773).

Après l'article 60 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Millet (autorise l'Assemblée de Corse à afficher dans les mairies les bénéficiaires des aides économiques) (p. 774).

Article 66 *(transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. Guy Hermier (soumet les liaisons avec le continent au décret du 6 mai 1976 afin d'assurer la protection du service public) (p. 791) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Pierre Pasquini (supprime le monopole du pavillon national) (p. 792) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 793) ;
- *favorable* à l'amendement n° 145 de M. Guy Hermier (précise que les contrats de concession assurent l'intégralité du transport des passagers et du fret toute l'année dans le cadre du service public) (p. 793).

Article 69 *(office des transports de la Corse) :*

- *favorable* à l'amendement n° 127 de M. Philippe Sanmarco (établit le régime juridique de la répartition des crédits de la dotation de continuité territoriale par l'office des transports de la Corse) (p. 795).

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. Pierre Pasquini (de suppression) (p. 797).

Article 73 *(ressources et compensations de charges) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 corrigé du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 799) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 rectifié du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 799) : adopté (p. 800).

Article 75 *(droit de consommation sur les alcools) :*

- *soutient* l'amendement n° 159 du Gouvernement (supprime l'application à la Corse du régime de l'acquit-à-caution) : adopté (p. 800).

Article 76 *(mise à disposition ou transfert des services de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 160 du Gouvernement (organise le droit d'option des fonctionnaires des services de l'Etat transférés à la collectivité territoriale) : adopté (p. 800).

Article 80 *(refonte des listes électorales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 802).

Seconde délibération :

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 804) : vote réservé (p. 804) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 807).

Ses observations [4 avril 1991] :

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 807).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 807).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Assemblée nationale : travail effectué sur le projet (p. 1121).

Conseil exécutif (p. 1120).

Constitution : principe d'égalité (art. 2 de la Constitution) (p. 1120).

Etat :
- autorité, Etat de droit (p. 1120) ;
- rôle en Corse (p. 1120).

Gouvernement : commissaires (p. 1141).

Lois : projet de loi n° 1692 : procédure suivie pour son élaboration (p. 1120).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 1120).

Statut : spécificité corse (reconnaissance) (p. 1120).

Son intervention après les explications de vote (p. 1165) :

Gouvernement :
- attitude à l'égard du Parlement ;
- comité interministériel sur la Corse.

« Peuple corse ».

Statut : spécificité corse (reconnaissance).

- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à la création d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France à Cayenne (n° 1894).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [4 avril 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : Guyane :
- délinquance (p. 808) ;
- juridictions d'appel (p. 808) ;
- justice : activité judiciaire (accroissement) (p. 808).

Observations sur le rappel au règlement de : *Pandraud (Robert)* [12 avril 1991] (p. 1129).

- Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé du code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 octobre 1991] :

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre les départements (p. 4170, 4174).

Démographie : recensement de 1990 (p. 4169).

Elections cantonales et régionales :
- date (p. 4174) ;
- scrutins : regroupement (p. 4170).

Elections régionales : mode de scrutin (p. 4175).

Opérations de vote : urnes non transparentes (p. 4171).

Sondages (p. 4174).

Statut de l'élu (p. 4174).

Discussion des articles [4 octobre 1991] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (autorise l'utilisation d'urnes non transparentes pour les élections cantonales et régionales de 1992) : adopté (p. 4176) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 4177).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Départements : utilité : citation de M. Michel Debré (p. 7987).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1991] :

Parlement : Assemblée nationale : dernier texte voté (p. 8150).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Administration :
- déconcentration (p. 5173) ;
- « interministérialité » (p. 5174) ;
- préfets : contrôle de légalité (p. 5174, 5190) ;
- préfectures : gestion du personnel, moyens matériels et informatisation (p. 5174, 5175) ;
- préfectures : plan de modernisation (p. 5173, 5174, 5175).

Collectivités locales et finances locales :
- crédits : répartition et évolution (p. 5176) ;
- décentralisation (p. 5176) ;
- dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 5176) ;
- fonction publique territoriale : statut et régime indemnitaire (p. 5177) ;
- fonds de compensation de la T.V.A. (p. 5176).

Communes : solidarité intercommunale : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de développement rural (D.D.R.) (p. 5176).

Délinquance et criminalité :
- commune de Dreux : violences urbaines (p. 5190) ;
- délinquance financière (p. 5178) ;
- prévention (p. 5178) ;
- répression : efficacité (p. 5177, 5190) ;
- violences urbaines : banlieues et grandes agglomérations (p. 5177).

Drogue (p. 5178, 5190).

Droits de l'homme et libertés publiques : écoutes téléphoniques : loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 (p. 5179).

Elections et référendums : mode de scrutin : proportionnelle (p. 5173).

Etrangers : immigrés en situation régulière et immigration clandestine (p. 5178, 5179).

Impôts locaux : péréquation fiscale (p. 5176).

Jeunes : bandes (p. 5178, 5179).

Ministère de l'intérieur :
- crédits : évolution et répartition (p. 5172) ;
- dimension internationale (p. 5172, 5182) ;
- missions propres : renforcement (p. 5172) ;
- personnel (p. 5172, 5174).

Ordre public :
- manifestations (p. 5177) ;
- terrorisme (p. 5177).

Police :
- auxiliaires de police (p. 5179) ;
- budget : objectifs généraux (p. 5177) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5180, 5190) ;
- effectifs : accroissement et répartition (p. 5178, 5179, 5189) ;
- formation (p. 5190) ;
- « îlotage » et « police de proximité » (p. 5177, 5190) ;
- informatique et transmissions (p. 5179) ;
- logement des policiers (p. 5179) ;
- moyens matériels (p. 5179) ;
- personnels administratifs (p. 5179) ;
- plan de modernisation et départementalisation (p. 5179, 5180) ;
- polices municipales (p. 5180) ;
- policiers décédés dans l'exercice de leurs fonctions : hommage (p. 5177) ;
- région Ile-de-France : effectifs policiers (p. 5179) ;
- service public de la sécurité intérieure : réforme globale : projet de loi (p. 5180) ;
- statut et carrières : réforme (p. 5180, 5190).
- vigiles et sociétés privées de protection (p. 5180).

Sécurité civile :
- incendies de forêts (p. 5181) ;
- matériel aérien (p. 5181, 5189) ;
- sapeurs-pompiers professionnels (p. 5181) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : projet de statut (p. 5181) ;
- ville de Paris : brigade des sapeurs-pompiers (p. 5189).

Réponses aux questions :

Administration : préfectures : politique du personnel : insuffisance des crédits (M. Augustin Bonrepaux) (p. 5194).

Collectivités locales et finances locales :
- fonds de compensation de la T.V.A. : réforme des règles d'attribution et effet rétroactif (MM. Jean-Jacques Hyest, Augustin Bonrepaux) (p. 5194) ;
- statut de l'élu : projet de loi (M. Didier Mathus) (p. 5204).

Communes : « dotation de développement rural » (D.D.R.) : création et mécanisme (M. Martin Malvy) (p. 5205).

Délinquance et criminalité :
- banlieues : insécurité (M. Eric Raoult) (p. 5191, 5192) ;
- commune d'Evreux : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (M. Jean-Louis Debré) (p. 5193) ;
- commune de Nice : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (M. Rudy Salles) (p. 5201) ;
- commune de Toulouse : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (p. 5201) ;
- département de la Seine-Saint-Denis : accroissement des violences urbaines et renforcement des moyens de police (M. Eric Raoult) (p. 5191, 5192) ;
- évolution nationale et à Paris (p. 5191) ;
- prévention et répression en région parisienne (p. 5191, 5192).

Drogue : répression : coopération internationale et coordination de la police, de la gendarmerie et des douanes (M. Marc Reymann) (p. 5196).

Police :
- commune de Château-Thierry : commissariat : effectifs insuffisants et risque de fermeture (M. André Rossi) (p. 5197) ;
- directions départementales de la police urbaine : mise en place (Mme Denise Cacheux) (p. 5202) ;
- effectifs : région parisienne : accroissement et répartition (M. Eric Raoult) (p. 5191) ;
- effectifs : petite et grande couronnes parisiennes : déséquilibre (M. Michel Berson) (p. 5203) ;
- police en tenue : droit des femmes policiers (Mme Denise Cacheux) (p. 5199) ;
- polices municipales : statut : rapport Clauzel (M. Christian Kert, Mme Yann Piat) (p. 5193, 5195, 5196) ;
- région Ile-de-France : logement des policiers (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5202) ;
- région Ile-de-France : primes : disparité (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5195) ;
- syndicats de police : manifestations : autorisation (M. Eric Raoult) (p. 5197).

Sécurité civile :
- Canadairs : derniers appareils achetés (M. Hubert Falco) (p. 5201) ;
- incendies de forêts : lutte : financement (M. Hubert Falco) (p. 5201) ;
- pilotes de Canadairs : rémunération (M. Christian Kert) (p. 5198) ;
- pilotes d'hélicoptères : statut (M. Michel Berson) (p. 5204) ;
- sapeurs-pompiers volontaires : formation et disponibilité (MM. Jean-Jacques Hyest et Hubert Falco) (p. 5193, 5200).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 décembre 1991] :

Constitution : article 40 : limite du droit d'amendement (p. 7632).

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 7596).

Démocratie locale : renforcement (p. 7599).

Elections et référendums :
- élus : déclaration de patrimoine (p. 7633) ;
- mandats locaux : égalité d'accès : garanties et élargissement (p. 7596, 7597, 7599, 7634) ;
- mandats successifs : nombre : limitation (p. 7634).

Elus locaux :
- généralités et définition (p. 7599, 7634, 7635) ;
- activité professionnelle : garanties, absences, crédit d'heures et interruption (p. 7597, 7635) ;
- élus minoritaires : conditions de travail (p. 7635) ;
- formation : droit (p. 7597, 7635) ;
- indemnités de fonction : historique (p. 7596) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 7598, 7633, 7634) ;
- origines socioprofessionnelles et compétences : évolution historique (p. 7596) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 7599, 7634) ;
- projet de loi : insuffisance (p. 7617) ;
- projet de loi : objectifs, nécessité et opportunité (p. 7596, 7599, 7632) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 7598) ;
- statut de l'élu : commission et rapports Debarge (p. 7596, 7632) ;
- statut de l'élu : définition : risque de professionnalisation (p. 7596, 7633).

Europe : Conseil de l'Europe : conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux (p. 7597, 7599).

Parlement :
- Assemblée nationale : commission des lois : travail sur les deux projets de loi (p. 7632) ;
- indemnités : cumul avec les indemnités locales : plafonnement (p. 7597, 7634) ;
- indemnités : fiscalisation totale (p. 7598, 7633).

Voyages d'étude : encadrement (p. 7598).

Observations sur le rappel au règlement de : *Millon (Charles)* (p. 7606).

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Article 1er *(art. L. 121-36 à L. 121-45 du code des communes : garanties accordées aux membres des conseils municipaux dans l'exercice de leur mandat et dans leur activité professionnelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de la commission (précise que, pour les établissements publics de coopération communale, les décrets en Conseil d'Etat fixent les règles d'autorisation d'absences et de crédits d'heures pour les membres des assemblées délibérantes et les présidents lorsqu'ils n'exercent pas de mandat municipal) (p. 7899).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (fixe les principes de l'avancement des fonctionnaires mis à disposition ou en détachement afin d'occuper une fonction élective ou syndicale) (p. 7900).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (précise les cas de démissions d'office prononcées par le préfet à l'endroit d'un conseiller municipal) (p. 7901).

Article 3 *(garanties accordées aux maires et conseillers d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon) :*

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (de suppression) (p. 7901).

Article 6 *(art. 2 à 9 de la loi du 10 août 1871 : garanties accordées aux membres des conseils généraux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (autorise une majoration des crédits d'heures pour les départements bénéficiant de la dotation de fonctionnement minimale des départements) (p. 7902) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 129 de M. André Santini (étend aux vice-présidents de conseil général qui ont suspendu leur activité professionnelle le bénéfice des dis-

positions du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat) (p. 7903) ;

- *soutient* l'amendement n° 135 du Gouvernement (étend aux vice-présidents de conseil général qui disposent d'une délégation de l'exécutif et ont suspendu leur activité professionnelle le bénéfice des dispositions du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat) : rectifié oralement (p. 7903) ; adopté (p. 7904) ;

- *soutient* l'amendement n° 136 du Gouvernement (de conséquence) : rectifié oralement ; adopté (p. 7904) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de la commission (de précision) (p. 7904).

Article 8 *(extension des dispositions applicables aux conseils généraux aux membres des assemblées territoriales de Polynésie française et de Wallis et Futuna, du congrès de Nouvelle-Calédonie et du conseil général de Mayotte) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (de précision) (p. 7904).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Jacques Brunhes (précise que les membres de conseils municipaux bénéficient, en matière de licenciement, d'une protection identique à celle des délégués du personnel) (p. 7905) ;

- *favorable* à l'amendement n° 142 de M. Jacques Brunhes (dispose qu'à la fin de son mandat, l'élu bénéficie, à sa demande, d'un stage de remise à niveau organisé dans son entreprise) (p. 7905).

Article 10 *(art. L. 121-46 à L. 121-49 du code des communes : droit des élus municipaux à la formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jacques Brunhes (précise que la formation est assurée par des organisations de formation soumises à agrément et par des associations d'élus non soumises à agrément) (p. 7906) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Jacques Brunhes (porte la durée du congé de formation à deux jours par an et par élu) (p. 7907) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Jacques Brunhes (propose que le congé de formation soit payé comme temps de travail et ne puisse pas être récupéré) (p. 7908).

Article 11 *(extension aux maires et conseillers d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon des dispositions relatives au droit à la formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) (p. 7909).

Article 13 *(art. 10 à 13 de la loi du 10 août 1871 : droit des élus départementaux à la formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Jacques Brunhes (précise que la formation est assurée par des organisations de formation soumises à agrément et par des associations d'élus non soumises à agrément) (p. 7909) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Jacques Brunhes (porte la durée du congé de formation à deux jours par an et par élu) (p. 7909).

Avant l'article 17 :

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Philippe Vasseur (interdit à certains élus locaux le cumul d'indemnités) (p. 7910).

Article 17 *(art. L. 123-4 du code des communes : indemnités allouées par les conseils municipaux) :*

- *favorable* (p. 7913, 7914) ;

Décentralisation : transfert de compétences et compensation financière (p. 7913).

Maire : indemnités de fonction actuelles et charge de travail : disproportion (p. 7914).

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (propose que le plafonnement soit appliqué à l'ensemble des mandats électoraux) (p. 7914) ;

- *favorable* à l'amendement n° 139 corrigé de M. Didier Mathus (de précision) (p. 7914) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (précise que la rémunération de président d'une société d'économie mixte locale est comprise dans le plafonnement) (p. 7914) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de M. Philippe Vasseur (propose d'abaisser le plafond du cumul d'indemnités à une fois le montant de l'indemnité parlementaire) (p. 7915) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime les dispositions relatives à la fiscalisation des indemnités des élus municipaux) (p. 7915) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte les avantages en nature accordés aux élus) (p. 7916).

Article 18 *(art. L. 123-5 du code des communes : majoration d'indemnités) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de la commission (supprime la majoration des indemnités de fonction pour les élus des communes dites « sinistrées ») (p. 7916) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de la commission (étend la possibilité de majorer les indemnités aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine lors de l'un au moins des trois exercices précédents) (p. 7916, 7917) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 144 de M. Eric Raoult (étend la possibilité de majoration aux communes attributaires de la dotation particulière de solidarité urbaine ou signataires d'un contrat de développement social des quartiers) à l'amendement n° 22 de la commission (p. 7918).

Après l'article 18 :

- *défavorable* au sous-amendement n° 117 rectifié de M. André Santini (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des maires et compense ce surcroît de charges pour les communes par une augmentation de la dotation de compensation versée au titre de la dotation globale de fonctionnement) à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit dans un article spécifique le régime d'indemnité des maires) (p. 7919).

Article 19 *(art. L. 123-6 du code des communes : indemnités des adjoints et des conseillers municipaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (précise les possibilités de majoration des indemnités des adjoints et, pour les communes de moins de 100 000 habitants, de versement d'indemnités aux adjoints et aux conseillers municipaux exerçant des mandats spéciaux) (p. 7919) ;

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) (p. 7919).

Article 20 *(art. L. 123-7 du code des communes : indemnités municipales versées aux parlementaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 7920) ;

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (d'harmonisation) (p. 7920).

Article 24 *(art. 14 et 15 de la loi du 10 août 1871 : indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 137 du Gouvernement (propose une indemnité spécifique pour les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif) : adopté (p. 7921) ;

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte les avantages en nature accordés aux élus) (p. 7922) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 106 de M. Philippe Vasseur (propose que les avantages en nature soient réintégrés dans le revenu imposable selon les règles du droit commun) à l'amendement n° 33 de la commission (p. 7922) ;

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (de coordination) (p. 7922, 7923) ;

Constitution : article 40 : limite du droit d'amendement (p. 7923).

Article 26 *(art. 11, 11-1 et 15 de la loi du 5 juillet 1972 : indemnités allouées par les conseils régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. André Santini (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des membres des conseils régionaux) (p. 7924).

Article 28 *(art. L. 123-10 à L. 123-13 du code des communes : retraite des élus municipaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (précise que les élus concernés par l'article sont ceux qui touchent une indemnité de fonction) (p. 7925) ;
- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (de précision) (p. 7925) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (supprime la disposition qui interdit à une collectivité publique de contribuer pour la retraite des élus municipaux en sus des cotisations prévues par l'article) (p. 7925, 7926).

Article 30 *(art. 16 à 19 de la loi du 10 août 1871 : retraite des conseillers généraux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de la commission (supprime la disposition qui interdit à une collectivité publique de contribuer pour la retraite des élus départementaux en sus des cotisations prévues par l'article) (p. 7926).

Avant l'article 32 :

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. Eric Raoult (dispose que pour être éligible au mandat de député, de conseiller général ou de conseiller municipal, le candidat ne doit pas être susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7927, 7928).

Après l'article 33 :

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (rétablit dans un article spécifique toutes les dispositions relatives aux villes de Paris, Marseille et Lyon) (p. 7929).

Après l'article 34 :

- *soutient* l'amendement n° 138 du Gouvernement (propose la création d'une dotation particulière de l'Etat à destination des petites communes rurales afin de compenser la charge financière générée par le projet de loi) (p. 7930) : adopté (p. 7931) ;

  Projet de loi : financement : participation de l'Etat : « juste retour » de la fiscalisation des indemnités (p. 7931).
- *ses observations* sur l'amendement n° 98 de M. Michel Thauvin (étend le principe de l'inéligibilité au siège de conseiller général aux directeurs généraux, directeurs et membres de cabinet du président des offices départementaux ou pluridépartementaux d'H.L.M.) (p. 7931, 7932) ;
- *favorable* à l'amendement n° 127 de M. Jean Auroux (propose que l'indemnité parlementaire soit imposée dans les conditions de droit commun à compter d'une date fixée par la loi de finances pour 1993) (p. 7932).

Titre *(projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. André Santini (propose que le texte s'intitule « projet de loi relatif au statut de l'élu local ») (p. 7934).

Ses observations :

Elus locaux : projet de loi : nécessité, opportunité et insuffisances (p. 7935).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [14 décembre 1991] :

Article unique *(art. 4 de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 : indemnités cumulables avec l'indemnité parlementaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (plafonne à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire le montant total des rémunérations et indemnités cumulables avec l'indemnité parlementaire) (p. 7937).

Après l'article unique :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Philippe Vasseur (dispose que les indemnités de secrétariat allouées aux parlementaires ainsi que les contrats de collaborateurs ne peuvent bénéficier aux conjoints, ascendants et descendants des parlementaires intéressés) (p. 7937) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Pierre Mazeaud (dispose que le mandat de député est incompatible avec celui de président de conseil régional ou de conseil général et celui de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes) (p. 7937) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Jean-Yves Haby (dispose que le mandat de député est incompatible avec celui de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes) (p. 7937).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Communes : Ivry-sur-Seine : fermeture de la caserne des pompiers (p. 7986).

Départements :
- service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) : versement des prestations de sécurité sociale aux sapeurs-pompiers volontaires (p. 7983) ;
- transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 7983) ;
- Var : équipement de lutte contre le feu (p. 7985).

Sapeurs-pompiers volontaires :
- disponibilité (p. 7985) ;
- hommage (p. 7986).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 7 *bis* supprimé par le Sénat *(participation financière de l'Etat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7986).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application en France (p. 8254, 8255).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8256).

Reconduite à la frontière (p. 8255).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit : statut (p. 8265).

Transports : transporteurs : responsabilités et sanctions (p. 8255, 8256).

MARCUS (Claude-Gérard)

Député de Paris

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (défense) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Rapporteur d'information sur les intégrismes dans le monde arabe [10 octobre 1991].

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 2291) [7 novembre 1991] (p. 5704).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome XII : **défense (n° 2257)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2291), adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le gouvernement de la **République française** et le gouvernement de la **République de Corée** tendant à **éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 2411)** [5 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [30 mai 1991] :

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 276 de M. Michel Giraud (prévoit que le schéma directeur de la région d'Ile-de-France est élaboré par le conseil régional de l'Ile-de-France en association avec l'Etat et les conseils généraux et adopté par le conseil régional après avis du comité économique et social) (p. 2466) ;

Collectivités locales : décentralisation (p. 2466).

Etat : compétences (p. 2466).

Régions : Ile-de-France (p. 2467).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 227-17 du code pénal (excitation habituelle d'un mineur à la débauche) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 154 de la commission (incrimine l'organisation de réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles participe ou assiste un mineur non émancipé par le mariage) (p. 3563).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [13 novembre 1991] :

Affaires étrangères :

- armes nucléaires : prolifération (p. 5921) ;
- contexte géopolitique : évolution (p. 5921) ;
- Zaïre : envoi de l'armée française (p. 5921).

Armements nucléaires stratégiques : missile S 45 : annulation du programme (p. 5921).

Espace : recherche-développement (p. 5921).

Europe :

- corps d'armée franco-allemand : décision du 16 octobre 1991 (p. 5921) ;
- Europe centrale et de l'Est : instabilité (p. 5921).

France : rôle mondial (p. 5920).

Guerre du Golfe : enseignements (p. 5921).

Service national : français d'origine maghrébine : service national en France (p. 5921).

Union soviétique : évolution (p. 5921).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Première lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Article 17 *(art. L. 123-4 du code des communes : indemnités allouées par les conseils municipaux) :*

- *observations* (p. 7910, 7911, 7912) ;

Elections et référendums : cumul des mandats (p. 7911).

Elus locaux : indemnités de fonction : plafonnement (p. 7911).

Maire : indemnités de fonction actuelles et charge de travail : disproportion (p. 7911, 7912).

- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (renvoie à un article spécifique les dispositions relatives aux indemnités versées aux maires) (p. 7914).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 2291).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 décembre 1991] :

Affaires étrangères :

- accord entre les deux Corées (p. 8205) ;
- convention fiscale du 19 juin 1979 : réactualisation (p. 8205) ;
- Corée du Sud : niveau de développement atteint (p. 8205).

Entreprises : entreprises françaises : implantation en Corée du Sud (p. 8205).

Impôt sur le revenu : doubles impositions : prévention (p. 8205).

Industrie : grands contrats : concurrence européenne et japonaise (p. 8205).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 35 :

- *favorable* à l'amendement n° 38 du Gouvernement (étend aux opérations portant sur toutes les œuvres d'art originales l'assujettissement au taux réduit de T.V.A. prévu pour les œuvres d'artistes vivants par l'article 18 *bis* du projet de loi de finances pour 1992) (p. 8239) ;

Objets d'art, collections, antiquités :

- marché français de l'art (p. 8239) ;
- œuvre originale : définition (p. 8239).

Article 35 *bis* A nouveau *(régime de la T.V.A. applicable aux objets d'occasion, d'antiquité ou de collection et aux œuvres d'art originales importés en vue d'une vente aux enchères publiques) :*

- *son* amendement n° 46 (exonére de la T.V.A. les opérations portant sur les objets d'occasion, d'antiquité ou de collection, les œuvres d'art originales, les pierres précieuses et les perles) : retiré (p. 8240).

MARIN-MOSKOVITZ (Gilberte)

Député du territoire de Belfort

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Se démet de son mandat de député le 23 avril 1991 [*J.O.* du 24 avril 1991] (p. 5448).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

MAS (Roger)

Député des Ardennes

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MASDEU-ARUS (Jacques)

Député des Yvelines

(12e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [*J.O.* du 22 juin 1991] (p. 8139).

Membre du Haut Conseil du secteur public [*J.O.* du 29 novembre 1991] (p. 15602).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

Président de cette commission [19 décembre 1991] (p. 8286).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **prévenir** les **fraudes au mariage (n° 1977)** [17 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à créer une **commission d'enquête** chargée de déterminer la **situation actuelle** et l'**avenir** de l'**industrie automobile française après l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le Japon (n° 2253)** [8 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Industrie** [10 octobre 1991] :

Automobiles et cycles :
- industrie automobile : situation (p. 4409) ;
- Renault : accords Volvo-Mitsubishi (p. 4409).

Commerce extérieur : importations : véhicules japonais (p. 4409).

Communautés européennes : accord C.E.E. - Japon sur l'automobile (p. 4409).

orales sans débat :

- **n° 398,** posée le 30 avril 1991 : **communes (finances locales : Yvelines)** (p. 1969). Appelée le 2 mai 1991 : Verneuil-sur-Seine : affaire des « Bois de Verneuil » ; Conseil d'Etat : arrêt du 11 février 1991 ; condamnation de la commune au versement de 118 millions de F de dommages et intérêts ; capacités financières de la commune : octroi d'une subvention exceptionnelle (p. 1989, 1990).

- **n° 415,** posée le 22 mai 1991 : **système pénitentiaire (politique et réglementation)** (p. 2221). Appelée le 24 mai 1991 : travail des détenus : traitement de fichiers informatiques contenant des données confidentielles (risques) ; réinsertion professionnelle (p. 2261, 2262).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : acteurs sociaux : rôle (p. 2399).

Enseignement : échec scolaire (p. 2399).

Fonctionnaires et agents publics : bonification pour ceux travaillant en quartiers en difficulté (p. 2399).

Jeunes : malaise (p. 2398, 2399).

Villes et banlieues : événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie (p. 2398, 2399).

Zones à urbaniser en priorité (Z.U.P.) : quartiers en difficulté et grands ensembles (p. 2399).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur. - *Questions* [8 novembre 1991] :

Automobiles et cycles : équipementiers et sous-traitants (p. 5759).

Communautés européennes : automobiles et cycles : accord C.E.E. - Japon (p. 5759).

Recherche : Agence nationale de revalorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) (p. 5759).

MASSAT (René)

Député de l'Ariège

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299) [*J.O.* du 5 décembre 1991] (p. 15898).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4966).

Communautés européennes :
- aides (p. 4966) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4966).

Hydraulique agricole : aides (p. 4966).

Régions : Midi-Pyrénées (p. 4966).

MASSE (Merius)

Député des Bouches-du-Rhône

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MASSON (Jean-Louis)

Député de la Moselle

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299) [*J.O.* du 5 décembre 1991] (p. 15898).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049) [*J.O.* du 12 décembre 1991] (p. 16235).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903) [*J.O.* du 14 décembre 1991] (p. 16368).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à permettre aux **personnes mariées** d'être **assujetties séparément à l'impôt sur le revenu (n° 1922)** [27 mars 1991].

Proposition de loi relative aux **provisions pour reconstitution des gisements pétroliers et miniers (n° 1924)** [27 mars 1991].

Proposition de loi tendant à instituer une consultation obligatoire du conseil général et du conseil municipal lors de **l'examen des demandes dérogatoires d'ouverture de pharmacie (n° 1972)** [17 avril 1991].

Proposition de loi tendant à instituer une **garantie de qualification** pour l'**exercice d'une profession artisanale (n° 2044)** [15 mai 1991].

Proposition de loi tendant à **moderniser le droit local d'Alsace-Lorraine applicable aux associations (n° 2202)** [3 juillet 1991].

Proposition de loi relative au **contrôle du financement des dépenses électorales (n° 2262)** [9 octobre 1991].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur les **perspectives d'évolution du monopole de Gaz de France (n° 2277)** [16 octobre 1991].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur la **stratégie industrielle d'Usinor-Sacilor** et sur les **perspectives d'avenir de la sidérurgie française (n° 2328)** [12 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Aciérie de Gendrange :** Usinor-Sacilor : plan de restructuration ; investissements à l'étranger aux dépens de la modernisation des sites français ; avenir de la sidérurgie française [6 novembre 1991] (p. 5579).

orales sans débat :

- **n° 423,** posée le 31 mai 1991 : **électricité et gaz (distribution du gaz)** (p. 2639) : monopole de Gaz de France : conséquences ; desserte de certaines communes : refus de Gaz de France ; assouplissement de la législation ; non appelée.

- **n° 434,** posée le 5 juin 1991 : **enseignement supérieur (établissements : Moselle)** (p. 2825) : Metz : école des arts et métiers : création ; non appelée.

- **n° 442,** posée le 18 juin 1991 : **Parlement (élections législatives)** (p. 3308, 3309) : circonscriptions : découpage ; révision ; recensement de 1990 : conséquences ; non appelée.

- **n° 458,** posée le 25 juin 1991 : **enseignement supérieur (Beaux-Arts : Moselle)** (p. 3657) : Metz : école des arts appliqués : statut ; non appelée.

- **n° 468,** posée le 25 juin 1991 : **élections et référendums (campagnes électorales)** (p. 3659) : frais de campagne : remboursement : réglementation ; non appelée.

- **n° 486,** posée le 22 octobre 1991 : **commerce et artisanat (formation professionnelle)** (p. 4894) : fonds de la formation professionnelle : crédits : suppression ; conséquences ; non appelée.

- **n° 487,** posée le 14 novembre 1991 : **S.N.C.F. (gares : Lorraine)** (p. 6025) : gares multimodales : création ; implantation ; non appelée.

- **n° 488,** posée le 14 novembre 1991 : **sidérurgie (entreprises : Lorraine)** (p. 6025, 6026) : Usinor-Sacilor : emploi et activité ; choix de la filière électrique : conséquences ; non appelée.

- **n° 506,** posée le 29 novembre 1991 : **enregistrement et timbre (successions et libéralités)** (p. 6863) : dations en paiement ; droits de mutation : exonération sur les dons d'œuvres d'art ; collectivités locales : musées : clause d'exposition ; non appelée.

- **n° 536,** posée le 17 décembre 1991 : **transports urbains (R.A.T.P. : métro)** (p. 8127) : mendicité dans le métro : répression ; non appelée.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Discussion des articles [8 avril 1991] :

Après l'article 56 :

- *son* amendement n° 434 soutenu par M. Patrick Ollier (autorise la modification par le préfet des limites communales lorsque, dans une agglomération de plus de 15 000 habitants, un équipement public de la ville-centre se trouve sur le territoire, immédiatement contigu, d'une autre commune) : rejeté (p. 879).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Caisse des dépôts et consignations : directeur général (p. 1280).

Caisses d'épargne : restructuration (p. 1280, 1281).

Communautés européennes : marché unique (p. 1280).

Cour des comptes : observations de la Cour sur la Caisse des dépôts et consignations (p. 1280).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Article 2 *(Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) :*

- *son* amendement n° 29 : devenu sans objet (p. 2049).

Article 3 *(directoire des caisses d'épargne et de prévoyance) :*
- *ses observations* (p. 2052) ;
- *son* amendement n° 30 (prévoit un agrément *a posteriori* des membres du directoire par le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) : rejeté (p. 2053).

Article 6 *(fusions des caisses d'épargne et de prévoyance) :*
- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (dispose que les fusions sont effectuées soit dans le cadre d'un département, soit par regroupements de départements entiers) (p. 2061, 2062) ;
- *son* sous-amendement n° 86 rectifié (exclut du champ de l'amendement les regroupements proposés par le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance avant le 31 décembre 1992) à l'amendement n° 19 de la commission (p. 2061) : rejeté (p. 2062) ;
- *son* amendement n° 87 (dispose que les fusions ou modifications des ressorts de caisses d'épargne intervenant après le 31 décembre 1992 ne devront pas chevaucher les limites des régions et des départements) (p. 2061) : rejeté (p. 2062).

Article 8 *(date d'expiration du mandat des mandataires sociaux en fonction à la date de promulgation de la présente loi) :*
- *son* amendement n° 31 (reporte la date limite d'expiration du 30 juin au 31 décembre 1992) : rejeté (p. 2063).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 novembre 1991] :

Après l'article 49 :
- *son* amendement n° 324 soutenu par M. André Rossinot (autorise, dans les agglomérations de plus de 15 000 habitants, la modification par arrêté préfectoral des limites communales lorsqu'un équipement public de la commune-centre se trouve sur le territoire d'une autre commune limitrophe) (p. 6856) : rejeté (p. 6857).

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Première lecture :

Discussion des articles [17 avril 1991] :

Après l'article 2 :
- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Jean-Luc Reitzer (autorise les associations ayant leur siège dans les départements d'Alsace-Lorraine et qui seront créées à compter de la promulgation de la loi à demander l'application du régime juridique de droit commun) (p. 1330) : rejeté (p. 1331).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Après l'article 2 *bis* :
- *son* amendement n° 20 soutenu par M. Adrien Zeller (autorise les associations d'Alsace-Lorraine à demander l'application du droit commun) : retiré (p. 3589) ;
- *son* amendement n° 21 soutenu par M. Adrien Zeller (applique les dispositions relatives aux associations reconnues d'utilité publique aux associations d'Alsace-Lorraine dont la mission a été reconnue d'utilité publique) : retiré (p. 3590).

- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin et de la Moselle (n° 1503).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Contrats d'assurance en Alsace-Moselle : droit local (loi de 1908) : inadaptation et nécessaire harmonisation (p. 1622).

Départements :
- Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle : commision d'harmonisation du droit local (p. 1622) ;
- droit local : modernisation et prise en compte dans le droit national (p. 1622).

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Discussion des articles [23 et 24 avril 1991] :

Après l'article 2 :
- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Jean-Paul Charié (prévoit que tout objet étranger vendu en France doit comporter des indications de composition ou de fonctionnement en langue française) : rejeté (p. 1658) ;
- *son* amendement n° 2 soutenu par M. Jean-Paul Charié (garantit la primauté de la langue française tant en ce qui concerne la présentation que le contenu d'un bien ou d'un service) (p. 1658) : rejeté (p. 1659) ;
- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Jean-Paul Charié (interdit la fabrication, l'importation ou la vente de produits ne comportant pas l'indication de leur poids ou de leur volume en unités de mesures appartenant au système métrique) : rejeté (p. 1659).

Article 4 *(prolongation de la garantie contractuelle) :*
- *son* amendement n° 141 (réduit à sept jours francs la durée minimale d'immobilisation susceptible de s'ajouter à la durée de la garantie contractuelle restant à courir) (p. 1686) : retiré (p. 1687).

Article 5 *(mention de l'adresse des entreprises de vente à distance) :*
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 140 de M. Jean-Paul Charié (prévoit l'indication de l'adresse de l'établissement responsable de l'offre si elle est différente de celle du siège social) à l'amendement n° 64 de la commission (prévoit l'indication éventuelle de l'adresse de l'établissement responsable de l'offre) (p. 1688).

Après l'article 8 :
- *son* amendement n° 146 rectifié (prévoit que le vendeur peut subordonner son accord de règlement par carte bancaire à la facturation du coût de la commission prélevée par la banque) : retiré (p. 1693) ;

Moyens de paiement : cartes de crédit (cas du crédit gratuit) (p. 1693).

Article 9 *(contrôle juridictionnel des clauses abusives) :*
- *défavorable* (p. 1693) ;

Contrats : instabilité juridique (p. 1694).

Après l'article 9 :
- *son* amendement n° 101 rectifié (supprime la règle du repos hebdomadaire pour les activités fonctionnant de manière automatique) : adopté (p. 1697) ;

Commerce et artisanat : grandes surfaces (concurrence) (p. 1697).

Lois : cavaliers législatifs (p. 1697).

Pétrole et dérivés : pompistes (fermeture dominicale) (p. 1697).

Travail : salariés (règle du repos dominical) (p. 1697).
- *son* amendement n° 102 rectifié (prévoit la consultation du comité départemental de la consommation dans les cas de demande de dérogation pour la création de pharmacies) (p. 1697) : retiré (p. 1698).

Article 10 *(autorisation de la publicité comparative) :*
- *ses observations* (p. 1699) ;

Commerce et artisanat : conséquences de la publicité comparative sur le commerce de détail (p. 1699).

Consommateurs : protection et information (p. 1699).

Presse, édition et imprimerie : droit de réponse (p. 1699).
- *son* amendement n° 142 (précise que la publicité comparative est interdite) : vote réservé (p. 1702) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725) ;
- *son* amendement n° 143 corrigé (précise que la comparaison doit se faire entre des biens destinés aux mêmes catégories d'utilisateurs et mis à leur disposition dans des conditions semblables) (p. 1703) : vote réservé (p. 1704) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725) ;
- *son* sous-amendement n° 159 soutenu par M. Jean-Paul Charié (exclut les comparaisons s'appuyant sur des sondages ou des enquêtes) à l'amendement n° 75 de la commission (exclut les comparaisons s'appuyant sur des opinions ou appréciations individuelles ou collectives) : retiré (p. 1712) ;

- *son* sous-amendement n° 144 corrigé (élargit le champ d'application à toute comparaison portant sur des prix) à l'amendement n° 76 de la commission (précise les conditions de licéité des comparaisons portant exclusivement sur les prix) (p. 1713) : vote réservé (p. 1714) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725) ;

- *son* sous-amendement n° 145 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (précise que la communication doit être faite sept jours francs avant diffusion de l'annonce comparative) à l'amendement n° 78 de la commission (institue une communication obligatoire au professionnel visé avant diffusion de l'annonce comparative) : vote réservé (p. 1718) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725).

Article 10-1 *(calcul des indices de prix à la consommation) (lettre rectificative) :*

- *ses observations* (p. 1721) ;

Santé publique : loi « anti-tabac » n° 91-32 du 10 janvier 1991 (p. 1721).

Tabac : exclusion de l'indice des prix pour la détermination des prestations (p. 1721).

Après l'article 10-1 :

- *son* amendement n° 147 (préserve le monopole de Gaz de France dans les communes actuellement desservies tout en permettant aux localités que Gaz de France a refusé d'alimenter de choisir une solution alternative) : rejeté (p. 1723).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Retire la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 6502).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 2 (prévoit que tout objet étranger vendu en France doit comporter des indications de composition ou de fonctionnement en langue française) : non soutenu (p. 6510) ;

- *son* amendement n° 3 (garantit la primauté de la langue française tant en ce qui concerne la présentation que le contenu d'un bien ou d'un service) : non soutenu (p. 6510) ;

- *son* amendement n° 4 (interdit la fabrication, l'importation ou la vente de produits ne comportant pas l'indication de leur poids ou de leur volume en unités de mesures appartenant au système métrique) : non soutenu (p. 6510).

Article 9 *bis* *(ouverture, les jours de congé, des établissements n'employant pas de personnel) :*

- *son* amendement n° 5 (rédactionnel) (p. 6513) : retiré (p. 6514).

Après l'article 9 *bis* :

- *son* amendement n° 6 (prévoit que le vendeur peut subordonner son accord de réglement par carte bancaire à la facturation du coût de la commission prélevée par la banque) : retiré (p. 6514).

Article 10 *(autorisation de la publicité comparative) :*

- *son* amendement n° 7 (interdit la publicité comparative) : retiré (p. 6521) ;

- *son* amendement n° 8 (rédactionnel) : non soutenu (p. 6522).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 9 (préserve le monopole de Gaz de France dans les communes actuellement desservies tout en permettant aux localités que Gaz de France a refusé d'alimenter de choisir une solution alternative) : retiré (p. 6526) ;

- *son* amendement n° 10 (prévoit la création par décret d'une chambre régionale des métiers en Lorraine) : adopté (p. 6527).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financiar (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 23 soutenu par M. Philippe Auberger (exonère de la T.V.A. les locations d'emplacements de stationnement de véhicules n'ayant pas un caractère commercial) : vote réservé (p. 3041) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Soutient la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 3640) : rejetée au scrutin public (p. 3640).

Principaux thèmes développés [25 juin 1991] :

Affaires étrangères : Japon : programme Omega (p. 3644).

Commerce extérieur :
- déchets : exportation dans les pays en voie de développement : impossibilité (p. 3643) ;
- déchets : importation (p. 3644).

Communes : La Hague : usines (p. 3644).

Déchets (chimiques, industriels, ménagers) : traitement ou stockage (p. 3640, 3641, 3642).

Déchets nucléaires :
- Agence nationale des déchets radioactifs (A.N.D.R.A.) : rôle et statut ; comportement (p. 3643) ;
- élimination (p. 3642) ;
- gestion (p. 3644) ;
- laboratoires souterrains de recherche de site : création et fonctionnement (p. 3640) ;
- stockage : réversibilité (p. 3642).

Mines et carrières : code minier (p. 3642).

Parlement :
- compétence (p. 3640) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : mission d'études et rapport (p. 3641, 3642, 3643).

Pollution : sous-sols (p. 3641, 3644).

Recherche :
- axes de la recherche (p. 3643, 3644) ;
- enfouissement : aptitude des formations géologiques profondes (p. 3640, 3641, 3642, 3643, 3644) ;
- financement (p. 3644) ;
- retraitement et transmutation (p. 3640, 3644).

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 24 deuxième rectification (interdit l'enfouissement dans les couches géologiques profondes ou le stockage souterrain irréversible de déchets jusqu'à la promulgation d'une loi actualisant le code minier et régissant la gestion du sous-sol) : retiré (p. 3774) ;

- *son* amendement n° 88 (prévoit que l'enfouissement dans les couches géologiques ou le stockage souterrain de déchets ne pourront être autorisés que par la loi) (p. 3777) : adopté après rectification (p. 3778) ;

Déchets : enfouissement (p. 3776, 3777).

Mines et carrières : code minier (p. 3776).

- *son* amendement n° 8 (crée un office parlementaire de contrôle et de suivi des problèmes nucléaires) : retiré (p. 3778).

Article 1er *(rapports d'évaluation des recherches portant sur l'élimination des déchets radioactifs) :*

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Jean de Gaulle (de suppression) : rejeté (p. 3780) ;
- *son* sous-amendement n° 66 soutenu par M. Jean de Gaulle (substitue, à l'échéance de 2006, les mots « le moment venu ») à l'amendement n° 25 de M. Claude Birraux (prévoit que des recherches sur l'élimination des déchets seront entreprises et qu'un rapport sera transmis au Parlement dans les trois ans ; stipule que, au cas où l'enfouissement s'avérerait être en 2006 la meilleure solution, celui-ci ne pourra être que provisoire et réversible) : rejeté (p. 3781) ;
- *son* sous-amendement n° 77 soutenu par M. Jean de Gaulle (prévoit que des recherches sont entreprises sur l'entreposage des déchets) à l'amendement n° 61 de M. Christian Bataille (prévoit que des recherches sont entreprises sur l'entreposage en surface des déchets) : rejeté (p. 3782) ;
- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Jean de Gaulle (ajoute à la liste des travaux de recherche l'étude des conditions permettant d'assurer la réversibilité des stockages souterrains) : rejeté (p. 3782) ;
- *son* sous-amendement n° 78 (précise qu'il s'agit d'un centre de stockage réversible) à l'amendement n° 35 du Gouvernement (prévoit que le rapport global d'évaluation sera accompagné d'un projet de loi fixant le régime relatif à la création, le cas échéant, d'un centre de stockage) : rejeté (p. 3783) ;
- *son* amendement n° 79 soutenu par M. Jean de Gaulle (prévoit que le rapport global d'évaluation sera accompagné d'un projet de loi qui proposera la solution la mieux adaptée pour l'élimination des déchets radioactifs) : devenu sans objet (p. 3783) ;
- *son* amendement n° 80 (prévoit que le stockage des déchets radioactifs est définitif mais réversible) : devenu sans objet (p. 3783) ;
- *son* sous-amendement n° 65 (prévoit que la commission nationale d'évaluation doit comporter au moins trois membres désignés par l'Assemblée et trois par le Sénat) à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que les rapports sont établis sous l'autorité d'une commission nationale d'évaluation) : retiré (p. 3783).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 11 (prévoit que le Gouvernement présentera un rapport sur le bilan de l'action du Service central de protection contre les rayonnements ionisants, et notamment sur la fiabilité des indications fournies par ce service au public) : retiré (p. 3784).

Article 2 *(laboratoires souterrains destinés à étudier les formations géologiques profondes) :*

- *ses observations* (p. 3784) ;
- *son* amendement n° 12 (de suppression) : retiré (p. 3785) ;
- *son* sous-amendement n° 68 (précise que le stockage ou l'entreposage doivent être réversibles) à l'amendement n° 31 de M. Roger Gouhier (remplace la notion d'enfouissement des déchets radioactifs par celles de stockage ou entreposage) : rejeté (p. 3785) ;
- *son* amendement n° 48 soutenu par M. Jean de Gaulle (remplace la notion d'enfouissement des déchets radioactifs par celle de stockage de manière réversible) : devenu sans objet (p. 3785) ;
- *son* sous-amendement n° 67 (précise que le stockage doit être réversible) à l'amendement n° 3 de M. Christian Bataille (remplace la notion d'enfouissement des déchets radioactifs par celle de stockage) : devenu sans objet (p. 3785).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 69 (interdit l'importation de déchets radioactifs ou provenant du retraitement de matières irradiées afin de les stocker définitivement) (p. 3785) : rejeté (p. 3786) ;

  Cogema (p. 3785).
- *son* amendement n° 13 (prévoit que la loi sera applicable lorsque le rapport des sommes consacrées par la France, au cours des dix années précédentes, aux recherches sur la transmutation des déchets radioactifs à celles consacrées à l'enfouissement souterrain sera égal à la moyenne de ce qu'il est au Japon et aux Etats-Unis) : retiré (p. 3786).

Article 3 *(indemnisation des travaux de recherche préalables à l'installation des laboratoires) :*

- *son* amendement n° 14 (de suppression) : retiré (p. 3786).

Article 4 *(autorisation d'installation et d'exploitation d'un laboratoire souterrain) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. René Couveinhes (de suppression) : retiré (p. 3786) ;
- *son* sous-amendement n° 70 (prévoit que l'avis du conseil général ou régional du département ou de la région voisins est requis lorsque le laboratoire prévu est à moins de 10 km d'une limite départementale) à l'amendement n° 4 de la commission (soumet l'installation et l'exploitation des laboratoires souterrains aux dispositions des lois n° 87-585 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées ; fixe les modalités de l'enquête publique préalable au décret d'autorisation en Conseil d'Etat) : retiré (p. 3787) ;
- *son* sous-amendement n° 81 à l'amendement n° 44 de M. Marc Laffineur : devenu sans objet (p. 3787).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 52 rectifié soutenu par M. Jean de Gaulle (crée une commission locale d'information et de contrôle auprès de chaque site d'installation d'un laboratoire souterrain et détermine ses missions et les modalités de sa composition) (p. 3788) : rejeté (p. 3789) ;
- *son* sous-amendement n° 71 (prévoit que la commission locale doit comprendre au moins trois députés et trois sénateurs) à l'amendement n° 26 de M. Germain Gengenwin (crée une commission locale d'information et de contrôle auprès de chaque site d'installation d'un laboratoire souterrain et détermine ses missions et les modalités de sa composition) (p. 3788) : rejeté (p. 3789).

Article 5 *(conséquences juridiques de l'autorisation) :* adopté (p. 3789) :

- *son* amendement n° 15 (de suppression) : retiré (p. 3789).

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 16 (dote l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs de la personnalité morale et élargit ses missions) : retiré (p. 3789).

Article 6 *(périmètre de protection) :*

- *son* amendement n° 17 (de suppression) : retiré (p. 3789).

Article 7 *(utilisation de sources radioactives) :*

- *son* amendement n° 18 (de suppression) : retiré (p. 3789) ;
- *son* amendement n° 53 rectifié (autorise l'utilisation de sources radioactives sous réserve d'un contrôle spécial dont les modalités sont fixées par décret en Conseil d'Etat) (p. 3789) : retiré (p. 3790) ;
- *son* amendement n° 19 (précise qu'aucune matière radioactive ne peut être utilisée ou stockée pendant plus de deux ans dans ces laboratoires) : retiré (p. 3790) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 rectifié de M. Jean-Marie Demange (prévoit que des experts désignés par la commission locale d'information et de contrôle vérifient sur place que des déchets radioactifs ne sont pas entreposés ou stockés) : rejeté (p. 3790).

Article 8 *(groupement d'intérêt public) :*

- *défavorable* (p. 3790) ;

  Impôts locaux : fiscalité locale (p. 3790).
- *son* amendement n° 20 (de suppression) : retiré (p. 3791) ;
- *son* amendement n° 21 (prend en compte, pour la définition des communes ayant accès au groupement, le rayon par rapport aux installations et non par rapport à l'entrée du puits) : adopté (p. 3791).

Après l'article 8 :

- *son* sous-amendement n° 85 soutenu par M. Jean de Gaulle (inclut la coordination des recherches sur tous les autres moyens d'élimination des déchets radioactifs dans les missions de l'A.N.D.R.A.) à l'amendement n° 63 de la commission (dote l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs [A.N.D.R.A.] d'un statut particulier et définit ses missions) (p. 3792) : rejeté (p. 3793) ;
- *son* sous-amendement n° 86 soutenu par M. Jean de Gaulle (prévoit que l'A.N.D.R.A. répertorie l'état et la localisation de tous les déchets radioactifs se trouvant sur le territoire national) à l'amendement n° 63 de la commission (p. 3792) : adopté (p. 3793) ;
- *son* sous-amendement n° 82 (porte à deux députés et deux sénateurs la représentation du Parlement au sein du comité local) à l'amendement n° 62 de M. René Dosière (prévoit la création sur le site de chaque laboratoire d'un comité local d'information et de suivi) (p. 3793) : adopté (p. 3795) ;
- *son* sous-amendement n° 72 (étend l'interdiction aux déchets radioactifs provenant du retraitement en France de combustible étranger) à l'amendement n° 29 de M. Claude Birraux (prévoit que les déchets radioactifs provenant des pays étrangers ne peuvent être stockés en France) : rejeté (p. 3796).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 23 rectifié (prévoit que la loi entrera en vigueur lorsqu'un projet de loi actualisant le code minier et régissant la gestion des sous-sols aura été transmis au Parlement) : rejeté (p. 3796).

Titre :

- *son* sous-amendement n° 74 (remplace les mots « à la gestion » par « au stockage souterrain ») à l'amendement n° 7 de la commission (donne au projet l'intitulé suivant « projet de loi relatif à la gestion des déchets radioactifs ») : retiré (p. 3797) ;
- *son* amendement n° 22 (donne au projet l'intitulé suivant « projet de loi relatif aux recherches sur la mise en œuvre de l'enfouissement souterrain des déchets radioactifs ») : retiré (p. 3797).

Explications de vote :

Déchets nucléaires : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (A.N.D.R.A.) : statut et mission (p. 3798).

Recherche : financement (p. 3798).

Abstention des groupes R.P.R. et U.D.C.

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Soutient puis retire la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 6530).

Principaux thèmes développés :

Déchets nucléaires : stockage : réversibilité (p. 6530).

Recherche : retraitement et transmutation (p. 6530).

Sénat : texte (p. 6530).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Après l'article 1er A :

- *son* sous-amendement n° 31 (de rectification) à l'amendement n° 27 rectifié de M. Jean-Marie Demange (précise que le stockage souterrain de produits dangereux doit être soumis à une autorisation pour une durée limitée, qui doit prévoir les conditions de réversibilité du stockage) : retiré (p. 6535).

Article 1er A *bis* nouveau *(stockage des déchets radioactifs) :*

- *son* amendement n° 6 (précise que le stockage ou l'enfouissement de déchets radioactifs importés est interdit) (p. 6535) : retiré (p. 6536).

Après l'article 1er A *bis* :

- *son* amendement n° 4 (prévoit la création d'un office parlementaire de contrôle et de suivi des problèmes nucléaires et en détermine la composition et les missions) : retiré (p. 6536).

Article 1er B *(stockage irréversible des déchets) :*

- *son* amendement n° 5 rectifié (prévoit que le stockage souterrain irréversible de tous les déchets dans les couches géologiques profondes ne peut être autorisé que par la loi) : retiré (p. 6536) ;
- *son* amendement n° 11 corrigé (interdit l'enfouissement dans les couches géologiques profondes ou le stockage souterrain irréversible de déchets jusqu'à la promulgation d'une loi actualisant le code minier et régissant la gestion du sous-sol) : retiré (p. 6536).

Article 1er *(rapport d'évaluation et programme de recherche) :*

- *son* amendement n° 7 (de suppression) : retiré (p. 6536) ;
- *son* amendement n° 9 (prévoit que l'élimination des déchets radioactifs doit être faite dans le respect de la protection de la nature, de l'environnement et de la santé et des droits des générations futures, que les recherches y afférentes seront entreprises, et que tous les trois ans le Gouvernement adressera un rapport au Parlement ; stipule que, en 2006, au cas où l'enfouissement s'avérerait être la meilleure solution, celui-ci ne pourra être que provisoire et réversible, et que le Gouvernement fera procéder à la rédaction d'un rapport public global d'évaluation) : retiré (p. 6537) ;
- *son* amendement n° 8 (ajoute l'étude des conditions permettant d'assurer la réversibilité des stockages souterrains à la liste des recherches effectuées) : retiré (p. 6537) ;
- *son* amendement n° 29 (prévoit que le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat désignent chacun un expert, étranger ou non) (p. 6537, 6538) : rejeté (p. 6538) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (mentionne que la désignation d'experts étrangers est soumise à une consultation de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) (p. 6538).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 10 (prévoit que le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur le bilan de l'action du service central de protection contre les rayonnements ionisants dans l'année suivant la promulgation de la présente loi) : retiré (p. 6538).

Article 4 *(autorisation d'installation et d'exploitation d'un laboratoire souterrain) :*

- *son* amendement n° 12 (de suppression) : retiré (p. 6539) ;
- *son* amendement n° 13 (propose une autre rédaction de l'article se référant également à la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs) (p. 6539) : retiré (p. 6540).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 14 (prévoit la création d'un comité scientifique d'évaluation et d'un comité national d'éthique) : retiré (p. 6540) ;
- *son* amendement n° 15 (prévoit que l'autorité administrative crée une commission locale d'information et de contrôle auprès de chaque site d'installation d'un laboratoire souterrain) : retiré (p. 6540).

Article 7 *(utilisation des sources radioactives) :*

- *son* amendement n° 16 (de suppression) : retiré (p. 6540) ;
- *son* amendement n° 17 (autorise l'utilisation de sources radioactives sous réserve d'un contrôle au moyen de bordereaux et de cahiers d'enregistrement à la disposition de l'administration et de la commission locale d'information et de contrôle) : retiré (p. 6540) ;
- *son* amendement n° 18 (précise qu'aucune matière radioactive ne peut être utilisée ou stockée pendant plus de deux ans dans les laboratoires) : retiré (p. 6540).

Article 8 *(groupement d'intérêt public) :*

- *son* amendement n° 19 (de suppression) : retiré (p. 6540).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 21 (organise la participation des citoyens à la préparation du contenu des décrets) : retiré (p. 6543) ;

- *son* amendement n° 22 (prévoit que la loi entrera en vigueur lorsqu'un projet de loi actualisant le code minier et régissant la gestion des sous-sols aura été transmis au Parlement) : retiré (p. 6543).

Titre :

- *son* amendement n° 23 (donne au projet l'intitulé suivant : « projet de loi relatif aux recherches sur la mise en œuvre de l'enfouissement souterrain des déchets radioactifs ») : retiré (p. 6543).

- Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé du code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200).

Première lecture :

Discussion des articles [4 octobre 1991] :

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Robert Pandraud (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 4176) : rejeté (p. 4177).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Assemblée nationale : abstentèisme et augmentation du nombre de députés (p. 6492).

Campagnes électorales : financement, sondages et publicité politique : contrôle et limitation (p. 6492, 6493).

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre départements (p. 6492).

Projet de loi : opportunité (p. 6492).

Sièges : « inflation depuis 1981 » (p. 6492).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Article 1er *(modification du tableau déterminant l'effectif des conseils régionaux et la répartition des sièges entre départements) :*

- *son* amendement n° 1 (propose que le nombre total des conseillers régionaux reste celui fixé pour les élections de 1986 et que, dans cette limite, chaque recensement national soit suivi d'un ajustement de la répartition des sièges entre départements) : rejeté (p. 6497).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 2 (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 6497) : rejeté (p. 6498).

Article 1er bis *(utilisation d'urnes non transparentes) :*

- *son* amendement n° 3 (propose que l'urne transparente soit exigée pour le prochain scrutin régional) (p. 6498) : rejeté (p. 6499).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre les départements (p. 7987).

Projet de loi : opportunité (p. 7987).

Sièges : « inflation » (p. 7987).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement) :*

- *ses observations* (p. 4612) ;

Impôt sur le revenu et impôt de solidarité sur la forture : pénalisation des couples mariés par rapport aux concubins (p. 4612).

Article 5 *(amélioration des incitations fiscales à l'acquisition de logements neufs à usage d'habitation principale) :*

- *ses observations* (p. 4651) ;

Bâtiment et travaux publics (p. 4651).

Logement :

- accession à la propriété (p. 4651) ;
- logement social (p. 4651).

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 200 (aligne le régime fiscal des donations et legs faits aux musées gérés par les collectivités territoriales ou leurs groupements sur ceux faits au profit des musées nationaux ou municipaux) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 4654) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817).

Article 22 précédemment réservé *(taxation au taux des taxes applicables au supercarburant plombé des produits employés ou vendus pour des usages non autorisés)* et amendements **après l'article 23 :**

- *son* amendement n° 282 précédemment réservé (exonère le diester utilisé par les véhicules à moteur de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) (p. 4728) : vote réservé (p. 4730) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* sous-amendement n° 283 soutenu par M. Philippe Auberger (étend le bénéfice des dispositions de l'amendement à tout utilisateur, comme carburant, d'ester d'huile de colza ou de tournesol) à l'amendement n° 22 de la commission (exonère l'ester d'huile de colza et de tournesol utilisé par les transports publics locaux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et rend éligibles au fonds de compensation de la T.V.A. les dépenses afférentes à la T.V.A. supportées par ces produits) (p. 4728) : vote réservé (p. 4730) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 26 *(reconduction du régime fiscal des entreprises de presse) :*

- *son* amendement n° 202 soutenu par M. Philippe Auberger (étend le bénéfice des avantages fiscaux accordés à la presse aux publications paraissant régulièrement au moins quatre fois par an) : vote réservé (p. 4732) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 26 :

- *son* amendement n° 203 soutenu par M. Philippe Auberger (exonère de la T.V.A. les numéros d'écrits périodiques à caractère politique distribués gratuitement) : vote réservé (p. 4732) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 27 *(reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières) :*

- *son* amendement n° 204 soutenu par M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 4732) : vote réservé (p. 4733) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 205 soutenu par M. Philippe Auberger (réduit de moitié le taux du prélèvement) : vote réservé (p. 4734) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 28 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *son* amendement n° 206 soutenu par M. Philippe Auberger (accorde deux parts aux couples mariés pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 4736) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 28 :

- *son* amendement n° 207 soutenu par M. Philippe Auberger (exclut la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune dans la limite de 2 000 000 F) : vote réservé (p. 4736) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Avant l'article 39 :

- *son* amendement n° 1 corrigé rectifié soutenu par M. André Berthol (permet pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'accès à la fonction de juge du livre foncier pour les greffiers en chef présentant au moins quinze ans d'ancienneté et prévoient pour les juges du livre foncier une possibilité d'accès aux autres fonctions des deux grades de la hiérarchie judiciaire) (p. 6464) : rejeté (p. 6465).

- Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 2293).

Première lecture :

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Article 2 *(art. 57-1 et 57-2 du décret du 30 octobre 1935) (définition de la carte de paiement ; irrévocabilité de l'ordre de paiement par carte) :*

- *son* amendement n° 22 corrigé soutenu par M. Jean-Louis Debré (autorise le vendeur à répercuter le coût de la commission bancaire sur le montant d'un règlement par carte) : rejeté (p. 7091).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Première lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Eric Raoult (fixe les principes de l'avancement des fonctionnaires mis à disposition ou en détachement afin d'occuper une fonction élective ou syndicale) : rejeté (p. 7900) ;

- *son* amendement n° 128 soutenu par M. Eric Raoult (fixe les régles de l'avancement des fonctionnaires détachés pour occuper une fonction élective) : rejeté (p. 7900).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 2 soutenu par M. Eric Raoult (précise les cas de démissions d'office prononcées par le préfet à l'endroit d'un conseiller municipal) : rejeté (p. 7901).

Article 20 *(art. L. 123-7 du code des communes : indemnités municipales versées aux parlementaires) :*

- *son* amendement n° 3 soutenu par M. Eric Raoult (de suppression) (p. 7919) : rejeté (p. 7920) ;

- *son* amendement n° 4 : devenu sans objet (p. 7920).

Article 24 *(art. 14 et 15 de la loi du 10 août 1871 : indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *son* amendement n° 5 (de coordination) : adopté (p. 7923).

MASSOT (François)

Député des Alpes-de-Haute-Provence

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Rapporteur de la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur l'insécurité en Corse (n° 1892) [28 mars 1991] (p. 587).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Laurent Fabius et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2013) [2 mai 1991] (p. 1998).

Rapporteur du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [30 mai 1991] (p. 2487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Toubon et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la protection de la vie privée (n° 1672) [6 juin 1991].

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8580).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8690).

Membre suppléant de la commission d'accès aux documents administratifs [*J.O.* du 18 juillet 1991] (p. 9611).

Membre de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité [*J.O.* du 21 juillet 1991] (p. 9709).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Jacques Barrot et plusieurs de ses collègues tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur les missions, les moyens et les effectifs de l'Etat depuis la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (n° 2325) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et portant diverses dispositions relatives au droit des sociétés (n° 2354) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembe 1991] (p. 16755).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi (n° 1951) de MM. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 2020)** [2 mai 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 1892)

de M. André Lajoinie tendant à créer une **commission d'enquête sur l'insécurité en Corse (n° 2021)** [2 mai 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 2013) de M. Jean Auroux tendant à la création d'une **commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2023)** [7 mai 1991].

Rapport (n° 2088) [6 juin 1991] fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

1° Le projet de loi (n° 2068) relatif au **secret des correspondances émises par la voie des télécommunications ;**

2° La proposition de loi (n° 1672) de M. Jacques Toubon et plusieurs de ses collègues tendant à **renforcer la protection de la vie privée.**

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au **secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2156)** [26 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 2183)** [2 juillet 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République en nouvelle lecture, sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 2188)** [2 juillet 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République en vue de la lecture définitive de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 2213)** [5 juillet 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 2325) de M. Jacques Barrot, tendant à la constitution d'une **commission d'enquête sur les missions, les moyens et les effectifs de l'Etat depuis la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (n° 2492)** [18 décembre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- Enseignement [11 avril 1991] :

Aménagement du territoire : montagne : fermetures d'écoles à classe unique (p. 1073).

INTERVENTIONS

- Motion de censure déposée par MM. Pierre Méhaignerie, Charles Millon, Bernard Pons et 60 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, le 9 avril 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [11 avril 1991] :

Amnistie : infractions liées au financement des campagnes électorales et des partis politiques : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 1091).

Démocratie : partis et mouvements politiques (rôle) (p. 1091).

Droits de l'homme et libertés publiques : Etat de droit (extension) (p. 1089).

Fonctionnaires et agents publics : neutralité (nécessité) (p. 1088, 1089).

Gouvernement : gouvernements socialistes : action en faveur de la justice (p. 1089).

Justice :
- aide judiciaire : projet de loi relatif à l'aide légale (p. 1090) ;
- juges : garanties d'indépendance (renforcement) (p. 1090) ;
- juges : juge Jean-Pierre (Affaire Urba) (p. 1088) ;
- séparation des pouvoirs (p. 1089).

Magistrature : Conseil supérieur de la magistrature (réforme) (p. 1089).

Parlement : opinion publique : perte de crédibilité du Parlement (p. 1091).

Partis et mouvements politiques :
- financement : illégalités dues à l'absence de lois avant 1990 (p. 1090) ;
- financement : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 1091) ;
- financement : parti socialiste (Affaire Urba) (p. 1090) ;
- union de la gauche (p. 1091).

Ne vote pas la censure (p. 1092).

- Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de MM. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle : publicité des débats (p. 2104, 2105).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 3970, 3971) ;
- réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours : non-rétroactivité de la loi (p. 3971).

Commission mixte paritaire : échec (p. 3971).

Conditions de travail : groupe de travail pour la modernisation (p. 3970).

Partis et mouvements politiques : groupe communiste : refus de signer la proposition de loi (p. 3970).

Sénat : modifications apportées au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture (p. 3970).

Discussion des articles [3 juillet 1991] :

Article 1er A nouveau *(organisation de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1948) :*

- *favorable* (p. 3978).

Article 1er E nouveau *(durée des travaux des commissions d'enquête) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (de suppression) (p. 3978) : adopté (p. 3979).

Article 1er F nouveau *(secrets opposables au rapporteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3979).

Article 1er G nouveau *(obligation de comparaître) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (prévoit l'obligation de prêter serment pour toute personne de plus de seize ans qui dépose devant une commission d'enquête) : adopté (p. 3979).

Article 1er H nouveau *(publicité des auditions) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de suppression) (p. 3979) : adopté (p. 3980).

Article 1er I nouveau *(obligation de prêter serment) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3980).

Article 1er J nouveau *(inopposabilité du secret) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3980).

Article 1er K nouveau *(garanties accordées aux personnes entendues) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de suppression) (p. 3980) : adopté (p. 3981).

Article 1er L nouveau *(sanctions pénales) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3981) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (dispose que les personnes qui refusent de comparaître et de prêter serment encourent une amende de 3 000 à 50 000 F et une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans) : adopté (p. 3981) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (supprime la possibilité d'interdire au condamné l'exercice de ses droits civils et de famille pendant une période de cinq à dix ans) (p. 3981) : adopté (p. 3982) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (limite l'interdiction de l'exercice des droits civiques à une durée maximale de deux ans) : adopté (p. 3982).

Article 1er M nouveau *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3982).

Article 1er supprimé par le Sénat *(publicité des auditions) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rétablit dans une nouvelle rédaction le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3982) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 16 de M. Emmanuel Aubert (propose que toute personne mise en cause au cours d'une audition publique soit entendue, sur sa demande, par la commission d'enquête) à l'amendement n° 12 de la commission (p. 3982).

Article 1er *bis* nouveau *(coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) (p. 3982) : adopté (p. 3983).

Article 3 nouveau *(conditions d'application de la présente loi aux commissions d'enquête ou de contrôle existantes) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3983) ;

Commission mixte paritaire : échec (p. 3983).

Lecture définitive :

Rapporteur suppléé par : *Le Guen (Jean-Marie)* [5 juillet 1991] (p. 4012).

- Proposition de résolution de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2013).

Rapporteur.

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Commission d'enquête sur le financement des partis :
- avis de la commission des lois et des différents groupes politiques (p. 2114) ;
- création : conditions et raisons politiques (p. 2113) ;
- interférence avec des procédures judiciaires en cours (interdiction) (p. 2113) ;
- période d'enquête : 1958-1990 (p. 2114).

Financement des partis et des campagnes électorales :
- généralités (p. 2113) ;
- lois de 1988, 1989 et 1990 (p. 2114).

Discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Article unique *(décide la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Francis Delattre (propose que la commission d'enquête soit composée de vingt-cinq membres) (p. 2120) ;
- *défavorable* aux amendements nos 1 de M. Jean-Louis Debré et 3 de M. Francis Delattre (proposent que le champ d'investigation de la commission d'enquête s'étende au-delà du 1er septembre 1990) (p. 2121).

- Proposition de résolution de M. Pierre Méhaignerie tendant à la création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires (n° 1050).

Rapporteur.

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Commission de contrôle : opportunité et nécessité (p. 2122).

Commission des lois : rejet de la proposition de résolution (p. 2122).

Universités :
- capacités d'accueil et moyens matériels : insuffisance (p. 2122) ;
- conditions d'enseignement : dégradation (p. 2122) ;
- plans d'urgence et plan « Université 2000 » (p. 2122).

Discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Article unique *(création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. Pierre Méhaignerie (précise que la commission de contrôle sera composée de trente membres) (p. 2125).

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 juin 1991] :

Assemblée nationale : commission des lois : amendements adoptés (p. 3125, 3126).

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition et compétences (p. 3125) ;
- commissions parlementaires de contrôle : rapports Marcilhacy et Schmelck (p. 3125) ;
- écoutes administratives ou « de sécurité » : reconnaissance légale (p. 3125) ;
- écoutes administratives ou « de sécurité » : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3125) ;
- écoutes administratives et judiciaires : contrôle (p. 3125) ;
- écoutes judiciaires : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3125) ;
- écoutes « sauvages » dûes à l'absence de loi : exemples et nombre (p. 3125) ;
- écoutes « sauvages » : sanctions pénales (p. 3125) ;
- groupement interministériel de contrôle (G.I.C.) (p. 3125) ;
- matériel d'écoute : commercialisation et utilisation : réglementation (p. 3125) ;
- proposition de loi de M. Jacques Toubon (p. 3124) ;
- réglementation : intérêt et nécessité (p. 3124, 3126).

Etat de droit et libertés publiques : respect et protection (p. 3126).

Europe : Cour européenne des droits de l'homme : écoutes téléphoniques : jurisprudence et condamnation de la France (p. 3125).

Ordre public : sûreté de l'Etat et libertés individuelles : conciliation (p. 3125).

Discussion des articles [13 juin 1991] :

Article 1er *(inviolabilité des correspondances émises par la voie des télécommunications) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 rectifié de M. Gilbert Millet (affirme le caractère inviolable des correspondances téléphoniques, limite les cas d'atteintes à ce principe et interdit les écoutes téléphoniques à l'encontre d'une personne en raison de ses origines raciales, de ses opinions politiques et religieuses ou de son appartenance à un parti ou à un syndicat) (p. 3143) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 82 de M. François d'Aubert (supprime la possibilité de porter atteinte légalement au principe d'inviolabilité des correspondances téléphoniques) à l'amendement n° 25 rectifié de M. Gilbert Millet (p. 3144) ;

- *soutient* l'amendement n° 33 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que les écoutes téléphoniques sont par principe interdites et, exceptionnellement, autorisées par les autorités administratives et judiciaires dans les conditions prévues par la loi) (p. 3143) ; adopté (p. 3144).

Article 2 *(art. 100 à 100-6 nouveaux du code de procédure pénale) :*

Article 100 du code de procédure pénale (conditions légales de l'interception) et article 100-1 du code de procédure pénale (décision d'interception) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Gilbert Millet (limite les possibilités d'écoutes judiciaires aux affaires d'atteinte à la défense nationale, de grand banditisme et de trafic de stupéfiants) (p. 3145) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 34, 3e rectification de M. Jacques Toubon (précise les conditions de mise en œuvre d'une écoute téléphonique, affirme le caractère écrit de la procédure et dispose que la décision d'interception n'a pas de caractère juridictionnel et n'est pas susceptible de recours) (p. 3145) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 85 du Gouvernement (précise que le juge ne peut ordonner une interception que dans les cas où les nécessités de l'information l'exigent) à l'amendement n° 34, 3e rectification, de M. Jacques Toubon (p. 3145) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 84 du Gouvernement (dispose que l'insuffisance ou l'inefficacité des autres moyens d'investigation n'ont pas à être établies avant de pouvoir mettre en place une écoute téléphonique) à l'amendement n° 34, 3e rectification, de M. Jacques Toubon (p. 3146) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de M. François d'Aubert (dispose que la décision d'interception doit prendre une forme écrite) (p. 3145) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 56 de M. François d'Aubert (précise les conditions de mise en œuvre d'une écoute téléphonique) (p. 3145) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. François d'Aubert (dispose que la décision écrite d'interception précise l'identité de la personne surveillée, la durée de l'écoute, l'infraction qui la motive ainsi que ses modalités) (p. 3147) ;

- *favorable* à l'amendement n° 35 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que la décision d'interception précise l'identification de la liaison à intercepter, l'infraction qui motive l'écoute, la durée et les modalités de celle-ci) (p. 3147).

Article 100-2 du code de procédure pénale (durée de l'interception) :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Gilbert Millet (réduit la durée de l'interception à deux mois maximum) (p. 3147) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 3147) : adopté (p. 3148).

Article 100-3 du code de procédure pénale (réquisition des agents des services des télécommunications) :

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Jacques Toubon (dispose que seuls des agents publics habilités par le procureur général peuvent procéder à l'exécution matérielle des interceptions) (p. 3148) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. François d'Aubert (supprime la possibilité donnée au juge d'instruction de faire installer un dispositif d'écoute par un agent d'une entreprise privée de télécommunication) (p. 3149) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (supprime le deuxième alinéa de l'article 100-3 qui fixe les règles déontologiques que doivent respecter les agents opérant l'interception) : adopté (p. 3149).

Article 100-4 du code de procédure pénale (procès-verbal des opérations d'interception) :

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. Jacques Toubon (précise que le procès-verbal se réfère aux opérations d'interception et d'enregistrement mentionnées à l'article 100-3 du code de procédure pénale) (p. 3150).

Article 100-5 du code de procédure pénale (transcription des enregistrements) :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (supprime l'interdiction faite au traducteur de révéler l'existence de l'interception, de la transcription et le contenu de celle-ci) : adopté (p. 3150).

Article 100-6 du code de procédure pénale (destruction des enregistrements) :

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. François d'Aubert (précise que les enregistrements sont détruits en cas de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement) (p. 3150) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Jacques Toubon (dispose qu'en cas de poursuites pénales, les enregistrements et documents issus de l'interception sont versés au dossier) (p. 3151).

Avant l'article 3 :

- *favorable* à l'amendement n° 41 de M. Jacques Toubon (précise dans le titre qu'il s'agit d'interceptions de sécurité publique) (p. 3151).

Article 3 *(motifs légaux d'interception) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 3152) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Jacques Toubon (autorise les écoutes de sécurité pour la recherche de renseignements intéressant la sécurité intérieure et extérieure de la France et pour la prévention des atteintes à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat) (p. 3153) ;

- *favorable* à l'amendement n° 76 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que les écoutes de sécurité soient autorisées pour « la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France ») (p. 3153).

Après l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Gilbert Millet (affirme qu'aucune écoute de sécurité ne peut être opérée à l'encontre d'une personne en raison de son appartenance à un parti politique, à un syndicat ou à une association) (p. 3154) ;

  Constitution : principe d'égalité des citoyens devant la loi (p. 3154).

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. François d'Aubert (interdit les écoutes des élus, des responsables de formations politiques, des journalistes, des responsables syndicaux et des magistrats) (p. 3154) ;

  Constitution : principe d'égalité des citoyens devant la loi (p. 3154).

Article 4 *(procédure d'autorisation des interceptions) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (dispose que la décision d'autorisation du Premier ministre doit être écrite et motivée) : adopté (p. 3154) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3154) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (dispose que les ministres habilités à demander les écoutes de sécurité ne peuvent accorder une délégation qu'à une seule personne) (p. 3154) : adopté (p. 3155) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Jacques Toubon (supprime l'organisation par le Premier ministre de la centralisation de l'exécution des interceptions autorisées) (p. 3155).

Article 5 *(nombre maximum d'interceptions simultanées) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3155).

Article 8 *(intervention de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3155).

Article 8 *(transcription des enregistrements) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (dispose que dans les correspondances interceptées, seuls les renseignements en relation avec l'un des objectifs des écoutes de sécurité fixés à l'article 3 font l'objet d'une transcription) (p. 3155) : adopté (p. 3156).

Article 10 *(destruction des enregistrements) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (dispose que l'enregistrement est détruit dans un délai maximum de dix jours) : adopté (p. 3156) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. François d'Aubert (décide que lorsqu'une écoute a été déclarée illégale par la commission, l'enregistrement est détruit de façon automatique et immédiate) (p. 3156) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Paul-Louis Tenaillon (précise que le président de la commission est avisé de toutes les opérations de destruction) (p. 3156).

Article 12 *(exécution par des agents des services des télécommunications) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (supprime la disposition qui fait du directeur de cabinet le délégué du ministre pour ce qui concerne les opérations d'installation des écoutes) : adopté (p. 3157) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3157).

Article 14 *(commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 47 rectifié de M. Jacques Toubon (propose que la commission soit composée d'une personne désignée par le Président de la République, d'un député, d'un sénateur, d'un conseiller d'Etat et d'un conseiller à la Cour de cassation et que son président soit élu pour trois ans parmi les non-parlementaires) (p. 3158) ;

- *favorable* à l'amendement n° 87 du Gouvernement (supprime la disposition par laquelle la commission est présidée par la personnalité désignée par le Président de la République) (p. 3159) ;

- *favorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que la commission comporte un conseiller d'Etat et un conseiller à la Cour de cassation respectivement désignés pour six ans par le vice-président du Conseil d'Etat et le Premier président de la Cour de cassation) (p. 3160) ;

- *favorable* à l'amendement n° 88 du Gouvernement (dispose que la commission élit son président parmi ses membres non parlementaires) (p. 3160) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (supprime la référence à la limite d'âge appliquée aux membres de la commission) : adopté (p. 3160) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (propose que le mandat d'un membre de la commission désigné en remplacement d'une personnalité ayant cessé ses fonctions avant leur terme normal soit, exceptionnellement, renouvelable) : adopté (p. 3160) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (supprime le dernier alinéa de l'article qui prévoit la présence d'un commissaire du Gouvernement auprès de la commission) (p. 3160) : adopté (p. 3161) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (dispose que la commission établit son réglement intérieur) : adopté (p. 3161).

Après l'article 14 :

- *favorable* à l'amendement n° 48 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que toute personne peut demander à la commission de vérifier l'intégrité de ses communications, propose que la commission soit informée sans délai des écoutes mise en place pour en examiner la légalité et décide qu'en cas d'écoute considérée comme illégale, la commission porte le fait à la connaissance du procureur de la République) (p. 3161) ;

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (propose que le président de la commission soit informé dans les 48 heures des écoutes mises en place afin d'en examiner la légalité et dispose que, en cas d'illégalité, la commission adresse au Premier ministre une recommandation tendant à ce que l'interception soit interrompue) (p. 3161) : adopté (p. 3162).

Article 15 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Gilbert Millet (propose que toute personne ait accès aux informations nominatives recueillies à son nom par écoutes téléphoniques) (p. 3162) ;

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (précise que la commission peut procéder, de sa propre initiative ou sur la demande de toute personne intéressée, à tout contrôle nécessaire pour vérifier le respect du titre II de la loi) : adopté après modifications (p. 3163) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 81 du Gouvernement (propose que le contrôle porte sur la légalité d'une décision d'interception et de ses conditions d'exécution) à l'amendement n° 18 de la commission (p. 3163).

Article 17 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 corrigé de la commission (rappelle que, comme toute autorité publique, la commission donne avis sans délai au procureur de la République de toute infraction dont elle a pu avoir connaissance) (p. 3163) : adopté (p. 3164).

Article 18 *(ressources de la commission nationale) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (dispose que le président de la commission est uniquement ordonnateur des dépenses) : adopté (p. 3164).

Article 19 *(rapport annuel de la commission nationale) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (précise que le rapport annuel de la commission comprend le nombre de recommandations faites au Premier ministre et les suites qui leur ont été données) : adopté (p. 3164) ;

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (propose que la commission puisse à tout moment adresser au Premier ministre les observations qu'elle juge utiles) : adopté (p. 3164).

Article 21 *(mesures à prendre par les exploitants des services des télécommunications) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3165).

Article 22 *(informations fournies par les exploitants des services des télécommunications) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3165).

Article 23 *(inopposabilité des « exigences essentielles » et du secret des correspondances) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3165).

Après l'article 24 :

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Gilbert Millet (interdit de mettre ou de conserver en mémoire informatisée des données nominatives qui se réfèrent à des appartenances de caractère racial, ethnique, et à des opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales) (p. 3165) ;
- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (propose une incrimination spécifique pour les fonctionnaires ou agents du Gouvernement qui procèdent à des écoutes téléphoniques illégales et prévoit des sanctions pénales pour toute personne effectuant des écoutes délictueuses) (p. 3166) : adopté (p. 3167) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Jacques Toubon (prévoit des sanctions pénales spécifiques pour tout fonctionnaire ou agent du Gouvernement ou de l'administration qui pratique ou utilise des écoutes illégales) (p. 3166) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 78 de M. Jacques Toubon (prévoit des sanctions pénales pour toute personne qui ordonne, pratique ou utilise des écoutes illégales) (p. 3167) ;
- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (améliore les dispositions de l'article 368 du code pénal qui sanctionne l'atteinte à l'intimité de la vie privée par des moyens audiovisuels) : retiré (p. 3167).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition, présidence et compétences (p. 3869) ;
- matériel d'écoute : commercialisation et utilisation : réglementation (p. 3869).

Parlement :
- commission mixte paritaire : accord (p. 3869) ;
- Sénat : modifications apportées au texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale (p. 3869).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Rapporteur suppléant.

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : financement (p. 3874) ;
- bureaux d'aide juridictionnelle : organisation (p. 3873) ;
- conseils départementaux de l'aide juridique : compétences (p. 3874).

Avocats :
- barreaux : gestion de l'indemnisation versée au titre de l'aide juridictionnelle (p. 3874) ;
- barreaux : réglement intérieur : convention avec les avocats pour l'aide juridictionnelle (p. 3874) ;
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle totale et partielle : modes de calcul (p. 3874).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 3873).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports aériens et météorologie ; Budget annexe de l'aviation civile. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Transports aériens : compagnies aériennes : regroupement d'Air France, Air Inter et U.T.A. : multi-désignation de lignes (p. 5146).

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1991] :

Aide juridique : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : premier bilan (p. 6004, 6005).

Droits de l'homme et libertés publiques : loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 sur les écoutes téléphoniques : application (p. 6004).

Justice :
- greffiers (p. 6005) ;
- réformes réalisées et réformes souhaitées (p. 6005, 6006).

Magistrature :
- carrières des magistrats : revalorisation (p. 6005) ;
- Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) (p. 6005) ;
- effectifs et recrutement (p. 6005) ;
- indépendance et statut des magistrats : projet de loi (p. 6005) ;
- magistrats : évaluation (p. 6005).

Ministère de la justice :
- campagnes d'information du public (p. 6006) ;
- fonctionnaires de justice : recrutement, formation et traitements (p. 6005) ;
- modernisation et informatisation (p. 6005, 6006).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation et traitements (p. 6005) ;
- établissement pénitencier de Cayenne : surpopulation (p. 6005) ;
- prisons : programme d'équipement des « 13 000 places » (p. 6005) ;
- prisons : rénovation et entretien (p. 6005).

Tribunaux : accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (p. 6005).

Questions :

Justice :
- départementalisation : projet (p. 6019) ;
- greffiers : créations de postes : affectation à l'aide à la décision (p. 6022).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1991] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 6400).

Fait personnel : s'étonne de la « violence » de M. Pierre Mazeaud qui a mal compris ses propos et explique le sens qu'il donne au terme « zéro » (p. 6403).

Principaux thèmes développés :

Conseil constitutionnel : projet de loi organique : soumission automatique au Conseil : risque d'inconstitutionnalité (p. 6400).

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire (p. 6400).

Magistrats : inamovibilité (p. 6401).

MATHIEU (Gilbert)

Député de la Côte-d'Or

(4e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MATHUS (Didier)

Député de la Saône-et-Loire

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 6 mars 1991] (p. 3252).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 6 mars 1991] (p. 3252).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 13 mars 1991] (p. 3593).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 13 mars 1991] (p. 3593) ; [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 12 avril 1991] (p. 4892).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 12 avril 1991] (p. 4892).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 13 avril 1991] (p. 4938).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 13 avril 1991] (p. 4938).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Rapporteur du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) [24 octobre 1991] (p. 5061).

Rapporteur du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271) [24 octobre 1991] (p. 5061).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2270) relatif aux **conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2415)** [5 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi organique (n° 2271) modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'**indemnité des membres du Parlement (n° 2416)** [5 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Démocratie locale :

- consultation et participation des citoyens (p. 346) ;
- champ d'application (seuil de population) (p. 346) ;
- information des citoyens (p. 346).

Elus locaux : droits des minorités (p. 346).

Discussion des articles [27 mars 1991] ; [8 avril 1991] :

Après l'article 30 :

- *soutient* l'amendement n° 656 de M. Bernard Derosier (dispose que la rémunération des élus désignés dans les sociétés d'économie mixte locales est autorisée par délibération du conseil de la collectivité qui les désigne) (p. 501) : adopté (p. 502).

Après l'article 57 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 322 de la commission (étend le mécanisme de spécialisation de la taxe professionnelle aux communautés urbaines et aux districts dotés d'une fiscalité propre qui exercent les compétences proposées aux communautés de villes en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 905).

Après l'article 59 :

- *soutient* l'amendement n° 663 rectifié de M. Bernard Derosier (permet aux communautés urbaines de percevoir la taxe professionnelle des zones d'activité économique communautaires) : adopté après une rectification orale de M. Christian Pierret (p. 909).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Communes : Montchanin (p. 5462).

Déchets : conséquences sur l'environnement et réhabilitation (p. 5462).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Communes : coopération intercommunale : structures : mention dans le projet de loi (p. 7594).

Constitution : article 40 : limite du droit d'amendement (p. 7594, 7595).

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 7593).

Démocratie locale : renforcement (p. 7595, 7596).

Elections et référendums :

- cumul des mandats (p. 7595) ;
- mandats locaux : égalité d'accès : garanties et élargissement (p. 7595, 7596).

Elus locaux :

- activité professionnelle : garanties, absences, crédit d'heures et interruption (p. 7594) ;
- formation : droit (p. 7594) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 7594, 7595) ;
- origines socio-professionnelles et compétences : évolution historique (p. 7593) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 7595) ;
- projet de loi : objectifs, nécessité et opportunité (p. 7593, 7595) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 7594, 7595) ;
- statut de l'élu : commission et rapports Debarge (p. 7593) ;
- statut de l'élu : définition : risque de professionnalisation (p. 7595).

Parlement : indemnités : cumul avec les indemnités locales : plafonnement (p. 7594, 7595).

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Article 1er *(art. L. 121-36 à L. 121-45 du code des communes : garanties accordées aux membres des conseils municipaux dans l'exercice de leur mandat et dans leur activité professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (précise que, pour les établissements publics de coopération communale, les décrets en Conseil d'Etat fixent les règles d'autorisation d'absences et de crédits d'heures pour les membres des assemblées délibérantes et les présidents lorsqu'ils n'exercent pas de mandat municipal) : adopté (p. 7899).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (fixe les principes de l'avancement des fonctionnaires mis à disposition ou en détachement afin d'occuper une fonction élective ou syndicale) (p. 7900).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (précise les cas de démissions d'office prononcées par le préfet à l'endroit d'un conseiller municipal) (p. 7901).

Article 3 *(garanties accordées aux maires et conseillers d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7901).

Article 6 *(art. 2 à 9 de la loi du 10 août 1871 : garanties accordées aux membres des conseils généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (autorise une majoration des crédits d'heures pour les départements bénéficiant de la dotation de fonctionnement minimale des départements) : rejeté (p. 7902) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (étend aux membres du bureau de conseil général qui disposent d'une délégation de l'exécutif et ont suspendu leur activité professionnelle le bénéfice des dispositions du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat) (p. 7903) : retiré (p. 7904) ;
- *favorable* à l'amendement n° 135 du Gouvernement (étend aux vice-présidents de conseil général qui disposent d'une délégation de l'exécutif et ont suspendu leur activité professionnelle le bénéfice des dispositions du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat) (p. 7903) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. André Santini (dispose que des décrets en conseil d'Etat fixent les modalités d'application des dispositions sur les crédits d'heures et les absences autorisées) (p. 7904) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de précision) : adopté (p. 7904).

Article 8 *(extension des dispositions applicables aux conseils généraux aux membres des assemblées territoriales de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, du congrès de Nouvelle-Calédonie et du conseil général de Mayotte) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de précision) : adopté (p. 7904).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Jacques Brunhes (précise que les membres de conseils municipaux bénéficient en matière de licenciement, d'une protection identique à celle des délégués du personnel) (p. 7905) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 142 de M. Jacques Brunhes (dispose qu'à la fin de son mandat, l'élu bénéficie, à sa demande, d'un stage de remise à niveau organisé dans son entreprise) (p. 7905).

Article 10 *(art. L. 121-46 à L. 121-49 du code des communes : droit des élus municipaux à la formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jacques Brunhes (précise que la formation est assurée par des organisations de formation soumises à agrément et par des associations d'élus, non soumises à agrément) (p. 7906) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Jacques Brunhes (porte la durée du congé de formation à deux jours par an et par élu) (p. 7907) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Jacques Brunhes (propose que le congé de formation soit payé comme temps de travail et ne puisse pas être récupéré) (p. 7908).

Article 11 *(extension aux maires et conseillers d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon des dispositions relatives au droit à la formation) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7909).

Article 13 *(art. 10 à 13 de la loi du 10 août 1871 : droit des élus départementaux à la formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Jacques Brunhes (précise que la formation est assurée par des organisations de formation soumises à agrément et par des associations d'élus non soumises à agrément) (p. 7909) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Jacques Brunhes (porte la durée du congé de formation à deux jours par an et par élu) (p. 7909).

Article 16 *(agréments délivrés aux organismes de formation - Conseil national de la formation des élus locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (précise que l'avis du Conseil national est un avis préalable) : adopté (p. 7910).

Avant l'article 17 :

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. Philippe Vasseur (interdit à certains élus locaux le cumul d'indemnités) (p. 7910).

Article 17 *(art. L. 123-4 du code des communes : indemnités allouées par les conseils municipaux) :*

- *favorable* (p. 7911) ;

  Maire : indemnités de fonction actuelles et charge de travail : disproportion (p. 7911).

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (renvoie à un article spécifique les dispositions relatives aux indemnités versées aux maires) : adopté (p. 7914) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (propose que le plafonnement soit appliqué à l'ensemble des mandats électoraux) : adopté (p. 7914) ;
- *son* amendement n° 139 corrigé (de précision) : adopté (p. 7914) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (précise que la rémunération de président d'une société d'économie mixte locale est comprise dans le plafonnement) : adopté (p. 7914) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (de coordination) (p. 7914) : adopté (p. 7915) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 103 de M. Philippe Vasseur (propose d'abaisser le plafond du cumul d'indemnités à une fois le montant de l'indemnité parlementaire) (p. 7915) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime les dispositions relatives à la fiscalisation des indemnités des élus municipaux) (p. 7915) ;
- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte la nature des fonctions exercées) (p. 7915) : adopté (p. 7916) ;
- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte les avantages en nature accordés aux élus) : adopté (p. 7916).

Article 18 *(art. L. 123-5 du code des communes : majoration d'indemnités) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (supprime la majoration des indemnités de fonction pour les élus des communes dites « sinistrées ») : rejeté (p. 7916) ;
- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (étend la possibilité de majorer les indemnités aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine lors de l'un au moins des trois exercices précédents) (p. 7916, 7917) : adopté (p. 7918) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 144 de M. Eric Raoult (étend la possibilité de majoration aux communes attributaires de la dotation particulière de solidarité urbaine ou signataires d'un contrat de développement social des quartiers) à l'amendement n° 22 de la commission (p. 7918).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rétablit dans un article spécifique le régime d'indemnité des maires) (p. 7918) : adopté (p. 7919) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 117 rectifié de M. André Santini (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des maires et compense ce surcroît de charges pour les communes par une augmentation de la dotation de compensation versée au titre de la dotation globale de fonctionnement) à l'amendement n° 23 de la commission (p. 7918).

Article 19 *(art. L. 123-6 du code des communes : indemnités des adjoints et des conseillers municipaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (précise les possibilités de majoration des indemnités des adjoints et, pour les communes de moins de 100 000 habitants, de versement d'indemnités aux adjoints et aux conseillers municipaux exerçant des mandats spéciaux) : adopté (p. 7919) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7919).

Article 20 *(art. L. 123-7 du code des communes : indemnités municipales versées aux parlementaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 7919) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 7920).

Article 22 *(art. 25 de la loi du 31 décembre 1982 : indemnités allouées aux maires d'arrondissement de Paris, Marseille, Lyon et à leurs adjoints) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7920).

Article 24 *(art. 14 et 15 de la loi du 10 août 1871 : indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. André Santini (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des conseillers généraux et compense le surcroît de charge pour les départements par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement) (p. 7921) ;
- *favorable* à l'amendement n° 137 du Gouvernement (propose une indemnité spécifique pour les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif) (p. 7921) ;
- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (propose que le plafonnement soit appliqué à l'ensemble des mandats électoraux) : adopté (p. 7921) ;
- *soutient* l'amendement n° 140 corrigé de la commission (de précision) (p. 7921) : adopté (p. 7922) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (précise que la rémunération de président d'une société d'économie mixte locale est comprise dans le plafonnement) : adopté (p. 7922) ;
- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7922) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte la nature des fonctions exercées) : adopté (p. 7922) ;
- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7922) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte les avantages en nature accordés aux élus) : adopté (p. 7922) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 106 de M. Philippe Vasseur (propose que les avantages en nature soient réintégrés dans le revenu imposable selon les règles du droit commun) à l'amendement n° 33 de la commission (p. 7922) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (de coordination) (p. 7922) : adopté (p. 7923) ;

Constitution : article 40 : limite du droit d'amendement (p. 7923).

Article 26 *(art. 11, 11-1 et 15 de la loi du 5 juillet 1972 : indemnités allouées par les conseils régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. André Santini (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des membres des conseils régionaux) (p. 7924).

Article 28 *(art. L. 123-10 à L. 123-13 du code des communes : retraite des élus municipaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (précise que les élus concernés par l'article sont ceux qui touchent une indemnité de fonction) : adopté (p. 7925) ;
- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (de précision) : adopté (p. 7925) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (supprime la disposition qui interdit à une collectivité publique de contribuer pour la retraite des élus municipaux en sus des cotisations prévues par l'article) (p. 7925) : adopté (p. 7926).

Article 29 *(retraite des maires et adjoints d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7926).

Article 30 *(art. 16 à 19 de la loi du 10 août 1871 : retraite des conseillers généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (supprime la disposition qui interdit à une collectivité publique de contribuer pour la retraite des élus départementaux en sus des cotisations prévues par l'article) : adopté (p. 7926).

Avant l'article 32 :

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. Eric Raoult (dispose que pour être éligible au mandat de député, de conseiller général ou de conseiller municipal, le candidat ne doit pas être susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7927).

Article 33 *(dispositions applicables à la collectivité territoriale de Corse) :*

- *soutient* les amendements n°s 42 et 43 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 7929).

Après l'article 33 :

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (rétablit dans un article spécifique toutes les dispositions relatives aux villes de Paris, Marseille et Lyon) : adopté (p. 7929).

Après l'article 34 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 du Gouvernement (propose la création d'une dotation particulière de l'Etat à destination des petites communes rurales afin de compenser la charge financière générée par le projet de loi) (p. 7930) ;

Projet de loi : financement : participation de l'Etat : « juste retour » de la fiscalisation des indemnités (p. 7930).

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Michel Thauvin (étend le principe de l'inéligibilité au siège de conseiller général aux directeurs généraux, directeurs et membres de cabinet du président des offices départementaux ou pluridépartementaux d'H.L.M.) (p. 7931) ;
- *favorable* à l'amendement n° 127 de M. Jean Auroux (propose que l'indemnité parlementaire soit imposée dans les conditions de droit commun à compter d'une date fixée par la loi de finances pour 1993) (p. 7932).

Titre *(projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. André Santini (propose que le texte s'intitule « projet de loi relatif au statut de l'élu local ») (p. 7934).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Rapporteur.

Première lecture :

Discussion de l'article unique [14 décembre 1991] :

Article unique *(art. 4 de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 : indemnités cumulables avec l'indemnité parlementaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (plafonne à une fois et demi le montant de l'indemnité parlementaire le montant total des rémunérations et indemnités cumulables avec l'indemnité parlementaire) (p. 7936) : adopté (p. 7937).

Après l'article unique :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Philippe Vasseur (dispose que les indemnités de secrétariat allouées aux parlementaires ainsi que les contrats de collaborateurs ne peuvent bénéficier aux conjoints, ascendants et descendants des parlementaires intéressés) (p. 7937) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de M. Pierre Mazeaud (dispose que le mandat de député est incompatible avec celui de président de conseil régional ou de conseil général et celui de représentant à l'Assemblée des communautés européennes) (p. 7937) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de M. Jean-Yves Haby (dispose que le mandat de député est incompatible avec celui de représentant à l'Assemblée des communautés européennes) (p. 7937).

MATTEI (Jean-François)

Député des Bouches-du-Rhône

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi relative aux **sciences de la vie** et au **respect de l'homme (n° 1920)** [27 mars 1991] ; retirée [3 avril 1991].

Proposition de loi relative aux **sciences de la vie** et au **respect de l'homme (n° 1976)** [17 avril 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Professions de santé :** manifestation du 17 novembre 1991 ; techniques médicales : évolution ; démographie médicale ; acte médical : revalorisation ; formation continue des médecins ; dépenses de santé : maîtrise [20 novembre 1991] (p. 6374, 6375).

orales sans débat :

- **n° 448,** posée le 18 juin 1991 : **environnement (pollution et nuisances : Bouches-du-Rhône)** (p. 3309). Appelée le 21 juin 1991 : Marseille : rocades autoroutières et décharges à ciel ouvert : nuisances (p. 3483, 3484).
- **n° 466,** posée le 25 juin 1991 : **chantiers navals (entreprises : Bouches-du-Rhône)** (p. 3659). Appelée le 28 juin 1991 : Marseille : entreprise Sud-Marine ; emploi et activité ; comité interministériel pour la restructuration industrielle : réalisation d'un audit financier à destination des repreneurs (p. 3865, 3866).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de la Corse (n° 1692).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Constitution : constitutionnalité du projet de loi (p. 1151).

« Peuple corse » : notion (p. 1151).

Statut : risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 1151).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 avril 1991] :

Rappel au règlement : rappelle au rapporteur de la commission saisie au fond qu'il doit demander la parole avant de s'exprimer (p. 1186).

Discussion des articles [19 et 25 avril 1991] :

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

Article L. 712-2 du code de la santé publique (contenu de la carte sanitaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 53 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1469) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 604 rectifié de Bernard Debré (exclut de la carte sanitaire les activités liées à la chirurgie ambulatoire et à l'hospitalisation à domicile) à l'amendement n° 212 de M. Léonce Deprez (exclut de la carte sanitaire les activités de soins se situant dans des domaines de pointe ou nécessitant des dispositions particulières dans l'intérêt de la santé publique) (p. 1471).

Article L. 712-6 du code de la santé publique (composition et organisation du comité national et des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) :

- *soutient* l'amendement n° 371 de M. Jean-Luc Préel (de suppression) : vote réservé (p. 1481) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *soutient* l'amendement n° 213 de M. Léonce Deprez (précise que les représentants des institutions citées appartiennent à chacune des sections des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) : vote réservé (p. 1482) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 370 corrigé de M. Jean-Luc Préel (supprime la division en sections des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) (p. 1482).

Article L. 712-14 du code de la santé publique (durée de l'autorisation et conditions de renouvellement) :

- *favorable* à l'amendement n° 374 de M. Jean-Luc Préel (de suppression) (p. 1491) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 110 de la commission (dispose que la durée de l'autorisation ne peut être inférieure à cinq ans sauf pour les activités de soins nécessitant des dispositions particulières dans l'intérêt de la santé publique) (p. 1493) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 598 du Gouvernement (précise les conditions de la motivation du refus de renouvellement de l'autorisation) à l'amendement n° 111 de la commission (dispose que l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction en cas d'absence de réponse de l'autorité compétente à la demande de renouvellement huit mois avant l'échéance) (p. 1495) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 599 du Gouvernement (substitue aux mots « huit mois » les mots « six mois ») à l'amendement n° 111 de la commission (p. 1495).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

- *ses observations* (p. 1517, 1518).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2394).

Communes :

- maires : rôle et compétences (p. 2394) ;
- Marseille (p. 2394).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2394, 2395).

Villes et banlieues : centres-villes (p. 2394).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Collectivités locales et finances locales : statut de l'élu : projet de loi (p. 5204).

Recherche et technologie. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1991] :

Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) (p. 5588).

Chercheurs et ingénieurs-techniciens-administratifs (I.T.A.) :
- effectifs et créations d'emplois (p. 5586) ;
- formation : conventions industrielles de formation pour la recherche (C.I.F.R.E.) (p. 5588) ;
- vieillissement (p. 5588).

Enseignement supérieur : recherche universitaire (p. 5588).

Environnement : recherche (p. 5588).

Espace : Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (p. 5587).

Impôts et taxes : crédit d'impôt-recherche (p. 5588).

Industrie :
- aéronautique (p. 5587) ;
- recherche industrielle (p. 5588).

Recherche : ministère de la recherche et de la technologie : crédits : montant, évolution, répartition, régulation (p. 5587).

Vie, médecine et biologie : projet génome humain (p. 5587).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Parlement : questions écrites : absence de réponses (p. 7424).

Professions médicales : éthique (p. 7425).

Vie, médecine et biologie :
- bioéthique : projet de loi (p. 7424) ;
- diagnostic prénatal : régime juridique (p. 7424, 7425) ;
- procréation médicalement assistée : dons de sperme : contrôle, gratuité, anonymat (p. 7424, 7425).

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 8 précédemment réservé *(intégration dans la fonction publique hospitalière des personnels non médicaux de l'Association française pour le dépistage et la prévention des handicaps de l'enfant et des centres régionaux d'étude de biologie prénatale) :*

- *ses observations* (p. 7524, 7525, 7527) ;

Vie, médecine et biologie : diagnostic prénatal (p. 7524, 7525, 7527).

- *son* amendement n° 113 (institue des centres de diagnostic prénatal) (p. 7525) : rejeté (p. 7526) ;
- *son* amendement n° 115 (précise que les personnels concernés sont ingénieurs, techniciens, administratifs et agents de service) : adopté (p. 7526) ;
- *son* amendement n° 118 (dispose que l'activité de cytogénétique prénatale s'exerce au sein de structures pluridisciplinaires de diagnostic prénatal) (p. 7526) : rejeté (p. 7527).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [18 décembre 1991] :

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 29 soutenu par M. Jean-Luc Préel (reporte à une date fixée par décret l'application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 relatives à la réforme du mode de financement du régime de base d'assurance vieillesse des professions libérales) (p. 8183) : rejeté (p. 8184).

MAUGER (Pierre)

Député de la Vendée

(3e circonscription)

R.P.R.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à permettre la **réinsertion professionnelle, dans la vie civile, des militaires admis d'office ou sur leur demande à la position statutaire de retraite, avant l'âge fixé par la loi pour bénéficier de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale (n° 2268)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 426,** posée le 4 juin 1991 : **politique extérieure (Koweït)** (p. 2763). Appelée le 7 juin 1991 : décès de plusieurs démineurs ; détachement de quarante-deux démineurs : mission renouvelable de mois en mois : convention complémentaire en cours de négociation (p. 2901).
- **n° 470,** posée le 2 octobre 1991 : **animaux (oiseaux : Vendée)** (p. 4104). Appelée le 4 octobre 1991 : piscivores : prolifération ; régulation : opérations expérimentales d'effarouchement (p. 4161, 4162).

INTERVENTIONS

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Article 29 *(art. 36-1 à 36-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : commission consultative du parquet) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de Mme Nicole Catala (substitue à la commission consultative du parquet un collège des procureurs généraux près la Cour de cassation et les cours d'appel) : rejeté (p. 6447).

- Projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 2297).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Sous-officiers :
- limites d'âge : harmonisation (p. 7291) ;
- statut : revalorisation (p. 7291).

MAUJOUAN DU GASSET (Joseph-Henri)

Député de la Loire-Atlantique

(10e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à créer un **ministère des retraités (n° 1926)** [27 mars 1991].

Proposition de loi tendant à **éviter que le voleur d'un véhicule ne soit indemnisé en cas d'accident (n° 2360)** [20 novembre 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 401,** posée le 30 avril 1991 : **risques naturels (calamités agricoles : Pays de la Loire)** (p. 1970). Appelée le 2 mai 1991 : vignobles du muscadet et de la région de Nantes ; gelées des 20 et 21 avril 1991 ; indemnisation des viticulteurs sinistrés ; déductions fiscales : perspectives (p. 1996, 1997).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).**

Première lecture :

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Article 1er *(rapports d'évaluation des recherches portant sur l'élimination des déchets radioactifs) :*

- *ses observations* (p. 3780) ;

Déchets nucléaires : déchets radioactifs à faible activité (p. 3780).

Départements : Loire-Atlantique : stockage des résidus de l'usine Rhône-Poulenc (p. 3780).

Opinion publique : transparence de l'information et des décisions (p. 3780).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Exploitations agricoles :
- impôt sur les sociétés : application aux bénéfices réinvestis des exploitations agricoles (p. 4986) ;
- succession et transmission des exploitations : régime fiscal (p. 4986).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4986).

MAUROY (Pierre)

Député du Nord.

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1898).**

Principaux thèmes développés lors de la discussion [16 janvier 1991] :

Défense :
- forces françaises en Arabie Saoudite : commandement en coordination avec les autres forces (p. 12) ;
- forces françaises en Arabie Saoudite : dispositif Daguet (p. 12) ;
- personnel : affection de la France pour ses soldats (p. 13).

Droit international : respect (nécessité) (p. 12).

Droits de l'homme et libertés publiques : otages : prise d'otages par l'Irak (p. 11).

Etats-Unis : position négative face à la proposition française (p. 12).

Etrangers : immigrés (intégration) (p. 13).

Gouvernement :
- diplomatie française (efforts) (p. 12) ;
- ministre des affaires étrangères (efforts de M. Roland Dumas) (p. 12).

Guerre : buts (p. 12, 13).

Irak :
- annexion d'un Etat souverain (p. 11) ;
- conquête et destruction de l'Irak (refus) (p. 13) ;
- Saddam Hussein (exactions, crimes et intransigeance) (p. 12).

Koweït :
- annexion par l'Irak (p. 11) ;
- évacuation (but de la France) (p. 13).

Monde arabe :
- médiation arabe (p. 11) ;
- relations avec la France (p. 12, 13).

Organisation des Nations Unies (O.N.U.) :
- Conseil de sécurité : résolutions (respect) (p. 11) ;
- force multinationale d'interposition (p. 13) ;
- sécurité collective (principes) (p. 12).

Paix :
- attachement de la France à la paix (p. 11, 12, 13) ;
- mouvements pacifistes (ambiguïté de leur attitude) (p. 12) ;
- plan de paix français (p. 12).

Palestine : Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) (assassinat d'Abou Iyad) (p. 12).

Parlement :
- Jaurès (Jean) (sens de ses déclarations) (p. 12) ;
- Président de la commission des affaires étrangères : entretien avec Saddam Hussein (p. 12).

Pétroles et dérivés : arme énergétique (utilisation par l'Irak) (p. 12).

Président de la République :
- discours à l'O.N.U. du 24 septembre 1990 (p. 12) ;
- message au Parlement (p. 11).

Proche-Orient : conférence internationale pour la paix au Proche-Orient (p. 13).

Vote pour du groupe socialiste (p. 13).

- **Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).**

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Coopération et développement : dette : allégement (p. 35).

Défense :
- division Daguet : hommage (p. 33) ;
- retrait des troupes françaises de l'Irak (p. 34).

Europe : désarmement : rôle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 35).

Guerre : phase diplomatique du conflit : efforts de la France avant l'offensive (p. 33).

Irak :
- dommages de guerre : paiement par l'Irak (p. 34) ;
- guerre civile : non-intervention des principaux alliés (p. 34) ;
- peuple irakien (p. 33).

Israël :
- concessions territoriales (nécessité) (p. 34) ;
- politique de retenue pendant la guerre (p. 34) ;
- sécurité d'Israël : droit absolu (p. 34).

Koweït :
- démocratie : retour rapide à des procédures démocratiques (nécessité, engagement du Gouvernement koweïtien) (p. 34) ;
- libération (p. 33) ;
- territoire dévasté (p. 34).

Liban : souveraineté : rétablissement : droit (p. 34).

Maghreb : contribution de la Communauté européenne en faveur du Maghreb (p. 35).

Organisation des Nations Unies : Conseil de sécurité : réunion au sommet (proposition du Président de la République) (p. 35).

Palestine :
- droit à l'autodétermination et à un Etat (p. 34) ;
- représentativité de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) (p. 34).

Partis et mouvements politiques : consensus durant la guerre (p. 33).

Président de la République :
- attitude durant la crise (p. 33) ;
- conférence internationale (proposition) (p. 34).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2057).

Principaux thèmes développés [22 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2195).

Affaires étrangères : nouvel ordre mondial : participation de la France (p. 2195).

Assurance maladie maternité : assurance maladie : équilibre (nécessité) (p. 2197).

Communautés européennes :
- construction européenne : rôle de la France (p. 2195) ;
- Europe sociale, « charte sociale » (p. 2196, 2197) ;
- Union économique et monétaire (p. 2196) ;
- union politique (p. 2196) ;
- vote à la majorité qualifiée : élargissement (p. 2197).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2195).

Emploi : chômage (lutte) (p. 2196).

Epargne : orientation vers l'investissement productif (mécanismes d'encouragement) (p. 2196).

Formation professionnelle et promotion sociale : écoles d'ingénieurs (p. 2197).

Gouvernement : « grand ministère » : économie, finances, industrie, commerce extérieur (p. 2196).

Impôts locaux : taxe d'habitation : réforme (p. 2195).

Impôt sur la fortune (p. 2195).

Industrie : appareil productif : modernisation et priorité (p. 2196).

Justice :
- aide juridique : réforme (p. 2195) ;
- code pénal : réforme (p. 2195).

Retraites : répartition (p. 2197).

Urbanisme : dotation de solidarité urbaine (p. 2195).

- Motion de censure déposée par MM. Bernard Pons, Pierre Méhaignerie, Charles Millon et 121 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 13 juin 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [17 juin 1991] :

Collectivités locales : dotation de solidarité urbaine (p. 3195).

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 3193).

Entreprises : charges sociales et investissements (p. 3194, 3195).

Impôts locaux : taxe d'habitation : taxe départementale sur le revenu (p. 3195).

Industrie : politique (p. 3195).

Motion de censure : raisons de son dépôt (p. 3193).

Partis et mouvements politiques :
- « gauche rassemblée » (p. 3196) ;
- opposition : contradictions en matière de finances publiques (p. 3194) ;
- opposition : politique fiscale suivie de 1986 à 1988 (p. 3193) ;
- opposition : rôle (p. 3195).

Politique économique :
- environnement international (p. 3193) ;
- inflation (p. 3193) ;
- prélèvements obligatoires (p. 3193, 3194, 3195) ;
- S.M.I.C. et bas salaires (p. 3194, 3195).

Professions médicales et paramédicales (p. 3194).

Projet de loi n° 2067 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (p. 3193).

Sécurité sociale :
- cotisation sociale généralisée (C.S.G.) (p. 3194) ;
- système (p. 3194).

Ne vote pas la censure (p. 3196).

MAYOUD (Alain)

Député du Rhône

(8e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

MAZEAUD (Pierre)

Député de la Haute-Savoie

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899) [*J.O.* du 9 avril 1991] (p. 4751).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Bernard Bosson et plusieurs de ses collègues, relative aux modalités de reprise d'un logement loué par le conjoint survivant (n° 1864) [18 avril 1991] (p. 1430).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Michel Barnier et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer l'action du Parlement dans le domaine de l'environnement (n° 2056) [20 juin 1991] (p. 3472).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8580).

Président de la commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Vème République [*J.O.* du 3 octobre 1991] (p. 12922).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Masdeu-Arus et plusieurs de ses collègues, tendant à prévenir les fraudes au mariage [10 octobre 1991] (p. 4453).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Léonce Deprez tendant à instaurer une péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes rurales (n° 2097) [10 octobre 1991] (p. 4453).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, tendant à réformer la procédure du droit d'asile (n° 2227) [10 octobre 1991] (p. 4453).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser le certificat d'hébergement par les communes (n° 2230) [10 octobre 1991] (p. 4453).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Mancel tendant à abroger l'alinéa 2 de l'article L 52-1 du code électoral relatif aux actions de promotion publicitaire des collectivités locales pendant les périodes préélectorales (n° 2236) [10 octobre 1991] (p. 4453).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues, relative au contrôle du financement des dépenses électorales (n° 2262) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

QUESTIONS

à un ministre :

- Fonctionnaires et agents publics [2 mai 1991] :

Rémunérations : revalorisation et négociations paritaires (p. 1985).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 et 21 mars 1991] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 85, 91, 92) : rejetée au scrutin public (p. 92).

Principaux thèmes développés :

Collectivités locales : décentralisation (p. 86).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 88).

Constitution :

- collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 86, 87, 88, 91, 92) ;
- Conseil constitutionnel : décisions (p. 87, 88) ;
- égalité devant la loi (art. 2) (p. 87, 88).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France : prélèvement au titre de la dotation de solidarité en Ile-de-France (perception sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle) (p. 88, 91, 156).

Etat : rôle (p. 87, 89).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat (avis sur le projet) (p. 86).

Rappel au règlement : demande au ministre de la ville de donner son sentiment sur l'amendement de M. Alain Richard, rapporteur pour avis, ayant pour objet de réécrire le titre II du projet, relatif au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (p. 156).

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 183 de M. Michel Noir (introduit dans l'énoncé du titre Ier la notion de solidarité financière) (p. 164) ;

Rappel au règlement : demande que l'Assemblée limite ses travaux de la journée à l'examen du titre Ier du projet (p. 176).

- *soutient* l'amendement n° 42 de M. Patrick Ollier (modifie le mode de calcul de la dotation de péréquation afin de prendre en compte, d'une part le rapport entre le potentiel fiscal de la commune et celui de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique et d'autre part le rapport entre l'effort fiscal moyen de la commune et celui de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique) (p. 176) : retiré (p. 180) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de M. Jean-Pierre Brard repris par M. Michel Péricard (intègre dans la notion de logement social les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs immigrés, les résidences universitaires et les maisons de retraite à caractère social) (p. 181) ;

Constitution : domaine de la loi (p. 181).

Article 1er *(part des concours particuliers au sein de la D.G.F.) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Patrick Ollier (modifie la part des concours particuliers au sein de la D.G.F. afin de faciliter le soutien aux communes rurales) : adopté (p. 182) ;

Article 2 *(part de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales au sein des concours particuliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 de M. Patrick Ollier (de conséquence) : devenu sans objet (p. 183) ;
- *soutient* l'amendement n° 112 de M. Patrick Ollier (supprime le report à 1994 de l'entrée en vigueur de l'article 2) : vote réservé (p. 184) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Patrick Ollier (modifie les critères d'attribution et de répartition de la D.S.U., limite son montant et prévoit une dotation réduite provisoire en cas de fin de droit à la D.S.U.) (p. 187) : vote réservé (p. 189) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

Aménagement du territoire : zone rurale (p. 187).

- *ses observations* sur l'amendement n° 119 de M. Eric Raoult (décide la création d'une dotation de solidarité politique pour les communes dont la majorité municipale est socialiste) (p. 190) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 105 de M. Eric Raoult (dispose que, dans un département où toutes les communes ont passé un contrat D.S.Q., ces communes bénéficient de la D.S.U.) (p. 201) ;

Collectivités locales (libre administration) (p. 201).

- *soutient* l'amendement n° 114 de M. Patrick Ollier (plafonne le montant de la D.S.U. et prévoit un régime transitoire pour les communes qui cessent d'être bénéficiaires) : vote réservé (p. 207) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 143 de M. Serge Charles (dispose que la D.S.U. doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) (p. 207) : vote réservé (p. 213) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 205) ;

Collectivités locales : préfet (p. 208, 210).

- *soutient* l'amendement n° 144 de M. Serge Charles (supprime l'évaluation du montant de la D.S.U. pour 1991, 1992 et 1993 ainsi que ses principes d'évolution pour les années suivantes) : vote réservé (p. 213) ; non soumis au vote en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *soutient* l'amendement n° 80 de M. Christian Estrosi (substitue au critère du logement social celui du nombre de personnes bénéficiant de l'aide personnalisée au logement) (p. 213) : vote réservé (p. 214) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Après l'article 3 :

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Patrick Ollier (institue une dotation de solidarité rurale) (p. 218) : vote réservé (p. 223) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *soutient* l'amendement n° 116 de M. Patrick Ollier (institue une dotation de solidarité rurale) (p. 219) : vote réservé (p. 223) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Rappel au règlement : s'interroge sur le respect de la lettre de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution par le Gouvernement (p. 225).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Patrick Ollier (précise les conditions à remplir par les communes pour bénéficier de la D.S.U. ou de la dotation de solidarité rurale ainsi que les modalités de prélèvement sur la garantie de progression de la D.G.F.) (p. 226, 227) : rejeté (p. 227) ;

- *soutient* l'amendement n° 117 de M. Patrick Ollier (précise les conditions à remplir par les communes pour bénéficier de la D.S.U. ou de la dotation de solidarité rurale ainsi que les modalités de prélèvement sur la garantie de progression de la D.G.F.) (p. 226, 227) : rejeté (p. 227) ;

Rappel au règlement : s'étonne de l'absence des membres du groupe socialiste et plus particulièrement du rapporteur pour avis et suggère au Gouvernement une suspension de séance afin de mettre fin à cette situation (p. 237).

- *soutient* l'amendement n° 147 de M. Serge Charles (supprime la distinction effectuée selon que la garantie de progression minimale représente plus ou moins de 20 p. 100 du total des attributions au titre de la dotation de base) : vote réservé (p. 239) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 148 de M. Serge Charles (dispose que le potentiel fiscal est corrigé de la redistribution opérée par le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 239) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 81 de M. Christian Estrosi (substitue le nombre de personnes bénéficiant de l'A.P.L. au critère du nombre de logements sociaux) (p. 243) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. André Rossinot soutenu par M. Francis Delattre (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) : vote réservé (p. 245) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 174 de M. Michel Noir (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) (p. 245) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de la commission (établit l'écrêtement total de la garantie de progression de la D.G.F. pour les communes bénéficiant d'une garantie de progression élevée) (p. 248) ;

- *soutient* l'amendement n° 82 de M. Christian Estrosi (remplace le critère du logement social par celui du nombre de bénéficiaires de l'A.P.L.) : vote réservé (p. 250) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 94 de M. Serge Charles (organise une période transitoire de trois ans pour l'écrêtement de la dotation de progression garantie) : vote réservé (p. 251) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de la commission des finances (dispose que contribuent à la D.S.U. les communes dont le nombre de logements sociaux est élevé et dont le potentiel fiscal est supérieur à la moyenne nationale) (p. 251).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 172 de M. Michel Noir (dispose que les contributions à la D.S.U. de communes membres d'une communauté urbaine sont distribuées aux seules communes attributaires de la D.S.U. membres de cette communauté urbaine) (p. 253).

Article 5 *(financement de la dotation de solidarité urbaine en 1991, 1992 et 1993) :*

- *soutient* l'amendement n° 154 de M. Serge Charles (de suppression) : vote réservé (p. 254) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 86 de M. Serge Charles (prévoit un abaissement progressif sur les trois prochaines années du taux de garantie de progression de la D.G.F.) : vote réservé : devenu sans objet (p. 254) ;

- *soutient* l'amendement n° 87 corrigé de M. Serge Charles (modifie le régime transitoire de l'écrêtement) : vote réservé : devenu sans objet (p. 254) ;

- *soutient* l'amendement n° 155 de M. Serge Charles (supprime le régime transitoire pour les communes dont la dotation de progression garantie représente plus de 20 p. 100 de la D.G.F. initiale) : vote réservé : devenu sans objet (p. 254).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 93 de Serge Charles (prévoit la réunion des établissements de coopération intercommunale deux mois après la publication de la loi afin d'évaluer ses conséquences sur les mécanismes de coopération locale préexistants) : vote réservé (p. 259) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Avant l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 157 de M. Serge Charles (supprime l'intitulé du titre II qui se réfère à la solidarité entre communes d'Ile-de-France) (p. 266, 267) : vote réservé (p. 270) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

Assemblée nationale (conditions de travail) (p. 260).

Collectivités locales (libre administration) (p. 268).

Conseil constitutionnel (p. 268).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat (p. 267).

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

Rappel au règlement : conteste la demande de réserve de la discussion des amendements n°s 66 rectifié et 168 et déplore l'absence du rapporteur pour avis et du président de la commission des lois (p. 273).

Article L. 263-14 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 127 de M. Roland Nungesser (constitue un comité des communes contributives au fonds de solidarité, chargé de contrôler l'utilisation des crédits dudit fonds) : vote réservé (p. 274) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 128 de M. Roland Nungesser (de coordination) : vote réservé (p. 274) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article L. 263-15 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 66 rectifié de M. Alain Richard (transforme la dotation de solidarité au concours particulier au sein de la D.G.F. et assure son financement par un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée aux communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 282) ;

Conseil constitutionnel (décision) (p. 282).

Constitution : article 44, alinéa 3, (levée de la réserve) (p. 282).

- *favorable* à l'amendement n° 168 de M. Alain Richard (transforme la dotation de solidarité en concours particulier au sein de la D.G.F. et assure son financement par un prélèvement sur la D.G.F. des communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 282) ;

Conseil constitutionnel (décision) (p. 282).

Constitution : article 44-3 (levée de la réserve).

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 du Gouvernement (reporte la mise en place du mécanisme de prélèvement au 1er avril 1992 et décide pour 1991 d'un prêt de la Caisse des dépôts, remboursable sur les ressources du fonds de solidarité) (p. 285).

Article 9 *(report de la date limite d'adoption des budgets des communes de la région d'Ile-de-France) :*

- *soutient* l'amendement n° 182 de M. Robert Poujade (autorise les communes à relever leurs taux et leurs produits de fiscalité directe jusqu'au 15 juillet 1991) : vote réservé (p. 288) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 45 (dispose que le Gouvernement déposera, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1992, une étude sur la création d'une dotation pour les communes rurales de montagne et les effets de celle-ci sur la D.G.F.) (p. 293) : vote réservé (p. 294) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 76 de M. Claude Wolff (complète le contenu de l'étude par l'analyse des conséquences d'une absence de neige dans les communes rurales de montagne) à son amendement n° 45 (p. 293) : vote réservé (p. 294) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1991] :

Etat : concours aux communes (p. 1205).

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 1er D *(définition des logements sociaux pris en compte pour le calcul de la dotation de compensation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (de suppression) (p. 1209).

Article 2 *bis* supprimé par le Sénat *(attribution de la dotation « villes-centres » à certaines communes membres d'une communauté urbaine, d'un district ou d'un syndicat d'agglomération nouvelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 1209).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 61 du Gouvernement (prend en compte le nombre de bénéficiaires des aides au logement pour évaluer le pourcentage de logements sociaux) à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour le deuxième alinéa du paragraphe I) (p. 1212) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Serge Charles (compare les potentiels fiscaux des communes par groupes démographiques) : rejeté (p. 1212) ;

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Serge Charles (de coordination) : rejeté (p. 1212) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Serge Charles (dispose que la dotation de solidarité urbaine doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) : rejeté (p. 1212) ;

- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Serge Charles (supprime l'évaluation des montants de la dotation de solidarité urbaine pour 1991, 1992 et 1993) : rejeté (p. 1214).

Après l'article 3 :

- *favorable* à l'amendement n° 63 de M. Alain Richard (dispose que les maires des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine présentent l'année suivante au conseil municipal, un rapport sur leur politique sociale urbaine et sur son financement) (p. 1214).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Jacques Toubon (dispose que la dotation de solidarité urbaine est financée jusqu'en 1994 par un prélèvement préalable sur l'augmentation annuelle de la dotation globale de fonctionnement versée à l'ensemble des communes, avant de devenir une dotation particulière de droit commun) : rejeté (p. 1216) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 50 de M. Serge Charles (supprime la distinction effectuée selon que la garantie de progression minimale représente plus ou moins de 20 p. 100 du total des attributions au titre de la dotation de base) à l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour le cinquième alinéa de l'article) (p. 1216) : rejeté (p. 1217) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 64 de M. Alain Richard (dispose que le potentiel fiscal par habitant divisé par l'effort fiscal est pris en compte s'il est égal ou supérieur au potentiel fiscal moyen national par habitant des communes de plus de 10 000 habitants) à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour le sixième alinéa de l'article) (p. 1217) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 65 de M. Alain Richard (dispose que le potentiel fiscal par habitant divisé par l'effort fiscal est pris en compte s'il est égal ou supérieur à 95 p. 100 du potentiel fiscal moyen national par habitant des communes de plus de 10 000 habitants) à l'amendement n° 15 de la commission (p. 1217) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) (p. 1218) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale après le 9e alinéa de l'article) (p. 1219).

Article 7 *(institution d'un fonds régional de coopération et de solidarité de la région Ile-de-France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, modifie la composition du comité régional et précise le contenu du rapport que le Gouvernement présente chaque année à ce comité) (p. 1228) ;

Constitution : égalité devant la loi (art. 2) (p. 1228).

- *favorable* à l'amendement n° 70 de M. Francis Delattre (transforme la dotation de solidarité en concours particulier au sein de la dotation globale de fonctionnement et assure son financement par un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée aux communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 1228) ;

- *son* intervention : conditions de travail de l'Assemblée et heure de levée de la séance. (p. 1229).

Après l'article 7 :

- *favorable* à l'amendement n° 68 de M. Alain Richard (dispose que les maires des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité en Ile-de-France présentent l'année suivante au conseil municipal un rapport sur les actions d'amélioration des conditions de vie ainsi que sur leur financement) (p. 1235).

Article 10 *(solidarité financière entre départements) :*

- *favorable* à l'amendement n° 44 de M. Patrick Ollier (assure dès 1991 le financement de la solidarité financière entre départements par un prélèvement sur les garanties de progression minimale de la région d'Ile-de-France et des départements dont le potentiel fiscal est supérieur de

20 p. 100 à la moyenne nationale, ainsi que par un prélèvement global sur la dotation globale de fonctionnement des départements) (p. 1239) ;

Aménagement du territoire : zones de montagne et zones rurales (p. 1239).

- *ses observations* sur l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le complète par un mécanisme de progression du taux de prélèvement) (p. 1239).

Titre *(projet de loi instituant des solidarités financières entre communes, entre départements et entre collectivités locales de la région d'Ile-de-France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de la commission (propose de rédiger comme suit le titre du projet : « Projet de loi instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le code des communes ») (p. 1243).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 avril 1991] :

Constitution :

- collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 1366) ;
- Conseil constitutionnel : saisine et décision (p. 1366) ;
- égalité devant la loi (art. 2) (p. 1366).

Parlement : Assemblée nationale : discussion en séance (durée) (p. 1366).

Régions : région d'Ile-de-France et ville de Paris : solidarité : conceptions différentes de celle du projet (p. 1366).

Rappel au règlement : regrette la persistance de mauvaises méthodes de travail parlementaire [21 mars 1991] (p. 142).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Régions : région et département (p. 352).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Après l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 395 de M. Jacques Brunhes (affirme que les collectivités territoriales doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer leurs compétences et crée à ce titre une commission chargée d'effectuer un bilan de la décentralisation et des transferts de compétences) (p. 385) ;

- *favorable* à l'amendement n° 451 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que la répartition des missions au sein de l'administration d'Etat est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 388).

Article 3 *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 390) ;

Constitution : domaine de la loi (p. 390).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *défavorable* (p. 393, 394) ;

Constitution : domaine de la loi (p. 393, 394).

- *soutient* l'amendement n° 630 de M. Christian Estrosi (de suppression) : adopté au scrutin public (p. 393, 394).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 574 de M. André Rossinot (rattache la gestion du corps préfectoral au Premier ministre) (p. 394).

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 395) ;

Assemblée nationale :

- scrutins publics (demandes multiples) (p. 396) ;
- injonctions au Gouvernement (p. 396).

Après l'article 5 :

- *favorable* à l'amendement n° 165 de la commission (dispose que les services déconcentrés de l'Etat sont à la disposition des collectivités locales et de leurs établissements publics pour concourir, sur leur demande et par voie de conventions, au développement de leurs projets) (p. 407).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 642 de M. André Rossinot (crée dans chaque assemblée une délégation parlementaire pour la déconcentration) (p. 409).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 557 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 411, 412) ;

Etat civil (p. 412).

- *ses observations* sur l'amendement n° 169 de la commission (substitue le principe de libre administration au principe d'autonomie des collectivités locales) (p. 414, 415) ;

Etat civil (p. 415).

Rappel au règlement : précise les conditions d'accès aux documents d'état civil telles qu'elles figurent dans le code civil (p. 414, 415).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 362 de M. Jean-Claude Mignon (fixe le point de départ de la consultation sur les orientations budgétaires) : retiré (p. 419).

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 534 corrigé de M. Emmanuel Aubert (impose un délai aux autorités locales pour communiquer les actes demandés par les citoyens) : rejeté (p. 430).

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 540 du Gouvernement (dispose que ces actes réglementaires peuvent également être publiés dans un recueil des actes administratifs) à l'amendement n° 189 de la commission (dispose que les actes réglementaires pris par les établissements publics de coopération communale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont affichés par les communes membres) (p. 431).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 363 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 432) : rejeté (p. 433).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *soutient* l'amendement n° 457 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 435) : rejeté au scrutin public (p. 437).

Rappel au règlement : proteste contre les conditions d'examen des textes en séance publique, rappelle la volonté du président Fabius d'effectuer des réformes et demande que la séance ne se prolonge pas trop tard dans la nuit (p. 437).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 400 rectifié de M. Jacques Brunhes (oblige les autorités locales à se prononcer sur les questions exprimées par pétition, référendum ou autre expression directe des habitants et autorise une consultation directe des habitants quelle que soit la collectivité locale) (p. 438).

Article L. 125-3 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 503 de M. Xavier Dugoin (dispose que l'avis des groupes minoritaires figure dans le dossier d'information) (p. 440).

Après l'article 16 :

Rappel au règlement : demande que l'examen du texte ne se prolonge pas très tard dans la nuit et propose de terminer la première lecture au début de la session ordinaire (p. 454).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 203 de la commission (dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs traitant de problèmes d'intérêt communal et ouverts à des personnes étrangères au conseil) (p. 455) ;

Etrangers : immigrés (participation) (p. 455).

- *favorable* à l'amendement n° 504 de M. Xavier Dugoin (dispose que la représentation des groupes minoritaires est assurée dans les commissions municipales et dans les commissions consultatives) (p. 459).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 467, 468) ; adopté après modifications (p. 469).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 706 de M. Jean-François Delahais (ajoute au domaine sur lequel s'exerce le droit à l'information du conseiller municipal les affaires de la commune ayant fait l'objet d'un arrêté) à l'amendement n° 366 de M. Jean-Claude Mignon (dispose que le conseiller municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune ayant fait ou faisant l'objet d'une délibération) (p. 473).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 217 de la commission (dispose que les conseillers municipaux consultent « sur pièce » et « sur place » les contrats de délégation de service public) (p. 486).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *défavorable* (p. 488) ;

Juridiction administrative (p. 488).

- *défavorable* à l'amendement n° 700 de la commission (allonge à trois mois le délai autorisé pour établir le règlement intérieur après renouvellement du conseil municipal) (p. 490) ;
- *soutient* l'amendement n° 441 de M. Serge Charles (précise que, le règlement intérieur peut être déféré devant la juridiction administrative et non devant le tribunal administratif) : retiré (p. 491) ;
- *soutient* l'amendement n° 602 de M. Xavier Dugoin (dispose que, dans les communes de plus de 9 000 habitants, le règlement intérieur traite du statut de l'opposition municipale) : retiré (p. 491).

Article 26 *(questions orales) :*

Rappel au règlement : relève l'erreur du rapporteur lorsque celui-ci affirme que la notion de juridiction administrative n'a pas de raison d'être dans le texte (p. 492).

- *soutient* l'amendement n° 506 de M. Xavier Dugoin (affirme le droit des groupes minoritaires de poser des questions orales) : retiré (p. 493) ;
- *soutient* l'amendement n° 442 de M. Serge Charles (dispose que les questions orales sont transmises au maire au moins un jour franc avant la séance) : adopté (p. 493).

Après l'article 26 :

- *favorable* à l'amendement n° 401 de M. Jacques Brunhes (dispose que les commissions permanentes sont composées à la proportionnelle et assurent en leur sein l'expression pluraliste des élus) (p. 495).

Article 30 *(conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 444 de M. Serge Charles (précise le mode de scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) : rejeté (p. 500).

Après l'article 30 :

- *son* amendement n° 479 (supprime l'article 22 de la loi du 6 mai 1976 qui porte création et organisation de la région d'Ile-de-France) : rejeté (p. 501).

Avant l'article 31 :

- *son* amendement n° 370 (rétablit un contrôle a priori du préfet sur les actes financiers des communes) (p. 502) : rejeté au scrutin public (p. 505) ;

Collectivités locales : préfets (contrôle) (p. 502).

Rappel au règlement : proteste contre les conditions de travail de l'Assemblée et demande de reporter la fin de l'ordre du jour de la session extraordinaire au 2 avril (p. 530, 531).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 634 de M. Christian Estrosi (de suppression) : retiré (p. 532) ;

Rappel au règlement : considère que l'amendement n° 643 de M. René Beaumont qui organise l'élection du bureau des conseils généraux n'a pas été vraiment discuté (p. 533).

- *soutient* l'amendement n° 443 de M. Serge Charles (dispose que l'effectif dela commission permanente ne peut excéder 30 p. 100 de l'effectif du conseil général) (p. 535) : retiré (p. 536).

Article 35 *(publicité des conventions de délégation de gestion de service public) :*

- *soutient* l'amendement n° 644 de M. Claude Wolff (précise que les communes et leurs établissements publics mettent à la disposition du public un document exposant le mode d'exécution d'un service avant tout appel d'offres pour déléguer la gestion de ce service) (p. 539) : rejeté (p. 540).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de M. Georges Chavanes (dispose que la responsabilité de l'Etat est engagée en cas de défaut de fonctionnement normal du contrôle de légalité des actes budgétaires locaux) (p. 541) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 367 de M. Jean Desanlis (autorise les maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants à se porter acquéreurs d'un terrain situé dans un lotissement communal) (p. 543).

Avant l'article 36 :

Rappel au règlement : considère que l'examen des articles se fait trop rapidement pour qu'il soit totalement sérieux (p. 545).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *ses observations* (p. 547) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupement d'intérêt public et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 550) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Ollier (Patrick)* (p. 556).

- *défavorable* au sous-amendement n° 657 de M. Bernard Derosier (dispose que le groupement d'intérêt public peut comporter des antennes régionales) à l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupe-

ment d'intérêt public et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 559).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *soutient* l'amendement n° 463 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que deux ou plusieurs conseils régionaux peuvent constituer entre eux une entente sur des objets d'utilité régionale, dont les institutions sont librement constituées) : rejeté (p. 565).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* (p. 598).

Rappel au règlement : proteste contre la réserve du vote sur l'amendement de l'article 49 (p. 603).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 252 de la commission (dispose que les communes sont représentées à la commission départementale en fonction de leur importance démographique, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 605) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 253 de la commission (dispose que les communes associées dans le cadre de chartes intercommunales de développement sont représentées à la commission départementale et que leurs représentants ainsi que ceux des établissements publics de coopération intercommunale sont élus à la proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 607) ;
- *soutient* l'amendement n° 372 de M. Patrick Ollier (dispose que le président de la commission est élu chaque année parmi ses membres) : vote réservé (p. 608) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 616, 617) ;

Rappel au règlement : souhaite que les parlementaires puissent déposer des amendements sur les articles 49 et 50, réservés en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 617).

- *favorable* au sous-amendement n° 727 de M. René Beaumont (dispose que le rapporteur général doit être élu parmi les maires membres de la commission départementale) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 619) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 726 rectifié de M. Christian Estrosi (dispose que 15 p. 100 des membres de la commission sont des représentants du conseil général et 5 p. 100 des représentants du conseil régional qui appartiennent au département concerné) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 621).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

Rappel au règlement : conteste que l'amendement n° 722 du Gouvernement ait été voté alors que le sous-amendement n° 728 de M. Patrick Ollier qui le concernait avait été réservé (p. 629, 630).

Rappel au règlement : demande une suspension d'un quart d'heure en raison de la « confusion » des débats (p. 631).

Article 53 *(communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 637 de M. Christian Estrosi (de suppression) : rejeté (p. 815).

Article L. 167-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 627 de M. Dominique Perben (supprime les régles de proportion de conseils municipaux et de population requises par le texte pour demander la création d'une communauté de communes) : rejeté (p. 816).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Après l'article L. 167-3 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 285 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné, et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) (p. 840) ;
- *son* sous-amendement oral (porte le délai de réponse accordé à la commune concernée à deux mois) à l'amendement n° 285 de la commission : adopté (p. 840).

Après l'article 53 :

- *soutient* l'amendement n° 379 de M. Patrick Ollier (dispose que le président et le bureau du district présentent chaque année au conseil avant le 15 février un rapport sur les activités du district) (p. 842) : rejeté (p. 843).

Avant l'article 54 :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 745 de M. André Rossinot (précise que les communes délibèrent librement sur le périmètre de la communauté et sur leur participation en préalable à la constitution du schéma départemental) à l'amendement n° 738 du Gouvernement (organise la création des communautés de villes prévues pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants et prévoit, pour les communes pressenties, la possibilité de refus de participation, ces règles s'appliquant également aux créations de communautés urbaines et aux modifications de leurs périmètres) (p. 849) (p. 850).

Article 54 *(communautés de villes) :*

Article L. 168-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 629 de M. Dominique Perben (dispose que les délégué des communes sont, quel que soit leur nombre, élus au scrutin majoritaire uninominal à deux tours) (p. 852) : rejeté (p. 853) ;
- *soutient* l'amendement n° 446 de M. Serge Charles (crée des postes de délégué au conseil de la communauté pour les communes non directement représentées) : rejeté (p. 853) ;
- *favorable* à l'amendement n° 106 de M. André Rossinot (dispose que le nombre de sièges attribués à une commune au conseil de la communauté ne peut être supérieur à l'effectif de son conseil municipal) (p. 854).

- Projet de loi organique, adopté par le Sénat, modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 1913).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mars 1991] :

Fonctionnaires et agents publics : recrutement (p. 525).

Magistrats : recrutement exceptionnel (modalités) (p. 527).

Discussion des articles [28 mars 1991] :

Article 1er *(mise en place de deux concours exceptionnels en 1991) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime la condition de diplôme pour les candidats fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales justifiant de quinze ans d'activité professionnelle et appartenant depuis au moins huit ans à la catégorie A) (p. 528) ;
- *son* sous-amendement oral (impose un diplôme au moins équivalant à la licence) à l'amendement n° 1 de la commission : retiré (p. 528).

Après l'article 2 :

Rappel au règlement : estime que des dispositions ne revêtant pas le caractère organique peuvent faire l'objet d'une procédure abrégée de discussion (p. 529).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : avis sur le projet (p. 664).

Rappel au règlement : souhaite que les avis du Conseil d'Etat soient rendus publics (p. 661).

Rappel au règlement : s'élève contre la mise en cause de l'autorité de l'Etat en Corse (p. 688).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *défavorable* (p. 689, 690) ;
  Constitution : constitutionnalité du projet de loi (p. 689, 690).
- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnaît l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 694) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 140 de M. Gilbert Millet (précise que le peuple corse, composante du peuple français, est partie intégrante de la nation française) à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnaît l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 697).

Article 48 *(pouvoirs de contrôle du représentant de l'Etat) :*

Rappel au règlement : déplore les conditions de travail de l'Assemblée et dénonce la durée excessive de la séance de nuit en violation de l'engagement pris (p. 753).

Article 49 *(carte scolaire et financement des établissements d'enseignement secondaire) :*

- *ses observations* (p. 755) ;
  Sénat : hommage (p. 755).

Article 51 *(enseignement supérieur) :*

- *défavorable* aux amendements nos 84, 85 corrigé et 86 corrigé de la commission (conservent les mots introduits par le Sénat « dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur » et rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 756).

Article 52 *(activités éducatives complémentaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses) p. 757).

Article 54 *(compétences en matière de communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de la commission (autorise la collectivité territoriale de Corse à promouvoir des actions dans les domaines de la création et de la communication) (p. 759).

Article 56 *(compétences en matière d'environnement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 151, deuxième rectification, de la commission (institue un office de l'environnement de la Corse) (p. 762).

Article 58 *(schéma d'aménagement de la Corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 766).

Article 58 *bis* *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 767).

Article 58 *ter* *(dégrèvement de taxe professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de la commission (de suppression) (p. 769).

Rappel au règlement : déplore les modifications de l'ordre du jour (p. 770).

Article 59 *(aides au développement économique) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 157 rectifié du Gouvernement (prévoit l'intervention d'un décret pris en Conseil d'Etat) à l'amendement n° 101 de la commission (dispose que le régime des aides au développement économique est déterminé par la collectivité territoriale de Corse dans le respect des réglements de la Communauté économique européenne) (p. 771).

Article 80 *(refonte des listes électorales) :*

- *son* sous-amendement n° 126 (précise que toute demande de réinscription faite par une personne déjà inscrite sur la liste électorale bénéficie du principe de permanence des listes) à l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 802) : rejeté (p. 803).

Seconde délibération :

Article 70 *(transfert de compétences en matière de voirie) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 804).

Lecture définitive [12 avril 1991] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 1121, 1129, 1131) : rejetée au scrutin public (p. 1135).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :
- absence du président de la commission des lois et du rapporteur (p. 1142) ;
- conditions de travail (p. 1130) ;
- votes : vote personnel le mardi (p. 1131).

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 1123).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- transferts de compétences (p. 1125) ;
- transports (p. 1125).

Constitution :
- cession de territoire (art. 53 de la Constitution) (p. 1122) ;
- collectivités territoriales : organisation (art. 72 et 74 de la Constitution) (p. 1123, 1124) ;
- collectivités territoriales : représentation (art. 24 de la Constitution) (p. 1124) ;
- constitutionnalité du projet de loi (p. 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1130, 1131) ;
- Parlement : droit d'amendement (art. 44 et 45 de la Constitution) (p. 1130) ;
- Préambule (p. 1122) ;
- principe d'égalité (art. 2 de la Constitution) (p. 1122, 1124, 1132) ;
- principe de la souveraineté du peuple (art. 3 de la Constitution) (p. 1122, 1123).

Départements (compétences) (p. 1125).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 1124, 1125).

Etat : autorité, Etat de droit (p. 1132).

Gouvernement :
- attitude à l'égard du Parlement (p. 1121, 1122, 1141) ;
- négociations et engagements pris avec les autonomistes et indépendantistes (p. 1122).

Lois : projet de loi n° 1692 : vote personnel (p. 1131).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 1121, 1122).

Partis et mouvements politiques : parti socialiste : dissensions en son sein sur le projet et lettre des parlementaires de Socialisme et République (p. 1132).

« Peuple corse » :
- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 1121, 1122, 1132) ;
- notion (p. 1122).

Statut : risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 1121).

Traités et conventions : pacte international des droits civils et politiques du 19 décembre 1966 (p. 1122).

Rappel au règlement : demande une suspension de séance et annonce une demande de vérification du quorum (p. 1143).

Explications de vote :

« Peuple corse » : notion (p. 1164).

Statut : risque d'extension à d'autres régions (p. 1164).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 1164).

Rappel au règlement : s'indigne que le Gouvernement qualifie un magistrat de « jeune juge » lors d'une interview à la télévision [9 avril 1991] (p. 980).

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Justice : ministère de la justice : budget : moyens accrus (nécessité) (p. 988).

Magistrature : magistrats : création de postes et redéploiement (p. 988).

Voies d'exécution : titre exécutoire (p. 988).

Discussion des articles [9 et 25 avril 1991] :

Article 1er *(principes généraux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 de la commission (rédactionnel) (p. 994).

Article 8 *(compétences du juge de l'exécution) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de la commission (permet au juge de l'exécution de se prononcer sur le fond du droit) (p. 996) ;
- *son* amendement n° 87 corrigé (reconnaît qu'une compétence particulière peut être conférée à une autre juridiction dans le cas de la revendication par un tiers de la propriété d'un bien indûment compris dans la saisie) : devenu sans objet (p. 996).

Article 13 *(principes de saisissabilité des biens du débiteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 de M. Jean-Louis Debré (prévoit que les modalités des saisies sur créances conditionnelles ou à terme seront fixées par décret pris en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 997).

Article 14 *(biens saisissables) :*

- *favorable* à l'amendement n° 40 de la commission (prévoit que des biens mobiliers de grande valeur puissent être saisis, perdant ainsi leur caractère de nécessité) (p. 998) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 165 du Gouvernement (précise que les biens mobiliers de grande valeur saisissables doivent se trouver dans un lieu autre que celui où le débiteur saisi demeure ou travaille habituellement) à l'amendement n° 40 de la commission (p. 998).

Article 18 *(mission des agents chargés de l'exécution) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 172 du Gouvernement (prend en compte les créances symboliques auxquelles le débiteur se refuserait abusivement) à l'amendement n° 41 de la commission (permet à l'huissier de refuser son concours dans le cas où les frais de recouvrement de la créance sont supérieurs au montant de la créance réclamée) (p. 999).

Article 20 *(pénétration dans le domicile du débiteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de M. Jean-Louis Debré (permet au débiteur qui sous huit jours remet une déclaration sur l'honneur de ses biens, titres et valeurs d'éviter d'autres frais lors de la saisie-vente) : retiré (p. 1000).

Article 30 *(exécution d'un titre exécutoire à titre provisoire) :*

Rappel au règlement : souhaite que les séances ne dépassent pas minuit (p. 1003).

Article 31 *(prise en charge des frais de l'exécution) :*

- *son* sous-amendement n° 156 (dispense de la réglementation fixée par décret en Conseil d'Etat les sociétés filiales d'un même groupe) à l'amendement n° 105 du Gouvernement (précise les cas où le juge de l'exécution peut imputer les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire à la charge du débiteur et prévoit que l'activité des agences de recouvrement fera l'objet d'une réglementation fixée par décret en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 1006).

Article 35 *(conditions de liquidation des astreintes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 du Gouvernement (supprime en tout ou en partie le montant de l'astreinte s'il est établi que le retard dans l'exécution est dû à la force majeure) (p. 1743).

Article 38 *(mission du ministère public) :*

- *soutient* les amendements nos 92 de M. Jean-Louis Debré et 134 de M. Patrick Devedjian (rédactionnels) : rejetés (p. 1744) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 158 de la commission (prévoit la fixation par décret en Conseil d'Etat d'un délai pour la recherche des coordonnées du débiteur au-delà duquel le créancier peut engager la procédure de saisie-vente) (p. 1744) ;
- *soutient* les amendements nos 93 de M. Jean-Louis Debré et 135 de M. Patrick Devedjian (prévoient la fixation par décret en Conseil d'Etat d'un délai au-delà duquel la réquisition du procureur de la République sera considérée comme infructueuse) : adoptés après modifications (p. 1744) ; supprimés en seconde délibération (p. 1770).

Après l'article 42 :

- *soutient* les amendements nos 94 corrigé de M. Jean-Louis Debré et 114 de M. Pascal Clément (imputent à la charge du débiteur les frais de saisie dès lors que la procédure est justifiée) : rejetés (p. 1747).

Article 46 *(obligations spécifiques de l'établissement bancaire, tiers saisi) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 163 de la commission (ramène de deux mois à trois jours le délai durant lequel le solde du compte bancaire du saisi peut être affecté par diverses opérations bancaires) (p. 1748) ;
- *son* sous-amendement n° 173 (porte le délai de trois à cinq jours) à l'amendement n° 163 de la commission : adopté (p. 1748) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 108 rectifié du Gouvernement (ramène de deux mois à huit jours le délai durant lequel le solde du compte bancaire du saisi peut être affecté par diverses opérations bancaires) (p. 1748) ;
- *soutient* l'amendement n° 95 de M. Jean-Louis Debré (prévoit que lorsque le tiers s'oppose à la saisie ou à la communication de ses références bancaires, il en est référé au juge de l'exécution, cependant qu'il est sursis à la saisie) : retiré (p. 1749).

Article 53 *(exécution forcée relative à une obligation de livraison ou de restitution d'une chose) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 28 de M. François Asensi (supprime, s'il manque des meubles, les procès-verbaux de récolement au profit de procès-verbaux de déficit) (p. 1754).

Article 58 *(conditions exigées pour procéder à une expulsion) :*

- *soutient* l'amendement n° 141 de M. Patrick Devedjian (précise que l'expulsion ne peut être poursuivie qu'après signification par huissier délivrée aux personnes habitant les lieux) : retiré (p. 1755).

Article 59 *(respect d'un délai supplémentaire d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 170 de M. Guy Malandain (impose la présence d'un représentant de l'Etat dans le département lors de l'expulsion) (p. 1759).

Explications de vote :

Parlement : hommage au travail parlementaire (p. 1770).

Politique économique et sociale : préoccupations sociales (p. 1770).

Abstention des groupes R.P.R., U.D.C. et U.D.F. (p. 1770).

Rappel au règlement : demande que le Conseil constitutionnel précise dans quels cas des amendements, adressés au service de la séance de l'Assemblée, peuvent être considérés comme des amendements adoptés par le Sénat, au sens de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution [12 avril 1991] (p. 1120).

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Discussion des articles [16 avril 1991] :

Rappel au règlement : demande que la séance soit supendue jusqu'à l'arrivée dans l'hémicycle du président de la commission des finances (p. 2005).

Avant l'article 1er :

- *défavorable* aux amendements identiques nos 4 de la commission et 47 de M. Jean Proriol (confèrent l'appellation « caisses d'épargne Ecureuil » aux caisses d'épargne et de prévoyance dans l'intitulé du chapitre 1er) (p. 2005, 2006) ;

Rappel au règlement : regrette que le président de la commission des finances s'exprime sur les ondes d'une radio périphérique au lieu d'assister aux débats (p. 2019).

Rappel au règlement : conteste les conditions de travail de l'Assemblée nationale, signale au Gouvernement qu'il n'a plus de majorité pour adopter ses textes et suggère en conséquence de dissoudre l'Assemblée nationale [23 avril 1991] (p. 1617).

Rappel au règlement : s'indigne que M. Jean Auroux ait qualifié le comportement de l'opposition d'antidémocratique et considère comme tel le refus de dissoudre l'Assemblée nationale [23 avril 1991] (p. 1619).

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Discussion des articles [24 avril 1991] :

Article 10 *(autorisation de la publicité comparative) :*

- *son* amendement n° 17 soutenu par M. Jean-Paul Charié (autorise la publicité comparative sous réserve de l'accord du titulaire de la marque, de la raison ou de la dénomination sociale, du nom commercial ou de l'enseigne cité ou représenté) : retiré (p. 1710) ;
- *son* amendement n° 18 soutenu par M. Jean-Paul Charié (prévoit que la comparaison doit porter sur l'ensemble des qualités des biens ou des services) : vote réservé (p. 1711) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725) ;
- *son* amendement n° 19 soutenu par M. Jean-Paul Charié (reporte l'entrée en vigueur de l'article 10 au terme du délai fixé par la directive européenne sur la publicité comparative lorsque celle-ci aura été adoptée) : vote réservé (p. 1721) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Discussion des articles [30 avril 1991] :

Après l'article 31 :

- *son* amendement n° 147 rectifié (propose qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités selon lesquelles le juge condamne la partie perdante aux frais irrépétibles) (p. 1915) : réservé jusqu'après l'article 43 (p. 1933).

Article 36 *(réclamation d'honoraires en cas de retour à meilleure fortune par suite du gain du procès) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Jean-Louis Debré (dispose que l'avocat ne peut demander ses honoraires qu'après que la décision a été effectivement exécutée) (p. 1928).

Article 43 *(condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle) :*

- *son* amendement n° 148 soutenu par M. Jean-Louis Debré (limite la portée du 1er alinéa aux seules instances civiles, dispose que la partie condamnée rembourse au bénéficiaire du jugement les sommes exposées non comprises dans les dépens et prévoit, pour l'ensemble des remboursements, un barème établi par décret en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 1930) ;
- *son* amendement n° 149 soutenu par M. Jacques Toubon (rédactionnel) : adopté (p. 1932) ;
- *son* amendement n° 150 (dispose que, lorsqu'une affaire est terminée avant le jugement au fond ou qu'une transaction intervient avec le concours de l'avocat, l'auxiliaire de justice reçoit la moitié des émoluments prévus à l'article 31) : retiré (p. 1932).

Après l'article 43 :

- *son* amendement n° 147 rectifié soutenu par M. Jacques Toubon (propose que le juge condamne la partie perdante, dans la même proportion que les dépens, aux frais irrépétibles selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, sauf s'il est manifeste que la partie ne peut en assumer la charge) : rejeté (p. 1933).

Rappel au règlement : estime que le ministre de l'intérieur a violé la Constitution en déclarant que la loi portant statut de la Corse que le Parlement venait d'adopter devait désormais s'appliquer alors qu'elle fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel [6 mai 1991] (p. 2003).

Rappel au règlement : s'étonne que M. Raymond Douyère ait répondu à son rappel au règlement relatif aux déclarations du ministre de l'intérieur [6 mai 1991] (p. 2004, 2005).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Rappel au règlement : commente l'article 91 du Règlement relatif à la discussion de l'exception d'irrecevabilité et de la question préalable tel qu'il résulte de la récente modification du Règlement (p. 2331).

Rappel au règlement : réclame la présence du président de la commission de la production (p. 2333).

Rappel au règlement : article 55 du Règlement : souhaite que les débats fondamentaux n'aient pas lieu le lundi, jour où les députés sont encore dans leur circonscription [3 juin 1991] (p. 2647).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Ses interruptions (p. 2655, 2656, 2657).

Son exception d'irrecevabilité (p. 2662) : rejetée au scrutin public (p. 2680).

Principaux thèmes développés : discussion commune :

Accord germano-autrichien (p. 2663).

Accords de Schengen :

- comité exécutif : création, instance intergouvernementale (p. 2668) ;
- texte intergouvernemental et non intercommunautaire (p. 2664).

Communautés européennes :
- acte unique (p. 2664, 2679) ;
- citoyenneté européenne (p. 2672) ;
- directives et règlements : examen préalable par le Parlement français (p. 2656, 2663) ;
- droit communautaire : primauté sur le domaine réglementaire national (p. 2664) ;
- libre circulation des personnes (p. 2666) ;
- Parlement européen : source du droit européen : perspectives (p. 2664).

Conseil constitutionnel : saisine par le Gouvernement : perspectives (p. 2662, 2664, 2679).

Constitution : supériorité par rapport aux traités (p. 2663, 2664, 2665, 2669).

Désengagement d'un traité : difficultés (p. 2668).

D.O.M. - T.O.M. : exclusion du système de Schengen (p. 2670, 2679).

Droit pénal :
- harmonisation européenne (p. 2655) ;
- juridictions nationales : coopération (p. 2668).

Droits de l'homme et libertés publiques : respect (p. 2670).

Etrangers :
- droit d'asile : compatibilité de Schengen avec la convention de Dublin du 15 juin 1990 (p. 2670) ;
- immigration clandestine : contrôle (p. 2667) ;
- « nouvelle frontière européenne » : contrôle aux frontières externes (p. 2666).

Europe : Cour européenne des droits de l'homme : saisine par les particuliers (p. 2671).

Français : nationalité française : droit de la nationalité : mise en cause (p. 2667).

Gouvernement : Conseil d'Etat : avis du 2 mai 1991 (p. 2668, 2679).

Informatique :
- commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : consultation, référence pour les autres pays signataires (p. 2670) ;
- « système d'information Schengen » (S.I.S.) : données informatisées : installation à Strasbourg (p. 2670).

Police : polices nationales : coopération et droit de poursuite (p. 2667).

Rappel au règlement : fait observer que, pour un débat aussi important, ni le président de la commission des lois, ni le président de la commission des affaires étrangères ne sont présents (p. 2653).

Rappel au règlement : article 58 du Règlement : insiste pour que les présidents de commission soient présents lors des débats importants (p. 2677).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Conseil constitutionnel :
- décision (p. 2708) ;
- saisine (p. 2708).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits de perquisition des fonctionnaires (art. 40 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications) (p. 2708).

Sénat : texte (p. 2708).

Rappel au règlement : rappelle qu'une décision du Conseil constitutionnel s'impose de plein droit (p. 2709).

Discussion des articles [4 juin 1991] :

Article 1er *(recherche et constatation des infractions à la réglementation des télécommunications) :*

- *son* amendement n° 6 rectifié (précise que les fonctionnaires de l'administration des télécommunications habilités et assermentés peuvent rechercher et constater les infractions accompagnés d'un officier ou d'un agent de police judiciaire) (p. 2711) : rejeté (p. 2712) ;

Conseil constitutionnel : décision (p. 2711, 2712).

Sénat : texte (p. 2711).

- *son* amendement n° 7 rectifié (rédactionnel) : rejeté (p. 2712) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime l'obligation de présence d'un officier ou d'un agent de police judiciaire pendant les contrôles) (p. 2712) ;

Conseil constitutionnel : saisine (p. 2712, 2713).

Rappel au règlement : insiste pour que les débats importants commencent à l'heure fixée par la conférence des présidents [6 juin 1991] (p. 2840).

Rappel au règlement : insiste sur l'émotion ressentie par la représentation nationale à la suite des graves événements de Mantes-la-Jolie [10 juin 1991] (p. 2919).

Rappel au règlement : demande au Gouvernement de redonner confiance aux forces de police après l'assassinat d'une femme policier à Mantes-la-Jolie [11 juin 1991] (p. 2961).

Rappel au règlement : rappelle que les lois de la République ne sauraient être appelées du nom du ministre qui les a proposées et défendues devant le Parlement [12 juin 1991] (p. 3028).

Rappel au règlement : demande la réunion du Bureau afin qu'un député présente des excuses à un collègue [12 juin 1991] (p. 3028).

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 5 *(contrôle des comptes d'emploi des organismes faisant appel à la générosité publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Reitzer (soumet les associations faisant appel à l'épargne publique au même contrôle que les sociétés commerciales) (p. 3592) : rejeté (p. 3594).

Lecture définitive :

Discussion des articles [5 juillet 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *son* amendement n° 1 (supprime la consultation des institutions représentatives du personnel dans la procédure de refus d'autorisation d'absence) (p. 4011) : rejeté (p. 4011).

Article 3 *(déclaration préalable) :*

- *son* amendement n° 2 (redéfinit le régime juridique du contrôle de l'emploi des fonds collectés par des organismes faisant appel à la générosité publique) : rejeté (p. 4011) ;
- *son* amendement n° 3 : devenu sans objet (p. 4011).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Assemblée nationale : Règlement : modification des articles 140 à 144 (p. 3975).

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 3974) ;
- réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours : non-rétroactivité de la loi (p. 3974) ;
- secret professionnel : respect (p. 3975) ;
- témoins : protection pénale (p. 3974, 3975).

Conseil constitutionnel :
- recours présentés à l'initiative de M. Mazeaud : multiplication (p. 3974) ;
- saisine sur le texte (p. 3973, 3974).

Constitution : principe d'égalité : rupture (p. 3974).

Partis et mouvements politiques : commission d'enquête sur le financement des partis et des campagnes électorales : publicité (p. 3974).

Rappel au règlement : regrette que M. Massot se soit dit « choqué par l'attitude du Sénat » et défend le droit du Sénat d'examiner les textes aussi longtemps qu'il le souhaite (p. 3971).

Rappel au règlement : interroge le ministre délégué à la justice afin de savoir si la proposition de loi est applicable en l'absence d'une modification de l'article 143 du Règlement de l'Assemblée nationale et si la commission d'enquête sur le financement des partis bénéficiera d'une prolongation des délais pour procéder à nouveau à l'audition des témoins (p. 3977).

Discussion des articles [3 juillet 1991] :

Article 1er I: nouveau *(durée des travaux des commissions d'enquête) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (de suppression) (p. 3979).

Article 1er supprimé par le Sénat *(publicité des auditions) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 16 de M. Emmanuel Aubert (propose que toute personne mise en cause au cours d'une audition publique soit entendue, sur sa demande, par la commission d'enquête) à l'amendement n° 12 de la commission (rétablit dans une nouvelle rédaction le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : retiré (p. 3982).

Article 3 nouveau *(conditions d'application de la présente loi aux commissions d'enquête ou de contrôle existantes) :*

- *son* amendement n° 15 : devenu sans objet (p. 3983).

Explications de vote :

Commission d'enquête et de contrôle : réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours (p. 3983).

Conditions de travail : groupe de travail pour la modernisation (p. 3983).

Conseil constitutionnel : saisine sur le texte (p. 3983).

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 3983).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [5 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 4012) ;
- réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours : non-rétroactivité de la loi (p. 4012) ;
- témoins : protection pénale (p. 4012).

Constitution : principe d'égalité : rupture (p. 4013).

Gouvernement : proposition de loi : approbation (p. 4014).

Opposition : position sur le texte (p. 4014).

Rappel au règlement : regrette l'absence du rapporteur titulaire (p. 4012).

Ses observations sur le vote favorable du groupe R.P.R. (p. 4015).

Rappel au règlement : insiste pour que le ministre chargé des relations avec le Parlement soit présent lors des débats importants afin de ne pas discréditer l'institution parlementaire [2 juillet 1991] (p. 3934).

Rappel au règlement : s'interroge sur les conditions dans lesquelles a été voté le refus opposé par la Commission des Communautés européennes à la demande de reprise de l'entreprise canadienne De Havilland par Aérospatiale et par la société italienne Alenia et, notamment, sur l'absence de Mme Scrivener lors du vote de la commission ; souligne l'émotion unanime de l'Assemblée provoquée par ce refus [3 octobre 1991] (p. 4118).

Rappel au règlement : indique qu'il est sans réponse de la présidence de l'Assemblée nationale, qu'il avait saisie, en sa qualité de président de la commission d'enquête sur le financement des partis politiques, d'une déclaration contestée du président du groupe socialiste [3 octobre 1991] (p. 4418).

Rappel au règlement : interroge le Gouvernement sur le refus de la commission européenne d'autoriser l'achat de l'entreprise De Havilland par Aérospatiale et sur une éventuelle saisine de la Cour de justice des Communautés européennes [7 octobre 1991] (p. 4211).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [8 octobre 1991] :

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (dispose qu'un maire, un adjoint ou un conseiller municipal délégué peut acquérir un lot communal pour son usage professionnel après accord de la chambre régionale des comptes et délibération motivée du conseil municipal) (p. 4285).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Santé publique : sida : transmission : sanctions pénales (p. 6984).

Discussion de l'article unique et des annexes [2 décembre 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-1 du code pénal (définition et répression du crime de génocide) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 112 du Gouvernement (définit le crime de génocide comme la volonté de détruire totalement ou partiellement un groupe national, ethnique, racial ou religieux par l'application d'un plan concerté et incrimine également les auteurs et les inspirateurs du crime) (p. 6997).

Après l'article 211-2 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (introduit au sein du chapitre traitant des « crimes contre l'humanité » la notion de « crimes de guerre aggravés », punis de la réclusion à perpétuité et imprescriptibles) (p. 6999).

Après l'article 211-4-2 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de la commission (affirme la responsabilité de l'auteur d'un crime contre l'humanité alors même qu'il agit sur ordre) (p. 7000).

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Gilbert Millet (exclut de l'incrimination les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 7002).

Article 222-6 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner) :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de Mme Nicole Ameline (définit comme aggravée l'infraction de violences commises sur une personne projetée au sol) (p. 7006).

Après l'article 222-32 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 106 de Mme Yvette Roudy (dispose que le harcèlement sexuel se caractérise par une contrainte ou des pressions le cas échéant répétées sur une personne en situation d'infériorité hiérarchique ou de dépendance économique en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle) (p. 7013, 7016).

Avant l'article 224-8 du code pénal :

- *son* sous-amendement n° 94 rectifié (inclut dans l'intitulé les entraves à la liberté du travail) à l'amendement n° 60, deuxième correction, de la commission (intègre dans le chapitre IV une section III intitulée « Des entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation ») : devenu sans objet (p. 7023).

Article 224-8 du code pénal supprimé par le Sénat *(entraves à l'exercice de la liberté d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation) :*

- *son* sous-amendement n° 95 rectifié (de coordination) à l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : devenu sans objet (p. 7023).

Explications de vote :

Assemblée nationale : examen du texte en deuxième lecture : « avancées » et sérieux du travail (p. 7032).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 7032).

Rappel au règlement : cite un télégramme adressé au directeur général de la police nationale par le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur informant de la visite possible de délégations du comité européen dans les locaux de police ; insiste sur le danger que présentent certaines conventions européennes [23 octobre 1991] (p. 4927).

Rappel au règlement : s'indigne des décisions prises par le Président de la République relatives à l'agriculture et annoncées par la presse au moment même où l'Assemblée nationale traite du budget de l'agriculture [24 octobre 1991] (p. 4975, 4976).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1991] :

Rappel au règlement : fait remarquer que la réserve sur le vote des crédits du ministère des affaires étrangères aurait dû être demandée expressément par le Gouvernement à la fin de la discusion de ce même budget (p. 5511).

Rappel au règlement : estime, à propos du projet de loi relatif au statut de la magistrature, qu'il est intolérable que l'ordre du jour soit « bousculé », surtout lorsqu'il s'agit d'un projet de loi organique [20 novembre 1991] (p. 6383).

Rappel au règlement : s'étonne que le Gouvernement ait avancé la discussion du projet de loi organique sur le statut des magistrats et regrette le faible nombre des députés dans l'hémicycle [20 novembre 1991] (p. 6388).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistreture (n° 2007).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1991] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 6395) : rejetée au scrutin public (p. 6401).

Son intervention : n'accepte pas que M. François Massot ait qualifié le fond de son intervention de « zéro » et lui fait part de son « mépris » (p. 6401).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : absentéisme (p. 6395).

Conseil constitutionnel : projet de loi organique : soumission automatique au Conseil : risque d'inconstitutionnalité (p. 6395, 6397, 6398).

Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) : généralités (p. 6397, 6399).

Fonctionnaires et agents publics :
- hauts fonctionnaires : détachement judiciaire (p. 6397, 6398, 6399) ;
- statut général des fonctionnaires (p. 6395).

Gouvernement : Henri Nallet, garde des sceaux : hommage (p. 6399).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : avis sur le projet et transmission des avis au Parlement (p. 6399).

Justice :
- indépendance : principe à valeur constitutionnelle (art. 64 de la Constitution) (p. 6396) ;
- institution judiciaire : place dans l'Etat et dans la société (p. 6399).

Magistrats :
- inamovibilité (p. 6396, 6398) ;
- indépendance et statut (p. 6395, 6396, 6398) ;
- statut : origine, évolution et spécificité (p. 6395, 6396, 6397, 6398).

Projet de loi : esprit, contenu et innovations (p. 6399).

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Article 1er *(art. 2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : niveaux hiérarchiques et avancement) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Jacques Toubon (propose que l'ancienneté prenne en compte le rang de sortie de l'Ecole nationale de la magistrature) : rejeté (p. 6431).

Article 4 *(art. 12-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : évaluation) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de M. Jacques Toubon (propose qu'une évaluation supplémentaire soit effectuée lors d'une présentation à l'avancement) : adopté (p. 6432) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (propose que l'évaluation soit précédée d'un entretien entre le magistrat et son chef de juridiction ou de service) (p. 6432).

Article 5 *(art. 12-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : contenu et communication du dossier personnel du magistrat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de la commission (propose que les éléments relevant strictement de la vie privée ainsi que les informations concernant la vie privée ne puissent figurer dans un dossier personnel) (p. 6433) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 73 du Gouvernement (supprime de l'amendement les « informations concernant la vie privée ») à l'amendement n° 19 de la commission (p. 6433).

Article 7 *(art. 27-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : diffusion des projets de nomination et de la liste des candidats à une fonction) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de Mme Nicole Catala (supprime la disposition qui prévoit qu'un candidat à une fonction peut transmettre toute observation sur le projet de nomination à cette fonction au parquet, au ministère de la justice et au Conseil supérieur de la magistrature) : rejeté (p. 6434) ;
- *soutient* l'amendement n° 95 de M. Jacques Toubon (propose que les dispositions de l'article s'appliquent également aux projets de nomination aux fonctions de conseiller référendaire à la Cour de cassation et de substitut chargé du secrétariat général d'une juridiction) : rejeté (p. 6434).

Article 8 *(art. 27-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : mécanisme de promotion à l'ancienneté au sein du second grade) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de Mme Nicole Catala (de suppression) : rejeté (p. 6434) ;
- *soutient* l'amendement n° 80 de *M.* Jacques Toubon (supprime la mention d'un décret en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 6434).

Article 9 *(art. 28 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : nomination des magistrats) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de M. Jacques Toubon (de suppression) : rejeté (p. 6434) ;
- *soutient* l'amendement n° 49 de Mme Nicole Catala (soustrait les décrets de promotion ou de nomination des magistrats du parquet au dispositif prévu par l'article) : rejeté (p. 6435).

Article 10 *(art. 37-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : exceptions aux listes de transparence) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Serge Charles (dispose que les fonctions de président et de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ne font pas exception au principe de la liste de transparence) : rejeté (p. 6435) ;

- *soutient* l'amendement n° 50 rectifié de Mme Nicole Catala (dispose que les fonctions de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, celles du parquet de la Cour de cassation et celles de procureur général près une cour d'appel ne font pas exception au principe de transparence) : rejeté (p. 6435).

Article 11 *(art. 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : congé parental et détachement de magistrats dans la fonction publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de M. Jacques Toubon (dispose que les statuts particuliers des corps recrutés par la voie de l'E.N.A. seront modifiés avant le 31 décembre 1992 pour régler les modalités de classement des magistrats détachés) (p. 6435) : retiré (p. 6436).

Article 12 *(art. 76-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration des magistrats dans la fonction publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de M. Jacques Toubon (de suppression) : rejeté (p. 6436) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 94 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles les magistrats peuvent être détachés auprès ou intégrés au sein des corps issus de l'E.N.A. ; prévoit également le détachement ou l'intégration des magistrats dans les corps d'enseignants d'université) (p. 6436).

Article 14 *(art. 13-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : élection directe des magistrats appelés à siéger à la commission d'avancement et à la commission de discipline du parquet par le collège des magistrats) :*

- *soutient* les amendements identiques n°s 51 de Mme Nicole Catala et 84 de M. Jacques Toubon (abrogent le chapitre 1er *bis* de l'ordonnance du 22 décembre 1958) : rejetés (p. 6437).

Article 15 *(art. 13-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : suppression de la mention des magistrats de la Cour de sûreté de l'Etat parmi les électeurs du collège des magistrats) :*

- *soutient* les amendements identiques n°s 52 de Mme Nicole Catala et 85 de M. Jacques Toubon (de suppression) : rejetés (p. 6437).

Article 20 *(art. 16 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : condition de diplôme exigée des candidats au premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (prévoit qu'un ressortissant français détenant un diplôme délivré dans un pays européen à un niveau « bac plus 4 » peut faire acte de candidature à l'Ecole nationale de la magistrature) (p. 6438) ;

Parlement : directives et règlements européens : information sur leur préparation avant leur adoption (p. 6438).

Article 21 *(art. 17 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : mise en place d'un troisième concours) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de M. Jacques Toubon (précise que le troisième concours est ouvert aux personnes dont l'activité professionnelle fait appel à des connaissances juridiques) : retiré (p. 6439).

Article 23 *(art. 22 à 25-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration directe) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 du Gouvernement (supprime la possibilité d'intégration directe dans le second grade des fonctionnaires en situation de détachement judiciaire) (p. 6441).

Article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *soutient* l'amendement n° 53 de Mme Nicole Catala (supprime la possibilité d'intégration directe dans le second grade des fonctionnaires de catégorie A du ministère de la justice justifiant de sept années de service effectif) : rejeté (p. 6441).

Article 24 *(art. 40 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration directe aux fonctions hors hiérachie) :*

- *favorable* aux amendements identiques n°s 30 de la commission et 71 de M. Pascal Clément (disposent que la commission d'avancement donne un avis conforme pour la nomination des avocats aux fonctions hors hiérarchie) (p. 6443).

Avant l'article 25 :

- *soutient* l'amendement n° 54 de Mme Nicole Catala (de coordination) : devenu sans objet (p. 6443).

Article 25 *(art. 34 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : pouvoirs de la commission d'avancement) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 rectifié de Mme Nicole Catala (de coordination) : devenu sans objet (p. 6443).

Article 26 *(art. 35 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : composition de la commission d'avancement) :*

- *soutient* les amendements n°s 58 de Mme Nicole Catala et 86 de M. Jacques Toubon (renvoient la fixation du mode d'élection des représentants des magistrats à l'article 35-2 de l'ordonnance) : rejetés (p. 6444).

Après l'article 27 :

- *soutient* les amendements identiques n°s 59 de Mme Nicole Catala et 87 de M. Jacques Toubon (prévoient que la commission d'avancement est élue dans le cadre national au scrutin proportionnel direct) : retirés (p. 6445).

Article 28 *(art. 36 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : condition de mobilité territoriale) :*

- *soutient* l'amendement n° 97 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que le magistrat inscriptible au tableau d'avancement dont la demande de mobilité n'a pas été satisfaite saisit la commission d'avancement, qui peut décider, si elle estime que le refus de lui accorder la mobilité n'était pas justifié, que ce refus ne pourra être opposé pour un avancement ultérieur) : rejeté (p. 6446) ;

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (dispose que le magistrat inscriptible au tableau d'avancement dont la demande de mobilité n'a pas été satisfaite saisit la commission d'avancement, qui peut décider de l'inscrire au tableau si elle estime que le refus de lui accorder sa mobilité n'était pas justifié) (p. 6446).

Article 29 *(art. 36-1 à 36-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : commission consultative du parquet) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Nicole Catala (substitue à la commission consultative du parquet un collège des procureurs généraux près la Cour de cassation et les cours d'appel) (p. 6447) ;

- *soutient* l'amendement n° 98 de M. Jacques Toubon (précise que la commission doit donner un avis conforme sur les propositions de nomination) (p. 6447) : rejeté (p. 6448).

Article 30 *(art. 40-1 à 40-6 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : conseillers et avocats généraux à la Cour de cassation en service extraordinaire) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 du Gouvernement (ramène à vingt-cinq ans l'ancienneté exigée pour la nomination aux fonctions de conseiller ou d'avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire) (p. 6449).

Article 31 *(art. 41 à 41-10 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : détachement judiciaire) :*

- *ses observations* (p. 6457) ;

Assemblée nationale : conditions de travail et absentéisme (p. 6457).

- *favorable* à l'amendement n° 42 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) : vote réservé à la demande du Gouvernement (p. 6450, 6451, 6457) ;

- *soutient* l'amendement n° 62 de Mme Nicole Catala (de suppression) : vote réservé à la demande du Gouvernement (p. 6450) : retiré (p. 6457) ;

Fonctionnaires et agents publics : détachement judiciaire : constitutionnalité (p. 6451, 6457).

Article 41 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 56 de M. Jean-Jacques Hyest (réserve le détachement judiciaire aux membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, du corps des chambres régionales des comptes et aux professeurs et maîtres de conférence des universités) (p. 6458, 6459).

Article 41-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 du Gouvernement (ramène à dix ans l'ancienneté exigée pour l'accès au premier groupe du premier grade) (p. 6459).

Article 41-5 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 35 de la commission et 72 de M. Pascal Clément (disposent que le détachement judiciaire est effectué pour une période de cinq ans non renouvelable pendant laquelle l'interruption du détachement ne peut se faire que sur demande de l'intéressé ou par mesure disciplinaire) (p. 6460, 6461).

Article 36 *(art. 58-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : interdiction temporaire avant saisine de la commission de discipline du parquet) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (propose que le garde des sceaux ne prononce l'interdiction temporaire de fonction qu'après avis de la commission de discipline du parquet) (p. 6462).

Article 37 *(art. 60 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : désignation des membres de la commission de discipline du parquet) :*

- *soutient* les amendements n°s 88 et 89 de M. Jacques Toubon (de coordination) : rejetés (p. 6463).

Avant l'article 39 :

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 43 corrigé rectifié de M. André Berthol et 1 corrigé rectifié de M. Jean-Louis Masson (permettent, pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'accès à la fonction de juge du livre foncier pour les greffiers en chef présentant au moins quinze ans d'ancienneté et prévoient pour les juges du livre foncier une possibilité d'accès aux autres fonctions des deux grades de la hiérarchie judiciaire) (p. 6465) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 du Gouvernement (prévoit, pour les juges fonciers des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, la possibilité d'accéder aux autres emplois du second groupe après trois ans d'exercice, sous réserve de l'avis conforme de la commission d'avancement lorsque la personne n'est pas licenciée en droit) (p. 6465).

Rappel au règlement : demande l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi de M. Marcellin concernant le domaine public maritime [21 novembre 1991] (p. 6422).

- Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Michel Meylan (propose que les associations départementales non représentées au plan national disposent également du droit d'ester en justice) (p. 6560) ;

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (réserve aux associations inscrites auprès de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre le droit de se porter partie civile lorsque des dégradations ou destructions de monuments portent atteinte aux intérêts dont elles ont la charge) (p. 6561).

Rappel au règlement : exprime sa tristesse et son inquiétude en constatant que l'absentéisme frappe un débat aussi important que celui relatif au Sommet de Maastricht des 9 et 10 décembre 1991 [27 novembre 1991] (p. 6687).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Affaires étrangères : Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : finalité (p. 6689).

Commission européenne : méthodes « technocratiques » de la Commission (p. 6689).

Conseil européen : Maastricht : enjeux du Sommet (p. 6688).

Droit communautaire : « législation » communautaire et législation nationale (p. 6689).

Europe :
- Europe des nations (p. 6688) ;
- Europe des régions : Comité des régions de l'Europe : création prévue par Maastricht (p. 6689).

France :
- membre permanent du Conseil de sécurité de l'O.N.U. (p. 6689) ;
- politique étrangère : domaine de la souveraineté nationale (p. 6689).

Institutions communautaires :
- approfondissement et élargissement de la Communauté (p. 6689) ;
- fédéralisme « décentralisateur » : définition (p. 6688).

Moyen-Orient : Conférence de Madrid : absence de l'Europe (p. 6689).

Parlement européen : pouvoirs : extension : perspectives (p. 6689).

Parlements nationaux : rôle dans la future architecture institutionnelle (p. 6689).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 6689).

Rappel au règlement : demande au ministre de l'intérieur de venir devant l'Assemblée nationale afin de lui faire connaître les résultats de l'enquête relative à la transmission à la police libanaise de la liste d'opposants libanais interpellés en France [2 décembre 1991] (p. 6962).

Rappel au règlement : demande au ministre des affaires étrangères de venir expliquer à l'Assemblée nationale les déclarations du Président de la République relatives aux frontières intérieures et internationales de la Yougoslavie [2 décembre 1991] (p. 6962).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Barrot (Jacques)* (p. 7402).

Principaux thèmes développés :

Santé publique :
- risque thérapeutique (p. 7431) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : fonds d'indemnisation, procédure (p. 7402, 7431, 7439) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité : pour risque, pour faute ; responsabilité civile, responsabilité politique (p. 7431).

Vie, médecine et biologie : corps humain : commerce (p. 7431).

Discussion des articles [9 décembre 1991] :

Article 21 *(indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus V.I.H.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 202 de M. Alain Madelin (distingue le régime juridique de l'indemnisation des contami-

nations antérieures et postérieures au 1er octobre 1984 afin de l'adapter à l'évolution de la jurisprudence administrative) (p. 7453) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 189 du Gouvernement (supprime la date limite du 1er janvier 1990 pour la prise en compte de l'indemnisation des contaminations) (p. 7455) ;

Constitution : article 40 : irrecevabilité financière (p. 7455).

- *favorable* à l'amendement n° 128 de M. Alain Madelin (précise que la réparation des préjudices peut être demandée par les victimes ou leurs ayants droit aux personnes qui les ont causés dans les conditions de droit commun de la responsabilité) (p. 7455) ;

- *favorable* à l'amendement n° 163 de M. Alain Madelin (dispose que toute clause de quittance pour solde valant renonciation à toute instance et action contre tout tiers au titre de sa contamination ne fait pas obstacle à la procédure d'indemnisation) (p. 7456) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 16 de M. Georges Hage (élargit les possibilités de recours judiciaire des victimes contre les décisions du fonds d'indemnisation et rétablit la compétence de l'ensemble des degrés de juridiction) (p. 7459) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 155 de M. François d'Aubert (autorise une victime qui s'est désistée d'une action administrative à agir en justice contre le fonds d'indemnisation) (p. 7460) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de la commission (limite aux procédures relatives à l'action des victimes contre le fonds d'indemnisation la dérogation au principe selon lequel le juge civil est tenu de surseoir à statuer jusqu'à la décision définitive de la juridiction répressive) (p. 7460) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 164 de M. Alain Madelin (exclut les compagnies d'assurance de la catégorie des personnes contre lesquelles le fonds d'indemnisation est subrogé dans les droits de la victime) (p. 7462) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 208 rectifié de M. Jean-Claude Boulard (restreint la subrogation du fonds d'indemnisation au dommage imputable à une faute) (p. 7463) ;

- *favorable* à l'amendement n° 130 de M. Alain Madelin (rend obligatoire l'intervention du fonds d'indemnisation devant les juridictions de jugement en matière répressive en cas de constitution de partie civile de la victime ou de ses ayants droit) (p. 7464) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 133 rectifié de M. Jacques Barrot (alimente le fonds d'indemnisation par un droit additionnel sur le tabac) (p. 7466) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 134 de M. Alain Madelin (établit une compétence subsidiaire de subrogation dans les droits des victimes en faveur des entreprises d'assurance et affecte à ces mêmes entreprises les sommes recouvrées par le fonds d'indemnisation à la suite de ses interventions de subrogation) (p. 7467) ;

- *son* sous-amendement n° 211 (ajoute deux conseillers à la Cour de cassation à la composition de la commission financière spéciale) à l'amendement n° 159 de M. François d'Aubert (institue une commission financière spéciale chargée de vérifier les comptes de la fondation nationale de la transfusion sanguine) (p. 7469) : rejeté (p. 7470).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Rappel au règlement : s'interroge sur la possibilité de modifier l'ordre du jour fixé par l'Assemblée nationale et souligne le caractère inopportun des textes concernant le statut des élus locaux et les indemnités des membres du Parlement (p. 7608).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [14 décembre 1991] :

Article unique *(art. 4 de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 : indemnités cumulables avec l'indemnité parlementaire) :*

- *son* amendement n° 4 soutenu par M. Eric Raoult (dispose que le mandat de député est incompatible avec celui de président de conseil régional ou de conseil général et celui de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes) (p. 7937) : rejeté (p. 7938).

Rappel au règlement : demande au ministre de la communication son opinion sur la mesure relative à la redevance audiovisuelle intégrée dans la loi de finances pour 1992 [16 décembre 1991] (p. 7944).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 1er *(modifications des dispositions communes applicables aux secteurs public et privé de la communication audiovisuelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de M. Robert-André Vivien (supprime les dispositions relatives aux quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes) (p. 7953) ;

Communautés européennes : directives : transpositions (p. 7953).

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Adrien Zeller (établit un quota de diffusion d'émissions régionales de 10 p. 100) (p. 7956).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Première lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats) (p. 8010, 8015) ;

Communautés européennes : directives (p. 8015).

Lois : intégration directe de la législation communautaire dans la législation nationale (p. 8015).

Parlement (p. 8015).

- *son* sous-amendement n° 7 (applique la loi au bénéfice de requérants des Etats de la Communauté européenne autres que la France) à l'amendement n° 4 de la commission : retiré (p. 8016).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Article 19 *(régime fiscal des fusions de sociétés) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 du Gouvernement (prévient une utilisation abusive des dispositions du paragraphe 7 de l'article 38 du code général des impôts relatif au régime fiscal des fusions de sociétés) (p. 8234) ;

Assemblée nationale : commission des finances (p. 8234).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 8261) : rejetée (p. 8264).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes :
- accords bilatéraux (p. 8262) ;
- convention de Schengen : constitutionnalité (p. 8261) ;
- convention de Schengen : ratification par les Etats signataires (p. 8261) ;
- directives : application dans le droit interne (p. 8262).

Constitution :
- principe d'égalité : création de plusieurs catégories d'étrangers (p. 8261, 8262) ;
- souveraineté : abandon et transfert de souveraineté (p. 8261, 8262).

Elections et référendums : droit de vote des étrangers (p. 8262) ;

Reconduite à la frontière (p. 8263).

Rappel au règlement : proteste contre les conditions de travail imposées à l'Assemblée nationale [19 décembre 1991] (p. 8223).

MEHAIGNERIE (Pierre)

Député d'Ille-et-Vilaine

(5e circonscription)

U.D.C.

Président du groupe de l'Union du centre

S'inscrit au groupe de l'Union du centre. Président de ce groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

Cesse d'être président du groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 19 septembre 1991] (p. 12292).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951)** [5 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du **Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952)** [5 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur les **discriminations entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public** en matière de **financement des études (n° 2125)** [14 juin 1991].

Proposition de loi tendant à **indemniser les familles habitant dans des secteurs où s'implantent des lignes à très haute tension (n° 2514)** [19 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Conflit à l'usine Renault de Cléon :** grève ; liberté du travail ; décision de justice du 21 octobre : évacuation des lieux ; exécution ; revendications des grévistes ; médiateur : désignation et engagement des négociations [30 octobre 1991] (p. 5308, 5309).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).**

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Armes : armements, non-prolifération (p. 41).

Communautés européennes :
- industrie d'armement européenne (nécessité) (p. 41) ;
- politique étrangère et de défense commune (absence) (p. 41) ;
- renforcement de la C.E.E. (nécessité) (p. 42).

Défense :
- armements français : leçon de la guerre du Golfe (p. 41) ;
- comité de l'évaluation de l'O.T.A.N. (participation de la France) (p. 41) ;
- division Daguet : hommage (p. 41) ;
- service national (devenir) (p. 41).

Enseignement : adaptation du système français (nécessité) (p. 42).

Europe : Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : dialogue entre ses membres (p. 41).

Israël : sécurité d'Israël : droit absolu (p. 41).

Liban : souveraineté (rétablissement) (p. 41).

Ville : politique de la ville (p. 42).

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 et 21 mars 1991] :

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France : critères (logement social) (p. 97, 156).

Rappel au règlement : estime intolérable qu'un membre du groupe socialiste, M. Bernard Derosier, ait enlevé la clé de vote de M. Edmond Gerrer, député de l'Union du centre, des mains d'une de ses collègues, Mme Bernadette Isaac-Sibille, et l'ait fait voter en faveur du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République lors de la deuxième séance du 8 avril 1991 [9 avril 1991] (p. 968).

Rappel au règlement : indique qu'il a été en contact téléphonique avec M. Edmond Gerrer durant la soirée du 8 avril et demande à M. Bernard Derosier en vertu de quel texte il a fait voter M. Edmond Gerrer [9 avril 1991] (p. 970).

Rappel au règlement : indique les raisons pour lesquelles le goupe de l'Union du centre avait décidé de voter contre le projet d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République lors de la deuxième séance du 8 avril 1991 [9 avril 1991] (p. 971).

- **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires (n° 1050).**

Discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Article unique *(création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires) :*

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Yves Fréville (précise que la commission de contrôle sera composée de trente membres) : adopté (p. 2125) ;
- *son* intervention (p. 2125).

Commission de contrôle : opportunité et nécessité (p. 2125).

Premier cycle universitaire : diversification des financements (p. 2125).

- **Projet de loi d'orientation sur la ville (n° 2009).**

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Après l'article 31 :

- *son* amendement n° 455 soutenu par M. Jacques Toubon (donne au projet le titre de « projet de loi relatif à l'habitat dans les centres urbains ») : rejeté (p. 2630).

MELLICK (Jacques)

Ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé de la défense

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé de la défense. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Le Drian (Jean-Yves) :*** **plan pêche :** pêche maritime : défense des pêcheurs français ; sorties de pêche : réglementation ; captures débarquées : baisse réguliére ; flotte de pêche : modernisation (nécessité) ; plan social de conversion : mise en place [10 avril 1991] (p. 1023).

- ***Aubert (Emmanuel) :*** **dangers présentés par les pétroliers :** accident du supertanker « Haven » ; marée noire : lutte et prévention ; fabrication de bateaux à double bordé ; accords internationaux : conclusions [17 avril 1991] (p. 1303, 1304).

orales sans débat de :

- ***Brocard (Jean) (n° 531) :*** **retraites : fonctionnaires civils et militaires (majoration des pensions) :** majoration pour enfants : conditions d'attribution ; pensions proportionnelles liquidées avant le 1er décembre 1964 : exclusion de la majoration ; non-rétroactivité des lois [20 décembre 1991] (p. 8299, 8300).

- ***Albouy (Jean) (n° 534) :*** **politiques communautaires (matériels électriques et électroniques) :** politique industrielle européenne : perspectives ; emploi et activité ; Etats-Unis et Japon : concurrence ; négociations bilatérales C.E.E. - Japon : possibilité [20 décembre 1991] (p. 8301, 8302).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650).**

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Communautés européennes : politique maritime communautaire (p. 2092).

Environnement : pollution des océans (p. 2092).

Pêches maritimes :

- gestion des ressources (capacité de mise en exploitation) (p. 2092) ;
- pêche minotière (p. 2092) ;
- réglementation (notion de « région ») (p. 2092) ;
- permis de mise en exploitation (P.M.E.) (p. 2091) ;
- « Plan Mellick » de mesures structurelles et sociales (p. 2092).

Sénat (texte) (p. 2091).

Discussion des articles [7 mai 1991] :

Article 4 *(dispositif de contrôle de la mise en exploitation des navires de pêche) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 8 du Gouvernement (précise que le programme d'adaptation peut être éventuellement fixé par type de pêche) à l'amendement n° 1 de la commission (remplace la notion de « façade maritime » par celle de « région et de type de pêche » pour la détermination des objectifs du programme d'adaptation) : adopté (p. 2093) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (prévoit la possibilité de préciser les zones d'exploitation autorisées par un permis de mise en exploitation) (p. 2093) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (remplace le terme « importation » par celui « d'achat » dans la liste des opérations nécessitant un permis de mise en exploitation) (p. 2094).

Après l'article 16 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Paul Lombard (abroge la loi n° 57-897 du 7 août 1957 portant interdiction de la pêche dans l'étang de Berre) (p. 2095).

- **Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 octobre 1991] :

Appelés :

- formation professionnelle des appelés et intégration sociale (p. 4039) ;
- incorporation (p. 4038).

Durée du service national : réduction à dix mois (p. 4038).

Service civil : sécurité civile et sapeurs-pompiers (p. 4039).

Volontariat : volontaires pour un service long (V.S.L.) (p. 4039).

Discussion des articles [2 octobre 1991] :

Article 2 *(énoncé des formes du service national) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (établit la distinction entre le service militaire et les formes civiles du service national) (p. 4073) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 50 de M. Michel Barnier (permet aux jeunes d'effectuer leur service dans un service de l'environnement et de la protection de la nature) (p. 4073) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Michel Voisin (précise que le service national comprend des obligations d'activité et des obligations de réserve) (p. 4073).

Article 3 *(durée du service actif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) (p. 4074) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 38 de M. Etienne Pinte (fixe à douze mois la durée du service pour les scientifiques, les médecins, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes effectuant un service autre que ceux de l'aide technique ou de la coopération) à l'amendement n° 2 de la commission (p. 4074) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 54 de M. Michel Voisin (fixe à quatorze mois le service national effectué au sein des services de l'aide technique et de la coopération et à vingt-deux mois le service des objecteurs de conscience) (p. 4074) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Louis Pierna (fixe à seize mois le temps de service pour les objecteurs de conscience) (p. 4074) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 53 de M. Louis Pierna (réaffirme le principe de la conscription et insiste sur l'instruction civique et militaire donnée aux appelés) (p. 4075).

Article 4 *(extension du service de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 74 de M. Michel Voisin (permet aux jeunes femmes de nationalité étrangère d'accéder - comme les Françaises volontaires - aux différentes formes du service national) (p. 4075).

Article 6 *(suppression des dispositions caduques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 75 de M. Jean-Jacques Weber (fixe au 1er octobre la date limite de dépôt des demandes de report) (p. 4075) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 77 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 75 de M. Jean-Jacques Weber : adopté (p. 4075).

Article 7 *(cohérence rédactionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rédactionnel) (p. 4076).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Michel Voisin (distingue les jeunes gens insoumis de ceux qui sont victimes d'une erreur de l'administration) (p. 4076).

Article 8 *(harmonisation et cohérence rédactionnelles) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 56 de M. Michel Voisin (crée une commission nationale pour assurer une répartition plus juste des jeunes gens entre les différentes formes du service national) (p. 4076) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) (p. 4077).

Article 9 *(bénéficiaires du report de l'article L. 10 du code du service national) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 76 de M. Jean-Jacques Weber (accorde un report supplémentaire fixé au 1er août pour les médecins, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes) (p. 4077).

Article 10 *(mise en cohérence des durées des reports d'incorporation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de la commission (prévoit les changements dans la situation familiale des jeunes gens) (p. 4078) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Etienne Pinte (fixe à seize mois la durée du service national effectué au titre de l'aide technique ou de la coopération pour les jeunes médecins) (p. 4078) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) (p. 4078).

Article 11 *(harmonisation des durées des reports) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Michel Voisin (précise que les autorisations de dispense seront accordées par le ministre de la défense après avis de la commission régionale prévue à cet effet) (p. 4078).

Article 12 *(art. L. 23 du code du service national : opérations de sélection) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Michel Voisin (limite le temps de la durée d'observation hospitalière à cinq jours) (p. 4079).

Après l'article 12 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de M. Michel Voisin (précise comment les jeunes gens sont informés des décisions prises à leur sujet par la commission locale d'aptitude) (p. 4079).

Après l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (dispense des obligations militaires les jeunes gens qui ont perdu un membre de leur famille alors qu'il servait au titre du service national) (p. 4079) ;
- *soutient* l'amendement n° 69 du Gouvernement (supprime en cas de décès d'un membre de la famille l'exception fondée sur la faute personnelle du conscrit) : retiré (p. 4079).

Article 14 *(situation des jeunes gens condamnés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (précise que les condamnés à des peines de réclusion seront tenus d'accomplir le service national actif) (p. 4080).

Article 15 *(extension de l'indemnisation des dommages corporels) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Georges Colombier (accorde des autorisations d'absence de un à cinq jours aux jeunes gens candidats à un concours) (p. 4080).

Après l'article 15 :

Article L. 66 du code du service national : droits résultant de l'accomplissement du service national actif :

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Michel Voisin (accorde aux volontaires féminines ayant accompli le service national les mêmes conditions d'accès à la gendarmerie) (p. 4080) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (fait bénéficier les jeunes gens ayant accompli leur service dans la police nationale ou le service de sécurité civile de la réserve d'emplois pour l'accès à certains emplois publics) (p. 4081).

Article 16 *(durée du volontariat pour un service long) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) (p. 4081).

Article 20 *(suppression de la présentation du chapitre sur le service de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4081).

Article 21 *(définition du service de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (rédactionnel) (p. 4081).

Article 22 *(suppression du service actif de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 corrigé de la commission (énumère les personnes soumises aux obligations du service de défense) (p. 4082) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 48 de M. Guy-Michel Chauveau (précise que les jeunes gens recensés et non encore appelés peuvent faire l'objet d'une affectation de défense) à l'amendement n° 15 corrigé de la commission (p. 4082).

Article 23 *(périodes d'exercice du service de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (de conséquence) (p. 4082).

Article 24 *(affectation de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 corrigé de la commission (rédactionnel) (p. 4083) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 73 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 17 corrigé de la commission : adopté (p. 4083).

Article 27 *(durée du volontariat pour un service long dans la police) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (de conséquence) (p. 4083).

Article 29 *(création du service de sécurité civile) :*

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) (p. 4083).

Article L. 94-16 du code du service national (service de sécurité civile dans les corps des sapeurs-pompiers) :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (précise que le service de sécurité civile s'exerce essentiellement dans les corps de sapeurs-pompiers) (p. 4084) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 70 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 20 de la commission : adopté (p. 4084).

Article L. 94-17 du code du service national (sapeurs-pompiers auxiliaires) :

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (limite à 10 p. 100 l'effectif des appelés incorporés dans les corps de sapeurs-pompiers) (p. 4085) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 71 du Gouvernement (limite à 10 p. 100 l'effectif des appelés incorporés dans les corps de sapeurs-pompiers professionnels) à l'amendement n° 21 de la commission (p. 4085) : adopté (p. 4086) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. Michel Voisin (limite à 10 p. 100 des effectifs départementaux de

sapeurs-pompiers l'effectif des appelés incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers) p. 4086) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Michel Voisin (favorise - pour l'affectation dans les corps de sapeurs-pompiers - les jeunes gens qui ont, avant le service national, été membres de ce corps) (p. 4086).

Article L. 94-18 du code du service national (statut des sapeurs-pompiers auxiliaires) :

- *soutient* l'amendement n° 78 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 4086).

Après l'article L. 94-18 du code du service national :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (précise que les jeunes gens ayant accompli le service de sécurité civile sont versés, à l'issue de ce service actif, dans la réserve du service de défense) (p. 4087) ;

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (codifie les diverses formes du service de sécurité civile) (p. 4087).

Après l'article 29 :

- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Guy-Michel Chauveau (codifie le service effectué par les jeunes gens volontaires du service national en entreprises) (p. 4087).

Article 30 *(cohérence rédactionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rédactionnel) (p. 4088) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 49 de M. Guy-Michel Chauveau (de précision) à l'amendement n° 25 de la commission (p. 4088).

Article 32 *(durée des services de l'aide technique et de la coopération en cas d'inaptitude physique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Michel Voisin (aligne les obligations des volontaires féminines sur celles des jeunes gens appelés) (p. 4088).

Article 33 *(dispositions de l'article L. 111 du code du service national : durée des services de l'aide technique et de la coopération en cas de suppression d'emploi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Michel Voisin (aligne les obligations des volontaires féminines sur celles des jeunes gens appelés) (p. 4088).

Article 35 *(demande d'admission au service des objecteurs de conscience) :*

- *favorable* à l'amendement n° 26 de la commission (rédactionnel) (p. 4089).

Article 36 *(dispositions pénales en cas de fraudes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 27 de la commission (rédactionnel) (p. 4089).

Article 37 *(dispositions particulières au service de défense) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 28 de la commission (adape les dispositions pénales et disciplinaires prévues pour les policiers auxiliaires aux conditions d'exécution du service de défense) (p. 4089).

Article 38 *(dispositions particulières au service de sécurité civile) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de la commission (rédactionnel) (p. 4089) ;

- *soutient* l'amendement n° 79 du Gouvernement (adapte les dispositions pénales et disciplinaires, prévues pour les policiers auxiliaires, aux conditions d'exécution du service de sécurité civile) : adopté (p. 4089).

Article 39 *(rappel en métropole) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (précise la durée du volontariat pour les jeunes femmes rapatriées en métropole) (p. 4090).

Article 40 *(extension des formes du service de sécurité civile) :*

- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (de suppression) (p. 4090).

Article 41 *(date d'application de la réduction de la durée du service actif) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 de la commission (prévoit la libération anticipée d'une partie de la fraction du contingent incorporée à partir du 1er août 1991) (p. 4090).

Article 42 *(service actif de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 35 (précise que les jeunes gens incorporés au titre du service actif de défense et terminant leur service national dans cette forme de service bénéficient de la réduction du service actif) (p. 4091).

Après l'article 42 *(prise en compte du temps du service national dans le calcul de la retraite et présentation par le Gouvernement d'un rapport sur les réserves) :*

- *soutient* l'amendement n° 72 du Gouvernement (dispose que le service de sécurité civile fera l'objet d'un décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 4091) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Michel Voisin (fixe le régime pénal des insoumis) (p. 4091) ;

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (propose que le Gouvernement présente au Parlement, avant le 31 décembre 1992, un rapport sur les réserves et les conditions de leur mobilisation) (p. 4091) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (fixe au 2 avril 1993 la date limite du dépôt du rapport du Gouvernement) à l'amendement n° 37 de la commission : adopté (p. 4092).

Seconde délibération du projet de loi [2 octobre 1991] :

Article 9 *(bénéficiaires du report de l'article L. 10 du code du service national) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (fixe à vingt-sept ans l'âge limite du report) : adopté (p. 4092).

Article 13 *bis* *(dispense en cas de décès d'un membre de la famille au cours du service national) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 4092).

Son intervention lors des explications de vote (p. 4094).

Appelés :
- conscription : maintien (p. 4094) ;
- égalité et solidarité entre appelés (p. 4094) ;
- formation (p. 4094).

Service national :
- réduction à dix mois (p. 4094) ;
- revalorisation (p. 4094).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Appelés :
- conscription : rôle et devenir (p. 7299) ;
- formation professionnelle et intégration sociale des appelés (p. 7299).

Armée de terre : disponibilité opérationnelle différée (p. 7299).

Service civil :
- diversification (p. 7299) ;
- handicapés et accidentés de la route (p. 7299).

Volontariat :
- volontaires du service national en entreprise (V.S.N.E.) (p. 7299) ;
- volontaires pour un service long (V.S.L.) (p. 7299).

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 1er *(présentation du projet de loi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (de conséquence) (p. 7302).

Article 2 *(énoncé des formes du service national) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (supprime la codification du service national économique et du service national de solidarité) (p. 7302) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (supprime toute référence législative au service national de solidarité) (p. 7302) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (de conséquence) (p. 7302).

Article 3 *(durée du service actif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (de conséquence) (p. 7302).

Article 7 *(cohérence rédactionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (de conséquence) (p. 7303) ;
- *favorable* à l'amendement n° 7 de la commission (de conséquence) (p. 7303).

Article 8 *(harmonisation et cohérence rédactionnelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (de conséquence) (p. 7303).

Article 22 *(suppression du service actif de défense) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rédactionnel) (p. 7304).

Article 29 *(création du service de sécurité civile) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (organise le service de sécurité civile dans le corps des sapeurs-pompiers) (p. 7404).

Après l'article 29 :

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (clarifie sur le plan juridique le service des volontaires du service national en entreprise) (p. 7304).

Article 34 *bis* nouveau *(création d'un service national économique et d'un service national de solidarité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) (p. 7305).

Article 34 *ter* nouveau *(dispositions particulières au service national économique et au service national de solidarité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (de suppression) (p. 7305).

Article 39 *bis* *(dispositions pénales et disciplinaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (de suppression) (p. 7305).

Article 39 *ter* *(dispositions pénales et disciplinaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (de suppression) (p. 7305).

Article 41 *(date d'application de la réduction de la durée du service actif) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (organise la libération anticipée des jeunes gens incorporés entre le 1er août 1991 et le 1er octobre 1991) (p. 7306).

Article 43 *(renvoi à des décrets en Conseil d'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) (p. 7306).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Appelés :
- conscription : rôle et devenir (p. 8206) ;
- formation professionnelle et intégration sociale des appelés (p. 8207) ;
- instruction : réforme (p. 8206).

Armée de terre : disponibilité opérationnelle différée (p. 8207).

Loi de programmation militaire (p. 8207).

Parlement : Sénat : question préalable adoptée le 12 décembre 1991 (p. 8207).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Réponses aux questions* [13 novembre 1991] :

Armée de terre : délégation aux restructurations : crédits et propositions (M. François Hollande) (p. 5955).

Armements classiques : sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) : suspension du programme (M. Bernard Cauvin) (p. 5942).

Armements nucléaires stratégiques :
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : sites de Marcoule et Pierrelatte (M. Jean Gatel) (p. 5949) ;
- sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) : décalage du programme (M. Bernard Cauvin) (p. 5942).

Commerce extérieur : exportations d'armement : contrôle (M. Jean-Claude Lefort) (p. 5945).

Industries d'armement :
- délégation générale à l'armement (D.G.A.) : enjeu industriel (M. Bernard Cauvin) (p. 5942) ;
- direction des constructions navales (D.C.N.) : devenir (M. Bernard Cauvin) (p. 5942) ;
- direction des constructions navales (D.C.N.) : site de Ruelle (M. Jérôme Lambert) (p. 5955) ;
- groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : restructuration (MM. Jean-Claude Lefort, François Hollande) (p. 5946, 5953) ;
- groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : site de La Londe-les-Maures (Mme Yann Piat) (p. 5954) ;
- groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : sites de Roanne et de Saint-Etienne (MM. Théo Vial-Massat, Jean-Pierre Philibert) (p. 5945, 5951) ;
- groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : site de Tarbes (M. Claude Gaits) (p. 5953) ;
- société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.) : dotation en capital (M. Michel Suchod) (p. 5954).

Ministère de la défense :
- personnels civils du ministère de la défense : statut, transferts de postes (M. Jean-Claude Dessein) (p. 5942) ;
- retraites des personnels civils du ministère de la défense : pouvoir d'achat : évolution (M. Jean-Guy Branger) (p. 5954).

- Projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 2297).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Armée de l'air : colonels et officiers généraux : limites d'âge : recul (p. 7290).

Fonctionnaires et agents publics : protocole Durafour : nouvelle grille indiciaire (p. 7290).

Gendarmerie : limite d'âge (p. 7290).

Sous-officiers :
- limites d'âge : harmonisation (p. 7290) ;
- reconversions : aides (p. 7291) ;
- statut : revalorisation (p. 7290).

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 7291).

Article 2 *(limites d'âge applicables aux militaires non officiers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (précise que les dispositions relatives aux militaires non officiers engagés concernent aussi bien les militaires du rang que les sous-officiers sous contrat) (p. 7293) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rédactionnel) (p. 7293).

Article 6 *(mesures transitoires en faveur des personnels de la marine) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 5 et 6 de la commission (précisent que la limite d'âge de quarante-cinq ans s'applique aux maîtres et seconds maîtres en service) (p. 7294, 7295).

Article 7 *(mesures transitoires en faveur des personnels de l'armée de l'air) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) (p. 7295) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (précise que la limite d'âge applicable aux adjudants non navigants qui n'ont pas été autorisés à servir jusqu'à cinquante-deux ans est de quarante-sept ans) (p. 7295) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de la commission (précise que la limite d'âge applicable aux adjudants de carrière, sergents-chefs et sergents de carrière navigants qui n'ont pas été autorisés à servir jusqu'à quarante-sept ans est de quarante-deux ans) (p. 7296).

Article 8 *(promotion aux grades supérieurs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rédactionnel) (p. 7296).

MERIC (André)

Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Anciens combattants et victimes de guerre :
- Afrique du Nord : carte du combattant (p. 956) ;
- Afrique du Nord : retraite anticipée pour les chômeurs en fin de droits (p. 956) ;
- appareillages : mission de l'Institution nationale des invalides (p. 948) ;
- nécropole de Fréjus (p. 955, 956).

Institution nationale des invalides (I.N.I.) :
- bénéficiaires (p. 948, 949) ;
- budget (p. 949) ;
- Cour des comptes : rapport de l'année 1988 (p. 948) ;
- historique (p. 948) ;
- personnels (p. 949, 950) ;
- soins médicaux et chirurgicaux (p. 948) ;
- statut : composition du conseil d'administration (p. 949) ;
- statut : création d'un établissement public administratif (p. 947, 948, 949).

Discussion des articles [9 avril 1991] :

Article 1er *(transformation de l'Institution nationale des invalides en établissement public) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Daniel Le Meur (de suppression) (p. 957).

Article 2 *(organisation administrative de l'I.N.I.) :*

Article L. 529 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Christian Cabal (établit la liste des priorités et des bénéficiaires de l'I.N.I.) (p. 958).

Article L. 530 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Christian Cabal (dispose que le président du conseil d'administration de l'I.N.I. est désigné pour trois ans parmi les membres dudit conseil par décret en conseil des ministres) (p. 959) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (retire au président du conseil d'administration la qualification de représentant du Président de la République) : adopté (p. 960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 6 de la commission (précise que le Président de la République nomme le président du conseil d'administration par décret) (p. 960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Daniel Le Meur (inclut des pensionnaires et des membres du personnel au sein du conseil d'administration) (p. 961) ;
- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (établit la représentation du personnel au sein du conseil d'administration) (p. 961).

Article L. 532 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Daniel Le Meur (établit les modalités de nomination des autorités de direction) (p. 962) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 27 du Gouvernement (précise les modalités de nomination de l'adjoint du directeur) à l'amendement n° 10 de la commission (établit les modalités de nomination des autorités de direction) : adopté (p. 962).

Article L. 536 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (supprime les dispositions relatives au statut des personnels titulaires) (p. 963).

Article L. 537 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Daniel Le Meur (supprime les dispositions relatives au contrôle des inspections du service de santé des armées) (p. 964).

MERLI (Pierre)

Député des Alpes-Maritimes

(7e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [21 mars 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 8 (dispose que les communes dont la D.G.F. par habitant est inférieure à la moyenne nationale de leur strate démographique sont exclues de l'écrêtement) : vote réservé (p. 245) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 9 (dispose que les communes sont contributives si le montant de leur D.G.F. par habitant est supérieur à la moyenne nationale de leur strate démographique) : non soutenu (p. 251).

- Projet de loi d'orientation sur la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Après l'article 31 :

- *son* amendement n° 488 soutenu par M. Jacques Toubon (ouvre la possibilité de prévoir des coefficients d'occupa-

tion des sols particuliers pour les opérations de construction de logements sociaux) (p. 2624) : rejeté (p. 2625) ;

- *son* amendement n° 489 rectifié soutenu par M. Jacques Toubon (étend à la réalisation de logements sociaux le principe des cessions gratuites assorties d'avantages accordés aux propriétaires en contrepartie de cette cession) : rejeté (p. 2625).

MERMAZ (Louis)

Ministre de l'agriculture et de la forêt

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre de l'agriculture et de la forêt. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

DEPOTS

Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux **cotisations sociales agricoles (n° 2208)** [4 juillet 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Nunzi (Jean-Paul) :* gel :** froid et neige : vignobles et arbres fruitiers touchés ; agriculture : emploi et activité ; Fonds national de garantie des calamités agricoles : indemnisation ; risques assurables : extension [24 avril 1991] (p. 1677, 1678).

- ***Colombier (Georges) :* quotas laitiers, jeunes agriculteurs :** conseil agricole de Bruxelles : prix du lait et de la viande : baisse ; jeunes agriculteurs : installation ; quotas laitiers : baisse de 2 p. 100 ; mobilité des quotas : mise en place [5 juin 1991] (p. 2783, 2784).

- ***Baraille (Régis) :* viticulture française :** baisse des prix ; gelées ; politique agricole commune : droits d'accises : hausse des taux [12 juin 1991] (p. 3027, 3028).

- ***Harcourt (François d') :* situation des exploitants agricoles :** importation de viande en provenance des pays de l'Est ; quotas laitiers ; commission de Bruxelles : enveloppe de 3 milliards de F pour la restructuration laitière ; viande : programme français d'aide aux revenus agricoles [19 juin 1991] (p. 3345, 3346).

- ***Leduc (Jean-Marie) :* prix de la viande et du lait :** prix agricoles : baisse ; politique de la qualité : promotion ; viande : plan d'aide aux revenus agricoles ; contrôles aux frontières : renforcement [19 juin 1991] (p. 3348).

- ***André (René) :* politique agricole du Gouvernement :** prix agricoles : baisse ; situation du monde rural ; C.E.E. : politique agricole commune (P.A.C.) ; G.A.T.T. : négociations difficiles [19 juin 1991] (p. 3350, 3351).

- ***Durand (Adrien) :* situation des producteurs de lait :** prix du lait : baisse ; situation des producteurs ; taxe de coresponsabilité ; exonération pour les zones de montagne ; C.E.E. : baisse des quotas de 2 p. 100 [19 juin 1991] (p. 3352).

- ***Millet (Gilbert) :* situation des paysans français :** revenus agricoles ; importations abusives ; quotas laitiers ; arboriculteurs et viticulteurs ; crédit communautaire : mise à disposition pour le secteur laitier ; volumes de viande mis en stockage : augmentation [19 juin 1991] (p. 3352, 3353).

- ***Ollier (Patrick) :* politique agricole et désertification rurale :** monde rural : perspectives ; budget de l'agriculture pour 1992 : baisse de 4 p. 100 ; budget de l'aménagement du territoire : baisse de 10 p. 100 ; évolution démographique de la population rurale ; zones défavorisées et de montagne : aides communautaires [2 octobre 1991] (p. 4025, 4026).

- ***Rimareix (Gaston) :* agriculture et monde rural :** élevage : soutien du marché et aides au revenu ; pays de l'Est : accord avec la C.E.E. ; impôt sur le foncier non bâti : réforme ; négociations du G.A.T.T. ; cotisations sociales : allégements ponctuels [2 octobre 1991] (p. 4028, 4029).

- ***Drut (Guy) :* fromages au lait cru :** projet de règlement communautaire : harmonisation des normes d'hygiène ; risques pour la production fromagère nationale [23 octobre 1991] (p. 4920).

- ***Baraille (Régis) :* viticulture :** revenus : évolution ; récolte 1991 ; prix du vin ; importations d'Espagne et d'Italie : fraudes ; groupements des producteurs : fonctionnement : réforme ; aides de l'Etat [30 octobre 1991] (p. 5318).

- ***Goulet (Daniel) :* mesures en faveur des agriculteurs :** mouvements revendicatifs ; attitude du Gouvernement ; engagements pris par le Président de la République ; aménagement de l'espace rural ; fiscalité agricole ; foncier non bâti ; préretraites [6 novembre 1991] (p. 5574, 5575).

- ***Millet (Gilbert) :* problèmes de la viticulture :** viticulteurs : revendications ; accords de Dublin ; caves coopératives : difficultés ; cours du vin ; aides de l'Etat ; gel : procédure des calamités ; importations frauduleuses : répressions [6 novembre 1991] (p. 5576, 5577).

- ***Barrau (Alain) :* situation de la viticulture :** Languedoc : qualité des vins ; récolte de 1991 ; cours ; importations frauduleuses : réglementation : crédits de modernisation ; Communautés européennes : règlements viti-vinicoles pour 1992 : réforme [13 novembre 1991] (p. 5897, 5898).

- ***Couveinhes (René) :* crise de la viticulture :** revendications ; récolte de 1991 ; importations illégales ; aides de l'Etat ; interprofession : rénovation [13 novembre 1991] (p. 5898).

- ***Briane (Jean) :* contrôle des importations de viande :** contrôles sanitaires aux frontières ; importations frauduleuses : répression et démantèlement des filières [13 novembre 1991] (p. 5900).

- ***Voisin (Michel) :* promesses faites aux agriculteurs :** propositions du Président de la République ; fiscalité agricole : réforme ; Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : réunion fin novembre [20 novembre 1991] (p. 6371).

- ***Chollet (Paul) :* problèmes agricoles :** revenus agricoles : baisse ; faillites ; négociations du G.A.T.T. : fermeté française ; compétitivité agricole : restructurations indispensables ; traitement social : préretraites et mesures annexes [20 novembre 1991] (p. 6375).

- ***Goldberg (Pierre) :* politique agricole commune :** principes : préférence communautaire ; Etats-Unis : dérogations : cessation ; parlements nationaux : consultation ; Président de la République : plan d'adaptation pour l'agriculture : proposition ; prix agricoles : soutien : maintien ; G.A.T.T. : fermeté des Européens [4 décembre 1991] (p. 7126).

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Agroalimentaire : industrie (p. 750).

Aménagement du territoire : zones de montagne et zones défavorisées (p. 749, 751, 752).

Céréales : fixation du prix (p. 748, 752).

Commerce extérieur :
- accords du G.A.T.T. : négociations (p. 746) ;
- importations d'animaux (p. 749, 752).

Communautés européennes :
- Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) (p. 746, 753) ;
- politique agricole commune : actualisation (p. 751, 752, 753) ;
- prix agricoles : fixation (« paquet prix ») (p. 746, 751).

Communes : Hazebrouck (abattoir municipal) (p. 753).

Eau : redevance pour pollution (instauration) (p. 747).

Elevage bovin :
- crise (p. 748, 749, 752) ;
- fièvre aphteuse bovine : suppression de l'obligation de vaccination (p. 750) ;
- viandes : distorsion de concurrence (p. 752).

Enseignement agricole et recherche (p. 749, 750).

Exploitations agricoles : financement (prêts bonifiés) (p. 747).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti (réforme) (p. 751).

Jeunes agriculteurs : installation (p. 752).

Lait et produits laitiers :
- programme de restructuration communautaire (p. 746) ;
- quotas (mobilité) (p. 747, 749).

Lois de finances : budget de l'agriculture, annulations de crédits (p. 749, 750).

Revenu agricole (aide) (p. 748, 749, 753).

Sécurité sociale : cotisations sociales : rapport du Gouvernement sur la mise en œuvre de la réforme de l'assiette (p. 747, 750).

Viticulture : crise (p. 751).

- **Agriculture** [3 octobre 1991] :

Agroalimentaire : aides (p. 4114).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural : nécessité et moyens (p. 4113) ;
- comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) consacré au milieu rural (p. 4113) ;
- zones défavorisées et de montagne (p. 4117).

Calamités agricoles : gel : indemnisation des arboriculteurs (p. 4113).

Céréales : réduction du prix (p. 4112).

Commerce extérieur :
- importations de produits des pays de l'Est (p. 4112) ;
- viande (p. 4415).

Communautés européennes :
- clause de sauvegarde (p. 4112, 4114, 4115) ;
- pays de l'Est : association : conséquences (p. 4115) ;
- politique agricole commune (p. 4115).

Départements : Orne : « pays d'Ouche » : classement en zone défavorisée (p. 4117).

Elevage :
- extensification (p. 4112) ;
- mesures budgétaires (p. 4114, 4115).

Energie : biocombustibles, diesters, éthanol (p. 4116).

Exploitants agricoles : retraites : application de la réforme (p. 4111).

Formation professionnelle et promotion sociale :
- crédits : suppression (p. 4116) ;
- régions : compétences (p. 4116).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti (p. 4114).

Lait et produits laitiers : quotas et indemnisations (p. 4112, 4117).

Lois de finances : budget de l'agriculture et B.A.P.S.A. (p. 4114).

Sécurité sociale : cotisations sociales agricoles : projet (p. 4116).

Viticulture : fiscalité (p. 4114).

orales sans débat de :

- ***Moutoussamy (Ernest) (n° 397)* : D.O.M. - T.O.M. (Guadeloupe : pétrole et dérivés)** : stations-service : prix des produits pétroliers ; transactions sous douane ; transformation des contrats de gérance libre en contrats de gérance mandataire ; rémunération des pompistes [2 mai 1991] (p. 1994, 1995).

- ***Bellon (André) (n° 405)* : risques naturels (calamités agricoles : Alpes-de-Haute-Provence)** : fruits : gelées d'avril 1991 ; indemnisation des producteurs sinistrés ; déductions fiscales (perspectives) ; risques assurables (projet de loi) [2 mai 1991] (p. 1995).

- ***Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri) (n° 401)* : risques naturels (calamités agricoles : Pays de la Loire)** : vignobles du muscadet et de la région de Nantes ; gelées des 20 et 21 avril 1991 ; indemnisation des viticulteurs sinistrés ; déductions fiscales : perspectives [2 mai 1991] (p. 1996, 1997).

- ***Bérégovoy (Michel) (n° 523)* : délinquance et criminalité (sécurité des biens et des personnes : Seine-Maritime)** : Rouen : vandalisme ; prévention ; usage de stupéfiants ; effectifs de police ; sécurité intérieure : police de proximité [13 décembre 1991] (p. 7722).

- ***Berson (Michel) (n° 524)* : communes (finances locales : Essonne)** : prêts consentis à la Société d'économie mixte (S.E.M.) de Yerres Objectif Loisirs : irrégularités et malversations ; garantie communale : conséquences ; impôts locaux : augmentation ; subvention d'équilibre exceptionnelle accordée en 1990 ; dotation particulière de solidarité urbaine : perspectives [13 décembre 1991] (p. 7722, 7723).

- ***Griotteray (Alain) (n° 518)* : enseignement supérieur (établissements : Val-de-Marne)** : Maisons-Alfort : Ecole nationale vétérinaire : délocalisation ; perspectives ; concertation : nécessité [13 décembre 1991] (p. 7724, 7725).

- ***Cazenave (Richard) (n° 515)* : recherche (C.E.A.)** : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : réforme ; perspectives ; contraintes budgétaires ; Grenoble : recherche sur les composants électroniques : maintien [13 décembre 1991] (p. 7725, 7726).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal.**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Agriculture : élevage :
- bovins : relèvement des cours : nécessité (p. 3687) ;
- éleveurs : indemnisation (p. 3688, 3693).

Commerce extérieur :
- contrôle sanitaire : frontières : surveillance des viandes importées (p. 3687, 3688, 3693) ;
- viandes : exportation en « zone propre » (p. 3687).

Communautés européennes :
- directives (p. 3687, 3693) ;
- revenus agricoles : négociations (p. 3687).

Fièvre aphteuse :
- antigènes : banque (p. 3688) ;
- éradication (p. 3687) ;
- lutte contre la fièvre aphteuse : coopération internationale (p. 3688) ;
- surveillance et plan d'intervention (p. 3688, 3693) ;
- vaccination : suppression (p. 3688).

Vétérinaires : rôle des vétérinaires officiels (p. 3693).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(déclaration des maladies contagieuses) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Roger Lestas (étend pour l'éleveur l'obligation de déclaration au vétérinaire inspecteur en cas d'absence du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'au maire de la commune où se trouve l'exploitation d'où provient l'animal) (p. 3694) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Roger Lestas (étend pour toute personne ayant connaissance d'un animal présentant des signes de maladie ou ayant été exposé à la contagion l'obligation de déclaration au vétérinaire inspec-

teur en cas d'absence du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'au maire de la commune où se trouve l'exploitation d'où provient l'animal) (p. 3694) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. René André (étend à toutes les maladies contagieuses visées aux articles 224 et 225 du code rural l'obligation de déclaration par les professionnels en rapport avec l'élevage) (p. 3694) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de M. René André (prévoit qu'un comité départemental de lutte contre la fièvre aphteuse se réunit sous l'autorité du préfet en cas de suspicion de fièvre aphteuse) (p. 3695) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Roger Lestas (prévoit que, dès qu'il y a suspicion de fièvre aphteuse, l'autorité administrative informe l'organisme sanitaire départemental) (p. 3695) ;

Groupement de défense sanitaire : information (p. 3695).

Article 2 *(interdiction de vacciner contre la fièvre aphteuse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de M. Germain Gengenwin (de précision) (p. 3696) ;

Communautés européennes : directives (p. 3696).

Article 5 *(plan d'intervention)* (p. 3697) : adopté (p. 3698) :

- *ses observations* sur les amendements n°s 15 de M. René André et 9 de M. Germain Gengenwin (prévoient un plan d'alerte national et en déterminent le fonctionnement) (p. 3697) ;

Agriculture : éleveurs : indemnisation (p. 3697).

Ses observations sur le rappel au règlement de : *Gantier (Gilbert)* [3 octobre 1991] (p. 4118).

Ses observations sur les rappels au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* [24 octobre 1991] (p. 4976), *Guellec (Ambroise)* (p. 4978), *Charié (Jean-Paul)* et *Charette (Hervé de)* (p. 4979).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [23 et 24 octobre 1991] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et de la forêt : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4936).

Agroalimentaire : industrie (p. 4934).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et mises en jachère (p. 4936, 4937, 4940, 4942) ;
- zones défavorisées et de montagne (p. 4937).

Animaux : contrôles vétérinaires aux frontières (p. 4942).

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : hausse (p. 4936, 4937) ;
- financement : contribution du régime des non-salariés non agricoles et abaissement du taux de la cotisation incluse dans la T.V.A. (p. 4937).

Bois et forêts : protection (p. 4938).

Céréales (p. 4938, 4939, 4940).

Commerce extérieur :
- excédent commercial de l'agriculture (p. 4934) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis et Uruguay Round (p. 4938, 4939, 4940, 4941).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4901).

Consommation : qualité des produits (p. 4938).

Crise agricole (p. 4934, 4935).

Elevage :
- Commission d'enquête relative au fonctionnement du marché de la viande bovine et ovine (p. 4937) ;
- crise de l'élevage et mesures (p. 4935, 4936, 4937, 4940) ;
- viandes : importation en provenance des pays de l'Est (p. 4935, 4940).

Energie : biocarburants et produits agro-industriels (p. 4940, 4942).

Enseignement agricole : généralités (p. 4938).

Exploitants agricoles :
- agriculteurs en difficulté : plan d'urgence (p. 4936, 4937) ;
- jeunes agriculteurs : installation (p. 4937, 4938) ;
- revenu (p. 4934, 4936).

Exploitations agricoles : succession et transmission des exploitations : régime fiscal (p. 4941).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4941).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : réforme (p. 4936, 4941, 4942, 4943).

Lait et produits laitiers (p. 4935, 4936, 4940).

Ordre public : manifestation du 29 septembre 1991 à Paris et manifestations agricoles en province (p. 4934).

Prix agricoles (p. 4940).

Recherche (p. 4938).

Risques naturels :
- calamités agricoles : fonds de garantie (p. 4941, 4942) ;
- gel : aide aux arboriculteurs (p. 4936).

Syndicats : F.N.S.E.A. : déclarations (p. 4941).

Réponses aux questions :

Agriculture : ministère de l'agriculture et de la forêt : crédits : montant, évolution, répartition (M. Bernard Schreiner) (Bas-Rhin) (p. 4944).

Agroalimentaire :
- appellations d'origine contrôlée : position française face aux normes sanitaires imposées par les Communautés européennes (M. Jacques Godfrain) (p. 4943) ;
- foie gras : situation de la filière palmipèdes gras (M. Paul Duvaleix) (p. 4995) ;
- industrie : aides (M. Bernard Schreiner) (Bas-Rhin) (p. 4964).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et objectif 5 B (MM. Jean-Paul Fuchs, Pierre Estève, Claude Gaits) (p. 4959, 4968, 4981, 4998) ;
- animation rurale : financement (MM. Jean de Lipkowski, Claude Miqueu) (p. 4956, 4995, 4996) ;
- zones défavorisées et de montagne (MM. Didier Migaud, Edmond Alphandéry, René Massat, Claude Wolff, Claude Gaits, Jean-Claude Blin) (p. 4961, 4965, 4966, 4981, 4989, 4991, 4997).

Animaux : contrôles vétérinaires aux frontières (M. Jean Briane) (p. 4951, 4967, 4991, 4992).

B.A.P.S.A. :
- cotisations sociales : réforme (MM. Pierre Estève, Jean Proriol, René André) (p. 4952, 4963, 4969, 4970, 4989) ;
- démantèlement : taxe sur les betteraves (M. Philippe Auberger) (p. 4993) ;
- démantèlement : taxe sur les céréales (M. Philippe Auberger) (p. 4993, 4994) ;
- démantèlement : taxe sur les oléagineux (p. 4993) ;
- financement : contribution du régime des non-salariés non agricoles et abaissement du taux de la cotisation incluse dans la T.V.A. (MM. Germain Gengenwin, Jean-Yves Chamard) (p. 4950, 4999) ;
- prestations sociales agricoles : parité (M. Gérard Gouzes) (p. 4990, 4999).

Céréales :
- généralités (MM. Philippe Auberger, Jean-Marie Leduc, Jean-Luc Reitzer) (p. 4969, 4994, 5024, 5025) ;
- triage à façon (M. Arnaud Lepercq) (p. 5025, 5026).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis et Uruguay Round (MM. Francis Geng, Henri de Gastines) (p. 4959, 4984).

Communautés européennes :
- aides (M. Christian Bergelin, Mme Nicole Ameline, MM. Francis Geng, Didier Migaud, Michel Dinet) (p. 4944, 4958, 4980, 4986, 4993, 4998, 5024, 5025) ;
- budget des communautés européennes : participation de la France (M. Claude Wolff) (p. 4954, 4968, 4998) ;

- coopération avec les pays de l'Est (M. Jean-Marie Leduc) (p. 4996) ;
- environnement : financement du programme défini par l'article 19 du règlement communautaire n° 797/85 (MM. Jean-Paul Fuchs, Jean Charroppin, Pierre Métais) (p. 4959, 4989, 4990, 4998) ;
- importation de produits agricoles et alimentaires (M. Henri de Gastines) (p. 4984) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (MM. Francis Geng, René Massat, Pierre Raynal, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie Leduc, Jean-Luc Reitzer) (p. 4950, 4958, 4966, 4985, 4986, 4993, 5024, 5025) ;
- retrait et gel des terres (MM. Michel Dinet, Arnaud Lepercq) (p. 4985, 5025).

Communes : suppression du bénéfice du fonds de compensation de la T.V.A. pour des immobilisations mises à la disposition de tiers non éligibles au fonds contre le paiement d'un loyer conventionné (M. Pierre Estève) (p. 4986).

Coopération et développement : aide alimentaire (p. 4944).

Départements :
- Ardèche (M. Pierre Estève) (p. 4986) ;
- Calvados (Mme Nicole Ameline) (p. 4993) ;
- Cantal (M. Pierre Raynal) (p. 4986) ;
- Creuse (M. André Lejeune) (p. 4983) ;
- Deux-Sèvres : Marais-Poitevin (M. Pierre Métais) (p. 4990) ;
- Doubs : classement en zone 5 B (M. Roland Vuillaume) (p. 4944) ;
- Haute-Loire (M. Jean Proriol) (p. 4969) ;
- Haute-Marne : classement en zone 5 B (M. Charles Fèvre) (p. 4968) ;
- Maine-et-Loire : Baugeois : classement en zone 5 B (M. Edmond Alphandéry) (p. 4966) ;
- Pyrénées-Orientales (M. Pierre Estève) (p. 4986) ;
- Haut-Rhin (M. Jean-Luc Reitzer) (p. 5025).

Elevage :
- bâtiments d'élevage (MM. Didier Migaud, Patrick Ollier) (p. 4980, 4998) ;
- clause de sauvegarde : application (M. Pierre Goldberg) (p. 4950) ;
- crise de l'élevage bovin et mesures (MM. Pierre Goldberg, Germain Gengenwin, Jean Briane, Bernard Bioulac, Jean-Pierre Defontaine, Pierre Raynal, André Lejeune, Roger Lestas, Mme Nicole Ameline) (p. 4950, 4951, 4953, 4961, 4984, 4992, 4993, 5025) ;
- élevage ovin (M. Jean Desanlis) (p. 4954) ;
- élevage porcin (M. Jean Desanlis) (p. 4954) ;
- viandes : baisse des cours (M. Jean-Claude Blin) (p. 4991).

Energie : biocarburants :
- développement de la production (MM. Georges Chavanes, Pierre Micaux, Xavier Hunault, Pierre Micaux, Michel Fromet, Xavier Hunault) (p. 4951, 4964, 4965, 4969, 4981, 4985, 4992) ;
- régime fiscal (p. 4951, 4981).

Enseignement agricole :
- enseignement privé agricole (MM. Philippe Legras, Jean-Yves Chamard) (p. 4971, 4997) ;
- maisons familiales rurales : projet de décret (M. Jean de Lipkowski, Mme Jacqueline Alquier, MM. Henri Bayard, Philippe Legras, Hervé de Charette, Jacques Godfrain) (p. 4956, 4961, 4962, 4971, 4982, 5026).

Environnement : pollution d'origine agricole (M. Pierre-Yvon Trémel) (p. 4967).

Exploitants agricoles :
- agriculteurs en difficulté : plan d'urgence (MM. Germain Gengenwin, Eric Doligé) (p. 4950, 4957, 4983, 4989) ;
- jeunes agriculteurs : installation (MM. Loïc Bouvard, André Lejeune, René André) (p. 4958, 4985, 4988) ;
- revenu (MM. Christian Bergelin, Pierre Raynal, Jean Charroppin) (p. 4944, 4953, 4983, 4991).

Exploitations agricoles :
- financement : prêts bonifiés (MM. Pierre-Yvon Trémel) (p. 4967, 4968) ;
- impôt sur les sociétés : application aux bénéfices réinvestis des exploitations agricoles (MM. Jean-Guy Branger, Georges Colombier) (p. 4956, 4969, 4997) ;
- pluriactivité : statut fiscal et social (MM. Patrick Ollier, Claude Birraux, Aimé Kerguéris) (p. 4957, 4958, 4982) ;
- sociétés : transformation en exploitation de type sociétaire (M. Jean-Paul Charié, Jean Proriol) (p. 4965, 4969) ;
- succession et transmission des exploitations : régime fiscal (M. Jean-Paul Charié) (p. 4956, 4965, 4968, 4982).

Formation professionnelle et promotion sociale : suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (MM. Fabien Thiémé, Jean de Lipkowski, Philippe Legras, Hervé de Charette, Philippe Auberger) (p. 4949, 4956, 4971, 4983, 4994).

Fruits et légumes : financement des investissements (M. Pierre-Yvon Trémel) (p. 4967).

Hydraulique agricole : aides (MM. René Massat, Pierre Estève, Claude Miqueu) (p. 4966, 4986, 4996).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (MM. Jean-Paul Charié, Joseph-Henri Maujoüan du Gasset) (p. 4956, 4987).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti :
- dégrèvement (MM. Germain Gengenwin, Michel Inchauspé, Georges Colombier) (p. 4953, 4965, 4991, 4996) ;
- instauration pour les éleveurs hors-sol (M. Charles Paccou) (p. 4970) ;
- réforme (MM. Léonce Deprez, Xavier Hunault) (p. 4961, 4965, 4987, 4988).

Jachères industrielles et énergétiques (MM. Georges Chavanes, Pierre Micaux, Michel Dinet) (p. 4951, 4965, 4969, 4985, 4986).

Lait et produits laitiers :
- filière caprine (M. Jean-Guy Branger) (p. 4953) ;
- lait de brebis (M. Michel Inchauspé) (p. 4970) ;
- qualité du lait en montagne (M. Didier Migaud) (p. 4980) ;
- quotas laitiers (MM. André Lejeune, Yves Coussain, André René, Jean Charroppin) (p. 4985, 4987 à 4989).

Offices d'intervention : réduction de la dotation (M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin) (p. 4944).

Président de la République : annonce de mesures en faveur de l'agriculture (M. Michel Fromet) (p. 4981, 5027).

Régions :
- Bretagne (M. Pierre-Yvon Trémel) (p. 4967) ;
- Languedoc-Roussillon (M. Régis Barailla) (p. 4952) ;
- Midi-Pyrénées (M. René Massat) (p. 4996) ;
- Poitou-Charentes (M. Jean-Guy Branger) (p. 4953).

Retraite et préretraite (MM. André Lejeune, Francisque Perrut, Aimé Kerguéris, Yves Coussain, Alain Moyne-Bressand, Gérard Gouzes, Jean-Yves Chamard) (p. 4960, 4963, 4982, 4987, 4988, 4990, 4999).

Risques naturels :
- calamités agricoles : fonds de garantie (MM. Eric Doligé, Charles Paccou, Jean-Claude Blin) (p. 4957, 4970, 4971) ;
- gel : aide à l'arboriculture et aux productions fruitières (M. Hubert Falco) (p. 4963).

S.A.F.E.R. (sociétés d'aménagement foncier et rural) : difficultés financières (M. Patrick Ollier) (p. 4994).

Tabac : reconversion et politique communautaire (M. Paul Duvaleix) (p. 5024).

Vétérinaires : vétérinaires inspecteurs : effectifs (MM. Jean Briane, François Patriat) (p. 4951, 4967).

Viticulture (MM. Régis Barailla, Hubert Falco) (p. 4952, 4963).

Vote des crédits (p. 5027).

Demande la réserve des crédits : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5027).

Après l'article 84 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de M. Philippe Vasseur (prévoit la présentation, par le Gouvernement, d'un rapport relatif à l'amélioration des prestations d'invalidité agricole) (p. 5027) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Edmond Alphandéry (prévoit la présentation, par le Gouvernement, d'un rapport sur l'attribution des bourses à des étudiants de l'enseignement supérieur issus des milieux agricoles) (p. 5028) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de M. Edmond Alphandéry (prévoit que le Gouvernement exposera par une communication les solutions susceptibles de faire face à la suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale) (p. 5028).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 105 du Gouvernement (étend, à une activité accessoire de nature commerciale ou artisanale, située dans le prolongement direct de l'activité agricole, le bénéfice de l'article 52 *ter* du code général des impôts relatif à l'exercice d'activités de tourisme à la ferme ou aux travaux forestiers réalisés par les agriculteurs imposés au forfait) (p. 7182) : adopté (p. 7183).

Après l'article 13 :

- *soutient* l'amendement n° 46 du Gouvernement (porte à 20 p. 100 du bénéfice dans la limite de 30 000 F la déduction que les exploitants agricoles, soumis à un régime réel d'imposition, peuvent pratiquer au titre de leurs investissements) : adopté (p. 7183) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 du Gouvernement (exonère de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés les groupements d'employeurs exerçant une activité agricole ou artisanale) : adopté (p. 7184) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 du Gouvernement (étend l'exonération prévue par l'article 793 du code général des impôts à toutes les mutations à titre gratuit des biens agricoles donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles (G.F.A.) et supprime le plafonnement en fonction de la surface ainsi que le rappel des donations datant de plus de dix ans) (p. 7182) : adopté (p. 7187) ;

  Agriculture : entreprises :
  - charges (p. 7182) ;
  - transmission (p. 7182).

  Président de la République : déclarations : agriculture (p. 7182).
- *soutient* l'amendement n° 47 du Gouvernement (autorise les conseils généraux à voter un taux réduit de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicable aux acquisitions d'immeubles ruraux par les agriculteurs prenant l'engagement de mettre personnellement en valeur ces biens pendant un délai minimal de cinq ans) (p. 7182, 7183) : adopté (p. 7187) ;
- *soutient* l'amendement n° 49 du Gouvernement (étend le dispositif du crédit d'impôt-recherche aux entreprises agricoles imposées d'après leur bénéfice réel) (p. 7183) : adopté (p. 7186).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Observations sur le rappel au règlement de : *Charié (Jean-Paul)* (p. 7737).

Principaux thèmes développés :

Agriculture :
- exploitations agricoles : transmission (p. 7744) ;
- plan d'adaptation : généralités (p. 7744) ;
- plan d'adaptation : préretraites (p. 7744, 7745, 7752) ;
- plan d'adaptation : carburant vert : détaxation (p. 7744).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7743, 7744) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7743, 7744).

Exploitants agricoles :
- femmes : partage des points de retraite (p. 7744) ;
- jeunes : installation (p. 7744).

Impôts et taxes :
- déduction fiscale pour autofinancement (p. 7743, 7752) ;
- taxes du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) : démantèlement (p. 7743).

Personnes âgées : aides ménagères : financement (p. 7743).

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 corrigé de M. Philippe Vasseur (impose la prise en compte des déficits dans le calcul de la moyenne triennale des revenus professionnels) (p. 7753).

Article 1er *(assiette et mode de calcul des cotisations de prestations familiales agricoles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Philippe Vasseur (de suppression) (p. 7755) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1994 l'application des dispositions relatives aux cotisations au titre des prestations familiales) : adopté (p. 7756).

Article 2 *(plafonnement de la cotisation d'AMEXA due au titre des aides familiaux et associés d'exploitation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de M. Edmond Alphandéry (donne un caractère forfaitaire aux cotisations d'AMEXA dues par le chef d'exploitation au titre de ses aides familiaux et associés d'exploitation) (p. 7757) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Philippe Vasseur (autorise la déduction de l'assiette des cotisations dues par le chef d'exploitation des cotisations versées pour le compte des aides familiaux et des associés d'exploitation) (p. 7758).

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission (plafonne l'assiette des cotisations AMEXA à six fois le plafond des cotisations de la sécurité sociale) (p. 7758) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 25 de M. Edmond Alphandéry (plafonne l'augmentation de la part des cotisations maladie assise sur le revenu) (p. 7759).

Article 3 *(assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite forfaitaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Philippe Vasseur (de suppression) (p. 7760).

Article 4 *(cotisations de solidarité à la charge des petits exploitants et des associés des sociétés de personnes non affiliés au régime des non-salariés agricoles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Philippe Vasseur (interdit l'application de l'assiette prévue pour les nouveaux installés aux cotisants de solidarité) (p. 7761) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Philippe Vasseur (supprime les dispositions relatives à l'introduction d'une cotisation de solidarité pour les associés de sociétés de personnes non affiliés au régime des non-salariés des professions agricoles) (p. 7761, 7762).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (porte la déduction des bénéfices réinvestis de 10 à 20 p. 100 avec un plafonnement porté de 20 000 à 75 000 francs) (p. 7763) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 5 de la commission (autorise les caisses de mutualité sociale agricole à accorder des allégements de cotisations aux agriculteurs en difficulté) (p. 7764) ;

- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (établit le régime juridique des préretraites des chefs d'exploitation agricole âgés de cinquante-cinq ans) (p. 7765) : adopté (p. 7767) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 33 de M. Jean-Paul Charié (autorise le preneur à résilier son bail à tout moment pendant la première année d'application de la préretraite avec un préavis de trois mois) à l'amendement n° 26 du Gouvernement (p. 7766) ;
- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (modifie l'article 1617 du code général des impôts afin de permettre la disparition progressive par décret de la taxe sur les betteraves attribuée au budget annexe des prestations sociales agricoles) (p. 7777) : adopté après modifications (p. 7778) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 37 corrigé de M. Patrick Ollier (fixe le taux de la taxe sur les betteraves à 4 p. 100 du prix de base à la production et supprime la restriction liée au financement du budget annexe des prestations sociales agricoles) à l'amendement n° 27 du Gouvernement (p. 7778) ;
- *soutient* l'amendement n° 28 du Gouvernement (de précision) : adopté (p. 7778) ;
- *soutient* l'amendement n° 38 du Gouvernement (autorise les ménages qui ne sont pas installés sous une forme sociétaire à opter pour le partage des points de retraite proportionnelle entre les époux) : adopté (p. 7778) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 du Gouvernement (autorise les chefs d'exploitation âgés de plus de cinquante-cinq ans à opter jusqu'à la date de liquidation de leur retraite, pour une assiette annuelle de cotisations constituée par les revenus de la dernière année connue) : adopté (p. 7779) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Philippe Vasseur (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport relatif à la réforme du mode de calcul de la retraite proportionnelle des exploitants agricoles) (p. 7779) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de M. Germain Gengenwin (modifie l'article 35 de l'ordonnance 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence afin de réduire à quinze jours, après la livraison, le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables) (p. 7779).

Titre :

- *soutient* l'amendement n° 29 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7780).

Seconde délibération :

Article 2 *(plafonnement de la cotisation d'AMEXA due au titre des aides familiaux et associés d'exploitation) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime les dispositions relatives à la déduction de l'assiette des cotisations dues par le chef d'exploitation des cotisations versées pour le compte des aides familiaux et des associés d'exploitation) : vote réservé ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7781) : adopté au scrutin public (p. 7782).

Son intervention (p. 7782).

Agriculture : plan d'adaption : préretraites (p. 7782).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7782).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 8327, 8329).

Cotisations : réforme :

- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 8327) ;
- conséquences sur les exploitants agricoles (p. 8327).

Exploitants agricoles :

- exploitants en difficulté : aides (p. 8327) ;
- femmes : partage des points de retraite (p. 8327).

Discussion des articles [20 décembre 1991] :

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 8330).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [21 décembre 1991] :

Affaires étrangères : politique agricole internationale (p. 8356).

Cotisations : réforme : conséquences sur les exploitants agricoles (p. 8356).

Parlement : commission mixte paritaire : échec et conséquences (p. 8355).

Son intervention aprés la discussion (p. 8356).

Assemblée nationale : secrétaire général : hommage (p. 8356).

MESMIN (Georges)

Député de Paris

(14e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Relations avec l'O.T.A.N. :** refus de la France de participer à la force de réaction rapide ; guerre du Golfe : enseignements ; commandement intégré de l'O.T.A.N. : non participation de la France ; alliance Atlantique : évolution ; débat de Copenhague : association de la France [5 juin 1991] (p. 2776, 2777).

à un ministre :

- **Défense** [20 juin 1991] :

Industries d'armement : contrôle des exportations : rôle du Parlement (p. 3413).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).**

Première lecture :

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Article 1er *(rapports d'évaluation des recherches portant sur l'élimination des déchets radioactifs) :*

- *son* amendement n° 36 soutenu par M. Marc Laffineur (précise que l'élimination des déchets doit se faire dans le respect de la protection de la nature, de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité des générations futures) (p. 3781) : rejeté (p. 3782) ;
- *son* amendement n° 37 soutenu par M. Marc Laffineur (prévoit la collaboration des ministères de l'industrie, de l'environnement et de la santé publique) : rejeté (p. 3783).

Article 8 *(groupement d'intérêt public) :*

- *son* amendement n° 38 (prévoit la création d'un comité de suivi pour chaque site) : rejeté (p. 3791).

- **Projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 2297).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Armée de terre : format : réduction (p. 7291).

Conseil supérieur de la fonction militaire (C.S.F.M.) : accord sur le projet de loi (p. 7291).

Loi de programmation militaire (p. 7291).

Sous-officiers : statut : revalorisation (p. 7291).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *favorable* (p. 7329) ;

Captage : développement (p. 7329).

- *son* amendement n° 138 (ne prévoit qu'un rapport du ministre chargé de l'environnement ainsi que l'avis du Comité national de l'eau pour l'élaboration de la nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat) : retiré (p. 7330) ;
- *son* amendement n° 139 (prévoit que le bénéficiaire de l'autorisation devra déclarer à l'autorité administrative l'achèvement des travaux afin que celle-ci puisse effectuer le récolement) : rejeté (p. 7333) ;
- *son* amendement n° 237 (étend les dispositions applicables aux installations et ouvrages existants autorisés ou ayant fait l'objet d'une déclaration aux ouvrages « sauvages ») : rejeté (p. 7335).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Armée de terre : format : réduction (p. 7300).

Durée du service national : réduction à dix mois (p. 7300).

Loi de programmation militaire (p. 7301).

Volontariat :

- volontaires du service national en entreprise (V.S.N.E.) (p. 7301) ;
- volontaires pour un service long (V.S.L.) (p. 7301).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 8328).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 décembre 1991] :

Santé publique : transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité (p. 8350).

MESTRE (Philippe)

Député de la Vendée

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration (n° 2089).

Principaux thèmes développés [6 juin 1991] :

Allemagne : budget de la défense : limitation à 3 p. 100 du produit national (p. 2852).

Armée :

- condition militaire : hommage aux soldats français engagés dans le Golfe (p. 2851) ;
- condition militaire : professionnalisation (p. 2852, 2853) ;
- force d'intervention aéromobile (p. 2853).

Armements classiques :

- avions Jaguar (p. 2852) ;
- technologies nouvelles (p. 2853).

Crédits militaires : montant : évolution (p. 2852).

Désarmement : désarmement nucléaire (p. 2852).

Europe : défense européenne : perspectives (p. 2853).

Grande-Bretagne : budget de la défense : réduction (p. 2852).

Guerre : guerre du Golfe : enseignements (p. 2851).

Industrie d'armement : programmes d'armement : internationalisation (p. 2853).

Loi de programmation militaire : projet de loi de programmation 1992-1996 (p. 2853).

Service national : perspectives (p. 2853).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Explications de vote [2 octobre 1991] :

Appelés :

- effectifs : déflation (p. 4093) ;
- incorporation (p. 4093).

Armée de métier : éventualité (p. 4093).

Armée de terre : désorganisation des unités (p. 4093).

Parlement : « mise à l'écart » (p. 4093).

Président de la République : engagements : service national : réduction à six mois (p. 4093).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 4092).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Rappel au règlement : s'étonne que des crédits du ministère de la défense pour 1992 puissent être engagés par anticipation (p. 5929).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1991] :

Article 61 supprimé par le Sénat *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *son* sous-amendement n° 347 (relève à 30 000 habitants le seuil démographique autorisant la perception d'un versement-transport) (p. 6925) à l'amendement n° 211 de la commission (propose un taux de versement-transport évolutif en fonction de la population de la commune et prévoit une possibilité de majoration de 0,1 p. 100 au profit des communautés de communes, des communautés de villes, des communautés urbaines et des autorités organisatrices des transports urbains auxquelles ont adhéré les communautés précédentes) : rejeté (p. 6926).

METAIS (Pierre)

Député de la Vendée

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Communautés européennes : environnement : financement du programme défini par l'article 19 du règlement communautaire n° 797/85 : marais poitevin (p. 4989).

METZINGER (Charles)

Député de la Moselle

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Denis Jacquat tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur la situation comparée au regard du droit social et du droit fiscal entre les frontaliers travaillant en Allemagne et au grand-duché du Luxembourg et les salariés français travaillant en France (n° 1968) [14 mai 1991].

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063) [6 juin 1991].

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires sociales et intégration : personnes handicapées) [9 octobre 1991] (p. 4395).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution (n° 1968) de M. Denis Jacquat tendant à la constitution d'une **commission d'enquête** sur la **situation comparée au regard du droit social et du droit fiscal** entre les **frontaliers travaillant en Allemagne et au grand-duché du Luxembourg** et les **salariés français travaillant en France (n° 2053)** [22 mai 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2063), portant diverses mesures destinées à favoriser l'**accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2122)** [13 juin 1991].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome VI : **affaires sociales et intégration : personnes handicapées (n° 2256)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Emploi et insertion des handicapés : loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 relative à l'emploi des handicapés ; fonction publique : emploi, statistiques ; stages de formation ; contrats emploi-solidarité ; aide à l'insertion : « forfaitisation » du complément de rémunération à la charge de l'Etat [10 avril 1991] (p. 1018, 1019).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité :
- ascenseurs (p. 3600) ;
- contrôle (p. 3599) ;
- habitat (p. 3599) ;
- lieux de travail (p. 3600) ;
- ville (p. 3599) ;
- voirie (p. 3600).

Impôts et taxes : incitation fiscale (p. 3600).

Insertion professionnelle et sociale (p. 3599).

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 1er *(accessibilité des locaux d'habitation, des lieux de travail et des établissements recevant du public) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Georges Hage (impose des dispositions architecturales et des aménagements tels que l'accès des handicapés aux postes de travail et aux toilettes soit concrètement possible) (p. 3621).

Après l'article 1er *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (subordonne l'octroi des aides de l'Etat en faveur de l'habitat au respect des règles d'accessibilité) : adopté (p. 3621).

Article 2 *(subordination de la délivrance du permis de construire au respect de l'obligation d'accessibilité) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (subordonne la délivrance du permis de construire des logements collectifs recevant une aide de l'Etat et des locaux de travail à la conformité des règles d'accessibilité) : retiré (p. 3622) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 rectifié du Gouvernement (allonge la liste des règles de construction que le demandeur d'un permis de construire doit s'engager à respecter) (p. 3623).

Après l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 corrigé de M. Georges Hage (fixe un délai de trois ans pour la mise en conformité des lieux de travail et des établissements recevant du public aux nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité) (p. 3623).

Article 4 *(accessibilité des ascenseurs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Georges Hage (précise que les modifications apportées aux ascenseurs doivent permettre l'accessibilité de la cabine à une personne circulant en fauteuil roulant) (p. 3624) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Georges Hage (dispose que la dérogation accordée par l'autorité administrative en cas de difficultés techniques graves est provisoire) (p. 3625).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (personnes handicapées) [22 octobre 1991] :

Handicapés :
- accessibilité (p. 4829) ;
- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) : allocation différentielle et minimum vieillesse (p. 4828, 4829) ;
- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) : indexation (p. 4828) ;
- allocation d'éducation spéciale (A.E.S.) : troisième complément de ressources (p. 4828) ;
- allocation compensatrice (p. 4829) ;
- Centres d'aide par le travail (C.A.T.) : création de places (p. 4828) ;
- insertion professionnelle : généralités (p. 4829) ;
- loi d'orientation de 1975 : actualisation (p. 4829).

Personnes âgées : dépendance : prise en charge (p. 4829).

Vote des crédits :

Article 84 *(modification des conditions d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés - A.A.H. - aux personnes âgées) :*

- *son* amendement n° 49 (permet aux handicapés exerçant une activité professionnelle de continuer à percevoir l'allocation aux adultes handicapés - A.A.H. - aprés l'âge limite déterminé par décret en Conseil d'Etat) : vote réservé ; (p. 4892) ; considéré comme adopté en seconde délibération : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 novembre 1991] (p. 6269) ;
- *son* amendement n° 48 (exclut la prise en compte des rentes viagères pour l'examen du droit à l'allocation supplémentaire) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4892) [15 novembre 1991] (p. 6176).

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Collectivités locales : compétences dans le domaine culturel (p. 5238).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [9 et 10 décembre 1991] :

Article 5 précédemment réservé *(pérennisation du régime local d'assurance maladie applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle) :*

- *ses observations* (p. 7496, 7497) ;
- *son* amendement n° 141 (dispose que les conditions dans lesquelles le régime local reste en vigueur sont précisées par décret) : retiré (p. 7499).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1991] :

Article 5 *(pérennisation du régime local d'assurance maladie applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle) :*

- *ses observations* (p. 8170).

MEXANDEAU (Louis)

Député du Calvados

(2e circonscription)

Socialiste

puis

Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Est nommé secrétaire d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

DEPOTS

Projet de loi relatif à l'**attribution du titre de reconnaissance de la nation** aux **fonctionnaires de police ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord (n° 2217)** [21 août 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation du peuple kurde :** rôle de la France : action humanitaire, politique et diplomatique ; droit à l'autonomie ; devoir d'ingérence : zone de protection (création) ; Conseil de sécurité de l'O.N.U. : résolution 688 [10 avril 1991] (p. 1017, 1018).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Cabal (Christian) :* anciens combattants d'Afrique du Nord :** revendications ; carte du combattant ; chômeurs en fin de droits ; attitude du Gouvernement ; commission tripartite : réunion en juin-juillet 1991 [19 juin 1991] (p. 3355, 3356).
- ***Meylan (Michel) :* états généraux du monde combattant :** dotation budgétaire du secrétariat d'Etat ; anciens d'Afrique du Nord ; Front uni des anciens combattants : création [2 octobre 1991] (p. 4023, 4024).
- ***Dray (Julien) :* fichier des juifs :** fichier de 700 000 personnes du département de la Seine constitué en octobre 1940 ; secrétariat d'Etat aux anciens combattants : utilisation du fichier pour établir les droits à réparation ; fichier de Drancy [13 novembre 1991] (p. 5887).

à un ministre :

- **Anciens combattants et victimes de guerre** [28 novembre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) :
- chômeurs en fin de droits : allocation différentielle (p. 6717, 6721) ;
- chômeurs en fin de droits : retraite anticipée à cinquante-cinq ans (p. 6717, 6721).

Appareillage : sourds de guerre : remboursement (p. 6718).

Carte du combattant volontaire de la Résistance : conditions d'attribution (p. 6720).

Communes : Amélie-les-Bains : hôpital thermal militaire : avenir (p. 6719).

Fonctionnaires et agents publics : reconstitution de carrière (p. 6722).

Jeux et paris : Loterie nationale, Française des Jeux : prestations aux associations d'anciens combattants (p. 6722).

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre :
- revalorisation (p. 6719) ;
- suffixes : limitations (p. 6721, 6722).

Prisonniers de guerre : forteresse de Colditz : archives et histoire (p. 6723).

Retraite mutualiste :
- augmentation du plafond (p. 6718, 6720, 6722) ;
- délais de souscription (p. 6720) ;
- fiscalité et droits de mutation (p. 6718).

orales sans débat de :

- ***Bouvard (Loïc) (n° 429) :* enseignement maternel et primaire (fonctionnement : Morbihan) :** effectifs ; instituteurs absents : remplacement ; instituteurs titulaires remplaçants : diminution des candidats ; créations de postes d'enseignant ; fonction enseignante : revalorisation [7 juin 1991] (p. 2896, 2897).
- ***Laurain (Jean) (n° 430) :* politiques communautaires (politique agricole) :** nouvelles propositions de la Commission ; fermeté du Gouvernement français ; négociations du G.A.T.T. et préférence communautaire ; soutiens publics à l'agriculture : réduction [7 juin 1991] (p. 2899, 2900).
- ***Proveux (Jean) (n° 431) :* lait et produits laitiers (quotas de production) :** quotas de production : références ; répartition entre zones de plaine et zones défavorisées [7 juin 1991] (p. 2900).
- ***Mauger (Pierre) (n° 426) :* politique extérieure (Koweït) :** décès de plusieurs démineurs ; détachement de quarante-deux démineurs : mission renouvelable de mois en mois : convention complémentaire en cours de négociation [7 juin 1991] (p. 2901).

- ***Brocard (Jean) (n° 428)* : politique sociale (surendettement)** : surendettement : loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 (application) ; associations familiales : participation aux travaux des commissions départementales ; aide aux familles : conseillère en économie sociale et familiale [7 juin 1991] (p. 2901, 2902).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785).**

Deuxième lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [7 juin 1991] :

Article 2 *(organisation administrative de l'Institution nationale des invalides) :*

Article L. 530 du code des pensions militaires d'invalidité (composition du conseil d'administration) :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Christian Cabal (confie la présidence du conseil d'administration au directeur de l'établissement) (p. 2910) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Christian Cabal (confie la présidence du conseil d'administration à une personnalité du monde combattant) (p. 2910) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (fixe à trois le nombre de personnalités qualifiées représentant le monde combattant au conseil d'administration) (p. 2910).

Article L. 531 du code des pensions militaires d'invalidité (pouvoirs du conseil d'administration) :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Christian Cabal (fixe la participation maximale des pensionnaires à 30 p. 100 de leurs revenus) (p. 2911) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 du Gouvernement (maintient la possibilité d'abattements sur le revenu des pensionnaires) : adopté (p. 2912).

Titre :

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Christian Cabal (modifie le titre du projet de loi) (p. 2913).

Son intervention :

Anciens combattants et victimes de guerre : anciens d'Afrique du Nord (p. 2913).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5112) ;
- carte du combattant (p. 5111) ;
- pathologie (p. 5111) ;
- retraite anticipée (p. 5112).

Institution nationale des invalides : statut (p. 5112).

Mémoire et souvenir :
- généralités (p. 5113, 5114) ;
- nécropole de Fréjus (p. 5113).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) (p. 5112).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- immutabilité (p. 5111) ;
- rapport constant : réforme (p. 5111) ;
- régime des suffixes (p. 5111).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5110) ;
- effectifs, modernisation (p. 5113).

Réponses aux questions :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'Occupation (P.R.O.) et patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (M. Jean-Luc Reitzer) (p. 5117, 5118).

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (M. Alain Néri) (p. 5119) ;
- fonds de solidarité et retraite anticipée (MM. Michel Meylan, Didier Migaud) (p. 5116, 5119) ;
- pathologie spécifique (M. Julien Dray) (p. 5123) ;
- reconnaissance de l'état de guerre en Algérie (M. Michel Meylan) (p. 5115) ;
- retraite mutualiste (M. Alain Néri) (p. 5118).

Associations : associations d'anciens combattants : droit d'ester en justice (M. Jean-Paul Charié) (p. 5120, 5121).

Déportés : évadés des trains de déportation : statut (M. Alain Griotteray) (p. 5115).

Handicapés : mutilés de guerre : appareillage orthopédique : prise en charge (M. François Rochebloine) (p. 5114).

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : foyer de Vence (Mme Suzanne Sauvaigo) (p. 5116, 5117).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- immutabilité et régime des suffixes (M. Alain Calmat) (p. 5123) ;
- pensions de réversion : veuves et orphelins (Mme Suzanne Sauvaigo, M. François d'Harcourt) (p. 5120) ;
- rapport constant (M. André Delehedde) (p. 5122).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre : crédits (montant, évolution, répartition) (MM. François d'Harcourt, Christian Estrosi) (p. 5120, 5121).

Vote des crédits :

Etat B, titres III et IV :

Demande la réserve des crédits en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5123).

Après l'article 89 :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jean Proveux (élargit les compétences de la commission tripartite à toute modification du système des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) (p. 5124) ;
- *soutient* l'amendement n° 69 du Gouvernement (rétablit le principe de l'immutabilité des pensions) (p. 5124) : adopté (p. 5125) ;
- *soutient* l'amendement n° 70 du Gouvernement (établit un fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chômage de longue durée, âgés de plus de cinquante-sept ans) (p. 5125) : adopté au scrutin public (p. 5126).

- **Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'Occupation et patriotes réfractaires à l'annexion de fait : droit d'ester en justice (p. 6555).

Associations :
- droit d'ester en justice : principes généraux (p. 6555) ;
- associations d'anciens combattants : droit d'ester en justice : proposition de loi : intérêt et nécessité (p. 6555) ;
- associations d'anciens combattants : missions (p. 6555) ;
- associations d'anciens déportés et résistants : droit d'ester en justice (p. 6555).

Justice : contentieux : multiplication et risque d'encombrement (p. 6555).

Parlement : initiative législative (p. 6554).

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. Michel Meylan (propose que les associations départementales non représentées au plan national disposent également du droit d'ester en justice) (p. 6559, 6560) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (réserve aux associations inscrites auprés de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre le droit de se porter partie civile lorsque des dégradations ou destructions de monuments portent atteinte aux intérêts dont elles ont la charge) (p. 6560, 6561, 6562) : adopté après modifications (p. 6562) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 15 de M. Bruno Bourg-Broc (précise que les conditions d'inscription auprès de l'Office national sont fixées par décret en Conseil d'Etat) à l'amendement n° 14 du Gouvernement (p. 6561, 6562) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Michel Meylan (précise que l'article unique concerne les associations d'anciens combattants et victimes de guerre) (p. 6562) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Théo Vial-Massat (propose d'inclure dans le dispositif du texte les associations qui ont pour but de combattre les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre) (p. 6562) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (réserve aux associations inscrites auprès de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre le droit de se porter partie civile lorsqu'elles estiment que les intérêts moraux ou l'honneur de leurs adhérents ont été bafoués) : adopté après modifications (p. 6563).

Titre *(proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de M. Michel Meylan (précise qu'il s'agit des associations d'anciens combattants et victimes de guerre) (p. 6563).

Son intervention à l'issue du vote (p. 6563) :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : fonds de solidarité (p. 6563).

MEYLAN (Michel)

Député de la Haute-Savoie

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier le livre VII du code de la santé publique et à développer le **climatisme médical et thérapeutique (n° 1983)** [17 avril 1991].

Proposition de loi tendant à abroger l'article 9 de la loi n° 90-1260 du 31 décembre 1990 d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales et à **rétablir le droit des retraités des professions non salariées au remboursement des cotisations indues (n° 2226)** [18 septembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Plan d'urgence pour les lycées :** rénovation : financement par les régions ; délais d'exécution des travaux [10 avril 1991] (p. 1024).
- **Etats généraux du monde combattant :** dotation budgétaire du secrétariat d'Etat ; anciens d'Afrique du Nord ; Front uni des anciens combattants : création [2 octobre 1991] (p. 4023, 4024).

orales sans débat :

- **n° 382,** posée le 16 avril 1991 : **retraites : généralités (financement)** (p. 1286). Appelée le 19 avril 1991 : livre blanc sur l'avenir des retraites ; système de la répartition ; contribution sociale généralisée (C.S.G.) : application aux retraités imposables à l'impôt sur les revenus (p. 1443, 1444).
- **n° 383 de : *Saint-Ellier (Francis) :* élevage (veaux)** (p. 1286). Appelée le 19 avril 1991 : veaux : anabolisants (interdiction) ; directive communautaire de 1988 (p. 1440, 1441).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2 avril 1991] :

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *son* amendement n° 342 soutenu par M. René Beaumont (de suppression) (p. 435) : rejeté au scrutin public (p. 437).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 343 soutenu par M. André Rossinot (dispose que la consultation des électeurs de la commune est décidée sur l'initiative du maire ou des adjoints) : rejeté (p. 439).

Article L. 125-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 344 soutenu par M. André Rossinot (dispose que seuls le maire ou les adjoints peuvent proposer une consultation) : retiré (p. 439).

Article L. 125-5 du code des communes :

- *son* amendement n° 345 rectifié soutenu par M. Claude Wolff (limite à une par an le nombre de consultations que peut décider le conseil municipal) : retiré (p. 441) ;
- *son* amendement n° 346 corrigé soutenu par M. Claude Wolff (dispose qu'aucune consultation ne peut avoir lieu tant que l'élection du conseil municipal contestée devant le juge administratif n'est pas validée) : adopté après modifications (p. 442).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 347 (précise que certains services municipaux peuvent être mis à disposition de la population dans des annexes mobiles quand celles-ci existent) (p. 466) : non soutenu (p. 467).

Article L. 318-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 348 (limite l'utilisation des locaux communaux à des fins de réunion publique) : non soutenu (p. 467).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *son* amendement n° 349 soutenu par M. Henri Bayard (de suppression) (p. 470) : rejeté (p. 471).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *son* amendement n° 350 (de suppression) : non soutenu (p. 474).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *son* amendement n° 351 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) : rejeté (p. 484) ;
- *son* amendement n° 352 soutenu par M. René Beaumont (dispose que les conseillers municipaux consultent sur pièce et à la mairie les contrats de délégation de service public) : devenu sans objet (p. 486).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *son* amendement n° 353 soutenu par M. René Beaumont (de suppression) : rejeté au scrutin public (p. 489) ;
- *son* amendement n° 354 corrigé (supprime la possibilité de déférer le règlement intérieur devant le tribunal administratif) : non soutenu (p. 491).

Article 26 *(questions orales) :*

- *son* amendement n° 355 soutenu par M. René Beaumont (de suppression) : rejeté (p. 492) ;

- *son* amendement n° 356 corrigé soutenu par M. René Beaumont (précise que seules les affaires de la commune peuvent faire l'objet de questions orales) : rejeté (p. 493).

Article 27 *(nouvelle dénomination du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *son* amendement n° 357 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) : rejeté (p. 496).

Article 29 *(dispositions relatives au conseil général applicables au conseil régional) :*

- *son* amendement n° 359 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) : rejeté (p. 499).

Article 30 *(conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) :*

- *son* amendement n° 360 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) : rejeté (p. 500).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *son* amendement n° 358 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) (p. 532) : rejeté (p. 533).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

Article L. 160-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 361 (dispose que la commission départementale est présidée par un maire élu parmi les membres à bulletin secret et à la majorité absolue) (p. 604) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1991] :

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 220 soutenu par M. Jean-Luc Préel (établit le régime juridique des stations climatiques médicales et thérapeutiques) (p. 1606) : rejeté (p. 1607).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- fonds de solidarité et retraite anticipée (p. 5115) ;
- reconnaissance de l'état de guerre en Algérie (p. 5114).

Economie, finances et budget : Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [8 novembre 1991] :

Administration : service public (p. 5717).

Audiovisuel :
- câble (p. 5716) ;
- télévision haute définition : norme D 2 Mac (p. 5716).

France Télécom :
- Etat : prélèvement au profit du budget général et de la recherche (p. 5716) ;
- industrie : matériel de télécommunications, filière électronique (p. 5716) ;
- plan : contrats de plan Etat/France Télécom (p. 5716) ;
- résultats et désendettement (p. 5716).

Ministère des postes et télécommunications : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5715).

Poste (La) :
- comptes-chèques postaux et Caisse nationale d'épargne : rémunération des avoirs par le Trésor (p. 5716) ;
- plan : contrat de plan Etat/La Poste (p. 5716) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse et accords Laurent (p. 5716) ;
- services financiers : élargissement des produits (p. 5716) ;
- situation financière (p. 5716) ;
- zones rurales et de montagne : bureaux de poste : suppressions (p. 5716).

Secteur public : transformation des postes et télécommunications en deux exploitants publics (loi du 2 juillet 1990) :
- application de la réforme (p. 5717) ;
- personnels : statuts (p. 5717).

- Projet de loi modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation (n° 2248).

Première lecture :

Explications de vote [26 novembre 1991] :

Lycéens : politisation (p. 6553).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 6553).

- Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Associations :
- associations d'anciens combattants : droit d'ester en justice : proposition de loi : intérêt et nécessité (p. 6558, 6559) ;
- associations d'anciens déportés et résistants : droit d'ester en justice (p. 6558).

Devoir de la nation envers les anciens combattants : respect et réparation (p. 6558, 6559).

Jeunes : guerres et sacrifices des combattants : méconnaissance (p. 6558).

Parlement :
- initiative législative (p. 6558) ;
- propositions de loi de MM. André Berthol, Jean-Jacques Jegou et Jean Auroux sur le droit des associations d'anciens combattants d'ester en justice : imperfections (p. 6558).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : retraite mutualiste (p. 6558).

Presse, édition et imprimerie : campagne contre les anciens combattants (p. 6558).

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *son* amendement n° 1 (propose que les associations départementales non représentées au plan national disposent également du droit d'ester en justice) (p. 6559) : retiré (p. 6560) ;
- *son* amendement n° 2 (précise que l'article unique concerne les associations d'anciens combattants et victimes de guerre) : adopté après correction (p. 6562).

Titre *(proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice) :*

- *son* amendement n° 4 (précise qu'il s'agit des associations d'anciens combattants et victimes de guerre) : adopté après correction (p. 6563).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *son* amendement n° 204 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (rédactionnel) : adopté (p. 7316) ;
- *son* amendement n° 205 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (étend l'obligation de compatibilité avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux à toutes les décisions prises par les autorités administratives et les collectivités territoriales, qu'elles relèvent ou non du domaine de l'eau) : retiré (p. 7317).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *son* amendement n° 207 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (maintient le régime de la déclaration pour les installations dont l'impact sur le milieu aquatique est jugé trop faible) : rejeté (p. 7331) ;
- *son* amendement n° 208 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (supprime l'exception relative aux installations relevant de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique) : adopté au scrutin public (p. 7334).

Article 6 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *son* amendement n° 210 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (étend aux exploitants ou propriétaires d'installations existantes l'obligation d'assurer la pose et le fonctionnement de moyens de mesure ou d'évaluation dans un délai de trois ans) : adopté (p. 7336).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *son* amendement n° 232 soutenu par M. Georges Colombier (prévoit que le préfet et le maire doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'information des populations concernées) (p. 7345) : rejeté (p. 7346).

Article 11 *(personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions) :*

- *son* amendement n° 233 soutenu par M. Georges Colombier (supprime les agents des collectivités territoriales de la liste des personnes ayant pouvoir de police dans le domaine de l'eau) : adopté (p. 7347).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [9 et 10 décembre 1991] :

Après l'article 15 :

- *son* sous-amendement n° 210 soutenu par M. Denis Jacquat (supprime les dispositions relatives aux risques invalidité-décès) à l'amendement n° 28, deuxième rectification, du Gouvernement (établit les conditions d'affiliation des nouveaux avocats salariés à la Caisse nationale des barreaux français) (p. 7548) : rejeté (p. 7550).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 75 soutenu par M. Denis Jacquat (précise que la limite d'âge de soixante-cinq ans ne s'applique que dans les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes dans lesquelles l'Etat détient plus de la moitié du capital social) : rejeté (p. 7555).

MICAUX (Pierre)

Député de l'Aube

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

QUESTIONS

à un ministre :

- Agriculture [3 octobre 1991] :

Formation professionnelle et promotion sociale :
- crédits : suppression (p. 4116) ;
- régions : compétences (p. 4116).

orales sans débat :

- n° 420, posée le 28 mai 1991 : **agroalimentaire (emploi et activité)** (p. 2368). Appelée le 31 mai 1991 : importations de produits de substitution des Etats-Unis ; valorisation des céréales nationales ; programmes Agrobio et Aliments 2000-2 : perspectives (p. 2498).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2 et 5 avril 1991] :

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 556 (dispose que les fonctions de préfet de région ne peuvent être cumulées avec les fonctions de préfet) : rejeté (p. 394).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *son* amendement n° 557 (de suppression) (p. 411) : rejeté au scrutin public (p. 413).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *son* amendement n° 558 soutenu par M. Henri Bayard (de suppression) (p. 416) : vote réservé (p. 418) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 434).

Article 20 *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *son* amendement n° 559 (étend la participation des usagers aux services publics exploités dans le cadre d'une gestion déléguée par voie de convention) : retiré (p. 464) ; repris par M. René Beaumont (p. 464) : rejeté (p. 465) ;
- *favorable* à l'amendement n° 655 de M. Bernard Derosier (étend la participation des usagers aux services publics exploités dans le cadre d'une gestion déléguée par voie de convention) (p. 464).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

- *son* amendement n° 560 soutenu par M. Henri Bayard (de suppression) : rejeté (p. 466).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *son* amendement n° 561 (dispose que le droit à l'information du conseiller municipal ne s'étend pas forcément à la totalité des affaires de la commune) (p. 471) : retiré (p. 472).

Article 31 *(transmission des conventions de marché au représentant de l'Etat) :*

- *son* amendement n° 562 soutenu par M. André Rossinot (de suppression) : rejeté (p. 506).

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 563 soutenu par M. André Rossinot (dispose que la décision d'étendre aux communes qui en font la demande les règles applicables à la ville de Paris en matière de servitudes au titre de l'éclairage et de la signalisation publics prend la forme d'un arrêté préfectoral) : rejeté (p. 544).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *son* amendement n° 564 (de suppression) (p. 548) : vote réservé (p. 549) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 565 soutenu par M. André Rossinot (dispose que la coopération intercommunale se fonde sur la liberté totale des communes d'élaborer des projets communs de développement) : vote réservé (p. 586) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

Article L. 160-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 566 (dispose que la commission départementale est coprésidée par le représentant de l'Etat et par le président du conseil général) (p. 604) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 53 *(communautés de communes) :*

- *son* amendement n° 567 : devenu sans objet (p. 817).

Après l'article L. 167-3 du code des communes :

- *son* sous-amendement n° 568 (porte la majorité requise aux trois quarts des membres du conseil de communauté) (p. 839) à l'amendement n° 285 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) : retiré (p. 840).

Rappel au règlement : demande si le projet de loi relatif aux sociétés anonymes de crédit immobilier pourra être examiné le 6 mai au soir [6 mai 1991] (p. 2044).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés anonymes de crédit immobilier (n° 1989).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Communautés européennes : régles bancaires (harmonisation au 1er janvier 1993) (p. 2079).

Impôt et taxes : poids des prélèvements obligatoires (p. 2079).

Logement et habitat :
- accession à la propriété : perspectives (p. 2079) ;
- aide personnalisée au logement (A.P.L.) : ouverture sur l'habitat ancien (p. 2079) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) : diminution (p. 2079).

Sociétés anonymes de crédit immobilier (S.A.C.I.) :
- compétences : élargissement (p. 2079) ;
- réseau des sociétés anonymes de crédit immobilier : constitution et organisation (p. 2079).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Conseil constitutionnel : décision (p. 2710).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits de perquisition des fonctionnaires (art. 40 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications) (p. 2709).

Sénat : texte (p. 2710).

Explications de vote :

Conseil constitutionnel : décisions : respect (p. 2714).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Principaux thèmes développés [11 juin 1991] :

Agriculture : horticulture : T.V.A. (p. 3005).

Assemblée nationale : commission des finances : adoption du projet (p. 3004).

Collectivités locales :
- recettes : réduction du fait de l'Etat (p. 3004) ;
- taxe sur l'électricité : T.V.A. (p. 3004, 3005).

Finances publiques : dépenses : annulations (p. 3004).

Premier ministre : déclarations sur la fiscalité (p. 3004).

Prévisions et projections économiques (p. 3004).

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 6 *(assujettissement obligatoire à la T.V.A. des fournitures d'eau faites par les personnes morales de droit public) :*

- *son* amendement n° 67 (autorise les communes et les établissements publics communaux ou intercommunaux en charge de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement des eaux usées à placer en valeurs du Trésor les réserves constituées pour le renouvellement des ouvrages nécessaires au service) (p. 3041) : retiré (p. 3042).

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *ses observations* (p. 3059) ;

Communautés européennes : parlements nationaux : rôle (p. 3059).

Gouvernement : ministre de l'économie et des finances : engagement sur la T.V.A. applicable à l'horticulture (p. 3059).

Après l'article 41 :

- *son* amendement n° 115 (substitue un arrêté préfectoral au décret prévu par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière, pour l'institution de servitudes en vue de l'installation d'appareils d'éclairage public et de signalisation sur les façades d'immeubles) : vote réservé (p. 3099) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Energie : biocarburants : développement de la production (p. 4969).

Jachères industrielles et énergétiques (p. 4969).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Départements : Aube (p. 5425).

Plan : contrats de plan Etat-régions : collectivités locales : préfinancement des acquisitions foncières (p. 5424).

Transports ferroviaires : ligne Paris-Bâle : électrification (p. 5425) ;

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Parcs naturels régionaux (p. 5459).

Sites : protection (p. 5460).

Après l'article 82 :

- *son* amendement n° 82 (relève le tarif des redevances pour l'eau utilisée pour les besoins domestiques à partir du 1er janvier 1993) : vote réservé (p. 5469) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [15 novembre 1991] (p. 6176).

Rappel au règlement : s'interroge sur le rôle du Gouvernement et du Parlement à la suite d'une déclaration du Président de la République selon laquelle les agriculteurs obtiendront une série de concessions [24 octobre 1991] (p. 4975).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Départements : Aube (p. 7261).

Droit de l'eau : loi du 16 décembre 1964 (p. 7260).

Energie : E.D.F. : centrales nucléaires (p. 7261).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : unicité ; quantité (p. 7261).

Organismes et structures :
- commissions locales de l'eau (p. 7260) ;
- Fonds national de distribution et d'adduction des eaux (F.N.D.A.E.) (p. 7261) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7260).

Santé publique : qualité de l'eau : généralités (p. 7261).

Usagers : concertation (p. 7261).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 107 rectifié de M. Jean-Paul Fuchs (précise la définition de « zones humides » en indiquant qu'il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire et que la végétation est dominée par des plantes hygrophiles) : retiré (p. 7269).

Avant l'article 2 :

- *son* amendement n° 167 (pose le principe de gestion limitée de la ressource en eau en l'absence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé) (p. 7272) : rejeté (p. 7273).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 de M. Jean Royer (donne une nouvelle rédaction de l'article qui prévoit la création d'un établissement public régional ou interrégional de l'eau en remplacement d'un comité de bassin) (p. 7312) : retiré (p. 7313) ;
- *soutient* l'amendement n° 108 de M. Jean-Paul Fuchs (précise que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux évalue les moyens économiques et financiers et détermine les mesures contractuelles de gestion nécessaires à sa mise en œuvre) : adopté (p. 7313) ;
- *son* amendement n° 168 (prévoit que le périmètre du schéma d'aménagement est arrêté après consultation des collectivités locales et non des collectivités territoriales) : devenu sans objet (p. 7314) ;
- *son* amendement n° 169 (substitue pour l'élaboration et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux un syndicat mixte à la commission locale de l'eau) : rejeté (p. 7314) ;
- *son* amendement n° 170 (de coordination) : devenu sans objet (p. 7316).

Article 2 *bis* nouveau *(établissement public local de l'eau) :*

- *ses observations* (p. 7320) ;
  Etablissement public de l'eau : champ d'intervention (p. 7320).
- *son* amendement n° 173 (de suppression) : rejeté (p. 7321) ;
  Etablissement public de l'eau : rôle (p. 7321).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *son* amendement n° 174 (supprime la nécessité pour les décrets visés à cet article de respecter les droits et obligations contractuelles des collectivités territoriales) : devenu sans objet (p. 7327).

Article 5 *bis* nouveau *(coordination avec la loi relative aux installations classées) :*

- *son* amendement n° 258 soutenu par M. Claude Gaillard (de coordination) : adopté (p. 7335).

Article 8 *(débits affectés) :*

- *son* amendement n° 175 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (fait référence, dans le quatrième alinéa de l'article, à l'écosystème aquatique) : rejeté (p. 7341).

Après l'article 27 :

- *son* amendement n° 265 deuxième rectification soutenu par M. Robert Galley (prévoit que les installations nucléaires restent, pour leur part, soumises aux dispositions de la loi du 11 décembre 1963 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique) : rejeté (p. 7383).

Après l'article 33 :

- *son* amendement n° 177 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit la réévaluation annuelle du tarif des redevances afin d'assurer une progression des ressources du Fonds national pour le développement des adductions d'eau au moins égale à l'évolution du produit des redevances des agences de bassin) : rejeté (p. 7386) ;
- *son* amendement n° 178 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (rétablit la parité entre le financement des agences de bassin et celui du Fonds national pour le développement des adductions d'eau) : rejeté (p. 7386).

- Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'industrie automobile française (n° 2252) et proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête chargée de déterminer la situation actuelle et l'avenir de l'industrie automobile française après l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le Japon (n° 2253).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Commerce extérieur : Japon : importations en provenance du Japon (p. 7732).

Industrie automobile : situation (p. 7732).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 7749).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7749) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7749).

Exploitants agricoles :
- exploitants en difficulté : aides (p. 7749) ;
- revenus (p. 7749).

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Article 1er *(assiette et mode de calcul des cotisations de prestations familiales agricoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Philippe Vasseur (de suppression) : retiré (p. 7756).

Article 3 *(assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite forfaitaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de M. Philippe Vasseur (de suppression) : retiré (p. 7760).

Article 4 *(cotisations de solidarité à la charge des petits exploitants et des associés des sociétés de personnes non affiliés au régime des non-salariés agricoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. Philippe Vasseur (supprime les dispositions relatives à l'introduction d'une cotisation de solidarité pour les associés de sociétés de personnes non affiliés au régime des non-salariés des professions agricoles) (p. 7761) : rejeté (p. 7762).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (porte la déduction des bénéfices réinvestis de 10 à 20 p. 100 avec un plafonnement porté de 20 000 à 75 000 francs) (p. 7764).

MICHAUX-CHEVRY (Lucette)

Député de la Guadeloupe

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembre 1991] (p. 16755).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à créer une **commission d'enquête** sur les **conditions d'utilisation des moyens destinés à la reconstruction de la Guadeloupe après le cyclone Hugo (n° 2276)** [16 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **D.O.M. - T.O.M.** [13 juin 1991] :

Agriculture : canne à sucre (p. 3118).

Communautés européennes : octroi de mer : réforme (p. 3119).

Impôts et taxes : défiscalisation (p. 3119).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- éducation et formation professionnelle (p. 2734) ;
- égalité sociale et développement économique (p. 2733) ;
- logement et habitat (p. 2733) ;
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2734) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2733).

Rappel au règlement : demande au ministre des départements et territoires d'outre-mer de préciser le nombre de logements construits en Guadeloupe depuis le cyclone Hugo (p. 2725).

Discussion des articles [5 juin 1991] :

Article 8 *(service et base de calcul des prestations familiales) :*
- *défavorable* (p. 2810, 2811) ;

D.O.M. - T.O.M. :
- logement et habitat (p. 2810) ;
- prestations familiales (p. 2810) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2810).

Article 10 *(coordination) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de M. Jean-Paul Virapoullé (de conséquence) (p. 2817).

Article 15 *(dates d'entrée en vigueur) :*

- *son* amendement n° 20 (de conséquence) : devenu sans objet (p. 2819).

Article 16 *(date limite pour l'alignement du montant des prestations familiales servies dans les D.O.M. sur celui de la métropole) :*
- *défavorable* (p. 2820).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Agriculture : filière « canne-sucre-rhum » (p. 5832).

Communautés européennes :
- intégration économique des D.O.M. - T.O.M. (p. 5832) ;
- programme P.O.S.E.I.D.O.M. (p. 5832).

D.O.M. - T.O.M. :
- insertion et coopération régionale (p. 5832) ;
- Guadeloupe (p. 5833).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5833) ;
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5832).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5832).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique : évolution (p. 5833).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : date de discussion : choix contestable (p. 5834) ;
- budget : objectifs et priorités (p. 5832).

Risques naturels : cyclone Hugo : indemnisation (p. 5833).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *son* amendement n° 171 soutenu par M. Philippe Auberger (précise que l'île de Saint-Barthélémy est exclue du dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) : rejeté (p. 6168) ;
- *son* sous-amendement n° 170 (étend à la formation professionnelle le dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts) à l'amendement n° 119 de la commission (étend au secteur de la maintenance le dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) : devenu sans objet (p. 6169) ;
- *son* sous-amendement n° 193 (étend à la formation professionnelle, à partir du 1er janvier 1993, le dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts) à l'amendement n° 119 de la commission : devenu sans objet (p. 6169).

MICHEL (Henri)

Député de la Drôme

(3e circonscription)

Socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MICHEL (Jean-Pierre)

Député de la Haute-Saône

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8580).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

Rapporteur de la proposition de loi de MM. Jean Auroux, Pierre Mauroy et plusieurs de ses collègues relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives (n° 2368) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Rapporteur de la proposition de loi organique de MM. Jean Auroux, Pierre Mauroy et plusieurs de ses collègues relative à la déclaration du patrimoine des parlementaires (n° 2370) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembre 1991] (p. 16755).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Discussion des articles [30 avril 1991] :

Article 35 *(honoraires complémentaires en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 43 de la commission (ajoute comme critère de calcul du complément la complexité du dossier et les diligences et frais imposés par la nature de l'affaire, affirme la nature forfaitaire de ce complément et supprime l'homologation par le garde des sceaux de la méthode d'évaluation des honoraires que peuvent mettre en place les barreaux) (p. 1919).

- Proposition de résolution de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2013).

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Amnistie des infractions liées au financement des campagnes électorales et des partis politiques : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 2116).

Assemblée nationale :
- proposition de loi sur la publicité des débats au sein des commissions d'enquête (p. 2116) ;
- pouvoir de contrôle sur l'exécutif (moyens et exercice) (p. 2117).

Commission d'enquête sur le financement des partis :
- composition (p. 2117) ;
- création : conditions et raisons politiques (p. 2116, 2117) ;
- interférence avec des procédures judiciaires en cours (interdiction) (p. 2116, 2117) ;
- période d'enquête : 1958-1990 (p. 2116).

Démocratie :
- « coût » (p. 2115) ;
- partis et mouvements politiques : rôle (p. 2115).

Financement des partis et des campagnes électorales :
- généralités (p. 2115) ;
- illégalités dues à l'absence de lois avant 1988 (p. 2115) ;
- lois de 1988, 1989 et 1990 (p. 2116) ;
- Parti socialiste : affaire Urba (p. 2115, 2116).

Sénat : commission d'enquête sur le financement des partis : constitution (souhait) (p. 2117).

Discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Article unique *(décide la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Francis Delattre (propose que la commission d'enquête soit composée de vingt cinq membres) (p. 2120).

- Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Première lecture :

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(art. L. 627-7 du code de la santé publique) (livraisons surveillées et infiltration de réseaux par des officiers de police judiciaire) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 27 du Gouvernement (supprime la possibilité de « fournir » des stupéfiants) à l'amendement n° 21 de la commission (dégage les officiers et agents de police judiciaire de leur responsabilité pénale lorsqu'ils sont amenés à commettre des actes illicites pour identifier des trafiquants et les autorise à leur « fournir » des stupéfiants avec l'autorisation du procureur) (p. 6320) ;
- *son* sous-amendement oral (substitue le terme « livrer » au terme « fournir ») à l'amendement n° 21 de la commission : adopté (p. 6320) ;

Drogue : fourniture ou vente de stupéfiants par les agents des services d'enquête (p. 6320).

- *son* amendement n° 19 (dispose que l'autorisation ne peut être accordée pour des actes qui feraient naître l'intention de commettre les délits de trafic ou de vente) (p. 6320) : retiré (p. 6321).

Article 2 *(art. 67*bis *du code des douanes) (livraisons surveillées et infiltrations par des agents du service des douanes) :*

- *son* sous-amendement oral (substitue le terme « livrer » au terme « fournir ») à l'amendement n° 23 de la commission (dégage les fonctionnaires des douanes de leur responsabi-

lité pénale lorsqu'ils sont amenés à commettre des actes illicites pour identifier des trafiquants et les autorise à leur « fournir » des stupéfiants avec l'autorisation et sous le contrôle du procureur) : adopté (p. 6322) ;

- *son* amendement n° 20 (dispose que l'autorisation ne peut être accordée pour des actes qui feraient naître l'intention de commettre les délits de trafic ou de vente) : retiré (p. 6323).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 novembre 1991] :

Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) : premier et troisième concours (p. 6402).

Justice :
- institution judiciaire : place dans l'Etat et dans la société (p. 6402) ;
- réforme : réformes déjà réalisées et réformes souhaitables (p. 6402).

Magistrats :
- avancement à l'ancienneté au sein du second grade et dissociation du grade et de l'emploi (p. 6402) ;
- carrière : transparence des nominations et évaluation annuelle des aptitudes (p. 6402) ;
- formation continue : droit : reconnaissance (p. 6402) ;
- indépendance et statut (p. 6402) ;
- recrutement : généralités (p. 6402) ;
- recrutement latéral (p. 6402) ;
- statut : origine, évolution et spécificité (p. 6401, 6402).

Projet de loi : esprit, contenu et innovations (p. 6401).

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Article 14 *(art. 13-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : élection directe des magistrats appelés à siéger à la commission d'avancement et à la commission de discipline du parquet par le collège des magistrats) :*

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 51 de Mme Nicole Catala et 84 de M. Jacques Toubon (abrogent le chapitre 1er *bis* de l'ordonnance du 22 décembre 1958) (p. 6437).

Article 21 *(art. 17 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : mise en place d'un troisième concours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Jacques Toubon (précise que le troisième concours est ouvert aux personnes dont l'activité professionnelle fait appel à des connaissances juridiques) (p. 6439).

Article 23 *(art. 22 à 25-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration directe) :*

Article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *défavorable* à l'amendement n° 53 de Mme Nicole Catala (supprime la possibilité d'intégration directe dans le second grade des fonctionnaires de catégorie A du ministère de la justice justifiant de sept années de service effectif) (p. 6441).

Après l'article 27 :

- *favorable* aux amendements identiques n°s 59 de Mme Nicole Catala et 87 de M. Jacques Toubon (prévoient que la commission d'avancement est élue dans le cadre national au scrutin proportionnel direct) (p. 6445).

Avant l'article 40 :

- *favorable* à l'amendement n° 70 deuxième correction de la commission (supprime l'automaticité du maintien en fonction sur place des magistrats ayant atteint l'âge de la retraite) (p. 6466).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Assemblée nationale : commission des lois : travaux (p. 8005).

Communautés européennes : directive n° 89-665 du 21 décembre 1989 et condition d'application réciproque (p. 8005).

Droit administratif : théorie du bilan (p. 8005).

Entreprises : pénalisation des entreprises françaises par rapport à la concurrence communautaire (p. 8005).

Justice :
- juges : pouvoirs (p. 8005) ;
- justiciables : garanties (p. 8005) ;
- ordres de juridiction (p. 8005) ;
- recours précontractuel (p. 8005).

Lois : codification (p. 8005).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er *(art. 11-1 et 11-2 de la loi du 3 janvier 1991) - (recours relatifs aux contrats de travaux de droit privé conclus par des « organismes publics ») :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime les références aux considérations de fond et à la théorie du bilan qui doivent guider le juge dans la prise de mesures provisoires) (p. 8008) : adopté (p. 8009) ;

Justice : juge : pouvoir d'appréciation (p. 8008).

Article 2 *(art. L. 22 et L. 23 du code des tribunaux administratifs) - (recours afférents aux marchés publics de travaux et de fournitures et aux contrats de travaux de droit public) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) (p. 8009) : retiré (p. 8010) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 8009, 8010) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (supprime les références aux considérations de fond et à la théorie du bilan qui doivent guider le juge dans la prise de mesures provisoires) : adopté (p. 8010).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats) (p. 8010, 8012) : retiré ; repris par M. Jacques Toubon (p. 8013) ; rectifié (application de la loi au bénéfice de requérants ressortissants des Etats de la Communauté européenne autres que la France) (p. 8016) : rejeté au scrutin public (p. 8019) ;

Conseil constitutionnel (p. 8012).

Entreprises : pénalisation des entreprises françaises par rapport à la concurrence communautaire (p. 8010).

MIGAUD (Didier)

Député de l'Isère

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de résolution de M. Laurent Fabius et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur pour avis du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 1960) [2 mai 1991] (p. 1998).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Gatel et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 698-2 du Code de procédure pénale relatif à la mise en mouvement de l'action publique (n° 2191) [10 octobre 1991] (p. 4453).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 1952) de MM. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie, tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du **Règlement de l'Assemblée nationale (n° 2019)** [2 mai 1991].

INTERVENTIONS

- Proposition de résolution de M. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952).

Rapporteur.

Avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Assemblée nationale : groupe de réflexion sur la réforme du travail parlementaire et réformes déjà effectuées (p. 2096).

Commissions d'enquête et de contrôle : publicité des travaux (proposition de loi) (p. 2096).

Règlement : modifications proposées (p. 2096).

Discussion des articles [7 mai 1991] :

Après l'article 11 :

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (de coordination) (p. 2103) : adopté (p. 2104) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2104).

Titre :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 2104).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 et 24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4960, 4980).

Communautés européennes : aides (p. 4980).

Elevage :
- bâtiments d'élevage (p. 4980) ;
- élevage porcin (p. 4980).

Lait et produits laitiers : qualité du lait en montagne (p. 4980).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : fonds de solidarité et retraite anticipée (p. 5119).

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Agriculture : pluriactivité (p. 5559).

Aménagement du territoire : zones de montagne : plan montagne (p. 5559).

Equipements touristiques : hôtellerie indépendante : financement (p. 5559).

MIGNON (Hélène)

Député de la Haute-Garonne

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [*J.O.* du 22 novembre 1991] (p. 15261).

INTERVENTIONS

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Discussion des articles [24 avril 1991] :

Article 10-1 *(calcul des indices de prix à la consommation) (lettre rectificative) :*

- *favorable* (p. 1721) ;

Santé publique : loi « anti-tabac » n° 91-32 du 10 janvier 1991 (p. 1721).

Tabac : exclusion de l'indice des prix pour la détermination des prestations (p 1721).

- Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité :
- bâtiments publics (p. 3613) ;
- contrôle (p. 3613) ;
- lieux de travail (p. 3613) ;
- transports (p. 3613).

Associations (p. 3613).

Impôts et taxes : incitation fiscale (p. 3613).

Information et enseignement (p. 3613).

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 2 *(subordination de la délivrance du permis de construire au respect de l'obligation d'accessibilité) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. François Rochebloine (subordonne la délivrance du permis de constuire des logements collectifs recevant une aide de l'Etat et des locaux de travail à la conformité des règles d'accessibilité) (p. 3622).

Après l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 corrigé de M. Georges Hage (fixe un délai de trois ans pour la mise en conformité des lieux de travail et des établissements recevant du public aux nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité) (p. 3624).

Explications de vote :

Vote pour du groupe socialiste (p. 3626).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Droits de l'homme et libertés publiques : généralités (p. 4382).

Immigration : immigration clandestine : filières (p. 4382).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 4382) ;
- attestation d'embauche (p. 4383) ;
- définition et évolution (p. 4382) ;
- législation : historique (p. 4382) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 4382) ;
- sous-traitance et responsabilité civile des cocontractants (p. 4382, 4383).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 4390).

Assemblée nationale : conditions de travail : commission des affaires culturelles (p. 4390).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Article 19 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants) :*

- *favorable* à l'amendement n° 79 de M. Gérard Gouzes (exclut de la protection les étrangers condamnés pour la fabrication, la production, l'exportation ou l'importation de stupéfiants dans le cadre d'une association formée dans ce but) (p. 4450).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Certificats d'hébergement : maires et Office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 6965, 6966).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :
- champ d'application (p. 6966) ;
- étrangers protégés (p. 6966).

Travail : travail clandestin : attestation d'embauche (p. 6965).

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Article 4 *(peines complémentaires nouvelles applicables au travailleur clandestin) :*

Article L. 362-6 du code du travail (interdiction du territoire français) :

- *son* sous-amendement n° 38 (ajoute à la liste des personnes qui ne peuvent faire l'objet d'une mesure d'interdiction du territoire les étrangers titulaires d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 20 p. 100) à l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6974).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *son* sous-amendement n° 39 (exclut l'application de l'interdiction du territoire à un condamné étranger titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 20 p. 100) à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6978).

Article 18 *(interdiction du territoire français aux étrangers condamnés pour violation des règles relatives à l'hébergement collectif) :*

- *son* sous-amendement n° 40 (de coordination) à l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6978).

Article 19 *(interdiction du territoire français aux étrangers condamnés pour infraction à la législation sur les stupéfiants) :*

- *son* sous-amendement n° 41 (de coordination) à l'amendement n° 27 de la commission (rétablit dans une nouvelle rédaction le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6979).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Famille : emplois de proximité (p. 4889).

Handicapés : Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) : réforme (p. 4885).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : contrat de progrès, moyens (p. 5389)

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1991] :

Enfants : contrats d'aménagement du temps de l'enfant : développement (p. 5812).

- Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1991] :

Emploi :
- emplois de proximité ; services aux personnes : aides et développement (p. 6584, 6585) ;
- emplois de proximité ; services aux personnes : associations et personnels (p. 6585).

MIGNON (Jean-Claude)

Député de Seine-et-Marne

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 409,** posée le 28 mai 1991 : **aménagement du territoire (politique et réglementation : Ile-de-France)** (p. 2181, 2182). Appelée le 31 mai 1991 : nouveau schéma directeur de la région d'Ile-de-France (S.D.R.I.F.) : élaboration ; participation des syndicats intercommunaux d'études et de programmation (S.I.E.P.) et des comités de réflexion d'élus locaux ; infrastructures autoroutières : concertation (p. 2500, 2501, 2502)

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26 et 27 mars 1991] :

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *son* amendement n° 362 soutenu par M. Pierre Mazeaud (fixe le point de départ de la consultation sur les orientations budgétaires) : retiré (p. 419).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *son* amendement n° 363 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) (p. 432) : rejeté (p. 433).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *son* amendement n° 364 soutenu par M. Robert Poujade (de suppression) (p. 435) : rejeté au scrutin public (p. 437).

Article 20 *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *son* amendement n° 365 soutenu par M. Jean-Pierre Delalande (de suppression) (p. 462) : rejeté (p. 464).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *son* amendement n° 366 soutenu par M. Robert Poujade (dispose que le conseiller municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune ayant fait ou faisant l'objet d'une délibération) (p. 472) : devenu sans objet (p. 473).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports aériens et météorologie ; Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Trafic aérien (p. 5138, 5139).

Transports aériens :
- Air France (p. 5139) ;
- Air Inter : plan « Cap 93 » et ouverture du capital (p. 5139) ;
- compagnies aériennes : difficultés et restructuration (p. 5138, 5139) ;
- contrôleurs aériens : effectifs (p. 5139) ;
- Europe Aéro Service (E.A.S.) : règlement judiciaire (p. 5139) ;
- pilotes : validation de licences ; formation (p. 5138, 5139).

Culture et communication. - Communication. *Questions* [29 octobre 1991] :

Radiodiffusion : Radio France internationale (R.F.I.) : diffusion (p. 5272).

Affaires étrangères. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Communautés européennes : accords d'association avec les pays d'Europe centrale et de l'Est (p. 5505).

Pologne : coopération économique et financière (p. 5505).

Yougoslavie : guerre civile (p. 5502).

MILLET (Gilbert)

Député du Gard

(4e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues, portant révision de l'article 55 de la Constitution afin d'assurer l'autorité de la loi postérieure aux traités internationaux (n° 1812) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de sa proposition de loi relative à la recherche des héritiers (n° 1821) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de sa proposition de loi relative au recours en révision devant le Conseil d'Etat (n° 1979) [2 mai 1991] (p. 1998).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876) [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7707).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8580).

Rapporteur de sa proposition de loi portant diverses dispositions en matière de procédure civile (n° 2163) [10 octobre 1991] (p. 4453).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

Rapporteur de la proposition de loi de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues relative au droit au maintien dans les lieux pour les occupants sans titre (n° 2362) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

Rapporteur de la proposition de loi de M. René Carpentier et plusieurs de ses collègues relative au démarchage de droits litigieux (n° 2438) [19 décembre 1991] (p. 8286).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Proposition de loi relative au **recours en révision devant le Conseil d'Etat (n° 1979)** [17 avril 1991].

Proposition de loi portant **diverses dispositions en matière de procédure civile (n° 2163)** [27 juin 1991].

Proposition de loi relative à l'**organisation de la profession de médecin (n° 2239)** [18 septembre 1991].

Proposition de loi tendant à **exclure tout profit dans les opérations concernant l'utilisation du sang humain et de ses dérivés (n° 2301)** [30 octobre 1991].

Proposition de loi tendant à l'**indemnisation des victimes contaminées à la suite de transfusions sanguines (n° 2357)** [20 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation des paysans français :** revenus agricoles ; importations abusives ; quotas laitiers ; arboriculteurs et viticulteurs ; crédit communautaire : mise à disposition pour le secteur laitier ; volumes de viande mis en stockage : augmentation [19 juin 1991] (p. 3352, 3353).

- **Problèmes de la viticulture :** viticulteurs : revendications ; accords de Dublin ; caves coopératives : difficultés ; cours du vin ; aides de l'Etat ; gel : procédure des calamités ; importations frauduleuses : répressions [6 novembre 1991] (p. 5576, 5577).

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Commerce extérieur : accords du G.A.T.T. : négociations (p. 746).

Communautés européennes : prix agricoles : fixation (« paquet prix ») (p. 746).

- **Défense** [20 juin 1991] :

Industries d'armement : groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : restructuration (p. 3416).

- **Agriculture** [3 octobre 1991] :

Commerce extérieur : viande (p. 4115).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4115).

Ordre public :
- Allier : poursuite contre un dirigeant de la F.D.S.E.A. (p. 4115) ;
- manifestation du 29 septembre 1991 (p. 4115).

- **Intérieur** [5 décembre 1991] :

Administration : service public de la sécurité intérieure : réforme globale : projet de loi et annexe budgétaire (p. 7213).

Délinquance et criminalité : banlieues et grandes agglomérations : violences urbaines et insécurité (p. 7213).

Police :
- effectifs : accroissement et répartition (p. 7213) ;
- « îlotage » et « police de proximité » (p. 7213) ;
- ordre public : force publique : utilisation (p. 7213).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Aménagement du territoire : marché unique européen (p. 343).

Communes : coopération intercommunale :
- généralités (p. 344) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 344).

Communes : droits des communes (p. 343, 344, 345).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 343).

Etat : déconcentration : extension (p. 344).

Préfets : préfet de région (compétences) (p. 344).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 344).

Transferts de charges et compensations financières (p. 344).

Discussion des articles [26 et 27 mars 1991] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 395 de M. Jacques Brunhes (affirme que les collectivités territoriales doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer leurs compétences et crée à ce titre une commission chargée d'effectuer un bilan de la décentralisation et des transferts de compétences) (p. 384) : rejeté (p. 385).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 387).

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*
- *défavorable* (p. 395) ;

Administration : déconcentration (principe de subsidiarité) (p. 395).

Article 6 *(rapport au Parlement) :*
- *défavorable* (p. 408).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 168 de la commission (dispose que les habitants d'une commune sont consultés sur les décisions qui les concernent mais ne participent pas à la prise de décision) (p. 413) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de la commission (substitue le principe de libre administration au principe d'autonomie des collectivités locales) (p. 414).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 399 de M. Jacques Brunhes (dispose que l'ensemble des communes organise un débat d'orientation budgétaire) (p. 418) : vote réservé (p. 419) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 434).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 176 de la commission (supprime l'obligation de communiquer des éléments concernant des communes d'importance démographique comparable) (p. 422).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 469).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 6732).

Communes : dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6732).

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (art. 72) (p. 6731, 6732).

Coopération intercommunale : généralités et libre adhésion (p. 6732, 6733).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 6732).

France : crise de société (p. 6732).

Parlement : Sénat : examen et modification du texte en première lecture (p. 6731).

Discussion des articles [28, 29 et 30 novembre 1991] :

Article 1er supprimé par le Sénat *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *son* amendement n° 245 (énonce les principes sur lesquels est fondé le projet de loi et propose une définition de la décentralisation) (p. 6755) : rejeté au scrutin public (p. 6756) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6755).

Article 2 supprimé par le Sénat *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6756).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *son* amendement n° 246 (de suppression) : rejeté (p. 6757).

Article 6 quater nouveau *(indemnité de retraite des maires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (de suppression) (p. 6760).

Article 7 supprimé par le Sénat *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6760).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *son* amendement n° 247 (supprime la disposition qui réserve aux seules communes de plus de 10 000 habitants l'organisation d'un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) : rejeté (p. 6760).

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs):*

- *son* amendement n° 378 (supprime les dispositions concernant la publicité des actes réglementaires pris par les établissements publics de coopération comprenant au moins une région) : rejeté (p. 6765).

Article 14 *(publication dans la presse locale des décisions prises en matière d'intervention économique) :*

- *son* amendement n° 248 (dispose que les décisions d'intervention économique prises par une commune sont publiées quelle que soit la taille de la commune) (p. 6765) : adopté (p. 6766).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *son* amendement n° 249 (intitule le chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes : « participation des habitants aux affaires de la commune ») : devenu sans objet (p. 6767).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 250 (dispose que les habitants de la commune peuvent être consultés sur toutes décisions les concernant même lorsqu'elles ne relèvent pas des compétences communales) : rejeté (p. 6768).

Article 16 *bis* nouveau *(consultation des électeurs de la commune membre d'un groupement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 68 de la commission (de suppression) (p. 6770).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie - utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 251 (précise que la mise à disposition de locaux communaux pour des partis politiques, associations ou syndicats ne dépend pas d'une décision du maire) (p. 6794) : rejeté (p. 6795).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *son* amendement n° 319 (propose que la convocation du conseil municipal soit obligatoire lorsqu'un cinquième des membres dudit conseil en fait la demande) : rejeté (p. 6796).

Article 28 supprimé par le Sénat *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6800).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 94 de la commission (étend les possibilités de saisine et les pouvoirs de contrôle des chambres régionales des comptes en ce qui concerne les organismes aidés par les collectivités locales et les conventions de marchés ou de délégation de service public) (p. 6804).

Avant l'article 36 :

- *défavorable* à l'amendement n° 379 de M. Christian Pierret (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6818).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *défavorable* (p. 6821) ;

Administration : « délocalisations » (E.N.A.) (p. 6821).

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » et compétence des collectivités locales (p. 6821).

- *son* amendement n° 252 (de suppression) (p. 6824) : adopté au scrutin public (p. 6825).

Articles 36 *ter* nouveau à 36 *nonies* nouveau *(régionalisation des universités) :*

- *ses* amendements identiques nos 253 à 259 (de suppression) : adoptés (p. 6825, 6826).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *défavorable* (p. 6830, 6831) ;
- *son* amendement n° 260 (de suppression) : adopté au scrutin public (p. 6832).

Article 36 *undecies* nouveau *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *favorable* à l'amendement n° 110 de la commission (de suppression) (p. 6843).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 114 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6845).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6852).

Avant l'article 48 :

- *son* amendement n° 237 rectifié (affirme le principe de l'autonomie des communes et de leur libre adhésion à la coopération intercommunale) (p. 6854) : rejeté au scrutin public (p. 6855).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 238 (de suppression) : rejeté (p. 6855).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 239 (de suppression) : rejeté (p. 6857) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 131 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; supprime l'obligation de conformité entre les propositions des communes et le projet de schéma) (p. 6861) ;
- *son* sous-amendement n° 409 (précise que les communes ne pourront être associées contre leur gré à une structure intercommunale) à l'amendement n° 131 de la commission : rejeté (p. 6862).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6880, 6881) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 389 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6882).

Article 53 *bis* nouveau *(modifications apportées au statut des districts) :*

- *son* amendement n° 240 rectifié : devenu sans objet (p. 6883).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposées) (p. 6891).

Article 56 *nonies* supprimé par le Sénat *(services publics locaux de distribution de gaz) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 290 de M. André Rossinot (autorise la constitution ou l'extension de services publics locaux du gaz pour assurer une distribution dans les communes non desservies par G.D.F. après un refus ou une absence de réponse pendant six mois de cette société face à une demande de distribution) (p. 6899, 6900).
- *ses observations* sur l'amendement n° 305 du Gouvernement (légalise les seuls services publics locaux du gaz en cours d'exploitation au 1er juillet 1991) (p. 6900) ;

Services publics : monopole : « démantèlement » (p. 6899, 6900).

Rappel au règlement : s'étonne que le rapporteur ait annoncé l'adoption de l'amendement n° 305 du Gouvernement par la commission spéciale alors que l'article qu'il rétablit est considéré comme supprimé par le rapport (p. 6912).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 178 de la commission (dispose que dans chaque département, à partir du 1er janvier 1993, le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres) (p. 6913).

Article 56 *quindecies* nouveau *(statut du personnel d'assainissement des départements de la petite couronne) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de la commission (de suppression) (p. 6914).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

- *son* amendement n° 242 (de suppression) (p. 6917) : rejeté (p. 6918).

Après l'article 63 :

- *défavorable* à l'amendement n° 223 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des communes, perçu au titre du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et redistribué aux groupements de communes) (p. 6930).

Après l'article 63 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Jean Briane (dispose que les crédits de la dotation globale d'équipement sont répartis à égalité entre les deux parts de celle-ci et modifie le mode de calcul des crédits de la dotation globale d'équipement destinés aux groupements de communes) (p. 6934) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 280 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (dispose que les crédits de la dotation globale d'équipement sont répartis à égalité entre les deux parts de celle-ci) (p. 6934).

Après l'article 64 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 227 de la commission (modifie la répartition de la première part de la dotation du fonds de péréquation de la taxe professionnelle aux dépens des communes de plus de 200 000 habitants) (p. 6937) ;

Communes : solidarité rurale (p. 6937).

Après l'article 64 *bis* :

- *son* sous-amendement n° 243 corrigé (propose que l'Etat finance directement la D.D.R. et compense cet accroissement de charges par la suppression de l'allégement de la taxe professionnelle pour les entreprises à hauteur de 16 p. 100 des bases imposables) à l'amendement n° 10 du Gouvernement (prévoit un prélèvement sur l'évolution annuelle de la dotation de compensation de la taxe professionnelle afin d'assurer, au sein du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, le financement d'une dotation de développement rural - D.D.R.) (p. 6943) : rejeté (p. 6944) ;
- *son* sous-amendement n° 244 (exonère du prélèvement les communes où les logements sociaux représentent plus de 20 p. 100 des résidences principales) à l'amendement n° 10 du Gouvernement : rejeté (p. 6945) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 du Gouvernement (définit les bénéficiaires de la D.D.R. et précise la répartition de ses deux parts à partir de critères tels que l'appartenance à un groupement de communes, la situation de ville-centre, le potentiel fiscal par habitant, l'effort fiscal et la population) (p. 6946) ;

Coopération intercommunale : libre adhésion des communes (p. 6946).

Explications de vote :

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (p. 6955).

Vote contre du groupe communiste (p. 6955).

Rappel au règlement : s'indigne de la mort d'un jeune homme causée par un vigile la nuit du 26 au 27 mars à Sartrouville [27 mars 1991] (p. 454).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Assemblée de Corse : mode de scrutin (p. 677).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- tourisme (p. 677) ;
- transferts de compétences (p. 677) ;
- transports (p. 677).

Conseil exécutif (p. 677).

Equipement et grands travaux (p. 677).

Ordre public :
- attentats et violence en Corse (p. 676) ;
- « mafia » (p. 677).

Partis et mouvements politiques :
- Parti communiste : propositions pour le statut de la Corse (p. 677) ;
- Parti socialiste : accord avec l'U.D.F. et des autonomistes pour gérer la région de Corse (p. 677).

Politique économique :
- développement économique et investissements (p. 677) ;
- handicaps de la Corse : politique de l'Etat et des responsables économiques de Corse (p. 677, 678).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *favorable* (p. 693) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 693).

- *son* sous-amendement n° 140 soutenu par M. Jean Tardito (précise que le peuple corse, composante du peuple français, est partie intégrante de la nation française) à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnait l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 694) : vote réservé (p. 697) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 703).

Article 7 *(composition de l'Assemblée de Corse et régime électoral applicable) :*

Article L. 365 du code électoral :

- *son* amendement n° 1 (établit un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle intégrale au plus fort reste) : rejeté (p. 708).

Article L. 366 du code électoral :

- *favorable* à l'amendement n° 161 de M. Serge Franchis (fixe à trois le nombre de sièges attribués à la liste arrivant en tête au premier tour avec la majorité absolue ou en tête au second tour) (p. 709).

Article 16 *(réunions de l'Assemblée) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 712).

Article 23 *(compétences de l'Assemblée) :*

- *son* amendement n° 2 (permet à l'Assemblée de prendre des initiatives propres à la préservation de l'identité de la Corse) : rejeté (p. 714) ;
- *son* amendement n° 9 (rassemble les éléments soumis à l'Assemblée dans un document unique) : rejeté (p. 714).

Article 24 *(consultation et pouvoir de proposition de l'Assemblée) :*

- *défavorable* (p. 715).

Article 26 *(compétences du conseil exécutif) :*

- *ses observations* (p. 716).

Article 36 supprimé par le Sénat :

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de la commission (rétablit l'article 36 dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sur la mise en jeu de la responsabilité du conseil exécutif) (p. 721).

Article 51 *(enseignement supérieur) :*

- *défavorable* (p. 756).

Article 52 *(activités éducatives complémentaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses) (p. 758).

Article 53 *(répartition des emplois dans les établissements de l'enseignement public) :*

- *défavorable* (p. 758) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 89 de la commission (de conséquence) (p. 758).

Article 54 *(compétences en matière de communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de la commission (autorise la collectivité territoriale de Corse à promouvoir des actions dans les domaines de la création et de la communication) (p. 759).

Article 58 *(schéma d'aménagement de la Corse) :*

- *défavorable* (p. 766) ;
- *son* amendement n° 3 (dispose que le schéma d'aménagement est élaboré par l'Assemblée avec l'accord des communes) (p. 763) : rejeté (p. 765) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 11 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 766).

Article 58 *bis* *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 768) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de la commission (p. 767).

Article 59 *(aides au développement économique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de la commission (dispose que le régime des aides au développement économique est déterminé par la collectivité territoriale de Corse dans le respect des règlements de la Communauté économique européenne) (p. 771) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 158 du Gouvernement (autorise la collectivité territoriale à participer à un fonds de développement économique géré par une société de développement régional ayant pour objet l'apport de fonds propres aux entreprises en développement) (p. 772).

Après l'article 59 :

- *son* amendement n° 5 (définit le régime juridique du comité de coordination pour le développement industriel de la Corse) : adopté (p. 772).

Après l'article 60 :

- *son* amendement n° 6 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (autorise l'Assemblée de Corse à afficher dans les mairies les bénéficiaires des aides économiques) (p. 774) : rejeté (p. 775).

Article 68 *(transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent) :*

- *soutient* l'amendement n° 142 de M. Guy Hermier (soumet les liaisons avec le continent au décret du 6 mai 1976 afin d'assurer la protection du service public) (p. 791) : rejeté (p. 792) ;
- *son* sous-amendement n° 141 (précise que les compagnies maritimes sont publiques et nationales) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : retiré (p. 793) ;
- *soutient* l'amendement n° 145 de M. Guy Hermier (précise que les contrats de concession assurent l'intégralité du transport des passagers et du fret toute l'année dans le cadre du service public) (p. 793) : adopté (p. 794).

Article 69 *(office des transports de la Corse) :*

- *son* amendement n° 144 rectifié (établit le régime juridique de la répartition des crédits de la dotation de continuité territoriale par l'office des transports de la Corse) (p. 794) : adopté au scrutin public (p. 796).

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 117 de la commission (établit le transfert de compétence en matière de voirie) (p. 798).

Explications de vote :

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 806).

Statut : insuffisances (p. 806).

Abstention du groupe communiste (p. 806).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- aménagement (schéma) (p. 1148) ;
- transports (p. 1148).

Conseil exécutif (p. 1148).

Départements (compétences) (p. 1148).

Equipement et grands travaux : gazoduc franco-italien (p. 1148).

Etat : rôle en Corse (p. 1149).

Ordre public : mafia (p. 1148).

Partis et mouvements politiques : parti communiste (p. 1138, 1148).

« Peuple corse » : notion (p. 1148).

Statut : spécificité corse (reconnaissance) (p. 1148).

Explications de vote :

Communautés européennes (p. 1164).

Abstention du groupe communiste (p. 1164).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 avril 1991] :

Généralités (p. 1177).

Centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) (p. 1180).

Fonction publique hospitalière :
- concertation et participation (p. 1179) ;
- statuts, revalorisation (p. 1180).

Gestion des hôpitaux et des établissements publics de santé :
- budget global et taux directeur (p. 1178) ;
- hôpital et entreprise (p. 1178, 1179) ;
- « productivité » (p. 1178) ;
- ressources financières (p. 1180).

Personnes âgées : hébergement dans les établissements de soins (critères de partage entre secteurs sanitaire et social) (p. 1178).

Santé publique :
- évaluation médicale (p. 1179) ;
- planification sanitaire : carte sanitaire, schéma d'organisation sanitaire, autorisation à durée déterminée (p. 1178, 1179).

Secteur public et secteur privé : harmonisation et différences (p. 1177, 1179).

Sécurité sociale : ressources (p. 1180).

Discussion des articles [18, 19, 22 et 25 avril 1991] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 509 de Mme Muguette Jacquaint (porte à 50 p. 100 le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés pour les cliniques privées à but lucratif, filiales de groupes industriels et financiers) : rejeté (p. 1401) ;

Hôpitaux : ressources (p. 1400).

- *soutient* l'amendement n° 30 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la présentation en deux sections, dans le code de la santé publique, des missions de l'hôpital public et des établissements privés) : rejeté (p. 1406) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de la commission (précise que l'évaluation de la qualité des soins n'est pas exclusive) (p. 1408) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 331 rectifié de Mme Elisabeth Hubert (établit le régime juridique et les missions des structures de soins alternatives à l'hospitalisation) (p. 1408).

Article L. 711-2 du code de la santé publique (fonctions des établissements de soins) :

- *soutient* l'amendement n° 34 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (supprime la mention des soins sans hébergement) : rejeté (p. 1409) ;

- *soutient* l'amendement n° 36 de Mme Muguette Jacquaint (intègre la notion de raison médico-sociale à l'absence d'autonomie) : rejeté (p. 1411).

Article L. 711-3 du code de la santé publique (communication du dossier médical et information des personnes soignées) :

- *favorable* à l'amendement n° 75 de la commission (supprime l'avis du Conseil national de l'Ordre des médecins dans la procédure d'établissement des modalités d'application du texte) (p. 1413).

Article L. 711-7 du code de la santé publique (catégories d'établissements publics de santé) :

- *soutient* l'amendement n° 510 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (dresse la liste des établissements publics de santé et dispose que les établissements de proximité constituent le maillage essentiel de la réponse aux besoins de santé) : rejeté (p. 1419) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de Mme Muguette Jacquaint (dispose que les centres hospitaliers régionaux peuvent assurer les fonctions d'établissements hospitaliers de proximité) : rejeté (p. 1420) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 46 de Mme Muguette Jacquaint (définit les soins assurés par les hôpitaux locaux) (p. 1423) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la fixation par voie réglementaire des modalités particulières du fonctionnement médical des hôpitaux locaux) : rejeté (p. 1424).

Article L. 711-8 du code de la santé publique (participation au service d'aide médicale urgente) :

- *soutient* l'amendement n° 567 de Mme Muguette Jacquaint (dispose que les hôpitaux de proximité ont un rôle déterminant dans l'accueil des urgences) : rejeté (p. 1426).

Article 2 *(codification et création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :*

- *ses observations* (p. 1449).

Article L. 711-15 (création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 242 de M. Jean-Michel Dubernard (étend les compétences du haut comité hospitalo-universitaire) (p. 1450) ;

- *favorable* à l'amendement n° 49 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la fixation par décret de la composition et des règles de fonctionnement du haut comité hospitalo-universitaire) (p. 1453).

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : vote réservé (p. 1465) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

Alternatives à l'hospitalisation (p. 1465).

Article L. 712-1 du code de la santé publique (objet et révision de la carte sanitaire et des schémas d'organisation sanitaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de la commission (précise que le but de la carte sanitaire et du schéma d'organisation sanitaire est de satisfaire de manière optimale la demande de santé) (p. 1466) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 548 de M. Bernard Debré (impose la prise en compte des projets d'établissement) (p. 1467).

Article L. 712-2 du code de la santé publique (contenu de la carte sanitaire) :

- *soutient* l'amendement n° 53 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : vote réservé (p. 1469) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Après l'article L. 712-3 du code de la santé publique :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 592 de M. Jean-Luc Préel (introduit la prise en compte des besoins exprimés par la population) à l'amendement n° 93 de la commission (établit le régime juridique de l'annexe du schéma d'organisation sanitaire) (p. 1475).

Article L. 712-4 du code de la santé publique (contrats pluriannuels pour la réalisation des objectifs retenus par le schéma d'organisation sanitaire) :

- *soutient* l'amendement n° 55 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : vote réservé (p. 1476) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de la commission (institue des contrats pluriannuels de redéploiement des moyens sanitaires excédentaires) (p. 1478).

Article L.712-6 du code de la santé publique (composition et organisation du comité national et des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) :

- *soutient* l'amendement n° 57 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1480) : vote réservé (p. 1481) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Après l'article L. 712-6 du code de la santé publique :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 595 du Gouvernement (supprime la mention de l'agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale) à l'amendement n° 554 de M. Jacques Barrot (crée une commission régionale de l'évaluation médicale des établissements) (p. 1485).

Article L. 712-7 du code de la santé publique (mise en place d'un système d'informations) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de la commission (dispose que le système commun d'informations respecte l'anonymat) (p. 1486).

Article L. 712-9 du code de la santé publique (conditions d'autorisation) :

- *soutient* l'amendement n° 60 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : vote réservé (p. 1487) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-11 du code de la santé publique (régime dérogatoire des autorisations de regroupement d'établissements) :

- *soutient* l'amendement n° 62 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1487) : vote réservé (p. 1488) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 578 de M. Bernard Charles (prévoit la reconversion des établissements dispensant des soins de suite ou de réadaptation) (p. 1488).

Article L. 712-14 du code de la santé publique (durée de l'autorisation et conditions de renouvellement) :

- *soutient* l'amendement n° 64 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 1490) : vote réservé (p. 1492) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-15 du code de la santé publique (périodicité de l'examen des demandes d'autorisation ou de renouvellement) :

- *soutient* l'amendement n° 65 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : vote réservé (p. 1503) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 5 *(actions de coopération) :*

- *défavorable* (p. 1507).

Article 6 *(codification et conventions de coopération) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 119 de la commission (autorise les établissements publics de santé à participer à un groupement économique) (p. 1511).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

- *défavorable* (p. 1531).

Article L. 714-1 du code de la santé publique (principes généraux) :

- *défavorable* à l'amendement n° 443 de M. Jacques Barrot (dispose que les établissements publics de santé sont des établissements publics à caractère industriel et commercial) (p. 1532) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 455 rectifié de M. Jacques Barrot (établit un régime de contrôle *a posteriori* de l'État sur les établissements publics de santé et précise que leur objet principal n'est pas industriel ou commercial) (p. 1533, 1534).

Article L. 714-2 du code de la santé publique (composition du conseil d'administration) :

Rappel au règlement : déplore les conditions d'examen du texte et demande une suspension de séance afin de remédier à l'absence des députés (p. 1535).

- *soutient* l'amendement n° 556 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la fixation par décret des modalités d'élection ou de désignation des membres du conseil d'administration) : vote réservé (p. 1539) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-4 du code de la santé publique (attributions du conseil d'administration) :

- *soutient* l'amendement n° 514 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la délibération du conseil d'administration sur les créations, suppressions et transformations des services ou départements médicaux) : vote réservé (p. 1546) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *soutient* l'amendement n° 515 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives aux délibérations du conseil d'administration concernant la création d'un groupement d'intérêt public et d'un syndicat interhospitalier) (p. 1553) : vote réservé (p. 1553) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 386 de M. Jean-Luc Préel (dispose que le conseil d'administration délibère sur la création, l'adhésion ou le retrait d'un organisme de coopération) (p. 1554) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 130 de la commission (dispose que le conseil d'administration délibère sur les modalités d'une politique d'intéressement) (p. 1555).

Article L. 714-5 du code de la santé publique (modalités d'exécution des délibérations du conseil d'administration) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 132 de la commission (diminue la liste des délibérations du conseil d'administration soumises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) (p. 1557) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 549 de M. Bernard Debré (dispose que le représentant de l'Etat peut annuler une délibération qui entraînerait des dépenses supérieures à celles qui ont été votées par le conseil d'administration) (p. 1559).

Article L. 714-6 du code de la santé publique (rapport prévisionnel d'activité) :

- *défavorable* à l'amendement n° 295 de M. Jean-Michel Dubernard (établit la procédure de présentation du rapport prévisionnel d'activité) (p. 1561) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 390 de M. Jean-Luc Préel (établit la procédure de présentation du rapport prévisionnel d'activité) (p. 1561).

Article L. 714-7 du code de la santé publique (procédure d'élaboration du budget) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 608 du Gouvernement (introduit l'activité de l'établissement comme critère d'appréciation des prévisions budgétaires mis à la disposition du représentant de l'Etat) (p. 1566).

Article L. 714-8 du code de la santé publique (procédure en cas de désaccord entre le conseil d'administration et l'autorité de tutelle sur le montant et la répartition des dépenses budgétaires) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 550 de M. Bernard Debré (de conséquence) (p. 1568).

Article L. 714-10 du code de la santé publique (déséquilibre financier grave ou durable) :

- *soutient* l'amendement n° 519 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : vote réservé (p. 1569) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-12 du code de la santé publique (projet d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 520 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la compatibilité du projet d'établissement avec les objectifs du schéma d'organisation sanitaire) : vote réservé (p. 1570) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-15 du code de la santé publique (attributions du comptable et relations avec l'ordonnateur) :

- *soutient* l'amendement n° 522 de M. Georges Hage (supprime les dispositions relatives à la détermination par décret des conditions de placement et de rémunération des fonds des établissements publics de santé) : vote réservé (p. 1573) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-16 du code de la santé publique (institution, composition et attributions de la commission médicale d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 523 corrigé de M. Georges Hage (supprime la référence au schéma d'organisation sanitaire) : vote réservé (p. 1575) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 149 de la commission (dispose que la commission médicale d'établissement émet un avis sur le bilan social, le plan de formation des personnels et les modalités de mise en œuvre d'une politique d'intéressement) (p. 1577).

Article L. 714-17 du code de la santé publique (institution et composition du comité technique d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 524 de Mme Muguette Jacquaint (supprime l'élection par collèges des représentants du per-

sonnel au comité technique d'établissement) : vote réservé (p. 1580) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 rectifié du Gouvernement (dispose que les représentants du personnel au comité technique d'établissements sont élus sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives et précise les critères de représentativité de ces organisations syndicales) (p. 1580).

Article L. 714-19 du code de la santé publique (renvoi au règlement des modalités d'application des articles L. 714-17 et L. 714-18) :

Rappel au règlement : déplore que des dispositions essentielles du projet de loi portant réforme hospitalière soient soustraites à la discussion (p. 1587).

Article L. 714-26 du code de la santé publique (institution et attributions du service de soins infirmiers) :

- *soutient* l'amendement n° 532 de M. Georges Hage (supprime les dispositions relatives à la consultation du service de soins infirmiers sur l'organisation générale de soins infirmiers et de l'accompagnement des malades) : vote réservé (p. 1593) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 9 *(codification et représentation des salariés dans les établissements de soins privés) :*

- *ses observations* (p. 1594).

Article 12 *(expérimentations et dispositions diverses) :*

- *soutient* l'amendement n° 533 de M. Georges Hage (de suppression) : vote réservé (p. 1600) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 471 rectifié de M. Edouard Landrain (autorise, à titre expérimental, des praticiens libéraux à intervenir au sein des hôpitaux généraux) (p. 1602).

Article 14 *(codification et modification des articles maintenus de la loi du 31 décembre 1970) :*

- *soutient* l'amendement n° 534 de M. Georges Hage (interdit le prélèvement, le transport ou la greffe de tissu humain en exercice libéral hospitalier) (p. 1604, 1605).

Article 24 *(dispositions transitoires applicables aux unités d'obstétrique des hôpitaux locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 535 de M. Georges Hage (de suppression) : rejeté (p. 1611).

Article 25 *(dispositions transitoires applicables aux services gérés par des établissements publics de santé et ne répondant pas à la mission du service public hospitalier) :*

- *soutient* l'amendement n° 536 de M. Georges Hage (de suppression) : rejeté (p. 1611).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1991] :

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 3282).

Fonction publique hospitalière :
- concertation et participation (p. 3282) ;
- statuts, revalorisation (p. 3282).

Santé publique : système de santé (p. 3282).

Sécurité sociale :
- dépenses de santé et consommation de soins (p. 3281) ;
- ressources (p. 3282).

Discussion des articles [18 et 19 juin 1991] :

Article 1er A *(principes fondamentaux : droits du malade, évaluation et analyse de l'activité hospitalière) :*

Article L. 710-4 du code de la santé publique (évaluation de l'activité hospitalière) :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (élargit le contenu des politiques d'évaluation) (p. 3292).

Article L. 710-5 du code de la santé publique (analyse de l'activité hospitalière) :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (précise le contenu et les objectifs des systèmes d'informations médicalisées) (p. 3292).

Article 3 *(organisation et équipement sanitaires) :*

- *son* amendement n° 96 (de suppression) (p. 3300) : vote réservé (p. 3301) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359).

Article 21 *(coordination avec des dispositions de la loi relative à la fonction publique hospitalière) :*

- *son* amendement n° 97 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à l'aménagement et à la répartition des horaires de travail) (p. 3337) ; vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359).

Explications de vote :

Santé publique : système de santé (p. 3360).

Vote contre du groupe communiste (p. 3360).

Lecture définitive :

Explications de vote [3 juillet 1991] :

Sécurité sociale : dépenses de santé : maîtrise (p. 3952).

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 avril 1991] :

Article 47 *(saisie des rémunérations) :*

- *son* amendement n° 26 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (permet au débiteur de ne pas se rendre à toutes les audiences) : adopté (p. 1751).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [10 juin 1991] :

Justice : commissaire-priseur : rôle dans l'enlèvement des meubles du saisi (p. 2922).

Logement et habitat : logement : droit (p. 2922).

Vote contre du groupe communiste (p. 2927).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Discussion des articles [30 avril 1991] :

Article 35 *(honoraire complémentaire en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *son* amendement n° 12 : satisfait (p. 1920).

Article 56 *(action du conseil départemental de l'aide juridique pour favoriser l'aide à la consultation) :*

- *son* amendement n° 15 soutenu par M. François Asensi (dispose que les conseils départementaux doivent respecter les règlements des barreaux quand ils déterminent les conditions de consultation) : retiré (p. 1941).

Après l'article 63 :

- *son* amendement n° 17 soutenu par M. François Asensi (assure le financement du tiers des dépenses de l'Etat au titre de l'aide juridique par la taxation des plaideurs institutionnels tels que banques, assurances, employeurs et bailleurs d'immeubles locatifs) : rejeté (p. 1955).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 juin 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : rôle de l'Etat (p. 2931) ;
- conseils départementaux de l'aide juridique : composition (p. 2931) ;
- financement : participation de l'Etat (p. 2931) ;
- plafonds de ressources : relèvement (p. 2931) ;
- projet de loi : vacuité et insuffisance (p. 2930, 2931).

Avocats :
- opposition au projet (p. 2931) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreau à deux vitesses » : risque (p. 2931).

Conseil économique et social : conclusions sur le projet de loi (p. 2931).

Egalité d'accès à la justice : nécessité et apport du projet (p. 2930, 2931).

Institution judiciaire :
- crise (p. 2930) ;
- réformes souhaitées et déjà réalisées (p. 2931).

Discussion des articles [10 juin 1991] :

Article 1er *(affirmation de l'aide à l'accès à la justice et de l'aide à l'accès au droit) :*

- *son* amendement n° 34 (dispose que l'accès à la justice et au droit est garanti par l'Etat) (p. 2934) : retiré (p. 2935).

Article 3 *(détermination des bénéficiaires, personnes physiques) :*

- *son* amendement n° 35 (rétablit pour le premier alinéa, le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 2935).

Article 24 bis *(exonération de la T.V.A. des prestations indemnisées totalement ou partiellement par l'Etat dans le cadre de l'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 43 du Gouvernement (de suppression) (p. 2939).

Article 27 *(affectation d'une dotation globale à chaque barreau) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2942) ;

Avocats : spécialisation dans l'aide juridictionnelle et « barreau à deux vitesses » (p. 2942).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *son* amendement n° 36 (supprime le quatrième alinéa de l'article qui permet aux barreaux de passer des conventions avec les avocats afin d'organiser leur participation à l'aide juridictionnelle) (p. 2942) : rejeté (p. 2943).

Article 33 *(déduction des honoraires, émoluments et provisions reçus avant l'admission à l'aide juridique totale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2944).

Article 35 *(honoraires complémentaires en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 16 de la commission (de précision) (p. 2945).

Article 42 *(condamnation aux dépens du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (de coordination) (p. 2947).

Article 56 *(action du conseil départemental d'aide juridique pour favoriser l'aide à la consultation) :*

- *son* amendement n° 37 (dispose que le conseil départemental peut conclure des conventions avec les personnes habilitées par le titre II de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971) : rejeté (p. 2949).

Article 59 *(actions du conseil départemental de l'aide juridique en matière d'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *son* amendement n° 38 (propose que le conseil départemental ait pour mission de favoriser la création et le fonctionnement de services en vue de la prévention ou du règlement non juridictionnel des litiges) : rejeté (p. 2950).

Article 63 *(financement de l'aide à l'accès au droit) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 rectifié de la commission (dispose que le financement de l'aide à l'accès au droit est notamment assuré par les participations de l'Etat et des autres membres du groupement d'intérêt public, les contributions des caisses de règlement pécuniaires des barreaux du ressort, les participations des organismes professionnels des professions juridiques et judiciaires et diverses subventions) (p. 2951) ;

Etat : désengagement (p. 2951).

Après l'article 63 :

- *son* amendement n° 40 (assure le financement du tiers des dépenses de l'Etat au titre de l'aide juridique par la taxation des plaideurs institutionnels tels que banques, assurances, employeurs et bailleurs d'immeubles locatifs) : rejeté (p. 2952).

Article 68 *(règles générales de répétibilité) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 33 rectifié de la commission (applique aux tribunaux administratifs et aux cours administratives d'appel la présente législation en matière de répétibilité) (p. 2954).

Explications de vote :

Aide juridique : financement : participation de l'Etat (p. 2954).

Avocats : spécialisation dans l'aide juridictionnelle et « barreau à deux vitesses » (p. 2954).

Egalité d'accès à la justice (p. 2954).

Etat : désengagement (p. 2954).

Abstention du groupe communiste (p. 2954).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014).

Première lecture :

Discussion des articles [24 mai 1991] :

Article 2 *(modification de plusieurs articles de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) :*

- *son* amendement n° 9 rectifié soutenu par M. Louis Pierna (oblige à vérifier le respect des conditions requises pour concourir avant le déroulement du concours) : retiré (p. 2292).

Article 7 A nouveau *(inscription aux concours par voie télématique) :*

- *son* amendement n° 13 soutenu par M. Louis Pierna (propose que les candidats inscrits par voie télématique reçoivent une notification écrite de leur inscription) : retiré (p. 2297).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Discussion des articles [4 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*

- *ses observations* (p. 2752) ;

Professions médicales et paramédicales : inquiétudes (p. 2753).

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Léonce Deprez (restreint l'application du tiers payant aux assurés titulaires d'une prise en charge à 100 p. 100 ou relevant du régime de la prise en charge au titre de l'aide médicale gratuite) (p. 2756).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Caisses de sécurité sociale : déficit et solutions (p. 3707).

Dépenses de santé : maîtrise négociée (p. 3707).

D.O.M. - T.O.M. :
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 3708) ;
- prestations familiales : allocation au premier enfant (p. 3707, 3708).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 3708).

Santé publique : laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 3707).

Tiers payant (p. 3707).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *défavorable* (p. 3715) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 37 du Gouvernement (autorise la représentation des organisations syndicales nationales les plus représentatives non signataires de l'accord au comité professionnel national) à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3718).

Article 5 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 28 de M. Jean-Luc Préel (dispose que la convention nationale détermine la liste des pathologies et non pas la classification des prestations d'hospitalisation comportant un hébergement) à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3721).

Avant l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (revalorise les prestations vieillesse, invalidité et accidents du travail de 0,8 p. 100 au 1er juillet 1991) (p. 3728) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 4 corrigé du Gouvernement (aligne le régime de l'assurance maladie des détenus en placement extérieur sur celui des détenus en semi-liberté) (p. 3729).

Article 17 *(abrogation d'une disposition législative sur le régime d'assurance maladie de certains retraités) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 58 du Gouvernement (de suppression) (p. 3730).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 du Gouvernement (abaisse de vingt à dix-huit ans l'âge d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale des étudiants et élèves actuellement ayants droit au régime général) (p. 3734).

Explications de vote :

Dépenses de santé : maîtrise (p. 3737).

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 3737).

Retraite : pensions : revalorisation (p. 3737).

Abstention du groupe communiste (p. 3737).

Rappel au règlement : attire l'attention du Gouvernement sur le caractère préoccupant des quartiers en difficulté [10 juin 1991] (p. 2919).

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Première lecture :

Discussion des articles [13 juin 1991] :

Article 1er *(inviolabilité des correspondances émises par la voie des télécommunications) :*

- *son* amendement n° 25 rectifié soutenu par Georges Hage (affirme le caractère inviolable des correspondances téléphoniques, limite les cas d'atteintes à ce principe et interdit les écoutes téléphoniques à l'encontre d'une personne en raison de ses origines raciales, de ses opinions politiques et religieuses ou de son appartenance à un parti ou à un syndicat) : rejeté (p. 3144).

Article 2 *(art. 100 à 100-6 nouveaux du code de procédure pénale) :*

Article 100 du code de procédure pénale (conditions légales de l'interception) et article 100-1 du code de procédure pénale (décision d'interception) :

- *son* amendement n° 26 soutenu par M. Georges Hage (limite les possibilités d'écoutes judiciaires aux affaires d'atteinte à la défense nationale, de grand banditisme et de trafic de stupéfiants) (p. 3144) : rejeté (p. 3145).

Article 100-2 du code de procédure pénale (durée de l'interception) :

- *son* amendement n° 27 soutenu par M. Georges Hage (réduit la durée de l'interception à deux mois maximum) (p. 3147) : rejeté (p. 3148).

Article 3 *(motifs légaux d'interception) :*

- *son* amendement n° 28 soutenu par M. Georges Hage (de suppression) : rejeté (p. 3152).

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 29 soutenu par M. Georges Hage (affirme qu'aucune écoute de sécurité ne peut être opérée à l'encontre d'une personne en raison de son appartenance à un parti politique, à un syndicat ou à une association) (p. 3153) : rejeté (p. 3154).

Article 14 *(commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) :*

- *son* amendement n° 30 soutenu par M. Georges Hage (propose que la commission comporte un député désigné par chaque groupe parlementaire) : rejeté (p. 3159).

Article 15 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Georges Hage (propose que toute personne ait accès aux informations nominatives recueillies à son nom par écoutes téléphoniques) : rejeté (p. 3162).

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 32 soutenu par M. Georges Hage (interdit de mettre ou de conserver en mémoire informatisée des données nominatives qui se réfèrent à des appartenances de caractère racial, ethnique, et à des opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales) (p. 3165) : rejeté (p. 3166).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [20 juin 1991] :

Code pénal :
- livre II : conditions d'examen (p. 3429) ;
- réforme : histoire et signification (p. 3429, 3430).

Jeunes :
- homosexualité : incrimination et sanctions pénales (p. 3430) ;
- insertion professionnelle et sociale (p. 3430).

Justice : crise (p. 3430).

Personnes morales : responsabilité pénale (p. 3429, 3430).

Police : moyens (p. 3429).

Discussion de l'article unique [20 et 21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-2 du code pénal (définition et répression des autres crimes contre l'humanité) :

- *son* amendement n° 271 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (précise la notion de crime contre l'humanité) : devenu sans objet (p. 3442).

Article 221-1 du code pénal (meurtre) :

- *son* amendement n° 182 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (réduit le maximum de la peine de trente à vingt ans de réclusion criminelle) (p. 3443) : devenu sans objet (p. 3445) ;
- *son* amendement n° 183 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime la disposition relative à la période de sûreté obligatoire) (p. 3445) : adopté (p. 3446).

Article 221-8 du code pénal (homicide involontaire) :

- *son* amendement n° 272 soutenu par M. Jacques Brunhes (réduit les plafonds des montants des amendes) : rejeté (p. 3449).

Après l'article 221-8 du code pénal :

- *son* amendement n° 184 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (précise que le fait de causer la mort d'autrui en laissant enfreindre des prescriptions par des personnes placées sous son autorité constitue un homicide involontaire) (p. 3449) : rejeté (p. 3450).

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *son* amendement n° 185 soutenu par M. Jacques Brunhes (exclut les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel du champ d'application du texte) (p. 3450) : rejeté (p. 3451).

Article 221-12 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *son* amendement n° 186 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 3453) : rejeté (p. 3454).

Article 221-13 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 187 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (de suppression) (p. 3454) : adopté (p. 3455).

Article 222-11 du code pénal (violences ayant entraîné une maladie ou une incapacité totale de travail de plus de huit jours) :

- *son* amendement n° 189 soutenu par M. Jacques Brunhes (réduit le plafond des amendes) : rejeté (p. 3460).

Article 222-12 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *ses* amendements n°s 190 et 191 : devenus sans objet (p. 3460).

Article 222-12-1 du code pénal (violences habituelles sur un mineur ou une personne vulnérable ayant entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *son* amendement n° 192 : devenu sans objet (p. 3461).

Article 222-13 du code pénal (violences n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *son* amendement n° 193 : devenu sans objet (p. 3461).

Article 222-13-1 du code pénal (violences habituelles sur un mineur ou une personne vulnérable n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *son* amendement n° 194 : devenu sans objet (p. 3461).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *son* amendement n° 200 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la dissémination d'une maladie transmissible épidémique) (p. 3467) : adopté (p. 3468).

Après l'article 222-18 du code pénal :

- *son* amendement n° 201 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (distingue les incriminations relatives aux accidents du travail et précise les conditions d'engagement de la responsabilité pénale du préposé par rapport à celle du chef d'entreprise) : rejeté (p. 3468).

Article 222-19 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *son* amendement n° 202 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (exclut les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel du champ d'application du texte) (p. 3468) : rejeté (p. 3469).

Après l'article 223-1 du code pénal :

- *son* amendement n° 203 (précise les modalités d'engagement de la responsabilité pénale du préposé délégué du chef d'entreprise) : rejeté (p. 3507).

Article 223-2 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *son* amendement n° 204 (exclut du champ d'application du texte les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 3507) : rejeté (p. 3508).

Article 222-27 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 290 de M. Pascal Clément (élargit l'application du texte aux mineurs de quinze à dix-huit ans) à l'amendement n° 57 de la commission (établit le régime juridique des agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) (p. 3512).

Article 223-3 du code pénal (délaissement d'une personne vulnérable) :

- *son* amendement n° 205 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (substitue au mot « quelconque » le mot « solitaire ») : retiré (p. 3514).

Article 223-9 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *son* amendement n° 206 (exclut du champ d'application du texte les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) : rejeté (p. 3515).

Article 223-11 du code pénal (interruption illégale de la grossesse) :

- *ses observations* (p. 3517) ;
- *son* amendement n° 207 (supprime la peine d'emprisonnement) : rejeté (p. 3518) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Jean-Jacques Hyest (inclut dans le champ d'application du texte l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 3517).

Article 223-11-1 A du code pénal (qualification de l'interruption illégale de grossesse) :

Rappel au règlement : estime que chacun doit prendre ses responsabilités sur les questions de fond (p. 3519).

- *son* amendement n° 208 (de suppression) (p. 3519) : adopté au scrutin public (p. 3520).

Article 224-3 du code pénal (enlèvement ou séquestration commis en bande organisée ou à l'égard de plusieurs personnes) :

- *son* amendement n° 209 (exclut du champ d'application du texte les actions concertées commises à l'occasion d'un conflit du travail) (p. 3522) : retiré (p. 3523).

Article 224-5 du code pénal (détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport) :

- *son* amendement n° 210 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (redéfinit la notion de détournement d'aéronef et allège les peines) (p. 3523) : retiré (p. 3524).

Avant l'article 224-8 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 95 de la commission (rétablit le titre de la section 3 dans le libellé suivant : « des entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation ») (p. 3524).

Article 225-2 du code pénal (définition) :

- *son* amendement n° 211 (supprime les dispositions dérogeant à l'application du texte) (p. 3525) : adopté (p. 3526).

Article 225-3 du code pénal (discriminations commises par un fonctionnaire ou agent public) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de la commission (rétablit les dispositions supprimées à l'article précédent relatives aux circonstances justificatives de certaines discriminations) (p. 3526).

Après l'article 222-31 du code pénal précédemment réservé :

- *son* amendement n° 300 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (définit et punit le harcèlement sexuel) (p. 3527) : rejeté (p. 3530) ;
- *son* amendement n° 301 (définit les circonstances aggravantes du harcèlement sexuel) (p. 3527) : rejeté (p. 3530).

Article 225-4 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *son* amendement n° 212 (exclut du champ d'application du texte les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) : rejeté (p. 3530).

Article 225-9 du code pénal (proxénétisme accompli en bande organisée ou accompagné d'actes de torture ou de barbarie) :

- *son* amendement n° 213 (autorise le tribunal à prononcer la confiscation des biens personnels) : retiré (p. 3532).

Article 225-17 du code pénal (fourniture de services non rétribués) :

- *son* amendement n° 214 (inclut dans le champ d'application du texte les infractions aux lois et réglements concernant le travail) (p. 3534) : rejeté (p. 3535).

Article 225-20 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *son* amendement n° 215 (exclut du champ d'application du texte les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et mouvements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) : rejeté (p. 3535).

Article 225-21 du code pénal (profanation de sépultures) :

- *favorable* au sous-amendement n° 232 du Gouvernement (supprime les mots « sous réserve des cas prévus par la loi ») à l'amendement n° 116 de la commission (punit l'atteinte à l'intégrité du cadavre) (p. 3536).

Article 225-29 du code pénal (réquisition et attribution d'office des locaux faisant l'objet d'une mesure de fermeture temporaire) :

- *son* amendement n° 213 rectifié (autorise le tribunal à prononcer la confiscation des biens personnels) : retiré (p. 3540).

Article 226-11 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *son* amendement n° 216 (de coordination) : rejeté (p. 3551).

Article 226-12 du code pénal (secret professionnel) :

- *défavorable* à l'amendement n° 244 du Gouvernement (limite l'incrimination à la révélation d'une information à caractère secret à une personne non qualifiée pour partager ce secret) (p. 3553).

Article 226-13 du code pénal (faits justificatifs à la violation du secret professionnel) :

- *son* amendement n° 282 (rédactionnel) : retiré (p. 3554).

Article 227-1 du code pénal (délaissement d'un mineur de quinze ans) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de la commission (exclut toute incrimination si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité du mineur) (p. 3557).

Après l'article 227-2 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 151 de la commission (de conséquence) (p. 3559).

Article 227-17 du code pénal (excitation habituelle d'un mineur à la débauche) :

- *favorable* à l'amendement n° 253 du Gouvernement (incrimine l'organisation habituelle de réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles participe ou assiste un mineur de plus de quinze ans et l'organisation d'une seule de ces réunions en présence d'un mineur de moins de quinze ans) (p. 3563).

Article 227-17-1 du code pénal (diffusion de l'image d'un mineur à des fins pornographiques) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 155 de la commission (restreint l'incrimination et distingue les peines selon que le mineur est plus ou moins âgé de quinze ans) (p. 3564).

Article 227-18-2 du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur la personne d'un mineur du même sexe âgé de plus de quinze ans) :

- *son* amendement n° 217 (de suppression) (p. 3565) : adopté (p. 3569) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 292 rectifié de M. Jacques Toubon (incrimine les atteintes sexuelles exercées sans violence par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze à dix-huit ans non émancipé par le mariage) (p. 3568).

Explications de vote :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 3573).

Vote contre du groupe communiste (p. 3573).

Deuxième lecture :

Discussion de l'article unique et des annexes [2 décembre 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *son* amendement n° 97 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (exclut de l'incrimination les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 7001) : rejeté (p. 7003).

Article 221-12 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *son* amendement n° 98 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : rejeté (p. 7003).

Article 211-13 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 99 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : adopté (p. 7004).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *son* amendement n° 100 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (supprime l'incrimination spécifique de dissémination d'une maladie transmissible épidémique) : adopté (p. 7009).

Après l'article 222-32 du code pénal :

- *son* sous-amendement n° 103 deuxième rectification soutenu par Mme Muguette Jacquaint (remplace le mot « pressions » par les mots « ordres, menaces, contraintes, chantage ou contrainte morale ») à l'amendement n° 45 de la commission (définit le délit de harcèlement sexuel comme le fait d'abuser de son autorité professionnelle pour exercer des pressions sur une personne afin d'en obtenir des faveurs de nature sexuelle) (p. 7017) : rejeté (p. 7018) ;
- *son* sous-amendement n° 104 deuxième rectification soutenu par Mme Muguette Jacquaint (propose que les dispositions du présent article soient affichées sur les lieux de travail et d'embauche) à l'amendement n° 45 de la commission (p. 7017) : rejeté (p. 7018) ;
- *son* amendement n° 105 rectifié soutenu par Mme Muguette Jacquaint (dispose que les associations de lutte contre les violences sexuelles peuvent se porter partie civile sur les délits de harcèlement sexuel) : rejeté (p. 7018).

Article 223-11 du code pénal (interruption illégale de grossesse) :

- *son* amendement n° 101 soutenu par Mme Muguette Jacquaint (punit l'interruption illégale de grossesse d'une amende de 15 000 F uniquement dans le cas où elle est pratiquée par un médecin après un délai légal porté à douze semaines) : rejeté au scrutin public (p. 7021).

Article 223-11-1 B du code pénal (interruption de la grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) :

- *son* amendement n° 102 (de suppression) soutenu par Mme Muguette Jacquaint : adopté (p. 7022).

Rappel au règlement : condamne le renvoi vers un pays tiers d'un ressortissant marocain [21 juin 1991] (p. 3506).

- Proposition de loi tendant à supprimer les sanctions contre les avocats prévues aux articles 75 et 77 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 2094).

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [25 juin 1991] :

Article 1er *(recours en révision contre une décision contradictoire du Conseil d'Etat) :*

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. François Asensi (supprime l'article 75 de l'ordonnance n° 45-1708 du

31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat qui limite les cas de recours en révision et prévoit des sanctions pour les avocats présentant des recours interdits) : rejeté (p. 3598).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 octobre 1991] :

Code pénal :

- infractions : définition et classification : actualisation (p. 4215) ;
- livre IV : contenu et conditions d'examen (p. 4216) ;
- réforme : histoire, signification et buts (p. 4215, 4221).

Droits de l'homme et libertés publiques : manifestations : interdictions (p. 4216).

Ordre public : « groupes de combat » (p. 4215).

Terrorisme : définition (p. 4215).

Discussion de l'article unique [7 et 8 octobre 1991] :

Article 410-1 du code pénal (intérêts fondamentaux de la nation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 236 de Mme Nicole Catala (de conséquence) (p. 4223).

Article 411-6 du code pénal (livraison d'informations) :

- *son* amendement n° 175 (supprime la sanction de la livraison de documents, d'objets, de procédés ou de renseignements dont la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation) : rejeté (p. 4233).

Article 411-7 du code pénal (obtention d'informations en vue de leur livraison) :

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de la commission de la défense (porte les peines prévues par l'article à dix ans d'emprisonnement et à un million de F d'amende) (p. 4234).

Article 412-1 du code pénal (attentat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de Mme Nicole Catala (dispose qu'un attentat peut avoir pour but de troubler gravement la paix publique par la violence ou la dévastation) (p. 4236).

Article 412-2 du code pénal (complot) :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (porte les peines à vingt ans de détention criminelle et à deux millions de francs d'amende lorsque le comploteur est dépositaire de l'autorité publique) (p. 4237).

Article 412-3 du code pénal (définition du mouvement insurrectionnel) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 115 de la commission de la défense (substitue aux termes « violence collective » les termes « action collective » dans la définition du mouvement insurrectionnel) (p. 4238) ;

Agriculture : manifestations dans l'Allier (p. 4238).

Cultures régionales : Basques, Bretons : autonomistes (p. 4238).

Avant l'article 412-4 du code pénal :

- *ses observations* sur les amendements n° 126 de M. Jacques Toubon et 237 de Mme Nicole Catala (proposent une définition de l'arme par nature et par l'usage) (p. 4239).

Après l'article 412-4 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (punit de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende la participation à un mouvement insurrectionnel en sachant que certains participants sont armés) (p. 4240).

Article 413-3 du code pénal (provocation de militaires à la désobéissance) :

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de la commission (rappelle que lorsque la provocation est effectuée par voie de presse, les dispositions particulières des lois régissant cette matière sont applicables) (p. 4244).

Article 413-4 du code pénal (démoralisation de l'armée) :

- *son* amendement n° 176 (de suppression) : rejeté (p. 4244).

Article 413-6 du code pénal (entrave au fonctionnement des organismes intéressant la défense nationale) :

- *son* amendement n° 177 (de suppression) (p. 4244) : rejeté (p. 4245).

Article 413-7 du code pénal (pénétration dans des locaux intéressant la défense nationale) :

- *son* amendement n° 178 (de suppression) : rejeté (p. 4246).

Article 413-9 du code pénal (secret de la défense nationale) :

- *son* amendement n° 179 (propose une classification des informations en deux niveaux de protection et une définition par décret simple des critères et modalités de protection) (p. 4247) : rejeté (p. 4248) ;

Défense : secret défense : usage abusif (p. 4247).

Article 414-1 du code pénal (état de siège et autres situations intermédiaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Jacques Toubon (dispose qu'en état de guerre, toutes les peines prévues par le présent titre sont doublées, définit l'état de guerre et y assimile l'état d'urgence ou de siège, la mobilisation générale et la mise en garde) (p. 4250) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 189 de Mme Nicole Catala (dispose qu'en état de guerre, toutes les peines prévues par le présent titre sont doublées et propose une définition de l'état de guerre) (p. 4250).

Article 414-2 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 193 de Mme Nicole Catala (supprime la peine quand la dénonciation a permis d'éviter l'infraction et la réduit de moitié quand elle a permis d'en limiter les effets) (p. 4251).

Article 414-7 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *son* amendement n° 248 (exclut les collectivités publiques et leurs groupements, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les organisations représentatives du personnel des personnes morales visées par l'article) : rejeté (p. 4253).

Article 421-1 du code pénal (actes de terrorisme) :

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (supprime le vandalisme de la liste des infractions susceptibles d'être doublées de l'accusation de terrorisme) (p. 4254).

Article 431-1 du code pénal (définition de l'attroupement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Jacques Toubon (définit l'attroupement par l'intention de troubler l'ordre public et non par la menace potentielle qu'il représente pour celui-ci) (p. 4262) ;

Droits de l'homme et libertés publiques : liberté de manifestation (p. 4262).

Après l'article 431-13 du code pénal :

- *défavorable* aux amendements n°s 205 de Mme Nicole Catala et 149 de M. Jacques Toubon (introduisent dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4270) ;

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans domicile fixe (p. 4270, 4273).

Article 432-1 du code pénal (mesures destinées à faire échec à l'exécution des lois) :

- *défavorable* (p. 4274).

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *défavorable* à l'amendement n° 54 de la commission (relève à 3 500 habitants le plafond au-dessous duquel les élus municipaux sont autorisés à passer un contrat avec leur commune) (p. 4281) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de la commission (dispose qu'un maire, un adjoint ou un conseiller municipal délégué peut acquérir un lot communal pour son usage professionnel après accord de la chambre régionale des comptes et délibération motivée du conseil municipal) (p. 4285).

Article 433-5 du code pénal (délit de rébellion) :

- *ses observations* (p. 4297).

Article 433-8 du code pénal (délit d'opposition à l'exécution de travaux publics) :

- *son* amendement n° 180 (de suppression) : rejeté (p. 4299).

Article 433-15 du code pénal (délit d'usage irrégulier de qualité) :

- *son* amendement n° 181 (protège de l'usage irrégulier de leur nom suivi de leur qualité les élus et anciens élus des collectivités locales) : adopté (p. 4301).

Après l'article 434-5 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 243 de Mme Nicole Catala (punit de dix ans de réclusion criminelle le fait d'apporter une aide aux délinquants récidivistes ou professionnels) (p. 4306).

Article 434-8 du code pénal (délit de fuite) :

- *son* amendement n° 182 (de suppression) : retiré (p. 4307).

Après l'article 434-22 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 172 rectifié de M. Jacques Toubon (propose un ensemble de dispositions sanctionnant l'atteinte aux décisions de justice) (p. 4312) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 266 de la commission (propose un ensemble de dispositions sanctionnant l'atteinte aux décisions de justice) (p. 4312).

Article 434-24 du code pénal (évasion) :

- *son* amendement n° 183 (dispose qu'une personne placée en garde à vue ne doit pas être regardée comme détenue) : adopté (p. 4313).

Article 434-34 du code pénal (violation des règles sur l'interdiction de séjour) :

- *ses observations* (p. 4317) ;

Etrangers : interdiction de séjour (p. 4317).

Après l'article unique :

- *ses observations* sur l'amendement n° 270 de la commission (propose une définition de l'arme par nature et par l'usage et qualifie de violence contre les personnes le fait de menacer quelqu'un avec une reproduction inefficace d'arme par nature) (p. 4326) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 272 de M. François Colcombet (propose une définition de l'arme par nature, et par l'usage en ce qui concerne les objets dangereux) (p. 4326).

Explications de vote :

Code pénal : Gouvernement : politique « réactionnaire » (p. 4326).

Droits de l'homme et libertés publiques : Etat de droit et libertés fondamentales : conciliation (p. 4326).

Vote contre du groupe communiste (p. 4326).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [22 octobre 1991] :

Handicapés :
- allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) : allocation différentielle et minimum vieillesse (p. 4835) ;
- Centres d'aide par le travail (C.A.T.) : création de places (p. 4835).

Hôpitaux et cliniques :
- Etat : désengagement (p. 4835) ;
- excédents de lits (p. 4834) ;
- professions hospitalières : mécontentement (p. 4834) ;
- rentabilité financière (p. 4834).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale (p. 4835).

Professions médicales : infirmières : statut et revendications (p. 4834).

Professions sociales : travailleurs sociaux et assistantes sociales : formation, statut (p. 4834).

Recherche : crédits (p. 4835).

Retraites : âge de la retraite (p. 4834).

Santé publique :
- Centre national de la santé publique, observatoires de la santé, haut comité de santé publique (p. 4835) ;
- professions de santé : formation (p. 4835) ;
- sida : lutte contre (p. 4835).

Sécurité sociale : dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : maîtrise négociée, enveloppe globale, objectif annuel de dépenses (p. 4834, 4835).

Questions :

Sécurité sociale : dépenses de santé : maîtrise négociée, enveloppe globale, objectifs chiffrés (p. 4860).

Vote des crédits :

Article 84 *(modification des conditions d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés - A.A.H. - aux personnes âgées) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de M. Philippe Vasseur (de suppression) (p. 4891).

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1991] :

Cuba : situation économique et politique (p. 5483).

Etats-Unis : position dominante (p. 5483).

Irak : situation économique et politique (p. 5483).

Koweït : démocratisation : perspectives (p. 5483).

Moyen-Orient : conférence de Madrid (p. 5483).

Organisations internationales : Organisation des Nations Unies : pouvoirs, renforcement (p. 5483).

Union soviétique : événements d'août 1991 : signification (p. 5483).

Economie, finances et budget : Artisanat, commerce et consommation. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1991].

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 5968).

Commerçants et artisans : retraite : régimes de retraite : aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (art. 35 du projet de loi de finances pour 1992) (p. 5968).

Consommation : politique économique : pouvoir d'achat (p. 5969).

Entreprises commerciales et artisanales :
- impôts et taxes : droits de mutation (p. 5968, 5969) ;
- Plan P.M.E./P.M.I. (p. 5968).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage (p. 5968).

Grandes surfaces : hypermarchés : restructuration (p. 5968).

Ministère de l'artisanat, du commerce et de la consommation : commerce et artisanat : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5968).

Vote des crédits :

Article 85 *(taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Jean-Paul Charié (prévoit la création d'un fonds national destiné à la promotion et à la communication de l'artisanat et financé par une majoration de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle) (p. 5983).

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1991] :

Aide juridique :
- demandes d'aide juridique : accroissement (p. 6007) ;
- loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : premier bilan (p. 6007).

Avocats : indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle et dotations aux barreaux (p. 6007).

Créances et privilèges : loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 sur le surendettement des particuliers et des familles : encombrement des juridictions d'instance (p. 6007).

Jeunes :
- délinquance : prévention et éducation (p. 6007) ;
- protection judiciaire de la jeunesse (p. 6007).

Justice :
- « crise » et rapport Haenel-Arthuis (p. 6007) ;
- départementalisation : projet (p. 6008) ;
- égalité d'accès à la justice (p. 6006, 6007) ;
- greffiers (p. 6007) ;
- moyens immobiliers et matériels (p. 6007).

Magistrature :
- carrières des magistrats : revalorisation (p. 6007) ;
- effectifs et recrutement (p. 6007) ;
- indépendance et statut des magistrats : projet de loi (p. 6007) ;
- « malaise » (p. 6006).

Ministère de la justice :
- budget : priorité gouvernementale (p. 6006) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 6006) ;
- fonctionnaires de justice : recrutement, formation et traitements (p. 6007).

Partis et mouvements politiques : « Affaires » (p. 6008).

Professions juridiques et judiciaires : « malaise » (p. 6008).

Professions sociales : travailleurs sociaux dans les prisons : maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (p. 6007).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation et traitements (p. 6008) ;
- prisons : programme d'équipement des « 13 000 places » (p. 6008).

Tribunaux : accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (p. 6007).

Lecture définitive [19 décembre 1991] :

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : Union économique et monétaire (p. 8247).

Emploi (p. 8247).

Etat : « délocalisations » (p. 8247).

Justice (p. 8247).

Logement (p. 8247).

Police (p. 8247).

Transports (p. 8247).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Première lecture :

Principaux thèmes développés [19 novembre 1991] :

Accidents du travail : sapeurs-pompiers volontaires (p. 6287).

Départements : transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6287).

Incapacité de travail : sapeurs-pompiers volontaires : indemnité (p. 6287).

Maladies professionnelles : sapeurs-pompiers volontaires : malaises cardiaques (p. 6287).

Sapeurs-pompiers professionnels : statut (p. 6286).

Sapeurs-pompiers volontaires :
- formation (p. 6287) ;
- hommage (p. 6287) ;
- statut (p. 6287).

Sécurité sociale :
- protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires (p. 6287) ;
- tiers payant (p. 6287).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(droits du sapeur-pompier volontaire en cas d'accident ou de maladie lié au service) :*

- *son* amendement n° 2 (interdit le licenciement d'un sapeur-pompier volontaire victime d'un accident survenu ou d'une maladie contractée à l'occasion de son service) : rejeté (p. 6292).

Article 2 *(paiement des soins par le service départemental d'incendie et de secours) :*

- *ses observations* (p. 6293).

Article 7 bis *(participation financière de l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de la commission (précise que l'Etat participe pour moitié au règlement des dépenses liées au versement des prestations de soins en nature non couvertes par la sécurité sociale) (p. 6296) ;

Sécurité civile : équipement : achat de Canadair (p. 6296).

Article 10 *(procédure d'attribution de l'allocation ou de la rente d'invalidité) :*

- *son* amendement n° 5 (interdit la révision du taux d'invalidité après le nouvel examen) : retiré (p. 6298).

Article 14 *(prise en charge par l'Etat) :*

- *son* amendement n° 6 (dispose que les allocations, rentes, pensions et indemnités sont incessibles et insaisissables) : rejeté (p. 6298).

Article 17 *(droit d'option en faveur des sapeurs-pompiers volontaires ayant la qualité de fonctionnaire à titre principal) :*

- *son* amendement n° 7 (précise que les intéressés ou les ayants cause peuvent exercer leur droit d'option dans un délai d'un an à compter de la date de l'accident) : devenu sans objet (p. 6299).

- Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 2293).

Première lecture :

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 23 soutenu par M. Roger Gouhier (propose que les chèques bancaires comportent une date limite d'utilisation) : rejeté (p. 7088) ;

- *son* amendement n° 24 soutenu par M. Roger Gouhier (supprime de la législation les dispositions relatives au protêt) (p. 7088) : rejeté (p. 7089).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 25 soutenu par M. René Carpentier (légalise le système de paiement par chèques à des dates successives) : rejeté (p. 7097) ;

- *son* amendement n° 26 soutenu par M. René Carpentier (dispose qu'une commission départementale de traitement des impayés bancaires a compétence pour régler à l'amiable les différends entre un établissement bancaire et un tireur en situation de découvert non autorisé) : rejeté (p. 7098).

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 34 soutenu par M. Roger Gouhier (propose que chaque institution bancaire dispose d'au moins un médiateur pour régler à l'amiable les conflits entre la banque et ses clients) : rejeté (p. 7099).

Article 4 *(art. 65-3 du décret du 30 octobre 1935) (recouvrement de la faculté d'émettre des chèques) :*

- *son* amendement n° 29 soutenu par M. Roger Gouhier (dispose que, à l'occasion du rejet ou du refus de paiement d'un chèque, le banquier tiré ne peut percevoir de frais autres que les déboursés versés au greffe du tribunal de commerce) : rejeté (p. 7100) ;

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. René Carpentier (dispose que la présentation de l'impayé par les circuits bancaires ne peut donner lieu à perception d'honoraires au profit des huissiers de justice) : rejeté (p. 7102) ;
- *son* amendement n° 32 soutenu par M. René Carpentier (fait obligation à l'huissier de justice qui a reçu paiement du chèque de procéder, dans un délai de quinze jours, à la radiation de l'interdiction de chéquier sur le registre des protêts et auprés de la Banque de France) : rejeté (p. 7103) ;
- *son* amendement n° 33 soutenu par M. René Carpentier (dispose que les huissiers peuvent prêter leur concours aux porteurs de chèques impayés sans leur demander de provisions ou de frais en cas d'échec de recouvrement) : rejeté (p. 7103).

Article 5 *(art. 65-3-1 à 65-3-5 du décret du 30 octobre 1935) (pénalité libératoire) :*

- *son* amendement n° 35 soutenu par M. Roger Gouhier (de suppression) (p. 7103) : rejeté (p. 7104).

Article 65-3-1 du décret du 30 octobre 1935 :

- *son* amendement n° 36 soutenu par M. Roger Gouhier (exempte le tireur du paiement de l'amende lorsqu'il justifie, dans un délai d'un mois à compter de l'injonction, avoir réglé le montant du chèque ou constitué une provision suffisante et disponible) : rejeté (p. 7104).

Article 65-3-2 du décret du 30 octobre 1935 :

- *son* amendement n° 37 soutenu par M. Roger Gouhier (supprime la disposition qui double la pénalité lorsque le titulaire du compte ou son mandataire a déjà procédé à trois régularisations d'impayés durant les douze mois précédents) : rejeté (p. 7104).

Article 65-3-4 du décret du 30 octobre 1935 :

- *son* amendement n° 38 : devenu sans objet (p. 7105).

Article 65-3-5 du décret du 30 octobre 1935 :

- *son* amendement n° 39 soutenu par M. Roger Gouhier (décide que la contestation en justice de l'interdiction de chéquier a, de droit, un effet suspensif sur l'interdiction) : rejeté (p. 7105).

Après l'article 65-3-5 du décret du 30 octobre 1935 :

- *son* amendement n° 40 soutenu par M. Roger Gouhier (dispose que les chèques certifiés utilisés par un interdit bancaire sont gratuits) : rejeté (p. 7105).

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 41 soutenu par M. Roger Gouhier (engage le Gouvernement à présenter au Parlement un rapport sur l'application de cette loi un an après son entrée en vigueur) : adopté après modifications (p. 7113).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture :
- crise agricole (p. 7233) ;
- pollution d'origine agricole (p. 7233).

Assainissement (p. 7234).

Collectivités locales :
- compétences (p. 7234) ;
- moyens financiers (p. 7234, 7235).

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 7233).

Communes : compétences (p. 7234).

Environnement : principe « pollueur-payeur » (p. 7233).

Etat : compétences ; coordination (p. 7234).

Gestion et distribution de l'eau :
- administration : distribution : caractère de service public (p. 7234) ;
- entreprises : compagnies privées de distribution d'eau (p. 7234) ;
- ressource : unicité ; quantité (p. 7232, 7233).

Industrie : pollution d'origine industrielle (p. 7233, 7234).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : décrets d'application (p. 7232).

Organismes et structures :
- agences financiéres de bassin, agences de l'eau (p. 7233, 7234) ;
- comités de bassin (p. 7233) ;
- commissions locales de l'eau (p. 7232, 7233) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7232, 7233).

Politique de l'eau ; généralités ; financement (p. 7232, 7233, 7234).

Recherche : financement (p. 7233).

Risques naturels : sécheresse (p. 7232).

Santé publique : qualité de l'eau : généralités (p. 7232).

Usagers : concertation (p. 7232).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Après l'article 1er A :

- *soutient* l'amendement n° 302 de M. Roger Gouhier (prévoit, afin de protéger et développer la ressource, la création d'une Agence nationale de l'eau fonctionnant sous le contrôle du Parlement et en détermine les missions) (p. 7266) : rejeté (p. 7267).

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 303 de M. Roger Gouhier (ajoute la planification de la gestion de la ressource aux objectifs de la loi) : rejeté (p. 7268) ;

Opinion publique : concertation (p. 7268).

- *soutient* l'amendement n° 304 de M. Roger Gouhier (de coordination) : rejeté (p. 7268) ;
- *soutient* l'amendement n° 305 de M. Roger Gouhier (précise la définition de « zones humides » en indiquant qu'il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire et que la végétation est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année) : satisfait (p. 7269) ;
- *soutient* l'amendement n° 306 de M. Roger Gouhier (supprime le sixième alinéa de l'article relatif à la valorisation de l'eau comme ressource économique) : rejeté (p. 7269) ;

Administration : eau : caractère de service public (p. 7269).

- *soutient* l'amendement n° 307 de M. Roger Gouhier (prévoit que les dispositions de la loi s'appliquent sans préjudice des dispositions de la loi du 16 octobre 1919 sur l'énergie hydraulique et de la loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques) : rejeté (p. 7270) ;

Energie : électricité : production (p. 7270).

Avant l'article 2 :

- *son* sous-amendement n° 308 (précise que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux sont élaborés à partir des schémas locaux et départementaux) à l'amendement n° 23 de la commission (prévoit la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixant les orientations fondamentales au niveau des bassins) (p. 7271, 7272) : rejeté après rectification (p. 7272) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Claude Gaillard (prévoit qu'un préfet coordinateur de bassin désigné parmi les préfets des régions ou des départements inclus dans le périmétre concerné, est chargé de mettre en œuvre et coordonner la politique de l'eau menée par l'Etat en coopération avec les collectivités locales) (p. 7273).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 309 de M. Roger Gouhier (prévoit que le schéma d'aménagement est arrêté conformément à l'avis du comité de bassin et des collectivités territoriales concernés) à l'amendement n° 26 de la commission (définit les conditions dans lesquelles le périmétre du schéma d'aménagement est arrêté) : rejeté (p. 7314) ;

- *soutient* l'amendement n° 310 de M. Roger Gouhier (prévoit que la commission locale de l'eau est créée par les représentants des collectivités locales concernées) : devenu sans objet (p. 7315) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 311 de M. Roger Gouhier (précise que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être pris en compte dans les orientation du schéma directeur) à l'amendement n° 30 de la commission (précise que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être compatible avec les orientations du schéma directeur) : rejeté (p. 7316).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 312 de M. Roger Gouhier (modifie la composition des comités et des agences de bassin) : rejeté (p. 7319) ;

Comités de bassin : rôle (p. 7319).

Opinion publique : concertation (p. 7319).

Article 2 *bis* nouveau *(établissement public local de l'eau) :*

- *défavorable* (p. 7320) ;

Collectivités locales : coopération intercommunale (p. 7320).

Etablissement public de l'eau : rôle (p. 7320).

- *favorable* à l'amendement n° 18 de M. Ambroise Guellec (prévoit que les partenaires non élus ont également voix délibérative) (p. 7322, 7323) : rejeté (p. 7323) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 35 de la commission (prévoit un décret simple pour l'application de cet article) (p. 7323).

Après l'article 2 *bis* :

- *soutient* le sous-amendement n° 313 de M. Roger Gouhier (précise que les agences de l'eau centralisent les données sous l'autorité du comité de bassin) à l'amendement n° 36 de la commission (donne aux agences financières de bassin l'appellation d'agences de l'eau et leur attribue la centralisation des données relatives aux eaux superficielles) : devenu sans objet (p. 7324).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *soutient* l'amendement n° 314 de M. Roger Gouhier (précise que l'autorité administrative doit tenir compte des cahiers des charges liant le concessionnaire à l'autorité concédante) (p. 7327) : rejeté (p. 7328) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 276 de M. Robert Galley (coordonne les prescriptions spéciales aux droits et obligations résultant des concessions de service public) (p. 7328) ;

Energie : E.D.F. : énergie hydroélectrique (p. 7328).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *ses observations* (p. 7330) ;

Comité national de l'eau : avis (p. 7330).

Etat : volonté de centralisation (p. 7330).

- *soutient* l'amendement n° 315 de M. Roger Gouhier (prévoit que tout prélèvement d'eau soumis à déclaration ou à autorisation doit être porté à la connaissance des tiers et en détermine les conditions d'application) : rejeté (p. 7333) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de la commission (supprime l'exception relative aux installations relevant de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique) (p. 7333).

Article 7 *(périmètres de protection et facturation de l'eau) :*

- *défavorable* (p. 7337) ;

Prix et concurrence : prix de l'eau (p. 7337).

- *favorable* à l'amendement n° 64 de la commission (supprime le paragraphe II relatif à l'obligation de facturer l'eau proportionnellement au volume consommé) (p. 7338) ;

Gestion et distribution de l'eau : ressource : lutte contre le gaspillage (p. 7339).

Après l'article 9 :

- *soutient* l'amendement n° 326 de M. Roger Gouhier (définit une convention type pour obliger les exploitants de mines de fer à mettre les eaux d'exhaure à la disposition des communes) : rejeté (p. 7343) ;

Mines et carrières : mines de fer : fermeture : conséquences (p. 7343).

Régions : Lorraine (p. 7343).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *soutient* l'amendement n° 317 de M. Roger Gouhier (prévoit que les préfets communiquent régulièrement aux mairies les renseignements sur la qualité de l'eau distribuée afin qu'elles puissent les communiquer aux usagers) (p. 7344) : adopté après modifications (p. 7345).

Article 11 *(personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions) :*

- *soutient* l'amendement n° 318 de M. Roger Gouhier (ajoute les agents assermentés des collectivités ayant des prises d'eau en fleuves ou en rivières à la liste des personnes ayant pouvoir de police dans le domaine de l'eau) : retiré (p. 7347) ;
- *soutient* l'amendement n° 319 de M. Roger Gouhier (précise les conditions du contrôle des rejets de substances radioactives) : rejeté (p. 7347) ;

Service central de protection contre les rayons ionisants (S.C.P.R.I.) (p. 7347).

Article 13 *(délit de pollution des eaux)* (p. 7357) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 287 de M. Robert Galley (prévoit que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas aux opérations résultant d'obligations légales ou réglementaires sous réserve du respect des procédures imposées) (p. 7359) ;

Energie : E.D.F. :

- barrages : responsabilité civile : respect (p. 7360) ;
- électricité : production (p. 7360) ;
- personnel (p. 7359) ;
- pollution (p. 7359).

- *soutient* l'amendement n° 320 de M. Roger Gouhier (prévoit que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas aux nuisances découlant des alluvions provenant des vidanges périodiques des retenues) (p. 7358) : rejeté (p. 7360) ;

Energie : barrages : visites décennales (p. 7358).

Après l'article 18 *bis* :

- *favorable* aux amendements n°s 80 de la commission et 162 de M. Ambroise Guellec (permettent l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) (p. 7364) ;

Agriculture : consommation d'eau (p. 7364).

Article 19 *(travaux d'intérêt général ou d'urgence) :*

- *ses observations* (p. 7366) ;

Collectivités locales : investissements (p. 7366).

Politique de l'eau : financement (p. 7366).

Article 20 *(extension de l'utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 292 de M. Robert Galley (de suppression) (p. 7369) ;

Agriculture : élevage (p. 7369).

Expropriation : recours (p. 7369).

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 321 de M. Roger Gouhier (institue un droit de passage sur les berges pour les pêcheurs, dans des conditions établies entre les propriétaires et les associations concernées) : rejeté (p. 7369).

Article 23 *(modification du code des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 323 rectifié de M. Roger Gouhier (supprime l'obligation pour les communes de traiter les eaux fluviales et de ruissellement) : rejeté (p. 7374) ;

Communes : financement (p. 7374).

Environnement : pollution (p. 7374).

Article 24 *(modification du code de la santé publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 324 de M. Roger Gouhier (fixe les conditions dans lesquelles devront être réalisées les installations autonomes) : rejeté (p. 7376).

Titre :

- *soutient* l'amendement n° 327 de M. Roger Gouhier (donne au projet de loi l'intitulé suivant « projet de loi sur la planification, la gestion et la protection des eaux ») : retiré (p. 7386).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Agriculture : crise agricole (p. 8101).

Assainissement (p. 8101).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *son* amendement n° 56 (précise la définition de « zones humides » en indiquant qu'il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire et que la végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année) : rejeté (p. 8102).

Article 2 A *(schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Roger Gouhier (supprime l'intervention du préfet coordonnateur de bassin pour l'élaboration des schémas directeurs) (p. 8103) : rejeté (p. 8104).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *son* amendement n° 58 (précise que le périmètre du S.A.G.E. est déterminé par l'autorité administrative suivant l'avis du comité de bassin) : rejeté (p. 8105).

Article 3 *(prescriptions générales) :*

- *ses observations* (p. 8107) ;

Assemblée nationale : amendements : irrecevabilité (p. 8107).

Régions : Midi-Pyrénées : plaine de la Crau : irrigation (p. 8107).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *favorable* à l'amendement n° 74 de M. Guy Malandain (propose une coordination entre la loi de 1919 et le paragraphe V de l'article en ce qui concerne les règlements d'eau des entreprises hydroélectriques) (p. 8110) ;

- *soutient* l'amendement n° 64 de M. Roger Gouhier (prévoit que le contrôle des rejets de substances radioactives ne pourra être effectué que par des laboratoires agréés) (p. 8111) : adopté (p. 8112) ;

Environnement :

- déchets radioactifs : analyse (p. 8111) ;
- Service central de protection contre les rayons ionisants (S.C.P.R.I.) (p. 8111).

Article 7 *(périmètre de protection et facturation de l'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de M. Roger Gouhier (supprime le paragraphe II relatif à l'obligation de facturer l'eau proportionnellement au volume consommé) : rejeté (p. 8112) ;

Prix et concurrence : prix de l'eau (p. 8112).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de M. Roger Gouhier (prévoit que les préfets sont tenus de communiquer régulièrement aux mairies la qualité de l'eau distribuée) : retiré (p. 8114).

Article 13 *(délit de pollution des eaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de M. Roger Gouhier (prévoit que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas aux nuisances découlant des alluvions provenant des vidanges périodiques des retenues) : retiré (p. 8115).

Après l'article 18 *quater* :

- *soutient* l'amendement n° 63 de M. Roger Gouhier (permet l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) : rejeté (p. 8116).

Après l'article 22 :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Patrick Ollier (permet aux communes de réserver dans leur plan d'occupation des sols et d'acquérir des droits immobiliers permettant un accès public aux berges d'un cours d'eau non domanial ou domanial) (p. 8118).

Explications de vote :

Vote contre du groupe communiste (p. 8122).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Allemagne : abandon de la souveraineté française au profit de l'Allemagne (p. 8006, 8007).

Communautés européennes :

- directive n° 89-665 du 21 décembre 1989 et condition d'application réciproque (p. 8007) ;
- pouvoirs (p. 8007).

Entreprises : pénalisation des entreprises françaises par rapport à la concurrence communautaire (p. 8006, 8007).

Justice :

- recours précontractuel (p. 8007) ;
- loi n° 91-3 du 3 janvier 1991 relative à la transparence et à la régularité des procédures de marchés (p. 8006).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats (p. 8012) ;

Communautés européennes : accord de Maastricht (p. 8012).

Lois : intégration directe de la législation communautaire dans la législation nationale (p. 8012).

Parlement (p. 8012).

Vote contre du groupe communiste (p. 8019).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Code pénal :

- livre III : contenu, intérêt actuel et modernisation (p. 8032, 8033) ;
- réforme : logique répressive (p. 8032, 8033).

Délinquance et criminalité :

- crimes et délits contre les biens : généralités et statistiques (p. 8032, 8033) ;
- peines : échelle des peines et période de sûreté obligatoire (p. 8032, 8033) ;
- violences urbaines et « insécurité » (p. 8032).

France : crise économique et crise de société (p. 8033).

Justice : crise (p. 8032).

Discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Article unique *(réforme du livre III du code pénal relatif aux crimes et délits contre les biens) :*

Article 301-2 du code pénal (immunités familiales) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 32 rectifié de la commission (incrimine l'utilisation frauduleuse d'énergie soit comme vol, soit comme escroquerie) ; rectifié oralement (substitue le mot « soustraction » au mot « utilisation » et supprime l'incrimination d'escroquerie) (p. 8037).

Article 301-3 du code pénal (peines applicables au vol) :

- *soutient* l'amendement n° 1 rectifié de M. Jacques Brunhes (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 20 000 F d'amende) (p. 8038, 8039) : rejeté (p. 8039) ;

Code pénal : peines « plancher » : suppression (p. 8038).

Après l'article 301-3 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 2 de M. Jacques Brunhes (sanctionne le larcin et le vol à l'étalage de six mois d'emprisonnement et de 10 000 F d'amende maximum) : rejeté (p. 8039).

Article 301-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Jacques Brunhes (abaisse l'amende à 250 000 F maximum pour un vol aggravé) : rejeté (p. 8040) ;

- *soutient* l'amendement n° 4 de M. Jacques Brunhes (supprime la qualification de vol aggravé pour les vols commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices, sans qu'il y ait bande organisée) : rejeté (p. 8040) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 de M. Jacques Brunhes (supprime la référence au vandalisme comme circonstance aggravante d'un vol) : devenu sans objet (p. 8041).

Article 301-7 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Pascal Clément (dispose que l'étranger non ressortissant d'un Etat membre des Communautés européennes ayant commis un vol à main armée est passible de la seule peine d'interdiction du territoire pour une durée de dix ans minimum) (p. 8043).

Article 301-12 du code pénal (peines complémentaires applicables aux personnes physiques) :

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Jacques Brunhes (supprime l'interdiction de séjour de la liste des peines complémentaires) : rejeté (p. 8045).

Article 301-12-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 9 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : adopté (p. 8046).

Article 301-13 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 10 de M. Jacques Brunhes (limite le principe de responsabilité aux personnes morales à but lucratif) (p. 8046, 8047) : rejeté au scrutin public (p. 8046).

Article 302-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 11 de M. Jacques Brunhes (punit également de quinze ans de réclusion criminelle et de 1 000 000 F d'amende maximum l'extorsion avec menace ou usage d'une arme et supprime la peine de sûreté obligatoire) (p. 8048) : rejeté (p. 8049).

Article 302-3 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8049).

Article 302-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 116 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8049) : rejeté (p. 8050) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 de M. Jacques Brunhes (punit de vingt ans de réclusion criminelle et de 1 000 000 F d'amende maximum l'extorsion en bande organisée en cas de récidive) : rejeté (p. 8050).

Article 302-8-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 14 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : adopté (p. 8065).

Article 303-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de la commission (dispose que l'escroquerie est aggravée lorsque le délit est commis par une bande organisée) (p. 8066).

Article 303-4 du code pénal (filouterie) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 144 de Mme Nicole Catala (définit également la filouterie comme le fait pour une personne de se faire délivrer un bien ou un service marchand alors qu'elle se sait dans l'impossiblité de le payer) (p. 8067) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de M. Jacques Brunhes (définit notamment la filouterie comme le fait de se faire servir et de consommer des boissons et des aliments dans un établissement vendant ces biens en sachant que l'on est dans l'impossibilité de le payer) : rejeté (p. 8067).

Article 304-4 du code pénal (détournement d'objet saisi) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8070).

Article 305-4 nouveau du code pénal (sanctions pénales en cas d'omission de la tenue d'un registre par les revendeurs de certains objets mobiliers et par les organisateurs de manifestions publiques) :

- *soutient* l'amendement n° 16 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8073) : rejeté (p. 8074).

Article 305-6-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 17 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8075).

Article 306-1 du code pénal (vandalisme, destruction, dégradation ou détérioration d'un bien) :

- *soutient* l'amendement n° 18 de M. Jacques Brunhes (supprime la mention des actes de vandalisme) : devenu sans objet (p. 7076) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 de M. Jacques Brunhes (supprime la pénalisation pour l'inscription de graffitis sur les façades, les véhicules, la voie publique ou le mobilier urbain) (p. 8076) : adopté (p. 8077).

Article 306-1-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 20 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8077).

Article 306-1-2 nouveau du code pénal (tentative) :

- *soutient* l'amendement n° 21 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8078).

Article 306-2 A nouveau du code pénal (incendie involontaire) :

- *soutient* l'amendement n° 22 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8078) : retiré (p. 8079).

Article 306-3 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 23 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8080).

Article 306-4-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 24 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8081).

Article 306-4-2 nouveau du code pénal (tentative) :

- *soutient* l'amendement n° 25 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8081).

Article 306-5 nouveau du code pénal (peines complémentaires applicables aux personnes physiques) :

- *soutient* l'amendement n° 26 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8083).

Article 306-5-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 27 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : rejeté (p. 8085).

Article 306-6 nouveau du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 28 de M. Jacques Brunhes (dispose que la responsabilité ne joue pas lorsque les faits qui ont donné lieu à l'effraction étaient relatifs à l'exercice du droit de manifestation ou à un conflit collectif du travail) : rejeté (p. 8084).

Article 307-4-1 du code pénal (usage de faux informatiques) :

- *soutient* l'amendement n° 29 de M. Jacques Brunhes (de suppression) : adopté (p. 8086).

Article 307-5 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 30 de M. Jacques Brunhes (supprime l'interdiction faite au coupable d'exercer, pour une durée de cinq ans au plus, une fonction publique ou l'activité professionnelle ou sociale au sein de laquelle l'infraction a été commise) : rejeté (p. 8087).

Explications de vote :

Code pénal : réforme :
- accord du R.P.R., de l'U.D.F., du C.D.S. et du parti socialiste (p. 8989) ;
- logique répressive (p. 8089).

Délinquance et criminalité :
- peines : échelle des peines (p. 8089) ;
- personnes morales : responsabilité (p. 8089).

France : crise économique et crise de société (p. 8089).

Vote contre du groupe communiste (p. 8089).

Rappel au règlement : demande la convocation du Parlement en session extraordinaire afin que la représentation nationale puisse délibérer sur les conditions dans lesquelles ont été prises les mesures de délocalisation des services publics [19 décembre 1991] (p. 8222).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 47 du Gouvernement (ouvre un crédit de 361 millions de F au titre IV du budget de l'éducation nationale) (p. 8226).

Après l'article 6 :

- *favorable* à l'amendement n° 30 de M. José Rossi (reprend deux paragraphes de l'article 78 de la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse, annulés par le Conseil constitutionnel au motif qu'ils auraient dû figurer dans une loi de finances) (p. 8228).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 du Gouvernement (supprime l'assujettissement à la T.V.A. des opérations portant sur la fourniture d'eau dans les communes de moins de 3 000 habitants) (p. 8239) ;

Communautés européennes (p. 8239).

Article 35 *terdecies* nouveau *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour les équipements mis à la disposition de tiers) :*

- *son* amendement n° 49 (de suppression) (p. 8241) : vote réservé (p. 8243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 8244).

Vote contre du groupe communiste (p. 8246).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Communautés européennes : convention de Schengen : application en France (p. 8267).

Coopération et développement (p. 8268).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8267, 8268).

Transports : transporteurs : responsabilités et sanctions (p. 8267, 8268).

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (établit le régime juridique des zones de transit qui accueillent les étrangers dont l'admission sur le territoire français a été refusée) (p. 8280).

Explications de vote :

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8282).

Transports : transporteurs : responsabilité et sanctions (p. 8282).

Vote contre du groupe communiste (p. 8282).

MILLON (Charles)

Député de l'Ain

(3e circonscription)

U.D.F.

Président du groupe U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française ; président de ce groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission de contrôle** sur le **service public de l'assurance-crédit et la COFACE (n° 1914)** [21 mars 1991].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951)** [5 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du **Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952)** [5 avril 1991].

Proposition de loi tendant à la **décentralisation de la gestion des hôpitaux (n° 1981)** [17 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur les **discriminations entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public** en matière de **financement des études (n° 2125)** [14 juin 1991].

Proposition de loi tendant à instituer la **réserve de propriété au profit du vendeur (n° 2234)** [18 septembre 1991].

Proposition de loi tendant à **développer les emplois de proximité (n° 2235)** [18 septembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Transfusion sanguine :** personnes contaminées par le virus du sida ; indemnisation : devoir de solidarité nationale ; responsabilités : action de la justice ; fonds d'indemnisation des victimes ; système de transfusion sanguine : refonte [30 octobre 1991] (p. 5309).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 et 21 mars 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Delattre (Francis)* (p. 92) ; rejetée au scrutin public (p. 99).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Vasseur (Philippe) ;* rejetée au scrutin public (p. 157).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Saint-Ellier (Francis)* (p. 369) ; rejetée au scrutin public (p. 371).

Discussion des articles [26 mars 1991] ; [2 avril 1991] :

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *défavorable* (p. 393) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) : adopté au scrutin public (p. 393, 394).

Après l'article 5 :

- *favorable* à l'amendement n° 165 de la commission (dispose que les services déconcentrés de l'Etat sont à la disposition des collectivités locales et de leurs établissements publics pour concourir, sur leur demande et par voie de conventions, au développement de leurs projets) (p. 408).

Après l'article 6 :

- *favorable* à l'amendement n° 642 de M. André Rossinot (crée dans chaque assemblée une délégation parlementaire pour la déconcentration) (p. 409).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *défavorable* (p. 410) ;

Constitution : démocratie représentative (p. 410).

- *ses observations* sur l'amendement n° 557 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 412) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 168 de la commission (dispose que les habitants d'une commune sont consultés sur les décisions qui les concernent mais ne participent pas à la prise de décision) (p. 413) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 169 de la commission (substitue le principe de libre administration au principe d'autonomie des collectivités locales) (p. 415) ;

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

Rappel au règlement : déplore que le Gouvernement précise dans les détails, par manque de confiance à leur égard, la conduite à tenir par les élus locaux (p. 417, 418).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

Observations sur le rappel au règlement de : *Vasseur (Philippe)* (p. 625, 626).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Lequiller (Pierre)* (p. 6752) : rejetée au scrutin public (p. 6754).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Sa question préalable (p. 664) : rejetée au scrutin public (p. 664, 667).

Principaux thèmes développés :

Assemblée de Corse : motion de défiance constructive (p. 665).

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 664, 665).

Etat : autorité et Etat de droit (p. 686, 687).

Ordre public :

- attentats et violence en Corse (p. 664, 667) ;
- « mafia » (p. 665, 687).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 664, 665, 666).

Peuple corse :

- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 664, 665, 666, 667) ;
- notion (p. 664, 665, 667).

Président de la République : François Mitterrand : influence sur la rédaction de l'article 1er du projet (p. 665).

Statut :

- Gaston Defferre : déclarations de 1982 lors de l'examen du statut (p. 666) ;
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 665, 666).

Discussion des articles [3 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *défavorable* (p. 693) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 693).

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnait l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 695) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et justification du statut particulier (p. 695).

Quorum : vérification (p. 698).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 146 de M. Jean Briane (susbstitue aux mots « le peuple corse » les mots : « l'entité corse ») à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnait l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 696).

Lecture définitive [12 avril 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Wiltzer (Pierre-André)* (p. 1135) ; rejetée au scrutin public (p. 1146).

Rappel au règlement : condamne les propos tenus par M. Henri Emmanuelli à l'égard de M. Pierre Méhaignerie ; indique que ce dernier était présent à l'Assemblée le 8 avril au soir et s'élève contre le dessaisissement du juge Jean-Pierre dans l'affaire Urba [9 avril 1991] (p. 972).

Rappel au règlement : s'élève contre les propos du ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, relatifs aux « liens » existant entre un député et le juge Jean-Pierre et au fait que « certains députés » auraient « égaré » ce magistrat [9 avril 1991] (p. 976).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1878).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 et 18 avril 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Jacquat (Denis)* (p. 1054) ; rejetée au scrutin public (p. 1061).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Gantier (Gilbert)* (p. 1390) ; rejetée au scrutin public (p. 1391).

Rappel au règlement : rappelle le dépôt par le groupe U.D.F. d'une proposition de loi relative à la régionalisation de la gestion hospitalière (p. 1060).

Nouvelle lecture :

Explications de vote [19 juin 1991] :

Gestion des hôpitaux : décentralisation (p. 3361).

Vote contre du Groupe U.D.F (p. 3360).

Rappel au règlement : interroge le président de séance sur l'identité du détenteur des délégations de vote des députés absents et demande la vérification du quorum afin d'éclaircir le vote (p. 3361).

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Aubert (François d')* (p. 1255) ; rejetée au scrutin public (p. 1265).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Proriol (Jean)* (p. 1282) ; rejetée au scrutin public (p. 1284).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 32 soutenu par M. Arthur Paecht (rend les déposants propriétaires du réseau des caisses d'épargne) (p. 2019) : rejeté au scrutin public (p. 2020).

Rappel au règlement : s'indigne des propos que le Garde des Sceaux a tenus en réponse à M. Delattre dans l'affaire Urbatechnic [24 avril 1990] (p. 1685).

Rappel au règlement : s'indigne de la façon dont le Gouvernement parle à un représentant de la nation [24 avril 1991] (p. 1685).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Clément (Pascal)* (p. 1839) ; rejetée au scrutin public (p. 1845).

- Proposition de résolution de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République (n° 2013).

Discussion de l'article unique [14 mai 1991] :

Article unique *(décide la création d'une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de M. Francis Delattre (propose que la commission d'enquête soit composée de vingt-cinq membres) (p. 2120) : rejeté au scrutin public (p. 2121).

Explications de vote :

Commission d'enquête sur le financement des partis :
- composition (p. 2121) ;
- interférence avec des procédures judiciaires en cours (interdiction) (p. 2121) ;
- transparence des débats (p. 2121).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 2121).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2057).

Principaux thèmes développés [22 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale :
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) (p. 2206) ;
- société « duale » (p. 2206).

Affaires étrangères : Europe de l'Est et Europe du Sud : partenariat (p. 2207).

Aménagement du territoire (p. 2207).

Collectivités locales :
- décentralisation : poursuite (p. 2207) ;
- décentralisation : surcoût financier (p. 2207).

Communautés européennes :
- couple franco-allemand : base de la construction européenne (p. 2207, 2208) ;
- Politique agricole commune (P.A.C.) : renégociation (p. 2207).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2209).

Elections et référendums : élections anticipées (p. 2209).

Emploi : chômage (aggravation) (p. 2206, 2217).

Enseignement :
- éducation : priorité nationale (p. 2208) ;
- universités : autonomie (p. 2209).

Etrangers : immigration : contrôle (p. 2207).

Formation professionnelle et promotion sociale : formation initiale : adaptation aux besoins de l'entreprise (p. 2206).

Gouvernement :
- équipe gouvernementale : composition inchangée (p. 2207) ;
- « grand ministère » : économie, finances, industrie, commerce extérieur (p. 2208).

Impôts et taxes : pression fiscale : augmentation (p. 2207).

Industrie :
- appareil productif : modernisation et priorité (p. 2207) ;
- dirigisme industriel (p. 2208, 2209).

Justice : indépendance et modernité (p. 2207).

Parlement : majorité : absence (p. 2208).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Saint-Ellier (Francis)* (p. 2410) ; rejetée au scrutin public (p. 2412).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Préel (Jean-Luc)* (p. 2748) ; rejetée au scrutin public (p. 2752).

Discussion des articles [5 juin 1991] :

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

Article L. 162-14-2 du code de la sécurité sociale (annexe de répartition de l'enveloppe globale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 du Gouvernement (dispose que l'annexe peut préciser les conditions dans lesquelles il est tenu compte du taux de croissance de l'activité et des caractéristiques des laboratoires) (p. 2793).

Rappel au règlement : demande une suspension de séance afin d'honorer la mémoire de la femme policier assassinée à Mantes-la-Jolie [11 juin 1991] (p. 2966).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [11 juin 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Gantier (Gilbert)* (p. 2975) ; rejetée au scrutin public (p. 2979).

Sa question préalable soutenue par : *Ligot (Maurice)* (p. 2979) ; rejetée au scrutin public (p. 2982).

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 57 rectifié soutenu par M. Gilbert Gantier (élargit les délais et le champ de dérogations pour la mise en place d'enseignements universitaires prévues par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) (p. 3031) : retiré (p. 3032).

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *son* amendement n° 113 soutenu par M. Claude Wolff (de suppression) : vote réservé (p. 3062) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 58 (fixe à 30 jours maximum l'échéance devant figurer dans les lettres de change ou les billets à ordre) (p. 3082) : vote réservé (p. 3083) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [28 juin 1991] :

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *son* amendement n° 41 (discussion et vote réservés) (p. 3889) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 3903).

Rappel au règlement : proteste contre l'absence de prise en compte des propositions de loi de l'opposition et contre le déroulement du scrutin sur le projet de réforme hospitalière ; insiste pour qu'il y ait contrôle des pouvoirs avant un vote important ; demande à Mme le ministre délégué

aux affaires européennes de reporter le débat sur l'union politique, économique et monétaire au lendemain matin [19 juin 1991] (p. 3372).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [27 juin 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Laffineur (Marc)* (p. 3755) ; rejetée au scrutin public (p. 3757).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 octobre 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* ; vote pour du groupe U.D.F. (p. 4051).

Principaux thèmes développés :

Désarmement : président Bush : propositions (p. 4051).

Europe : Europe centrale et de l'Est : nationalismes (p. 4051).

Union soviétique : « désintégration » (p. 4051).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [3 octobre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Jacquat (Denis)* (p. 4122) ; rejetée au scrutin public (p. 4126).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Blanc (Jacques)* (p. 4151) ; rejetée au scrutin public (p. 4154).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Charette (Hervé de)* ; rejetée au scrutin public (p. 4374).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Perrut (Francisque)* (p. 4388) ; rejetée au scrutin public (p. 4390).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Longuet (Gérard)* (p. 4596) ; rejetée au scrutin public (p. 4603).

Première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 126 corrigé (institue la déductibilité de l'assiette de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 25 000 F, des sommes versées au titre d'un emploi de proximité) (p. 4624) : vote réservé (p. 4627) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 9 *(taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés) :*

- *son* amendement n° 146 soutenu par M. Gilbert Gantier (ramène à 18 p. 100 le taux d'imposition des plus-values réinvesties dans l'entreprise) (p. 4677) : retiré (p. 4678).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 134 (réduit de 4,8 p. 100 à 1 p. 100 le droit d'enregistrement applicable aux cessions de parts sociales des sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions) (p. 4678) : vote réservé (p. 4679) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 12 :

- *son* amendement n° 152 soutenu par M. Gilbert Gantier (réduit de 8,6 p. 100 à 5 p. 100 le taux du droit d'apport portant sur les immeubles et les fonds de commerce) : vote réservé (p. 4694) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 111 soutenu par M. Gilbert Gantier (supprime le taux majoré de la T.V.A. et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4712) : vote réservé (p. 4713) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Avant l'article 74 :

- *son* amendement n° 87 soutenu par M. Gilbert Gantier (ramène à 50 p. 100 le taux de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu pour l'année 1993) : rejeté (p. 6130).

Rappel au règlement : déplore les conditions de travail imposées au Parlement par le Gouvernement qui traduisent un mépris condamnable à l'endroit de l'institution parlementaire [22 octobre 1991] (p. 4842).

Rappel au règlement : estime que les propos tenus par le ministre chargé des relations avec le Parlement révèlent une crise institutionnelle [22 octobre 1991] (p. 4844).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Madelin (Alain)* (p. 7434) ; rejetée au scrutin public (p. 7441).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Santini (André)* (p. 7602) ; rejetée au scrutin public (p. 7605).

Rappel au règlement : souligne le caractère inopportun des projets de loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux et sur l'indemnité des membres du Parlement dans la période de crise que traverse la France actuellement (p. 7606).

Rappel au règlement : regrette les modifications répétées de l'ordre du jour prioritaire qui témoignent du mépris du Gouvernement à l'égard de l'Assemblée nationale [11 décembre 1991] (p. 7609).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2386).

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Sa question préalable soutenue par ; *Paecht (Arthur)* (p. 7672) ; rejetée au scrutin public (p. 7675).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Pelchat (Michel)* (p. 7703) ; rejetée au scrutin public (p. 7706).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Delattre (Francis)* ; rejetée au scrutin public (p. 8266).

MIOSSEC (Charles)

Député du Finistère

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 59-1157 du 31 décembre 1959 sur les **rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** afin de **faire bénéficier les directeurs d'établissements d'enseignement privés des indemnités de direction et de décharge de service d'enseignement accordées aux instituteurs exerçant des fonctions de directeurs d'écoles publiques (n° 2098)** [12 juin 1991].

Proposition de loi tendant à préciser les **conditions de vente du logement principal d'un débiteur soumis aux dispositions de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989** relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles **(n° 2238)** [18 septembre 1991].

Proposition de résolution tendant à la constitution d'une **commission d'enquête sur le marché laitier (n° 2314)** [5 novembre 1991].

MIQUEU (Claude)

Député des Hautes-Pyrénées

(3e circonscription)

Apparenté socialiste

puis

Socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 21 juillet 1991] (p. 9709).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : animation rurale : financement (p. 4995).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4995).

Départements : Hautes-Pyrénées (p. 4995).

Hydraulique agricole : aides (p. 4995).

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Formation professionnelle et promotion sociale : acteurs du développement local (p. 5057).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 7627).

Démocratie locale : renforcement (p. 7627, 7628).

Elus locaux :
- généralités et définition (p. 7626, 7628) ;
- formation : droit (p. 7626, 7627, 7628) ;
- statut de l'élu : définition : risque de professionnalisation (p. 7627).

MITTERRAND (François)

Président de la République

- Message au Parlement, lu par M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale **(n° 1897).**

Principaux thèmes développés [16 janvier 1991] :

Affaires étrangères :
- droit international (défense par la France) (p. 3) ;
- embargo (contribution de la France) (p. 3) ;
- Koweït (invasion et annexion par l'Irak) (p. 3) ;
- O.N.U., résolutions du Conseil de sécurité (adoption et mise en œuvre par la France) (p. 3) ;
- recours à la force armée (légitimité) (p. 3).

Défense :
- affection de la France pour ses soldats (p. 3) ;
- dispositif militaire français en Arabie Saoudite (p. 3) ;
- emploi des moyens militaires français (p. 3).

Droits de l'homme et libertés publiques : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (concours de la France) (p. 3).

Parlement :
- expression de l'unité nationale (p. 3) ;
- information régulière par le Gouvernement (p. 3).
- Jaurès (Jean) : déclarations (p. 3).

MITTERRAND (Gilbert)

Député de la Gironde

(10e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Jeunes : insertion professionnelle et sociale : fonds d'aide aux jeunes (p. 4870).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Cotisations : réforme :

- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7752) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7752) ;
- plafonnement (p. 7752).

MOCŒUR (Marcel)

Député de la Haute-Vienne

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

MONJALON (Guy)

Député de la Vienne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 13 mars 1991] (p. 3593).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 13 mars 1991] (p. 3593) ; [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 avril 1991] (p. 4605).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 5 avril 1991] (p. 4605).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

MONTCHARMONT (Gabriel)

Député du Rhône

(11e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [17 avril 1991] (p. 1349).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (économie, finances et budget : postes et télécommunications) [9 octobre 1991] (p. 4397).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 1953) modifiant le code des postes et télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la **réglementation des télécommunications (n° 1991)** [17 avril 1991].

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2141) modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la **réglementation des télécommunications (n° 2145)** [25 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la **réglementation des télécommunications (n° 2173)** [27 juin 1991].

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome VI : **économie, finances et budget : postes et télécommunications (n° 2260)** [9 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Administration : pouvoirs d'investigation : garanties procédurales (p. 2707, 2708).

Conseil constitutionnel : décision (p. 2707).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits de perquisition des fonctionnaires (art. 40 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications) (p. 2707).

Sénat : texte (p. 2708).

Télécommunications : réglementation : respect et contrôle (p. 2707).

Discussion des articles [4 juin 1991] :

Article 1er *(recherche et constatation des infractions à la réglementation des télécommunications) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. Pierre Mazeaud (précise que les fonctionnaires de l'administration des télécommunications habilités et assermentés peuvent rechercher et constater les infractions accompagnés d'un officier ou d'un agent de police judiciaire) (p. 2711) ;

Conseil constitutionnel : décision (p. 2711).

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime l'obligation de présence d'un officier ou d'un agent de police judiciaire pendant les contrôles) (p. 2712) : adopté (p. 2713) ;

Télécommunications : matériels non agréés (p. 2712).

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que le procureur de la République est informé des visites des fonctionnaires au lieu de les autoriser) : adopté (p. 2713).

Article 2 *(recherche et constatation des infractions à la réglementation de la cryptologie) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (supprime l'obligation de présence d'un officier ou d'un agent de police judiciaire pendant les contrôles) : adopté (p. 2713) ;

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (prévoit une sanction à l'encontre de quiconque refusant de fournir des informations ou documents ou faisant obstacle au déroulement des enquêtes) (p. 2713) : adopté (p. 2714).

Deuxième lecture :

Rapporteur suppléé par : *Rimareix (Gaston)* [26 juin 1991] (p. 3684).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur.

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [28 juin 1991] :

Commission mixte paritaire : accord (p. 3868).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Economie, finances et budget : Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [8 novembre 1991] :

Administration : service public (p. 5711).

France Télécom : plan : contrats de plan Etat/France Télécom (p. 5711).

Ministère des postes et télécommunications : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5711).

Organismes et structures : Commission supérieure du service public (p. 5711).

Poste (La) :
- comptes chèques postaux et Caisse nationale d'épargne : rémunération des avoirs par le Trésor (p. 5712) ;
- Plan : contrat de plan Etat/La Poste (p. 5712) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse et accords Laurent (p. 5712) ;
- services financiers : élargissement des produits (p. 5712) ;
- situation financière (p. 5712).

Secteur public : transformation des postes et télécommunications en deux exploitants publics (loi du 2 juillet 1990) : application de la réforme (p. 5711, 5712).

MONTDARGENT (Robert)

Député du Val-d'Oise

(5e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur d'information sur le droit d'ingérence et la réforme de l'O.N.U. [10 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Droits de l'homme au Moyen-Orient : bilan de la guerre du Golfe ; règlement de la question palestinienne ; attitude de l'Etat d'Israël : répression dans les territoires occupés ; Koweït : pression de la France pour la levée de la loi martiale ; indemnisation des victimes de la guerre : proposition de la France de prélever 30 p. 100 des recettes du pétrole irakien [26 juin 1991] (p. 3672, 3673).

- Désarmement nucléaire : dénucléarisation de l'Europe centrale : propositions américaines et soviétiques ; Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : finalité ; Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : rôle ; essais nucléaires français : moratoire ; missile Hadès : limitation du programme et stockage des armes ; armements considérables des deux superpuissances [16 octobre 1991] (p. 4553, 4554).

INTERVENTIONS

Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (agriculture) suppléant *Vial-Massat (Théo)* [23 octobre 1991] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et de la forêt : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4901).

Commerce extérieur :
- excédent commercial de l'agriculture (p. 4901) ;
- G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis et Uruguay Round (p. 4901, 4902).

Communautés européennes :
- aides (p. 4902) ;
- Politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4901).

Coopération et développement : aide alimentaire et annulation de la dette (p. 4902).

Ordre public : manifestation du 29 septembre 1991 à Paris et manifestations agricoles en province (p. 4901).

Equipement, logement, transports et espace : Transports aériens et météorologie ; Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Aviation civile et navigation aérienne : crédits : regroupement, montant, évolution, répartition (p. 5139, 5140).

Commerce extérieur :
- Etats-Unis : concurrence avec l'industrie aéronautique européenne (p. 5139, 5140) ;
- G.A.T.T. : négociations (p. 5139).

Communautés européennes :
- Affaire « De Havilland » (p. 5140) ;
- Grande-Bretagne (p. 5140) ;
- stratégie industrielle et concurrence (p. 5140).

Industrie aéronautique :
- généralités (p. 5140) ;
- Airbus Industrie (p. 5139) ;
- recherche-développement (p. 5140).

- Projet de loi relatif à la titularisation d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (n° 2318).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Corps spécifiques (p. 7667).

Etrangers : droit d'asile : conditions d'exercice (p. 7666).

Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) :
- agents : compétence et titularisation (p. 7666) ;
- organisation et fonctionnement (p. 7666).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2386).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Communautés européennes : politique européenne de défense (p. 7676).

Désarmement conventionnel : équipements limités par le traité (E.L.T.) (p. 7676).

Désarmement nucléaire :
- traité sur les forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.) (p. 7676) ;

- traités sur les forces nucléaires stratégiques (S.T.A.R.T.) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique (p. 7676).

Europe :
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : sommet de Paris : 19 novembre 1990 (p. 7675, 7676) ;
- évolution géopolitique : incertitudes (p. 7675) ;
- « stabilité militaire du continent » (p. 7676).

France : Parlement français : ratification : « signal politique » international (p. 7676).

Pays Baltes : exclusion du champ d'application du traité (p. 7676).

Union soviétique :
- armements nucléaires : dissémination entre les républiques (p. 7676) ;
- avenir institutionnel : incertitudes (p. 7676) ;
- éclatement : incapacité juridique internationale des républiques (p. 7676).

Yougoslavie (p. 7676).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 2291).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [19 décembre 1991] :

Affaires étrangères :
- accord entre les deux Corées (p. 8205) ;
- péninsule coréenne : dénucléarisation (p. 8205) ;
- péninsule coréenne : réunification : perspectives (p. 8205) ;
- relations diplomatiques avec la Corée du Nord : établissement : perspectives (p. 8205).

MORA (Christiane)

Député d'Indre-et-Loire

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

MOREAU (Louise)

Député des Alpes-Maritimes

(8e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (économie, finances et budget : commerce extérieur) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération judiciaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République argentine (n° 2335) [21 novembre 1991] (p. 6472).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome X : **économie, finances et budget : commerce extérieur (n° 2257)** [9 octobre 1991].

Proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'**article 47 de la Constitution** afin de **renforcer les liens entre le Parlement et la Cour des comptes (n° 2308)** [31 octobre 1991].

Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la **Cour des comptes en vue de préciser les liens entre le Parlement et la Cour des Comptes (n° 2358)** [20 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2335) autorisant l'approbation de la **convention de coopération judiciaire** entre le gouvernement de la **République française** et le gouvernement de la **République argentine (n° 2414)** [5 décembre 1991] (adoption simplifiée le 19 décembre 1991).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [5 avril 1991] :

Article 52 précédemment réservé *(création de communautés de villes prévues par le schéma départemental) :*

- *ses* amendements nos 87 et 88 : devenus sans objet (p. 851).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [8 novembre 1991] :

Affaires étrangères :
- Etats-Unis (p. 5738) ;
- zone Pacifique (p. 5738).

Commerce extérieur :
- agroalimentaire : excédent (p. 5737) ;
- G.A.T.T. : négociations de l'Uruguay Round (p. 5738) ;
- industrie : déficit du solde industriel (p. 5738).

Energie : dépendance énergétique (p. 5738).

Entreprises : P.M.E.-P.M.I. :
- adaptation (p. 5738) ;
- aides (p. 5738).

Europe : Europe centrale et pays de l'Est (p. 5738).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :
- crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5738) ;
- structure (p. 5738).

Parlement : rôle et information (p. 5737).

Propriété intellectuelle (p. 5738).

MOUTOUSSAMY (Ernest)

Député de la Guadeloupe

(2e circonscription)

Apparenté communiste

S'apparente au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembre 1991] (p. 16755).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 397,** posée le 30 avril 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Guadeloupe : pétrole et dérivés)** (p. 1969). Appelée le 2 mai 1991 : stations-service : prix des produits pétroliers ; transactions sous douane ; transformation des contrats de gérance libre en contrats de gérance mandataire ; rémunération des pompistes (p. 1994, 1995).

- **n° 503,** posée le 26 novembre 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (D.O.M. : cinéma)** (p. 6642). Appelée le 29 novembre 1991 : salles de cinéma : développement ; aides de l'Etat à la création artistique des D.O.M. (p. 6786, 6787).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Discussion des articles [30 avril 1991] :

Article 21 *(obligation de renseignements) :*

- *son* amendement n° 7 soutenu par M. François Asensi (propose que le demandeur compose lui-même son dossier de demande d'aide et supprime l'obligation faite à certains organismes de fournir au bureau d'aide juridictionnelle des renseignements sur la situation financière de l'intéressé) : rejeté (p. 1903).

Article 25 *(droit à l'assistance d'un avocat ou d'un officier public ou ministériel) :*

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. François Asensi (affirme le principe de libre choix de l'auxiliaire de justice par le requérant, la liberté pour l'avocat d'engager tous les actes nécessaires à la défense et la règle d'une rémunération « authentique ») : rejeté (p. 1906).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *son* amendement n° 11 soutenu par M. François Asensi (supprime la disposition selon laquelle des avocats prêtent leur concours à l'aide juridictionnelle selon des modalités de collaboration ou de salariat prévues par convention avec l'ordre) (p. 1911) : rejeté (p. 1912).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : Guadeloupe : services de santé : dégradation (p. 4859).

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- Guadeloupe (cyclone Hugo) : programme d'urgence (p. 5087) ;
- ligne budgétaire unique : diminution des crédits (p. 5087).

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Agriculture : filière « canne-sucre-rhum » (p. 5832).

Communautés européennes :
- intégration économique des D.O.M. - T.O.M. (p. 5832) ;
- programme P.O.S.E.I.D.O.M. (p. 5832).

D.O.M. - T.O.M. :
- ressortissants d'outre-mer en métropole : situation (p. 5832) ;
- statut et institutions : réforme (p. 5832) ;
- Guadeloupe (p. 5831, 5832).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5831).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : crédits : montant, évolution et régulation (p. 5831).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : statut dérogatoire : nécessité (p. 6700).

MOYNE-BRESSAND (Alain)

Député de l'Isère

(6e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Retraite et préretraite (p. 4988).

N

NALLET (Henri)

Garde des sceaux, ministre de la justice

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé garde des sceaux, ministre de la justice. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

DEPOTS

Projet de loi relatif à l'**aide juridique (n° 1949)** [5 avril 1991].

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au **statut de la magistrature (n° 2007)** [24 avril 1991].

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au **Conseil supérieur de la magistrature (n° 2008)** [24 avril 1991].

Projet de loi relatif au **secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068)** [29 mai 1991].

Projet de loi relatif au **renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216)** [7 août 1991].

Projet de loi d'habilitation relatif à l'**adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337)** [13 novembre 1991].

Projet de loi relatif à la conduite des **inspections** menées en vertu de l'article 14 du **Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe** et du **protocole sur l'inspection annexé à ce Traité (n° 2448)** [11 décembre 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Debré (Jean-Louis) :*** **affaire Urba-Gracco :** indépendance de la justice ; dessaisissement d'un juge d'instruction ; respect des procédures par le juge ; financement des partis politiques [10 avril 1991] (p. 1013, 1014, 1015).

- ***Hage (Georges)* : fonctionnement de la justice** : dessaisissement d'un juge d'instruction ; scandales politico-financiers ; indépendance de la justice ; juges : déontologie (régles de procédure pénale : respect) [10 avril 1991] (p. 1015, 1016).

- ***Jacquat (Denis)* : abus de pouvoir de l'exécutif** : dessaisissement d'un juge d'instruction ; affaire Urba-Gracco ; réforme du Conseil supérieur de la magistrature : projet de loi ; budget de la justice : programme pluriannuel [10 avril 1991] (p. 1020).

- ***Aubert (François d')* : Etat partisan** : affaires politico-financiéres ; indépendance de la justice et des magistrats ; neutralité des fonctionnaires ; Conseil supérieur de la magistrature : projet de réforme [17 avril 1991] (p. 1295, 1296).

- ***Bayrou (François)* : indépendance de la justice** : dessaisissement d'un juge d'instruction ; réforme du statut de la magistrature : projet en cours [24 avril 1991] (p. 1670, 1671, 1672).

- ***Delattre (Francis)* : indépendance des magistrats ; service public de la justice** : affaire Urba-Gracco ; dessaisissement d'un juge d'instruction ; réforme du Conseil supérieur de la magistrature : projet de loi ; budget de la justice : insuffisance [24 avril 1991] (p. 1673, 1674, 1675).

- ***Bocquet (Alain)* : indépendance de la justice, réforme du Conseil supérieur de la magistrature** : fonctionnement ; moyens financiers : insuffisance ; statut des magistrats : projet de loi [24 avril 1991] (p. 1679).

- ***Pezet (Michel)* : éducation surveillée** : éducateurs : grève ; revalorisation de la fonction ; déroulement des carrières [12 juin 1991] (p. 3027).

- ***Piat (Yann)* : peine applicable aux meurtres d'enfants** : peine de mort pour les assassins d'enfants ; Convention européenne des droits de l'homme ; débat au Parlement ; exemple des Etats-Unis ; peine incompressible de 30 ans [6 novembre 1991] (p. 5571, 5572).

- ***Nungesser (Roland)* : peine de mort** : rétablissement dans quatre cas : proposition de loi ; Convention européenne des droits de l'homme ; protocole n° 6 : dénonciation par la France ; peine de sûreté de trente ans ; code pénal : réorganisation de l'échelle des peines [6 novembre 1991] (p. 5573, 5574).

- ***Cazenave (Richard)* : paralysie de la justice** : greffiers : revendications ; moyens donnés au service public de la justice ; missions dévolues aux greffiers ; conditions de travail et créations de postes ; statut ; formation ; concertation avec les syndicats [18 décembre 1991] (p. 8145).

orales sans débat de :

- ***Catala (Nicole) (n° 387)* : justice (tribunaux d'instance)** : fonctionnement : encombrement des tribunaux d'instance ; moyens financiers (insuffisance) ; personnel : créations de postes ; budget 1991 : augmentation [26 avril 1991] (p. 1820, 1821, 1822).

- ***Bourg-Broc (Bruno) (n° 388)* : enseignement secondaire (fonctionnement)** : lycées : plan d'urgence ; programme de rénovation : mise en place ; financement : prêts bonifiés (conditions d'attribution et d'utilisation) [26 avril 1991] (p. 1822, 1823).

- ***Thiémé (Fabien) (n° 390)* : enseignement supérieur (établissements : Nord)** : université de Valenciennes : fonctionnement ; postes d'enseignants-chercheurs : création [26 avril 1991] (p. 1823, 1824, 1825).

- ***Limouzy (Jacques) (n° 399)* : mort (suicide)** : suicide : loi n° 87-1133 du 31 décembre 1987 (application) ; livre : « suicide, mode d'emploi » ; éditeur : inculpation le 23 novembre 1990 ; réforme du code pénal : projet de loi [2 mai 1991] (p. 1990, 1991).

- ***Pota (Alexis) (n° 408)* : D.O.M. - T.O.M. (Réunion : politique économique)** : développement économique : perspectives ; chômage : lutte et prévention ; enseignement primaire : recrutement insulaire ; pacte pour l'emploi à la Réunion : mise en œuvre et suivi des mesures [24 mai 1991] (p. 2260, 2261).

- ***Masdeu-Arus (Jacques) (n° 415)* : sytème pénitentiaire (politique et réglementation)** : travail des détenus : traitement de fichiers informatiques contenant des données confidentielles (risques) ; réinsertion professionnelle [24 mai 1991] (p. 2261, 2262).

- ***Jean-Baptiste (Henry) (n° 438)* : D.O.M. - T.O.M. (Mayotte)** : loi n° 89-923 du 23 décembre 1989 : application à Mayotte ; ordonnances : projet de loi de ratification en octobre 1991 [14 juin 1991] (p. 3182, 3183).

- ***Durr (André) (n° 436)* : justice (tribunaux d'instance : Bas-Rhin)** : tribunal d'instance : crédits nécessaires ; effectifs de personnel : renforcement [14 juin 1991] (p. 3183, 3184).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : intérêt et nécessité (p. 1837, 1879) ;
- conseils départementaux de l'aide juridique (rôle et composition) (p. 1838) ;
- contentieux et personnes concernées (p. 1881) ;
- dotations de l'Etat : critères de répartition (p. 1839) ;
- financement : participation de l'Etat (insuffisance) (p. 1836, 1838, 1880) ;
- historique (p. 1836, 1881) ;
- initiatives décentralisées d'aide à l'accès au droit antérieures au projet (p. 1837, 1879) ;
- loi n° 72-11 du 31 janvier 1972 (bilan) (p. 1836) ;
- plafonds de ressources (relèvement) (p. 1837, 1878) ;
- rapport Bouchet (p. 1836) ;
- réforme : incidence sur le nombre de recours (inflation) (p. 1837, 1879) ;
- réforme : nécessité (p. 1837).

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1837).

Avocats :
- barreaux : gestion de l'indemnisation versée au titre de l'aide juridictionnelle (p. 1838, 1878) ;
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (insuffisance) (p. 1838, 1839, 1841, 1879, 1880) ;
- opposition au projet (p. 1878) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreaux à deux vitesses » (risque) (p. 1880, 1881).

Egalité d'accès à la justice (nécessité) (p. 1836, 1881).

Institution judiciaire :
- crise (p. 1878) ;
- réformes souhaitées et déjà réalisées (p. 1878).

Ministére de la justice : budget (insuffisance) (p. 1871).

Procédure pénale : instruction collégiale : loi n° 85-1303 du 10 décembre 1985 (p. 1840).

Professions juridiques et judiciaires réforme du statut : loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990 (lien avec le projet) (p. 1836, 1878).

« Socialisation de la justice » (risque) (p. 1878).

Tribunaux : extension de l'aide à l'ensemble des tribunaux (p. 1837, 1878).

Discussion des articles [29 et 30 avril 1991] :

Article 1er *(affirmation de l'aide à l'accès à la justice et de l'aide à l'accès au droit) :*

- *ses observations* (p. 1882) ;

Aide juridictionnelle : réforme : incidence sur le nombre de recours (p. 1882).

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. François Asensi (précise que l'accès au droit et à la justice est garanti dans le cadre du libre choix de l'avocat pour le justiciable et du libre choix des actes nécessaires à la défense pour l'auxiliaire de justice, qui est rémunéré en conséquence) (p. 1883).

Article 3 *(détermination des bénéficiaires, personnes physiques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 76 rectifié de Mme Nicole Catala (pose comme conditions d'accès à l'aide juridictionnelle la résidence en France pour les ressortissants de pays membres de la C.E.E., la résidence habituelle en France pour les ressortissants de pays membres de la convention de La Haye du 25 octobre 1980 et la résidence habituelle et régulière en France pour les autres ressortissants étrangers) (p. 1884) ;

Communautés européennes : Traité de Rome (p. 1885).

Traités et conventions : accords en matière de justice et de droit des gens (respect) (p. 1884).

- *soutient* l'amendement n° 164 du Gouvernement (vise dans le premier alinéa de l'article à assimiler plus clairement les ressortissants des Etats membres de la communauté européenne aux ressortissants français) : adopté (p. 1886).

Article 4 *(plafonds de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle) :*

- *ses observations* (p. 1889) ;

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1889).

Aide judiciaire : plafond de ressources : indexation (p. 1889).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 157 de M. Jean-Pierre Philibert (propose que les primes versées au titre d'une assurance de protection juridique soient déductibles de l'impôt sur le revenu) (p. 1889).

Article 5 *(nature des ressources prises en considération) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 83 corrigé de M. Philippe Auberger (précise que la prise en compte des éléments extérieurs du train de vie est une obligation et non une possibilité) (p. 1890).

Article 7 *(caractère sérieux de la demande en justice) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 84 rectifié de Mme Suzanne Sauvaigo (dispose que la demande d'aide juridictionnelle ne peut être acceptée lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'un avis émis par un auxiliaire de justice qui démontre son caractère recevable) (p. 1891) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 140 de Mme Nicole Catala (dispose que lorsque la demande n'a pas été accompagnée d'un avis écrit d'un auxiliaire de justice, le bureau d'aide juridictionnelle ou son président doivent motiver explicitement leur décision) (p. 1892).

Article 11 *(extension de l'aide juridictionnelle aux procédures et actes d'exécution des décisions de justice obtenues avec l'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (dispose que l'aide juridictionnelle s'applique de plein droit aux mesures d'exécution qui sont la conséquence de la décision de justice) (p. 1900).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de Mme Nicole Catala (précise que les demandes d'aide juridictionnelle pour les réclamations portées devant le Conseil constitutionnel sont examinées par le bureau d'aide juridictionnelle près le tribunal de grande instance du lieu de domicile du demandeur) (p. 1901).

Article 16 *(composition du bureau de l'aide juridictionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (garantit la présence d'au moins un avocat dans chaque bureau ou section de bureau d'aide juridictionnelle) (p. 1902) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (précise qu'il peut s'agir d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation) à l'amendement n° 29 de la commission : adopté (p. 1902) ;

- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. Jacques Brunhes (associe au bureau d'aide juridictionnelle un représentant des usagers désigné par le conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1902).

Article 18 *(possibilité de demander le bénéfice de l'aide juridictionnelle en cours d'instance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de M. Jean-Louis Debré (précise que la demande d'aide juridictionnelle ne peut pas retarder la procédure) (p. 1903).

Article 21 *(obligation de renseignements) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de la commission (supprime les établissements bancaires ou financiers et les entreprises d'assurance de la liste des organismes tenus de communiquer des renseignements sur la situation familiale du demandeur) (p. 1904).

Article 22 *(pouvoir du président du bureau ou de la section du bureau d'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 1904).

Article 23 *(recours contre les décisions du bureau) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 rectifié de la commission (permet dans certains cas à la personne qui s'est vu refuser le bénéfice de l'aide juridictionnelle de former un recours devant la juridiction compétente et reconnaît dans tous les cas ce droit de recours au bâtonnier ou au président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, au ministère public et, à défaut, au garde des sceaux) (p. 1905) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 132 du Gouvernement (limite le droit de recours du garde des sceaux aux décisions du bureau institué près le Conseil d'Etat) à l'amendement n° 32 rectifié de la commission : adopté (p. 1905).

Après l'article 24 :

- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. Philippe Auberger (propose que les prestations fournies par les avocats au titre de l'aide juridictionnelle soient assujetties à une T.V.A. de 2,10 p. 100) (p. 1906) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. Philippe Auberger (propose que les prestations fournies par les avocats au titre de l'aide juridictionnelle soient assujetties à une T.V.A. à taux zéro) (p. 1906).

Article 26 *(continuité de la défense en cas d'appel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Jean-Louis Debré (propose que le bénéficiaire justifie son refus de conserver en appel le même avocat et que l'avocat motive son refus de continuer à défendre en appel la personne qu'il a défendue en première instance) (p. 1907).

Article 27 *(affectation d'une dotation globale à chaque barreau) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de la commission (propose que la dotation de l'Etat soit calculée à partir du produit d'un coefficient par type de procédure et d'une unité de valeur de référence) (p. 1908) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de la commission (propose, pour les aides juridictionnelles totales, une majoration de l'unité de valeur de référence en fonction des missions effectuées au titre de ce type d'aide) (p. 1909).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Ernest Moutoussamy (supprime la disposition selon laquelle des avocats prêtent leur concours à l'aide juridictionnelle selon des modalités de collaboration ou de salariat prévues par convention avec l'ordre) (p. 1912) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 deuxième correction de la commission (dispose que les conventions entre l'ordre et les avocats prennent en compte la formation et la spécialisation des avocats concernés et mettent en œuvre des modalités de collaboration exclusives du salariat) (p. 1912) ;

Avocat : salarié d'un barreau (p. 1912).

- *ses observations* sur l'amendement n° 40 de la commission (précise que le contrat doit laisser suffisamment de temps au collaborateur pour se consacrer à une clientèle particulière et qu'il peut être dénoncé à tout moment ou révisé annuellement sur demande du collaborateur) (p. 1914) ;
- *soutient* l'amendement n° 134 du Gouvernement (dispose que le contrat doit laisser suffisamment de temps au collaborateur pour se consacrer à une clientèle particulière) : devenu sans objet (p. 1914).

Article 33 *(déduction des honoraires, émoluments et provisions reçus avant l'admission à l'aide juridictionnelle totale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 103 de M. René Dosière (exclut le cas de diligences et de frais importants qui auraient été effectués par l'avocat avant l'admission à l'aide juridictionnelle dans le cas où le client aurait laissé croire qu'il ne demanderait pas le bénéfice de celle-ci) (p. 1916) ;
- *favorable* à l'amendement n° 97 de M. Jean-Louis Debré (limite les sommes prises en compte aux seuls émoluments ou honoraires perçus par l'auxiliaire de justice) (p. 1916) ;
- *favorable* à l'amendement n° 125 de M. Jacques Toubon (propose que lorsqu'une juridiction saisie d'un litige pour lequel l'aide juridictionnelle a été accordée se déclare incompétente, l'indemnisation finale versée à l'avocat prenne en compte les diligences exercées auprès de cette première instance) (p. 1917).

Article 35 *(honoraire complémentaire en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (ajoute comme critère de calcul du complément la complexité du dossier et les diligences et frais imposés par la nature de l'affaire, affirme la nature forfaitaire de ce complément et supprime l'homologation par le garde des sceaux de la méthode d'évaluation des honoraires que peuvent mettre en place les barreaux) (p. 1919) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 161 de M. Jacques Toubon (supprime la nature forfaitaire du complément d'honoraires) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1919) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 162 de M. Jacques Toubon (ajoute comme critère de calcul les intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et le temps passé) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1919) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 163 de M. Jacques Toubon (propose que, en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires d'un avocat tienne compte de la complexité du dossier, du temps passé, de l'importance des intérêts en cause et de la notoriété de l'avocat et que, en accord avec le client, des honoraires complémentaires puissent être prévus en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1919) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 135 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 44 de la commission (de coordination) : adopté (p. 1920).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Jacques Toubon (propose qu'en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires de l'avocat prenne en compte la complexité du dossier, le temps passé, l'importance des intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et qu'il puisse être prévu des honoraires complémentaires en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir, la rémunération dans le cadre de l'aide juridictionnelle partielle devant prendre en compte les ressources du client) (p. 1920) ;

  Avocat : honoraires de résultat (principe) (p. 1921).
- *défavorable* à l'amendement n° 166 de M. Jacques Toubon (prévoit, en dehors des cas d'aide juridictionnelle, que l'honoraire d'un avocat, à défaut de convention entre celui-ci et son client, est fixé en fonction de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de la notoriété et des diligences de ce dernier et précise que si des honoraires uniquement fixés en fonction des résultats sont interdits, la prévision d'honoraires complémentaires en fonction du résultat obtenu ou du service rendu reste licite) (p. 1927) ;

  Avocat : honoraires de résultat (principe) (p. 1927).

Article 43 *(condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de Mme Suzanne Sauvaigo (exclut des remboursements effectués à l'Etat par la partie condamnée aux dépens les sommes exposées au titre des honoraires de l'avocat) (p. 1931) ;
- *favorable* à l'amendement n° 49 de la commission (inclut dans les remboursements effectués à l'Etat par la partie condamnée aux dépens la part contributive de ce dernier à l'aide juridictionnelle) (p. 1931) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 160 de la commission (de conséquence) (p. 1932) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Patrick Devedjian (dispose que lorsqu'une affaire est terminée avant le jugement au fond ou qu'une transaction intervient avec le concours de l'avocat, l'auxiliaire de justice reçoit la totalité des émoluments prévus à l'article 31) (p. 1933).

Article 44 *(remboursement en cas de retour à meilleure fortune) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de la commission (supprime comme condition au remboursement en cas de retour à une meilleure fortune le fait que l'intéressé ait été condamné aux dépens) (p. 1934) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 113 de M. Jean-Louis Debré (propose que le remboursement des sommes exposées par l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle puisse être prélevé sur les sommes encaissées lors de l'exécution forcée) (p. 1934).

Après l'article 46 :

- *défavorable* à l'amendement n° 146 de la commission (propose que les dispositions concernant les modalités de recouvrement par l'Etat de sa participation à l'aide juridictionnelle soient portées à la connaissance du bénéficiaire lors de son admission) (p. 1934).

Article 51 *(mission du conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 51 de la commission (rédactionnel) (p. 1936) ;
- *favorable* à l'amendement n° 52 de la commission (prévoit que le conseil départemental de l'aide juridique établit chaque année un rapport sur l'aide juridictionnelle et sur l'aide à l'accès au droit dans le département) (p. 1936).

Article 52 *(statut et composition du conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 115 de M. Jacques Toubon (prévoit la représentation des sociétés d'assurance et de protection juridique au conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1937) ;

  Assurances : assurance de protection juridique (p. 1937).
- *favorable* à l'amendement n° 53 de la commission (prévoit que le conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation est représenté au conseil départemental de l'aide juridique de Paris) (p. 1938) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 54 de la commission (propose que les représentants des ordres d'avocats et des caisses des règlements pécuniaires des barreaux (C.A.R.P.A.) au conseil d'administration des conseils départementaux soient en nombre au moins égal à celui des représentants des autres catégories) (p. 1939) ;

  Conseils départementaux de l'aide juridique : composition (représentation des professions juridiques et judiciaires) (p. 1939).
- *défavorable* au sous-amendement n° 167 de M. Michel Pezet (substitue aux représentants des ordres d'avocats et des C.A.R.P.A. les représentants des professions juridiques et judiciaires) à l'amendement n° 54 de la commission (p. 1939) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 114 rectifié de M. Jacques Toubon (propose que les représentants des ordres d'avocats et des C.A.R.P.A. au conseil d'administration des conseils départementaux soient en nombre au moins égal à celui des représentants des autres catégories) (p. 1939) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de la commission (précise que le conseil d'administration du conseil départemental est présidé par le président du tribunal de grande instance du chef-lieu du département ou son représentant) (p. 1940) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de la commission (de suppression) (p. 1940).

Article 54 *(domaine de l'aide à l'accès au droit) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 57 de la commission (circonscrit l'aide, par suppression de dispositions indicatives, aux droits fondamentaux et aux conditions essentielles de vie du bénéficiaire) (p. 1941).

Article 56 *(action du conseil départemental de l'aide juridique pour favoriser l'aide à la consultation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de la commission (dispose que les conseils départementaux doivent respecter les règles déontologiques des professions juridiques et judiciaires quand ils déterminent les conditions de consultation) (p. 1942) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de M. Serge Charles (précise que seules peuvent assurer des permanences de conseils, outre les membres des professions juridiques et judiciaires, les personnes qui répondent aux exigences de qualification du titre II de la loi du 31 décembre 1971) (p. 1942).

Article 58 *(domaine de l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de la commission (exclut de l'aide les procédures de médiation ou de conciliation) (p. 1943).

Article 59 *(actions du conseil départemental de l'aide juridique en matière d'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 64 de la commission (supprime des actions assignées au conseil départemental la création et le fonctionnement de services en vue de la prévention ou du réglement non juridictionnel des litiges) (p. 1944).

Article 60 *(statut et missions du Conseil national de l'aide juridique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) (p. 1952).

Article 61 *(composition et fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de la commission (propose que le nombre des représentants des professions juridiques et judiciaires au Conseil national de l'aide juridique soit au moins égal à la moitié des membres du conseil) (p. 1953).

Article 63 *(financement de l'aide à l'accès au droit) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de M. Serge Charles (limite la participation des C.A.R.P.A. au financement de l'aide à l'accès au droit à 10 p. 100 des produits financiers de leurs placements) (p. 1954).

Après l'article 63 :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Gilbert Millet (assure le financement du tiers des dépenses de l'Etat au titre de l'aide juridique par la taxation des plaideurs institutionnels tels que banques, assurances, employeurs et bailleurs d'immeubles locatifs (p. 1955).

Article 65 *(mesures d'application) :*

- *favorable* à l'amendement n° 70 de la commission (de conséquence) (p. 1956).

Article 70 *(mise en place des conseils départementaux de l'aide juridique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 122 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 1957).

Après l'article 71 :

- *soutient* l'amendement n° 136 du Gouvernement (propose que le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1er juillet 1995, un rapport sur le bilan d'application de la loi ainsi qu'un rapport intermédiaire avant le 1er avril 1993) : adopté (p. 1958).

Article 4 précédemment réservé *(plafonds de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Jacques Toubon (propose que le plafond de revenus retenu pour l'attribution de l'aide juridictionnelle totale soit relevé progressivement de 3 700 F à 4 400 F entre 1992 et 1994) (p. 1959) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de M. Jacques Toubon (propose que le plafond de revenus retenu pour l'attribution de l'aide juridictionnelle partielle soit relevé progressivement de 6 000 F à 6 600 F entre 1992 et 1994) (p. 1959) ;

- *soutient* l'amendement n° 168 du Gouvernement (propose qu'à compter du 1er janvier 1993, les plafonds soient fixés annuellement par la loi de finances en référence à l'évolution de la tranche la plus basse du barème de l'impôt sur le revenu) (p. 1959) : adopté (p. 1960) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (dispose que l'admission à l'aide juridictionnelle est de droit devant les juridictions des pensions) (p. 1960).

Article 71 précédemment réservé *(abrogation de la loi de 1972) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de M. Philippe Auberger (propose que les prestations fournies par les avocats au titre de l'aide juridictionnelle soient assujetties à une T.V.A. à taux zéro) (p. 1961).

Son intervention à l'issue du vote (p. 1964).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 juin 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : rôle de l'Etat (p. 2932, 2933) ;
- bureaux d'aide juridictionnelle : organisation (p. 2933) ;
- Conseil national de l'aide juridique : composition (p. 2932) ;
- conseils départementaux de l'aide juridique : composition (p. 2932) ;
- financement : participation de l'Etat (p. 2933) ;
- plafonds de ressources : relèvement (p. 2931).

Avocats :
- barreaux : gestion de l'indemnisation versée au titre de l'aide juridictionnelle (p. 2933) ;
- honoraires : mode de fixation : réforme (p. 2932) ;
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle totale et partielle : modes de calcul (p. 2932, 2933) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreau à deux vitesses » : risque (p. 2933).

Conseil constitutionnel : recours électoral : attribution de l'aide juridictionnelle (p. 2932).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 2932).

Gouvernement : ministre de la justice : élaboration du texte et discussion en séance publique (p. 2931, 2933).

Parlement :
- Assemblée nationale et Sénat : modifications apportées au projet de loi (p. 2931, 2932) ;
- commissions des lois : travail sur le texte (p. 2931).

T.V.A. : prestation d'aide juridictionnelle : exonération (p. 2933).

Discussion des articles [10 juin 1991] :

Article 1er *(affirmation de l'aide à l'accès à la justice et de l'aide à l'accès au droit) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 de M. Gilbert Millet (dispose que l'accès à la justice et au droit est garanti par l'Etat) (p. 2935) ;

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2935) ;

- *favorable* au sous-amendement oral de M. Gérard Gouzes (précise que l'accès à la justice et au droit est garanti par l'Etat) à l'amendement n° 1 de la commission (p. 2935).

Article 3 *(détermination des bénéficiaires, personnes physiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit pour le premier alinéa, le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2935) ;
- *favorable* à l'amendement n° 35 de M. Gilbert Millet (rétablit pour le premier alinéa, le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2935).

Article 7 *(caractère sérieux de la demande en justice) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2936).

Article 13 *(établissement d'un bureau d'aide juridictionnelle unique près chaque tribunal de grande instance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise que le demandeur s'adresse au bureau de son lieu de domicile) (p. 2936) ;
- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (dispose que le demandeur a seulement la faculté d'adresser sa demande au bureau de son lieu de domicile) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 2936) : adopté (p. 2937).

Article 14 *bis* supprimé par le Sénat *(réclamations portées devant le Conseil constitutionnel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale) (p. 2937).

Article 24 *bis* *(exonération de la T.V.A. des prestations indemnisées totalement ou partiellement par l'Etat dans le cadre de l'aide juridictionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 du Gouvernement (de suppression) (p. 2938) : adopté (p. 2940) ;

Communautés européennes : droit communautaire : réglementation en matière de T.V.A. (p. 2939, 2940).

T.V.A. : prestation d'aide juridictionnelle : exonération (p. 2938).

Article 27 *(affectation d'une dotation globale à chaque barreau) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2941) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 41 de M. Serge Charles (précise le mode de calcul de la dotation globale) à l'amendement n° 11 de la commission (p. 2941).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Gilbert Millet (supprime le quatrième alinéa de l'article qui permet aux barreaux de passer des conventions avec les avocats afin d'organiser leur participation à l'aide juridictionnelle) (p. 2943) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (encadre la possibilité pour les barreaux de passer des conventions avec les avocats afin d'organiser leur participation à l'aide juridictionnelle) (p. 2943).

Article 33 *(déduction des honoraires, émoluments et provisions reçus avant l'admission à l'aide juridique totale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2944).

Article 35 *(honoraires complémentaires en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *soutient* l'amendement n° 44 du Gouvernement (précise que le complément d'honoraires est forfaitaire) (p. 2944) : adopté (p. 2945).

Après l'article 38 :

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (dispose que lorsqu'une affaire est terminée avant le jugement au fond ou qu'une transaction intervient avec le concours de l'avocat, l'auxiliaire de justice reçoit la totalité de ses émoluments) (p. 2946) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 45 du Gouvernement (précise que l'affaire doit être terminée au profit du bénéficiaire de l'aide et que dans le cas où ce dernier renonce à poursuivre l'instance engagée, il est tenu compte de l'état d'avancement de la procédure pour le calcul des émoluments de l'auxiliaire de justice) à l'amendement n° 18 de la commission : adopté (p. 2946).

Après l'article 46 :

- *soutient* l'amendement n° 46 du Gouvernement (dispose que lorsque la partie civile d'un procès pénal bénéficie de l'aide juridictionnelle, le condamné peut être dispensé de la part des dépens qui résulte de la contribution versée par l'Etat à l'avocat de la partie civile au titre de l'aide juridictionnelle) : adopté (p. 2948).

Article 52 *(statut et composition du conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 du Gouvernement (dispose que la chambre de discipline des commissaires priseurs de la région parisienne choisit dans un délai de six mois le conseil départemental d'aide juridique dont elle fait partie et, à défaut, est membre du conseil du département de son ressort le plus peuplé) : adopté (p. 2948).

Article 59 *(actions du conseil départemental de l'aide juridique en matière d'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 38 de M. Gilbert Millet (propose que le conseil départemental ait pour mission de favoriser la création et le fonctionnement de services en vue de la prévention ou du règlement non juridictionnel des litiges) (p. 2950).

Article 63 *(financement de l'aide à l'accès au droit) :*

- *favorable* à l'amendement n° 29 rectifié de la commission (dispose que le financement de l'aide à l'accès au droit est notamment assuré par les participations de l'Etat et des autres membres du groupement d'intérêt public, les contributions des caisses de règlement pécuniaires des barreaux du ressort, les participations des organismes professionnels des professions juridiques et judiciaires et diverses subventions) (p. 2951).

Après l'article 65 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 42 de M. Michel Pezet (dispose que l'ensemble des litiges nés du contrat de travail d'un avocat est soumis à l'arbitrage, non du conseil des prud'hommes, mais du bâtonnier) (p. 2953).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Aide juridique :
- bureaux d'aide juridictionnelle : organisation (p. 3874) ;
- réforme : intérêt et nécessité (p. 3874).

Avocats : indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle totale et partielle : modes de calcul (p. 3874).

D.O.M. - T.O.M. : T.O.M. : application de la loi (p. 3874).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 3874).

Parlement : commission mixte paritaire (p. 3874).

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 juin 1991] :

Conseil d'Etat : avis sur le projet (p. 3136).

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition et compétences (p. 3124, 3135) ;
- écoutes administratives ou « de sécurité » : reconnaissance légale (p. 3135, 3136) ;

- écoutes administratives ou « de sécurité » : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3123, 3124) ;
- écoutes administratives et judiciaires : contrôle (p. 3124, 3136) ;
- écoutes judiciaires : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3123, 3124, 3136) ;
- écoutes « sauvages » dues à l'absence de loi : exemples et nombre (p. 3135) ;
- écoutes « sauvages » : sanctions pénales (p. 3123) ;
- législations comparées (p. 3136) ;
- matériel d'écoute : commercialisation et utilisation : réglementation (p. 3123) ;
- projet de loi : crédibilité et efficacité (p. 3136) ;
- réglementation : intérêt et nécessité (p. 3124) ;
- réglementation : principes constitutionnels de base (p. 3123).

Etat de droit et libertés publiques : respect et protection (p. 3135).

Europe :
- Convention européenne et déclaration universelle des droits de l'homme (p. 3123, 3124, 3135) ;
- Cour européenne des droits de l'homme : écoutes téléphoniques : jurisprudence et condamnation de la France (p. 3136).

Ordre public : sûreté de l'Etat et libertés individuelles : conciliation (p. 3135).

Premier ministre : Michel Debré : écoutes téléphoniques : directive de 1960 (p. 3135).

Police : écoutes administratives et écoutes judiciaires : confusion (p. 3135).

Postes et télécommunications : transmissions hertziennes : surveillance et contrôle (p. 3124).

Discussion des articles [13 juin 1991] :

Article 1er *(inviolabilité des correspondances émises par la voie des télécommunications) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 25 rectifié de M. Gilbert Millet (affirme le caractère inviolable des correspondances téléphoniques, limite les cas d'atteintes à ce principe et interdit les écoutes téléphoniques à l'encontre d'une personne en raison de ses origines raciales, de ses opinions politiques et religieuses ou de son appartenance à un parti ou à un syndicat) (p. 3143) ;
- *favorable* à l'amendement n° 33 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que les écoutes téléphoniques sont par principe interdites et, exceptionnellement, autorisées par les autorités administratives et judiciaires dans les conditions prévues par la loi) (p. 3143).

Avant l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jacques Toubon (précise dans le titre qu'il s'agit d'interceptions de sécurité publique) (p. 3151) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Jacques Toubon (autorise les écoutes de sécurité pour la recherche de renseignements intéressant la sécurité intérieure et extérieure de la France et pour la prévention des atteintes à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat) (p. 3153) ;
- *favorable* à l'amendement n° 76 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que les écoutes de sécurité soient autorisées pour « la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France ») (p. 3153) ;
- *soutient* l'amendement n° 86 du Gouvernement (propose que les écoutes de sécurité soient autorisées pour la « protection des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France ») : devenu sans objet (p. 3153).

Après l'article 3 :

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Gilbert Millet (affirme qu'aucune écoute de sécurité ne peut être opérée à l'encontre d'une personne en raison de son appartenance à un parti politique, à un syndicat ou à une association) (p. 3154) ;

Constitution : principe d'égalité des citoyens devant la loi (p. 3154).

- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. François d'Aubert (interdit les écoutes des élus, des responsables de formations politiques, des journalistes, des responsables syndicaux et des magistrats) (p. 3154) ;

Constitution : principe d'égalité des citoyens devant la loi (p. 3154).

Article 4 *(procédure d'autorisation des interceptions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (dispose que la décision d'autorisation du Premier ministre doit être écrite et motivée) (p. 3154) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (dispose que les ministres habilités à demander les écoutes de sécurité ne peuvent accorder une délégation qu'à une seule personne) (p. 3155) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Jacques Toubon (supprime l'organisation par le Premier ministre de la centralisation de l'exécution des interceptions autorisées) (p. 3155).

Article 10 *(destruction des enregistrements) :*

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (dispose que l'enregistrement est détruit dans un délai maximum de dix jours) (p. 3156) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 45 de M. Jacques Toubon (dispose que l'enregistrement est détruit sans délai) (p. 3156).

Article 12 *(exécution par des agents des services des télécommunications) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 de la commission (supprime la disposition qui fait du directeur de cabinet le délégué du ministre pour ce qui concerne les opérations d'installation des écoutes) (p. 3157).

Article 14 *(commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 47 rectifié de M. Jacques Toubon (propose que la commission soit composée d'une personne désignée par le Président de la République, d'un député, d'un sénateur, d'un conseiller d'Etat et d'un conseiller à la Cour de cassation et que son président soit élu pour trois ans parmi les non-parlementaires) (p. 3159) ;
- *soutient* l'amendement n° 87 du Gouvernement (supprime la disposition par laquelle la commission est présidée par la personnalité désignée par le Président de la République) : adopté (p. 3159) ;
- *favorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que la commission comporte un conseiller d'Etat et un conseiller à la Cour de cassation respectivement désignés pour six ans par le vice-président du Conseil d'Etat et le Premier président de la Cour de cassation) (p. 3159) ;
- *soutient* l'amendement n° 88 du Gouvernement (dispose que la commission élit son président parmi ses membres non parlementaires) : adopté (p. 3160) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (supprime la référence à la limite d'âge appliquée aux membres de la commission) (p. 3160) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 15 de la commission (supprime le dernier alinéa de l'article qui prévoit la présence d'un commissaire du gouvernement auprès de la commission) (p. 3160).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 48 rectifié de M. Jacques Toubon (dispose que toute personne peut demander à la commission de vérifier l'intégrité de ses communications, propose que la commission soit informée sans délai des écoutes mise en place pour en examiner la légalité et décide qu'en cas d'écoute considérée comme illégale, la commission porte le fait à la connaissance du procureur de la République) (p. 3162) ;
- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (propose que le président de la commission soit informé dans les 48 heures des écoutes mises en place afin d'en examiner la

légalité et dispose que, en cas d'illégalité, la commission adresse au Premier ministre une recommandation tendant à ce que l'interception soit interrompue) (p. 3162).

Article 15 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (précise que la commission peut procéder, de sa propre initiative ou sur la demande de toute personne intéressée, à tout contrôle nécessaire pour vérifier le respect du titre II de la loi) (p. 3163) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 81 du Gouvernement (propose que le contrôle porte sur la légalité d'une décision d'interception et de ses conditions d'exécution) à l'amendement n° 18 de la commission : adopté (p. 3163).

Article 16 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 50 rectifié de M. Jacques Toubon (précise que le Premier ministre informe sans délai la commission des suites données à sa recommandation) (p. 3163).

Article 17 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 corrigé de la commission (rappelle que, comme toute autorité publique, la commission donne avis sans délai au procureur de la République de toute infraction dont elle a pu avoir connaissance) (p. 3164).

Article 19 *(rapport annuel de la commission nationale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (précise que le rapport annuel de la commission comprend le nombre de recommandations faites au Premier ministre et les suites qui leur ont été données) (p. 3164).

Article 21 *(mesures à prendre par les exploitants des services des télécommunications) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3165).

Article 22 *(informations fournies par les exploitants des services des télécommunications) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) (p. 3165).

Après l'article 24 :

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Gilbert Millet (interdit de mettre ou de conserver en mémoire informatisée des données nominatives qui se réfèrent à des appartenances de caractère racial, ethnique, et à des opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales) (p. 3166) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 75 de la commission (propose une incrimination spécifique pour les fonctionnaires ou agents du Gouvernement qui procèdent à des écoutes téléphoniques illégales et prévoit des sanctions pénales pour toute personne effectuant des écoutes délictueuses) (p. 3166) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 80 de la commission (améliore les dispositions de l'article 368 du code pénal qui sanctionne l'atteinte à l'intimité de la vie privée par des moyens audiovisuels) (p. 3167).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition, présidence et compétences (p. 3870) ;
- écoutes administratives ou de « sécurité » : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3870) ;
- écoutes administratives ou de « sécurité » : quota (p. 3870) ;
- écoutes administratives ou de « sécurité » : reconnaissance légale (p. 3870) ;
- écoutes judiciaires : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3870).

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 3870).

- Projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [28 juin 1991] :

Commission mixte paritaire : accord (p. 3868).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés* [14 novembre 1991] :

Médaille militaire : traitement des médaillés et contingents des anciens de 1914-1918 (p. 5986, 5987).

Ordre de la Libération :
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 5986) ;
- fourragère : attribution aux régiments décorés de l'ordre (p. 5987).

Ordre national de la Légion d'honneur :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5986) ;
- maisons d'éducation (p. 5986, 5987) ;
- traitement des médaillés (p. 5986).

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1991] :

Aide juridique : loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 : premier bilan (p. 6009, 6011).

Avocats : indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle et dotations aux barreaux (p. 6011).

Jeunes : protection judiciaire de la jeunesse (p. 6012).

Justice :
- « crise » et rapport Haenel-Arthuis (p. 6010, 6014) ;
- départementalisation : projet (p. 6013, 6014) ;
- greffiers (p. 6012) ;
- moyens immobiliers et matériels (p. 6012) ;
- réformes réalisées et réformes souhaitées (p. 6010) ;
- textes normatifs : « inflation » (p. 6014).

Magistrature :
- carrières des magistrats : revalorisation (p. 6012) ;
- Conseil supérieur de la magistrature (C.S.M.) : projet de réforme (p. 6010) ;
- Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) (p. 6011) ;
- effectifs et recrutement (p. 6011) ;
- formation (p. 6012) ;
- indépendance et statut des magistrats : projet de loi (p. 6012, 6014) ;
- « malaise » (p. 6010).

Ministère de la justice :
- administration : évaluation des besoins et programmation (p. 6012) ;
- budget : priorité gouvernementale (p. 6009, 6010, 6011) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 6009, 6010, 6011) ;
- fonctionnaires de justice : recrutement, formation et traitements (p. 6011, 6012) ;
- modernisation et informatisation (p. 6010, 6013).

Professions sociales : travailleurs sociaux dans les prisons : maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (p. 6012).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation et traitements (p. 6011, 6012) ;
- prisons : programme d'équipement des « 13 000 places » (p. 6010) ;
- prisons : rénovation et entretien (p. 6012).

Travail : conseil des prud'hommes : regroupement (p. 6013).

Tribunaux : accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (p. 6014).

Réponses aux questions :

Audiovisuel : émissions télévisées sur la justice : autorisation de filmer des activités judiciaires (M. Dosière) (p. 6019, 6020).

Droit pénal : peines incompressibles et réclusion à perpétuité (M. Eric Raoult) (p. 6021, 6022).

Jeunes : protection judiciaire de la jeunesse :
- éducateurs (M. Julien Dray) (p. 6016) ;
- prévention et prise en charge totale des jeunes en difficulté (M. Jacques Toubon) (p. 6021).

Justice :
- départementalisation : projet (MM. Jean-Jacques Hyest, François Massot) (p. 6019) ;
- garde des sceaux : instructions au parquet : communication par écrit (Mme Nicole Catala) (p. 6023) ;
- greffiers : créations de postes : affectation à l'aide à la décision (M. François Massot) (p. 6022) ;
- « maisons de justice et du droit » : premier bilan (M. Marc Dolez) (p. 6015).

Magistrature :
- magistrats : créations de postes et vacances d'emplois (MM. Marc Dolez, Serge Charles) (p. 6014, 6015, 6016) ;
- magistrats : indemnités de fonction différenciées (M. Marc Dolez) (p. 6015).

Police : police judiciaire :
- projet de départementalisation et autorité de tutelle (M. Jean-Jacques Hyest) (p. 6018) ;
- notation par le procureur de la République (p. 6018).

Procédure civile : droits d'enregistrement (M. Eric Doligé) (p. 6020).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : création de postes, revalorisation et formation (M. Julien Dray) (p. 6015) ;
- centre de détention Saint-Mihiel (M. Jean-Louis Debré) (p. 6024) ;
- évasion : prévention (M. Pierre-Rémy Houssin) (p. 6023) ;
- maison d'arrêt d'Angoulême (M. Pierre-Rémy Houssin) (p. 6023) ;
- prison de Fleury-Mérogis (M. Julien Dray) (p. 6015).

Tribunaux :
- accroissement du contentieux et allongement des délais de jugement (MM. Serge Charles, Eric Doligé) (p. 6017) ;
- cité judiciaire de Melun (M. Jean-Jacques Hyest) (p. 6018) ;
- Evreux : besoins judiciaires (M. Jean-Louis Debré) (p. 6017) ;
- tribunaux de grande instance de Lille-Roubaix-Tourcoing (M. Serge Charles) (p. 6017).

Vote des crédits :

Demande la réserve des crédits : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6024).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre) :* rappelle que le projet de loi sur les cotisations sociales agricoles est seulement retardé et non supprimé et que l'avancement de la discussion du statut de la magistrature a bénéficié de l'accord de tous les présidents de groupe [20 novembre 1991] (p. 6389).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1991] :

Son intervention sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 6400).

Principaux thèmes développés :

Conseil constitutionnel : projet de loi organique : soumission automatique au Conseil : risque d'inconstitutionnalité (p. 6394, 6400).

Conseil supérieur de la magistrature : projet de réforme constitutionnelle (intervention du Président de la République) (p. 6392).

Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) : premier et troisième concours (p. 6393).

Fonctionnaires et agents publics :
- hauts fonctionnaires : détachement judiciaire (p. 6394, 6400) ;
- statut général des fonctionnaires (p. 6391, 6400).

Justice :
- garde des sceaux : pouvoir disciplinaire sur les magistrats du siège et instructions au parquet (p. 6393) ;
- indépendance : principe à valeur constitutionnelle (art. 64 de la Constitution) (p. 6392) ;
- réforme : réformes déjà réalisées et réformes souhaitables (p. 6392, 6395).

Magistrats :
- avancement à l'ancienneté au sein du second grade et dissociation du grade et de l'emploi (p. 6393, 6394, 6395) ;
- carrière : transparence des nominations et évaluation annuelle des aptitudes (p. 6392, 6393) ;
- commission d'avancement et commission de discipline du parquet : élection, composition et pouvoirs (p. 6393) ;
- discipline : garanties (p. 6393) ;
- dossiers personnels (p. 6393) ;
- formation continue : droit : reconnaissance (p. 6394) ;
- indépendance et statut (p. 6391, 6392, 6395) ;
- ministère public : commission consultative du parquet : composition et compétences (p. 6393) ;
- mobilité territoriale pour l'accès au premier grade (p. 6395) ;
- recrutement latéral (p. 6393) ;
- statut : origine, évolution et spécificité (p. 6392).

Projet de loi : esprit, contenu et innovations (p. 6391, 6392).

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Article 1er *(art. 2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : niveaux hiérarchiques et avancement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 78 de M. Jacques Toubon (propose que l'ancienneté prenne en compte le rang de sortie de l'Ecole nationale de la magistrature) (p. 6431).

Article 2 *(art. 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : emplois hors hiérarchie) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (ajoute le tribunal de grande instance de Bordeaux à la liste des tribunaux dont les chefs sont hors hiérarchie) : adopté (p. 6432).

Article 3 *(art. 9 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : incompatibilité des fonctions de magistrat avec l'exercice d'une fonction publique élective) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (de forme) (p. 6432).

Article 4 *(art. 12-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : évaluation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 79 de M. Jacques Toubon (propose qu'une évaluation supplémentaire soit effectuée lors d'une présentation à l'avancement) (p. 6432) ;
- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (dispose que le magistrat peut saisir la commission d'avancement d'une contestation de l'évaluation et que la commission, après observations des deux parties concernées, peut émettre un avis motivé joint au dossier personnel du magistrat) (p. 6433).

Article 5 *(art. 12-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : contenu et communication du dossier personnel du magistrat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de la commission (propose que les éléments relevant strictement de la vie privée ainsi que les informations concernant la vie privée ne puissent figurer dans un dossier personnel) (p. 6433) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 73 du Gouvernement (supprime de l'amendement les « informations concernant la vie privée ») à l'amendement n° 19 de la commission : adopté (p. 6433).

Article 9 *(art. 28 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : nomination des magistrats) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 81 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 6434).

Article 10 *(art. 37-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : exceptions aux listes de transparence) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Serge Charles (dispose que les fonctions de président et de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ne font pas exception au principe de la liste de transparence) (p. 6435) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 rectifié de Mme Nicole Catala (dispose que les fonctions de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, celles du parquet de la Cour de cassation et celles de procureur général près une cour d'appel ne font pas exception au principe de transparence) (p. 6435).

Article 11 *(art. 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : congé parental et détachement de magistrats dans la fonction publique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Jacques Toubon (dispose que les statuts particuliers des corps recrutés par la voie de l'E.N.A. seront modifiés avant le 31 décembre 1992 pour régler les modalités de classement des magistrats détachés) (p. 6435).

Article 12 *(art. 76-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration des magistrats dans la fonction publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 rectifié du Gouvernement (précise les conditions dans lesquelles les magistrats peuvent être détachés auprès ou intégrés au sein des corps issus de l'E.N.A. ; prévoit également le détachement ou l'intégration des magistrats dans les corps d'enseignants d'université) : adopté (p. 6436).

Article 20 *(art. 16 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : condition de diplôme exigée des candidats au premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 du Gouvernement (prévoit qu'un ressortissant français détenant un diplôme délivré dans un pays européen à un niveau « bac plus 4 » peut faire acte de candidature à l'Ecole nationale de la magistrature) : adopté (p. 6438) ;

Parlement : directives et règlements européens : information sur leur préparation avant leur adoption (p. 6438).

Article 21 *(art. 17 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : mise en place d'un troisième concours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Jacques Toubon (précise que le troisième concours est ouvert aux personnes dont l'activité professionnelle fait appel à des connaissances juridiques) (p. 6439) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de la commission (permet aux candidats ayant échoué au troisième concours de se présenter dans un délai de deux ans aux concours de catégorie A de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière) (p. 6440).

Article 23 *(art. 22 à 25-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration directe) :*

- *soutient* l'amendement n° 4 du Gouvernement (supprime la possibilité d'intégration directe dans le second grade des fonctionnaires en situation de détachement judiciaire) (p. 6441) : adopté (p. 6441).

Articles 23, 24 et 25 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (supprime la possibilité d'intégration directe dans le premier groupe du premier grade des fonctionnaires en situation de détachement judiciaire) (p. 6441) : adopté (p. 6442) ;
- *soutient* les amendements n°s 6 et 7 du Gouvernement (de coordination) : adoptés (p. 6442).

Article 25 *(art. 34 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : pouvoirs de la commission d'avancement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de la commission (dispose qu'un magistrat compris dans les listes de présentation mais non inscrit sur le tableau d'avancement pour l'année suivante peut demander à la commission de se prononcer par un avis motivé) (p. 6444).

Après l'article 27 :

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 59 de Mme Nicole Catala et 87 de M. Jacques Toubon (prévoient que la commission d'avancement est élue dans le cadre national au scrutin proportionnel direct) (p. 6445).

Article 28 *(art. 36 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : condition de mobilité territoriale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (dispose que le magistrat inscriptible au tableau d'avancement dont la demande de mobilité n'a pas été satisfaite saisit la commission d'avancement qui peut décider de l'inscrire au tableau si elle estime que le refus de lui accorder sa mobilité n'était pas justifié) (p. 6446).

Article 29 *(art. 36-1 à 36-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : commission consultative du parquet) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de Mme Nicole Catala (substitue à la commission consultative du parquet un collège des procureurs généraux près la Cour de cassation et les cours d'appel) (p. 6447) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Jacques Toubon (précise que la commission doit donner un avis conforme sur les propositions de nomination) (p. 6448).

Article 30 *(art. 40-1 à 40-6 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : conseillers et avocats généraux à la Cour de cassation en service extraordinaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 du Gouvernement (ramène à vingt-cinq ans l'ancienneté exigée pour la nomination aux fonctions de conseiller ou d'avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire (p. 6448) : adopté (p. 6449).

Article 31 *(art. 41 à 41-10 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : détachement judiciaire) :*

- *ses observations* sur les amendement n° 42 de M. Jean-Jacques Hyest et 62 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 6450, 6451, 6456) ;

Fonctionnaires et agents publics : détachement judiciaire : constitutionnalité (p. 6450, 6451, 6456).

Article 41 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de M. Jean-Jacques Hyest (réserve le détachement judiciaire aux membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, du corps des chambres régionales des comptes et aux professeurs et maîtres de conférence des universités) (p. 6458) ;
- *soutient* l'amendement n° 74 du Gouvernement (réserve le détachement judiciaire aux membres des corps recrutés par la voie de l'E.N.A. et aux professeurs et maîtres de conférence des universités) : retiré (p. 6458).

Article 41-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *favorable* à l'amendement n° 99 de M. Jean-Jacques Hyest (de cohérence) (p. 6459) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 du Gouvernement (ramène à dix ans l'ancienneté exigée pour l'accès au premier groupe du premier grade) : adopté (p. 6459) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (ramène à douze ans l'ancienneté exigée pour l'accès au second groupe du premier grade) : adopté (p. 6459).

Article 41-8 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *favorable* à l'amendement n° 101 de M. Jean-Jacques Hyest (prévoit que la personne qui fait l'objet d'un détachement judiciaire est, à la fin de son détachement, réintégrée de plein droit dans son corps d'origine) (p. 6461).

Article 41-9 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *favorable* à l'amendement n° 37 de la commission (limite le nombre de détachements possibles à un vingtième des emplois de chacun des deux grades) (p. 6461).

Après l'article 41-9 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (précise les conditions d'intégration des personnes ayant bénéficié d'un détachement judiciaire) (p. 6461) : adopté après correction (p. 6462).

Article 36 *(art. 58-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : interdiction temporaire avant saisine de la commission de discipline du parquet) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de la commission (propose que le garde des sceaux ne prononce l'interdiction temporaire de fonction qu'après avis de la commission de discipline du parquet) (p. 6462).

Avant l'article 39 :

- *soutient* l'amendement n° 75 du Gouvernement (autorise l'intégration directe au second grade jusqu'au 31 décembre 1995 des fonctionnaires de catégorie A ne répondant pas aux conditions habituelles de diplômes mais possédant au moins dix ans d'ancienneté et une expérience qui les qualifie pour exercer des fonctions judiciaires) : adopté (p. 6464) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 43 corrigé rectifié de M. André Berthol et 1 corrigé rectifié de M. Jean-Louis Masson (permettent pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'accès à la fonction de juge du livre foncier pour les greffiers en chef présentant au moins quinze ans d'ancienneté et prévoient pour les juges du livre foncier une possibilité d'accès aux autres fonctions des deux grades de la hiérarchie judiciaire) (p. 6464) ;
- *soutient* l'amendement n° 90 du Gouvernement (prévoit pour les juges fonciers des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la possibilité d'accéder aux autres emplois du second groupe après trois ans d'exercice, sous réserve de l'avis conforme de la commission d'avancement lorsque la personne n'est pas licenciée en droit) (p. 6564) : adopté (p. 6465).

Avant l'article 40 :

- *défavorable* à l'amendement n° 70 deuxième correction de la commission (supprime l'automaticité du maintien en fonction sur place des magistrats ayant atteint l'âge de la retraite) (p. 6466) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (modifie les règles de maintien en activité des magistrats ayant atteint l'âge de la retraite en permettant leur passage d'un degré de juridiction à un autre, du siège au parquet et du parquet au siège) (p. 6466) : adopté (p. 6467).

Après l'article 42 :

- *soutient* l'amendement n° 76 du Gouvernement (maintient pour un an à dater de la promulgation de la loi les règles actuelles de recrutement sur titre des auditeurs de justice) : adopté (p. 6467).

- Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel (n° 2303).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 novembre 1991] :

Justice :

- code de l'organisation judiciaire : valeur législative (p. 6468) ;
- rapidité et efficacité (p. 6468).

Magistrats :

- délégation de magistrats de la cour d'appel dans les tribunaux du ressort : pouvoirs du chef de cour (p. 6468) ;
- inamovibilité : garanties (p. 6468).

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime du code de l'organisation judiciaire les dispositions redondantes ou obsolètes) : adopté (p. 6469).

Titre *(proposition de loi tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel et donnant force de loi au code de l'organisation judiciaire [partie législative]) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 du Gouvernement (propose que le titre contienne l'expression « modifiant le code de l'organisation judiciaire ») (p. 6469) : adopté après modifications (p. 6470).

NAYRAL (Bernard)

Député de l'Hérault

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

NEIERTZ (Véronique)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé des droits des femmes

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé des droits des femmes et de la vie quotidienne

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé des droits des femmes. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

Est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé des droits des femmes et de la vie quotidienne. Décret du 25 mai 1991 [*J.O.* du 26 mai 1991] (p. 7149).

DEPOTS

Projet de loi renforçant la **protection des consommateurs (n° 1903)** [19 mars 1991].

Lettre rectificative au projet de loi (n° 1903) **renforçant la protection des consommateurs (n° 1912)** [20 mars 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

orales sans débat de :

- ***Lipkowski (Jean de) (n° 459) :*** **application de la contribution sociale généralisée :** artisans : calcul discriminatoire de la contribution sociale généralisée (C.S.G.) ; retraités : retenue dès janvier 1991 [28 juin 1991] (p. 3856, 3857).
- ***Desanlis (Jean) (n° 467) :*** **handicapés (établissements : Loir-et-Cher) :** Montoire-sur-le-Loir : institut médico-social « L'Hospitalet » ; effectifs de personnel : création de trois postes [28 juin 1991] (p. 3857).
- ***Frédéric-Dupont (Edouard) (n° 458) :*** **patrimoine (secteurs sauvegardés : Paris) :** septième arrondissement : plan de sauvegarde du faubourg Saint-Germain ; décret : publication prochaine [28 juin 1991] (p. 3866).

- ***Rimareix (Gaston) (n° 465)* : mutualité sociale agricole (cotisations)** : cotisations : assiette : réforme et bilan ; droit des conjoints ; droits à retraites de 1990 : décret en cours d'examen au Conseil d'Etat [28 juin 1991] (p. 3867).

- ***Jacquaint (Muguette) (n° 1095)* : égalité des hommes et des femmes dans le domaine professionnel** : égalité professionnelle : lois ; directives européennes : égalité des salaires ; négociations collectives et accords de branche ; travail de nuit : arrêt de la Cour de justice européenne du 25 juillet 1991 [13 novembre 1991] (p. 5898, 5899).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin et de la Moselle (n° 1503).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Code des assurances : loi n° 89-1014 du 31 décembre 1989 (p. 1620).

Assurance fluviale : préparation d'une réglementation nationale (p. 1621, 1622).

Contrats d'assurance en Alsace-Moselle :
- droit local (loi de 1908) : assurance fluviale (p. 1621) ;
- droit local (loi de 1908) : avantages procurés aux assurés et conservés par la proposition (p. 1621) ;
- droit local (loi de 1908) : inadaptation et nécessaire harmonisation (p. 1621).

Départements :
- Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle : commission d'harmonisation du droit local (p. 1620) ;
- droit local : modernisation et prise en compte dans le droit national (p. 1622).

Parlement : Sénat : vote à l'unanimité (p. 1621).

- **Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Abus de faiblesse : élargissement du délit (p. 1627, 1650, 1651).

Audiovisuel : câble : vente forcée (p. 1651).

Codification du droit à la consommation (p. 1627, 1628).

Consommateurs :
- associations : action en représentation conjointe (p. 1627, 1652) ;
- information et protection et déséquilibre professionnels/consommateurs (p. 1626, 1627, 1628, 1649, 1650).

Contrats : clauses abusives : contrôle et encadrement (p. 1627).

Créances et privilèges : surendettement des particuliers (p. 1649, 1650, 1651).

Entreprises : charges et contraintes (p. 1650).

Justice : fonctionnement : encombrement des tribunaux (p. 1652).

Publicité comparative :
- généralités (p. 1627, 1628, 1650) ;
- commerce et artisanat : conséquences de la publicité comparative sur le commerce de détail (p. 1651) ;
- communautés européennes : projet de réglementation (p. 1627) ;
- presse, édition et imprimerie : ressources et campagnes publicitaires (p. 1652) ;
- prix et concurrence : conséquences de la publicité comparative sur la concurrence (p. 1627, 1649).

Discussion des articles [23 et 24 avril 1991] :

Article 1er *(extension du délit d'abus de faiblesse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 120 de M. Roger Gouhier (étend la notion d'abus de faiblesse à toutes les transactions commerciales) (p. 1653) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 158 de M. Jean-Paul Charié (précise que la sollicitation directe à se rendre sur un lieu de vente doit être personnelle) à l'amendement n° 56 de la commission (élargit le champ du délit d'abus de faiblesse aux démarchages par télécopie, restreint le champ de l'application de la sollicitation à se rendre sur un lieu de vente, précise que le délit s'applique aux réunions ou excursions organisées au profit de l'auteur de l'infraction même s'il n'est pas l'organisateur et vise expressément les transactions conclues dans le cadre de foires ou de salons) (p. 1654) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 84 de M. Jean-Paul Charié (précise que toute transaction conclue dans une situation d'urgence avec possibilité de consulter un tiers n'est pas soumise aux dispositions de l'abus de faiblesse) à l'amendement n° 56 de la commission (p. 1654) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 85 de M. Jean-Paul Charié (exclut du champ de l'article 1er les transactions conclues dans une situation d'urgence portant sur des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'électroménager) à l'amendement n° 56 de la commission (p. 1655) ;

  Services : dépannages (p. 1655).
- *défavorable* au sous-amendement n° 157 de M. Jean-Paul Charié (supprime l'extension aux foires et salons du champ d'application de l'article) à l'amendement n° 56 de la commission (p. 1655) ;

  Foires et expositions : pratiques commerciales (p. 1655).
- *ses observations* sur l'amendement n° 83 de M. Jean-Pierre Delalande (étend le délit d'abus de faiblesse aux offres d'avantages gratuits ou à des prix dérisoires sur le lieu de vente) (p. 1656).

Article 2 *(obligation générale d'information) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Jean-Paul Charié (précise que l'obligation générale d'information doit s'appliquer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur) (p. 1657) ;

  Contrats : obligations contractuelles (p. 1657).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (garantit la primauté de la langue française tant en ce qui concerne la présentation que le contenu d'un bien ou d'un service) (p. 1658).

Article 3 *(exécution différée de la livraison de la chose ou de la prestation de service) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jean-Paul Charié (fixe à la valeur du S.M.I.C. le seuil de prix déclenchant l'obligation d'indiquer la date de livraison) (p. 1659) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 91 de M. Jean-Paul Charié (énumère les cas où la responsabilité du professionnel ne peut être engagée en cas de dépassement de date limite) (p. 1660) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 121 de M. Roger Gouhier (prévoit que le consommateur peut résilier un contrat en cas de dépassement de date limite) (p. 1661) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 151 de M. Francis Geng (supprime la présomption d'arrhes) (p. 1662) ;

  Marchés financiers : valeurs mobilières (dispositions) (p. 1662).

Article 4 *(prolongation de la garantie contractuelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (réduit à sept jours la durée minimale d'immobilisation susceptible de s'ajouter à la durée de la garantie contractuelle restant à courir) (p. 1687) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 141 de M. Jean-Louis Masson (réduit à sept jours francs la durée minimale d'immobilisation susceptible de s'ajouter à la durée de la garantie contractuelle restant à courir) (p. 1687) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de M. Jean-Paul Charié (précise que les dispositions de l'article 4 ne s'appliquent pas quand le professionnel propose un bien de remplacement) (p. 1687).

Article 5 *(mention de l'adresse des entreprises de vente à distance) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 140 de M. Jean-Paul Charié (prévoit l'indication de l'adresse de l'établissement responsable de l'offre si elle est différente de celle du siège social) à l'amendement n° 64 de la commission (prévoit l'indication éventuelle de l'adresse de l'établissement responsable de l'offre) (p. 1688).

Article 6 *(extension de l'interdiction de la publicité pour le crédit gratuit) :*

- *soutient* l'amendement n° 129 du Gouvernement (de correction) : adopté (p. 1688).

Article 7 *(extension de l'interdiction de l'envoi forcé aux prestataires de services) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 31 de Jean-Paul Charié et 52 de M. Francis Geng (prévoient que l'article 7 ne s'applique pas aux contrats qui font l'objet d'un consentement tacite) (p. 1689, 1690) ;

Banques et établissements financiers :
- Association française des banques (p. 1690) ;
- pratiques (p. 1689, 1690).

Contrats : consentement tacite (p. 1689).

- *soutient* l'amendement n° 131 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 1690) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 32 de M. Jean-Paul Charié (supprime la notion d'engagement « exprès » nécessaire à tout prélèvement sur un compte bancaire) (p. 1690) ;

Justice : jurisprudence : signification du mot « exprès » (p. 1690).

Article 8 *(action en représentation conjointe) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 122 de M. Roger Gouhier (prévoit qu'une association peut se constituer partie civile dès lors qu'elle est mandatée par une personne) (p. 1691) ;
- *favorable* à l'amendement n° 43 corrigé de la commission des lois (prévoit qu'une association peut se constituer partie civile dès lors que plusieurs consommateurs lui ont donné un mandat écrit et précise qu'il s'agit d'une action en réparation) (p. 1692) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 135 de M. Christian Estrosi (permet à une association de représenter un consommateur ayant subi un préjudice assimilable à un préjudice subi par l'ensemble des consommateurs) (p. 1692).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 146 rectifié de M. Jean-Louis Masson (prévoit que le vendeur peut subordonner son accord de règlement par carte bancaire à la facturation du coût de la commission prélevée par la banque) (p. 1693) ;

Banques et établissements financiers : Conseil national du crédit (réflexion) (p. 1693).

Moyens de paiement : cartes de crédit (cas du crédit gratuit) (p. 1693).

Article 9 *(contrôle juridictionnel des clauses abusives) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 126 de M. Francis Geng (de suppression) (p. 1694, 1695) ;

Commission des clauses abusives (rôle) (p. 1695).

Contrats : garantie (p. 1695).

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de M. Jean-Paul Charié (précise les cas où un professionnel peut modifier les termes d'un contrat) (p. 1697).

Après l'article 9 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 101 rectifié de M. Jean-Louis Masson (supprime la règle du repos hebdomadaire pour les activités fonctionnant de manière automatique) (p. 1697) ;

Travail : salariés (règle du repos dominical) (p. 1697).

- *défavorable* à l'amendement n° 102 rectifié de M. Jean-Louis Masson (prévoit la consultation du comité départemental de la consommation dans les cas de demande de dérogation pour la création de pharmacies) (p. 1698).

Article 10 *(autorisation de la publicité comparative) :*

- *ses observations* (p. 1699) ;

Entreprises : petites et moyennes entreprises (p. 1700).

Information comparative (p. 1699).

Prix et concurrence : conséquences de la publicité comparative sur la concurrence (p. 1700).

Demande la réserve du vote des amendements à l'article 10 et de l'article 10 (p. 1700).

- *ses observations* sur l'amendement n° 130 de M. Jacques Farran (de suppression) (p. 1701) ;

Communautés européennes : projet de réglementation (p. 1701, 1702).

Consommateurs : protection et information (p. 1701).

- *défavorable* à l'amendement n° 4 corrigé de M. Jean-Paul Charié (remplace la publicité comparative par l'information comparative) (p. 1703) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. Jean-Paul Charié (précise que la comparaison doit se faire entre des biens destinés aux mêmes catégories d'utilisateurs et aux mêmes usages) (p. 1704) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 74 de la commission (précise que les biens ou services comparés doivent être disponibles sur le marché) (p. 1712) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 35 rectifié de M. Jean-Paul Charié (exclut les comparaisons ne portant que sur des prix) (p. 1713) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 144 corrigé de M. Jean-Louis Masson (élargit le champ d'application à toute comparaison portant sur des prix) à l'amendement n° 76 de la commission (précise les conditions de licéité des comparaisons portant exclusivement sur les prix) (p. 1713) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 160 du Gouvernement (précise les conditions de licéité des comparaisons portant sur des prix) à l'amendement n° 76 de la commission : vote réservé (p. 1714) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1725) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 113 de M. Francis Geng (précise que la définition des types de commerces comparables est faite par référence à la nomenclature d'activités et de produits de l'I.N.S.E.E.) (p. 1714) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 corrigé de M. Jean-Paul Charié (prévoit que la comparaison ne peut avoir pour objet ni pour effet de tirer avantage de la notoriété attachée à une marque) (p. 1715) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Jacques Farran (prévoit que la comparaison ne peut avoir pour objet ni pour effet de tirer avantage de la notoriété attachée à une marque) (p. 1715) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. Jean-Paul Charié (n'autorise la comparaison que si elle porte sur des produits bénéficiant de la même appellation contrôlée ou du même signe distinctif) (p. 1716) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 117 de M. Jean-Paul Charié (précise que les annonces comparatives parues dans la presse ne pourront donner lieu à l'exercice du droit de réponse) (p. 1717, 1718) ;

Presse, édition et imprimerie : droit de réponse (p. 1717, 1718).

- *favorable* au sous-amendement n° 145 de M. Jean-Louis Masson (précise que la communication doit être faite sept jours francs avant diffusion de l'annonce comparative) à l'amendement n° 78 de la commission (institue une communication obligatoire au professionnel visé avant diffusion de l'annonce comparative) (p. 1718) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 88 de M. Jean-Paul Charié (prévoit la sanction des infractions à l'article 10) (p. 1719).

Article 10-1 *(calcul des indices de prix à la consommation) (lettre rectificative) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de M. Roger Gouhier (réintègre le prix du tabac dans le calcul des indices de prix à la consommation pour la détermination des prestations) (p. 1722).

Après l'article 10-1 :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Jean-Jacques Hyest soutenu par M. Germain Gengenwin (institue un fichier national recensant l'ensemble des crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels) (p. 1722) ;

Créances et privilèges : surendettement des particuliers (p. 1722).

Demande un vote bloqué sur l'article 10 modifié par les amendements n°s 71, 72, 73, 74, 75 et 76 complété par le sous-amendement n° 160, les amendements n°s 77, 78, 79 et 80 et sur l'ensemble du projet de loi (p. 1723).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Agroalimentaire : substances édulcorantes possédant un pouvoir sucrant (p. 6507).

Consommateurs : information, protection et déséquilibre professionnels/consommateurs (p. 6506).

Contrats : droit des contrats : remise en cause (p. 6506).

Sénat : texte (p. 6506).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Article 1er *(extension du délit d'abus de faiblesse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de M. Roger Gouhier (étend la notion d'abus de faiblesse à toutes les transactions commerciales) (p. 6508) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6508) : adopté (p. 6509) ;
- *favorable* à l'amendement n° 13 de M. Alain Brune (réintroduit les cas d'abus de faiblesse constatés dans le cadre des foires et salons) (p. 6509).

Article 2 *(obligation générale d'information) :*

- *favorable* à l'amendement n° 17 de M. Alain Brune (supprime l'obligation de faire figurer la provenance géographique des denrées alimentaires) (p. 6509) ;

Communautés européennes : réglementation (p. 6509).

Article 3 *(exécution différée de la livraison de la chose ou de la prestation de services) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de M. Alain Brune (supprime le délai de 40 jours pour exercer le droit de résiliation) (p. 6510) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Alain Brune (prévoit l'obligation de faire figurer sur le contrat la définition des sommes versées d'avance, arrhes ou acompte) (p. 6511).

Article 7 *(extension de l'interdiction de l'envoi forcé aux prestataires de services) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de M. Alain Brune (supprime l'exception pour les accords conclus conformément à des usages professionnels contrôlés par une autorité administrative) (p. 6512) ;

Banques et établissements financiers : ordres de bourse et découverts bancaires (p. 6512).

Article 9 *(contrôle juridictionnel des clauses abusives) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de M. Alain Brune (supprime les dispositions introduites par le Sénat qui détaillent les procédures de saisine et d'avis de la commission des clauses abusives) (p. 6513).

Article 10 *(autorisation de la publicité comparative) :*

Demande la réserve du vote des amendements à l'article 10 et de l'article 10 : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6519).

- *soutient* l'amendement n° 41 du Gouvernement (rédactionnel) : vote réservé ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6521) ; adopté au scrutin public (p. 6528) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de M. Alain Brune (autorise les annonces comparatives portant sur une seule caractéristique du produit) (p. 6522) ;

Information comparative (p. 6521, 6522).

- *soutient* l'amendement n° 42 du Gouvernement (supprime un paragraphe introduit par le Sénat qui autorise la publicité comparative dans le cadre des émissions de « téléachat ») : vote réservé ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6523) ; adopté au scrutin public (p. 6528) ;
- *favorable* à l'amendement n° 33 de M. Alain Brune (supprime le système de sanctions spécifiques pour les infractions aux règles de la publicité comparative, introduit par le Sénat).

Article 10-1 (lettre rectificative) *(calcul des indices des prix à la consommation) :*

- *ses observations* (p. 6524) ;

Bilans, études et statistiques : indice I.N.S.E.E. : calcul des indices de prix à la consommation : rôle (p. 6524) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de M. Alain Brune (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6528).

Demande la réserve du vote sur l'amendement n° 38 et l'article 10-1 : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6525).

Article 12 nouveau *(conditions d'établissement dans les métiers d'artisanat) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 du Gouvernement (de suppression) : adopté (p. 6525).

Article 13 nouveau *(substances édulcorantes possédant un pouvoir sucrant) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 du Gouvernement (adapte les dispositions de l'article 13 aux prescriptions du droit communautaire) (p. 6525) : adopté (p. 6526) ;

Communautés européennes : droit communautaire : sucre (p. 6525).

Après l'article 13 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Louis Masson (prévoit la création par décret d'une chambre régionale des métiers en Lorraine) (p. 6527).

Article 7 précédemment réservé *(extension de l'interdiction de l'envoi forcé aux prestataires de services) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 du Gouvernement (précise que les dispositions de l'article ne s'appliquent pas au découvert bancaire ou à la mise en œuvre d'une clause de variation de prix) : adopté (p. 6527).

Demande un vote bloqué sur l'article 10 modifié par les amendements n°s 37, 41, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 42, 33, 34, 35, 36 ainsi que sur l'amendement n° 38 rétablissant l'article 10-1, et sur l'ensemble du projet de loi (p. 6527).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [17 décembre 1991] :

Abus de faiblesse (p. 8097).

Bilans : études et statistiques : indice I.N.S.E.E. (p. 8097).

Commission mixte paritaire : texte (p. 8097).

Consommateurs : associations : action en représentation conjointe (p. 8097).

Publicité : publicité comparative (p. 8097).

Service : envoi forcé : interdiction (p. 8097).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [31 octobre 1991] :

Femmes :

- climat idéologique (p. 5362) ;
- contrôle des naissances : droits acquis (p. 5362, 5363) ;
- crédits (p. 5363) ;

- déléguées régionales et départementales (p. 5362, 5363) ;
- inégalités (p. 5362) ;
- insertion professionnelle (p. 5362) ;
- orientation professionnelle (p. 5362) ;
- scolarisation et formation (p. 5362) ;
- secrétariat d'Etat : légitimité (p. 5363) ;
- taux d'activité (p. 5362) ;
- violence, harcèlement sexuel (p. 5363).

Réponses aux questions :

Femmes :
- contrôle des naissances : droits acquis (Mme Janine Ecochard) (p. 5381) ;
- droits des femmes : application et lacunes (Mme Janine Ecochard) (p. 5381) ;
- égalité professionnelle et sociale (Mme Muguette Jacquaint) (p. 5379) ;
- procréation médicale assistée (Mme Janine Ecochard) (p. 5382) ;
- travail de nuit (Mmes Muguette Jacquaint, Denise Cacheux) (p. 5379, 5385).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [17 décembre 1991] :

Commission mixte paritaire : texte (p. 8099).

NENOU-PWATAHO (Maurice)

Député de la Nouvelle-Calédonie et dépendances

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

NERI (Alain)

Député du Puy-de-Dôme

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 1960) [17 avril 1991] (p. 1348).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876) [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7707).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059) [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

Rapporteur du projet de loi relatif à l'attribution du titre de reconnaissance de la nation aux fonctionnaires de police ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord (n° 2217) [24 octobre 1991] (p. 5060).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 1960) modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à **l'organisation** et à la **promotion des activités physiques et sportives (n° 2052)** [22 mai 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Licenciements chez Michelin : classement éventuel du département du Puy-de-Dôme en pôle de reconversion ; plan social : présentation au comité d'entreprise ; solidarité nationale et préretraites [10 avril 1991] (p. 1023, 1024).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation sur la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Article 22 *(création d'établissements publics fonciers) :*

Article L. 324-1 du code de l'urbanisme (nature et compétences des établissements publics fonciers) :

- *son* amendement n° 411 soutenu par M. Bernard Carton (prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à vocation unique antérieurement créés sont transformés en établissements publics fonciers) : retiré (p. 2605).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- carte du combattant (p. 5118) ;
- retraite mutualiste (p. 5118).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Entreprises : licenciements : plans sociaux (p. 5389).

Formation professionnelle et promotion sociale : contrôle des organisations et des entreprises (p. 5613).

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Déchets : décharges industrielles : sites (p. 5462).

Impôts locaux : taxe professionnelle : écrêtement pour les entreprises utilisant des décharges industrielles (p. 5462).

Jeunesse et sports. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Associations : vie associative : crédits, postes F.O.N.J.E.P. (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) (p. 5791).

Collectivités locales : financement de la politique du sport (p. 5791).

Culture : culture et sport (p. 5790).

Enfants : sport et rythmes scolaires : contrat du temps de l'enfant (p. 5791).

Jeunes :
- éducation populaire (p. 5791) ;
- information-jeunesse (p. 5791) ;
- opération « été-jeunes », équipements de proximité, ticket sport (p. 5790).

Ministère de la jeunesse et des sports :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5790, 5791) ;
- emplois : suppression et gestion prévisionnelle (p. 5791).

Sports :
- Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) : financement (p. 5791) ;
- Jeux olympiques d'hiver de 1992 : engagement de l'Etat (p. 5791).

NESME (Jean-Marc)

Député de Saône-et-Loire

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Vice-président de cette mission [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier les articles 110 et 183 du code de commerce afin de **limiter à quarante-cinq jours les échéances des effets de commerce (n° 2101)** [12 juin 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [23 octobre 1991] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et de la forêt : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4932).

Agroalimentaire : industrie (p. 4932).

B.A.P.S.A. : financement : contribution du régime des non-salariés non agricoles et abaissement du taux de la cotisation incluse dans la T.V.A. (p. 4932).

Communautés européennes :
- aides (p. 4932) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4933).

Coopération et développement : aide alimentaire et annulation de la dette (p. 4933).

Culture : grands travaux : coût (p. 4932).

Elevage :
- commission d'enquête relative au fonctionnement du marché de la viande bovine et ovine (p. 4931, 4932) ;
- crise de l'élevage et mesures (p. 4932) ;
- distorsions de concurrence (p. 4932) ;
- viandes : importation en provenance des pays de l'Est (p. 4931).

Enseignement agricole : maisons familiales rurales (p. 4932).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4932).

Offices d'intervention : réduction de la dotation (p. 4933).

Ordre public : manifestation du 29 septembre 1991 à Paris et manifestations agricoles en province (p. 4931).

Culture et communication. - Communication. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Télévision : F.R. 3 : centre de production de Dijon : suppression (p. 5269).

NOIR (Michel)

Député du Rhône

(2e circonscription)

Non inscrit

Elu le 3 février 1991 [*J.O.* du 6 février 1991] (p. 1911).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 6 février 1991] (p. 1911) ; [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 28 février 1991] (p. 2933).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 183 (introduit dans l'énoncé du titre Ier la notion de solidarité financière) (p. 162) : adopté (p. 164) ;

Collectivités locales :
- Lyon (p. 162) ;
- communautés urbaines (p. 162) ;
- Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 162).

Communes :
- coopération intercommunale (p. 162) ;
- ressources (p. 163).

Logement social (p. 163).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *son* amendement n° 171 soutenu par M. Jacques Toubon (précise que les crédits attribués au titre de la D.S.U. ne peuvent être affectés à des dépenses de personnel ou d'amortissement de la dette) (p. 216) : vote réservé (p. 217) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 175 (prend en compte l'effort fiscal des groupements de communes) (p. 241) : vote réservé (p. 242) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 174 (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) : vote réservé (p. 245) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 173 (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) : vote réservé (p. 250) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 172 soutenu par M. Jacques Toubon (dispose que les contributions à la D.S.U. de communes membres d'une communauté urbaine sont distribuées aux seules communes attributaires de la D.S.U. membres de cette communauté urbaine) (p. 252) : vote réservé (p. 253) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *son* amendement n° 188 soutenu par M. Jacques Toubon (institue un régime provisoire pour 1991) : vote réservé (p. 286) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 286) ;
- *son* amendement n° 176 (supprime le deuxième alinéa de l'article 8 afin qu'aucune commune ne touche moins de D.G.F. en 1991 qu'en 1990) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2363).

Communes : Lyon (p. 2363).

Délinquance et criminalité (p. 2363).

Enseignement : échec scolaire (p. 2362, 2364).

Entreprises : implantation (p. 2362).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2363).

Etrangers : immigration (p. 2363).

Politique foncière : terrains à bâtir : rareté, coût (p. 2363).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2362) ;
- politique de la ville (p. 2362).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1991] :

Transports en commun :
- province (p. 5407) ;
- R.A.T.P. et transports parisiens (p. 5407) ;
- villes : politique de la ville et transports en commun (p. 5406, 5407).

Transports routiers : automobiles : accroissement du trafic (p. 5406).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Discussion [27 novembre 1991] :

Principaux thèmes développés :

Affaires étrangères : espace méditerranéen (p. 6696).

Conseil européen : Maastricht : enjeux du Sommet (p. 6696).

Europe :
- Association économique de libre échange (A.E.L.E.) : formation de l'« Espace économique européen » avec la C.E.E. (p. 6696) ;
- confédération européenne : perspectives (p. 6696) ;
- Europe centrale et de l'Est : aide, association à la C.E.E. (p. 6696) ;
- Europe de la recherche : nécessité (p. 6695) ;
- Europe de l'espace : perspectives (p. 6695).

France : membre permanent du Conseil de sécurité de l'O.N.U. (p. 6696).

Grande-Bretagne : union monétaire : statut d'exception (p. 6695).

Parlement européen :
- égalité de représentation de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de l'Allemagne : maintien (p. 6696) ;
- pouvoirs : extension : perspectives (p. 6696).

Union économique et monétaire : Allemagne : refus d'un calendrier précis (p. 6695).

Union soviétique : désintégration (p. 6695).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 6695).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1991] :

Après l'article 54 A :

- *son* amendement n° 333 soutenu par Mme Bernadette Isaac-Sibille (précise que les attributions et les règles de fonctionnement des communautés urbaines sont les mêmes que celles des collectivités territoriales) (p. 6885) : adopté (p. 6886).

NUNGESSER (Roland)

Député du Val-de-Marne

(7e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur d'information sur le droit d'ingérence et la réforme de l'O.N.U. [10 octobre 1991].

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des affaires étrangères, sur l'**Europe de l'environnement (n° 2074)** [31 mai 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Peine de mort :** rétablissement dans quatre cas : proposition de loi ; Convention européenne des droits de l'homme ; protocole n° 6 : dénonciation par la France ; peine de sûreté de trente ans ; code pénal : réorganisation de l'échelle des peines [6 novembre 1991] (p. 5573, 5574).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [21 mars 1991] :

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 148, 149, 150).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- conditions de mise en œuvre (p. 150) ;
- critères : logement social (p. 149).

Equipement et grands travaux : Opéra Bastille, Très Grande Bibliothèque (coût) (p. 150).

Etat : transferts de charges sur les collectivités locales (p. 150).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 149).

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

- *son* amendement n° 127 soutenu par M. Pierre Mazeaud (constitue un comité des communes contributives au fonds

de solidarité, chargé de contrôler l'utilisation des crédits dudit fonds) : vote réservé (p. 274) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *son* amendement n° 128 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de coordination) : vote réservé (p. 274) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *son* amendement n° 130 soutenu par M. Jean Tiberi (reporte d'un an les conséquences de la réforme sur la dotation de garantie de progression minimale) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Régions :
- Ile-de-France (p. 5434) ;
- Nord - Pas-de-Calais (p. 5434) ;
- Rhône-Alpes (p. 5434).

Transports fluviaux :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5429, 5434) ;
- liaison Rhin-Rhône (p. 5434) ;
- liaison Seine-Nord (p. 5434) ;
- voies navigables (p. 5434) ;
- Voies navigables de France (p. 5429, 5434).

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Chasse et pêche :
- Communautés européennes : directives : respect par les chasseurs (p. 5463) ;
- « loi Verdeille » n° 64-696 du 10 juillet 1964 et droit de propriété (p. 5463).

NUNZI (Jean-Paul)

Député de Tarn-et-Garonne

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Gel :** froid et neige : vignobles et arbres fruitiers touchés ; agriculture : emploi et activité ; Fonds national de garantie des calamités agricoles : indemnisation ; risques assurables : extension [24 avril 1991] (p. 1677, 1678).

O

OEHLER (Jean)

Député du Bas-Rhin

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299) [*J.O.* du 5 décembre 1991] (p. 15898).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Conseil économique et social : avis (p. 2389).

Etrangers : immigration (p. 2388).

Logement et habitat :
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2388, 2389) ;
- programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 2388).

Régions : Alsace-Lorraine (p. 2389).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2388) ;
- centres-villes (p. 2389) ;
- événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie (p. 2388).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Aides : aides personnalisées au logement (A.P.L.) (p. 5082, 5083).

Impôt sur le revenu : réductions d'impôt (p. 5082).

Loyers (p. 5083).

Secteur locatif privé (p. 5082).

OLLIER (Patrick)

Député des Hautes-Alpes

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission de la production et des échanges sur l'application de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au **développement** et à la **protection de la montagne (n° 2198)** [3 juillet 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Politique agricole et désertification rurale :** monde rural : perspectives ; budget de l'agriculture pour 1992 : baisse de 4 p. cent ; budget de l'aménagement du terri-

toire : baisse de 10 p. cent ; évolution démographique de la population rurale ; zones défavorisées et de montagne : aides communautaires [2 octobre 1991] (p. 4025, 4026).

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Aménagement du territoire : zones de montagne et zones défavorisées (p. 748, 749).

Lait et produits laitiers : quotas (mobilité) (p. 748).

- **Transports** [19 décembre 1991] :

Départements : Hautes-Alpes (p. 8215).

Transports routiers : A 51 : liaison Sisteron-Grenoble (p. 8215).

orales sans débat :

- **n° 370,** posée le 9 avril 1991 : **enseignement maternel et primaire (fonctionnement)** (p. 1008). Appelée le 12 avril 1991 : montagne : fermeture de classes ; postes d'instituteurs : maintien (nécessité) ; Plan Montagne (respect) (p. 1114, 1115).

- **n° 389,** posée le 23 avril 1991 : **voirie (autoroutes)** (p. 1663). Appelée le 26 avril 1991 : autoroute : Grenoble-Sisteron via Gap : tracé ; aménagement du territoire (rééquilibre) (p. 1815, 1816).

- **n° 437,** posée le 11 juin 1991 : **voirie (autoroutes)** (p. 3008, 3009). Appelée le 14 juin 1991 : Grenoble-Sisteron via Gap : tracé ; vallée du Rhône : allégement du trafic ; département des Hautes-Alpes : désenclavement (p. 3175, 3176).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 134, 135).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 134).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 134, 135).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : réformes (propositions) (p. 135).

Ville : villes centres en zone rurale (p. 135).

Discussion des articles [21 mars 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 42 soutenu par M. Pierre Mazeaud (modifie le mode de calcul de la dotation de péréquation afin de prendre en compte, d'une part le rapport entre le potentiel fiscal de la commune et celui de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique et d'autre part le rapport entre l'effort fiscal moyen de la commune et celui de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique) (p. 176) : retiré (p. 180).

Article 1er *(part des concours particuliers au sein de la D.G.F.) :*

- *son* amendement n° 49 soutenu par M. Pierre Mazeaud (modifie la part des concours particuliers au sein de la D.G.F. afin de faciliter le soutien aux communes rurales) : adopté (p. 182) ;

- *son* amendement n° 111 : devenu sans objet (p. 182).

Article 2 *(part de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales au sein des concours particuliers) :*

- *son* amendement n° 113 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de conséquence) : devenu sans objet (p. 183) ;

- *son* amendement n° 112 soutenu par M. Pierre Mazeaud (supprime le report à 1994 de l'entrée en vigueur de l'article 2) : vote réservé (p. 184) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *son* amendement n° 46 soutenu par M. Pierre Mazeaud (modifie les critères d'attribution et de répartition de la D.S.U., limite son montant et prévoit une dotation réduite provisoire en cas de fin de droit à la D.S.U.) (p. 187) : vote réservé (p. 189) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *son* amendement n° 114 soutenu par M. Pierre Mazeaud (plafonne le montant de la D.S.U. et prévoit un régime transitoire pour les communes qui cessent d'être bénéficiaires) : vote réservé (p. 207) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Pierre Mazeaud (institue une dotation de solidarité rurale) (p. 218) : vote réservé (p. 223) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *son* amendement n° 116 soutenu par M. Pierre Mazeaud (institue une dotation de solidarité rurale) (p. 219) : vote réservé (p. 223) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *son* amendement n° 50 (fixe les montants pour 1991, 1992 et 1993 des ressources affectées à la D.S.U. et à la dotation de solidarité rurale) (p. 223) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 48 soutenu par M. Pierre Mazeaud (précise les conditions à remplir par les communes pour bénéficier de la D.S.U. ou de la dotation de solidarité rurale ainsi que les modalités de prélèvement sur la garantie de progression de la D.G.F.) (p. 226) : rejeté (p. 227) ;

- *son* amendement n° 117 soutenu par M. Pierre Mazeaud (précise les conditions à remplir par les communes pour bénéficier de la D.S.U. ou de la dotation de solidarité rurale ainsi que les modalités de prélèvement sur la garantie de progression de la D.G.F.) (p. 226) : rejeté (p. 227).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 10 *(solidarité financière entre départements) :*

- *ses observations* (p. 1237) ;

Aménagement du territoire (p. 1236).

Dotation globale de fonctionnement : réforme (p. 1237).

- *son* amendement n° 44 (assure dès 1991 le financement de la solidarité financière entre départements par un prélèvement sur les garanties de progression minimale de la région Ile-de-France et des départements dont le potentiel fiscal est supérieur de 20 p. 100 à la moyenne nationale, ainsi que par un prélèvement global sur la dotation globale de fonctionnement des départements) : rejeté (p. 1240) ;

Aménagement du territoire : zones de montagne et zones rurales (p. 1237, 1239).

- *ses observations* sur l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le complète par un mécanisme de progression du taux de prélèvement) (p. 1240).

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1681).**

Première lecture :

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *favorable* à l'amendement n° 494 de M. Pierre Lequiller (précise que ce sont les administrés de la commune qui ont droit d'être informés sur les affaires locales) (p. 413).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 455 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 417) ;
- *favorable* à l'amendement n° 558 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 417).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 342 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 437) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 437) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 457 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 437).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 504 de M. Xavier Dugoin (dispose que la représentation des groupes minoritaires est assurée dans les commissions municipales et dans les commissions consultatives) (p. 460).

Article 20 *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 365 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 463).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 561 de M. Pierre Micaux (dispose que le droit à l'information du conseiller municipal ne s'étend pas forcément à la totalité des affaires de la commune) (p. 471).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 509 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispose que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la réunion du conseil municipal doit, pour être de droit, être demandée par la majorité des membres) (p. 474).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 633 de M. Christian Estrosi (supprime l'obligation d'établir le règlement intérieur dans le mois qui suit l'installation du nouveau conseil municipal) (p. 489) : retiré (p. 491) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 700 de la commission (allonge à trois mois le délai autorisé pour établir le règlement intérieur après renouvellement du conseil municipal) (p. 490).

Après l'article 26 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 401 de M. Jacques Brunhes (dispose que les commissions permanentes sont composées à la proportionnelle et assurent en leur sein l'expression pluraliste des élus) (p. 495).

Article 28 *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* (p. 497, 498).

Après l'article 30 :

- *reprend* l'amendement n° 553 de M. Jean Briane (dispose que la population à prendre en compte pour l'application des chapitres 1er à 3 du titre II est celle qui résulte des recensements généraux et complémentaires) (p. 500) : retiré (p. 501).

Avant l'article 31 :

Rappel au règlement : interroge le président de séance et le Gouvernement sur leur intention de respecter les réformes des méthodes de travail de l'Assemblée proposées par le président Fabius (p. 505).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 611 de la commission (crée un observatoire régional du financement local) (p. 510).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 643 de M. René Beaumont (organise l'élection des membres du bureau) (p. 534, 535) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 711 du Gouvernement (dispose que les vice-présidents sont élus au sein de la commission permanente et forment le bureau avec le président) (p. 537, 538).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 367 de M. Jean Desanlis (autorise les maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants à se porter acquéreurs d'un terrain situé dans un lotissement communal) (p. 543).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

Rappel au règlement : demande au président de l'informer sur l'heure de levée de la séance et sur la date de reprise de la discussion (p. 556).

Article 39 *(organe exécutif de l'entente) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 406 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 568) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 465 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 568).

Observations sur le rappel au règlement de : *Rossinot (André)* (p. 569).

Article 46 *(modification des limites territoriales des régions) :*

- *ses observations* (p. 573).

Avant l'article 48 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 583) ;

Communes : coopération intercommunale (liberté de choix) (p. 583).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

Article L. 160-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 371 soutenu par M. Robert Poujade (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 603) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *son* amendement n° 372 soutenu par M. Pierre Mazeaud (dispose que le président de la commission est élu chaque année parmi ses membres) : vote réservé (p. 608) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 618).

Article L. 160-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 373 (énonce les missions de la commission départementale) (p. 621) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *son* amendement n° 374 (précise que les propositions et observations de la commission sont rendues publiques) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *son* sous-amendement n° 728 (dispose que les communes peuvent par une délibération prise à une majorité des deux tiers du conseil municipal, refuser de participer au schéma départemental) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (dispose que la commission départementale de coopération communale élabore un projet de schéma de coopération communale en fonction des propositions émises librement par les communes et que ce projet est transmis pour avis aux communes et établissements publics de coopération

intéressés qui se prononcent dans un délai de trois ou six mois) (p. 626) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 629).

Avant l'article 53 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 735 du Gouvernement (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 812) ;
- *son* sous-amendement n° 739 (précise que les communes ayant manifesté à une majorité des deux tiers leur volonté de ne pas participer à la communauté des communes ne peuvent en aucun cas y être associées) à l'amendement n° 735 du Gouvernement (p. 810) : rejeté au scrutin public (p. 814).

Article 51 précédemment réservé *(création des communautés de communes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 376 : devenu sans objet (p. 814).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Article L. 167-1 du code des communes :

- *son* sous-amendement n° 688 rectifié (précise que la commune fait connaître sa volonté par une délibération prise à la majorité des deux tiers du conseil municipal) à l'amendement n° 487 de M. Philippe Vasseur (dispose qu'aucune commune ne pourra être incluse dans une communauté si elle marque sa volonté d'appartenir à une autre communauté) : rejeté (p. 816).

Article L. 167-3 du code des communes :

- *son* amendement n° 520 (fixe pour mission aux communautés de communes le développement économique, l'aménagement de l'espace et la protection et la mise en valeur de l'environnement) : rejeté (p. 817) ;
- *son* amendement n° 524 (crée un quatrième groupe de compétences pour la communauté de communes qui concerne l'organisation des services aux populations) : rejeté (p. 818) ;
- *soutient* l'amendement n° 385 de M. Jean Briane (précise que les compétences nécessaires à l'exécution de ses missions sont transférées à la communauté de communes par délibérations concordantes du conseil de communauté et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres) : devenu sans objet (p. 819) ;
- *son* amendement n° 525 (précise que les compétences nécessaires à l'exécution de ses missions sont transférées à la communauté de communes par délibérations concordantes du conseil de communauté et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres) : devenu sans objet (p. 819) ;
- *son* amendement n° 521 (propose que la communauté de communes puisse confier par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de sa compétence à une ou plusieurs communes membres ou à leurs établissements publics) : rejeté (p. 820).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Article L. 167-4 du code des communes :

- *son* sous-amendement n° 740 (précise que la substitution n'est possible que si le syndicat ou le district en a manifesté l'intention par un vote à la majorité des deux tiers de ses membres) à l'amendement n° 737 du Gouvernement (propose que lorsque des communes précédemment associées, à l'exclusion de toute autre, dans un syndicat de communes ou un district décident de créer une communauté de communes, cette dernière est substituée de plein droit au syndicat ou au district préexistant) (p. 840) : retiré (p. 841).

Article L. 167-6 du code des communes :

- *son* amendement n° 378 (supprime le recours au décret en conseil d'Etat pour fixer les conditions dans lesquelles une communauté de communes peut prendre en charge des compétences appartenant à un syndicat de communes ou à un district préexistants) : retiré (p. 841).

Après l'article 53 :

- *son* amendement n° 379 soutenu par M. Pierre Mazeaud (dispose que le président et le bureau du district présentent chaque année au conseil avant le 15 février un rapport sur les activités du district) (p. 842) : rejeté (p. 843) ;
- *son* amendement n° 380 (crée après l'article 53 un chapitre 3 *bis* intitulé « des districts ») : devenu sans objet (p. 843).

Article 54 *(commmunautés de villes) :*

Article L. 168-3 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 294 de la commission (propose que la répartition des siéges au sein du conseil de la communauté de villes dépende d'un accord amiable des conseils municipaux conclu à l'unanimité et, en l'absence d'un tel accord, d'une application de la représentation proportionnelle) (p. 861).

Article L. 168-4 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 532 de M. Daniel Goulet (prévoit que la communauté de « pays » peut exercer les mêmes compétences que celle des communautés de villes) : retiré (p. 862).

Après l'article L. 168-4 du code des communes :

- *soutient* le sous-amendement n° 747 de M. Christian Estrosi (propose que la décision ne puisse être prise que sur avis conforme du conseil municipal, un silence de trois mois valant avis favorable) à l'amendement n° 305 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné rendu dans le délai d'un mois et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) (p. 864) : rejeté (p. 865) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 748 de M. Christian Estrosi (porte le délai de réponse accordé à la commune à trois mois) à l'amendement n° 305 de la commission (p. 864) : adopté (p. 865).

Après l'article 56 :

- *favorable* à l'amendement n° 310 de la commission (propose que les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs et les représentants de la commune dans les organismes de coopération intercommunale soient soumis à une nouvelle élection en cas de changement de maire) (p. 874) ;
- *favorable* à l'amendement n° 733 de M. Bernard Derosier (supprime la possibilité pour un conseil municipal de révoquer et de remplacer à tout moment l'un de ses délégués) (p. 874) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 316 de la commission (dispose que la transformation d'un organisme de coopération intercommunale non doté d'une fiscalité propre en établissement public doté d'une telle fiscalité s'effectue suivant les régles de création du nouvel établissement public de coopération) (p. 877, 878) ;
- *son* amendement n° 523 (organise un comité de développement local aux côtés d'une communauté de communes ou d'un district et autorise ces derniers à prendre, dans ce cas, la dénomination de « communauté rurale ») (p. 878) : rejeté (p. 879) ;
- *soutient* l'amendement n° 388 2e rectification de M. Jean Briane (organise un comité de développement local aux côtés d'une communauté de communes ou d'un district et autorise ces derniers à prendre, dans ce cas, la dénomination de « communauté rurale ») (p. 878) : rejeté (p. 879) ;
- *soutient* l'amendement n° 434 de M. Jean-Louis Masson (autorise la modification par le préfet des limites communales lorsque, dans une agglomération de plus de 15 000 habitants, un équipement public de la ville-centre se trouve sur le territoire, immédiatement contigu, d'une autre commune) : rejeté (p. 879) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 686 rectifié de la commission (affirme que les décisions prises par les collectivités locales d'accorder ou de refuser une aide financière à une autre collectivité ne peuvent avoir pour effet l'établissement ou l'exercice d'une tutelle de quelque forme que ce soit) (p. 881).

Article 60 *(possibilité pour la communauté de communes d'opter pour le régime fiscal de la communauté de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de M. Jean Briane (de suppression) (p. 910) : rejeté (p. 911) ;

- *son* amendement n° 381 (de suppression) (p. 910) : rejeté (p. 911) ;
- *soutient* l'amendement n° 427 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 910, 911) : rejeté (p. 911).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 et 30 novembre 1991] :

Article 26 supprimé par le Sénat *(questions orales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime l'obligation de transmettre les questions orales au maire un jour franc avant le début de la séance) (p. 6798).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *favorable* (p. 6831).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6852).

Après l'article 64 *bis* :

- *son* amendements n° 3 rectifié soutenu par M. Jean Briane (majore la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes de moins de 2 000 habitants caractérisées par la faible densité de leur population, la faiblesse de leur potentiel fiscal à l'hectare et leur appartenance à une zone aidée par le FEDER) (p. 6941) : rejeté (p. 6943).

Rappel au règlement : articles 55, 58, 71 et 72 du règlement : demande de sanctions à l'encontre d'un député socialiste ayant « subtilisé » par la violence la clef de vote électronique d'un député du groupe U.D.C. [10 avril 1991] (p. 1024).

Rappel au règlement : s'indigne qu'aucune sanction n'ait été prise par le Bureau de l'Assemblée nationale à la suite de l'incident de vote sur le projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République [12 avril 1991] (p. 1119).

- Proposition de résolution de MM. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Absentéisme et perte de crédibilité du Parlement (p. 2097).

Assemblée nationale :
- groupe de réflexion sur la réforme du travail parlementaire et réformes déjà effectuées (p. 2097) ;
- Président : M. Jacques Chaban-Delmas (hommage à son action) (p. 2097) ;
- utilisation de l'article 49-3 (excès) (p. 2098).

Constitution : prééminence du pouvoir exécutif et abaissement du Parlement (p. 2098).

Gouvernement : respect des réformes adoptées par l'Assemblée nationale (p. 2096, 2097).

Groupes politiques : consensus sur les réformes (nécessité) (p. 2097).

Règlement : modifications proposées (p. 2098).

Séances de nuit : allongement (critique) (p. 2097).

Rappel au règlement : dénonce l'absence d'inscription à l'ordre du jour de la proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur le fonctionnement des renseignements généraux [14 mai 1991] (p. 2133).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Aménagement du territoire (p. 2360, 2361, 2362).

Emploi (p. 2361).

Logement et habitat : logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2361).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2361) ;
- événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie (p. 2360).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 103 soutenu par M. Gaston Rimareix (réduit à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits agricoles aux exploitations agricoles ainsi que ceux de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *son* amendement n° 104 soutenu par M. Gaston Rimareix (réduit à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) : non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *son* amendement n° 105 soutenu par M. Gaston Rimareix (réduit à 20 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) (p. 3083) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [8 octobre 1991] :

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (dispose qu'un maire, un adjoint ou un conseiller municipal délégué peut acquérir un lot communal pour son usage professionnel après accord de la chambre régionale des comptes et délibération motivée du conseil municipal) (p. 4285).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 242 soutenu par M. Jean de Gaulle (exonère de droit de bail les locations dont le loyer annuel n'excède pas 10 000 F ainsi que celles dont le bail n'excède pas douze semaines et dont le loyer annuel est compris entre 10 000 F et 50 000 F) (p. 4655) : vote réservé (p. 4656) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 243 soutenu par M. Jean de Gaulle (relève le seuil d'exonération du droit de bail pour les locations de meublés classés en catégorie « tourisme ») (p. 4655) : vote réservé (p. 4656) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 11 *(aménagement des règles de rappel des donations antérieures pour l'application des droits de mutation à titre gratuit) :*

- *son* amendement n° 245 soutenu par M. Jean de Gaulle (ramène de dix à cinq ans le délai de rappel fiscal des donations antérieures concernant des terres agricoles) :

vote réservé (p. 4686) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 21 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation applicable au gazole) :*

- *son* amendement n° 247 soutenu par M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4725) : vote réservé (p. 4726) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 240 corrigé soutenu par M. Philippe Auberger (exonère de droit de bail les loyers d'un montant annuel inférieur à 12 000 F ainsi que, dans la limite de deux locaux par propriétaire, ceux des meublés classés « tourisme » n'excédant pas 35 000 F) (p. 4726) : vote réservé (p. 4727) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 241 corrigé soutenu par M. Philippe Auberger (exonère de droit de bail les loyers d'un montant annuel inférieur à 12 000 F ainsi que, dans la limite de deux locaux par propriétaire, ceux des meublés classés « tourisme » n'excédant pas 25 000 F) (p. 4726) : vote réservé (p. 4727) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 35 *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *son* amendement n° 248 soutenu par M. Jean de Gaulle (de suppression) (p. 4746) : vote réservé (p. 4747) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 36 *(ajustement du montant de la T.V.A. affecté au budget annexe des prestations sociales agricoles - B.A.P.S.A.) :*

- *son* amendement n° 249 (de suppression) : vote réservé (p. 4748) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 17 précédemment réservé *(remplacement des dégrèvements d'office d'impôts locaux par une exonération) :*

- *son* amendement n° 246 soutenu par M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 4760) : vote réservé (p. 4762) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Rappel au règlement : condamne l'organisation d'une « parodie » de conférence des présidents qui traduit une violation des droits de l'opposition et du Parlement [22 octobre 1991] (p. 4843).

Deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 et 24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4956, 4997).

Elevage :
- bâtiments d'élevage (p. 4997) ;
- crise de l'élevage bovin et mesures (p. 4997).

Exploitations agricoles : pluriactivité : statut fiscal et social (p. 4956).

S.A.F.E.R. (sociétés d'aménagement foncier et rural) : difficultés financières (p. 4994).

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Administration : déconcentration : services publics : moratoire (p. 5059).

Départements : en voie de dévitalisation : classement (p. 5059).

Lois :
- loi-cadre sur l'aménagement du territoire (p. 5059) ;
- loi sur la montagne : inapplication : pluriactivité (p. 5059).

Organismes et structures :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (p. 5059) ;
- Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (p. 5059) ;
- Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne (F.I.A.M.) (p. 5059) ;
- Fonds interministériel de développement de d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (p. 5059).

Primes : aides à l'investissement industriel en zone rurale (« A.I.Z.R. » et « P.A.T. - petits projets ») : conditions d'éligibilité (p. 5059).

Ville : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5059).

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.) : crédits : évolution (p. 5331).

Communautés européennes : planification européenne et groupe européen de stratégie (p. 5331).

Plan :
- Commissariat général au Plan : crédits (p. 5330) ;
- contrats de plan Etat-région (p. 5331) ;
- planification nationale : « ardente obligation » (p. 5330) ;
- Secrétariat d'Etat chargé du Plan : suppression (p. 5330).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Aménagement du territoire :
- infrastructures : rôle (p. 5439) ;
- zones de montagne (p. 5442).

Communes : Gap (p. 5439).

Départements : Hautes-Alpes : percées alpines (rapport Legrand) (p. 5439).

Voirie :
- A 51 (p. 5439) ;
- A 75 (p. 5442).

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Agriculture : pluriactivité (p. 5557).

Aménagement du territoire : zones de montagne :
- absence d'enneigement (p. 5557) ;
- plan montagne (p. 5556, 5557).

Equipements touristiques : hôtellerie indépendante : financement (p. 5557).

Vacances : calendrier scolaire (p. 5557).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *son* amendement n° 40 soutenu par M. Philippe Auberger (soustrait les mises à disposition, visant à la création et au fonctionnement d'ateliers relais par les communes, au remboursement des versements effectués par le fonds de compensation de la T.V.A.) : rejeté (p. 6163).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 292 (soustrait les mises à disposition par les communes, visant à la création et au fonctionnement d'ateliers relais, au remboursement des versements effectués par le fonds de compensation de la T.V.A.) : vote réservé (p. 7790) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7839).

Article 32 *bis* A nouveau *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour les équipements mis à la disposition de tiers) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 79 de la commission (abroge l'article 42 de la loi de finances rectificative pour 1988 relatif au remboursement du versement du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) attribué au titre d'immobilisations faisant ultérieurement l'objet de cessions ou de mises à disposition au profit de tiers non bénéficiaires du F.C.T.V.A.) (p. 7808) ;

Tourisme et loisirs : tourisme social (p. 7808).

- *son* amendement n° 298 (étend le bénéfice du versement du fonds de compensation de la T.V.A. aux mises à disposition répondant à des objectifs d'intérêt général et concernant des locaux gérés par des organismes à but non lucratif) : non soutenu (p. 7809).

Article 35 supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7820).

Article 83 *ter* *(modalités de calcul du taux maximum de la taxe départementale sur le revenu en 1992) :*

- *son* amendement n° 299 rectifié (dispose que les départements percevant la dotation minimale de fonctionnement sont attributaires du fonds national d'aide institué par la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990 relative à la révision des valeurs locatives et que les sommes collectées par ce fonds sont réparties en fonction de l'insuffisance de revenu par habitant par rapport au revenu moyen des départements bénéficiaires) : non soutenu (p. 7855).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Première lecture :

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 2 *(paiement des soins par le service départemental d'incendie et de secours) :*

- *son* amendement n° 26 soutenu par M. Jean-Luc Reitzer (établit le principe du versement au service départemental d'incendie et de secours de la moitié des réglements des dépenses de frais médicaux) : rejeté (p. 6293).

Article 4 *(frais funéraires) :*

- *son* amendement n° 27 soutenu par M. Jean-Luc Reitzer (confie au service départemental d'incendie et de secours la prise en charge des frais funéraires) : adopté (p. 6294).

Article 6 *(versement des indemnités journalières et des frais funéraires et répartition de la charge des prestations) :*

- *son* amendement n° 28 soutenu par M. Jean-Luc Reitzer (de cohérence) : devenu sans objet (p. 6295).

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Article 13 nouveau *(substances édulcorantes possédant un pouvoir sucrant) :*

- *son* amendement n° 11 (interdit toute mention indiquant, suggérant ou laissant croire que les édulcorants de synthèse possèdent des propriétés semblables à celles du sucre) : retiré (p. 6526).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Aménagement du territoire :
- traitement de la ressource (p. 7259) ;
- zones de montagne (p. 7259, 7260).

Chasse et pêche : pêche (p. 7259).

Cours d'eau, étangs et lacs : utilisation et occupation (p. 7259).

Risques naturels : sécheresse (p. 7259).

Tourisme et loisirs : activités nautiques (p. 7259, 7260).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Avant l'article 2 :

Rappel au règlement : dénonce les modalités d'adoption de l'amendement n° 23 ; rappelle l'usage selon lequel le président de séance ne vote pas et que, en cas de contestation, il faut procéder par assis et levé (p. 7274).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *son* amendement n° 1 soutenu par M. Pierre-Rémy Houssin (prévoit que le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux est soumis à enquête publique) : rejeté (p. 7317).

Article 12 *(droit d'accès aux installations) :*

- *son* amendement n° 7 soutenu par M. Robert Galley (prévoit que le procureur de la République autorise les opérations en vue de la recherche des infractions, sauf en cas de flagrant délit) (p. 7348) : rejeté (p. 7349).

Article 19 *(travaux d'intérêt général ou d'urgence) :*

- *son* amendement n° 9 corrigé soutenu par M. Robert Galley (supprime la restriction limitant le pouvoir des collectivités locales en matière d'aménagement et d'entretien d'un cours d'eau non domanial aux cas de carence totale ou partielle des propriétaires riverains) : adopté (p. 7367).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Robert Galley (institue un comité de rivière ou de plan d'eau chaque fois qu'un projet d'aménagement d'un cours d'eau ou de ce plan d'eau, situé totalement ou en partie sur le territoire des collectivités territoriales ou de leur groupement, est de nature à avoir des incidences sur les différentes utilisations ou sur l'écosystème aquatique) : rejeté (p. 7371) ;
- *son* amendement n° 12 rectifié soutenu par M. Robert Galley (affirme le principe de libre circulation ou de libre utilisation des cours d'eau) : rejeté (p. 7372) ;
- *son* amendement n° 249 soutenu par M. Robert Galley (exonère les associations sportives du paiement de droits et redevances lorsque, pour une manifestation sportive, elles occupent de façon temporaire une dépendance du domaine public) : retiré (p. 7372).

Article 26 *(droit pour les associations de se constituer partie civile) :*

- *son* amendement n° 5 soutenu par M. Robert Galley (réserve à des associations agréées la faculté d'exercer les droits reconnus à la partie civile) : rejeté (p. 7382) ;
- *son* amendement n° 4 soutenu par M. Robert Galley (supprime la référence au préjudice indirect) : rejeté (p. 7382).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 2 *bis* A supprimé par le Sénat *(activités nautiques sur les plans d'eau) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en précisant qu'il s'agit d'activités nautiques non motorisées) (p. 8106) ;
- *son* sous-amendement n° 76 (de précision) à l'amendement n° 14 de la commission : adopté (p. 8106).

Après l'article 2 *bis* :

- *son* amendement n° 6 (confirme le principe de libre circulation et de libre utilisation des cours d'eau et plans d'eau) : retiré (p. 8107).

Article 9 *(unification des régimes des plans de surfaces submersibles et des plans d'exposition aux risques) :*

- *ses observations* (p. 8113) ;

Risques naturels : inondations : indemnisation pour soumission à des servitudes d'utilité publique (p. 8113, 8114).

Article 11 ter *(gardes champêtres intercommunaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de la commission (de suppression) (p. 8115) ;

Environnement : police de la nature : projet de loi (p. 8115).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 4 (institue un comité de rivière ou de plan d'eau chaque fois qu'un projet d'aménagement d'un cours d'eau ou de ce plan d'eau, situé totalement ou en partie sur le territoire des collectivités territoriales ou de leur groupement, est de nature à avoir des incidences sur les différentes utilisations ou sur l'écosystème aquatique) : rejeté (p. 8117) ;

- *son* amendement n° 3 (permet aux communes de réserver dans leur plan d'occupation des sols et d'acquérir des droits immobiliers permettant un accès public aux berges d'un cours d'eau non domanial ou domanial) (p. 8117) : adopté (p. 8118) ;

- *son* amendement n° 2 (permet aux pratiquants d'activités nautiques de loisirs d'utiliser la partie de la berge la plus proche du cours d'eau domanial pour accoster, embarquer, débarquer, évoluer) : rejeté (p. 8118) ;

- *son* amendement n° 5 (exonère les associations sportives du paiement de droits et redevances lorsque, pour une manifestation sportive, elles occupent de façon temporaire une dépendance du domaine public) : adopté (p. 8118).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 26 du Gouvernement (établit le régime juridique des préretraites des chefs d'exploitation agricole âgés de cinquante-cinq ans) (p. 7766) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 33 de M. Jean-Paul Charié (autorise le preneur à résilier son bail à tout moment pendant la première année d'application de la préretraite avec un préavis de trois mois) à l'amendement n° 26 du Gouvernement (p. 7765) : rejeté (p. 7767) ;

- *son* sous-amendement n° 37 corrigé (fixe le taux de la taxe sur les betteraves à 4 p. 100 du prix de base à la production et supprime la restriction liée au financement du budget annexe des prestations sociales agricoles) à l'amendement n° 27 du Gouvernement (modifie l'article 1617 du code général des impôts afin de permettre la disparition progressive par décret de la taxe sur les betteraves attribuée au budget annexe des prestations sociales agricoles) (p. 7777) : adopté (p. 7778).

Explications de vote :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 7781).

Cotisations : réforme : assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7781).

Vote contre des groupes R.P.R. et U.D.F. (p. 7781).

ORNANO (Michel d')

Député du Calvados

(4e circonscription)

U.D.F.

Décédé le 8 mars 1991 [*J.O.* du 9 mars 1991] (p. 3427).

Son éloge funèbre est prononcé le 2 avril 1991 [2 avril 1991] (p. 591).

ORTET (Pierre)

Député de la Haute-Garonne

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

P

PACCOU (Charles)

Député du Nord

(14e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Départements : Nord (p. 4970).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : instauration pour les éleveurs hors-sol (p. 4970).

Régions : Nord - Pas-de-Calais (p. 4970).

Risques naturels : calamités agricoles : fonds de garantie (p. 4970).

PAECHT (Arthur)

Député du Var

(7e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Rapporteur pour avis du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083) [2 octobre 1991] (p. 4100).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 146-4 du code de l'urbanisme, pour permettre la **réalisation de stations d'épuration (n° 1928)** [27 mars 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Affaire Diouri :** expulsion de M. Diouri ; raison d'Etat ; relations d'Etat à Etat ; réfugiés politiques : droits et devoirs ; recours de M. Diouri : examen par la juridiction compétente [26 juin 1991] (p. 3667, 3668).

- **Retraite des médecins :** allocataires de l'avantage supplémentaire vieillesse : diminution des pensions en 1992 ; cotisations payées par les médecins conventionnés : insuffisance ; indexation des pensions sur la valeur des actes médicaux : rendement excessif ; inspection générale des affaires sociales (I.G.A.S.) : rapport [20 novembre 1991] (p. 6380, 6381).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Caisses d'épargne : propriété (p. 1274, 1275).

Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (C.E.N.C.E.P.) (p. 1274, 1275).

Conseils d'orientation et de surveillance (C.O.S.) :
- incompatibilités (p. 1275) ;
- mode de scrutin (p. 1277) ;
- présidents : conférence (p. 1275).

Lois :
- loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (p. 1276) ;
- projet de loi n° 1900 modifiant la loi n° 83-557 : accord conclu entre la Caisse des dépôts et consignations et le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (p. 1274, 1276).

Parlement : représentation au Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (p. 1275).

Produits financiers : livret A (p. 1275).

Sociétés financières SF 1 et SF 2 et société unique (p. 1276, 1277).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Rappel au règlement : demande au ministre de l'économie et des finances de donner à l'Assemblée son sentiment sur les amendements déposés par la commission et par l'opposition (p. 2001).

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 4 de la commission et 47 de M. Jean Proriol (confèrent l'appellation « caisses d'épargne Ecureuil » aux caisses d'épargne et de prévoyance dans l'intitulé du chapitre 1er) (p. 2006) ;

Gouvernement : position à l'égard des amendements proposés par les députés (p. 2006).

- *favorable* à l'amendement n° 61 de M. Edouard Balladur (supprime la centralisation des dépôts des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations) (p. 2008) ;
- *soutient* l'amendement n° 32 de M. Charles Millon (rend les déposants propriétaires du réseau des caisses d'épargne) (p. 2019) : rejeté au scrutin public (p. 2020) ;

Livret A (rémunération) (p. 2019, 2020).

- *son* sous-amendement n° 68 (porte la limite à 50 p. 100 à partir du 1er janvier 1995) à l'amendement n° 3 de la commission (pérennise à 30 p. 100 des emplois de chaque caisse la limite fixée aux crédits consentis à des personnes morales de droit privé) : rejeté (p. 2022) ;
- *son* amendement n° 33 (prévoit l'affectation des résultats bénéficiaires des caisses d'épargne au financement du logement social et à l'intéressement des déposants) : rectifié (affecte au moins 25 p. 100 des résultats au financement du logement social) (p. 2023) : retiré (p. 2024).

Après l'article 1er :

- *défavorable* au sous-amendement n° 98 de M. Philippe Auberger (supprime l'obligation pour la société financière unique de confier la gestion de ses fonds à la Caisse des dépôts et consignations) à l'amendement n° 7 de la commission (institue une société financière unique des caisses d'épargne et de prévoyance dont le capital est détenu à 65 p. 100 par la Caisse des dépôts et consignations) (p. 2027) ;
- *son* amendement n° 50 rectifié (institue une société financière unique des caisses d'épargne et de prévoyance dont le capital est détenu à 65 p. 100 par les caisses d'épargne et à 35 p. 100 par la Caisse des dépôts et consignations) (p. 2025) : rejeté au scrutin public (p. 2029) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (organise la dévolution des actifs des sociétés régionales de financement - S.O.R.E.F.I. - et fixe la date limite de leur dissolution au 1er janvier 1992) (p. 2045, 2046) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 90 de M. Jean Proriol (fixe la date limite au 30 juin 1992) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 2045) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 94 de M. Michel Jacquemin (fixe la date limite au 30 mars 1992) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 2045) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 70 de M. Michel Jacquemin (précise la répartition des actifs entre les caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 2045).

Article 1er *(réseau des caisses d'épargne et de prévoyance)* précédemment réservé :

- *son* amendement n° 51 (dispose que les caisses d'épargne constituent un réseau avec la caisse centrale unique et en association avec la Caisse des dépôts et consignations) : devenu sans objet (p. 2047).

Article 2 *(Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 de la commission (affirme le rôle d'organe central dévolu au Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, modifie la répartition de son capital, énumère ses compétences, dispose qu'il est administré par un directoire et contrôlé par un conseil de surveillance et détermine la composition et le mode de désignation des membres de ces instances) (p. 2049) ;
- *ses* amendements nos 35, 36 et 37 (de précision) : devenus sans objet (p. 2049) ;
- *son* amendement n° 39 (institue un collège des présidents des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne auprès du Centre national des caisses d'épargne, lui attribue neuf sièges au conseil d'orientation et de surveillance du Centre national et définit ses attributions) : rectifié (suppression de l'attribution de sièges au conseil d'orientation et de surveillance du Centre national) : adopté (p. 2049) ;
- *son* amendement n° 38 (dispose que le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance adresse chaque année un rapport au Parlement sur ses activités et sur l'usage des fonds d'épargne) : rectifié (rapport portant sur ses activités et sur l'usage des fonds d'épargne ordinaires) : adopté (p. 2050).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (institue un censeur dans chacune des caisses d'épargne et de prévoyance, désigné par le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2051).

Article 3 *(directoire des caisses d'épargne et de prévoyance) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de la commission (fixe à quatre ans renouvelables la durée du mandat des membres du directoire) (p. 2052) ;
- *son* amendement n° 40 (supprime l'agrément des membres du directoire par le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2052) : rejeté (p. 2053) ;
- *son* sous-amendement n° 88 (précise que le retrait de l'agrément emporte révocation du directoire) à l'amendement n° 13 de la commission (dispose que le retrait de l'agrément emporte révocation) : rejeté (p. 2054).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 corrigé de la commission (fixe la composition et les modes d'élection des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2058, 2060) ;

Incompatibilités entre les fonctions de président du conseil d'orientation et de surveillance et l'exercice de mandats locaux (p. 2058, 2060).

Article 5 *(compétences du conseil d'orientation et de surveillance) :*

- *son* amendement n° 41 (dispose que les membres du directoire des caisses d'épargne sont nommés à partir d'une liste d'aptitude et supprime en conséquence leur agrément par le Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) : devenu sans objet (p. 2060).

Article 6 *(fusions des caisses d'épargne et de prévoyance) :*

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (dispose que les fusions sont effectuées soit dans le cadre d'un département soit par regroupements de départements entiers) (p. 2062).

Article 7 *(mise en conformité des modèles de statuts) :*

- *son* amendement n° 42 (prévoit une mise en demeure du ministre de l'économie et des finances puis la substitution du préfet aux organismes dirigeants des caisses qui n'auraient pas procédé à la mise en conformité des statuts) : rejeté (p. 2063).

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de M. Raymond Douyère (autorise les caisses d'épargne et de prévoyance à émettre des titres participatifs) (p. 2066) ; le reprend : rejeté (p. 2067).

- Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration (n° 2089).

Principaux thèmes développés [6 juin 1991] :

Affaires étrangères : crises régionales : multiplication (p. 2866).

Armements nucléaires préstratégiques : missiles Hadès (p. 2867).

Crédits militaires : montant : évolution (p. 2867).

Etats-Unis : armée américaine en Europe : réduction (p. 2867).

Europe :
- défense européenne : perspectives (p. 2867) ;
- Europe centrale et de l'Est : incertitudes (p. 2866).

Force nucléaire stratégique :
- dissuasion française : perspectives (p. 2867) ;
- plateau d'Albion (p. 2867) ;
- sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) (p. 2867).

Grande-Bretagne : coopération franco-britannique (p. 2867).

Guerre :
- guerre du Golfe : enseignements (p. 2867) ;
- guerre froide : fin (p. 2867).

Union soviétique : capacités militaires (p. 2867).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 octobre 1991] :

Code pénal : réforme : histoire, signification et buts (p. 4206).

Communautés européennes : législations pénales : harmonisation (p. 4207).

Défense : temps de guerre : code de justice militaire (p. 4206).

Environnement et milieu naturel : atteintes (p. 4207).

Etat : sûreté de l'Etat et « intérêts fondamentaux de la nation » (p. 4207).

Magistrature : magistrats : formation (p. 4207).

Ordre public : « éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la Nation » : sauvegarde (p. 4206, 4207).

Peines : incrimination en temps de troubles : aggravation (p. 4206, 4207).

Presse, édition et imprimerie : liberté de la presse et pénalisation de la désinformation (p. 4207).

Discussion de l'article unique [7 et 8 octobre 1991] :

Article 410-1 du code pénal (intérêts fondamentaux de la nation) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 236 de Mme Nicole Catala (de conséquence) (p. 4223) ;
- *soutient* l'amendement n° 108 de la commission de la défense (précise que la sécurité des ressortissants français à l'étranger fait partie des intérêts fondamentaux de la nation) (p. 4223) ; rectifié (précise que la sauvegarde de la population s'étend aux ressortissants français à l'étranger) ; réservé jusqu'après l'amendement n° 123 (p. 4223, 4224) : rejeté (p. 4224) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (propose que les « éléments essentiels du patrimoine culturel français » fassent partie des intérêts fondamentaux de la nation) (p. 4224).

Article 411-1 du code pénal (trahison et espionnage) :

- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission de la défense (qualifie de trahison les faits définis aux articles 411-2 à 411-11 du code pénal lorsqu'ils sont commis par le ressortissant d'un pays membre d'une alliance militaire conclue avec la France) (p. 4231) : rejeté (p. 4232).

Article 411-2 du code pénal (livraison de tout ou partie du territoire national ou des forces armées) :

- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission de la défense (punit la livraison soit de troupes françaises, soit de tout ou partie du territoire national non seulement à une puissance étrangère mais aussi à une organisation étrangère ou sous contrôle étranger) : adopté (p. 4232) ;

Constitution : amnistie et droit de grâce (p. 4232).

Article 411-5 du code pénal (intelligences de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation) :

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission de la défense (porte les peines prévues par l'article à dix ans d'emprisonnement et à un million de F d'amende) : adopté (p. 4233).

Article 411-7 du code pénal (obtention d'informations en vue de leur livraison) :

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission de la défense (porte les peines prévues par l'article à dix ans d'emprisonnement et à un million de F d'amende) : adopté (p. 4234).

Article 411-8 du code pénal (activités ayant pour but l'obtention ou la livraison d'informations) :

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission de la défense (de cohérence) : adopté (p. 4234).

Article 411-10 du code pénal (fourniture de fausses informations) :

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission de la défense (incrimine la fourniture de fausses informations en vue de servir les intérêts d'une entreprise ou d'une organisation, étrangère ou sous contrôle étranger) : adopté (p. 4235).

Article 412-3 du code pénal (définition du mouvement insurrectionnel) :

- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission de la défense (substitue aux termes « violence collective » les termes « action collective » dans la définition du mouvement insurrectionnel) (p. 4237, 4238) : rejeté (p. 4239).

Article 412-4 du code pénal (participation à un mouvement insurrectionnel) :

- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission de la défense (dispose que se substituer, ou tenter de se substituer, même sans action violente, à une autorité légale constitue une participation à un mouvement insurrectionnel) : rectifié oralement par son auteur (supprime l'expression « même sans action violente ») : adopté après rectification (p. 4240).

Article 412-5 du code pénal (participation aggravée à un mouvement insurrectionnel) :

- *ses observations* (p. 4241).

Article 412-8 du code pénal (provocation à s'armer illégalement) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (rappelle que lorsque la provocation est effectuée par voie de presse, les dispositions particulières des lois régissant cette matière sont applicables) (p. 4243).

Article 413-4 du code pénal (démoralisation de l'armée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 176 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 4244).

Article 413-6 du code pénal (entrave au fonctionnement des organismes intéressant la défense nationale) :

- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission de la défense (relève les peines à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 F d'amende) : rejeté (p. 4245).

Article 413-7 du code pénal (pénétration dans des locaux intéressant la défense nationale) :

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission de la défense (supprime la disposition qui prévoit un décret en Conseil d'Etat) : retiré (p. 4246).

Article 413-9 du code pénal (secret de la défense nationale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 179 de M. Gilbert Millet (propose une classification des informations en deux niveaux de protection et une définition par décret simple des critères et modalités de protection) (p. 4248) ;
- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission de la défense (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat prévu par l'article) : retiré (p. 4248).

Article 414-2 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 193 de Mme Nicole Catala (supprime la peine quand la dénonciation a permis d'éviter l'infraction et la réduit de moitié quand elle a permis d'en limiter les effets) (p. 4250) ;
- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission de la défense (précise que l'exemption de peine est seulement une possibilité offerte au juge) (p. 4250) : rejeté (p. 4251) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (applique l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4251) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. Jacques Toubon (applique l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4251).

Article 414-3 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation de complot) :

- *soutient* l'amendement n° 121 de la commission de la défense (précise que l'exemption de peine est seulement une possibilité offerte au juge) : devenu sans objet (p. 4252) ;
- *soutient* l'amendement n° 122 de la commission de la défense (précise que la réduction de peine est seulement une possibilité offerte au juge) : rejeté (p. 4252).

Article 431-7 du code pénal (participation à une formation paramilitaire) :

- *soutient* l'amendement n° 249 de la commission de la défense (supprime le mot « paramilitaire ») : satisfait (p. 4266).

Après l'article 431-13 du code pénal :

- *ses observations* sur les amendements n°s 205 de Mme Nicole Catala et 149 de M. Jacques Toubon (introduisent dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4270) ;

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans domicile fixe (p. 4270, 4273).

Communes : vagabondage et maintien de l'ordre public (p. 4270, 4271).

Rappel au règlement : s'indigne d'un arrêté du ministre du budget, consentant une avance au ministère des armées, publié avant la discussion du budget de la défense ; évoque les propos du Président de la République sur l'étouffement du Parlement [13 novembre 1991] (p. 5900).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Affaires étrangères :

- contexte géopolitique : évolution (p. 5938) ;
- Moyen-Orient : Conférence de Madrid : absence de la France (p. 5938).

Armée de terre : télécommunications : postes de radio de quatrième génération (p. 5937).

Armements classiques :

- avion « Atlantique 2 » (p. 5937) ;
- avion de combat tactique (A.C.T.) « Rafale » (p. 5937) ;
- sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) (p. 5937).

Armements nucléaires stratégiques : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (p. 5939).

Espace : renseignement (p. 5937).

Europe :

- défense européenne : coopération et inter-opérabilité (p. 5937) ;
- dissuasion nucléaire franco-britannique : perspectives (p. 5938) ;
- Europe centrale et de l'Est : instabilité (p. 5938).

France : « solidarité » avec les alliés : principe : application en cas de crise (p. 5937).

Guerre du Golfe : enseignements (p. 5938).

Loi de programmation militaire (p. 5938).

Ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5937).

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) :

- commandement intégré européen : création, participation de la France : perspectives (p. 5938) ;
- mission (p. 5938).

Parlement : consultation, revalorisation (p. 5941).

Service national : réduction à 10 mois (p. 5937).

Union soviétique : évolution (p. 5938).

Questions :

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : sommet : lien transatlantique : maintien (p. 5951).

Rappel au règlement : signale l'avance de trésorerie consentie au ministère de la défense pour « terminer » l'année 1991 [13 novembre 1991] (p. 5901).

Rappel au règlement : interroge le Gouvernement sur la pertinence du maintien à l'ordre du jour du projet de loi d'autorisation de ratification du traité sur les forces conventionnelles en Europe au vu de l'actualité internationale [10 décembre 1991] (p. 7513).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2386).

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Soutient la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 7672) : rejetée au scrutin public (p. 7675).

Principaux thèmes développés :

Allemagne :

- armée : effectifs : limitation à 370 000 hommes (p. 7673) ;
- réunification (p. 7673).

Communautés européennes : politique européenne de défense (p. 7674).

Désarmement conventionnel :

- accords M.B.F.R. (réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe) : absence de la France (p. 7673) ;
- zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural (A.T.T.U.) (p. 7673).

Désarmement nucléaire : traités sur les forces nucléaires stratégiques (S.T.A.R.T.) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique (p. 7673).

Etats-Unis : continent nord-américain : exclusion de la zone de désarmement (p. 7673).

Europe :
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : sommet de Paris : 19 novembre 1990 (p. 7673) ;
- évolution géopolitique : incertitudes (p. 7673).

France :
- Constitution : article 55 (p. 7674) ;
- défense : loi de programmation militaire (p. 7674) ;
- Parlement français : ratification : « signal politique » international (p. 7674).

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) :
- sommet de Bruxelles : 29 et 30 mai 1989 : limitation des effectifs des deux blocs militaires (p. 7673) ;
- sommet de Rome : 7 et 8 novembre 1991 : défense européenne assumée par les Européens (p. 7674).

Pacte de Varsovie : dissolution (p. 7673).

Union soviétique :
- armements classiques : déplacement à l'Est de l'Oural (p. 7673) ;
- avenir institutionnel : incertitudes (p. 7674) ;
- éclatement : incapacité juridique internationale des républiques (p. 7674) ;
- Minsk : « engagement solennel » de l'Ukraine, de la Russie et de la Biélorussie : 8 décembre 1991 (p. 7674).

Yougoslavie (p. 7673, 7674).

PANAFIEU (Françoise de)

Député de Paris

(17e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la mission d'information commune sur la bioéthique [*J.O.* du 15 février 1991] (p. 2314).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 414,** posée le 14 mai 1991 : **arts plastiques (expositions : Paris)** (p. 2221). Appelée le 24 mai 1991 : salons artistiques : utilisation du Grand Palais ; artistes indépendants : regroupement (p. 2264, 2265).

- **n° 425,** posée le 4 juin 1991 : **spectacles (théâtres : Paris)** (p. 2762,2763). Appelée le 7 juin 1991 : Comédie-Française : fonctionnement ; théâtre du Vieux-Colombier : réouverture (p. 2897, 2898).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 161 de M. Jean-Jacques Jegou (exclut de la définition du logement social les habitations donnant lieu à un surloyer) (p. 243, 244).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Culture. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1991] :

Bibliothèques : Grande bibliothèque de France (p. 5217).

Cinéma : crise (p. 5217).

Enseignement : enseignements artistiques (p. 5216, 5217).

Grands travaux :
- coûts de fonctionnement (p. 5217) ;
- crédits (p. 5217) ;
- utilité et fonctionnalité (p. 5217).

Impôts et taxes : vente d'œuvres d'art : taxation (p. 5216).

Ministère de la culture : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5216).

Musique : écoles et conservatoires (p. 5216).

Patrimoine : loi de programme : exécution (p. 5216).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 201 soutenu par Mme Elisabeth Hubert (abroge l'article 5 de la loi n° 91-716 du 26 juillet 1991 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui assujettit les auteurs des œuvres de l'esprit à la taxe sur la valeur ajoutée) (p. 7561) : rejeté (p. 7562) ;

- *son* amendement n° 200 soutenu par Mme Elisabeth Hubert (fixe au 1er janvier 1992 l'entrée en vigueur de l'assujettissement des auteurs des œuvres de l'esprit à la taxe sur la valeur ajoutée) : rejeté (p. 7562).

PANDRAUD (Robert)

Député de la Seine-Saint-Denis

(8e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à organiser la publicité des avis donnés par le Conseil d'Etat sur les projets de loi (n° 1860) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de sa proposition de loi constitutionnelle tendant à interdire toute modification d'un mode de scrutin à moins d'un an de la date d'une élection générale (n° 1969) [2 mai 1991] (p. 1997).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Rapporteur de sa proposition de loi constitutionnelle tendant à limiter le cumul des mandats détenus par les membres du Gouvernement (n° 2246) [21 novembre 1991] (p. 6472).

DEPOTS

Proposition de loi constitutionnelle tendant à interdire toute **modification d'un mode de scrutin** à moins d'un an de la date d'une élection générale **(n° 1969)** [16 avril 1991].

Proposition de loi constitutionnelle tendant à **limiter le cumul des mandats détenus par les membres du Gouvernement (n° 2246)** [1er octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation générale dans les banlieues :** agressions de témoins d'actions violentes ; criminalité dans les banlieues : hausse ; action de la justice : impunité juridique des bandes ; effectifs de la police ; politique à l'égard des quartiers difficiles : îlotage [16 octobre 1991] (p. 4561, 4562).

à un ministre :

- **Fonction publique** [2 mai 1991] :

Notation (réforme) (p. 1984).

Rémunérations : revalorisation et négociations paritaires (p. 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Audiovisuel : chaînes publiques de télévision (déficit) (p. 75).

Equipement et grands travaux : localisations négligeant la banlieue Est (p. 81).

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *son* amendement n° 104 (dispose que les communes ayant passé un contrat de D.S.Q. bénéficient de la D.S.U. pendant la durée du contrat) (p. 198) : vote réservé (p. 200) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *son* amendement n° 106 soutenu par M. Eric Raoult (dispose que la D.S.U. est attribuée aux communes où le nombre de bénéficiaires du R.M.I. est supérieur à la moyenne nationale) : vote réservé (p. 201) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution) (p. 225).

Après l'article 3 :

- *ses observations* sur les amendements n° 53 de M. Augustin Bonrepaux, 43 de M. Philippe Vasseur, 47 et 116 de M. Patrick Ollier (instituent une dotation de solidarité rurale) (p. 218, 222) : vote réservé (p. 223) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution) (p. 225) ;

Administration : services publics (p. 222).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 121 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (précise le mode de financement de la dotation de solidarité rurale) (p. 234) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 146 de M. Jacques Toubon (dispose que la dotation de solidarité urbaine est financée jusqu'en 1994 par un prélèvement préalable sur l'augmentation annuelle de la D.G.F. pour l'ensemble des communes, avant de devenir une dotation particulière de droit commun) (p. 225) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 65 de M. Yves Fréville (dispose que les communes participent au financement de la D.S.U. en proportion des crédits qu'elles touchent au titre de la garantie de progression minimale de la D.G.F.) (p. 235) : vote réservé (p. 237) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 71 de la commission (plafonne l'effort fiscal à 1,20 p. 100 de la moyenne nationale pour la détermination des communes contributives) (p. 239) : vote réservé (p. 240) ;

Administration : ministère de l'Intérieur (p. 240).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 75 de M. Claude Wolff (précise que les groupements de communes sont pris en compte quelle que soit leur nature) à l'amendement n° 17 de la commission (prend en compte l'effort fiscal des groupements de communes) (p. 241) ;
- *son* amendement n° 107 (dispense de l'écrêtement les communes ayant passé des contrats D.S.Q. pendant la durée d'exercice de ces contrats) (p. 246) : vote réservé (p. 247) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 6 *(attribution de la dotation de solidarité urbaine aux communes des D.O.M.) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 103 corrigé de M. Henry Jean-Baptiste (soumet les communautés territoriales à statut spécial au dispositif de l'article) (p. 258) ;

D.O.M. - T.O.M. (Ile de la Réunion) : *Pandraud (Robert)* (p. 258).

Avant l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 157 de M. Serge Charles soutenu par M. Pierre Mazeaud (supprime l'intitulé du titre II qui se réfère à la solidarité entre communes d'Ile-de-France) (p. 266) ;

Assemblée nationale (conditions de travail) (p. 260).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat (p. 269).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 3 *bis* supprimé par le Sénat *(rapport au Parlement sur la prise en compte des bénéficiaires d'une aide personnelle au logement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime la demande de simulations) (p. 1215).

Article 11 *(réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 1241) ;

Impôts locaux : feuille d'imposition (clarification) (p. 1241).

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Administration : services extérieurs, services territoriaux (p. 358).

Etat : déconcentration : extension (p. 358).

Impôts locaux : présentation (complexité) (p. 358).

Préfets : préfet de région (compétences) (p. 358).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 393 de M. Jacques Brunhes (précise les principes de base d'une véritable décentralisation) (p. 381).

Article 1er *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 571 de M. René Beaumont (précise que la déconcentration des services de l'Etat est celle des services extérieurs) (p. 383).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 451 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que la répartition des missions au sein de l'administration d'Etat est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 388).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 396 de M. Jacques Brunhes (donne pour objet à la déconcentration de rapprocher les moyens de l'Etat des collectivités locales afin de favoriser la réalisation de leurs missions) (p. 390).

Article 3 *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 390) ;

Administration : arrondissement (p. 390).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *ses observations* (p. 393) ;

Administration :
- préfet (rattachement ministériel) (p. 393) ;
- préfet (recrutement) (p. 393).

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *défavorable* (p. 395) ;

Constitution : domaine de la loi (p. 395).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de la commission (dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs traitant de problèmes d'intérêt communal et ouverts à des personnes étrangères au conseil) (p. 456) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 204 rectifié de la commission (dispose que la composition des comités consultatifs est fixée par le maire, en tenant compte des associations locales existantes) (p. 457) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 206 de la commission (dispose que les comités établissent chaque année un rapport qui est communiqué au conseil municipal) (p. 458).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 458 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 462) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 514 corrigé de la commission (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 462).

Rappel au règlement : demande que le Parlement ne siége pas le 29 mars, Vendredi Saint (p. 531).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 643 de M. René Beaumont (organise l'élection des membres du bureau) (p. 534).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 12 rectifié de M. Georges Chavanes (dispose que les élus locaux ainsi que les ordonnateurs élus d'établissements publics locaux sont justiciables de la cour de discipline budgétaire) (p. 542).

Avant l'article 36 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 235 de la commission (précise dans l'intitulé que l'institut est également celui des services publics locaux) (p. 544, 545).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 542 du Gouvernement (dispose que le groupement d'intérêt public se compose de l'Etat, des collectivités locales et d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé) à l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupement d'intérêt public et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 558) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 681 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 560).

Article 55 *(non-application à la région d'Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 501 de M. Pierre Lequiller, 516 de M. Bernard Derosier et 550 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 870) ;

Administration : préfets : rapports avec les parlementaires (p. 870).

Après l'article 56 :

- *défavorable* à l'amendement n° 686 rectifié de la commission (affirme que les décisions prises par les collectivités locales d'accorder ou de refuser une aide financière à une autre collectivité ne peuvent avoir pour effet l'établissement ou l'exercice d'une tutelle de quelque forme que ce soit) (p. 880, 881).

- Projet de loi organique, adopté par le Sénat, modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 1913).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mars 1991] :

Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) : fonctionnement (p. 525).

Fonctionnaires et agents publics :
- Ecole nationale d'administration (E.N.A.) (p. 525) ;
- recrutement (p. 525).

Discussion des articles [28 mars 1991] :

Article 1er *(mise en place de deux concours exceptionnels en 1991) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime la condition de diplôme pour les candidats fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales justifiant de quinze ans d'activité professionnelle et appartenant depuis au moins huit ans à la catégorie A) (p. 528).

Rappel au règlement : article 139 du Règlement : s'élève contre l'absence de réponse du Gouvernement aux questions écrites des députés [9 avril 1991] (p. 980).

Rappel au règlement : s'élève contre le recours par un fonctionnaire des renseignements généraux à des méthodes de « milieu fermé » dans la lutte contre un trafic d'anabolisants destinés aux bestiaux [12 avril 1991] (p. 1129).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de la Corse (n° 1692).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Assemblée nationale : votes : vote personnel le mardi (p. 1130).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 1124).

Lois : projet de loi n° 1692 : vote personnel (p. 1130).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 1147).

Parlement : position des élus corses sur le projet (p. 1132).

« Peuple corse » : souhaits (p. 1132).

Son échange de propos avec : *Le Foll (Robert)* (p. 1134, 1135).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Discussion des articles [19 et 22 avril 1991] :

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

Article L. 712-6 du code de la santé publique (composition et organisation du comité national et des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de la commission (précise que le conseiller d'Etat ou le conseiller maître à la Cour

des comptes qui préside le comité national doit être en exercice) (p. 1483).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-1 du code de la santé publique (principes généraux) :

- *favorable* à l'amendement n° 513 de Mme Muguette Jacquaint (dispose que les établissements publics de santé peuvent être régionaux) (p. 1532) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 443 de M. Jacques Barrot (dispose que les établissements publics de santé sont des établissements publics à caractère industriel et commercial) (p. 1533).

Article L. 714-2 du code de la santé publique (composition du conseil d'administration) :

Rappel au règlement : déclare que l'opposition essaie d'améliorer le texte sans faire de l'obstruction (p. 1536).

- *favorable* à l'amendement n° 507 de M. Jean-Claude Boulard (introduit une représentation des usagers au sein du conseil d'administration des établissements comportant des unités de soins de longue durée) (p. 1537).

Article L. 714-4 du code de la santé publique (attributions du conseil d'administration) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 386 de M. Jean-Luc Préel (dispose que le conseil d'administration délibère sur la création, l'adhésion ou le retrait d'un organisme de coopération) (p. 1554).

Article L. 714-5 du code de la santé publique (modalités d'exécution des délibérations du conseil d'administration) :

- *défavorable* à l'amendement n° 387 de M. Jean-Luc Préel (diminue la liste des délibérations du conseil d'administration soumises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) (p. 1557) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 453 rectifié de M. Jacques Barrot (diminue la liste des délibérations du conseil d'administration soumises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) (p. 1557) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de la commission (diminue la liste des délibérations du conseil d'administration soumises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) (p. 1557).

Article L. 714-7 du code de la santé publique (procédure d'élaboration du budget) :

Rappel au règlement : déplore que la presse soit informée avant l'Assemblée nationale de l'autorisation donnée au Premier ministre en conseil des ministres d'engager la responsabilité de son Gouvernement sur la réforme hospitalière (p. 1562, 1563).

Article L. 714-17 du code de la santé publique (institution et composition du comité technique d'établissement) :

- *favorable* au sous-amendement n° 611 du Gouvernement (confie la présidence du comité technique d'établissement au directeur en cas d'empêchement du président du conseil d'administration) à l'amendement n° 153 de la commission (confie la direction du comité technique d'établissement au président du conseil d'administration ou à un représentant des élus des collectivités territoriales membres du conseil d'administration) (p. 1578) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 rectifié du Gouvernement (dispose que les représentants du personnel au comité technique d'établissements sont élus sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives et précise les critères de représentativité de ces organisations syndicales) (p. 1580).

Rappel au règlement : déplore les conditions d'examen du projet de loi portant réforme hospitalière et notamment l'absence du ministre compétent [22 avril 1991] (p. 1553).

Rappel au règlement : s'interroge sur la date du vote personnel sur la réforme hospitalière, initialement prévu lors de la séance du 23 avril 1991 [23 avril 1991] (p. 1617).

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 avril 1991] :

Article 59 *(respect d'un délai supplémentaire d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion) :*

- *ses observations* (p. 1757) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 170 de M. Guy Malandain (impose la présence d'un représentant de l'État dans le département lors de l'expulsion) (p. 1758) ;

- *son* sous-amendement oral (substitue le mot « préfet » à l'expression « représentant de l'Etat ») (p. 1760) à l'amendement n° 129 de M. Bernard Carton (impose la présence du représentant de l'Etat dans le département lors de l'expulsion en vue de la prise en compte du besoin de relogement) : rejeté (p. 1761).

Rappel au règlement : proteste contre la modification de l'ordre du jour prioritaire par le Gouvernement et la suppression du vote personnel sur le projet de réforme hospitalière [29 avril 1991] (p. 1830).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Aide juridique : financement : participation de l'Etat (insuffisance) (p. 1841).

Discussion des articles [30 avril 1991] :

Article 60 *(statut et missions du conseil national de l'aide juridique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 154 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) (p. 1952).

Article 63 *(financement de l'aide à l'accès au droit) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 67 de la commission (attribue à la liste des financements un caractère normatif) (p. 1954).

Rappel au règlement : demande que soit constituée une commission d'enquête sur les renseignements généraux [30 avril 1991] (p. 1950).

Rappel au règlement : s'interroge sur la connaissance par le Gouvernement de l'accord Mitsubishi-Volvo lors de la discussion de la modification du statut de Renault [6 mai 1991] (p. 2001).

Rappel au règlement : regrette qu'aucune autorité iranienne n'ait évoqué les attentats commandités par l'Iran sur le sol français à l'occasion du voyage de M. Roland Dumas en Iran, alors qu'en Nouvelle-Zélande M. Michel Rocard regrettait les actes commis par des agents français dans l'affaire du Rainbow Warrior [6 mai 1991] (p. 2002).

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* aux amendements nos 4 de la commission et 47 de M. Jean Proriol (confèrent l'appellation « caisses d'épargne Ecureuil » aux caisses d'épargne et de prévoyance dans l'intitulé du chapitre 1er) (p. 2006) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de M. Edouard Balladur (supprime la centralisation des dépôts des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations) (p. 2009) ;

Caisse des dépôts et consignations : directeur général (p. 2009).

- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de M. Gilbert Gantier (prévoit que les caisses d'épargne se constituent sous forme de sociétés anonymes) (p. 2016, 2017, 2018) ;

Caisses d'épargne : propriété (p. 2016, 2017, 2018).

- *ses observations* sur l'amendement n° 49 de M. Jean Proriol (supprime dans le statut des caisses d'épargne la référence à leur « but non lucratif ») (p. 2016, 2017).

Rappel au règlement : conteste la façon dont est appliquée la loi n° 90-550 du 2 juillet 1990 sur les demandeurs d'asile [24 mai 1991] (p. 2282).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 mai 1991] :

Affectations :
- affectation dans un quartier en difficulté : prime à l'ancienneté (p. 2286) ;
- liberté (garantie) (p. 2275).

Avancement : tableaux : contestation devant le juge (p. 2275).

Communautés européennes :
- Cour de justice : jurisprudence en matière de fonction publique nationale (p. 2275) ;
- traité de Rome : article 48 : accès des ressortissants de la Communauté aux « emplois de l'administration publique » : principe et application (p. 2275) ;
- traité de Rome : article 48 : mobilité des fonctionnaires français (p. 2275).

Concours : validations législatives (p. 2274).

Fonction publique à deux vitesses : risque (p. 2275).

Gouvernement : ministre de la fonction publique : attributions et rôle (p. 2274).

Instituts régionaux d'administration (I.R.A.) : troisième concours : création (p. 2275).

Traitements : « grille » : réforme (p. 2274).

Rappel au règlement : s'élève contre la présentation, à la dernière minute, d'un amendement gouvernemental qui incite les fonctionnaires à aller travailler dans les zones urbaines défavorisées (p. 2285).

Son interruption (p. 2286).

Discussion des articles [24 mai 1991] :

Article 1er *(accès des ressortissants des Etats membres de la C.E.E. à la fonction publique française) :*

- *son* amendement n° 17 (autorise l'ouverture de la fonction publique française aux ressortissants d'un pays membre de la Communauté lorsque celui-ci assure la réciproque aux ressortissants français) (p. 2288) ; retiré (p. 2289) ;

Communautés européennes : traité de Rome : article 48 : application : réciprocité (p. 2288).

Coopération et développement : pays en développement : bourses d'études et envoi de coopérants (p. 2289).

- *soutient* l'amendement n° 22 rectifié de Mme Nicole Catala (propose que la connaissance de la langue française soit une des conditions requises pour accéder à la fonction publique française) (p. 2289) : vote réservé (p. 2290) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 23 de Mme Nicole Catala (réserve au Parlement le pouvoir de désigner les corps, cadres d'emplois et emplois ouverts aux ressortissants de la Communauté) (p. 2291) ;

Fonctionnaires et agents publics : E.N.A. : affection (p. 2291).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation (convention entre l'Etat et l'établissement public de coopération intercommunale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 125 de la commission des lois (prévoit la prise en compte prioritaire des objectifs des programmes locaux de l'habitat dans l'affectation des aides publiques établies par des conventions signées pour trois ans entre l'Etat et les établissements publics de coopération intercommunale) (p. 2509, 2510).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 180 de M. Francis Delattre (laisse à la commune le soin de choisir l'organisme bénéficiaire de sa contribution) (p. 2534, 2535) ;

Etat : représentant de l'Etat (p. 2535).

Article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (réalisation des logements locatifs sociaux par l'engagement d'un programme de construction) :

- *soutient* l'amendement n° 310 de M. Michel Giraud (inclut les logements intermédiaires dans les programmes de construction) (p. 2539) : rejeté (p. 2540) ;

Urbanisme ségrégatif (p. 2540).

Rappel au règlement : signale l'absence de députés gênés par les grèves et cortèges de personnels en grève ; demande une suspension de séance pour leur permettre de rejoindre l'Assemblée (p. 2543).

Après l'article 13 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 468 de M. Eric Raoult (précise que les dipositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants) (p. 2545) ;
- *son* amendement n° 469 (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un foyer de travailleurs migrants sur leur territoire) : rejeté (p. 2545) ;

Etrangers : immigration (p. 2545).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 369 rectifié soutenu par M. Eric Raoult (prévoit que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent ni aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants ni aux communes limitrophes si elles sont situées dans des agglomérations de plus de 350 000 habitants) : rejeté (p. 2564) ;
- *son* amendement n° 475 soutenu par M. Eric Raoult (prévoit que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un foyer de travailleurs migrants sur leur territoire) : rejeté (p. 2565).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 483 soutenu par M. Michel Giraud (prévoit que les dispositions visées à l'article 22 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un foyer de travailleurs migrants sur leur territoire) : rejeté (p. 2608).

Rappel au règlement (art. 58 du règlement) : s'insurge contre les propos tenus par un haut fonctionnaire lors d'un congrès et mettant en cause la représentation nationale ; demande que le Bureau ou la conférence des présidents soient saisis [31 mai 1991] (p. 2506).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Ses interruptions (p. 2655, 2657).

Droit pénal : harmonisation européenne (p. 2655).

Etrangers : visas : attribution : harmonisation (p. 2657).

Rappel au règlement : exprime la solidarité du groupe R.P.R. avec la manifestation de professionnels de la santé [11 juin 1991] (p. 2961).

Rappel au règlement : rappelle le droit de libre expression des parlementaires et présente son interprétation des propos de M. Chirac relatifs aux immigrés [20 juin 1991] (p. 3418).

Rappel au règlement : approuve le renvoi vers un pays tiers d'un extrémiste marocain [21 juin 1991] (p. 3506).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 223-1 du code pénal (exposition d'autrui à un risque immédiat de mort par la violation délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence) :

- *soutient* l'amendement n° 175 de M. Jacques Toubon (inclut dans le champ d'application du texte le risque de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente) (p. 3506) : adopté (p. 3507).

Rappel au règlement : déplore la parution tardive du décret fixant l'ordre du jour du Parlement convoqué en session extraordinaire [29 juin 1991] (p. 3918).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [29 juin 1991] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 3919).

Pharmacie : contribution exceptionnelle des grossistes et plafonnement des remises (p. 3920).

Retraites : pensions : revalorisation (p. 3919, 3920).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 3973) ;
- témoins : fonctionnaires (p. 3973).

Conseil constitutionnel : saisine sur le texte (p. 3973).

Partis et mouvements politiques : commission d'enquête sur le financement des partis et des campagnes électorales : publicité (p. 3973).

Discussion des articles [3 juillet 1991] :

Article 1er K nouveau *(garanties accordées aux personnes entendues) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (de suppression) (p. 3980) ;

Commission d'enquête et de contrôle : témoins : fonctionnaires (p. 3981).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [5 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 4013) ;
- témoins : fonctionnaires (p. 4013).

Ses observations sur le vote favorable du groupe R.P.R. (p. 4015).

Rappel au règlement : estime que le Gouvernement devrait faire une déclaration au Parlement sur la situation internationale et notamment sur les événements de Yougoslavie [5 juillet 1991] (p. 4009).

- Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé du code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 octobre 1991] :

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre les départements (p. 4172).

Elections cantonales et régionales :
- date (p. 4173) ;
- scrutins : regroupement (p. 4171).

Sièges : « inflation » depuis 1981 (p. 4172).

Sondages (p. 4172).

Discussion des articles [4 octobre 1991] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 4176) : rejeté (p. 4177).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Assemblée nationale :
- abstentéisme et augmentation du nombre de députés (p. 6490) ;
- « inutilité » de ses travaux (p. 6493, 6494, 6495).

Campagnes électorales : financement, sondages et publicité politique : contrôle et limitation (p. 6495).

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre départements (p. 6491).

Démographie : recensement de 1990 (p. 6491).

Elections législatives : mode de scrutin : modification (p. 6493).

Projet de loi :
- opportunité (p. 6491) ;
- Sénat : rejet du texte en première lecture (p. 6491).

Sièges : « inflation depuis 1981 » (p. 6490, 6491).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 6498) ;

Juridictions administratives : recours électoraux : accroissement et risque d'encombrement (p. 6498).

Rappel au règlement : fait état de la grève des infirmières et des assistantes sociales et souhaite que le ministre de la santé entame une discussion avec leurs organisations [4 octobre 1991] (p. 4169).

Rappel au règlement : insiste pour que le ministère de la santé réponde à l'attente des assistantes sociales et des infirmières et leur apporte le témoignage de confiance des députés [4 octobre 1991] (p. 4169).

Rappel au règlement : estime que le ministre des affaires sociales a « menti » au sujet de l'indemnisation des personnes ayant contracté le sida à la suite d'une transfusion [4 octobre 1991] (p. 4177).

Rappel au règlement : s'étonne que le ministre délégué à la communication se soit formalisé de l'emploi du mot « sodomisés » dans une émission télévisée alors qu'un substantif plus cru, qu'il cite, y était utilisé et que Mme le

Premier ministre a tenu des propos relatifs à l'homosexualité des peuples anglo-saxons [18 octobre 1991] (p. 4722).

Rappel au règlement : s'indigne de la façon dont est traité le Parlement par le Président de la République et par le Gouvernement [24 octobre 1991] (p. 4975).

Rappel au règlement : demande quelles seront les traductions budgétaires des déclarations du Président de la République en faveur des agriculteurs [24 octobre 1991] (p. 4977, 4978).

PAPON (Christiane)

Député du Val-de-Marne

(1re circonscription)

R.P.R.

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommée secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Manifestation des infirmières :** revendications de la profession : statut et conditions de travail ; déroulement de la manifestation ; difficultés des forces de police et de gendarmerie [23 octobre 1991] (p. 4919, 4920).

PAPON (Monique)

Député de la Loire-Atlantique

(1re circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Enseignement privé :** établissements sous contrat : sommes dues par l'Etat ; Conseil d'Etat : annulation des forfaits d'externat ; négociations avec les représentants de l'enseignement privé ; crédits : rattrapages successifs ; documentalistes : formation ; instituts universitaires de formation des maîtres : extension au privé [6 novembre 1991] (p. 5570, 5571).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité :
- contrôle (p. 3615) ;
- lieux de travail (p. 3615) ;
- voirie (p. 3615).

Allocation spécifique aux parents éduquant leur enfant handicapé (p. 3615).

Impôts et taxes : incitation fiscale (p. 3615).

Insertion professionnelle et sociale (p. 3615).

Travail : accidents du travail : indemnisation par capital (p. 3615).

PASQUINI (Pierre)

Député de la Haute-Corse

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à compléter le code de procédure pénale pour permettre aux associations ayant vocation à lutter contre la fraude électorale d'exercer les droits reconnus à la partie civile (n° 1973) [30 mai 1991] (p. 2487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (intérieur : sécurité civile) [9 octobre 1991] (p. 4397).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Lucien Richard tendant à modifier la loi du 5 juillet 1985 relative à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (n° 2436) [19 décembre 1991] (p. 8286).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter le code de procédure pénale pour permettre aux **associations ayant vocation à lutter contre la fraude électorale d'exercer les droits reconnus à la partie civile (n° 1973)** [17 avril 1991].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) : tome VI : **intérieur : sécurité civile (n° 2259)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi (n° 1973) de M. Pierre Pasquini tendant à compléter le code de **procédure pénale** pour **permettre aux associations ayant vocation à lutter contre la fraude électorale d'exercer les droits reconnus à la partie civile (n° 2516)** [19 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation en Corse :** destruction du siège du conseil général : acte de terrorisme ; logique de rupture ; compagnies de C.R.S. : renforcement ; statut de la Corse : mise en œuvre : comité interministériel [5 juin 1991] (p. 2773, 2774).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).**

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Compétences de la collectivité territoriale de Corse : transports (p. 679).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 679).

Impôts et taxes : statut fiscal pour la Corse (p. 659, 679).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 679).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 678).

Partis et mouvements politiques :
- Front national pour la libération de la Corse (F.N.L.C.) : réaction au projet (p. 679) ;
- Parti socialiste : attitude à l'égard du général de Gaulle (p. 678, 679).

Peuple corse : incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 678, 679).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 659, 679).

Président de la République : Général de Gaulle : citation par le ministre de l'intérieur d'un extrait des « Mémoires d'Espoir » et réforme régionale proposée en 1969 (p. 678).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *son* amendement n° 128 (justifie le statut particulier de la Corse sans mentionner la notion de peuple corse) (p. 694) : devenu sans objet (703).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 129 (crée un comité de coordination chargé de veiller à l'application de la loi) (p. 706) : rejeté au scrutin public (p. 707).

Article 7 *(composition de l'Assemblée de Corse et régime électoral applicable) :*

Article L. 369 bis *du code électoral :*

- *défavorable* à l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de membre de l'Assemblée de Corse et de conseiller général) (p. 710).

Article 15 *(siège de l'Assemblée de Corse) :*

- *son* amendement n° 130 (dispose que l'Assemblée de Corse se réunit de plein droit le second lundi qui suit son élection) : devenu sans objet (p. 712).

Article 24 *(consultation et pouvoir de proposition de l'Assemblée) :*

- *son* amendement n° 131 (rétablit le pouvoir du conseil exécutif) : adopté (p. 715) ;
- *soutient* l'amendement n° 139 de M. Jean-Louis Debré (autorise l'Assemblée à saisir pour avis le Conseil d'Etat de ses propositions) (p. 715) : rejeté au scrutin public (p. 716).

Article 27 *(composition du conseil exécutif) :*

- *son* amendement n° 132 (porte à sept le nombre de membres de la commission exécutive) (p. 717) : devenu sans objet (p. 718).

Article 48 *(pouvoirs de contrôle du représentant de l'Etat) :*

Rappel au règlement : demande des informations sur la récente tenue d'une conférence de presse du Mouvement corse pour l'autodétermination (p. 754).

Article 56 *(compétences en matière d'environnement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 151 deuxième rectification de la commission (institue un office de l'environnement de la Corse) (p. 760).

Article 57 *(plan de développement de la Corse) :*

- *son* amendement n° 133 (accorde un délai d'un an à la collectivité territoriale de Corse pour établir le plan de développement) (p. 762) : adopté après modifications (p. 763).

Article 58 *(schéma d'aménagement de la Corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Gilbert Millet (dispose que le schéma d'aménagement est élaboré par l'Assemblée avec l'accord des communes) (p. 764) ;
- *son* amendement n° 134 (dispose que les moyens nécessaires à la réalisation du schéma d'aménagement sont mis à la disposition de la Corse) : rejeté (p. 765).

Article 58 *bis* *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 767).

Article 58 *ter* *(dégrèvement de taxe professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 100 de la commission (de suppression) (p. 769).

Article 64 *(représentation des organisations professionnelles agricoles au sein des offices) :*

- *son* amendement n° 136 (de précision) : retiré (p. 790).

Article 68 *(transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent) :*

- *son* amendement n° 137 (supprime le monopole du pavillon national) : rejeté (p. 792) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 145 de M. Guy Hermier (précise que les contrats de concession assurent l'intégralité du transport des passagers et du fret toute l'année dans le cadre du service public) (p. 794).

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *son* amendement n° 138 (de suppression) (p. 796) : rejeté (p. 798).

Lecture définitive [12 avril 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de *Pons (Bernard)* (p. 1151) : rejetée au scrutin public (p. 1154).

Principaux thèmes développés :

Amnistie : loi n° 89-473 du 10 juillet 1981 (p. 1152).

Assemblée de Corse : incompatibilité des mandats de conseiller régional et de conseiller général (p. 1153).

Assemblée nationale :
- absentéisme (p. 1153) ;
- votes : vote personnel le mardi (p. 1153).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse : transports (p. 1153).

Elections et referendum (p. 1153).

Etat :
- autorité, Etat de droit (p. 1152) ;
- rôle en Corse (p. 1153).

Gouvernement :
- attitude à l'égard du Parlement (p. 1151) ;
- comité interministériel pour la Corse (p. 1152).

Lois : projet de loi n° 1692 : vote personnel (p. 1153).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 1152).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 1151).

Partis et mouvements politiques :
- autonomistes et indépendantistes corses (p. 1151) ;
- parti socialiste : dissensions en son sein sur le projet et lettre des parlementaires de Socialisme et République (p. 1151).

« Peuple corse » : notion (p. 1151).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 1146, 1153).

Premier ministre : déclarations (p. 1153).

Statut : nécessité d'un nouveau statut (p. 1145, 1146, 1152, 1153).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis pour la sécurité civile [28 octobre 1991].

Parlement : Assemblée nationale : commission des lois : conditions d'examen du budget de la police (p. 5161).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 5161).

Sécurité civile :
- incendies de forêts (p. 5161, 5162) ;
- matériel aérien (p. 5161, 5162) ;
- sapeurs pompiers volontaires : projet de statut (p. 5162) ;
- secours en mer et en rivière (p. 5161) ;
- ville de Paris : brigade des sapeurs pompiers (p. 5162).

PATRIAT (François)

Député de la Côte-d'Or

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal (n° 2130) [20 juin 1991] (p. 3472).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 2130) après déclaration d'urgence, relatif à la **lutte contre la fièvre aphteuse** et portant modification du code rural et du code pénal **(n° 2134)** [20 juin 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Expéditions de viande en Union soviétique :** situation des exploitants agricoles et des éleveurs ; protocole d'acord passé avec l'U.R.S.S. : livraison de produits agroalimentaires ; échanges commerciaux par compensation : fourniture à la France de pétrole et de gaz naturel [6 novembre 1991] (p. 5575, 5576).

à un ministre :

- **Agriculture** [3 octobre 1991] :

Elevage : extensification (p. 4112).

INTERVENTIONS

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Abus de faiblesse : élargissement du délit (p. 1644).

Codification du droit à la consommation (p. 1644).

Consommateurs :
- associations : action en représentation conjointe (p. 1644) ;
- information et protection et déséquilibre professionnels/consommateurs (p. 1644).

Contrats : garanties (p. 1644).

Créances et priviléges : surendettement des particuliers (p. 1645).

Publicité comparative :
- généralités (p. 1644) ;
- communautés européennes : projet de réglementation (p. 1645).

- Projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal (n° 2134).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Agriculture : élevage :
- bovins : relèvement des cours : nécessité (p. 3687) ;
- éleveurs : indemnisation (p. 3687) ;
- patrimoine génétique : protection (p. 3687).

Commerce extérieur :
- contrôle sanitaire : frontières : surveillance des viandes importées (p. 3687) ;
- G.A.T.T. : négociations (p. 3686) ;
- viandes : exportation en « zone propre » (p. 3686).

Communautés européennes :
- directives (p. 3686) ;
- entrée « indirecte » de la République démocratique allemande dans la Communauté : conséquences sur les importations (p. 3687) ;
- politique agricole commune : réforme (p. 3687).

Fièvre aphteuse :
- éradication (p. 3686) ;
- vaccination : suppression (p. 3686, 3687).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(déclaration des maladies contagieuses) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Roger Lestas (étend pour l'éleveur l'obligation de déclaration au vétérinaire inspecteur en cas d'absence du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'au maire de la commune où se trouve l'exploitation d'où provient l'animal) (p. 3694) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Roger Lestas (étend pour toute personne ayant connaissance d'un animal présentant des signes de maladie ou ayant été exposé à la contagion l'obligation de déclaration au vétérinaire inspecteur en cas d'absence du vétérinaire sanitaire, ainsi qu'au maire de la commune où se trouve l'exploitation d'où provient l'animal) (p. 3694) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. René André (étend à toutes les maladies contagieuses visées aux articles 224 et 225 du code rural l'obligation de déclaration par les professionnels en rapport avec l'élevage) (p. 3694) ;

Fièvre aphteuse : spécificité (p. 3694).

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de M. René André (prévoit qu'un comité départemental de lutte contre la fièvre aphteuse se réunit sous l'autorité du préfet en cas de suspicion de fièvre aphteuse) (p. 3695) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Roger Lestas (prévoit que, dès qu'il y a suspicion de fièvre aphteuse, l'autorité administrative informe l'organisme sanitaire départemental) (p. 3695) ;

Groupement de défense sanitaire : information (p. 3695).

Article 5 *(plan d'intervention)* (p. 3697) :

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. René André (prévoit un plan d'alerte national et en détermine le fonctionnement) (p. 3697) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Germain Gengenwin (prévoit un plan d'alerte national et en détermine le fonctionnement) (p. 3697).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Elevage : viandes : importations en provenance des pays de l'Est (p. 4966).

Vétérinaires : vétérinaires inspecteurs : effectifs (p. 4966).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Agriculture : typologie (p. 7751).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7751, 7752) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7751, 7752).

Impôts et taxes : déduction fiscale pour autofinancement (p. 7752).

PELCHAT (Michel)

Député de l'Essonne

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les articles 27, 28, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Recherche** [30 mai 1991] :

Centres de recherche : dispersion géographique (p. 2428).

Espace : programmes Hermès et Colombus (p. 2428).

Recherche agricole et vétérinaire : implantation d'un pôle unique : Essonne (p. 2428).

- **Transports** [19 décembre 1991] :

Audiovisuel : D 2 Mac (p. 8222).

Espace : satellite Télécom A 2 (p. 8222).

INTERVENTIONS

- Projet de loi complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2033).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Réseaux câblés : comparaison France/Allemagne (p. 3235, 3236).

Télévision :
- chaîne culturelle européenne : budget ; diffusion et réception ; programmation (p. 3236) ;
- télévision haute définition et norme D2 Mac (p. 3236).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 3236).

Discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Article unique *(extension à la chaîne culturelle européenne du régime d'attribution des fréquences prévu à l'article 26 de la loi du 30 septembre 1986 pour les sociétés nationales de programmes) :*

- *son* sous-amendement n° 7 soutenu par M. Michel Péricard (substitue le mot « annuel » au mot « triennal ») à l'amendement n° 6 de la commission (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport triennal sur l'exécution de ses missions par la chaîne culturelle européenne) : rejeté (p. 3246).

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Suppléé par : *Laffineur (Marc)* (p. 3751).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [29 octobre 1991] :

Affaires étrangères : politique extérieure audiovisuelle : généralités (p. 5250).

Publicité :
- coupures publicitaires (p. 5250) ;
- marché publicitaire : crise (p. 5249).

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5248, 5249).

Secteur public : déficit et financement (p. 5248, 5249).

Télévision :
- Antenne 2 - F.R. 3 : financement, plan Bourges, missions (p. 5248, 5249) ;
- diffusion : œuvres françaises : quotas (p. 5250).

Recherche et technologie. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Energie : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : avenir, missions (p. 5603).

Europe : Europe centrale et pays de l'Est : sécurité civile : risques technologiques : sûreté nucléaire (p. 5603).

Sécurité civile : risques technologiques : sûreté nucléaire (p. 5603).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 7703) ; rejetée au scrutin public (p. 7706).

Principaux thèmes développés :

Cinéma : industrie cinématographique : soutien (p. 7692).

Communautés européennes : directive « télévision sans frontière » : transposition (p. 7691, 7704).

Diffusion : quotas (p. 7692, 7704).

Financement (p. 7703, 7704, 7705).

Œuvre audiovisuelle : définition française (p. 7692, 7704).

Programmes :
- grille des programmes : tutelle administrative (p. 7704) ;
- industrie et production : soutien (p. 7704) ;
- second marché (p. 7705).

Publicité :
- centrales d'achat (p. 7705) ;
- recettes publicitaires (p. 7705).

Redevance : exonérations, compensation, tarif (p. 7705).

Télévisions privées :
- Canal Plus : soutien (p. 7703, 7704) ;
- la Cinq : avenir (p. 7692) ;
- obligations et engagements (p. 7692, 7704).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 2 (modifie la composition et le mode de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel - C.S.A.) : non soutenu (p. 8208) ;

- *son* amendement n° 3 (dispose que le président du C.S.A. est élu par ses pairs) : non soutenu (p. 8208).

PELLETIER (Jacques)

Ministre de la coopération et du développement

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Fuchs (Jean-Paul)* : droits de l'homme en Afrique :** démographie « galopante » ; stagnation économique ; progrès de la démocratie : nécessité ; dette publique :

annulation par la France ; coopération régionale : perspectives [3 avril 1991] (p. 655, 656, 657).

- ***Adevah-Pœuf (Maurice)* : démocratie en Afrique :** perspectives ; rôle de la France ; conférence de La Baule en juin 1990 ; Bénin : élection présidentielle ; Gabon : élections parlementaires [10 avril 1991] (p. 1019, 1020).

- ***Bassinet (Philippe)* : situation au Togo :** Bénin : démocratisation ; manifestations de Lomé ; multipartisme ; président Eyadéma ; commission constitutionnelle : mise en place ; perspectives [17 avril 1991] (p. 1302).

orales sans débat de :

- ***Lordinot (Guy) (n° 385)* : D.O.M. - T.O.M. (Martinique : enseignement) :** Trinité : école d'apprentissage maritime (statut) [19 avril 1991] (p. 1446, 1447).

PENICAUT (Jean-Pierre)

Député des Landes

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Environnement** [18 avril 1991] :

Chasse et pêche : loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 dite loi Verdeille (projet de modification) (p. 1363).

PERBEN (Dominique)

Député de Saône-et-Loire

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899) [*J.O.* du 9 avril 1991] (p. 4751).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Liste des opposants libanais :** communication à un membre de l'ambassade libanaise ; droits de l'homme ; fonctionnement de la police ; responsabilité d'un brigadier [4 décembre 1991] (p. 7132, 7133).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale :

- généralités (p. 337) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 337).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 337).

Démocratie locale :

- champ d'application (seuil de population) (p. 336) ;
- consultation et participation des citoyens (p. 336) ;
- information des citoyens (p. 336).

Elus locaux :

- droits des minorités (p. 336) ;
- statut de l'élu (p. 337).

Etat :

- déconcentration : charte (p. 336) ;
- déconcentration : extension (p. 336).

Préfets : préfet de région (compétences) (p. 336).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 336).

Transferts de charges et compensations financières (p. 336).

Discussion des articles [27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 467, 469).

Article 28 *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* (p. 499).

Avant l'article 31 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 370 de M. Pierre Mazeaud (rétablit un contrôle *a priori* du préfet sur les actes financiers des communes) (p. 504).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 611 de la commission (crée un observatoire régional du financement local) (p. 510).

Avant l'article 48 :

- *son* amendement n° 622 soutenu par M. Robert Poujade (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 577) : vote réservé (p. 585) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

Article L. 160-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 623 corrigé soutenu par M. Robert Poujade (dispose que le président de la commission est élu par les membres de celle-ci pour une durée de trois ans) (p. 603) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Article L. 167-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 627 soutenu par M. Pierre Mazeaud (supprime les régles de proportion de conseils municipaux et de population requises par le texte pour demander la création d'une communauté de communes) : rejeté (p. 816).

Article 52 précédemment réservé *(création de communautés de villes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 626 : devenu sans objet (p. 851).

Article 54 *(communautés de villes) :*

Article L. 168-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 628 (propose qu'une communauté de communes puisse être créée à la demande de toute commune appartenant à une agglomération de plus de 30 000 habitants) : rejeté (p. 851).

Article L. 168-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 629 soutenu par M. Pierre Mazeaud (dispose que les délégués des communes sont, quel que soit leur nombre, élus au scrutin majoritaire uninominal à deux tours) (p. 852) : rejeté (p. 853).

Après l'article L. 168-3 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 295 de la commission (prévoit la création facultative d'un organe de réflexion rassemblant le président de la communauté et les maires des communes membres) (p. 862).

Article L. 168-7 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 448 de M. Serge Charles (supprime la possibilité, pour les communautés urbaines et les districts existants à la date de publication de la loi, de se transformer en communautés de villes en conservant l'intégralité de leurs compétences, par une décision du conseil de communauté ou de district prise à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres) : rejeté (p. 865) ;
- *soutient* l'amendement n° 449 de M. Serge Charles (dispose que la transformation d'une communauté urbaine ou d'un district en communauté de villes se fait par délibération concordante du conseil de la communauté ou du district et d'une majorité qualifiée des conseils municipaux) : rejeté (p. 866) ;
- *soutient* l'amendement n° 652 de M. Serge Charles (élève la majorité nécessaire pour transformer une communauté urbaine ou un district en communauté de villes) : rejeté (p. 866) ;
- *soutient* l'amendement n° 653 de M. Serge Charles (dispose que la transformation ne peut se réaliser si un tiers des conseils municipaux représentant au moins un tiers de la population totale, ou bien une commune représentant plus de la majorité de la population totale s'y opposent) : rejeté (p. 866).

Article 55 *(non-application à la région d'Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* (p. 868).

Après l'article 56 :

- *favorable* au sous-amendement n° 733 de M. Bernard Derosier (supprime la possibilité pour un conseil municipal de révoquer et de remplacer à tout moment l'un de ses délégués) à l'amendement n° 310 de la commission (propose que les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs et les représentants de la commune dans les organismes de coopération intercommunale soient soumis à une nouvelle élection en cas de changement de maire) (p. 874) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 686 rectifié de la commission (affirme que les décisions prises par les collectivités locales d'accorder ou de refuser une aide financière à une autre collectivité ne peuvent avoir pour effet l'établissement ou l'exercice d'une tutelle de quelque forme que ce soit) (p. 880).

Explications de vote :

Collectivités locales : compétences (p. 931).

Enseignement privé (p. 931).

Vote contre du groupe R.P.R.

Rappel au règlement : indique que les groupes de l'opposition avaient décidé de voter contre le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République lors de la deuxième séance du 8 avril 1991 et qu'il a vu M. Bernard Derosier, député socialiste, faire voter M. Edmond Gerrer, député de l'Union du centre, en faveur du texte [9 avril 1991] (p. 972, 973).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Ville et aménagement du territoire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et désertification (p. 5043) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5042) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5042).

Collectivités locales : coopération intercommunale et péréquation (p. 5042).

Communautés européennes : dimension européenne de l'aménagement du territoire : prise en compte (p. 5042, 5043).

Communes : Clermont-Ferrand : démission de M. Quilliot (p. 5042).

Etat : rôle (p. 5042).

Organismes et structures :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (p. 5042) ;
- Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (p. 5042) ;
- Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne (F.I.A.M.) (p. 5042) ;
- Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi (F.R.I.L.E.) (p. 5042).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5042).

Primes : prime d'aménagement du territoire (P.A.T.) (p. 5042).

Régions :
- Ile-de-France et grand Bassin parisien (p. 5042, 5043) ;
- rôle et compétences (p. 5042).

Transports : infrastructures (p. 5042).

Ville : politique de la ville (p. 5043).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Décentralisation : transferts de charges et compensation financière (p. 7619).

Elus locaux :
- généralités et définition (p. 7619) ;
- activité professionnelle : garanties, absences, crédit d'heures et interruption (p. 7620) ;
- formation : droit (p. 7620) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 7620) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 7619, 7621) ;
- projet de loi : insuffisance (p. 7619) ;
- projet de loi : objectifs, nécessité et opportunité (p. 7619) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 7619, 7621).

Parlement : indemnités : cumul avec les indemnités locales : plafonnement (p. 7620, 7621).

PERBET (Régis)

Député de l'Ardèche

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

PERETTI DELLA ROCCA (Jean-Pierre de)

Député des Bouches-du-Rhône

(14e circonscription)

Non inscrit

Cesse d'appartenir au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 21 mars 1991] (p. 3950).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 21 mars 1991] (p. 3950) ; [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 22 mars 1991] (p. 4017).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

PERICARD (Michel)

Député des Yvelines

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [21 mars 1991] :

Avant l'article 1er :

- *reprend* l'amendement n° 55 de M. Jean-Pierre Brard (intègre dans la notion de logement social les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs immigrés, les résidences universitaires et les maisons de retraite à caractère social) : vote réservé (p. 181) ; rejeté au scrutin public (p. 300).

Rappel au règlement : déplore qu'en raison de leur nombre insuffisant, les effectifs de police ne soient pas intervenus avec rapidité à Sartrouville [27 mars 1991] (p. 454).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [27 mars 1991] :

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 206 de la commission (dispose que les comités établissent chaque année un rapport qui est communiqué au conseil municipal) (p. 457).

- Projet de loi autorisant la ratification d'un traité entre la République française et les Laender de Bade-Wurtemberg, de l'Etat libre de Bavière, de Berlin, de la ville libre hanséatique de Brême, de la ville libre et hanséatique de Hambourg, de Hesse, de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, du Schleswig-Holstein sur la chaîne culturelle européenne (n° 2034).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Allemagne : application du traité aux seuls Laender de l'Allemagne de l'Ouest (p. 3229).

Droit international : accord avec des Etats fédérés : Laender de la partie ouest de l'Allemagne : portée d'un tel accord au regard du droit international (p. 3229).

- Projet de loi complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2033).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Redevance (p. 3243).

Réseaux câblés : comparaison France/Allemagne (p. 3242).

Secteur public : crise (p. 3243).

Télévision :

- chaîne culturelle européenne : budget ; diffusion et réception (p. 3242) ;
- chaîne musicale (p. 3242) ;
- la Sept : bilan, budget (p. 3242) ;
- télévision haute définition et norme D 2 Mac (p. 3242).

Discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Article unique *(extension à la chaîne culturelle européenne du régime d'attribution des fréquences prévu à l'article 26 de la loi du 30 septembre 1986 pour les sociétés nationales de programmes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit l'égalité de traitement pour l'attribution des fréquences entre la chaîne culturelle européenne et les sociétés nationales de programme) (p. 3245) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 7 de M. Michel Pelchat (substitue le mot « annuel » au mot « triennal ») à l'amendement n° 6 de la commission (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport triennal sur l'exécution de ses missions par la chaîne culturelle européenne) : rejeté (p. 3246).

PERRUT (Francisque)

Député du Rhône

(9e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de représentation en faveur des associations et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique (n° 1904) [*J.O.* du 30 juin 1991] (p. 8548).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **permettre au contribuable handicapé paraplégique et dépendant de déduire de son revenu net imposable la somme des dépenses engagées pour l'adaptation de son logement à sa situation et à sa réinsertion dans son cadre de vie habituel (n° 2038)** [15 mai 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 avril 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle des fonds collectés (p. 1319).

Bénévolat : congé de représentation et couverture sociale (p. 1318, 1319).

Entreprises : charges constituées par les absences autorisées (p. 1319).

Sports : Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.) (p. 1318).

Vie associative :
- crédits (baisse) (p. 1319) ;
- histoire et développement (p. 1318) ;
- projet d'ensemble (p. 1318).

Discussion des articles [17 avril 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *son* amendement n° 37 (limite le bénéfice du congé de représentation à la participation à des réunions de niveau national) : rejeté (p. 1329) ;
- *son* amendement n° 38 (réduit la durée maximale du congé de représentation à six jours) : rejeté (p. 1329).

Explications de vote :

Projet de loi (insuffisance) (p. 1339).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 1339).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3582).

Bénévolat : congé de représentation et couverture sociale (p. 3582).

Entreprises : charges constituées par les absences autorisées (p. 3582).

Vie associative : projet d'ensemble (p. 3582).

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'application du congé de représentation aux représentants dans les instances de concertation départementales et régionales) (p. 3587) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'application du congé de représentation aux salariés de l'ensemble des entreprises) (p. 3588).

Explications de vote :

Vie associative : projet d'ensemble (p. 3597).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 3597).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3966, 3967).

Bénévolat : congé de représentation et protection sociale (p. 3966).

Entreprises : conséquences de l'application de la loi (p. 3966).

Sénat : modifications acceptées par la commission des affaires culturelles (p. 3966).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 3967).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 juillet 1991] :

Entreprises : conséquences de l'application du texte (p. 4010).

Handicapés : auxiliaires de vie : crédits (p. 4010).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 4010).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2175).

Familles : familles nombreuses : avantages (p. 2175).

Livre blanc (p. 2175).

Retraités :
- ministère des retraités : création (p. 2175) ;
- rôle dans la société (p. 2175).

Veuves : pensions de réversion (p. 2175).

- Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité :
- contrôle (p. 3610) ;
- lieux de travail (p. 3610, 3611) ;
- voirie (p. 3610).

Associations (p. 3610).

Centres d'aide par le travail (C.A.T.) (p. 3611).

Impôts et taxes : incitation fiscale (p. 3611).

Insertion professionnelle et sociale (p. 3611).

Explications de vote :

Auxiliaires de vie (p. 3625).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 3972) ;
- réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours : non-rétroactivité de la loi (p. 3973).

Commission mixte paritaire : échec (p. 3973).

Partis et mouvements politiques : commission d'enquête sur le financement des partis et des campagnes électorales : publicité (p. 3973).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [5 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :
- publicité des débats (p. 4012) ;
- réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours : non-rétroactivité de la loi (p. 4012).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 4388) : rejetée au scrutin public (p. 4390).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : conditions de travail : commission des affaires culturelles (p. 4389, 4390).

Travail : travail clandestin : généralités (p. 4389).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Article 1er *(création d'une attestation d'embauche) :*

- *son* amendement n° 55 (dispose que la définition du document équivalent au contrat de travail peut être établie par les dispositions conventionnelles en vigueur) (p. 4419) : retiré (p. 4420).

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

- *défavorable* (p. 4420) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de M. Denis Jacquat (de suppression) : rejeté (p. 4420).

Article L. 324-14 du code du travail (règles applicables en cas de relation contractuelle directe) :

- *soutient* l'amendement n° 32 de M. Denis Jacquat (de suppression) : rejeté (p. 4421).

Article 9 *(extension du rôle de l'O.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de M. Willy Diméglio (de suppression) (p. 4429) : retiré (p. 4430).

Article 10 *(rôle de l'O.M.I. dans la délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *son* amendement n° 56 (de suppression) (p. 4430) : retiré (p. 4431) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de M. Willy Diméglio (établit le régime juridique de la délivrance des certificats d'hébergement et supprime l'intervention de l'O.M.I.) : rejeté (p. 4433) ;
- *son* amendement n° 44 (dispose que le refus opposé par l'hébergeant à la vérification à son domicile implique le rejet de la demande de visa de certificat d'hébergement) (p. 4434) : retiré (p. 4435) ;
- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Willy Diméglio (affecte à la commune la moitié du montant de la taxe acquittée par l'hébergeant) : rejeté (p. 4435) ;
- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Willy Diméglio (supprime les dispositions relatives à l'entrée en vigueur du texte) : rejeté (p. 4435).

Article 11 *(modalités d'application des dispositions relatives au rôle de l'O.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Willy Diméglio (de suppression) (p. 4436) : rejeté (p. 4436).

Article 12 *(aggravation des sanctions pénales de la violation du monopole de l'O.M.I.) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Willy Diméglio (porte la peine plafond de deux à trois ans d'emprisonnement en cas de première infraction) : adopté (p. 4436).

Article 14 *(alourdissement des sanctions applicables aux personnes qui facilitent l'entrée ou le séjour irrégulier d'étrangers en France) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Willy Diméglio (supprime les dispositions autorisant le juge à prononcer une seule des deux peines prévues par le texte) (p. 4437) : rejeté (p. 4438) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 de M. Willy Diméglio (porte la durée plafond de la peine d'interdiction du territoire de cinq à dix ans) : adopté (p. 4438).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 51 de M. Willy Diméglio (établit une procédure autorisant l'officier d'état civil à surseoir à la célébration d'un mariage dont un des époux est de nationalité étrangère, en cas de doute sérieux sur la sincérité de l'engagement) (p. 4439) : rejeté (p. 4441).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 53 de M. Willy Diméglio (impose l'immédiate reconduite à la frontière de l'étranger dont l'arrêté de reconduite à la frontière n'est pas annulé) (p. 4443) : rejeté (p. 4444).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Handicapés : Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) : réforme (p. 4862).

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

B.A.P.S.A. : cotisations sociales : réforme (p. 4962).

Retraite et préretraite (p. 4962).

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Audiovisuel : télévision : programmes : qualité (p. 5232).

Enseignement : enseignements artistiques (p. 5231).

Musique : écoles et conservatoires : intervention de l'Etat (p. 5231).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1991] :

Sports : Fonds national de développement du sport (F.N.D.S.) : dépenses et missions (p. 5805).

- Projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Etat : désengagement (p. 7047).

Transports fluviaux :

- liaison Rhin-Rhône (p. 7047) ;
- voie d'eau : capacités et avantages (p. 7046, 7047) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : délocalisation à Béthune (p. 7047) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : missions (p. 7047) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : ressources (p. 7047).

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Article 16 *bis* nouveau *(extension des missions du port autonome de Paris) :*

- *son* sous-amendement n° 18 (précise que les collectivités donnent leur accord et non leur avis) à l'amendement n° 15 de la commission (prévoit la consultation des collectivités locales avant la participation du port à de nouvelles activités relatives aux voies navigables de sa circonscrip-

PEYREFITTE (Alain)

Député de Seine-et-Marne

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

PEYRONNET (Jean-Claude)

Député de la Haute-Vienne

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

PEZET (Michel)

Député des Bouches-du-Rhône

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur du projet de loi organique, adopté par le Sénat, modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 1913) [19 mars 1991] (p. 67).

Rapporteur de la proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature (n° 2008) [2 mai 1991] (p. 1997).

Rapporteur pour avis du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) [15 mai 1991] (p. 2185).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à supprimer les sanctions contre les avocats prévues aux articles 75 et 77 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 2094) [13 juin 1991] (p. 3171).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8580).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (justice : administration pénitentiaire et protection juridique de la jeunesse) [9 octobre 1991] (p. 4397).

Membre de la commission nationale de l'informatique et des libertés [*J.O.* du 11 octobre 1991] (p. 13384).

Rapporteur du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337) [*J.O.* du 21 décembre 1991] (p. 16755).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi organique, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (n° 1913), modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au **statut de la magistrature (n° 1918)** [27 mars 1991].

Avis fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2028) autorisant l'approbation de la **convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique du Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française** relatif à la **suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2058)** [22 mai 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2061), portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la **répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2121)** [13 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à **supprimer les sanctions contre les avocats** prévues aux articles 75 et 77 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat **(n° 2132)** [20 juin 1991].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome VIII : **justice : administration pénitentiaire et protection judidique de la jeunesse (n° 2259)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi organique (n° 2008) modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au **Conseil supérieur de la magistrature (n° 2321)** [7 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2251), portant **réforme des dispositions du code pénal** relatives à la **répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2392)** [28 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2338) portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux **conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2491)** [18 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Education surveillée :** éducateurs : grève ; revalorisation de la fonction ; déroulement des carrières [12 juin 1991] (p. 3027).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique, adopté par le Sénat, modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 1913).**

Première lecture :

Rapporteur suppléé par : *Fort (Alain)* [28 mars 1991] (p. 522).

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).**

Deuxième lecture :

Discussion des articles [9 avril 1991] :

Article 18 *(mission des agents chargés de l'exécution) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 88 de M. Jean-Louis Debré (prévoit que, en cas d'insolvabilité du débiteur, le refus d'exécuter par l'huissier soit porté en marge du titre exécutoire permettant d'interrompre le délai de prescription) (p. 999) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 130 de M. Patrick Devedjian (prévoit, en cas d'insolvabilité du débiteur, la mention en marge du titre exécutoire du refus d'exécuter par l'huissier et l'interruption des délais de prescription) (p. 999) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 172 du Gouvernement (prend en compte les créances symboliques auxquelles le débiteur se refuserait abusivement) à l'amendement n° 41 de la commission (permet à l'huissier de refuser son concours dans le cas où les frais de recouvrement de la créance sont supérieurs au montant de la créance réclamée) (p. 999).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : intérêt et nécessité (p. 1875) ;
- financement : participation de l'Etat (insuffisance) (p. 1874, 1875) ;
- historique (p. 1873) ;
- loi n° 72-11 du 31 janvier 1972 (bilan) (p. 1873) ;
- rapport Bouchet (p. 1874) ;
- réforme : nécessité (p. 1874).

Assemblée nationale : commission des lois (sérieux du travail) (p. 1873).

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1875).

Avocats : indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (insuffisance) (p. 1874).

Institution judiciaire : réformes souhaitées et déjà réalisées (p. 1874).

Ministère de la justice : budget (insuffisance) (p. 1874).

Professions juridiques et judiciaires : réforme du statut : loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990 (lien avec le projet) (p. 1874).

« Socialisation de la justice » (risque) (p. 1873, 1875).

Tribunaux : extension de l'aide à l'ensemble des tribunaux (p. 1874).

Discussion des articles [29 et 30 avril 1991] :

Article 4 *(plafonds de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle) :*

- *ses observations* (p. 1888) ;

Aide judiciaire : plafond de ressources : indexation (p. 1888).

Constitution : article 40 : irrecevabilité financière des amendements (p. 1888).

Article 16 *(composition du bureau de l'aide juridictionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. Jacques Brunhes (associe au bureau d'aide juridictionnelle un représentant des usagers désigné par le conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1902).

Article 26 *(continuité de la défense en cas d'appel) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 89 de M. Jean-Louis Debré (propose que le bénéficiaire justifie son refus de conserver en appel le même avocat et que l'avocat motive son refus de continuer à défendre en appel la personne qu'il a défendue en première instance) (p. 1907).

Article 28 *(versement d'une provision à valoir sur la dotation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 158 de M. Jean-Pierre Philibert (précise que la provision est versée en début d'année) (p. 1910).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 deuxième correction de la commission (dispose que les conventions entre l'ordre et les avocats prennent en compte la formation et la spécialisation des avocats concernés et mettent en œuvre des modalités de collaboration exclusives du salariat) (p. 1913) ;

Avocat : salarié d'un barreau (p. 1913).

Article 35 *(honoraire complémentaire en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (ajoute comme critère de calcul du complément la complexité du dossier et les diligences et frais imposés par la nature de l'affaire, affirme la nature forfaitaire de ce complément et supprime l'homologation par le garde des sceaux de la méthode d'évaluation des honoraires que peuvent mettre en place les barreaux) (p. 1919) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 161 de M. Jacques Toubon (supprime la nature forfaitaire du complément d'honoraires) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1919) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 162 de M. Jacques Toubon (ajoute comme critère de calcul les intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et le temps passé) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1919) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 163 de M. Jacques Toubon (propose que, en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires d'un avocat tienne compte de la complexité du dossier, du temps passé, de l'importance des intérêts en cause et de la notoriété de l'avocat et que, en accord avec le client, des honoraires complémentaires puissent être prévus en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1919).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 137 de M. Jacques Toubon (propose qu'en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires de l'avocat prenne en compte la complexité du dossier, le temps passé, l'importance des intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et qu'il puisse être prévu des honoraires complémentaires en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir, la rémunération dans le cadre de l'aide juridictionnelle partielle devant prendre en compte les ressources du client) (p. 1921) ;

Avocat : honoraires de résultat (principe) (p. 1921).

- *favorable* à l'amendement n° 166 de M. Jacques Toubon (prévoit, en dehors des cas d'aide juridictionnelle, que l'honoraire d'un avocat, à défaut de convention entre celui-ci et son client, est fixé en fonction de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de la notoriété et des diligences de ce dernier et précise que si des honoraires uniquement fixés en fonction des résultats sont interdits, la prévision d'honoraires complémentaires en fonction du résultat obtenu ou du service rendu reste licite) (p. 1928).

Article 43 *(condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 131 de M. Patrick Devedjian (précise que la prescription de cinq ans ne concerne pas uniquement les sommes dues à l'Etat) (p. 1933).

Article 52 *(statut et composition du conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 115 de M. Jacques Toubon (prévoit la représentation des sociétés d'assurance et de protection juridique au conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1938) ;

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1938).

- *son* sous-amendement n° 167 (substitue aux représentants des ordres d'avocats et des C.A.R.P.A. les représentants des professions juridiques et judiciaires) à l'amendement n° 54 de la commission (propose que les représentants des ordres des avocats et des caisses des règlements pécuniaires des barreaux au conseil d'administration des conseils départementaux soient en nombre au moins égal à celui des représentants des autres catégories) (p. 1939) : adopté après rectification (p. 1940).

Article 53 *(conventions passées par le conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 56 de la commission (de suppression) (p. 1941).

Article 4 précédemment réservé *(plafonds de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 168 du Gouvernement (propose qu'à compter du 1er janvier 1993, les plafonds soient fixés annuellement par la loi de finances en référence à l'évolution de la tranche la plus basse du barème de l'impôt sur le revenu) (p. 1959) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (dispose que l'admission à l'aide juridictionnelle est de droit devant les juridictions des pensions) (p. 1960).

Explications de vote [30 avril 1991] :

Aide juridique :
- plafonds de ressources (indexation) (p. 1963) ;
- réforme proposée : caractère décentralisateur (p. 1963) ;
- réforme proposée : progrès social (p. 1963).

Assemblée nationale : examen du texte : prise en compte des propositions de l'opposition et de l'ensemble des parlementaires (p. 1963).

Avocats : indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (p. 1963).

Egalité d'accès à la justice (nécessité) (p. 1963).

Vote pour du groupe socialiste (p. 1963).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [10 juin 1991] :

Après l'article 65 :

- *son* amendement n° 42 soutenu par M. René Dosière (dispose que l'ensemble des litiges nés du contrat de travail d'un avocat est soumis à l'arbitrage, non du conseil des prud'hommes, mais du bâtonnier) : adopté (p. 2953).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Inscrit contre l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 2680).

Principaux thèmes développés : discussion commune :

Armes : législation : harmonisation (p. 2654).

Délinquance et criminalité : banditisme international (p. 2655, 2657).

Drogue : Pays-Bas : législation sur les stupéfiants : renforcement (p. 2654).

Droit pénal :
- harmonisation européenne (p. 2655) ;
- juridictions nationales : coopération (p. 2656).

Etat : souveraineté nationale : transfert de souveraineté (p. 2655).

Etrangers :
- droit d'asile politique : garanties (p. 2656) ;
- expulsions et reconductions à la frontière (p. 2654) ;
- visas : attribution : harmonisation (p. 2657).

Gouvernement : Conseil d'Etat : avis du 2 mai 1991 (p. 2654, 2655).

Informatique :
- Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : consultation, référence pour les autres pays signataires (p. 2656) ;
- « système d'information Schengen » (S.I.S.) : données informatisées : installation à Strasbourg (p. 2655).

Police :
- fiches de police dans les hôtels (p. 2657) ;
- police fédérale : perspectives (p. 2657) ;
- polices nationales : coopération et droit de poursuite (p. 2655, 2657) ;
- sécurité publique : renforcement (p. 2657).

Transports : transporteurs d'immigrés clandestins : réglementation et responsabilité : projet de loi (p. 2654).

Rappel au règlement : article 91 du règlement : insiste pour que les orateurs respectent leur temps de parole (p. 2680).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [20 juin 1991] :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 3419).

Délinquance et criminalité :
- crimes contre l'humanité et génocide (p. 3419, 3420) ;
- proxénétisme (p. 3421).

Drogue : incriminations, juridictions compétentes, sanctions pénales (p. 3420).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (p. 3421).

Jeunes : homosexualité : incrimination et sanctions pénales (p. 3421).

Lois : lois et mœurs (p. 3421).

Peines : période de sûreté (p. 3419).

Santé publique : sida : dissémination : sanctions pénales (p. 3431, 3433).

Discussion de l'article unique [20 et 21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-1 du code pénal (définition et répression du crime de génocide) :

- *soutient* l'amendement n° 166 rectifié de M. Jacques Toubon (précise les auteurs possibles du crime de génocide) : adopté (p. 3441) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime la précision selon laquelle le génocide serait destiné à détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux « en tout ou en partie ») : adopté (p. 3441) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de précision) (p. 3441) : adopté (p. 3442) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (de forme) : adopté (p. 3442).

Article 211-2 du code pénal (définition et répression des autres crimes contre l'humanité) :

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (reprend la rédaction initiale du projet pour la définition des crimes contre l'humanité autres que le génocide) : adopté (p. 3442).

Article 211-3 du code pénal (participation à la préparation de crimes contre l'humanité) :

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3442).

Article 211-4 du code pénal (peines complémentaires applicables) :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3442).

Article 211-4-1 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 7 rectifié de la commission (rend facultative la peine complémentaire d'interdiction du territoire français de tout étranger condamné pour crime contre l'humanité) : adopté (p. 3443).

Article 221-1 du code pénal (meurtre) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 167 de M. Jacques Toubon (rédactionnel) (p. 3444) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 182 de M. Gilbert Millet (réduit le maximum de la peine de trente à vingt ans de réclusion criminelle) (p. 3444) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (supprime la disposition relative à la période de sûreté obligatoire) (p. 3445) : adopté (p. 3446).

Article 221-2 du code pénal (meurtre en concours avec une autre infraction) :

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de précision) : adopté (p. 3446).

Article 221-3 du code pénal (assassinat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 174 de M. Jacques Toubon (définit la notion de préméditation) (p. 3446) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (de précision) : adopté (p. 3446).

Article 221-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 11 rectifié de la commission (regroupe l'ensemble des circonstances aggravantes en un article en y ajoutant le meurtre commis sur un ascendant) (p. 3447) : adopté après modifications (p. 3448) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 294 de M. Jacques Toubon (ajoute les parties civiles à la liste des victimes particulièrement protégées) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 295 de M. Jacques Toubon (rédactionnel) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 296 de M. Jacques Toubon (de précision) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447).

Article 221-7 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3448).

Article 221-7-1 du code pénal (empoisonnement) :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) (p. 3448) : adopté (p. 3449).

Article 221-8 du code pénal (homicide involontaire) :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (réintroduit la référence aux obligations de sécurité et de prudence imposées par la loi) : adopté (p. 3449) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 272 de M. Gilbert Millet (réduit les plafonds des montants des amendes) (p. 3449).

Après l'article 221-8 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. Gilbert Millet (précise que le fait de causer la mort d'autrui en laissant enfreindre des prescriptions par des personnes placées sous son autorité constitue un homicide involontaire) (p. 3450).

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Gilbert Millet (exclut les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel du champ d'application du texte) (p. 3450) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (précise les modalités de diffusion de la décision de justice prononcée contre une personne morale) (p. 3451) : adopté après modifications (p. 3452).

Article 221-10 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3453).

Article 221-11 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3453).

Article 221-12 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 3453) ;
- *soutient* l'amendement n° 273 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3454).

Article 221-13 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (de suppression) (p. 3454) : adopté (p. 3455).

Avant l'article 222-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3455).

Article 222-1 du code pénal (tortures et actes de barbarie) :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de précision) : adopté (p. 3455).

Article 222-1-1 du code pénal (tortures et actes de barbarie en concours avec un autre crime) :

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3455).

Article 222-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (supprime de la liste des circonstances aggravantes le fait que la victime ait la qualité d'ascendant et disjoint du présent article la circonstance aggravante passible de trente ans de réclusion criminelle) : adopté après modifications (p. 3456).

Article 222-3 du code pénal (autres circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (ajoute à la liste des circonstances aggravantes punies de trente ans de réclusion criminelle l'infraction commise de manière habituelle sur un mineur ou une personne particulièrement vulnérable, l'infraction commise sur un mineur par un ascendant et l'infraction ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) (p. 3456) : adopté (p. 3457).

Article 222-4 du code pénal (tortures ou actes de barbarie ayant entraîné la mort) :

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (de précision) : adopté (p. 3457).

Avant l'article 222-5 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3457).

Article 222-5 du code pénal (violences ayant entraîné la mort) :

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. François Colcombet (réduit la peine plafond de quinze à dix ans de réclusion criminelle) (p. 3457) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (supprime la période de sûreté obligatoire) : adopté (p. 3457).

Article 222-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3458).

Article 222-8 du code pénal (violences habituelles sur un mineur ou une personne vulnérable et ayant entraîné sa mort) :

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (réduit le maximum de la peine à trente ans de réclusion criminelle) : adopté (p. 3458).

Article 222-10 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 29 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3459).

Article 222-10-1 du code pénal (violences habituelles sur un mineur ou une personne vulnérable ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) :

- *soutient* l'amendement n° 30 corrigé de la commission (réduit le maximum de la peine de trente à vingt ans de réclusion criminelle) : adopté (p. 3459).

Article 222-11 du code pénal (violences ayant entraîné une maladie ou une incapacité totale de travail de plus de huit jours) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 221 du Gouvernement (supprime la référence à la notion de maladie) (p. 3460).

Article 222-12 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 31 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3460).

Article 222-12-1 du code pénal (violences habituelles sur un mineur ou une personne vulnérable ayant entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* l'amendement n° 32 deuxième rectification de la commission (précise la définition de la vulnérabilité de la victime et reprend la circonstance aggravante liée au fait que l'auteur soit un ascendant de la victime) : adopté (p. 3461).

Article 222-13 du code pénal (violences n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* l'amendement n° 33 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3461).

Article 222-13-1 du code pénal (violences habituelles sur un mineur ou une personne vulnérable n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3461).

Article 222-14 du code pénal (administration de substances nuisibles) :

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (revient au texte initial et punit l'administration de substances nuisibles des peines mentionnées aux articles 222-5 à 222-13-1 du code pénal suivant les distinctions prévues par ces articles) : adopté (p. 3462).

Avant l'article 222-16 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (de clarification) : adopté (p. 3462).

Article 222-16 du code pénal (menaces) :

- *soutient* l'amendement n° 37 corrigé de la commission (différencie les menaces de mort de toutes les autres menaces) : adopté (p. 3462).

Article 222-17 du code pénal (menaces) :

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (aménage le régime des circonstances aggravantes et distingue les menaces de mort des autres menaces) (p. 3462) : adopté (p. 3463) ;

Délinquance et criminalité : chantage (p. 3463).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *ses observations* (p. 3465) ;

Sida : transmission par imprudence et transmission volontaire : nécessité ou non de sanctions spécifiques (p. 3465).

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3466) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (porte la peine d'emprisonnement de un à deux ans en cas d'incapacité de travail de plus de trois mois causée à autrui) (p. 3466) : adopté (p. 3467) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (porte l'amende de 100 000 F à 200 000 F en cas d'incapacité de travail de plus de trois mois causée à autrui) : adopté (p. 3467) ;
- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (porte la peine d'emprisonnement de deux à trois ans en cas de manquement délibéré à une obligation de sécurité) : adopté (p. 3467) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (porte l'amende de 200 000 F à 300 000 F en cas de manquement délibéré à une obligation de sécurité) : adopté (p. 3467) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (supprime les dispositions relatives à la dissémination d'une maladie transmissible épidémique) (p. 3467, 3468) : adopté au scrutin public (p. 3468).

Après l'article 222-18 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 201 de M. Gilbert Millet (distingue les incriminations relatives aux accidents du travail et précise les conditions d'engagement de la responsabilité pénale du préposé par rapport à celle du chef d'entreprise) (p. 3468).

Article 222-19 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 45 rectifié de la commission (de coordination) : adopté aprés modifications (p. 3469).

Article 222-21 (circonstances aggravantes du viol) :

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (substitue à la blessure ou à la lésion la mutilation ou l'infirmité permanente dans la liste des circonstances aggravantes du viol) : adopté (p. 3490) ;
- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3490) ;
- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3490).

Article 222-23 du code pénal (viol ayant entraîné la mort de la victime sans intention de la donner) :

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3490) ;
- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (supprime la période de sûreté obligatoire) : adopté (p. 3491).

Article 222-24 du code pénal (viol accompagné de tortures ou d'actes de barbarie) :

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (prend en compte la situation où la torture et les actes de barbarie suivent et non précèdent le viol) : adopté (p. 3491) ;
- *soutient* l'amendement n° 274 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3491).

Article 222-25 A du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur un mineur de quinze ans) :

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (supprime les dispositions reprises dans le chapitre relatif aux mineurs) : adopté (p. 3491).

Article 222-33 du code pénal (infractions liées au trafic de stupéfiants : importation, production, fabrication) :

- *soutient* l'amendement n° 62 deuxième correction de la commission (redéfinit l'énoncé des infractions et l'échelle des peines) (p. 3492) : adopté (p. 3493).

Article 222-34 du code pénal (infractions liées au trafic de stupéfiants : autres infractions) :

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (redéfinit l'énoncé des infractions et l'échelle des peines) (p. 3493) : adopté (p. 3494).

Article 222-34-1 du code pénal (blanchiment de l'argent de la drogue) :

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (porte de 500 000 F à 1 000 000 F le montant plafond de l'amende) : adopté (p. 3494) ;
- *soutient* l'amendement n° 277 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3494).

Article 222-34-2 du code pénal (cession ou offre de stupéfiants en vue d'une consommation personnelle) :

- *soutient* l'amendement n° 278 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3494).

Article 222-35 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (corrige une erreur) : adopté (p. 3495).

Article 222-35-1 du code pénal (exemption ou réduction de peine pour les repentis) :

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (supprime les dispositions relatives à l'exemption de peine des repentis) : adopté (p. 3495).

Article 222-36 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 67 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 3495).

Article 222-37 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3498).

Article 222-38 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (limite l'application de l'interdiction de séjour au coupable de torture et actes de barbaries, viol et trafic de stupéfiants et permet au juge de prononcer l'interdiction de quitter le territoire de la République) : adopté (p. 3496).

Article 222-39 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (rend facultative l'interdiction du territoire français et interdit sa mise en œuvre dans certaines circonstances) (p. 3496) : adopté après modifications (p. 3497).

Article 222-39-2 du code pénal (fermeture de lieux ayant servi au trafic de stupéfiants) :

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (renforce les sanctions applicables) : adopté (p. 3498).

Article 223-1 du code pénal (exposition d'autrui à un risque immédiat de mort par la violation délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence) :

- *défavorable* à l'amendement n° 258 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3499) ;
- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (supprime le caractère conscient et manifeste de la violation délibérée de l'obligation particulière de sécurité ou de prudence) : adopté (p. 3507).

Article 223-2 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 73 rectifié de la commission (de coordination) (p. 3508) : adopté (p. 3509).

Article 222-25 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (redéfinit les agressions sexuelles autres que le viol et allège les peines) (p. 3509) : adopté (p. 3510).

Article 222-26 du code pénal précédemment réservé *(circonstances aggravantes) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (rassemble les circonstances aggravantes des agressions sexuelles commises sur des personnes âgées de plus de quinze ans) : adopté (p. 3510).

Article 222-27 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (établit le régime juridique des agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) (p. 3510) : adopté (p. 3513) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 289 de M. Pascal Clément (porte la peine d'emprisonnement de sept à dix ans et le montant de l'amende de 700 000 F à 1 000 000 F) à l'amendement n° 57 de la commission (p. 3511) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 290 de M. Pascal Clément (élargit l'application du texte aux mineurs de quinze à dix-huit ans) à l'amendement n° 57 de la commission (p. 3512).

Avant l'article 222-20 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission précédemment réservé (de coordination) : adopté (p. 3513).

Avant l'article 222-25 A du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission précédemment réservé (de coordination) : adopté (p. 3513).

Article 222-27-1 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol imposées à un mineur de plus de quinze ans) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3513).

Article 222-27-2 du code pénal précédemment réservé *(circonstances aggravantes) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3513).

Article 222-28 du code pénal précédemment réservé *(circonstances aggravantes) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (rassemble les circonstances aggravantes des agressions sexuelles autres que le viol commises sur un mineur de quinze ans ou une personne vulnérable et ramène la peine d'emprisonnement de quinze à dix ans) : adopté (p. 3514).

Article 222-29 du code pénal précédemment réservé *(circonstances aggravantes) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3514).

Article 222-31 du code pénal précédemment réservé *(tentative de délits d'agressions sexuelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 276 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3514).

Article 223-3 du code pénal (délaissement d'une personne vulnérable) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 205 de M. Gilbert Millet (substitue au mot « quelconque » le mot « solitaire ») (p. 3514).

Article 223-9 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (ajoute l'exclusion des marchés publics et l'interdiction de faire appel public à l'épargne) : adopté (p. 3515).

Article 223-11 du code pénal (interruption illégale de la grossesse) :

- *ses observations* (p. 3516, 3518) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Jean-Jacques Hyest (inclut dans le champ d'application du texte l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 3516) ;
- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (ramène la peine d'emprisonnement de cinq à deux ans) (p. 3518) : adopté (p. 3519) ;
- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (ramène la peine d'emprisonnement de dix à cinq ans en cas de pratique habituelle) : adopté (p. 3519).

Article 223-11-1 A du code pénal (qualification de l'interruption illégale de grossesse) :

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (de suppression) (p. 3519) : adopté au scrutin public (p. 3520).

Article 223-11-3 du code pénal (détermination des personnes responsables des délits commis par voie de presse) :

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (supprime les dispositions relatives à la saisie des documents ayant servi à réaliser l'infraction) : adopté (p. 3520).

Article 223-12 du code pénal (interdiction des droits civiques, civils et de famille) :

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (inclut l'ensemble des infractions liées à la provocation au suicide dans le champ d'application du texte) : adopté (p. 3520).

Article 223-13 du code pénal (peines complémentaires prévues pour certaines infractions de mise en danger de la personne) :

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (inclut l'ensemble des infractions liées à la provocation au suicide dans le champ d'application du texte) : adopté (p. 3520) ;
- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (fixe un maximum de cinq ans à l'interdiction d'exercice de l'activité professionnelle ou sociale) (p. 3520) : adopté (p. 3521) ;
- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (ajoute la saisie des documents ayant servi à réaliser l'infraction à la liste des peines complémentaires) : adopté (p. 3521) ;
- *soutient* l'amendement n° 83 corrigé de la commission (ajoute l'exclusion des marchés publics à la liste des peines complémentaires) : adopté (p. 3521).

Article 223-14 du code pénal (peines complémentaires encourues par l'auteur de l'infraction consistant à exposer autrui à un risque immédiat de mort) :

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3521).

Avant l'article 224-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (modifie le titre de la section 1) : adopté (p. 3521) ;
- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (insère la division suivante : « Paragraphe 1 : de l'enlèvement et de la séquestration ») : adopté (p. 3521).

Article 224-1 du code pénal (enlèvement et séquestration) :

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3522).

Article 224-2 du code pénal (enlèvement ou séquestration ayant entraîné une atteinte à l'intégrité physique de la personne) :

- *soutient* l'amendement n° 88 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3522).

Article 224-3 du code pénal (enlèvement ou séquestration commis en bande organisée ou à l'égard de plusieurs personnes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 209 de M. Gilbert Millet (exclut du champ d'application du texte les actions concertées commises à l'occasion d'un conflit du travail) (p. 3522) ;
- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (limite la période de sûreté obligatoire à la seule infraction criminelle) : adopté (p. 3523) ;
- *son* amendement n° 281 (rédactionnel) : adopté (p. 3523) ;
- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3523).

Article 224-4 du code pénal (prise d'otages) :

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3523).

Avant l'article 224-5 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3523).

Article 224-5 du code pénal (détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport) :

- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Gilbert Millet (redéfinit la notion de détournement d'aéronef et allège les peines) (p. 3524) ;
- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3524).

Article 224-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3524).

Avant l'article 224-8 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (rétablit le titre de la section 3 dans le libellé suivant : « des entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation ») (p. 3524) : adopté (p. 3525).

Article 224-8 du code pénal (entraves à l'exercice de la liberté d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation) :

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (rétablit le texte supprimé par le Sénat et instaure une échelle des peines) : adopté (p. 3525).

Article 225-2 du code pénal (définition) :

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (supprime, en vue de les reprendre à l'article suivant, les dispositions dérogeant à l'application du texte) (p. 3525) : adopté (p. 3526).

Article 225-3 du code pénal (discriminations commises par un fonctionnaire ou agent public) :

- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (rétablit les dispositions supprimées à l'article précédent relatives aux circonstances justificatives de certaines discriminations) : adopté (p. 3526).

Article 225-4 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 99 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3530).

Article 225-5 du code pénal (proxénétisme) :

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (réduit la peine maximale d'emprisonnement de sept à cinq ans) : adopté (p. 3530).

Article 225-6 du code pénal (infractions assimilées au proxénétisme) :

- *favorable* à l'amendement n° 230 du Gouvernement (limite l'incrimination en cas de proxénétisme par cohabitation lorsque la personne ne peut justifier de ressources correspondant à son train de vie) (p. 3531) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 231 du Gouvernement (assimile au proxénétisme le fait de tenir des locaux ou de vendre un local non utilisé par le public à une personne en sachant qu'elle s'y livrera à la prostitution) (p. 3531) ;
- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (assimile au proxénétisme le délit d'entrave à l'action de prévention ou de contrôle de la prostitution) : adopté (p. 3531).

Article 225-7 du code pénal (proxénétisme aggravé et crimes de proxénétisme) :

- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (classifie les circonstances aggravantes et supprime la période de sûreté obligatoire) : adopté après modifications (p. 3532).

Article 225-9 du code pénal (proxénétisme accompli en bande organisée ou accompagné d'actes de torture ou de barbarie) :

- *soutient* l'amendement n° 103 de la commission (disjoint le proxénétisme accompli en bande organisée du proxénétisme accompagné d'actes de torture) : adopté (p. 3532).

Article 225-10 du code pénal (délit d'entrave à l'action de prévention de la prostitution) :

- *soutient* l'amendement n° 104 de la commission (de conséquence) (p. 3532) : adopté (p. 3533).

Article 225-11 du code pénal (tenue d'un établissement de prostitution et tolérance de la prostitution dans des locaux publics) :

- *soutient* l'amendement n° 105 deuxième rectification de la commission (punit la vente ou la mise à disposition de locaux non ouverts au public à une personne en sachant qu'elle s'y livrera à la prostitution) : adopté (p. 3533) ;
- *soutient* l'amendement n° 106 de la commission (supprime la période de sûreté obligatoire) : adopté (p. 3533).

Article 225-12 du code pénal (diligences incombant au ministère public) :

- *soutient* l'amendement n° 107 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3533).

Article 225-13 du code pénal (tolérance de la prostitution dans des locaux privés) :

- *soutient* l'amendement n° 108 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3533).

Article 222-15 du code pénal (proxénétisme commis par une personne investie de l'autorité publique) :

- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission (de suppression) : adopté (p. 3534).

Article 225-16 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *son* amendement n° 299 (de coordination) : adopté (p. 3534) ;
- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission (élargit le champ des peines applicables par le juge) : adopté (p. 3534) ;
- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (supprime, en vue de les déplacer à la section 6, les dispositions relatives aux peines sanctionnant les personnes morales déclarées responsables de la tenue d'un établissement de prostitution) : adopté (p. 3534).

Article 225-17 du code pénal (fourniture de services non rétribués) :

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (porte le montant maximal de la peine d'amende de 200 000 F à 500 000 F) : adopté (p. 3535).

Article 225-18 du code pénal (conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine) :

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (porte le montant maximal de l'amende de 200 000 F à 500 000 F) : adopté (p. 3535).

Article 225-19 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (porte le montant maximal de l'amende de 500 000 F à 1 000 000 F) : adopté (p. 3535).

Article 225-20 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission (élargit le champ des peines applicables par le juge) : adopté (p. 3535).

Article 225-21 du code pénal (profanation de sépultures) :

- *défavorable* au sous-amendement n° 232 du Gouvernement (supprime les mots « sous réserve des cas prévus par la loi ») à l'amendement n° 116 de la commission (punit l'atteinte à l'intégrité du cadavre) (p. 3536) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 233 du Gouvernement (précise que l'atteinte à l'intégrité du cadavre est commise au mépris du respect dû aux morts) à l'amendement n° 116 de la commission (punit l'atteinte à l'intégrité du cadavre) (p. 3536) ;
- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission (dispose que l'atteinte à l'intégrité du cadavre est une circonstance aggravante de la profanation de sépulture, punie de deux ans d'emprisonnement) : adopté (p. 3537).

Article 225-22 du code pénal (exhumation de cadavres) :

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission (rétablit la circonstance aggravante de la motivation raciale) : adopté (p. 3537).

Article 225-23 du code pénal (peines complémentaires applicables en matière de discrimination et de conditions inhumaines de travail ou d'hébergement) :

- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission (complète la liste des peines complémentaires et précise les conditions d'application de l'affichage et de la diffusion) : adopté après modifications (p. 3538) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 234 du Gouvernement (précise les conditions d'application de la diffusion) à l'amendement n° 119 de la commission (p. 3538).

Article 225-24 du code pénal (peines complémentaires applicables en matière de proxénétisme) :

- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission (rédactionnel) : adopté après modifications (p. 3538) ;
- *soutient* l'amendement n° 121 de la commission (supprime les dispositions relatives à la confiscation en vue de les reprendre à l'article 225-29 du code pénal) (p. 3538) : adopté (p. 3539).

Article 225-25 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 122 corrigé de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3539) ;
- *soutient* l'amendement n° 123 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3539).

Article 225-26 du code pénal (retrait de la licence d'exploitation et fermeture de l'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 124 de la commission (supprime les dispositions de l'article en vue de les reprendre à l'article 225-27 du code pénal) : adopté (p. 3539).

Article 225-27 du code pénal (conséquences de la fermeture de l'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 125 de la commission (de conséquence) (p. 3539) : adopté après modifications (p. 3540).

Article 225-28 du code pénal (mises en cause obligatoires) :

- *soutient* l'amendement n° 126 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3540).

Article 225-29 du code pénal (réquisition et attribution d'office des locaux faisant l'objet d'une mesure de fermeture temporaire) :

- *soutient* l'amendement n° 127 deuxième rectification de la commission (de conséquence) (p. 3540) : adopté (p. 3541).

Article 226-1 du code pénal (atteintes à l'intimité de la vie privée) :

- *soutient* l'amendement n° 128 de la commission (rédactionnel) : devenu sans objet (p. 3541).

Article 226-2 du code pénal (conservation ou diffusion des résultats de l'atteinte à l'intimité de la vie privée) :

- *soutient* l'amendement n° 129 de la commission (rédactionnel) : devenu sans objet (p. 3549).

Article 226-5 du code pénal (mise en mouvement de l'action publique) :

- *soutient* l'amendement n° 130 de la commission (rétablit l'article supprimé par le Sénat) : adopté (p. 3550).

Article 226-6 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 131 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3550).

Article 226-7 du code pénal (montage des paroles ou de l'image d'une personne) :

- *soutient* l'amendement n° 132 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3550).

Article 226-10 du code pénal (sursis à statuer) :

- *soutient* l'amendement n° 133 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3551).

Article 226-11 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 134 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3552).

Article 226-12 du code pénal (secret professionnel) :

- *défavorable* à l'amendement n° 244 du Gouvernement (limite l'incrimination à la révélation d'une information à caractère secret à une personne non qualifiée pour partager ce secret) (p. 3552, 3553) ;
- *soutient* l'amendement n° 135 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3553).

Article 226-13 du code pénal (faits justificatifs à la violation du secret professionnel) :

- *soutient* l'amendement n° 136 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3554).

Article 226-17 du code pénal (atteinte au secret des correspondances) :

- *soutient* l'amendement n° 137 de la commission (porte le montant plafond de l'amende de 100 000 F à 300 000 F) : adopté (p. 3554).

Avant l'article 226-18 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 138 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3554).

Article 226-18 du code pénal (infractions commises par un agent public) :

- *soutient* l'amendement n° 139 de la commission (codifie les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) : adopté (p. 3554).

Après l'article 226-18 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 140 de la commission (établit le régime juridique de l'enregistrement et de la conservation illicite d'informations nominatives) : adopté (p. 3555) ;
- *soutient* l'amendement n° 141 de la commission (établit le régime juridique du détournement de finalité d'informations nominatives) : adopté (p. 3555) ;
- *soutient* l'amendement n° 142 de la commission (établit le régime juridique de la divulgation d'informations nominatives) : adopté (p. 3555) ;
- *soutient* l'amendement n° 143 rectifié de la commission (établit le régime juridique de la mise en jeu de la responsabilité des personnes morales) : adopté après modifications (p. 3555).

Article 226-19 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 144 de la commission (rédactionnel) (p. 3555) : adopté après modifications (p. 3556) ;
- *soutient* l'amendement n° 145 rectifié de la commission (de coordination) : adopté après modifications (p. 3556).

Article 226-20 du code pénal (affichage et diffusion de la décision) :

- *soutient* l'amendement n° 146 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3556).

Article 227-1 du code pénal (délaissement d'un mineur de quinze ans) :

- *soutient* l'amendement n° 147 de la commission (exclut toute incrimination si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité du mineur) (p. 3556, 3557) : adopté (p. 3558) ;
- *soutient* l'amendement n° 148 de la commission (de forme) : adopté (p. 3558).

Après l'article 227-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 149 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3558).

Article 227-2 du code pénal (abandon de famille) :

- *soutient* l'amendement n° 279 de la commission (inclut la contribution aux charges du mariage dans les obligations familiales entraînant le versement de prestations dont l'inexécution est incriminée) : adopté (p. 3558) ;
- *soutient* l'amendement n° 150 de la commission (de transfert) (p. 3558) : adopté (p. 3559).

Après l'article 227-2 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 151 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3559).

Article 227-3 du code pénal (refus de représenter l'enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer) :

- *soutient* l'amendement n° 152 de la commission (prévoit l'obligation de la notification d'un changement d'adresse au titulaire d'un droit de visite ou d'hébergement) : adopté (p. 3559).

Après l'article 227-9 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 153 de la commission (définit les peines encourues par les personnes morales) : adopté après modifications (p. 3560).

Article 227-12 du code pénal (négligences graves des parents envers les enfants) :

- *soutient* l'amendement n° 280 de la commission (ajoute l'obligation de protection de la moralité de l'enfant mineur) : adopté (p. 3560).

Article 227-17 du code pénal (excitation habituelle d'un mineur à la débauche) :

- *soutient* l'amendement n° 154 de la commission (incrimine l'organisation de réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles participe ou assiste un mineur non émancipé par le mariage) (p. 3561) : rejeté (p. 3563) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 178 corrigé de M. Jacques Toubon (porte la peine maximale d'emprisonnement de deux à cinq ans lorsque le mineur est âgé de plus de quinze ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 3562) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 179 de M. Jacques Toubon (porte la peine maximale d'emprisonnement de cinq à sept ans lorsque le mineur est âgé de moins de quinze ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 3562).

Article 227-17-1 du code pénal (diffusion de l'image d'un mineur à des fins pornographiques) :

- *soutient* l'amendement n° 155 de la commission (restreint l'incrimination et distingue les peines selon que le mineur est plus ou moins âgé de quinze ans) : adopté après modifications (p. 3564).

Article 227-18 du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur un mineur de quinze ans) :

- *soutient* l'amendement n° 156 de la commission (porte la peine maximale d'emprisonnement de deux à trois ans et la peine d'amende maximale de 200 000 F à 300 000 F) (p. 3564) : adopté (p. 3565).

Après l'article 227-18 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 157 de la commission (établit des circonstances aggravantes si l'infraction est commise par une personne ayant autorité sur le mineur) : adopté (p. 3565) ;
- *soutient* l'amendement n° 158 de la commission (de suppression) (p. 3565) : adopté (p. 3569) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 292 rectifié de M. Jacques Toubon (incrimine les atteintes sexuelles exercées sans violence par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze à dix-huit ans non émancipé par le mariage) (p. 3567).

Article 227-20 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 159 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 3570).

Article 227-12 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 160 de la commission (de suppression) : retiré (p. 3570).

Article 228-1 du code pénal (association de malfaiteurs) :

- *soutient* l'amendement n° 161 de la commission (ramène la peine maximale de quinze à dix ans d'emprisonnement) : adopté (p. 3570).

Article 228-2 du code pénal (excuse absolutoire de dénonciation) :

- *soutient* l'amendement n° 162 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3570).

Article 228-3 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 163 rectifié de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 3571) ;
- *soutient* l'amendement n° 164 de la commission (complète la liste des peines complémentaires applicables par le juge) : adopté (p. 3571).

Après l'article unique :

- *défavorable* à l'amendement n° 257 de M. Jacques Toubon (abroge l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, incriminant la contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité) (p. 3572).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Délinquance et criminalité :

- crimes contre l'humanité et génocide (p. 6980, 6981) ;
- crimes de guerre : prescription (p. 6981).

Lois : lois, mœurs et histoire (p. 6981).

Parlement : Sénat : modifications apportées au texte en deuxième lecture (p. 6979, 6980).

Discussion de l'article unique et des annexes [2 décembre 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Avant l'article 211-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 112 du Gouvernement (définit le crime de génocide comme la volonté de détruire totalement ou partiellement un groupe national, ethnique, racial ou religieux par l'application d'un plan concerté et incrimine également les auteurs et les inspirateurs du crime) (p. 6996, 6997) ;
- *son* sous-amendement n° 117 (précise que le génocide vise également l'élimination de tout groupe déterminé à partir d'un critère arbitraire de discrimination) à l'amendement n° 112 du Gouvernement : adopté (p. 6998) ;
- *son* amendement n° 4 : devenu sans objet (p. 6997).

Article 211-2 du code pénal (définition et répression des autres crimes contre l'humanité) :

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (propose que les résistants aux auteurs de crimes contre l'humanité ne soient pas juridiquement assimilés aux victimes de tels crimes) : adopté (p. 6998).

Après l'article 211-2 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (introduit au sein du chapitre traitant des « crimes contre l'humanité » la notion de « crimes de guerre aggravés », punis de la réclusion à perpétuité et imprescriptibles) (p. 6998, 6999) : adopté (p. 6999).

Avant l'article 211-1 du code pénal (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 2 précédemment réservé de la commission (intitule le titre 1er « crimes contre le droit des gens ») : adopté (p. 6999) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 précédemment réservé de la commission (insère un chapitre 1er intitulé « des crimes contre l'humanité ») : adopté (p. 6999).

Après l'article 211-2 du code pénal (suite) :

- *soutient* l'amendement n° 6 précédemment réservé de la commission (insère un chapitre II intitulé « des autres crimes contre le droit des gens ») : adopté (p. 6999).

Avant l'article 211-4 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (insère un chapitre III intitulé « dispositions communes ») : adopté (p. 6999).

Article 211-4-1 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 9 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7000).

Après l'article 211-4-2 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (affirme la responsabilité de l'auteur d'un crime contre l'humanité alors même qu'il agit sur ordre) : adopté (p. 7000).

Article 211-5 du code pénal (imprescriptibilité des crimes contre l'humanité) :

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (affirme le caractère imprescriptible de la peine et de l'action publique en ce qui concerne les crimes contre l'humanité) : adopté (p. 7000).

Article 221-1 du code pénal (meurtre) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (supprime la période de sûreté obligatoire pour le meurtre simple) : adopté (p. 7000).

Article 221-7-1 du code pénal (empoisonnement) :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7001).

Article 221-8 du code pénal (homicide involontaire) :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 7001).

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Gilbert Millet (exclut de l'incrimination les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 7002) ;

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7003).

Article 221-12 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 7003) ;

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7004).

Article 221-12-1 du code pénal supprimé par le Sénat *(peine complémentaire d'affichage ou de diffusion de la décision) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7004).

Article 211-13 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7004).

Article 222-1-1 du code pénal (tortures et actes de barbarie en concours avec un autre crime) :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7005).

Article 222-6 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner) :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de Mme Nicole Ameline (définit comme aggravée l'infraction de violences commises sur une personne projetée au sol) (p. 7005).

Article 222-8 du code pénal (autres circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7006).

Article 222-10 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) :

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7006).

Article 222-10-1 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7006).

Article 222-12-1 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7007).

Article 222-13-1 du code pénal (violences n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (regroupe dans un seul article toutes les dispositions relatives aux violences habituelles sur un mineur de quinze ans ou sur une personne vulnérable) : adopté (p. 7007).

Article 222-16 du code pénal (menaces) :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7008).

Article 222-17 du code pénal (menaces) :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7008).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *soutient* les amendements n°s 27 et 28 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7008) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (supprime l'incrimination spécifique de dissémination d'une maladie transmissible épidémique) : adopté (p. 7009).

Après l'article 222-18 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 113 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7009).

Article 222-19 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 30 deuxième rectification de la commission (de coordination) : adopté (p. 7010).

Avant l'article 222-20 A du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (intitule la section III « des agressions sexuelles ») : adopté (p. 7010).

Article 222-21 du code pénal (circonstances aggravantes du viol) :

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7010).

Article 222-23 du code pénal (viol ayant entraîné la mort de la victime sans intention de la donner) :

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7010).

Avant l'article 222-25 A du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (supprime du titre les mots « et atteintes sexuelles ») : adopté (p. 7010).

Articles 222-25 A et 222-25 B nouveaux du code pénal (atteintes sexuelles commises sur un mineur de quinze ans) :

- *soutient* les amendements n°s 35 et 36 de la commission (de suppression) : adoptés (p. 7011).

Article 222-25 du code pénal (autres agressions sexuelles et circonstances aggravantes de celles-ci) :

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rétablit les peines prévues par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7011).

Article 222-26 du code pénal (autres agressions sexuelles et circonstances aggravantes de celles-ci) :

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7011).

Articles 222-26-1 et 222-26-2 nouveaux du code pénal (autres agressions sexuelles commises sur un mineur de plus de quinze ans) :

- *soutient* les amendements nos 39 et 40 de la commission (de suppression) : adoptés (p. 7011).

Article 222-27 du code pénal (autres agressions sexuelles commises sur un mineur de plus de quinze ans ou une personne particulièrement vulnérable) :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7012).

Article 222-28 du code pénal (autres agressions sexuelles commises sur un mineur de plus de quinze ans ou une personne particulièrement vulnérable) :

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7012) ;
- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (supprime le caractère obligatoire de la période de sûreté) : adopté (p. 7012).

Article 222-31 du code pénal (tentative d'agression sexuelle) :

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7012).

Après l'article 222-32 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 106 de Mme Yvette Roudy (dispose que le harcèlement sexuel se caractérise par une contrainte ou des pressions le cas échéant répétées sur une personne en situation d'infériorité hiérarchique ou de dépendance économique en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle) (p. 7013, 7014, 7016) ;
- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (définit le délit de harcèlement sexuel comme le fait d'abuser de son autorité professionnelle pour exercer des pressions sur une personne afin d'en obtenir des faveurs de nature sexuelle) (p. 7017) : adopté après modifications (p. 7018) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 104 deuxième rectification de M. Gilbert Millet (propose que les dispositions du présent article soient affichées sur les lieux de travail et d'embauche) à l'amendement n° 45 de la commission (p. 7018) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 105 rectifié de M. Gilbert Millet (dispose que les associations de lutte contre les violences sexuelles peuvent se porter partie civile sur les délits de harcèlement sexuel) (p. 7018).

Avant l'article 222-33 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (incrimine dans un article distinct le fait de diriger ou d'organiser un groupement de production ou de trafic de stupéfiants) : adopté (p. 7018).

Article 222-33 du code pénal (production, fabrication et trafic de stupéfiants) :

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7018) ;
- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 7018).

Article 222-34 du code pénal (production, fabrication et trafic de stupéfiants) :

- *soutient* l'amendement n° 49 corrigé de la commission (incrimine également l'emploi illicite de stupéfiants) (p. 7018) : adopté (p. 7019) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 114 du Gouvernement (punit de trente ans de réclusion criminelle et de 50 millions de francs d'amende l'importation et l'exportation de stupéfiants lorsqu'elles sont le fait de bandes organisées)
- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (punit de trente ans de réclusion criminelle et de 50 millions de francs d'amende tous les actes de trafic de stupéfiants lorsqu'ils sont le fait de bandes organisées) : adopté (p. 7019) ;
- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7019).

Après l'article 222-34 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (punit de dix ans d'emprisonnement et de 50 millions de francs d'amende le fait d'accorder des facilités à autrui pour se procurer des stupéfiants) : adopté (p. 7019).

Article 222-37-1 du code pénal (affichage ou diffusion de la condamnation) :

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7020).

Article 222-38 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7020).

Article 222-39 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 55 corrigé de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7020).

Article 223-2 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales pour l'infraction définie à l'article 223-1) :

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7021).

Article 223-11 du code pénal (interruption illégale de grossesse) :

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de M. Gilbert Millet (punit l'interruption illégale de grossesse d'une amende de 15 000 F uniquement dans le cas où elle est pratiquée par un médecin après un délai légal porté à douze semaines) (p. 7021) ;
- *soutient* les amendements nos 57 et 58 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 7021).

Article 223-11-1 B du code pénal (interruption de la grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) :

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7022).

Avant l'article 224-8 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 60 deuxième correction de la commission (intègre dans le chapitre IV une section III intitulée « des entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation ») : adopté après modifications (p. 7023) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 111 de M. Jean-Jacques Hyest (inclut dans l'intitulé les entraves à la liberté du travail) à l'amendement n° 60 deuxième correction de la commission (p. 2023).

Article 224-8 du code pénal supprimé par le Sénat *(entraves à l'exercice de la liberté d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 7023) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 110 de M. Jean-Jacques Hyest (de coordination) à l'amendement n° 61 de la commission (p. 7023).

Article 225-3-1 du code pénal (harcèlement sexuel) :

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7024).

Article 225-4 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7024).

Article 225-5 du code pénal (proxénétisme) :

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (punit le proxénétisme de cinq ans d'emprisonnement et de 1 million de francs d'amende) : adopté (p. 7024).

Article 225-6 du code pénal (infractions assimilées au proxénétisme) :

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7024).

Article 225-7 du code pénal (délits de proxénétisme aggravé) :

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (supprime le caractère obligatoire de la peine de sûreté) (p. 7024) : adopté (p. 7025).

Article 225-11 du code pénal (proxénétisme hôtelier) :

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (supprime le caractère obligatoire de la peine de sûreté) : adopté (p. 7025).

Article 225-23 du code pénal (peines complémentaires applicables en matière de discrimination et de conditions inhumaines de travail et d'hébergement) :

- *soutient* l'amendement n° 68 corrigé de la commission (de coordination) : adopté (p. 7025).

Article 225-25 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 7026) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 115 du Gouvernement (prévoit la possibilité de prononcer une interdiction du territoire pour cinq ans au plus contre les auteurs du délit de travail clandestin) à l'amendement n° 69 de la commission (p. 7026).

Article 226-5 du code pénal supprimé par le Sénat *(mise en mouvement de l'action publique) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7026).

Article 226-6 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7026).

Article 226-9 du code pénal (dénonciation calomnieuse) :

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7027).

Article 226-11 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7027).

Article 226-12 du code pénal (secret professionnel) :

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7027).

Après l'article 226-17 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (insère dans le chapitre VI une section V intitulée « des atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques ») : adopté (p. 7027).

Article 226-18 du code pénal (infractions commises par un agent public) :

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7028).

Article 226-18-1 du code pénal supprimé par le Sénat *(sécurité des enregistrements d'informations nominatives) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7028).

Après l'article 226-18-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (établit le régime juridique de l'enregistrement et du traitement illicite d'informations nominatives) : adopté (p. 7028) ;
- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (établit le régime juridique de la conservation illicite d'informations nominatives) : adopté (p. 7028) ;
- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (sanctionne la conservation d'informations nominatives au-delà de la durée prévue par la demande d'avis ou la déclaration préalable à la Commission nationale de l'informatique et des libertés) : adopté (p. 7028).

Article 226-18-2 du code pénal supprimé par le Sénat *(détournement de finalité d'informations nominatives) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7028).

Article 226-18-3 du code pénal supprimé par le Sénat *(divulgation d'informations nominatives) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7028).

Après l'article 226-18-3 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 83 rectifié de la commission (étend les dispositions de la section V aux fichiers non automatisés ou mécanographiques dont l'usage ne relève pas exclusivement de l'exercice du droit à la vie privée) : adopté (p. 7029).

Article 226-18-4 du code pénal supprimé par le Sénat *(responsabilité pénale des personnes morales) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7029).

Article 226-19 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 85 corrigé de la commission (de coordination) : adopté (p. 7029).

Article 227-1 du code pénal (délaissement d'un mineur de quinze ans) :

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7029).

Article 227-9-1 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (de coordination) : adopté (p. 7030).

Article 227-15 du code pénal supprimé par le Sénat *(provocation d'un mineur à la mendicité) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (établit le régime juridique de la provocation d'un mineur à la mendicité) : adopté (p. 7030).

Article 227-17 du code pénal supprimé par le Sénat *(excitation des mineurs à la débauche) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en distinguant les cas où le mineur assiste aux réunions organisées par le majeur et les cas où il y participe) (p. 7030) : adopté (p. 7031).

Article 227-18 du code pénal supprimé par le Sénat *(atteintes sexuelles sans violence sur un mineur de quinze ans) :*

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7031).

Article 227-18-1 A du code pénal supprimé par le Sénat *(atteintes sexuelles sans violence sur un mineur de quinze ans par une personne ayant autorité sur lui) :*

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7031).

Article 227-21-1 du code pénal (peine d'affichage ou de diffusion de la décision en cas d'atteinte à la filiation) :

- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (de coordination) (p. 7031) : adopté (p. 7032).

Article 227-21-2 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de suppression) : adopté (p. 7032).

Son intervention après les explications de vote : opportunité d'un vote au scrutin public (p. 7032).

- Proposition de loi tendant à supprimer les sanctions contre les avocats prévues aux articles 75 et 77 de

l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 2094) :

Rapporteur.

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [25 juin 1991] :

Article 1er *(recours en révision contre une décision contradictoire du Conseil d'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Millet (supprime l'article 75 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat qui limite les cas de recours en révision et prévoit des sanctions pour les avocats présentant des recours interdits) (p. 3598).

Explications de vote :

Conseil d'Etat : ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 : encadrement des recours en révision et sanction des avocats (p. 3599).

Médiateur de la République (p. 3599).

Vote pour du groupe socialiste (p. 3599).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 octobre 1991] :

Code pénal :
- infractions : définition et classification : actualisation (p. 4214) ;
- livre IV : contenu et conditions d'examen (p. 4214) ;
- réforme : histoire, signification et buts (p. 4214).

Ordre public : « groupes de combat » (p. 4215).

Discussion de l'article unique [8 octobre 1991] :

Après l'article 431-13 du code pénal :

- *ses observations* sur les amendements nos 205 de Mme Nicole Catala et 149 de M. Jacques Toubon (introduisent dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4271).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Justice. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [14 novembre 1991] :

Assemblée nationale : séance publique : discussion du budget de la justice : attitude des rapporteurs (p. 5992).

Jeunes : protection judiciaire de la jeunesse (p. 5994).

Justice : moyens immobiliers et matériels (p. 5992).

Ministère de la justice :
- budget : priorité gouvernementale (p. 5992) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5992, 5993) ;
- fonctionnaires de justice : recrutement, formation et traitements (p. 5992).

Système pénitentiaire :
- administration pénitentiaire : personnel : recrutement, formation et traitements (p. 5993, 5994) ;
- détenus : nombre et taux d'occupation des établissements (p. 5993) ;
- prisons : programme d'équipement des « 13 000 places » (p. 5993, 5994) ;
- prisons : rénovation et entretien (p. 5994).

- Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 du Gouvernement (réserve aux associations inscrites auprès de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre le droit de se porter partie civile lorsque des dégradations ou destructions de monuments portent atteinte aux intérêts dont elles ont la charge) (p. 6561) ;
- *son* amendement n° 5 (réserve aux associations agréées selon des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat le droit de se porter partie civile lorsqu'elles estiment que les intérêts moraux ou l'honneur de leurs adhérents ont été bafoués) (p. 6562) : retiré (p. 6563) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de M. Jean Auroux (réserve aux associations agréées le droit de se porter partie civile lorsqu'elles estiment que les intérêts moraux ou l'honneur de leurs adhérents ont été bafoués) : retiré (p. 6563).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2318).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 196 de M. Jean-Pierre Philibert (abroge les dispositions de l'article 42 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 relatives à la Caisse nationale des barreaux français) (p. 7549) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Jacques Barrot (établit les conditions d'affiliation des avocats à la sécurité sociale en distinguant les avocats salariés et les avocats libéraux) (p. 7549) ;
- *favorable* à l'amendement n° 28 deuxième rectification du Gouvernement (établit les conditions d'affiliation des nouveaux avocats salariés à la Caisse nationale des barreaux français) (p. 7549).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [18 décembre 1991] :

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jean-Pierre Philibert (abroge les dispositions de l'article 42 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 relatives à la Caisse nationale des barreaux français) (p. 8182).

Après l'article 21 :

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (dispense du ministère obligatoire d'avocat devant la Cour de cassation les litiges relevant du droit de la sécurité sociale) (p. 8192).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Première lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Avant l'article 32 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 91 de M. Eric Raoult (dispose que pour être éligible au mandat de député, de conseiller général ou de conseiller municipal, le candidat ne doit pas être susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7928).

- Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé du code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200).

Nouvelle lecture [16 décembre 1991] :

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles :

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre les départements (p. 7987).

Départements : utilité : citation de M. Michel Debré (p. 7987).

Projet de loi : Sénat : rejet du texte en première et deuxième lectures (p. 7987).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Première lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 7 de M. Pierre Mazeaud (applique la loi au bénéfice de requérants des

Etats de la Communauté européenne autres que la France) à l'amendement n° 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats (p. 8016).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Code pénal : réforme : cohérence globale et nécessité (p. 8030).

Délinquance et criminalité : crimes et délits contre les biens : généralités et statistiques (p. 8031).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : surveillance des lieux publics enregistrée sur bandes vidéo (p. 8031).

Discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Rapporteur suppléant.

Article unique *(réforme du livre III du code pénal relatif aux crimes et délits contre les biens) :*

Avant l'article 301-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (insère un titre premier intitulé « des appropriations frauduleuses ») (p. 8036) : adopté (p. 8037).

Article 301-2 du code pénal (immunités familiales) :

- *soutient* l'amendement n° 32 rectifié de la commission (incrimine l'utilisation frauduleuse d'énergie soit comme vol, soit comme escroquerie) ; le rectifie oralement (substitue le mot « soustraction » au mot « utilisation » et supprime l'incrimination d'escroquerie) (p. 8037, 8038) : adopté (p. 8038).

Article 301-3 du code pénal (peines applicables au vol) :

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 200 000 F d'amende) : adopté (p. 8039) ;
- *son* amendement n° 117 (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 200 000 F d'amende) (p. 8038) : retiré (p. 8039) ;

Code pénal : peines « plancher » : suppression (p. 8039).

Après l'article 301-3 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jacques Brunhes (sanctionne le larcin et le vol à l'étalage de six mois d'emprisonnement et de 10 000 F d'amende maximum) (p. 8039).

Article 301-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jacques Brunhes (abaisse l'amende à 250 000 F maximum pour un vol aggravé) (p. 8040) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Jacques Brunhes (supprime la qualification de vol aggravé pour les vols commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices, sans qu'il y ait bande organisée) (p. 8040) ;
- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (dispose que la vulnérabilité d'une personne n'aggrave le vol que si elle a facilité la commission de ce délit) : adopté (p. 8040) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 122 rectifié de Mme Nicole Catala (précise que sont également qualifiés d'aggravés, d'une part les vols commis dans un lieu d'habitation ou un entrepôt, et d'autre part les vols commis par ruse, escalade ou effraction) (p. 8041) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (supprime la référence au vandalisme comme circonstance aggravante d'un vol et effectue une modification rédactionnelle) : adopté (p. 8041) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Jacques Brunhes (supprime la référence au vandalisme comme circonstance aggravante d'un vol) (p. 8041) ;
- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8041).

Article 301-7 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Pascal Clément (dispose que l'étranger non ressortissant d'un Etat membre des Communautés européennes ayant commis un vol à main armée est passible de la seule peine d'interdiction du territoire pour une durée de dix ans minimum) (p. 8042, 8043, 8044).

Article 301-10 du code pénal (vol suivi de violences ayant favorisé la fuite ou facilité l'impunité du coupable) :

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8045).

Article 301-11 du code pénal (utilisation frauduleuse d'énergie) :

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 8045).

Article 301-12 du code pénal (peines complémentaires applicables aux personnes physiques) :

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jacques Brunhes (supprime l'interdiction de séjour de la liste des peines complémentaires) (p. 8045).

Article 301-12-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) : adopté (p. 8046) ;
- *son* amendement n° 118 (de suppression) : adopté (p. 8046).

Article 301-13 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 8046) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Jacques Brunhes (limite le principe de responsabilité aux personnes morales à but lucratif) (p. 8047) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (exonère les personnes morales de la responsabilité pour vol simple) (p. 8047) : adopté (p. 8048).

Avant l'article 302-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (insère une section 1 intitulée « de l'extorsion ») : adopté (p. 8048).

Article 302-1 du code pénal (extorsion simple) :

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de Mme Nicole Catala (dispose que l'obtention par la force de la révélation d'un secret n'est pas constitutive d'un délit d'extorsion) (p. 8048).

Article 302-1-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (supprime la peine de sûreté obligatoire) : adopté (p. 8048).

Article 302-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Jacques Brunhes (punit également de quinze ans de réclusion criminelle et de 1 000 000 F d'amende maximum l'extorsion avec menace ou usage d'une arme et supprime la peine de sûreté obligatoire) (p. 8049).

Article 302-3 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8049).

Article 302-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 116 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8050).

Explications de vote :

Assemblée nationale : commission des lois et séance publique : amélioration du texte (p. 8089).

Code pénal :
- réforme et modernisation (p. 8089) ;
- réforme : logique répressive (p. 8089).

Délinquance et criminalité :
- peines : échelle des peines (p. 8089) ;
- personnes morales : responsabilité (p. 8089).

Procédure pénale : code : réforme (p. 8089).

Vote pour du groupe socialiste (p. 8089).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Rapporteur.

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Son intervention sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 8263).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles :

Communautés européennes : convention de Schengen :

- application en France (p. 8257) ;
- application aux sujets britanniques (p. 8258) ;
- ratification par les Etats signataires (p. 8257, 8258).

Constitution : principe d'égalité : création de plusieurs catégories d'étrangers (p. 8263, 8264).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8259).

Immigration clandestine (p. 8257).

Parlement : conditions de travail (p. 8257).

Reconduite à la frontière (p. 8258).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit : statut (p. 8259).

Transports : transporteurs : responsabilités et sanctions (p. 8258, 8259).

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Article 1er *(refus d'entrée en application de la convention de Schengen) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (précise que le texte ne s'applique qu'à l'étranger qui n'est pas ressortissant d'un Etat membre de la Communauté économique européenne) : adopté (p. 8275) ;
- *soutient* les amendements nos 3 et 4 de la commission (de précision) : adoptés (p. 8275).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Francis Delattre (soumet le régime juridique particulier de l'étranger marié à un conjoint de nationalité française à la condition que la communauté de vie des deux époux soit effective) (p. 8275).

Article 2 *(délit d'entrée ou de séjour irrégulier en France) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de forme) : adopté (p. 8276) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8276) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de coordination) : adopté (p. 8276) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 8276).

Article 3 *(responsabilité du transporteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de coordination) : adopté (p. 8277).

Article 4 *(rapport au Parlement) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 8277).

Article 5 *(cas de reconduite à la frontière) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de précision) : adopté (p. 8278) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 8278) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de précision) : adopté (p. 8278) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 8278).

Article 7 *(réacheminement et prise en charge de l'étranger par le transporteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (corrige une erreur matérielle) : adopté (p. 8278).

Après l'article 7 :

- *soutient* le sous-amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (établit le régime juridique des zones de transit qui accueillent les étrangers dont l'admission sur le territoire français a été refusée) (p. 8279) : adopté (p. 8281) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 20 de la commission (précise que l'étranger n'est maintenu dans la zone de transit que pendant le temps strictement nécessaire à l'examen de sa demande d'admission sur le territoire et non pendant la totalité de la durée de l'instruction de sa demande d'asile par l'O.F.P.R.A.) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 8279) : adopté (p. 8281) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 21 de la commission (dispose que la durée du maintien en zone de transit ne peut excéder vingt jours) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 8279) : adopté (p. 8281) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 16 de la commission (de précision) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 8279) : adopté (p. 8281) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 17 de la commission (de conséquence) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 8279) : adopté (p. 8281) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 18 rectifié de la commission (attribue au président du tribunal administratif l'autorisation du maintien en zone de transit au-delà de vingt jours pour une durée qui ne peut être supérieure à dix jours) à l'amendement n° 1 du Gouvernement (p. 8279) : adopté (p. 6281).

Article 9 *(entrée en vigueur) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (de coordination) : adopté (p. 8281).

PHILIBERT (Jean-Pierre)

Député de la Loire

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [9 avril 1991] :

Article 31 *(prise en charge des frais de l'exécution) :*

- *son* amendement n° 84 (supprime les notions de « frais nécessaires » ou de « frais abusifs » introduits par le Sénat et autorise le juge de l'exécution - à la demande du créancier - à mettre tout ou partie des frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire, à la charge du débiteur) : rejeté (p. 1005) ;
- *soutient* l'amendement n° 91 de M. Jean-Louis Debré (précise que les frais de première réclamation - entrepris sans titre exécutoire - sont à la charge du créancier et que les

frais ultérieurement engagés sont provisoirement à la charge du créancier qui peut demander au juge de l'exécution de les imputer au nom du débiteur) (p. 1004) : rejeté (p. 1005) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 105 du Gouvernement (précise les cas où le juge de l'exécution peut imputer les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire à la charge du débiteur et prévoit que l'activité des agences de recouvrement fera l'objet d'une réglementation fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 1005).

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Consommateurs : associations : action en représentation conjointe (p. 1648).

Justice : fonctionnement : encombrement des tribunaux (p. 1648, 1652).

Discussion des articles [24 avril 1991] :

Article 9 *(contrôle juridictionnel des clauses abusives) :*

- *son* sous-amendement n° 89 soutenu par M. Léonce Deprez (rédactionnel) à l'amendement n° 47 de la commission des lois (précise que les dispositions de l'article sont applicables aux contrats quels que soient leur forme ou leur support) : rejeté (p. 1696).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : intérêt et nécessité (p. 1870) ;
- financement : participation de l'Etat (insuffisance) (p. 1870, 1871) ;
- historique (p. 1868) ;
- initiatives décentralisées d'aide à l'accès au droit antérieures au projet (p. 1871) ;
- loi n° 72-11 du 31 janvier 1972 (bilan) (p. 1869) ;
- plafonds de ressources (relèvement) (p. 1869) ;
- projet de loi (vacuité et insuffisance) (p. 1868, 1871) ;
- réforme : incidence sur le nombre de recours (inflation) (p. 1869) ;
- réforme : nécessité (p. 1869).

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1870).

Avocats :
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (insuffisance) (p. 1870) ;
- indépendance de la profession (nécessité) (p. 1870) ;
- opposition au projet (p. 1868, 1871) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreaux à deux vitesses » (risque) (p. 1870).

Egalité d'accès à la justice (nécessité) (p. 1869).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 1869).

Ministère de la justice : budget (insuffisance) (p. 1870).

Tribunaux d'instance : surcharge (p. 1869).

Discussion des articles [29 et 30 avril 1991] :

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 157 (propose que les primes versées au titre d'une assurance de protection juridique soient déductibles de l'impôt sur le revenu) (p. 1889) : rejeté au scrutin public (p. 1890).

Article 16 *(composition du bureau de l'aide juridictionnelle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 rectifié de M. Jacques Brunhes (associe au bureau d'aide juridictionnelle un représentant des usagers désigné par le conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1902).

Article 28 *(versement d'une provision à valoir sur la dotation) :*

- *son* amendement n° 158 (précise que la provision est versée en début d'année) : satisfait (p. 1910).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *ses observations* (p. 1911) ;

Avocat : salarié d'un barreau (p. 1911).

- *défavorable* à l'amendement n° 39 deuxième correction de la commission (dispose que les conventions entre l'ordre et les avocats prennent en compte la formation et la spécialisation des avocats concernés et mettent en œuvre des modalités de collaboration exclusives du salariat) (p. 1913) ;
- *son* amendement n° 159 (supprime le mention du réglement type élaboré par décret en Conseil d'Etat auquel doivent se conformer les réglements des barreaux en ce qui concerne les régles de gestion financière et comptable des fonds) : retiré (p. 1914).

Article 35 *(honoraire complémentaire en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *son* amendement n° 151 : satisfait (p. 1920).

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 152 soutenu par M. Jacques Toubon (propose qu'en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires de l'avocat prenne en compte la complexité du dossier, le temps passé, l'importance des intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et qu'il puisse être prévu des honoraires complémentaires en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir, la rémunération dans le cadre de l'aide juridictionnelle partielle devant prendre en compte les ressources du client) (p. 1921) : rejeté (p. 1922).

Article 52 *(statut et composition du conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *défavorable* (p. 1936) ;

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1936).

Conseils départementaux de l'aide juridique (composition) (p. 1936).

- *ses observations* sur l'amendement n° 115 de M. Jacques Toubon (prévoit la représentation des sociétés d'assurance et de protection juridique au conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1937) ;

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1937).

- *favorable* à l'amendement n° 54 de la commission (propose que les représentants des ordres d'avocats et des Caisses des réglements pécuniaires des barreaux (C.A.R.P.A.) au conseil d'administation des conseils départementaux soient en nombre au moins égal à celui des représentants des autres catégories) (p. 1940).

Article 60 *(statut et missions du Conseil national de l'aide juridique) :*

- *son* amendement n° 154 soutenu par M. Pierre-André Wiltzer (de suppression) : rejeté (p. 1952).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Anciens combattants et victimes de guerre : anciens d'Afrique du Nord : retraite anticipée (p. 2173).

Familles : familles nombreuses : avantages (p. 2173).

Handicapés (p. 2173).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [31 octobre 1991] :

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : missions et moyens : contrat de progrès (p. 5358).

Allocation d'insertion : suppression (p. 5358).

Apprentissage : comparaison France-Allemagne (p. 5359).

Chômage : taux de chômage : situation et évolution (p. 5359).

Contrats emploi-solidarité (p. 5358).

Emploi :
- emplois de proximité : réduction d'impôt (p. 5359) ;
- plan pour l'emploi (p. 5359) ;
- politique de l'emploi : objectifs et moyens (p. 5360) ;
- situation et évolution (p. 5359).

Enseignement : réforme (p. 5360).

Entreprises :
- charges sociales (p. 5359) ;
- situation financière (p. 5360).

Formation professionnelle et promotion sociale : crédits (p. 5359).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale : « Exo jeunes » (p. 5359).

Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5358).

Petites et moyennes entreprises (P.M.E. - P.M.I.) : plan de soutien (p. 5359).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Industries d'armement : groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : sites de Roanne et de Saint-Etienne (p. 5951).

- Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1991] :

Apprentissage : développement et soutien (p. 6582).

Congé de bilan de compétences : création (p. 6582).

Contrats : contrat d'orientation et contrat local d'orientation : création (p. 6582).

Emploi :
- Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : réforme (p. 6583) ;
- chômage : dégradation (p. 6581) ;
- demandeurs d'emploi immédiatement disponibles : obligations, sanctions (p. 6583) ;
- emploi et croissance (p. 6581) ;
- emploi et entreprises (p. 6581).

Jeunes :
- Exo-jeunes (p. 6582) ;
- insertion professionnelle et sociale (p. 6581).

Participation des employeurs : entreprises de moins de dix salariés (p. 6582).

Programmes pluriannuels de formation : consultation du comité d'entreprise (p. 6582).

Discussion des articles [26 novembre 1991] :

Article 3 *(contrat d'orientation) :*

Article L. 981-7 du code du travail (définition et objectifs du contrat d'orientation) :

- *son* amendement n° 104 (supprime l'interdiction de substituer un contrat d'orientation à un emploi permanent ou saisonnier et remplace la convention entre l'État et l'entreprise par un contrôle de légalité) (p. 6601) : retiré (p. 6602).

Article 38 *(contrôle des demandeurs d'emploi) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 du Gouvernement (précise que les personnes bénéficiaires de pensions d'invalidité de deuxième et troisième catégories ne peuvent être inscrites sur la liste tenue par l'A.N.P.E. pendant la durée de leur incapacité) (p. 6629).

Explications de vote :

Abstention du groupe U.D.F. (p. 6640).

- Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 2293).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Banques et établissements financiers :
- Banque de France : fichier des interdits bancaires ou judiciaires : consultation (p. 7081) ;
- chèques sans provision : renforcement du contrôle et obligation de payer (p. 7081).

Chèques :
- chèques sans provision : projet de loi : interdiction bancaire, sanctions financières et dépénalisation (p. 7081) ;
- utilisation et impayés : accroissement (p. 7080).

Commerce et artisanat : chèques sans provision : principales victimes (p. 7080).

Délinquance et criminalité : délit d'habitude (p. 7081).

Justice : lenteurs et encombrement : classement sans suite des affaires de chèques sans provision (p. 7081).

Lois : loi sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement :
- entrée en vigueur : date (p. 7081) ;
- intérêt et nécessité (p. 7080).

Parlement : Assemblée nationale : commission des lois : examen du projet : concertation et publicité (p. 7080).

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Article 2 *(art. 57-1 et 57-2 du décret du 30 octobre 1935) (définition de la carte de paiement ; irrévocabilité de l'ordre de paiement par carte) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit un régime de protection du titulaire d'une carte bancaire en cas d'utilisation frauduleuse de cette carte) (p. 7089) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Claude Wolff (dispose que lorsque les systèmes de cartes offrent des services liés à une carte de débit ou de crédit, chaque fonction est négociée séparément ou indépendamment) (p. 7090) : rejeté (p. 7091).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (dispose qu'une banque qui refuse de confier un chèquier à un client venant d'ouvrir un compte doit motiver sa décision) (p. 7097, 7098).

Article 4 *(art. 65-3 du décret du 30 octobre 1935) (recouvrement de la faculté d'émettre des chèques) :*

- *son* amendement n° 66 (dispose que le titulaire du compte informe lui-même ses mandataires de l'obligation de restituer les chéquiers et de sa situation d'interdit de paiement) : rejeté (p. 7100) ;
- *son* amendement n° 67 (décide que la provision constituée par le tireur en situation d'impayé est prioritairement destinée au paiement de la créance par la banque) (p. 7100) : rejeté (p. 7101) ;
- *son* amendement n° 68 (propose que, lorsqu'un tireur a eu trois accidents de paiement dans un délai de douze mois, la troisième régularisation ne prenne effet qu'un an après le remboursement et le paiement de l'amende) (p. 7101) : rejeté (p. 7102) ;
- *son* amendement n° 69 (supprime l'envoi automatique d'un certificat de non-paiement au possesseur d'un chèque sans provision présenté depuis plus d'un mois) : rejeté (p. 7102) ;
- *son* amendement n° 70 (supprime la possibilité de contester le certificat de non-paiement) : adopté (p. 7103) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (supprime la possibilité de contester le certificat de non-paiement) : adopté (p. 7103).

Article 5 *(art. 65-3-1 à 65-3-5 du décret du 30 octobre 1935) (pénalité libératoire) :*

Article 65-3-2 du décret du 30 octobre 1935 :

- *son* amendement n° 71 (ramène à deux le nombre de régularisations d'impayés qui entraîne un doublement de l'amende à l'accident suivant) : rejeté (p. 7104).

Article 6 supprimé par le Sénat *(art. 65-4 du décret du 30 octobre 1935) (incident de paiement provoqué par le titulaire d'un compte collectif) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte du projet de loi initial en ce qui concerne les incidents de paiement dans le cadre d'un compte collectif) (p. 7106).

Article 7 *(art. 66 du décret du 30 octobre 1935) (sanctions pénales) :*

- *son* amendement n° 60 (punit des peines prévues par l'article le délit d'habitude en matière de chèques sans provision) (p. 7106) : rejeté (p. 7107).

Article 12 *(art. 72 du décret du 30 octobre 1935) (sanction pénale des obligations du banquier) :*

- *son* amendement n° 72 (dispose que la banque qui refuse le paiement d'un chèque sans provision doit indiquer sur le certificat de non-paiement, lorsque c'est le cas, que ce chèque avait été signé au mépris d'une injonction ou d'une interdiction) (p. 7107) : rejeté (p. 7108).

Article 15 *(art. 73-3 et 73-4 du décret du 30 octobre 1935) (communication des déclarations d'incidents de paiement de chèques) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (propose que la Banque de France communique également les régularisations effectuées par les interdits de chéquier) (p. 7109) ;
- *son* sous-amendement n° 76 (dispose que seules les levées d'interdiction d'émettre des chèques sont communiquées) à l'amendement n° 17 de la commission : adopté (p. 7109) ;
- *son* amendement n° 61 (propose que les établissements tirés de chèques, leurs organes centraux et les organismes professionnels auxquels ils adhèrent soient également habilités à centraliser les informations relatives aux interdits de chéquier) : rejeté (p. 7109).

Après l'article 15 *bis* :

- *son* amendement n° 62 (dispose que les personnes qui ont régularisé leur situation mais ont eu plus de trois incidents de paiement demeurent inscrites pour un an au fichier de la Banque de France) : retiré (p. 7110).

Article 20 nouveau *(art. 32 et 65-1 A du décret du 30 octobre 1935) (opposition au paiement d'un chèque) :*

- *son* amendement n° 65 (de suppression) : rejeté (p. 7111) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de la commission (permet au tireur de faire opposition par téléphone au paiement d'un chèque sous réserve d'une confirmation par écrit dans un délai de sept jours) (p. 7111) ;
- *son* sous-amendement n° 74 (supprime l'obligation de confirmer par écrit) à l'amendement n° 19 de la commission : rejeté (p. 7111).

Article 21 nouveau *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *son* amendement n° 64 (retarde au 1er octobre 1992 la date d'entrée en vigueur de la loi) : rejeté (p. 7112).

Explications de vote :

Banques et établissements financiers : relations avec le client (p. 7113).

Chèques :
- chèques sans provision : caractère laxiste ou répressif du projet de loi (p. 7113) ;
- chèques sans provision : dépénalisation (p. 7113).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Banques et établissements financiers :
- Banque de France : fichier des interdits bancaires ou judiciaires : consultation (p. 8092) ;
- relations avec le client : information et conseil (p. 8091).

Chèques : chèques sans provision : projet de loi : interdiction bancaire, sanctions financières et dépénalisation (p. 8092).

Lois : loi sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement : entrée en vigueur : date (p. 8092).

Parlement :
- Assemblée nationale : modifications apportées au texte en première lecture (p. 8092) ;
- Sénat : modifications apportées au texte en deuxième lecture (p. 8092).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 5 *(pénalité libératoire) :*

- *son* amendement n° 1 (précise que la pénalité s'applique pour chaque chèque émis) : rejeté (p. 8094) ;
- *son* amendement n° 2 (ramène à deux le nombre de régularisations d'impayés qui entraîne un doublement de l'amende à l'incident suivant) : rejeté (p. 8094).

Après l'article 15 *bis* :

- *son* amendement n° 3 (dispose que les personnes qui ont régularisé leur situation mais ont eu plus de trois incidents de paiement demeurent inscrites pour un an au fichier de la Banque de France) : rejeté (p. 8095).

Article 20 *(opposition au paiement d'un chèque) :*

- *son* amendement n° 4 (de suppression) : retiré (p. 8095).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 196 soutenu par M. Denis Jacquat (abroge les dispositions de l'article 42 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 relatives à la Caisse nationale des barreaux français) (p. 7548) : rejeté (p. 7550).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [18 décembre 1991] :

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 33 du Gouvernement (intègre dans l'assiette des cotisations sociales la part de l'indemnité de licenciement supérieure aux indemnités légales ou conventionnelles de branche et aux indemnités plus favorables prévues par les accords d'entreprise) (p. 8175).

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 28 (abroge les dispositions de l'article 42 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 relatives à la Caisse nationale des barreaux français) (p. 8181) : rejeté (p. 8183) ;
- *son* amendement n° 27 (établit les conditions d'affiliation des avocats à la sécurité sociale en distiguant les avocats salariés des non-salariés) : rejeté (p. 8183).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Première lecture :

Explications de vote [17 décembre 1991] :

Assemblée nationale : commission des lois et séance publique : amélioration du texte (p. 8089).

Code pénal : réforme et modernisation (p. 8089).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 8090).

PIAT (Yann)

Député du Var

(3e circonscription)

Apparentée U.D.F.

puis

U.D.F.

S'apparente au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 4 juillet 1991] (p. 8737).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à rendre effective l'**obligation d'inscription sur les listes électorales (n° 2510)** [19 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Peine applicable aux meurtres d'enfants :** peine de mort pour les assassins d'enfants ; Convention européenne des droits de l'homme ; débat au Parlement ; exemple des Etats-Unis ; peine incompressible de 30 ans [6 novembre 1991] (p. 5571, 5572).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Police :

- département du Var : moyens de police : insuffisance (p. 5195) ;
- polices municipales : statut : rapport Clauzel (p. 5195).

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Affaires étrangères : Organisation des Nations Unies : conférence sur l'environnement à Rio de Janeiro (p. 5460).

Mer et littoral : marées noires : lutte contre les dégazages volontaires (p. 5460).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Industries d'armement : groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : site de La Londe-les-Maures (p. 5953).

- Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Première lecture :

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(art. L. 627-7 du code de la santé publique) (livraisons surveillées et infiltration de réseaux par des officiers de police judiciaire) :*

- *ses observations* (p. 6316, 6317) ;

Délinquance et criminalité : double peine : risque de suppression (p. 6317).

Drogue : ampleur du fléau et nécessaire renforcement de la lutte (p. 6316).

PIERNA (Louis)

Député de la Seine-Saint-Denis

(4e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale - S.G.D.N.) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214) [*J.O.* du 31 octobre 1991] (p. 14111).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome IV : **Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale - S.G.D.N.) (n° 2258)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Dégradation sociale dans les banlieues :** quartiers : dégradation ; délinquance et criminalité ; police : rôle ; insertion sociale : enseignement et emploi ; loi d'orientation sur la ville ; taxe professionnelle : exonération pour les entreprises qui s'implantent dans les quartiers difficiles ; équipements sportifs au pied des immeubles : réalisation [12 juin 1991] (p. 3018, 3019).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale :

- généralités (p. 351) ;
- commission départementale (p. 351) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 352) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 351).

Communes : droits des communes (p. 352).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 mai 1991] :

Administration :

- service public : démantèlement : risque (p. 2272, 2273, 2274) ;
- service public : modernisation (p. 2274).

Communautés européennes : traité de Rome : article 48 : accès des ressortissants de la Communauté aux « emplois de l'administration publique » : principe et application (p. 2272).

Effectifs : réduction (p. 2273).

Etat : souveraineté nationale : abandon (p. 2273).

Statut général des fonctionnaires : spécificité française et nécessaire préservation (p. 2273).

Traitements : « grille » : réforme (p. 2273).

Discussion des articles [24 mai 1991] :

Article 1er A nouveau *(accès des ressortissants des Etats membres de la C.E.E. à la fonction publique française) :*

- *son* amendement n° 7 (de suppression) : vote réservé (p. 2287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300).

Article 1er *(accès des ressortissants des Etats membres de la C.E.E. à la fonction publique française) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. François Asensi (de suppression) : vote réservé (p. 2288) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;

Etat : souveraineté nationale (abandon) (p. 2288).

Article 2 *(modification de plusieurs articles de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 rectifié de M. Gilbert Millet (oblige à vérifier le respect des conditions requises pour concourir avant le déroulement du concours) : retiré (p. 2292) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 de M. Jacques Brunhes (supprime le paragraphe IV de l'article relatif à la mise à disposition) : vote réservé (p. 2293) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;
- *son* amendement n° 11 (supprime le paragraphe VIII de l'article qui dispose que les jurys peuvent consulter les dossiers individuels des candidats pour compléter l'appréciation résultant des épreuves de l'examen professionnel) (p. 2293) : vote réservé (p. 2294) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de M. François Asensi (dispose que lorsque le pouvoir disciplinaire est déconcentré, les commissions administratives paritaires qui siègent au conseil de discipline sont présidées par un juge administratif) : vote réservé (p. 2294) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300).

Article 6 *(modification formelle de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) :*

- *défavorable* (p. 2296).

Article 7 A nouveau *(inscription aux concours par voie télématique) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de M. Gilbert Millet (propose que les candidats inscrits par voie télématique reçoivent une notification écrite de leur inscription) : retiré (p. 2297).

Après l'article 7 A :

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (accorde un avantage spécifique d'ancienneté aux fonctionnaires qui, à titre principal, exercent leur service dans un quartier pour lequel l'Etat a passé une convention de développement social urbain) (p. 2298) ;

Villes : quartiers en difficulté : insuffisance des crédits (p. 2298).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 14 rectifié de M. Jacques Brunhes (inclut les maîtres d'internat et les surveillants d'externat dans le champ d'application du décret du 28 mai 1982 instituant des commissions administratives paritaires) : vote réservé (p. 2299) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300).

Explications de vote :

Administration : service public : démantèlement : risque (p. 2300).

Communautés européennes : traité de Rome : article 48 : application : réciprocité (p. 2300).

Fonction publique « à deux vitesses » : risque (p. 2300).

Vote contre du groupe communiste (p. 2300).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2351).

Logement et habitat :
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2351, 2352) ;
- organismes d'H.L.M. (p. 2352) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) (p. 2351).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Article 3 *(construction de logements sociaux) :*

- *ses observations* (p. 2440) ;

Logement et habitat : logement social : financement (p. 2440).

Article 9 *(modification de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme : plans d'occupation des sols) :*

- *son* amendement n° 249 (rédactionnel) : rejeté (p. 2469).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation (définition du programme local de l'habitat) :

- *son* amendement n° 252 (donne la possibilité aux communes d'établir un programme communal de l'habitat sans qu'il lui soit nécessaire de coopérer avec d'autres communes) : rejeté (p. 2479) ;

Collectivités locales : coopération intercommunale (p. 2479).

Après l'article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation :

- *soutient* l'amendement n° 255 de M. André Duroméa (accorde en priorité aux communes dont le nombre de logements sociaux représente plus de 20 p. 100 des résidences principales le droit de définir elles-mêmes leur programme local de l'habitat) (p. 2513) : rejeté (p. 2514).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 301 de M. Michel Giraud (entend prendre en compte les contraintes budgétaires des collectivités locales) (p. 2522) ;

Logement et habitat : logement social : attribution (p. 2522).

Après l'article 21 :

- *son* amendement n° 456 rectifié soutenu par M. Jacques Brunhes (prévoit que des locaux insalubres ne peuvent être affectés à des fins de logement) (p. 2599) : retiré (p. 2600).

- Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration (n° 2089).

Principaux thèmes développés [6 juin 1991] :

Armée : force d'action rapide (F.A.R.) et division Daguet (p. 2849).

Armes chimiques : interdiction et élimination (p. 2850).

Crédits militaires : montant : évolution (p. 2849, 2850).

Désarmement : armes nucléaires : interdiction (p. 2850).

Europe : défense européenne : perspectives (p. 2849).

Guerre :
- guerre du Golfe : enseignements (p. 2848) ;
- guerre froide : fin (p. 2849).

Industrie d'armement : programmes d'armement : internationalisation (p. 2849).

Loi de programmation militaire : projet de loi de programmation 1992-1996 (p. 2850).

Service national : perspectives (p. 2850).

Traités et conventions :
- Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : rôle dans la résolution des guerres (p. 2849) ;
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : commandement intégré : absence de la France (p. 2849) ;
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : force de réaction rapide : non-participation de la France (p. 2849) ;
- Pacte de Varsovie : dissolution (p. 2849) ;
- Traité de non-prolifération nucléaire : signature par la France (p. 2850) ;
- Traité de réduction des forces conventionnelles en Europe (F.C.E.) du 19 novembre 1990 (p. 2849) ;
- Traité sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires en Europe (F.N.I.) (p. 2849).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [29 juin 1991] :

Caisses de sécurité sociale : déficit et solutions (p. 3919).

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 3919).

Retraites : pensions : revalorisation (p. 3919).

Abstention du groupe communiste (p. 3919).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 octobre 1991] :

Explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard) :* vote contre du groupe communiste (p. 4052).

Principaux thèmes développés :

Appelés : conscription : rôle et devenir (p. 4061).

Armée de terre :
- disponibilité opérationnelle différée (p. 4061) ;
- encadrement : taux : amélioration (p. 4061) ;
- force d'action rapide (F.A.R.) (p. 4061) ;
- forces françaises d'Allemagne : retrait (p. 4061).

Désarmement :
- désarmement nucléaire : négociations (p. 4061, 4062) ;
- président Bush : propositions (p. 4061).

Durée du service national : réduction à dix mois (p. 4061).

Industries d'armement :
- arsenaux : restructuration (p. 4061) ;
- groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : suppression d'emplois (p. 4061).

Service civil :
- diversification (p. 4061) ;
- handicapés et accidentés de la vie : aide (p. 4061)

Discussion des articles [2 octobre 1991] :

Article 3 *(durée du service actif) :*

- *son* amendement n° 52 (fixe à seize mois le temps de service pour les objecteurs de conscience) : devenu sans objet (p. 4074) ;
- *son* amendement n° 53 (réaffirme le principe de la conscription et insiste sur l'instruction civique et militaire donnée aux appelés) : rejeté (p. 4075).

Explications de vote :

Armée de métier : refus (p. 4094).

Service civil : rejet (p. 4094).

Service national : revalorisation (p. 4094).

Vote pour du groupe communiste (p. 4094).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (S.G.D.N.) [30 octobre 1991] :

Affaires étrangères :
- désarmement : armes nucléaires : réduction à l'initiative des deux super-puissances (p. 5325) ;
- Europe de l'Est : évolution (p. 5325).

Défense :
- missile Hadès : devenir (p. 5325) ;
- « sécurité par les armes » : valeur du concept (p. 5325).

Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) : crédits : montant, répartition, évolution (p. 5325).

PIERRET (Christian)

Député des Vosges

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations [*J.O.* du 6 juillet 1991] (p. 8871).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2204), d'orientation relatif à l'**administration territoriale de la République (n° 2380)** [26 novembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Administration :
- administrations centrales (principe de subsidiarité) (p. 310) ;
- services extérieurs, services territoriaux (p. 310, 313).

Assemblée nationale : commission spéciale (travaux) (p. 309).

Communes : coopération intercommunale :
- généralités (p. 312) ;
- commission départementale (p. 312, 314) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 313, 315) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 313, 315).

Contrôle juridictionnel (p. 312, 314).

Décentralisation : histoire (p. 309, 310).

Démocratie locale :
- champ d'application (seuil de population) (p. 314) ;
- consultation et participation des citoyens (p. 311, 314) ;
- information des citoyens (p. 311).

Elus locaux :
- droits des minorités (p. 311, 312) ;
- statut de l'élu (p. 315).

Etat :
- déconcentration : charte (p. 314) ;
- déconcentration : extension (p. 310, 314).

Impôts locaux : taxe professionnelle (spécialisation et harmonisation) (p. 313, 315).

Institut des collectivités territoriales (p. 312, 314).

Préfets : préfet de région (compétences) (p. 310, 313).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 312, 314).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 393 de M. Jacques Brunhes (précise les principes de base d'une véritable décentralisation) (p. 381).

Article 1er *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 571 de M. René Beaumont (précise que la déconcentration des services de l'Etat est celle des services extérieurs) (p. 383) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 394 de M. Jacques Brunhes (dispose que l'administration territoriale de la République s'organise dans le respect de la libre administration des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat) (p. 384) ;

- *soutient* l'amendement n° 156 de la commission (dispose que le principe à valeur constitutionnelle de libre administration des collectivités locales est celui qui inspire l'action de l'Etat) (p. 383) : adopté (p. 384) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 651 de M. Serge Charles (précise que l'administration territoriale de la République est organisée dans le respect de la régle de droit) à l'amendement n° 156 de la commission (p. 384).

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 395 de M. Jacques Brunhes (affirme que les collectivités territoriales doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer leurs compétences et crée à ce titre une commission chargée d'effectuer un bilan de la décentralisation et des transferts de compétences) (p. 384, 385).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 387) ;

Constitution :
- article 72-3 (p. 387) ;
- domaine de la loi (p. 387).

- *défavorable* à l'amendement n° 451 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que la répartition des missions au sein de l'administration d'Etat est fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 388) ;
- *soutient* l'amendement n° 157 de la commission (dispose que les administrations civiles de l'Etat se composent d'administrations centrales et de services déconcentrés) (p. 388) : adopté (p. 389) ;
- *soutient* l'amendement n° 158 de la commission (soumet la répartition des missions entre les administrations civiles de l'Etat aux principes fixés par la présente loi) : adopté (p. 389) ;
- *soutient* l'amendement n° 159 rectifié de la commission (supprime la référence à des missions de caractère national « par nature ») : adopté (p. 389).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 609 de la commission (dispose que les services extérieurs seront désormais dénommés « services déconcentrés » dans l'ensemble des textes législatifs et réglementaires) : adopté (p. 389) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 396 de M. Jacques Brunhes (donne pour objet à la déconcentration de rapprocher les moyens de l'Etat des collectivités locales afin de favoriser la réalisation de leurs missions) (p. 389).

Article 3 *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 390) ;

Constitution : domaine de la loi (p. 390).

- *soutient* l'amendement n° 490 de M. Pierre Lequiller (supprime la nécessité d'un décret en Conseil d'Etat pour modifier, à la suite d'une disposition législative contraire, l'organisation des services extérieurs de l'Etat fixée par la présente loi) : rejeté (p. 391) ;
- *soutient* l'amendement n° 160 de la commission (dispose que l'organisation des services extérieurs de l'Etat peut être modifiée soit par une disposition législative contraire, soit par un décret en Conseil d'Etat) : adopté (p. 391).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *ses observations* (p. 393) ;

Administration : préfet (rattachement ministériel) (p. 393).

Après l'article 4 :

- *défavorable* à l'amendement n° 556 de M. Pierre Micaux (dispose que les fonctions de préfet de région ne peuvent être cumulées avec les fonctions de préfet) (p. 394) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 574 de M. André Rossinot (rattache la gestion du corps préfectoral au Premier ministre) (p. 394).

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 395).

Après l'article 5 :

- *soutient* l'amendement n° 165 de la commission (dispose que les services déconcentrés de l'Etat sont à la disposition des collectivités locales et de leurs établissements publics pour concourir, sur leur demande et par voie de conventions, au développement de leurs projets) (p. 407) : adopté (p. 408) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 575 de M. René Beaumont (dispose que les départements ont le pouvoir de signer avec l'Etat des contrats de plan dans leurs domaines de compétences) (p. 408).

Article 6 *(rapport au Parlement) :*

- *soutient* l'amendement n° 166 de la commission (dispose que le Gouvernement présentera le rapport dans les dix-huit mois suivant la publication de la présente loi) : adopté (p. 408).

Après l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 508 de la commission (autorise les personnes morales à faire appel au médiateur) : adopté (p. 409) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 642 de M. André Rossinot (crée dans chaque assemblée une délégation parlementaire pour la déconcentration) (p. 409).

Avant l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 167 de la commission (rédactionnel : supprime l'intitulé « Chapitre Ier : de l'information des habitants... ») : adopté (p. 409).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 494 de M. Pierre Lequiller (précise que ce sont les administrés de la commune qui ont droit d'être informés sur les affaires locales) (p. 413) ;
- *soutient* l'amendement n° 168 de la commission (dispose que les habitants d'une commune sont consultés sur les décisions qui les concernent mais ne participent pas à la prise de décision) : adopté (p. 413) ;
- *soutient* l'amendement n° 169 de la commission (substitue le principe de libre administration au principe d'autonomie des collectivités locales) (p. 413) : adopté au scrutin public (p. 416).

Avant l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 416).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *défavorable* aux amendements nos 455 de M. Jean-Jacques Hyest et 558 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 416, 417) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 399 de M. Jacques Brunhes (dispose que l'ensemble des communes organise un débat d'orientation budgétaire) (p. 418) ;
- *soutient* l'amendement n° 171 de la commission (ramène à 3 500 habitants le seuil de population pour l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire) (p. 418) : vote réservé (p. 419) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 434) ;
- *soutient* l'amendement n° 172 de la commission (dispose que le débat d'orientation générale doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant la discussion du budget) : vote réservé (p. 419) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 434) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 577 de M. René Beaumont (dispose que les services de l'Etat font parvenir au maire les informations nécessaires à la préparation du débat au moins trois semaines avant celui-ci) (p. 420).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 173 de la commission (propose que les documents budgétaires soient mis « sur place » à la disposition du public) : adopté (p. 421) ;

- *soutient* l'amendement n° 174 de la commission (abaisse de 10 000 à 3 500 habitants le seuil fixé pour les communes qui devront fournir des renseignements supplémentaires) : adopté (p. 421) ;

- *soutient* l'amendement n° 175 de la commission (étend aux exercices antérieurs la communication des données synthétiques sur la situation financière des communes) : adopté (p. 421) ;

- *soutient* l'amendement n° 176 de la commission (supprime l'obligation de communiquer des éléments concernant des communes d'importance démographique comparable) (p. 421) : adopté (p. 422) ;

- *soutient* l'amendement n° 177 de la commission (dispose que les communes publient la liste des prestations en nature et des subventions allouées aux associations) (p. 422) ; adopté (p. 423) ;

- *favorable* à l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (dispose que les communes communiquent une présentation consolidée des comptes locaux, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération communale, les bilans ou résultats des sociétés d'économie mixte ainsi que la synthèse et l'échéancier des garanties d'emprunt) (p. 424) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 698 rectifié de M. Georges Chavanes (dispose que la commune publie les comptes des organismes bénéficiant d'une subvention municipale supérieure à 50 p. 100 de leur budget et à 500 000 F) à l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (p. 426) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 699 de M. Georges Chavanes (dispose que la commune communique l'évolution des effectifs fonctionnaires et contractuels, de la dette et l'évolution de la dette par habitant) à l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (p. 427) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 513 corrigé de M. Bernard Derosier (dispose que la commune publie la liste et le compte de résultat des associations présidées par un élu local) (p. 427) ;

Finances publiques : gestion de fait (p. 427, 428).

Article 10 *(accès aux documents remis à la commune en application de conventions de délégation du service public) :*

- *soutient* l'amendement n° 179 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil de mise à disposition des documents) : adopté (p. 429) ;

- *soutient* l'amendement n° 180 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 429) ;

- *soutient* l'amendement n° 181 de la commission (dispose que la consultation des documents se fait sur place) : adopté (p. 429).

Article 11 *(application des dispositions relatives à l'information des habitants aux établissements publics administratifs des communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) :*

- *soutient* l'amendement n° 182 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil d'application des dispositions d'information) : adopté (p. 429) ;

- *soutient* l'amendement n° 183 de la commission (dispose que les documents sont également mis à disposition dans les mairies des communes membres) : adopté (p. 429).

Article 12 *(information des habitants sur les affaires départementales et régionales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 581 de M. Claude Wolff (dispose que les documents afférant aux budgets des départements peuvent être consultés dans un lieu public, au chef-lieu du canton) (p. 430) ;

- *soutient* l'amendement n° 184 de la commission (dispose que les documents afférant aux budgets des départements peuvent être consultés dans chaque canton dans un lieu public) (p. 429) : adopté (p. 430) ;

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 186 de la commission (précise que seul le dispositif des délibérations est publié dans le recueil et rabaisse le seuil d'application à 3 500 habitants) : adopté (p. 431) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 582 de M. René Beaumont (dispose que l'ensemble des délibérations des communes de plus de 3 500 habitants est publié) à l'amendement n° 186 de la commission (p. 431) ;

- *soutient* l'amendement n° 187 de la commission (rabaisse à 3 500 habitants le seuil de publication obligatoire des arrêtés municipaux à caractère réglementaire) : adopté (p. 431) ;

- *soutient* l'amendement n° 188 de la commission (de coordination) : adopté (p. 431) ;

- *soutient* l'amendement n° 189 de la commission (dispose que les actes réglementaires pris par les établissements publics de coopération communale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont affichés par les communes membres) : adopté après modifications (p. 431).

Article 14 *(publication dans la presse locale des décisions prises en matière d'intervention économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 190 de la commission (de coordination) : adopté (p. 432) ;

- *soutient* l'amendement n° 191 de la commission (dispose que l'insertion se fait dans une publication locale diffusée dans la commune) : adopté (p. 432) ;

- *soutient* l'amendement n° 192 de la commission (précise que les informations concernant les interventions économiques des établissements publics de coopération communale sont insérées dans une publication locale diffusée dans l'ensemble des communes concernées) : adopté (p. 432) ;

- *soutient* l'amendement n° 193 de la commission (de coordination) : adopté (p. 432) ;

- *soutient* l'amendement n° 194 de la commission (de coordination) : adopté (p. 432).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 13 corrigé de M. André Rossinot (limite aux communes de plus de 10 000 habitants la possibilité de retransmettre les séances des conseils municipaux par les moyens de communication audiovisuelle) (p. 433) ;

- *favorable* à l'amendement n° 584 de M. Claude Wolff (dispose que la décision du conseil général de siéger à huis clos est prise sur demande de cinq membres ou du président) (p. 434).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 342 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 436) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 436) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 457 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 436).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 400 rectifié de M. Jacques Brunhes (oblige les autorités locales à se prononcer sur les questions exprimées par pétition, référendum ou autre expression directe des habitants et autorise une consultation directe des habitants quelle que soit la collectivité locale) (p. 438) ;

- *soutient* l'amendement n° 196 de la commission (précise que l'objet de la consultation porte sur les affaires de la compétence de la commune) : adopté (p. 439).

Article L. 125-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 197 de la commission, deuxième correction (dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire ou une minorité qualifiée du tiers du conseil municipal a l'initiative de la consultation) (p. 439) : adopté (p. 440) ;

- *soutient* l'amendement n° 198 de la commission (dispose que la décision de recourir à la consultation ne peut être prise sous urgence déclarée) : adopté (p. 440).

Article L. 125-3 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 503 de M. Xavier Dugoin (dispose que l'avis des groupes minoritaires figure dans le dossier d'information) (p. 440).

Article L. 125-4 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 199 de la commission (précise que le conseil municipal a pour seule obligation de prendre connaissance des résultats de la consultation avant la délibération) : adopté (p. 440).

Article L. 125-5 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 200 de la commission (dispose qu'aucune consultation ne peut avoir lieu à dater du 1er janvier de l'année civile précédant l'année du renouvellement des conseils municipaux) : adopté (p. 441) ;

- *soutient* l'amendement n° 201 de la commission (dispose qu'aucune consultation locale ne peut avoir lieu durant les campagnes électorales précédant les élections au suffrage universel direct ou indirect) : adopté (p. 441) ;

- *soutient* l'amendement n° 202 de la commission (dispose qu'un délai de six mois doit s'écouler entre deux consultations) : adopté après modifications (p. 441) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 586 de M. André Rossinot (porte à un an le délai qui doit s'écouler entre deux consultations) à l'amendement n° 202 de la commission (p. 441) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 610 de la commission (dispose qu'il ne peut y avoir de consultation tant que l'élection contestée n'a pu faire l'objet d'une décision juridictionnelle devenue définitive) à l'amendement n° 346 corrigé de M. Michel Meylan (dispose qu'aucune consultation ne peut avoir lieu tant que l'élection du conseil municipal, contestée devant le juge administratif, n'est pas validée) : adopté (p. 442).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. André Rossinot (permet à un conseil de district doté de la fiscalité propre, à une communauté urbaine, à une communauté de ville ou à une communauté de communes d'organiser une consultation sur une question relative à l'agglomération et dans la limite de ses compétences) (p. 442).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 203 de la commission (dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs traitant de problèmes d'intérêt communal et ouverts à des personnes étrangères au conseil) (p. 455) : adopté (p. 456) ;

Etrangers : immigrés (participation) (p. 456).

- *soutient* l'amendement n° 204 rectifié de la commission (dispose que la composition des comités consultatifs est fixée par le maire, en tenant compte des associations locales existantes) (p. 456) : adopté au scrutin public (p. 457) ;

- *soutient* l'amendement n° 205 de la commission (de coordination) : adopté (p. 457) ;

- *soutient* l'amendement n° 206 de la commission (dispose que les comités établissent chaque année un rapport qui est communiqué au conseil municipal) (p. 457) : adopté (p. 458) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 504 de M. Xavier Dugoin (dispose que la représentation des groupes minoritaires est assurée dans les commissions municipales et dans les commissions consultatives) (p. 458).

Article 18 *(dispositions relatives à la Corse et aux régions d'outre-mer) :*

- *soutient* l'amendement n° 207 de la commission (dispose que l'application du dispositif spécifique aux deux départements de la région Corse sera organisée par la loi portant statut particulier de la Corse) : adopté (p. 460).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. André Rossinot (de suppression) (p. 460) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 458 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461) ;

- *soutient* l'amendement n° 514 corrigé de la commission (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461) : devenu sans objet (p. 462).

Article 20 *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 365 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 463) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 559 de M. Pierre Micaux (étend la participation des usagers aux services publics exploités dans le cadre d'une gestion déléguée par voie de convention) (p. 464) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 655 de M. Bernard Derosier (étend la participation des usagers aux services publics exploités dans le cadre d'une gestion déléguée par voie de convention) (p. 464) ;

- *soutient* l'amendement n° 210 corrigé de la commission (limite l'obligation de représentation des usagers aux communes de plus de 3 500 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants) : adopté (p. 465) ;

- *soutient* l'amendement n° 211 de la commission (ramène à un an le délai laissé aux services publics locaux pour mettre les textes régissant leur fonctionnement en conformité avec les dispositions adoptées) : adopté (p. 465).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 560 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 466).

Article L. 318-2 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 495 deuxième correction de M. Pierre Lequiller (précise que seul le maire a le pouvoir d'autoriser l'utilisation des locaux communaux par des associations, syndicats et partis politiques) (p. 467).

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 467) ;

- *son* sous-amendement n° 704 soutenu par M. Bernard Derosier (limite l'application de l'amendement aux communes de plus de 3 500 habitants et substitue à la notion de « groupes minoritaires » celle de « conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ») à l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (p. 467) ; adopté (p. 469).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 349 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 471) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 561 de M. Pierre Micaux (dispose que le droit à l'information du conseiller municipal ne s'étend pas forcément à la totalité des affaires de la commune) (p. 471) ;

- *favorable* à l'amendement n° 366 de M. Jean-Claude Mignon (dispose que le conseiller municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune ayant fait ou faisant l'objet d'une délibération) (p. 472) ;

- *soutient* l'amendement n° 707 de la commission (dispose que le conseiller municipal a droit d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération) : adopté (p. 473) ;

- *soutient* l'amendement n° 708 de la commission (dispose que le conseiller général a droit d'être informé des affaires du département qui font l'objet d'une délibération) (p. 473) : adopté (p. 474).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 509 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispose que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la réunion du conseil municipal doit, pour être de droit, être demandée par la majorité des membres) (p. 474).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 588 de M. André Rossinot (dispose que les convocations sont adressées six jours avant la réunion et l'ordre du jour trois jours avant) (p. 484) ;
- *soutient* l'amendement n° 212 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil démographique qui, pour l'envoi des convocations, différencie les délais) : adopté (p. 485) ;
- *soutient* l'amendement n° 213 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 485) ;
- *soutient* l'amendement n° 214 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 485) ;
- *soutient* l'amendement n° 215 de la commission (de coordination) : adopté (p. 485) ;
- *soutient* l'amendement n° 216 rectifié de la commission (dispose que le rapport explicatif adressé aux membres du conseil municipal des communes de plus de 10 000 habitants effectue une synthèse des affaires soumises à délibération) (p. 485) : adopté (p. 486) ;
- *soutient* l'amendement n° 217 de la commission (dispose que les conseillers municipaux consultent « sur pièce » et « sur place » les contrats de délégation de service public) : adopté après modifications (p. 486) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 352 de M. Michel Meylan (dispose que les conseillers municipaux consultent sur pièce et à la mairie les contrats de délégation de service public) (p. 486) ;
- *soutient* l'amendement n° 218 de la commission (ramène à cinq jours le délai de convocation des conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants) : adopté (p. 486) ;
- *soutient* l'amendement n° 219 de la commission (ramène le délai de convocation du conseil municipal des villes de plus de 3 500 habitants en cas d'urgence à un jour franc) (p. 486) : adopté (p. 487) ;
- *soutient* l'amendement n° 220 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 487) ;
- *soutient* l'amendement n° 221 de la commission (étend les dispositions relatives aux villes de plus de 3 500 habitants aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes lorsque ceux-ci comportent soit une commune d'au moins 3 500 habitants, soit un département, soit une région) (p. 487) : adopté après modifications (p. 488).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 222 de la commission (de coordination) : adopté (p. 489) ;
- *soutient* l'amendement n° 700 de la commission (allonge à trois mois le délai autorisé pour établir le règlement intérieur après renouvellement du conseil municipal) (p. 489) : adopté après rectification (p. 491) ;
- *son* sous-amendement oral (porte le délai de trois à six mois) à l'amendement n° 700 de la commission : adopté (p. 491) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 441 de M. Serge Charles (précise que le règlement intérieur peut être déféré devant la juridiction administrative et non devant le tribunal administratif) (p. 491).

Article 26 *(questions orales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 355 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 492) ;
- *favorable* à l'amendement n° 442 de M. Serge Charles (dispose que les questions orales sont transmises au maire au moins un jour franc avant la séance) (p. 493) ;
- *soutient* l'amendement n° 223 rectifié de la commission (dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence et les règles de questions orales) : adopté (p. 493) ;
- *soutient* l'amendement n° 224 de la commission (dispose qu'en absence de règlement intérieur, une délibération du conseil municipal fixe la fréquence et les règles des questions orales) : adopté (p. 493) ;
- *soutient* l'amendement n° 225 corrigé de la commission (étend aux conseils généraux les dispositions valables pour les conseils municipaux) : adopté (p. 493).

Après l'article 26 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 401 de M. Jacques Brunhes (dispose que les commissions permanentes sont composées à la proportionnelle et assurent en leur sein l'expression pluraliste des élus) (p. 494, 495) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 710 de la commission (réserve aux communes de plus de 3 500 habitants l'application de l'amendement) à l'amendement n° 401 de M. Jacques Brunhes : adopté (p. 495).

Article 30 *(conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 444 de M. Serge Charles (précise le mode de scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration des centres communaux d'action
- *soutient* l'amendement n° 226 rectifié de la commission (dispose que le décret qui organise l'élection des représentants des élus locaux au conseil d'administration doit être pris dans les six mois à dater de la publication de la présente loi) : adopté (p. 500).

Après l'article 30 :

- *défavorable* à l'amendement n° 479 de M. Pierre Mazeaud (supprime l'article 22 de la loi du 6 mai 1976 qui porte création et organisation de la région Ile-de-France) (p. 501) ;
- *favorable* à l'amendement n° 656 de M. Bernard Derosier (dispose que la rémunération des élus désignés dans les sociétés d'économie mixte locales est autorisée par délibération du conseil de la collectivité qui les désigne) (p. 501).

Avant l'article 31 :

- *soutient* l'amendement n° 227 de la commission (précise, dans le titre du chapitre « du contrôle des actes des collectivités locales », qu'il s'agit d'un contrôle *a posteriori*) : adopté (p. 502).

Article 31 *(transmission des conventions de marché au représentant de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 228 de la commission (fixe un délai de quinze jours à l'autorité territoriale pour transmettre les conventions de marché au représentant de l'Etat à dater de leur notification) (p. 506) : adopté après modifications (p. 507) ;
- *soutient* l'amendement n° 229 de la commission (porte de huit à quinze jours le délai dont dispose l'autorité territoriale pour informer le représentant de l'Etat de la notification du marché) : adopté (p. 507).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. André Rossinot (supprime la possibilité donnée au représentant de l'Etat et à l'autorité territoriale de saisir la chambre régionale des comptes d'une demande motivée de vérification) (p. 507, 508) ;
- *soutient* l'amendement n° 231 de la commission (limite la publicité des observations rendues par la chambre régionale des comptes sur demande du représentant de l'Etat ou de l'autorité locale) : adopté (p. 508).

Article 34 *(recours à des experts par la chambre régionale des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 232 de la commission (supprime la possibilité de recourir à des experts privés, et leur substitue des experts publics, strictement indépendants et objectifs) (p. 508) : adopté (p. 509).

Après l'article 34 :

- *soutient* l'amendement n° 611 de la commission (crée un observatoire régional du financement local) (p. 509) : retiré (p. 510) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 26 de M. André Rossinot (organise la publicité des appels de candidatures lancés par les collectivités locales qui souhaitent déléguer la gestion de leurs services publics) (p. 510).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 358 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 532) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 634 de M. Christian Estrosi (de suppression) (p. 532) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 643 de M. René Beaumont (organise l'élection des membres du bureau) (p. 535).

Article 35 *(publicité des conventions de délégation de gestion de service public) :*

- *soutient* l'amendement n° 510 corrigé de la commission (reporte au 1er janvier 1993 l'obligation de publicité des conventions de délégation des services publics communaux et pose comme condition l'application des directives communautaires) (p. 539) : adopté (p. 540) ;
- *soutient* l'amendement n° 511 corrigé de la commission (reporte au 1er janvier 1993 l'obligation de publicité des conventions de délégation des services publics départementaux et pose comme condition l'application des directives communautaires) : adopté (p. 540) ;
- *soutient* l'amendement n° 512 de la commission (reporte au 1er janvier 1993 l'obligation de publicité des conventions de délégation des services publics régionaux et pose comme condition l'application des directives communautaires) : adopté (p. 540).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 12 rectifié de M. Georges Chavanes (dispose que les élus locaux ainsi que les ordonnateurs élus d'établissements publics locaux sont justiciables de la cour de discipline budgétaire) (p. 542) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 367 de M. Jean Desanlis (autorise les maires et adjoints des communes de moins de 3500 habitants à se porter acquéreurs d'un terrain situé dans un lotissement communal) (p. 542).

Avant l'article 36 :

- *soutient* l'amendement n° 235 de la commission (précise dans l'intitulé du chapitre V que l'institut des collectivités territoriales est également celui des services publics locaux) (p. 544) : adopté (p. 545).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *ses observations* (p. 546) ;
- *soutient* l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupement d'intérêt public, et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 549) : vote réservé (p. 560) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 542 du Gouvernement (dispose que le groupement d'intérêt public se compose de l'Etat, des collectivités locales et d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 558) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 702 de M. Claude Wolff (dispose que les sociétés d'économie mixte font partie du groupement d'intérêt public) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 549) : vote réservé (p. 559) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 657 de M. Bernard Derosier (dispose que le groupement d'intérêt public peut comporter des antennes régionales) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 559) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 543 du Gouvernement (dispose que des personnalités qualifiées font partie du conseil d'administration du groupement d'intérêt public) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 558) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 544 du Gouvernement (regroupe en un seul article du code des communes les dispositions relatives à l'institut) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 558) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 681 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 558).

Après l'article 36 :

- *soutient* l'amendement n° 237 de la commission (dispose que le conseil scientifique de l'évaluation donne son avis sur les méthodes et les conditions de réalisation des projets d'évaluation de l'Institut) : vote réservé (p. 560) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Avant l'article 37 :

- *soutient* l'amendement n° 228 de la commission (fait apparaître le mot coopération dans l'intitulé du chapitre 1er) : adopté (p. 560) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 403 rectifié de M. Jacques Brunhes (définit, selon le mode d'élection et d'administration, les pouvoirs et la procédure d'élection de l'exécutif de la région) (p. 560).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 404 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 565) ;
- *soutient* l'amendement n° 239 de la commission (précise que l'entente interrégionale associe les régions et ne les groupe pas) (p. 565) : adopté (p. 566) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 28 rectifié de M. André Rossinot (dispose que l'entente interrégionale peut comprendre plus de trois régions) (p. 565, 566) ;
- *soutient* l'amendement n° 240 deuxième rectification de la commission (dispose que l'entente peut comprendre jusqu'à quatre régions limitrophes) (p. 565) : adopté (p. 566) ;
- *soutient* l'amendement n° 241 de la commission (supprime l'impossibilité pour une région d'appartenir à plusieurs ententes) : retiré (p. 566) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. André Rossinot (dispose qu'une région peut appartenir à une ou plusieurs ententes) (p. 567).

Article 38 *(organes de l'entente) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 464 de M. Jean-Jacques Hyest (organise les institutions interrégionales selon les règles de fonctionnement des conseils régionaux) (p. 568) ;
- *soutient* l'amendement n° 242 de la commission (dispose que les comités économiques et sociaux des régions membres de l'entente peuvent se regrouper pour exercer leurs compétences au niveau de l'association) : adopté (p. 568).

Article 40 *(compétences de l'entente) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. André Rossinot (dispose que l'entente ne se substitue pas aux institutions d'utilité commune groupant les mêmes régions et que celles-ci ne sont pas dissoutes de plein droit) (p. 570) ;
- *soutient* l'amendement n° 243 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 570).

Article 41 *(recettes de l'entente) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 408 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 570) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 467 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 570).

Article 42 *(exonération de l'impôt sur les sociétés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 468 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que les syndicats mixtes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés) (p. 571).

Article 43 *(contrôle de l'entente) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 410 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 571).

Article 45 *(modification des statuts de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 244 de la commission (dispose qu'une modification de la décision instituant l'entente ne peut intervenir sans que l'on sollicite l'avis favorable de chaque conseil régional concerné) : adopté (p. 572) ;
- *soutient* l'amendement n° 245 de la commission (dispose qu'une région membre peut se retirer après décision prise à l'unanimité par le conseil de l'entente : adopté (p. 572) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. André Rossinot (dispose que les transferts de compétence entre les régions et l'entente se font avec l'accord des conseils régionaux) (p. 572).

Article 46 *(modification des limites territoriales des régions) :*

- *soutient* l'amendement n° 246 de la commission (dispose que les conseils régionaux et généraux intéressés peuvent demander la modification des limites et du nom des régions et que, lors d'une modification des limites d'un département limitrophe, la région voisine peut voir ses limites modifiées) : adopté (p. 573) ;
- *favorable* à l'amendement n° 34 rectifié, corrigé de M. André Rossinot (dispose que la loi peut décider du regroupement de plusieurs régions, sur demande de celles-ci et après avis favorable d'une majorité qualifiée des départements concernés) (p. 573) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 682 de la commission (dispose que le regroupement est prononcé par décret en Conseil d'Etat) à l'amendement n° 34 rectifié (p. 573) : adopté (p. 574).

Après l'article 46 :

- *favorable* à l'amendement n° 248 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) (p. 574).

Article 47 *(élaboration d'un rapport d'évaluation sur la mise en place des ententes) :*

- *soutient* l'amendement n° 249 de la commission (de suppression) : adopté (p. 575).

Après l'article 47 :

- *défavorable* à l'amendement n° 647 de M. Paul-Louis Tenaillon (institue dans chaque région un conseil d'orientation qui réunit le président du conseil régional et les présidents des conseils généraux de la région) (p. 576).

Avant l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 415 de M. Jacques Brunhes (dispose que la coopération intercommunale doit respecter le principe de libre administration des collectivités locales) (p. 576, 577) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 577) ;

Communes : coopération intercommunale (liberté de choix) (p. 577).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 526 de M. Daniel Goulet (dispose que les communautés d'intérêt et la libre volonté des collectivités locales sont les fondements de la coopération intercommunale et intercantonale) (p. 585) ;
- *soutient* l'amendement n° 250 de la commission (dispose que le projet de loi s'attache au progrès et non au renouveau de la coopération intercommunale) : vote réservé (p. 586) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 565 de M. Pierre Micaux (dispose que la coopération intercommunale se fonde sur la liberté totale des communes d'élaborer des projets communs de développement) (p. 586) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 480 de M. Philippe Vasseur (dispose que toute commune doit pouvoir conserver son autonomie si elle le souhaite) (p. 586) ;
- *soutient* l'amendement n° 251 de la commission (dispose que la coopération sur des projets n'est pas limitée au développement économique) : vote réservé (p. 586) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* (p. 599, 600) ;

Collectivités locales : préfet (présidence de la commission départementale) (p. 599, 600).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 371 de M. Patrick Ollier (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 594 de M. André Rossinot (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 623 corrigé de M. Dominique Perben (dispose que le président de la commission est élu par les membres de celle-ci pour une durée de trois ans) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 361 de M. Michel Meylan (dispose que la commission départementale est présidée par un maire élu parmi les membres à bulletin secret et à la majorité absolue) (p. 604) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 566 de M. Pierre Micaux (dispose que la commission départementale est coprésidée par le représentant de l'Etat et par le président du conseil général) (p. 604) ;
- *soutient* l'amendement n° 252 de la commission (dispose que les communes sont représentées à la commission départementale en fonction de leur importance démographique, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *soutient* l'amendement n° 253 de la commission (dispose que les communes associées dans le cadre de chartes intercommunales de développement sont représentées à la commission départementale et que leurs représentants, ainsi que ceux des établissements publics de coopération intercommunale sont élus à la proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 605) : vote réservé (p. 607) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 595 de M. André Rossinot (dispose que des représentants du conseil régional siègent à la commission départementale et que celle-ci est présidée par un de ses membres élu parmi les représentants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale) (p. 607) ;
- *soutient* l'amendement n° 255 de la commission (dispose que les représentants du conseil général sont élus par celui-ci à la proportionnelle à la plus forte moyenne) : vote réservé (p. 608) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *favorable* à l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 615, 616) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 727 de M. René Beaumont (dispose que le rapporteur général doit être élu parmi les maires membres de la commission départementale) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 619) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 726 rectifié de M. Christian Estrosi (dispose que 15 p. 100 des membres de la commission sont des représentants du conseil général et 5 p. 100 des représentants du conseil régional qui appar-

tiennent au département concerné) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 620) : vote réservé (p. 621) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 256 de la commission (précise que le décret en conseil d'Etat doit être pris dans les trois mois suivant le vote de la présente loi) : vote réservé (p. 621) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 257 de la commission (précise que le nombre total des membres de la commission doit prendre en compte le nombre et l'importance démographique des communes du département) : vote réservé (p. 621) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 258 de la commission (précise que la désignation des membres de la commission est le fait des collectivités ou établissements qu'ils représentent) : vote réservé (p. 621) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article L. 160-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 259 de la commission (précise que la commission tient à jour l'état de la coopération intercommunale qu'elle est chargée d'établir) (p. 621) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 260 de la commission (dispose que la commission départementale entend, à leur demande, les représentants des collectivités territoriales concernées par la coopération intercommunale) (p. 621) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 261 de la commission (retire à la commission la possibilité de faire des propositions tendant à harmoniser la coopération intercommunale) (p. 622) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 262 de la commission (dispose que la commission est seulement informée des projets de création d'un établissement public de coopération communale ou d'élaboration d'une charte intercommunale et peut formuler ses observations) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;

- *soutient* l'amendement n° 263 de la commission (précise que les propositions et observations de la commission sont rendues publiques) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 722 du Gouvernement (dispose que la commission départementale de coopération intercommunale élabore un projet de schéma de coopération en fonction des propositions émises librement par les communes et que ce projet est transmis pour avis aux communes et établissements publics de coopération intéressés qui se prononcent dans un délai de trois ou six mois) (p. 624, 625) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 732 de M. Eric Doligé (précise qu'un projet de coopération intercommunale au niveau interdépartemental doit être approuvé par des délibérations concordantes des commissions des départements concernés) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 627) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 728 de M. Patrick Ollier (dispose que les communes peuvent par une délibération prise à une majorité des deux tiers du conseil municipal, refuser de participer au schéma départemental) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 627) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 599 de M. André Rossinot (dispose que le schéma départemental de coopération intercommunale est actualisé dans l'année qui suit chaque renouvellement intégral des conseils municipaux) (p. 630).

Avant l'article 53 :

- *favorable* à l'amendement n° 735 du Gouvernement (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 810) ;

- *soutient* l'amendement n° 273 de la commission (prévoit que les propositions de création de communautés de communes formulées par la commission sont transmises aux communes concernées qui en délibèrent librement, la décision étant réputée favorable si elle n'est pas intervenue dans les trois mois suivant la transmission) (p. 810) : devenu sans objet (p. 814).

Article 51 précédemment réservé *(création des communautés de communes prévues par le schéma départemental) :*

- *soutient* l'amendement n° 271 de la commission (de suppression) : adopté (p. 814).

Article 53 *(communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 274 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 815).

Article L. 167-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 92 de M. André Rossinot (propose que les communes puissent se retirer d'une communauté de communes après une adhésion de cinq ans minimum et l'approbation par le conseil de la communauté de leur demande motivée) (p. 817).

Article L. 167-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 276 de la commission (fixe le mode de répartition des sièges au sein du conseil de la communauté des communes) : adopté (p. 817).

Article L. 167-3 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 278 de la commission (simplifie l'énoncé des compétences de la communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace) (p. 817) : adopté (p. 818) ;

- *soutient* l'amendement n° 279 de la commission (crée un quatrième bloc de compétences pour la communauté de communes qui concerne la politique du logement et du cadre de vie) : adopté (p. 818) ;

- *soutient* l'amendement n° 280 de la commission (simplifie l'énoncé des compétences de la communauté des communes en matière de développement économique) : adopté (p. 818) ;

- *soutient* l'amendement n° 281 de la commission (simplifie l'énoncé des compétences de la communauté de communes en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement) : adopté (p. 818) ;

- *soutient* l'amendement n° 277 de la commission précédemment réservé (dispose que les communautés de communes doivent choisir et exercer trois des quatre groupes de compétences proposés) (p. 818) : adopté (p 819) ;

- *soutient* l'amendement n° 684 de la commission (dispose que les communes membres d'une communauté de communes définissent les compétences transférées à la majorité qualifiée des conseils municipaux) : adopté (p. 819) ;

- *soutient* l'amendement n° 283 corrigé de la commission (dispose que les communes membres peuvent transférer à la communauté de communes des équipements ou services publics utiles à l'exercice de ses compétences) : adopté (p. 819).

Après l'article L. 167-3 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 285 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné, et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) : adopté après modifications (p. 840) ;

- *favorable* au sous-amendement oral de M. Pierre Mazeaud (porte le délai de réponse accordé à la commune concernée à deux mois) à l'amendement n° 285 de la commission (p. 840).

Article L. 167-4 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 658, 2e rectification, de M. Bernard Derosier (dispose que les districts existants à la publication de la loi peuvent se transformer en communauté de communes en conservant l'intégralité de leurs compétences, par une décision du conseil de district prise à la majorité des deux tiers de ses membres) (p. 841).

Avant l'article 54 :

- *soutient* l'amendement n° 288 de la commission (écrit, dans l'intitulé de chapitre, le mot « ville » au pluriel) : adopté (p. 843) ;
- *favorable* à l'amendement n° 738 du Gouvernement (organise la création des communautés de villes prévues, pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants et prévoit, pour les communes pressenties, la possibilité de refus de participation, ces règles s'appliquant également aux créations de communautés urbaines et aux modifications de leurs périmètres) (p. 844, 845) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 745 de M. André Rossinot (précise que les communes délibèrent librement sur le périmètre de la communauté et sur leur participation en préalable à la constitution du schéma départemental) à l'amendement n° 738 du Gouvernement (p. 850) ;
- *soutient* l'amendement n° 289 de la commission (organise la création des communautés de villes prévues pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants et prévoit, pour les communes pressenties, la possibilité de refus de participation ; ces règles s'appliquant également aux créations de communautés urbaines et aux modifications de leurs périmètres) : retiré (p. 844).

Article 54 *(communautés de villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 128 de M. André Rossinot (intègre dans le statut des communautés urbaines les règles prévues pour les communautés de villes et supprime cette dernière dénomination) (p. 848) ;

Collectivités locales : communautés urbaines (p. 848).

Article 52 précédemment réservé *(création de communautés de villes prévues par le schéma départemental) :*

- *soutient* l'amendement n° 272 de la commission (de suppression) : adopté (p. 851).

Article 54 *(communautés de villes)* (suite) :

Article L. 168-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de M. André Rossinot (dispose qu'une communauté de villes peut être créée lorsque l'agglomération dépasse 50 000 habitants) (p. 851) ;
- *soutient* l'amendement n° 290 de la commission (dispose qu'une communauté de villes peut être créée lorsque l'agglomération dépasse 20 000 habitants) : adopté (p. 851) ;
- *soutient* l'amendement n° 291 de la commission (rédactionnel) (p. 851) : adopté (p. 852) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 488 de M. Philippe Vasseur (précise qu'aucune commune ne peut être incluse dans une communauté de villes si elle a marqué sa volonté d'appartenir à une autre communauté) (p. 852).

Article L. 168-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 292 de la commission (dispose que les délégués des communes sont, quand leur nombre est supérieur à deux, élus au scrutin de liste majoritaire) (p. 852, 853) : adopté (p. 853) ;
- *favorable* à l'amendement n° 106 de M. André Rossinot (dispose que le nombre de sièges attribués à une commune au conseil de la communauté ne peut être supérieur à l'effectif de son conseil municipal) (p. 853, 854) ;
- *soutient* l'amendement n° 293 de la commission (propose que tout citoyen éligible au conseil municipal de la commune puisse être désigné pour occuper les sièges attribués à la commune) : retiré (p. 853).

Article L. 168-3 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 294 de la commission (propose que la répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de villes dépende d'un accord amiable des conseils municipaux conclu à l'unanimité et, en l'absence d'un tel accord, d'une application de la représentation proportionnelle) : adopté (p. 861).

Après l'article L. 168-3 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 295 de la commission (prévoit la création facultative d'un organe de réflexion rassemblant le président de la communauté et les maires des communes membres) (p. 861) : retiré (p. 862).

Article L. 168-4 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 532 de M. Daniel Goulet (prévoit que la communauté de « pays » peut exercer les mêmes compétences que celle des communautés de villes) (p. 862) ;
- *soutient* l'amendement n° 297 de la commission (redéfinit les compétences de la communauté de villes en matière d'aménagement de l'espace) : adopté (p. 862) ;
- *soutient* l'amendement n° 298 de la commission (redéfinit les compétences de la communauté de villes en matière de développement économique) : adopté (p. 863) ;
- *soutient* l'amendement n° 299 de la commission (redéfinit les compétences de la communauté de villes en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement) (p. 863) : adopté (p. 863) ;
- *soutient* l'amendement n° 300 de la commission (ajoute la création, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs aux groupes de compétences reconnus à la communauté de villes) (p. 862) : adopté après modifications (p. 863) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 619 de M. André Rossinot (élargit la compétence en matière culturelle et sportive à l'enseignement, la formation et la recherche) à l'amendement n° 300 de la commission (p. 863) ;
- *soutient* l'amendement n° 296 précédemment réservé de la commission (dispose que les communautés de villes doivent choisir et exercer trois des cinq groupes de compétences proposés) : adopté (p. 863) ;
- *soutient* l'amendement n° 685 de la commission (dispose que les communes membres d'une communauté de villes définissent les compétences transférées à la majorité qualifiée des conseils municipaux) : adopté (p. 864) ;
- *soutient* l'amendement n° 302 de la commission (dispose que les communes membres peuvent transférer à la communauté de villes des équipements ou services publics utiles à l'exercice de ses compétences) : adopté (p. 864) ;
- *soutient* l'amendement n° 303 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 864) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. André Rossinot (de précision) (p. 864) ;
- *soutient* l'amendement n° 304 de la commission (prévoit que les règles de partage des compétences dans des domaines techniques entre la communauté de villes et les communes membres sont déterminées lors de la création de la communauté ou à l'occasion d'un transfert de compétences ultérieur) : adopté (p. 864).

Après l'article L. 168-4 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 305 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné rendu dans le délai d'un mois et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) : adopté après modifications (p. 865) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 747 de M. Christian Estrosi (propose que la décision ne puisse être prise que sur avis conforme du conseil municipal, un silence de trois mois valant avis favorable) à l'amendement n° 305 de la commission (p. 864) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 748 de M. Christian Estrosi (porte le délai de réponse accordé à la commune à trois mois) à l'amendement n° 305 de la commission (p. 865).

Article L. 168-6 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 306 de la commission (de précision) : adopté (p. 865).

Article L. 168-7 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 448 de M. Serge Charles (supprime la possibilité, pour les communautés urbaines et les districts existants à la date de publication de la loi, de se transformer en communautés de villes en conservant l'intégralité de leurs compétences, par une décision du conseil de communauté ou de district prise à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres) (p. 865) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 449 de M. Serge Charles (dispose que la transformation d'une communauté urbaine ou d'un district en communauté de villes se fait par délibération concordante du conseil de la communauté ou du district et d'une majorité qualifiée des conseils municipaux) (p. 866) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 652 de M. Serge Charles (élève la majorité nécessaire pour transformer une communauté urbaine ou un district en communauté de villes) (p. 866) ;
- *soutient* l'amendement n° 307 de la commission (précise que la transformation en communauté de villes est acquise lorsque la majorité des votes atteint les deux tiers des membres du conseil de district ou de communauté urbaine) : adopté (p. 866).

Article 55 *(non-application à la région Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 501 de M. Pierre Lequiller, 516 de M. Bernard Derosier et 550 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 868) : rejeté au scrutin public (p. 870) ;
- *soutient* l'amendement n° 308 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 870).

Article 56 *(syndicats intercommunaux d'études et de programmation) :*

- *soutient* l'amendement n° 309 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 872).

Après l'article 56 :

- *favorable* à l'amendement n° 746 de Mme Martine David (prévoit que les irrégularités formelles des votes portant désignation des représentants des assemblées locales dans les instances extérieures ne peuvent être invoquées au-delà du délai de recours pour excès de pouvoir, par voie d'action ou par voie d'exception) (p. 873) ;
- *soutient* l'amendement n° 310 de la commission (propose que les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs et les représentants de la commune dans les organismes de coopération intercommunale soient soumis à une nouvelle élection en cas de changement de maire) (p. 873) : adopté (p. 874) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 733 de M. Bernard Derosier (supprime la possibilité pour un conseil municipal de révoquer et de remplacer à tout moment l'un de ses délégués) à l'amendement n° 310 de la commission (p. 873) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 66 de M. Bernard Derosier (propose que les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs soient soumis à une nouvelle élection en cas de changement de maire) (p. 873) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 613 de M. André Rossinot (assouplit le régime applicable à la création et à la modernisation des districts) (p. 875) ;
- *soutient* l'amendement n° 311 de la commission (supprime la nécessité d'obtenir un avis conforme de la part du ou des conseils généraux concernés avant d'établir la liste des communes intéressées par la création d'un district) : adopté (p. 876) ;
- *soutient* l'amendement n° 312 rectifié de la commission (étend aux communautés urbaines la procédure de création définie pour les communautés de villes) : adopté (p. 876) ;
- *favorable* à l'amendement n° 110 rectifié de M. André Rossinot (prévoit que les transferts de compétences des communes membres d'une communauté urbaine à cette dernière intervenant postérieurement à sa création sont décidés par délibération concordantes du conseil de communauté et d'une majorité qualifiée des conseils municipaux) (p. 876) ;
- *soutient* l'amendement n° 314 de la commission (permet aux nouvelles catégories de groupements créées par le projet de loi de participer, comme les groupements actuels, à des syndicats mixtes) : adopté (p. 876) ;
- *soutient* l'amendement n° 313 de la commission (reconnaît aux communautés urbaines les mêmes compétences en matière de développement économique que celles conférées aux communautés de villes) : adopté (p. 877) ;
- *soutient* l'amendement n° 316 de la commission (dispose que la transformation d'un organisme de coopération intercommunale non doté d'une fiscalité propre en établissement public doté d'une telle fiscalité s'effectue suivant les régles de création du nouvel établissement public de coopération) (p. 877) : adopté (p. 878) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 523 de M. Patrick Ollier et 388, 2e rectification, de M. Jean Briane (organisent un comité de développement local aux côtés d'une communauté de communes ou d'un district et autorise ces derniers à prendre, dans ce cas, la dénomination de « communauté rurale ») (p. 878) ;
- *favorable* à l'amendement n° 660 corrigé et rectifié de M. Bernard Derosier (dispose que les agents salariés d'un établissement public de coopération intercommunale ne peuvent être élus au conseil municipal d'une des communes membres de cet établissement) (p. 879) ;
- *soutient* l'amendement n° 686 rectifié de la commission (affirme que les décisions prises par les collectivités locales d'accorder ou de refuser une aide financière à une autre collectivité ne peuvent avoir pour effet l'établissement ou l'exercice d'une tutelle de quelque forme que ce soit) (p. 879, 880, 881) : adopté au scrutin public (p. 882).

Article 57 *(régime fiscal des communautés de villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 424 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 896) ;

Impôts locaux : taxe professionnelle (réforme) (p. 896).

- *défavorable* à l'amendement n° 555 de M. Yves Fréville (propose de continuer à appliquer aux communes membres d'une communautés de villes les dispositions des articles 1648 A et 1648 B du code général des impôts relatives aux fonds départementaux et au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 897, 898) ;
- *soutient* l'amendement n° 317 rectifié de la commission (propose de porter de cinq à dix ans la période d'adaptation et de rapprochement des taux de taxe professionnelle des communes membres de la communauté de villes) (p. 898, 899) : adopté (p. 899) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 750 de M. Yves Fréville (vise à rendre compatibles les dispositions de l'amendement avec une évolution de la pression fiscale ou des changements de bases entre communes pendant la période de rapprochement des taux) à l'amendement n° 317 rectifié de la commission (p. 899) ;
- *soutient* l'amendement n° 319 de la commission (crée pour chaque communauté de villes une commission locale d'évaluation des transferts et inverse au profit des communes le mode de distribution de la taxe professionnelle) (p. 900, 901) : adopté après modifications (p. 902) ;
- *ses observations* sur les sous-amendements n°s 743 du Gouvernement et 749 de M. Christian Estrosi (précisent que la commission d'évaluation est présidée par un élu municipal et qu'elle peut recourir à l'assistance d'experts indépendants désignés par la chambre régionale des comptes) à l'amendement n° 319 de la commission (p. 901) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 701 rectifié de M. Jean-François Delahais (prend comme année de référence pour le calcul de la compensation de taxe professionnelle l'année précédant la création de la communauté de villes) à l'amendement n° 319 de la commission (p. 902) ;
- *soutient* l'amendement n° 318 de la commission (de coordination) : adopté (p. 902) ;
- *soutient* l'amendement n° 320 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 903) ;
- *soutient* l'amendement n° 321 de la commission (précise que la communauté de villes peut percevoir, en fonction de ses compétences, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, la taxe de séjour et la taxe sur la publicité) : adopté (p. 903).

Après l'article 57 :

- *soutient* l'amendement n° 322 de la commission (étend le mécanisme de spécialisation de la taxe professionnelle aux communautés urbaines et aux districts dotés d'une fiscalité propre qui exercent les compétences proposées aux communautés de villes en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 904, 905) : adopté (p. 905).

Article 58 *(régime fiscal des communes membres d'une communauté ou d'un syndicat d'agglomération nouvelle ou d'une communauté de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 323 de la commission (étend le régime fiscal des communes membres d'une communauté de villes aux communes membres d'une communauté de communes qui ont choisi d'appliquer une fiscalité de zone) : adopté (p. 906).

Article 59 *(impositions perçues au profit des communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 326 de la commission (d'harmonisation) : adopté (p. 908) ;
- *ses observations* sur les amendements nos 122 de M. André Rossinot et 58 de M. Jean Briane (permettent aux districts à fiscalité propre d'opter pour le régime fiscal des communautés de communes à fiscalité de zone) (p. 908) ;
- *ses observations* sur les amendements nos 59 de M. Jean Briane et 123 de M. André Rossinot (rendent applicable aux communautés de communes, par délibération du conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers, le régime fiscal des communautés de villes défini par l'article 57 du projet) (p. 908).

Après l'article 59 :

- *soutient* l'amendement n° 327 de la commission (dresse la liste des ressources qui constituent les recettes du budget de la communauté de villes) (p. 908) : adopté (p. 909) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 663 rectifié de M. Bernard Derosier (permet aux communautés urbaines de percevoir la taxe professionnelle des zones d'activité économique communautaires) ; le rectifie oralement (p. 909) ; rectification adoptée avec l'amendement n° 663 (p. 909) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 662 rectifié de M. Bernard Derosier (attribue aux districts le régime fiscal des communautés de villes lorsqu'ils exercent les compétences fixées pour ces communautés en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 909).

Article 60 *(possibilité pour la communauté de communes d'opter pour le régime fiscal de la communauté de villes) :*

- *défavorable* aux amendements nos 60 de M. Jean Briane, 381 de M. Patrick Ollier et 427 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 910, 911) ;
- *soutient* l'amendement n° 328 rectifié de la commission (dresse la liste des ressources qui constituent les recettes du budget de la communauté de communes) : devenu sans objet (p. 911) ;
- *soutient* l'amendement n° 329 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 911).

Avant l'article 61 :

- *soutient* l'amendement n° 330 de la commission (abaisse à 20 000 habitants le seuil à partir duquel les groupements de communes peuvent percevoir le versement destiné aux transports urbains) : adopté (p. 912).

Article 61 *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *ses observations* sur les amendements nos 476 de M. Jean-Jacques Hyest et 649 de M. Claude Wolff (de suppression) (p. 912) ;
- *soutient* l'amendement n° 687 de la commission (propose que le taux du versement pour les communes de plus de 20 000 habitants plafonne à 0,75 p. 100 des salaires pris en compte et que les communautés de villes et de communes puissent majorer de 0,25 point maximum le taux de ce versement) (p. 912, 913) : adopté (p. 913) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 712 du Gouvernement (prévoit une hausse uniforme des taux du versement de 0,15 p. 100 pour les autorités organisatrices de transports urbains et une possibilité de majoration complémentaire de 0,10 p. 100 au profit des communautés de villes, des communautés de communes, des communautés urbaines et des autorités organisatrices de transports urbains auxquelles ont adhéré les communautés précédentes) (p. 913).

Après l'article 60 *(suite) :*

- *défavorable* aux amendements nos 475 de M. Jean-Jacques Hyest et 639 de M. Jean-Yves Chamard (prévoient que l'affectation du versement destiné aux transports urbains est effectué après consultation d'une commission composée en majorité des représentants des professions cotisantes) (p. 913).

Article 62 *(détermination du potentiel fiscal des communes membres de communautés de villes ou de communautés de communes ayant opté pour le régime fiscal des communautés de villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 428 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 914) ;
- *soutient* l'amendement n° 333 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 914).

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des communautés de villes et des communautés de communes) :*

- *défavorable* aux amendements nos 66 de M. Jean Briane et 664 de M. Bernard Derosier (précisent les régles d'évolution et de majoration de la D.G.F. versée aux organismes de coopération intercommunale) (p. 916) ;
- *soutient* l'amendement n° 340 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 916) ;
- *défavorable* aux amendements nos 67 de M. Jean Briane et 676 de M. Bernard Derosier (proposent que la dotation de base de la communauté de villes soit pondérée par le coefficient d'intégration fiscale) (p. 917) ;
- *défavorable* aux amendements nos 68 de M. Jean Briane et 677 de M. Bernard Derosier (proposent que la dotation de péréquation des communautés de villes soit pondérée par le coefficient d'intégration fiscale) (p. 917) ;
- *soutient* l'amendement n° 341 de la commission (propose une nouvelle définition du potentiel fiscal des groupements de communes) : adopté après modifications (p. 917) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 713 de la commission à l'amendement n° 341 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 917) ;
- *soutient* l'amendement n° 334 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 918) ;
- *soutient* l'amendement n° 335 de la commission (de précision) : adopté (p. 918) ;
- *soutient* l'amendement n° 336 de la commission (rédactionnel) (p. 918) : adopté (p. 919) ;
- *soutient* l'amendement n° 337 de la commission (prend en compte le calendrier d'adoption de la loi pour la mise en place des nouveaux mécanismes de D.G.F.) : adopté (p. 919) ;
- *soutient* l'amendement n° 338 de la commission (de précision) : adopté (p. 919).

Après l'article 63 :

- *défavorable* à l'amendement n° 73 de M. Jean Briane (propose un nouveau mode de répartition pour la dotation globale d'équipement) (p. 919) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 674 rectifié de M. Bernard Derosier (propose un nouveau mode de répartition pour la dotation globale d'équipement) (p. 919) ;
- *défavorable* aux amendements nos 74 de M. Jean Briane et 137 corrigé de M. André Rossinot (réservent les majorations de D.G.E. aux groupements de communes à fiscalité propre présentant une insuffisance de potentiel fiscal et aux groupements de communes non dotés de fiscalité propre dont la moitié au moins des communes remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration réservée aux communes) (p. 920) ;

- *défavorable* aux amendements nos 63 corrigé de M. Jean Briane et 669 de M. Bernard Derosier (rendent les groupements de communes prioritaires dans le versement de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales) (p. 920) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 668 de M. Bernard Derosier (prévoit que, à compter du 1er janvier 1992, les communes qui n'appartiennent pas à un groupement à fiscalité propre et qui disposent de bases de taxe professionnelle particulièrement élevées font l'objet d'un écrêtement perçu au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et affecté aux groupements à fiscalité propre) (p. 921) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 671 rectifié de M. Bernard Derosier (propose des dispositions particulières de péréquation de la taxe professionnelle lorsque les bases nettes d'un groupement à fiscalité propre excèdent deux fois et demie la moyenne nationale des bases de la catégorie de groupement dont il relève) (p. 922) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 678 de M. Bernard Derosier (modifie de façon progressive les modalités d'indexation de la D.G.F. sur le P.I.B. en vue de faciliter la création de nouveaux groupements de communes suscitée par la loi) (p. 923).

Après l'article 64 :

- *défavorable* à l'amendement n° 147 de M. André Rossinot (propose une extension des compétences de la région en matière d'apprentissage et de formation professionnelle) (p. 924).

Article 65 *(conventions passées par les collectivités territoriales et leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 431 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 926) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 606 de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les communes françaises peuvent passer des conventions avec les collectivités territoriales étrangères et « tout autre organisme étranger, public ou privé ») (p. 926) ;
- *favorable* à l'amendement n° 139 de M. André Rossinot (rédactionnel) (p. 927).

Article 66 *(Commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *soutient* l'amendement n° 339 de la commission (de suppression) : rejeté (p. 927) ;
- *soutient* l'amendement n° 665 de M. Alain Vivien (divise la commission en quatre sections de travail et supprime les régles de composition de la commission ainsi que l'obligation pour le Gouvernement de l'informer chaque année de ses principales orientations en matière de politique internationale) : adopté (p. 927).

Seconde délibération du projet de loi [8 avril 1991] :

Article 4 :

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit l'article n° 4 dans la rédaction résultant des amendements de la commission spéciale) (p. 928).

Article 5 :

- *favorable* à l'amendement n° 2 du Gouvernement (rétablit l'article 5 dans sa rédaction originale) (p. 928).

Article 63 *quinquies* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 du Gouvernement (de suppression) (p. 929).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 6725).

Communes :
- dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6425) ;
- dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et fonds de solidarité des communes en Ile-de-France (p. 6725).

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (art. 72) (p. 6724).

Coopération intercommunale :
- généralités et libre adhésion (p. 6724) ;
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 6725).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 6724).

Démocratie locale :
- généralités (p. 6724) ;
- information, consultation et participation des citoyens (p. 6724).

Elus locaux : statut de l'élu et projet de loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux (p. 6725).

Enseignement supérieur : collectivités locales : compétences (p. 6724).

Etat : déconcentration : intérêt et extension actuelle (p. 6724).

Impôts locaux :
- réforme (p. 6724) ;
- taxe professionnelle : spécialisation et harmonisation (p. 6724).

Parlement :
- Assemblée nationale : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 6724, 6725) ;
- Sénat : examen et modification du texte en première lecture (p. 6724).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 6724).

Discussion dess articles [28, 29 et 30 novembre 1991] :

Article 1er supprimé par le Sénat *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 245 de M. Gilbert Millet (énonce les principes sur lesquels est fondé le projet de loi et propose une définition de la décentralisation) (p. 6755) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6755) : rejeté (p. 6756).

Article 2 supprimé par le Sénat *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6756).

Article 2 *bis* supprimé par le Sénat *(modalités de l'organisation territoriale de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6756).

Article 3 supprimé par le Sénat *(définition des circonscriptions d'action des services déconcentrés de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6757).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 246 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6757) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6757) ;
- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6757).

Article 5 supprimé par le Sénat *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6758) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 335 de M. André Rossinot (prévoit que le décret portant charte de la déconcentration sera soumis pour avis au Conseil national des services publics départementaux et communaux) à l'amendement n° 27 de la commission (p. 6758).

Article 5 *bis* *(appui technique des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6758) ;
- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (de précision) : adopté (p. 6758).

Article 6 *(rapport au Parlement) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6758) ;
- *soutient* l'amendement n° 31 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6758).

Article 6 *bis* supprimé par le Sénat *(saisine du médiateur) :*

- *soutient* l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6758).

Article 6 *ter* nouveau *(Commission départementale chargée d'examiner le fonctionnement des services publics) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6759).

Avant l'article 6 *quater* :

- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6759).

Article 6 *quater* nouveau *(indemnité de retraite des maires) :*

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6760).

Article 7 supprimé par le Sénat *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6760).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 247 de M. Gilbert Millet (supprime la disposition qui réserve aux seules communes de plus de 10 000 habitants l'organisation d'un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) (p. 6760) ;
- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil de population exigé pour pouvoir organiser un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) : adopté (p. 6760).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil de population fixé pour que les documents budgétaires soient assortis d'annexes) : adopté (p. 6761) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (de précision) : adopté (p. 6761) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne les données à fournir dans le cadre de l'information sur la situation financière de la commune) (p. 6762) : adopté (p. 6763) ;
- *soutient* les amendements n°s 41, 42 et 43 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 6762) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 298 du Gouvernement (précise que seuls les organismes au bénéfice desquels la commune a versé une subvention supérieure à 500 000 F représentant plus de 50 p. 100 de leur budget présentent un bilan de leur dernier exercice) (p. 6762) ;
- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6762).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que la chambre régionale des comptes peut être saisie de la légalité d'un budget municipal par un dixième des conseillers municipaux ou par une pétition d'un pour cent des électeurs inscrits dans la commune) (p. 6762).

Article 10 *(accès aux documents remis à la commune en application de conventions de délégation du service public) :*

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6763) ;
- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6763).

Article 11 *(application des dispositions relatives à l'information des habitants, aux établissements publics administratifs de communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6763).

Article 12 *(information des habitants sur les affaires départementales et régionales) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6763) : adopté (p. 6764) ;
- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6764).

Article 12 *bis* *(communication sans déplacement des budgets ou des comptes des communes, des départements et des régions ainsi que des établissements publics administratifs des communes et des structures de coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6764).

Article 13 *(publication des actes des communes et des départements à caractère réglementaire dans un recueil des actes administratifs) :*

- *soutient* les amendements n°s 52 et 53 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 6764) ;
- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6765) ;
- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6765) ;
- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (précise que les actes réglementaires pris par les établissements publics de coopération sont soit communiqués aux communes membres pour affichage, soit publiés au recueil des actes administratifs) : adopté (p. 6765) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 378 de M. Gilbert Millet (supprime les dispositions concernant la publicité des actes réglementaires pris par les établissements publics de coopération comprenant au moins une région) (p. 6765).

Article 14 *(publication dans la presse locale des décisions prises en matière d'intervention économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (dispose que les décisions d'intervention économique prises par une commune sont publiées quelle que soit la taille de la commune) (p. 6765) : adopté (p. 6766) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 300 du Gouvernement (dipose que les décisions d'intervention économique prises par un établissement public de coopération intercommunale sont publiées quelle que soit la taille des communes membres) (p. 6766) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (dispose que les décisions d'intervention économique prises par un établissement public de coopération intercommunale sont publiées lorsque l'établissement comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus) : adopté (p. 6766).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6766) ;
- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6766) : adopté (p. 6767) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 336 de M. André Rossinot (dispose que le conseil supérieur de l'audiovisuel établit un rapport annuel sur la retransmission audiovisuelle des séances du conseil municipal) à l'amendement n° 60 de la commission (p. 6766) ;
- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6767).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes adopté en première lecture à l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6767) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 249 de M. Gilbert Millet (intitule le chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes : « participation des habitants aux affaires de la commune ») (p. 6767).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 250 de M. Gilbert Millet (dispose que les habitants de la commune peuvent être consultés sur toutes décisions les concernant même lorsqu'elles ne relèvent pas des compétences communales) (p. 6768) ;
- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6768).

Article L. 125-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 64 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la demande de délibération doit émaner de la majorité du conseil municipal) : adopté (p. 6768).

Article L. 125-3 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (précise que l'accès au dossier d'information est assuré dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public) : adopté (p. 6769).

Article L. 125-7 nouveau du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6769).

Article L. 125-8 nouveau du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6769).

Article 16 *bis* nouveau *(consultation des électeurs de la commune membre d'un groupement) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (de suppression) (p. 6769) : adopté (p. 6771).

Article 17 supprimé par le Sénat *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 6792) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 309 du Gouvernement (précise que les associations locales peuvent faire partie de comités consultatifs) à l'amendement n° 69 de la commission (p. 6792).

Avant l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 359 de M. Jean-Paul Virapoullé (intitule le comité économique et social de région « Conseil économique et social régional ») : adopté (p. 6792).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6792) ;
- *soutient* les amendements nos 71 et 72 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 6793).

Article 20 supprimé par le Sénat *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6793) : adopté après modifications (p. 6794) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 310 du Gouvernement (prévoit que les associations représentatives d'usagers sont présentes dans les commissions consultatives compétentes pour la gestion des services publics locaux) à l'amendement n° 73 de la commission (p. 6793).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie - utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6794).

Article L. 318-2 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 251 de M. Gilbert Millet (précise que la mise à disposition de locaux communaux pour des partis politiques, associations ou syndicats ne dépend pas d'une décision du maire) (p. 6795) ;
- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6795).

Article L. 318-3 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (de coordination) : rejeté (p. 6795).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Gilbert Millet (propose que la convocation du conseil municipal soit obligatoire lorsque un cinquième des membres dudit conseil en fait la demande) (p. 6796) ;
- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (de coordination) : rejeté (p. 6796) ;
- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6796) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;
- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6796) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6797) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;
- *soutient* l'amendement n° 81 corrigé puis rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6797) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;
- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 6797) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6797) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 26 supprimé par le Sénat *(questions orales) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime l'obligation de transmettre les questions orales au maire un jour franc avant le début de la séance) (p. 6797) : vote réservé (p. 6798) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 26 *bis* *(représentation proportionnelle au sein des commissions municipales) :*

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 6798) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Après l'article 26 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 326 de la commission (dispose que les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale fonctionnent sur le modèle des conseils municipaux) : vote réservé (p. 6798) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (élargit la composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appel d'offre et prévoit leur désignation à la proportionnelle) (p. 6798, 6799) : vote réservé (p. 6800) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;

Constitution : domaine de la loi et du réglement (art. 34) (p. 6799).

Marchés publics : code : réforme (p. 6798, 6799).

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 6800) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 27 supprimé par le Sénat *(nouvelle dénomination du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6800) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 28 supprimé par le Sénat *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6800) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 29 *(dispositions relatives au conseil général applicables au conseil régional) :*

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 6801) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 30 supprimé par le Sénat *(conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6801) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 30 *bis* *(rémunération des représentants des collectivités locales au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte) :*

- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6801) : vote réservé (p. 6802) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 273 de M. Bernard Derosier (précise que les élus locaux mandataires de collectivités territoriales ne doivent pas être assimilés à des entrepreneurs de services municipaux en ce qui concerne les régles d'éligibilité) à l'amendement n° 92 de la commission (p. 6801) : vote réservé (p. 6802) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 31 *bis* nouveau *(délai de transmission des actes des collectivités territoriales) :*

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 6802) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 33 *bis* nouveau *(droit pour tous les élus d'assister aux adjudications) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 6811) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 34 *(recours à des experts par la chambre régionale des comptes) :*

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6812) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 34 *bis* nouveau *(présentation des dépenses d'investissement des communes et des départements sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement) :*

- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (dispose que la liste des conditions à remplir par les communes et les établissements publics administratifs est fixée par décret en Conseil d'Etat) : vote réservé (p. 6812) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Après l'article 34 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 304 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel étend aux communes les dispositions du plan comptable de 1982 en matière d'amortissement et de provisions) (p. 6813) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 338 de M. André Rossinot (précise que l'arrêté ministériel est pris après consultation du comité des finances locales) à l'amendement n° 304 du Gouvernement (p. 6812) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 303 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel rend obligatoire la tenue d'une comptabilité administrative des dépenses engagées par la commune dans les conditions fixées par arrêté ministériel) (p. 6814) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 337 de M. André Rossinot (précise que l'arrêté ministériel est pris aprés avis du comité des finances locales) à l'amendement n° 303 du Gouvernement (p. 6814) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 327 de la commission (supprime la présentation de la comptabilité en annexe du compte administratif) à l'amendement n° 303 du Gouvernement : vote réservé (p. 6814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Georges Chavanes (dispose que lorsque le produit des quatre impôts locaux levés par une collectivité locale dépasse 80 p. 100 du produit obtenu en appliquant les taux plafond nationaux, cette collectivité peut saisir la chambre régionale des comptes compétente d'une demande d'annulation ou de consolidation de la dette) (p. 6815) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Georges Chavanes (dispose que les élus locaux ainsi que les ordonnateurs élus d'établissements publics locaux sont justiciables de la cour de discipline budgétaire) (p. 6816) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Georges Chavanes (dispose que la responsabilité de l'Etat est engagée en cas de défaut de fonctionnement normal du contrôle de légalité des actes budgétaires locaux) (p. 6817).

Avant l'article 36 :

- *son* amendement n° 379 (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6817) : vote réservé (p. 6818) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 36 *(délégation parlementaire d'évaluation de la décentralisation) :*

- *ses observations* (p. 6819) ;

Institut des collectivités territoriales et des services publics locaux : rétablissement (p. 6819).

- *soutient* l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6819) ; adopté après modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 400 de M. André Rossinot (prévoit la présence de représentants français au Parlement européen au sein de l'institut) à l'amendement n° 99 de la commission (p. 6819).

Avant l'article 36 *bis* nouveau :

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 6819) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (de suppression) (p. 6824) : adopté au scrutin public (p. 6825).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *soutient* l'amendement n° 109 (de suppression) (p. 6832, 6833) : adopté au scrutin public (p. 6842).

Article 36 *undecies* nouveau *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission (de suppression) (p. 6843) : adopté (p. 6844).

Article 36 *duodecies* nouveau *(pouvoirs des personnels du service des parcs et jardins) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6844).

Article 36 *terdecies* nouveau *(commission départementale des sites et paysages littoraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6844).

Avant l'article 37 :

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (rétablit les divisions et l'intitulé du chapitre 1er du titre III adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6845).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6845) : adopté au scrutin public après modifications (p. 6846) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 361 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise qu'il s'agit de l'avis du Conseil économique et social régional) à l'amendement n° 114 de la commission : adopté (p. 6845) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 341 de M. André Rossinot (supprime l'obligation pour une région de n'appartenir qu'à une seule entente) à l'amendement n° 114 de la commission (p. 6846).

Article 38 supprimé par le Sénat *(organes de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après rectification (p. 6846).

Article 39 supprimé par le Sénat *(organe exécutif de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6846).

Article 40 supprimé par le Sénat *(compétences de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6847).

Article 41 supprimé par le Sénat *(recettes de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6847).

Article 42 supprimé par le Sénat *(exonération de l'impôt sur les sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6847).

Article 43 supprimé par le Sénat *(contrôle de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6847).

Article 44 supprimé par le Sénat *(règles budgétaires et comptables) :*

- *soutient* l'amendement n° 121 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6847).

Article 45 supprimé par le Sénat *(modification des statuts de l'entente) :*

- *soutient* l'amendement n° 122 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6848).

Article 46 supprimé par le Sénat *(modification des limites territoriales des régions) :*

- *soutient* l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6848) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 342 de M. André Rossinot (dispose que le regroupement de régions est prononcé par la loi) à l'amendement n° 123 de la commission (p. 6848).

Après l'article 46 :

- *défavorable* à l'amendement n° 287 de M. André Rossinot (dispose que l'un des buts des contrats Etat-région est la correction des déséquilibres existant entre les régions) (p. 6848).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6849) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 387 du Gouvernement (supprime le caractère progressif du prélèvement sur les recettes fiscales des régions) à l'amendement n° 124 de la commission (p. 6853) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 288 corrigé de M. André Rossinot (crée une dotation d'aide au développement régional au sein de la dotation globale de fonctionnement) (p. 6850).

Après l'article 46 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 274 de M. Gérard Saumade (propose la mise en place d'une coopération interdépartementale associant conseils généraux, conseils municipaux et conseils régionaux) : adopté (p. 6854).

Avant l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 237 rectifié de M. Gilbert Millet (affirme le principe de l'autonomie des communes et de leur libre adhésion à la coopération intercommunale) (p. 6854).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 125 de la commission (dispose que la coopération intercommunale repose sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement) : adopté (p. 6855).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 238 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6855) ;

- *soutient* l'amendement n° 328 de la commission (précise que le rapporteur général est choisi parmi les maires membres de la commission) : adopté (p. 6856) ;
- *soutient* l'amendement n° 126 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour les modalités de représentation des maires au sein de la commission) : adopté (p. 6856) ;
- *soutient* l'amendement n° 127 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour la représentation spécifique des communes associées dans le cadre des chartes intercommunales) : adopté (p. 6856) ;
- *soutient* l'amendement n° 128 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour la représentation des conseillers régionaux au sein de la commission) : adopté (p. 6856) ;
- *soutient* l'amendement n° 129 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour les règles de fonctionnement de la commission) : adopté (p. 6856).

Après l'article 49 :

- *défavorable* à l'amendement n° 324 de M. Jean-Louis Masson (autorise, dans les agglomérations de plus de 15 000 habitants, la modification par arrêté préfectoral des limites communales lorsqu'un équipement public de la commune-centre se trouve sur le territoire d'une autre commune limitrophe) (p. 6856).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 130 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6858) ;
- *soutient* l'amendement n° 131 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; supprime l'obligation de conformité entre les propositions des communes et le projet de schéma) (p. 6858, 6860, 6861, 6862) ; rectifié oralement : adopté (p. 6862) ;

Coopération intercommunale : libre adhésion des communes (p. 6858, 6860, 6861).

- *défavorable* au sous-amendement n° 348 de M. André Rossinot (dispose que le projet de schéma doit être conforme aux propositions des communes) à l'amendement n° 131 de la commission (p. 6858) ;
- *soutient* l'amendement n° 132 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6876) ;
- *soutient* l'amendement n° 133 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6876) ;
- *favorable* à l'amendement n° 289 de M. André Rossinot (dispose que le schéma est transmis pour information aux chambres consulaires territoriales compétentes) (p. 6876) ;
- *soutient* l'amendement n° 134 de la commission (prévoit la transmission pour avis du schéma départemental aux conseils généraux) : adopté (p. 6876) ;
- *soutient* l'amendement n° 135 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6876) ;
- *soutient* l'amendement n° 136 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6876) ;
- *soutient* l'amendement n° 137 de la commission (de coordination) (p. 6876) : adopté (p. 6877) ;
- *soutient* l'amendement n° 138 de la commission (supprime la disposition qui oblige à réactualiser le schéma à la suite de chaque renouvellement intégral des conseils municipaux) : adopté (p. 6877).

Après l'article 50 :

- *soutient* l'amendement n° 139 de la commission (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 6877, 6878) ; rectifié oralement (précise que les communes définissent librement le périmètre des communautés de communes qui leur sont proposées) : adopté aprés rectification (p. 6878) ;
- *soutient* l'amendement n° 140 rectifié de la commission (organise la création des communautés de villes proposées par le schéma départemental, la libre détermination de leur périmètre par les communes pressenties et la possibilité pour ces dernières d'opposer un refus de participation) : adopté (p. 6879).

Avant l'article 53 A :

- *soutient* l'amendement n° 141 de la commission (propose de rétablir le titre « des communautés de communes ») : adopté (p. 6879).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6880, 6881) : adopté au scrutin public aprés modifications (p. 6883) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 350 de M. André Rossinot (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6881) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 389 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6882) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 390 de M. André Rossinot (propose que l'exercice des groupes de compétences autres que les attributions de base soit déterminé à l'issue d'une période de six ans) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6883) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 412 de M. Aloyse Warhouver (précise qu'en Alsace et en Moselle les communautés de communes sont compétentes en matière de construction et d'entretien des équipements cultuels concordataires) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6881) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 376 de M. Christian Estrosi (porte à trois mois le délai de réflexion dont dispose une commune pour donner son avis sur les décisions de la communauté de communes qui lui sont spécifiques) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6883).

Articles 53 *bis* nouveau à 53 *quater* nouveau *(modifications apportées au statut des districts) :*

- *soutient* les amendements n°s 143 à 145 de la commission (de suppression) (p. 6883 et 6884) : adoptés (p. 6883 et 6884).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 351 de M. André Rossinot (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposées) (p. 6887) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 383 du Gouvernement (dispose que la réalisation de zones d'aménagement concerté - Z.A.C. - et la réhabilitation font partie des compétences des communautés de villes en matière d'aménagement de l'espace) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6888) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 368 de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les compétences en matière de développement économique sont exercées en liaison avec les établissements publics consulaires) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6889) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 391 de M. André Rossinot (propose que l'exercice des groupes de compétences autres que les attributions de base soit déterminé à l'issue d'une période de six ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6889) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 413 de M. Aloyse Warhouver (précise qu'en Alsace et en Moselle les communautés de villes sont compétentes en matière de construction et d'entretien des équipements cultuels concordataires) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6889) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 384 du Gouvernement (prévoit un mécanisme de répartition des compétences entre les communautés de villes et les communautés de communes) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6889) ;
- *défavorable* aux sous-amendements n°s 356 de M. André Rossinot et 377 de M. Christian Estrosi (portent à trois mois le délai de réflexion dont dispose une commune pour donner son avis sur les décisions de la communauté de villes qui lui sont spécifiques) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6890) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 312 de M. Serge Charles (supprime les dispositions qui permettent la transformation des communautés urbaines et des districts en communautés de villes) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6890) ;
- *son* sous-amendement n° 329 (de coordination) à l'amendement n° 154 de la commission : adopté (p. 6890) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 317 de M. Georges Chavanes (dispose qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions dans lesquelles les compétences d'un syndicat mixte peuvent être dévolues à une communauté de villes) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6891).

Après l'article 54 :

- *soutient* l'amendement n° 399 de M. André Billardon (prévoit que le nombre de vice-présidents d'une communauté urbaine est déterminé librement sans pouvoir dépasser 30 p. 100 de l'effectif du conseil) : adopté (p. 6891).

Articles 54 *bis* nouveau à 54 *quaterdecies* nouveau *(modifications apportées au statut des communautés urbaines) :*

- *soutient* les amendements n°s 155 à 167 de la commission (de suppression) (p. 6892) : adoptés (p. 6892 à 6894).

Après l'article 56 :

- *favorable* à l'amendement n° 277 de M. Marc Dolez (fixe les règles de composition des bureaux des conseils généraux et régionaux) (p. 6894) ;
- *favorable* à l'amendement n° 278 de M. Bernard Derosier (autorise le conseil de communauté urbaine à déléguer à son bureau certaines de ses attributions, à l'exception de ses compétences en matière de budget, d'inscription des dépenses obligatoires et d'approbation du compte administratif) (p. 6894).

Article 56 *bis* A *(relations entre les collectivités territoriales et les associations) :*

- *soutient* l'amendement n° 169 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6895).

Article 56 *bis* B nouveau *(promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (de suppression) (p. 6895) : adopté (p. 6896).

Article 56 *bis* supprimé par le Sénat *(irrégularité des votes des conseils municipaux et généraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 171 de la commission (dispose que l'irrégularité formelle des votes ne peut être invoquée au-delà du délai de recours pour excès de pouvoir) : retiré (p. 6896) ;
- *favorable* à l'amendement n° 364 corrigé de M. Marc Dolez (propose que les désignations opérées par les conseils municipaux et généraux dont l'irrégularité formelle n'a pas été alléguée dans la période du recours pour excès de pouvoir soient validées) (p. 6896).

Article 56 *ter* supprimé par le Sénat *(renouvellement des délégués et des représentants des communes après une nouvelle élection du maire) :*

- *soutient* l'amendement n° 172 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6896).

Article 56 *quater* *(consultation du conseil général lors de la constitution d'un syndicat intercommunal) :*

- *soutient* l'amendement n° 173 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6896).

Article 56 *quinquies* supprimé par le Sénat *(extension aux communautés urbaines des modalités de création des communautés de villes) :*

- *soutient* l'amendement n° 174 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et harmonise les règles de création des communautés urbaines avec celles prévalant pour les communautés de villes) : adopté (p. 6897).

Article 56 *sexies* supprimé par le Sénat *(transferts de compétences ultérieurement à la création d'une communauté urbaine) :*

- *soutient* l'amendement n° 175 de la commission (supprime l'exigence d'une unanimité des communes membres pour modifier les règles de fonctionnement d'une communauté urbaine) : adopté (p. 6897).

Article 56 *septies* supprimé par le Sénat *(participation des communautés de communes ou de villes à un syndicat mixte) :*

- *soutient* l'amendement n° 176 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6897).

Article 56 *octies* supprimé par le Sénat *(compétences des communautés urbaines en matière d'action de développement économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 177 de la commission (renforce les compétences des communautés urbaines en matière de développement économique et les autorise à attribuer des fonds de concours aux communes membres) (p. 6897) : adopté aprés modifications (p. 6898) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 385 du Gouvernement (supprime la création de zones d'habitation et de zones de rénovation urbaine et ajoute la création de Z.A.C. à la liste des compétences reconnues aux communautés urbaines) à l'amendement n° 177 de la commission (p. 6898).

Article 56 *nonies* supprimé par le Sénat *(services publics locaux de distribution de gaz) :*

- *favorable* à l'amendement n° 305 du Gouvernement (légalise les seuls services publics locaux du gaz en cours d'exploitation au 1er juillet 1991) (p. 6901).

Observations sur le rappel au règlement de : *Millet (Gilbert)* (p. 6912).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 178 de la commission (dispose que dans chaque département, à partir du 1er janvier 1993, le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres) (p. 6912) : adopté (p. 6913).

Article 56 *duodecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 179 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6913).

Article 56 *terdecies* *(inéligibilité des salariés d'un établissement public de coopération à l'organe délibérant de celui-ci) :*

- *soutient* l'amendement n° 393 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6913).

Article 56 *quaterdecies* supprimé par le Sénat *(interdiction de la tutelle d'une collectivité locale sur l'autre) :*

- *soutient* l'amendement n° 180 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6913).

Article 56 *quindecies* nouveau *(statut du personnel d'assainissement des départements de la petite couronne) :*

- *soutient* l'amendement n° 181 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6914).

Article 56 *sedecies* nouveau *(suppression des sections électorales dans les communes de 3 500 à 30 000 habitants) :*

- *soutient* l'amendement n° 182 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6914).

Après l'article 56 *sedecies* :

- *défavorable* à l'amendement n° 268 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que les actions de coopération locale ayant pour but le développement économique soient menées en concertation avec les chambres consulaires) (p. 6914) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 365 corrigé de M. Marc Dolez (autorise, à titre exceptionnel, la mise en place d'un péage pour une nouvelle route express à l'ouest de Lyon) (p. 6915).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 242 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6918) ;
- *soutient* l'amendement n° 183 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6918).

Article 1609 nonies *C du code général des impôts :*

- *soutient* l'amendement n° 184 de la commission (de suppression) : adopté (p. 6918) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 294 de M. Serge Charles (élève les majorités nécessaires pour que les communautés urbaines et les districts se substituent aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle) (p. 6919) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 295 de M. Serge Charles (dispose que les communes représentant un cinquième de la population totale doivent être favorables à la substitution des communautés urbaines et des districts aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle) (p. 6919).

Article 1609 nonies *D du code général des impôts :*

- *soutient* l'amendement n° 185 de la commission (réinsère le texte de l'article 1609 *nonies* C adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 186 de la commission (propose de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de villes et les communes membres) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 187 de la commission (dispose que la commission est présidée par l'un des représentants des conseils municipaux) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 188 de la commission (dispose que la commission peut recourir à l'assistance d'experts et qu'elle rend ses conclusions l'année de la création de la communauté de villes et lors de chaque transfert de charges ultérieur) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 189 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 190 de la commission (de coordination) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 193 de la commission (précise le mode de calcul du taux moyen de taxe professionnelle) (p. 6918) : adopté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 192 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) : adopté (p. 6920) ;
- *soutient* l'amendement n° 191 de la commission (de coordination) (p. 6918) : adopté (p. 6920) ;
- *soutient* les amendements n°s 194, 196 et 401 de la commission (de coordination) (p. 6918) : adoptés (p. 6920) ;
- *soutient* l'amendement n° 197 de la commission (dispose que 30 p. 100 de la dotation de solidarité communautaire sont répartis en fonction du supplément de bases de taxe professionnelle constaté dans chaque commune) (p. 6918) : adopté (p. 6920) ;
- *soutient* l'amendement n° 198 de la commission (précise le mode de répartition du résidu de la dotation de solidarité communautaire) (p. 6918) : adopté (p. 6920) ;
- *soutient* l'amendement n° 199 de la commission (supprime le paragraphe IV de l'article 1609 *nonies* D du code général des impôts créé par le Sénat) (p. 6918) : adopté (p. 6920).

Après l'article 1609 nonies *D du code général des impôts :*

- *soutient* l'amendement n° 200 de la commission (réinsère le texte de l'article 1609 *nonies* E adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) : adopté (p. 6920).

Article 57 *bis* A nouveau *(prélèvement au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 330 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6921) ;
- *son* amendement n° 397 (d'harmonisation) : adopté (p. 6921) ;
- *soutient* l'amendement n° 201 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6921) ;
- *soutient* l'amendement n° 331 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6921).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 202 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; réserve en outre le droit d'option aux communautés urbaines et aux districts existant à la publication de la présente loi et relève la majorité requise pour le vote de cette option) : adopté après modifications (p. 6922) ;
- *son* sous-amendement n° 407 (précise qu'en cas d'option pour une taxe professionnelle unique, les communautés urbaines et les districts ne peuvent plus percevoir de fiscalité additionnelle sur les autres impôts locaux) à l'amendement n° 202 de la commission : adopté (p. 6922).

Article 58 *(régime fiscal des communes membres d'un établissement public de coopération ayant opté pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 203 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6922).

Article 59 supprimé par le Sénat *(régime fiscal des communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 204 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sous réserve de modifications de précision) : adopté (p. 6923).

Article 59 *bis* *(recettes des communautés urbaines) :*

- *soutient* l'amendement n° 205 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6923).

Article 59 *ter* A nouveau *(recettes des districts) :*

- *soutient* l'amendement n° 206 de la commission (de coordination) : adopté (p. 6923).

Après l'article 59 *ter* A :

- *soutient* l'amendement n° 207 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sous réserve de modifications de forme) : adopté (p. 6924).

Article 59 *ter* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *soutient* l'amendement n° 208 de la commission (permet aux communautés urbaines existant à la publication de la présente loi d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone par un vote de leur conseil à une majorité des trois quarts) : adopté (p. 6924) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 344 de M. Francis Saint-Ellier (étend la disposition à toutes les communautés urbaines, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 208 de la commission (p. 6924).

Article 59 *quater* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les districts à fiscalité propre d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *soutient* l'amendement n° 209 de la commission (permet aux districts compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et existant à la publication de la présente loi d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone par un vote de leur conseil à une majorité des trois quarts) (p. 6924) : adopté (p. 6925) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 345 de M. Francis Saint-Ellier (étend la disposition à tous les districts, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 209 de la commission (p. 6924).

Article 60 *bis* supprimé par le Sénat *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *soutient* l'amendement n° 210 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : retiré (p. 6925).

Article 61 supprimé par le Sénat *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *soutient* l'amendement n° 211 de la commission (propose un taux de versement-transport évolutif en fonction de la population de la commune et prévoit une possibilité de majoration de 0,1 p. 100 au profit des communautés de communes, des communautés de villes, des communautés urbaines et des autorités organisatrices des transports urbains auxquelles ont adhéré les communautés précédentes) : adopté après modification (p. 6926) ;
- *son* sous-amendement n° 411 (abaisse les taux de prélèvement de 0,1 p. 100) à l'amendement n° 211 de la commission (p. 6925) : adopté (p. 6926) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 347 de M. Philippe Mestre (relève à 30 000 habitants le seuil démographique autorisant la perception d'un versement-transport) à l'amendement n° 211 de la commission (p. 6925) : adopté (p. 6926) ;
- *son* sous-amendement n° 414 (ramène à 0,05 p. 100 la possibilité de majoration) à l'amendement n° 211 de la commission (p. 6925) : adopté (p. 6926).

Après l'article 61 :

- *soutient* l'amendement n° 357 de M. Elie Hoarau (valide la perception du versement-transport au profit du Sivom de la Réunion réalisée du 1er avril 1985 au 31 décembre 1991) : adopté (p. 6926).

Article 62 *(potentiel fiscal des communes membres d'un groupement ayant opté pour le taux unique de taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 212 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sous réserve de modifications de coordination) : adopté (p. 6926).

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des groupements) :*

- *soutient* l'amendement n° 213 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; supprime en outre l'évolution proportionnelle de la dotation globale de fonctionnement en fonction du versement de l'année précédente) : adopté (p. 6928) ;
- *soutient* l'amendement n° 214 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sous réserve de la non-prise en compte du coefficient d'intégration fiscale pour les groupements qui ont opté pour la taxe professionnelle à taux unique) : adopté (p. 6928) ;
- *soutient* les amendements nos 215, 216 et 217 de la commission (de coordination) : adoptés (p. 6928) ;
- *soutient* l'amendement n° 218 de la commission (supprime la garantie d'évolution minimale de la part des communes au sein de la dotation globale de fonctionnement des communes et de certains de leurs groupements) : adopté (p. 6928) ;
- *soutient* l'amendement n° 219 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6928) ;
- *soutient* l'amendement n° 220 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6929) ;
- *soutient* l'amendement n° 221 de la commission (dispose que la présente loi est applicable aux districts pour lesquels 1991 est la première année de fonctionnement) : devenu sans objet (p. 6929) ;
- *soutient* l'amendement n° 222 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6929).

Après l'article 63 :

- *soutient* l'amendement n° 223 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des communes, au profit du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et redistribué aux groupements de communes) (p. 6929, 6930) ;
- *soutient* l'amendement n° 224 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des groupements à fiscalité propre, au profit du Fonds national de péréquation et redistribué à d'autres groupements) : adopté (p. 6932).

Après l'article 63 *bis* :

- *favorable* à l'amendement n° 307 corrigé du Gouvernement (permet aux groupements de communes d'exercer leur droit d'option en faveur de la deuxième part de la dotation globale d'équipement au moment de leur création et, aux communes, d'intégrer l'effort fiscal consenti au profit du groupement à leur propre effort fiscal) (p. 6933) ;
- *favorable* à l'amendement n° 311 corrigé de M. Jean Briane (élargit aux groupements de communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 10 000 habitants, pour une durée déterminée, l'exercice du droit d'option en faveur de la deuxième part de la dotation globale d'équipement) (p. 6933) ;
- *favorable* à l'amendement n° 284 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (élargit aux groupements de communes de plus de 2 000 habitants, pour une durée déterminée, l'exercice du droit d'option en faveur de la deuxième part de la dotation globale d'équipement) (p. 6933) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 6 de M. Jean Briane (dispose que les crédits de la dotation globale d'équipement sont répartis à égalité entre les deux parts de celle-ci et modifie le mode de calcul des crédits de la dotation globale d'équipement destinés aux groupements de communes) (p. 6934) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 7 de M. Jean Briane et 282 de M. Augustin Bonrepaux (disposent que les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine - D.S.U. - bénéficient de la majoration de la dotation globale d'équipement des communes) (p. 6934) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 corrigé de M. Jean Briane (réserve les majorations de dotation globale d'équipement aux groupements à fiscalité propre dont le potentiel fiscal est faible et aux groupements sans fiscalité propre dont la moitié au moins des communes membres remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration) (p. 6935) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 281 de M. Augustin Bonrepaux (réserve les majorations de dotation globale d'équipement aux groupements à fiscalité propre dont le potentiel fiscal est faible et aux groupements sans fiscalité propre dont la moitié au moins des communes membres remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration) (p. 6935).

Article 64 supprimé par le Sénat *(versement aux communautés de communes et aux communautés de villes des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée l'année même de la réalisation des dépenses éligibles) :*

- *soutient* l'amendement n° 225 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6935).

Après l'article 64 :

- *soutient* l'amendement n° 226 corrigé de la commission (institue une dotation particulière du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle destinée aux communes dont l'attribution du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle a diminué du fait de la création d'un district à fiscalité propre) (p. 6935, 6936) : adopté (p. 6936) ;
- *soutient* l'amendement n° 227 de la commission (modifie la répartition de la première part de la dotation du fonds de péréquation de la taxe professionnelle aux dépens des communes de plus de 200 000 habitants) (p. 6936) : rejeté (p. 6937).

Article 64 *bis* nouveau *(versement du fonds de compensation pour la T.V.A. au profit de certaines communes urbaines et de certains districts) :*

- *favorable* à l'amendement n° 308 du Gouvernement (de suppression) (p. 6939).

Après l'article 64 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 293 de M. Philippe Vasseur (accroit la prise en compte de la voirie dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes de moins de 2 000 habitants) (p. 6939, 6940) ;

Collectivités locales : dotations de l'Etat : complexité : accroissement (p. 6939, 6940).

- *ses observations* sur l'amendement n° 380 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (majore la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes rurales les plus défavorisées en regard de leur potentiel fiscal à l'hectare et de leur densité de population) (p. 6942, 6943) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 231 de la commission (intitule le chapitre : « du développement et de la solidarité en milieu rural ») à l'amendement n° 10 du Gouvernement (prévoit un prélèvement sur l'évolution annuelle de la dotation de compensation de la taxe professionnelle afin d'assurer, au sein du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, le financement d'une dotation de développement rural - D.D.R.) : adopté (p. 6943) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 232 de la commission (rédactionnel) à l'amendement n° 10 du Gouvernement : adopté (p. 6943) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 244 de M. Gilbert Millet (exonère du prélèvement les communes où les logements sociaux représentent plus de 20 p. 100 des résidences principales) à l'amendement n° 10 du Gouvernement (p. 6945) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 du Gouvernement (définit les bénéficiaires de la D.D.R. et précise la répartition de ses deux parts à partir de critères tels que l'appartenance à un groupement de communes, la situation de ville-centre, le potentiel fiscal par habitant, l'effort fiscal et la population) (p. 6946) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 325 de M. Jacques Barrot (propose un nouveau mode de répartition de la D.D.R. fondé sur la population et la superficie des communes et distribué par des fonds départementaux de développement rural) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6947) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 234 de la commission (relève à 35 000 habitants le plafond de population retenu pour la définition des groupements éligibles à la D.D.R.) à l'amendement n° 12 du Gouvernement : adopté (p. 6948) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 235 de la commission (précise que la population de la commune la plus peuplée des communautés de communes éligibles à la D.D.R. ne doit pas excéder 20 000 habitants) à l'amendement n° 12 du Gouvernement : devenu sans objet (p. 6948) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 271 deuxième rectification de M. Jean Briane (propose une majoration de la dotation pour les groupements constitués autour d'un bourg-centre de moins de 15 000 habitants) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 272 de M. Jean Briane (supprime les dispositions qui organisent la répartition de la deuxième part de la D.D.R., destinée aux communes de moins de 10 000 habitants jouant le rôle de ville-centre) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 318 de M. Bernard Derosier (supprime la référence à l'effort fiscal dans la détermination des communes éligibles à la deuxième part de la D.D.R.) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6950) ;
- *favorable* à l'amendement n° 262 de M. Henry Jean-Baptiste (propose de porter de 10 à 20 p. 100 le coefficient de majoration appliqué à la dotation globale d'équipement des territoires d'outre-mer, de Mayotte et de Wallis-et-Futuna) (p. 6950) ;
- *favorable* à l'amendement n° 358 rectifié de M. Kamilo Gata (prévoit la création d'une quote-part au sein de la D.D.R. destinée aux communes des T.O.M., de Mayotte et aux circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna) (p. 6951) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 285 de M. Gérard Grignon (dispose que la commune de Miquelon-Langlade bénéficie chaque année, de plein droit, d'une attribution de deux millions de francs imputés sur la seconde fraction du fonds de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 6951).

Article 65 *(conventions passées par les collectivités territoriales et leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères) :*

- *soutient* l'amendement n° 229 de la commission (autorise les collectivités locales françaises à conclure des conventions avec des groupements de collectivités locales étrangères) : adopté (p. 6952).

Article 66 supprimé par le Sénat *(Commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *soutient* l'amendement n° 230 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6953).

Seconde délibération du projet de loi [30 novembre 1991] :

Article 21 :

- *favorable* à l'amendement n° 1 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6953).

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Inscrit contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 1260).

Principaux thèmes développés :

Caisse des dépôts et consignations :
- investissements en actions (p. 1261, 1262) ;
- priviléges (p. 1262) ;
- section générale et section d'épargne (p. 1261, 1262).

Caisses d'épargne :
- des Etats-Unis (p. 1262) ;
- restructuration (p. 1260).

Cour des comptes : observations de la Cour sur la Caisse des dépôts et consignations (p. 1260, 1261, 1262).

Etat : rémunération pour la garantie apportée aux déposants des caisses d'épargne (p. 1263).

Logement social (p. 1262).

Parlement : information sur la Caisse des dépôts et consignations et commission de surveillance (p. 1260, 1261).

Produits financiers : livret A (p. 1262).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Après l'article 4 :

- *son* sous-amendement n° 28 (réduit les incompatibilités entre les fonctions de président de conseil d'orientation et de surveillance et l'exercice de mandats locaux) à l'amendement n° 17 de la commission (fixe la composition et les modes d'élection des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2057) : retiré (p. 2058).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Commerce extérieur et balance des paiements (p. 4514).

Communautés européennes :
- harmonisation fiscale (p. 4515) ;
- Union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 4513).

Emploi :
- niveau et créations (p. 4514) ;
- « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 4514).

Enseignement : dépenses et efficacité du système (p. 4514).

Environnement et fiscalité de l'environnement (p. 4514, 4515).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 4513, 4514) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 4513) ;
- dette publique (p. 4513).

France : place dans le monde (p. 4515).

Impôt sur les sociétés (p. 4515).

Logement (p. 4515).

Politique économique :
- croissance (p. 4513) ;
- « désinflation compétitive » (p. 4513) ;
- environnement international (p. 4513, 4514) ;
- franc (p. 4513) ;
- inflation (p. 4513) ;
- système monétaire international et européen (p. 4513) ;
- taux d'intérêt (p. 4513).

Président de la République (p. 4513).

PILLET (Yves)

Député de l'Isère

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

PINTE (Etienne)

Député des Yvelines

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter **l'article 61 de la Constitution (n° 1902)** [19 mars 1991].

Proposition de loi tendant à **permettre aux établissements de statut privé d'enseignement technologique supérieur industriel ou commercial à but non lucratif** de **conclure des contrats avec l'Etat** et de **bénéficier d'une aide financière de celui-ci (n° 2046)** [15 mai 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Discussion des articles [2 octobre 1991] :

Article 3 *(durée du service actif) :*

- *son* sous-amendement n° 38 soutenu par M. François Fillon (fixe à douze mois la durée du service pour les scientifiques, les médecins, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes effectuant un service autre que ceux de l'aide technique ou de la coopération) à l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) : rejeté (p. 4074) ;
- *son* amendement n° 39 corrigé : devenu sans objet (p. 4074).

Article 10 *(mise en cohérence des durées des reports d'incorporation) :*

- *son* amendement n° 40 soutenu par M. François Fillon (fixe à seize mois la durée du service national effectué au titre de l'aide technique ou de la coopération pour les jeunes médecins) : rejeté (p. 4078)

PISTRE (Charles)

Député du Tarn

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires étrangères : action humanitaire) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2386) [28 novembre 1991].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome II : **affaires étrangères : action humanitaire (n° 2267)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2386) autorisant la ratification du **Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe** (ensemble huit protocoles), signé à Paris le 19 novembre 1990, ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 **(n° 2455)** [11 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Droit international : nouvel ordre international, instauration, crédibilité (p. 59).

Israël : sécurité d'Israël : droit absolu (p. 59).

Koweït : sécurité du Koweït (p. 59).

Liban : souveraineté (rétablissement) (p. 59).

Maghreb :
- amitié avec le Maghreb (p. 59) ;
- contribution de la Communauté européenne en faveur du Maghreb (p. 59) ;
- démocratie : nécessité (p. 59) ;
- démographie « galopante » (p. 59) ;
- peuple sahraoui : droit à l'autodétermination (p. 59).

Organisation des Nations Unies : Conseil de sécurité (mise en œuvre des résolutions sur le Golfe) (p. 59).

Parlement : parlementaires : missions d'information dans les pays arabes (p. 59).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Questions* [30 octobre 1991] :

Coopération européenne, multilatérale et bilatérale : liens (p. 5302).

Pays les moins avancés (P.M.A.) (p. 5302).

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (action humanitaire) [5 novembre 1991] :

Coopération et développement :
- assistance humanitaire : devoir (p. 5476) ;
- droit d'ingérence (p. 5476).

Ministère des affaires étrangères : secrétariat d'Etat à l'action humanitaire : compétences : extension (p. 5476).

Organisations internationales : organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 5476).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2386).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Désarmement conventionnel :
- parité : principe d'égalité entre les forces conventionnelles des deux alliances (p. 7668) ;
- sous-zones concentriques : principe de limitations régionales (p. 7669) ;
- suffisance nationale : principe (p. 7669) ;
- vérifications : échanges d'informations et inspections sur place (p. 7668) ;
- zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural (A.T.T.U.) (p. 7668).

Etats-Unis : dialogue direct entre les deux grands blocs militaires : préférence des Etats-Unis (p. 7669).

Europe :
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : sommet de Paris : 19 novembre 1990 (p. 7668) ;
- évolution géopolitique : incertitudes (p. 7669) ;
- Helsinki : conférence de juin 1992 (p. 7669).

France :
- Parlement français : ratification : « signal politique » international (p. 7669) ;
- quotas d'armement fixés par le traité (p. 7668).

Pays Baltes : exclusion du champ d'application du traité (p. 7669).

Union soviétique :
- armements classiques : déplacement à l'Est de l'Oural (p. 7668) ;
- avenir institutionnel : incertitudes (p. 7669) ;
- « Communauté des Etats indépendants » : perspectives (p. 7668) ;
- éclatement : incapacité juridique internationale des républiques (p. 7669) ;
- Minsk : « engagement solennel » de l'Ukraine, de la Russie et de la Biélorussie : 8 décembre 1991 (p. 7669) ;
- Ukraine : « loi de succession de l'U.R.S.S. » : 12 septembre 1991 (p. 7669).

PLANCHOU (Jean-Paul)

Député de Seine-et-Marne

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 juin 1991] (p. 7431).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 1900 modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900) [*J.O.* du 7 juin 1991] (p. 7525).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (éducation nationale : enseignement scolaire) [9 octobre 1991] (p. 4394).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 18 : **éducation nationale : enseignement scolaire (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 441,** posée le 11 juin 1991 : **police (fonctionnement : Seine-et-Marne)** (p. 3009). Appelée le 14 juin 1991 : Effectifs de personnel : augmentation et répartition plus équilibrée (p. 3178).

- **n° 452,** posée le 18 juin 1991 : **sécurité sociale (cotisations)** (p. 3310) : cotisations : calcul ; loi n° 90-590 du 6 juillet 1990 : application et conséquences ; assistantes maternelles : unité de statut ; retirée le 27 juin 1991 (p. 3774).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Inscrit contre la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 1284).

Principaux thèmes développés :

Caisses d'épargne :
- restructuration (p. 1265) ;
- titres participatifs (p. 1265, 1266).

Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (C.E.N.C.E.P.) (p. 1265).

Communautés européeennes (p. 1265).

Conseils d'orientation et de surveillance (C.O.S.) :
- incompatibilités (p. 1265) ;
- mode de scrutin (p. 1265).

Gouvernement : ministre de l'économie et des finances : mise en cause (p. 1265).

Produits financiers : livret A (p. 1265).

Sociétés financières SF 1 et SF 2 et société unique (p. 1265).

Sociétés régionales de financement (S.O.R.E.F.I.) (p. 1265).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Article 2 *(Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) :*

- *son* sous-amendement n° 57 (soumet la nomination des membres du directoire à l'agrément du ministre de l'économie et des finances) : rectifié (agrément étendu à la nomination du président du directoire) à l'amendement n° 9 de la commission (affirme le rôle d'organe central dévolu au Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, modifie la répartition de son capital, énumère ses compétences, dispose qu'il est administré par un directoire et contrôlé par un conseil de surveillance et détermine la composition et le mode de désignation des membres de ces instances) (p. 2048) : adopté (p. 2049).

Après l'article 4 :

- *son* sous-amendement n° 75 (rédactionnel) (p. 2056) à l'amendement n° 17 corrigé de la commission (fixe la composition et les modes d'élection des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance) : adopté (p. 2059).

Après l'article 8 :

- *son* sous-amendement n° 80 (précise que les titres participatifs sont émis auprès des personnes physiques détentrices du livret A) à l'amendement n° 27 de M. Raymond Douyère (autorise les caisses d'épargne et de prévoyance à émettre des titres participatifs) (p. 2065) : retiré (p. 2066) ;
- *son* sous-amendement n° 81 (confère le régime fiscal du livret A aux titres participatifs) à l'amendement n° 27 de M. Raymond Douyère (p. 2065) : retiré (p. 2066) ;
- *son* sous-amendement n° 82 (prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application consécutives à l'émission des titres participatifs) à l'amendement n° 27 de M. Raymond Douyère (p. 2065) : retiré (p. 2066) ;
- *son* sous-amendement n° 83 (ajoute deux porteurs de titres participatifs à la représentation des déposants au sein des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) à l'amendement n° 27 de M. Raymond Douyère (p. 2065) : retiré (p. 2066) ;
- *son* sous-amendement n° 84 (dispose que chaque caisse d'épargne et de prévoyance emploie directement les fonds collectés par l'émission des titres participatifs au financement de l'économie locale et au logement social) à l'amendement n° 27 de M. Raymond Douyère (p. 2065) : retiré (p. 2066).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [7 novembre 1991] :

Baccalauréat : objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge (p. 5621).

Bourses et allocations d'études (p. 5622).

Elèves :
- effectifs (p. 5622) ;
- taux d'encadrement (p. 5621).

Enseignants : recrutement : plan pluriannuel, allocations de prérecrutement (p. 5622).

Enseignement technique et professionnel : enseignants : recrutement et revalorisation (p. 5622).

Entreprises : relations école-entreprise (p. 5622).

Ministère de l'éducation nationale :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5621, 5622) ;
- crédits : régulation et exécution de la loi de finances (p. 5621).

Personnel non enseignant : agents, techniciens, ouvriers et personnels de service (A.T.O.S.) (p. 5622).

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) (p. 5621).

POIGNANT (Bernard)

Député du Finistère

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la commission des comptes de la sécurité sociale [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8249).

PONIATOWSKI (Ladislas)

Député de l'Eure

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (Premier ministre : Conseil économique et social) [9 octobre 1991] (p. 4395).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 33 : **Premier ministre : Conseil économique et social (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Transfusion sanguine et sida : produits sanguins contaminés ; inculpation de trois responsables ; état d'avancement de la recherche sur le sida en 1984 ; indemnisation des victimes : projet de loi et participation des assurances [23 octobre 1991] (p. 4914, 4915).

à un ministre :

- Fonction publique [2 mai 1991] :

Administration :
- effectifs (réduction et redéploiement) (p. 1979) ;
- restructuration (p. 1979).

Emploi : contrats-emploi-solidarité d'Etat (création) (p. 1980).

Notation (réforme) (p. 1980).

- Commerce et artisanat [23 mai 1991] :

Travail : travail dominical et ouverture des magasins le dimanche : dépôt d'un projet de loi (p. 2227).

- Postes et télécommunications [12 décembre 1991] :

Audiovisuel : câble : plan câble (p. 7654).

France Télécom : téléphone : notes non payées par les ministères (p. 7655).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 33 soutenu par M. Gaston Rimareix (réduit à 15 jours le délai de paiement pour les achats de

produits agricoles aux exploitations agricoles ainsi que ceux de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;

- *son* amendement n° 101 soutenu par M. Gaston Rimareix (réduit à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;

- *son* amendement n° 102 soutenu par M. Gaston Rimareix (réduit à 20 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) (p. 3083) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Article 5 *(amélioration des incitations fiscales à l'acquisition de logements neufs à usage d'habitation principale) :*

- *son* amendement n° 130 corrigé (étend le champ d'application de l'article à l'acquisition de logements anciens nécessitant d'importants travaux de rénovation) : vote réservé (p. 4652) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 114 corrigé soutenu par M. Gilbert Gantier (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits issus du débroussaillement des forêts) (p. 4706) : vote réservé (p. 4707) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 299 (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux prestations de traitement des ordures ménagères effectuées dans le cadre du service public local pour le compte des collectivités locales ou de leurs groupements) (p. 4708) : vote réservé (p. 4709) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur suppléé par : *Proriol (Jean)* (Conseil économique et social) [30 octobre 1991] (p. 5325).

PONS (Bernard)

Député de Paris

(16e circonscription)

R.P.R.

Président du groupe R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République. Président de ce groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux **commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951)** [5 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du **Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952)** [5 avril 1991].

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur les **discriminations entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public** en matière de **financement des études (n° 2125)** [14 juin 1991].

Proposition de loi tendant à **réformer la procédure du droit d'asile (n° 2227)** [18 septembre 1991].

Proposition de loi tendant à **organiser la définition d'un quota annuel d'immigration en France (n° 2228)** [18 septembre 1991].

Proposition de loi tendant à réformer le **regroupement familial (n° 2229)** [18 septembre 1991].

Proposition de loi tendant à organiser le **certificat d'hébergement par les communes (n° 2230)** [18 septembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 85) : rejetée au scrutin public (p. 92).

Rappel au règlement : s'inquiète de la volonté exprimée par M. Jean Auroux de voir le projet de loi « aller à son terme d'une façon ou de l'autre » (p. 112).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1892).

Nouvelle lecture :

Explications de vote [4 avril 1991] :

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 805).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 805).

Lecture définitive :

Avant la discussion des articles [12 avril 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 1121, 1129, 1131) ; rejetée au scrutin public (p. 1135).

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Pasquini (Pierre)* (p. 1151) : rejetée au scrutin public (p. 1154).

Principaux thèmes développés :

Parlement : position des élus corses sur le projet (p. 1121).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [10 avril 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Debré (Bernard)* (p. 1043) : rejetée au scrutin public (p. 1054).

- Motion de censure déposée par MM. Pierre Méhaignerie, Charles Millon, lui-même, et 60 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, le 9 avril 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [11 avril 1991] :

Amnistie : infractions liées au financement des campagnes électorales et des partis politiques : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 1086).

Assemblée nationale : dissolution (nécessité) (p. 1088).

Démocratie : Etat de droit (extension) (p. 1085).

Gouvernement :
- gouvernements socialistes : « mépris » pour l'institution judiciaire (p. 1086, 1088) ;
- ministres : propos « choquants » des ministres du Gouvernement Rocard sur le financement des partis (p. 1087).

Justice :
- crise (p. 1086) ;
- garde des sceaux : pouvoirs et interventions (mise en cause) (p. 1086, 1088) ;
- garde des sceaux : situation de M. Henri Nallet, trésorier de la campagne de François Mitterrand (p. 1086, 1088) ;
- indépendance : « principe » de la République (p. 1086, 1088) ;
- juges : juge Jean-Pierre (affaire Urba) (p. 1087) ;
- séparation des pouvoirs (p. 1085).

Magistrature : Conseil supérieur de la magistrature (réforme) (p. 1086).

Partis et mouvements politiques : financement : « Affaires » (jugement) (p. 1086).

Vote la censure (p. 1088).

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [17 avril 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Drut (Guy)* (p. 1309) : rejetée (p. 1313).

Rappel au règlement : exige que le garde des sceaux et le ministre délégué à la justice viennent s'expliquer devant la représentation nationale au sujet de leurs propos concernant le juge Jean-Pierre [19 avril 1991] (p. 1500).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1991] :

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-19 du code de la santé publique (renvoi au règlement des modalités d'application des articles L. 714-17 et L. 714-18) :

Rappel au règlement : s'indigne des conditions d'organisation de la discussion du projet portant réforme hospitalière qui la rendent incompréhensible (p. 1587).

Rappel au règlement : remercie le président de l'Assemblée nationale de confirmer que la nouvelle procédure de vote personnel pourra être reportée si la discussion des articles et des amendements n'est pas achevée (p. 1590).

Rappel au règlement : constate que l'opposition, en déposant des amendements, ne pratique en aucune façon l'obstruction et déplore la dégradation des conditions de travail de l'Assemblée nationale [23 avril 1991] (p. 1620).

- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (n° 2057).

Principaux thèmes développés [22 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : inégalités : accroissement (p. 2199).

Agriculture : difficultés (p. 2199).

Collectivités locales : décentralisation : surcoût financier (p. 2199).

Communautés européennes : construction européenne : rôle de la France (p. 2199).

Elections et référendums : élections anticipées (p. 2200).

Etrangers : immigration : contrôle (p. 2199).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (augmentation) (p. 2199) ;
- dette publique (p. 2199).

Impôts et taxes : prélèvements obligatoires : taux (p. 2199).

Parlement : majorité : absence (p. 2198, 2199).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Giraud (Michel)* (p. 2324) : rejetée au scrutin public (p. 2333).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Debré (Bernard)* (p. 2721) : rejetée au scrutin public (p. 2725).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Nouvelle lecture [3 juillet 1991] :

Rappel au règlement : rappelle que le groupe R.P.R. est cosignataire de la proposition de loi et qu'il la votera et regrette que M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois, ait donné une interprétation politique de l'intervention juridique de M. Mazeaud (p. 3975)

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Masson (Jean-Louis) :* rejetée au scrutin public (p. 3640).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Sa question préalable retirée par : *Masson (Jean-Louis)* (p. 6530).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 octobre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Fillon (François)* (p. 4045) : rejetée au scrutin public (p. 4052).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Sa question préalable soutenue par *Auberger (Philippe)* (p. 4499) ; rejetée au scrutin public (p. 4504).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, lui-même, Jacques Barrot et 116 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 15 novembre 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [18 novembre 1991] :

Finances publiques : loi de finances pour 1992 : structure et évolution (p. 6260).

France : Français : inquiétude (p. 6262).

Parlement : procédure parlementaire (p. 6261).

Vote la censure (p. 6262).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 6395) : rejetée au scrutin public (p. 6401).

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Sa question préalable retirée par : *Masson (Jean-Louis)* (p. 6502).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1561).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 novembre 1991] :

Article 36 *undecies* nouveau *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 110 de la commission (de suppression) (p. 6844).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Hubert (Elisabeth)* (p. 7402) ; rejetée au scrutin public (p. 7408).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Sa motion de renvoi en commission soutenue par : *Raoult (Eric)* (p. 7636) ; rejetée au scrutin public (p. 7637).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Sa question préalable soutenue par : *Broissia (Louis de)* (p. 7688) ; rejetée au scrutin public (p. 7690).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Son exception d'irrecevabilité soutenue par : *Mazeaud (Pierre)* (p. 8261) : rejetée (p. 8264).

POPEREN (Jean)

Ministre chargé des relations avec le Parlement

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre des relations avec le Parlement. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- *Auroux (Jean) :* travail législatif : fonctionnement des assemblées parlementaires : bilan législatif depuis 1988 ; procédures : article 49, alinéa 3, de la Constitution ; session de printemps 1991 ; obstruction parlementaire : « inflation » d'amendements et multiplication des motions de procédure [24 avril 1991] (p. 1675, 1676).

- *Estève (Pierre) :* accords de Bruxelles sur les prix agricoles : politique agricole commune : « paquet prix » : compromis ; agriculture française : sort ; crise agricole européenne ; désertification de l'espace rural ; diversification des activités ; préférence communautaire : respect ; producteurs : compensations financières [29 mai 1991] (p. 2382, 2383).

- *Alphandéry (Edmond) :* relations entre le Parlement et le Gouvernement : vote personnel au Parlement ; conditions de discussion et de vote du budget pour 1992 ; contrôle parlementaire ; mise à l'ordre du jour des propositions de loi ; utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ; questions-crible du jeudi [23 octobre 1991] (p. 4921, 4922).

- *Fèvre (Charles) :* propos tenus par Mme Neiertz : propos concernant le Pape tenus par Mme le secrétaire d'Etat aux droits des femmes ; Etat du Vatican : respect ; rappels au règlement ; loi sur l'interruption volontaire de grossesse [6 novembre 1991] (p. 5572, 5573).

- *Doligé (Eric) :* affaire du DC 10 : justice : fonctionnement ; affaire Urba ; attentat commis contre le DC 10 Brazzaville-N'Djamena-Paris ; Chapour Baktiar : assassinat ; mandats d'arrêt lancés contre des diplomates libyens ; manifestation des policiers ; juge Bruguière : protection [13 novembre 1991] (p. 5890, 5891).

- *Brunhes (Jacques) :* revalorisation du rôle du Parlement : Président de la République : propositions constitutionnelles ; institutions de la Ve République : déséquilibre entre l'exécutif et le législatif ; approfondissement des textes ; commissions mixtes paritaires : rôle ; Commission des Communautés européennes : extension des pouvoirs [13 novembre 1991] (p. 5891, 5892).

- *Hyest (Jean-Jacques) :* propos tenus par le Président de la République sur le rôle du Parlement : institutions : réforme constitutionnelle ; Conseil supérieur de la magistrature (C.S.M.) : projet de loi : retrait de l'ordre du jour [13 novembre 1991] (p. 5894, 5895, 5896).

INTERVENTIONS

Observations sur les rappels au règlement de : *Pandraud (Robert), Mazeaud (Pierre), Clément (pascal), Auroux (Jean)* et *Delattre (Francis)* [23 avril 1991] (p. 1619).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Discussion des articles : suppléant *Rocard (Michel)* [29 avril 1991] :

Demande l'application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1847, 1849).

- Proposition de résolution de M. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Amendements : dépôt : date limite (p. 2102).

Assemblée nationale :

- groupe de réflexion sur la réforme du travail parlementaire et réformes déjà effectuées (p. 2102) ;
- utilisation de l 'article 49-3 (excès) (p. 2102).

Constitution : réforme (p. 2102).

Débats d'orientation générale (p. 2102).

Gouvernement : respect des réformes adoptées par l'Assemblée nationale (p. 2101, 2102).

Séances de nuit : allongement (critique) (p. 2102).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [5 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle : publicité des débats (p. 4014).

Gouvernement : proposition de loi : approbation (p. 4014).

Observations sur le rappel au règlement de : *Millon (Charles)* [22 octobre 1991] (p. 4842).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre) :* observe que le président du groupe R.P.R. a donné son accord à la modification de l'ordre du jour [20 novembre 1991] (p. 6384).

Hommage à M. Michel Ameller, secrétaire général de l'Assemblée nationale [18 décembre 1991] (p. 8134).

POTA (Alexis)

Député de la Réunion

2e circonscription

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 408,** posée le 14 mai 1991 : **D.O.M. - T.O.M. (Réunion : politique économique)** (p. 2181). Appelée le 24 mai 1991 : développement économique : perspectives ; chômage : lutte et prévention ; enseignement primaire : recrutement insulaire ; pacte pour l'emploi à la Réunion : mise en œuvre et suivi des mesures (p. 2260, 2261).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : la Réunion : schéma d'aménagement régional : retard (p. 5056).

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- droit de cabotage : ouverture aux compagnies de la Communauté (p. 5536) ;
- espace économique européen (E.E.E.) : préservation des intérêts des D.O.M. (p. 5536) ;
- prêts à taux bonifiés de l'A.E.L.E. (p. 5536) ;
- Union économique et monétaire : intégration des D.O.M. - T.O.M. (p. 5536).

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : Réunion (p. 5847, 5848).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : formation : nécessité et mécanismes (p. 5847).

Fonctionnaires et agents publics : fonctionnaires d'Etat en poste dans les D.O.M. - T.O.M. (p. 5847).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5847).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : budget : objectifs et priorités (p. 5848).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités (p. 5847) ;
- égalité sociale (p. 5847, 5848).

POUJADE (Robert)

Député de la Côte-d'Or

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214) [*J.O.* du 31 octobre 1991] (p. 14111).

QUESTIONS

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [28 novembre 1991] :

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : suffixes : limitations (p. 6721).

Retraite mutualiste : augmentation du plafond (p. 6721).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Collectivités locales :
- compétences (enchevêtrement) (p. 107) ;
- décentralisation (p. 108).

Comité des finances locales : avis sur le projet (p. 107, 109).

Communes : inégalités et solidarité (p. 107, 108).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 108).

Constitution : collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 108).

Délinquance et criminalité (p. 108).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France : prélèvement au titre de la dotation de solidarité en Ile-de-France (perception sur la régularisation de la D.G.F.) (p. 108).

Emploi (p. 108).

Enseignement (p. 108).

Etat : rôle (p. 108).

Etrangers : immigration (p. 108).

Logement social (politique) (p. 108).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 109).

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris : « agression » constituée par le projet (p. 109).

Ville : politique (p. 107).

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 9 *(report de la date limite d'adoption des budgets des communes de la région Ile-de-France) :*

- *son* amendement n° 182 soutenu par M. Pierre Mazeaud (autorise les communes à relever leurs taux et leurs produits de fiscalité directe jusqu'au 15 juillet 1991) : vote réservé (p. 288) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4 et 5 avril 1991] :

Article 1er *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *ses observations* (p. 382, 383) ;

Administration :
- déconcentration (p. 382) ;
- préfets (p. 382).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 159 rectifié de la commission (supprime la référence à des missions de caractère national « par nature ») (p. 389).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *défavorable* (p. 410) ;

Constitution : démocratie représentative (p. 410).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *défavorable* (p. 416).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 176 de la commission (supprime l'obligation de communiquer des éléments concernant des communes d'importance démographique comparable) (p. 421) : adopté (p. 422) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 177 de la commission (dispose que les communes publient la liste des prestations en nature et des subventions allouées aux associations) (p. 422) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (dispose que les communes communiquent une présentation consolidée des comptes locaux, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération communale, les bilans ou résultats des sociétés d'économie mixte ainsi que la synthèse et l'échéancier des garanties d'emprunt) (p. 425).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 438 de M. Serge Charles (dispose que la décision du conseil municipal de se réunir à huis-clos est prise à la majorité des membres présents ou représentés) : satisfait (p. 433).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *soutient* l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 435) : rejeté au scrutin public (p. 437).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 561 de M. Pierre Micaux (dispose que le droit à l'information du conseiller municipal ne s'étend pas forcément à la totalité des affaires de la commune) (p. 472) ;
- *soutient* l'amendement n° 366 de M. Jean-Claude Mignon (dispose que le conseiller municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune ayant fait ou faisant l'objet d'une délibération) (p. 472) : devenu sans objet (p. 473).

Article 26 *(questions orales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 355 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 492).

Article 28 *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* (p. 498).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de M. André Rossinot (supprime la possibilité donnée au représentant de l'Etat et à l'autorité territoriale de saisir la chambre régionale des comptes d'une demande motivée de vérification) (p. 508).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 611 de la commission (crée un observatoire régional du financement local) (p. 509).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 711 du Gouvernement (dispose que les vice-présidents sont élus au sein de la commission permanente et forment le bureau avec le président) (p. 536).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *défavorable* (p. 545).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 239 de la commission (précise que l'entente interrégionale associe les régions et ne les groupe pas) (p. 565).

Article 39 *(organe exécutif de l'entente) :*

- *ses observations* sur les amendement n°s 406 de M. Jacques Brunhes et 465 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 568).

Avant l'article 48 :

- *soutient* l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) : vote réservé (p. 585) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;

Communes : coopération intercommunale (liberté de choix) (p. 577, 580).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* (p. 601) ;

Collectivités locales : préfet (présidence de la commission départementale) (p. 601).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 371 de M. Patrick Ollier (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 603) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *soutient* l'amendement n° 623 corrigé de M. Dominique Perben (dispose que le président de la commission est élu par les membres de celle-ci pour une durée de trois ans) (p. 603) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 253 de la commission (dispose que les communes associées dans le cadre de chartes intercommunales de développement sont représentées à la commission départementale et que leurs représentants, ainsi que ceux des établissements publics de coopération intercommunale sont élus à la proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 607) ;
- *son* sous-amendement n° 729 (dispose que le rapporteur général doit être élu parmi les maires membres de la commission départementale) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) : retiré (p. 619).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

Observations sur le rappel au règlement de : *Vasseur (Philippe)* (p. 626).

Avant l'article 53 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 735 du Gouvernement (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 811).

Article 51 précédemment réservé *(création des communautés de communes prévues par le schéma départemental) :*

Article L. 167-3 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 280 de la commission (simplifie l'énoncé des compétences de la communauté des communes en matière de développement économique) (p. 818).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Communes : dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6735).

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (art. 72) (p. 6734).

Coopération intercommunale :
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 6734) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 6734).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 6734).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 6735).

Impôts locaux : hausse (p. 6735).

Parlement :
- Assemblée nationale : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 6733, 6734) ;
- Sénat : examen et modification du texte en première lecture (p. 6734).

Discussion des articles [28, 29 et 30 novembre 1991] :

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

Article L. 125-2 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 64 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la demande de délibération doit émaner de la majorité du conseil municipal) (p. 6768).

Article 16 *bis* nouveau *(consultation des électeurs de la commune membre d'un groupement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 68 de la commission (de suppression) (p. 6770).

Article 20 supprimé par le Sénat *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 310 du Gouvernement (prévoit que les associations représentatives d'usagers sont présentes dans les commissions consultatives compétentes pour la gestion des services publics locaux) à l'amendement n° 73 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6794).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 386 du Gouvernement (applique à la gestion même des collectivités locales les dispositions prévues par l'amendement et prévoit que les chambres régionales des comptes peuvent requérir, par décision motivée, la publicité des avis rendus) à l'amendement n° 94 de la commission (étend les possibilités de saisine et les pouvoirs de contrôle des chambres régionales des comptes en ce qui concerne les organismes aidés par les collectivités locales et les conventions de marchés ou de délégation de service public) (p. 6805).

Après l'article 34 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 303 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel rend obligatoire la tenue d'une comptabilité administrative des dépenses engagées par la commune dans les conditions fixées par arrêté ministériel) (p. 6813) : vote réservé (p. 6814).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *ses observations* (p. 6822, 6823) ;

Décentralisation : transfert de compétences : compensation financière (p. 6822).

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » et compétence des collectivités locales (p. 6822, 6823).

Article 36 *undecies* nouveau *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *favorable* (p. 6843).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6850).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 389 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6882).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 384 du Gouvernement (prévoit un mécanisme de répartition des compétences entre les communautés de villes et les communautés de communes) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6889).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

Article 1609 nonies *C du code général des impôts :*

- *soutient* l'amendement n° 294 de M. Serge Charles (élève les majorités nécessaires pour que les communautés urbaines et les districts se substituent aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle) : rejeté (p. 6919) ;
- *soutient* l'amendement n° 295 de M. Serge Charles (dispose que les communes représentant un cinquième de la population totale doivent être favorables à la substitution des communautés urbaines et des districts aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle) : rejeté (p. 6919).

Après l'article 63 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 223 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des communes, perçu au titre du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et redistribué aux groupements de communes) (p. 6930).

Après l'article 64 :

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de la commission (modifie la répartition de la première part de la dotation du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle aux dépens des communes de plus de 200 000 habitants) (p. 6936) ;

Communes : solidarité rurale (p. 6936).

Après l'article 64 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 293 de M. Philippe Vasseur (accroit la prise en compte de la voirie dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes de moins de 2 000 habitants) (p. 6941) ;

Collectivités locales : dotations de l'Etat : complexité : accroissement (p. 6941).

Explications de vote :

Dotations de l'Etat et fiscalité locale : complexité (p. 6956).

Parlement : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 6956).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 6956).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Discussion des articles [19, 22, 25 et 29 avril 1991] :

Article 2 *(codification et création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :*

Article L. 711-15 (création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :

- *son* amendement n° 560 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (rend obligatoire la consultation du haut comité hospitalo-universitaire sur toute question intéressant les missions hospitalo-universitaires des centres hospitaliers universitaires) : retiré (p. 1452).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-4 du code de la santé publique (attributions du conseil d'administration) :

- *son* amendement n° 561 (dispose que le conseil d'administration délibère sur le projet d'établissement y compris, après avoir entendu le président de la commission médicale d'établissement sur le projet médical) : vote réservé (p. 1546) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* sous-amendement n° 562 soutenu par M. Bernard Debré (précise que le conseil d'administration délibère sur le projet d'établissement et le projet médical après avoir entendu le président de la commission médicale de l'établissement) à l'amendement n° 126 de la commission (dispose que le conseil d'administration délibère sur le contrat pluriannuel pour la réalisation des objectifs retenus par le schéma d'organisation sanitaire) : vote réservé (p. 1546) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article L. 714-16 du code de la santé publique (institution, composition et attributions de la commission médicale d'établissement) :

- *son* amendement n° 563 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (rédactionnel) : vote réservé (p. 1575) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848) ;
- *son* amendement n° 565 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (dispose que la commission médicale d'établissement est consultée sur la politique générale de formation du personnel) : retiré (p. 1577) ;
- *son* amendement n° 564 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (autorise la commission médicale d'établissement à mandater son président pour préparer certaines décisions) : vote réservé (p. 1578) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article 7 *(suite)* précédemment réservé *(dispositions applicables aux établissements publics de santé :*

Article L. 714-21 du code de la santé publique (mode de nomination des chefs de service ou de département) :

- *son* amendement n° 566 soutenu par M. Bernard Debré (de précision) : vote réservé (p. 1789) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Bâtiment et travaux publics :
- participation des constructeurs à la diversité de l'habitat (P.D.H.) (p. 2341) ;
- récession (p. 2341).

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2341).

Communes : maires : rôle et compétences (p. 2341).

Conseil économique et social : avis (p. 2341, 2342).

Emploi (p. 2341).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2341).

Etrangers : immigration (p. 2341).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage, formation par alternance (p. 2340, 2341).

Logement et habitat :
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2341) ;
- programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 2341).

Ordre public : sécurité (p. 2341).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2340) ;
- « droit à la ville » (p. 2341) ;
- politique de la ville (p. 2340).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Article 5 *(participation des habitants) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de la commission (organise les modalités de la concertation) (p. 2444) ;

Concertation : comité d'habitants (p. 2444).

Conseil d'Etat : décret (p. 2444, 2446).

Article 9 *(modification de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme : plans d'occupation des sols) :*

- *ses observations* (p. 2468).

Article 12 *(modification de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation : politique d'aide au logement) :*

- *ses observations* (p. 2472) ;

Logement et habitat : accession à la propriété (p. 2472).

Propriété (p. 2472).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-3 du code de la construction et de l'habitation (suivi de la réalisation du programme local de l'habitat) :

- *ses observations* sur les amendements n°s 32 de la commission et 124 de la commission des lois (donnent à l'établissement public de coopération intercommunale la possibilité de modifier le programme local de l'habitat en fonction de l'évolution de la situation sociale ou démographique) (p. 2508) ;

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2508).

Après l'article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation :

- *ses observations* sur l'amendement n° 126 de la commission des lois (prévoit la possibilité pour une commune d'élaborer seule un programme local de l'habitat dans un délai de six mois si un établissement public de coopération intercommunale n'a pas été constitué ou saisi) (p. 2513).

Article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (conséquences de la non-élaboration d'un programme local de l'habitat dans un certain délai) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 514 du Gouvernement (étend les dispositions particulières prévues pour les communes comprises dans une agglomération de plus de 350 000 habitants à celles de plus de 200 000 habitants ayant une forte évolution de population) (p. 2515) ;
- *soutient* l'amendement n° 298 de M. Michel Giraud (porte de dix-huit mois à deux ans le délai dont dispose toute commune dans laquelle le nombre de logements sociaux représente moins de 20 p. 100 des résidences principales pour élaborer un programme local de l'habitat) : rejeté (p. 2517).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 6 précédemment réservé *(modification de la réforme hospitalière à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1991) :*

- *favorable* à l'amendement n° 80 de M. Bernard Debré (rend les avis du conseil d'administration et de la commission médicale d'établissement exclusifs de tout autre avis dans la procédure de nomination des chefs de service et de département) (p. 7515).

POURCHON (Maurice)

Député du Puy-de-Dôme

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (nº 2240) (départements et territoires d'outre-mer) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991 (nº 2379) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Cesse d'appartenir à la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16572).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (nº 2240)** : annexe nº 11 : **départements et territoires d'outre-mer (nº 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation économique à Clermont-Ferrand :** situation économique ; entreprise Michelin : emploi et activité : licenciements ; Ateliers mécaniques du Centre : dépôt de bilan ; plans sociaux : mise en œuvre ; plan productique régional ; Comité interministériel de restructuration (C.I.R.I.) : revivification du tissu industriel [19 juin 1991] (p. 3349, 3350).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (nº 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [12 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- Guyane (p. 5815) ;
- Nouvelle-Calédonie (p. 5816) ;
- Polynésie française (p. 5816) ;
- Réunion (p. 5815) ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 5815).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5816).

Espace : programme PHEDRE (p. 5815).

Impôts et taxes : défiscalisation : mission d'information et amendements Richard (p. 5816).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer :
- budget : objectifs et priorités (p. 5815) ;
- crédits : montant, évolution et régulation (p. 5815).

Politique économique et sociale :
- développement économique : généralités (p. 5816) ;
- fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 5815) ;
- fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) (p. 5815).

PREEL (Jean-Luc)

Député de la Vendée

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme hospitalière (nº 1876) [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7707).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables (nº 2219) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (nº 2316) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Difficultés de la sécurité sociale :** crise de trésorerie ; contribution sociale généralisée (C.S.G.) : rôle ; maîtrise des dépenses : nécessité ; livre blanc sur les retraites : publication [17 avril 1991] (p. 1294, 1295).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de la Corse (nº 1692).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Assemblée nationale :
- conditions de travail (p. 1149) ;
- votes : vote personnel le mardi (p. 1150).

Gouvernement : attitude à l'égard du Parlement (p. 1149, 1150).

Lois : projet de loi nº 1692 : vote personnel (p. 1150).

« Peuple corse » :
- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 1150) ;
- notion (p. 1149) ;
- souhaits (p. 1149).

Politique économique :
- développement économique et investissements (p. 1150) ;
- handicaps de la Corse (p. 1150).

Statut :
- nécessité d'un nouveau statut (p. 1150) ;
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 1150) ;
- stuctures délibératives et administratives prévues par le nouveau statut (p. 1150).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (nº 1876).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [12 avril 1991] :

Généralités (p. 1182, 1183).

Conseil économique et social (avis) (p. 1183).

Fonction publique hospitalière : statuts, revalorisation (p. 1183).

Gestion des hôpitaux et des établissements publics de santé :
- autonomie (p. 1183, 1185) ;
- budget global et taux directeur (p. 1183) ;
- régionalisation (p. 1185).

Historique de la fonction hospitalière (p. 1182, 1183).

Personnes âgées : hébergement dans les établissements de soins (critères de partage entre secteurs sanitaire et social) (p. 1183, 1186).

Santé publique : planification sanitaire : carte sanitaire, schéma d'organisation sanitaire, autorisation à durée déterminée (p. 1184).

Secteur public et secteur privé : harmonisation et différences (p. 1183).

Structures médicales des hôpitaux et des établissements de santé : services, départements, unités fonctionnelles (p. 1184).

Discussion des articles [18, 19, 22 et 25 avril 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 358 (dispose que le malade est au centre du dispositif hospitalier dont le but est d'être à son service) : rejeté (p. 1399) ;
- *son* amendement n° 357 (renforce le libre choix du malade en imposant la prise en compte des capacités techniques et des modes de tarification des établissements) : devenu sans objet (p. 1400) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 509 de Mme Muguette Jacquaint (porte à 50 p. 100 le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés pour les cliniques privées à but lucratif, filiales de groupes industriels et financiers) (p. 1401).

Article 1er *(missions et obligations des établissements de soins) :*

- *défavorable* (p. 1402, 1403).

Article L. 711-1 du code de la santé publique (missions des établissements de soins) :

- *son* amendement n° 359 (souligne l'obligation d'évaluer la qualité des soins) : retiré (p. 1407).

Article L. 711-2 du code de la santé publique (fonctions des établissements de soins) :

- *son* amendement n° 360 (inclut les structures alternatives à l'hospitalisation) : rejeté (p. 1409).

Article L. 711-3 du code de la santé publique (communication du dossier médical et information des personnes soignées) :

- *son* amendement n° 361 (inclut les services d'alternative à l'hospitalisation dans le champ d'application du texte) : rejeté (p. 1412).

Article L. 711-5 du code de la santé publique (coopération du service public hospitalier avec les autres acteurs du système de santé) :

- *son* amendement n° 362 (prévoit la coopération du service public hospitalier avec les établissements de suite ou de réadaptation à but non lucratif) : retiré (p. 1416) ;
- *son* amendement n° 363 (précise les modalités de l'aide technique du service public hospitalier) : retiré (p. 1417).

Article L. 711-6 du code de la santé publique (composantes et principes de fonctionnement du service public hospitalier) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 81 de la commission (substitue aux mots « établissements publics de santé » les mots « les établissements de soins publics ») (p. 1418).

Article L. 711-7 du code de la santé publique (catégories d'établissements publics de santé) :

- *son* amendement n° 364 (permet aux hôpitaux locaux de passer convention avec un ou plusieurs établissements publics et privés) (p. 1423) : retiré (p. 1424).

Article 2 *(codification et création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :*

Article L. 711-15 du code de la santé publique (création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 603 du Gouvernement (dispose que la composition, les régles de fonctionnement et les compétences du haut comité hospitalo-universitaire sont fixées par décret) (p. 1452).

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

- *défavorable* (p. 1455, 1456).

Article L. 712-1 du code de la santé publique (objet et révision de la carte sanitaire et des schémas d'organisation sanitaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 548 de M. Bernard Debré (impose la prise en compte des projets d'établissement) (p. 1467) ;
- *son* amendement n° 365 (soumet la procédure de révision de la carte sanitaire et du schéma d'organisation sanitaire à des critères restrictifs) : vote réservé (p. 1468) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-2 du code de la santé publique (contenu de la carte sanitaire) :

- *son* amendement n° 366 (exclut de la carte sanitaire les activités de soins se situant dans des domaines de pointe ou d'un coût élevé ou nécessitant des dispositions particulières dans l'intérêt de la santé publique) : vote réservé (p. 1470) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *soutient* l'amendement n° 212 de M. Léonce Deprez (exclut de la carte sanitaire les activités de soins se situant dans des domaines de pointe ou nécessitant des dispositions particulières dans l'intérêt de la santé publique) (p. 1470) : vote réservé (p. 1472) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Après l'article L. 712-3 du code de la santé publique :

- *son* sous-amendement n° 592 (introduit la prise en compte des besoins exprimés par la population) à l'amendement n° 93 de la commission (établit le régime juridique de l'annexe du schéma d'organisation sanitaire) (p. 1474) : vote réservé (p. 1475) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 367 (exclut les activités de soins du schéma d'organisation sanitaire) : vote réservé (p. 1475) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 368 (supprime l'annexe du schéma d'organisation sanitaire) : vote réservé (p. 1476) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 369 (introduit la prise en compte des besoins exprimés par la population) : vote réservé (p. 1476) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-4 du code de la santé publique (contrats pluriannuels pour la réalisation des objectifs retenus par le schéma d'organisation sanitaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 95 de la commission (institue des contrats pluriannuels de redéploiement des moyens sanitaires excédentaires) (p. 1478).

Article L. 712-6 du code de la santé publique (composition et organisation du comité national et des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) :

- *son* amendement n° 371 soutenu par M. Jean-François Mattei (de suppression) : vote réservé (p. 1481) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *soutient* l'amendement n° 215 de M. Léonce Deprez (dispose que les comités régionaux comprennent des personnalités qualifiées dont au moins un membre d'un comité d'éthique de la région) (p. 1482) : vote réservé (p. 1483) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *soutient* l'amendement n° 214 de M. Léonce Deprez (introduit la représentation des praticiens des centres hospitaliers) : vote réservé (p. 1482) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 370 corrigé (supprime la division en sections des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale) (p. 1482) : vote réservé (p. 1483) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *soutient* l'amendement n° 216 corrigé de M. Léonce Deprez (impose la présentation de plusieurs rapports sur le montant et l'évolution des dépenses des régimes d'assurance maladie dans la région, au lieu d'un) : vote réservé (p. 1484) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-8 du code de la santé publique (projets soumis à autorisation) :

- *favorable* à l'amendement n° 100 de la commission (substitue au mot « transformation » les mots « conversion totale ou partielle ») (p. 1486).

Article L. 712-10 du code de la santé publique (régime dérogatoire des structures de soins alternatives à l'hospitalisation) :

- *soutient* l'amendement n° 340 de Mme Elisabeth Hubert (rend obligatoire l'autorisation des projets de structures de soins alternatives à l'hospitalisation lorsque les conditions requises sont remplies) : vote réservé (p. 1487) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-11 du code de la santé publique (régime dérogatoire des autorisations de regroupement d'établissements) :

- *son* amendement n° 373 (rend obligatoire l'autorisation de regroupement ou de reconversion lorsque les conditions requises sont remplies) : vote réservé (p. 1488) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-14 du code de la santé publique (durée de l'autorisation et conditions de renouvellement) :

- *son* amendement n° 374 (de suppression) (p. 1490) : vote réservé (p. 1492) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *son* amendement n° 376 (modifie le champ d'application de l'autorisation à durée déterminée et précise que la durée de l'autorisation doit être au moins identique à celle des amortissements des matériels et des équipements) : vote réservé (p. 1493) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *son* amendement n° 378 (dispose que l'autorisation est renouvelée par tacite reconduction sauf dans les cas où le représentant de l'Etat se prononce pour une révision de l'autorisation afin de tenir compte des évolutions de la carte sanitaire) : vote réservé (p. 1495) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *soutient* l'amendement n° 379 de M. Alain Lamassoure (dispose que l'autorisation est renouvelée par tacite reconduction sauf dans les cas où le représentant de l'Etat se prononce pour une révision de l'autorisation afin de tenir compte des évolutions de la carte sanitaire) : vote réservé (p. 1495) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-15 du code de la santé publique (périodicité de l'examen des demandes d'autorisation ou de renouvellement) :

- *son* amendement n° 375 (dispose que les comités se prononcent après avoir entendu le représentant désigné par la personne morale intéressée qui peut être assistée par un conseil de son choix) : vote réservé (p. 1503) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-16 du code de la santé publique (procédure d'attribution ou de renouvellement des autorisations) :

- *son* amendement n° 380 (impose la motivation des refus d'autorisation) : vote réservé (p. 1504) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-18 du code de la santé publique (suspension de l'autorisation de fonctionner en cas d'urgence) :

- *son* amendement n° 381 (précise que la suspension peut être totale ou partielle) : vote réservé (p. 1505) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848) ;

- *son* amendement n° 382 soutenu par M. Bernard Debré (précise que le comité régional de l'organisation sanitaire et sociale émet un avis au vu des observations formulées par le représentant de l'Etat et par l'établissement ou le service concerné) : vote réservé (p. 1506) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 4 *(codification) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 511 de Mme Muguette Jacquaint (de conséquence) (p. 1507) ;

Assemblée nationale : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (liste des amendements retenus par le Gouvernement) (p. 1507).

Article 5 *(actions de coopération) :*

- *son* amendement n° 383 (dispose que le directeur de l'établissement et le président de la commission médicale d'établissement assistent aux réunions de la conférence avec voix délibérative) : devenu sans objet (p. 1509).

Après l'article 5 :

- *son* amendement n° 384 (crée un comité pour les alternatives à l'hospitalisation) : rejeté (p. 1510).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

- *ses observations* (p. 1516).

Article L. 714-3 du code de la santé publique (incompatibilités encourues par les membres du conseil d'administration) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de M. Claude Wolff (autorise l'ensemble des membres du personnel des établissements de soins privés assurant l'exécution du service public hospitalier à être membres du conseil d'administration d'un établissement public de santé) : vote réservé (p. 1542) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *soutient* l'amendement n° 260 corrigé de M. Bernard Debré (autorise l'ensemble des membres du personnel des établissements de soins privés assurant l'exécution du service public hospitalier à être membres du conseil d'administration d'un établissement public de santé) : vote réservé (p. 1542) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *soutient* l'amendement n° 583 de M. Christian Estrosi (autorise l'ensemble des membres du personnel des établissements de soins privés assurant l'exécution du service public hospitalier à être membres d'un conseil d'administration d'un établissement public de santé) : vote réservé (p. 1542) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-4 du code de la santé publique (attributions du conseil d'administration) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 125 de la commission (dispose que le conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement) (p. 1543, 1544) ;

- *son* amendement n° 386 (dispose que le conseil d'administration délibère sur la création, l'adhésion ou le retrait d'un organisme de coopération) : vote réservé (p. 1554) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-5 du code de la santé publique (modalités d'exécution des délibérations du conseil d'administration) :

- *son* amendement n° 387 (diminue la liste des délibérations du conseil d'administration soumises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) : vote réservé (p. 1557) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *son* amendement n° 388 (de conséquence) : vote réservé (p. 1558) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *son* amendement n° 389 (exclut le budget de la liste des délibérations soumises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) : vote réservé (p. 1558) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-6 du code la santé publique (rapport prévisionnel d'activité) :

- *son* amendement n° 390 (établit la procédure de présentation du rapport prévisionnel d'activité) : vote réservé (p. 1561) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-7 du code de la santé publique (procédure d'élaboration du budget) :

- *son* amendement n° 391 (dispose que les décisions modificatives n'impliquant pas une augmentation du montant global des dépenses ne sont pas transmises au représentant de l'Etat en vue de leur approbation) : retiré (p. 1565) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 606 du Gouvernement (porte à soixante jours le délai accordé au représentant de l'Etat pour faire connaître son opposition) (p. 1566).

Article L. 714-8 du code de la santé publique (procédure en cas de désaccord entre le conseil d'administration et l'autorité de tutelle sur le montant et la répartition des dépenses budgétaires) :

- *son* amendement n° 392 (supprime l'intervention de la chambre régionale des comptes) : vote réservé (p. 1568) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-9 du code de la santé publique (procédure en cas de refus du conseil d'administration de délibérer sur le budget) :

- *son* amendement n° 393 (de suppression) : vote réservé (p. 1569) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-10 du code de la santé publique (déséquilibre financier grave ou durable) :

- *son* amendement n° 394 (de suppression) : vote réservé (p. 1569) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-13 du code de la santé publique (attributions du directeur) :

- *son* amendement n° 396 (dispose que le directeur informe le conseil d'administration lorsqu'il procède à des virements de crédits excédant le dixième des autorisations de dépenses des comptes concernés) : vote réservé (p. 1571) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-14 du code de la santé publique (possibilité d'assurer des prestations de service et d'exploiter des brevets) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de la commission (rédactionnel) (p. 1572).

Article L. 714-16 du code de la santé publique (institution, composition et attributions de la commission médicale d'établissement) :

- *son* amendement n° 398 (dispose que la commission s'intitule « commission médicale et pharmaceutique ») : vote réservé (p. 1575) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-17 du code de la santé publique (institution et composition du comité technique d'établissement) :

- *son* amendement n° 399 (prévoit la présence de représentants du conseil d'administration n'appartenant pas au personnel médical ou non et du personnel médical élu par le comité médical d'établissement dans le comité technique d'établissement) : vote réservé (p. 1580) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-18 du code de la santé publique (attributions du comité technique d'établissement) :

- *son* amendement n° 400 (de conséquence) : vote réservé (p. 1581) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-19 du code de la santé publique (renvoi au règlement des modalités d'application des articles L. 714-17 et L. 714-18) :

Rappel au règlement : exprime sa consternation devant l'organisation du débat relatif à la réforme hospitalière (p. 1587).

Après l'article L. 714-25 du code de la santé publique :

- *son* amendement n° 408 rectifié (précise les compétences des sages-femmes) : vote réservé (p. 1591) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 10 *(codification et dispositions propres aux établissements privés qui assurent l'exécution du service public hospitalier ou sont associés à son fonctionnement) :*

Article L. 715-6 du code de la santé publique (obligations des établissements de soins privés à but non lucratif admis à participer à l'exécution du service public hospitalier) :

- *soutient* l'amendement n° 13 de M. Claude Wolff (supprime les dispositions relatives au respect des obligations de service public des établissements de soins privés admis à assurer l'exécution du service public hospitalier) : vote réservé (p. 1596) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *son* amendement n° 409 (supprime les dispositions relatives au respect des obligations de service public des établissements de soins privés admis à assurer l'exécution du service public hospitalier) : vote réservé (p. 1596) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 715-8 du code de la santé publique (projet d'établissement et instance de représentation du personnel médical des établissements de soins privés participant au service public hospitalier) :

- *son* amendement n° 589 (impose aux établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier l'obligation de préparer un rapport prévisionnel d'activité) : retiré (p. 1598).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 220 de M. Michel Meylan (établit le régime juridique des stations climatiques médicales et thérapeutiques) (p. 1607) : rejeté (p. 1607).

Article 20 *(incompatibilité entre, d'une part, l'exercice des mandats de conseiller général et de conseiller municipal et, d'autre part, les fonctions de direction dans des établissements publics de santé, des hospices publics et des maisons de retraite publiques) :*

- *son* amendement n° 413 (de suppression) (p. 1608) : rejeté (p. 1609).

Après l'article 27 :

Rappel au règlement : proteste contre la manière dont la discussion du projet de loi portant réforme hospitalière a été préparée et organisée (p. 1777).

Article 7 *(suite)* précédemment réservé *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-20 du code de la santé publique (services, départements et unités fonctionnelles) :

- *son* amendement n° 401 (dispose que le conseil d'administration peut modifier l'organisation des établissements publics de santé autres que les hôpitaux locaux) (p. 1783) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *son* amendement n° 402 (dispose que les services et les départements sont placés sous la responsabilité d'un médecin sans préjudice de la responsabilité individuelle de chaque praticien) : vote réservé (p. 1785) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 627 du Gouvernement (définit les unités fonctionnelles) (p. 1786) ;

- *son* amendement n° 403 (dispose que les unités fonctionnelles forment une unité administrative permettant de faciliter l'évaluation de ses activités et l'attribution des moyens qui lui sont nécessaires) (p. 1787) : vote réservé (p. 1788) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-22 du code de la santé publique (institution, composition et attributions du conseil de service ou de département) :

- *son* amendement n° 404 (précise que le conseil de service ou de département participe aux modalités de réalisation du projet de service et du rapport d'activité) : vote réservé (p. 1794) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-23 du code de la santé publique (attributions des chefs de service ou de département) :

- *son* amendement n° 405 (précise que le chef de service ou de département agit dans le respect de la responsabilité médicale de chaque praticien et des missions dévolues à chaque unité fonctionnelle par le projet de service) : vote réservé (p. 1795) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 714-24 du code de la santé publique (modalités d'organisation des unités fonctionnelles) :

- *son* amendement n° 406 (supprime le caractère médical de la responsabilité du praticien hospitalier chargé de l'unité fonctionnelle) : retiré (p. 1798) ;
- *son* amendement n° 417 (supprime la possibilité pour un praticien hospitalier d'être chargé de plusieurs unités fonctionnelles) (p. 1799) : vote réservé (p. 1800) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808) ;
- *son* amendement n° 418 (de précision) : vote réservé (p. 1801) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article L. 714-25 du code de la santé publique (possibilité de créer des fédérations) :

- *son* amendement n° 397 (de suppression) (p. 1801) : vote réservé (p. 1802) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Après l'article L. 714-25 du code de la santé publique :

- *défavorable* à l'amendement n° 628 du Gouvernement (autorise, par dérogation, le conseil d'administration d'un établissement public de santé à décider de l'organisation des soins et du fonctionnement médical de l'établissement) (p. 1804).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1991] :

Fonction publique hospitalière : statuts, revalorisation (p. 3283, 3284).

Gestion des hôpitaux et des établissements publics de santé :
- autonomie (p. 3283, 3284) ;
- budget global et taux directeur (p. 3283) ;
- régionalisation (p. 3283, 3284).

Santé publique :
- planification sanitaire : carte sanitaire, schéma d'organisation sanitaire, autorisation à durée déterminée (p. 3283) ;
- système de santé (p. 3283).

Sécurité sociale : dépenses de santé et consommation de soins (p. 3283).

Discussion des articles [18 et 19 juin 1991] :

Article 1er A *(principes fondamentaux : droits du malade, évaluation et analyse de l'activité hospitalière) :*

Article L. 710-5 du code de la santé publique (analyse de l'activité hospitalière) :

- *son* sous-amendement n° 98 (introduit la prise en compte de l'organisation des soins et du fonctionnement médical dans la mise en œuvre des systèmes d'informations) à l'amendement n° 2 de la commission (précise le contenu et les objectifs des systèmes d'informations médicalisées) (p. 3292) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359).

Article 1er *(missions et obligations des établissements de santé) :*

- *défavorable* (p. 3294) ;

Centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) (p. 3294).

Plateau technique (p. 3294).

Personnes agées : hébergement dans les établissements de soins (p. 3294).

Article L. 711-1 du code de la santé publique (missions des établissements de santé) :

- *son* amendement n° 99 (précise que les établissements de santé assurent les soins d'urgence) (p. 3295) : vote réservé (p. 3296) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359).

Article L. 711-4 du code de la santé publique (missions du service public hospitalier) :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de la commission (ajoute la coordination des actions de médecine préventive et d'éducation pour la santé à la liste des missions du service public hospitalier) (p. 3296).

Article L. 711-7 du code de la santé publique (catégories d'établissements publics de santé) :

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3297) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (supprime les dispositions introduites par le Sénat relatives à la vocation nationale ou internationale de certains centres hospitaliers) (p. 3297).

Article L. 711-8 du code de la santé publique (participation au service d'aide médicale urgente) :

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif au contenu du décret concernant le S.A.M.U.) (p. 3297).

Article 3 *(organisation et équipement sanitaires) :*

- *défavorable* (p. 3300).

Article L. 712-4 du code de la santé publique (contrats pluriannuels pour la réalisation des objectifs retenus par le schéma d'organisation sanitaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (supprime les dispositions introduites par le Sénat relatives à l'automaticité des autorisations portant sur les installations et activités de soins faisant l'objet d'un contrat pluriannuel) (p. 3303).

Article L. 712-10 du code de la santé publique (régime d'autorisation dérogatoire applicable aux structures de soins alternatives à l'hospitalisation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3304).

Article L. 712-14 du code de la santé publique (durée de l'autorisation et conditions de son renouvellement) :

- *défavorable* au sous-amendement n° 104 du Gouvernement (supprime la prise en compte de l'importance des moyens en personnels) à l'amendement n° 25 de la commission (redéfinit le régime juridique des autorisations à durée déterminée) (p. 3305).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

- *défavorable* (p. 3319) ;

Budget : taux directeur (p. 3319).

Structures médicales : services, départements, unités fonctionnelles (p. 3319, 3321).

Article L. 714-7 du code de la santé publique (procédure d'élaboration et d'approbation du budget) :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif au nombre de groupes fonctionnels) (p. 3325) ;
- *son* amendement n° 100 (impose la transmission des délibérations relatives au budget aux organismes d'assurance maladie) (p. 3326) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359) ;
- *son* amendement n° 101 (impose au représentant de l'Etat la consultation des organismes d'assurance maladie) (p. 3326) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359).

Article L. 714-11 du code de la santé publique (procédure d'approbation des marchés) :

- *défavorable* à l'amendement n° 48 de la commission (supprime les dispositions introduites par le Sénat prévoyant l'obligation pour le représentant de l'Etat d'informer le conseil d'administration de son intention de ne pas exercer son droit de contrôle de la légalité de la passation d'un marché) (p. 3327).

Article L. 714-16 du code de la santé publique (commission médicale d'établissement) :

- *son* amendement n° 102 (dispose que la commission médicale d'établissement délibère sur la répartition des crédits de formation médicale continue) (p. 3328) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3359).

Article 25 *bis* A nouveau *(actions de conversion ou de regroupement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de la commission (de suppression) (p. 3339).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [3 juillet 1991] :

Assemblée nationale : conditions de travail et déroulement de la discussion (p. 3942).

Crise des hôpitaux (p. 3942).

Secteur privé (p. 3942, 3943).

Sécurité sociale : dépenses de santé : maîtrise (p. 3943).

Structures médicales : services, départements, unités fonctionnelles (p. 3942).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2171).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2171).

Gouvernement : attentisme (p. 2171).

Pensions de retraites : modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2171).

Personnes âgées : dépendance (p. 2171).

Sécurité sociale : financement (p. 2171).

Veuves :
- assurance veuvage (p. 2171) ;
- pensions de réversion (p. 2171).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 2748) ; rejetée au scrutin public (p. 2752).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 2749).

Caisses de sécurité sociale : Caisse nationale d'assurance maladie : contrôle des dépenses (p. 2748).

Dépenses de santé :
- maîtrise négociée (p. 2748) ;
- progression (p. 2748).

Hôpitaux et cliniques :
- budget global (p. 2749) ;
- enveloppe globale (p. 2749, 2750).

Personnes âgées : dépendance (p. 2750).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 2750).

Santé publique :
- laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 2749, 2750) ;
- système de santé : dégradation (p. 2748).

Tiers payant (p. 2750).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*

- *son* amendement n° 24 (restreint l'application du tiers payant aux assurés bénéficiant de l'aide sociale, du revenu minimum d'insertion ou d'une prise en charge à 100 p. 100 pour une maladie y ouvrant droit) : non examiné ; application de l'article 44, alinéa 2, de la Constitution (p. 2754).

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *défavorable* (p. 2786) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 2786).

- *son* amendement n° 26 (de suppression) (p. 2786) : vote réservé (p. 2787) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821).

Article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :

- *son* amendement n° 27 corrigé (dispose que les organisations représentant l'ensemble des directeurs de laboratoires d'analyse ou la majorité des établissements doivent être partie prenante à l'accord) : vote réservé (p. 2789) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821) ;
- *favorable* à l'amendement n° 36 de Mme Muguette Jacquaint (impose l'accord des organisations syndicales nationales les plus représentatives) (p. 2788) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 79 de M. Jean-Marie Le Guen (dispose que le montant total des frais d'analyse et examens de laboratoire pris en charge par les régimes d'assurance maladie peut être révisé pour des raisons médicales à caractère exceptionnel) (p. 2789) ;
- *son* amendement n° 58 (dispose que les organisations professionnelles nationales agréées constituent le comité professionnel national de la biologie) : vote réservé (p. 2791) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821).

Article L. 162-14-2 du code de la sécurité sociale (annexe de répartition de l'enveloppe globale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 du Gouvernement (dispose que l'annexe peut préciser les conditions dans lesquelles il est tenu compte du taux de croissance de l'activité et des caractéristiques des laboratoires) (p. 2793).

Article L. 162-14-4 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'accord, de convention ou d'annexe à la convention) :

- *son* amendement n° 30 (de suppression) (p. 2794) : vote réservé (p. 2795) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2823).

Article 5 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *ses observations* (p. 2799) ;
- *son* amendement n° 31 (de suppression) : vote réservé (p. 2800) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821).

Article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale (convention nationale et convention type annexée) :

- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (substitue au mot « nomenclature » le mot « liste ») : retiré (p. 2805).

Article L. 162-22-2 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :

- *son* amendement n° 32 soutenu par M. Marc Laffineur (précise que l'accord doit être conclu avec les organisations représentant l'ensemble ou la majorité des établissements de soins privés et non avec une ou plusieurs des organisations les plus représentatives) : vote réservé (p. 2806) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821).

Article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables à défaut d'accord, de convention ou d'annexe à la convention) :

- *son* amendement n° 33 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (de suppression) : vote réservé (p. 2807) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2821).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *son* sous-amendement n° 24 soutenu par M. Marc Laffineur (redéfinit la composition du comité professionnel national de la biologie) à l'amendement n° 8 de la commission

(rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3717) : vote réservé (p. 3718) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735).

Article 5 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *son* sous-amendement n° 28 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (dispose que la Convention nationale détermine la liste des pathologies et non pas la classification des prestations d'hospitalisation comportant un hébergement) à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3720) : vote réservé (p. 3721) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 3735).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 octobre 1991] :

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 4137).

Impôts et taxes : déduction fiscale : recherche pharmaceutique (p. 4138).

Malade : droits (p. 4137).

Médicaments :
- Agence du médicament : commissions scientifiques (p. 4138) ;
- Agence du médicament : subvention de l'Etat (p. 4138) ;
- comité du médicament : missions et statut (p. 4138) ;
- dépenses de promotion : abus, plafonnement, pénalités (p. 4138, 4139) ;
- prix : réglementation (p. 4138) ;
- recherche (p. 4138).

Pharmacie : industrie pharmaceutique (p. 4138).

Sécurité sociale :
- dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : régulation et maîtrise négociée (p. 4137) ;
- dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : enveloppe globale, taux directeur, objectifs chiffrés (p. 4138).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [22 octobre 1991] :

Famille : prestations familiales : revalorisation (p. 4837).

Hôpitaux et cliniques :
- budget global et taux directeur (p. 4836) ;
- Etat : désengagement (p. 4837) ;
- réforme : financement et application (p. 4836) ;
- régionalisation (p. 4837).

Ministère des affaires sociales et de l'intégration : crédits (montant, répartition, évolution) (p. 4836).

Personnes âgées :
- dépendance : aides ménagères (p. 4837) ;
- dépendance : établissements d'accueil (p. 4837).

Professions médicales : infirmières : statut et revendications (p. 4836).

Santé publique : alcoolisme : centres d'hygiène alimentaire (p. 4837).

Sécurité sociale : branche famille : excédents (p. 4836).

Economie, finances et budget : Artisanat, commerce et consommation. - *Vote des crédits* [14 novembre 1991] :

Article 85 *(taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *son* amendement n° 150 (prévoit que le produit de la majoration de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle est géré par les chambres de métiers) : non soutenu (p. 5983).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1991] :

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des groupements) :*

- *son* amendement n° 292 (dispose que la présente loi est applicable aux districts pour lesquels 1991 est la première année de fonctionnement) : adopté (p. 6929).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Hôpitaux et cliniques : réforme hospitalière : application (p. 7429, 7430).

Parlement : conditions de travail (p. 7428).

Santé publique :
- risque thérapeutique (p. 7428, 7429) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus de l'hépatite (p. 7429) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : financement (p. 7429) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité : pour risque, pour faute ; responsabilité civile, responsabilité politique (p. 7429).

Discussion des articles [9 et 10 décembre 1991] :

Article 21 *(indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus V.I.H.) :*

- *ses observations* (p. 7451) :

Santé publique : risque thérapeutique : indemnisation (p. 7451).

Santé publique : transfusion sanguine : contamination du virus de l'hépatite (p. 7451).

Article 1er précédemment réservé *(aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées) :*

- *ses observations* (p. 7485) ;

Logement et habitat : allocation logement : personnes hébergées dans les unités et centres de long séjour (p. 7486).

Article 3 précédemment réservé *(transfert de la totalité du service départemental d'action sociale sous l'autorité du président du conseil général) :*

- *ses observations* (p. 7492) ;

Professions sociales (p. 7492).

Article 4 précédemment réservé *(conditions d'accès des ressortissants des pays membres de la C.E.E. à l'emploi d'assistant du service social) :*

- *ses observations* (p. 7495) ;

Personnes âgées : accueil familial (p. 7495).

Article 6 précédemment réservé *(modification de la réforme hospitalière à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1991) :*

- *ses observations* (p. 7500).

Article 7 précédemment réservé *(financement de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de la réforme hospitalière) :*

- *défavorable* (p. 7520) ;
- *son* amendement n° 71 (de suppression) (p. 7522) : adopté au scrutin public (p. 7524).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 décembre 1991] :

Départements : services d'action sociale de l'Etat : tutelle (p. 8155).

Etablissements de soins et de cure : allocation logement long séjour (p. 8156).

Fonction publique territoriale : régime des primes (p. 8156).

Hôpitaux et cliniques :
- dotation globale : réforme (p. 8155) ;
- réforme hospitalière : application (p. 8155).

Parlement : conditions de travail (p. 8155).

Santé publique :
- agence du médicament : projet de loi : retrait (p. 8156) ;
- alcoolisme et tabagisme : application des dispositions législatives (p. 8156) ;
- débat parlementaire (p. 8155) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus de l'hépatite (p. 8156) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité : (p. 8156).

Sécurité sociale :
- comptes : situation financière (p. 8155) ;
- dépenses de santé : maîtrise négociée (p. 8155).

Discussion des articles [18 décembre 1991] :

Article 1er *(aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées) :*

- *favorable* à l'amendement n° 22 du Gouvernement (ouvre le droit à l'allocation logement aux personnes âgées hébergées en long séjour dans des établissements qui ont amorcé des opérations de rénovation et d'adaptation des chambres aux normes requises) (p. 8168).

Article 3 *(transfert du service départemental d'action sociale sous l'autorité du président du conseil général) :*

- *ses observations* (p. 8168) ;
- *son* sous-amendement n° 21 (impose la conclusion d'une convention entre le représentant de l'Etat et le président du conseil général précisant les conditions financières dans lesquelles le service départemental d'action sociale est amené à participer à l'exercice de nouvelles missions) à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 8169) : rejeté (p. 8170).

Article 5 *(pérennisation du régime local d'assurance maladie applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle) :*

- *ses observations* (p. 8170).

Rappel au règlement : demande une suspension de séance afin d'examiner les amendements déposés par le Gouvernement (p. 8171).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 4 rectifié du Gouvernement (autorise les organismes de sécurité sociale à suspendre leur participation au financement des cotisations sociales en cas de violation des règles conventionnelles par les professions de santé) (p. 8180).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 29 de M. Jean-François Mattei (reporte à une date fixée par décret l'application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 relatives à la réforme du mode de financement du régime de base d'assurance vieillesse des professions libérales) (p. 8183) : rejeté (p. 8184).

Article 15 *ter* nouveau *(abrogation de l'article 9 de la loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales n° 90-1260 du 31 décembre 1990) :*

- *favorable* (p. 8184).

Article 20 *octies* nouveau *(personnels des maisons de retraite gérées par les collectivités locales ou les centres communaux d'action sociale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (de suppression) (p. 8185).

Article 20 *duodecies* nouveau *(régimes indemnitaires de la fonction publique territoriale) :*

- *favorable* (p. 8186).

PRORIOL (Jean)

Député de la Haute-Loire

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 1900 modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900) [*J.O.* du 7 juin 1991] (p. 7525).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

DEPOTS

Rapport d'information déposé au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 *bis* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur les **propositions tendant à l'institution d'une taxe communautaire sur l'énergie (n° 2404)** [4 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 1282) : rejetée au scrutin public (p. 1284).

Principaux thèmes développés :

Banques et établissements financiers : banalisation (p. 1282).

Caisse des dépôts et consignations : rôle à l'égard du réseau des caisses d'épargne (p. 1283).

Caisses d'épargne :
- propriété (p. 1283) ;
- statut (p. 1282).

Logement social (p. 1282).

Produits financiers :
- livret A (p. 1282) ;
- autres produits d'épargne (p. 1282, 1283).

Sociétés régionales de financement (SOREFI) (p. 1283).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 47 (confère l'appellation « caisses d'épargne Ecureuil » aux caisses d'épargne et de prévoyance dans l'intitulé du chapitre 1er) (p. 2005) : adopté au scrutin public (p. 2007) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de M. Gilbert Gantier (prévoit que les caisses d'épargne se constituent sous forme de sociétés anonymes) (p. 2018) ;

  Caisses d'épargne : fonds propres (p. 2018).

  Communautés européennes : marché unique (p. 2018).
- *son* amendement n° 49 (supprime dans le statut des caisses d'épargne la référence à leur « but non lucratif ») (p. 2015) : rejeté au scrutin public (p. 2019).

Après l'article 1er :

- *son* sous-amendement n° 90 (fixe la date limite au 30 juin 1992) à l'amendement n° 8 de la commission

(organise la dévolution des actifs des sociétés régionales de financement - SOREFI - et fixe la date limite de leur dissolution au 1er janvier 1992) (p. 2044) : adopté (p. 2046).

Article 1er *(réseau des caisses d'épargne et de prévoyance)* précédemment réservé :

- *son* amendement n° 48 (de coordination) : adopté (p. 2047) ;
- *soutient* l'amendement n° 45 de M. Gilbert Gantier (fixe à 75 p. 100 la part des caisses d'épargne et à 25 p. 100 celle de la Caisse des dépôts et consignations dans le capital de la société financière centrale) (p. 2046, 2047) : devenu sans objet (p. 2047).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 52 (étend le statut des baux commerciaux aux caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2051) : adopté (p. 2052).

Après l'article 4 :

- *son* sous-amendement n° 54 (assure la représentation des artisans et des commerçants aux conseils d'orientation et de surveillance) à l'amendement n° 17 corrigé de la commission (fixe la composition et les modes d'élection des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2057) : rejeté (p. 2059) ;
- *son* amendement n° 53 (reporte du 30 mars au 30 juin 1992 la date d'expiration du mandat des membres des organes statutaires élus par l'assemblée générale du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) : rejeté (p. 2060).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Gilbert Gantier (soumet les personnels du réseau des caisses d'épargne et de prévoyance au régime commun du droit du travail) : rejeté (p. 2064).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission paritaire [18 juin 1991] :

Caisses d'épargne :
- économie locale (p. 3252, 3253) ;
- restructuration (p. 3252) ;
- statut (p. 3253) ;
- titres participatifs (p. 3253).

Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (CENCEP) : dirigeants : nomination (p. 3252).

Conseils consultatifs : mode d'élection (p. 3252).

Conseils d'orientation et de surveillance (C.O.S.) : incompatibilités (p. 3252).

Parlement : commission mixte paritaire : travaux (p. 3252).

Produits financiers : livret A (p. 3253).

Sociétés financières SF 1 et SF 2 et société unique (p. 3252, 3253).

Sociétés régionales de financement (SOREFI) (p. 3252, 3253).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 3253).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [17 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 285 (institue une réduction d'impôt au profit des handicapés réalisant des travaux d'adaptation de leur résidence principale à leur handicap) (p. 4640) ; vote réservé (p. 4641) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 286 (porte de 3 000 F à 5 000 F la déduction de l'actif successoral au titre des frais funéraires) (p. 4659) : vote réservé (p. 4660) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *favorable* à l'amendement n° 250 rectifé de M. François Grussenmeyer (institue une réduction de 75 p. 100 du droit de consommation, dans la limite de dix litres d'alcool pur par an, au profit des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru ne bénéficiant pas du « privilége des bouilleurs de cru ») (p. 4661) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4661).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Handicapés : auxiliaires de vie : financement (p. 4880).

Vote des crédits :

Article 84 *(modification des conditions d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés - A.A.H. - aux personnes âgées) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de M. Philippe Vasseur (de suppression) (p. 4891) : vote réservé en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4891) ; non soumis au vote [15 novembre 1991] (p. 6176).

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

B.A.P.S.A. : cotisations sociales : réforme (p. 4969).

Elevage : élevage porcin (p. 4969).

Exploitations agricoles : sociétés : transformation en exploitation de type sociétaire (p. 4969).

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur suppléant (Conseil économique et social) [30 octobre 1991] :

Conseil économique et social :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5325) ;
- Palais d'Iéna : entretien, rénovation, extension (p. 5326) ;
- rapports : qualité des publications et aide pour les parlementaires (p. 5326).

Fonctionnaires et agents publics :
- conflits catégoriels : multiplication (p. 5327) ;
- déconcentration : incidences (p. 5327) ;
- effectifs (p. 5327) ;
- Etat partenaire : perspectives (p. 5326) ;
- mobilité (p. 5327) ;
- rémunérations : masse salariale : évolution, négociations (p. 5327) ;
- rémunérations annexes (p. 5327).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Communes :
- Brioude (p. 5426) ;
- Le Puy-en-Velay (p. 5426).

Plan : contrats de plan Etat-régions : respect par l'Etat (p. 5425).

Régions : Auvergne : Massif central : désenclavement (p. 5426).

Voirie : A 75 (p. 5426).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Vote des crédits* [6 novembre 1991] :

Article 89 *(redéfinition du champ des bénéficiaires de l'allocation d'insertion) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 5615) : vote réservé ; application de l'ar-

ticle 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5616) ; non soumis au vote [15 novembre 1991] (p. 6175).

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Régions : lycées : construction, financement, dotation de l'Etat (p. 5662).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er A *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 de M. Jean Royer (précise que la politique de l'eau est interministérielle et relève de l'aménagement du territoire) : rejeté (p. 8102).

PROVEUX (Jean)

Député d'Indre-et-Loire

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur du projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785) [3 avril 1991].

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 5 juin 1991] (p. 7431).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme hospitaliére (n° 1876) [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7707).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de représentation en faveur des associations et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique (n° 1904) [*J.O.* du 30 juin 1991] (p. 8548).

Président de cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8690).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (anciens combattants) [9 octobre 1991] (p. 4395).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 1785) modifiant le code des **pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre** et relatif à l'**Institution nationale des invalides (n° 1946)** [4 avril 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2017), modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'**Institution nationale des invalides (n° 2051)** [22 mai 1991].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome VII : **anciens combattants (n° 2256)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- Enseignement [11 avril 1991] :

Enseignants : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : mise en place et généralisation (p. 1072).

- Anciens combattants et victimes de guerre [28 novembre 1991] :

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : revalorisation (p. 6719).

orales sans débat :

- n° 431, posée le 4 juin 1991 : **lait et produits laitiers (quotas de production)** (p. 2763). Appelée le 7 juin 1991 : quotas de production : références ; répartition entre zones de plaine et zones défavorisées (p. 2900).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Anciens combattants et victimes de guerre : appareillages : mission de l'Institution nationale des invalides (p. 947).

Institution nationale des invalides (I.N.I.) :
- bénéficiaires (p. 947) ;
- Cour des comptes : rapport de l'année 1988 (p. 946) ;
- historique (p. 946) ;
- personnels (p. 947) ;
- statut : composition du conseil d'administration (p. 947) ;
- statut : création d'un établissement public administratif (p. 946, 947).

Discussion des articles [9 avril 1991] :

Article 1er *(transformation de l'Institution nationale des invalides en établissement public) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Daniel Le Meur (de suppression) (p. 957) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 957).

Article 2 *(organisation administrative de l'I.N.I.) :*

Article L. 528 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 958).

Article L. 529 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (autorise le centre des pensionnaires à accueillir des pensionnaires à titre temporaire) : adopté (p. 958) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Christian Cabal (établit la liste des priorités et des bénéficiaires de l'I.N.I.) (p. 958) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (précise la mission du centre médico-chirurgical) (p. 958) : adopté (p. 959) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (place la mission de participation aux études sur l'appareillage sur le même plan que les autres missions de l'I.N.I.) : adopté (p. 959).

Article L. 530 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Christian Cabal (dispose que le président du conseil d'administration de l'I.N.I. est désigné pour trois ans parmi les membres dudit conseil par décret en conseil des ministres) (p. 959) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 26 du Gouvernement (retire au président du conseil d'administration la qualification de représentant du Président de la République) (p. 960) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (précise que le Président de la République nomme le président du conseil d'administration par décret) : rejeté (p. 960) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (précise que le président du conseil d'administration ne peut être choisi parmi les membres du conseil) : adopté (p. 960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Daniel Le Meur (inclut des pensionnaires et des membres du personnel au sein du conseil d'administration) (p. 961) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de précision) : adopté (p. 961) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Christian Cabal (de précision) (p. 961) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (établit la représentation du personnel au sein du conseil d'administration) (p. 961) : adopté (p. 962).

Article L. 532 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de M. Daniel Le Meur (établit les modalités de nomination des autorités de direction) (p. 962) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (établit les modalités de nomination des autorités de direction) (p. 962) : adopté après modifications (p. 963).

Article L. 533 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de précision) : adopté (p. 963).

Article L. 535 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 963).

Article L. 536 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (supprime les dispositions relatives au statut des personnels titulaires) : adopté (p. 963).

Article L. 537 du code des pensions militaires d'invalidité :

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de précision) (p. 963) : adopté (p. 964) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Daniel Le Meur (supprime les dispositions relatives au contrôle des inspections du service de santé des armées) (p. 964).

Deuxième lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [7 juin 1991] :

Article 2 *(organisation administrative de l'Institution nationale des invalides) :*

Article L. 529 du code des pensions militaires d'invalidité (missions de l'institution) :

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (limite le nombre de bénéficiaires du centre de pensionnaires aux invalides bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité) : adopté (p. 2909) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (autorise, sous certaines conditions, l'admission d'autres catégories de personnes au centre médico-chirurgical) : adopté (p. 2909) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (réserve la procédure de convention relative à la recherche sur l'appareillage des handicapés aux situations impliquant un engagement financier spécifique de l'établissement) (p. 2909) : adopté (p. 2910).

Article L. 530 du code des pensions militaires d'invalidité (composition du conseil d'administration) :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Christian Cabal (confie la présidence du conseil d'administration au directeur de l'établissement) (p. 2910) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Christian Cabal (confie la présidence du conseil d'administration à une personnalité du monde combattant) (p. 2910) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (fixe à trois le nombre de personnalités qualifiées représentant le monde combattant au conseil d'administration) : adopté (p. 2910) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Christian Cabal (ajoute deux personnalités élues par les pensionnaires à la composition du conseil d'administration) (p. 2910) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (établit la liste des personnalités qui assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration) : adopté (p. 2911).

Article L. 531 du code des pensions militaires d'invalidité (pouvoirs du conseil d'administration) :

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 2911) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Christian Cabal (fixe la participation maximale des pensionnaires à 30 p. 100 de leurs revenus) (p. 2911) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (supprime les dispositions relatives aux modalités des délibérations du conseil d'administration) : adopté (p. 2912) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de coordination) : adopté (p. 2912).

Titre :

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Christian Cabal (modifie le titre du projet de loi) (p. 2912).

- Proposition de loi de M. Jean-Michel Belorgey relative à la prorogation des mandats des membres du Conseil de l'Ordre des médecins et du Conseil de l'Ordre des sages-femmes (n° 2076).

Rapporteur suppléant.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 juin 1991] :

Médecins :
- organisation et fonctionnement de l'Ordre (p. 2905) ;
- prorogation du mandat des membres du Conseil de l'Ordre (p. 2905) ;
- vacance de sièges des membres du Conseil de l'Ordre (p. 2906).

Sages-femmes : prorogation de mandats des membres du Conseil de l'Ordre des sages-femmes (p. 2906).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Anciens combattants : rente mutualiste (p. 4890).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- aide sociale, fonds de solidarité (p. 5099, 5100) ;
- retraite anticipée (p. 5100).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » et plafonnement (p. 5100) ;
- immutabilité (p. 5099) ;
- pensions de réversion : veuves et orphelins (p. 5099) ;
- rapport constant : réforme (p. 5100) ;
- régime des suffixes (p. 5100) ;
- retraite mutualiste (p. 5100).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre :
- crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5099) ;
- effectifs, modernisation (p. 5100).

Vote des crédits :

Après l'article 89 :

- *son* amendement n° 41 soutenu par M. Jean Laurain (élargit les compétences de la commission tripartite à toute modification du système des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) : retiré (p. 5124).

Affaires étrangères. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Chypre (p. 5504).

Français : langue : agence pour l'enseignement français à l'étranger : mise en valeur (p. 5510).

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Formation des enseignants : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : enseignants et formation (p. 5668).

Education nationale. - Enseignement supérieur. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Droits de l'homme et libertés publiques : bizutage : sanctions (p. 5702).

Enseignants : recrutement : « secondarisation » (p. 5701).

Etudiants : taux d'encadrement : disparités (p. 5701).

Q

QUEYRANNE (Jean-Jack)

Député du Rhône

(7e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Audiovisuel public :** secteur public : moyens financiers nécessaires ; « recapitalisation » d'A 2 et F.R. 3 : dotation de l'Etat de 500 millions supplémentaires ; contrats d'objectifs à l'égard de la S.F.P. : respect [3 avril 1991] (p. 654, 655).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Sécurité sociale : artistes-interprètes : indemnisation du chômage (p. 5233).

Culture et communication. - Communication - *Questions* [29 octobre 1991] :

Télévision : Antenne 2 : situation financière (p. 5269).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 7688).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : directive « télévision sans frontière » : transposition (p. 7689).

Conseil supérieur de l'audiovisuel : compétences et indépendance (p. 7689).

Privatisations : conséquences (p. 7689).

Redevance : exonérations, compensation, tarif (p. 7688).

Télévisions privées : obligations et engagements (p. 7689).

QUILES (Paul)

Ministre des postes, des télécommunications et de l'espace

puis

Ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

DEPOTS

Projet de loi relatif à la **profession d'expert-comptable** et portant modification de la loi n° 46-942 du 7 mars 1946 instituant l'ordre des **géomètres-experts (n° 2449)** [11 décembre 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Briane (Jean) :* investissements routiers :** plan autoroutier : moyens financiers : diminution ; conséquences pour les zones enclavées ; guerre du Golfe : annulation de crédits pour les opérations nouvelles [12 juin 1991] (p. 3026, 3027).

- ***Gengenwin (Germain) :* crise du bâtiment :** marché du logement neuf : repli ; T.V.A. sur les terrains à bâtir : augmentation ; 1 p. 100 logement : réforme ; logement social : baisse des prêts P.A.P. ; concertation avec la profession : prorogation pour cinq ans du dispositif fiscal en faveur des investisseurs privés [26 juin 1991] (p. 3666, 3667).

- ***Goldberg (Pierre) :* développement de la région Centre :** emploi : dégradation ; infrastructures : routes et T.G.V. ; eaux potable et industrielle : risque de sécheresse ; aménagement de la Loire : barrages [26 juin 1991] (p. 3677, 3678).

- ***Couanau (René) :* activité du secteur du bâtiment et des travaux publics :** logement, autoroutes et routes : retards et baisse d'activité ; investisseurs : confiance nécessaire ; soutien à l'investissement locatif privé : déductions fiscales ; autoroutes : progression en 1992 [9 octobre 1991] (p. 4348, 4349).

- ***Langagne (Guy) :* tunnel sous la Manche :** différend entre le groupement d'entreprises T.M.L. et Eurotunnel ; petits actionnaires : inquiétude ; date d'ouverture du tunnel ; dépassement du devis : surcoût de 11 milliards de F ; répartition du trafic entre le tunnel et les lignes maritimes [16 octobre 1991] (p. 4564, 4565).

- ***Clément (Pascal) :* grève des électroniciens de l'aviation civile :** direction générale de l'aviation civile (D.G.A.C.) : fonctionnement ; centres de Brest et d'Athis-Mons : pannes : taux élevé ; dérèglementation européenne ; contrôle aérien : harmonisation communautaire : nécessité [13 novembre 1991] (p. 5893).

- ***Charles (Serge) :* transporteurs routiers :** mouvements revendicatifs ; dépôts de bilan : augmentation de 26 p. 100 ; déréglementation : concurrence étrangère et sous-traitance ; fiscalité : aménagement ; Europe des transports : législations sociales : harmonisation ; contrats de plan Etat-régions : programme autoroutier [20 novembre 1991] (p. 6375, 6376, 6377).

- ***Asensi (François) :* difficultés des transports en région parisienne :** surcharge du trafic routier : transports en commun : fonctionnement ; vie en banlieue ; plan d'urgence ; schéma directeur de l'Ile-de-France ; matériel roulant : programme de modification ; ligne 13 : extension jusqu'à Saint-Denis-Université [11 décembre 1991] (p. 7589, 7590).

à un ministre :

- **Transports** [19 décembre 1991] :

Aménagement du territoire : Institut géographique national (I.G.N.) : délocalisation (p. 8216).

Audiovisuel : D 2 Mac (p. 8222).

Collectivités locales : espaces naturels : mise en valeur : compétences (p. 8220).

Départements :
- Aveyron (p. 8218) ;
- Hautes-Alpes (p. 8216).

Environnement : bruit : plan d'exposition au bruit (P.E.B.) (p. 8219).

Espace : satellite Télécom A 2 (p. 8222).

Logement et habitat : fiscalité (p. 8218).

Transports aériens : aéroport d'Orly : nuisances aériennes (p. 8219).

Transports ferroviaires : S.N.C.F. :
- budget (p. 8217) ;
- contrat de plan Etat/S.N.C.F. (p. 8217, 8221) ;
- dépôt de Chalindrey : avenir (p. 8222) ;
- effectifs (p. 8217) ;
- ligne Paris-Bâle (p. 8221).

Transports routiers :
- A 51 : liaison Sisteron-Grenoble (p. 8216) ;
- A 75 : échéancier (p. 8218) ;
- R.N. 88 (p. 8218) ;
- R.N. 141 : Limoges-Saintes (p. 8220) ;
- R.N. 204 : liaison transalpine (p. 8215).

Urbanisme :
- droit de préemption et coopération intercommunale (p. 8220) ;
- zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) : réforme (p. 8220).

orales sans débat de :

- ***Mignon (Jean-Claude) (n° 409)* : aménagement du territoire (politique et réglementation : Ile-de-France)** : nouveau schéma directeur de la région d'Ile-de-France (S.D.R.I.F.) : élaboration ; participation des syndicats intercommunaux d'études et de programmation (S.I.E.P.) et des comités de réflexion d'élus locaux ; infrastructures autoroutières : concertation [31 mai 1991] (p. 2500, 2501, 2502).

- ***Dolez (Marc) (n° 522)* : voirie (autoroutes : Pas-de-Calais)** : autoroute A 1 : section Dourges - Fresnes-lès-Montauban : aménagement ; financement : collectivités territoriales : avance remboursable [13 décembre 1991] (p. 7726, 7727).

- ***Rochebloine (François) (n° 520)* : transports aériens (compagnies)** : compagnie Europe-Aéro-Service (E.A.S.) : emploi et activité ; transports aériens : crise ; plan de reprise [13 décembre 1991] (p. 7727, 7728).

- ***Berthelot (Marcelin)* : développement des transports routiers** : S.N.C.F. : suppression de quatre mille huit cents emplois ; développement des transports routiers au détriment du chemin de fer ; inadaptation du réseau autoroutier ; avantages des transports routiers ; réglementation : limiteurs de vitesse ; aides de l'Etat à la S.N.C.F. [18 décembre 1991] (p. 8146).

- ***Alphandéry (Edmond)* : programme autoroutier** : réseau autoroutier : extension : propos tenus par le Premier ministre ; ministère des finances ; emprunts nécessaires ; autoroutes transversales ; crédits destinés au réseau autoroutier ; construction de 3 700 kilomètres d'autoroutes à l'horizon 2005 ; secteur du bâtiment et des travaux publics (B.T.P.) [18 décembre 1991] (p. 8146, 8147).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : paix sociale (p. 2317, 2318) ;

Bâtiment et travaux publics : participation des constructeurs à la diversité de l'habitat (P.D.H.) (p. 2318).

Communes ; maires : rôle et compétences (p. 2318).

Emploi (p. 2317).

Impôts locaux : taxe professionnelle : exonération dans les grands ensembles (p. 2318).

Logement et habitat :
- logement locatif privé : incitations (p. 2317) ;
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2318) ;
- programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 2317).

Politique foncière :
- droit de préemption (p. 2318) ;
- établissements publics fonciers : création (p. 2318).

Villes et banlieues :
- « droit à la ville » (p. 2318) ;
- politique de la ville (p. 2317).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 2318).

Zones à urbaniser en priorité (Z.U.P.) : quartiers en difficulté et grands ensembles (p. 2318).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Aides :
- aides personnalisées au logement (A.P.L.) (p. 5076) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (p. 5077) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5077) ;
- 1 p. 100 logement (p. 5077).

Architecture : enseignement (p. 5079).

Banques et établissements financiers : prêts conventionnés (p. 5077, 5078).

Bâtiment et travaux publics : plan de relance (p. 5078).

Equipement, logement, transports et espace : ministère : rôle et missions (p. 5076, 5077).

Impôts et taxes :
- droits de mutation (p. 5077) ;
- taxe additionnelle au droit de bail (T.A.D.B.) : réforme (p. 5078).

Impôt sur le revenu : réductions d'impôt (p. 5078).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5078).

Logement social :
- habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5077) ;
- réhabilitation (p. 5077).

Organismes et structures :
- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) (p. 5078) ;
- conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) : difficultés (p. 5078).

Régions : Ile-de-France (p. 5078).

Secteur locatif privé (p. 5078).

Urbanisme et logement : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5077).

Villes : politique de la ville (p. 5078).

Réponses aux questions :

Aides :
- aides personnalisées au logement (A.P.L.) (M. Jean Oehler) (p. 5082) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (M. Jacques Toubon) (p. 5089) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (MM. Jacques Toubon, Jean Tiberi) (p. 5082, 5089, 5097) ;

Collectivités locales : participation financière (MM. Guy Malandain, Jean Royer) (p. 5092).

Communes :
- Clichy-sous-Bois : éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) (M. Eric Raoult) (p. 5094) ;
- Montfermeil (M. Eric Raoult) (p. 5094) ;
- Paris (M. Jean Tiberi) (p. 5097).

Départements : Seine-Saint-Denis (M. Eric Raoult) (p. 5094).

Droit au logement et politique du logement (M. Claude Barate) (p. 5096).

Impôts et taxes : taxe additionnelle au droit de bail (T.A.D.B.) : réforme (M. Michel Giraud) (p. 5096).

Impôt sur le revenu : réductions d'impôt (M. Jean Oehler) (p. 5082).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) : (MM. Jacques Toubon, Jean Tiberi) (p. 5089, 5097).

Logement social :
- construction (M. François d'Harcourt) (p. 5082) ;
- habitations à loyer modéré (H.L.M.) (MM. François d'Harcourt, Claude Barate, Jean Tiberi) (p. 5082, 5089, 5096, 5097) ;
- réhabilitation (M. Marcel Debarge) (p. 5089).

Loyers (MM. Guy Malandain, Jean Oehler) (p. 5091, 5092).

Organismes et structures : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) (M. Michel Giraud) (p. 5096, 5097).

Régions : Ile-de-France (Mme Martine Daugreilh, MM. Guy Malandain, Eric Raoult) (p. 5089, 5091, 5092, 5094, 5097).

Secteur locatif privé (Mme Martine Daugreilh) (p. 5089).

Urbanisme : agences d'urbanisme : crédits (M. Umberto Battist) (p. 5095).

Urbanisme et logement : ministère : crédits : montant, évolution, répartition (M. Jacques Toubon) (p. 5089).

Villes : politique de la ville (MM. Eric Raoult, Umberto Battist) (p. 5094).

Equipement, logement, transports et espace : Transports aériens et météorologie ; Budget annexe de l'aviation civile. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Aéroports : équipements (p. 5142).

Affaires étrangères : crise du Golfe : conséquences (p. 5143).

Assemblée nationale : hommage : Airbus A 340 : vol d'essai (p. 5142).

Aviation civile et navigation aérienne : crédits : regroupement, montant, évolution, répartition (p. 5141, 5142).

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations (p. 5142).

Communautés européennes : Affaire « De Havilland » (p. 5144).

Défense : budget militaire : réduction des crédits (p. 5143).

Espace :
- Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (p. 5143) ;
- crédits (p. 5141, 5143) ;
- filière Spot (p. 5143).

Impôts et taxes : aéroports : taxe de sécurité-sûreté (p. 5142).

Industrie aéronautique :
- Airbus Industrie (p. 5142) ;
- ouverture du capital (p. 5143) ;
- recherche-développement (p. 5143) ;
- S.N.E.C.M.A. (p. 5142).

Météorologie :
- collecte et traitement des informations (p. 5141, 5142) ;
- météorologie nationale : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5141).

Trafic aérien (p. 5142).

Transports aériens :
- Air France (p. 5144) ;
- compagnies aériennes : difficultés et restructuration (p. 5142 à 5144) ;
- contrôleurs aériens : effectifs (p. 5142).

Réponses aux questions :

Affaires étrangères : crise du Golfe : conséquences (p. 5145).

Communes :
- Athis-Mons (M. Michel Coffineau) (p. 5147) ;
- Orly (Mme Marie-Noëlle Lienemann, M. Jean-Pierre Fourré) (p. 5145, 5147).

Environnement : bruit : taxe d'atténuation des nuisances phoniques au voisinage d'aérodromes (M. Michel Coffineau) (p. 5146).

Organismes et structures : direction générale de l'aviation civile (D.G.A.C.) : personnels : logement (M. Michel Coffineau) (p. 5147).

Transports aériens :
- Air France : stratégie (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5144, 5145) ;
- Air Inter : plan « Cap 93 » (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5144, 5145) ;
- compagnies aériennes : regroupement d'Air France, Air Inter et U.T.A. : multi-désignation de lignes (M. François Massot) (p. 5146) ;
- Europe Aéro Service (E.A.S.) : réglement judiciaire (p. 5145).

Vote des crédits :

Demande la réserve des crédits : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5147).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1991] :

Aménagement du territoire :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : décisions (p. 5409, 5409) ;
- infrastructures : rôle (p. 5407, 5409, 5411) ;
- infrastructures : mission Carrère (p. 5411) ;
- liaisons interrégionales et internationales : rôle de service public (p. 5408).

Bâtiment et travaux publics : emploi (p. 5409).

Commerce extérieur : exportation du T.G.V. (p. 5408).

Communautés européennes : harmonisation (p. 5407, 5409).

Communes : Lyon (p. 5411).

Environnement : respect (p. 5411).

Plan et contrats de plan : respect par l'Etat (p. 5409).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 5410, 5411).

Régions :
- Auvergne : Massif central : désenclavement (p. 5409, 5410) ;
- Ile-de-France (p. 5408) ;
- Nord - Pas-de-Calais : tunnel sous la Manche (p. 5409) ;
- Rhône - Alpes : Tarentaise : desserte (p. 5409).

Transport combiné (p. 5408).

Transports : ministère des transports terrestres, routes et sécurité routière : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5407, 5409, 5410).

Transports en commun :
- province (p. 5408) ;
- R.A.T.P. et transports parisiens (p. 5408) ;
- villes : politique de la ville et transports en commun (p. 5411).

Transports ferroviaires :
- contrat de plan Etat-S.N.C.F. et désendettement (p. 5407, 5408) ;
- sécurité (p. 5408) ;
- T.G.V. Est (p. 5408) ;
- T.G.V. : schéma directeur (p. 5408, 5411).

Transports routiers :
- automobiles : accroissement du trafic (p. 5410) ;
- entreprises : mesures (p. 5409).

Voirie :
- autoroutes : investissements ; péages (p. 5409, 5410) ;
- autoroutes de France : contribution (p. 5409) ;
- routes : investissements ; entretien (p. 5409, 5410) ;
- sociétés d'économie mixte (S.E.M.) autoroutières : privatisation (p. 5411).

Réponses aux questions :

Aménagement du territoire :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : décisions (MM. Daniel Chevallier, Philippe Auberger) (p. 5418, 5427, 5433, 5434) ;
- infrastructures : rôle (MM. Alain Cousin, Patrick Ollier) (p. 5439) ;
- secteur public : entreprises publiques : S.N.C.F. : rôle (M. Daniel Chevallier) (p. 5426).

Communautés européennes : France : position excentrée (M. Jean-Yves Le Déaut) (p. 5437).

Communes :
- Besançon : déviation : crédits (M. Christian Bergelin) (p. 5438) ;
- Brioude (M. Jean Proriol) (p. 5426) ;
- Gap (M. Patrick Ollier) (p. 5440) ;
- Le Havre : port : désenclavement (M. Antoine Rufenacht) (p. 5435) ;
- Le Puy-en-Velay (M. Jean Proriol) (p. 5426) ;
- Mâcon : contruction d'un pont (M. Michel Voisin) (p. 5421) ;
- Strasbourg : rocade Sud (M. Emile Koehl) (p. 5425).

Départements :
- Aisne (M André Rossi) (p. 5432) ;
- Cantal (M. Yves Coussain) (p. 5431) ;
- Charente (MM. Pierre-Rémy Houssin, Jean de Lipkowski) (p. 5441) ;
- Hautes-Alpes : percées alpines (rapport Legrand) (MM. Daniel Chevallier, Patrick Ollier) (p. 5418, 5440).

Impôts et taxes :
- pétrole et dérivés : taxe sur le gazole (p. 5421) ;
- taxe sur les assurances (p. 5420, 5421).

Logement et habitat :
- fonctionnaires et agents publics : logement en région parisienne (M. Philippe Bassinet) (p. 5438) ;
- logement social (M. Philippe Bassinet) (p. 5438).

Plan : contrats de plan Etat-régions :
- collectivités locales : préfinancement des acquisitions foncières (M. Pierre Micaux) (p. 5425, 5441) ;
- respect par l'Etat (MM. Jean Proriol, Jean-Pierre Chevénement, Pierre-Rémy Houssin) (p. 5426, 5437, 5441).

Régions :
- Basse-Normandie : désenclavement (M. Alain Cousin) (p. 5439) ;
- Bourgogne (M. Michel Voisin) (p. 5421) ;
- Franche-Comté : réseau routier (M. Jean-Pierre Chevénement) (p. 5437) ;
- Haute-Normandie : pont de Normandie (M. Antoine Rufenacht) (p. 5435) ;
- Ile-de-France (MM. Jacques Brunhes, Jean-Pierre Brard, Jean-Pierre Fourré) (p. 5424, 5427) ;
- Poitou - Charentes (M. Pierre-Rémy Houssin) (p. 5441) ;
- Provence - Alpes - Côte d'Azur (M. Daniel Chevallier) (p. 5418) ;
- Rhône-Alpes (M. Michel Voisin) (p. 5418, 5421).

Tourisme et loisirs : parcs de loisirs : dessertes (M. Jean-Pierre Fourré) (p. 5427).

Transports en commun :
- banlieue Est : Montreuil, Rosny : desserte (M. Jean-Pierre Brard) (p. 5424) ;
- R.A.T.P. : ligne C du R.E.R. : incidents (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5432) ;
- R.A.T.P. : politique foncière (M. Philippe Bassinet) (p. 5438) ;
- transports de banlieue à banlieue (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5427) ;
- véhicules effectuant des transports publics de personnes (M. Jean-Pierre Fourré) (p. 5428).

Transports ferroviaires :
- ligne Caen-Rennes : tronçon Coutances-Dol (M. Alain Cousin) (p. 5439) ;
- ligne Paris-Bâle : électrification (M. Pierre Micaux) (p. 5425) ;
- réseaux T.G.V. (M. Jean-Pierre Chevénement) (p. 5437) ;
- sécurité : accident de Melun (M. Bruno Bourg-Broc) (p. 5440) ;
- sécurité : train Paris-Strasbourg : incident (M. Bruno Bourg-Broc) (p. 5440) ;
- T.G.V. Est et mission Essig (MM. André Rossinot, Jean-Pierre Chevénement, Jean-Yves Le Déaut) (p. 5417, 5433, 5436) ;
- T.G.V. Méditerranée (p. 5433, 5434) ;
- T.G.V. Normandie (M. Antoine Rufenacht) (p. 5434) ;
- T.G.V. Rhin-Rhône : financement (M. Jean-Pierre Chevénement) (p. 5433, 5434).

Villes : politique de la ville : quartiers défavorisés : désenclavement (M. Jean-Pierre Brard) (p. 5424).

Villes nouvelles : desserte (M. Jean-Pierre Fourré) (p. 5427).

Voirie :
- A 5 (M. Philippe Auberger) (p. 5420) ;
- A 12 (M. Franck Borotra) (p. 5442) ;
- A 20 (M. Jean-Yves Gateaud) (p. 5418) ;
- A 29 (M. Antoine Rufenacht) (p. 5435) ;
- A 51 (M. Patrick Ollier) (p. 5440) ;
- A 75 (MM. Jean Proriol, Patrick Ollier) (p. 5426, 5431, 5442) ;
- A 86 (MM. Patrick Devedjian, Franck Borotra) (p. 5441) ;
- A 160 (M. Philippe Auberger) (p. 5420) ;
- autoroutes : schéma directeur autoroutier national (M. Philippe Auberger) (p. 5420) ;
- auroroute Rochefort-Saintes : tracé (M. Jean de Lipkowski) (p. 5441) ;
- crédits (M. André Rossi) (p. 5432) ;
- D.O.M. - T.O.M. (R.N. 3) (M. Gérard Grignon) (p. 5422) ;
- liaison A 6 - N. 6 (Mme Marie-Noëlle Lienemann) (p. 5427) ;
- R.N. 10 (M. Pierre-Rémy Houssin) (p. 5441) ;
- R.N. 12 : déviation de Sainte-Appoline (M. Franck Borotra) (p. 5442) ;
- R.N. 66 : tronçon alsacien (M. Jean-Luc Reitzer) (p. 5419) ;
- R.N. 82 : aménagement du col de la République (M. François Rochebloine) (p. 5431) ;
- R.N. 122 (M. Yves Coussain) (p. 5431) ;
- R.N. 141 (M. Pierre-Rémy Houssin) (p. 5441) ;
- route des estuaires (M. Jean de Lipkowski) (p. 5442).

Vote des crédits :

Observations sur le rappel au règlement de : *Rossinot (André)* (p. 5443).

Demande la réserve des crédits inscrits au titre III de l'Etat D, relatifs aux transports intérieurs : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5443).

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Ports maritimes :
- activités portuaires (p. 5876) ;
- dockers (p. 5877) ;
- modernisation : équipements et voies d'accès (p. 5876).

Sécurité sociale : Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5876).

Vote des crédits :

Demande la réserve des crédits inscrits à la ligne « équipement, logement, transport et espace » : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5906).

R

RAOULT (Eric)

Député de la Seine-Saint-Denis

(12e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à établir une **limite d'âge maximum pour être candidat aux élections nationales et locales (n° 2515)** [19 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Insécurité à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires :** sécurité des élèves et des professeurs ; rackets et violences ; effectifs de police à la sortie de certains établissements ; comités d'environnement social : doublement ; postes d'A.T.O.S. [30 octobre 1991] (p. 5313, 5314, 5315).

- **Extradition d'Aloïs Brunner :** gouvernement syrien : attitude ; mandat d'arrêt international contre Aloïs Brunner ; commission rogatoire internationale adressée à la Syrie ; voyage de M. Roland Dumas à Damas [11 décembre 1991] (p. 7585).

à un ministre :

- **Environnement** [18 avril 1991] :

Bois et forêts : bois de Bernouille (protection) (p. 1359, 1360).

Départements : Seine-Saint-Denis (p. 1359).

- **Commerce et artisanat** [23 mai 1991] :

Délinquance et criminalité (p. 2229).

Police : agents assermentés (création) (p. 2229).

Urbanisme : maintien du commerce dans les quartiers en difficulté (mesures) (p. 2229).

- **Transports** [6 juin 1991] :

Départements : Seine-Saint-Denis (p. 2835).

Régions : Ile-de-France : projets (p. 2835).

Transports routiers : autoroute A 16 : tracé (p. 2835).

- **Industrie** [10 octobre 1991] :

Energie : G.E.C. - Alsthom : démantèlement de l'usine du Bourget (p. 4410).

- **Anciens combattants et victimes de guerre** [28 novembre 1991] :

Fonctionnaires et agents publics : reconstitution de carrière (p. 6722).

Jeux et paris : Loterie nationale, « Française des Jeux » : prestations aux associations d'anciens combattants (p. 6722).

- **Police** [5 décembre 1991] :

Délinquance et criminalité :
- banlieues et grandes agglomérations : violences urbaines et insécurité (p. 7217) ;
- famille : allocations familiales : suppression pour les familles « difficiles » (p. 7217) ;
- jeunes : politique sociale : structures « été-jeunes » (p. 7217) ;
- région Ile-de-France : violences et effectifs policiers (p. 7217).

- **Postes et télécommunications** [12 décembre 1991] :

Communes :
- Clichy-sous-Bois (p. 7652) ;
- Montfermeil (p. 7652).

Départements : Seine-Saint-Denis (p. 7652).

Poste (La) : patrimoine : évaluation : retard (p. 7652).

Urbanisme : quartiers défavorisés : bureaux de poste (p. 7652).

orales sans débat :

- **n° 369,** posée le 9 avril 1991 : **délinquance et criminalité (lutte et prévention)** (p. 1007, 1008). Appelée le 12 avril 1991 : jeunes des banlieues : violence urbaine ; action de la police ; effectifs supplémentaires (nécessité) ; missions d'étude à l'étranger (p. 1115, 1116).

- **n° 410,** posée le 14 mai 1991 : **enseignement supérieur (établissements : Seine-Saint-Denis)** (p. 2182). Appelée le 24 mai 1991 : université de Paris XIII-Villetaneuse ; sécurité des enseignants et des étudiants ; emplois d'agents : création ; aménagement du site : études en cours et concertation (p. 2259, 2260).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 131).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- communes bénéficiaires (p. 130, 131) ;
- critères : logement social (p. 131).

Etat : rôle (p. 130).

Etrangers : immigration (p. 130, 131).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 131).

Président de la République : déclarations (p. 131).

Discussion des articles [20 et 21 mars 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *son* amendement n° 119 (décide la création d'une dotation de solidarité politique pour les communes dont la majorité municipale est socialiste) (p. 189) : vote réservé (p. 190) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 104 de Robert Pandraud (dispose que les communes ayant passé un contrat de D.S.Q. bénéficient de la D.S.U. pendant la durée du contrat) (p. 198) ;

  Départements (Seine-Saint-Denis) (p. 198).

- *son* amendement n° 105 (dispose que, dans un département où toutes les communes ont passé un contrat D.S.Q., ces communes bénéficient de la D.S.U.) (p. 200) : vote réservé (p. 201) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

  Départements (Seine-Saint-Denis) (p. 200).

- *soutient* l'amendement n° 106 de M. Robert Pandraud (dispose que la D.S.U. est attribuée aux communes où le nombre de bénéficiaires du R.M.I. est supérieur à la

moyenne nationale) : vote réservé (p. 201) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution) (p. 225) ;

- *favorable* à l'amendement n° 143 de M. Serge Charles (dispose que la D.S.U. doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) (p. 209).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 120 (dispose que toutes les communes détenues par l'opposition sont contributives à la D.S.U.) : retiré (p. 226) ;
- *soutient* l'amendement n° 85 de M. Serge Charles (rapporte le nombre de logements sociaux au nombre total de logements) : vote réservé (p. 244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *soutient* l'amendement n° 84 de M. Serge Charles (rapporte le nombre de logements sociaux au nombre de logements soumis à la taxe d'habitation dont la valeur locative brute est inférieure de moitié à la moyenne départementale) : vote réservé (p. 244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 5 :

- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Alain Jonemann (exonère de la contribution au financement de la D.S.U. les communes dont la taxe professionnelle représente moins de 20 p. 100 des recettes fiscales communales) (p. 256) : vote réservé (p. 257) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

Communes (Le Vésinet) (p. 256).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 avril 1991] :

Communes : ville de Montfermeil (non bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine) (p. 1367).

Ordre public : banlieues : délinquance (p. 1367).

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris : inadaptation du projet (p. 1367) ;

Ville :
- actions de M. Bernard Tapie (p. 1367) ;
- Projet de loi d'orientation sur la ville (p. 1367).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [27 mars 1991] :

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 504 de M. Xavier Dugoin (dispose que la représentation des groupes minoritaires est assurée dans les commissions municipales et dans les commissions consultatives) (p. 458) : rejeté au scrutin public (p. 460).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Explications de vote [30 avril 1991] :

Aide juridique : vacuité, insuffisance et caractère démagogique du projet de loi (p. 1961, 1962).

Assemblée nationale : examen du texte : prise en compte des propositions de l'Opposition et de l'ensemble des parlementaires (p. 1961).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 1961).

- Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés anonymes de crédit immobilier (n° 1989).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Communautés européennes : règles bancaires (harmonisation au 1er janvier 1993) (p. 2078).

Logement et habitat :
- accession à la propriété : perspectives (p. 2078) ;
- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) : diminution (p. 2078).

Sociétés anonymes de crédit immobilier (S.A.C.I.) : compétences : élargissement (p. 2078).

- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014).

Première lecture :

Discussion des articles [24 mai 1991] :

Après l'article 7 A :

- *ses observations* (p. 2298).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Commerce et artisanat (p. 2398).

Délinquance et criminalité (p. 2398).

Jeunes : malaise (p. 2398).

Ordre public : sécurité (p. 2398).

Police : commissariats, effectifs (p. 2398).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2398) ;
- « droit à la ville » (p. 2398) ;
- événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie (p. 2397, 2398).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *son* amendement n° 463 (ajoute le « droit à la sécurité dans la ville ») (p. 2436) : retiré (p. 2437) ;

Ordre public : sécurité (p. 2436, 2437).

Police : fonctionnement (p. 2436, 2437).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation (convention entre l'Etat et l'établissement public de coopération intercommunale) :

- *soutient* l'amendement n° 290 de M. Michel Giraud (rédactionnel) : adopté (p. 2511) ;
- *soutient* l'amendement n° 291 de M. Michel Giraud (porte de trois à cinq ans la durée de la convention) (p. 2511) : rejeté (p. 2512).

Article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (conséquences de la non-élaboration d'un programme local de l'habitat dans un certain délai) :

- *soutient* l'amendement n° 493 de M. Christian Estrosi (de suppression) : rejeté (p. 2514) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 514 du Gouvernement (étend les dispositions particulières prévues pour les communes comprises dans une agglomération de plus de 350 000 habitants à celles de plus de 200 000 habitants ayant une forte évolution de population) (p. 2515) ;
- *soutient* l'amendement n° 297 de M. Michel Giraud (précise que l'intervention du représentant de l'Etat n'a d'objet que si la commune renonce à préempter) : rejeté (p. 2518).

Article L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation (obligation de réaliser des logements locatifs sociaux) :

- *soutient* l'amendement n° 495 de M. Christian Estrosi (de suppression) : rejeté (p. 2518) ;
- *soutient* les amendements nos 299 de M. Michel Giraud et 386 de M. Jean-Jacques Hyest (substituent à la date de 1993 celle de 1994) : rejetés (p. 2519) ;
- *soutient* l'amendement n° 300 de M. Michel Giraud (de précision) : rejeté (p. 2520).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *soutient* l'amendement n° 496 de M. Christian Estrosi (de suppression) : rejeté (p. 2521) ;

- *soutient* l'amendement n° 301 de M. Michel Giraud (entend prendre en compte les contraintes budgétaires des collectivités locales) (p. 2521) : rejeté (p. 2523) ;

Logement et habitat : mixité (p. 2521).

Article L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation (décret en Conseil d'Etat) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 162 de M. Jean-Paul Virapoullé (étend aux D.O.M. la possibilité de disposer d'un programme local de l'habitat unique et de retenir une définition élargie de la notion de logement social) (p. 2543) ;

Gouvernement : absence aux journées « Habitat et logement » dans les D.O.M. - T.O.M. (p. 2543).

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 467 (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes de moins de 6 000 habitants) (p. 2543) : rejeté (p. 2544) ;
- *son* amendement n° 468 (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants) (p. 2544) : rejeté (p. 2545) ;
- *son* amendement n° 470 (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un établissement d'accueil de personnes âgées) : retiré (p. 2545) ;
- *son* amendement n° 471 (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes recevant dans les établissements scolaires un nombre d'élèves au moins égal à 50 p. 100 de leur population totale) : rejeté (p. 2545) ;

Enseignement privé (p. 2545).

- *son* amendement n° 472 (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes faisant l'objet d'une convention de développement social des quartiers) (p. 2545) : rejeté (p. 2547).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 369 rectifié de M. Robert Pandraud (prévoit que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent ni aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants ni aux limitrophes si elles sont situées dans des agglomérations de plus de 350 000 habitants) : rejeté (p. 2564) ;
- *son* amendement n° 474 (prévoit que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants) : rejeté (p. 2565) ;
- *son* amendement n° 473 (prévoit que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes de moins de 6 000 habitants) : rejeté (p. 2565) ;
- *soutient* l'amendement n° 475 de M. Robert Pandraud (prévoit que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un foyer de travailleurs migrants sur leur territoire) : rejeté (p. 2565) ;
- *son* amendement n° 476 (précise que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un établissement d'accueil de personnes âgées) : rejeté (p. 2565) ;
- *son* amendement n° 477 (précise que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes recevant dans les établissements scolaires un nombre d'élèves au moins égal à 50 p. 100 de leur population totale) : rejeté (p. 2565) ;
- *son* amendement n° 478 (précise que les dispositions de l'article 14 ne s'appliquent pas aux communes faisant l'objet d'une convention de développement social des quartiers) : rejeté (p. 2565).

Article 19 *(suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité - Z.U.P.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Roger Gouhier (prévoit que l'affectation de logements en locaux professionnels doit être assortie de la construction de logements sociaux pour les anciens occupants au sein de la même commune) (p. 2591).

Article 20 *(faculté d'exonérer de la taxe professionnelle les établissements s'implantant dans les grands ensembles) :*

- *ses observations* (p. 2595) ;

Commerce et artisanat : rôle d'animation (p. 2595).

Ordre public : sécurité (p. 2595).

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 480 (exclut de l'exonération les établissements de restauration rapide et les agences d'intérim) : rejeté (p. 2597) ;

Emploi : emplois précaires (p. 2597).

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 482 soutenu par M. Michel Giraud (prévoit que les dispositions visées à l'article 22 ne s'appliquent pas aux communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants) : rejeté (p. 2608) ;
- *son* amendement n° 481 soutenu par M. Michel Giraud (prévoit que les dispositions visées à l'article 22 ne s'appliquent pas aux communes de moins de 6 000 habitants) : rejeté (p. 2608) ;
- *son* amendement n° 484 soutenu par M. Michel Giraud (prévoit que les dispositions visées à l'article 22 ne s'appliquent pas aux communes recevant dans les établissements scolaires un nombre d'élèves au moins égal à 50 p. 100 de leur population totale) : rejeté (p. 2608) ;
- *son* amendement n° 485 soutenu par M. Michel Giraud (prévoit que les dispositions visées à l'article 22 ne s'appliquent pas aux communes ayant au moins un établissement d'accueil de personnes âgées) : rejeté (p. 2608) ;
- *son* amendement n° 486 soutenu par M. Michel Giraud (prévoit que les dispositions visées à l'article 22 ne s'appliquent pas aux communes faisant l'objet d'une convention de développement social des quartiers) : rejeté (p. 2608).

Après l'article 31 :

- *soutient* l'amendement n° 425 de M. Emmanuel Aubert (prévoit que les sommes recueillies au titre du 1 p. 100 logement sont utilisées dans le département où est localisé l'établissement et non dans celui où est localisé le siège social) : rejeté (p. 2621).

Rappel au règlement : s'alerte des incidents survenus à l'université de Paris-XIII-Villetaneuse et de la grève des enseignants au lycée de la République à Bobigny [13 juin 1991] (p. 3122).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Rappel au règlement : rappelle que M. Marchand est le seul auteur du rapport de la mission sur l'intégration (p. 4362).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Certificats d'hébergement : maires et Office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 6967, 6968).

Droit d'asile : régularisations (p. 6968).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français : champ d'application (p. 6968).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 6968) ;
- contrôle : moyens juridiques (p. 6968).

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Article 3 *(confiscation des produits du travail clandestin) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de M. Jean-Claude Lefort (impose la régularisation des travailleurs clandestins justifiant d'une présence et d'une activité professionnelle en France de plus de cinq années en cas de fermeture de l'entreprise) (p. 6972).

Lecture définitive :

Explications de vote [16 décembre 1991] :

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire (p. 7966).

Immigration : politique de l'immigration (p. 7966).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 7966).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Collectivités locales :
- Clermont-Ferrand : démission de M. Roger Quilliot (p. 4541) ;
- concours de l'Etat (p. 4540, 4541) ;
- transferts de charges (p. 4541).

Président de la République (p. 4541).

Première partie :

Discussion des articles [17 octobre 1991] :

Article 11 *(aménagement des règles de rappel des donations antérieures pour l'application des droits de mutation à titre gratuit) :*

- *son* amendement n° 238 (étend la règle du non-rappel fiscal à l'ensemble des donations qui ont été soumises depuis plus de dix ans aux droits de mutation à titre gratuit) : retiré (p. 4686).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Professions médicales : infirmières : statut et revendications (p. 4884).

Santé publique : toxicomanie (p. 4887).

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Communes : Montfermeil (p. 5055).

Lois : loi d'orientation sur la ville (L.O.V.) : absence de décrets d'application (p. 5058).

Organismes et structures : Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (p. 5055).

Régions : emploi (p. 5055).

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Communes :
- Clichy-sous-Bois : éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) (p. 5094) ;
- Montfermeil (p. 5094).

Départements : Seine-Saint-Denis (p. 5093).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5093).

Régions : Ile-de-France (p. 5093).

Villes :
- diversification de l'habitat (p. 5093) ;
- politique de la ville (p. 5094).

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Communes : solidarité intercommunale : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de développement rural (D.D.R.) (p. 5186).

Questions :

Communes : dotation de « sécurité » urbaine : création (p. 5191).

Délinquance et criminalité :
- banlieues : insécurité (p. 5191) ;
- département de la Seine-Saint-Denis : accroissement des violences urbaines et renforcement des moyens de police (p. 5191).

Police :
- effectifs : région parisienne : accroissement et répartition (p. 5191) ;
- syndicats de police : manifestations : autorisation (p. 5197).

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Villes : banlieues : mouvements « hip-hop » et « rap » : soutien du ministère de la culture (p. 5236).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [31 octobre 1991] :

Rappel au règlement : regrette le choix de la date de discussion du budget du travail et dénonce les propos tenus sur le Pape par Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des femmes (p. 5390).

Questions :

Contrats emploi-solidarité : réduction, sort des bénéficiaires (p. 5377).

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Bois et forêts : bois de Bernouille (p. 5464).

Communes : Coubron (p. 5464).

Départements : Seine-Saint-Denis (p. 5464).

Jeunesse et sports. - *Questions* [12 novembre 1991] :

Sports : stades : grand stade de Tremblay-en-France (p. 5809).

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : ressortissants d'outre-mer en métropole : situation (p. 5838).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale : Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) (p. 5838).

Fonctionnaires et agents publics : fonctionnaires ressortissants d'outre-mer : congés bonifiés (p. 5839).

Régions : Ile-de-France : accueil et insertion des ressortissants d'outre-mer (p. 5838, 5839).

Justice. - *Questions* [14 novembre 1991] :

Droit pénal : peines incompressibles et réclusion à perpétuité (p. 6021).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *son* sous-amendement n° 219 (supprime la limitation de la déduction à 75 p. 100 du montant des investissements) à l'amendement n° 121 de la commission (dispose que les contribuables personnes physiques ne peuvent se prévaloir de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer qu'en recourant à une entreprise agréée exploitant leurs investissements dans les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des transports et limite, dans ce cas, la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant des investissements) (p. 6171) : devenu sans objet (p. 6172).

Rappel au règlement : se déclare choqué par la destitution du président de l'Office des migrations internationales à la suite de ses propos sur la religion musulmane [12 novembre 1991] (p. 5849).

- Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé du code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200).

Deuxième lecture :

Avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Rappel au règlement : interroge le secrétaire d'Etat sur la légalité d'une affiche électorale sur laquelle le candidat excipe d'un titre de sous-préfet alors qu'il a quitté son poste depuis moins d'un an (p. 6495).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 6497).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 6987).

Drogue : incriminations, juridictions compétentes et sanctions pénales (p. 6988).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (p. 6988).

Jeunes : protection des mineurs : kidnapping et agressions sexuelles (p. 6987).

Justice : crise (p. 6988).

Parlement :
- Assemblée nationale : travaux de la commission des lois et apports de la première lecture (p. 6987) ;
- Sénat : modifications apportées au texte en deuxième lecture (p. 6987).

Rappel au règlement : proteste contre les modifications répétées de l'ordre du jour dont le Gouvernement prend l'initiative [5 décembre 1991] (p. 7220).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Pons (Bernard)* (p. 7636) ; rejetée au scrutin public (p. 7637).

Principaux thèmes développés :

Elus locaux :
- généralités et définition (p. 7636) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 7636) ;
- projet de loi : insuffisance (p. 7636) ;
- projet de loi : objectifs, nécessité et opportunité (p. 7636) ;
- statut de l'élu : commission et rapports Debarge (p. 7636) ;
- statut de l'élu : définition : risque de professionnalisation (p. 7636).

Parlement : indemnités : fiscalisation totale (p. 7636).

Rappel au règlement : regrette que le projet de loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux soit examiné un samedi après-midi, alors que de nombreux députés sont retenus dans leur circonscription (p. 7897).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Première lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (fixe les principes de l'avancement des fonctionnaires mis à disposition ou en détachement afin d'occuper une fonction élective ou syndicale) : rejeté (p. 7900) ;
- *soutient* l'amendement n° 128 de M. Jean-Louis Masson (fixe les règles de l'avancement des fonctionnaires détachés pour occuper une fonction élective) : rejeté (p. 7900).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (précise les cas de démissions d'office prononcées par le préfet à l'endroit d'un conseiller municipal) : rejeté (p. 7901).

Article 6 *(art. 2 à 9 de la loi du 10 août 1871 : garanties accordées aux membres des conseils généraux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (autorise une majoration des crédits d'heures pour les départements bénéficiant de la dotation de fonctionnement minimale des départements) (p. 7902) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 135 du Gouvernement (étend aux vice-présidents de conseil général qui disposent d'une délégation de l'exécutif et ont suspendu leur activité professionnelle le bénéfice des dispositions du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat) (p. 7903).

Article 10 *(art. L. 121-46 à L. 121-49 du code des communes : droit des élus municipaux à la formation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jacques Brunhes (précise que la formation est assurée par des organisations de formation soumises à agrément et par des associations d'élus, non soumises à agrément) (p. 7906) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 72 de M. Jacques Brunhes (propose que le congé de formation soit payé comme temps de travail et ne puisse pas être récupéré) (p. 7908).

Avant l'article 17 :

- *soutient* l'amendement n° 102 de M. Philippe Vasseur (interdit à certains élus locaux le cumul d'indemnités) ; rejeté (p. 7910).

Article 17 *(art. L. 123-4 du code des communes : indemnités allouées par les conseils municipaux) :*

- *ses observations* (p. 7911).

Article 18 *(art. L. 123-5 du code des communes : majoration d'indemnités) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de la commission (étend la possibilité de majorer les indemnités aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine lors de l'un au moins des trois exercices précédents) (p. 7917) ;
- *son* sous-amendement n° 144 (étend la possibilité de majoration aux communes attributaires de la dotation particulière de solidarité urbaine ou signataires d'un contrat de développement social des quartiers) à l'amendement n° 22 de la commission : rejeté (p. 7918).

Article 20 *(art. L. 123-7 du code des communes : indemnités municipales versées aux parlementaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 7919) : rejeté (p. 7920).

Avant l'article 32 :

- *son* amendement n° 91 (dispose que pour être éligible au mandat de député, de conseiller général ou de conseiller municipal, le candidat ne doit pas être susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7927) : rejeté (p. 7928) ;
- *son* amendement n° 92 (dispose que nul ne peut être élu conseiller général s'il est susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7927) : rejeté (p. 7928) ;
- *son* amendement n° 93 (dispose que nul ne peut être élu conseiller municipal s'il est susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7927) : rejeté (p. 7928) ;
- *son* amendement n° 94 (dispose que nul ne peut être élu conseiller régional s'il est susceptible de dépasser l'âge de soixante-quinze ans en cours de mandat) (p. 7927) : rejeté (p. 7928).

Après l'article 34 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 127 de M. Jean Auroux (propose que l'indemnité parlementaire soit imposée dans les conditions de droit commun à compter d'une date fixée par la loi de finances pour 1993) (p. 7933).

Explications de vote :

Elus locaux :
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 7934) ;
- projet de loi : nécessité, opportunité et insuffisances (p. 7934).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 7934).

- Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'industrie automobile française (n° 2252) et proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête chargée de déterminer la situation actuelle et l'avenir de l'industrie automobile française après l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le Japon (n° 2253).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Industrie automobile :
- emploi (p. 7730) ;
- équipementiers (p. 7731) ;
- situation (p. 7730).

Parlement : commission d'enquête sur l'industrie automobile : recevabilité et opportunité (p. 7730).

Recherche (p. 7731).

Rappel au règlement : regrette l'absence du ministre de l'industrie pendant la discussion des propositions de résolution sur l'industrie automobile (p. 7732).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [14 décembre 1991] :

Après l'article unique :

- *soutient* l'amendement n° 4 de M. Pierre Mazeaud (dispose que le mandat de député est incompatible avec celui de président de conseil régional ou de conseil général et celui de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes) (p. 7937) : rejeté (p. 7938).

RAUSCH (Jean-Marie)

Ministre du commerce extérieur

puis

Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé des postes et télécommunications

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé des postes et télécommunications. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- *Bêche (Guy) :* commerce extérieur - T.G.V. : développement des échanges ; exportations : évolution ; balance commerciale : solde positif avec l'Allemagne ; vente au Texas d'une ligne T.G.V. ; déficit industriel [29 mai 1991] (p. 2385, 2386).

à un ministre :

- Postes et télécommunications [12 décembre 1991] :

Administration : service public : Livre vert postal (p. 7648).

Aménagement du territoire :
- délocalisation (p. 7654) ;
- zones rurales : bureaux de poste (p. 7652, 7653).

Audiovisuel :
- câble : plan câble (p. 7651, 7654, 7655, 7656) ;
- communes rurales : câblage (p. 7656) ;
- télévision haute définition (p. 7651).

Communautés européennes : directives : secteur postal (p. 7648, 7654).

Communes :
- Avesnes-sur-Helpe (p. 7656) ;
- Creutzwald (p. 7656) ;
- Marville (p. 7656) ;
- Millau (p. 7652).

Départements :
- Aveyron (p. 7652) ;
- Seine-Saint-Denis (p. 7652).

France Télécom :
- Centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.) : délocalisation (p. 7654) ;
- plan : contrat de plan Etat/France Télécom (p. 7650) ;
- téléphone : notes non payées par les ministères (p. 7655).

Poste (La) :
- bureaux de La Poste : créations (p. 7656) ;
- centres de tri : restructuration (p. 7649) ;
- centres informatiques : agents : devenir (p. 7649) ;
- comptes chèques postaux : rémunération des avoirs par le Trésor (p. 7650) ;
- patrimoine : évaluation : retard (p. 7652, 7653) ;
- plan : contrat de plan Etat/La Poste (p. 7650, 7653) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse et accords Laurent (p. 7650) ;
- services financiers : élargissement des produits (p. 7650, 7653) ;
- T.V.A. (p. 7654).

Publicité : publicité « adressée » (p. 7648, 7649).

Secteur public : transformation des postes et télécommunications en deux exploitants publics : personnels : « reclassification » (p. 7649).

Urbanisme : quartiers défavorisés : bureaux de poste (p. 7653).

INTERVENTIONS

- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Administration : pouvoirs d'investigation : garanties procédurales (p. 2710).

Conseil constitutionnel : décision (p. 2710).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits de perquisition des fonctionnaires (art. 40 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications) (p. 2710).

Discussion des articles [4 juin 1991] :

Article 1er *(recherche et constatation des infractions à la réglementation des télécommunications) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. Pierre Mazeaud (précise que les fonctionnaires de l'administration des télécommunications habilités et assermentés peuvent rechercher et constater les infractions accompagnés d'un officier ou d'un agent de police judiciaire) (p. 2711) ;

Conseil constitutionnel : décision (p. 2711).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Administration : pouvoirs d'investigation : garanties procédurales (p. 3684, 3685).

Conseil constitutionnel : décision (p. 3684).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits de perquisition des fonctionnaires (art. 40 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications) (p. 3684).

Sénat : texte (p. 3684).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Economie, finances et budget : Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [8 novembre 1991] :

Administration : service public (p. 5718).

Audiovisuel :
- câble (p. 5719) ;
- télévision haute définition : norme D 2 Mac (p. 5719).

D.O.M. - T.O.M. : subventions (p. 5721).

France Télécom :
- Etat : prélèvement au profit du budget général et de la recherche (p. 5719) ;
- industrie : matériel de télécommunications, filière électronique (p. 5719) ;
- Plan : contrats de plan Etat/France Télécom (p. 5719) ;
- résultats et désendettement (p. 5719) ;
- statut : privatisation (p. 5721).

Ministère des postes et télécommunications :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5721) ;
- personnels : effectifs (p. 5720).

Organismes et structures : Commission supérieure du service public (p. 5718).

Poste (La) :
- comptes chèques postaux et Caisse nationale d'épargne : rémunération des avoirs par le Trésor (p. 5721) ;
- Plan : contrat de plan Etat/La Poste (p. 5719) ;
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse et accords Laurent (p. 5719, 5721) ;
- services financiers : élargissement des produits (p. 5719, 5720) ;
- zones rurales et de montagne : bureaux de poste : suppressions (p. 5719).

Secteur public : transformation des postes et télécommunications en deux exploitants publics (loi du 2 juillet 1990) :
- application de la réforme (p. 5718, 5720) ;
- personnels : statuts (p. 5720).

Réponses aux questions :

Audiovisuel :
- câble (M. Bernard Schreiner - Yvelines) (p. 5722) ;
- télévision haute définition : norme D 2 Mac (M. Bernard Schreiner - Yvelines) (p. 5722).

France Télécom :
- minitel rose (M. Louis de Broissia) (p. 5723, 5725) ;
- recherche (M. Marcelin Berthelot) (p. 5724) ;
- téléphone : tarification téléphonique (Mme Muguette Jacquaint) (p. 5725).

Poste (La) :
- presse, édition et imprimerie : groupe de travail sur la presse : composition (p. 5725) ;
- services financiers : élargissement des produits (MM. Jean Albouy, André Durr) (p. 5722, 5724).

RAVIER (Guy)

Député de Vaucluse

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

RAYMOND (Alex)

Rapporteur du Conseil économique et social

INTERVENTION

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Coopération décentralisée : généralités (p. 318).

Coopération intercommunale :
- généralités (p. 317) ;
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 317, 318) ;

Conseil économique et social : avis (p. 316).

Constitution : collectivités territoriales : libre administration (article 72) (p. 316).

Démocratie locale :
- consultation et participation des citoyens (p. 316) ;
- information des citoyens (p. 316).

Elus locaux : droits des minorités (p. 316, 317).

Institut des collectivités territoriales (p. 317).

Régions :
- comités économiques et sociaux (p. 316) ;
- coopération et ententes interrégionales (p. 317).

RAYNAL (Pierre)

Député du Cantal

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [*J.O.* du 18 avril 1991] (p. 5138).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international (n° 1999) [25 avril 1991] (p. 1811).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international (n° 2000) [25 avril 1991] (p. 1811).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des régles d'assistance réciproque en matiére d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre, signée le 29 mars 1974 et modifiée par l'avenant du 16 juillet 1984 (n° 2287) [7 novembre 1991] (p. 5704) (adoption simplifiée le 19 décembre 1991).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Islande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matiére d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 2288) [7 novembre 1991] (p. 5704) (adoption simplifiée le 19 décembre 1991).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 1999) autorisant l'approbation d'une **convention sur l'affacturage international (n° 2137)** [20 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 2000) autorisant l'approbation d'une **convention sur le crédit-bail international (n° 2138)** [20 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2287) adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre le gouvernement de la **République française** et le gouvernement de la **République du Sénégal** tendant à **éviter les doubles impositions** et à établir des **règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre**, signée le 29 mars 1974 et modifiée par l'avenant du 16 juillet 1984 **(n° 2408)** [5 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2288) adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la **République française** et le gouvernement de la **République d'Islande** en vue d'**éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu** (ensemble un protocole) **(n° 2409)** [5 décembre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Commerce extérieur : importations d'animaux (p. 749).

Revenu agricole (aide) (p. 749).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international (n° 1999).**

Première lecture :

Rapporteur suppléé par : *Loncle (François)* [26 juin 1991] (p. 3682).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international (n° 2000).**

Première lecture :

Rapporteur suppléé par : *Loncle (François)* [26 juin 1991] (p. 3683).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4983).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4984).

Départements : Cantal (p. 4983).

Elevage : crise de l'élevage bovin et mesures (p. 4984).

Exploitants agricoles : revenu (p. 4983).

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Communes : Aurillac (p. 5056).

Régions : Auvergne : Massif central : désenclavement (p. 5055).

Transports :
- infrastructures : A 75 (p. 5055) ;
- infrastructures : autoroute Clermont-Ferrand - Périgueux (p. 5055) ;
- infrastructures : tunnel de Lioran (p. 5055) ;
- transports aériens : liaison Aurillac - Paris (p. 5055).

Zones de montagne : désenclavement (p. 5055).

RECOURS (Alfred)

Député de l'Eure

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 juin 1991] (p. 7431).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059) [*J.O.* du 26 juin 1991] (p. 8252).

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 29 juin 1991] (p. 8492).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 29 juin 1991] (p. 8492).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8578).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8578).

Rapporteur du projet de loi adopté par le Sénat relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273) [24 octobre 1991] (p. 5060).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16669).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la **protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2344)** [14 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2423), relatif à la **protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2461)** [12 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Retraites :** retraite à soixante ans : droit, financement ; livre blanc publié par le Gouvernement ; système de répartition : maintien ; prévisions démographiques [24 avril 1991] (p. 1676, 1677).

à un ministre :

- **Travail** [25 avril 1991] :

Entreprises : sous-traitance (p. 1737).

Travail clandestin : accroissement et lutte (p. 1737).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2153).

Financement : problème et solutions (p. 2153).

Observatoire des retraites (p. 2154).

Pensions de retraites : revalorisation (p. 2153).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2152, 2153).

Solidarité entre les générations (p. 2153).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Dépenses de santé : maîtrise négociée (p. 2727, 2728).

D.O.M. - T.O.M. : prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2727).

Hôpitaux et cliniques : budget global (p. 2728).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 2728).

Santé publique : laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 2728).

Tiers payant (p. 2728).

Discussion des articles [4 et 5 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Léonce Deprez (restreint l'application du tiers payant aux assurés titulaires d'une prise en charge à 100 p. 100 ou relevant du régime de la prise en charge au titre de l'aide médicale gratuite) (p. 2756) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 75 de M. Jean-Yves Chamard (rédactionnel) (p. 2757).

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

Article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale (accord sur l'enveloppe globale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de Mme Muguette Jacquaint (impose l'accord des organisations syndicales nationales les plus représentatives) (p. 2788).

Article 9 *(conditions d'attribution des allocations familiales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de M. Jean-Paul Virapoullé (fixe la date d'application de l'article au 1er janvier 1996) (p. 2815, 2816) ;

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 2816).

Explications de vote :

D.O.M. - T.O.M. : égalité sociale et développement économique (p. 2822).

Tiers payant (p. 2822).

Vote pour du groupe socialiste (p. 2822).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 124 (autorise les communes dotées d'un plan d'occupation des sols à voter des taux d'imposition spécifiques à la taxe foncière sur les propriétés non bâties selon que les terrains sont ou non constructibles) : vote réservé (p. 3083) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Handicapés : Centres d'aides par le travail (C.A.T.) et maisons d'accueil spécialisé : création de places et utilisation des crédits (p. 4882).

Retraites : pensions : revalorisation et indexation (p. 4882).

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Enseignement en zone rurale : réseau éducatif (p. 5670).

Zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) : transferts de crédits au profit du ministère de l'équipement (p. 5668).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés [19 novembre 1991] :

Accidents du travail : sapeurs-pompiers volontaires (p. 6278).

Départements :

- service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) : versement des prestations de sécurité sociale aux sapeurs-pompiers volontaires (p. 6279) ;
- transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6279).

Incapacité de travail : sapeurs-pompiers volontaires : indemnité (p. 6279).

Sapeurs-pompiers volontaires : jeunes volontaires de seize à dix-huit ans (p. 6279).

Sécurité sociale :

- protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires (p. 6278) ;
- tiers payant (p. 6278, 6279).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(droit du sapeur-pompier volontaire en cas d'accident ou de maladie lié au service) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (interdit le licenciement d'un sapeur-pompier volontaire victime d'un accident survenu ou d'une maladie contractée à l'occasion de son service) (p. 6292) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de précision) : adopté (p. 6292).

Article 2 *(paiement des soins par le service départemental d'incendie et de secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (de cohérence) (p. 6292) : adopté (p. 6293) ;
- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (confirme le principe de la gratuité totale des soins) : adopté (p. 6293) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de consé-
- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Patrick Ollier (établit le principe du versement au service départemental d'incendie et de secours de la moitié des règlements des dépenses de frais médicaux) (p. 6293).

Article 3 *(prise en charge des frais d'hospitalisation dans les établissements privés) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de cohérence) : adopté (p. 6294).

Article 4 *(frais funéraires) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de précision) : adopté (p. 6294) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de M. Patrick Ollier (confie au service départemental d'incendie et de secours la prise en charge des frais funéraires) (p. 6294).

Article 5 *(indemnité journalière) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (supprime, pour ce qui concerne le montant de l'indemnité journalière, la référence à des limites) : adopté (p. 6294) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (isole dans un article distinct la procédure de versement de l'indemnité journalière et des frais funéraires) (p. 6294) : adopté (p. 6295).

Article 6 *(versement des indemnités journalières et des frais funéraires et répartition de la charge des prestations) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6295) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 28 de M. Patrick Ollier (de cohérence) (p. 6295) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6295).

Article 7 *(remboursements au profit du service liquidateur) :*

- *son* amendement n° 25 (de conséquence) : adopté (p. 6295).

Article 7 bis *(participation financière de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (précise que l'Etat participe pour moitié au règlement des dépenses liées au versement des prestations de soins en nature non couvertes par la sécurité sociale) (p. 6295) : adopté (p. 6296).

Article 9 *(rente d'invalidité) :*

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (établit les règles applicables aux sapeurs-pompiers volontaires âgés de moins de dix-huit ans) : adopté (p. 6297).

Article 14 *(prise en charge par l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Millet (dispose que les allocations, rentes, pensions et indemnités sont incessibles et insaisissables) (p. 6298).

Après l'article 14 :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (établit la gratuité des actes de l'état civil et des pièces à produire à l'appui des demandes d'allocation par les sapeurs-pompiers volontaires) : adopté (p. 6298).

Article 16 *(modification du code de la sécurité sociale) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 corrigé de la commission (réaffirme le double principe de la dispense du ticket modérateur et du forfait hospitalier et de la prise en charge par le service départemental des frais médicaux liés à la blessure ou à la maladie imputable au service) : adopté (p. 6299).

Article 17 *(droit d'option en faveur des sapeurs-pompiers volontaires ayant la qualité de fonctionnaire à titre principal) :*

- *son* amendement n° 29 (précise que les ayants cause peuvent exercer leur droit d'option dans un délai d'un an à compter du décès) : adopté (p. 6299).

Article 19 *(abrogation de dispositions du code des communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (abroge les dispositions du code des communes reprises par le projet de loi) : adopté (p. 6300) ;
- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (étend aux sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente d'invalidité l'obligation d'emploi en faveur des handicapés, telle qu'elle résulte de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987) : adopté (p. 6300).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Départements : transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 7982).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 7 bis supprimé par le Sénat *(participation financière de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7986).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 7407).

Principaux thèmes développés :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion : prolongation (p. 7411).

Familles : assistantes maternelles : soutien (p. 7411).

Impôts et taxes : principe d'universalité budgétaire : non-affectation d'une recette à une dépense (p. 7410).

Jeunes : majorité sociale (p. 7411).

Mutualité sociale agricole : réformes (p. 7411).

Parlement :
- conditions de travail (p. 7410) ;
- relations majorité-Gouvernement (p. 7410).

Retraites : généralités : pensions : revalorisation (p. 7410).

Santé publique :
- risque thérapeutique (p. 7411) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : historique : rapport Lucas (p. 7407, 7410) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : indemnisation : fonds d'indemnisation, procédure (p. 7411) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité : pour risque, pour faute ; responsabilité civile, responsabilité politique (p. 7407).

Discussion des articles [9 et 10 décembre 1991] :

Article 21 *(indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus V.I.H.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 202 de M. Alain Madelin (distingue le régime juridique de l'indemnisation des contaminations antérieures et postérieures au 1er octobre 1984 afin de l'adapter à l'évolution de la jurisprudence administrative) (p. 7453) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 189 du Gouvernement (supprime la date limite du 1er janvier 1990 pour la prise en compte de l'indemnisation des contaminations) (p. 7455) ;

Constitution : article 40 : irrecevabilité financière (p. 7455).

- *défavorable* à l'amendement n° 133 rectifié de M. Jacques Barrot (alimente le fonds d'indemnisation par un droit additionnel sur le tabac) (p. 7466) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Georges Hage (dispose que l'alimentation du fonds d'indemnisation sera définie par une loi ultérieure) (p. 7468).

Explications de vote sur l'article 21 :

Vote pour du groupe socialiste (p. 7473).

Article 1er précédemment réservé *(aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées) :*

- *ses observations* (p. 7486) ;

Logement et habitat : allocation logement : personnes hébergées dans les unités et centres de long séjour (p. 7486).

Article 2 précédemment réservé *(modification de la loi sur le R.M.I. : échanges d'informations et prorogation de la durée d'application) :*

- *ses observations* (p. 7488).

Article 7 précédemment réservé *(financement de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de la réforme hospitalière) :*

- *défavorable* (p. 7520, 7521).

Article 10 précédemment réservé *(recueil, traitement, conservation et cession de sperme) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 85 de M. Jean-Yves Chamard (de suppression) (p. 7540).

Après l'article 11 :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 147 rectifié de M. Jean-Yves Chamard (soumet la dérogation à un accord tacite du président du conseil général habilité à délivrer l'agrément dans les trois mois suivant la demande et dispose qu'en l'absence de refus l'agrément doit être regardé comme accordé dès la date de la demande) à l'amendement n° 25 du Gouvernement (autorise, par dérogation, les personnes qui déposeront une demande d'agrément en qualité d'assistante maternelle avant le 1er juillet 1992, à accueillir des enfants à leur domicile à la journée et à faire bénéficier leurs employeurs de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, dès le dépôt de cette demande) (p. 7543).

Après l'article 18 :

- *favorable* à l'amendement n° 32 du Gouvernement (revalorise les pensions du régime général) (p. 7553).

Après l'article 20 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de la commission (institue un dépistage obligatoire de l'infection par le virus de l'immuno-déficience humaine lors des examens prénuptiaux et prénataux) (p. 7558).

Explications de vote :

Parlement : conditions de travail (p. 7564).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7564).

Rappel au règlement : se félicite du report du débat sur les cotisations sociales agricoles qui a permis la discussion des améliorations du texte avec le Gouvernement [10 décembre 1991] (p. 7537).

REINER (Daniel)

Député de Meurthe-et-Moselle

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214) [*J.O.* du 31 octobre 1991] (p. 14111).

REITZER (Jean-Luc)

Député du Haut-Rhin

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de représentation en faveur des associations et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique (n° 1904) [*J.O.* du 30 juin 1991] (p. 8548).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à prendre en compte le **temps du service national** dans le **calcul de la retraite (n° 1923)** [27 mars 1991].

Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 relative aux **droits d'auteur** et aux **droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (n° 2043)** [15 mai 1991].

Proposition de loi relative au **soutien au bénévolat et à la vie associative (n° 2096)** [12 juin 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 avril 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle des fonds collectés (p. 1317).

Bénévolat :
- congé de représentation et couverture sociale (p. 1316) ;
- formation (p. 1316).

Droits de l'homme et libertés publiques : liberté d'association : principe d'égalité (p. 1316).

Entreprises : charges constituées par les absences autorisées (p. 1316).

Impôts et taxes : fiscalité des associations (clarification) (p. 1316).

Vie associative :
- Alsace (p. 1315) ;
- crédits (baisse) (p. 1316) ;
- projet d'ensemble (p. 1316).

Discussion des articles [17 avril 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *ses observations* (p. 1327).

Article 2 *(protection contre les accidents du travail) :*

- *ses observations* (p. 1330).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (autorise les associations ayant leur siège dans les départements d'Alsace-Lorraine et qui seront créées à compter de la promulgation de la loi à demander l'application du régime juridique de droit commun) (p. 1330) : rejeté (p. 1331) ;
- *son* amendement n° 51 (autorise les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable le montant des salaires correspondant aux autorisations d'absences) : rejeté (p. 1331) ;
- *son* amendement n° 49 (autorise la déduction du revenu imposable des frais liés à l'activité bénévole) (p. 1331) : rejeté (p. 1332) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Béquet (oblige les organismes faisant appel à la générosité publique à déclarer leur campagne à la préfecture) (p. 1332) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Jean-Pierre Béquet (attribue aux chambres régionales des comptes et à la Cour des comptes le contrôle du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public) (p. 1335) ;
- *son* amendement n° 39 (exonère les associations de la participation proportionnelle aux recettes pour deux manifestations par an) (p. 1336) : rejeté (p. 1337).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3583).

Bénévolat : congé de représentation et couverture sociale (p. 3583).

Droits de l'homme et libertés publiques : liberté d'association : bloc de constitutionnalité (p. 3583, 3584)

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 27 du Gouvernement (étend le bénéfice du congé de représentation aux salariés mutualistes bénévoles) (p. 3587).

Article 2 *(protection contre les accidents du travail) :*

- *ses observations* (p. 3589).

Article 3 *(déclaration auprès de la préfecture des projets d'appel à la générosité publique) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 29 de M. Adrien Zeller (exclut du champ d'application du texte les campagnes menées à l'échelon régional ou départemental) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3591).

Article 5 *(contrôle des comptes d'emploi des organismes faisant appel à la générosité publique) :*

- *défavorable* (p. 3592) ;

Cour des comptes : compétences (p. 3592).

- *son* amendement n° 28 soutenu par M. Pierre Mazeaud (soumet les associations faisant appel à l'épargne publique au même contrôle que les sociétés commerciales) (p. 3592) : rejeté (p. 3594).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 du Gouvernement (établit la procédure applicable aux organismes qui font appel à la générosité publique sans avoir préalablement satisfait à l'obligation de déclaration) (p. 3595).

Article 8 *(rapport au Parlement sur les conséquences de la loi sur les entreprises) :*

- *favorable* (p. 3596) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 16 de la commission (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation des conséquences de l'institution du congé de représentation pour les entreprises) (p. 3596).

Explications de vote :

Association faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3596).

Bénévolat : congé de représentation et couverture sociale (p. 3596).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 3597).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3967).

Bénévolat : congé de représentation et protection sociale (p. 3967).

Discussion des articles [3 juillet 1991] :

Article 4 *(établissement d'un compte d'emploi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture) (p. 3969).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 3967).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Céréales : généralités (p. 5024).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 5024).

Départements : Haut-Rhin (p. 5024).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'Occupation (P.R.O.) et patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (p. 5117).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Transports routiers : transporteurs routiers : pénalisation (p. 5420).

Voirie : R.N. 66 : tronçon alsacien (p. 5419).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Première lecture :

Principaux thèmes développés [19 novembre 1991] :

Accidents du travail : sapeurs-pompiers volontaires (p. 6285).

Départements : transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6285).

Incapacité de travail : sapeurs-pompiers volontaires : indemnité (p. 6285).

Sapeurs-pompiers volontaires :

- catégories socioprofessionnelles : appartenance (p. 6284) ;
- disponibilité (p. 6284, 6285) ;
- formation (p. 6284) ;
- hommage (p. 6284) ;
- statut (p. 6284).

Sécurité sociale : protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires (p. 6284, 6285).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 2 *(paiement des soins par le service départemental d'incendie et de secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 de M. Patrick Ollier (établit le principe du versement au service départemental d'incendie et de secours de la moitié des réglements des dépenses de frais médicaux) : rejeté (p. 6293).

Article 4 *(frais funéraires) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de M. Patrick Ollier (confie au service départemental d'incendie et de secours la prise en charge des frais funéraires) : adopté (p. 6294).

Article 6 *(versement des indemnités journalières et des frais funéraires et répartition de la charge des prestations) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de M. Patrick Ollier (de cohérence) : devenu sans objet (p. 6295).

Article 7 bis *(participation financière de l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de la commission (précise que l'Etat participe pour moitié au réglement des dépenses liées au versement des prestations de soins en nature non couvertes par la sécurité sociale) (p. 6296).

Explications de vote :

Vote pour du groupe R.P.R. (p. 6285).

RENON (Gérard)

Secrétaire d'Etat à la défense

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

REYMANN (Marc)

Député du Bas-Rhin

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson, tendant à abroger les dispositions afférentes aux certificats de réintégration dans la nationalité française pour les personnes nées en Alsace-Lorraine avant 1918 et pour leurs descendants (n° 1549) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Georges Colombier et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une session parlementaire unique (n° 1657) [18 avril 1991] (p. 1430).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Pelchat et plusieurs de ses collègues, tendant à habiliter les associations constituées pour la défense des intérêts du Quart-Monde à exercer l'action civile (n° 1314) [30 mai 1991] (p. 2487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8688).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat (n° 1503), tendant à l'**introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (n° 1995)** [18 avril 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 371,** posée le 9 avril 1991 : **étrangers (droit d'asile)** (p. 1008). Appelée le 12 avril 1991 : asile politique : conditions d'octroi ; accords de Schengen : conséquences ; flux migratoires : maîtrise (nécessité) (p. 1116, 1117).

- **n° 402,** posée le 30 avril 1991 : **papier et carton (entreprises : Bas-Rhin)** (p. 1970). Appelée le 2 mai 1991 : Strasbourg : imprimerie Moore Paragon (fermeture) ; Alsace-Lorraine : emploi et activité (p. 1991, 1992).

- **n° 416,** posée le 14 mai 1991 : **commerce et artisanat (politique et réglementation)** (p. 2221). Appelée le 24 mai 1991 : Alsace-Lorraine : artisans français (qualifications) ; concurrence des artisans allemands ; brevet de maîtrise professionnelle : création ; C.E.E. : programme « Interreg » : participation de l'artisanat frontalier (p. 2262, 2263).

- **n° 501,** posée le 26 novembre 1991 : **police (fonctionnement)** (p. 6642). Appelée le 29 novembre 1991 : sécurité des biens et des personnes ; police de proximité ; départementalisation de la police (p. 6790, 6791).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin et de la Moselle (n° 1503).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Contrats d'assurance en Alsace-Moselle :
- droit local (loi de 1908) : avantages procurés aux assurés et conservés par la proposition (p. 1620) ;
- droit local (loi de 1908) : inadaptation et nécessaire harmonisation (p. 1620).

Départements : Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle : commission d'harmonisation du droit local (p. 1620).

Parlement : Sénat : vote à l'unanimité (p. 1620).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique : discussion commune [3 juin 1991] :

Communautés européennes : libre circulation des personnes (p. 2693).

Convention franco-allemande d'entraide judiciaire de 1984 (p. 2693).

Etrangers :
- certificat d'hébergement : réforme (p. 2693) ;
- immigration clandestine : contrôle (p. 2693).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Drogue : répression : coopération internationale et coordination de la police, de la gendarmerie et des douanes (p. 5196).

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Déchets : vallée rhénane : implantation d'une usine d'incinération de déchets toxiques dans la ville frontalière de Kehl (p. 5464).

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Strasbourg : nouvel hémicycle : financement (p. 5535).

RICHARD (Alain)

Député du Val-d'Oise

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Rapporteur pour avis du projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899) [19 mars 1991] (p. 67).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur général de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899) [*J.O.* du 9 avril 1991] (p. 4751).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

Rapporteur du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067) [30 mai 1991] (p. 2487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) [*J.O.* du 10 décembre 1991] (p. 16122).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 2067 rectifié) portant **diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2084)** [6 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi (n° 1877) portant **règlement définitif du budget de 1989 (n° 2120)** [13 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant **diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2158)** [27 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en nouvelle lecture, sur le projet de loi, rejeté par le Sénat (n° 2157), portant **diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2174)** [27 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive du projet de loi portant **diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2199)** [3 juillet 1991].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur **l'application des dispositions fiscales contenues dans les lois de finances adoptées depuis 1989 (n° 2205)** [4 juillet 1991].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la **fiscalité dans les départements d'outre-mer (n° 2215)** [11 juillet 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome I : rapport général ; tome II : examen de la première partie du projet de loi de finances - conditions générales de l'équilibre financier ; tome III : examen de la deuxième partie du projet de loi de finances - moyens des services et dispositions spéciales **(n° 2255)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances rectificative pour 1991** (n° 2379) **(n° 2382)** [27 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de **finances pour 1992** (n° 2418) **(n° 2427)** [10 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en nouvelle lecture, sur le projet de loi de **finances pour 1992,** modifié par le Sénat (n° 2418) **(n° 2458)** [11 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de **finances rectificative pour 1991 (n° 2497)** [18 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en nouvelle lecture, sur le projet de loi de **finances rectificative pour 1991,** modifié par le Sénat (n° 2485) **(n° 2503)** [18 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive du projet de loi de **finances pour 1992** (n° 2499) **(n° 2504)** [18 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive du projet de loi de **finances rectificative pour 1991 (n° 2521)** [20 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Contre l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 91).

Contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 96).

Principaux thèmes développés :

Aménagement du territoire : taxe sur les bureaux en Ile-de-France (p. 95).

Comité des finances locales :
- avis sur le projet (p. 82) ;
- rôle dans l'application de la loi (p. 91).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 80, 81).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 78).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :
- garantie de progression minimale (p. 78, 79) ;
- inégalités entre communes (p. 78, 79) ;
- résidences secondaires (p. 78).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- critères : logement social (p. 79, 80) ;
- critères : potentiel fiscal et effort fiscal (p. 78, 79, 80) ;
- date d'entrée en vigueur (p. 96) ;
- gestion des mécanismes instituant les dotations de répartition des crédits (p. 91) ;
- prélèvement au titre de la dotation de solidarité en Ile-de-France (perception sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle) (p. 90).

Enseignement (p. 96).

Etat : rôle (p. 81).

Impôts locaux : valeurs locatives (révision) (p. 79).

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris :
- « agression » constituée par le projet (p. 96) ;
- solidarité : coopération intercommunale, péréquation financière et proposition du maire de Paris (p. 80, 81).

Ville : politique (p. 78).

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 184 de la commission (réintroduit dans le code des communes les dispositions relatives au taux d'évolution de la D.G.F. et détermine les modalités de répartition de la régularisation de la D.G.F.) (p. 165) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de la commission (supprime la majoration d'un habitant par résidence secondaire pour l'évaluation de la population totale) (p. 167, 168) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 62 corrigé de M. Yves Fréville (intègre dans le potentiel fiscal le montant des bases exonérées et compensées par l'Etat ainsi que le montant des attributions du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 169) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 12 rectifié de la commission (intègre dans le potentiel fiscal le montant des bases exonérées et compensées par l'Etat) (p. 169) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 137 du Gouvernement (dispose que le Gouvernement présentera au Parlement, avant la fin de 1991, un rapport sur les incidences de la modification de la définition du critère de potentiel fiscal d'une commune) (p. 169) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 42 de M. Patrick Ollier (modifie le mode de calcul de la dotation de péréquation afin de prendre en compte, d'une part, le rapport entre le potentiel fiscal de la commune et celui de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique et, d'autre part, le rapport entre l'effort fiscal moyen de la commune et celui de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique) (p. 178) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 135 de M. Augustin Bonrepaux (reporte au 1er janvier 1992 le dispositif de l'amendement n° 42 et demande au Gouvernement de présenter des simulations avant le 1er juillet 1991) (p. 178).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Alain Vivien (établit un mécanisme de correction de la répartition de la dotation ville-centre en Ile-de-France) (p. 184) : vote réservé (p. 185) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 169 de M. Adrien Zeller (abaisse le seuil d'attribution de la D.S.U. aux communes de 5 000 habitants) (p. 191) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 78 de M. Christian Estrosi (intègre le critère de l'aide personnalisée au logement dans la définition des logements sociaux) (p. 193) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 139 de M. Serge Charles (supprime la référence à la définition des logements sociaux) (p. 193) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 122 corrigé de M. Yves Fréville (retient dans la définition des logements sociaux tous les logements occupés par des bénéficiaires de l'A.P.L. ou de l'allocation logement) (p. 193) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 160 de M. Jean-Jacques Jegou (exclut du nombre des logements sociaux pris en compte pour l'attribution de la D.S.U. les H.L.M. dont les locataires versent un surloyer) (p. 193) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission des finances (rabaisse le pourcentage de logements sociaux rapportés à la population à 9,5 p. 100) (p. 195) : retiré (p. 196) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 105 de M. Eric Raoult (dispose que, dans un département où toutes les communes ont passé un contrat D.S.Q., ces communes bénéficient de la D.S.U.) (p. 200) ;

Collectivités locales (libre administration) (p. 200).

Article 5 *(financement de la dotation de solidarité urbaine en 1991, 1992 et 1993) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 109 de M. Adrien Zeller (instaure une garantie de progression minimum de la D.G.F. pour les communes contribuant au financement de la D.S.U.) (p. 255).

Après l'article 5 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de M. Alain Jonemann (exonère de la contribution au financement de la D.S.U. les communes dont la taxe professionnelle représente moins de 20 p. 100 des recettes fiscales communales) (p. 257) ;

Communes (Le Vésinet) (p. 257).

Article 6 *(attribution de la dotation de solidarité urbaine aux communes des D.O.M.) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 88 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (soumet la D.G.F. applicable aux D.O.M. aux régles de droit commun, supprime le régime des quotes-parts et élargit la notion de logement social prise en compte) (p. 258).

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

Article L. 263-14 du code des communes :

- *son* amendement n° 67 soutenu par M. René Dosière (module le prélèvement opéré sur les communes les plus riches d'Ile-de-France afin de tenir compte de leurs logements sociaux) (p. 276) : vote réservé (p. 277) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article L. 263-15 du code des communes :

- *son* amendement n° 66 rectifié soutenu par M. René Dosière (transforme la dotation de solidarité au concours particulier au sein de la D.G.F. et assure son financement par un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée aux communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 279) : vote réservé (p. 284) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

Constitution : article 44, alinéa 3 (levée de la réserve) (p. 283).

- *son* amendement n° 168 soutenu par M. René Dosière (transforme la dotation de solidarité en concours particulier au sein de la D.G.F. et assure son financement par un prélèvement sur la D.G.F. des communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 279) : vote réservé (p. 284) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

Constitution : article 44, alinéa 3 (levée de la réserve) (p. 283).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 129 corrigé de M. André Santini (reporte l'application de la loi à 1992) (p. 286).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 68 (de conséquence de l'amendement n° 66) : vote réservé (p. 288) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 9 :

- *favorable* à l'amendement n° 187 corrigé de M. Jacques Barrot (institue un mécanisme de solidarité financière entre départements au sein de la D.G.F.) (p. 289).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 63 (dispose que les maires des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine présentent l'année suivante, au conseil municipal, un rapport sur leur politique sociale urbaine et sur son financement) : adopté (p. 1214).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* sous-amendement n° 64 (dispose que le potentiel fiscal par habitant divisé par l'effort fiscal est pris en compte s'il est égal ou supérieur au potentiel fiscal moyen national par habitant des communes de plus de 10 000 habitants) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime la demande de simulations) : retiré (p. 1217) ;
- *son* sous-amendement n° 65 (dispose que le potentiel fiscal par habitant divisé par l'effort fiscal est pris en compte s'il est égal ou supérieur à 95 p. 100 du potentiel fiscal moyen national par habitant) des communes de plus de 10 000 habitants) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission : retiré (p. 1217) ;
- *ses* sous-amendements n°s 66 et 67 : retirés (p. 1218) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale après le 9e alinéa de l'article) (p. 1218).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 68 soutenu par M. René Dosière (dispose que les maires des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité en Ile-de-France présentent l'année suivante au conseil municipal un rapport sur les actions d'amélioration des conditions de vie ainsi que sur leur financement) : adopté (p. 1235).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale :
- généralités (p. 363) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 363, 364) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 363, 364).

Impôts locaux : taxe professionnelle (spécialisation et harmonisation) (p. 364).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2 et 4 avril 1991] :

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 557 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 412).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de la commission (dispose que le débat d'orientation générale doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant la discussion du budget) (p. 419).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *favorable* (p. 421) ;
- *favorable* à l'amendement n° 176 de la commission (supprime l'obligation de communiquer des éléments concernant des communes d'importance démographique comparable) (p. 422).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 195 corrigé de la commission (dispose que la décision du conseil municipal de se réunir à huis clos ne peut donner lieu à un débat) : adopté (p. 433) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 13 corrigé de M. André Rossinot (limite aux communes de plus de 10 000 habitants la possibilité de retransmettre les séances des conseils municipaux par les moyens de communication audiovisuelle) (p. 433).

Article 27 *(nouvelle dénomination du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 357 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 496).

Article 28 *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* (p. 497, 498).

Avant l'article 31 :

Rappel au règlement : se prononce sur le déroulement de l'examen du projet de loi sur l'administration territoriale de la République (p. 506).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de M. André Rossinot (dispose qu'une région peut appartenir à une ou plusieurs ententes) (p. 567).

Article 45 *(modification des statuts de l'entente) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. André Rossinot (dispose que les transferts de compétence entre les régions et l'entente se font avec l'accord des conseils régionaux) (p. 572).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 631).

Avant l'article 53 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 735 du Gouvernement (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 811).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Article L. 167-3 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 278 de la commission (simplifie l'énoncé des compétences de la communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace) (p. 817).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2174).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2174).

Financement : probléme et solutions (p. 2174).

Livre blanc (p. 2174).

Retraites : régimes autonomes et spéciaux : harmonisation (p. 2174).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2174).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Après l'article 31 :

- *son* amendement n° 460 soutenu par M. Jean-Pierre Lapaire (donne au syndic de copropriété la possibilité de récupérer ses créances en cas de vente sur saisie) : rejeté (p. 2629).

- Projet de loi rectifié portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 et 12 juin 1991] :

Agriculture : horticulture : T.V.A. (p. 2963).

Assemblée nationale : commission des finances : adoption du projet (p. 3005).

Banques et établissements financiers : Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme (C.A.C.O.M.) (p. 2962, 2963).

Collectivités locales : taxe sur l'électricité : T.V.A. (p. 2963).

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 2963).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 2961, 2962, 2963) ;
- dépenses : annulations (p. 2962, 2963) ;
- trésorerie de l'Etat (p. 2962).

Logement : 1 p. 100 logement (p. 2962).

Lois de finances rectificatives : dépôt ou non d'un projet (p. 2961, 2962).

Marchés financiers : modernisation et harmonisation européenne (p. 2962).

Politique économique : croissance (p. 2962).

Prévisions et projections économiques (p. 2961, 2962).

T.V.A. : taux majoré : suppression (p. 2962).

Tourisme : agences de voyages : T.V.A. (p. 2963).

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 rectifié de M. Charles Millon (élargit les délais et le champ de dérogations pour la mise en place d'enseignements universitaires prévus par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) (p. 3032).

Article 1er *(dispositions relatives à la liberté de prestation de services en assurance de responsabilité civile automobile) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Claude Wolff (prévoit le sursis à exécution en cas de recours contre les sanctions prévues à l'article 212-3 du code des assurances (p. 3034).

Article 3 *(modification de la détermination de la base d'imposition à la T.V.A. pour certains achats d'œuvres d'art) :*

- *ses observations* (p. 3034) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale : T.V.A. (p. 3034).

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3035) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Gilbert Gantier (reporte la date d'application de l'article au 1er janvier 1993) (p. 3036).

Article 4 *(application de la T.V.A. aux ventes publiques de biens d'occasion, d'antiquité et de collection, de pierres précieuses et perles et d'œuvres d'art originales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3036) ;
- *favorable* à l'amendement n° 169 du Gouvernement (reporte la date d'application de l'article au 15 juillet 1991 et prévoit son entrée en vigueur le premier lundi suivant la promulgation de la loi si celle-ci est postérieure au 15 juillet 1991) (p. 3037).

Article 5 *(assujettissement à la T.V.A. des auteurs et interprètes des œuvres de l'esprit, des artistes et des sportifs) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Gilbert Gantier (porte la franchise à 350 000 F de chiffre d'affaires) (p. 3038, 3039) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 3039) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 3039) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Gilbert Gantier (reporte l'assujettissement en cours d'année au premier jour du deuxième mois suivant le franchissement du seuil de 300 000 F de chiffre d'affaires) (p. 3039) ;
- *favorable* à l'amendement n° 66 de M. Gilbert Gantier (rédactionnel) (p. 3040) ;
- *favorable* à l'amendement n° 157 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 3040) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) : retiré (p. 3040) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 135 corrigé de M. Jacques Toubon (reporte la date d'application de l'article au 1er octobre 1992) (p. 3040) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 135 corrigé de M. Jacques Toubon (reporte la date d'application de l'article au 1er octobre 1992) (p. 3040) ;

Modalités d'application de l'article (p. 3040).

- *ses observations* sur l'amendement n° 156 du Gouvernement (définit les modalités de cumul de la franchise instituée par l'article avec celles prévues au II de l'article 32 de la loi n° 90-1168 du 29 décembre 1990 et à l'article 293 B du code général des impôts) (p. 3041).

Article 6 *(assujettissement obligatoire à la T.V.A. des fournitures d'eau faites par les personnes morales de droit public) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 67 de M. Pierre Micaux (autorise les communes et les établissements publics communaux ou intercommunaux en charge de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement des eaux usées à placer en valeurs du Trésor les réserves constituées pour le renouvellement des ouvrages nécessaires au service) (p. 3041).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Pierre Micaux (majore la redevance perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau) (p. 3042).

Article 7 *(réduction du taux des taxes locales sur l'électricité) :*

- *favorable* à la proposition du Gouvernement pour l'organisation de la discussion des articles (p. 3045, 3046).

Article 8 *(régime de T.V.A. applicable aux opérations de change, aux opérations portant sur des titres et aux opérations portant sur l'or) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 25 de M. Jean Tardito, 39 de M. Edmond Alphandéry, 72 de M. Gilbert Gantier et 107 de M. Philippe Auberger (suppriment la portée interprétative de la disposition du paragraphe I sur le caractère des prestations de service des opérations sur titres ou de change et la définition de leur chiffre d'affaires) (p. 3053) ;
- *défavorable* aux amendements identiques nos 40 de M. Edmond Alphandéry et 73 de M. Gilbert Gantier (maintiennent le droit d'option pour la T.V.A. pour les opérations de change scriptural) (p. 3054).

Article 9 *(application du taux normal de la T.V.A. aux commissions perçues par les agences de voyage et les organisateurs de circuits touristiques) :*

- *défavorable* aux amendements nos 32 de M. Jean Tardito, 41 de M. Edmond Alphandéry, 74 de M. Gilbert Gantier et 143 de M. Christian Estrosi (de suppression) (p. 3057) ;

T.V.A. : harmonisation européenne : plancher de 15 p. 100 pour le taux normal (p. 3057).

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (reporte l'application des dispositions de l'article au 1er octobre 1991) (p. 3057, 3058) : vote réservé (p. 3058) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *défavorable* aux amendements nos 26 de M. Jean Tardito, 43 de M. Edmond Alphandéry, 113 et 144 de M. Christian Estrosi (de suppression) (p. 3061, 3062) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 76 de M. Gilbert Gantier (maintient le bénéfice du taux réduit pour les produits de l'horticulture et de la sylviculture constituant des plants ou des semences faisant l'objet d'une utilisation non agricole) (p. 3062) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 76 de M. Gilbert Gantier (maintient le bénéfice du taux réduit pour les produits de l'horticulture et de la sylviculture constituant des plants ou des semences faisant l'objet d'une utilisation non agricole) (p. 3062) ;

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (reporte la date d'application de l'article au 1er janvier 1993) : vote réservé (p. 3062) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Gilbert Gantier (reporte la date d'application de l'article au 1er janvier 1992 pour les ventes réalisées par correspondance) (p. 3063).

Article 11 *(aménagement du taux de la T.V.A. applicable aux terrains à bâtir) :*

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 3064) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 130 de M. Philippe Auberger (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 aux sociétés d'économie mixte de construction) (p. 3064) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 121 de M. Guy Malandain (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 aux bénéficiaires de prêts destinés à la construction de logements loués pendant une durée minimale de neuf ans à un prix inférieur à un plafond fixé par décret) (p. 3064) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 122 de M. Bernard Carton (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 aux opérations réalisées par les sociétés d'économie mixte si elles font l'objet de prêts locatifs aidés - P.L.A.) (p. 3065) ;
- *favorable* à l'amendement n° 158 du Gouvernement (précise que les dispositions en vigueur pourront continuer de s'appliquer aux acquisitions réalisées avant le 1er janvier 1992 dont la promesse de vente aura été enregistrée avant le 29 mai 1991) (p. 3066).

Après l'article 11 :

- *défavorable* à l'amendement n° 81 de M. Alain Lamassoure (institue un taux européen de T.V.A. de 16 p. 100 s'appliquant aux produits et services visés par le présent projet de loi) (p. 3068).

Article 12 *(suppression des taux majoré et intermédiaire de la T.V.A.) :*

- *soutient* les amendements nos 9 et 10 de la commission (rédactionnels) : vote réservé (p. 3071) ; adoptés : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 147 de M. Daniel Colin (étend le bénéfice du taux réduit aux équipements de sécurité pour les enfants à l'arrière des véhicules) (p. 3072) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Georges Colombier (étend le bénéfice du taux réduit au traitement des ordures ménagères effectué par les communes ou leurs groupements, dans le cadre du service public de collecte d'ordures ménagères, si les procédés utilisés permettent la production d'énergie, de compost ou le recyclage des matières ainsi collectées) (p. 3072).

Article 14 *(suppression de l'exclusion du droit à déduction de la T.V.A. portant sur les véhicules ou engins affectés à l'enseignement de la conduite) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 3073) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Après l'article 14 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 27 de M. Jean-Pierre Brard (réserve l'exonération de la plus-value des Français non résidents lorsqu'ils cèdent leur résidence secondaire aux vendeurs ayant eu leur domicile fiscal en France pendant au moins un an) (p. 3073).

Article 15 *(étalement de l'imputation de l'allégement accordé au titre des plafonnements de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée pour les impositions de 1991) :*

- *défavorable* aux amendements identiques nos 49 de M. Edmond Alphandéry et 87 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 3074).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (réserve le bénéfice du non-écrêtement des bases de la taxe professionnelle aux seuls groupements de communes à fiscalité propre) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 16 *(modalités de versement des retenues à la source, du prélèvement libératoire et de la taxe sur les conventions d'assurance) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 3075) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Article 17 *(prélèvement exceptionnel sur les fonds, déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitués par les produits des taxes instituées par l'article 3 de la loi du 13 juillet 1972 et les articles 104 et 106 de la loi de finances pour 1982) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 3075) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 20 *(dispositions relatives aux titres de créances négociables) :*

- *son* amendement n° 120 (institue la dématérialisation des titres de créances négociables et prévoit les règles applicables en cas de redressement judiciaire de l'intermédiaire financier ou de nantissement des titres) : vote réservé (p. 3077) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 3077) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Article 21 *(modification de la liste des marchés à terme reconnus légaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (exclut le marché à terme sur devises de la liste des marchés à terme reconnus légaux par l'article 1er de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme) : vote réservé (p. 3078) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Après l'article 21 :

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (soustrait les opérations à terme sur devises du champ d'application de l'article 1965 du code civil relatif aux jeux et paris) : vote réservé (p. 3078) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Après l'article 23 :

- *défavorable* à l'amendement n° 164 du Gouvernement (institue, au profit de l'Etat, un prélèvement sur le résultat net de la Caisse nationale de prévoyance) (p. 3078).

Article 24 *(harmonisation et aménagement des procédures de report ou de sursis d'imposition des plus-values provenant de l'échange de valeurs mobilières et de droits sociaux) :*

- *ses observations* (p. 3081) ;

Entreprises : transmissions (p. 3081) ;

- *défavorable* aux amendements identiques nos 131 de M. Philippe Auberger et 150 de M. Jacques Roger-Machart (de suppression) (p. 3081) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 3082) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Avant l'article 25 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de M. Charles Millon (fixe à 30 jours maximum l'échéance devant figurer dans les lettres de change ou les billets à ordre) (p. 3083) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 33 de M. Ladislas Poniatowski, 34 de M. Jean Briane, 103 de M. Patrick Ollier et 125 de M. Gaston Rimareix (réduisent à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits agricoles aux exploitations agricoles ainsi que ceux de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) (p. 3084).

Article 25 *(réduction du taux de la participation des employeurs à l'effort de construction et relèvement de leur contribution au Fonds national d'aide au logement) :*

- *soutient* l'amendement no 19 de la commission (de suppression) (p. 3089) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 26 *(aménagement du régime fiscal des associés de sociétés transparentes) :*

- *soutient* l'amendement no 20 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 3090) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Article 27 :

- *soutient* l'amendement no 21 deuxième rectification de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 3090) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Après l'article 27 *(conditions de détention du capital en cas de reprise d'entreprise en difficulté) :*

- *ses observations* sur l'amendement no 119 de M. Guy Drut (dispose que les groupements sportifs doivent détenir au moins 34 p. 100 du capital des sociétés sportives instituées par la loi no 84-610 du 16 juillet 1984) (p. 3091).

Après l'article 31 :

- *favorable* à l'amendement no 128 de M. Jean Auroux (fixe au 1er janvier 1992 la date d'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu et majore les abattements prévus pour charge de famille au titre de cette imposition) (p. 3096) ;

Impôts locaux : réforme (p. 3096).

- *son* sous-amendement no 154 (introduit la taxe départementale sur le revenu dans le dispositif de lien entre les taux des contributions locales et apporte des précisions relatives aux valeurs locatives et aux revenus de référence) à l'amendement no 128 de M. Jean Auroux (p. 3091) : vote réservé (p. 3096) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Article 36 *(amélioration du fonctionnement de la commission de conciliation et d'expertise douanière) :*

- *soutient* l'amendement no 22 de la commission (de précision) : vote réservé (p. 3097) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [17 juin 1991] (p. 3211).

Article 37 *(aménagement des règles d'inéligibilité des comptables de fait) :*

- *ses observations* sur l'amendement no 111 de M. Patrick Devedjian (précise qu'un élu local, déclaré comptable de fait, ne peut être déclaré démissionnaire d'office que si quitus de sa gestion lui a été explicitement refusé dans le délai prévu par l'article) (p. 3098).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 juin 1991] :

Assemblée nationale : commission des finances : amendements adoptés en vue de la nouvelle lecture du projet (p. 3882).

Parlement :

- commission mixte paritaire : échec (p. 3882) ;
- Sénat : question préalable (p. 3882).

Discussion des articles [28 juin1991] :

Article 3 *(modification de la détermination de la base d'imposition à la T.V.A pour certains achats d'œuvres d'art) :*

- *favorable* à l'amendement no 62 du Gouvernement (exclut du champ d'application de l'article les objets d'occasion, d'antiquité ou de collection, œuvres d'art originales, pierres précieuses et perles importés en vue d'une vente aux enchères publiques) (p. 3886) ;

- *défavorable* à l'amendement no 35 de M. Gilbert Gantier (reporte l'application de l'article au 1er janvier 1993) (p. 3886, 3887).

Article 5 *(assujettissement à la T.V.A. des auteurs et interprètes des œuvres de l'esprit, des artistes et des sportifs) :*

- *favorable* à l'amendement no 63 du Gouvernement (supprime l'exonération de T.V.A. bénéficiant aux importations d'œuvres d'art originales, timbres, objets de collection ou d'antiquité effectuées par des négociants les destinant à la revente) (p. 3888) ;

- *soutient* l'amendement no 1 de la commission (précise que le taux réduit s'applique à tous les droits portant sur les œuvres cinématographiques et sur les livres) : rectifié ; vote réservé (p. 3888) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *soutient* l'amendement no 2 de la commission (applique le taux réduit aux semences, qu'elles soient ou non utilisées en agriculture ainsi qu'aux plants d'essences forestières pouvant être utilisés pour le reboisement et les plantations d'alignement) : vote réservé (p. 3889) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Article 11 *(aménagement du taux de la T.V.A. applicable aux terrains à bâtir) :*

- *ses observations* sur l'amendement no 60 de M. Guy Malandain (étend le bénéfice du taux réduit aux bénéficiaires de prêts destinés à la construction de logements loués pendant une durée minimale de neuf ans à un prix inférieur à un plafond fixé par décret dans les communes satisfaisant à des critères relatifs aux pourcentages de logements sociaux et d'allocataires de l'allocation logement) (p. 3890) ;

- *soutient* l'amendement no 3 rectifié de la commission (étend le bénéfice du taux réduit aux terrains à bâtir destinés au logement social, y compris ceux acquis par les sociétés d'économie mixte) : vote réservé (p. 3890) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;

- *soutient* l'amendement no 4 de la commission (précise que les dispositions actuellement en vigueur pourront continuer de s'appliquer aux acquisitions réalisées avant le 1er janvier 1992 dont la promesse de vente aura été enregistrée avant le 15 juillet 1991) (p. 3890) : vote réservé (p. 3891) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Article 12 *(suppression des taux majoré et intermédiaire de la T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement no 5 de la commission (de conséquence) : vote réservé (p. 3892) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Article 24 *(harmonisation et aménagement des procédures de report ou de sursis d'imposition des plus-values provenant de l'échange de valeurs mobilières et de droits sociaux) :*

- *ses observations* (p. 3895, 3896) ;

- *soutient* l'amendement no 6 de la commission (reporte au 1er janvier 1992 la date d'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de report d'imposition des plus-values provenant de l'échange de titres) (p. 3895) : vote réservé (p. 3896) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;

- *soutient* l'amendement no 7 de la commission (reporte au 1er janvier 1992 la date d'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de report d'imposition des plus-values provenant de l'apport de titres à une société non passible de l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 3896) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (substitue la valeur d'échange à la valeur nominale pour le calcul de la soulte en cas d'échange de titres) : vote réservé (p. 3896) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;
- *son* amendement n° 34 (rédactionnel) : vote réservé (p. 3896) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Avant l'article 25 :

- *soutient* l'amendement n° 9 rectifié de la commission (réserve le bénéfice du non-écrêtement des bases de la taxe professionnelle aux seuls groupements de communes à fiscalité propre) ; rectifié (p. 3896) : vote réservé (p. 3897) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Article 31 *bis* *(taxe départementale sur le revenu) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (soumet les agents de l'Etat en poste à l'étranger à la taxe départementale sur le revenu s'ils ont conservé en France leur foyer fiscal ou leur lieu de séjour principal) (p. 3899) : vote réservé (p. 3900) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (précise les modalités de calcul des abattements pour charges de famille) (p. 3899) : vote réservé (p. 3900) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (remplace la possibilité de majoration en francs de l'abattement à la base par des relèvements de 5, 10, 15 ou 20 p. 100) : vote réservé (p. 3900) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (fait bénéficier des dégrèvements de droit commun les contribuables qui n'acquittaient pas la taxe départementale d'habitation) (p. 3899) : vote réservé (p. 3900) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (fixe au 1er janvier 1994 la date d'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu dans les départements d'outre-mer) : vote réservé (p. 3900) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929) ;
- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (reporte au 1er octobre 1991 la date à laquelle les conseils généraux devront avoir pris leurs délibérations) : vote réservé (p. 3900) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Article 36 *bis* *(revalorisation de l'assiette de la taxe locale d'équipement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 66 du Gouvernement (modifie la liste et le contenu des catégories de locaux et de constructions) (p. 3902) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 3902) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [29 juin 1991] (p. 3929).

Lecture définitive :

Rapporteur suppléé par : *Anciant (Jean)* [3 juillet 1991] (p. 3989).

- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1989 (n° 1877).

Première lecture :

Rapporteur.

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1991] :

Finances publiques :
- crédits : dépassements (p. 3257) ;
- crédits : répartition : modification (p. 3257) ;
- crédits : reports (p. 3257) ;
- décrets d'avance (p. 3257) ;
- déficit budgétaire (p. 3257) ;
- dépenses : pensions : présentation des crédits (p. 3257) ;
- fonds de concours (p. 3257) ;
- recettes : plus-values (p. 3257).

Parlement : rôle (p. 3257).

Politique économique : croissance (p. 3257).

Retraites : régimes spéciaux (p. 3257).

Discussion des articles [18 juin 1991] :

Article 1er *(résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1989) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Yves Fréville (inscrit, au titre 1er du budget de l'Etat, 13 776 millions de F correspondant à des intérêts courus sur des obligations renouvelables du Trésor) (p. 3265).

- Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi tendant à modifier la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles (n° 1748).

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [15 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Georges Colombier (dispose que lorsqu'une zone d'activité économique se situe sur le territoire d'une ville nouvelle et sur celui d'une commune limitrophe et que cette zone est comprise dans le périmètre d'intervention d'un établissement public d'aménagement des villes nouvelles, le taux de taxe professionnelle de la zone d'activité économique peut être aligné sur celui de la ville nouvelle) (p. 4474) ;

Impôts locaux : taxe professionnelle (p. 4474).

Article 4 *(relations financières entre la communauté ou le syndicat d'agglomération nouvelle et les communes membres) :*

- *son* amendement n° 4 (précise que pour le calcul de la bonification par habitant nouveau, la dotation moyenne par habitant se réfère à l'ensemble des habitants de l'agglomération) : adopté (p. 4475) ;
- *son* amendement n° 6 (précise que le complément de ressources de départ versé en 1992 est pérenne et sera éventuellement complété par de nouveaux versements les années suivantes) : adopté (p. 4475).
- *son* amendement n° 5 (de conséquence) : adopté (p. 4475).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Rapporteur général.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Agriculture :
- budget du ministère de l'agriculture et difficultés des agriculteurs (p. 4486) ;
- violences (p. 4522).

Collectivités locales : concours de l'Etat (p. 4486).

Commerce extérieur et balance des paiements (4484, 4485).

Emploi :
- niveau et créations (p. 4485, 4486) ;
- « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 4486).

Entreprises : investissements (p. 4485, 4486).

Epargne :
- niveau (p. 4485) ;
- orientation (p. 4485).

Etat :
- productivité (p. 4486) ;
- rôle (p. 4487).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 4485) ;
- dépenses de fonctionnement (p. 4486) ;
- dépenses d'équipement (p. 4486) ;
- dette publique (p. 4486).

France : place dans le monde (p. 4487).

Impôts locaux : taxe foncière sur les propriétés non bâties (p. 4521).

Impôt sur les sociétés (p. 4485).

Parlement : rôle (p. 4487).

Politique économique :
- comparaisons internationales : Allemagne et pays anglo-saxons (p. 4485) ;
- croissance (p. 4484, 4485) ;
- « désinflation compétitive » (p. 4485) ;
- environnement international (p. 4484) ;
- taux d'intérêt (p. 4485).

Prévisions et projections économiques (p. 4484, 4485).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 4486).

Première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Article 1er *(autorisation de percevoir les impôts existants) :*

- *favorable* (p. 4611).

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)* (p. 4611) :

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Fabien Thiémé (propose un nouveau barème, accorde une demi-part supplémentaire aux couples mariés de salariés, crée une surtaxe sur des revenus du capital et supprime l'avoir fiscal) (p. 4612, 4613) ;

Impôt sur le revenu :
- déductions supplémentaires pour frais professionnels (p. 4613) ;
- réforme (p. 4613).

- *défavorable* à l'amendement n° 274 de M. Gilbert Gantier (propose un nouveau barème) (p. 4613) ;

Impôt sur le revenu :
- réduction d'impôt pour l'emploi de personnel de maison (p. 4613) ;
- réforme (p. 4613).

- *défavorable* à l'amendement n° 107 de M. Jean de Gaulle (propose un nouveau barème) (p. 4613) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 125 corrigé de M. Gilbert Gantier (supprime le plafonnement du quotient familial pour les contribuables ayant au moins trois enfants à charge) (p. 4614) ;

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (maintient jusqu'au 31 décembre de l'année suivant le décès d'un des conjoints, le bénéfice de la réduction d'impôt pour hébergement dans un établissement de long séjour) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) (p. 4614) : vote réservé (p. 4614) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de M. Philippe Auberger (dispose que le Gouvernement présentera avant la fin de la prochaine session ordinaire un rapport au Parlement sur les conclusions qu'il compte tirer du onzième rapport du Conseil des impôts relatif à l'impôt sur le revenu) (p. 4615) ;

Impôt sur le revenu : réforme (p. 4615).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 49 de M. Fabien Thiémé (asseoit sur la base des nouveaux revenus l'impôt dû au titre de l'année antérieure pour certains contribuables ayant subi un changement de situation sociale) (p. 4616) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 47 de M. Fabien Thiémé (majore de 50 p. 100 la déduction forfaitaire bénéficiant aux médecins conventionnés du secteur I) (p. 4617) ;

- *défavorable* aux amendements nos 28 de M. Jean de Gaulle et 253 de M. Philippe Auberger (rendent la cotisation sociale généralisée déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4617, 4618) ;

Conseil constitutionnel : décision relative à la contribution sociale généralisée (p. 4618).

Personnes âgées : dépendance (financement par l'Etat) (p. 4618, 4619).

Sécurité sociale : prestations familiales (compensation par l'Etat du déplafonnement des cotisations) (p. 4619).

- *défavorable* à l'amendement n° 93 de M. Edmond Alphandéry (institue la déductibilité fiscale des cotisations de retraite complémentaire aux régimes par capitalisation prévoyant une sortie en rente) (p. 4620, 4621) ;

Epargne (p. 4620).

Impôt sur le revenu : progressivité (p. 4620, 4621).

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. François Rochebloine (porte à 2 200 F le minimum de la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4622) ;

Assemblée nationale : commission des finances : examen des amendements (p. 4621, 4622).

- *ses observations* sur l'amendement n° 262 de M. Adrien Zeller (porte à 70 kilomètres la distance, entre le domicile et le lieu de travail autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4622, 4623) ;

Impôt sur le revenu : réforme (p. 4622, 4623).

- *défavorable* à l'amendement n° 234 de Jean-Pierre Delalande (institue la déductibilité de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour l'emploi de personnel affecté à des tâches ménagères ou familiales dans la limite de 60 000 F) (p. 4624, 4625) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Gantier (Gilbert)* (p. 4632).

- *défavorable* à l'amendement n° 194 de M. Edmond Alphandéry (exonère d'impôt sur le revenu pendant une durée de deux ans la location de logements vacants depuis plus de six mois à la date du 1er octobre 1991 dans les communes de moins de 10 000 habitants et limite l'application de cette disposition à un logement par propriétaire) (p. 4634) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 257 de M. Philippe Auberger (institue la déduction des déficits fonciers du revenu imposable dans la limite de 50 000 F) (p. 4637) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 256 de M. Philippe Auberger (institue la déductibilité plafonnée des avantages en espèce ou en nature consentis à des collatéraux dans le besoin) (p. 4637) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 48 de M. Fabien Thiémé (porte à 15 p. 100 l'abattement sur les pensions et retraites avec un minimum de 50 p. 100 du S.M.I.C. et un maximum de quatre fois le S.M.I.C.) (p. 4638) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de M. François Rochebloine (porte à 2 200 F et indexe le plancher de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites) (p. 4638) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 254 de M. Philippe Auberger (accorde une demi-part supplémentaire aux couples ayant élevé au moins quatre enfants lorsque ces derniers sont devenus majeurs) (p. 4639) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 113 de M. Gilbert Gantier (institue, au profit des contribuables âgés de moins de trente-cinq ans, une réduction d'impôt égale à 60 p. 100 des intérêts - retenus dans la limite de 3 000 F - au titre des prêts contractés en vue du financement d'études supérieures) (p. 4640) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Jean de Gaulle (porte à 17 000 F le plafond retenu pour l'obtention de la réduction d'impôt au titre des frais de garde d'enfants) (p. 4640) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (institue une réduction d'impôt au profit des handicapés réalisant des travaux d'adaptation de leur résidence principale à leur handicap) (p. 4640) : vote réservé (p. 4641) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 183 de M. François Rochebloine (étend le bénéfice de la réduction d'impôt pour hébergement en établissement de long séjour aux contribuables non mariés et âgés de moins de soixante-dix ans) (p. 4641) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. François Rochebloine (étend le bénéfice de la réduction d'impôt pour hébergement en établissement de long séjour aux contribuables âgés de moins de soixante-dix ans) (p. 4641) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 287 de M. Jean-Pierre Brard (porte à 17 000 F et indexe le plafond de dépenses retenu pour l'obtention de la réduction d'impôt au titre de l'hébergement en établissement de long séjour et ajoute une tranche taxée à 65 p. 100 au barème de l'impôt sur le revenu) (p. 4642) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 182 de M. François Rochebloine (porte à 15 000 F et indexe le plafond de dépenses retenu pour l'obtention de la réduction d'impôt au titre de l'hébergement en établissement de long séjour) (p. 4642) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. François Rochebloine (indexe le plafond de dépenses retenu pour l'obtention de la réduction d'impôt au titre de l'hébergement en établissement de long séjour) (p. 4642) ;
- *défavorable* aux amendements n° 223, 224, 226 et 225 de M. Jean-Pierre Brard (tiennent compte des réductions d'impôt dans la détermination de la cotisation d'impôt sur le revenu susceptible d'ouvrir droit à des dégrèvements de la taxe d'habitation et relèvent à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4642, 4643) ;

Taxe d'habitation : augmentation du nombre de redevables du fait de la non-prise en compte de réductions d'impôt dans la détermination de la cotisation d'impôt sur le revenu (p. 4642, 4643).

- *défavorable* à l'amendement n° 208 de M. Gilles de Robien (accorde, sous certaines conditions, une réduction d'impôt de 5 000 F à toute personne âgée de moins de quarante ans ayant obtenu un nouveau diplôme reconnu par l'Etat) (p. 4645) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 209 de M. Gilles de Robien (exonère les revenus professionnels, dans la limite de deux mois d'activité, des personnes âgées de moins de vingt-cinq ans rattachées au foyer fiscal de leurs parents et justifiant de leur participation aux examens universitaires et assimilés du second semestre) (p. 4645) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Gilles de Robien (accorde une réduction de 5 000 F sur l'impôt dû au titre des revenus professionnels de toute personne imposable âgée de moins de vingt-cinq ans justifiant de sa participation à l'ensemble des examens d'une année universitaire) (p. 4645) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 269 de M. Edmond Alphandéry (institue un crédit d'impôt de 10 p. 100 du montant des investissements réalisés par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux) (p. 4645) ;

Impôt sur le revenu : entreprises individuelles : pénalisation par rapport aux sociétés (p. 4645).

Après l'article 4 :

- *défavorable* aux amendements n°s 127 de M. Gilbert Gantier, 128 de M. Philippe Vasseur et 258 de M. Philippe Auberger (portent à 15 p. 100 le taux de l'abattement sur les revenus fonciers) (p. 4646) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 186 de M. François Rochebloine (porte à 10 p. 100 le taux de l'abattement sur les revenus fonciers) (p. 4646) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de M. Jean de Gaulle (institue un compte d'épargne pour l'investissement des entreprises - C.E.P.I.E. - et en exonère les produits de l'impôt sur le revenu) (p. 4648) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 31 de M. Jean de Gaulle (module l'exonération d'impôt sur le revenu bénéficiant aux produits du compte d'épargne pour l'investissement des entreprises - C.E.P.I.E. - en fonction de la durée de l'engagement d'épargne) (p. 4648) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 251 de M. Philippe Auberger (institue un livret d'épargne patrimoniale en vue du règlement des droits de mutation à titre gratuit sur des biens transmis par le titulaire du livret) (p. 4648) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 171 de M. Gilbert Gantier (institue un plan d'épargne pour l'éducation donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements et dont les produits ou la rente viagère sont exonérés d'impôt sur le revenu) (p. 4649) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 172 de M. Gilbert Gantier (institue un « plan d'épargne entreprise retraite » donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements, permet à l'employeur de les abonder et, à ce titre, l'autorise à déduire jusqu'à 10 000 F par an de son bénéfice imposable et exonère d'impôt sur le revenu les produits du plan ou la rente viagère) (p. 4650) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 173 de M. Gilbert Gantier (institue un plan d'épargne en actions donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements et dont les produits ou la rente viagère sont exonérés d'impôt sur le revenu) (p. 4650).

Article 5 *(amélioration des incitations fiscales à l'acquisition de logements neufs à usage d'habitation principale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 130 corrigé de M. Ladislas Poniatowski (étend le champ d'application de l'article à l'acquisition de logements anciens nécessitant d'importants travaux de rénovation) (p. 4652) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (porte de trois à cinq ans le délai laissé aux contribuables pour occuper le logement qu'ils acquièrent en conservant le bénéfice de la réduction d'impôt) (p. 4652) : vote réservé (p. 4652) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 324 (réserve le bénéfice des dispositions de l'article aux contribuables dont le revenu imposable par part est inférieur à la limite de la dixième tranche de l'impôt sur le revenu) : retiré (p. 4653).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Gilbert Gantier (permet aux propriétaires bailleurs, s'engageant à louer un logement pour une période de six ans, d'en déduire les dépenses de réparation et d'entretien de leur revenu global imposable) (p. 4654) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. Gilbert Gantier (rend définitif le dispositif d'aide à l'investissement locatif prévu par la « loi Méhaignerie ») (p. 4654) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 200 de M. Jean-Louis Masson (aligne le régime fiscal des donations et legs faits aux musées gérés par les collectivités territoriales ou leurs groupements sur ceux faits au profit des musées nationaux ou municipaux) (p. 4654).

Après l'article 6 :

- *défavorable* à l'amendement n° 174 de M. Fabien Thiémé (exonère les chauffeurs de taxi salariés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers dans la limite de 5 000 litres pour chaque véhicule) (p. 4655) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 242 de M. Patrick Ollier (exonère de droit de bail les locations dont le loyer annuel n'excède pas 10 000 F ainsi que celles dont le bail n'excède pas douze semaines et dont le loyer annuel est compris entre 10 000 F et 50 000 F) (p. 4655) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 325 de M. Jean de Gaulle (porte le seuil d'exonération à 12 000 F en règle générale et le ramène à 25 000 F pour les locations dont le bail n'excède pas douze semaines) à l'amendement n° 242 de M. Patrick Ollier (p. 4655) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 243 de M. Patrick Ollier (relève le seuil d'exonération du droit de bail pour les locations de meublés classés en catégorie « tourisme ») (p. 4655).

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de M. Fabien Thiémé (soumet l'exonération de la plus-value réalisée sur la résidence principale à la condition que le vendeur ait été antérieurement domicilié fiscalement en France pendant au moins un an) (p. 4657) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. Gilbert Gantier (porte de 6 000 F à 10 000 F l'abattement sur le total des plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits de toute nature réalisées par les particuliers) (p. 4659) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 62 de M. Jean-Pierre Brard (porte de 3 000 F à 10 000 F la déduction de l'actif successoral au titre des frais funéraires et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués des sociétés) (p. 4660) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 250 rectifié de M. François Grussenmeyer (institue une réduction de 75 p. 100 du droit de consommation, dans la limite de dix litres d'alcool pur par an, au profit des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru ne bénéficiant pas du « privilége des bouilleurs de cru ») (p. 4661).

Article 8 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués et de celui des acomptes) :*

- *favorable* (p. 4662) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 141 de M. Gilbert Gantier (fixe à 33,33 p. 100 le taux de l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1991) (p. 4662) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 4663) : vote réservé (p. 4663) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 56 de M. Fabien Thiémé (porte à 45 p. 100 le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués) (p. 4663) ;

Entreprises : investissements à l'étranger (p. 4663).

Impôt sur le revenu : avoir fiscal (p. 4663).

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de M. Gilbert Gantier (fixe à 33,33 p. 100 le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués) (p. 4662) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 57 de M. Fabien Thiémé (subordonne la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices distribués à l'information et à la consultation des comités d'entreprise ou à défaut des délégués du personnel sur les projets de l'entreprise visant à traduire cette mesure au niveau de l'emploi et de l'investissement) (p. 4663) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 264 de M. Philippe Auberger (supprime la condition de détention du capital à plus de 50 p. 100 par des personnes physiques permettant aux P.M.E. de bénéficier du taux de 33,33 p. 100 pour les acomptes de l'impôt sur les sociétés) (p. 4664) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 121 de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice de la réduction à 33,33 p. 100 du taux des acomptes de l'impôt sur les sociétés aux entreprises du bâtiment et des travaux publics satisfaisant aux conditions imposées par l'article aux P.M.E. industrielles) (p. 4664, 4665) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 263 de M. Philippe Auberger (étend le bénéfice de la réduction à 33,33 p. 100 du taux des acomptes de l'impôt sur les sociétés aux entreprises du bâtiment satisfaisant aux conditions imposées par l'article aux P.M.E. industrielles) (p. 4664, 4665) ;
- *favorable* à l'amendement n° 320 du Gouvernement (précise la notion d'activité principale dans le secteur dans le secteur de l'industrie pour le bénéfice de la réduction à 33,33 p. 100 du taux des acomptes de l'impôt sur les sociétés) (p. 4665) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (de précision) ; rectifié par le Gouvernement (ajoute les chiffres 36 p. 100 et 33,33 p. 100 aux mots « taux normal » et « taux réduit ») : vote réservé (p. 4665) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Philippe Auberger (précise que les acomptes de l'impôt sur les sociétés sont calculés sur le montant du bénéfice prévisionnel après imputation des crédits d'impôt et avoirs fiscaux) (p. 4666) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 266 de M. Philippe Auberger (précise que les acomptes de l'impôt sur les sociétés sont calculés sur le montant de la cotisation totale d'impôt dont la société sera finalement redevable après imputation des crédits d'impôts et avoirs fiscaux) (p. 4666) ;
- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (fixe la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la cessation du versement d'acomptes aux acomptes échus en cours d'exercices ouverts à compter du 1er janvier 1992) (p. 4666) : vote réservé (p. 4666) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;
- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rédactionnel) (p. 4666) : vote réservé (p. 4666) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817).

Après l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Gilbert Gantier (institue un amortissement à 100 p. 100 dès l'année de leur réalisation sur les investissements affectés à la recherche par les entreprises du secteur pharmaceutique) (p. 4667) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 267 corrigé de M. Philippe Auberger (ramène de 35 p. 100 à 25 p. 100 le taux du prélèvement libératoire applicable aux placements à revenu fixe autres que les obligations et titres assimilés) (p. 4667) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4667).

- *ses observations* sur l'amendement n° 150 de M. Gilbert Gantier (ramène de 95 p. 100 à 75 p. 100 le degré d'intégration financière déterminant l'application du régime des groupes en matière d'impôt sur les sociétés) (p. 4667) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. Gilbert Gantier (autorise les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable les versements à des établissements d'enseignement public ou privé sous contrat dans la limite de 5/1000 de leur chiffre d'affaires) (p. 4668).

Article 9 *(taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés) :*

- *défavorable* aux amendements nos 33 de M. Jean de Gaulle et 94 de M. Edmond Alphandéry (de suppression) (p. 4669) ;

Observations sur le rappel au règlement de : *Gantier (Gilbert)* (p. 4674).

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) (p. 4675) : vote réservé (p. 4676) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;
- *défavorable* aux sous-amendements nos 311 de M. Edmond Alphandéry et 312 de M. Gilbert Gantier (fixent la date d'application de l'article au 1er janvier 1992) à l'amendement n° 9 de la commission (p. 4675) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 313 de M. Gilbert Gantier (fixe la date d'application de l'article au 24 septembre 1991) à l'amendement n° 9 de la commission (p. 4675) ;
- *défavorable* aux sous-amendements nos 314 de M. Edmond Alphandéry, 315 de M. Philippe Vasseur, 316 de M. Philippe Auberger (fixent la date d'application de l'article au 18 septembre 1991) à l'amendement n° 9 de la commission (p. 4676) ;
- *défavorable* aux amendements nos 95 de M. Edmond Alphandéry et 147 de M. Gilbert Gantier (fixent la date d'application de l'article au 1er janvier 1992) (p. 4676) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 148 corrigé de M. Gilbert Gantier (fixe la date d'application de l'article au 24 septembre 1991) (p. 4676) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 96 de M. Edmond Alphandéry (fixe la date d'application de l'article au 18 septembre 1991) (p. 4676) ;
- *défavorable* aux amendements nos 149 de M. Philippe Vasseur et 286 de M. Philippe Auberger (fixent la date d'application de l'article au 18 septembre 1991) (p. 4676) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 59 corrigé de M. Jean Tardito (applique le taux de 34 p. 100 à l'ensemble des plus-values à long terme des sociétés) (p. 4676) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Philippe Vasseur (fixe au 18 septembre 1991 la date d'application du nouveau régime de compensation de certaines plus-values à long terme) (p. 4677) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (précise les conditions d'imputation des moins-values) (p. 4677) : vote réservé (p. 4677) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 145 de M. Gilbert Gantier (impute les moins-values à long terme afférentes à des éléments d'actif sur la base du taux de 19 p. 100) (p. 4677) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) (p. 4677) : vote réservé (p. 4677) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

Plus-values : imposition : délai pour l'imputation des moins-values (p. 4677).

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (fixe la date d'application de l'article aux exercices clos à compter du 1er octobre 1991) (p. 4677) ; rectifié par le Gouvernement (pour coordination) : vote réservé (p. 4677) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 146 de M. Charles Millon (ramène à 18 p. 100 le taux d'imposition des plus-values réinvesties dans l'entreprise) (p. 4678).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Gilbert Gantier (exonère les plus-values dégagées à l'occasion de scissions ou d'apports partiels d'actifs) (p. 4678) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 134 de M. Charles Millon (réduit de 4,8 p. 100 à 1 p. 100 le droit d'enregistrement applicable aux cessions de parts sociales des sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions) (p. 4678).

Article 10 *(réforme du droit d'apport) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (étend le bénéfice du droit fixe de 430 F aux apports de terrains à bâtir) (p. 4679) : vote réservé (p. 4679) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (de conséquence) (p. 4679) : vote réservé (p. 4679) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *son* amendement n° 175 (soumet de plein droit au régime des fusions les apports faits à une société étrangère) (p. 4679) : vote réservé (p. 4680) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *favorable* à l'amendement n° 321 du Gouvernement (de coordination) (p. 4680).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 89 deuxième rectification de M. Léonce Deprez (institue le dégrèvement total de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue sur les prés, prairies naturelles, herbages, pâturages et autres terrains concourant à l'élevage) (p. 4681) ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : réforme (p. 4681).

- *défavorable* à l'amendement n° 197 deuxième rectification de M. Jean de Gaulle (institue le dégrèvement total des parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) (p. 4681) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 327 du Gouvernement (porte de 45 p. 100 à 70 p. 100 pour 1991 et 1992 le dégrèvement des parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties prévu par l'article 6 de la loi de finances pour 1991) (p. 4681) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 198 deuxième rectification de M. Jean de Gaulle (institue un dégrèvement de 70 p. 100 des parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, classées dans la catégorie des prés, prairies naturelles, herbages et pâturages, le réserve aux propriétés réalisant un revenu fiscal inférieur à 120 000 F et en fait bénéficier le fermier) (p. 4681, 4682, 4683) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de M. Jean Tardito (diminue de 25 p. 100 les bases d'imposition sur les propriétés non bâties pour les sols, terres et terrains affectés à une exploitation agricole de moins de 50 hectares de surface agricole utile et n'accorde l'abattement de 16 p. 100 sur les bases de la taxe professionnelle qu'aux entreprises situées dans les communes où le taux de taxe professionnelle est supérieur au taux moyen national) (p. 4685) ;

Taxe professionnelle : réforme (p. 4685).

Article 11 *(aménagement des règles de rappel des donations antérieures pour l'application des droits de mutation à titre gratuit) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 245 de M. Patrick Ollier (ramène de dix à cinq ans le délai de rappel fiscal des donations antérieures concernant des terres agricoles) (p. 4686) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 273 de M. Gilbert Gantier (supprime tout délai pour le rappel fiscal des donations de biens professionnels en cas de succession ouverte à la suite du décès accidentel du donateur) (p. 4686, 4687).

Après l'article 11 :

- *défavorable* à l'amendement n° 162 corrigé de M. Philippe Vasseur (relève les déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements) (p. 4687, 4688) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de M. Jean de Gaulle (relève les déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements et étend leur utilisation à l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) (p. 4687, 4688) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 296 de M. Philippe Vasseur (étend l'utilisation des déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements à l'acquisition de parts ou d'actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) (p. 4687, 4688) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 298 de M. Philippe Vasseur (étend l'exonération des plus-values accordée aux exploitants agricoles à la suite d'une expropriation si en cas de force majeure l'exploitant ne peut poursuivre son activité) (p. 4688) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de M. Jean de Gaulle (maintient les modalités d'imposition du régime agricole pour les activités de nature artisanale, industrielle ou commerciale ne dépassant pas 30 p. 100 du chiffre d'affaires des exploitations agricoles) (p. 4688) ;

Agriculture : pluriactivité (p. 4688).

- *ses observations* sur les amendements nos 137 corrigé de M. Gilbert Gantier et 239 corrigé de M. Patrick Balkany (étendent le bénéfice du crédit d'impôt recherche aux dépenses relatives à la création de nouvelles collections des industries saisonnières) (p. 4689) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. Jean de Gaulle (institue une exonération totale à hauteur de 500 000 F et une réfaction de moitié au-delà sur la valeur des immeubles affectés à l'exercice d'une activité agricole faisant l'objet d'une mutation à titre gratuit) (p. 4689) ;

Agriculture : exploitations : transmissions (p. 4689).

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Jean de Gaulle (porte à 350 000 F l'abattement sur les mutations à titre gratuit en ligne directe et à 400 000 F celui bénéficiant au conjoint survivant) (p. 4690) ;

Impôts sur la fortune et le patrimoine : droits de succession : abattements : indexation (p. 4690).

- *défavorable* à l'amendement n° 278 de M. Philippe Auberger (porte à 325 000 F l'abattement sur les mutations à titre gratuit en ligne directe et à 350 000 F celui bénéficiant au conjoint survivant) (p. 4690) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 189 corrigé de M. François Rochebloine (porte à 310 000 F l'abattement sur les mutations à titre gratuit en ligne directe et à 340 000 F celui bénéficiant au conjoint survivant) (p. 4690) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 303 de M. Ambroise Guellec (porte à 500 000 F l'abattement sur les mutations à titre gratuit en ligne directe ou bénéficiant au conjoint survivant lorsqu'elles concernent des exploitations agricoles) (p. 4690) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 294 de M. Jean Briane (exonère de droits de mutation les transmissions à titre gratuit des biens professionnels agricoles dont la valeur n'excède pas 800 000 F et les exonère de 50 p. 100 lorsque la valeur totale des biens transmis excède ce montant) (p. 4691) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 91 de M. Léonce Deprez et 35 de M. Jean de Gaulle (étendent à toutes les transmissions des biens agricoles loués à bail à long terme l'exonération des trois quarts de leur valeur prévue pour leur première transmission par l'article 793 du code général des impôts) (p. 4691) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 135 de M. Philippe Vasseur (exonère de droits de mutation à titre gratuit les terres agricoles d'une valeur inférieure à 600 000 F dans la succession à condition que l'héritier s'engage à les maintenir en exploitation pendant une durée de cinq ans) (p. 4691) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Jean de Gaulle (porte à 750 000 F le plafond, mentionné à l'article 793 *bis* du code général des impôts, dans la limite duquel un abattement de 75 p. 100 est pratiqué sur la valeur de biens agricoles faisant l'objet d'une mutation à titre gratuit) (p. 4691) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 308 de M. Germain Gengenwin (supprime progressivement la taxe sur les betteraves perçue au profit du budget annexe des prestations agricoles (B.A.P.S.A.) et majore à due concurrence la cotisation de T.V.A. affectée au B.A.P.S.A.) (p. 4692) ;

Agriculture : cotisations sociales : réforme (p. 4692).

- *ses observations* sur l'amendement n° 110 rectifié de M. Jean de Gaulle (indexe les abattements pratiqués sur les mutations à titre gratuit) (p. 4692) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 63 de M. Fabien Thiémé (taxe à 10 p. 100 de leur valeur les achats d'actions de sociétés étrangères effectués par des sociétés françaises) (p. 4692) ;

Entreprises : investissements à l'étranger et investissements d'entreprises étrangères en France (p. 4692).

Article 12 *(allégement des droits sur les cessions de fonds de commerce) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 140 corrigé de M. Gilbert Gantier (porte à 700 000 F la fraction de la valeur taxable au taux de 6 p. 100) (p. 4693) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 191 de M. Jean de Gaulle (porte l'exonération à 150 000 F et ramène les taux de 6 p. 100 et de 11,8 p. 100 à respectivement 5 p. 100 et 10 p. 100) (p. 4693).

Après l'article 12 :

- *défavorable* à l'amendement n° 193 de M. Gilbert Gantier (réduit les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les sociétés) (p. 4694) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 151 de M. Gilbert Gantier (réduit de 13,8 p. 100 à 10 p. 100 le taux du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de propriétés) (p. 4694) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 152 de M. Charles Millon (réduit de 8,6 p. 100 à 5 p. 100 le taux du droit d'apport portant sur les immeubles et les fonds de commerce) (p. 4694).

Article 14 *(aménagement du régime d'imposition des plus-values d'apport en société) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rédactionnel) (p. 4695) : vote réservé (p. 4695) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (applique les dispositions de l'article aux opérations réalisées à compter du 18 septembre 1991) (p. 4695) : vote réservé (p. 4695) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 280 de M. Philippe Auberger (supprime le précompte portant sur les distributions prélevées sur des résultats d'exercices clos depuis plus de cinq ans) (p. 4695) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 293 de M. Michel Voisin (supprime l'impôt de bourse) (p. 4695) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 279 de M. Philippe Auberger (supprime l'impôt de bourse sur les opérations portant sur les blocs de contrôle) (p. 4696).

Avant l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 155 de M. Gilbert Gantier (attribue une majoration de la dotation de compensation au titre de la dotation globale de fonctionnement aux communes qui passeraient avec l'Etat des conventions mettant en œuvre des actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie) (p. 4696).

Article 16 *(amortissement exceptionnel des véhicules électriques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 157 corrigé de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice des dispositions de l'article aux véhicules fonctionnant au gaz propane liquéfié) (p. 4697).

Après l'article 16 :

- *défavorable* à l'amendement n° 156 corrigé de M. Gilbert Gantier (porte à 75 000 F le plafond de la déduction pour amortissement des véhicules de société) (p. 4697) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Jean de Gaulle (réduit progressivement jusqu'à 25 p. 100 le taux de prélèvement libératoire sur les placements à revenus fixes autres que les obligations) (p. 4697).

Après l'article 18 :

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de M. Fabien Thiémé (exonère de la taxe sur les salaires les organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4697, 4698) ;

Impôts et taxes : taxe sur les salaires : diminution du taux (p. 4697).

- *ses observations* sur l'amendement n° 118 corrigé de M. Gilbert Gantier (ramène le décalage de la T.V.A. à 50 p. 100 de son montant et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4698) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 97 deuxième correction de M. Edmond Alphandéry (supprime immédiatement la régle du décalage d'un mois de la T.V.A. pour les nouvelles entreprises, fixe un échéancier la supprimant en dix ans pour les autres entreprises et finance ces mesures par des privatisations) (p. 4698) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 275 corrigé de M. Gilbert Gantier (réduit à 17,6 p. 100 le taux normal de la T.V.A. et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4698, 4699) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4699).

- *défavorable* à l'amendement n° 196 corrigé de M. Edmond Alphandéry (réduit à 18,2 p. 100 le taux normal de la T.V.A. et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4698, 4699) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Fabien Thiémé (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable à certains produits alimentaires, relève le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués, supprime l'avoir fiscal et crée une surtaxe sur les revenus des placements financiers et immobiliers) (p. 4699) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4699).

- *défavorable* à l'amendement n° 66 de M. Fabien Thiémé (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux fournitures scolaires et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4699) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Fabien Thiémé (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits pharmaceutiques et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4699) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Fabien Thiémé (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux journaux d'opinion et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4699) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 259 corrigé de M. Robert-André Vivien (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. sur la redevance pour droit d'usage des réseaux câblés télévisuels) (p. 4703) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4703).

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Fabien Thiémé (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux ventes de voitures automobiles adaptées pour les handicapés ainsi qu'à tous les équipements spéciaux, accessoires et équipements des voitures automobiles adaptées pour les handicapés et majore l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés) (p. 4704) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 116 corrigé de M. Gilbert Gantier et 284 de M. Claude Dhinnin (ramènent à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits de l'horticulture et de la sylviculture) (p. 4705) ;

Agriculture : horticulture : distorsions de concurrence (p. 4706).

- *défavorable* à l'amendement n° 199 de M. Jean Tardito (ramène à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits de l'horticulture et de la sylviculture et supprime l'avoir fiscal) (p. 4705) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 117 de M. Gilbert Gantier (reporte au 1er janvier 1993 le relèvement à 18,6 p. 100 du taux de la T.V.A. sur les produits de l'horticulture et de la sylviculture) (p. 4705) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 114 corrigé de M. Ladislas Poniatowski (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits issus du débroussaillement des forêts) (p. 4706, 4707) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4706, 4707).

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de M. Gilbert Gantier (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux véhicules automobiles terrestres à moteur fonctionnant exclusivement au moyen de l'énergie électrique) (p. 4707) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 90 de M. Léonce Deprez (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux locations d'espaces publicitaires sur les terrains de sport consenties par les associations sportives, les sociétés à objet sportif et les sociétés d'économie mixte) (p. 4707) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 236 de M. Michel Giraud (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux prestations de traitement et de collecte des ordures ménagères effectuées dans le cadre du service public local pour le compte des collectivités locales ou de leurs groupements) (p. 4708) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4708).

- *ses observations* sur les amendements n°s 237 de M Michel Giraud et 299 de M. Ladislas Poniatowski (réduisent à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux prestations de traitement des ordures ménagères effectuées dans le cadre du service public local pour le compte des collectivités locales ou de leurs groupements) (p. 4708) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 153 de M. Georges Colombier (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux prestations de traitement des ordures ménagères effectuées dans le cadre du service public local pour le compte des collectivités locales ou de leurs groupements à condition que ces prestations permettent la production d'énergie ou de compost ou le recyclage des matières collectées) (p. 4708) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 235 de M. Jacques Toubon (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux opérations portant sur les œuvres d'art originales) (p. 4710, 4711) ;

Arts et spectacles : encouragement à la création et 1 p. 100 culturel (p. 4711).

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4710, 4711).

Politique générale : corporatismes (p. 4711).

- *défavorable* à l'amendement n° 329 du Gouvernement (réduit à 5,5 p. 100, jusqu'au 31 décembre 1992, le taux de la T.V.A. applicable aux opérations portant sur les œuvres d'art originales d'auteurs vivants) (p. 4710, 4711) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 111 de M. Charles Millon (supprime le taux majoré de la T.V.A. et finance cette mesure par des privatisations) (p. 4713) ;
- *ses observations* sur l'amendement 176 de M. Jean-Paul de Rocca Serra (réduit à 16,5 p. 100 le taux majoré de la T.V.A. applicable à la région Corse) (p. 4713) ;

Impôts et taxes : Corse : régime fiscal (p. 4713).

Article 19 *(assujettissement au droit de mutation à titre onéreux des ventes aux enchères publiques de meubles) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (maintient l'assujettissement à la T.V.A. des ventes aux enchères publiques de meubles effectuées par les vendeurs redevables de la T.V.A.) : adopté (p. 4714) ;

Politique générale : corporatismes (p. 4714).

Article 20 *(réduction du taux de la taxe sur les conventions d'assurances applicable à certains contrats) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 159 corrigé de M. Gilbert Gantier (réduit à 6 p. 100 le taux de la taxe sur les conventions relatives aux véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes) (p. 4715) ;

Communautés européennes :

- distorsions de concurrence (p. 4715) ;
- harmonisation fiscale (p. 4715).

- *ses observations* sur l'amendement n° 160 corrigé de M. Gilbert Gantier (réduit à 10 p. 100 le taux de la taxe sur les conventions relatives aux véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes dont le propriétaire est inscrit au registre des métiers ou au registre du commerce et des sociétés) (p. 4715).

Après l'article 20 :

- *défavorable* à l'amendement n° 71 de M. Jean-Pierre Brard (institue une taxation progressive des plus-values sur valeurs mobilières au taux de 16 p. 100 pour celles comprises entre 50 000 F et 200 000 F et à celui de 25 p. 100 au-delà) (p. 4717) ;

Assemblée nationale : amendements : ordonnancement dans la discussion (p. 4716).

Taxe foncière sur les propriétés bâties (p. 4716).

- *défavorable* à l'amendement n° 72 de M. Jean-Pierre Brard (intègre les plus-values sur valeurs mobilières dans le revenu imposable ou dans le bénéfice lorsque le montant des cessions excède 150 000 F par an) (p. 4717) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4717).

Plus-values mobilières : revalorisation ou non du montant des cessions déclenchant l'imposition (p. 4717).

- *défavorable* à l'amendement n° 73 de M. Jean-Pierre Brard (institue une taxe de 25 p. 100 sur le bénéfice net réalisé par les entreprises qui commercialisent du pétrole en France) (p. 4724) ;
- *favorable* à l'amendement n° 230 de M. Jacques Roger-Machart (soumet aux droits de succession les primes d'assurance vie versées après soixante-six ans) (p. 4724).

Article 21 *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation applicable au gazole) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 161 corrigé de M. Gilbert Gantier et 247 de M. Patrick Ollier (de suppression) (p. 4725) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4725, 4726).

Environnement : fiscalité (p. 4725).

Après l'article 22 :

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (exonère de droit de bail, dans la limite de deux locaux par propriétaire, les loyers d'un montant inférieur à 12 000 F et ceux des meublés classés « tourisme » compris entre 12 000 F et 25 000 F s'ils sont loués pour des durées inférieures à douze semaines) (p. 4727) : retiré (p. 4727).

Article 22 précédemment réservé *(taxation au taux des taxes applicables au supercarburant plombé des produits employés ou vendus pour des usages non autorisés)* et amendements **après l'article 23 :**

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (exonère l'ester d'huile de colza et de tournesol utilisé par les transports publics locaux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et rend éligibles au fonds de compensation de la T.V.A. les dépenses afférentes à la T.V.A. supportées par ces produits) (p. 4728) : vote réservé (p. 4730) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Agriculture : limites du débouché offert par l'ester d'huile de colza et de tournesol (p. 4728, 4729).

- *défavorable* au sous-amendement n° 283 de M. Jean-Louis Masson (étend le bénéfice des dispositions de l'amendement à tout utilisateur, comme carburant, d'ester d'huile de colza ou de tournesol) à l'amendement n° 22 de la commission (p. 4729) ;

Energie : biocarburants (p. 4729).

- *défavorable* à l'amendement n° 55 de M. Fabien Thiémé (exonère de la taxe sur les salaires les associations d'aide à domicile, les caisses des écoles ainsi que les hôpitaux et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4730) ;

Impôts et taxes : taxe sur les salaires : réduction du taux (p. 4730).

Après l'article 24 :

- *défavorable* à l'amendement n° 190 de M. François Rochebloine (relève de 20 p. 100 les limites d'application du régime d'imposition au forfait) (p. 4730) ;
- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (prévoit que l'abattement dont bénéficient les adhérents à un centre de gestion agréé s'applique distinctement sur le bénéfice net agricole déclaré par chacun des membres du foyer fiscal gérant une exploitation agricole autonome et adhérant, à titre personnel, à un centre de gestion agréé) ; *ses observations :* vote réservé (p. 4731) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 25 *(relèvement des taux du droit de francisation et de navigation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 163 corrigé de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4731).

Article 26 *(reconduction du régime fiscal des entreprises de presse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 202 de M. Jean-Louis Masson (étend le bénéfice des avantages fiscaux accordés à la presse aux publications paraissant régulièrement au moins quatre fois par an) (p. 4732).

Après l'article 26 :

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de M. Jean-Louis Masson (exonère de la T.V.A. les numéros d'écrits périodiques à caractère politique distribués gratuitement) (p. 4732) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4732).

Article 27 *(reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 99 de M. Edmond Alphandéry, 164 corrigé de M. Gilbert Gantier et 204 de M. Jean-Louis Masson (de suppression) (p. 4733) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 74 de M. Jean Tardito (relève de 12 à 20 p. 100 le taux du prélèvement) (p. 4734) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 205 de M. Jean-Louis Masson (réduit de moitié le taux du prélèvement) (p. 4734).

Après l'article 27 :

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de M. Jean-Pierre Brard (inclut les biens professionnels dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale excède 6 000 000 F) (p. 4735) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 76 de M. Jean-Pierre Brard (exclut de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection créés depuis moins de quinze ans et dont la valeur globale n'excède pas 1 000 000 F) (p. 4735) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 77 de M. Jean-Pierre Brard (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont le prix d'achat unitaire excède 1 000 000 F) (p. 4735).

Article 28 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 79 de M. Jean-Pierre Brard (propose un nouveau barème) (p. 4736) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 206 de M. Jean-Louis Masson (accorde deux parts aux couples mariés pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4736).

Après l'article 28 :

- *défavorable* à l'amendement n° 165 corrigé de M. Gilbert Gantier (exclut la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4736) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Jean-Louis Masson (exclut la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune dans la limite de 2 000 000 F) (p. 4736) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 80 de M. Jean-Pierre Brard (institue une taxation spécifique des biens professionnels à l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 4737) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 81 de M. Fabien Thiémé (limite l'exonération de la plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale et réduit les abattements pour durée de détention sur les plus-values immobilières taxables) (p. 4737) ;
- *favorable* à l'amendement n° 232 de M. Michel Barnier (étend la possibilité de dation en paiement des droits de succession aux immeubles dont la situation ainsi que l'intérêt écologique ou paysager justifient la conservation à l'état naturel) (p. 4737, 4738) ;

Impôts sur la fortune et le patrimoine : successions : dation (p. 4738).

Lois de finances : loi organique : non-affectation des recettes (p. 4738).

- *défavorable* à l'amendement n° 233 de M. Michel Barnier (étend le bénéfice de l'amortissement à 100 p. 100 la première année prévu pour la protection de l'environnement aux investissements de sécurité réalisés par les installations classées au sens de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976) (p. 4739).

Article 29 *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 100 de M. Edmond Alphandéry (propose une hausse supérieure du droit de consommation) (p. 4740, 4741) ;

Lois : remise en cause de dispositions législatives (p. 4740).

Tabac : consommation : effet prix (p. 4740, 4741).

- *ses observations* sur l'amendement n° 333 du Gouvernement (reporte au 20 avril 1992 la hausse du droit de consommation prévue pour le 3 février 1992) (p. 4741 ;

Politique économique : indice des prix (p. 4741).

Tabac : prix : cumul au 20 avril 1992 du relèvement du droit de consommation et de la majoration du prix industriel (p. 4741).

- *défavorable* à l'amendement n° 300 de M. André Santini (diminue la hausse du droit de consommation sur les cigares) (p. 4742).

Après l'article 29 :

- *défavorable* à l'amendement n° 82 rectifié de M. Jean Tardito (institue un dégrèvement de quinze ans à compter de la date d'achèvement, avec effet rétroactif, de la taxe foncière sur les propriétés bâties portant sur les constructions financées principalement ou non par un prêt aidé à l'accession à la propriété) (p. 4743) ;

Logement : résidence principale : aide fiscale à l'acquisition (p. 4743).

Article 30 *(relèvement de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 167 corrigé de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 4744) ;

Régions : Ile-de-France :

- paralysie (p. 4744) ;
- taxe sur les bureaux : emploi des fonds (p. 4744).

Après l'article 32 :

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de M. Philippe Vasseur (attribue une majoration de la dotation de compensation au titre de la dotation de fonctionnement aux communes de moins de 2 000 habitants concluant avec l'Etat des conventions portant sur le maintien de commerces de proximité et le développement d'activités économiques) (p. 4744) ;
- *favorable* à l'amendement n° 289 de M. Guy Malandain (unifie à 2,5 p. 100 les taux de la taxe additionnelle au droit de bail et y assujettit les immeubles de plus de quinze ans) (p. 4745) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 337 de M. Edmond Alphandéry (réduit le taux à 2 p. 100) à l'amendement n° 336 du Gouvernement (unifie à 2,5 p. 100 les taux de la taxe additionnelle au droit de bail et y assujettit les immeubles de plus de quinze ans) (p. 4745).

Après l'article 34 :

- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Philippe Vasseur (porte de 60 p. 100 à 70 p. 100 la possibilité de réduction du taux de la taxe sur les betteraves affectée au budget annexe des prestations sociales agricoles - B.A.P.S.A.) (p. 4746).

Article 35 *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 44 de M. Philippe Vasseur, 86 de M. Jean Tardito, 104 de M. Edmond Alphandéry, 248 de M. Patrick Ollier, 260 de M. Jean de Lipkowski et 309 de M. Germain Gengenwin (de suppression) (p. 4747) ;

Retraites : réforme : harmonisation des régimes (p. 4746, 4747).

Sécurité sociale : non-application de la loi de généralisation votée en 1945 (p. 4747).

Article 36 *(ajustement du montant de la T.V.A. affecté au budget annexe des prestations sociales agricoles - B.A.P.S.A.) :*

- *défavorable* aux amendements n° 45 de M. Philippe Vasseur, 105 de M. Edmond Alphandéry, 249 de M. Patrick Ollier et 310 de M. Germain Gengenwin (de suppression) (p. 4747, 4748).

Article 37 *(relèvement du tarif et aménagement du recouvrement de la taxe de sûreté sur les aéroports) :*

- *ses observations* (p. 4748) ;

Transports : aviation civile :

- budget annexe (p. 4748, 4749) ;
- Direction générale de l'aviation civile (p. 4748).

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de précision) (p. 4749) : vote réservé (p. 4749) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;
- *favorable* à l'amendement n° 334 du Gouvernement (mentionne expressément le caractère contradictoire de la procédure préalable à la mise en recouvrement de pénalités) (p. 4749) ;
- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (supprime la référence au décret fixant les conditions d'application de l'article) : vote réservé (p. 4649) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817).

Article 38 *(majoration des rentes viagères) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 170 de M. André Rossi (dispose que le Gouvernement présentera avant le 31 décembre 1992 un rapport précisant la perte de pouvoir d'achat subie par les rentes viagères du fait de leur indexation sur l'indice des prix à la consommation hors tabac) (p. 4750).

Après l'article 17 *(suite) :*

- *son* amendement n° 328 rectifié précédemment réservé (assouplit les conditions mises à la déductibilité des intérêts d'emprunts afférents à l'acquisition de la résidence principale) : vote réservé (p. 4751) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 18 précédemment réservé *(aménagement des droits d'enregistrement sur les actes des huissiers de justice) :*

- *son* amendement n° 335 (porte de 40 F à 50 F le montant du droit simple applicable aux interventions des huissiers de justice) (p. 4751) : vote réservé (p. 4752) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817).

Article 7 précédemment réservé *(pérennisation des mesures d'allégement de la taxe d'habitation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 53 de M. Jean Tardito (réduit à 2 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4756) ;

Taxe d'habitation : nécessité de conserver une sensibilité financière et politique de la population aux décisions de fixation des taux (p. 4756).

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Jean Tardito (réduit à 2 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts, réserve le bénéfice de cette disposition aux habitations dont la valeur locative n'excède pas 50 000 F et supprime l'avoir fiscal) (p. 4756) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 212 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2,1 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4757) ;

Taxe d'habitation : plafonnement (p. 4757).

- *défavorable* à l'amendement n° 213 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2,2 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4757) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 214 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2,3 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4758) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2,4 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4758) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 216 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2,5 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4758) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 217 de M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2,6 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4758) ;

Taxe d'habitation : taxe départementale sur le revenu : attitude du groupe communiste (p. 4758).

- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (dégrève d'office les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion - R.M.I. - de la taxe départementale sur le revenu) (p. 4759) : retiré (p. 4759) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 219 de M. Jean-Pierre Brard (porte le plafonnement du dégrèvement de la taxe d'habitation effectué en fonction du revenu imposable à 80 p. 100 de la différence entre la cotisation brute et le montant de référence mentionné à l'article 1414 C du code général des impôts et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4760).

Article 17 précédemment réservé *(remplacement des dégrèvements d'office d'impôts locaux par une exonération) :*

- *défavorable* aux amendements nos 158 corrigé de M. Gilbert Gantier et 246 de M. Patrick Ollier (de suppression) (p. 4760, 4761) ;

Collectivités locales : autonomie (p. 4760, 4761, 4762).

Politique économique : pouvoir d'achat (p. 4761).

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (dégrève d'office les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion - R.M.I. - de la taxe d'habitation) : vote réservé (p. 4762) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817) ;

- *retire* l'amendement n° 18 de la commission (de coordination) (p. 4762) ;

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (corrige une erreur matérielle) : vote réservé (p. 4762) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [22 octobre 1991] (p. 4817).

Après l'article 29 *(suite) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 341 du Gouvernement (porte de 30 à 50 p. 100 du chiffre d'affaires le taux de la taxation des services d'informations téléphoniques ou télématiques à caractère pornographique) (p. 4763) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 344 de M. Philippe Auberger (porte à 100 p. 100 du chiffre d'affaires le taux de la taxation des services d'informations téléphoniques ou télématiques à caractère pornographique) à l'amendement n° 341 du Gouvernement (p. 4763) ;

Constitution : constitutionnalité du sous-amendement (p. 4763).

- *favorable* à l'amendement n° 339 du Gouvernement (majore les tarifs du droit de timbre de dimension) (p. 4763) ;

- *favorable* à l'amendement n° 342 du Gouvernement (majore les tarifs des droits de timbre perçus au titre de la délivrance de la carte nationale d'identité et lors du renouvellement de la carte de séjour des étrangers) (p. 4763) ;

- *favorable* à l'amendement n° 340 du Gouvernement (majore le tarif du droit d'examen pour l'obtention du permis de conduire des véhicules à moteur) (p. 4763) ;

- *favorable* à l'amendement n° 338 du Gouvernement (majore le tarif du droit fixe d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière) (p. 4763).

Article 32 précédemment réservé *(aménagement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (de suppression) (p. 4765, 4766) : vote réservé (p. 4768) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Collectivités locales :

- concours de l'Etat (p. 4765) ;
- discrimination entre les collectivités pour la perception de dotations (p. 4766).

Gouvernement : attitude du ministre de l'économie et des finances à l'égard des collectivités locales (p. 4765).

- *favorable* à l'amendement n° 343 du Gouvernement (maintient le versement de la fraction de la compensation excédant 2 p. 100 des recettes fiscales et exclut du dispositif de l'article les communes percevant la dotation de solidarité urbaine ou la dotation de solidarité Ile-de-France, les départements bénéficiaires de la dotation de solidarité ainsi que toutes les collectivités dont les bases de taxe professionnelle par habitant sont inférieures à la moyenne nationale des collectivités de même nature) ; rectifié (ajout de précisions rédactionnelles) (p. 4766, 4771, 4772) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 4772).

- *défavorable* au sous-amendement n° 346 de M. Philippe Auberger (précise que l'appréciation du montant par habitant des bases de taxe professionnelle se fait par référence aux collectivités de même nature et de même strate de population) à l'amendement n° 343 du Gouvernement (p. 4771) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 222 de M. Jean-Pierre Brard (exclut du dispositif de l'article les communes éligibles à la dotation de solidarité Ile-de-France ou comportant au moins un quartier faisant l'objet d'une procédure de développement social urbain) (p. 4773).

Article 39 et état A *(équilibre général du budget) :*

- *favorable* à l'amendement n° 345 du Gouvernement (majore et minore des évaluations de recettes et prend en compte des dépenses acceptées par le Gouvernement en cours de discussion) (p. 4790).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget : Artisanat, commerce et consommation. - *Vote des crédits* [14 novembre 1991] :

Article 85 *(taxe pour frais de chambres de métiers) :*

- *son* amendement n° 57 soutenu par M. Alain Griotteray (prévoit que la majoration de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle est destinée aux seules actions de développement de l'artisanat) : adopté (p. 5983).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 62 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Gilbert Gantier (dispose que le Gouvernement établira avant le 31 décembre 1992 un rapport comprenant un état détaillé de la situation patrimoniale de l'Etat) (p. 6092).

Article 64 *(exonération temporaire et facultative de taxe professionnelle des investissements de désulfuration et de conversion du fioul lourd) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (étend le dispositif de l'article aux investissements conduisant à la production de soufre liquide) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 6094).

Article 65 *(exonération temporaire et facultative de taxe professionnelle des installations de stockage de gaz) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6095).

Avant l'article 68 :

- *défavorable* à l'amendement n° 43 corrigé de M. Gilbert Gantier (institue un « plan d'épargne entreprise retraite » donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements, permet à l'employeur de les abonder et, à ce titre, l'autorise à déduire jusqu'à 10 000 F par an et par salarié de son bénéfice imposable et exonère d'impôt sur le revenu les produits du plan ou la rente viagère) (p. 6097) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 44 corrigé de M. Gilbert Gantier (institue un plan d'épargne en actions donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements et dont les produits ou la rente viagère sont exonérés d'impôt sur le revenu) (p. 6097) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 151 corrigé de M. Jean de Gaulle (institue un compte d'épargne pour l'investissement des entreprises - C.E.P.I.E. - et en exonère les produits de l'impôt sur le revenu) (p. 6098) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 152 corrigé de M. Jean de Gaulle (module l'exonération d'impôt sur le revenu bénéficiant aux produits du compte d'épargne pour l'investissement des entreprises - C.E.P.I.E. - en fonction de la durée de l'engagement d'épargne) (p. 6098) ;

- *son* amendement n° 222 (institue un plan d'épargne en actions et en exonère les produits de l'impôt sur le revenu) (p. 6099) : retiré (p. 6100) ;

- *son* amendement n° 221 (fractionne l'abattement sur le revenu imposable provenant des dividendes d'actions et des revenus d'obligations à raison des cinq huitièmes de son montant au titre des dividendes) : retiré (p. 6100) ;

- *favorable* à l'amendement n° 180 de M. Guy Bêche (subordonne l'exonération des entreprises nouvelles de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu à leur adhésion à un centre de gestion agréé) (p. 6100) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 182 de M. Guy Bêche (relève les limites supérieures du régime simplifié d'imposition) (p. 6101) ;
- *favorable* à l'amendement n° 183 de M. Guy Bêche (étend les compétences des centres de gestion agréés et les soumet à un examen d'activité professionnelle annuel effectué par des membres de l'Ordre des experts-comptables) (p. 6102).

Article 68 *(participation des salariés au rachat de leur entreprise) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 156 de M. Edmond Alphandéry (porte à 200 000 F par an la limite de déduction des intérêts d'emprunt du revenu imposable des salariés) (p. 6112) ;
- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (maintient à 150 000 F par an la limite de déduction des intérêts d'emprunt du revenu imposable des salariés) (p. 6112, 6113) : rejeté (p. 6113) ;

Entreprises : reprise par les salariés :

- pourcentage minimum de détention de la société holding par les salariés réduit à un tiers : entrée de financiers dans le capital (p. 6113) ;
- pourcentage de détention, par la société holding, du capital de la société rachetée pour l'attribution du crédit d'impôt à la société holding (p. 6113).

- *son* amendement n° 223 (impose à la société holding la détention de plus de 70 p. 100 des droits de vote de la société rachetée et reconduit le mécanisme du crédit d'impôt en faveur de la société holding) : adopté (p. 6114) ;
- *favorable* à l'amendement n° 139 de M. Philippe Auberger (dispose que le nombre de salariés ne peut être inférieur à cinq et réduit le pourcentage de l'effectif de 10 à 5 p. 100 pour les entreprises de plus de mille salariés) (p. 6115) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 de M. Gilbert Gantier (dispose que le nombre de salariés ne peut être inférieur à trois pour les entreprises de moins de cinquante salariés) (p. 6115) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 201 de M. Gilbert Gantier (institue une reprise des avantages fiscaux consentis aux salariés au prorata des titres cédés) (p. 6115) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 212 de M. Gilbert Gantier (supprime le paragraphe VI de l'article disposant que les avantages fiscaux consentis aux salariés cessent de s'appliquer lorsqu'une des conditions fixées pour leur obtention n'est plus satisfaite) (p. 6116) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 184 de M. Jacques Roger-Machart (autorise l'emploi des fonds de participation ou d'intéressement au rachat de parts sociales des sociétés constituées entre salariés et précise que les salariés d'entreprises dont le capital est détenu à plus de 50 p. 100 par une autre société peuvent participer à la reprise de cette dernière) (p. 6116) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 207 de M. Gilbert Gantier (réduit à 80 p. 100 le pourcentage de détention du capital de la société rachetée par la société holding pour l'attribution du crédit d'impôt à cette dernière) (p. 6116).

Après l'article 68 :

- *défavorable* à l'amendement n° 217 de M. Jacques Roger-Machart (institue une procédure d'éviction des actionnaires minoritaires de la société rachetée par cession de leurs titres à la société holding ou conversion de ceux-ci en actions de cette société si elle détient plus de 70 p. 100 du capital de la société rachetée) (p. 6117, 6118) ;

Constitution : constitutionnalité de l'amendement (p. 6118).

- *soutient* l'amendement n° 92 de la commission (institue à certaines conditions la déductibilité fiscale des primes d'assurance-vie souscrite par les entreprises à leur profit au titre de leurs dirigeants ou collaborateurs) (p. 6118) : retiré (p. 6119) ;

Entreprises : transmissions (p. 6118).

- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (maintient jusqu'au 31 décembre 1992 le dispositif de la reprise d'entreprise par ses salariés) : retiré (p. 6119).

Article 69 *(institution d'une réduction d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises individuelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 189 de M. Michel Jacquemin (porte à 12 000 F le plafond des dépenses prises en compte pour l'obtention de la réduction d'impôt) (p. 6119) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Gantier (porte à 10 000 F le plafond des dépenses prises en compte pour l'obtention de la réduction d'impôt) (p. 6119) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 188 de M. Michel Jacquemin (étend le dispositif de l'article à la formation des conjoints participant à l'exercice de la profession) (p. 6120) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 190 de M. Michel Jacquemin (rend les frais de voyage et de déplacement éligibles à la réduction d'impôt) (p. 6120) ;
- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6120).

Article 70 *(exonération partielle des rémunérations versées à l'ancien chef d'entreprise individuelle par le repreneur) :*

- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (de suppression) (p. 6120) : adopté (p. 6121).

Après l'article 70 :

- *défavorable* à l'amendement n° 159 de M. Germain Gengenwin (opère un abattement de 50 p. 100 sur la valeur des biens professionnels transmis à titre gratuit) (p. 6121) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 158 de M. Germain Gengenwin (étend le bénéfice des dispositions relatives aux donations-partage à l'enfant ou au descendant unique) (p. 6121) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 160 de M. Edmond Alphandéry (institue un crédit d'impôt égal à 10 p. 100 du montant de leurs investissements amortissables en faveur des entreprises industrielles, commerciales et artisanales soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux) (p. 6122).

Article 71 *(exonération de certaines plus-values d'apport) :*

- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de suppression) (p. 6122) : vote réservé (p. 6123) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6175) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 140 de M. Philippe Auberger (étend le dispositif de l'article aux apports faits par des personnes extérieures à l'entreprise et porte de trente à soixante jours le délai de réalisation de l'augmentation de capital postérieure à la cession) (p. 6123) ;
- *favorable* à l'amendement n° 161 de M. Edmond Alphandéry (rédactionnel) (p. 6123) ;
- *favorable* à l'amendement n° 237 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 6123) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Germain Gengenwin (exonère la plus-value réalisée par une entreprise industrielle, artisanale, commerciale ou agricole à l'occasion de la cession, de l'expropriation ou de la perception d'une indemnité d'assurance sous condition de réinvestissement dans un délai d'un an) (p. 6123).

Article 72 *(crédit d'impôt pour augmentation de capital) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Gantier (porte le crédit d'impôt de 25 à 30 p. 100 du montant des souscriptions en numéraire) (p. 6124, 6125) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Gilbert Gantier (porte de 500 à 700 millions de F pour les entreprises industrielles et de 100 à 300 millions de F pour les autres entreprises les plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au crédit d'impôt) (p. 6124, 6125) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 202 de M. Gilbert Gantier (étend le dispositif de l'article aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics) (p. 6124, 6125) ;

- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (retient le tiers du chiffre d'affaires de l'activité commerciale des entreprises industrielles pour l'application du plafond de 500 millions de francs) : adopté (p. 6125) ;
- *soutient* l'amendement n° 99 corrigé de la commission (étend le dispositif de l'article aux sociétés détenues par une ou plusieurs personnes morales lorsque des personnes physiques détiennent plus de 75 p. 100 des droits de vote de ces dernières) (p. 6125) : rejeté (p. 6126) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 203 de M. Gilbert Gantier (supprime l'imputation de la variation nette négative du montant global des comptes courants d'associés sur celui des souscriptions en numéraire) (p. 6126) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 145 de M. Philippe Auberger (précise que les distributions de bénéfices constatées entre le 15 septembre 1991 et la date de l'augmentation de capital ne s'imputent pas sur le montant des souscriptions en numéraire) (p. 6127) ;
- *favorable* à l'amendement n° 238 du Gouvernement (précise que les distributions de bénéfices décidées par l'assemblée générale avant le 15 septembre 1991 ne s'imputent pas sur le montant des souscriptions en numéraire) (p. 6127) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 204 de M. Gilbert Gantier (impute le crédit d'impôt en totalité sur l'impôt dû au titre du premier exercice clos à compter du 31 décembre de l'année de réalisation de l'augmentation de capital) (p. 6127) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 146 de M. Philippe Auberger (permet le report du crédit d'impôt qui n'a pu être imputé jusqu'au cinquième exercice suivant celui au cours duquel l'augmentation de capital a été réalisée) (p. 6128) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 163 de M. Edmond Alphandéry (permet le report du crédit d'impôt qui n'a pu être imputé dans un délai de cinq ans suivant l'exercice au cours duquel l'augmentation de capital a été réalisée) (p. 6128) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 205 de M. Gilbert Gantier (de coordination) (p. 6128) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 144 de M. Philippe Auberger (supprime la réduction ou la restitution du crédit d'impôt dans le cas de fusion ou d'absorption intervenant plus d'un an aprés la réalisation de l'augmentation de capital) (p. 6128) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 206 de M. Gilbert Gantier (de coordination) (p. 6128) ;
- *soutient* l'amendement n° 98 corrigé de la commission (étend aux fusions ou absorptions de sociétés les clauses de non-réduction ou de non-restitution du crédit d'impôt pour apurement des pertes ou incorporation des comptes courants d'associés au capital) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 6129) ;
- *favorable* à l'amendement n° 226 du Gouvernement (étend le dispositif de l'article aux augmentations de capital décidées et réalisées entre le 15 novembre et le 31 décembre 1991) (p. 6129).

Article 73 *(incitation fiscale à la résiliation anticipée de certains baux de construction) :*

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6129) ;
- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (précise que le dispositif de l'article s'applique à la condition que les droits sociaux reçus en rémunération de l'apport correspondent à une augmentation de capital) : retiré (p. 6129) ;
- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (retient le tiers du chiffre d'affaires de l'activité commerciale des entreprises industrielles pour l'application du plafond de 500 millions de francs) (p. 6129) : adopté (p. 6130) ;
- *soutient* l'amendement n° 103 de la commission (de précision) : adopté (p. 6130).

Après l'article 73 :

- *défavorable* à l'amendement n° 86 de M. Claude Wolff (amortit à 100 p. 100 les investissements d'amélioration effectués en 1993 par les entreprises d'hôtellerie et de restauration) (p. 6130).

Avent l'article 74 :

- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Charles Millon (ramène à 50 p. 100 le taux de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu pour l'année 1993) (p. 6130) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Philippe Auberger (opère un abattement de 12 000 F par personne à charge sur l'assiette de la contribution sociale généralisée) (p. 6130) ;
- *favorable* à l'amendement n° 106 de la commission (institue un prélèvement sur les bases de taxe professionnelle de communautés urbaines et de districts à fiscalité propre et l'affecte à ceux d'entre eux dont le potentiel fiscal est inférieur de 10 p. 100 à la moyenne de leur catégorie) (p. 6132) ;
- *favorable* à l'amendement n° 225 du Gouvernement (étend aux groupements de communes le bénéfice de la seconde part du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 6132) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 105 de la commission (exonère du prélèvement, prévu à l'article 1648 AA du code général des impôts, les bases de taxe professionnelle des grandes surfaces qui s'installeraient sur des zones d'activités faisant l'objet d'une convention de partage de la taxe professionnelle conclue antérieurement au 1er mai 1991) (p. 6133) ;
- *défavorable* aux amendements nos 224 de M. Bernard Carton et 234 rectifié de M. Jean-Pierre Brard (assimilent les logements appartenant aux sociétés d'économie mixte - S.E.M. - attribués sous conditions de ressources à ceux des organismes d'H.L.M. attribués selon ces mêmes critères pour la détermination des valeurs locatives prévue par la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990 et, à compter de l'année d'application de cette loi, exonèrent de la taxe spéciale d'équipement les logements des S.E.M. et des organismes d'H.L.M. attribués sous conditions de ressources) (p. 6134) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 107 corrigé de la commission (avance du 30 septembre au 30 juin 1992 la date de dépôt du rapport du Gouvernement au Parlement sur les modalités et les conséquences d'une réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) (p. 6135) ;

  Gouvernement : engagement du ministre délégué : dépôt avant le 30 juin 1992 d'un rapport relatif au calcul de la taxe sur la base de la valeur ajoutée (p. 6136).
- *soutient* l'amendement n° 108 de la commission (porte de 2 à 10 p. 100 le taux du prélèvement fixe sur le produit des jeux des « machines à sous ») : rejeté (p. 6136) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 42 de M. Gilbert Gantier (institue un plan d'épargne pour l'éducation donnant lieu à une réduction d'impôt, plafonnée à 20 000 F par an, égale à 25 p. 100 du montant des versements et dont les produits ou la rente viagère sont exonérés d'impôt sur le revenu) (p. 6136) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 64 de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice du crédit d'impôt recherche aux dépenses relatives à la création des nouvelles collections des industries saisonnières) (p. 6137).

Article 74 *(reconduction du prélèvement social de 1 p. 100 sur les revenus du patrimoine et les produits de placement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Philippe Auberger (de suppression) (p. 6137) ;

  Sécurité sociale : déficit (p. 6137).

Article 75 *(aménagement de la fiscalité des groupes)* (p. 6137) :

- *défavorable* à l'amendement n° 132 de M. Philippe Auberger (ramène de 95 p. 100 à 70 p. 100 le seuil de détention du capital pour l'application du régime de la fiscalité des groupes) (p. 6138) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 208 de M. Gilbert Gantier (précise que les sommes réintégrées au résultat d'ensemble à raison des subventions et abandons de créances déductibles font l'objet d'une déduction de ce même résultat lors de la sortie du groupe d'une des sociétés concernées) (p. 6139) ;

- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission (précise que le nouveau régime des réintégrations consécutives à des opérations de restructuration ne remet pas en cause le mécanisme et les effets d'une dispense intervenue avant le 1er janvier 1992) : adopté (p. 6139) ;
- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission (introduit à l'article 223 B du code général des impôts - détermination du résultat d'ensemble - le régime appliqué aux dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation des créances sur d'autres sociétés du groupe par l'instruction administrative du 9 mai 1988 relative aux groupes de sociétés) : adopté (p. 6139) ;
- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (introduit à l'article 223 D du code général des impôts - détermination des plus-values ou moins-values d'ensemble - le régime appliqué aux dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation des créances sur d'autres sociétés du groupe par l'instruction administrative du 9 mai 1988 relative aux groupes de sociétés) (p. 6139) : adopté (p. 6140) ;
- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6140) ;
- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (applique les dispositions des paragraphes IV et V de l'article à la détermination des résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 1992) : adopté (p. 6140) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 133 de M. Philippe Auberger (étend à toutes les distributions intervenant au cours du premier exercice suivant la sortie du groupe la dispense de précompte prévue pour celles effectuées au cours de cet exercice et avant l'événement qui entraîne la sortie du groupe) (p. 6140).

Article 76 *(régime fiscal des cessions ou concessions de droits de la propriété industrielle) :*

- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (de suppression) : rejeté (p. 6142) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 210 de M. Gilbert Gantier (propose une nouvelle rédaction du 2e alinéa du paragraphe I précisant et étendant l'application du régime des plus-values à long terme et substitue la notion de produits nets de cession à celle de résultat net) (p. 6143) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 211 de M. Gilbert Gantier (propose une nouvelle rédaction du 2e alinéa du paragraphe I précisant et étendant l'application du régime des plus-values à long terme, définit la notion de produits nets de cession et la substitue à celle de résultat net) (p. 6143) ;
- *son* amendement n° 123 (étend l'application du régime des plus-values à long terme aux procédés et techniques industriels nécessaires à l'exploitation des brevets ou inventions brevetables et cédés ou concédés en même temps que ces derniers) : retiré (p. 6143) ;
- *ses* amendements nos 124 et 125 (rédactionnels) : adoptés (p. 6144) ;
- *son* amendement n° 126 (précise que les dispositions de l'article ne s'appliquent qu'aux concessions de licences conclues à compter du 1er janvier 1992) : adopté (p. 6144) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 228 du Gouvernement (précise que la condition d'exclusivité relative aux licences d'exploitation s'applique aux contrats conclus à partir du 1er janvier 1992 et aux contrats renouvelés ou faisant l'objet d'un avenant à compter de la même date) (p. 6144).

Article 78 *(plafonnement du tarif des droits de mutation à titre onéreux afférents aux immeubles à usage d'habitation) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Gilbert Gantier (réduit de 0,5 p. 100 chacun des taux proposés) (p. 6145).

Article 79 *(exonération facultative de taxe professionnelle de certaines locations en meublé) :*

- *son* amendement n° 127 (rédactionnel) : adopté (p. 6145).

Après l'article 80 :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 rectifié de M. Jean Tardito (exonère de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente avant imputation de l'avoir fiscal et crédits d'impôt, des prélèvements ou retenues à la source non libératoires de l'impôt sur le revenu et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 6146) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 33 de M. Jean-Pierre Brard (exonère de la taxe départementale sur le revenu afférente à la résidence principale les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 6146) ;

Taxe d'habitation et taxe départementale sur le revenu : nécessité de maintenir une cotisation (p. 6146).

- *ses observations* sur l'amendement n° 73 de M. Jean Tardito (réserve le bénéfice de la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle aux entreprises situées dans les communes ayant un taux de taxe professionnelle supérieur au taux moyen national) (p. 6146, 6147) ;

Impôts locaux : remise en cause progressive de dégrèvements et d'exonérations (p. 6146).

- *ses observations* sur l'amendement n° 22 rectifié de M. Jean Tardito (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 1,7 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 6147) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 26 rectifié de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 0,7 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 6148) ;

Taxe professionnelle : banques et assurances (p. 6148).

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Jean Tardito (supprime la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle) (p. 6149) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Jean-Pierre Brard (module la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle en fonction du taux de la taxe pratiqué par la commune, fixe la réduction maximale à 16 p. 100 et crée un fonds de solidarité alimenté par les communes dont le taux de réduction des bases se trouve ramené à moins de 16 p. 100, leur cotisation étant calculée par application à leur produit de taxe professionnelle sans compensations d'un taux égal au quart de la différence entre 16 p. 100 et le taux de la réduction des bases en vigueur) (p. 6151).

Article 82 *(pouvoirs de contrôle des agents du service de la redevance pour droit d'usage d'un appareil récepteur de télévision) :*

- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission (de suppression) (p. 6151) : vote réservé (p. 6152) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6175) ;
- *son* amendement n° 128 (précise que les agents habilités des services de la redevance interviennent pour la recherche ponctuelle et motivée d'informations) : vote réservé (p. 6153) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6175) ;
- *son* amendement n° 129 (précise que la recherche d'informations est effectuée par les agents assermentées du service de la redevance chargés du contrôle de celle-ci) : vote réservé (p. 6153) ; rejeté en première délibération : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6183) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Gilbert Gantier (supprime la communication par les gestionnaires d'immeubles de documents de service relatifs aux raccordements aux antennes collectives ou aux réseaux câblés) (p. 6153) ;
- *son* amendement n° 130 (rédactionnel et de coordination) : vote réservé (p. 6154) ; rejeté en première délibération : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6183).

Après l'article 85 (amendements précédemment réservés) :

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de M. Paul Dhaille (accorde un crédit d'impôt égal à 25 p. 100 des dépenses engagées aux entreprises transférant ou modifiant notablement leur stockage de gaz combustible liquéfié lorsque ces opérations sont relatives à un stockage de plus de 200 tonnes et permettent une diminution importante du nombre des tiers exposés aux conséquences d'un accident et majore à due concurrence le droit de timbre sur les bulletins du loto national) (p. 6154) ;

- *favorable* à l'amendement n° 243 rectifié du Gouvernement (applique la réduction de valeur locative prévue à l'article 1518 B du code général des impôts aux seules immobilisations corporelles directement concernées par la restructuration, précise que les valeurs locatives ainsi déterminées sont soumises à majorations annuelles et dispose que pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 1992 la valeur locative des immobilisations corporelles ne peut être inférieure aux trois quarts de celle retenue l'année précédant l'opération, ce plancher étant porté aux quatre cinquièmes lorsque les bases des établissements concernés représentaient plus de 20 p. 100 des bases de taxe professionnelle de la commune d'implantation) (p. 6155, 6156) ;
- *soutient* l'amendement n° 90 rectifié de la commission (applique la réduction de valeur locative prévue à l'article 1518 B du code général des impôts aux seules immobilisations corporelles directement concernées par la restructuration et supprime ce dispositif à compter du 1er janvier 1992 pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 1989) (p. 6155) : retiré (p. 6156).

Après l'article 83 :

- *défavorable* à l'amendement n° 194 de M. Ambroise Guellec (porte de 10 à 20 p. 100 du bénéfice la déduction pour investissement que peuvent pratiquer les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition et relève son plafond de 20 000 F à 75 000 F) (p. 6156) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 37 corrigé de M. Ambroise Guellec (ramène de 11,8 p. 100 à 4,8 p. 100 le taux des droits de mutation à titre onéreux pour les immeubles ruraux, compense les pertes de recettes des départements par une majoration de leur dotation globale de fonctionnement et celles des régions par la création d'une taxe sur les grandes surfaces) (p. 6157) ;
- *défavorable* aux amendements nos 17 de M. Jean de Gaulle et 164 de M. Edmond Alphandéry (ramènent de 11,8 p. 100 à 4,8 p. 100 le taux des droits de mutation à titre onéreux pour les immeubles ruraux et majorent à due concurrence la dotation globale de fonctionnement) (p. 6157) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 165 de M. Edmond Alphandéry (porte à 500 000 F l'abattement sur les mutations à titre gratuit si elles concernent les exploitations agricoles) (p. 6158) ;

  Agriculture : exploitations (p. 6158).
- *défavorable* à l'amendement n° 36 corrigé de M. Germain Gengenwin (institue un dégrèvement de 100 p. 100 des parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) (p. 6159) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 25 corrigé de M. Philippe Vasseur (exonère les exploitants agricoles ou forestiers des parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des départements et des régions) (p. 6159) ;
- *défavorable* aux amendements nos 153 de M. Edmond Alphandéry et 39 corrigé de M. Ambroise Guellec (exonèrent les exploitants agricoles ou forestiers des parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, majorent à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des départements et compensent les pertes des régions par la création d'une taxe sur les grandes surfaces) (p. 6159) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 154 de M. Edmond Alphandéry (autorise les conseils régionaux à exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les exploitations agricoles créées par les bénéficiaires de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs) (p. 6159) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 216 de M. Edmond Alphandéry (réduit de 20 p. 100 la part communale de la valeur locative des propriétés non bâties à l'exception des terrains à bâtir et assure la répercussion de cet avantage fiscal sur les exploitants agricoles non propriétaires ou non usufruitiers desdites propriétés) (p. 6160) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 213 de M. Edmond Alphandéry (institue un dégrèvement de 20 p. 100 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des exploitants agricoles ou forestiers, le plafonne à 3 000 F par contribuable et crée une taxe départementale sur les surfaces de vente supérieures à 1 000 m², assujetties à la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat) (p. 6160) ;
- *favorable* à l'amendement n° 135, deuxième rectification, du Gouvernement (permet aux conseils généraux de fixer le taux de la taxe départementale sur le revenu de manière que son produit n'excède pas de plus de 3 p. 100 celui qui aurait été assuré au titre de la taxe d'habitation et autorise les conseils généraux à ne pas réduire les taux des taxes directes locales dans le cas contraire) (p. 6161) ;
- *favorable* à l'amendement n° 136 du Gouvernement (permet au contribuable de réduire son versement au titre de la taxe départementale sur le revenu si celle-ci n'a pas été assise sur les revenus de l'année précédente et s'il estime que la taxe dont il sera finalement redevable sera d'un montant inférieur) (p. 6162) ;
- *favorable* à l'amendement n° 137 du Gouvernement (précise que les personnes fiscalement domiciliées en France mais qui n'y disposent pas de revenus imposables demeurent redevables, pour leur habitation principale, de la taxe d'habitation perçue par le département) (p. 6162) ;
- *favorable* à l'amendement n° 138 du Gouvernement (reporte au 1er janvier 1993 la substitution des abattements votés par les communes à ceux fixés par les départements pour la part régionale de la taxe d'habitation à défaut de vote d'abattements par les conseils régionaux) (p. 6162) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 38 corrigé de M. Jean de Gaulle (institue le remboursement de la T.V.A. aux collectivités locales l'année suivant celle de la réalisation de leurs investissements) (p. 6162) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Fabien Thiémé (institue le remboursement de la T.V.A. afférente aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales et finance cette mesure par la suppression de diverses dispositions fiscales) (p. 6163) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 40 de M. Patrick Ollier (soustrait les mises à disposition, visant à la création et au fonctionnement d'ateliers relais par les communes, au remboursement des versements effectués par le fonds de compensation de la T.V.A.) (p. 6163) ;
- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission (proroge jusqu'au 31 décembre 2006 les dispositifs de réduction d'impôt et de déduction du résultat imposable au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévus respectivement par les articles 199 *undecies* et 238 *bis* HA du code général des impôts) (p. 6163, 6164) ; rectifié par le Gouvernement (prorogation jusqu'au 31 décembre 2001 et suppression du financement de l'amendement) : adopté après modifications (p. 6164) ;

  Réduction d'impôt : poursuite de sa pratique au-delà de la date limite de réalisation de l'investissement (p. 6164).
- *favorable* au sous-amendement n° 195 de M. Jean-Paul Virapoullé (proroge jusqu'au 31 décembre 2010 le dispositif de réduction d'impôt accordée au titre des investissements immobiliers) à l'amendement n° 116 de la commission (p. 6164) ;
- *favorable* à l'amendement n° 229 du Gouvernement (renforce les conditions d'attribution, de maintien et d'acquisition définitive de la réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts) (p. 6165) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 186 de M. Dominique Larifla (étend aux souscriptions en numéraire au capital des sociétés de financement en capital-risque le bénéfice de la réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts) (p. 6165) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 199 de M. Jean-Paul Virapoullé (étend aux souscriptions en numéraire au capital des filiales spécialisées en fonds propres des sociétés de développement régional détenues à au moins 35 p. 100 par ces dernières le bénéfice de la réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts) (p. 6166) ;

- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission (ramène de trente à cinq millions de F le seuil d'agrément de certains investissements ou souscriptions, réalisés dans les départements d'outre-mer, donnant lieu à réduction d'impôt ou déduction du résultat imposable et attribue compétence au directeur des services fiscaux pour agréer les investissements ou souscriptions compris entre cinq et quinze millions de francs) (p. 6166, 6167) : retiré (p. 6167) ;

- *favorable* à l'amendement n° 230 du Gouvernement (porte de 25 à 50 p. 100 le taux de la réduction d'impôt afférente aux investissements ou souscriptions effectués de 1992 à 1995 dans les départements d'outre-mer et concernant les logements neufs faisant l'objet d'une convention entre l'Etat et le propriétaire) (p. 6168) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 174 de M. Philippe Auberger (porte à 50 p. 100 le taux de la réduction d'impôt afférente, dans les départements d'outre-mer, aux souscriptions au capital de sociétés de capital-risque ou à l'acquisition de parts de fonds communs à risque) (p. 6168) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 171 de Mme Lucette Michaux-Chevry (précise que l'île de Saint-Barthélemy est exclue du dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) (p. 6168) ;

- *favorable* à l'amendement n° 187 de M. Claude Lise (étend à la production et à la diffusion audiovisuelle et cinématographique le dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) (p. 6169) ;

- *soutient* l'amendement n° 119 de la commission (étend au secteur de la maintenance le dispositif de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer) : retiré (p. 6169) ;

- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission (réintègre les sommes déduites du résultat imposable en application de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer lorsque, dans certains délais, les investissements ayant ouvert droit à déduction sont cédés, cessent d'être affectés à l'exploitation de l'entreprise utilisatrice ou si l'acquéreur met fin à son activité) : retiré (p. 6170) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 232 du Gouvernement (institue un agrément des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer et concernant les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des transports pour l'attribution de la réduction d'impôt ou pour la déduction du résultat imposable prévues respectivement par les articles 199 *undecies* et 238 *bis* HA du code général des impôts) (p. 6171, 6172) ;

Agrément :

- attribution à des personnes physiques (p. 6172) ;
- décret en Conseil d'Etat précisant ses conditions de délivrance (p. 6172).

- *favorable* au sous-amendement n° 245 de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que l'agrément est tacitement accordé à défaut de réponse de l'administration dans le délai de six mois) à l'amendement n° 232 du Gouvernement (p. 6172) ;

- *soutient* l'amendement n° 121 de la commission (dispose que les contribuables personnes physiques ne peuvent se prévaloir de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer qu'en recourant à une entreprise agréée exploitant leurs investissements dans les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des transports et limite, dans ce cas, la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant des investissements) (p. 6171) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du recours à une société agréée) (p. 6172) : adopté (p. 6173) ;

Article 238 *bis* HA du code général des impôts : déduction du résultat imposable limitée à 75 p. 100 du montant des investissements : application aux seules personnes physiques (p. 6172).

Départements d'outre-mer : formation professionnelle : aide fiscale (p. 6173).

- *ses observations* sur l'amendement n° 173 de M. Philippe Auberger (porte de 25 à 50 p. 100 le taux de la réduction d'impôt pour les investissements des particuliers portant, dans les départements d'outre-mer, sur des logements loués pour une longue période) (p. 6173).

Article 87 *(réforme de la compensation des exonérations de taxe sur les propriétés bâties) :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 15 de M. Gilbert Gantier et 172 de M. Edmond Alphandéry (de suppression) (p. 6173) ;

- *soutient* l'amendement n° 122 corrigé de la commission (supprime l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties sauf pour les immeubles appartenant aux entreprises nouvelles et les immeubles d'habitation pour lesquels les propriétaires ont bénéficié d'un prêt conventionné et porte de 10 à 12,5 p. 100 la perte de produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne donnant pas lieu à compensation par l'Etat) (p. 6174) : retiré (p. 6175).

Après l'article 87 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 244 rectifié du Gouvernement (supprime l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les opérations achevées à compter du 1er janvier 1991 sauf pour les immeubles d'habitation ayant bénéficié d'un prêt conventionné) (p. 6174) ;

Exonération de deux ans : suppression : date d'entrée en vigueur (p. 6174).

Prêt conventionné : notion (p. 6174).

Seconde délibération des articles 40, 41 et Etat B, 42 et Etat C, 43, 44, 45 et Etat D, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et Etat E, 61 et Etat H, 62, 68, 70, 71, 76, 82, 83 *nonies*, 83 *undecies*, 84, 84 *bis*, 88 et 89 de la deuxième partie du projet de loi de finances et de l'article 39 et de l'Etat A de la première partie, dans la rédaction des amendements n°s 1 à 31 et n°s 33 et 34 du Gouvernement :

- *favorable* aux amendements n°s 1 à 31 et n°s 33 et 34 du Gouvernement (rétablissent les articles rejetés en première délibération, modifient les articles 68 et 76 adoptés en première délibération et, pour coordination, l'article 39 de la première partie du projet de loi de finances et suppriment les articles 83 *nonies*, 83 *undecies* et 84 *bis* introduits en première délibération) (p. 6208) ;

Finances publiques : dépenses : compléments de crédits consentis par le Gouvernement (p. 6208).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Assurances : taxe sur les conventions (p. 7782).

Audiovisuel : service de la redevance : pouvoirs de contrôle (p. 7783).

Enseignement : enseignants : paiement des traitements : retard (p. 7784).

Impôts et taxes : taxe intérieure sur les produits pétroliers : biocarburants (p. 7782).

Impôts locaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (p. 7783) ;
- taxe professionnelle : compensation de la réduction pour emploi et investissement (p. 7783).

Objets d'art, collections, antiquités : T.V.A. (p. 7783).

Parlement :

- commission des finances : divergences avec le Gouvernement (p. 7783) ;
- commission mixte paritaire : travaux (p. 7782).

Sociétés : fiscalité de groupe : extension aux coopératives (p. 7782).

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 221 de M. François Rochebloine (porte à 2 200 F et indexe le plancher de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites) (p. 7789).

Article 5 *bis* A nouveau *(réduction d'impôt pour l'aménagement de l'habitation principale des handicapés dont l'incapacité permanente atteint 80 p. 100) :*

- *favorable* à l'amendement n° 206 du Gouvernement (de suppression) (p. 7789).

Après l'article 7 :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Brard (détermine le caractère de non-imposition à l'impôt sur le revenu pour le calcul des dégrèvements de taxe d'habitation après prise en compte des réductions d'impôt accordées au titre des dépenses afférentes à l'habitation principale et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 7790) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Brard (détermine le caractère de non-imposition à l'impôt sur le revenu pour le calcul des dégrèvements de taxe d'habitation après prise en compte de la réduction d'impôt accordée au titre de l'aide à domicile et de l'hébergement en établissement de long séjour et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 7790) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Brard (détermine le caractère de non-imposition à l'impôt sur le revenu pour le calcul des dégrèvements de taxe d'habitation après prise en compte de la réduction d'impôt accordée au titre des frais de garde des jeunes enfants et majore à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 7790) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 292 de M. Patrick Ollier (soustrait les mises à disposition par les communes, visant à la création et au fonctionnement d'ateliers relais, au remboursement des versements effectués par le fonds de compensation de la T.V.A.) (p. 7790).

Article 8 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués et de celui des acomptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 314 du Gouvernement (exclut les distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, des sommes à déduire de l'assiette du supplément d'impôt prévu par l'article 219-I-C du code général des impôts) (p. 7791) ;

- *soutient* les amendements n°s 30 à 38 de la commission (rétablissent le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7791) : votes réservés (p. 7792) ; adoptés : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 9 *(taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (de coordination) : vote réservé (p. 7793) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

- *favorable* à l'amendement n° 339 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7793) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 232 de M. Gilbert Gantier (reporte la date d'application de l'article du 1er juillet 1991 au 1er janvier 1992) (p. 7793) ;

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (précise que les cessions de parts de fonds communs de placements à risque bénéficient du régime des plus-values à long terme si les parts cédées ont été détenues par l'entreprise depuis plus de cinq ans) : vote réservé (p. 7793) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

- *soutient* l'amendement n° 45 de la commission (supprime le bénéfice du régime des plus-values à long terme pour les cessions de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières spécialisés en actions) : vote réservé (p. 7793) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

- *favorable* à l'amendement n° 207 du Gouvernement (supprime le financement des modifications de l'article introduites par le Sénat) (p. 7793).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 333 de M. Germain Gengenwin (supprime la réduction de la base d'amortissement des immobilisations acquises ou créées par utilisation de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles) (p. 7793).

Après l'article 10 :

- *favorable* à l'amendement n° 208 du Gouvernement (supprime le paragraphe III de l'article 809 du code général des impôts relatif au droit d'apport des sociétés d'exercice libéral) (p. 7794).

Avant l'article 12 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 293 de M. Michel Giraud (limite l'application de la taxe additionnelle au droit de bail aux immeubles achevés avant le 31 décembre 1965) (p. 7794) ;

Impôts et taxes : droit de bail : taxe additionnelle (p. 7794).

Logement locatif : régime fiscal (p. 7794).

- *ses observations* sur l'amendement n° 294 de M. Michel Giraud (limite l'application de la taxe additionnelle au droit de bail aux immeubles achevés avant le 31 décembre 1970) (p. 7794).

Article 18 supprimé par le Sénat *(aménagement des droits d'enregistrement sur les actes des huissiers de justice) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7795) : vote réservé (p. 7795) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

Justice : aide juridique : droits d'enregistrement sur les actes d'huissiers (p. 7794).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 319 de Mme Dominique Robert (soumet à la T.V.A. les prestations d'hébergement fournies dans les terrains de camping et de caravanage classés) (p. 7796) ;

Communautés européennes (p. 7796).

Article 18 *bis* *(T.V.A. applicable aux opérations portant sur les œuvres d'art orginales d'artistes vivants) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7796) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7839).

Après l'article 18 *bis* :

- *son* amendement n° 344 rectifié (simplifie les obligations comptables des bénéficiaires de droits d'auteur en instituant une retenue à la source facultative de T.V.A. et en évaluant les charges donnant droit à déduction à 5 p. 100 du montant des droits) (p. 7797) : vote réservé (p. 7799) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 349 du Gouvernement (de précision) à son amendement n° 344 rectifié (p. 7798).

Article 19 *(assujettissement aux droits de mutation à titre onéreux des ventes aux enchères publiques de meubles) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7799) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 20 *(réduction du taux de la taxe sur les conventions d'assurances applicable à certains contrats) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (rétablit la date d'application de l'article au 1er juillet 1992) (p. 7799) : vote réservé (p. 7800) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 209 du Gouvernement (supprime le financement de la réduction à 5 p. 100 du taux de la taxe introduite par le Sénat) à l'amendement n° 68 de la commission (p. 7800).

Après l'article 22 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Brard (propose une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 990 D du code général des impôts relatif à la taxe sur la valeur vénale des immeubles possédés en France par des personnes morales n'y ayant pas leur siège social) (p. 7800) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. Jean-Pierre Brard (précise les conditions d'exigibilité et de recouvrement de la taxe prévue par l'article 990 D du code général des impôts) (p. 7800).

Après l'article 23 :

- *favorable* à l'amendement n° 210 rectifié du Gouvernement (exonère de l'impôt de bourse toutes les opérations de mise sur le marché de titres ou de capital) (p. 7800).

Article 23 *bis* *(exonération temporaire de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - T.I.P.P. - applicable aux esters d'huile de colza et de tournesol) :*

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article et étend son application jusqu'au 31 décembre 1996) (p. 7801) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7802) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

Agriculture : limites du débouché offert par l'ester d'huile de colza ou de tournesol (p. 7801).

Impôts et taxes : taxe intérieure sur les produits pétroliers : « super vert » (p. 7801).

Après l'article 23 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 295 de Mme Michèle Alliot-Marie (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 de la T.V.A. applicable aux prestations de soins offertes par les établissements thermaux aux mêmes prestations dispensées par les établissements de thalassothérapie) (p. 7802) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 296 de Mme Michèle Alliot-Marie (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 de la T.V.A. applicable aux prestations de soins offertes par les établissements thermaux aux mêmes prestations dispensées par les établissements de thalassothérapie et donne une définition de la thalassothérapie pour l'application de cette mesure) (p. 7802) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 297 de Mme Michèle Alliot-Marie (étend le bénéfice du taux de 5,5 p. 100 de la T.V.A. applicable aux prestations de soins offertes par les établissements thermaux aux mêmes prestations dispensées par les établissements de thermalisme marin) (p. 7802).

Article 23 *ter* nouveau *(exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - T.I.P.P. - sur les bioéthanols) :*

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7803) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 229 de M. Philippe Vasseur et 327 de M. Yves Fréville (pérennisent l'exonération prévue par l'article) (p. 7803).

Après l'article 28 :

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jean-Pierre Brard (institue la révision annuelle du tarif de l'impôt sur la fortune de manière que le rendement de cet impôt soit égal aux crédits inscrits dans la loi de finances pour le revenu minimum d'insertion) (p. 7804).

Article 29 supprimé par le Sénat *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *soutient* l'amendement n° 75 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7804) : vote réservé (p. 7805) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 313 de M. Germain Gengenwin (réduit à 26,92 p. 100 le taux normal du droit sur les cigares) à l'amendement n° 75 de la commission (p. 7804) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 320 de Mme Marie Jacq (réduit à 26,92 p. 100 le taux normal du droit sur les cigares) à l'amendement n° 75 de la commission (p. 7804).

Article 30 supprimé par le Sénat *(relèvement de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France) :*

- *soutient* l'amendement n° 76 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7805) : adopté avec modifications ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;

Collectivités locales : taxe sur les bureaux en Ile-de-France (p. 7805).

Après l'article 32 :

- *favorable* à l'amendement n° 211 du Gouvernement (assujettit à un droit de 100 F la délivrance des documents de circulation des étrangers mineurs et institue une taxe de 50 F sur les documents de voyage provisoires délivrés aux étrangers titulaires d'une carte de résident) (p. 7806) ;
- *son* sous-amendement n° 332 (rédactionnel) à l'amendement n° 211 du Gouvernement ; rectifié par le Gouvernement (modifications rédactionnelles) : vote réservé (p. 7806) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 32 *bis* A nouveau *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour les équipements mis à la disposition de tiers :*

- *défavorable* aux amendements identiques n°s 226 de M. Gilbert Gantier et 309 de M. Jean-Pierre Brard (de suppression) (p. 7806) ;
- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (abroge l'article 42 de la loi de finances rectificative pour 1988 relatif au remboursement du versement du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) attribué au titre d'immobilisations faisant ultérieurement l'objet de cessions ou de mises à disposition au profit de tiers non bénéficiaires du F.C.T.V.A.) (p. 7806) : vote réservé (p. 7809) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7839).

Article 32 *bis* supprimé par le Sénat *(aménagement du régime de la taxe additionnelle au droit de bail) :*

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7809) : vote réservé (p. 7810) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 306 de M. Yves Fréville (exonère de la taxe additionnelle au droit de bail les immeubles achevés après le 31 décembre 1969) à l'amendement n° 80 de la commission (p. 7810) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 335 de M. Gilbert Gantier (exonère de la taxe additionnelle au droit de bail les immeubles achevés après le 31 décembre 1970) à l'amendement n° 80 de la commission (p. 7810).

Après l'article 32 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Brard (prévoit le dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur la situation des douanes et leurs perspectives en matière d'emploi et de fiscalité) (p. 7810).

Article 2 *bis* nouveau précédemment réservé *(création d'une provision pour investissement déductible du résultat imposable des entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7810) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 2 *ter* nouveau précédemment réservé *(base forfaitaire minimum de l'impôt sur le revenu des personnes expatriées disposant d'une habitation en France) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7810) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 2 *quater* nouveau précédemment réservé *(réduction d'impôt pour l'acquisition de la résidence principale) :*

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7811) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 7 *bis* A nouveau précédemment réservé *(relèvement du montant des frais d'obsèques déductibles de l'actif successoral) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7811) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 7 *bis* B nouveau précédemment réservé *(aménagement du régime fiscal des bouilleurs de cru) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7811) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 7 *bis* supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(limitation de l'exonération des plus-values réalisées lors de la cession d'actifs immobiliers constituant la résidence en France des Français domiciliés hors de France) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7811) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 7 *ter* nouveau précédemment réservé *(non-taxation au titre des plus-values des retraits d'actifs immobiliers en cas de cessation de l'activité professionnelle du propriétaire des locaux affectés à l'exploitation) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7811) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 8 *bis* nouveau précédemment réservé *(imputation des déficits des exploitations d'aquaculture marine) :*

- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7812) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 8 *ter* nouveau précédemment réservé *(remboursement anticipé de la créance du Trésor née du report en arrière des déficits) :*

- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7812) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 8 *quater* nouveau précédemment réservé *(mécénat d'entreprises : déduction des dons en faveur des établissements d'enseignement) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7812) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 8 *quinquies* nouveau précédemment réservé *(extension du crédit d'impôt recherche aux frais de collection) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7812) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 9 *bis* nouveau précédemment réservé *(diminution du droit d'enregistrement applicable aux cessions de parts de sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7812) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 10 *bis* A nouveau précédemment réservé *(diminution du droit d'enregistrement applicable en cas d'incorporation de réserves, de bénéfices ou de provisions) :*

- *soutient* l'amendement n° 47 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7813) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 10 *bis* précédemment réservé *(dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour certains éleveurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7813) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 346 de M. Augustin Bonrepaux (précise que le dégrèvement bénéficie à l'exploitant pour des terres exploitées et dispose que les commissions communales rendent compte aux services fiscaux des dégrèvements non justifiés) (p. 7813).

Article 11 *bis* nouveau précédemment réservé *(doublement de la provision pour autofinancement des agriculteurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7813) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 11 *ter* nouveau précédemment réservé *(évaluation des revenus accessoires à une activité agricole) :*

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 11 *quater* nouveau précédemment réservé *(exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit en cas de transmission de parts de groupements fonciers agricoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 51 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 11 *quinquies* nouveau précédemment réservé *(exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit en cas de transmission de biens professionnels agricoles) :*

- *soutient* l'amendement n° 52 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 12 *bis* nouveau précédemment réservé *(prélèvement libératoire sur les intérêts versés aux associés ou actionnaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 53 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 14 *bis* nouveau précédemment réservé *(aménagement du régime des plus-values réalisées sur cessions de titres de sociétés non cotées) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 15 *bis* nouveau précédemment réservé *(allégement des droits de mutation à titre onéreux en cas de cessions d'immeubles ruraux) :*

- *soutient* l'amendement n° 55 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 16 A nouveau précédemment réservé *(aménagement du barème de l'impôt de bourse) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7815) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 16 *bis* nouveau précédemment réservé *(amortissement exceptionnel des matériels et logiciels nécessaires à la recherche et au développement de produits à courte durée de commercialisation) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7815) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 17 supprimé par le Sénat *(remplacement des dégrèvements d'office d'impôts locaux par une exonération) :*

- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7815) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 18 *bis* A nouveau précédemment réservé *(application du taux réduit de T.V.A. aux prestations d'enlèvement des ordures ménagères) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7815) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 18 *ter* nouveau précédemment réservé *(suspension jusqu'au 1er janvier 1993 de l'assujettissement des œuvres de l'esprit à la T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 62 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7816) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 18 *quater* nouveau précédemment réservé *(aménagements divers en matière de remboursement de T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 63 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7816) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 18 *quinquies* nouveau *(taux de T.V.A. applicable aux opérations portant sur les produits de l'horticulture et de la sylviculture) :*

- *soutient* l'amendement n° 64 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7816) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 18 *sexies* nouveau précédemment réservé *(assujettissement des ventes de bois de chauffage au taux réduit de T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7816) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 18 *septies* nouveau précédemment réservé *(assujettissement des travaux de débroussaillement au taux réduit de T.V.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7816) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 21 supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(modification du tarif de la taxe intérieure de consommation applicable au gazole) :*

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7816) : vote réservé (p. 7817) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 22 *ter* nouveau précédemment réservé *(relèvement à 25 000 F du seuil de loyer annuel au-delà duquel sont exonérées de droit de bail les locations de locaux meublés classés de tourisme) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7817) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 24 A nouveau précédemment réservé *(participation des employeurs au financement des titres restaurant) :*

- *soutient* l'amendement n° 73 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7817) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 27 supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7817) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 31 précédemment réservé *(versements des exploitants publics La Poste et France Télécom) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7817) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 32 supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(aménagement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 78 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, maintient intégralement la compensation pour les communes comptant une forte proportion de logements sociaux par rapport à leur population et réduit le plafonnement de la réduction de la dotation de compensation des groupements de communes au prorata de leur population vivant dans des communes éligibles aux dotations de solidarité urbaine ou de solidarité Ile-de-France ou comptant une forte proportion de logements sociaux par rapport à leur population) (p. 7818, 7819) : vote réservé (p. 7820) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 351 du Gouvernement (supprime les deux modifications apportées par l'amendement n° 78 de la commission au texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) à l'amendement n° 78 de la commission (p. 7819) ;
- *son* sous-amendement n° 312 corrigé (rédactionnel) à l'amendement n° 78 de la commission (p. 7818) : vote réservé (p. 7820) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 32 *ter* nouveau précédemment réservé *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour certains groupements de communes à fiscalité propre) :*

- *soutient* l'amendement n° 81 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7820) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 33 A nouveau précédemment réservé *(majoration du tarif de la redevance sur les consommations d'eau affectée au Fonds national pour le développement des adductions d'eau) :*

- *soutient* l'amendement n° 82 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7820) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 35 supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7820) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 36 supprimé par le Sénat, précédemment réservé *(ajustement du montant de T.V.A. affecté au B.A.P.S.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7820) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 36 *bis* nouveau précédemment réservé *(aménagement de la taxe fiscale sur les betteraves alimentant le B.A.P.S.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 85 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7820) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 36 *ter* nouveau précédemment réservé *(réduction de la taxe sur le produit des exploitations forestières perçue au profit du B.A.P.S.A.) :*

- *soutient* l'amendement n° 86 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7821) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 37 précédemment réservé *(relèvement du tarif et aménagement du recouvrement de la taxe de sûreté sur les aéroports) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7821) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 39 A nouveau précédemment réservé *(prorogation du délai de privatisation prévu par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986) :*

- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7821) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7840).

Article 39 et état A *(équilibre général du budget) :*

- *favorable* à l'amendement n° 352 du Gouvernement (modifie l'équilibre général du budget compte tenu des décisions intervenues et à intervenir, en recettes et en dépenses, depuis l'adoption, en première lecture, du projet de loi de finances) (p. 7838, 7839) ;

Agriculture (p. 7838, 7839).

Finances publiques : annulations de crédits (p. 7838, 7839).

Article 49 *(comptes d'affectation spéciale - opérations définitives - mesures nouvelles) :*

- *soutient* l'amendement n° 156 de la commission (majore les autorisations de programme de 85 millions de francs) : vote réservé (p. 7840) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *favorable* à l'amendement n° 288 du Gouvernement (majore les autorisations de programme et les crédits de paiement de 38 millions de francs) (p. 7840) ;
- *soutient* l'amendement n° 157 de la commission (de conséquence) (p. 7840) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Après l'article 65 :

- *favorable* à l'amendement n° 212 du Gouvernement (institue l'amortissement sur douze mois de matériels destinés à réduire le niveau acoustique d'installations existant au 31 décembre 1990) (p. 7842) ;
- *favorable* à l'amendement n° 214 du Gouvernement (améliore et harmonise le dispositif des provisions pour implantation commerciale à l'étranger et l'étend aux implantations de services commerciaux) (p. 7842) ;
- *favorable* à l'amendement n° 213 du Gouvernement (porte à 50 p. 100 l'abattement sur la valeur locative des matériels destinés à lutter contre la pollution de l'air ou de l'eau acquis ou créés par les entreprises à partir du 1er janvier 1992 et autorise les collectivités territoriales à le porter jusqu'à 100 p. 100) (p. 7842).

Article 65 *bis* *(minimum de valeur locative pour le calcul de la taxe professionnelle en cas de restructuration d'entreprises) :*

- *soutient* l'amendement n° 164 de la commission (dispose que pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 1992 la valeur locative des immobilisations corporelles faisant l'objet de la réduction prévue à l'article 1518 B du code général des impôts ne peut être inférieure aux quatre cinquièmes de celle retenue l'année précédant l'opération, ce plancher étant porté à 85 p. 100 pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 1989 lorsque les bases des établissements concernés représentaient plus de 20 p. 100 des bases de taxe professionnelle de la commune d'implantation) (p. 7842) : vote réservé (p. 7843) ; adopté avec modifications : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 342 du Gouvernement (limite l'application du plancher de 85 p. 100 aux opérations réalisées entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1991) à l'amendement n° 164 de la commission (p. 7843) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 343 du Gouvernement (enjoint aux entreprises concernées de souscrire des déclarations modificatives pour l'établissement des impositions complémentaires au titre de l'année 1992) à l'amendement n° 164 de la commission (p. 7843).

Article 65 *ter* nouveau *(extension de la procédure de dation en paiement par la remise d'immeubles dont la protection du littoral justifie la conservation en l'état) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 315 du Gouvernement (de suppression) (p. 7843).

Article 66 *(participation des salariés au rachat de leur entreprise) :*

- *soutient* l'amendement n° 166 de la commission (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7844) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Après l'article 66 :

- *soutient* l'amendement n° 15 de M. Jacques Roger-Machart (institue une procédure d'éviction des actionnaires minoritaires de la société rachetée lors de la reprise d'une entreprise par ses salariés) : vote réservé (p. 7845) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Article 70 *(exonération partielle des rémunérations versées à l'ancien chef d'entreprise individuelle par le repreneur) :*

- *soutient* l'amendement n° 168 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7845) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Article 71 *(exonération de certaines plus-values d'apport) :*

- *soutient* l'amendement n° 169 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7846) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 215 du Gouvernement (autorise la limitation de l'apport à 500 000 F si le produit de la cession excède cette somme) (p. 7846).

Article 72 *(crédit d'impôt pour augmentation de capital) :*

- *soutient* l'amendement n° 170 de la commission (exclut du bénéfice du crédit d'impôt les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics) : vote réservé (p. 7847) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *soutient* l'amendement n° 171 de la commission (rétablit le plafond de chiffre d'affaires des entreprises non industrielles pour le bénéfice du crédit d'impôt) : vote réservé (p. 7847) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *soutient* l'amendement n° 172 de la commission (exclut du bénéfice du crédit d'impôt les sociétés contrôlées indirectement par des personnes physiques) : vote réservé (p. 7847) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *soutient* l'amendement n° 173 de la commission (précise que le crédit d'impôt qui n'a pu être imputé n'est ni reportable ni restituable) : vote réservé (p. 7847) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *favorable* à l'amendement n° 216 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7847) ;
- *favorable* à l'amendement n° 217 du Gouvernement (de précision) (p. 7847) ;
- *soutient* l'amendement n° 174 de la commission (supprime le financement de dispositions introduites par le Sénat) (p. 7847) : vote réservé (p. 7848) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 74 B nouveau *(prélèvement sur les recettes de taxe professionnelle de certains groupements de communes au profit du fonds départemental de péréquation) :*

- *soutient* l'amendement n° 176 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7848) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 75 *(aménagement de la fiscalité des groupes) :*

- *soutient* l'amendement n° 178 de la commission (supprime les précisions introduites par le Sénat relatives à la double neutralisation des abandons de créances et des subventions) : vote réservé (p. 7848) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *favorable* à l'amendement n° 318 du Gouvernement (précise les modalités de calcul de la quote-part de frais et charges à réintégrer en cas de sortie d'un groupe) (p. 7848).

Article 76 *(régime fiscal des cessions ou concessions de droits de la propriété industrielle) :*

- *soutient* l'amendement n° 179 de la commission (de suppression) : vote réservé (p. 7849) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;

- *son* amendement n° 304 (réserve le bénéfice du régime des plus-values à long terme aux plus-values de cession de brevets ou d'inventions brevetables et au résultat net de la concession de leurs licences d'exploitation ainsi qu'aux mêmes opérations portant sur des procédés de fabrication industriels constituant le résultat d'opérations de recherche et étant les accessoires indispensables de l'exploitation d'un brevet ou d'une invention brevetable) : vote réservé (p. 7849) ; adopté avec modifications : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *son* amendement n° 305 (dispose que l'article s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 1992) : vote réservé (p. 7850) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Après l'article 80 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 311 de M. Jean-Pierre Brard (autorise les communes de plus de 80 000 habitants à instituer un tarif annuel progressif des débits de boissons et supprime son plafonnement) (p. 7850).

Après l'article 81 :

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Jean-Pierre Brard (assujettit à la taxe d'habitation les logements vacants durant une année civile pleine et prévoit que cette durée peut être portée jusqu'à trois ans dans les communes ayant enregistré une baisse de leur population supérieure à 5 p. 100 entre les deux derniers recensements) (p. 7850, 7851) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Brard (assujettit à la taxe d'habitation les logements vacants durant une année civile pleine) (p. 7850, 7851).

Article 82 supprimé par le Sénat *(pouvoirs de contrôle des agents du service de la redevance pour droit d'usage d'un appareil récepteur de télévision) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 289 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction de l'article) (p. 7851) ;

Audiovisuel : câble : difficultés (p. 7851).

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de M. Alain Bonnet (rétablit le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et prévoit que ce n'est qu'à partir du 1er avril 1992 que les diffuseurs ou les distributeurs de services de télévision devront communiquer des informations qui ne pourraient porter que sur des personnes préalablement déterminées par le service de la redevance) (p. 7852).

Article 83 *bis* supprimé par le Sénat *(dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs) :*

- *soutient* l'amendement n° 182 rectifié de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article, étend son dispositif à toutes les collectivités territoriales, majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et compense les pertes des régions par la création d'une taxe sur les grandes surfaces) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7853) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;

Collectivités territoriales : potentiel fiscal : effet de l'exonération (p. 7853).

Après l'article 83 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 324 de Mme Dominique Robert (autorise les collectivités territoriales à exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les parcelles situées dans des périmètres habituellement inondés ou gorgés d'eau, majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et compense les pertes des régions par la création d'une taxe sur les grandes surfaces) (p. 7853, 7854) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 325 de Mme Dominique Robert (supprime pour les terrains habituellement inondés ou dévastés par les eaux la renonciation de propriété, prévue par l'article 1401 du code général des impôts, conditionnant l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties et majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des communes) (p. 7853, 7854) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimum de taxe professionnelle égale à 1,7 p. 100 de la valeur ajoutée) (p. 7854).

Article 83 *ter* A nouveau *(majoration spéciale du taux de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 202 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article précisant que les communes contributaires aux dotations de solidarité urbaine et de solidarité Ile-de-France peuvent, en 1992, majorer leur taux de taxe professionnelle dans la limite d'un point sans modification corrélative des taux des autres taxes si leur taux de taxe d'habitation est supérieur à la moitié du taux moyen national de cette taxe) (p. 7854) : vote réservé (p. 7855) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *ter* *(modalités de calcul du taux maximum de la taxe départementale sur le revenu en 1992) :*

- *soutient* l'amendement n° 183 de la commission (ramène de 4 à 3 p. 100 l'augmentation maximum du produit de la taxe départementale sur le revenu par rapport à celui obtenu au titre de la taxe d'habitation perçue par les départements) : vote réservé (p. 7855) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *octies* *(maintien de l'affectation des biens acquis dans les D.O.M. par des particuliers et ayant ouvert droit à réduction d'impôt) :*

- *soutient* l'amendement n° 187 de la commission (rétablit les conditions d'affectation des immeubles acquis directement par les particuliers pour l'obtention et le maintien de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 7856) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *soutient* l'amendement n° 188 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que les sociétés doivent effectuer les investissements dans les douze mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 7857) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 219 de M. Jean-Paul Virapoullé (porte le délai à dix-huit mois) à l'amendement n° 188 de la commission (p. 7857) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 17 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les sociétés doivent engager les investissements dans les dix-huit mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) (p. 7857) ;
- *favorable* à l'amendement n° 328 du Gouvernement (dispose que les sociétés doivent s'engager à achever les fondations des immeubles dans les vingt-quatre mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) (p. 7857) ;
- *soutient* l'amendement n° 189 de la commission (supprime le financement prévu par le Sénat de l'allongement à dix-huit mois, à compter de la clôture de la souscription, du délai imparti aux sociétés pour effectuer les investissements) : vote réservé (p. 7857) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *septies* *(prorogation pour cinq ans des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement dans les D.O.M.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 16 de M. Jean-Paul Virapoullé (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7858) ;
- *soutient* les amendements nos 184, 185 et 186 de la commission (rétablissent le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : vote réservé (p. 7858) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Après l'article 83 *nonies* A nouveau :

- *ses observations* sur l'amendement n° 205 de M. Claude Lise (porte de 25 à 50 p. 100 le taux de réduction d'impôt) (p. 7858).

Article 83 decies *(extension de la défiscalisation dans les D.O.M. aux secteurs de la maintenance industrielle et de la production audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 191 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture étendant la défiscalisation aux investissements réalisés dans le secteur de la maintenance au profit d'activités industrielles et en fait bénéficier la production et la diffusion audiovisuelles et cinématographiques) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7859) ; adopté avec modifications : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;

- *favorable* à l'amendement n° 18 de M. Jean-Paul Virapoullé (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat pour la détermination des conditions d'application de l'article) (p. 7859).

Article 83 undecies *(maintien de l'affectation des biens ayant bénéficié de la défiscalisation dans les D.O.M.) :*

- *soutient* l'amendement n° 192 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 7860) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;

- *soutient* l'amendement n° 193 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que les sociétés doivent effectuer les investissements dans le délai de douze mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) : vote réservé (p. 7860) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 220 de M. Jean-Paul Virapoullé (porte le délai à dix-mois) à l'amendement n° 193 de la commission (p. 7860) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 rectifié de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les sociétés doivent engager les investissements dans le délai de dix-huit mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) (p. 7860) ;

- *favorable* à l'amendement n° 329 du Gouvernement (dispose que les sociétés doivent s'engager à achever les fondations des immeubles dans les vingt-quatre mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) (p. 7860).

Article 83 duodecies supprimé par le Sénat *(agrément des investissements dans les D.O.M. donnant droit à un avantage fiscal dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme et des transports) :*

- *soutient* l'amendement n° 195 de la commission (dispose que les contribuables personnes physiques ne peuvent se prévaloir de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à la déduction du résultat imposable de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer qu'en recourant à une entreprise agréée exploitant leurs investissements) : vote réservé (p. 7862) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 291 rectifié de M. Philippe Auberger (dispose que le Gouvernement présente un rapport annuel au Parlement sur les demandes d'agrément) à l'amendement n° 195 de la commission ; le rectifie (rapport portant sur l'organisation financière des opérations projetées) (p. 7862) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 330 du Gouvernement (propose une nouvelle rédaction de l'article supprimé par le Sénat) (p. 7862).

Après l'article 83 duodecies :

- *favorable* à l'amendement n° 331 du Gouvernement (maintient le bénéfice de la réduction d'impôt en cas de location du logement, dans des conditions fixées par décret, à un organisme public ou privé l'affectant à la résidence principale d'un membre de son personnel) (p. 7863).

Article 83 tredecies *(réduction du taux de déduction fiscale dans les D.O.M.) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise que la limitation de la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant de l'investissement s'applique lorsque la déduction s'impute sur des résultats directement ou indirectement imposables à l'impôt sur le revenu) (p. 7863) ;

- *soutient* l'amendement n° 196 de la commission (précise que la limitation de la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant de l'investissement s'applique aux investissements réalisés à compter du 1er janvier 1992 et énumère les secteurs concernés) : vote réservé (p. 7863) ; adopté avec modifications : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 336 du Gouvernement (ajoute le secteur de la production cinématographique) à l'amendement n° 196 de la commission (p. 7863) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 22 de M. Jean-Paul Virapoullé (énumère les secteurs concernés par la limitation de la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant de l'investissement lorsqu'elle s'impute sur les résultats d'une entreprise non soumise à l'impôt sur les sociétés) (p. 7863).

Article 87 bis supprimé par le Sénat *(régime des exonérations de courte durée de taxe foncière sur les propriétés bâties) :*

- *soutient* l'amendement n° 200 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article supprimé par le Sénat, limitant la portée de la suppression de l'exonération adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7864) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 90 nouveau *(création d'une annexe regroupant les crédits relatifs à l'aménagement du territoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 201 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article) : vote réservé (p. 7864) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Lecture définitive :

Rapporteur suppléé par : *Douyère (Raymond)* [19 décembre 1991] (p. 8246).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1991] :

Affaires étrangères : guerre du Golfe : conséquences pour le budget de l'Etat (p. 7134, 7135).

Agriculture (p. 7136).

Collectivités locales : concours de l'Etat, transferts de charges (p. 7135).

Commerce extérieur : balance commerciale et compétitivité (p. 7136).

Communautés européennes : prélèvements à leur profit (p. 7135).

Défense : annulations de crédits (p. 7135).

Enseignement secondaire : « plan lycées » (p. 7135).

Finances publiques :

- déficit budgétaire (p. 7134, 7135) ;
- dépenses : annulations de crédits et « régulation budgétaire » (p. 7135) ;
- dépenses : niveau, progression, reports et « promesses » (p. 7134, 7135) ;
- dette publique (p. 7135) ;
- recettes : allégements fiscaux (p. 7135) ;
- recettes : diminution induite par le ralentissement de la croissance (p. 7134) ;
- recettes : plus-values enregistrées en 1988, 1989 et 1990 (p. 7134) ;
- recettes non fiscales : prélèvements sur divers organismes (p. 7134, 7135).

Impôts et taxes :
- impôt supplémentaire ou alourdissement de prélèvements : refus par le Gouvernement (p. 7134, 7135) ;
- taxe intérieure sur les produits pétroliers : rendement (p. 7134).

Impôt sur le revenu :
- emploi d'un salarié à domicile (p. 7136) ;
- rendement (p. 7134).

Impôt sur les sociétés : rendement (p. 7134).

Politique économique : croissance (p. 7134, 7136).

Prévisions et projections économiques (p. 7134).

Revenu minimum d'insertion (p. 7135).

T.V.A. : rendement (p. 7134).

Transports :
- routes (p. 7135) ;
- S.N.C.F. : contribution de l'Etat (p. 7135).

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Article 1er *(versement de l'Institut national de la propriété industrielle au profit du budget général) :*

- *défavorable* aux amendements nos 27 de M. Gilbert Gantier et 92 de M. Yves Fréville (de suppression) (p. 7161).

Article 2 *(prélèvement sur la Caisse nationale des télécommunications) :*

- *défavorable* aux amendements nos 28 de M. Gilbert Gantier et 93 de M. Yves Fréville (de suppression) (p. 7161).

Avant l'article 13 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 58 de M. Raymond Douyère (exonère d'impôt sur le revenu pendant une durée de deux ans la location, sous certaines conditions, de logements vacants dans les communes de moins de 5 000 habitants et limite l'application de cette disposition à un logement par propriétaire) (p. 7173) ;
- *favorable* à l'amendement n° 120 du Gouvernement (exonère d'impôt sur le revenu pendant une durée de deux ans la location, avant le 1er mai 1992 et sous certaines conditions, de logements vacants depuis plus de deux ans dans les communes de moins de 5 000 habitants et limite l'application de cette disposition à un logement par propriétaire) (p. 7173) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de M. Jacques Santrot (exonère de la taxe d'habitation les foyers fiscaux titulaires de la seule allocation spécifique de solidarité versée aux « chômeurs en fin de droit ») (p. 7174) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 54 rectifié de M. Bernard Carton (assimile les logements appartenant aux sociétés d'économie mixte (S.E.M.) attribués sous conditions de ressources à ceux des organismes d'H.L.M. attribués selon ces mêmes critères pour la détermination des valeurs locatives prévue par la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990 et, à compter de l'année d'application de cette loi, les exonère de la taxe spéciale d'équipement prévue par la loi d'orientation sur la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991) (p. 7175).

Après l'article 13 :

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. Gilles de Robien (institue une réduction d'impôt égale à 50 p. 100 des sommes versées dans la limite de 20 000 F pour le remplacement des installations d'adduction d'eau des logements équipés de tuyaux de plomb par des dispositifs exempts de ce matériau et de composition neutre pour l'eau) (p. 7176).

Article 15 *(modalités de détermination des plus-values immobilières en cas de cession de biens acquis par donation depuis moins de cinq ans) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7178).

Après l'article 15 :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Gilbert Gantier (institue une provision pour investissement déductible des bénéfices jusqu'à 200 000 F pour les entreprises imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux) (p. 7178).

Article 18 *(introduction en droit interne des dispositions de la directive communautaire sur le régime des sociétés mères et filiales relative à la retenue à la source sur les dividendes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 69 de M. Gilbert Gantier (substitue la notion de bénéfices à celle de dividendes et supprime la référence au taux normal de l'impôt sur les sociétés) (p. 7179) ;
- *favorable* à l'amendement n° 118 du Gouvernement (supprime la référence au taux normal de l'impôt sur les sociétés et dispose que la société qui reçoit les dividendes doit être passible de l'impôt sur les sociétés sans en être exonérée) (p. 7180).

Après l'article 35 :

- *favorable* à l'amendement n° 24 du Gouvernement (exclut du mécanisme de lissage du seuil de dix salariés, pour la participation des employeurs à l'effort de construction, les entreprises ayant franchi ce seuil par absorption ou reprise d'une entreprise ayant employé dix salariés ou plus au cours de l'une des trois années précédentes) (p. 7181) ;
- *favorable* à l'amendement n° 45 du Gouvernement (modifie le 3° du paragraphe I de l'article 20 de la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990 relative à l'évaluation des immeubles afin que, dans les départements comportant une proportion notable de landes, l'évaluation des chemins de fer, carrières et jardins d'agrément soit majorée et que celle des landes non pacables soit réduite) (p. 7181) ;
- *favorable* à l'amendement n° 117 du Gouvernement (opère un abattement forfaitaire sur la valeur locative des logements appartenant aux sociétés d'économie mixte (S.E.M.) attribués sous les mêmes conditions de ressources que ceux des organismes d'H.L.M.) (p. 7181) ;
- *favorable* à l'amendement n° 51 du Gouvernement (exonère de la taxe de publicité foncière le transfert des biens des anciens comités interprofessionnels des pêches maritimes aux nouveaux comités créés par la loi n° 91-411 du 2 mai 1991) (p. 7181) ;
- *favorable* à l'amendement n° 46 du Gouvernement (porte à 20 p. 100 du bénéfice dans la limite de 30 000 F la déduction que les exploitants agricoles, soumis à un régime réel d'imposition, peuvent pratiquer au titre de leurs investissements) (p. 7184) ;

  Impôt sur le revenu : agriculteurs bénéficiaires du dispositif : fort avantage fiscal (p. 7184).
- *favorable* à l'amendement n° 106 du Gouvernement (modifie les modalités d'imposition des primes de remboursement sur les obligations) (p. 7186) ;
- *ses* sous-amendements nos 121 et 122 (rédactionnels) à l'amendement n° 106 du Gouvernement : adoptés (p. 7186) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 du Gouvernement (étend l'exonération prévue par l'article 793 du code général des impôts à toutes les mutations à titre gratuit des biens agricoles donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles (G.F.A.) et supprime le plafonnement en fonction de la surface ainsi que le rappel des donations datant de plus de dix ans) (p. 7186) ;

  Impôt sur la fortune et le patrimoine : agriculteurs bénéficiaires du dispositif : fort avantage fiscal (p. 7186).
- *défavorable* à l'amendement n° 42 corrigé de M. André Rossi (ramène de 10 à 2 p. 100 le taux de la taxe sur les betteraves perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) et prévue par l'article 1617 du code général des impôts) (p. 7187) ;

  Agriculture : B.A.P.S.A. : substitution progressive de cotisations basées sur le revenu à des taxes parafiscales (p. 7187).
- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Yves Fréville (exonère les exploitants agricoles ou forestiers des parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des départements et compense les pertes des régions par la création d'une taxe sur les grandes surfaces) (p. 7188) ;

  Taxe foncière sur les propriétés non bâties : réforme (p. 7188).

- *défavorable* à l'amendement n° 43 corrigé de M. Gilbert Gantier (exonère les exploitants agricoles ou forestiers de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des départements) (p. 7188) ;
- *favorable* à l'amendement n° 64 du Gouvernement (étend le dispositif du crédit d'impôt-recherche aux dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections par les entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir, énumère les dépenses éligibles et détermine leur prise en compte) (p. 7189).

Article 19 *(régime fiscal des fusions de sociétés) :*

- *favorable* à l'amendement n° 101 du Gouvernement (permet, à certaines conditions, de comptabiliser pour leur valeur réelle les titres reçus dans le cadre d'apports de participation) (p. 7191) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 78 de M. Gilbert Gantier (supprime l'obligation d'inscrire au bilan les titres reçus en échange pour la même valeur comptable que celle des titres échangés) (p. 7191) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 79 de M. Gilbert Gantier (détermine la plus-value de cession des titres reçus en échange à partir de leur valeur fiscale) (p. 7191) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 80 de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice du report d'imposition des plus-values de cession aux échanges de titres effectués avec une soulte dépassant de 10 p. 100 la valeur nominale des titres ou excédant la plus-value réalisée) (p. 7191) ;
- *favorable* à l'amendement n° 65 du Gouvernement (de précision) (p. 7191) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 7192) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 81 de M. Gilbert Gantier (fait figurer la valeur fiscale des éléments d'actifs non amortissables sur le registre prévu par l'article 54 *septies* du code général des impôts) (p. 7192) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (de précision) : adopté (p. 7192) ;
- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (précise les conditions de tenue du registre prévu par l'article 54 *septies* du code général des impôts) : adopté (p. 7192) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 82 de M. Gilbert Gantier (étend le bénéfice des dispositions de l'article aux personnes physiques) (p. 7192) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Gilbert Gantier (substitue l'étalement de la réintégration des plus-values à leur réintégration annuelle par parts égales) (p. 7192) ;
- *favorable* à l'amendement n° 102 du Gouvernement (réintègre les plus-values concernant les immeubles bâtis sur la durée moyenne pondérée d'amortissement lorsqu'elles représentent plus de 90 p. 100 des profits résultant de la fusion) (p. 7192) ;
- *favorable* à l'amendement n° 103 du Gouvernement (autorise l'inscription au bilan des éléments d'actif non immobilisé pour leur valeur réelle si la société absorbante acquitte l'impôt sur le profit ainsi comptabilisé) (p. 7192) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 91 de M. Gilbert Gantier (supprime l'exigence d'une option globale de la société absorbée pour l'imposition des plus-values au taux réduit) (p. 7192) ;
- *son* amendement n° 17 (rédactionnel) : adopté (p. 7193) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 85 corrigé de M. Gilbert Gantier (exonère certaines opérations de l'agrément du ministre de l'économie et des finances pour le bénéfice du régime fiscal des fusions de sociétés) (p. 7193) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 83 de M. Gilbert Gantier (assimile à une branche complète d'activité les apports de participation ou échanges de titres conférant la majorité des droits de vote) (p. 7193) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 86 de M. Gilbert Gantier (exonère de l'agrément du ministre de l'économie et des finances pour le bénéfice du régime fiscal des fusions de sociétés les apports faits à une société ayant son siège dans un Etat de la Communauté économique européenne) (p. 7193) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 87 de M. Gilbert Gantier (supprime le droit d'apport majoré de 1,20 p. 100 en cas de fusion de sociétés) (p. 7193) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (précise le régime des sanctions pour non-respect des obligations d'information de l'administration prévues par l'article 54 *septies* du code général des impôts) (p. 7193) : adopté (p. 7194).

Article 20 *(modification des règles applicables aux sommes perçues en vertu d'un contrat d'assurance sur la vie en matière de droits de mutation par décès et d'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de M. Jacques Roger-Machart (soumet au dispositif de l'article les primes versées après l'âge de soixante-six ans) (p. 7194) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 60 de M. Jacques Roger-Machart (ramène de 200 000 à 100 000 F l'abattement sur le montant des primes versées après soixante-dix ans pour le calcul des droits de mutation par décès) (p. 7194) ;
- *favorable* à l'amendement n° 18 du Gouvernement (précise que sont pris en compte tous les contrats portant sur la tête d'un même assuré et non pas ceux conclus par un même assuré) (p. 7194) ;
- *favorable* l'amendement n° 19 du Gouvernement (de coordination) (p. 7194) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (de précision) : adopté (p. 7194) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 du Gouvernement (précise que les dispositions de l'article relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune s'appliquent à compter de la période d'imposition s'ouvrant le 1er janvier 1992) (p. 7194).

Article 21 *(conditions d'imposition des personnes mariées à l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7195) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 du Gouvernement (précise que les dispositions de l'article s'appliquent à compter de la période d'imposition s'ouvrant le 1er janvier 1992) (p. 7195).

Article 23 *(modalités de déduction des provisions pour pertes à terminaison) :*

- *ses observations* (p. 7196) ;

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 7196).

- *défavorable* aux amendements n° 37 de M. Gilbert Gantier et 107 de M. Jean de Gaulle (de suppression) (p. 7196).

Article 24 *(régime fiscal des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus par les établissements de crédit) :*

- *favorable* à l'amendement n° 66 du Gouvernement (fixe les règles de calcul du taux d'intérêt du marché) (p. 7196) ;
- *favorable* à l'amendement n° 67 rectifié du Gouvernement (soumet les modalités d'évaluation des contrats au contrôle de la commission bancaire) (p. 7197).

Avant l'article 25 :

- *favorable* à l'amendement n° 63 de M. Jacques Roger-Machart (réduit les taux des redevances communale et départementale des mines sur les hydrocarbures, substitue l'indice des prix estimé dans la projection économique présentée en annexe au projet de loi de finances de l'année à l'indexation sur le produit intérieur brut et compense les pertes des collectivités locales concernées par une majoration à due concurrence de leur dotation globale de fonctionnement) (p. 7197).

Article 26 *(paiement de la T.V.A. par virement) :*

- *défavorable* aux amendements n°s 38 de M. Gilbert Gantier et 95 de M. Yves Fréville (de suppression) (p. 7198) ;

- *favorable* à l'amendement n° 22 corrigé du Gouvernement (précise que l'obligation de paiement par virement est fondée sur le montant du chiffre d'affaires de l'année précédente) (p. 7198) ;
- *favorable* à l'amendement n° 23 corrigé du Gouvernement (précise que l'obligation de paiement par virement entre en vigueur le 1er décembre 1992) (p. 7198) ;
- *soutient* les amendements nos 7 et 8 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 7198).

Après l'article 26 :

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de M. Gilbert Gantier (prévoit que la déduction de la T.V.A. est opérée à 50 p. 100 en 1992 et à 100 p. 100 à partir de 1993 sur le mois pendant lequel le droit à déduction a pris naissance pour les biens ne constituant pas des immobilisations ainsi que pour les services ; reprend le programme de privatisations) (p. 7199) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 112 de M. Yves Fréville (supprime immédiatement la règle du décalage d'un mois de la T.V.A. pour les nouvelles entreprises, fixe un échéancier la supprimant en dix ans pour les autres entreprises ; reprend le programme de privatisations) (p. 7199).

Article 27 *(contrôle des droits de timbre) :*

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (dispose que le contribuable n'est pas astreint à présenter ses observations par écrit) : adopté (p. 7199).

Article 28 *(effet de l'avis à tiers détenteur) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (propose une nouvelle rédaction de l'article mettant le Trésor en concours avec les autres créanciers dans les conditions prévues à l'article 43 de la loi n° 91-650 portant réforme des procédures civiles d'exécution) : adopté (p. 7199).

Article 30 *(exercice des actions en restitution en matière douanière) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Gilbert Gantier (de suppression) (p. 7200) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 41 de M. Gilbert Gantier (porte la période de remboursement de trois à quatre ans à compter du 1er janvier précédant la date de la décision sanctionnant le défaut de validité du texte fondant la perception de la taxe) (p. 7200) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (applique les dispositions de l'article aux litiges engagés par des réclamations présentées après l'entrée en vigueur de la présente loi) : adopté après modifications (p. 7200) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 104 du Gouvernement (applique les dispositions de l'article aux litiges engagés par des réclamations présentées après le 20 novembre 1991) à l'amendement n° 11 de la commission (p. 7200).

Article 33 *(taxes de constitution de dossier applicables aux réseaux de télécommunications et taxes diverses en matière de télécommunications) :*

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (de suppression) (p. 7201) : retiré (p. 7202) ;
- *favorable* à l'amendement n° 113 du Gouvernement (précise que les taxes sont dues à la fois par les demandeurs et par les titulaires d'autorisation) (p. 7202) ;
- *favorable* à l'amendement n° 114 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7202) ;
- *favorable* à l'amendement n° 115 du Gouvernement (précise la nature du brouillage ou de la non-conformité des installations donnant lieu au paiement d'une taxe forfaitaire de 1 000 F par intervention) (p. 7202) ;
- *favorable* à l'amendement n° 116 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 7202).

Article 35 *(modification de l'assiette de la taxe affectée au compte de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels) :*

- *soutient* les amendements nos 13 corrigé, 14, 15 et 16 de la commission (rédactionnels) : adoptés (p. 7203).

Article 13 précédemment réservé *(réduction d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Raymond Douyère (permet aux collectivités locales d'agréer les associations prestataires de services à domicile) (p. 7204) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 32 de M. Gilbert Gantier (précise que les sommes retenues pour le calcul de la réduction d'impôt comprennent les salaires et les cotisations sociales qui y sont attachées) (p. 7204) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 33 de M. Gilbert Gantier (porte de 25 000 à 36 000 F le plafond des sommes retenues pour le calcul de la réduction d'impôt) (p. 7204) ;

Impôt sur le revenu : effet anti-redistributif des dispositions de l'article (p. 7204).

Deuxième lecture :

Rapporteur suppléé par : *Douyère (Raymond)* (p. 8223).

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Article 35 terdecies A nouveau *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour les équipements mis à la disposition de tiers) :*

- *son* amendement n° 22 (maintient les versements du fonds de compensation de la T.V.A. au titre de la rénovation et de la restructuration d'équipements existants des villages de vacances à but non lucratif) (p. 8242) : retiré (p. 8243).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Parlement : Sénat : adoption de la question préalable (p. 8338).

RICHARD (Lucien)

Député de la Loire-Atlantique

(9e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier la loi du 5 juillet 1985 relative à l'**amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation** et à l'**accélération des procédures d'indemnisation (n° 2436)** [11 décembre 1991].

Proposition de loi organique tendant à instituer un **contrôle annuel du Parlement sur le budget des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 2483)** [17 décembre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [3 octobre 1991] :

Elevage : mesures budgétaires (p. 4114).

orales sans débat :

- **n° 435,** posée le 11 juin 1991 : **textile et habillement (commerce extérieur)** (p. 3008). Appelée le 14 juin 1991 : accords multifibres : prorogation au-delà du 31 juillet ; contrefaçon : lutte ; négociations de l'Uruguay Round : principe de la réciprocité (p. 3181, 3182).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Banques et établissements financiers : prélèvements au profit de l'Etat (p. 4525).

Chômage (p. 4525).

Collectivités locales : concours de l'Etat (p. 4525, 4526).

Entreprises :

- investissements (p. 4525) ;
- petites et moyennes entreprises : plan P.M.E. - P.M.I. (p. 4525).

Impôt sur les sociétés (p. 4525).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur. - *Questions* [8 novembre 1991] :

Automobiles et cycles : bicyclettes : importations en provenance de Chine (p. 5775).

Communautés européennes : clause de sauvegarde : article 10 du règlement communautaire 3420-83 (p. 5775).

RIGAL (Jean)

Député de l'Aveyron

(2e circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Négociations sur l'apprentissage :** négociation interprofessionnelle avec le patronat ; aides de l'Etat et des régions ; formation des jeunes en entreprises ; modernisation des filières [27 novembre 1991] (p. 6665, 6666).

RIGAUD (Jean)

Député du Rhône

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).**

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2164).

Pensions de retraites :

- modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2164) ;
- revalorisation (p. 2164).

Retraités :

- ministère des retraités : création (p. 2165) ;
- rôle dans la société (p. 2164).

Veuves : pensions de réversion (p. 2164).

- **Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Bâtiment et travaux publics : participation des constructeurs à la diversité de l'habitat (P.D.H.) (p. 2365).

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2365).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2365).

Logement et habitat : programmes locaux de l'habitat (P.L.H.) (p. 2365).

Politique foncière : droit de préemption (p. 2365).

Villes et banlieues : « droit à la ville » (p. 2365).

RIMAREIX (Gaston)

Député de la Creuse

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219) [2 octobre 1991] (p. 4100).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (ville et aménagement du territoire) [9 octobre 1991] (p. 4397).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables (n° 2219) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome XV : **ville et aménagement du territoire (n° 2260)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Petits comptes bancaires :** attitude de la caisse régionale du Crédit agricole du Sud-Est ; droit au compte bancaire ; Conseil national de la consommation : information des clients [26 juin 1991] (p. 3671).

- **Agriculture et monde rural :** élevage : soutien du marché et aides au revenu ; pays de l'Est : accord avec la C.E.E. ; impôt sur le foncier non bâti : réforme ; négociations G.A.T.T. ; cotisations sociales : allégements ponctuels [2 octobre 1991] (p. 4028, 4029).

orales sans débat :

- **n° 465,** posée le 25 juin 1991 : **mutualité sociale agricole (cotisations)** (p. 3659). Appelée le 28 juin 1991 : cotisations : assiette : réforme et bilan ; droit des conjoints ; droits à retraites de 1990 : décret en cours d'examen au Conseil d'Etat (p. 3867).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).**

Première lecture :

Discussion des articles [22 avril 1991] :

Article 20 *(incompatibilité entre d'une part l'exercice des mandats de conseiller général et de conseiller municipal et*

d'autre part les fonctions de direction dans des établissements publics de santé, des hospices publics et des maisons de retraite publiques) :

- *son* amendement n° 218 soutenu par M. Alain Calmat (précise que l'incompatibilité avec un mandat de conseiller général ne s'applique qu'aux directeurs des établissements départementaux ou interdépartementaux dont le conseil d'administration est présidé par le président du conseil général) : adopté (p. 1609) ;
- *son* amendement n° 219 soutenu par M. Alain Calmat (précise que l'incompatibilité avec un mandat de conseiller municipal ne s'applique qu'aux directeurs des établissements communaux ou intercommunaux dont le conseil d'administration est présidé par le maire) : adopté (p. 1609).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 125 (réduit à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits agricoles aux exploitations agricoles ainsi que ceux de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *soutient* les amendements n°s 33 de M. Ladislas Poniatowski, 34 de M. Jean Briane et 103 de M. Patrick Ollier (réduisent à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits agricoles aux exploitations agricoles ainsi que ceux de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) (p. 3083) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *son* amendement n° 126 (réduit à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *soutient* les amendements n°s 35 de M. Jean Briane, 101 de M. Ladislas Poniatowski et 104 de M. Patrick Ollier (réduisent à 15 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) (p. 3083) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *son* amendement n° 127 (réduit à 20 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;
- *soutient* les amendements n°s 36 de M. Jean Briane, 102 de M. Ladislas Poniatowski et 105 de M. Patrick Ollier (réduisent à 20 jours le délai de paiement pour les achats de produits alimentaires périssables et à 30 jours fin de mois celui concernant les boissons alcooliques) (p. 3083) : vote réservé (p. 3084) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953).

Deuxième lecture :

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Administration : pouvoirs d'investigation : garanties procédurales (p. 3684).

Conseil constitutionnel : décision (p. 3684).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits de perquisition des fonctionnaires (art. 40 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications) (p. 3684).

Sénat : texte (p. 3684).

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 1er *(recherche et constatation des infractions à la réglementation des télécommunications) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime l'obligation de présence d'un officier ou d'un agent de police judiciaire pendant les contrôles) : adopté (p. 3685) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que le procureur de la République est informé des visites des fonctionnaires au lieu de les autoriser) : adopté (p. 3685).

Article 2 *(recherche et constatation des infractions à la réglementation de la cryptologie) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (supprime l'obligation de présence d'un officier ou d'un agent de police judiciaire pendant les contrôles) : adopté (p. 3686) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (prévoit que le procureur de la République est informé des visites de fonctionnaires au lieu de les autoriser) : adopté (p. 3686).

- Projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

Agriculture : élevage : éleveurs : indemnisation (p. 3692).

Commerce extérieur :
- contrôle sanitaire : frontières : surveillance des viandes importées (p. 3692) ;
- Japon (p. 3692) ;
- viandes : exportation en « zone propre » (p. 3693).

Fièvre aphteuse :
- surveillance et plan d'intervention (p. 3692) ;
- vaccination : suppression (p. 3692).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Rapporteur pour avis.

Première lecture :

Médicaments :
- Agence du médicament : missions et statut (p. 4121) ;
- Comité du médicament : missions et statut (p. 4122) ;
- dépenses de promotion : abus, plafonnement, pénalités (p. 4122) ;
- prix : réglementation (p. 4121).

Pharmacie : industrie pharmaceutique (p. 4121).

Sécurité sociale :
- dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : régulation et maîtrise négociée (p. 4122) ;
- dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : enveloppe globale, taux directeur, objectifs chiffrés (p. 4122).

Discussion des articles [4 octobre 1991] :

Article 2 *(détermination d'objectifs d'évolution des dépenses de médicaments remboursés et fixation contractuelle du prix des dits médicaments) :*

Article L. 162-18 du code de la sécurité sociale (détermination négociée d'objectifs d'évolution des dépenses de médicaments) :

- *favorable* à l'amendement n° 172 du Gouvernement (établit le régime juridique du Comité du médicament) (p. 4186).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [23 octobre 1991] :

Commerce extérieur : G.A.T.T. : négociations avec les Etats-Unis et Uruguay Round (p. 4930).

Communautés européennes :
- aides (p. 4930) ;
- excédents agricoles (p. 4930) ;
- politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4930, 4931).

Crise agricole (p. 4929).

Elevage :
- commission d'enquête relative au fonctionnement du marché de la viande bovine et ovine (p. 4930) ;
- crise de l'élevage et mesures (p. 4930, 4931).

Exploitants agricoles :
- agriculteurs en difficulté : plan d'urgence (p. 4931) ;
- revenu (p. 4930).

Impôts et taxes : fiscalité agricole (p. 4931).

Offices d'intervention : réduction de la dotation (p. 4931).

Ordre public : manifestation du 29 septembre 1991 à Paris et manifestations agricoles en province (p. 4931).

Prix agricoles (p. 4930).

Ville et aménagement du territoire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [24 octobre 1991] :

Administration : déconcentration et maintien des services publics dans les zones fragiles (p. 5039).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et désertification (p. 5037, 5038) ;
- caractère interministériel de l'aménagement du territoire (p. 5038) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5038) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5037).

Collectivités locales : coopération intercommunale et péréquation (p. 5038).

Communautés européennes : dimension européenne de l'aménagement du territoire : prise en compte (p. 5038).

Décentralisation (p. 5038).

Démographie : déséquilibre (p. 5037).

Etat : rôle (p. 5038).

Industrie : délocalisation (p. 5039).

Organismes et structures :
- Conseil national d'aménagement du territoire (C.N.A.T.) (p. 5037) ;
- Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) (p. 5039) ;
- Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi (F.R.I.L.E.) (p. 5039).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5039).

Primes : aide à l'industrie en zone rurale (A.I.Z.R.) et « P.A.T. - petits projets » (p. 5039).

Régions :
- Ile-de-France et grand Bassin parisien (p. 5038) ;
- rôle et compétences (p. 5038).

Transports : infrastructures (p. 5039).

Ville :
- banlieues : crise (p. 5037) ;
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5038).

Questions :

Régions : Limousin : désenclavement (p. 5058).

Transports : infrastructures : A 20 (p. 5058).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Affaires étrangères : General agreement on tariffs and trade (G.A.T.T.) : négociations (p. 6687, 6688).

Défense : politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.) (p. 6687).

Etats-Unis : agriculture : « deficiency payments » : démantèlement (p. 6688).

Institutions communautaires : approfondissement et élargissement de la Communauté (p. 6687).

Politique agricole commune (P.A.C.) :
- préférence communautaire : respect (p. 6688) ;
- réforme (p. 6687).

RIMBAULT (Jacques)

Député du Cher

(2e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à garantir le **droit à l'affichage d'opinion (n° 2095)** [12 juin 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Difficultés des accédents à le propriété : logement social ; société H.L.M. Carpi : contrôles ; commission d'enquête parlementaire : perspectives ; mission d'expertise ; prêts aidés à l'accession à la propriété (P.A.P.) ; charges d'endettement excessives ; prêts conventionnés : renégociation et refinancement [4 décembre 1991] (p. 7131, 7132).

orales sans débat :

- n° 480, posée le 8 octobre 1991 : **tabac (S.E.I.T.A.)** (p. 4330). Appelée le 11 octobre 1991 : emploi et activité ; 1980 : nouveau statut ; tabac brun : régression du marché ; produits importés : pénétration ; législation anti-tabac (p. 4464, 4465).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Affaires étrangères :
- armes nucléaires : prolifération (p. 5934) ;
- contexte géopolitique : évolution (p. 5935) ;
- Pacte de Varsovie : dissolution (p. 5934).

Armée de terre :
- Force d'action rapide (F.A.R.) (p. 5934) ;
- plan Armées 2000 (p. 5935).

Armements nucléaires d'ultime avertissement : missile Hadès : limitation du programme (p. 5936).

Europe :
- brigade franco-allemande (p. 5935) ;
- corps d'armée franco-allemand : décision du 16 octobre 1991 (p. 5935).

Industries d'armement :
- arsenaux : devenir (p. 5935) ;
- Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : restructuration (p. 5935, 5936).

Ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5934).

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) : Sommet de Rome : 7 et 8 novembre 1991 (p. 5936).

Service national :
- devenir (p. 5935) ;
- réduction à 10 mois (p. 5934).

Union soviétique : évolution (p. 5934).

RINCHET (Roger)

Député de la Savoie

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

ROBERT (Dominique)

Député du Calvados

(2e circonscription)

Socialiste

Devenue député le 18 juin 1991 en remplacement de M. Louis Mexandeau, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 21 juin 1991] (p. 8089).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (équipement, logement, transports et espace : tourisme) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) [*J.O.* du 10 décembre 1991] (p. 16122).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16572).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 25 : **équipement, logement, transports et espace : tourisme (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Lutte pour l'emploi :** licenciement au sein des grands groupes industriels ; Etat actionnaire : responsabilité sociale ; Usinor : plan social : mise en place [2 octobre 1991] (p. 4027, 4028).

- **Infirmières :** revendications ; conditions de travail ; négociations sur le temps de travail de nuit ; effectifs : création de 4 500 postes sur les trois années à venir ; rémunérations des jours fériés : majoration des primes [23 octobre 1991] (p. 4917, 4918).

orales sans débat :

- **n° 474,** posée le 2 octobre 1991 : **sidérurgie (entreprises : Basse-Normandie)** (p. 4105) : Unimétal : emploi et activité ; non appelée.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Après l'article 22 :

- *son* amendement n° 231 (exonère de droit de bail, dans la limite de deux locaux par propriétaire, les loyers d'un montant inférieur à 12 000 F et ceux des meublés classés « tourisme » compris entre 12 000 F et 25 000 F) (p. 4726) : retiré (p. 4727).

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [6 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 5547).

Affaires étrangères : crise du Golfe : conséquences sur le tourisme (p. 5545, 5546).

Collectivités locales : rôle et compétences (p. 5546).

Commerce extérieur : excédent de la balance des paiements touristique (p. 5545).

Entreprises : entreprises touristiques et agences de voyage (p. 5546).

Equipements touristiques :
- hébergement à caractère social (p. 5546) ;
- hôtellerie indépendante : plan de rénovation (p. 5546).

Etat : rôle (p. 5545).

Formation professionnelle et promotion sociale : métiers du tourisme (p. 5546).

Ministère du tourisme : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5545).

Organismes et structures :
- Fonds d'intervention touristique (F.I.T.) (p. 5546) ;
- Observatoire national du tourisme (p. 5545).

Patrimoine : patrimoine historique et culturel (p. 5547).

Plan : contrats de plan Etat/régions : sous-consommation des crédits (p. 5546).

Promotion touristique et Maison de la France (p. 5545).

Régions : rôle (p. 5546).

Saison 1991 : bilan (p. 5545, 5546).

Tourisme social et associatif :
- aides (p. 5546) ;
- chèques vacances (p. 5546).

Vacances : droit aux vacances (p. 5546).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 319 (soumet à la T.V.A. les prestations d'hébergement fournies dans les terrains de camping et de caravanage classés) (p. 7795) : retiré (p. 7796) ;

Communautés européennes (p. 7795).

Article 32 *bis* A nouveau *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour les équipements mis à la disposition de tiers) :*

- *favorable* à l'amendement n° 79 de la commission (abroge l'article 42 de la loi de finances rectificative pour 1988 relatif au remboursement du versement du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) attribué au titre d'immobilisations faisant ultérieurement l'objet de cessions ou de mises à disposition au profit de tiers non bénéficiaires du F.C.T.V.A.) (p. 7808) ;

Tourisme et loisirs : tourisme social (p. 7808).

Après l'article 83 *bis* :

- *son* amendement n° 324 (autorise les collectivités territoriales à exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les parcelles situées dans des périmètres habituellement inondés ou gorgés d'eau, majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et compense les pertes des régions par la création d'une taxe sur les grandes surfaces) (p. 7853) : vote réservé (p. 7854) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;

- *son* amendement n° 325 (supprime pour les terrains habituellement inondés ou dévastés par les eaux la renonciation de propriété, prévue par l'article 1401 du code général des impôts, conditionnant l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties et majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des communes) (p. 7853) : vote réservé (p. 7854) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7260).

Assainissement (p. 7260).

Droit de l'eau : loi du 16 décembre 1964 (p. 7260).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : unicité ; quantité (p. 7260).

Risques naturels : sécheresse (p. 7260).

Santé publique : qualité de l'eau : généralités (p. 7260).

Usagers : concertation (p. 7260).

ROBIEN (Gilles de)

Député de la Somme

(2e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **modifier l'article 18 de la loi d'orientation des transports intérieurs permettant la participation de financements privés à la mise en œuvre du schéma national des trains à grande vitesse (n° 2431)** [11 décembre 1991].

Proposition de loi relative au **service national** et tendant à créer un **service civil communal d'intérêt général (n° 2432)** [11 décembre 1991].

Proposition de loi relative à la **modernisation des collectivités territoriales (n° 2524)** [20 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Mesures envisagées contre la montée du chômage : budget de l'emploi et de la formation professionnelle : évolution ; entreprises : consultation et mobilisation ; emplois de proximité : développement ; formation professionnelle : relance [5 juin 1991] (p. 2777, 2778).

- Infirmières : manifestation et répression ; négociations ; audience demandée au Premier ministre ; conditions de travail : contrats d'amélioration ; création de 3 500 postes [23 octobre 1991] (p. 4913, 4914).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Audiovisuel : chaînes publiques de télévision (déficit) (p. 125).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : indexation (réforme) (p. 124).

Etat : rôle (p. 124).

Logement social (politique) (p. 125).

Secteur public : privatisations (p. 125).

Ville : politique (p. 124, 125).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Aménagement du territoire (p. 2353).

D.O.M. - T.O.M. : déduction fiscale des investissements (p. 2353).

Emploi (p. 2352, 2353).

Entreprises : implantation (p. 2353).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2353, 2354).

Etrangers : immigration (p. 2354).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage, formation par alternance (p. 2352, 2353).

Logement et habitat :
- accession à la propriété (p. 2352, 2353) ;
- logement locatif privé : incitations (p. 2353) ;
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2353).

Secteur public : privatisations (p. 2354).

Villes et banlieues : politique de la ville (p. 2352).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [17 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 208 soutenu par M. Gilbert Gantier (accorde, sous certaines conditions, une réduction d'impôt de 5 000 F à toute personne âgée de moins de 40 ans ayant obtenu un nouveau diplôme reconnu par l'Etat) (p. 4644) : vote réservé (p. 4645) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 209 soutenu par M. Gilbert Gantier (exonère les revenus professionnels, dans la limite de deux mois d'activité, des personnes âgées de moins de 25 ans rattachées au foyer fiscal de leurs parents et justifiant de leur participation aux examens universitaires et assimilés du second semestre) (p. 4644) : vote réservé (p. 4645) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 210 soutenu par M. Gilbert Gantier (accorde une réduction de 5 000 F sur l'impôt dû au titre des revenus professionnels de toute personne imposable âgée de moins de 25 ans justifiant de sa participation à l'ensemble des examens d'une année universitaire) : vote réservé (p. 4645) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Enseignement privé :
- enseignants : statut (p. 5666) ;
- forfait d'externat, dépenses d'investissement, parité avec le secteur public (p. 5666).

Education nationale. - Enseignement supérieur. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Enseignants : création de postes : répartition géographique (p. 5694).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 52 soutenu par M. Gilbert Gantier (institue une réduction d'impôt égale à 50 p. 100 des sommes versées dans la limite de 20 000 F pour le remplacement des installations d'adduction d'eau des logements équipés de tuyaux de plomb par des dispositifs exempts de ce matériau et de composition neutre pour l'eau) : rejeté (p. 7176).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Après l'article 18 *bis* :

- *son* amendement n° 183 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit que les dépenses relatives au renouvellement des installations d'adduction d'eau des logements équipés de tuyaux de plomb ouvrent droit à une réduction d'impôt) : retiré (p. 7365).

ROCARD (Michel)

Premier ministre

Fin de ses fonctions : démission de son deuxième gouvernement. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

DEPOTS

Déclaration du Gouvernement sur la **politique au Moyen-Orient (n° 1898)** [16 janvier 1991].

Projet de loi portant réforme de la **dotation globale de fonctionnement des communes**, instituant une **solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France** et modifiant le code des communes **(n° 1899)** [16 janvier 1991].

Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant **réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900)** [19 mars 1991].

Projet de loi renforçant la **protection des consommateurs (n° 1903)** [19 mars 1991].

Projet de loi portant diverses mesures de **soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904)** [19 mars 1991].

Projet de loi autorisant l'approbation d'un **accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale du Nigeria sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements** (ensemble un protocole) **(n° 1905)** [19 mars 1991].

Projet de loi modifiant le **code de l'organisation judiciaire** et instituant la **saisine pour avis de la Cour de cassation (n° 1906)** [19 mars 1991].

Déclaration du Gouvernement sur la **situation au Moyen-Orient (n° 1909)** [19 mars 1991].

Lettre rectificative au projet de loi (n° 1903) **renforçant la protection des consommateurs (n° 1912)** [20 mars 1991].

Projet de loi autorisant l'approbation d'un **accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1941)** [27 mars 1991].

Projet de loi relatif à l'**aide juridique (n° 1949)** [5 avril 1991].

Projet de loi relatif à la **généralisation du droit aux activités sociales et culturelles** au bénéfice des salariés **(n° 1958)** [10 avril 1991].

Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'**organisation et** à la **vente de voyages ou de séjours (n° 1959)** [10 avril 1991].

Projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des **activités physiques et sportives (n° 1960)** [10 avril 1991].

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au **statut de la magistrature (n° 2007)** [24 avril 1991].

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au **conseil supérieur de la magistrature (n° 2008)** [24 avril 1991].

Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [24 avril 1991].

Projet de loi relatif au **recrutement** et à la **promotion des enseignants-chercheurs** et portant dispositions diverses relatives à l'**enseignement supérieur (n° 2027)** [7 mai 1991].

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'**accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique du Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française** relatif à la **suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028)** [7 mai 1991].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'**accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique du Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française** relatif à la **suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2029)** [7 mai 1991].

Projet de loi autorisant l'approbation de la **convention entre les Etats membres des Communautés européennes** relative à l'**application du principe *ne bis in idem* (n° 2038)** [15 mai 1991].

Projet de loi autorisant l'approbation d'un **accord entre les Etats membres des Communautés européennes** relatif à la **transmission des procédures répressives (n° 2037)** [15 mai 1991].

Projet de loi relatif aux **recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049)** [15 mai 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Marchais (Georges) :* politique économique et sociale :** propositions du parti communiste ; action du Gouvernement en faveur de la formation ; démographie française : atout ; ralentissement de l'économie mondiale ; guerre du Golfe : arrêt des investissements ; lutte contre le chômage : contrats emploi-solidarité et emplois de proximité [3 avril 1991] (p. 648, 649, 650).

- ***Wiltzer (Pierre-André) :* état de la France :** pouvoirs publics : situation politique : dégradation ; affaires ; attitude du Gouvernement à l'égard du Parlement : utilisation de l'article 49-3 de la Constitution [24 avril 1991] (p. 1672, 1673).

- ***Recours (Alfred)* : retraites :** retraite à soixante ans : droit, financement ; livre blanc publié par le Gouvernement ; système de répartition : maintien ; prévisions démographiques [24 avril 1991] (p. 1676, 1677).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1898).

Principaux thèmes développés lors de la discussion [16 janvier 1991] :

Défense :
- forces françaises en Arabie Saoudite : commandement en coordination avec les autres forces (p. 17) ;
- personnel : affection de la France pour ses soldats (p. 4, 18, 19).

Droit international : respect (nécessité) (p. 4).

Etrangers : immigrés (intégration) (p. 18).

Europe : non-compétence de l'Europe dans le domaine de la défense (p. 18).

Gouvernement : politique générale (p. 5).

Guerre : population civile (sauvegarde de la population irakienne) (p. 17).

Irak : annexion d'un Etat souverain (p. 4).

Koweït :
- annexion par l'Irak (p. 4) ;
- évacuation (but de la France) (p. 4, 5).

Liban : intégrité et souveraineté (p. 4, 18).

Organisation des Nations Unies (O.N.U.) :
- Conseil de sécurité : résolutions (respect) (p. 4, 5, 19) ;
- secrétaire général (action) (p. 4).

Paix : attachement de la France à la paix (p. 4).

Parlement : information du Parlement par le Gouvernement (p. 16).

Pétroles et dérivés : arme énergétique (utilisation par l'Irak) (p. 17).

Politique économique et sociale : incidences de la crise sur l'économie française (p. 18).

Président de la République : discours à l'O.N.U. du 24 septembre 1990 (p. 4).

Proche-Orient : conférence internationale pour la paix au Proche-Orient (p. 4).

Service national : appelés : absence des appelés au sein des forces françaises (p. 5).

Union soviétique : pays baltes (situation dans les pays baltes et position de la France) (p. 4, 18).

- Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Allemagne : réunification : attitude de la France (p. 62).

Armes :
- armements, non prolifération (p. 30) ;
- ventes d'armes : nécessité du contrôle (p. 30, 62).

Chypre (p. 64).

Commerce extérieur : Compagnie française pour le commerce extérieur (COFACE) : charge pour la nation (p. 62).

Communautés européennes :
- politique étrangère et de défense commune (absence) (p. 30) ;
- sommet européen de Luxembourg (p. 30, 62).

Corps diplomatique et consulaire : hommages aux diplomates français (p. 29).

Défense :
- budget de la défense (évolution, pourcentage du produit national) (p. 62) ;
- division Daguet : hommage (p. 28) ;
- division Daguet : participation au défilé du 14 juillet 1991 (p. 28) ;
- forces françaises en Allemagne (retrait) (p. 62) ;
- industrie d'armement nationale (indépendance) (p. 62) ;
- Kolwezi (p. 63) ;
- loi de programmation militaire (prise en compte des leçons de la guerre du Golfe) (p. 28).

Egypte (p. 64).

Etats-Unis : rôle dans la guerre (p. 29, 30).

Etrangers : intégration (aptitude de la France) (p. 29, 63).

Europe :
- désarmement : rôle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (p. 62) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : dialogue entre ses membres (p. 62) ;
- Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) : présence navale dans le Golfe (p. 30).

Guerre :
- phase diplomatique du conflit : efforts de la France avant l'offensive (p. 28) ;
- phase militaire du conflit (p. 28).

Irak :
- armée irakienne (p. 29) ;
- guerre civile : non intervention des principaux alliés (p. 29) ;
- intégrité territoriale (p. 64) ;
- peuple irakien (p. 29) ;
- peuple kurde : protection des droits (p. 64).

Israël :
- concessions territoriales (nécessité) (p. 29) ;
- sécurité d'Israël : droit absolu (p. 29).

Jordanie :
- compréhension de la coalition à l'égard de la Jordanie (p. 30) ;
- élections : mise en place d'un parlement démocratique (p. 64).

Koweït :
- démocratie : retour rapide à des procédures démocratiques (nécessité, engagement du Gouvernement koweïtien) (p. 30, 62, 64) ;
- territoire dévasté (p. 29).

Liban :
- accords de Taëf : mise en œuvre (p. 64) ;
- retrait des troupes syriennes et israéliennes (p. 64) ;
- souveraineté (rétablissement) (p. 30, 62).

Maghreb :
- amitié avec le Maghreb (p. 30) ;
- contribution de la Communauté européenne en faveur du Maghreb (p. 30, 64) ;
- démocratie : nécessité (p. 30, 63).

Organisation des Nations Unies :
- Conseil de sécurité (mise en œuvre des résolutions sur le Golfe) (p. 29) ;
- Conseil de sécurité : réunion au sommet (proposition du Président de la République) (p. 30) ;
- renouveau de l'O.N.U. (monopole de la décision du recours à la force) (p. 29, 30).

Parlement :
- information du Parlement par le Gouvernement (p. 28, 63) ;
- parlementaires : sens des responsabilités (p. 64).

Partis et mouvements politiques :
- consensus durant la guerre (p. 28) ;
- Front national : visite à Bagdad de M. Jean-Marie Le Pen (p. 28).

Pétroles et dérivés : revenus du pétrole (répartition plus équilibrée) (p. 62).

Police :
- personnels de police et de gendarmerie (horaires) (p. 29) ;
- plan Vigipirate (p. 29).

Président de la République :
- attitude durant la crise (p. 28) ;
- conférence internationale (proposition) (p. 29).

Union soviétique : pays Baltes : reconnaissance, approbation de la France (p. 62).

- Motion de censure déposée par MM. Pierre Méhaignerie, Charles Millon, Bernard Pons et 60 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, le 9 avril 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [11 avril 1991] :

Droits de l'homme et libertés publiques :
- écoutes téléphoniques : projet de loi (p. 1092) ;
- Etat de droit (extension) (p. 1094).

Etat : impartialité (p. 1094).

Fonctionnaires et agents publics : neutralité (nécessité) (p. 1093).

Justice :
- indépendance : « principe » de la République (p. 1093) ;
- juges : juge Jean-Pierre (Affaire URBA) (p. 1093).

Parlement :
- députés : moralité (p. 1094) ;
- opinion publique : perte de crédibilité du Parlement (p. 1093, 1094).

Partis et mouvements politiques :
- financement : « affaires » (jugement) (p. 1092) ;
- financement : illégalités dues à l'absence de lois avant 1990 (p. 1091) ;
- financement : loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 (p. 1092, 1093) ;
- financement : parti socialiste (affaire Urba) (p. 1092).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture [29 avril 1991] :

Discussion des articles : suppléé par *Poperen (Jean)* (p. 1847, 1849).

Demande l'application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

ROCCA SERRA (Jean-Paul de)

Député de la Corse-du-Sud

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 684).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse : transferts de compétences (p. 684).

Conseil exécutif (p. 684).

Etat : autorité et Etat de droit (p. 684).

Gouvernement : engagements pris à l'égard des autonomistes et indépendantistes (p. 683, 684).

Impôts et taxes : statut fiscal pour la Corse (p. 684).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 684).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 683, 684).

Peuple corse : incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 683, 684).

Statut : de 1982 (p. 683).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnait l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 695) ;

Peuple corse : déclarations de l'Assemblée de Corse relatives à l'existence du peuple corse (p. 695).

Article 7 *(composition de l'Assemblée de Corse et régime électoral applicable) :*

Article L. 366 du code électoral :

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de M. Serge Franchis (fixe à trois le nombre de sièges attribués à la liste arrivant en tête au premier tour avec la majorité absolue ou en tête au second tour) (p. 709).

Article 15 *(siège de l'Assemblée de Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 712).

Article 26 *(compétences du conseil exécutif) :*

- *ses observations* (p. 716).

Article 36 *(supprimé par le Sénat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 61 de la commission (rétablit l'article 36 dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sur la mise en jeu de la responsabilité du conseil exécutif) (p. 721).

Article 58 *(schéma d'aménagement de la Corse) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de M. Gilbert Millet (dispose que le schéma d'aménagement est élaboré par l'Assemblée avec l'accord des communes) (p. 764).

Article 60 *(régime fiscal spécifique) :*

- *son* amendement n° 147 (exonère de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services exécutées en Corse par les agences de voyages et les organisateurs de circuits touristiques) (p. 772) : rejeté (p. 773) ;
- *son* amendement n° 148 (établit une taxe additionnelle locale à la taxe sur la valeur ajoutée sur l'ensemble des produits importés en Corse) (p. 773) : rejeté (p. 774).

Article 68 *(transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 142 de M. Guy Hermier (soumet les liaisons avec le continent au décret du 6 mai 1976 afin d'assurer la protection du service public) (p. 792).

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *favorable* à l'amendement n° 138 de M. Pierre Pasquini (de suppression) (p. 798).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Assemblée de Corse :
- bilan (p. 1147) ;
- mode de scrutin (p. 1147).

Collectivités locales (p. 1146).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- aménagement (schéma) (p. 1147) ;
- transferts de compétences (p. 1147).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 1147, 1148).

Etat : autorité, Etat de droit (p. 1147).

Gouvernement :
- attitude à l'égard du Parlement (p. 1147) ;
- négociations et engagements pris avec les autonomistes et indépendantistes (p. 1147).

Impôts et taxes : statut fiscal pour la Corse (p. 1147).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 1146, 1147).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 1147).

« Peuple corse » : incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 1146).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 1147).

Statut :
- nécessité d'un nouveau statut (p. 1146, 1147) ;
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 1147, 1148).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 12 *(suppression des taux majoré et intermédiaire de la T.V.A.) :*

Suppléé par : *Auberger (Philippe)* (p. 3069).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 176 soutenu par M. Philippe Auberger (réduit à 16,5 p. 100 le taux majoré de la T.V.A. applicable à la région de Corse) : vote réservé (p. 4713) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

ROCHEBLOINE (François)

Député de la Loire

(3e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 1er mars 1991] (p. 2992).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 1er mars 1991] (p. 2992).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 15 mars 1991] (p. 3693).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 15 mars 1991] (p. 3693) ; [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à abroger l'article L. 18 du code de la route relatif à la **procédure administrative de suspension du permis de conduire (n° 1931)** [27 mars 1991].

Proposition de loi relative à la reconnaissance du **statut de combattant** aux **militaires français ayant participé aux opérations de maintien de la paix** dans le cadre des **forces de l'O.N.U.** ou des **missions extérieures organisées par la France (n° 2099)** [12 juin 1991].

Proposition de loi tendant à accorder une **retraite anticipée à taux plein à 55 ans** aux **anciens combattants demandeurs d'emploi en fin de droits (n° 2100)** [12 juin 1991].

Proposition de loi tendant à accorder le **bénéfice de la campagne double** aux **fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Afrique du Nord (n° 2435)** [11 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Reconstruction de l'école de Léninakan : U.R.S.S. ; Arménie : séisme ; souscription nationale ; moyens financiers : subvention exceptionnelle [24 avril 1991] (p. 1684, 1685).

à un ministre :

- Anciens combattants et victimes de guerre [28 novembre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.) :
- chômeurs en fin de droits : allocation différentielle (p. 6717) ;
- chômeurs en fin de droits : retraite anticipée à cinquante-cinq ans (p. 6717).

orales sans débat :

- n° 511, posée le 3 décembre 1991 : **politique extérieure (U.R.S.S.)** (p. 7116). Appelée le 6 décembre 1991 : Arménie : francophonie : développement ; Léninakan : école française (p. 7283, 7284) ;

- n° 520, posée le 10 décembre 1991 : **transports aériens (compagnies)** (p. 7569). Appelée le 13 décembre 1991 : compagnie Europe-Aéro-Service (E.A.S.) : emploi et activité ; transports aériens : crise ; plan de reprise (p. 7727, 7728).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n° 1785).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Anciens combattants et victimes de guerre :
- Afrique du Nord : carte du combattant (p. 950) ;
- Afrique du Nord : retraite anticipée pour les chômeurs en fin de droits (p. 950) ;
- nécropole de Fréjus (p. 950, 951) ;
- politique en faveur des anciens combattants (insuffisance) (p. 950, 951) ;
- rapport constant : modalités de calcul (p. 950).

- Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité :
- bâtiments publics (p. 3618) ;
- lieux de travail (p. 3618) ;
- transports (p. 3618).

Appareillage et aides techniques (p. 3618).

Associations (p. 3618).

Impôts et taxes : incitation fiscale (p. 3618).

Insertion professionnelle et sociale (p. 3618).

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 2 *(subordination de la délivrance du permis de construire au respect de l'obligation d'accessibilité) :*

- *son* amendement n° 2 (subordonne la délivrance du permis de construire des logements collectifs recevant une aide de l'Etat et des locaux de travail à la conformité des règles d'accessibilité) : rejeté au scrutin public (p. 3623).

Explications de vote :

Appareillage (p. 3626).

Vote pour du groupe U.D.C. (p. 3626).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [28 juin 1991] :

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *son* amendement n° 33 : discussion et vote réservés (p. 3889) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 3903).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 180 (porte à 2 200 F le minimum de la déduction forfaitaire pour frais professionnels) (p. 4621) : vote réservé (p. 4622) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) :

  Assemblée nationale : commission des finances : examen des amendements (p. 4621).

- *son* amendement n° 181 (porte à 2 200 F et indexe le plancher de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites) : vote réservé (p. 4638) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 183 (étend le bénéfice de la réduction d'impôt pour hébergement en établissement de long séjour aux contribuables non mariés et âgés de moins de 70 ans) : vote réservé (p. 4641) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 184 (étend le bénéfice de la réduction d'impôt pour hébergement en établissement de long séjour aux contribuables âgés de moins de 70 ans) : vote réservé (p. 4641) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 182 (porte à 15 000 F et indexe le plafond de dépenses retenu pour l'obtention de la réduction d'impôt au titre de l'hébergement en établissement de long séjour) : vote réservé (p. 4642) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *son* amendement n° 185 (indexe le plafond de dépenses retenu pour l'obtention de la réduction d'impôt au titre de l'hébergement en établissement de long séjour) : vote réservé (p. 4642) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 186 (porte à 10 p. 100 le taux de l'abattement sur les revenus fonciers) : vote réservé (p. 4646) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 187 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte de 3 000 F à 5 000 F et indexe la déduction de l'actif successoral au titre des frais funéraires) (p. 4659) : vote réservé (p. 4660) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 189 corrigé soutenu par M. Gilbert Gantier (porte à 310 000 F l'abattement sur les mutations à titre gratuit en ligne directe et à 340 000 F celui bénéficiant au conjoint survivant) : vote réservé (p. 4690) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 188 (majore les montants des franchises et des décotes en matière de T.V.A.) : non soutenu (p. 4713).

Après l'article 24 :

- *son* amendement n° 190 soutenu par M. Edmond Alphandéry (relève de 20 p. 100 les limites d'application du régime d'imposition au forfait) : vote réservé (p. 4730) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Handicapés : Centres d'aides par le travail (C.A.T.) et maisons d'accueil spécialisé : création de places et utilisation des crédits (p. 4867, 4869).

Santé publique : myopathie : lutte et prise en charge (p. 4869).

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord :
- campagne double (p. 5103) ;
- carte du combattant (p. 5103) ;
- pathologie (p. 5103) ;
- retraite anticipée (p. 5103, 5104).

Associations : associations d'anciens combattants (p. 5104).

Commission tripartite (p. 5102).

Mémoire et souvenir :
- généralités (p. 5104) ;
- nécropole de Fréjus (p. 5104).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite :
- « cristallisation » et plafonnement (p. 5103) ;
- immutabilité (p. 5103) ;
- pensions de réversion : veuves et orphelins (p. 5103) ;
- rapport constant : réforme (p. 5103) ;
- régime des suffixes (p. 5103) ;
- retraite mutualiste (p. 5103).

Presse, édition et imprimerie : campagne contre les anciens combattants (p. 5104).

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre : effectifs, modernisation (p. 5104).

Questions :

Handicapés : mutilés de guerre : appareillage orthopédique : prise en charge (p. 5114).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Départements : Loire (p. 5430).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 5422).

Voirie :
- A 1 : bornes d'appel téléphonique (p. 5422) ;
- R.N. 82 : aménagement du col de la République (p. 5430).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 221 soutenu par M. Yves Fréville (porte à 2 200 F et indexe le plancher de l'abattement de

10 p. 100 sur les pensions et retraites) : vote réservé (p. 7789) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7839).

- Projet de loi modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation (n° 2248).

Première lecture :

Explications de vote [26 novembre 1991] :

Abstention du groupe U.D.C. (p. 6553).

- Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Anciens combattants d'Afrique du Nord : carte de combattant et retraite anticipée (p. 6556).

Associations :

- associations d'anciens combattants : droit d'ester en justice : proposition de loi : intérêt et nécessité (p. 6556) ;
- associations d'anciens combattants : missions (p. 6556).

Parlement : Sénat : travail sur le texte et adoption à l'unanimité (p. 6556).

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 du Gouvernement (réserve aux associations inscrites auprès de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre le droit de se porter partie civile lorsque des dégradations ou destructions de monuments portent atteinte aux intérêts dont elles ont la charge) (p. 6561).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 124 (impose au Gouvernement la présentation d'un rapport relatif au Fonds national de l'assurance veuvage) (p. 7554) : rejeté (p. 7555).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 13 :

- *son* amendement n° 25 rectifié soutenu par M. Edmond Alphandéry (porte de 1 800 à 2 200 F et indexe l'abattement minimum sur les pensions et retraites) ; rectifié par le Gouvernement (suppression de la majoration à 2 200 F) : vote réservé (p. 8230) ; adopté avec modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 8244).

RODET (Alain)

Député de la Haute-Vienne

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (équipement, logement, transports et espace : routes et sécurité routière) [9 octobre 1991] (p. 4394).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 23 : **équipement, logement, transports et espace : routes et sécurité routière (n° 2255)** [9 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour les routes et la sécurité routière [4 novembre 1991] :

Aménagement du territoire :

- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : décisions (p. 5398) ;
- liaisons interrégionales et internationales : rôle de service public (p. 5397).

Plan et contrats de plan : respect par l'Etat (p. 5398).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 5398, 5399).

Régions :

- Nord-Pas-de-Calais : tunnel sous la Manche (p. 5398) ;
- Rhône-Alpes : Tarentaise : desserte (p. 5398).

Transports : ministère des transports terrestres, routes et sécurité routière : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5397, 5398).

Voirie :

- autoroutes : investissements ; péages (p. 5398) ;
- Autoroutes de France : contribution (p. 5398) ;
- routes : investissements ; entretien (p. 5397, 5398).

ROGER-MACHART (Jacques)

Député de la Haute-Garonne

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 1900 modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900) [*J.O.* du 7 juin 1991] (p. 7525).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (économie, finances et budget : industrie) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les problèmes démographiques [*J.O.* du 21 novembre 1991] (p. 15193).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la **transmission des entreprises (n° 2207)** [4 juillet 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 16 : **économie, finances et budget : industrie (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Construction aéronautique :** Aérospatiale et Alenia : rachat de De Havilland ; Commission européenne : veto ; Commissaire à la concurrence : attitude partiale ; politique industrielle européenne : prise en compte ; Cour de justice des Communautés : appel possible de la décision [9 octobre 1991] (p. 4335, 4336).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Armes : ventes d'armes : nécessité du contrôle (p. 60).

Communautés européennes : Conseil européen : représentation permanente de la C.E.E. à Jérusalem (p. 60).

Israël : territoires occupés : réouverture des écoles et universités (p. 60).

Jordanie : élections : mise en place d'un parlement démocratique (p. 60).

Koweït : Palestiniens du Koweït (p. 60).

Liban :
- accords de Taëf : mise en œuvre (p. 60) ;
- souveraineté (rétablissement) (p. 60).

Maghreb : contribution de la Communauté européenne en faveur du Maghreb (p. 30, 64).

Organisation des Nations Unies : Conseil de sécurité (mise en œuvre des résolutions sur le Golfe) (p. 60).

Pétroles et dérivés :
- Banque arabe de développement alimentée par les ressources pétrolières (p. 60) ;
- revenus du pétrole (répartition plus équilibrée) (p. 60).

Président de la République : attitude durant la crise (p. 60).

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 43 (précise que les caisses d'épargne utilisent leurs ressources, relevant de l'activité bancaire et commerciale du réseau, au profit notamment du financement de l'économie locale et sociale en appui aux collectivités territoriales) (p. 2020) : adopté (p. 2022).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 24 *(harmonisation et aménagement des procédures de report ou de sursis d'imposition des plus-values provenant de l'échange de valeurs mobilières et de droits sociaux) :*

- *son* amendement n° 150 (de suppression) (p. 3080) : vote réservé (p. 3081) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;

Entreprises : transmissions (p. 3080).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 4542).

Entreprises :
- financement (p. 4542) ;
- investissements (p. 4542).

Finances publiques : déficit budgétaire (p. 4541, 4542).

Impôt sur les sociétés (p. 4542).

Politique économique :
- « désinflation compétitive » (p. 4541) ;
- environnement international (p. 4541) ;
- inflation (p. 4542).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 4542).

Première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Après l'article 20 :

- *son* amendement n° 230 (soumet aux droits de succession les primes d'assurance vie versées après 66 ans) : retiré (p. 4724).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour l'industrie [8 novembre 1991] :

Communautés européennes :
- Affaire « De Havilland » (p. 5727) ;
- automobiles et cycles : accord C.E.E. - Japon (p. 5727) ;
- énergie : directive de démantèlement des monopoles nationaux (p. 5727) ;
- « Interventionnisme » (p. 5727) ;
- politique industrielle (p. 5727).

Entreprises :
- fonds propres (p. 5726) ;
- P.M.E./P.M.I. : aides (p. 5727).

Epargne (p. 5726).

Industrie :
- investissements immatériels (p. 5727) ;
- qualité-normalisation-métrologie (p. 5727).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :
- crédits de l'industrie : montant, évolution, répartition (p. 5726) ;
- directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (D.R.I.R.E.) (p. 5727.

Politique industrielle (p. 5727).

Recherche : recherche industrielle (p. 5727).

Secteur public : privatisation (p. 5726).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Article 68 *(participation des salariés au rachat de leur entreprise) :*

- *ses observations* (p. 6111, 6112) ;

Entreprises : reprise par les salariés : pourcentage de détention, par la société holding, du capital de la société rachetée pour l'attribution du crédit d'impôt à la société holding et éviction des actionnaires minoritaires (p. 6111).

- *ses observations* sur l'amendement n° 223 de M. Alain Richard (impose à la société holding la détention de plus de 70 p. 100 des droits de vote de la société rachetée et reconduit le mécanisme du crédit d'impôt en faveur de la société holding) (p. 6114) ;

Entreprises : reprise par les salariés : minorité de blocage de 5 p. 100 empêchant l'attribution du crédit d'impôt à la société holding (p. 6114).

- *son* amendement n° 184 (autorise l'emploi des fonds de participation ou d'intéressement au rachat de parts sociales des sociétés constituées entre salariés et précise que les salariés d'entreprises dont le capital est détenu à plus de 50 p. 100 par une autre société peuvent participer à la reprise de cette dernière) : retiré (p. 6116).

Après l'article 68 :

- *son* amendement n° 217 (institue une procédure d'éviction des actionnaires minoritaires de la société rachetée par cession de leurs titres à la société holding ou conversion de ceux-ci en actions de cette société si elle détient plus de 70 p. 100 du capital de la société rachetée) (p. 6117) : retiré (p. 6118).

Article 76 *(régime fiscal des cessions ou concessions de droits de la propriété industrielle) :*

- *défavorable* (p. 6140, 6141) ;

Recherche : fiscalité (p. 6140, 6141).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Après l'article 68 :

- *son* amendement n° 15 (institue une procédure d'éviction des actionnaires minoritaires de la société rachetée lors de la reprise d'une entreprise par ses salariés) (p. 7844) : vote réservé (p. 7845) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Article 20 *(modification des règles applicables aux sommes perçues en vertu d'un contrat d'assurance sur la vie en matière de droits de mutation par décès et d'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *son* amendement n° 61 soutenu par M. Guy Bêche (soumet au dispositif de l'article les primes versées après l'âge de soixante-six ans) : retiré (p. 7194) ;
- *son* amendement n° 60 soutenu par M. Guy Bêche (ramène de 200 000 à 100 000 F l'abattement sur le montant des primes versées après soixante-dix ans pour le calcul des droits de mutation par décès) : retiré (p. 7194).

Article 23 *(modalités de déduction des provisions pour pertes à terminaison) :*

- *ses observations* (p. 7195) ;

Secteur public : entreprises publiques : Alsthom et Aérospatiale (p. 7195).

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 63 (réduit les taux des redevances communale et départementale des mines sur les hydrocarbures, substitue l'indice des prix estimé dans la projection économique présentée en annexe au projet de loi de finances de l'année à l'indexation sur le produit intérieur brut et compense les pertes des collectivités locales concernées par une majoration à due concurrence de leur dotation globale de fonctionnement) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 7197).

ROSSI (André)

Député de l'Aisne

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 3 juillet 1991] (p. 8688).

DEPOTS

Proposition de loi organique tendant au **non-cumul entre le mandat de député et tout autre mandat électoral local (n° 2054)** [22 mai 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- Agriculture [3 octobre 1991] :

Sécurité sociale : cotisations sociales agricoles : projet (p. 4115).

- Industrie [10 octobre 1991] :

Environnement : Aisne : déchets nucléaires : choix d'un site pour l'implantation d'un laboratoire (p. 4416).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Article 38 *(majoration des rentes viagères) :*

- *son* amendement n° 170 (dispose que le Gouvernement présentera avant le 31 décembre 1992 un rapport précisant la perte de pouvoir d'achat subie par les rentes viagères du fait de leur indexation sur l'indice des prix à la consommation hors tabac) : vote réservé (p. 4750) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Ville et aménagement du territoire. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Administration : déconcentration : Institut des sciences et techniques du vivant (I.S.T.V.) (p. 5052).

Communes : Reims (p. 5052).

Départements : Aisne (p. 5052).

Régions : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme : élaboration (p. 5052).

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Police : commune de Château-Thierry : commissariat : effectifs insuffisants et risque de fermeture (p. 5196, 5197).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Départements : Aisne (p. 5431).

Voirie :

- crédits (p. 5431) ;
- R.N. 31 (p. 5432).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 42 corrigé (ramène de 10 à 2 p. 100 le taux de la taxe sur les betteraves perçue au profit du budget annexe des prestations agricoles (B.A.P.S.A.) et prévue par l'article 1617 du code général des impôts) : rejeté (p. 7187).

ROSSI (José)

Député de la Corse-du-Sud

(1re circonscription)

U.D.F

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 27 mars 1991] (p. 4233).

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi relative à la protection pénale des personnes âgées (n° 1872) [18 avril 1991] (p. 1430).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **statut de la collectivité territoriale de la Corse (n° 1916)** [26 mars 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en nouvelle lecture, sur le projet de loi modifié par le Sénat (n° 1915) portant **statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1944)** [28 mars 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en vue de la lecture définitive du projet de loi portant **statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1965)** [12 avril 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Rapporteur.

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Assemblée de Corse :
- incompatibilité avec l'exercice de fonctions exécutives (p. 658) ;
- incompatibilité des mandats de conseiller régional et de conseiller général (p. 658) ;
- motion de défiance constructive (p. 658).

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 657, 658).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse :
- aménagement et fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse (p. 657, 658) ;
- environnement (p. 658) ;
- tourisme (p. 657) ;
- transferts de compétences (p. 658).

Conseil exécutif (p. 658).

Elections et référendum : listes électorales (refonte, révision) (p. 660, 661).

Etat : autorité et Etat de droit (p. 659, 660).

Impôts et taxes : statut fiscal pour la Corse (p. 658, 659).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : avis sur le projet (p. 660).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 659, 660) ;

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 657).

Peuple corse : notion (p. 657).

Politique économique :
- développement économique et investissements (p. 658, 659) ;
- handicaps de la Corse : politique de l'Etat et des responsables économiques de Corse (p. 658, 661).

Statut :
- de 1982 (p. 657, 658) ;
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 658) ;
- spécificité corse (reconnaissance) (p. 657).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnait l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 693) : vote réservé (p. 697) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 703) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 156 de M. Jean-Jacques Hyest (substitue aux mots : « le peuple corse composante du peuple français » les mots « la Corse ») à l'amendement n° 15 de la commission (p. 696) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 146 de M. Jean Briane (susbstitue aux mots « le peuple corse » les mots : « l'entité corse ») à l'amendement n° 15 de la commission (p. 696) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 140 de M. Gilbert Millet (précise que le peuple corse, composante du peuple français, est partie intégrante de la nation française) à l'amendement n° 15 de la commission (p. 697) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 155 de M. Jean-Jacques Hyest (justifie le statut particulier de la Corse sans mentionner la notion de peuple corse) (p. 694) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 128 de M. Pierre Pasquini (justifie le statut particulier de la Corse sans mentionner la notion de peuple corse) (p. 694).

Article 2 *(institution d'une collectivité territoriale à statut spécifique, en application de l'article 72 de la Constitution) :*

- *soutient* l'amendement n° 16 rectifié de la commission (substitue aux mots « la région » introduits par le Sénat dans tous les articles où ils figurent les mots « la collectivité territoriale » adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 704) : adopté au scrutin public (p. 705) ;
- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté au scrutin public (p. 705).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (de coordination) : adopté (p. 706) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 129 de M. Pierre Pasquini (crée un comité de coordination chargé de veiller à l'application de la loi) (p. 706).

Article 7 *(composition de l'Assemblée de Corse et régime électoral applicable) :*

Article L. 364 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 19 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 708).

Article L. 365 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (de coordination) : adopté (p. 708) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Millet (établit un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle intégrale au plus fort reste) (p. 708).

Article L. 366 du code électoral :

- *ses observations* sur l'amendement n° 161 de M. Serge Franchis (fixe à trois le nombre de sièges attribués à la liste arrivant en tête au premier tour avec la majorité absolue ou en tête au second tour) (p. 709).

Article L. 367 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (de coordination) : adopté (p. 709).

Article L. 368 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (de coordination) : adopté (p. 709).

Article L. 369 bis *du code électoral :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de membre de l'Assemblée de Corse et de conseiller général) : adopté (p. 710).

Article L. 373 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à la fusion des listes ayant obtenu moins de 5 p. 100 des suffrages avec d'autres listes ayant dépassé ce pourcentage) (p. 710) : adopté au scrutin public (p. 711).

Article L. 375 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (de coordination) : adopté (p. 711).

Article L. 380 du code électoral :

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (de coordination) : adopté (p. 711).

Article 8 *(limitation du cumul de mandats électifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 711).

Article 15 *(siège de l'Assemblée de Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 29 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 711) : adopté (p. 712) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 130 de M. Pierre Pasquini (dispose que l'Assemblée de Corse se réunit de plein droit le second lundi qui suit son élection) (p. 712).

Article 16 *(réunions de l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 712) ;
- *soutient* les amendements n°s 31 et 32 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 712).

Article 19 *(élection du président et du bureau) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de la commission (de coordination) : adopté (p. 713).

Article 19 *bis* *(membres du bureau) :*

- *soutient* l'amendement n° 34 de la commission (rétablit la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne pour l'élection des membres du bureau) : adopté (p. 713) ;
- *soutient* l'amendement n° 35 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 713).

Article 22 *(règlement intérieur) :*

- *soutient* l'amendement n° 36 corrigé de la commission (dispose que le réglement intérieur peut être déféré au tribunal administratif) : adopté (p. 714).

Article 23 *(compétences de l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 37 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 714) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (permet à l'Assemblée de prendre des initiatives propres à la préservation de l'identité de la Corse) (p. 714) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 9 de M. Gilbert Millet (rassemble les éléments soumis à l'Assemblée dans un document unique) (p. 714).

Article 24 *(consultation et pouvoir de proposition de l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de la commission (de coordination) : adopté (p. 715) ;
- *soutient* l'amendement n° 39 de la commission (rétablit le pouvoir du conseil exécutif) : retiré (p. 715) ;
- *favorable* à l'amendement n° 131 de M. Pierre Pasquini (rétablit le pouvoir du conseil exécutif) (p. 715) ;
- *soutient* l'amendement n° 40 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 715) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. Jean-Louis Debré (autorise l'Assemblée à saisir pour avis le Conseil d'Etat de ses propositions) (p. 715).

Article 25 *(dissolution de l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 716).

Article 26 *(compétences du conseil exécutif) :*

- *soutient* l'amendement n° 42 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 717).

Article 27 *(composition du conseil exécutif) :*

- *soutient* l'amendement n° 43 de la commission (dispose que le conseil exécutif est composé d'un président assisté de six conseillers exécutifs) (p. 717) : adopté (p. 718).

Avant l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 44 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 718).

Article 28 : *(élection du conseil exécutif) :*

- *soutient* les amendements n°s 45, 46, 47 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 718).

Article 29 *(vacance du siège d'un conseiller exécutif autre que le président) :*

- *soutient* l'amendement n° 48 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 718).

Article 30 *(vacance du siège du président du conseil exécutif) :*

- *soutient* l'amendement n° 49 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 719).

Avant l'article 31 :

- *soutient* l'amendement n° 50 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 719).

Article 31 *(pouvoirs du président) :*

- *soutient* les amendements n°s 51, 52 et 53 corrigé de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 719).

Article 32 *(rapport annuel présenté à l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 54 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 719).

Article 33 *(suggestions sur le fonctionnement des services publics de l'Etat en Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 56 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 720).

Article 34 *(arrêtés pris par le président du conseil exécutif) :*

- *soutient* l'amendement n° 57 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 720) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 de la commission (de coordination) : adopté (p. 720).

Avant l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 59 de la commission (de coordination) : adopté (p. 720).

Article 35 *(accès aux séances de l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 60 de la commission (rétablit l'article 35 dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 720).

Article 36 *(supprimé par le Sénat) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de la commission (rétablit l'article 36 dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sur la mise en jeu de la responsabilité du conseil exécutif) (p. 720) : adopté (p. 721).

Article 37 *(rapport spécial et ordre du jour) :*

- *soutient* les amendements n°s 62, 63 et 64 rectifié de la commission (de cohérence) : adoptés (p. 721).

Article 38 *(adoption du budget) :*

- *soutient* l'amendement n° 65 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 722).

Article 39 *(mesures prises en application des délibérations de l'Assemblée) :*

- *soutient* l'amendement n° 66 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 722).

Article 40 *(contrôle de légalité) :*

- *soutient* l'amendement n° 67 de la commission (de coordination) : adopté (p. 722).

Article 41 *(contrôle budgétaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 68 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 722).

Avant l'article 42 :

- *soutient* l'amendement n° 69 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 723).

Article 42 *(effectif et organisation du conseil économique, social et culturel de la Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 723).

Article 42 *bis* *(fonctionnement interne des conseils consultatifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 71 de la commission (de suppression) : adopté (p. 723).

Article 42 *ter* *(organismes représentés aux conseils consultatifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 72 de la commission (de suppression) : adopté (p. 723).

Article 43 *(attributions du conseil économique, social et culturel) :*

- *soutient* les amendements n°s 73, 75 et 76 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 724) ;
- *soutient* l'amendement n° 74 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 724).

Article 44 *(attributions du conseil économique, social et culturel dans le domaine culturel) :*

- *soutient* les amendements n°s 77 et 78 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 724) ;
- *soutient* l'amendement n° 150 de la commission (de coordination) : adopté (p. 724).

Article 45 *(réunion conjointe des conseils consultatifs) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de la commission (de suppression) : adopté (p. 725).

Avant l'article 46 :

- *soutient* l'amendement n° 80 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 725).

Article 46 *(attributions du représentant de l'Etat) :*

- *soutient* les amendements n°s 81 et 82 de la commission (de conséquence) : adoptés (p. 725).

Article 49 *(carte scolaire et financement des établissements d'enseignement secondaire) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 755).

Article 51 *(enseignement supérieur) :*

- *soutient* les amendements n°s 84, 85 corrigé et 86 corrigé de la commission (conservent les mots introduits par le Sénat « Dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur » et rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 756) : adoptés (p. 757).

Article 52 *(activités éducatives complémentaires) :*

- *soutient* l'amendement n° 87 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 757) ;
- *soutient* l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses) : adopté au scrutin public (p. 757).

Article 53 *(répartition des emplois dans les établissements de l'enseignement public) :*

- *soutient* l'amendement n° 89 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 758).

Article 54 *(compétences en matière de communication audiovisuelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 90 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 759) ;
- *soutient* l'amendement n° 91 de la commission (autorise la collectivité territoriale de Corse à promouvoir des actions dans les domaines de la création et de la communication) : adopté au scrutin public (p. 759).

Article 56 *(compétences en matière d'environnement) :*

- *soutient* l'amendement n° 151 deuxième rectification de la commission (institue un office de l'environnement de la Corse) (p. 760) : adopté (p. 762) ;
- *soutient* l'amendement n° 93 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 762).

Avant l'article 57 :

- *soutient* l'amendement n° 94 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 762).

Article 57 *(plan de développement de la Corse) :*

- *favorable* à l'amendement n° 133 de M. Pierre Pasquini (accorde un délai d'un an à la collectivité territoriale de Corse pour établir le plan de développement) (p. 762) ;
- *son* sous-amendement oral (de conséquence) à l'amendement n° 133 de M. Pierre Pasquini (p. 762) : adopté (p. 763) ;
- *soutient* l'amendement n° 95 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 763).

Article 58 *(schéma d'aménagement de la Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Gilbert Millet (dispose que le schéma d'aménagement est élaboré par l'Assemblée avec l'accord des communes) (p. 764) ;
- *soutient* l'amendement n° 96 de la commission (de coordination) (p. 764) : adopté (p. 765) ;
- *soutient* l'amendement n° 97 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 765) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Pierre Pasquini (dispose que les moyens nécessaires à la réalisation du schéma d'aménagement sont mis à la disposition de la Corse) (p. 765) ;
- *soutient* l'amendement n° 98 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 765) ;
- *favorable* à l'amendement n° 11 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 765).

Article 58 *bis* *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 766) : adopté (p. 768).

Article 58 *ter* *(dégrèvement de taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 100 de la commission (de suppression) (p. 768) : adopté (p. 769).

Article 59 *(aides au développement économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 101 de la commission (dispose que le régime des aides au développement économique est déterminé par la collectivité territoriale de Corse dans le respect des règlements de la Communauté économique européenne) (p. 770) : adopté après modifications (p. 771) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 157 rectifié du Gouvernement (prévoit l'intervention d'un décret pris en Conseil d'Etat) à l'amendement n° 101 de la commission (p. 771) ;
- *soutient* l'amendement n° 102 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 771) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 158 du Gouvernement (autorise la collectivité territoriale à participer à un fonds de développement économique géré par une société de développement régional ayant pour objet l'apport de fonds propres aux entreprises en développement) (p. 771).

Après l'article 59 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de M. Gilbert Millet (définit le régime juridique du comité de coordination pour le développement industriel de la Corse) (p. 772).

Article 60 *(régime fiscal spécifique) :*

- *favorable* à l'amendement n° 147 de M. Jean-Paul de Rocca Serra (exonère de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services exécutées en Corse par les agences de voyages et les organisateurs de circuits touristiques) (p. 773) ;
- *soutient* l'amendement n° 103 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et prévoit la consultation des parlementaires élus dans l'île sur les propositions de la commission) : adopté (p. 774) ;
- *soutient* l'amendement n° 104 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 774).

Après l'article 60 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Millet (autorise l'Assemblée de Corse à afficher dans les mairies les bénéficiaires des aides économiques) (p. 774).

Article 62 *(offices territoriaux compétents en matière de développement agricole et rural) :*

- *soutient* l'amendement n° 105 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 789) ;
- *soutient* l'amendement n° 106 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 789).

Article 63 *(offices territoriaux compétents en matière de développement agricole et rural) :*

- *soutient* l'amendement n° 107 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 789 ;
- *soutient* l'amendement n° 108 de la commission (de conséquence) (p. 789) : adopté (p. 790).

Article 64 *(représentation des organisations professionnelles agricoles au sein des offices) :*

- *soutient* l'amendement n° 109 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale) : adopté (p. 790).

Article 65 *(crédits alloués aux offices) :*

- *soutient* l'amendement n° 110 de la commission (de précision) : adopté (p. 790).

Article 65 *bis* *(institution spécialisée en matière de tourisme) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 de la commission (dispose que l'institution spécialisée est présidée par un conseiller exécutif désigné par le président du conseil exécutif) : adopté (p. 790).

Article 66 *(compétences) :*

- *soutient* l'amendement n° 112 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 791).

Article 67 *(schéma des transports interdépartementaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 791).

Article 68 *(transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. Guy Hermier (soumet les liaisons avec le continent au décret du 6 mai 1976 afin d'assurer la protection du service public) (p. 791) ;
- *favorable* à l'amendement n° 12 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 793) ;
- *soutient* l'amendement n° 114 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 794).

Article 69 *(office des transports de la Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 115 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 796) ;
- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 796).

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 138 de M. Pierre Pasquini (de suppression) (p. 797) ;
- *soutient* l'amendement n° 117 de la commission (établit le transfert de compétence en matière de voirie) : rejeté au scrutin public (p. 798).

Article 75 *(droit de consommation sur les alcools) :*

- *soutient* l'amendement n° 118 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale) : adopté (p. 800) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 159 du Gouvernement (supprime l'application à la Corse du régime de l'acquit à caution) (p. 800).

Article 76 *(mise à disposition ou transfert des services de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 160 du Gouvernement (organise le droit d'option des fonctionnaires des services de l'Etat transférés à la collectivité territoriale) (p. 800).

Article 78 *(inéligibilités) :*

- *soutient* l'amendement n° 120 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 801) ;
- *soutient* l'amendement n° 121 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 801).

Article 79 *(conditions d'application des lois relatives à la fonction publique territoriale) :*

- *soutient* l'amendement n° 122 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 801).

Article 80 *(refonte des listes électorales) :*

- *soutient* l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 801) : adopté (p. 803).

Article 82 *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 124 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 803).

Article 84 *(substitution de la collectivité territoriale à la région Corse) :*

- *soutient* l'amendement n° 125 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 804).

Lecture définitive [12 avril 1991] :

Contre la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 1144).

Principaux thèmes développés :

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 1144).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse : transferts de compétences (p. 1125).

Départements (compétences) (p. 1125).

Etat : rôle en Corse (p. 1144).

Impôts et taxes : statut fiscal pour la Corse (p. 1144).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 1120).

« Peuple corse » :
- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 1145) ;
- notion (p. 1145).

Statut :
- de 1982 (p. 1145) ;
- nécessité d'un nouveau statut (p. 1144) ;
- structures délibératives et administratives prévues par le nouveau statut (p. 1145).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 30 (reprend deux paragraphes de l'article 78 de la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse, annulés par le Conseil constitutionnel au motif qu'ils auraient dû figurer dans une loi de finances) (p. 8227) : vote réservé (p. 8228) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 8244) ;

Lois de finances : création d'un chapitre budgétaire : compétence du Gouvernement (p. 8228).

ROSSINOT (André)

Député de Meurthe-et-Moselle

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **T.G.V. Paris-Strasbourg :** T.G.V. Est-européen : perspectives ; accords avec l'Allemagne (nécessité) ; Strasbourg : capitale européenne ; Conseil européen des transports du 17 décembre 1990 [10 avril 1991] (p. 1020, 1021).

- **Déconcentration, décentralisation :** texte sur l'administration territoriale : « charte de la déconcentration » ; services publics : transfert en province : consultation du Parlement et des élus locaux ; bilan de la décentralisation et de la déconcentration ; statut de l'élu local : présentation du projet de loi au Parlement le 18 novembre 1991 [16 octobre 1991] (p. 4560, 4561).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 33 soutenu par M. Francis Delattre (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) : vote réservé (p. 245) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 35 soutenu par M. Francis Delattre (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) : vote réservé (p. 250) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Administration :
- administrations centrales (principe de subsidiarité) (p. 348) ;
- services extérieurs, services territoriaux (p. 348).

Assemblée nationale : commission spéciale (travaux) (p. 348).

Communes : coopération intercommunale :
- commission départementale (p. 349) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 349) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 349).

Décentralisation :
- bilan, difficultés, relance (p. 347) ;
- histoire (p. 347).

Démocratie locale : consultation et participation des citoyens (p. 348, 349).

Elus locaux : droits des minorités (p. 348).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 347).

Etat :
- déconcentration : extension (p. 348) ;
- rénovation de l'Etat (p. 348).

Institut des collectivités territoriales (p. 349).

Préfets : préfet de région (compétences) (p. 348).

Régions : coopération et ententes interrégionales (p. 349).

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2, 4, 5 et 8 avril 1991] :

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 395 de M. Jacques Brunhes (affirme que les collectivités territoriales doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer leurs compétences et crée à ce titre une commission chargée d'effectuer un bilan de la décentralisation et des transferts de compétences) (p. 385).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *ses observations* (p. 386) ;

Administration : déconcentration (p. 386).

Constitution : domaine de la loi (p. 386).

- *soutient* l'amendement n° 502 de M. Pierre Lequiller (dispose que les administrations civiles de l'Etat se composent d'administrations centrales et de représentants de l'Etat) (p. 388) : rejeté (p. 389).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *ses observations* (p. 392) ;

Administration : préfet (rattachement ministériel) (p. 392).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 574 (rattache la gestion du corps préfectoral au Premier ministre) : rejeté (p. 394).

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *son* amendement n° 2 : devenu sans objet (p. 394).

Article 8 *(rapport au Parlement) :*

- *son* amendement n° 3 (dispose que le Gouvernement présentera le rapport tous les ans à dater de la publication du décret portant charte de la déconcentration) : devenu sans objet (p. 408).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 642 (crée dans chaque assemblée une délégation parlementaire pour la déconcentration) : rejeté (p. 409).

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *soutient* l'amendement n° 494 de M. Pierre Lequiller (précise que ce sont les administrés de la commune qui ont droit d'être informés sur les affaires locales) : rejeté (p. 413).

Avant l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 170 de la commission (de conséquence) (p. 416).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *favorable* à l'amendement n° 176 de la commission (supprime l'obligation de communiquer des éléments concernant des communes d'importance démographique comparable) (p. 422) ;
- *son* amendement n° 4 : devenu sans objet (p. 422) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (dispose que les communes communiquent une présentation consolidée des comptes locaux, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération communale, les bilans ou résultats des sociétés d'économie mixte ainsi que la synthèse et l'échéancier des garanties d'emprunt) (p. 425).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *son* amendement n° 13 corrigé (limite aux communes de plus de 10 000 habitants la possibilité de retransmettre les séances des conseils municipaux par les moyens de communication audiovisuelle) (p. 433) : rejeté (p. 434).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *ses observations* (p. 435).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 343 de M. Michel Meylan (dispose que la consultation des électeurs de la commune est décidée sur l'initiative du maire ou des adjoints) : rejeté (p. 439) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 196 de la commission (précise que l'objet de la consultation porte sur les affaires de la compétence de la commune) (p. 439).

Article L. 125-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 14 (dispose que seul le maire peut proposer une consultation) (p. 439) : rejeté (p. 440).

Article L. 125-5 du code des communes :

- *son* sous-amendement n° 586 (porte à un an le délai qui doit s'écouler entre deux consultations) à l'amendement n° 202 de la commission (dispose qu'un délai de six mois doit s'écouler entre deux consultations) : adopté (p. 441).

Après l'article 16 :

- *son* amendement n° 111 (permet à un conseil de district doté de la fiscalité propre, à une communauté urbaine, à une communauté de ville ou à une communauté de communes d'organiser une consultation sur une question relative à l'agglomération et dans la limite de ses compétences) (p. 442) : retiré (p. 443).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de la commission (dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs traitant de problèmes d'intérêt communal et ouverts à des personnes étrangères au conseil) (p. 455) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 204 rectifié de la commission (dispose que la composition des comités consultatifs est fixée par le maire, en tenant compte des associations locales existantes) (p. 456).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *son* amendement n° 15 (de suppression) (p. 460) : rejeté (p. 461) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 458 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 514 corrigé de la commission (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461).

Article 20 *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *son* amendement n° 16 (limite l'obligation de représentation des usagers aux communes de plus de 10 000 habitants) : devenu sans objet (p. 465).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-2 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 495 deuxième correction de M. Pierre Lequiller (précise que seul le maire a le pouvoir d'autoriser l'utilisation des locaux communaux par des associations, syndicats et partis politiques) : rejeté (p. 467).

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 467).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* (p. 470) ;

Collectivités locales : statut de l'élu (p. 470).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 509 de M. Maurice Adevah-Pœuf (dispose que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la réunion du conseil municipal doit, pour être de droit, être demandée par la majorité des membres) (p. 474).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *soutient* l'amendement n° 351 de M. Michel Meylan (de suppression) : rejeté (p. 484) ;
- *son* amendement n° 588 (dispose que les convocations sont adressées six jours avant la réunion et l'ordre du jour trois jours avant) (p. 484) : rejeté (p. 485) ;
- *soutient* l'amendement n° 459 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime, pour fixer le délai d'envoi des convocations, la distinction effectuée entre les communes selon leur population) : rejeté (p. 485) ;
- *son* amendement n° 17 corrigé (dispose que, pour les communes de moins de 10 000 habitants, les convocations sont adressées six jours avant la réunion et l'ordre du jour trois jours avant) : rejeté (p. 485).

Article 26 *(questions orales) :*

- *son* amendement n° 18 (réserve la procédure des questions orales aux communes de 10 000 habitants et plus) : rejeté (p. 492) ;
- *son* amendement n° 19 (dispose qu'en absence de réglement intérieur, une délibération du conseil municipal fixe la fréquence et les régles des questions orales) : devenu sans objet (p. 493).

Article 27 *(nouvelle dénomination du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 357 de M. Michel Meylan (de suppression) : rejeté (p. 496).

Article 29 *(dispositions relatives au conseil général applicables au conseil régional) :*

- *soutient* l'amendement n° 359 de M. Michel Meylan (de suppression) : rejeté (p. 499).

Article 30 *(conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) :*

- *son* amendement n° 360 de M. Michel Meylan (de suppression) : rejeté (p. 500).

Avant l'article 31 :

- *défavorable* à l'amendement n° 370 de M. Pierre Mazeaud (rétablit un contrôle *a priori* du préfet sur les actes financiers des communes) (p. 504) ;

Collectivités locales : préfets (contrôle) (p. 504).

Article 31 *(transmission des conventions de marché au représentant de l'Etat) :*

- *soutient* l'amendement n° 562 de M. Pierre Micaux (de suppression) : rejeté (p. 506).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *son* amendement n° 23 (supprime la possibilité donnée au représentant de l'Etat et à l'autorité territoriale de saisir la chambre régionale des comptes d'une demande motivée de vérification) (p. 507) : rejeté (p. 508).

Article 34 *(recours à des experts par la chambre régionale des comptes) :*

- *ses* amendements n°s 24 et 25 : devenus sans objet (p. 509).

Après l'article 34 :

- *son* amendement n° 26 (organise la publicité des appels de candidatures lancés par les collectivités locales qui souhaitent déléguer la gestion de leurs services publics) : retiré (p. 510).

Rappel au règlement : demande des précisions au président de séance sur l'ordre du jour (p. 530).

Article 28 précédemment réservé *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 358 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 532) : rejeté (p. 533) ;
- *soutient* l'amendement n° 643 de M. René Beaumont (organise l'élection des membres du bureau) : rejeté (p. 533) ;
- *soutient* l'amendement n° 590 de M. René Beaumont (dispose que le président du conseil général est président de droit de la commission permanente) (p. 533) : rejeté (p. 535) ;

Rappel au règlement : s'étonne que la nouvelle rédaction de l'article 28 promise la veille par le Gouvernement ne soit toujours pas disponible (p. 535).

- *soutient* l'amendement n° 589 de M. René Beaumont (supprime la possibilité pour chaque conseiller général ou groupe de conseillers généraux de présenter une liste pour l'élection de la commission permanente) : retiré (p. 536) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 711 du Gouvernement (dispose que les vice-présidents sont élus au sein de la commission permanente et forment le bureau avec le Président) (p. 537).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 367 de M. Jean Desanlis (autorise les maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants à se porter acquéreurs d'un terrain situé dans un lotissement communal) (p. 543) ;
- *soutient* l'amendement n° 563 de M. Pierre Micaux (dispose que la décision d'étendre aux communes qui en font la demande les règles applicables à la ville de Paris en matière de servitudes au titre de l'éclairage et de la signalisation publics prend la forme d'un arrêté préfectoral) : rejeté (p. 544).

Article 38 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *ses observations* (p. 546) ;
- *son* amendement n° 27 (de suppression) (p. 548) : vote réservé (p. 549) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupement d'intérêt public, et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 550, 558) ;

Rappel au règlement : s'étonne que le rapporteur refuse de donner son avis sur une question débattue en séance (p. 551).

- *son* sous-amendement n° 715 (précise que le conseil d'administration du groupement d'intérêt public comprend des représentants des associations nationales d'élus locaux) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 560) : vote réservé (p. 560) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Avant l'article 37 :

- *défavorable* à l'amendement n° 403 rectifié de M. Jacques Brunhes (définit, selon le mode d'élection et d'administration, les pouvoirs et la procédure d'élection de l'exécutif de la région) (p. 560, 561).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *ses observations* (p. 561) ;

Aménagement du territoire (p. 561).

Régions :

- compétences (p. 561) ;
- mode de scrutin (p. 561).

- *son* amendement n° 28 rectifié (dispose que l'entente interrégionale peut comprendre plus de trois régions) (p. 565) : rejeté (p. 566) ;
- *son* amendement n° 29 (dispose qu'une région peut appartenir à une ou plusieurs ententes) (p. 566) : rejeté (p. 567) ;
- *soutient* l'amendement n° 464 de M. Jean-Jacques Hyest (organise les institutions interrégionales selon les régles de fonctionnement des conseils régionaux) : rejeté (p. 568).

Article 39 *(organe exécutif de l'entente) :*

Rappel au règlement : demande une suspension de séance pour étudier les problèmes que pose l'article 39 (p. 569).

Article 40 *(compétences de l'entente) :*

- *son* amendement n° 32 (dispose que l'entente ne se substitue pas aux institutions d'utilité commune groupant les mêmes régions et que celles-ci ne sont pas dissoutes de plein droit) : rejeté (p. 570).

Article 45 *(modification des statuts de l'entente) :*

- *son* amendement n° 33 (dispose que les transferts de compétence entre les régions et l'entente se font avec l'accord des conseils régionaux) : rejeté (p. 572).

Article 46 *(modification des limites territoriales des régions) :*

- *son* amendement n° 34 rectifié, corrigé (dispose que la loi peut décider du regroupement de plusieurs régions, sur demande de celles-ci et après avis favorable d'une majorité qualifiée des départements concernés) (p. 573) : adopté après modifications (p. 574).

Après l'article 46 :

- *défavorable* à l'amendement n° 248 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) (p. 575) ;

Régions :

- contrat de plan (p. 575) ;
- péréquation financière (p. 575).

Après l'article 47 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 647 de M. Paul-Louis Tenaillon (institue dans chaque région un conseil d'orientation qui réunit le président du conseil régional et les présidents des conseils généraux de la région) (p. 576).

Avant l'article 48 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 578, 579) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 578).

Communes : coopération intercommunale (complexité des structures) (p. 579).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 565 de M. Pierre Micaux (dispose que la coopération intercommunale se fonde sur la liberté totale des communes d'élaborer des projets communs de développement) : vote réservé (p. 586) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* (p. 593, 594) ;

Collectivités locales : préfet (présidence de la commission départementale) (p. 593).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 594 (exclut le préfet de la présidence de la commission départementale) (p. 603) : vote réservé (p. 605) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 252 de la commission (dispose que les communes sont représentées à la commission départementale en fonction de leur importance démographique, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 605) ;
- *son* amendement n° 595 (dispose que des représentants du conseil régional siègent à la commission départementale et que celle-ci est présidée par un de ses membres élu parmi les représentants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale) (p. 607) : vote réservè (p. 608) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *son* amendement n° 592 (dispose que la commission départementale est présidée par un maire élu parmi ses membres au scrutin majoritaire) : vote réservé (p. 608) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *son* amendement n° 593 (dispose que le mandat des membres de la commission cesse à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés) : vote réservé (p. 608) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622) ;
- *favorable* à l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 617).

Article L. 160-2 du code des communes :

- *son* sous-amendement n° 720 (dispose que la commission désigne en son sein un rapporteur général qui prépare le projet de schéma départemental) à l'amendement n° 262 de la commission (dispose que la commission est seulement informée des projets de création d'un établissement public de coopération communale ou d'élaboration d'une charte intercommunale et peut formuler ses observations) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 722 du Gouvernement (dispose que la commission départementale de coopération communale élabore un projet de schéma de coopération communale en fonction des propositions émises librement par les communes et que ce projet est transmis pour avis aux communes et établissements publics de coopération intéressés qui se prononcent dans un délai de trois ou six mois) (p. 624) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 728 de M. Patrick Ollier (dispose que les communes peuvent, par une délibération prise à une majorité des deux tiers du conseil municipal, refuser de participer au schéma départemental) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 629) ;
- *son* amendement n° 599 (dispose que le schéma départemental de coopération intercommunale est actualisé dans l'année qui suit chaque renouvellement intégral des conseils municipaux) (p. 630) : adopté (p. 631).

Rappel au règlement : demande au ministre de présenter à l'Assemblée les modifications à apporter au texte pour le mettre en conformité avec les votes précédents (p. 631).

Avant l'article 53 :

- *favorable* à l'amendement n° 735 du Gouvernement (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 811) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 739 de M. Patrick Ollier (précise que les communes ayant manifesté à une majorité des deux tiers leur volonté de ne pas participer à la communauté des communes ne peuvent en aucun cas y être associées) à l'amendement n° 735 du Gouvernement (p. 812).

Article 51 précédemment réservé *(création des communautés de communes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 83 (de suppression) : adopté (p. 814) ;
- *ses* amendements n°s 84 rectifié et 600 : devenus sans objet (p. 814).

Article 53 *(communautés de communes) :*

- *son* amendement n° 89 (de suppression) : rejeté (p. 815) ;
- *son* amendement n° 90 (intègre dans le statut des districts les règles prévues pour les communautés de communes et supprime cette dernière dénomination) : rejeté (p. 815).

Article L. 167-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 486 de M. Philippe Vasseur (dispose que la communauté de communes doit comprendre un nombre de communes et d'habitants au moins équivalent à celui du plus petit canton du département) (p. 815) : rejeté (p. 816) ;
- *son* amendement n° 91 (accroît les proportions de conseils municipaux et de population requises pour demander la création d'une communauté de communes) : rejeté (p. 816) ;
- *soutient* l'amendement n° 487 de M. Philippe Vasseur (dispose qu'aucune commune ne pourra être incluse dans une communauté si elle marque sa volonté d'appartenir à une autre communauté) : retiré (p. 816) ;
- *son* amendement n° 92 (propose que les communes puissent se retirer d'une communauté de communes après une adhésion de cinq ans minimum et l'approbation par le conseil de la communauté de leur demande motivée) (p. 816) : rejeté (p. 817).

Article L. 167-3 du code des communes :

- *son* amendement n° 94 (précise que la communauté de communes exerce de plein droit les compétences dévolues précédemment aux syndicats associant les mêmes communes) : retiré (p. 819).

Après l'article L. 167-3 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 285 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné, et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) (p. 839).

Article L. 167-4 du code des communes :

- *son* amendement n° 95 (supprime la possibilité pour les communautés de communes de se substituer aux syndicats de communes et aux districts préexistants pour l'exercice des compétences relatives aux communes membres de la communauté) : rejeté (p. 840) ;
- *son* amendement n° 96 (de coordination) : rejeté (p. 841).

Article L. 167-6 du code des communes :

- *son* amendement n° 97 (supprime le recours au décret en conseil d'Etat pour fixer les conditions dans lesquelles une communauté de communes peut prendre en charge des compétences appartenant à un syndicat de communes ou appartenant à un district préexistants) : retiré (p. 841).

Après l'article 53 :

- *favorable* à l'amendement n° 659 de M. Bernard Derosier (confie au district des compétences en matière d'aménagement d'espaces, d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 842).

Avant l'article 54 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 738 du Gouvernement (organise la création des communautés de villes prévues, pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants et prévoit, pour les communes pressenties, la possibilité de refus de participation, ces règles s'appliquant également aux créations de communautés urbaines et aux modifications de leurs périmètres) (p. 844, 845) ;
- *son* sous-amendement n° 745 (précise que les communes délibèrent librement sur le périmètre de la communauté et sur leur participation en préalable à la constitution du schéma départemental) à l'amendement n° 738 du Gouvernement (p. 849) : retiré (p. 850).

Article 54 *(communautés de villes) :*

- *son* amendement n° 101 (de suppression) (p. 846) : rejeté (p. 847) ;
- *son* amendement n° 128 (intègre dans le statut des communautés urbaines les règles prévues pour les communautés de villes et supprime cette dernière dénomination) (p. 847) : rejeté (p. 849) ;

Collectivités locales : communautés urbaines (p. 848, 849).

Article 52 précédemment réservé *(création de communautés de villes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 85 de M. André Rossinot (de suppression) : adopté (p. 851) ;
- *son* amendement n° 86 rectifié : devenu sans objet (p. 851).

Article 54 *(suite) :*

Article L. 168-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 102 (dispose qu'une communauté de villes peut être créée lorsque l'agglomération dépasse 50 000 habitants) : rejeté (p. 851) ;
- *son* amendement n° 103 (élève les proportions de conseils municipaux et de populations requises pour demander la création d'une communauté de villes) : rejeté (p. 851) ;
- *son* amendement n° 618 (dispose que, parmi les communes qui demandent la création d'une communauté de villes, doit figurer la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale de l'agglomération) : rejeté (p. 851) ;
- *son* amendement n° 104 (propose que les communes puissent se retirer d'une communauté de villes après une adhésion de cinq ans minimum et l'approbation par le conseil de la communauté de leur demande motivée) : rejeté (p. 852).

Article L. 168-2 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 292 de la commission (dispose que les délégués des communes sont, quand leur nombre est supérieur à deux, élus au scrutin de liste majoritaire) (p. 853) ;
- *son* amendement n° 106 (dispose que le nombre de sièges attribués à une commune au conseil de la communauté ne peut être supérieur à l'effectif de son conseil municipal) (p. 853) : retiré (p. 854).

Après l'article L. 168-3 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 295 de la commission (prévoit la création facultative d'un organe de réflexion rassemblant le président de la communauté et les maires des communes membres) (p. 862).

Article L. 168-4 du code des communes :

- *son* sous-amendement n° 619 (élargit la compétence en matière culturelle et sportive à l'enseignement, la formation et la recherche) à l'amendement n° 300 de la commission (ajoute la création, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs aux groupes de compétences reconnus à la communauté de villes) : adopté (p. 863) ;
- *son* amendement n° 107 (de précision) : adopté (p. 864).

Après l'article L. 168-4 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 305 de la commission (précise que les décisions du conseil de communauté qui ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après l'avis du conseil municipal concerné rendu dans le délai d'un mois et à une majorité des deux tiers si l'avis est défavorable) (p. 865).

Article L. 168-8 du code des communes :

- *son* amendement n° 108 (supprime le recours à un décret en Conseil d'Etat pour fixer les conditions dans lesquelles une communauté de villes peut prendre en charge des compétences relevant d'un syndicat de communes, d'un district ou d'une communauté de communes préexistants) : rejeté (p. 866).

Article 55 *(non-application à la région d'Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *soutient* l'amendement n° 501 de M. Pierre Lequiller (de suppression) (p. 868, 870) : rejeté au scrutin public (p. 870) ;
- *soutient* l'amendement n° 550 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 868, 869) : rejeté au scrutin public (p. 870).

Après l'article 56 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 310 de la commission (propose que les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs et les représentants de la commune dans les organismes de coopération intercommunale soient soumis à une nouvelle élection en cas de changement de maire) (p. 873) ;
- *son* amendement n° 613 (assouplit le régime applicable à la création et à la modernisation des districts) (p. 874) : rejeté au scrutin public (p. 876) ;
- *son* amendement n° 110 rectifié (prévoit que les transferts de compétences des communes membres d'une communauté urbaine à cette dernière intervenant postérieurement à sa création sont décidés par délibération concordantes du conseil de communauté et d'une majorité qualifiée des conseils municipaux) : adopté (p. 876) ;
- *favorable* à l'amendement n° 523 de M. Patrick Ollier (organise un comité de développement local aux côtés d'une communauté de communes ou d'un district et autorise ces derniers à prendre, dans ce cas, la dénomination de « communauté rurale ») (p. 878) ;
- *soutient* l'amendement n° 472 de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que dans chaque département, le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres) : adopté (p. 879).

Article 57 *(régime fiscal des communautés de villes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 319 de la commission (crée pour chaque communauté de villes une commission locale d'évaluation des transferts et inverse au profit des communes le mode de distribution de la taxe professionnelle) (p. 902) ;
- *ses* amendements n°s 115 et 116 : devenus sans objet
- *soutient* l'amendement n° 53 de M. Jean Briane (dispose que les reversements de taxe professionnelle constituent une dépense obligatoire pour la communauté de villes qui communique chaque année aux communes membres le montant de reversement qui leur revient) : rectifié : adopté après modifications (p. 903) ;
- *son* amendement n° 118 corrigé (dispose que les reversements de taxe professionnelle constituent une dépense obligatoire pour la communauté de villes qui communique chaque année aux communes membres le montant de reversement qui leur revient) : rectifié : adopté après modifications (p. 903).

Après l'article 57 :

- *soutient* l'amendement n° 56 corrigé de M. Jean Briane (transfère les compétences communales en matière d'exonération de taxe professionnelle aux groupements de communes) (p. 903) : rejeté (p. 904) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 322 de la commission (étend le mécanisme de spécialisation de la taxe professionnelle aux communautés urbaines et aux districts dotés

d'une fiscalité propre qui exercent les compétences proposées aux communautés de villes en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 905) ;

- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Jean Briane (propose de prendre en compte, pour l'augmentation du taux de taxe professionnelle des communautés de villes, la variation du taux moyen des communes membres pondéré par l'importance des bases d'imposition de chaque commune) : rejeté (p. 905) ;

- *soutient* l'amendement n° 569 de M. Léonce Deprez (crée un mécanisme de solidarité entre communes d'un même département pour la répartition de la taxe professionnelle provenant de l'activité industrielle) : rejeté (p. 905).

Article 59 *(impositions perçues au profit des communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 61 de M. Jean Briane (rappelle que le régime fiscal des districts est similaire à celui des communautés urbaines) : rejeté (p. 907) ;

- *son* amendement n° 122 (permet aux districts à fiscalité propre d'opter pour le régime fiscal des communautés de communes à fiscalité de zone) : rejeté (p. 908) ;

- *soutient* l'amendement n° 59 de M. Jean Briane (rend applicable aux communautés de communes, par délibération du conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers, le régime fiscal des communautés de villes défini par l'article 57 du projet) : adopté après rectification (p. 908) ;

- *son* sous-amendement oral (prévoit que le conseil statue à la majorité des trois quarts) à l'amendement n° 59 de M. Jean Briane : adopté (p. 908) ;

- *son* amendement n° 123 (rend applicable aux communautés de communes, par délibération du conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers, le régime fiscal des communautés de villes défini par l'article 57 du projet) : adopté après rectification (p. 908) ;

- *son* sous-amendement oral (prévoit que le conseil statue à la majorité des trois quarts) à son amendement n° 123 : adopté (p. 908).

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des communautés de villes et des communautés de communes) :*

- *son* amendement n° 127 (précise les régles d'évolution et de majoration de la D.G.F. versée aux organismes de coopération intercommunale) : devenu sans objet (p. 916) ;

- *soutient* l'amendement n° 391 de M. Jean Briane (rédactionnel) : rejeté (p. 917) ;

- *soutient* l'amendement n° 650 corrigé de M. Jean Brocard (crée une dotation de compensation calculée en fonction de la longueur de voirie publique de la commune) : rejeté (p. 917) ;

- *son* sous-amendement n° 714 (rédactionnel) à l'amendement n° 341 de la commission (propose une nouvelle définition du potentiel fiscal des groupements de communes) (p. 917) : rejeté (p. 918) ;

- *ses* amendements n°s 129, 130, 131 et 132 : devenus sans objet (p. 918) ;

- *soutient* l'amendement n° 392 de M. Jean Briane (prend en compte le critère du coefficient d'intégration fiscale pour le calcul de la D.G.F. des communautés de villes et précise le mode de calcul de ce coefficient) : rejeté (p. 918) ;

- *soutient* l'amendement n° 71 corrigé de M. Jean Briane (de coordination) : rejeté (p. 918).

Après l'article 63 :

- *soutient* l'amendement n° 74 de M. Jean Briane (réserve les majorations de D.G.E. aux groupements de communes à fiscalité propre présentant une insuffisance de potentiel fiscal et aux groupements de communes non dotés de fiscalité propre dont la moitié au moins des communes remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration réservée aux communes) (p. 919) : rejeté (p. 929) ;

- *son* amendement n° 137 corrigé (réserve les majorations de D.G.E. aux groupements de communes à fiscalité propre présentant une insuffisance de potentiel fiscal et aux groupements de communes non dotés de fiscalité propre dont la moitié au moins des communes remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration réservée aux communes) (p. 919) : rejeté (p. 929) ;

- *soutient* l'amendement n° 63 corrigé de M. Jean Briane (rend les groupements de communes prioritaires dans le versement de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales) : adopté (p. 920) ;

- *soutient* l'amendement n° 76 de M. Jean Briane (détermine le montant par commune du versement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle en proportion du rapport entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et le potentiel fiscal moyen des communes du même groupe démographique admissibles aux dotations du fonds) : rejeté (p. 921) ;

- *favorable* à l'amendement n° 671 rectifié de M. Bernard Derosier (propose des dispositions particulières de péréquation de la taxe professionnelle lorsque les bases nettes d'un groupement à fiscalité propre excédent deux fois et demie la moyenne nationale des bases de la catégorie de groupement dont il relève) (p. 922).

Après l'article 64 :

- *son* amendement n° 147 (propose une extension des compétences de la région en matière d'apprentissage et de formation professionnelle) (p. 923) : rejeté (p. 924) ;

Collectivités locales : décentralisation (bilan) (p. 924).

- *son* amendement n° 148 (fixe le calendrier des transferts de compétences entre l'Etat et les régions en matière de formation professionnelle) : rejeté (p. 924) ;

- *son* amendement n° 151 (crée auprès du Premier ministre un comité de coordination nationale des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue) : rejeté (p. 924) ;

- *son* amendement n° 146 (dispose que la région peut déterminer des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche) (p. 924) : rejeté (p. 925) ;

Régions : compétences dans le domaine universitaire (p. 925).

- *son* amendement n° 144 (dispose que l'Etat passe avec les régions des conventions pour l'implantation des établissements d'enseignement supérieur) : rejeté (p. 925).

Article 65 *(conventions passées par les collectivités territoriales et leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères) :*

- *soutient* l'amendement n° 606 de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les communes françaises peuvent passer des conventions avec les collectivités territoriales étrangères et « tout autre organisme étranger, public ou privé ») : rejeté (p. 926) ;

- *son* amendement n° 139 (rédactionnel) : adopté (p. 927).

Article 66 *(Commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *son* amendement n° 140 : devenu sans objet (p. 927).

Explications de vote :

Collectivités locales :

- décentralisation (bilan) (p. 930) ;
- compétences (p. 930).

Communes : coopération intercommunale (p. 930).

Vote contre du groupe U.D.F.

Son intervention à l'issue du vote :

Assemblée nationale : vote (« truquage ») (p. 932).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Communes : dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6737, 6738, 6750).

Coopération intercommunale :

- commission départementale (p. 6738) ;
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 6738) ;

- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 6738).

Décentralisation :
- bilan, difficultés, relance (p. 6737) ;
- transferts de compétences : compensation financière (p. 6738, 6739).

Enseignement supérieur : collectivités locales : compétences (p. 6738).

Etat :
- déconcentration : intérêt et extension actuelle (p. 6737, 6738, 6750) ;
- « procès » aux collectivités locales (p. 6738).

Parlement : Assemblée nationale : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 6737).

Discussion des articles [28, 29 et 30 novembre 1991] :

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*
- *ses observations* (p. 6757).

Article 5 supprimé par le Sénat *(publication d'une charte de la déconcentration) :*
- *son* sous-amendement n° 335 (prévoit que le décret portant charte de la déconcentration sera soumis pour avis au Conseil national des services publics départementaux et communaux) à l'amendement n° 27 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 6758).

Article 6 ter nouveau *(commission départementale chargée d'examiner le fonctionnement des services publics) :*
- *favorable* (p. 6759) ;
- *son* amendement n° 286 : devenu sans objet (p. 6759).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*
- *défavorable* à l'amendement n° 37 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil de population exigé pour pouvoir organiser un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) (p. 6761).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*
- *défavorable* à l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6766) ;
- *son* sous-amendement n° 336 (dispose que le Conseil supérieur de l'audiovisuel établit un rapport annuel sur la retransmission audiovisuelle des séances du conseil municipal) à l'amendement n° 60 de la commission (p. 6766) : rejeté (p. 6767).

Article 16 *bis* nouveau *(consultation des électeurs de la commune membre d'un groupement) :*
- *favorable* (p. 6769) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 68 de la commission (de suppression) (p. 6770).

Après l'article 26 *bis* :
- *ses observations* sur l'amendement n° 86 de la commission (élargit la composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appel d'offres et prévoit leur désignation à la proportionnelle) (p. 6800).

Après l'article 34 *bis* :
- *ses observations* sur l'amendement n° 304 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel étend aux communes les dispositions du plan comptable de 1982 en matière d'amortissement et de provisions) (p. 6812, 6813) ;
- *son* sous-amendement n° 338 (précise que l'arrêté ministériel est pris après consultation du comité des finances locales) à l'amendement n° 304 du Gouvernement (p. 6812) : devenu sans objet (p. 6813) ;
- *son* sous-amendement n° 337 (précise que l'arrêté ministériel est pris après avis du comité des finances locales) à l'amendement n° 303 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel rend obligatoire la tenue d'une comptabilité administrative des dépenses engagées par la commune dans les conditions fixées par arrêté ministériel) (p. 6813) : vote réservé (p. 6814) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Après l'article 35 :
- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de M. Georges Chavanes (dispose que lorsque le produit des quatre impôts locaux levés par une collectivité locale dépasse 80 p. 100 du produit obtenu en appliquant les taux plafond nationaux, cette collectivité peut saisir la chambre régionale des comptes compétente d'une demande d'annulation ou de consolidation de la dette) (p. 6815, 6816) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de M. Georges Chavanes (dispose que les élus locaux ainsi que les ordonnateurs élus d'établissements publics locaux sont justiciables de la cour de discipline budgétaire) (p. 6816).

Article 36 *(délégation parlementaire d'évaluation de la décentralisation) :*
- *ses observations* (p. 6818) ;

Institut des collectivités territoriales et des services publics locaux : rétablissement (p. 6818).

- *son* sous-amendement n° 400 (prévoit la présence de représentants français au Parlement européen au sein de l'institut) à l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : vote réservé (p. 6819) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*
- *ses observations* (p. 6820) ;

Administration : « délocalisations » (E.N.A.) (p. 6820).

Décentralisation : transfert de compétences : compensation financière (p. 6820).

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » et compétence des collectivités locales (p. 6820).

- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 101 de la commission et 252 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6824) ;

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » (p. 6824).

Régions : contrat de plan État-région (p. 6824).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*
- *ses observations* sur les amendements identiques n°s 109 de la commission et 260 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6833, 6834).

Demande la vérification du quorum (p. 6834).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*
- *son* sous-amendement n° 340 (supprime le caractère obligatoirement limitrophe des régions associées dans une entente interrégionale) à l'amendement n° 114 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 6845) ;
- *son* sous-amendement n° 341 (supprime l'obligation pour une région de n'appartenir qu'à une seule entente) à l'amendement n° 114 de la commission (p. 6845) : rejeté (p. 6846).

Article 46 supprimé par le Sénat *(modification des limites territoriales des régions) :*
- *son* sous-amendement n° 342 (dispose que le regroupement de régions est prononcé par la loi) à l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : rejeté (p. 6848).

Après l'article 46 :
- *son* amendement n° 287 (dispose que l'un des buts des contrats Etat-région est la correction des déséquilibres existant entre les régions) : rejeté (p. 6848).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6850) ;
- *son* sous-amendement n° 343 (propose que la création du fonds soit repoussée au 1er janvier 1993) à l'amendement n° 124 de la commission (p. 6849) : rejeté (p. 6853) ;
- *son* amendement n° 288 corrigé (crée une dotation d'aide au développement régional au sein de la dotation globale de fonctionnement) (p. 6849) : devenu sans objet (p. 6853).

Après l'article 49 :

- *soutient* l'amendement n° 324 de M. Jean-Louis Masson (autorise, dans les agglomérations de plus de 15 000 habitants, la modification par arrêté préfectoral des limites communales lorsqu'un équipement public de la commune-centre se trouve sur le territoire d'une autre commune limitrophe) (p. 6856) : rejeté (p. 6857).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; supprime l'obligation de conformité entre les propositions des communes et le projet de schéma) (p. 6859) ;

Coopération intercommunale : libre adhésion des communes (p. 6859).

- *son* sous-amendement n° 348 soutenu par M. Philippe Vasseur (dispose que le projet de schéma doit être conforme aux propositions des communes) à l'amendement n° 131 de la commission (p. 6858) : retiré (p. 6862) ;
- *son* amendement n° 289 (dispose que le schéma est transmis pour information aux chambres consulaires territoriales compétentes) : adopté (p. 6876).

Après l'article 50 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 139 de la commission (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 6878) ;
- *son* sous-amendement n° 349 (précise que les communes définissent librement le périmètre des communautés de communes qui leur sont proposées) à l'amendement n° 139 de la commission (p. 6877) : devenu sans objet (p. 6878) ;
- *son* sous-amendement n° 388 (précise que les communes définissent librement le périmètre des communautés de villes qui leur sont proposées) à l'amendement n° 140 rectifié de la commission (organise la création des communautés de villes proposées par le schéma départemental, la libre détermination de leur périmètre par les communes pressenties et la possibilité pour ces dernières d'opposer un refus de participation) : devenu sans objet (p. 6879).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposées) (p. 6881) ;
- *son* sous-amendement n° 350 (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission : rejeté (p. 6881) ;
- *son* sous-amendement n° 390 (propose que l'exercice des groupes de compétences autres que les attributions de base soit déterminé à l'issue d'une période de six ans) (p. 6882) à l'amendement n° 142 de la commission : rejeté (p. 6883) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 412 de M. Aloyse Warhouver (précise qu'en Alsace et en Moselle les communautés de communes sont compétentes en matière de construction et d'entretien des équipements cultuels concordataires) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6883).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *son* sous-amendement n° 351 (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposées) : rejeté (p. 6887) ;
- *son* sous-amendement n° 353 (précise que la commune dont la population représente le quart de la population totale concernée par la création de la communauté de villes doit faire partie de la majorité favorable à ce projet) à l'amendement n° 154 de la commission : rejeté (p. 6888) ;
- *son* sous-amendement n° 352 (précise que la commune dont la population représente le tiers de la population totale concernée par la création de la communauté de villes doit faire partie de la majorité favorable à ce projet) à l'amendement n° 154 de la commission : rejeté (p. 6888) ;
- *son* sous-amendement n° 354 (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de villes) à l'amendement n° 154 de la commission : rejeté (p. 6888) ;
- *son* sous-amendement n° 391 (propose que l'exercice des groupes de compétences autres que les attributions de base soit déterminé à l'issue d'une période de six ans) à l'amendement n° 154 de la commission : rejeté (p. 6889) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 355 de M. Francis Saint-Ellier (redéfinit les compétences des communautés de villes en matière d'activités sportives, culturelles et d'éducation) à l'amendement n° 154 de la commission : rejeté (p. 6889) ;
- *son* sous-amendement n° 356 (porte à trois mois le délai de réflexion dont dispose une commune pour donner son avis sur les décisions de la communauté de villes qui lui sont spécifiques) à l'amendement n° 154 de la commission : rejeté (p. 6890).

Article 56 *nonies* supprimé par le Sénat *(services publics locaux de distribution de gaz) :*

- *son* amendement n° 290 (autorise la constitution ou l'extension de services publics locaux du gaz pour assurer une distribution dans les communes non desservies par G.D.F. après un refus ou une absence de réponse pendant six mois de cette société face à une demande de distribution) (p. 6898) : retiré (p. 6899) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 305 du Gouvernement (légalise les seuls services publics locaux du gaz en cours d'exploitation au 1er juillet 1991) (p. 6890) ;

Services publics : monopole : « démantèlement » (p. 6898, 6899).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *soutient* l'amendement n° 263 rectifié de M. Jean-Jacques Hyest (dispose que le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la gestion de tous les moyens de lutte contre les incendies et autres accidents, sinistres ou catastrophes) (p. 6912) : devenu sans objet (p. 6913).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 202 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; réserve en outre le droit d'option aux communautés urbaines et aux districts existant à la publication de la présente loi et relève la majorité requise pour le vote de cette option) (p. 6922).

Après l'article 63 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 223 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des communes, perçu au titre du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et redistribué aux groupements de communes) (p. 6930).

Explications de vote :

Dotations de l'Etat et fiscalité locale : complexité (p. 6956).

Gouvernement : méthodes de travail et limite du droit d'amendement (p. 6955, 6956).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : infrastructures : rôle (p. 5417).

Transports ferroviaires : T.G.V. Est et mission Essig (p. 5417).

Vote des crédits :

Rappel au règlement : s'étonne du retrait de son amendement sur les crédits du titre VI relatif au financement des études préalables du T.G.V. Est (p. 5443).

ROUDY (Yvette)

Député du Calvados

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Vice-présidente de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Rapporteur d'information sur l'aménagement du temps de travail [27 juin 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Répression contre le peuple kurde** : Kurdes irakiens : droit à l'autonomie ; O.N.U. : rôle de la France (dépôt d'une résolution) ; aide humanitaire : apport de la France [3 avril 1991] (p. 644, 645).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Après l'article 222-31 du code pénal précédemment réservé :

- *son* amendement n° 283 (définit et punit le harcèlement sexuel en fixant le montant plafond de l'amende à 5 000 F) : retiré (p. 3527) ;
- *son* amendement n° 303 (définit et punit le harcèlement sexuel en fixant le montant plafond de l'amende à 100 000 F) (p. 3527) : adopté (p. 3530).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 6984, 6985).

Délinquance et criminalité :
- crimes contre l'humanité et génocide (p. 6985, 6986) ;
- harcèlement sexuel (p. 6985).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (p. 6985).

Jeunes : homosexualité : incrimination et sanctions pénales (p. 6985).

Lois : lois, mœurs et histoire (p. 6985).

Parlement :
- Assemblée nationale : travaux de la commission des lois et apports de la première lecture (p. 6984) ;
- Sénat : modifications apportées au texte en deuxième lecture (p. 6985).

Santé publique : sida : transmission : sanctions pénales (p. 6985).

Discussion de l'article unique et des annexes [2 décembre 1991] (p. 6996) :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-1 du code pénal (définition et répression du crime de génocide) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 112 du Gouvernement (définit le crime de génocide comme la volonté de détruire totalement ou partiellement un groupe national, ethnique, racial ou religieux par l'application d'un plan concerté et incrimine également les auteurs et les inspirateurs du crime) (p. 6997).

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Gilbert Millet (exclut de l'incrimination les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 7002).

Après l'article 222-32 du code pénal :

- *son* amendement n° 106 (dispose que le harcèlement sexuel se caractérise par une contrainte ou des pressions le cas échéant répétées sur une personne en situation d'infériorité hiérarchique ou de dépendance économique en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle) : retiré (p. 7017) ;
- *son* sous-amendement n° 107 (remplace le mot « pressions » par les mots « contrainte ou pressions le cas échéant répétées ») à l'amendement n° 45 de la commission (définit le délit de harcèlement sexuel comme le fait d'abuser de son autorité professionnelle pour exercer des pressions sur une personne afin d'en obtenir des faveurs de nature sexuelle) : retiré (p. 7017) ;
- *son* sous-amendement n° 108 (punit des mêmes peines l'utilisation de l'état de dépendance économique d'une personne pour en obtenir des faveurs de nature sexuelle) à l'amendement n° 45 de la commission : retiré (p. 7017).

Explications de vote :

Assemblée nationale : examen du texte en deuxième lecture : « avancées » et sérieux du travail (p. 7032).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7032).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 octobre 1991] :

Médicaments :
- Agence du médicament : missions et statut (p. 4145, 4146) ;
- Comité du médicament : missions et statut (p. 4146) ;
- dépenses de promotion : abus, plafonnement, pénalités (p. 4146) ;
- prix : réglementation (p. 4145).

Pharmacie : industrie pharmaceutique (p. 4145).

Sécurité sociale : dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : régulation et maîtrise négociée (p. 4145).

Vie, médecine et biologie : contraception : remboursement des pilules contraceptives (p. 4146).

ROUQUET (René)

Député du Val-de-Marne

(9e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2176, 2177).

Minimum vieillesse (p. 2176).

Pensions de retraites : inégalités sociales et sectorielles (p. 2176).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2176).

Retraités : niveau de vie et ressources (p. 2176).

ROYAL (Ségolène)

Député des Deux-Sèvres

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 535,** posée le 17 décembre 1991 : **élevage (caprins : Deux-Sèvres)** (p. 8127) : organisation de la production ; aides de l'Etat : perspectives ; non appelée.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [27 juin 1991] :

Affaires étrangères :
- coopération internationale (p. 3752) ;
- Etats-Unis (p. 3752) ;
- Japon : programme Omega (p. 3752).

Déchets nucléaires :
- laboratoires souterrains de recherche de site : création et fonctionnement (p. 3752) ;
- moratoire (p. 3653) ;
- stockage : réversibilité (p. 3752, 3753).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits des générations futures (p. 3753).

Opinion publique :
- consultation des populations concernées (p. 3753) ;
- information et transparence des décisions (p. 3752).

Parlement : compétence (p. 3752).

Recherche :
- enfouissement : aptitude des formations géologiques profondes (p. 3752) ;
- financement (p. 3752).

Risques technologiques : Tchernobyl (p. 3753).

Observations sur le rappel au règlement de : *Guellec (Ambroise)* [24 octobre 1991] (p. 4978).

ROYER (Jean)

Député d'Indre-et-Loire

(1re circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à instituer un **traitement social et économique du chômage (n° 2363)** [20 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Rémunération des personnels territoriaux :** libre gestion des collectivités locales ; dotation globale de fonctionnement des grandes villes : montant ; régimes indemnitaires : égalité : nécessité ; décret du 6 septembre 1991 : grille de parité et enveloppe indemnitaire [20 novembre 1991] (p. 6381, 6382).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26 mars 1991] ; [2 avril 1991] :

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (dispose que les communes communiquent une présentation consolidée des comptes locaux, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération communale, les bilans ou résultats des sociétés d'économie mixte ainsi que la synthèse et l'échéancier des garanties d'emprunt) (p. 426).

Avant l'article 48 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 582).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* (p. 596).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 618).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 avril 1991] :

Centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) (p. 1382, 1383).

Fonction publique hospitalière : concertation et participation (p. 1383).

Gestion des hôpitaux et des établissements publics de santé :
- autonomie (p. 1383) ;
- budget global et taux directeur (p. 1383) ;
- contrats pluriannuels (p. 1383, 1384).

Santé publique : planification sanitaire : carte sanitaire, schéma d'organisation sanitaire, autorisation à durée déterminée (p. 1383).

Structures médicales des hôpitaux et des établissements de santé : services, départements, unités fonctionnelles (p. 1383).

Discussion des articles [18, 19, 22, 25 et 29 avril 1991] :

Article 1er *(missions et obligations des établissements de soins) :*

Article L. 711-4 du code de la santé publique (missions du service public hospitalier) :

- *son* amendement n° 540 (souligne l'importance des centres hospitaliers régionaux et universitaires) : adopté (p. 1414) ;

- *son* amendement n° 541 corrigé (supprime la dissociation des activités d'enseignement et de recherche des centres hospitaliers régionaux) : adopté (p. 1415).

Article 2 *(codification et création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :*

Article L. 711-15 (création d'un haut comité hospitalo-universitaire) :

- *son* amendement n° 542 (rend obligatoire la consultation du haut comité hospitalo-universitaire sur toute question intéressant les missions hospitalo-universitaires des centres hospitaliers universitaires) : retiré (p. 1452).

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

Article L. 712-1 du code de la santé publique (objet et révision de la carte sanitaire et des schémas d'organisation sanitaire) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 365 de M. Jean-Luc Préel (soumet la procédure de révision de la carte sanitaire et du schéma d'organisation sanitaire à des critères restrictifs) (p. 1468).

Article 5 *(actions de coopération) :*

Article L. 713-3 du code de la santé publique (modalités de représentation des établissements) :

- *son* amendement n° 558 (dispose que le directeur de l'établissement et le président de la commission médicale d'établissement assistent aux réunions de la conférence avec voix délibérative) : devenu sans objet (p. 1509).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-16 du code de la santé publique (institution, composition et attributions de la commission médicale d'établissement) :

- *son* amendement n° 559 soutenu par M. Jean-Yves Chamard (rédactionnel) : vote réservé (p. 1575) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848).

Article L. 714-26 du code de la santé publique (institution et attributions du service de soins infirmiers) :

- *son* amendement n° 546 (dispose que le directeur et le président de la commission médicale d'établissement consultent le service de soins infirmiers) : vote réservé (p. 1592) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 7 *(suite)* précédemment réservé *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-21 du code de la santé publique (mode de nomination des chefs de service ou de département) :

- *son* amendement n° 544 soutenu par M. Bernard Debré (supprime les dispositions relatives à la cessation des fonctions hospitalières exercées par les professeurs des universités-praticiens hospitaliers) : vote réservé (p. 1792) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Aménagement du territoire (p. 4523).

Collectivités locales :
- Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.) (p. 4524) ;
- grandes villes (p. 4523, 4524) ;
- transferts de charges (p. 4524).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 4523).

Enseignement supérieur (p. 4524).

Entreprises : petites et moyennes entreprises : plan P.M.E. - P.M.I. (p. 4523).

Finances publiques :
- dépenses d'équipement (p. 4523) ;
- Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) (p. 4523).

Impôts locaux :
- taxe professionnelle (p. 4524) ;
- taxe professionnelle : exonération pour création d'emplois dans l'artisanat (p. 4523).

Impôt sur les sociétés (p. 4523).

Logement (p. 4523, 4524).

Ville : conditions de vie (p. 4524).

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Aides :
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5090) ;
- 1 p. 100 logement (p. 5090).

Collectivités locales : participation financière (p. 5090).

Communes : Tours (p. 5090).

Formation professionnelle et promotion sociale : stagiaires : logement (p. 5090).

Logement social : financement : livret A (p. 5090).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [31 octobre 1991] :

Apprentissage :
- centres de formation des apprentis : enseignement (p. 5361) ;
- comparaison France-Allemagne (p. 5361) ;
- rénovation, régionalisation (p. 5361).

Chômeurs de longue durée : insertion (p. 5361).

Contrats emploi-solidarité (p. 5360).

Contrats de retour à l'emploi (p. 5361).

Emploi :
- plan pour l'emploi (p. 5360, 5361) ;
- politique de l'emploi : objectifs et moyens (p. 5360, 5361).

Enseignement : échec scolaire, deuxième chance (p. 5361).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale : « Exo jeunes » (p. 5360, 5361).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Aménagement du territoire : traitement de la ressource (p. 7256).

Collectivités locales : compétences (p. 7256, 7257).

Communes : Tours (p. 7256).

Cours d'eau, étangs et lacs : Loire : aménagement (p. 7256, 7257).

Etat : compétences ; coordination (p. 7256, 7257).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : unicité ; quantité (p. 7256).

Politique de l'eau ; généralités ; financement (p. 7256).

Risques naturels : inondations (p. 7256).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 1er A nouveau *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *son* amendement n° 110 (affirme que la protection, la mise en valeur et le développement de l'eau doivent se faire en relation avec le maintien et l'enrichissement des équilibres naturels fondamentaux) : adopté (p. 7265) ;
- *son* amendement n° 111 (affirme que la politique de l'eau est du ressort de la politique de l'aménagement du territoire en liaison avec celles de la sécurité civile, de l'environnement, de la santé, des transports, de l'urbanisme, de l'équipement, de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie et de l'énergie) : retiré après rectification (p. 7266).

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *son* amendement n° 112 (donne une nouvelle rédaction de l'article, qui insiste sur l'importance de l'équilibre entre les besoins de l'habitat et de l'économie et le maintien de la vie dans l'environnement) (p. 7267) : rejeté (p. 7268).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *son* amendement n° 113 soutenu par M. Pierre Micaux (donne une nouvelle rédaction de l'article qui prévoit la création d'un établissement public régional ou interrégional de l'eau en remplacement d'un comité de bassin) (p. 7312) : retiré (p. 7313).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *son* amendement n° 114 (prévoit la consultation des collectivités locales concernées au troisième alinéa) : devenu sans objet (p. 7327) ;
- *son* amendement n° 115 (prévoit la consultation des collectivités locales concernées à l'avant-dernier alinéa) : devenu sans objet (p. 7327).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 202 du Gouvernement (complète les prescriptions applicables aux installations et ouvrages existants) (p. 7334) ;

Energie : E.D.F. : barrages : visites de sécurité (p. 7334, 7335).

Article 9 *(unification des régimes des plans de surfaces submersibles et des plans d'exposition aux risques) :*

- *son* amendement n° 116 corrigé (prévoit l'impossibilité d'élaborer des plans de surfaces submersibles dans les parties submersibles couvertes par un plan d'occupation des sols ou un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) (p. 7341) : rejeté (p. 7342) ;

Collectivités locales : consultation (p. 7342).

Risques naturels : inondations (p. 7341).

Urbanisme : construction (p. 7341).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er A *(l'eau, patrimoine commun) :*

- *son* amendement n° 55 soutenu par M. Jean Proriol (précise que la politique de l'eau est interministérielle et relève de l'aménagement du territoire) : rejeté (p. 8102).

RUFENACHT (Antoine)

Député de la Seine-Maritime

(7e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Exécution d'une décision de justice : usine Renault de Cléon : piquets de grève ; liberté du travail ; application de la décision du tribunal ; négociations ; attitude des syndicats ; avenir des sous-traitants ; concurrence étrangère [30 octobre 1991] (p. 5320).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Communes : Le Havre : port : désenclavement (p. 5435).

Régions : Haute-Normandie : pont de Normandie (p. 5435).

Transports ferroviaires : T.G.V. Normandie (p. 5433).

Voirie : A 29 (p. 5134).

S

SAINT-ELLIER (Francis)

Député du Calvados

(1re circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (économie, finances et budget : commerce extérieur) [9 octobre 1991] (p. 4397).

Rapporteur de sa proposition de loi relative à l'exercice de la profession de courtiers interprètes et conducteurs de navires (n° 2161) [28 novembre 1991] (p. 6773).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à la création d'une **commission de contrôle** sur le **service public de l'assurance-crédit et la COFACE (n° 1914)** [21 mars 1991].

Proposition de loi relative à l'**exercice de la profession de courtiers interprètes et conducteurs de navires (n° 2161)** [27 juin 1991].

Avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome IV : **économie, finances et budget : commerce extérieur (n° 2260)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Sidérurgie normande :** Mondeville : Usinor-Sacilor ; plan de restructuration : suppression de 4 000 emplois ; position du Gouvernement : réindustrialisation de la région [6 novembre 1991] (p. 5578, 5579).

orales sans débat :

- **n° 383,** posée le 16 avril 1991 : **élevage (veaux)** (p. 1286). Appelée le 19 avril 1991 : remplacé par : *Meylan (Michel)* (p. 1440, 1441).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 369) ; rejetée au scrutin public (p. 371).

Principaux thèmes développés :

Communes : coopération intercommunale :
- généralités (p. 370) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 370) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 370).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 369).

Impôts locaux : hausse (p. 370).

Discussion des articles [8 avril 1991] :

Article 57 *(régime fiscal des communautés de villes) :*

- *ses* amendements n°s 112, 113 et 114 : devenus sans objet (p. 899).

Après l'article 57 :

- *son* amendement n° 120 (étend le mécanisme de spécialisation de la taxe professionnelle aux communautés urbaines et aux districts dotés d'une fiscalité propre) (p. 904) : rejeté (p. 905) ;

- *son* amendement n° 620 (étend le mécanisme de spécialisation de la taxe professionnelle aux communautés urbaines et aux districts dotés d'une fiscalité propre qui exercent les compétences proposées aux communautés de villes en matière d'urbanisme prévisionnel et de développement économique) (p. 904) : devenu sans objet (p. 905).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1991] :

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *son* sous-amendement n° 355 soutenu par M. André Rossinot (redéfinit les compétences des communautés de villes en matière d'activités sportives, culturelles et d'éducation) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) : rejeté (p. 6889).

Article 59 *ter* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *son* sous-amendement n° 344 (étend la disposition à toutes les communautés urbaines, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 208 de la commission (permet aux communautés urbaines existant à la publication de la présente loi d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone par un vote de leur conseil à une majorité des trois quarts) : rejeté (p. 6924).

Article 59 *quater* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les districts à fiscalité propre d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *son* sous-amendement n° 345 (étend la disposition à tous les districts, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 209 de la commission (permet aux districts compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et existant à la publication de la présente loi d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone par un vote de leur conseil à une majorité des trois quarts) (p. 6924) : rejeté (p. 6925).

- **Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 2410) : rejetée au scrutin public (p. 2412).

Principaux thèmes développés [29 mai 1991] :

Aménagement du territoire (p. 2411).

Commerce et artisanat (p. 2412).

Emploi (p. 2412).

Entreprises : implantation (p. 2412).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2411).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage, formation par alternance (p. 2411).

Impôts locaux : taxe professionnelle : exonération dans les grands ensembles (p. 2412).

Jeunes : malaise (p. 2411).

Logement et habitat :
- fiscalité immobilière (p. 2412, 2413) ;
- logement locatif privé : incitations (p. 2412) ;
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2412) ;
- organismes d'H.L.M. (p. 2412) ;
- restauration immobilière : loi « Malraux » n° 62-903 du 4 août 1962 (p. 2412).

Ordre public : sécurité (p. 2411).

Police : îlotage (p. 2411).

Sports (p. 2412).

Villes et banlieues :
- généralités (p. 2411) ;
- événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie (p. 2411) ;
- politique de la ville (p. 2411).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement supérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [7 novembre 1991] :

Collectivités locales : constructions universitaires : partenariat, désengagement de l'Etat (p. 5684, 5685).

Formation des enseignants : instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.) : mise en place (p. 5684).

Ministère de l'éducation nationale : enseignement supérieur : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5684).

Recherche : crédits (p. 5684).

Universités :
- carte universitaire (p. 5684) ;
- gestion : autonomie (p. 5685) ;
- plan Université 2000 (p. 5684).

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis pour le commerce extérieur [8 novembre 1991].

Commerce extérieur :
- agroalimentaire : excédent (p. 5736, 5737) ;
- assurance-crédit et Compagnie française pour le commerce extérieur (COFACE) (p. 5737) ;
- balance commerciale (p. 5736, 5737) ;

- exportation : soutien ; charte nationale de l'exportation (p. 5737) ;
- G.A.T.T. : négociations de l'Uruguay Round (p. 5736, 5737) ;
- industrie : déficit du solde industriel (p. 5737).

Communautés européennes : Allemagne (p. 5736).

Energie : dépendance énergétique (p. 5736).

Entreprises : P.M.E./P.M.I. : aides (p. 5737).

Industrie : investissements matériels (p. 5737).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :
- crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5737) ;
- structure (p. 5737).

Politique industrielle (p. 5737).

Questions :

Communes : Mondeville : fermeture du site (p. 5765).

Industrie : sidérurgie : Usinor-Sacilor (p. 5765).

SAINTE-MARIE (Michel)

Député de la Gironde

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Industries d'armement : industrie aéronautique : grandes entreprises du Sud-Ouest : avenir (p. 5942).

SALLES (Rudy)

Député des Alpes-Maritimes

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 502,** posée le 26 novembre 1991 : **T.V.A. (taux)** (p. 6642). Appelée le 29 novembre 1991 : horticulture : taxe à 18,60 p. 100 ; Communautés européennes : harmonisation des taux (p. 6783).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale :
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 360) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 360).

Communes : droits des communes (p. 360).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 2390).

Communes : Nice (p. 2389).

Emploi (p. 2389).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2389).

Etrangers : immigration (p. 2389).

Logement et habitat : logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2389).

Ordre public : sécurité (p. 2389).

Police : commissariats, effectifs (p. 2389).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Questions* [28 octobre 1991] :

Délinquance et criminalité : commune de Nice : accroissement de la délinquance et renforcement des moyens de police (p. 5201).

Culture et communication. - Communication. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Radiodiffusion : fréquences : R.T.L. et Europe n° 1 (p. 5268).

Télévision :
- Antenne 2 - F.R. 3 : programme et spécialisation (p. 5268) ;
- la SEPT : audience (p. 5268).

SANMARCO (Philippe)

Député des Bouches-du-Rhône

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 29 mai 1991] (p. 7222).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [4 avril 1991] :

Article 68 *(transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. Guy Hermier (soumet les liaisons avec le continent au décret du 6 mai 1976 afin d'assurer la protection du service public) (p. 791) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Pierre Pasquini (supprime le monopole du pavillon national) (p. 792) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 141 de M. Gilbert Millet (précise que les compagnies maritimes sont publiques et nationales) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 793) ;

- *favorable* à l'amendement n° 145 de M. Guy Hermier (précise que les contrats de concession assurent l'intégralité du transport des passagers et du fret toute l'année dans le cadre du service public) (p. 794).

Article 69 *(office des transports de la Corse) :*

- *son* amendement n° 127 (établit le régime juridique de la répartition des crédits de la dotation de continuité territoriale par l'office des transports de la Corse) (p. 794) : adopté au scrutin public (p. 796).

SANTA CRUZ (Jean-Pierre)

Député du Jura

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

SANTINI (André)

Député des Hauts-de-Seine

(10e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899) [*J.O.* du 9 avril 1991] (p. 4751).

Cesse d'appartenir à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [*J.O.* du 28 septembre 1991] (p. 12710).

DEPOTS

Proposition de loi organique tendant à **obliger les candidats aux élections législatives et sénatoriales à détenir un mandat local (n° 1917)** [26 mars 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Aménagement du territoire : taxe sur les bureaux en Ile-de-France (p. 115, 116).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 114, 115).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 115).

Constitution : collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 114, 115).

Constitution : égalité devant la loi (art. 2) (p. 115).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :

- garantie de progression minimale (p. 114, 115) ;
- indexation (réforme) (p. 114) ;
- résidences secondaires (p. 114).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :

- conditions de mise en œuvre (p. 115) ;
- critères : développement social des quartiers (D.S.Q.) (p. 115) ;
- critères : 10 000 habitants (seuil) (p. 114) ;
- date d'entrée en vigueur (p. 115).

Etat : concours aux communes (p. 115).

Impôts locaux : réforme (p. 114).

Logement social (politique) (p. 115, 116).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 115).

Ville : projet de loi d'orientation pour la ville (p. 116).

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *son* amendement n° 27 (rapporte le nombre de logements sociaux au nombre de résidences principales de la commune pour fixer le seuil d'attribution de la D.S.U.) (p. 194) : vote réservé (p. 195) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *son* amendement n° 28 (oblige les communes bénéficiaires de la D.S.U. à passer un contrat de développement social des quartiers, une convention de quartier ou un contrat de ville avec l'Etat) : vote réservé (p. 197) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *son* amendement n° 30 soutenu par M. Francis Delattre (ajoute la part des dépenses à caractère social, culturel et sportif au sein du budget communal aux critères de répartition de la D.S.U.) (p. 213) : vote réservé (p. 214) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *son* amendement n° 31 soutenu par M. Francis Delattre (précise que les crédits attribués au titre de la D.S.U. ne peuvent être affectés à des dépenses de personnel ou d'amortissement de la dette) (p. 216) : vote réservé (p. 217) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 71 de la commission (plafonne l'effort fiscal à 1,20 p. 100 de la moyenne nationale pour la détermination des communes contributives) (p. 240) ;

- *son* amendement n° 32 (rapporte le nombre de logements sociaux au nombre total de logements) : vote réservé (p. 244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 de M. Pierre Merli (dispose que les communes dont la D.G.F. par habitant est inférieure à la moyenne nationale de leur strate démographique sont exclues de l'écrêtement) : vote réservé (p. 245) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *son* amendement n° 34 soutenu par M. Francis Delattre (rapporte le nombre de logements sociaux au nombre de résidences principales dans la commune) : vote réservé (p. 250) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 5 *(financement de la dotation de solidarité urbaine en 1991, 1992 et 1993) :*

- *son* amendement n° 36 soutenu par M. Francis Delattre (modifie le régime transitoire de l'écrêtement) : vote réservé ; devenu sans objet (p. 254) ;

- *son* amendement n° 7 (de suppression) : vote réservé (p. 272) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

- *son* amendement n° 7 (de suppression) : vote réservé (p. 272) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article L. 263-14 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 44 de M. Pierre Lequiller (dispose que les communes qui bénéficient de la 2e part du F.N.P.T.P. ne sont pas soumises au prélèvement au titre du fonds de solidarité de la région parisienne) : vote réservé (p. 276) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *soutient* l'amendement n° 132 de M. Didier Julia (plafonne le prélèvement en fonction du produit fiscal de la commune) : vote réservé (p. 277) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 186 corrigé (plafonne le prélèvement en fonction du produit fiscal de la commune) : vote réservé (p. 277) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article L. 263-15 du code des communes :

- *son* amendement n° 38 (rapporte le nombre de logements sociaux au nombre de résidences principales de la commune) : vote réservé (p. 278) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *son* amendement n° 129 corrigé (reporte l'application de la loi à 1992) (p. 286) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 39 (supprime le deuxième alinéa de l'article 8 afin qu'aucune commune ne touche moins de D.G.F. en 1991 qu'en 1990) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 190 (reporte l'application de la loi à 1992) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 40 (modifie la composition du comité des finances locales) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 9 *(report de la date limite d'adoption des budgets des communes de la région Ile-de-France) :*

- *son* amendement n° 41 (repousse au 31 mai 1991 la date limite d'adoption du budget 1991 pour les communes d'Ile-de-France) : retiré (p. 289).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 131 (reporte l'application de la loi au 1er janvier 1992) : vote réservé (p. 295) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Explications de vote :

Constitution : article 44, alinéa 3 (usage abusif de la réserve) (p. 297).

Impôts locaux : taxe professionnelle (péréquation départementale) (p. 297).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 297).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1991] :

Aménagement du territoire : généralités (p. 1202).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :

- communes bénéficiaires (p. 1202) ;
- communes contributives (p. 1202) ;
- critères : choix (p. 1202).

Impôts locaux : réforme (p. 1202).

Parlement : Sénat : première lecture (modifications apportées au texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 1202).

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris : solidarité : péréquation financière : fonds régional (p. 1202).

Ville : politique des gouvernements socialistes (p. 1202).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [8 avril 1991] :

Article 55 *(non-application à la région d'Ile-de-France des nouvelles dispositions relatives à la coopération intercommunale) :*

- *favorable* (p. 866, 867).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Article 29 *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *son* amendement n° 300 soutenu par M. Gilbert Gantier (diminue la hausse du droit de consommation sur les cigares) : vote réservé (p. 4742) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *son* amendement n° 144 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit que le périmètre du schéma d'aménagement est arrêté par le préfet coordinateur de bassin et non par le représentant de l'Etat) : devenu sans objet (p. 7314) ;
- *son* amendement n° 145 (de coordination) : devenu sans objet (p. 7315).

Article 3 *(prescriptions générales) :*

- *son* amendement n° 146 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (précise que le préfet est chargé de la police de l'eau) (p. 7324) : retiré (p. 7325).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *son* amendement n° 147 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (précise que l'autorité administrative est le préfet) (p. 7326) : devenu sans objet (p. 7327).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *son* amendement n° 148 (substitue le préfet à l'autorité administrative) : devenu sans objet (p. 7331).

Article 8 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *son* amendement n° 149 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (substitue le préfet à l'autorité administrative) : retiré (p. 7336).

Article 7 *(périmètres de protection et de facturation de l'eau) :*

- *son* sous-amendement n° 150 corrigé : devenu sans objet (p. 7339).

Article 9 *(unification des régimes des plans de surfaces submersibles et des plans d'exposition aux risques) :*

- *son* amendement n° 151 (substitue le préfet à l'autorité administrative) : devenu sans objet (p. 7341).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *son* amendement n° 259 (prévoit que le préfet prend les dispositions nécessaires pour assurer l'information du public) : devenu sans objet (p. 7345).

Article 11 *(personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions) :*

- *son* amendement n° 152 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (laisse aux services de l'Etat et des collectivités locales le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) : rejeté (p. 7346) ;
- *son* amendement n° 153 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (de conséquence) : rejeté (p. 7347).

Article 11 *bis* nouveau *(gardes champêtres et gardes rivières) :*

- *son* amendement n° 154 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (de suppression) : adopté (p. 7347).

Article 11 *ter* nouveau *(gardes champêtres intercommunaux) :*

- *son* amendement n° 155 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (de suppression) : adopté (p. 7348).

Article 12 *(droit d'accès aux installations) :*

- *son* amendement n° 156 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit que le droit d'accès s'effectue sous le contrôle du procureur de la République) : rejeté (p. 7348).

Article 12 *bis* nouveau *(procès-verbaux) :*

- *son* amendement n° 157 soutenu par M. Georges Colombier (de suppression) : rejeté (p. 7357).

Article 13 *(délit de pollution des eaux)* (p. 7357) :

- *son* amendement n° 260 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit que les atteintes au milieu aquatique constituent un délit) : rejeté (p. 7359).

Article 16 *(sanction de l'exploitation illégale d'une installation) :*

- *son* amendement n° 261 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (précise que l'exploitation illégale d'une installation constitue un délit) : rejeté (p. 7361) ;
- *son* amendement n° 262 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (de coordination) : rejeté (p. 7361).

Article 18 *bis* nouveau *(droit de l'autorité administrative de transiger) :*

- *son* amendement n° 158 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (de suppression) : adopté (p. 7363).

Article 19 *(travaux d'intérêt général ou d'urgence) :*

- *son* amendement n° 159 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (supprime le onzième alinéa de l'article relatif à la possibilité de concéder l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux à des sociétés d'économie mixte) : rejeté (p. 7368).

Article 33 nouveau *(présentation d'un rapport sur l'application de la loi et les pollutions diffuses) :*

- *son* amendement n° 160 soutenu par M. Paul-Louis Tenaillon (prévoit la présentation d'un rapport dès la publication de la loi) : rejeté (p. 7385).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Soutient la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 7602) ; rejetée au scrutin public (p. 7605).

Principaux thèmes développés :

Démocratie locale : renforcement (p. 7604).

Elections et référendums : cumul des mandats (p. 7605).

Elus locaux :

- généralités et définition (p. 7603, 7604) ;
- activité professionnelle : garanties, absences, crédit d'heures et interruption (p. 7603, 7604) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 7604) ;
- origines socioprofessionnelles et compétences : évolution historique (p. 7603) ;
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 7604) ;
- projet de loi : insuffisance (p. 7603, 7604, 7605) ;
- projet de loi : objectifs, nécessité et opportunité (p. 7602, 7603, 7605) ;
- statut de l'élu : commission et rapports Debarge (p. 7602) ;
- statut de l'élu : définition : risque de professionnalisation (p. 7602, 7603).

Parlement :

- Assemblée nationale : commission des lois : travail sur les deux projets de loi (p. 7603) ;
- indemnités : fiscalisation totale (p. 7604).

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Article 6 *(art. 2 à 9 de la loi du 10 août 1871 : garanties accordées aux membres des conseils généraux) :*

- *son* amendement n° 129 soutenu par M. Jean-Yves Haby (étend aux vice-présidents de conseil général qui ont suspendu leur activité professionnelle le bénéfice des dispositions du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat) (p. 7903) : rejeté (p. 7904) ;
- *son* amendement n° 115 soutenu par M. Jean-Yves Haby (dispose que des décrets en Conseil d'Etat fixent les modalités d'application des dispositions sur les crédits d'heures et les absences autorisées) : retiré (p. 7904).

Article 16 *(agréments délivrés aux organismes de formation - Conseil national de la formation des élus locaux) :*

- *son* amendement n° 131 (précise que l'avis du Conseil national est un avis préalable) : adopté (p. 7910).

Après l'article 18 :

- *son* sous-amendement n° 117 rectifié soutenu par M. Jean-Yves Haby (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des maires et compense ce surcroît de charges pour les communes par une augmentation de la dotation de compensation versée au titre de la dotation globale de fonctionnement) à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit dans un article spécifique le régime d'indemnité des maires) (p. 7918) : rejeté (p. 7919).

Article 20 *(art. L. 123-7 du code des communes : indemnités municipales versées aux parlementaires) :*

- *son* amendement n° 119 : devenu sans objet (p. 7920).

Article 24 *(art. 14 et 15 de la loi du 10 août 1871 : indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *son* amendement n° 121 soutenu par M. Jean-Yves Haby (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des conseillers généraux et compense le surcroît de charge pour les départements par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement) : rejeté (p. 7921).

Article 28 *(art. 11, 11-1 et 15 de la loi du 5 juillet 1972 : indemnités allouées par les conseils régionaux) :*

- *son* amendement n° 123 (modifie le tableau de calcul de l'indemnité des membres des conseils régionaux) (p. 7923) : rejeté (p. 7924).

Après l'article 34 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 du Gouvernement (propose la création d'une dotation particulière de l'Etat à destination des petites communes rurales afin de compenser la charge financière générée par le projet de loi) (p. 7931) ;

  Projet de loi : financement : participation de l'Etat : « juste retour » de la fiscalisation des indemnités (p. 7931).
- *ses observations* sur l'amendement n° 127 de M. Jean Auroux (propose que l'indemnité parlementaire soit imposée dans les conditions de droit commun à compter d'une date fixée par la loi de finances pour 1993) (p. 7933).

Titre *(projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux) :*

- *son* amendement n° 124 (propose que le texte s'intitule « projet de loi relatif au statut de l'élu local ») (p. 7933) : rejeté (p. 7934).

Explications de vote :

Assemblée nationale : conditions de travail en commission et en séance publique (p. 7935).

Elus locaux :
- projet de loi : financement : participation de l'Etat (p. 7935) ;
- projet de loi : nécessité, opportunité et insuffisances (p. 7935).

Abstention des groupes U.D.C. et U.D.F. (p. 7935).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [14 décembre 1991] :

Après l'article unique :

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Philippe Vasseur (dispose que les indemnités de secrétariat allouées aux parlementaires ainsi que les contrats de collaborateurs ne peuvent bénéficier aux conjoints, ascendants et descendants des parlementaires intéressés) : rejeté (p. 7937).

SANTROT (Jacques)

Député de la Vienne

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale :
- généralités (p. 359) ;
- commission départementale (p. 359) ;
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 359, 360) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 360).

Impôts locaux : taxe professionnelle (spécialisation et harmonisation) (p. 359, 360).

Discussion des articles [26 et 27 mars 1991] ; [2 avril 1991] :

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 455 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 418) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 558 de M. Pierre Micaux (de suppression) (p. 418).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 538 corrigé du Gouvernement (dispose que les communes communiquent une présentation consolidée des comptes locaux, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération communale, les bilans ou résultats des sociétés d'économie mixte ainsi que la synthèse et l'échéancier des garanties d'emprunt) (p. 425).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 504 de M. Xavier Dugoin (dispose que la représentation des groupes minoritaires est assurée dans les commissions municipales et dans les commissions consultatives) (p. 460).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 469).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 728 de M. Patrick Ollier (dispose que les communes peuvent, par une délibération prise à une majorité des deux tiers du conseil municipal, refuser de participer au schéma départemental) à l'amendement n° 722 du Gouvernement (p. 627).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Communes : maires : rôle et compétences (p. 2388).

Politique foncière :
- droit de préemption (p. 2387, 2388) ;
- permis de construire (p. 2388) ;
- terrains à bâtir : rareté, coût (p. 2387).

Villes et banlieues : centres-villes (p. 2388).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) et pré-Z.A.D. (p. 2387, 2388).

Discussion des articles [31 mai 1991] :

Article 26 *(élargissement de l'objet des réserves) :*

- *son* amendement n° 413 (de précision) : adopté (p. 2612) ;
- *son* amendement n° 414 (autorise la préemption sans justification immédiate de la nécessité de l'équipement public en cause) (p. 2612) : adopté (p. 2613).

Après l'article 26 :

- *son* amendement n° 416 (donne aux collectivités locales responsables en matière d'urbanisme la compétence de l'aménagement des espaces naturels) : retiré (p. 2613).

Article 29 *(extension du champ d'application des zones d'aménagement différé) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 450 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 2618) ;

Régions : Ile-de-France (p. 2617).

Après l'article 31 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 111 de la commission (soumet à l'obtention du permis de construire l'augmentation du nombre de logements résultant de la division d'une maison ou d'un appartement de grandes dimensions) (p. 2625) ;

Commission de sécurité : empêchement (p. 2625).

SAPIN (Michel)

Député des Hauts-de-Seine

(4e circonscription)

Socialiste

puis

Ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 18 juin 1991] (p. 7915).

NOMINATIONS

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Président de cette commission [*J.O.* du 27 mars 1991] (p. 4233).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 693) [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4533).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899) [*J.O.* du 9 avril 1991] (p. 4751).

Président de cette commission [*J.O.* du 11 avril 1991] (p. 4847).

Est nommé ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

Cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et de la présider [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

DEPOTS

En qualité de député :

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à la suite d'une **mission effectuée du 10 au 12 mars 1991 à la Réunion (n° 1919)** [27 mars 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **réforme des dispositions générales du code pénal (n° 1945)** [2 avril 1991].

En qualité de ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice :

Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la **répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083)** [5 juin 1991].

Projet de loi relatif au **renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216)** [7 août 1991].

Projet de loi renforçant la **lutte contre le travail clandestin** et la **lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242)** [25 septembre 1991].

Projet de loi modifiant le **code civil** et relatif aux **droits des héritiers (n° 2530)** [23 décembre 1991].

Projet de loi modifiant le **code civil**, relatif à l'**état civil** et à la **filiation** et instituant le **juge aux affaires familiales (n° 2531)** [23 décembre 1991].

INTERVENTIONS

En qualité de député :

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 119 de M. Eric Raoult (décide la création d'une dotation de solidarité politique pour les communes dont la majorité municipale est socialiste) (p. 189) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 143 de M. Serge Charles (dispose que la D.S.U. doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) (p. 210).

Avant l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 157 de M. Serge Charles (supprime l'intitulé du titre II qui se réfère à la solidarité entre communes d'Ile-de-France) (p. 266) ;

Assemblée nationale (conditions de travail) (p. 260).

Après l'article 9 :

- *soutient* le sous-amendement n° 191 de M. Augustin Bonrepaux (précise que le mécanisme de solidarité financière entre départements a pour but d'améliorer la situation en milieu rural) à l'amendement n° 187 corrigé de M. Jacques Barrot (institue un mécanisme de solidarité financière entre départements au sein de la D.G.F.) (p. 289) : vote réservé (p. 292) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi organique, adopté par le Sénat, modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 1913).

Première lecture :

Discussion des articles [28 mars 1991] :

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Pascal Clément (impose au Gouvernement de réaliser une économie d'un milliard de F sur la subvention prévue au bénéfice des chaînes publiques de télévision) (p. 529).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 529).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [4 avril 1991] :

Article 58 ter *(dégrèvement de taxe professionnelle) :*

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 770).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Lois : projet de loi n° 1692 : vote personnel (p. 1131).

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 avril 1991] :

Après l'article 89 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 113 du Gouvernement (organise la compétence du juge d'instance au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi) (p. 1769).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [10 juin 1991] :

Créances et privilèges :

- créances fiscales : avis à tiers détenteur : notification au débiteur (p. 2922) ;
- effets de commerce : contre-passation (p. 2922).

Justice :

- décisions : exécution rapide (p. 2922) ;
- juge de l'exécution : juge exclusif des cas de surendettement (p. 2922).

Logement et habitat : expulsions : délais, « trêve d'hiver » (p. 2922).

Voies d'exécution :

- saisie-attribution sur comptes courants (p. 2922) ;
- titre exécutoire (p. 2922).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [10 juin 1991] :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime le dernier alinéa de l'article 42 qui prévoit que les sommes saisies à titre provisionnel ne peuvent faire l'objet d'une attribution immédiate au profit du saisissant) : adopté (p. 2926) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jean Auroux (organise la présence d'un mandataire du représentant de l'Etat dans le département lors de la procédure d'expulsion si celui-ci le juge utile) (p. 2926).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Discussion des articles [29 avril 1991] :

Article 3 *(détermination des bénéficiaires, personnes physiques) :*

- *favorable* à l'amendement n° 164 du Gouvernement (vise dans le premier alinéa de l'article à assimiler plus clairement les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne aux ressortissants français) (p. 1886).

- Proposition de résolution de MM. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952).

Avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Absentéisme et perte de crédibilité du Parlement (p. 2101).

Amendements : dépôt : date limite (p. 2101).

Groupes politiques : consensus sur les réformes (nécessité) (p. 2101).

En qualité de ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice :

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Première lecture :

Discussion des articles [13 juin 1991] :

Article 2 *(art. 100 à 100-6 nouveaux du code de procédure pénale) :*

Article 100 du code de procédure pénale (conditions légales de l'interception) et article 100-1 du code de procédure pénale (décision d'interception) :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Gilbert Millet (limite les possibilités d'écoutes judiciaires aux affaires d'atteinte à la défense nationale, de grand banditisme et de trafic de stupéfiants) (p. 3145) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 34, 3e rectification, de M. Jacques Toubon (précise les conditions de mise en œuvre d'une écoute téléphonique, affirme le caractère écrit de la procédure et dispose que la décision d'interception n'a pas de caractère juridictionnel et n'est pas susceptible de recours) (p. 3145) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 85 du Gouvernement (précise que le juge ne peut ordonner une interception que dans les cas où les nécessités de l'information l'exigent) à l'amendement n° 34, 3e rectification, de M. Jacques Toubon (p. 3145) : adopté (p. 3147) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 84 du Gouvernement (dispose que l'insuffisance ou l'inefficacité des autres moyens d'investigation n'ont pas à être établies avant de pouvoir mettre en place une écoute téléphonique) à l'amendement n° 34, 3e rectification, de M. Jacques Toubon (p. 3146) : adopté (p. 3147) ;
- *soutient* l'amendement n° 83 du Gouvernement précédemment réservé (de coordination) : adopté (p. 3147).

Article 100-2 du code de procédure pénale (durée de l'interception) :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de M. Gilbert Millet (réduit la durée de l'interception à deux mois maximum) (p. 3147) ;
- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rédactionnel) (p. 3147).

Article 100-3 du code de procédure pénale (réquisition des agents des services des télécommunications) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 36 de M. Jacques Toubon (dispose que seuls des agents publics habilités par le procureur général peuvent procéder à l'exécution matérielle des interceptions) (p. 3148, 3149) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. François d'Aubert (supprime la possibilité donnée au juge d'instruction de faire installer un dispositif d'écoute par un agent d'une entreprise privée de télécommunication) (p. 3149) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (supprime le deuxième alinéa de l'article 100-3 qui fixe les règles déontologiques que doivent respecter les agents opérant l'interception) (p. 3149).

Article 100-4 du code de procédure pénale (procès-verbal des opérations d'interception) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de M. Jacques Toubon (précise que le procès-verbal se réfère aux opérations d'interception et d'enregistrement mentionnées à l'article 100-3 du code de procédure pénale) (p. 3150).

Article 100-6 du code de procédure pénale (destruction des enregistrements) :

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de M. Jacques Toubon (dispose qu'en cas de poursuites pénales, les enregistrements et documents issus de l'interception sont versés au dossier) (p. 3151).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [20 juin 1991] :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 3422).

Délinquance et criminalité :
- crimes contre l'humanité et génocide (p. 3423, 3424) ;
- délinquance routière (p. 3424) ;
- exposition d'autrui à un risque immédiat de mort (p. 3424) ;
- proxénétisme (p. 3424).

Drogue : incriminations, juridictions compétentes, sanctions pénales (p. 3424).

Etrangers : peine d'interdiction du territoire français (p. 3423).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (p. 3425).

Jeunes : homosexualité : incrimination et sanctions pénales (p. 3425).

Lois : lois et mœurs (p. 3425).

Peines :
- échelle (p. 3423) ;
- peines complémentaires obligatoires (p. 3423) ;
- période de sûreté (p. 3423).

Santé publique : sida : dissémination : sanctions pénales (p. 3425).

Travail : accidents du travail : sanctions pénales (p. 3424).

Discussion de l'article unique [20 et 21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-1 du code pénal (définition et répression du crime de génocide) :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime la précision selon laquelle le génocide serait destiné à détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux « en tout ou en partie ») (p. 3441).

Article 211-4-1 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *favorable* à l'amendement n° 7 rectifié de la commission (rend facultative la peine complémentaire d'interdiction du territoire français de tout étranger condamné pour crime contre l'humanité) (p. 3443).

Article 221-1 du code pénal (meurtre) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 167 de M. Jacques Toubon (rédactionnel) (p. 3444) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 301 du Gouvernement (rédactionnel) à l'amendement n° 167 de M. Jacques Toubon (p. 3444) : adopté (p. 3445) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 182 de M. Gilbert Millet (réduit le maximum de la peine de trente à vingt ans de réclusion criminelle) (p. 3444).

Article 221-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 rectifié de la commission (regroupe l'ensemble des circonstances aggravantes en un article en y ajoutant le meurtre commis sur un ascendant) (p. 3447) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 294 de M. Jacques Toubon (ajoute les parties civiles à la liste des victimes particulièrement protégées) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 295 de M. Jacques Toubon (rédactionnel) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 296 de M. Jacques Toubon (de précision) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447).

Article 221-7-1 du code pénal (empoisonnement) :

- *favorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de suppression) (p. 3448).

Article 221-8 du code pénal (homicide involontaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 272 de M. Gilbert Millet (réduit les plafonds des montants des amendes) (p. 3449).

Après l'article 221-8 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de M. Gilbert Millet (précise que le fait de causer la mort d'autrui en laissant enfreindre des prescriptions par des personnes placées sous son autorité constitue un homicide involontaire) (p. 3450) ;

Accident du travail (p. 3454).

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de M. Gilbert Millet (exclut les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel du champ d'application du texte) (p. 3450) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 218 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 15 de la commission (précise les modalités de diffusion de la décision de justice prononcée contre une personne morale) : adopté (p. 3452) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 259 de M. Jean-Jacques Hyest (de coordination) à l'amendement n° 15 de la commission (p. 3452).

Article 221-12 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 3454).

Après l'article 221-12 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 219 du Gouvernement (prévoit la peine complémentaire d'affichage ou de diffusion de la décision pour les personnes physiques coupables d'homicide involontaire) : adopté (p. 3454).

Article 222-1-1 du code pénal (tortures et actes de barbarie en concours avec un autre crime) :

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (de suppression) (p. 3455).

Article 222-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (supprime de la liste des circonstances aggravantes le fait que la victime ait la qualité d'ascendant et disjoint du présent article la circonstance aggravante passible de trente ans de réclusion criminelle) (p. 3456) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 220 du Gouvernement (ajoute la pluralité d'auteurs à la liste des circonstances aggravantes de l'infraction) à l'amendement n° 22 de la commission : adopté (p. 3456).

Article 222-3 du code pénal (autres circonstances aggravantes) :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (ajoute à la liste des circonstances aggravantes punies de trente ans de réclusion criminelle l'infraction commise de manière habituelle sur un mineur ou une personne particulièrement vulnérable, l'infraction commise sur un mineur par un ascendant et l'infraction ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) (p. 3456).

Article 222-5 du code pénal (violences ayant entraîné la mort) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 181 de M. François Colcombet (réduit la peine plafond de quinze à dix ans de réclusion criminelle) (p. 3457).

Article 222-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* au sous-amendement oral de M. Jacques Toubon (ajoute la partie civile à la liste des personnes sur lesquelles une agression justifie une aggravation de la peine) à l'amendement n° 27 de la commission (de coordination) (p. 3458).

Article 222-11 du code pénal (violences ayant entraîné une maladie ou une incapacité totale de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* l'amendement n° 221 du Gouvernement (supprime la référence à la notion de maladie) (p. 3459) : adopté (p. 3460).

Article 222-13 du code pénal (violences n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *soutient* le sous-amendement n° 222 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 33 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3461).

Article 222-17 du code pénal (menaces) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de la commission (aménage le régime des circonstances aggravantes et distingue les menaces de mort des autres menaces) (p. 3463) ;

Délinquance et criminalité : chantage (p. 3463).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *ses observations* (p. 3465) ;

Sida : transmission par imprudence et transmission volontaire : nécessité ou non de sanctions spécifiques (p. 3465).

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de la commission (porte la peine d'emprisonnement de un à deux ans en cas d'incapacité de travail de plus de trois mois causée à autrui) (p. 3467) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de la commission (porte l'amende de 100 000 F à 200 000 F en cas d'incapacité de travail de plus de trois mois causée à autrui) (p. 3467) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 42 de la commission (porte la peine d'emprisonnement de deux à trois ans en cas de manquement délibéré à une obligation de sécurité) (p. 3467) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de la commission (porte l'amende de 200 000 F à 300 000 F en cas de manquement délibéré à une obligation de sécurité) (p. 3467).

Après l'article 222-18 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 201 de M. Gilbert Millet (distingue les incriminations relatives aux accidents du travail et précise les conditions d'engagement de la responsabilité pénale du préposé par rapport à celle du chef d'entreprise) (p. 3468).

Article 222-19 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *soutient* le sous-amendement n° 223 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 45 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3469).

Article 222-33 du code pénal (infractions liées au trafic de stupéfiants : importation, production, fabrication) :

- *favorable* à l'amendement n° 62 deuxième correction de la commission (redéfinit l'énoncé des infractions et l'échelle des peines) (p. 3492) ;

Procédure pénale : cour d'assises et cour d'assises spéciale (p. 3492).

Article 222-34 du code pénal (infractions liées au trafic de stupéfiants : autres infractions) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 63 de la commission (redéfinit l'énoncé des infractions et l'échelle des peines) (p. 3494) ;

Drogue : lutte (p. 3494).

Après l'article 222-37 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 228 du Gouvernement (de conséquence) : adopté (p. 3496).

Article 222-39 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* le sous-amendement n° 229 du Gouvernement (interdit l'application de l'interdiction du territoire français à l'endroit d'un étranger marié depuis au moins six mois avec un conjoint de nationalité française) à l'amendement n° 70 de la commission (rend facultative l'interdiction du territoire français et interdit sa mise en œuvre dans certaines circonstances) (p. 3496, 3497) : adopté (p. 3497).

Article 223-1 du code pénal (exposition d'autrui à un risque immédiat de mort par la violation délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence) :

- *défavorable* à l'amendement n° 258 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 3499) ;

- *soutient* l'amendement n° 304 du Gouvernement (précise que l'exposition d'autrui à un risque immédiat de mort doit être directe) : adopté (p. 3499) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 175 de M. Jacques Toubon (inclut dans le champ d'application du texte le risque de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente) (p. 3507).

Article 223-2 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 204 de M. Gilbert Millet (exclut du champ d'application du texte les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 3507, 3508) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 285 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 73 rectifié de la commission (de coordination) : rejeté (p. 3508).

Article 222-25 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de la commission (redéfinit les agressions sexuelles autres que le viol et allège les peines) (p. 3509) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 226 du Gouvernement (substitue au mot « agressions » le mot « atteintes ») à l'amendement n° 55 de la commission : retiré (p. 3509).

Article 222-27 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 227 du Gouvernement (substitue au mot « agressions » le mot « atteintes ») à l'amendement n° 57 de la commission (établit le régime juridique des agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) : retiré (p. 3510) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 289 de M. Pascal Clément (porte la peine d'emprisonnement de sept à dix ans et le montant de l'amende de 700 000 F à 1 000 000 F) à l'amendement n° 57 de la commission (p. 3511).

Avant l'article 220-20 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 224 du Gouvernement précédemment réservé (de coordination) : retiré (p. 3513).

Avant l'article 222-25 A du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 225 du Gouvernement précédemment réservé (de coordination) : retiré (p. 3513).

Article 223-11 du code pénal (interruption illégale de la grossesse) :

- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Jean-Jacques Hyest (inclut dans le champ d'application du texte l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 3518) ;

- *favorable* à l'amendement n° 75 de la commission (ramène la peine d'emprisonnement de cinq à deux ans) (p. 3518).

Article 223-11-1 A du code pénal (qualification de l'interruption illégale de grossesse) :

- *favorable* à l'amendement n° 77 de la commission (de suppression) (p. 3519).

Article 224-3 du code pénal (enlèvement ou séquestration commis en bande organisée ou à l'égard de plusieurs personnes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 209 de M. Gilbert Millet (exclut du champ d'application du texte les actions concertées commises à l'occasion d'un conflit du travail) (p. 3522).

Article 224-5 du code pénal (détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport) :

- *défavorable* à l'amendement n° 210 de M. Gilbert Millet (redéfinit la notion de détournement d'aéronef et allège les peines) (p. 3524).

Avant l'article 224-8 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 95 de la commission (rétablit le titre de la section 3 dans le libellé suivant : « des entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation ») (p. 3524).

Article 225-3 du code pénal (discriminations commises par un fonctionnaire ou agent public) :

- *favorable* à l'amendement n° 98 de la commission (rétablit les dispositions supprimées à l'article précédent relatives aux circonstances justificatives de certaines discriminations) (p. 3526).

Après l'article 222-31 du code pénal précédemment réservé :

- *ses observations* sur l'amendement n° 283 de Mme Yvette Roudy (définit et punit le harcèlement sexuel en fixant le montant plafond de l'amende à 5 000 F) (p. 3528) ;

Délinquance et criminalité : chantage (p. 3529).

Article 225-4 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *soutient* le sous-amendement n° 286 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 99 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3530).

Article 225-5 du code pénal (proxénétisme) :

- *favorable* à l'amendement n° 100 de la commission (réduit la peine maximale d'emprisonnement de sept à cinq ans) (p. 3530).

Article 225-6 du code pénal (infractions assimilées au proxénétisme) :

- *soutient* l'amendement n° 230 du Gouvernement (limite l'incrimination en cas de proxénétisme par cohabitation lorsque la personne ne peut justifier de ressources correspondant à son train de vie) : adopté (p. 3531) ;

- *soutient* l'amendement n° 231 du Gouvernement (assimile au proxénétisme le fait de tenir des locaux ou de vendre un local non utilisé par le public à une personne en sachant qu'elle s'y livrera à la prostitution) : rejeté (p. 3531).

Article 225-11 du code pénal (tenue d'un établissement de prostitution et tolérance de la prostitution dans des locaux publics) :

- *défavorable* à l'amendement n° 105 deuxième rectification de la commission (punit la vente ou la mise à disposition de locaux non ouverts au public à une personne en sachant qu'elle s'y livrera à la prostitution) (p. 3533).

Article 225-17 du code pénal (fourniture de services non rétribués) :

- *défavorable* à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Millet (inclut dans le champ d'application du texte les infractions aux lois et règlements concernant le travail) (p. 3534).

Article 225-21 du code pénal (profanation de sépultures) :

- *favorable* à l'amendement n° 116 de la commission (punit l'atteinte à l'intégrité du cadavre) (p. 3536) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 232 du Gouvernement (supprime les mots « sous réserve des cas prévus par la loi ») à l'amendement n° 116 de la commission : adopté (p. 3536) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 233 du Gouvernement (précise que l'atteinte à l'intégrité du cadavre est commise au mépris du respect dû aux morts) à l'amendement n° 116 de la commission : retiré (p. 3536).

Article 225-22 du code pénal (exhumation de cadavres) :

- *favorable* à l'amendement n° 118 de la commission (rétablit la circonstance aggravante de la motivation raciale) (p. 3537).

Article 225-23 du code pénal (peines complémentaires applicables en matière de discrimination et de conditions inhumaines de travail ou d'hébergement) :

- *soutient* le sous-amendement n° 234 du Gouvernement (précise les conditions d'application de la diffusion) à l'amendement n° 119 de la commission (complète la liste des peines complémentaires et précise les conditions d'application de l'affichage et de la diffusion) : adopté après rectification (p. 3538).

Article 225-25 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* le sous-amendement n° 235 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 122 corrigé de la commission (de coordination) : adopté (p. 3539).

Article 225-29 du code pénal (réquisition et attribution d'office des locaux faisant l'objet d'une mesure de fermeture temporaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 127 deuxième rectification de la commission (de conséquence) (p. 3540) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 213 rectifié de M. Gilbert Millet (autorise le tribunal à prononcer la confiscation des biens personnels) (p. 3540).

Article 226-1 du code pénal (atteintes à l'intimité de la vie privée) :

- *soutient* l'amendement n° 236 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3541).

Article 226-2 du code pénal (conservation ou diffusion des résultats de l'atteinte à l'intimité de la vie privée) :

- *soutient* l'amendement n° 237 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3549) ;
- *soutient* l'amendement n° 238 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3549).

Après l'article 226-2 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 239 du Gouvernement (punit la fabrication et la détention d'appareils conçus pour réaliser les opérations pouvant constituer une atteinte à l'intimité de la vie privée) : adopté (p. 3549).

Article 226-6 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* le sous-amendement n° 240 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 131 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3550).

Article 226-7 du code pénal (montage des paroles ou de l'image d'une personne) :

- *soutient* l'amendement n° 241 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3550) ;
- *soutient* l'amendement n° 242 du Gouvernement (de coordination) (p. 3550) : adopté (p. 3551).

Article 226-9 du code pénal (dénonciation calomnieuse) :

- *soutient* l'amendement n° 284 du Gouvernement (dispose que la poursuite ne peut être exercée que sur plainte de la victime, de son représentant légal ou de ses ayants droit) : adopté (p. 3551).

Article 226-11 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* le sous-amendement n° 243 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 134 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3552).

Article 226-12 du code pénal (secret professionnel) :

- *soutient* l'amendement n° 244 du Gouvernement (limite l'incrimination à la révélation d'une information à caractère secret à une personne non qualifiée pour partager ce secret) (p. 3552, 3553) : rejeté (p. 3553).

Article 226-17 du code pénal (atteinte au secret des correspondances) :

- *soutient* l'amendement n° 245 du Gouvernement (précise les modalités de l'atteinte au secret des correspondances reçues par la voie des télécommunications) : adopté (p. 3554).

Article 226-18 du code pénal (infractions commises par un agent public) :

- *favorable* à l'amendement n° 139 de la commission (codifie les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) (p. 3554).

Après l'article 226-18 du code pénal :

- *soutient* le sous-amendement n° 246 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 143 rectifié de la commission (établit le régime juridique de la mise en jeu de la responsabilité des personnes morales) : adopté (p. 3555).

Article 226-19 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* le sous-amendement n° 247 du Gouvernement (précise les modalités d'application du communiqué) à l'amendement n° 145 rectifié de la commission (de coordination) : adopté (p. 3556).

Article 227-1 du code pénal (délaissement d'un mineur de quinze ans) :

- *favorable* à l'amendement n° 147 de la commission (exclut toute incrimination si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité du mineur) (p. 3557).

Après l'article 227-2 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 151 de la commission (de conséquence) (p. 3559).

Après l'article 227-9 du code pénal :

- *soutient* le sous-amendement n° 248 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 153 de la commission (définit les peines encourues par les personnes morales) : adopté (p. 3560).

Article 227-10 du code pénal (privation d'aliments ou de soins) :

- *soutient* l'amendement n° 249 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3560).

Article 227-12 du code pénal (négligences graves des parents envers les enfants) :

- *favorable* à l'amendement n° 280 de la commission (ajoute l'obligation de protection de la moralité de l'enfant mineur) (p. 3560).

Article 227-13 du code pénal (provocation d'un mineur à l'usage illicite de stupéfiants) :

- *soutient* l'amendement n° 250 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3560).

Article 227-14 du code pénal (provocation d'un mineur à la consommation de boissons alcooliques) :

- *soutient* l'amendement n° 251 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 3561).

Article 227-16 du code pénal (provocation d'un mineur à commettre habituellement des délits) :

- *soutient* l'amendement n° 252 du Gouvernement (aggrave la peine lorsqu'il s'agit d'un mineur de quinze ans) : adopté (p. 3561).

Article 227-17 du code pénal (excitation habituelle d'un mineur à la débauche) :

- *défavorable* à l'amendement n° 154 de la commission (incrimine l'organisation de réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles participe ou assiste un mineur non émancipé par le mariage) (p. 3562) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 178 corrigé de M. Jacques Toubon (porte la peine maximale d'emprisonnement de deux à cinq ans lorsque le mineur est âgé de plus de quinze ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 3562) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 179 de M. Jacques Toubon (porte la peine maximale d'emprisonnement de cinq à sept ans lorsque le mineur est âgé de moins de quinze ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 3562) ;
- *soutient* l'amendement n° 253 du Gouvernement (incrimine l'organisation habituelle de réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles participe ou assiste un mineur de plus de quinze ans et l'organisation d'une seule de ces réunions en présence d'un mineur de moins de quinze ans) (p. 3562) : adopté (p. 3563).

Article 227-17-1 du code pénal (diffusion de l'image d'un mineur à des fins pornographiques) :

- *soutient* le sous-amendement n° 254 du Gouvernement (de coordination) à l'amendement n° 155 de la commission (restreint l'incrimination et distingue les peines selon que le mineur est plus ou moins âgé de quinze ans) : adopté (p. 3564).

Article 227-18 du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur un mineur de quinze ans) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 156 de la commission (porte la peine maximale d'emprisonnement de deux à trois ans et la peine d'amende maximale de 200 000 F à 300 000 F) (p. 3565).

Après l'article 227-18 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 157 de la commission (établit des circonstances aggravantes si l'infraction est commise par une personne ayant autorité sur le mineur) (p. 3565).

Article 227-18-2 du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur la personne d'un mineur du même sexe âgé de plus de quinze ans) :

- *favorable* à l'amendement n° 158 de la commission (de suppression) (p. 3565) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 292 rectifié de M. Jacques Toubon (incrimine les atteintes sexuelles exercées sans violence par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze à dix-huit ans non émancipé par le mariage) (p. 3566, 3567).

Après l'article 227-18-2 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 255 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 3569).

Article 227-12 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 256 du Gouvernement (remplace les dispositions relatives à l'interdiction du territoire français par la définition des peines complémentaires d'affichage et de diffusion de la décision) : adopté (p. 3570).

Après l'article unique :

- *défavorable* à l'amendement n° 257 de M. Jacques Toubon (abroge l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, incriminant la contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité) (p. 3572).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Code pénal :
- livre II : conditions d'examen (p. 3575) ;
- réforme : histoire et signification (p. 3575).

Crimes contre l'humanité (p. 3575).

Jeunes : protection des mineurs (p. 3575).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Code pénal :
- réforme : histoire et signification (p. 6988) ;
- livre II : projet de loi : « logique sécuritaire » (p. 6988).

Délinquance et criminalité :
- crimes contre l'humanité et génocide (p. 6982) ;
- crimes de guerre : prescription (p. 6982).

Drogue : incriminations, juridictions compétentes et sanctions pénales (p. 6983).

Etrangers : peine d'interdiction du territoire français (p. 6983).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (p. 6983).

Jeunes :
- protection des mineurs : kidnapping et agressions sexuelles (p. 6982) ;
- homosexualité : incrimination et sanctions pénales (p. 6983).

Parlement :
- Assemblée nationale : travaux de la commission des lois et apports de la première lecture (p. 6982) ;
- débats sur la réforme du code pénal : qualité (p. 6989) ;
- Sénat : modifications apportées au texte en deuxième lecture (p. 6982).

Peines : période de sûreté (p. 6983).

Santé publique : sida : transmission : sanctions pénales (p. 6983).

Discussion de l'article unique et des annexes [2 décembre 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-1 du code pénal (définition et répression du crime de génocide) :

- *soutient* l'amendement n° 112 du Gouvernement (définit le crime de génocide comme la volonté de détruire totalement ou partiellement un groupe national, ethnique, racial ou religieux par l'application d'un plan concerté et incrimine également les auteurs et les inspirateurs du crime) (p. 6996, 6997) : adopté après modifications (p. 6998) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 117 de M. Michel Pezet (précise que le génocide vise également l'élimination de tout groupe déterminé à partir d'un critère arbitraire de discrimination) à l'amendement n° 112 du Gouvernement (p. 6998).

Article 211-2 du code pénal (définition et répression des autres crimes contre l'humanité) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (propose que les résistants aux auteurs de crimes contre l'humanité ne soient pas juridiquement assimilés aux victimes de tels crimes) (p. 6998).

Après l'article 211-2 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de la commission (introduit au sein du chapitre traitant des « crimes contre l'humanité » la notion de « crimes de guerre aggravés », punis de la réclusion à perpétuité et imprescriptibles) (p. 6998).

Avant l'article 211-1 du code pénal (suite) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 précédemment réservé de la commission (intitule le titre 1er « crimes contre le droit des gens ») (p. 6999).

Après l'article 211-4-2 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 10 de la commission (affirme la responsabilité de l'auteur d'un crime contre l'humanité alors même qu'il agit sur ordre) (p. 7000).

Article 221-1 du code pénal (meurtre) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 de la commission (supprime la période de sûreté obligatoire pour le meurtre simple) (p. 7000) ;

Article 221-9 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de M. Gilbert Millet (exclut de l'incrimination les collectivités publiques, les groupements de collectivités publiques, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les institutions représentatives du personnel) (p. 7002).

Article 221-12 du code pénal (interdiction de séjour) :

- *défavorable* à l'amendement n° 98 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 7003).

Article 222-1-1 du code pénal (tortures et actes de barbarie en concours avec un autre crime) :

- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (de suppression) (p. 7005).

Article 222-6 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner) :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de Mme Nicole Ameline (définit comme aggravée l'infraction de violences commises sur une personne projetée au sol) (p. 7005).

Article 222-8 du code pénal (autres circonstances aggravantes) :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (de suppression) (p. 7006).

Article 222-10 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) :

- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (de suppression) (p. 7006).

Article 222-10-1 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) :

- *favorable* à l'amendement n° 22 de la commission (de suppression) (p. 7006).

Article 222-12-1 du code pénal (circonstances aggravantes des violences ayant entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (de suppression) (p. 7006).

Article 222-13-1 du code pénal (violences n'ayant pas entraîné une maladie ou une incapacité de travail de plus de huit jours) :

- *favorable* à l'amendement n° 24 de la commission (regroupe dans un seul article toutes les dispositions relatives aux violences habituelles sur un mineur de quinze ans ou sur une personne vulnérable) (p. 7007).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (supprime l'incrimination spécifique de dissémination d'une maladie transmissible épidémique) (p. 7009) ;
- *favorable* à l'amendement n° 100 de M. Gilbert Millet (supprime l'incrimination spécifique de dissémination d'une maladie transmissible épidémique) (p. 7009).

Après l'article 222-18 du code pénal :

- *soutient* l'amendement n° 113 du Gouvernement (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7009).

Article 222-28 du code pénal (autres agressions sexuelles commises sur un mineur de plus de quinze ans ou une personne particulièrement vulnérable) :

- *favorable* à l'amendement n° 43 de la commission (supprime le caractère obligatoire de la période de sûreté) (p. 7012).

Après l'article 222-32 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 106 de Mme Yvette Roudy (dispose que le harcèlement sexuel se caractérise par une contrainte ou des pressions le cas échéant répétées sur une personne en situation d'infériorité hiérarchique ou de dépendance économique en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle) (p. 7013, 7015) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 118 de M. Gérard Gouzes (supprime l'obligation que les pressions s'exercent à l'occasion ou dans l'exercice de l'activité professionnelle) à l'amendement n° 45 de la commission (définit le délit de harcèlement sexuel comme le fait d'abuser de son autorité professionnelle pour exercer des pressions sur une personne afin d'en obtenir des faveurs de nature sexuelle) (p. 7017) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 107 de Mme Yvette Roudy (remplace le mot « pressions » par les mots « contrainte ou pressions le cas échéant répétées ») à l'amendement n° 45 de la commission (p. 7017).

Article 222-33 du code pénal (production, fabrication et trafic de stupéfiants) :

- *favorable* à l'amendement n° 47 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7018).

Article 222-34 du code pénal (production, fabrication et trafic de stupéfiants) :

- *soutient* l'amendement n° 114 du Gouvernement (punit de trente ans de réclusion criminelle et de 50 millions de francs d'amende l'importation et l'exportation de stupéfiants lorsqu'elles sont le fait de bandes organisées) : rejeté (p. 7019).

Avant l'article 224-8 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 60, deuxième correction, de la commission (intègre dans le chapitre IV une section III intitulée « des entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation ») (p. 7023) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 111 de M. Jean-Jacques Hyest (inclut dans l'intitulé les entraves à la liberté du travail) à l'amendement n° 60, deuxième correction, de la commission (p. 7023) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 94 rectifié de M. Pierre Mazeaud (inclut dans l'intitulé les entraves à la liberté du travail) à l'amendement n° 60, deuxième correction, de la commission (p. 7023).

Article 224-8 du code pénal supprimé par le Sénat *(entraves à l'exercice de la liberté d'expression, d'association, de réunion ou de manifestation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 61 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 7023) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 110 de M. Jean-Jacques Hyest (de coordination) à l'amendement n° 61 de la commission (p. 7023).

Article 225-25 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *soutient* le sous-amendement n° 115 du Gouvernement (prévoit la possibilité de prononcer une interdiction du territoire pour cinq ans au plus contre les auteurs du délit de travail clandestin) à l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 7026).

Article 227-15 du code pénal supprimé par le Sénat *(provocation d'un mineur à la mendicité) :*

- *favorable* à l'amendement n° 88 de la commission (établit le régime juridique de la provocation d'un mineur à la mendicité) (p. 7030).

Article 227-17 du code pénal supprimé par le Sénat *(excitation des mineurs à la débauche) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 89 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en distinguant les cas où le mineur assiste aux réunions organisées par le majeur et les cas où il y participe) (p. 7031) ;
- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (établit le régime juridique de l'excitation des mineurs à la débauche) : devenu sans objet (p. 7031).

- Proposition de loi tendant à supprimer les sanctions contre les avocats prévues aux articles 75 et 77 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 2094).

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [25 juin 1991] :

Article 1er *(recours en révision contre une décision contradictoire du Conseil d'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Millet (supprime l'article 75 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat qui limite les cas de recours en révision et prévoit des sanctions pour les avocats présentant des recours interdits) (p. 3598).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaire (n° 1951).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Commissions d'enquête et de contrôle :

- publicité des débats (p. 3976) ;

- réforme proposée : application immédiate aux commissions d'enquête en cours : non rétroactivité de la loi (p. 3976) ;
- secret professionnel : respect (p. 3976) ;
- témoins : protection pénale (p. 3977).

Commission mixte paritaire : échec (p. 3976).

Constitution : principe d'égalité : rupture (p. 3976).

Partis et mouvements politiques : commission d'enquête sur le financement des partis et des campagnes électorales : publicité (p. 3977).

Sénat : modifications apportées au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture (p. 3976).

Discussion des articles [3 juillet 1991] :

Article 1er E nouveau *(durée des travaux des commissions d'enquête) :*

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (de suppression) (p. 3979).

Article 1er G nouveau *(obligation de comparaître) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (prévoit l'obligation de prêter serment pour toute personne de plus de seize ans qui dépose devant une commission d'enquête) (p. 3979).

Article 1er H nouveau *(publicité des auditions) :*

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (de suppression) (p. 3980).

Article 1er J nouveau *(inopposabilité du secret) :*

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (de suppression) (p. 3980).

Article 1er K nouveau *(garanties accordées aux personnes entendues) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de la commission (de suppression) (p. 3980) ;

Commission d'enquête et de contrôle : témoins : fonctionnaires (p. 3980).

Article 1er L nouveau *(sanctions pénales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 de la commission (dispose que les personnes qui refusent de comparaître et de prêter serment encourent une amende de 3 000 à 50 000 F et une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans) (p. 3981) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 10 de la commission (supprime la possibilité d'interdire au condamné l'exercice de ses droits civils et de famille pendant une période de cinq à dix ans) (p. 3981) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de la commission (limite l'interdiction de l'exercice des droits civiques à une durée maximale de deux ans) (p. 3982).

Article 1er supprimé par le Sénat *(publicité des auditions) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 16 de M. Emmanuel Aubert (propose que toute personne mise en cause au cours d'une audition publique soit entendue, sur sa demande, par la commission d'enquête) à l'amendement n° 12 de la commission (rétablit dans une nouvelle rédaction le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3982).

Article 3 nouveau *(conditions d'application de la présente loi aux commissions d'enquête ou de contrôle existantes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (de suppression) (p. 3983).

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* [7 octobre 1991] (p. 4211).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [7 octobre 1991] :

Assemblée nationale : commission des lois et commission de la défense nationale : examen du projet de loi (p. 4208).

Code pénal :

- commission de révision (p. 4208) ;
- infractions : définition et classification : actualisation (p. 4208, 4209, 4221) ;
- livre IV : contenu et conditions d'examen (p. 4208, 4219, 4220) ;
- réforme : histoire, signification et buts (p. 4208, 4220).

Communes : ingérence et trafic d'influence (p. 4210, 4221).

Délinquance et criminalité : crime : faux et usage de faux (p. 4209).

Droits de l'homme et libertés publiques : Etat de droit et libertés fondamentales : conciliation (p. 4211, 4221).

Environnement et milieu naturel : atteintes (p. 4209).

Etat : sûreté de l'Etat et « intérêts fondamentaux de la nation » (p. 4209, 4221).

Justice : action : atteintes et notion de « contempt of court » (p. 4221).

Ordre public : « groupes de combat » (p. 4209).

Peines : échelle : actualisation (p. 4210).

Presse, édition et imprimerie : liberté de la presse et pénalisation de la désinformation (p. 4209, 4221).

Procédure pénale : code : réforme (p. 4220).

Terrorisme :

- définition (p. 4209, 4220) ;
- livre IV : innovation (p. 4209) ;
- loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme (p. 4220).

Discussion de l'article unique [7 et 8 octobre 1991] :

Avant l'article 410-1 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 235 de Mme Nicole Catala (intitule le titre Ier du livre IV « des atteintes à la sûreté de l'Etat et aux intérêts fondamentaux de la nation ») (p. 4222).

Article 410-1 du code pénal (intérêts fondamentaux de la nation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 236 de Mme Nicole Catala (de conséquence) (p. 4223) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 123 de M. Jacques Toubon (substitue les mots « la Constitution » à l'expression « la forme républicaine des institutions » dans l'énoncé des intérêts fondamentaux de la nation) (p. 4223) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 108 rectifié de la commission de la défense (précise que la sauvegarde de la population s'étend aux ressortissants français à l'étranger) (p. 4224) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (propose que les « éléments essentiels du patrimoine culturel français » fassent partie des intérêts fondamentaux de la nation) (p. 4224) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 124 de M. Jacques Toubon (dispose que les intérêts fondamentaux de la Nation sont définis par l'article 410-1 du code pénal « hors les cas prévus par la loi ») (p. 4231).

Article 411-1 du code pénal (trahison et espionnage) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 109 de la commission de la défense (qualifie de trahison les faits définis aux articles 411-2 à 411-11 du code pénal lorsqu'ils sont commis par le ressortissant d'un pays membre d'une alliance militaire conclue avec la France) (p. 4232).

Après l'article 411-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 184 de Mme Nicole Catala (punit de la détention criminelle à perpétuité le fait pour un Français de participer directement ou indirectement à une activité militaire étrangère contre la France) (p. 4232).

Article 411-2 du code pénal (livraison de tout ou partie du territoire national ou des forces armées) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de la commission (punit la livraison soit de troupes françaises, soit de tout

ou partie du territoire national non seulement à une puissance étrangère mais aussi à une organisation étrangère ou sous contrôle étranger) (p. 4232) ;

Constitution : amnistie et droit de grâce (p. 4232).

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (précise que les dispositions du code pénal relatives à la peine de sûreté obligatoire s'appliquent aux peines définies par le présent article) (p. 4233).

Article 411-3 du code pénal (livraison de matériel) :

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise que la livraison de biens immobiliers affectés à la défense nationale est également visée par l'article) (p. 4233).

Article 411-5 du code pénal (intelligences de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 111 de la commission de la défense (porte les peines prévues par l'article à dix ans d'emprisonnement et à un million de francs d'amende) (p. 4233).

Article 411-7 du code pénal (obtention d'informations en vue de leur livraison) :

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de Mme Nicole Catala (pénalise le recueil ou le rassemblement de renseignements, procédés, objets ou documents lorsqu'il est réalisé « dans l'éventualité de les livrer ultérieurement ») (p. 4234) ;

- *favorable* à l'amendement n° 112 de la commission de la défense (porte les peines prévues par l'article à dix ans d'emprisonnement et à un million de francs d'amende) (p. 4234).

Article 411-8 du code pénal (activités ayant pour but l'obtention ou la livraison d'informations) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 113 de la commission de la défense (de cohérence) (p. 4234).

Article 411-10 du code pénal (fourniture de fausses informations) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (supprime la limitation de l'incrimination à « tout Français ou tout étranger résidant sur le territoire national ») (p. 4235) ;

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (incrimine la fourniture de fausses informations en vue de servir les intérêts d'une entreprise ou d'une organisation, étrangère ou sous contrôle étranger) (p. 4235) ;

- *favorable* à l'amendement n° 114 de la commission de la défense (incrimine la fourniture de fausses informations en vue de servir les intérêts d'une entreprise ou d'une organisation, étrangère ou sous contrôle étranger) (p. 4235).

Article 412-1 du code pénal (attentat) :

- *soutient* l'amendement n° 234 du Gouvernement (définit l'attentat comme le fait de mettre en péril les institutions de la République ou de porter atteinte à l'intégrité du territoire en usant, à cette fin, d'actes de violence) (p. 4235) : retiré (p. 4236) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de la commission (définit l'attentat comme le fait de commettre un ou plusieurs actes de violence en vue de mettre en péril les institutions de la République ou de porter atteinte à l'intégralité du territoire national) (p. 4235) ; rectifié oralement (substitue les termes « de nature à » aux termes « en vue de ») (p. 4236) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 186 de Mme Nicole Catala (dispose qu'un attentat peut avoir pour but de troubler gravement la paix publique par la violence ou la dévastation) (p. 4236).

Article 412-2 du code pénal (complot) :

- *favorable* à l'amendement n° 9 de la commission (supprime la disposition précisant que seuls sont retenus dans l'incrimination de complot, les actes matériels « tendant à en préparer l'exécution ») (p. 4237) ;

- *favorable* à l'amendement n° 125 de M. Jacques Toubon (supprime la disposition précisant que seuls sont retenus dans l'incrimination de complot, les actes matériels « tendant à en préparer l'exécution ») (p. 4237).

Article 412-3 du code pénal (définition du mouvement insurrectionnel) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 115 de la commission de la défense (substitue aux termes « violence collective » les termes « action collective » dans la définition du mouvement insurrectionnel) (p. 4237, 4238) ;

Agriculture : manifestations dans l'Allier (p. 4238).

Cultures régionales : Basques, Bretons : autonomistes (p. 4238).

Article 412-4 du code pénal (participation à un mouvement insurrectionnel) :

- *favorable* à l'amendement n° 116 de la commission de la défense (dispose que se substituer, ou tenter de se substituer, même sans action violente, à une autorité légale constitue une participation à un mouvement insurrectionnel) : rectifié oralement par son auteur (supprime l'expression « même sans action violente ») (p. 4240).

Après l'article 412-4 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (punit de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende la participation à un mouvement insurrectionnel en sachant que certains participants sont armés) (p. 4240).

Après l'article 412-6 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de la commission (propose de réprimer les entreprises séparatistes non violentes de dix ans d'emprisonnement et de un million de francs d'amende) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 130 rectifié de M. Jacques Toubon (propose de réprimer les entreprises séparatistes non violentes de dix ans d'emprisonnement) (p. 4242) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. Jacques Toubon (place la section 3 du chapitre Ier du titre III concernant les groupes de combat et les mouvements dissous à la suite de l'article 412-6 du code pénal) (p. 4242).

Article 412-8 du code pénal (provocation à s'armer illégalement) :

- *favorable* à l'amendement n° 14 de la commission (rédactionnel) (p. 4243) ;

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (rappelle que lorsque la provocation est effectuée par voie de presse, les dispositions particulières des lois régissant cette matière sont applicables) (p. 4243).

Article 413-1 du code pénal (provocation de militaires à passer au service d'une puissance étrangère) :

- *défavorable* à l'amendement n° 128 de M. Jacques Toubon (porte la peine d'emprisonnement à quinze ans de détention criminelle) (p. 4243) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 187 de Mme Nicole Catala (porte la peine d'emprisonnement à quinze ans de détention criminelle) (p. 4243).

Article 413-3 du code pénal (provocation de militaires à la désobéissance) :

- *favorable* à l'amendement n° 16 de la commission (rappelle que lorsque la provocation est effectuée par voie de presse, les dispositions particulières des lois régissant cette matière sont applicables) (p. 4244).

Article 413-4 du code pénal (démoralisation de l'armée) :

- *défavorable* à l'amendement n° 176 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 4244) ;

- *favorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rappelle que lorsque l'infraction est commise par voie de presse, les dispositions particulières des lois régissant cette matière sont applicables) (p. 4244).

Article 413-6 du code pénal (entrave au fonctionnement des organismes intéressant la défense nationale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 177 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 4245) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 117 de la commission de la défense (relève les peines à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 F d'amende) (p. 4245) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de la commission (relève les peines à trois ans d'emprisonnement et à 300 000 F d'amende) (p. 4245).

Article 413-7 du code pénal (pénétration dans des locaux intéressant la défense nationale) :

- *défavorable* à l'amendement n° 178 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 4246) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 118 de la commission de la défense (supprime la disposition qui prévoit un décret en Conseil d'Etat) (p. 4246).

Article 413-9 du code pénal (secret de la défense nationale) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 179 de M. Gilbert Millet (propose une classification des informations en deux niveaux de protection et une définition par décret simple des critères et modalités de protection) (p. 4247) ;

Défense : secret défense : usage abusif (p. 4247).

- *défavorable* à l'amendement n° 119 de la commission de la défense (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat prévu par l'article) (p. 4248).

Article 413-10 du code pénal (atteintes au secret de la défense nationale par un dépositaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 20 de la commission (précise que l'incrimination concerne la personne qui détruit, détourne, soustrait ou reproduit un document secret en vue de le divulguer) (p. 4248).

Article 413-11 du code pénal (atteintes au secret de la défense nationale par un non-dépositaire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 252 de la commission (ajoute à l'incrimination le fait de détourner le ou les documents secrets) (p. 4249).

Article 414-1 du code pénal (état de siège et autres situations intermédiaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de M. Jacques Toubon (dispose qu'en état de guerre, toutes les peines prévues par le présent titre sont doublées, définit l'état de guerre et y assimile l'état d'urgence ou de siège, la mobilisation générale et la mise en garde) (p. 4250) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 189 de Mme Nicole Catala (dispose qu'en état de guerre, toutes les peines prévues par le présent titre sont doublées et propose une définition de l'état de guerre) (p. 4250).

Article 414-2 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 120 de la commission de la défense (précise que l'exemption de peine est seulement une possibilité offerte au juge) (p. 4251) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 21 de la commission (applique l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4251).

Article 414-4 du code pénal (réduction de peine en cas de dénonciation) :

- *favorable* à l'amendement n° 253 de la commission (de conséquence) (p. 4252).

Article 414-6 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4252) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 196 de Mme Nicole Catala (transforme l'interdiction du territoire en peine automatique) (p. 4253).

Article 414-7 du code pénal (peines applicables aux personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 248 de M. Gilbert Millet (exclut les collectivités publiques et leurs groupements, les partis et groupements politiques, les syndicats professionnels, les associations à but non lucratif et les organisations représentatives du personnel des personnes morales visées par l'article) (p. 4253).

Article 421-1 du code pénal (actes de terrorisme) :

- *favorable* à l'amendement n° 25 de la commission (supprime le vandalisme de la liste des infractions susceptibles d'être doublées de l'accusation de terrorisme) (p. 4254).

Article 422-1 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de la commission (accorde l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4256) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 134 de M. Jacques Toubon (accorde l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4256).

Article 431-1 du code pénal (définition de l'attroupement) :

- *défavorable* à l'amendement n° 137 de M. Jacques Toubon (définit l'attroupement par l'intention de troubler l'ordre public et non par la menace potentielle qu'il représente pour celui-ci) (p. 4262) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 238 de Mme Nicole Catala (dispose qu'un rassemblement peut être qualifié d'attroupement lorsqu'il trouble la paix publique et précise la définition des lieux publics) (p. 4263) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de la commission (propose que les représentants de la force publique puissent intervenir directement sans sommation lorsque des violences ou voies de fait sont dirigées contre eux par les membres de l'attroupement) (p. 4263) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 de M. Jacques Toubon (propose que les représentants de la force publique puissent intervenir directement sans sommation lorsque des violences ou voies de fait sont dirigées contre eux par les membres de l'attroupement) (p. 4263).

Article 431-3 du code pénal (port d'arme dans un attroupement) :

- *défavorable* aux amendements n°s 139 de M. Jacques Toubon et 198 de Mme Nicole Catala (étendent l'incrimination aux participants à l'attroupement qui savent que d'autres participants sont armés) (p. 4263).

Après l'article 431-3 du code pénal :

- *défavorable* aux amendements n°s 140 de M. Jacques Toubon et 200 de Mme Nicole Catala (précisent que la poursuite pour délit d'attroupement ne fait pas obstacle à la poursuite pour d'autres crimes ou délits commis à la faveur de l'attroupement et décide que toute personne demeurant dans l'attroupement après les deux sommations pourra être condamnée à la réparation civile des dommages causés par l'attroupement) (p. 4263).

Après l'article 431-6 du code pénal :

- *ses observations* sur les amendements n°s 145 de M. Jacques Toubon et 201 de Mme Nicole Catala (introduisent dans le présent code un ensemble de dispositions qui punissent l'association de malfaiteurs) (p. 4264).

Avant l'article 431-7 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 258 de la commission (définit le groupe de combat comme tout groupement illégal de personnes détenant ou ayant accès à des armes, doté d'une organisation hiérarchisée et susceptible de troubler l'ordre public) (p. 4266) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 142 de M. Jacques Toubon (définit le groupe de combat comme la réunion illégale de plusieurs personnes, dotée d'une organisation durable et caractérisée par un système hiérarchique de commandement et par la détention d'armes) (p. 4266) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 202 de Mme Nicole Catala (définit le groupe de combat et la milice privée comme la réunion illégale de plusieurs personnes dans le cadre d'une organisation durable caractérisée par une organisation hiérarchique, un système de transmissions et la détention ou l'accès possible à des armes) (p. 4266).

Article 431-7 du code pénal (participation à une formation paramilitaire) :

- *favorable* à l'amendement n° 259 de la commission (remplace l'expression « une formation paramilitaire présentant le caractère d'un groupe de combat » par l'expression « groupe de combat ») (p. 4266).

Article 431-12 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *défavorable* aux amendements n°s 147 de M. Jacques Toubon et 204 de Mme Nicole Catala (proposent que l'interdiction du territoire soit prononcée à titre définitif) (p. 4268).

Après l'article 431-13 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 205 de Mme Nicole Catala (introduit dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4270) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 149 de M. Jacques Toubon (introduit dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4270) ;

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans domicile fixe (p. 4270, 4273).

Article 432-1 du code pénal (mesures destinées à faire échec à l'exécution des lois) :

- *favorable* aux amendements n°s 44 de la commission et 150 de M. Jacques Toubon (suppriment la disposition précisant que l'échec à l'exécution des lois doit découler d'une action concertée pour être sanctionnée pénalement) (p. 4274) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 206 de Mme Nicole Catala (porte la peine à cinq ans d'emprisonnement et supprime l'amende) ; rectifié oralement (ajoute une amende de 500 000 francs) (p. 4275).

Après l'article 432-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 152 de M. Jacques Toubon (porte la peine à dix ans de réclusion criminelle lorsque la tentative de faire échec à l'exécution des lois a été concertée par plusieurs personnes, a été suivie d'effet ou a été accomplie par un magistrat) (p. 4276) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 207 de Mme Nicole Catala (porte la peine à dix ans de réclusion criminelle lorsque la tentative de faire échec à l'exécution des lois a été concertée par plusieurs personnes, a été suivie d'effet ou a été accomplie par un magistrat) (p. 4276) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 46 de la commission et 153 de M. Jacques Toubon (appliquent à l'auteur de l'entrave les peines prévues pour les crimes ou délits commis à la suite de cette entrave lorsque celles-ci sont plus élevées) (p. 4276).

Après l'article 432-2 du code pénal :

- *défavorable* aux amendements n°s 154 de M. Jacques Toubon et 208 de Mme Nicole Catala (disposent qu'en dehors des cas prévus par la loi, les fonctionnaires et officiers publics ayant participé à des crimes ou délits qu'ils étaient chargés de réprimer sont punis du double des peines prévues pour ces infractions) (p. 4276).

Avant l'article 432-3 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 242 de Mme Nicole Catala (sanctionne les violences illégitimes perpétrées par une personne chargée de l'autorité publique contre une personne privée) (p. 4277).

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *défavorable* à l'amendement n° 163 de M. Jacques Toubon (exclut le maire de l'incrimination d'ingérence lorsque l'infraction relève d'un secteur pour lequel il a donné délégation à un autre élu municipal) (p. 4280) ;
- *favorable* à l'amendement n° 54 de la commission (relève à 3 500 habitants le plafond au-dessous duquel les élus municipaux sont autorisés à passer un contrat avec leur commune) (p. 4281) ;
- *favorable* à l'amendement n° 55 de la commission (rabaisse à 75 000 F le montant maximum du contrat que peuvent passer les élus municipaux avec leur commune dont la population est inférieure à 3 500 habitants) (p. 4281) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 56 de la commission (dispose qu'un maire, un adjoint ou un conseiller municipal délégué peut acquérir un lot communal pour son usage professionnel après accord de la chambre régionale des comptes et délibération motivée du conseil municipal) (p. 4283, 4286) ;

Statut de l'élu : « monopolisation » de la vie politique par les fonctionnaires (p. 4285).

Article 432-16 du code pénal (peines complémentaires) :

- *défavorable* aux amendements n°s 165 de M. Jacques Toubon et 214 de Mme Nicole Catala (précisent qu'en cas de confiscation, la restitution des biens au propriétaire n'est pas opérée si celui-ci a participé à l'infraction ou en a eu connaissance) (p. 4296).

Article 433-1 du code pénal (délit de corruption active ou de trafic d'influence) :

- *favorable* à l'amendement n° 59 de la commission (modifie le libellé relatif aux infractions et retire les magistrats de la liste des personnes susceptibles de faire l'objet de corruption) (p. 4296).

Article 433-5 du code pénal (délit de rébellion) :

- *défavorable* aux amendements n°s 167 de M. Jacques Toubon et 215 de Mme Nicole Catala (proposent une autre rédaction de l'article 433-5 en cohérence avec les amendements à l'article 433-6) (p. 4297).

Article 433-6 du code pénal (délit de rébellion) :

- *défavorable* aux amendements n°s 168 de M. Jacques Toubon et 216 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 4298) ;
- *défavorable* aux amendements n°s 169 de M. Jacques Toubon et 217 de Mme Nicole Catala (précisent les cas de rébellion et les peines qui y correspondent) (p. 4298) ;

Article 433-8 du code pénal (délit d'opposition à l'exécution de travaux publics) :

- *défavorable* à l'amendement n° 180 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 4299).

Article 433-13 du code pénal (usurpation de signes en vue de commettre un crime ou un délit) :

- *favorable* à l'amendement n° 66 de la commission (de précision) (p. 4300).

Article 433-15 du code pénal (délit d'usage irrégulier de qualité) :

- *favorable* à l'amendement n° 181 de M. Gilbert Millet (protège de l'usage irrégulier de leur nom suivi de leur qualité les élus et anciens élus des collectivités locales) (p. 4301).

Après l'article 433-17 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 67 de la commission (punit le ministre d'un culte qui procède à un mariage religieux sans avoir eu la preuve de la célébration préalable du mariage civil) (p. 4301).

Article 434-1 du code pénal (non-dénonciation d'un crime) :

- *défavorable* à l'amendement n° 170 de M. Jacques Toubon (supprime l'impunité pour les concubins de criminel en cas de non-dénonciation) (p. 4303) ;
- *défavorable* au sous-amendement oral de Mme Nicole Catala (accorde l'impunité aux seules personnes ayant fait une déclaration de concubinage à la mairie) à l'amendement n° 170 de M. Jacques Toubon (p. 4303).

Article 434-4 du code pénal (pressions exercées sur la victime d'une infraction) :

- *favorable* à l'amendement n° 73 de la commission (exclut de l'article l'incrimination d'atteinte à la personne ou aux biens) (p. 4304) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 74 de la commission (punit la tentative des infractions définies par l'article des mêmes peines que celles prévues pour lesdites infractions) (p. 4304).

Article 434-5 du code pénal (recel de criminel) :

- *favorable* à l'amendement n° 265 de la commission (porte les peines à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 F d'amende lorsque le recel de criminel est commis de façon habituelle) (p. 4305).

Après l'article 434-5 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 243 de Mme Nicole Catala (punit de dix ans de réclusion criminelle le fait d'apporter une aide aux délinquants récidivistes ou professionnels) (p. 4305).

Article 434-6 du code pénal (recel de cadavre) :

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de la commission (punit la tentative de recel de cadavre des mêmes peines que celles prévues pour ladite infraction) (p. 4306).

Article 434-7 du code pénal (menaces exercées sur un magistrat, un juré ou un avocat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 222 de Mme Nicole Catala (propose de sanctionner de façon distincte la tentative d'influencer par la menace et celle d'influencer par la commission ou la tentative d'actes de violence) (p. 4307).

Après l'article 434-9 du code pénal :

- *défavorable* aux amendements nos 171 de M. Jacques Toubon et 224 de Mme Nicole Catala (sanctionnent dans un même article le refus de témoignage et le faux témoignage) (p. 4308).

Article 434-12 du code pénal (circonstances aggravantes du faux témoignage) :

- *défavorable* à l'amendement n° 225 de Mme Nicole Catala (dispose que lorsque le faux témoignage a été porté lors d'une procédure pénale il expose son auteur à la même peine que la personne poursuivie lorsqu'elle est supérieure à la peine prévue pour faux témoignage aggravé) (p. 4308).

Article 434-20 du code pénal (bris de scellés) :

- *favorable* à l'amendement n° 82 de la commission (frappe la tentative de bris de scellés de la même peine que le délit lui-même) (p. 4310).

Article 434-22 du code pénal (outrages envers un magistrat ou un juré) :

- *favorable* à l'amendement n° 84 de la commission (élève à deux ans d'emprisonnement et à 200 000 F d'amende les peines encourues pour outrage à magistrat ou à juré au cours de l'audience de la cour ou du tribunal) (p. 4311).

Après l'article 434-22 du code pénal :

- *ses observations* sur l'amendement n° 172 rectifié de M. Jacques Toubon (propose un ensemble de dispositions sanctionnant l'atteinte aux décisions de justice) (p. 4311, 4312) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 266 de la commission (propose un ensemble de dispositions sanctionnant l'atteinte aux décisions de justice) (p. 4312).

Article 434-23 du code pénal (dénonciation de faits imaginaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 245 de Mme Nicole Catala (incrimine les outrages non publics à magistrat par voie d'écrits ou envoi d'objets) (p. 4313).

Article 434-24 du code pénal (évasion) :

- *défavorable* à l'amendement n° 246 de Mme Nicole Catala (pénalise de façon distincte l'évasion simple et l'évasion accompagnée de violences, effractions et corruption et supprime de l'article la définition du détenu) (p. 4313) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 183 de M. Gilbert Millet (dispose qu'une personne placée en garde à vue ne doit pas être regardée comme détenue) (p. 4313).

Article 434-26 du code pénal (circonstance aggravante) :

- *favorable* à l'amendement n° 86 de la commission (de coordination) (p. 4314) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 228 de Mme Nicole Catala (pénalise de façon distincte les évasions accompagnées de menaces d'une arme ou d'une substance explosive et les évasions accompagnées de l'usage de telles armes) (p. 4314) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (propose de porter les peines à dix ans d'emprisonnement et à un million de francs d'amende lorsque l'évasion a été accompagnée de l'usage d'une arme ou d'une substance explosive) à l'amendement n° 228 de Mme Nicole Catala : adopté (p. 4314).

Article 434-29 du code pénal (connivence des gardiens) :

- *défavorable* à l'amendement n° 173 de M. Jacques Toubon (prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement pour le délit de connivence lorsqu'il est involontaire et relève le niveau des peines sanctionnant la connivence volontaire) (p. 4315) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 88 de la commission (porte les peines à dix ans d'emprisonnement et à un million de francs d'amende pour le délit de connivence volontaire d'un gardien) (p. 4315) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 89 de la commission (porte les peines à quinze ans de réclusion criminelle et à un million et demi de francs lorsque le délit de connivence est assorti de la fourniture ou de l'usage d'une arme ou d'une substance explosive) (p. 4315).

Article 434-31 du code pénal (remise et sortie irrégulières d'objets et de correspondances) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 229 de Mme Nicole Catala (précise que les objets visés par l'article ne comprennent pas les armes, par nature ou par usage) (p. 4316) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 230 de Mme Nicole Catala (porte la peine à sept ans d'emprisonnement pour toute personne et à dix ans de réclusion criminelle pour les gardiens et les personnes habilitées à pénétrer dans un établissement pénitentiaire lorsque les objets transportés sont des armes ou des explosifs) (p. 4316).

Article 434-34 du code pénal (violation des règles sur l'interdiction de séjour) :

- *ses observations* (p. 4317) ;

Etrangers : interdiction de séjour (p. 4317).

Article 434-39 du code pénal (peines complémentaires) :

- *favorable* à l'amendement n° 231 de Mme Nicole Catala (porte à dix ans l'interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle pour les gardiens coupables de connivence lors de l'évasion d'un détenu) (p. 4318).

Article 441-2 du code pénal (faux et usage de faux dans un document administratif) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 96 de la commission (punit le faux et l'usage de faux commis de façon réguliére de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 F d'amende et cette même infraction, commise par une personne chargée d'une fonction publique dans l'exercice de ses fonctions, de quinze ans de réclusion criminelle et de 1 500 000 F d'amende) (p. 4319).

Article 442-9 du code pénal (repentir) :

- *défavorable* à l'amendement n° 233 de Mme Nicole Catala (supprime des causes d'exemption de peine le fait d'avoir permis l'identification des autres coupables) (p. 4322) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de la commission (dispose que l'exemption de peine est prononcée dans deux cas différents et distincts : éviter que l'infraction ne se réalise et identifier les autres coupables) (p. 4322).

Après l'article unique :

- *favorable* à l'amendement n° 272 de M. François Colcombet (propose une définition de l'arme par nature, et par l'usage en ce qui concerne les objets dangereux) (p. 4325).

Son intervention à l'issue des explications de vote :

Code pénal :

- Gouvernement : politique « réactionnaire » (p. 4328) ;
- livre IV : contenu et conditions d'examen (p. 4328) ;
- réforme : histoire, signification et buts (p. 4328).

Droits de l'homme et libertés publiques : Etat de droit et libertés fondamentales : conciliation (p. 4329).

Terrorisme : loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme : position du groupe socialiste à l'époque (p. 4328).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Son intervention sur la question préalable opposée : par *Millon (Charles)* (p. 4366).

Principaux thèmes développés :

Certificats d'hébergement : maires et office de migrations internationales (O.M.I.) (p. 4358, 4388).

Droit d'asile : droit au travail et régularisation (p. 4387).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :

- champ d'application (p. 4358, 4388) ;
- étrangers protégés (p. 4358, 4388).

Immigration :
- immigration clandestine : filières (p. 4366, 4387) ;
- politique européenne (p. 4388).

Reconduite à la frontière (p. 4387).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 4356) ;
- attestation d'embauche (p. 4357) ;
- contrôle : collecte des documents (p. 4357) ;
- contrôle : moyens humains et financiers (p. 4388) ;
- définition et évolution (p. 4356, 4387) ;
- employeurs (p. 4356) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 4357) ;
- sous-traitance et responsabilité civile des cocontractants (p. 4357).

Observations sur le rappel au règlement de : *Toubon (Jacques)* (p. 4367).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 70 de M. Alain Vidalies (établit l'obligation d'affiliation du salarié aux organismes de sécurité sociale avant l'embauche) (p. 4418).

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Denis Jacquat (de suppression) (p. 4420).

Avant l'article L. 324-14 du code du travail :

- *soutient* l'amendement n° 68 du Gouvernement (maintient la possibilité de mise en jeu de la responsabilité des personnes condamnées pénalement pour avoir recouru aux services d'un travailleur clandestin) : adopté après modifications (p. 4421).

Article L. 324-14 du code du travail (règles applicables en cas de relation contractuelle directe) :

- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (limite le champ d'application du texte aux obligations d'un montant au moins égal à 20 000 francs) (p. 4421).

Article 4 *(peines complémentaires nouvelles applicables au travailleur clandestin) :*

- *ses observations* (p. 4424) ;

Travail clandestin : mission interministérielle de lutte contre le trafic de main d'œuvre (p. 4424).

Article L. 362-5 du code du travail (interdiction du territoire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jacques Toubon (supprime les dispositions excluant certains étrangers protégés du champ d'application de l'interdiction du territoire) (p. 4425).

Après l'article 4 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 de la commission (dispose que les services administratifs compétents pour constater les infractions relatives au travail clandestin reçoivent les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions) (p. 4426).

Avant l'article 6 :

- *soutient* l'amendement n° 75 du Gouvernement (renforce les peines applicables aux employeurs de travailleurs étrangers démunis de titres les autorisant à exercer une activité salariée en France) : adopté (p. 4427).

Article 6 *(confiscation des produits d'un travail effectué par un étranger employé irrégulièrement) :*

- *soutient* l'amendement n° 76 du Gouvernement (autorise la confiscation des biens utilisés à l'occasion de l'infraction) : adopté (p. 4428).

Article 7 *(confiscation des produits des extorsions de fonds à l'occasion de l'introduction d'un étranger en France) :*

- *soutient* l'amendement n° 77 du Gouvernement (aggrave les sanctions applicables à ceux qui se font remettre des fonds à l'occasion de l'introduction en France de travailleurs étrangers) : adopté (p. 4428).

Article 9 *(extension du rôle de l'O.M.I.) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 4430).

Article 10 *(rôle de l'O.M.I. dans la délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *ses observations* sur les amendements n° 29 de M. Jacques Toubon et n° 57 de M. Germain Gengenwin (établissent le régime juridique de la délivrance des certificats d'hébergement et suppriment l'intervention de l'O.M.I.) (p. 4431, 4432) ;
- *soutient* l'amendement n° 78 du Gouvernement (précise les compétences du maire dans la procédure de délivrance du certificat d'hébergement) (p. 4432) : adopté (p. 4434) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de M. Francisque Perrut (dispose que le refus opposé par l'hébergeant à la vérification à son domicile implique le rejet de la demande de visa de certificat d'hébergement) (p. 4434) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Willy Diméglio (affecte à la commune la moitié du montant de la taxe acquittée par l'hébergeant) (p. 4435).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Germain Gengenwin (modifie le régime juridique du regroupement familial en le rendant plus difficile) (p. 4436).

Article 12 *(aggravation des sanctions pénales de la violation du monopole de l'O.M.I.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 48 de M. Willy Diméglio (porte la peine plafond de deux à trois ans d'emprisonnement en cas de première infraction) (p. 4436).

Avant l'article 14 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (aggrave les sanctions punissant l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France) (p. 4437).

Article 14 *(alourdissement des sanctions applicables aux personnes qui facilitent l'entrée ou le séjour irréguliers d'étrangers en France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Jean-Claude Lefort (double les peines applicables aux passeurs professionnels qui exercent leur activité dans le cadre d'une filière internationale) (p. 4438) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 50 de M. Willy Diméglio (porte la durée plafond de la peine d'interdiction du territoire de cinq à dix ans) (p. 4438).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Willy Diméglio (établit une procédure autorisant l'officier d'état civil à surseoir à la célébration d'un mariage dont un des époux est de nationalité étrangère, en cas de doute sérieux sur la sincérité de l'engagement) (p. 4440).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 4442) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Jean-Paul Fuchs (porte de six mois à deux ans la durée minimum du mariage avec un conjoint de nationalité française qui rend impossible la condamnation à une peine d'interdiction du territoire) (p. 4443).

Article 17 *(nouvelle incrimination à l'encontre des étrangers s'opposant à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière) :*

- *ses observations* (p. 4445) ;

Droit d'asile : régularisations (p. 4445).

- *défavorable* à l'amendement n° 26 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (accorde un délai de vingt-quatre heures à l'étranger pour communiquer les renseignements permettant l'exécution de la mesure qui le frappe) (p. 4446).

Article 19 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 4448, 4449) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 79 de M. Gérard Gouzes (exclut de la protection les étrangers condamnés pour la fabrication, la production, l'exportation ou l'importation de stupéfiants dans le cadre d'une association formée dans ce but) (p. 4449).

Après l'article 19 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport d'application de la loi) (p. 4451).

Son intervention [15 octobre 1991] (p. 4483).

Certificats d'hébergement (p. 4483).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :
- champ d'application (p. 4483) ;
- étrangers protégés (p. 4483).

Immigration : immigration clandestine (p. 4483).

Travail : travail clandestin : répression : peines principales et complémentaires (p. 4483).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 6964) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 6964) ;
- sous-traitance et responsabilité des cocontractants (p. 6964).

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Avant l'article 2 A :

- *favorable* à l'amendement n° 35 de Mme Marie-Josèphe Sublet (autorise les fonctionnaires compétents pour la lutte contre le travail clandestin à se communiquer réciproquement les renseignements et documents nécessaires à leur mission) (p. 6970).

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

Article L. 324-14-1 du code du travail (règles applicables en cas de sous-traitance) :

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise les conditions dans lesquelles le cocontractant est informé de l'intervention d'un sous-traitant en situation irrégulière) (p. 6971).

Article 3 *(confiscation des produits du travail clandestin) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Jean-Claude Lefort (impose la régularisation des travailleurs clandestins justifiant d'une présence et d'une activité professionnelle en France de plus de cinq années en cas de fermeture de l'entreprise) (p. 6972) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 de M. Jean-Claude Lefort (établit une indemnité de retour à la charge de l'employeur de salariés clandestins) (p. 6973).

Article 10 *(conditions de délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 37 du Gouvernement (établit les motifs de refus de visa par le maire et précise le régime des délégations de signature du maire) à l'amendement n° 20 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6976).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 31 de M. Jean-Claude Lefort (exclut l'application de l'interdiction du territoire aux personnes en situation régulière qui n'ont pas été condamnées à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis) à l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6977).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Certificats d'hébergement : Office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 7962).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français (p. 7962).

Travail : travail clandestin : prévention et répression (p. 7962).

- Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1991] :

Banques et établissements financiers : rôle dans le blanchiment et bilan de l'action du Service du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins (T.R.A.C.F.I.N.) (p. 6315).

Communautés européennes : accord de Schengen et convention d'application du 19 juillet 1990 (p. 6308).

Drogue :
- ampleur du « fléau » et nécessaire renforcement de la lutte (p. 6315) ;
- « argent de la drogue » : lutte contre le blanchiment : dispositions législatives et contrôle douanier (p. 6308, 6315) ;
- production et trafic : répression : coopération européenne internationale (p. 6308, 6315) ;
- production et trafic : répression en France : techniques actuelles et coordination nationale des différentes administrations et autorités concernées (p. 6308, 6309) ;
- projet de loi : fourniture ou vente de stupéfiants par les agents des services d'enquête (p. 6309, 6316) ;
- projet de loi : « livraisons surveillées » et infiltration des réseaux de trafiquants et de blanchiment : garanties juridiques pour les agents des services d'enquête (p. 6308, 6309) ;
- proposition de loi n° 2327 de M. Jacques Toubon tendant à fixer les règles de procédure pénale applicables à la poursuite, à l'instruction et au jugement du trafic organisé de stupéfiants (p. 6309, 6315).

Justice : autorité judiciaire : livraison contrôlée ou infiltration : autorisation (p. 6309).

Ministère des affaires sociales et de la solidarité : crédits consacrés à la lutte contre la toxicomanie (p. 6315).

Police : fonctionnaires : poursuite pour « provocation » aux trafiquants de drogue (p. 6309).

Sports : football : moyens de paiement utilisés lors des transferts de joueurs colombiens (p. 6315).

Traités et conventions : convention de Vienne du 19 décembre 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants (p. 6308).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(art. L. 627-7 du code de la santé publique) (livraisons surveillées et infiltration de réseaux par des officiers de police judiciaire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de M. Jacques Toubon (propose que la livraison surveillée de stupéfiants et la surveillance de l'acheminement de ces substances en vue d'identifier les producteurs ou trafiquants, lorsqu'elles sont autorisées par l'autorité judiciaire, ne soient pas punissables) (p. 6318) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 25 de M. Christian Estrosi (précise que la procédure de livraison surveillée a également pour but l'identification des coauteurs de l'infraction) (p. 6319) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (dégage les officiers et agents de police judiciaire de leur responsabilité pénale lorsqu'ils sont amenés à commettre des actes illicites pour identifier des trafiquants et les autorise à leur « fournir » des stupéfiants avec l'autorisation du procureur) (p. 6319, 6320) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 27 du Gouvernement (supprime la possibilité de « fournir » des stupéfiants) à l'amendement n° 21 de la commission : rejeté (p. 6320) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement oral de M. Jean-Pierre Michel (substitue le terme « livrer » au terme « fournir ») à l'amendement n° 21 de la commission (p. 6320) ;

Drogue : fourniture ou vente de stupéfiants par les agents des services d'enquête (p. 6319, 6320).

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission de la défense (propose que l'autorité judiciaire exerce son contrôle durant tout le déroulement de l'enquête) (p. 6319) ;

- *favorable* à l'amendement n° 2 rectifié de la commission de la défense (propose que les agents des services d'enquête puissent mettre à la disposition des trafiquants des moyens de stockage et de conservation des produits et matériels) (p. 6320) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de M. Jean-Pierre Michel (dispose que l'autorisation ne peut être accordée pour des actes qui feraient naître l'intention de commettre les délits de trafic ou de vente) (p. 6321) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (dispose que l'autorisation doit, dans tous les cas, se faire par écrit) (p. 6321) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission de la défense (élargit la liste des matériels visés par l'article) (p. 6321).

Article 2 *(art. 67*bis *du code des douanes) (livraisons surveillées et infiltrations par des agents du service des douanes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (dégage les fonctionnaires des douanes de leur responsabilité pénale lorsqu'ils sont amenés à commettre des actes illicites pour identifier des trafiquants et les autorise à leur « fournir » des stupéfiants avec l'autorisation et sous le contrôle du procureur) (p. 6322) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 28 du Gouvernement (supprime la possibilité de « fournir » des stupéfiants) à l'amendement n° 23 de la commission : rejeté (p. 6322) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 5 rectifié de la commission de la défense (de coordination) (p. 6322) ;

- *soutient* l'amendement n° 29 rectifié du Gouvernement (étend les dispositions de l'article aux agents des douanes luttant contre le trafic de capitaux issus de la drogue) : adopté (p. 6323).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 rectifié de la commission (amnistie les délits de trafics de stupéfiants commis avant le 19 novembre 1991 par des agents ou commissaires de police ou par des agents des douanes, au cours d'opérations tendant à constater ou à rechercher les infractions à la législation sur les stupéfiants) (p. 6323, 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de M. Jacques Toubon (supprime ou réduit de moitié la peine encourue par tout participant à un délit de trafic de drogue qui permet soit d'éviter que l'infraction ne se réalise, soit d'identifier les autres coupables) (p. 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Jacques Toubon (prévoit une procédure pénale spécifique pour la sanction des délits relevant du trafic de stupéfiants) (p. 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de M. Jacques Toubon (confie aux tribunaux de Paris, Lyon, Aix et Douai la poursuite, l'instruction et le jugement des affaires de trafic de drogue) (p. 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de M. Jacques Toubon (prévoit un dispositif de désaisissement de tout juge d'instruction saisi d'une affaire de trafic au profit d'un des quatre tribunaux de Paris, Lyon, Aix et Douai) (p. 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 14 de M. Jacques Toubon (donne la possibilité au juge d'instruction d'un des quatre tribunaux spécialisés de se déclarer incompétent et de renvoyer le dossier à la juridiction territorialement compétente) (p. 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 15 de M. Jacques Toubon (prévoit, lorsque l'un des quatre tribunaux spécialisés se déclare incompétent, le renvoi du ministère public au pourvoi et, éventuellement, la signature d'un mandat de dépôt ou d'arrêt contre le prévenu) (p. 6324) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Jacques Toubon (prévoit des voies de recours devant la chambre criminelle de la cour de cassation en matière d'ordonnances de désaisissement ou de déclaration de compétence) (p. 6324).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Communautés européennes : directive n° 89-665 du 21 décembre 1989 et condition d'application réciproque (p. 8006).

Droit administratif : théorie du bilan (p. 8006).

Justice :
- juges : pouvoirs (p. 8006) ;
- ordres de juridiction (p. 8006) ;
- recours précontractuel (p. 8006).

Lois :
- domaine (p. 8006) ;
- loi n° 91-3 du 3 janvier 1991 relative à la transparence et à la régularité des procédures de marchés (p. 8006).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 1er *(art. 11-1 et 11-2 de la loi du 3 janvier 1991) (recours relatifs aux contrats de travaux de droit privé conclus par des « organismes publics ») :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de la commission (supprime les références aux considérations de fond et à la théorie du bilan qui doivent guider le juge dans la prise de mesures provisoires) (p. 8008) ;

Justice :
- juge : pouvoir d'appréciation (p. 8008) ;
- ordres de juridiction (p. 8008).

Article 2 *(art. L. 22 et L. 23 du code des tribunaux administratifs) (recours afférents aux marchés publics de travaux et de fournitures et aux contrats de travaux de droit public) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 8010) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de la commission (supprime les références aux considérations de fond et à la théorie du bilan qui doivent guider le juge dans la prise de mesures provisoires) (p. 8008, 8010) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 du Gouvernement (supprime la référence au délégué du président du tribunal administratif) : devenu sans objet (p. 8010).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats (p. 8010, 8011, 8013) ;

Communautés européennes :
- accord de Maastricht (p. 8012) ;
- directives (p. 8017).

Entreprises : pénalisation des entreprises françaises par rapport à la concurrence communautaire (p. 8012, 8013, 8017).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 8017).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 2309).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Armes : définition (p. 8035).

Code pénal :
- livre III : contenu, intérêt actuel et modernisation (p. 8021, 8022, 8035) ;
- réforme : logique répressive (p. 8035).

Délinquance et criminalité :
- crimes et délits contre les biens : généralités et statistiques (p. 8021, 8022, 8035) ;
- escroquerie, filouterie et abus de confiance (p. 8022) ;
- extorsion (p. 8022) ;
- graffiti et « tags » : sanctions : travaux d'intérêt général (p. 8023, 8036) ;
- peines : échelle des peines et période de sûreté obligatoire (p. 8022, 8023, 8035, 8036) ;
- recel (p. 8022) ;
- vols : vols simples et aggravés (p. 8022, 8023).

Etrangers : peine d'interdiction du territoire français (p. 8023, 8036).

Informatique :
- Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : surveillance des lieux publics enregistrée sur bandes vidéo (p. 8036) ;
- fraude informatique : sanctions pénales (p. 8022).

Parlement :
- Assemblée nationale : commission des lois : travail sur le projet de loi (p. 8023, 8035) ;
- Sénat : modifications apportées au texte en première lecture (p. 8022, 8023).

Discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Article unique *(réforme du livre III du code pénal relatif aux crimes et délits contre les biens) :*

Article 301-2 du code pénal (immunités familiales) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 32 rectifié de la commission (incrimine l'utilisation frauduleuse d'énergie soit comme vol, soit comme escroquerie) ; rectifié oralement (substitue le mot « soustraction » au mot « utilisation » et supprime l'incrimination d'escroquerie) (p. 8037, 8038).

Article 301-3 du code pénal (peines applicables au vol) :

- *défavorable* à l'amendement n° 1 rectifié de M. Jacques Brunhes (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 20 000 F d'amende) (p. 8039) ;
- *favorable* à l'amendement n° 33 de la commission (abaisse les peines plafond à deux ans d'emprisonnement et 200 000 F d'amende) (p. 8039) ;

Code pénal : peines « plancher » : suppression (p. 8039).

Après l'article 301-3 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jacques Brunhes (sanctionne le larcin et le vol à l'étalage de six mois d'emprisonnement et de 10 000 F d'amende maximum) (p. 8039).

Article 301-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *favorable* à l'amendement n° 35 de la commission (supprime la référence au vandalisme comme circonstance aggravante d'un vol et effectue une modification rédactionnelle) (p. 8041) ;
- *favorable* à l'amendement n° 36 de la commission (rédactionnel) (p. 8041).

Article 301-7 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 187 de M. Jacques Toubon (propose une définition de l'arme et dispose en outre que menacer quelqu'un avec les reproductions inefficaces d'une arme est pénalement assimilé à une violence n'ayant pas laissé de trace) (p. 8042) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 162 de M. Pascal Clément (dispose que l'étranger non ressortissant d'un Etat membre des Communautés européennes ayant commis un vol à main armée est passible de la seule peine d'interdiction du territoire pour une durée de dix ans minimum) (p. 8042, 8043, 8044).

Article 301-13 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Jacques Brunhes (limite le principe de responsabilité aux personnes morales à but lucratif) (p. 8047) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de la commission (exonère les personnes morales de la responsabilité pour vol simple) (p. 8047, 8048).

Avant l'article 302-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 133 de Mme Nicole Catala (insère une section 1 intitulée « de l'extorsion simple et du chantage ») (p. 8048) ;
- *favorable* à l'amendement n° 41 de la commission (insère une section 1 intitulée « de l'extorsion ») (p. 8048).

Article 302-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 116 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8049, 8050).

Article 303-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *favorable* à l'amendement n° 51 de la commission (dispose que l'escroquerie est aggravée lorsque le délit est commis par une bande organisée) (p. 8066).

Article 303-4 du code pénal (filouterie) :

- *défavorable* à l'amendement n° 144 de Mme Nicole Catala (définit également la filouterie comme le fait pour une personne de se faire délivrer un bien ou un service marchand alors qu'elle se sait dans l'impossibilité de le payer) (p. 8067) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 53 de la commission (définit notamment la filouterie comme le fait de se faire servir des boissons et des aliments dans un établissement vendant ces biens en sachant que l'on est dans l'impossibilité de le payer) (p. 8067).

Après l'article 303-4 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 54 de la commission (établit le régime pénal des entraves apportées à la liberté des adjudications et enchères publiques) (p. 8067).

Article 303-5 du code pénal (peines complémentaires) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 55 de la commission (supprime la possibilité de prononcer une interdiction de séjour) (p. 8068).

Article 304-1 du code pénal (abus de confiance simple) :

- *ses observations* sur les amendements n°s 57 de la commission et 192 de M. Jacques Toubon (rédactionnels) (p. 8068) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 146 de Mme Nicole Catala (précise les titres en vertu desquels la remise de fonds a été effectuée) (p. 8069).

Article 304-2-1 nouveau du code pénal (abus de confiance commis par un mandataire de justice ou un officier public ou ministériel) :

- *défavorable* à l'amendement n° 194 de M. Jacques Toubon (précise que l'abus de confiance est puni de dix ans de réclusion criminelle lorsqu'il est commis par un mandataire de justice ou par un officier public ou ministériel) (p. 8069).

Article 304-5 du code pénal (organisation frauduleuse de l'insolvabilité) :

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (précise que le fait de dissimuler tout ou partie de ses revenus constitue également une organisation frauduleuse de l'insolvabilité) (p. 8070).

Article 304-9 du code pénal (peines complémentaires encourues par les personnes physiques coupables de délits de détournement de gage ou d'objet saisi et du délit d'organisation frauduleuse de l'insolvabilité) :

- *favorable* à l'amendement n° 67 de la commission (de coordination) (p. 8071).

Article 305-1 du code pénal (recel simple) :

- *favorable* à l'amendement n° 70 de la commission (complète la définition du recel en incriminant le fait de bénéficier en connaissance de cause, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit) (p. 8072).

Article 305-3-1 nouveau du code pénal (récidive) :

- *favorable* à l'amendement n° 75 de la commission (rédactionnel) (p. 8073).

Article 305-4 A nouveau du code pénal (recel assimilé) :

- *favorable* à l'amendement n° 76 de la commission (rédactionnel) (p. 8073).

Article 305-4 nouveau du code pénal (sanctions pénales en cas d'omission de la tenue d'un registre par les revendeurs de certains objets mobiliers et par les organisateurs de manifestions publiques) :

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8074).

Article 305-6 du code pénal (peines complémentaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 148 de Mme Nicole Catala (supprime la peine complémentaire d'interdiction de chéquier) (p. 8074) ;

- *favorable* à l'amendement n° 78 de la commission (limite la possibilité de prononcer l'interdiction de séjour en cas de recel) (p. 8074).

Article 305-7 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *favorable* à l'amendement n° 81 de la commission (de coordination) (p. 8075).

Article 306-1 du code pénal (vandalisme, destruction, dégradation ou détérioration d'un bien) :

- *ses observations* sur les amendements n°s 18 de M. Jacques Brunhes et 150 de Mme Nicole Catala (suppriment la mention des actes de vandalisme) (p. 8076) ;

- *favorable* aux amendement n°s 86 de la commission et 19 de M. Jacques Brunhes (suppriment la pénalisation pour l'inscription de graffiti sur les façades, les véhicules, la voie publique ou le mobilier urbain) (p. 8077).

Après l'article 306-1 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 87 de la commission (dispose que constitue un délit aggravé la dégradation de monuments et d'objets d'intérêt public de même que la destruction de registres, minutes et actes originaux de l'autorité publique) (p. 8077).

Article 306-1-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 156 de Mme Nicole Catala (précise que sont également qualifiées d'aggravées les destructions commises, d'une part, dans un lieu d'habitation ou un entrepôt et, d'autre part, par ruse, escalade ou effraction) (p. 8078).

Article 306-2 A nouveau du code pénal (incendie involontaire) :

- *défavorable* aux amendements n°s 22 de M. Jacques Brunhes et 157 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 8078) ;

- *favorable* à l'amendement n° 91 de la commission (précise qu'il s'agit de la destruction de biens appartenant à autrui) (p. 8079).

Article 306-2 du code pénal (destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 158 de Mme Nicole Catala (supprime la possibilité de sanctionner une destruction commise par tout autre moyen que l'explosion ou l'incendie alors même qu'il présente un danger pour les personnes) (p. 8079) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 95 de la commission (abaisse les peines maximales à un an d'emprisonnement et 700 000 F d'amende) (p. 8079).

Article 306-2-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 195 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 8080) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 96 de la commission (abaisse à dix ans la peine maximale d'emprisonnement) (p. 8080) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 97 de la commission (supprime la peine de sûreté obligatoire) (p. 8080).

Article 306-3 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8080).

Article 306-5 A nouveau du code pénal (menaces de destruction) :

- *défavorable* à l'amendement n° 196 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 8081) ;

- *favorable* à l'amendement n° 101 de la commission (d'harmonisation) (p. 8082).

Article 306-5 C nouveau du code pénal (fausse alerte) :

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 8082) ;

- *favorable* à l'amendement n° 103 de la commission (rédactionnel) (p. 8082).

Article 306-5-1 nouveau du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *favorable* aux amendement n°s 106 de la commission et 27 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8084).

Article 306-6 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jacques Brunhes (dispose que la responsabilité ne joue pas lorsque les faits qui ont donné lieu à l'effraction étaient relatifs à l'exercice du droit de manifestation ou à un conflit collectif du travail) (p. 8084).

Avant l'article 307-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 170 de Mme Nicole Catala (supprime le chapitre VII) (p. 8085).

Article 307-2 du code pénal (atteintes volontaires au fonctionnement d'un système de traitement de données) :

- *favorable* à l'amendement n° 107 de la commission (de cohérence) (p. 8085).

Article 307-3 du code pénal (atteintes volontaires aux données contenues dans un système de traitement automatisé) :

- *favorable* à l'amendement n° 109 de la commission (supprime de l'article la pénalisation de la suppression ou de la modification frauduleuse d'un mode de traitement ou de transmission de données) (p. 8086) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 110 de la commission (abaisse l'amende à 300 000 F maximum) (p. 8086).

Article 307-4 du code pénal (falsification de documents informatisés) :

- *favorable* à l'amendement n° 111 de la commission (de suppression) (p. 8086) ;

- *favorable* à l'amendement n° 174 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 8086).

Article 307-5 du code pénal (peines complémentaires) :

- *défavorable* à l'amendement n° 30 de M. Jacques Brunhes (supprime l'interdiction faite au coupable d'exercer, pour une durée de cinq ans au plus, une fonction publique ou l'activité professionnelle ou sociale au sein de laquelle l'infraction a été commise) (p. 8087).

Article 307-7 du code pénal (responsabilité des personnes morales) :

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 8087).

Avant l'article 308-1 du code pénal :

- *défavorable* à l'amendement n° 181 de Mme Nicole Catala (supprime l'intitulé du chapitre VIII) (p. 8088).

Article 308-2 du code pénal (excuse absolutoire de dénonciation) :

- *défavorable* à l'amendement n° 185 de Mme Nicole Catala (accorde l'exemption de peine au complice qui a simplement révélé aux autorités, avant toute poursuite, l'existence du groupement ou de l'entente) (p. 8088).

Article 308-3 du code pénal (peines complémentaires) :

- *favorable* à l'amendement n° 115 de la commission (de cohérence) (p. 8089).

Son intervention :

Assemblée nationale : commission des lois et séance publique : amélioration du texte (p. 8090).

Code pénal : réforme et modernisation (p. 8090).

Procédure pénale : code : réforme (p. 8090).

- Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 2293).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Banques et établissements financiers :
- Banque de France : fichier des interdits bancaires ou judiciaires : consultation (p. 7079) ;
- chèques sans provision : renforcement du contrôle et obligation de payer (p. 7079) ;
- relations avec le client : information et conseil (p. 7079).

Cartes de paiement :
- définition (p. 7079) ;
- sécurité d'utilisation (p. 7078, 7079).

Chèques :
- chèques sans provision : système actuel de l'interdiction bancaire : insuffisances (p. 7078) ;
- chèques sans provision : projet de loi : interdiction bancaire, sanctions financières et dépénalisation (p. 7078, 7079, 7086, 7087) ;
- chèques sans provision : remboursement (p. 7078, 7079, 7087) ;
- utilisation et impayés : accroissement (p. 7078, 7087).

Commerce et artisanat : chèques sans provision : principales victimes (p. 7078, 7087).

Justice : lenteurs et encombrement : classement sans suite des affaires de chèques sans provision (p. 7086).

Lois : loi sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement :
- application : bilan fin 1992 (p. 7088) ;
- élaboration : concertation (p. 7080) ;
- entrée en vigueur : date (p. 7086) ;
- intérêt et nécessité (p. 7078, 7080, 7087).

Parlement : Sénat : modifications apportées au texte en première lecture (p. 7086).

Politique économique et sociale : crise : généralités (p. 7087).

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 23 de M. Gilbert Millet (propose que les chèques bancaires comportent une date limite d'utilisation) (p. 7088) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 24 de M. Gilbert Millet (supprime de la législation les dispositions relatives au protêt) (p. 7089).

Article 2 *(art. 57-1 et 57-2 du décret du 30 octobre 1935) (définition de la carte de paiement ; irrévocabilité de l'ordre de paiement par carte) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit un régime de protection du titulaire d'une carte bancaire en cas d'utilisation frauduleuse de cette carte) (p. 7089, 7090) ;
- *défavorable* aux amendements identiques n°s 43 de M. Michel Jacquemin et 57 de M. Claude Wolff (définissent les rôles des émetteurs, gestionnaires de réseau, accepteurs et acquéreurs de cartes de paiement, ainsi que la notion de « système de carte ») (p. 7090) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Claude Wolff (dispose que lorsque les systèmes de cartes offrent des services liés à une carte de débit ou de crédit, chaque fonction est négociée séparément ou indépendamment) (p. 7091) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Michel Jacquemin (dispose que l'on ne peut pas interdire à un commerçant de répercuter tout ou partie de la commission bancaire sur le montant d'un règlement par carte) (p. 7091) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 22 corrigé de M. Jean-Louis Masson (autorise le vendeur à répercuter le coût de la commission bancaire sur le montant d'un règlement par carte) (p. 7091).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 de la commission (dispose qu'une banque qui refuse de confier un chéquier à un client venant d'ouvrir un compte doit motiver sa décision) (p. 7097) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Gilbert Millet (dispose qu'une commission départementale de traitement des impayés bancaires a compétence pour régler à l'amiable les différends entre un établissement bancaire et un tireur en situation de découvert non autorisé) (p. 7098).

Article 3 *(art. 65-2 du décret du 30 octobre 1935) (interdiction bancaire d'émettre des chèques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 27 rectifié de M. Roger Gouhier (propose que la banque, avant de débiter le compte du tireur des frais et commissions, paie le bénéficiaire d'un chèque lorsque la provision disponible sur le compte du tireur correspond au moins au tiers de la valeur du chèque) (p. 7099).

Article 4 *(art. 65-3 du décret du 30 octobre 1935) (recouvrement de la faculté d'émettre des chèques) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 66 de M. Jean-Pierre Philibert (dispose que le titulaire du compte informe lui-même ses mandataires de l'obligation de restituer les chéquiers et de sa situation d'interdit de paiement) (p. 7100) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Gilbert Millet (dispose que, à l'occasion du rejet ou du refus de paiement d'un chèque, le banquier tiré ne peut percevoir de frais autres que les déboursés versés au greffe du tribunal de commerce) (p. 7100) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 67 de M. Jean-Pierre Philibert (décide que la provision constituée par le tireur en situation d'impayé est prioritairement destinée au paiement de la créance par la banque) (p. 7101) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 73 de M. Roger Gouhier (supprime la disposition qui permet le recouvrement de la faculté d'émettre des chèques grâce au paiement d'une pénalité libératoire) (p. 7101) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 68 de M. Jean-Pierre Philibert (propose que, lorsqu'un tireur a eu trois accidents de paiement dans un délai de douze mois, la troisième régularisation ne prenne effet qu'un an après le remboursement et le paiement de l'amende) (p. 7101) ;
- *soutient* l'amendement n° 51 du Gouvernement (de forme) : adopté (p. 7102) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 69 de M. Jean-Pierre Philibert (supprime l'envoi automatique d'un certificat de non-paiement au possesseur d'un chèque sans provision présenté depuis plus d'un mois) (p. 7102) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 31 de M. Gilbert Millet (dispose que la présentation de l'impayé par les circuits bancaires ne peut donner lieu à perception d'honoraires au profit des huissiers de justice) (p. 7102) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Gilbert Millet (fait obligation à l'huissier de justice qui a reçu paiement du chèque de procéder, dans un délai de quinze jours, à la radiation de l'interdiction de chéquier sur le registre des protêts et auprès de la Banque de France) (p. 7103) ;
- *favorable* aux amendements identiques n°s 7 de la commission et 70 de M. Jean-Pierre Philibert (suppriment la possibilité de contester le certificat de non-paiement) (p. 7103).

Article 5 *(art. 65-3-1 à 65-3-5 du décret du 30 octobre 1935) (pénalité libératoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 7104).

Article 65-3-1 du décret du 30 octobre 1935 :

- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Gilbert Millet (exempte le tireur du paiement de l'amende lorsqu'il justifie, dans un délai d'un mois à compter de l'injonction, avoir réglé le montant du chèque ou constitué une provision suffisante et disponible) (p. 7104) ;
- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (porte à un mois le délai laissé au tireur pour prouver qu'il a réglé le chèque ou constitué une provision suffisante et disponible) (p. 7104).

Article 65-3-2 du décret du 30 octobre 1935 :

- *défavorable* à l'amendement n° 37 de M. Gilbert Millet (supprime la disposition qui double la pénalité lorsque le titulaire du compte ou son mandataire a déjà procédé à trois régularisations d'impayés durant les douze mois précédents) (p. 7104) ;
- *soutient* l'amendement n° 52 du Gouvernement (rédactionnel) : adopté (p. 7105).

Article 65-3-4 du décret du 30 octobre 1935 :

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (ramène à cinq ans la durée d'interdiction de chéquier, même lorsque le tireur n'a pas réglé le ou les chèques sans provision) (p. 7105).

Article 65-3-5 du décret du 30 octobre 1935 :

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de M. Gilbert Millet (décide que la contestation en justice de l'interdiction de chéquier a, de droit, un effet suspensif sur l'interdiction) (p. 7105).

Article 7 *(art. 66 du décret du 30 octobre 1935) (sanctions pénales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 60 de M. Jean-Pierre Philibert (punit des peines prévues par l'article le délit d'habitude en matière de chèques sans provision) (p. 7106).

Article 9 *(art. 67-1 et 67-2 du décret du 30 octobre 1935) (contrefaçon et falsification de cartes de paiement - destruction et confiscation des matériels de fabrication) :*

- *favorable* à l'amendement n° 12 de la commission (de clarification) : adopté (p. 7107).

Article 13 *(art. 73 du décret du 30 octobre 1935) (sanction civile des obligations des banques) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 15 de la commission (supprime la disposition qui crée une exception au principe de responsabilité illimitée du banquier) (p. 7108).

Article 15 *(art. 73-3 et 73-4 du décret du 30 octobre 1935) (communication des déclarations d'incidents de paiement de chèques) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (propose que la Banque de France communique également les régularisations effectuées par les interdits de chéquier) (p. 7109) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 76 de M. Jean-Pierre Philibert (dispose que seules les levées d'interdiction d'émettre des chèques sont communiquées) à l'amendement n° 17 de la commission (p. 7109) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 61 de M. Jean-Pierre Philibert (propose que les établissements tirés de chèques, leurs organes centraux et les organismes professionnels auxquels ils adhèrent soient également habilités à centraliser les informations relatives aux interdits de chéquier) (p. 7109) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 50 de M. Michel Jacquemin (dispose que les établissements de crédit peuvent utiliser les informations communiquées par la Banque de France pour apprécier l'opportunité d'une ouverture de compte ou d'un accord de crédit) (p. 7109) ;
- *soutient* l'amendement n° 53 du Gouvernement (sanctionne la violation du principe de centralisation des informations sur les incidents de paiement et les interdictions de chéquier par la seule Banque de France) : adopté (p. 7110).

Après l'article 15 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de M. Jean-Pierre Philibert (dispose que les personnes qui ont régularisé leur situation mais ont eu plus de trois incidents de paiement demeurent inscrites pour un an au fichier de la Banque de France) (p. 7110).

Article 20 nouveau *(art. 32 et 65-1 A du décret du 30 octobre 1935) (opposition au paiement d'un chèque) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 65 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) (p. 7111) ;
- *favorable* à l'amendement n° 19 de la commission (permet au tireur de faire opposition par téléphone au paiement d'un chèque sous réserve d'une confirmation par écrit dans un délai de sept jours) (p. 7111) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 74 de M. Jean-Pierre Philibert (supprime l'obligation de confirmer par écrit) à l'amendement n° 19 de la commission (p. 7111).

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 54 du Gouvernement (dispose que les mesures d'application seront déterminées en tant que de besoin par un décret en Conseil d'Etat et précise le contenu de ce décret) : adopté (p. 7112).

Article 21 nouveau *(entrée en vigueur de la loi) :*

- *favorable* à l'amendement n° 20 rectifié de la commission (de coordination) (p. 7112) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 64 de M. Jean-Pierre Philibert (retarde au 1er octobre 1992 la date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 7112) ;
- *soutient* l'amendement n° 55 du Gouvernement (de rectification) : adopté (p. 7112) ;
- *soutient* l'amendement n° 56 du Gouvernement (prévoit que lorsque l'action publique a été engagée pour le délit d'émission de chèques sans provision avant la publication de la loi, la juridiction saisie demeure compétente pour statuer, le cas échéant, sur les intérêts civils) (p. 7112) : adopté (p. 7113).

Après l'article 21 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de M. Gilbert Millet (engage le Gouvernement à présenter au Parlement un rapport sur l'application de cette loi un an après son entrée en vigueur) (p. 7113) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 75 de M. Marcel Charmant (dispose que le rapport doit être présenté avant le 1er juin 1994) à l'amendement n° 41 de M. Gilbert Millet (p. 7113).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Banques et établissements financiers :
- « abus bancaires » (p. 8093) ;
- Banque de France : fichier des interdits bancaires ou judiciaires : consultation (p. 8092, 8093) ;
- relations avec le client : information et conseil (p. 8093).

Chèques :
- chèques sans provision : projet de loi : interdiction bancaire, sanctions financières et dépénalisation (p. 8093) ;
- chèques sans provision : remboursement (p. 8092, 8093) ;
- opposition : confirmation par écrit (p. 8093).

Commerce et artisanat : chèques sans provision : principales victimes (p. 8093).

Lois : loi sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement :
- entrée en vigueur : date (p. 8093) ;
- intérêt et nécessité (p. 8092).

Parlement :
- accord global des deux assemblées (p. 8092, 8093) ;
- Sénat : modifications apportées au texte en deuxième lecture (p. 8092).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 5 *(pénalité libératoire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Philibert (précise que la pénalité s'applique pour chaque chèque émis) (p. 8094) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Philibert (ramène à deux le nombre de régularisations d'impayés qui entraîne un doublement de l'amende à l'incident suivant) (p. 8094).

Après l'article 15 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Philibert (dispose que les personnes qui ont régularisé leur situation mais ont eu plus de trois incidents de paiement demeurent inscrites pour un an au fichier de la Banque de France) (p. 8095).

- Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans les territoires d'outre-mer (n° 2337).

Commission mixte paritaire :

Avant la discussion du texte de la commission mixte paritaire [20 décembre 1991] :

Parlement : commission mixte paritaire : texte adopté (p. 8325).

Projet de loi : intérêt et nécessité (p. 8325).

SARKOZY (Nicolas)

Député des Hauts-de-Seine

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

SARRE (Georges)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé des transports routiers et fluviaux

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé des transports routiers et fluviaux. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

REPONSES AUX QUESTIONS

à un ministre :

- Transports [6 juin 1991] :

Communautés européennes : harmonisation sociale et fiscale (p. 2837, 2839).

Police de la route et circulation routière :
- boissons et alcools : alcool au volant et effet alcool-médicaments (p. 2837, 2838) ;
- départs en vacances : campagne de sensibilisation (p. 2839) ;
- permis de conduire : suspension administrative (p. 2836) ;
- sécurité routière (p. 2836, 2838).

Régions : Ile-de-France : projets (p. 2835).

Transports ferroviaires : S.N.C.F. : transport combiné (p. 2837).

Transports fluviaux : voies navigables :
- bateliers : maintien dans leur habitat des bateliers à la retraite (p. 2838) ;
- modernisation et extension (p. 2837) ;
- tourisme fluvial (p. 2838) ;
- Voies navigables de France : décrets d'application (p. 2837).

Transports routiers :
- Autoroute A 14 (p. 2835) ;
- Autoroute A 16 : tracé (p. 2836) ;
- cabotage (p. 2839) ;
- conducteurs routiers : conditions de travail : contrôles (p. 2837).

T.V.A. : réduction sur les équipements de sécurité (p. 2838).

orales sans débat de :

- ***Aubert (Emmanuel) (n° 378)* : voirie (routes : Alpes-Maritimes)** : R.N. 204 : vocation européenne ; aménagement (nécessité) ; financement : inscription au 10e Plan Etat-région [19 avril 1991] (p. 1444, 1445).

- ***Ollier (Patrick) (n° 389)* : voirie (autoroutes)** : autoroute : Grenoble-Sisteron via Gap : tracé ; aménagement du territoire (rééquilibre) [26 avril 1991] (p. 1815, 1816).

- ***Bassinet (Philippe) (n° 475)* : matériels électriques et électroniques (entreprises : Hauts-de-Seine)** : Malakoff-Montrouge : transfert du site Thomson à Elancourt ; emploi : 3 000 salariés concernés ; ressources communales : évolution incertaine [4 octobre 1991] (p. 4163, 4164).

- ***Thiémé (Fabien) (n° 469)* : matériels électriques et électroniques (entreprises : Nord)** : Marly : usines du groupe Thomson ; plan de licenciements ; filière électronique en France : maintien ; secteur des composants : politique européenne [4 octobre 1991] (p. 4164, 4165).

- ***André (René) (n° 471)* : S.N.C.F. (fonctionnement)** : dessertes régionales : suppressions : conséquences ; S.N.C.F. : mission de service public [4 octobre 1991] (p. 4165, 4166).

- ***Grignon (Gérard) (n° 476)* : ministères et secrétariats d'Etat (mer : budget)** : port de Miquelon : réparation ; financement : avances des ministères de la mer et des D.O.M. ; restitution de ce financement : contexte budgétaire difficile [4 octobre 1991] (p. 4166, 4167).

- ***Le Foll (Robert) (n° 497)* : transports aériens (compagnies)** : U.T.A. : rachat par Air France : conséquences ; personnel : maintien du statut de la société coopérative de main-d'œuvre [22 novembre 1991] (p. 6481, 6482).

- ***Brunhes (Jacques) (n° 493)* : aménagement du territoire (politique et réglementation)** : secteur public : délocalisation ; entreprises privées : incitation financière à la décentralisation ; logement social : acquisitions par l'Etat en province et ventes d'immeubles à Paris [22 novembre 1991] (p. 6483, 6484, 6485).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1991] :

Communautés européennes : harmonisation (p. 5416).

Impôts et taxes :
- pétrole et dérivés : taxe sur le gazole (p. 5416) ;
- taxe sur les assurances (p. 5416).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 5415).

Transports : ministère des transports terrestres, routes et sécurité routière : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5415).

Transports fluviaux :
- liaison Rhin-Rhône (p. 5415) ;
- voies navigables (p. 5415, 5416) ;
- Voies navigables de France : création (p. 5415).

Transports routiers : entreprises : mesures (p. 5416).

Réponses aux questions :

Communes : Gennevilliers : port autonome de Paris : desserte (M. Jacques Brunhes) (p. 5423).

Police de la route et circulation routière :
- automobiles et cycles : contrôle technique : protection des consommateurs (M. Philippe Bassinet) (p. 5419) ;
- automobiles et cycles : motocyclettes : lutte contre les accidents (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 5430) ;
- limitations de vitesse : assouplissement (M. Christian Bergelin) (p. 5438) ;
- sécurité routière (M. François Rochebloine) (p. 5422) ;
- signalisation : modèle britannique (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 5435).

Transports fluviaux :
- crédits : montant, évolution, répartition (M. Roland Nungesser) (p. 5429, 5434) ;
- liaison Rhin-Rhône (MM. René Beaumont, Jacques Brunhes, Roland Nungesser) (p. 5416, 5417, 5423, 5429) ;
- liaison Seine-Est (MM. Jacques Brunhes, Philippe Auberger) (p. 5423, 5428, 5429) ;
- liaison Seine-Nord (M. Jacques Brunhes) (p. 5423, 5429) ;
- voies navigables (MM. René Beaumont, Philippe Auberger) (p. 5416, 5423) ;
- Voies navigables de France (MM. René Beaumont, Philippe Auberger, Roland Nungesser) (p. 5417, 5423, 5428, 5434) ;
- Yonne : mise à grand gabarit (M. Philippe Auberger) (p. 5428).

Voirie : A 1 : bornes d'appel téléphonique (M. François Rochebloine) (p. 5422).

- Projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Infrastructures : mission Carrère (p. 7044).

Ports autonomes (p. 7043, 7044).

Sénat : texte (p. 7044).

Transports fluviaux :
- liaison Rhin-Rhône (p. 7044) ;
- traités et conventions : Rhin : Convention franco-allemande du 6 décembre 1982 : institution de servitudes (p. 7044) ;
- traités et conventions : Rhin : Convention pour la navigation du Rhin du 17 octobre 1868 : répression des infractions (p. 7044) ;
- voie d'eau : capacités et avantages (p. 7043, 7044) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : création et statut (p. 7043) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : délocalisation à Béthune (p. 7044) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : personnel (p. 7044) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : Plan : contrat de plan Etat/V.N.F. (p. 7044) ;
- Voies navigables de France (V.N.F.) : ressources (p. 7043, 7044, 7045).

Transports routiers : cabotage : délit de défaut d'autorisation de cabotage (p. 7044).

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Article 1er *(statut et caractéristiques de Voies navigables de France) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 du Gouvernement (prévoit que le président de V.N.F. et les directeurs des ports autonomes saisissent le tribunal administratif territorialement compétent) : adopté (p. 7048) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Roger Gouhier (supprime le paragraphe III qui exclut V.N.F. de la liste des établissements soumis à la loi de démocratisation du secteur public) (p. 7049) ;

Conseil d'administration : représentation des salariés (p. 7049).

- *soutient* l'amendement n° 22 du Gouvernement (supprime le paragraphe V relatif au contrat de plan Etat/V.N.F.) : rejeté (p. 7049).

Article 2 *(dispositions relatives à la taxe sur les ouvrages hydrauliques) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 du Gouvernement (prévoit que, dans les cas où un acte de concession a prévu la réalisation par un concessionnaire d'ouvrages hydrauliques visant à rétablir des prélèvements ou des écoulements d'eau au profit de tiers, la taxe est due par ces derniers) : adopté (p. 7050) ;
- *favorable* à l'amendement n° 20 de M. Michel Jacquemin (étend l'exonération de la taxe aux ouvrages et équipements annexes prévus dans les cahiers des charges relatifs aux concessions) (p. 7051) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (supprime le paragraphe III, qui prévoit la répercussion de la taxe sur l'usager bénéficiaire des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement) (p. 7051) ;

Collectivités locales : compétences (p. 7051).

- *soutient* l'amendement n° 25 du Gouvernement (donne aux régions la possibilité de percevoir la taxe sur les ouvrages hydrauliques sur des voies d'eau dont la gestion aurait été confiée antérieurement à V.N.F. ; prévoit que le produit de cette taxe est affecté aux voies navigables concernées) : adopté après modifications (p. 7052) ;

Régions : transfert des taxes (p. 7052, 7053).

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de la commission (prévoit que le produit de ces taxes est affecté à l'entretien des voies navigables qui ont été transférées aux régions) (p. 7052).

Article 4 *bis* nouveau *(rapport du Gouvernement au Parlement) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 12 corrigé de la commission (de coordination) (p. 7054).

Article 11 *(consistance des servitudes) :* adopté après modifications (p. 7055) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de M. Germain Gengenwin (précise ce qui doit être évacué des terres périodiquement inondables au bord du Rhin) ; le reprend : adopté (p. 7055).

Article 12 *(régime des indemnités) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 13 de la commission (de précision) (p. 7055).

Article 16 *bis* nouveau *(extension des missions du port autonome de Paris) :*

- *favorable* à l'amendement n° 15 de la commission (prévoit la consultation des collectivités locales avant la participation du port à de nouvelles activités relatives aux voies navigables de sa circonscription) (p. 7056) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 18 de M. Francisque Perrut (précise que les collectivités donnent leur accord et non leur avis) à l'amendement n° 15 de la commission (p. 7056, 7057).

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le Marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 2249).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Communautés européennes :
- brevet communautaire : caractère optionnel (p. 7059) ;
- convention de Luxembourg du 15 décembre 1975 : échec (p. 7059) ;
- Cour de justice des Communautés : compétence d'interprétation (p. 7059) ;
- droit communautaire : Cour d'appel commune (p. 7059) ;
- instance judiciaire unique en matière de validité des brevets (p. 7059) ;
- libre circulation des marchandises (p. 7059).

Europe : convention sur le brevet européen : 5 octobre 1973 (p. 7059).

Recherche : innovations : protection (p. 7059).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 2295).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Affaires étrangères : Vienne : convention de 1985 (p. 7061).

Coopération et développement : fonds multilatéral au profit des pays en voie de développement : perspectives (p. 7061).

Environnement :
- Montréal : protocole de 1987 (p. 7061) ;
- solidarité Nord-Sud : nécessité pour l'avenir de la planète (p. 7062).

Etats-Unis : délocalisation de la production des C.F.C. dans les pays de l'Asie du Sud-Est (p. 7061).

Recherche : technologies propres : perspectives (p. 7061).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [16 décembre 1991] :

Commission mixte paritaire : texte (p. 7990).

Texte de la commission mixte paritaire [16 décembre 1991] :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (supprime le gage prévu au 2° du paragraphe I *ter* de l'article 2 relatif à la taxe sur les ouvrages hydrauliques) : adopté (p. 7992).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Maurice relative à l'assistance administrative mutuelle internationale en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières (n° 2294).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Coopération et développement : assistance administrative en matière douanière (p. 7063).

Procédure civile :
- agents français : comparution devant les tribunaux de l'île Maurice (p. 7063) ;
- renseignement : échanges de documents (p. 7063).

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 2336).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Communautés européennes : cofinancement (p. 7065).

Environnement : respect (p. 7066).

Transports :
- autoroute Pau-Oloron-Asasp (p. 7065) ;
- marchandises : utilisation du chemin de fer : perspectives (p. 7065) ;
- tunnel routier sous le Somport (p. 7065).

SAUMADE (Gérard)

Député de l'Hérault

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [27 mars 1991] ; [2 avril 1991] :

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 204 rectifié de la commission (dispose que la composition des comités consultatifs est fixée par le maire, en tenant compte des associations locales existantes) (p. 457).

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* (p. 470) ;

Collectivités locales : statut de l'élu (p. 470).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

Article L. 160-1 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 253 de la commission (dispose que les communes associées dans le cadre de chartes intercommunales de développement sont représentées à la commission départementale et que leurs représentants, ainsi que ceux des établissements publics de coopération intercommunale, sont élus à la proportionnelle à la plus forte moyenne) (p. 606).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 novembre 1991] :

Après l'article 46 *bis* :

- *son* amendement n° 274 soutenu par M. Christian Pierret (propose la mise en place d'une coopération interdépartementale associant conseils généraux, conseils municipaux et conseils régionaux) (p. 6853) : adopté (p. 6854).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Environnement. - *Questions* [4 novembre 1991] :

Mines et carrières : régime juridique : passage du code minier au régime des installations classées (p. 5465).

SAUVAIGO (Suzanne)

Député des Alpes-Maritimes

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Charles Ehrmann et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux étrangers polygames l'acquisition de la nationalité française (n° 2222) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Mancel tendant à instaurer six cas d'exception à la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort (n° 2366) [12 décembre 1991] (p. 7710).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Assistantes sociales :** diplôme : homologation ; conditions de travail ; salaires ; Gouvernement : engagement des négociations [27 novembre 1991] (p. 6666, 6667).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code de l'organisation judiciaire et instituant la saisine pour avis de la Cour de cassation (n° 1906).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [17 avril 1991] :

Cour de cassation : saisine pour avis instituée par le projet (p. 1342).

Règle de droit : révision par le Parlement (p. 1342).

Recours contentieux (multiplication) (p. 1342).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Aide juridique :
- demandes d'aide judiciaire : accroissement et filtrage (p. 1876) ;
- financement : participation de l'Etat (insuffisance) (p. 1876) ;
- plafonds de ressources (relèvement) (p. 1876) ;
- projet de loi (vacuité et insuffisance) (p. 1876) ;
- rapport Bouchet (p. 1876) ;
- réforme : nécessité (p. 1875).

Assemblée nationale : commission des lois (sérieux du travail) (p. 1876).

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1876).

Avocats :
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (insuffisance) (p. 1876) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreaux à deux vitesses » (risque) (p. 1876).

Egalité d'accès à la justice (nécessité) (p. 1876).

Etat : participation financière à l'aide judiciaire : récupération (p. 1876).

Tribunaux : extension de l'aide à l'ensemble des tribunaux (p. 1876).

Tribunaux d'instance : surcharge (p. 1876).

Discussion des articles [29 et 30 avril 1991] :

Article 7 *(caractère sérieux de la demande en justice) :*

- *son* amendement n° 84 rectifié (dispose que la demande d'aide juridictionnelle ne peut être acceptée lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'un avis émis par un auxiliaire de justice qui démontre son caractère recevable) : rejeté (p. 1891).

Article 13 *(établissement d'un bureau d'aide juridictionnelle unique près chaque tribunal de grande instance) :*

- *son* amendement n° 85 : devenu sans objet (p. 1901).

Article 42 *(condamnation aux dépens du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle) :*

- *son* amendement n° 106 rectifié (propose que les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle soient informés dès le début de la procédure des conséquences financières d'une condamnation aux dépens) : retiré (p. 1930).

Article 43 *(condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle) :*

- *son* amendement n° 143 (exclut des remboursements effectués à l'Etat par la partie condamnée aux dépens les sommes exposées au titre des honoraires de l'avocat) : rejeté (p. 1931).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant les articles [11 juin 1991] :

Agriculture : horticulture : T.V.A. (p. 3006, 3007).

Culture : Très Grande Bibliothèque (p. 3007).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Office national des anciens combattants (O.N.A.C.) : foyer de Vence (p. 5116).

Pensions militaires d'invalidité et de retraite : pensions de réversion : veuves et orphelins (p. 5116).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Article 31 *(art. 41 à 41-10 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : détachement judiciaire) :*

Article 41-3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 :

- *son* amendement n° 67 soutenu par Mme Nicole Catala (prévoit l'éventualité d'une période de formation) : rejeté (p. 6460).

SAVY (Robert)

Député de la Haute-Vienne

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692) [*J.O.* du 26 mars 1991] (p. 4175).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête et de contrôle parlementaires (n° 1951) [*J.O.* du 2 juillet 1991] (p. 8580).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à clarifier la rédaction de l'article L. 52-1 du code électoral, relatif aux campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités locales (n° 2355) [12 décembre 1991] (p. 7710).

Rapporteur de la proposition de loi organique de M. Laurent Fabius tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social (n° 2469) [19 décembre 1991] (p. 8285).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Décentralisation : histoire (p. 352).

Régions :
- coopération et ententes interrégionales (p. 353) ;
- Europe des régions (p. 353) ;
- région et département (p. 352) ;
- solidarité financière (p. 353).

Discussion des articles [28 mars 1991] :

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *ses observations* (p. 562).

Après l'article 46 :

- *soutient* l'amendement n° 248 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) (p. 574) : adopté (p. 575).

Régions :
- contrat de plan (p. 575) ;
- péréquation financiére (p. 574).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 novembre 1991] :

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6849, 6850, 6851) : adopté au scrutin public aprés modifications (p. 6853).

SCHREINER (Bernard)

Député du Bas-Rhin

(9e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à créer le **statut de « Patriote résistant à l'annexion de fait »** pour les **habitants des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, réfugiés, évadés ou expulsés de ces départements lors de l'annexion de juin 1940 (n° 2107)** [12 juin 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Personnels civils des forces françaises en Allemagne : rapatriement ; agents de droit privé allemand : licenciements avec amélioration des conventions collectives : aide de l'A.N.P.E. et des ASSEDIC ; agents publics : reclassement en France [23 octobre 1991] (p. 4924, 4925).

orales sans débat :

- n° 444, posée le 18 juin 1991 : **apprentissage (politique et réglementation)** (p. 3309). Appelée le 21 juin 1991 : rapprochement de l'école et de l'entreprise ; délégation commune au ministère de l'éducation et au ministère du travail ; entreprises artisanales : accueil des jeunes (p. 3478, 3479).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin et de la Moselle (n° 1503).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Assurance fluviale : préparation d'une réglementation nationale (p. 1621).

Contrats d'assurance en Alsace-Moselle :
- droit local (loi de 1908) : assurance fluviale (p. 1621) ;
- droit local (loi de 1908) : avantages procurés aux assurés et conservés par la proposition (p. 1621) ;
- droit local (loi de 1908) : inadaptation et nécessaire harmonisation (p. 1621).

Parlement : Sénat : vote à l'unanimité (p. 1621).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2162).

Familles : familles nombreuses : avantages (p. 2162).

Pensions de retraites : modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2162).

Retraite par points (p. 2162).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2162).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et de la forêt : crédits : montant, évolution, répartition (p. 4943).

Agroalimentaire : industrie : aides (p. 4963, 4964).

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4943).

Offices d'intervention : réduction de la dotation (p. 4943).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Apprentissage : relance (p. 5383).

Affaires européennes. - *Questions* [5 novembre 1991] :

Strasbourg : capitale européenne, desserte aérienne (p. 5534).

Transports : liaisons ferroviaires à grande vitesse : T.G.V. Est (p. 5534).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 7 *(périmètres de protection et facturation de l'eau) :*

- *son* amendement n° 285 (prévoit le cas des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) : non soutenu (p. 7338).

SCHREINER (Bernard)

Député des Yvelines

(8e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2033) [24 mai 1991] (p. 2301).

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [*J.O.* du 21 juin 1991] (p. 8089).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (culture et communication : communication) [9 octobre 1991] (p. 4395).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les articles 27, 28, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16572).

Secrétaire de cette commission [19 décembre 1991] (p. 8286).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 2033) complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la **liberté de communication (n° 2087)** [6 juin 1991].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome IX : **culture et communication : communication (n° 2256)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation dans les banlieues :** événements du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie : mort d'Aïssa Ihich au cours d'une garde à vue ; enquête ; garde à vue : réforme [29 mai 1991] (p. 2380, 2381).

- **Situation dans les Z.E.P. :** collège Paul-Cézanne de Mantes-la-Jolie ; enseignement public : fonctionnement ; îlotage ; zones d'éducation prioritaire (Z.E.P.) ; développement social des quartiers : plan à moyen terme : contrat de ville [11 décembre 1991] (p. 7587, 7588).

à un ministre :

- **Enseignement** [11 avril 1991] :

Zones d'éducation prioritaire (Z.E.P.) (relance) (p. 1073).

- **Postes et télécommunications** [12 décembre 1991] :

Audiovisuel : câble : plan câble (p. 7650).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2033).**

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Redevance (p. 3231).

Réseaux câblés : comparaison France/Allemagne (p. 3232).

Télévision :
- chaîne culturelle européenne : budget (p. 3231) ; diffusion et réception (p. 3232) ; programmation (p. 3231) ;
- chaîne musicale (p. 3232) ;
- la S.E.P.T. : bilan, budget (p. 3231).

Discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Article unique *(extension à la chaîne culturelle européenne du régime d'attribution des fréquences prévu à l'article 26 de la loi du 30 septembre 1986 pour les sociétés nationales de programmes) :*

- *ses observations* (p. 3245) ;
Réseaux câblés : comparaison France/Allemagne (p. 3245) ;
Télévision : chaîne culturelle européenne : signification (p. 3245).
- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit l'égalité de traitement pour l'attribution des fréquences entre la chaîne culturelle européenne et les sociétés nationales de programmes) : adopté (p. 3245) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (limite à cinq ans la durée de l'attribution de fréquences hertziennes terrestres à la chaîne culturelle européenne) (p. 3245) : retiré (p. 3246) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport triennal sur l'exécution de ses missions par la chaîne culturelle européenne) : adopté (p. 3246) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 7 de M. Michel Pelchat (substitue le mot « annuel » au mot « triennal ») à l'amendement n° 6 de la commission (p. 3246).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [29 octobre 1991] :

Câble : soutien (p. 5245).

Patrimoine : dépôt légal : réforme (p. 5245).

Presse, édition et imprimerie :
- aides à la presse : évolution et adaptation (p. 5245) ;
- presse gratuite (p. 5245).

Publicité :
- centrales d'achat d'espaces (p. 5245) ;
- marché publicitaire : crise (p. 5244).

Radiodiffusion :
- Radio France : crédits, diffusion (p. 5244) ;
- radios associatives (p. 5244) ;
- radios libres : anniversaire (p. 5243, 5244).

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5244).

Secteur public : déficit et financement (p. 5244).

Questions :

Affaires étrangères : politique extérieure audiovisuelle : Asie du Sud-Est (p. 5274).

Economie, finances et budget : Postes et télécommunications. - *Questions* [8 novembre 1991] :

Audiovisuel :
- câble (p. 5721) ;
- télévision haute définition : norme D2 Mac (p. 5722).

- **Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 7706).

Principaux thèmes développés :

Cinéma : industrie cinématographique : soutien (p. 7693).

Conseil supérieur de l'audiovisuel : compétences et indépendance (p. 7693).

Diffusion : quotas (p. 7693).

Privatisations : conséquences (p. 7692, 7693).

Programmes : industrie et production : soutien (p. 7693).

Publicité : seconde coupure publicitaire (p. 7694).

Télévisions privées :
- déséquilibre avec le secteur public (p. 7693) ;
- obligations et engagements (p. 7693).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 15 rectifié de M. Louis de Broissia (redéfinit la composition et le mode de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel) (p. 7946) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 16 rectifié de M. Louis de Broissia (dispose que le Conseil supérieur de l'audiovisuel élit son président en son sein) (p. 7946).

Article 1er *(modifications des dispositions communes applicables aux secteurs public et privé de la communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Robert-André Vivien (autorise une deuxième coupure publicitaire pendant la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur les chaînes du secteur privé) (p. 7950) ;
- *son* sous-amendement n° 3 (dispose que la régulation exercée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel consiste à pouvoir substituer d'autres tranches horaires aux heures de grande écoute) à l'amendement n° 1 de la commission (attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel une mission de régulation par tranches horaires des quotas de diffusion des œuvres audiovisuelles) (p. 7951) : retiré (p. 7954).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de M. Georges Hage (attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel le pouvoir de fixer la proportion de musique consacrée à de nouveaux artistes et auteurs français ou francophones que les services de radiodiffusion sont tenus de diffuser aux heures de grande écoute) (p. 7957).

Explications de vote :

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : compétences et indépendance (p. 7961).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7961).

Nouvelle lecture :

Explications de vote [19 décembre 1991] :

Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) : compétences et moyens : attribution de fréquences (p. 8209).

Télévision : financement (p. 8209).

Télévision : pluralisme (p. 8209).

SCHWARTZENBERG (Roger-Gérard)

Député du Val-de-Marne

(3e circonscription)

Apparenté socialiste

Secrétaire de l'Assemblée nationale

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire de l'Assemblée nationale [2 avril 1991] (p. 591).

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement supérieur. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Action sociale : crédits, plan social, bourses, logement (p. 5697).

Cycles universitaires : premier cycle : rénovation et information (p. 5698).

SCHWINT (Robert)

Député du Doubs

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

SEGUIN (Philippe)

Député des Vosges

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Crise de l'industrie textile :** Société V.E.V. : dépôt de bilan à venir ; consolidation de la dette et restructuration ; déficit commercial : aggravations ; vétusté de l'appareil productif ; capitalisme sauvage : conséquences ; système monétaire international : stabilité ; G.A.T.T. : négociations en cours [29 mai 1991] (p. 2378, 2379).

Rappel au règlement : déplore que les mesures de sécurité prises à l'occasion de la visite d'un chef d'Etat étranger empêchent les députés de se rendre à l'Assemblée nationale [22 octobre 1991] (p. 4841).

SEITLINGER (Jean)

Député de la Moselle

(5e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires européennes : institutions, Marché unique, monnaie) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole complémentaire entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la République française et du Grand-Duché du Luxembourg au protocole entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la République française et du Grand-Duché du Luxembourg concernant la constitution d'une commission internationale pour la protection de la Moselle contre la pollution, signé à Paris le 20 décembre 1961, et au protocole entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la République française concernant la

constitution d'une commission internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution, signé à Paris le 20 décembre 1961, relatif à la création d'un secrétariat commun signé à Bruxelles le 22 mars 1990 (n° 2305) [21 novembre 1991] (p. 6472).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome V : **affaires européennes : institutions, Marché unique, monnaie (n° 2257)** [9 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2305) autorisant l'approbation d'un **protocole complémentaire** entre les gouvernements de la **République fédérale d'Allemagne**, de la **République française** et du **Grand-Duché du Luxembourg** au **protocole** entre les gouvernements de la **République fédérale d'Allemagne**, de la **République française** et du **Grand-Duché du Luxembourg** concernant la **constitution d'une commission internationale pour la protection de la Moselle contre la pollution**, signé à Paris le 20 décembre 1961, et au **protocole** entre les gouvernements de la **République fédérale d'Allemagne** et de la **République française** concernant la **constitution d'une commission internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution**, signé à Paris le 20 décembre 1961, relatif à la **création d'un secrétariat commun** signé à Bruxelles le 22 mars 1990 **(n° 2412)** [5 décembre 1991] (adoption simplifiée le 12 décembre 1991).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Enseignement universitaire à Sarreguemines :** I.U.T. franco-allemand : implantation à Metz et Sarrebruck ; Sarreguemines : dossier pour la création d'un I.U.T. ; plan Université 2000 [30 octobre 1991] (p. 5317, 5318).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Travail : travailleurs frontaliers : pensions d'invalidité (p. 4861).

Affaires européennes. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions :*

Rapporteur pour avis (institutions, Marché unique et monnaie) suppléé par : *Ehrmann (Charles)* [5 novembre 1991] (p. 5518).

SERGHERAERT (Maurice)

Député du Nord

(15e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Communautés européennes : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) (p. 753).

Communes : Hazebrouck (abattoir municipal) (p. 753).

SEVE (Patrick)

Député du Val-de-Marne

(12e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

SICRE (Henri)

Député des Pyrénées-Orientales

(4e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

SOISSON (Jean-Pierre)

Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

puis

Ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommé ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

DEPOTS

Projet de loi relatif à la **généralisation du droit aux activités sociales et culturelles** au bénéfice des salariés **(n° 1958)** [10 avril 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Baudis (Dominique) : situation de l'emploi ; entreprise Thomson :*** politique et réglementation (bilan et perspectives) ; entreprises Thomson-CSF, Bull ; actions menées par le Gouvernement pour l'industrie électronique [3 avril 1991] (p. 653, 654).

- ***Néri (Alain) : licenciements chez Michelin :*** classement éventuel du département du Puy-de-Dôme en pôle de reconversion ; plan social : présentation au comité d'entreprise ; solidarité nationale et préretraites [10 avril 1991] (p. 1023, 1024).

- ***Gayssot (Jean-Claude) : mouvements sociaux :*** mécontentement social : attitude du Gouvernement ; accord salarial dans la fonction publique : augmentation de 6,5 p. 100 entre novembre 1991 et février 1993 [23 octobre 1991] (p. 4922, 4923).

- ***Auroux (Jean) : accord salarial dans la fonction publique :*** protocole du 22 octobre 1991 : revalorisation de 6,5 p. 100 pour 1991 et 1992 ; négociations : conditions de travail, formation professionnelle et mobilité [13 novembre 1991] (p. 5886, 5887).

à un ministre :

- **Travail** [25 avril 1991] :

Aménagement du temps de travail (p. 1737, 1738).

Conseiller du salarié (application de la législation) (p. 1738).

Contrats emploi-solidarité :
- jeunes (p. 1740) ;
- Martinique (développement) (p. 1738) ;
- prolongation (p. 1735) ;
- veuves (p. 1736).

Emploi :
- Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) (réforme) (p. 1740) ;
- chômage (dégradation) (p. 1735, 1736) ;
- chômage partiel (aides ménagères) (p. 1736).

Entreprises : sous-traitance (p. 1737).

Femmes : veuves : emploi (p. 1736).

Formation professionnelle et promotion sociale :
- crédits (réduction) (p. 1741) ;
- enseignement technique et professionnel : schéma régional de formation (p. 1740) ;
- moyens (augmentation) (p. 1741).

Handicapés : formation et insertion professionnelle (p. 1736, 1739).

Impôts et taxes : taxe d'apprentissage (réforme) (p. 1741).

Inspection du travail : créations et transformations de postes (p. 1736, 1737).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale (p. 1740).

Ministère du travail : crédits : régulation budgétaire (p. 1736).

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (S.M.I.C.) : revalorisation et négociation sur les bas salaires (p. 1738, 1739).

Travail clandestin : accroissement et lutte (p. 1737).

Travail de nuit, travail dominical : extension et réglementation (p. 1742).

Travail précaire (évolution) (p. 1742).

oraies sans débat de :

- ***Masdeu-Arus (Jacques) (n° 398) : communes (finances locales : Yvelines) :*** Verneuil-sur-Seine : affaire des « Bois de Verneuil » ; Conseil d'Etat : arrêt du 11 février 1991 ; condamnation de la commune au versement de 118 millions de francs de dommages et intérêts ; capacités financières de la commune : octroi d'une subvention exceptionnelle [2 mai 1991] (p. 1989, 1990).

- ***Reymann (Marc) (n° 402) : papier et carton (entreprises : Bas-Rhin) :*** Strasbourg : imprimerie Moore Paragon (fermeture) ; Alsace-Lorraine : emploi et activité [2 mai 1991] (p. 1991, 1992).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [24 mai 1991] :

Affectations :
- affectation dans un quartier en difficulté : prime à l'ancienneté (p. 2286) ;
- rapprochement familial (p. 2287).

Architecture : enseignement supérieur : ouverture (p. 2268).

Communautés européennes :
- Cour de justice : jurisprudence en matière de fonction publique nationale (p. 2267) ;
- traité de Rome : article 48 : accès des ressortissants de la Communauté aux « emplois de l'administration publique » : principe et application (p. 2267, 2268) ;
- traité de Rome : article 48 : application : réciprocité (p. 2267, 2285) ;
- traité de Rome : article 48 : mobilité des fonctionnaires français (p. 2267, 2287).

Concours :
- préservation (p. 2267) ;
- validations législatives (p. 2268, 2285).

Etat : souveraineté nationale : abandon p. 2286).

Fonction publique à deux vitesses : risque (p. 2267).

Gouvernement : ministre de la fonction publique : attributions et rôle (p. 2286).

Instituts régionaux d'administration (I.R.A.) : troisième concours : création (p. 2268, 2285, 2287).

Statut général des fonctionnaires :
- modernisations proposées par le texte (p. 2268) ;
- spécificité française et nécessaire préservation (p. 2286).

Discussion des articles [24 mai 1991] :

Demande la réserve du vote sur l'ensemble des articles, amendements et sous-amendements : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2287).

Article 1er A nouveau *(accès des ressortissants des Etats membres de la C.E.E. à la fonction publique française) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Louis Pierna (de suppression) (p. 2287).

Article 1er *(accès des ressortissants des Etats membres de la C.E.E. à la fonction publique française) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 de M. François Asensi (de suppression) (p. 2288) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de M. Robert Pandraud (autorise l'ouverture de la fonction publique française aux ressortissants d'un pays membre de la Communauté lorsque celui-ci assure la réciproque aux ressortissants français) (p. 2289) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 du Gouvernement (dispose que sont accessibles aux ressortissants de la Communauté les emplois publics « séparables de l'exercice de la souveraineté ») : vote réservé (p. 2289) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de la commission (dispose que sont accessibles aux ressortissants de la Communauté les emplois publics « séparables de l'exercice de la souveraineté ») (p. 2289) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 22 rectifié de Mme Nicole Catala (propose que la connaissance de la langue française soit une des conditions requises pour accéder à la fonction publique française) (p. 2290) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Nicole Catala (réserve au Parlement le pouvoir de désigner les corps, cadres d'emplois et emplois ouverts aux ressortissants de la Communauté) (p. 2290, 2291) ;

  Constitution : domaine de la loi (p. 2290).

  Fonctionnaires et agents publics : E.N.A. : affectation (p. 2291).
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rédactionnel) (p. 2291).

Article 2 *(modification de plusieurs articles de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 9 rectifié de M. Gilbert Millet (oblige à vérifier le respect des conditions requises pour concourir avant le déroulement du concours) (p. 2292) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (rédactionnel) (p. 2292) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 20 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 4 de la commission : vote réservé (p. 2293) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 10 de M. Jacques Brunhes (supprime le paragraphe IV de l'article relatif à la mise à disposition) (p. 2293) ;
- *soutient* l'amendement n° 18 du Gouvernement (propose que les fonctionnaires remis à disposition de leur administration d'origine pour une raison autre qu'une faute commise dans l'exercice de leurs fonctions soient réintégrés de plein droit dans leur corps d'origine au besoin en surnombre) : vote réservé (p. 2293) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de M. Louis Pierna (supprime le paragraphe VIII de l'article qui dispose que les jurys peuvent consulter les dossiers individuels des candidats pour compléter l'appréciation résultant des épreuves de l'examen professionnel) (p. 2294) ;

- *favorable* à l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) (p. 2294).

Article 4 *(création d'un troisième concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de M. Jean-Yves Haby (de suppression) (p. 2296) ;

Fonctionnaires et agents publics : E.N.A. : troisième concours (p. 2296).

Article 6 *(modification formelle de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) :*

- *favorable* (p. 2296).

Article 7 A nouveau *(inscription aux concours par voie télématique) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de M. Gilbert Millet (propose que les candidats inscrits par voie télématique reçoivent une notification écrite de leur inscription) (p. 2297).

Après l'article 7 A :

- *soutient* l'amendement n° 19 du Gouvernement (accorde un avantage spécifique d'ancienneté aux fonctionnaires qui, à titre principal, exercent leur service dans un quartier pour lequel l'Etat a passé une convention de développement social urbain) : vote réservé (p. 2299) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2300).

Après l'article 8 :

- *défavorable* à l'amendement n° 14 rectifié de M. Jacques Brunhes (inclut les maîtres d'internat et les surveillants d'externat dans le champ d'application du décret du 28 mai 1982 instituant des commissions administratives paritaires) (p. 2299).

Article 9 *(prise en compte pour la retraite des périodes de perception des allocations d'enseignement) :*

Demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les articles modifiés par les amendements retenus par le Gouvernement et sur l'ensemble du texte, au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 2299).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [18 juin 1991] (p. 3247) :

Affectation dans un quartier en difficulté : prime à l'ancienneté (p. 3248).

Communautés européennes : traité de Rome : article 48 : accès des ressortissants de la Communauté aux « emplois de l'administration publique » (p. 3248).

Parlement : commission mixte paritaire : accord sur le texte (p. 3248).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Services du Premier ministre : Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Affaires étrangères : situation internationale : incertitudes (p. 5334).

Communautés européennes : concours administratifs : ouverture aux ressortissants de la C.E.E. (p. 5335).

Conseil économique et social :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5334) ;
- Palais d'Iéna : entretien, rénovation, extension (p. 5334).

Fonction publique territoriale :
- personnel : gestion : limitation de la liberté des élus locaux (p. 5335) ;
- rémunérations annexes : uniformisation : nécessité (p. 5335).

Fonctionnaires et agents publics :
- Etat partenaire : perspectives (p. 5335) ;
- fonction publique : modernisation : revalorisation des tâches (p. 5334) ;
- formation (p. 5334) ;
- mobilité (p. 5335) ;
- rémunérations : masse salariale : évolution, négociations (p. 5334).

Journaux officiels : crédits : montant, évolution, perspective (p. 5334).

Plan :
- Commissariat général au Plan : crédits (p. 5334) ;
- contrats de plan Etat-région (p. 5334).

Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) : Institut des hautes études de la défense nationale (I.H.E.D.N.) (p. 5334).

Réponses aux questions :

Fonction publique territoriale : indemnité de résidence : uniformisation entre les communes (M. Henri Cuq) (p. 5337).

Fonctionnaires et agents publics :
- centres de responsabilité : extension : perspectives (Mme Martine David) (p. 5336) ;
- commission de déontologie : création, perspectives (M. René Dosière) (p. 5336) ;
- crédits d'action sociale : inégalité entre ministères (M. René Dosière) (p. 5336) ;
- effectifs : évolution (M. Jean-Jacques Hyest) (p. 5337) ;
- mobilité : difficultés (Mme Martine David) (p. 5336) ;
- personnel d'encadrement : départs vers le privé : contrôle (M. René Dosière) (p. 5336).

Professions paramédicales : fonction publique hospitalière : prime spéciale d'installation : extension pour toutes les communes de la région parisienne (M. Henri Cuq) (p. 5337).

Vote des crédits :

Demande la réserve du vote des crédits des Services généraux, du Secrétariat général de la défense nationale, du Conseil économique et social et du budget annexe des Journaux officiels : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5338).

SPILLER (Christian)

Député des Vosges

(3e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Suppression de conseils de prud'hommes :** Remiremont et Gérardmer : suppression de conseils : conséquences pour les justiciables ; maintien des services publics en zones rurales ; consultation des élus locaux [29 mai 1991] (p. 2386).

- **Transmission des entreprises à caractère familial ou individuel :** rôle des P.M.E. et P.M.I. ; entreprises individuelles et artisanales : pérennisation : transmission ; droits de mutation : abattement spécifique pour l'enfant repreneur : perspectives ; repreneurs : formation spécifique [18 décembre 1991] (p. 8147, 8148).

orales sans débat :

- **n° 443,** posée le 18 juin 1991 : **sports (football)** (p. 3309). Appelée le 21 juin 1991 : bilans et perspectives (p. 3485).

- **n° 489,** posée le 19 novembre 1991 : **élections et référendums (vote par procuration)** (p. 6362). Appelée le 22 novembre 1991 : retraités : exception au principe du vote personnel : risques de fraudes (p. 6479, 6480).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).**

Première lecture :

Discussion des articles [23 et 24 avril 1991] :

Article 1er *(extension du délit d'abus de faiblesse) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 157 de M. Jean-Paul Charié (supprime l'extension aux foires et salons du champ d'application de l'article) à l'amendement n° 56 de la commission (élargit le champ du délit d'abus de faiblesse aux démarchages par télécopie, restreint le champ de l'application de la sollicitation à se rendre sur un lieu de vente, précise que le délit s'applique aux réunions ou excursions organisées au profit de l'auteur de l'infraction même s'il n'est pas l'organisateur et vise expressément les transactions conclues dans le cadre de foires ou de salons) (p. 1655).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (prévoit que tout objet étranger vendu en France doit comporter des indications de composition ou de fonctionnement en langue française) (p. 1658) ;

Français : langue : réglementation existante (appareils ménagers) (p. 1658).

Article 3 *(exécution différée de la livraison de la chose ou de la prestation de service) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 150 de M. Francis Geng et 29 de M. Jean-Paul Charié (remplacent la notion de date limite de livraison ou d'exécution par celle de délai) (p. 1659) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 121 de M. Roger Gouhier (prévoit que le consommateur peut résilier un contrat en cas de dépassement de date limite) (p. 1661).

Article 5 *(mention de l'adresse des entreprises de vente à distance) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 140 de M. Jean-Paul Charié (prévoit l'indication de l'adresse de l'établissement responsable de l'offre si elle est différente de celle du siège social) à l'amendement n° 64 de la commission (prévoit l'indication éventuelle de l'adresse de l'établissement responsable de l'offre) (p. 1688).

Article 7 *(extension de l'interdiction de l'envoi forcé aux prestataires de services) :*

- *ses observations* sur les amendements n°s 31 de M. Jean-Paul Charié et 52 de M. Francis Geng (prévoient que l'article 7 ne s'applique pas aux contrats qui font l'objet d'un consentement tacite) (p. 1690) ;

Banques et établissements financiers : pratiques (p. 1690).

Rappel au règlement : incidents : hémicycle : odeurs de gaz lors de la séance du 3 juillet 1991 ; mesures prises par la présidence pour assurer la sécurité dans l'hémicycle [2 octobre 1991] (p. 4036).

- **Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).**

Première lecture, deuxième partie :

Economie, finances et budget : Artisanat, commerce et consommation. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [14 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 5972, 5973).

Commerçants et artisans :
- conjoints (p. 5973) ;
- retraite à soixante ans (p. 5973) ;
- sécurité sociale : couverture sociale (p. 5973).

Entreprises commerciales et artisanales : plan P.M.E. - P.M.I. (p. 5972).

Formation professionnelle et promotion sociale : apprentissage (p. 5973) ;

Ministère de l'artisanat, du commerce et de la consommation : commerce et artisanat : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5972).

STASI (Bernard)

Député de la Marne

(6e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires étrangères : immigration) [9 octobre 1991] (p. 4396).

Rapporteur d'information sur le problème des nationalités et des frontières en Europe centrale et orientale [10 octobre 1991].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome III : **affaires étrangères : immigration (n° 2257)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation internationale à l'Est :** sommet de Maastricht : échanges de vues sur la Yougoslavie et l'U.R.S.S. ; ex-U.R.S.S. : dissémination nucléaire ; accords de désarmement : respect par les républiques soviétiques ; président de la République française : conférence quadripartite : proposition ; nouvelles républiques : reconnaissance à douze [11 décembre 1991] (p. 7580, 7581).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient (n° 1898).**

Principaux thèmes développés [16 janvier 1991] :

Défense : personnel : affection de la France pour ses soldats (p. 7).

Droit international : respect (nécessité) (p. 5).

Etats-Unis : position négative face à la proposition française (p. 5).

Europe : absence et implication de l'Europe des Douze (p. 6, 7).

Israël : sécurité d'Israël (p. 6).

Koweït : annexion par l'Irak (p. 5, 6).

Liban : intégrité et souveraineté (p. 6).

Monde arabe : relations avec la France (p. 6).

Organisation des Nations unies (O.N.U.) :
- charte (art. 27, 43, 46) (p. 16) ;
- Conseil de sécurité : résolutions (respect) (p. 6) ;
- renouveau de l'O.N.U (p. 5).

Paix : attachement de la France à la paix (p. 5).

Palestine : considérations générales (p. 5).

Parlement :
- opposition (sens des responsabilités) (p. 7) ;
- réhabilitation du Parlement (p. 5).

Pétroles et dérivés : arme énergétique (utilisation par l'Irak) (p. 6).

Proche-Orient : conférence internationale pour la paix au Proche-Orient (p. 7).

Union soviétique :
- Gorbatchev (attitude) (p. 6) ;
- pays Baltes (situation dans les pays Baltes et position de la France) (p. 5) ;
- puissance soviétique (effondrement) (p. 5).

Vote pour du groupe U.D.F. (p. 7).

- Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Algérie : intégrisme religieux : menace (p. 48).

Etats-Unis :
- nouvel ordre mondial sous la direction des Etats-Unis (p. 47) ;
- rôle diplomatique en faveur de la paix (p. 47).

Israël :
- politique de retenue pendant la guerre (p. 47) ;
- sécurité d'Israël : droit absolu (p. 48).

Maghreb :
- amitié avec le Maghreb (p. 48) ;
- Communauté européenne : contribution en faveur du Maghreb (p. 48) ;
- démocratie (nécessité) (p. 48).

Moyen-Orient :
- démocratisation du monde arabe (p. 48) ;
- dialogue euro-arabe (p. 48) ;
- relations bilatérales (instauration avec chaque pays du monde arabe) (p. 47).

Organisation des Nations unies :
- Conseil de sécurité (mise en œuvre des résolutions sur le Golfe) (p. 47) ;
- siége de la France au Conseil de sécurité (p. 47).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [27 mars 1991] :

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 458 corrigé de M. Jean-Jacques Hyest (élargit le domaine de saisine des comités économiques et sociaux de région) (p. 461) : adopté (p. 462).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (immigration) [5 novembre 1991] :

Cambodge : retour à la paix (p. 5485).

Coopération et développement : assistance humanitaire : devoir (p. 5485).

Etrangers :
- immigration : contrôle, intégration, secrétariat d'Etat (p. 5477) ;
- travail clandestin : renforcement de la répression (p. 5477) ;
- visas : délivrance (p. 5477).

Français : nationalité française :
- harkis : malaise (p. 5477) ;
- nationalité française : droit du sol (p. 5477).

Liban : évacuation des troupes d'occupation (p. 5484).

Madagascar (p. 5484).

Maghreb : coopération, espace « euro-méditerranéen » (p. 5485).

Moyen-Orient : conférence de Madrid (p. 5484).

Roumanie : évolution (p. 5485).

Union soviétique : événements d'août 1991 : signification (p. 5484).

Yougoslavie (p. 5484).

STEG (Adolphe)

Rapporteur du Conseil économique et social

INTERVENTION

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1878).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 avril 1991] :

Conseil économique et social (avis) (p. 1030).

Fonction publique hospitaliére : concertation et participation (p. 1031).

Gestion des hôpitaux et des établissements publics de santé : autonomie (p. 1031).

Santé publique :
- évaluation médicale (p. 1031) ;
- planification sanitaire : carte sanitaire, schéma d'organisation sanitaire, autorisation à durée déterminée (p. 1030, 1031) ;
- réseau de soins et conférences interhospitaliéres de secteur (p. 1031).

Structures médicales des hôpitaux et des établissements de santé : services, départements, unités fonctionnelles (p. 1031).

STIRBOIS (Marie-France)

Député d'Eure-et-Loir

(2e circonscription)

Non inscrite

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Violence dans les banlieues ; immigration : 4,4 millions de cartes de séjour distribuées ; société multiculturelle : difficultés ; délinquants étrangers : expulsion ; police : renforcement des effectifs dans la couronne parisienne [26 juin 1991] (p. 3679, 3680).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient (n° 1898).

Principaux thèmes développés [16 janvier 1991] :

Arabie Saoudite :
- irrespect des traditions françaises (p. 15) ;
- rôle dans la crise pétrolière de 1973 (p. 15).

Coopération et développement : pays en voie de développement : déstabilisation du tiers monde du fait de la guerre (p. 16).

Cultes : islamisme (danger) (p. 16).

Défense :
- capacité militaire de la France (nécessaire renforcement) (p. 16) ;
- crédits militaires (p. 16).

Défense :
- intérêts vitaux (définition) (p. 15, 16) ;
- personnel : affection de la France pour ses soldats (p. 16).

Droits de l'homme et libertés publiques : violations des droits de l'homme par l'Arabie Saoudite et le Koweït (p. 15).

Elections et référendums : élections législatives : résultats erronés du fait de la loi électorale (p. 15).

Embargo et blocus naval (p. 16).

Etats-Unis :
- alliance de fait avec l'Union soviétique (p. 15) ;
- intransigeance (p. 15, 16).

Etrangers : immigration (danger) (p. 16).

Gouvernement : diplomatie française : alignement sur les Etats-Unis (p. 16).

Irak : annexion d'un Etat souverain (p. 15).

Israël : voies de fait d'Israël contre le Liban (p. 15).

Koweït : annexion par l'Irak (p. 15).

Liban : intégrité et souveraineté (p. 15).

Monde arabe : relations avec la France (p. 15).

Organisation des Nations unies (O.N.U.) :
- Conseil de sécurité : résolution 678 : nécessité de repousser l'échéance fixée (p. 16) ;
- force multinationale d'interposition (p. 16).

Palestine : considérations générales (p. 15).

Parlement : saisine du Parlement sur la base de l'article 35 de la Constitution (p. 16).

Partis et mouvements politiques :
- Front national (pertinence de ses analyses) (p. 16) ;
- parti socialiste (bellicisme) (p. 16) ;

Pétroles et dérivés : compagnies pétrolières (défense des compagnies au prix du sang français) (p. 15).

Union soviétique :
- pays Baltes (situation dans les pays Baltes et position de la France) (p. 15) ;
- puissance soviétique (maintien) (p. 16).

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Collectivités locales : décentralisation (p. 128).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 127).

Constitution : collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 127, 128).

Etat : rôle (p. 127).

Etrangers : immigration (p. 127).

Impôts locaux : réforme (p. 127).

Partis et mouvements politiques :
- opposition : immigration (attitude à l'égard) (p. 127) ;
- parti communiste : gestion des villes dont il a la charge (p. 127).

Président de la République : déclarations (p. 127).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale :
- communautés de communes et communautés de villes (création, compétences, régime fiscal) (p. 358, 359) ;
- création et fusion de communes (p. 359).

Communes : droits des communes (p. 359).

Discussion des articles [26 et 27 mars 1991] :

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

Article L. 125-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 152 : devenu sans objet (p. 440).

Après l'article 26 :

- *son* amendement n° 153 (dispose que le conseil municipal peut décider de former en son sein des commissions où toutes les sensibilités du conseil municipal sont représentées) : non soutenu (p. 494).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *son* amendement n° 154 rectifié (étend la compétence des chambres régionales des comptes) : non soutenu (p. 507).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *défavorable* (p. 688) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 688).

- Projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 1903).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [23 avril 1991] :

Abus de faiblesse : élargissement du délit (p. 1647).

Consommateurs :
- associations : action en représentation conjointe (p. 1647) ;
- information et protection et déséquilibre professionnels/consommateurs (p. 1646).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2166).

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2165).

Familles : familles nombreuses : avantages (p. 2165).

Financement : problème et solutions (p. 2165).

Finances publiques : budget social (p. 2165).

Pensions de retraites : modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2165).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2166).

Veuves : pensions de réversion (p. 2166).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Discussion des articles [30 mai 1991] :

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*
- *défavorable* (p. 2431) ;

Etrangers : immigration et intégration (p. 2431).
Jeunes : malaise (p. 2431).
Ordre public : sécurité (p. 2431).
Villes et banlieues : événements : Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie, Stains (p. 2431).

Article 2 *(politiques urbaines et lutte contre la ségrégation) :*
- *défavorable* (p. 2438) ;

Etrangers : immigration (p. 2438).
Logement et habitat : logement social : attribution (p. 2438).

Article 3 *(construction de logements sociaux) :*
- *défavorable* (p. 2440) ;

Collectivités locales : solidarité financière (p. 2440).
Etrangers : immigration (p. 2440).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la conven-

tion d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Commerce et artisanat : contrefaçons (p. 2694).

Communautés européennes :
- acte unique (p. 2693) ;
- Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 : origine de Schengen (p. 2693).

Délinquance et criminalité : banditisme international (p. 2694).

Drogue : Pays-Bas : législation sur les stupéfiants : renforcement (p. 2694).

Etrangers : immigration clandestine : contrôle (p. 2693).

Discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Article unique *(autorise l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes) :*

- *ses observations* (p. 2698) ;

Délinquance et criminalité : terrorisme (p. 2698).

Immigration clandestine (p. 2698).

- Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration (n° 2089).

Principaux thèmes développés [6 juin 1991] :

Armée :
- condition militaire : professionnalisation (p. 2877) ;
- condition militaire : revalorisation (p. 2877) ;
- renseignement (p. 2877) ;
- transports militaires (p. 2877).

Armements classiques :
- aéronavale et porte-avions nucléaire : renouvellement (p. 2877) ;
- technologies nouvelles (p. 2877).

Crédits militaires : montant : évolution (p. 2876).

Espace : satellites militaires d'observation (p. 2876).

Etats-Unis : guerre du Golfe : conséquences politiques de la victoire militaire américaine (p. 2876).

Europe : accords de Schengen : perte de souveraineté (p. 2877).

Gendarmerie : modernisation et rôle (p. 2877).

Union soviétique : capacités militaires (p. 2876).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Son exception d'irrecevabilité (p. 4359) : rejetée au scrutin public (p. 4363).

Principaux thèmes développés :

Expulsions (p. 4360).

Français, nationalité française (p. 4361).

Immigration :
- immigration clandestine : évaluation et régularisation (p. 4360, 4361) ;
- politique générale (p. 4359).

Titre unique de séjour et de travail (p. 4361).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 4360) ;
- définition et évolution (p. 4360).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Délinquance et criminalité :
- commune de Dreux : violences urbaines (p. 5171) ;
- évolution de la délinquance (p. 5171) ;
- répression : efficacité (p. 5171) ;
- violences urbaines : banlieues et grandes agglomérations (p. 5171).

Etrangers : immigrés en situation régulière et immigration clandestine (p. 5171).

Jeunes : bandes (p. 5171).

Ordre public : force publique : utilisation (p. 5171).

Police : effectifs : accroissement et répartition (p. 5171).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Première lecture :

Principaux thèmes développés [19 novembre 1991] :

Accidents du travail : sapeurs-pompiers volontaires (p. 6288).

Communes : Dreux : incidents et violences (p. 6288).

Départements : transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6288).

Politique économique et sociale : crise (p. 6288).

Sapeurs-pompiers volontaires : hommage (p. 6287).

- Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2218).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1991] :

Délinquance et criminalité : peine de mort : rétablissement pour les producteurs et distributeurs de stupéfiants (p. 6314, 6315).

Drogue :
- ampleur du « fléau » et nécessaire renforcement de la lutte (p. 6314) ;
- « argent de la drogue » : lutte contre le blanchiment : dispositions législatives et contrôle douanier (p. 6314) ;
- production et trafic : répression en France : techniques actuelles et coordination nationale des différentes administrations et autorités concernées (p. 6314) ;
- trafic : intensification (p. 6314).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Communautés européennes : convention de Schengen :
- application en France (p. 8270) ;
- constitutionnalité (p. 8270).

Constitution : souveraineté : abandon et transfert de souveraineté (p. 8270).

Elections et référendums : droit de vote des étrangers (p. 8270).

Europe : Europe supranationale (p. 8270).

Immigration clandestine (p. 8270).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit : statut (p. 8270).

STOLERU (Lionel)

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

STRAUSS-KAHN (Dominique)

Député du Val-d'Oise

(8e circonscription)

Socialiste

puis

Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de l'industrie et du commerce extérieur

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 18 juin 1991] (p. 7915).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Est nommé ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de l'industrie et du commerce extérieur. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et de la présider [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

DEPOTS

En qualité de ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de l'industrie et du commerce extérieur :

Projet de loi relatif à l'**Agence du médicament** et à la **régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219)** [11 septembre 1991].

Projet de loi relatif au **code de la propriété intellectuelle (partie législative) (n° 2243)** [26 septembre 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Forni (Raymond) : situation de l'entreprise Bull :*** informatique : récession mondiale ; Bull : options de développement de l'entreprise ; partenaires financiers et industriels : nécessité ; aide de l'Etat : société de développement tripartite : 1000 emplois créés à Belfort [5 juin 1991] (p. 2779, 2780).

- ***Pourchon (Maurice) : situation économique à Clermont-Ferrand :*** situation économique ; entreprise Michelin : emploi et activité : licenciements ; Ateliers mécaniques du Centre : dépôt de bilan ; plans sociaux : mise en œuvre ; plan productique régional ; Comité interministériel de restructuration (C.I.R.I.) : revivification du tissu industriel [19 juin 1991] (p. 3349, 3350).

- ***Thiémé (Fabien) : implantation du T.G.V. en France et dans le monde :*** Alsthom : T.G.V. ; emploi et activité ; réseau national : schéma directeur ; marchés extérieurs : Etats-Unis, Corée du Sud et Taiwan [19 juin 1991] (p. 3357, 3358, 3359).

- ***Laurain (Jean) : restructuration en Lorraine :*** Usinor-Sacilor : emploi et activité ; houillères : licenciements ; chimie : société Atochem : restructuration ; concurrence étrangère ; adaptation de l'industrie ; plan social de reconversion ; Commission européenne : interdiction des actions en faveur du textile [26 juin 1991] (p. 3670, 3671).

- ***Ecochard (Janine) : réparation navale :*** Marseille : entreprise Sud-Marine : difficultés ; réparation navale et promotion du matériel *off shore :* situation déficitaire ; repreneur privé [26 juin 1991] (p. 3671, 3672).

- ***Auberger (Philippe) : conséquences sur l'emploi de l'accord C.E.E-Japon :*** convention avec le Japon : conséquences ; constructeurs européens : part du marché ; interprétation du texte de la convention ; implantation d'usines japonaises en Europe [2 octobre 1991] (p. 4026, 4027).

- ***Drouin (René) : stratégies industrielles et sociales :*** Usinor-Sacilor : arrêt des dernières mines de fer ; emploi et activité ; stratégie industrielle ; avenir de la sidérurgie en Europe ; plan social de 1990 : stabilité de l'emploi pour les salariés de plus de 50 ans [9 octobre 1991] (p. 4344, 4345).

- ***Malvy (Martin) : importation et exportation d'énergie :*** E.D.F. - G.D.F. : monopole d'importation et de transport ; Commissaire européen Brittan : injonction ; gaz-électricité : service au public ; France : demande de concertation avec les instances communautaires et présentation d'un mémorandum [16 octobre 1991] (p. 4558, 4559).

- ***Gengenwin (Germain) : situation de la machine-outil en France :*** importations et délocalisations ; plans sectoriels : interdiction par la C.E.E. ; aides de l'Etat : soutien à tous les secteurs ; procédures Meca et Anvar : deux milliards pour la productique [16 octobre 1991] (p. 4563, 4564).

- ***Le Vern (Alain) : situation de Renault :*** grève : conséquences pour les sous-traitants ; piquets de grève ; liberté du travail : décision de justice ; revendications : salaires et intéressement [30 octobre 1991] (p. 5310, 5311).

- ***Rufenacht (Antoine) : exécution d'une décision de justice : usine Renault de Cléon :*** piquets de grève ; liberté du travail ; application de la décision du tribunal ; négociations ; attitude des syndicats ; avenir des sous-traitants ; concurrence étrangère [30 octobre 1991] (p. 5320).

- ***Aubert (François d') : fonctionnement de Framatome :*** Usinor-Sacilor : M. Boublil : représentant de l'Etat ; délit d'initié ; présomption d'innocence [13 novembre 1991] (p. 5899, 5900).

- ***Vauzelle (Michel) : restructurations industrielles et politique électronique européenne :*** usine Atochem de Port-Saint-Louis-du-Rhône : fermeture ; politique électronique européenne : accord de Bruxelles du 18 novembre : cadre général pour la micro-électronique [20 novembre 1991] (p. 6379, 6380).

- ***Tardito (Jean) : chantiers navals de La Ciotat :*** emploi et activité ; concurrence internationale ; chantiers japonais : construction de deux tankers pour un armateur du Havre ; Communautés européennes : plafonnement des aides nationales et dérogation au profit de l'Allemagne orientale [27 novembre 1991] (p. 6668, 6669).

- ***Birraux (Claude) : sûreté nucléaire :*** information du public ; sécurité internationale : assistance aux pays de l'Est ; commissions départementales d'information et de surveillance : proposition de loi ; accords internationaux ; sécurité des ouvriers ; débat au Parlement [4 décembre 1991] (p. 7129).

à un ministre :

- **Industrie** [10 octobre 1991] :

Automobiles et cycles :
- équipementiers automobiles (p. 4416) ;
- industrie automobile : situation (p. 4410).

Commerce extérieur :
- exportation : mesures en faveur des P.M.E. - P.M.I. (p. 4411) ;
- importations : véhicules japonais (p. 4409, 4416).

Communautés européennes : accord C.E.E. - Japon sur l'automobile (p. 4409).

Emploi :
- généralités (p. 4410, 4415) ;
- chimie (p. 4417) ;
- Papeteries de La Couronne : licenciements (p. 4412) ;
- sidérurgie : reconversion et restructuration (p. 4416, 4417).

Energie :
- E.D.F. : hydraulique (p. 4414) ;
- E.D.F. : site de Vitry : utilisation (p. 4411) ;
- G.E.C. - Alsthom : démantèlement de l'usine du Bourget (p. 4410, 4115).

Entreprises : Plan P.M.E. - P.M.I. : cas des entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu (p. 4411).

Environnement : Aisne : déchets nucléaires : choix d'un site pour l'implantation d'un laboratoire (p. 4417).

Informatique :
- Bull : fermeture du site de Belfort (p. 4414) ;
- industrie informatique : situation (p. 4414).

Mines et carrières : mines et produits chimiques de Salsigne : dépôt de bilan (p. 4415).

Régions : Lorraine (p. 4416).

Secteur public :
- « respiration » (p. 4413) ;
- Thomson C.S.F. : déplacement de l'usine de Malakoff (p. 4413).

orales sans débat de :

- ***Albouy (Jean) (n° 514) : industrie aéronautique (emploi et activité) :*** S.N.E.C.M.A. : suppression de 500 emplois en 1992 ; capacité concurrentielle ; carnet de commandes ; plan social : présentation au comité d'entreprise [6 décembre 1991] (p. 7284, 7485, 7286).

- ***Sublet (Marie-Josèphe) (n° 512) : postes et télécommunications (bureaux de poste : Rhône) :*** Vénissieux : agence des Minguettes : fonctionnement ; personnel : insuffisance ; agents d'accueil interprètes : mise en place ; agents : reclassification [6 décembre 1991] (p. 7286, 7287).

- ***Sublet (Marie-Josèphe) (n° 513) : difficultés des entreprises (créances et dettes) :*** dépôts de bilan : accroissements ; conséquences pour les clients, les fournisseurs et les sous-traitants ; projet de loi au printemps 1992 [6 décembre 1991] (p. 7287).

INTERVENTIONS

En qualité de député :

- **Proposition de résolution de MM. Laurent Fabius, Jean Auroux, Bernard Pons, Charles Millon et Pierre Méhaignerie tendant à modifier les articles 43, 83, 91, 103 à 107 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale (n° 1952).**

Avant la discussion des articles [7 mai 1991] :

Constitution : prééminence du pouvoir exécutif et abaissement du Parlement (p. 2100).

Règlement : modifications proposées (p. 2100).

En qualité de ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de l'industrie et du commerce extérieur :

- **Projet de loi relatif aux recherches sur l'élimination des déchets radioactifs (n° 2049).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Son intervention lors de la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 3645).

Principaux thèmes développés [25 et 27 juin 1991] :

Affaires étrangères :
- coopération internationale (p. 3636) ;
- Japon : programme Omega (p. 3637, 3645, 3758, 3775).

Collectivités locales : concertation avec les élus et dédommagement (p. 3639).

Commerce extérieur :
- déchets : exportation dans les pays en voie de développement : impossibilité (p. 3637) ;
- déchets : importation (p. 3637) ;
- indépendance énergétique de la France (p. 3636).

Communes : La Hague : usines (p. 3635, 3637).

Déchets (chimiques, industriels, ménagers) : traitement ou stockage (p. 3759).

Déchets nucléaires :
- Agence nationale des déchets radioactifs (A.N.D.R.A.) : rôle et statut ; comportement (p. 3638, 3639, 3758) ;
- définition (p. 3635) ;
- gestion (p. 3635, 3760) ;
- laboratoires souterrains de recherche de site : création et fonctionnement (p. 3638, 3639, 3758, 3760) ;
- moratoire (p. 3638, 3645) ;
- stockage : réversibilité (p. 3759, 3775).

Droits de l'homme et libertés publiques : droits des générations futures (p. 3637).

Effet de serre (p. 3636).

Energie :
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (p. 3639, 3775) ;
- énergie nucléaire : programme électronucléaire (p. 3636).

Mines et carrières : code minier (p. 3758, 3759).

Opinion publique : information et transparence des décisions (p. 3636, 3639, 3757, 3761).

Parlement :
- compétence (p. 3636, 3638, 3639, 3758, 3759, 3775) ;
- Constitution : article 34 : domaine de la loi (p. 3638) ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : mission d'études et rapport (p. 3636, 3638, 3639, 3760).

Recherche :
- axes de la recherche (p. 3637, 3645) ;
- conditionnement et entreposage des déchets (p. 3758, 3759) ;
- enfouissement : aptitude des formations géologiques profondes (p 3637, 3639, 3645, 3759, 3775, 3776) ;
- évaluation : création d'une instance (p. 3638) ;
- financement (p. 3637, 3758, 3759) ;
- retraitement et transmutation (p. 3637, 3758).

Risques technologiques : sûreté nucléaire : recommandations (p. 3638).

Discussion des articles [27 juin 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 24, deuxième rectification, de M. Jean-Louis Masson (interdit l'enfouissement dans les couches géologiques profondes ou le stockage souterrain irréversible de déchets jusqu'à la promulgation d'une loi actualisant le code minier et régissant la gestion du sous-sol) (p. 3776) ;

ses observations sur l'amendement n° 88 de M. Jean-Louis Masson (prévoit que l'enfouissement dans les couches géologiques ou le stockage souterrain de déchets ne pourront être autorisés que par la loi) (p. 3777) ;

Déchets :

enfouissement (p. 3777) ;

stockage : réversibilité (p. 3778).

Mines et carrières : code minier (p. 3777).

Opinion publique : opposition de la population (p. 3777).

ses observations sur l'amendement n° 39 de M. Marc Laffineur (crée une commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs composée de personnalités choisies par l'Académie des sciences) (p. 3779) ;

Commission scientifique d'évaluation de la gestion des déchets radioactifs : composition (p. 3779).

Article 1er *(rapports d'évaluation des recherches portant sur l'élimination des déchets radioactifs) :*

soutient l'amendement n° 35 du Gouvernement (prévoit que le rapport global d'évaluation sera accompagné d'un projet de loi fixant le régime relatif à la création, le cas échéant, d'un centre de stockage) : adopté (p. 3783) ;

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit que les rapports sont établis sous l'autorité d'une commission nationale d'évaluation) (p. 3784) ;

Commission nationale d'évaluation : indépendance (p. 3784).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 64 de Mme Marie-Noëlle Lienemann (accorde un droit de veto suspensif à la commission nationale d'évaluation sur les travaux la concernant) à l'amendement n° 2 de la commission (p. 3784) ;

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (prévoit que les rapports sont établis par la commission nationale d'évaluation) à l'amendement n° 2 de la commission : adopté (p. 3784).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 11 de M. Jean-Louis Masson (prévoit que le Gouvernement présentera un rapport sur le bilan de l'action du Service central de protection contre les rayonnements ionisants et, notamment, sur la fiabilité des indications fournies par ce service au public) (p. 3784).

Après l'article 2 :

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jean-Louis Masson (interdit l'importation de déchets radioactifs ou provenant du retraitement de matières irradiées afin de les stocker définitivement) (p. 3785).

Article 4 *(autorisation d'installation et d'exploitation d'un laboratoire souterrain) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 4 de la commission (soumet l'installation et l'exploitation des laboratoires souterrains aux dispositions des lois n° 87-585 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées ; fixe les modalités de l'enquête publique préalable au décret d'autorisation en Conseil d'Etat) (p. 3787).

Après l'article 4 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. Daniel Le Meur (crée auprès de chaque futur laboratoire une commission locale d'information comprenant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, le préfet, les élus locaux et des parlementaires ainsi que divers représentants des populations) (p. 3788).

Article 8 *(groupement d'intérêt public) :*

- *ses observations* (p. 3792) ;

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs :

- *défavorable* à l'amendement n° 45 de M. Claude Gatignol (prévoit que les communes sièges d'équipements créés en liaison directe avec l'installation du laboratoire ont accès au groupement) (p. 3791, 3792) ;

Groupement d'intérêt public : financement (p. 3791, 3792).

Après l'article 8 :

- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (dote l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs [A.N.D.R.A.] d'un statut particulier et définit ses missions) (p. 3792) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 85 de M. Jean-Louis Masson (inclut la coordination des recherches sur tous les autres moyens d'élimination des déchets radioactifs dans les missions de l'A.N.D.R.A.) à l'amendement n° 63 de la commission (p. 3793) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 86 de M. Jean-Louis Masson (prévoit que l'A.N.D.R.A. répertorie l'état et la localisation de tous les déchets radioactifs se trouvant sur le territoire national) à l'amendement n° 63 de la commission (p. 3793) ;

- *favorable* à l'amendement n° 62 de M. René Dosière (prévoit la création sur le site de chaque laboratoire d'un comité local d'information et de suivi) (p. 3794) ;

Opinion publique : populations concernées : respect et consultation (p. 3794).

- *soutient* le sous-amendement n° 93 du Gouvernement (ajoute des membres des syndicats agricoles et des représentants des personnels liés au site dans la composition du comité local) à l'amendement n° 62 de M. René Dosière (p. 3794) : adopté (p. 3795) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 94 de M. Marc Laffineur (prévoit que le comité local est présidé par le président du conseil général du département où est implanté le laboratoire et non par le préfet) (p. 3795) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 84 de M. Jean Auroux (prévoit qu'une loi sur l'énergie nucléaire sera proposée dans un délai de trois ans) (p. 3795).

Gouvernement : injonction (p. 3795) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 72 de M. Jean-Louis Masson (étend l'interdiction aux déchets radioactifs provenant du retraitement en France de combustible étranger) à l'amendement n° 29 de M. Claude Birraux (prévoit que les déchets radioactifs provenant des pays étrangers ne peuvent être stockés en France) (p. 3796) ;

Commerce extérieur : déchets importés : retour vers les pays d'origine (p. 3796).

Titre :

- *ses observations* sur l'amendement n° 7 de la commission (donne au projet l'intitulé suivant « projet de loi relatif à la gestion des déchets radioactifs ») (p. 3797) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 95 du Gouvernement (remplace les mots « à la gestion des déchets radioactifs » par « aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs ») à l'amendement n° 7 de la commission : adopté (p. 3797).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Déchets nucléaires : stockage : réversibilité (p. 6530).

Energie :
- Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (p. 6529) ;
- énergie nucléaire : débat ; loi-cadre (p. 6529).

Parlement : Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques : mission d'études et rapport (p. 6529).

Recherche :
- conditionnement et entreposage des déchets (p. 6529) ;
- évaluation : création d'une instance (p. 6529) ;
- retraitement et transmutation (p. 6529).

Sénat : texte (p. 6528, 6529).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Après l'article 1er A :

- *favorable* à l'amendement n° 27 rectifié de M. Jean-Marie Demange (précise que le stockage souterrain de produits dangereux doit être soumis à une autorisation pour une durée limitée, qui doit prévoir les conditions de réversibilité du stockage) (p. 6535) ;

Affaires étrangères : Allemagne (p. 6535).

Déchets : stockage souterrain (p. 6535).

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (de rectification) à l'amendement n° 27 rectifié de M. Jean-Marie Demange : adopté (p. 6535).

Article 1er *(rapport d'évaluation et programme de recherche) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 29 de M. Jean-Louis Masson (prévoit que le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat désignent chacun un expert, étranger ou non) (p. 6537).

Article 3 *bis* *(réversibilité du stockage souterrain des déchets radioactifs) :*

- *ses observations* (p. 6539) ;

Energie : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (p. 6539).

Recherche :
- axes de la recherche (p. 6539) ;
- financement (p. 6539).

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (de suppression) (p. 6538) (p. 6539).

Article 8 *(groupement d'intérêt public) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de M. René Dosière (propose la substitution d'un syndicat mixte au groupement d'intérêt public auquel peuvent adhérer les communes du canton où est situé le puits principal d'accès au laboratoire) (p. 6541) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 du Gouvernement (prévoit que les organismes de coopération intercommunale peuvent adhérer au groupement d'intérêt public) : adopté (p. 6541).

Article 8 *quater* *(loi concernant la politique de l'énergie nucléaire) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 26 de M. Roger Gouhier (rétablit l'article) (p. 6542) ;

Energie : débat (p. 6542).

Titre :

Commerce extérieur : retraitement de déchets étrangers en France : retour (p. 6543).

Traités et conventions : convention internationale sur les déchets (p. 6543).

Observations sur les rappels au règlement de : *Gantier (Gilbert), Mazeaud (Pierre)* et *Lipkowski (Jean de) :* s'associe à l'indignation du pays à la suite du refus opposé par la Commission des Communautés européennes à la demande de reprise de l'entreprise canadienne De Havilland par Aérospatiale et par la société italienne Alenia [3 octobre 1991] (p. 4119).

- Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie (n° 2219).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 octobre 1991] :

Médicaments :

- Comité du médicament : missions et statut (p. 4126, 4127) ;
- consommation (p. 4126) ;
- dépenses de promotion : abus, plafonnement, pénalités (p. 4127) ;
- prix : réglementation (p. 4126) ;
- recherche (p. 4127, 4128).

Pharmacie : industrie pharmaceutique (p. 4126, 4127, 4128).

Sécurité sociale : dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie : régulation et maîtrise négociée (p. 4127).

Associe le Gouvernement à l'éloge funèbre de M. Gaston Monnerville [8 novembre 1991] (p. 5735).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Economie, finances et budget : Industrie et commerce extérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [8 novembre 1991] :

Affaires étrangères :

- crise du Golfe : conséquences sur le commerce extérieur (p. 5749) ;
- Etats-Unis (p. 5750, 5751, 5752) ;
- Japon (p. 5750).

Aménagement du territoire : pôles de conversion (p. 5755).

Commerce extérieur :

- balance commerciale (p. 5749) ;
- exportation : soutien ; charte nationale de l'exportation (p. 5755) ;
- G.A.T.T. : négociations de l'Uruguay Round (p. 5752, 5755) ;
- industrie : déficit du solde industriel (p. 5749).

Communautés européennes :

- affaire « De Havilland » (p. 5751) ;
- automobiles et cycles : accord C.E.E. - Japon (p. 5753) ;
- énergie : directive de démantèlement des monopoles nationaux (p. 5751, 5752) ;
- politique industrielle (p. 5751, 5752, 5753).

Enseignement supérieur : ingénieurs : école des mines (p. 5755).

Entreprises : P.M.E. - P.M.I. : aides (p. 5753, 5754).

Environnement : liens industrie/environnement (p. 5753, 5754).

Industrie :

- électronique (p. 5751, 5752, 5753) ;
- investissements matériels (p. 5749, 5750) ;
- qualité-normalisation-métrologie (p. 5755).

Ministère de l'industrie et du commerce extérieur :

- crédits du commerce extérieur : montant, évolution, répartition (p. 5755) ;
- crédits de l'industrie : montant, évolution, répartition (p. 5754) ;
- dépendance du ministère des finances (p. 5748, 5749) ;
- directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (D.R.I.R.E.) (p. 5754) ;
- Fonds de redéveloppement industriel (F.R.I.) (p. 5755) ;
- structure (p. 5748, 5749).

Parlement : rôle et information (p. 5751).

Politique économique : situation (p. 5749).

Politique industrielle (p. 5749, 5750, 5751, 5753, 5754).

Recherche : recherche industrielle (p. 5754).

Secteur public :

- financement (p. 5754) ;
- privatisation (p. 5753, 5754, 5755).

Travail : droit du travail : évolution (p. 5754).

Réponses aux questions :

Aménagement du territoire : pôles de conversion :

- Finorpa (M. Marc Dolez) (p. 5778) ;
- régions minières (MM. Jean-Pierre Kucheida, Marc Dolez, Albert Facon) (p. 5773, 5778).

Automobiles et cycles :

- bicyclettes : importations en provenance de Chine (MM. Lucien Richard, Michel Cartelet) (p. 5775) ;
- équipementiers et sous-traitants (MM. Jacques Masdeu-Arus, Jacques Brunhes, Guy Bêche) (p. 5759, 5770, 5777) ;
- industrie automobile : salaires, formation (M. Jacques Brunhes) (p. 5770).

Communautés européennes :

- automobiles et cycles : accord C.E.E. - Japon (MM. Jacques Masdeu-Arus, Guy Bêche) (p. 5759, 5776, 5777) ;
- clause de sauvegarde : article 10 du règlement communautaire 3420-83 (M. Lucien Richard) (p. 5775) ;
- encadrement des importations : produits en provenance de Chine et de Corée (M. Michel Cartelet) (p. 5775, 5779, 5780) ;
- énergie : directive de démantèlement des monopoles nationaux (M. Marcelin Berthelot) (p. 5761).

Communes :

- La Ciotat : chantiers (Mme Muguette Jacquaint) (p. 5762) ;
- Mondeville : fermeture du site (M. Francis Saint-Ellier) (p. 5765, 5766) ;
- Orléans (p. 5780).

Coopération et développement : Afrique : politique minière et recherche (M. Claude Bourdin) (p. 5780).

Départements :

- Charente : Papeteries de La Couronne : plan social (M. Georges Chavanes) (p. 5763) ;
- Nord (M. Marc Dolez) (p. 5778) ;
- Tarn (Mme Jacqueline Alquier) (p. 5776).

Entreprises : P.M.E. - P.M.I. : méconnaissance des modalités d'assurance de la COFACE (Mme Jacqueline Alquier) (p. 5776).

Environnement : déchets industriels (M. Jean-Marie Demange) (p. 5761).

Industrie :
- chaussure : concurrence des importations d'Asie (M. Georges Durand) (p. 5774, 5775) ;
- construction navale (Mme Muguette Jacquaint) (p. 5762) ;
- matériel agricole et de travaux publics : usine Case-Poclain (M. Albert Facon) (p. 5778) ;
- sidérurgie : Usinor-Sacilor (M. Francis Saint-Ellier) (p. 5765, 5766).

Installations classées : enquêtes publiques (M. Jean-Marie Demange) (p. 5761).

Mines et carrières :
- bassin de Carmaux (M. Jean-Pierre Kucheida) (p. 5773) ;
- bassin de La Mûre (p. 5773) ;
- Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) (M. Claude Bourdin) (p. 5780) ;
- Charbonnages de France (MM. Jean-Marie Demange, Jean-Pierre Kucheida) (p. 5760, 5764, 5772, 5773) ;
- Entreprise minière et chimique (E.M.C.) (M. Jean-Pierre Baeumler) (p. 5772) ;
- Houillères : patrimoine immobilier (M. Jean-Pierre Kucheida, Mme Muguette Jacquaint) (p. 5764, 5771) ;
- Mines et potasses d'Alsace : avenir de la potasse (M. Jean-Pierre Baeumler) (p. 5772).

Plan : plans productiques régionaux (M. Marc Dolez) (p. 5779).

Recherche : Agence nationale de revalorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) (M. Jacques Masdeu-Arus) (p. 5759, 5770).

Régions :
- Lorraine (M. Jean-Marie Demange) (p. 5761) ;
- Nord - Pas-de-Calais (M. Jean-Pierre Kucheida, Mme Muguette Jacquaint, MM. Marc Dolez, Albert Falcon) (p. 5764, 5771, 5773, 5778).

Vote des crédits :

Demande la réserve des crédits : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5780).

Après l'article 62 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 de M. Gilbert Gantier (prévoit que le Gouvernement devra présenter, avant le 30 mai 1992, un rapport sur l'évolution et l'utilisation par la COFACE des fonds publics dont elle bénéficie) (p. 5781).

SUBLET (Marie-Josèphe)

Député du Rhône

(14e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires sociales et intégration : affaires sociales et intégration) [9 octobre 1991] (p. 4395).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome III : **affaires sociales et intégration : affaires sociales et intégration (n° 2256)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation dans les banlieues :** banlieues : développement social, perspectives ; dotation du fonds social urbain : multiplication par cinq en quatre ans ; policiers : formation au sein des H.L.M. ; sous-préfets : nominations dans les quartiers difficiles [3 avril 1991] (p. 643, 644).

orales sans débat :

- **n° 375,** posée le 9 avril 1991 : **risques technologiques (lutte et prévention)** (p. 1008). Appelée le 12 avril 1991 : directive Seveso : application en France ; information des populations ; inspection des installations classées : renforcement des effectifs (p. 1108, 1109).

- **n° 374,** posée le 9 avril 1991 : **chimie (entreprises : Rhône)** (p. 1008). Appelée le 12 avril 1991 : Lyon ; Rhône-Poulenc : emploi et activité ; nouvelles gammes de produits (nécessité) (p. 1110, 1111).

- **n° 512,** posée le 3 décembre 1991 : **postes et télécommunications (bureaux de poste : Rhône)** (p. 7116). Appelée le 6 décembre 1991 : Vénissieux : agence des Minguettes : fonctionnement ; personnel : insuffisance ; agents d'accueil interprètes : mise en place ; agents : reclassification (p. 7286, 7287).

- **n° 513,** posée le 3 décembre 1991 : **difficultés des entreprises (créances et dettes)** (p. 7117). Appelée le 6 décembre 1991 : dépôts de bilan : accroissements ; conséquences pour les clients, les fournisseurs et les sous-traitants ; projet de loi au printemps 1992 (p. 7287).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 mai 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : acteurs sociaux : rôle (p. 2390).

Ordre public : sécurité (p. 2390).

Villes et banlieues : concertation (p. 2390).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Article 4 *(peines complémentaires nouvelles applicables au travailleur clandestin) :*

- *ses observations* (p. 4424) ;

Travail clandestin : mission interministérielle de lutte contre le trafic de main-d'œuvre (p. 4424).

Article 10 *(rôle de l'O.M.I. dans la délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *ses observations* (p. 4430).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Avant l'article 2 A :

- *son* amendement n° 35 (autorise les fonctionnaires compétents pour la lutte contre le travail clandestin à se communiquer réciproquement les renseignements et documents nécessaires à leur mission) : adopté (p. 6970).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [22 octobre 1991] :

Action sociale et solidarité nationale :
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : croissance (p. 4822) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : insertion (p. 4822).

Personnes âgées :
- dépendance : établissements d'accueil (p. 4820) ;
- dépendance : maintien à domicile (p. 4821) ;
- dépendance : prise en charge (p. 4820, 4821).

Professions sociales :
- travail social : mutations (p. 4821) ;
- travailleurs sociaux et assistantes sociales : formation, statut (p. 4821).

Retraites : pensions : revalorisation et pouvoir d'achat (p. 4822).

Sécurité sociale : dépenses d'assurance sociale, solidarité nationale (p. 4821).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

Entreprises :
- gestion prévisionnelle de l'emploi (p. 5390) ;
- licenciements : application de la loi n° 89-549 du 2 août 1989 relative à la prévention du licenciement économique (p. 5390) ;
- licenciements : conseiller du salarié : application (p. 5390).

Recherche et technologie. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Industrie : chimie : Rhône-Poulenc : situation de l'emploi (p. 5605).

- Projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1991] :

Accidents du travail :
- classification (p. 6337) ;
- statistiques : dégradation (p. 6336).

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : moyens et compétences (p. 6337).

Communautés européennes : Europe sociale : méthode et signification (p. 6336).

Environnement : plan national pour l'environnement : application dans les entreprises (p. 6337).

Entreprises :
- environnement : bilan écologique (p. 6337) ;
- sous-traitance : sécurité (p. 6337).

Prévention et sécurité intégrée : signification (p. 6336).

Travail : travail précaire : sécurité (p. 6337).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(principes généraux de prévention) :*

Article L. 230-2 du code du travail (obligations générales des chefs d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (soumet à la vigilance du chef d'établissement les procédés de fabrication et les aménagements ou modifications d'installations) : adopté (p. 6346).

Après l'article 19 :

- *soutient* l'amendement n° 16 corrigé de la commission (établit la consultation et l'information du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par le chef d'établissement sur les documents établis à l'intention des autorités publiques chargées de la protection de l'environnement) : adopté après modifications (p. 6358).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) : compétences : environnement (p. 7968).

Travail : inspection du travail : compétences (p. 7968).

Commission mixte paritaire :

Rapporteur suppléant.

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) : compétences : environnement (p. 8307).

Entreprises : sécurité : responsabilité des salariés (p. 8306, 8307).

Travail : inspection du travail : compétences (p. 8307).

SUCHOD (Michel)

Député de la Dordogne

(2e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2014) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342) [21 novembre 1991] (p. 6472).

Rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à la maîtrise effective des flux migratoires (n° 2324) [12 décembre 1991] (p. 7710).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2342), relatif aux **recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2467)** [12 décembre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Industries d'armement : Société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.) : dotation en capital (p. 5954).

- Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 2293).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Banques et établissements financiers : chèques sans provision : renforcement du contrôle et obligation de payer (p. 7082).

Chèques :
- chèques sans provision : système actuel de l'interdiction bancaire : insuffisances (p. 7082) ;

- chèques sans provision : projet de loi : interdiction bancaire, sanctions financières et dépénalisation (p. 7082) ;
- chèques sans provision : remboursement (p. 7082) ;
- garantie bancaire : montant (p. 7082) ;
- utilisation et impayés : accroissement (p. 7081).

Commerce et artisanat : chèques sans provision : principales victimes (p. 7081).

Lois : loi sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement :
- entrée en vigueur : date (p. 7082) ;
- intérêt et nécessité (p. 7081).

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Article 2 *(art. 57-1 et 57-2 du décret du 30 octobre 1935) (définition de la carte de paiement ; irrévocabilité de l'ordre de paiement par carte) :*

- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (prévoit un régime de protection du titulaire d'une carte bancaire en cas d'utilisation frauduleuse de cette carte) (p. 7089).

Article 4 *(art. 65-3 du décret du 30 octobre 1935) (recouvrement de la faculté d'émettre des chèques) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jean-Pierre Philibert (supprime l'envoi automatique d'un certificat de non-paiement au possesseur d'un chèque sans provision présenté depuis plus d'un mois) (p. 7102).

Explications de vote :

Chèques : chèques sans provision : dépénalisation (p. 7113).

Vote pour du groupe socialiste (p. 7113).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (n° 2342).

Première lecture [17 décembre 1991] :

Rapporteur suppléé par : *Michel (Jean-Pierre)* (p. 8005).

SUEUR (Jean-Pierre)

Député du Loiret

(1re circonscription)

Socialiste

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Plan social étudiant : bourses : augmentation ; logements étudiants ; prêts bancaires ; rénovation des universités [3 avril 1991] (p. 655).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- Bonrepaux (Augustin) : solidarité rurale : dotation de développement rural (D.D.R.) : péréquation de la taxe professionnelle ; gestion de l'espace : nouvelles dispositions législatives ; propos tenus par le Président de la République à Chinon ; dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) : rapport [30 octobre 1991] (p. 5318, 5319).

- Royer (Jean) : rémunération des personnels territoriaux : libre gestion des collectivités locales ; dotation globale de fonctionnement des grandes villes : montant ; régimes indemnitaires : égalité : nécessité ; décret du 6 septembre 1991 : grille de parité et enveloppe indemnitaire [20 novembre 1991] (p. 6381, 6382).

orales sans débat de :

- Frédéric-Dupont (Edouard) (n° 499) : anciens combattants et victimes de guerre (monuments commémoratifs : Var) : conquête de l'Indochine : soldats morts pour la France ; Fréjus : nécropole nationale [29 novembre 1991] (p. 6785, 6786).

- Moutoussamy (Ernest) (n° 503) : D.O.M. - T.O.M. (D.O.M. : cinéma) : salles de cinéma : développement ; aides de l'Etat à la création artistique des D.O.M. [29 novembre 1991] (p. 6786, 6787).

- Bonnet (Alain) (n° 504) : enseignement maternel et primaire (fonctionnement) : zones rurales : fermeture de classes ; mission de réflexion : création ; carte scolaire : classement des départements en cinq groupes [29 novembre 1991] (p. 6787, 6788, 6789).

- Bourg-Broc (Bruno) (n° 500) : enseignement (fonctionnement) : décentralisation : Etat et collectivités locales : rôles et charges respectifs [29 novembre 1991] (p. 6789, 6790).

- Reymann (Marc) (n° 501) : police (fonctionnement) : sécurité des biens et des personnes ; police de proximité ; départementalisation de la police [29 novembre 1991] (p. 6790, 6791).

- Jean-Baptiste (Henry) (n° 529) : D.O.M. - T.O.M. (Mayotte) : statut diplomatique ; référendum : consultation prévue par les lois de 1976 et 1979 [20 décembre 1991] (p. 8294, 8295).

- Brocard (Jean) (n° 530) : anciens combattants et victimes de guerre (politique et réglementation : Alpes-Maritimes) : Vence : domaine de La Conque : foyer des veuves de guerre [20 décembre 1991] (p. 8295, 8296).

- Laurain (Jean) (n° 532) : anciens combattants et victimes de guerre (politique et réglementation : Alpes-Maritimes) : Vence : domaine de La Conque : foyer des veuves de guerre ; retraitées : maintien dans les lieux durant la réfection [20 décembre 1991] (p. 8296, 8297).

- Barate (Claude) (n° 527) : police (fonctionnement : Pyrénées-Orientales) : Perpignan : délinquance : progression ; effectifs de policiers ; police urbaine : renforcements [20 décembre 1991] (p. 8297, 8298, 8299).

INTERVENTIONS

En qualité de député :

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [17 avril 1991] :

Inscrit contre l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 1311).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : exception d'irrecevabilité (objet) (p. 1311).

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle des fonds collectés (p. 1312).

Associations d'utilité sociale (p. 1312).

Bénévolat :
- congé de représentation et couverture sociale (p. 1312, 1313) ;
- formation (p. 1313).

Droits de l'homme et libertés publiques : liberté d'association : bloc de constitutionnalité (p. 1312).

Entreprises : charges constituées par les absences autorisées (p. 1313).

Impôts et taxes : fiscalité des associations (clarification) (p. 1313).

Vie associative : projet d'ensemble (p. 1313).

Discussion des articles [17 avril 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *ses observations* (p. 1327).

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Béquet (oblige les organismes faisant appel à la générosité publique à déclarer leur campagne à la préfecture) (p. 1332) ;
- *soutient* l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Béquet (oblige les organismes faisant appel à la générosité publique à établir, pour chaque campagne, un compte d'emploi des ressources collectées auprès du public) : adopté après modifications (p. 1334) ;
- *soutient* l'amendement n° 28 rectifié de M. Jean-Pierre Béquet (dispose que les observations formulées par la Cour des comptes sont adressées au président de l'organisme faisant appel à la générosité publique qui doit les communiquer au conseil d'administration et à l'assemblée générale) : adopté (p. 1336) ;
- *soutient* l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Béquet (précise l'objet du décret d'application) : adopté (p. 1336).

Explications de vote :

Vote pour du groupe socialiste (p. 1339).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2170).

Gouvernement : réflexion et dialogue (p. 2170).

Livre blanc (p. 2170).

Pensions de retraites : modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2170).

Retraite par répartition ou capitalisation (p. 2170).

Retraités : rôle dans la société (p. 2170, 2171).

Solidarité entre les générations (p. 2170).

En qualité de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales :

- Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles (n° 1748).

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [15 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Georges Colombier (dispose que lorsqu'une zone d'activité économique se situe sur le territoire d'une ville nouvelle et sur celui d'une commune limitrophe et que cette zone est comprise dans le périmètre d'intervention d'un établissement public d'aménagement des villes nouvelles, le taux de taxe professionnelle de la zone d'activité économique peut être aligné sur celui de la ville nouvelle) (p. 4473) ;

Impôts locaux : taxe professionnelle (p. 4474).

Article 4 *(relations financières entre la communauté ou le syndicat d'agglomération nouvelle et les communes membres) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de M. Georges Colombier (de précision) (p. 4475) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de M. Alain Richard (précise que pour le calcul de la bonification par habitant nouveau, la dotation moyenne par habitant se réfère à l'ensemble des habitants de l'agglomération) (p. 4475) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de M. Alain Richard (précise que le complément de ressources de départ versé en 1992 est pérenne et sera éventuellement complété par de nouveaux versements les années suivantes) (p. 4475) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 de M. Alain Richard (de conséquence) (p. 4475).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Assemblée nationale : procédure d'adoption simplifiée (p. 7075).

Fonds de coopération : alimentation et répartition (p. 7075).

Proposition de loi : préparation : concertation (p. 7075).

Relations financières entre le syndicat d'agglomération nouvelle (S.A.N.) et les communes membres : répartition des charges et « dotation de référence » (p. 7075).

Sénat : modifications apportées au texte en première lecture (p. 7075).

Villes nouvelles : histoire, originalité et spécificités (p. 7075).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Intérieur. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [28 octobre 1991] :

Administration : préfets : contrôle de légalité (p. 5189).

Collectivités locales et finances locales :
- budgets locaux : consolidation (p. 5189) ;
- coopération intercommunale et projet de loi sur l'administration territoriale de la République (p. 5188, 5189) ;
- crédits : répartition et évolution (p. 5185) ;
- dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 5185, 5186) ;
- dotations de l'Etat et perte de responsabilité financière (p. 5185) ;
- fonction publique territoriale : statut et régime indemnitaire (p. 5187, 5188) ;
- fonds de compensation de la T.V.A. (p. 5187) ;
- transferts de charges et compensation financière (p. 5185) ;
- universités : financement (p. 5185).

Communes : solidarité intercommunale : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de développement rural (D.D.R.) (p. 5186, 5187) (p. 5186).

Impôts locaux :
- accroissement (p. 5186) ;
- péréquation fiscale (p. 5187) ;
- taxe professionnelle : dotation de compensation (p. 5187).

Réponses aux questions :

Collectivités locales et finances locales :
- commune de Verneuil-sur-Seine : condamnation financière par le Conseil d'Etat : aide de l'Etat (M. Jean-Louis Debré) (p. 5198) ;
- coopération intercommunale : accroissement des incitations financières (M. Augustin Bonrepaux) (p. 5200) ;
- fonds de compensation de la T.V.A. : réforme des régles d'attribution et effet rétroactif (M. Augustin Bonrepaux) (p. 5200).

Communes :
- commune de Verneuil-sur-Seine : éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) (M. Jean-Louis Debré) (p. 5197) ;
- « dotation de développement rural » (D.D.R.) : création et mécanisme (p. 5200) ;
- emplois permanents à temps partiel : complexité du régime (M. René Dosière) (p. 5915).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Première lecture :

Principaux thèmes développés [19 novembre 1991] :

Accidents du travail : sapeurs-pompiers volontaires (p. 6280, 6290).

Départements :
- service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) : versement des prestations de sécurité sociale aux sapeurs-pompiers volontaires (p. 6280, 6290, 6291) ;

- transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 6280, 6281, 6290).

Incapacité de travail : sapeurs-pompiers volontaires : indemnité (p. 6280, 6281, 6290).

Maladies professionnelles : sapeurs-pompiers volontaires : malaises cardiaques (p. 6291).

Santé publique : services d'aide médicale urgente (S.A.M.U.) : sapeurs-pompiers : coordination (p. 6280).

Sapeurs-pompiers :
- classification (p. 6279) ;
- corps et gestion (p. 6279) ;
- ministère de l'intérieur : restructuration (p. 6280).

Sapeurs-pompiers volontaires :
- catégories socioprofessionnelles : appartenance (p. 6289) ;
- disponibilité (p. 6289) ;
- formation (p. 6290) ;
- hommage (p. 6279) ;
- jeunes volontaires de seize à dix-huit ans (p. 6289) ;
- statut (p. 6279, 6290).

Sécurité civile :
- « départementalisation » (p. 6290) ;
- équipement : achat de Canadair (p. 6280, 6289, 6290).

Sécurité sociale :
- protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires (p. 6280) ;
- tiers payant (p. 6281).

Service national : sapeurs-pompiers volontaires (p. 6280, 6291).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(droits du sapeur-pompier volontaire en cas d'accident ou de maladie lié au service) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 2 de M. Gilbert Millet (interdit le licenciement d'un sapeur-pompier volontaire victime d'un accident survenu ou d'une maladie contractée à l'occasion de son service) (p. 6292) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de la commission (de précision) (p. 6292).

Article 5 *(indemnité journalière) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 de la commission (supprime, pour ce qui concerne le montant de l'indemnité journalière, la référence à des limites) (p. 6294).

Article 6 *(versement des indemnités journalières et des frais funéraires et répartition de la charge des prestations) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 28 de M. Patrick Ollier (de cohérence) (p. 6295).

Article 7 bis *(participation financière de l'Etat) :*

- *favorable* à l'amendement n° 18 de la commission (précise que l'Etat participe pour moitié au règlement des dépenses liées au versement des prestations de soins en nature non couvertes par la sécurité sociale) (p. 6296).

Article 9 *(rente d'invalidité) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de la commission (établit les règles applicables aux sapeurs-pompiers volontaires âgés de moins de dix-huit ans) (p. 6297).

Article 14 *(prise en charge par l'Etat) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Millet (dispose que les allocations, rentes, pensions et indemnités sont incessibles et insaisissables) (p. 6298).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de la commission (établit la gratuité des actes de l'état civil et des pièces à produire à l'appui des demandes d'allocation par les sapeurs-pompiers volontaires) (p. 6298).

Article 16 *(modification du code de la sécurité sociale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 21 corrigé de la commission (réaffirme le double principe de la dispense du ticket modérateur et du forfait hospitalier et de la prise en charge par le service départemental des frais médicaux liés à la blessure ou à la maladie imputable au service)

Article 17 *(droit d'option en faveur des sapeurs-pompiers volontaires ayant la qualité de fonctionnaire à titre principal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de M. Gilbert Millet (précise que les intéressés ou les ayants cause peuvent exercer leur droit d'option dans un délai d'un an à compter de la date de l'accident) (p. 6299).

Article 19 *(abrogation de dispositions du code des communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 23 de la commission (abroge les dispositions du code des communes reprises par le projet de loi) (p. 6300).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Parlement : commission mixte paritaire : accord (p. 8314).

Sapeurs-pompiers volontaires :
- disponibilité (p. 8314).
- hommage (p. 8314).

- Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé du code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 novembre 1991] :

Assemblée nationale :
- absentéisme et augmentation du nombre de députés (p. 6494) ;
- « inutilité » de ses travaux (p. 6493, 6495).

Campagnes électorales : financement, sondages et publicité politique : contrôle et limitation (p. 6494, 6495).

Code électoral : conseils régionaux : effectifs et répartition des sièges entre départements (p. 6493, 6494).

Collectivités locales : dotations de l'Etat : retard de versement (p. 6494).

Démographie : recensement de 1990 (p. 6494).

Elections législatives : mode de scrutin : modification (p. 6494, 6495).

Elus locaux : projet de loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux (p. 6495).

Projet de loi :
- opportunité (p. 6494, 6495) ;
- Sénat : rejet du texte en première lecture (p. 6493).

Régions : région Ile-de-France : effectifs du conseil régional (p. 6494).

Sièges : « inflation depuis 1981 » (p. 6493).

Observations sur le rappel au règlement de : *Raoult (Eric)* (p. 6496).

Discussion des articles [25 novembre 1991] :

Article 1er *(modification du tableau déterminant l'effectif des conseils régionaux et la répartition des sièges entre départements) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 1 de M. Jean-Louis Masson (propose que le nombre total des conseillers régionaux reste celui fixé pour les élections de 1986 et que, dans cette limite, chaque recensement national soit suivi d'un ajustement de la répartition des sièges entre départements) (p. 6497).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Louis Masson (dispose que la commission de contrôle des comptes de campagne se prononce dans un délai de cinq mois pour toute élection organisée dans le cadre d'un renouvellement général) (p. 6497, 6498).

Article 1er bis *(utilisation d'urnes non transparentes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 3 de M. Jean-Louis Masson (propose que l'urne transparente soit exigée pour le prochain scrutin régional) (p. 6499).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1561).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 6751).

Communes : dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6731, 6737, 6750, 6751, 6752).

Coopération intercommunale :
- généralités et libre adhésion (p. 6730, 6749, 6750, 6751) ;
- commission départementale (p. 6731) ;
- communautés de communes et communautés de villes : création, compétences et régime fiscal (p. 6730, 6731, 6751) ;
- communautés urbaines, districts, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes (p. 6749).

Décentralisation : bilan, difficultés, relance (p. 6730, 6749).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) (p. 6731, 6751).

Enseignement supérieur : collectivités locales : compétences (p. 6750).

Etat : déconcentration : intérêt et extension actuelle (p. 6750, 6751).

Impôts locaux : taxe professionnelle : spécialisation et harmonisation (p. 6730).

Parlement : Assemblée nationale : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 6749).

Discussion des articles [28, 29 et 30 novembre 1991] :

Article 1er supprimé par le Sénat *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 245 de M. Gilbert Millet (énonce les principes sur lesquels est fondé le projet de loi et propose une définition de la décentralisation) (p. 6755) ;
- *favorable* à l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6755).

Article 4 *(rôle du préfet de région) :*

- *ses observations* (p. 6757) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 246 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6757).

Article 5 bis *(appui technique des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 28 de la commission (de coordination) (p. 6758) ;
- *favorable* à l'amendement n° 29 de la commission (de précision) (p. 6758).

Article 6 bis supprimé par le Sénat *(saisine du médiateur) :*

- *favorable* à l'amendement n° 32 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6758).

Article 6 ter nouveau *(commission départementale chargée d'examiner le fonctionnement des services publics) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 33 de la commission (de suppression) (p. 6759).

Avant l'article 6 quater :

- *défavorable* à l'amendement n° 35 de la commission (de suppression) (p. 6759).

Article 6 quater nouveau *(indemnité de retraite des maires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 34 de la commission (de suppression) (p. 6760).

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 247 de M. Gilbert Millet (supprime la disposition qui réserve aux seules communes de plus de 10 000 habitants l'organisation d'un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) (p. 6760) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil de population exigé pour pouvoir organiser un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires) (p. 6761).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de la commission (abaisse à 3 500 habitants le seuil de population fixé pour que les documents budgétaires soient assortis d'annexes) (p. 6761) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 40 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en ce qui concerne les données à fournir dans le cadre de l'information sur la situation financière de la commune) (p. 6762) ;
- *soutient* l'amendement n° 299 du Gouvernement (complète la liste des ratios à fournir dans le cadre de l'information sur la situation financière de la commune) : devenu sans objet (p. 6762) ;
- *soutient* l'amendement n° 298 du Gouvernement (précise que seuls les organismes au bénéfice desquels la commune a versé une subvention supérieure à 500 000 F représentant plus de 50 p. 100 de leur budget présentent un bilan de leur dernier exercice) : rejeté (p. 6762) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de la commission (de coordination) (p. 6762).

Article 11 bis nouveau *(débat annuel dans les communes membres d'un établissement public de coopération) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 48 de la commission (de suppression) (p. 6763).

Article 14 *(publication dans la presse locale des décisions prises en matière d'intervention économique) :*

- *soutient* l'amendement n° 300 du Gouvernement (dispose que les décisions d'intervention économique prises par un établissement public de coopération intercommunale sont publiées quelle que soit la taille des communes membres) : rejeté (p. 6766).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6766) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 336 de M. André Rossinot (dispose que le conseil supérieur de l'audiovisuel établit un rapport annuel sur la retransmission audiovisuelle des séances du conseil municipal) à l'amendement n° 60 de la commission (p. 6767).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (rétablit l'intitulé du chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes adopté en première lecture à l'Assemblée nationale) (p. 6767) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 249 de M. Gilbert Millet (intitule le chapitre V du titre II du livre Ier du code des communes : « participation des habitants aux affaires de la commune ») (p. 6767).

Article L. 125-1 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 250 de M. Gilbert Millet (dispose que les habitants de la commune peuvent être consultés sur toutes décisions les concernant même lorsqu'elles ne relèvent pas des compétences communales) (p. 6768) ;
- *favorable* à l'amendement n° 63 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6768).

Article L. 125-2 du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 64 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la demande de délibération doit émaner de la majorité du conseil municipal) (p. 6768).

Article L. 125-7 nouveau du code des communes :

- *favorable* à l'amendement n° 66 de la commission (de suppression) (p. 6769).

Article 16 *bis* nouveau *(consultation des électeurs de la commune membre d'un groupement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 68 de la commission (de suppression) (p. 6769).

Article 17 supprimé par le Sénat *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *favorable* à l'amendement n° 69 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6792) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 309 du Gouvernement (précise que les associations locales peuvent faire partie de comités consultatifs) à l'amendement n° 69 de la commission : adopté (p. 6792).

Avant l'article 19 :

- *défavorable* à l'amendement n° 359 de M. Jean-Paul Virapoullé (intitule le comité économique et social de région « Conseil économique et social régional ») (p. 6792).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 70 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6792) ;
- *favorable* aux amendements n°s 71 et 72 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6792).

Article 20 supprimé par le Sénat *(participation des représentants des usagers au fonctionnement des services publics locaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 73 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6793) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 310 du Gouvernement (prévoit que les associations représentatives d'usagers sont présentes dans les commissions consultatives compétentes pour la gestion des services publics locaux) à l'amendement n° 73 de la commission ; le rectifie oralement (p. 6793, 6794) : retiré (p. 6794) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 392 de M. René Dosière (prévoit que les associations d'usagers sont présentes dans les commissions consultatives compétentes pour la gestion des services publics locaux) à l'amendement n° 73 de la commission (p. 6794).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie - utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-2 du code des communes :

- *défavorable* à l'amendement n° 251 de M. Gilbert Millet (précise que la mise à disposition de locaux communaux pour des partis politiques, associations ou syndicats ne dépend pas d'une décision du maire) (p. 6795) ;
- *favorable* à l'amendement n° 75 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6795).

Article L. 318-3 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de la commission (de coordination) (p. 6795).

Article 23 *(réunions facultatives du conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 319 de M. Gilbert Millet (propose que la convocation du conseil municipal soit obligatoire lorsque un cinquième des membres dudit conseil en fait la demande) (p. 6796) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 77 de la commission (de coordination) (p. 6796) ;

Demande la réserve des votes sur les amendements et les articles venant en discussion : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6796).

- *ses observations* sur l'amendement n° 78 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6796).

Article 24 *(convocation du conseil municipal) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 80 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6797).

Article 26 supprimé par le Sénat *(questions orales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime l'obligation de transmettre les questions orales au maire un jour franc avant le début de la séance) (p. 6797).

Après l'article 26 *bis* :

- *favorable* à l'amendement n° 326 de la commission (dispose que les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale fonctionnent sur le modèle des conseils municipaux) (p. 6798) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 86 de la commission (élargit la composition des bureaux d'adjudication et des commissions d'appel d'offre et prévoit leur désignation à la proportionnelle) (p. 6798, 6799) ;

Constitution : domaine de la loi et du règlement (art. 34) (p. 6798, 6799).

Marchés publics : code : réforme (p. 6798, 6799).

- *ses observations* sur l'amendement n° 87 de la commission (de coordination) (p. 6800).

Article 30 *bis* *(rémunération des représentants des collectivités locales au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte) :*

- *favorable* à l'amendement n° 92 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6801) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 273 de M. Bernard Derosier (précise que les élus locaux mandataires de collectivités territoriales ne doivent pas être assimilés à des entrepreneurs de services municipaux en ce qui concerne les règles d'éligibilité) à l'amendement n° 92 de la commission (p. 6801, 6802).

Article 31 *bis* nouveau *(délai de transmission des actes des collectivités territoriales) :*

- *favorable* à l'amendement n° 93 de la commission (de suppression) (p. 6802).

Après l'article 32 :

- *soutient* l'amendement n° 301 du Gouvernement (prévoit, lorsque le budget communal a été réglé par le préfet, que le ou les budgets supplémentaires afférents à cet exercice, ainsi que le budget primitif de l'année suivante lorsqu'il reprend un déficit, sont transmis à la chambre régionale des comptes) (p. 6802) : vote réservé (p. 6803) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;
- *soutient* l'amendement n° 302 du Gouvernement (prévoit la possibilité pour le représentant de l'Etat de saisir la chambre régionale des comptes en cas d'absence de vote ou de transmission du compte administratif) (p. 6802) : vote réservé (p. 6803) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Article 33 *(contrôle de la chambre régionale des comptes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 94 de la commission (étend les possibilités de saisine et les pouvoirs de contrôle des chambres régionales des comptes en ce qui concerne les organismes aidés par les collectivités locales et les conventions de marchés ou de délégation de service public) (p. 6804) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 386 du Gouvernement (applique à la gestion même des collectivités locales les dispositions prévues par l'amendement et prévoit que les chambres régionales des comptes peuvent requérir, par décision motivée, la publicité des avis rendus) à l'amendement n° 94 de la commission (p. 6804, 6805) ; le rectifie oralement : vote réservé (p. 6805) ; adopté : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Observations sur le rappel au règlement de : *Lequiller (Pierre)* (p. 6810).

Après l'article 33 :

- *favorable* à l'amendement n° 95 de la commission (dispose que l'arrêté des comptes communaux doit être effectif au 1er juin de l'année suivant l'exercice et ramène à un mois le délai pendant lequel les chambres régionales des comptes peuvent faire des propositions pour assurer l'équilibre du budget communal) (p. 6811).

Article 34 *(recours à des experts par la chambre régionale des comptes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 97 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6812).

Après l'article 34 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 304 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel étend aux communes les dispositions du plan comptable de 1982 en matière d'amortissement et de provisions) (p. 6812, 6813) : retiré (p. 6813) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 338 de M. André Rossinot (précise que l'arrêté ministériel est pris après consultation du comité des finances locales) à l'amendement n° 304 du Gouvernement (p. 6812) ;
- *soutient* l'amendement n° 303 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel rend obligatoire la tenue d'une comptabilité administrative des dépenses engagées par la commune dans les conditions fixées par arrêté ministériel) (p. 6813) : vote réservé (p. 6814) ; adopté après modifications : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 337 de M. André Rossinot (précise que l'arrêté ministériel est pris après avis du comité des finances locales) à l'amendement n° 303 du Gouvernement (p. 6814) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 327 de la commission (supprime la présentation de la comptabilité en annexe du compte administratif) à l'amendement n° 303 du Gouvernement (p. 6814).

Après l'article 35 :

- *défavorable* à l'amendement n° 18 de M. Georges Chavanes (dipose que lorsque le produit des quatre impôts locaux levés par une collectivité locale dépasse 80 p. 100 du produit obtenu en appliquant les taux plafond nationaux, cette collectivité peut saisir la chambre régionale des comptes compétente d'une demande d'annulation ou de consolidation de la dette) (p. 6815) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 19 de M. Georges Chavanes (dipose que les élus locaux ainsi que les ordonnateurs élus d'établissements publics locaux sont justiciables de la cour de discipline budgétaire) (p. 6816) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Georges Chavanes (dipose que la responsabilité de l'Etat est engagée en cas de défaut de fonctionnement normal du contrôle de légalité des actes budgétaires locaux) (p. 6817).

Avant l'article 36 :

- *favorable* à l'amendement n° 379 de M. Christian Pierret (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6817).

Article 36 *(délégation parlementaire d'évaluation de la décentralisation) :*

- *ses observations* (p. 6819) ;

Institut des collectivités territoriales et des services publics locaux : rétablissement (p. 6819).

- *favorable* à l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6819) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 400 de M. André Rossinot (prévoit la présence de représentants français au Parlement européen au sein de l'institut) à l'amendement n° 99 de la commission (p. 6819).

Avant l'article 36 *bis* nouveau :

- *favorable* à l'amendement n° 100 de la commission (de suppression) (p. 6819).

Article 36 *bis* *(régionalisation des universités) :*

- *ses observations* (p. 6822) ;

Administration : « délocalisations » (E.N.A.) (p. 6822).

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » et compétence des collectivités locales (p. 6822).

- *favorable* aux amendements nos 101 de la commission et 252 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6824) ;

Enseignement supérieur : plan « Université 2000 » (p. 6824).

Régions : contrat de plan Etat-région (p. 6824).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *favorable* aux amendements identiques nos 109 de la commission et 260 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6833, 6842).

Article 36 *undecies* nouveau *(pouvoirs de police du maire de Paris) :*

- *favorable* à l'amendement n° 110 de la commission (de suppression) (p. 6843, 6844).

Article 36 *duodecies* nouveau *(pouvoirs des personnels du service des parcs et jardins) :*

- *favorable* à l'amendement n° 111 de la commission (de suppression) (p. 6844).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 361 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise qu'il s'agit de l'avis du Conseil économique et social régional) à l'amendement n° 114 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6845).

Après l'article 46 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 287 de M. André Rossinot (dispose que l'un des buts des contrats Etat-région est la correction des déséquilibres existant entre les régions) (p. 6848).

Article 46 *bis* supprimé par le Sénat *(fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) :*

- *favorable* à l'amendement n° 124 de la commission (crée un fonds de correction des déséquilibres régionaux, précise son mode d'alimentation et organise la répartition de ses ressources) (p. 6850) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 387 du Gouvernement (supprime le caractère progressif du prélèvement sur les recettes fiscales des régions) à l'amendement n° 124 de la commission (p. 6850) : adopté (p. 6853) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 288 corrigé de M. André Rossinot (crée une dotation d'aide au développement régional au sein de la dotation globale de fonctionnement) (p. 6850).

Après l'article 46 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 274 de M. Gérard Saumade (propose la mise en place d'une coopération interdépartementale associant conseils généraux, conseils municipaux et conseils régionaux) (p. 6854).

Avant l'article 48 :

- *défavorable* à l'amendement n° 237 rectifié de M. Gilbert Millet (affirme le principe de l'autonomie des communes et de leur libre adhésion à la coopération intercommunale) (p. 6854).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 125 de la commission (dispose que la coopération intercommunale repose sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement) (p. 6855).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 238 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6855) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 328 de la commission (précise que le rapporteur général est choisi parmi les maires membres de la commission) (p. 6856) ;
- *favorable* à l'amendement n° 127 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour la représentation spécifique des communes associées dans le cadre des chartes intercommunales) (p. 6856).

Après l'article 49 :

- *défavorable* à l'amendement n° 324 de M. Jean-Louis Masson (autorise, dans les agglomérations de plus de 15 000 habitants, la modification par arrêté préfectoral des limites communales lorsqu'un équipement public de la commune-centre se trouve sur le territoire d'une autre commune limitrophe) (p. 6856).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 239 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6858) ;
- *favorable* à l'amendement n° 130 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6858) ;
- *favorable* à l'amendement n° 131 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; supprime l'obligation de conformité entre les propositions des communes et le projet de schéma) (p. 6858, 6861, 6862) ;

  Coopération intercommunale : libre adhésion des communes (p. 6859, 6861, 6862).
- *défavorable* au sous-amendement n° 348 de M. André Rossinot (dispose que le projet de schéma doit être conforme aux propositions des communes) à l'amendement n° 131 de la commission (p. 858, 6859) ;
- *favorable* à l'amendement n° 132 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6876) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 289 de M. André Rossinot (dispose que le schéma est transmis pour information aux chambres consulaires territoriales compétentes) (p. 6876).

Après l'article 50 :

- *favorable* à l'amendement n° 139 de la commission (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 6877, 6878) ;
- *favorable* à l'amendement n° 140 rectifié de la commission (organise la création des communautés de villes proposées par le schéma départemental, la libre détermination de leur périmètre par les communes pressenties et la possibilité pour ces dernières d'opposer un refus de participation) (p. 6879).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6880, 6881) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 350 de M. André Rossinot (supprime la fixation par arrêté préfectoral, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, de la liste des communes intéressées par la création d'une communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6881) ;
- *ses observations* sur le sous-amendement n° 389 de M. Philippe Vasseur (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6882) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 382 du Gouvernement (aligne les régles de nombre et de répartition des siéges du conseil des communautés de communes sur celles qui prévalent pour les S.I.V.O.M. et les districts) à l'amendement n° 142 de la commission : adopté (p. 6882) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 390 de M. André Rossinot (propose que l'exercice des groupes de compétences autres que les attributions de base soit déterminé à l'issue d'une période de six ans) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6883) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 412 de M. Aloyse Warhouver (précise qu'en Alsace et en Moselle les communautés de communes sont compétentes en matière de construction et d'entretien des équipements cultuels concordataires) à l'amendement n° 142 de la commission (p. 6883).

Article 53 *bis* nouveau *(modifications apportées au statut des districts) :*

- *favorable* à l'amendement n° 143 de la commission (de suppression) (p. 6883).

Après l'article 54 A :

- *favorable* à l'amendement n° 333 de M. Michel Noir (précise que les attributions et les règles de fonctionnement des communautés urbaines sont les mêmes que celles des collectivités territoriales) (p. 6885).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *favorable* à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6887) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 351 de M. André Rossinot (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6887) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 383 du Gouvernement (dispose que la réalisation de zones d'aménagement concerté - Z.A.C. - et la réhabilitation font partie des compétences des communautés de villes en matière d'aménagement de l'espace) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6888) : adopté (p. 6889) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 391 de M. André Rossinot (propose que l'exercice des groupes de compétences autres que les attributions de base soit déterminé à l'issue d'une période de six ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6889) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 384 du Gouvernement (prévoit un mécanisme de répartition des compétences entre les communautés de villes et les communautés de communes) à l'amendement n° 154 de la commission : adopté (p. 6889) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 313 de M. Serge Charles (reprend les régles de majorité qualifiée traditionnelles pour autoriser la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 6890).

Après l'article 54 :

- *favorable* à l'amendement n° 399 de M. André Billardon soutenu par M. Christian Pierret (prévoit que le nombre de vice-présidents d'une communauté urbaine est déterminé librement sans pouvoir dépasser 30 p. 100 de l'effectif du conseil) (p. 6891).

Après l'article 56 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 277 de M. Marc Dolez (fixe les règles de composition des bureaux des conseils généraux et régionaux) (p. 6894) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 278 de M. Bernard Derosier (autorise le conseil de communauté urbaine à déléguer à son bureau certaines de ses attributions, à l'exception de ses compétences en matière de budget, d'inscription des dépenses obligatoires et d'approbation du compte administratif) (p. 6894) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 279 de M. Jean-François Delahais (prévoit que lorsqu'un établissement public de coopération se transforme en un autre établissement public de coopération, il suit les règles de création du nouvel établissement) (p. 6895).

Article 56 *bis* B nouveau *(promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 170 de la commission (de suppression) (p. 6896).

Article 56 *bis* supprimé par le Sénat *(irrégularité des votes des conseils municipaux et généraux) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 364 corrigé de M. Marc Dolez (propose que les désignations opérées par les conseils municipaux et généraux dont l'irrégularité formelle n'a pas été alléguée dans la période du recours pour excès de pouvoir soient validées) (p. 6896).

Article 56 *octies* supprimé par le Sénat *(compétences des communautés urbaines en matière d'action de développement économique) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 385 du Gouvernement (supprime la création de zones d'habitation et de zones de rénovation urbaine et ajoute la création de Z.A.C. à la liste des compétences reconnues aux communautés urbaines) à l'amendement n° 177 de la commission (renforce les compétences des communautés urbaines en matière de développement économique et les autorise à attribuer des fonds de concours aux communes membres) (p. 6897) : adopté (p. 6898).

Article 56 *nonies* supprimé par le Sénat *(services publics locaux de distribution de gaz) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 290 de M. André Rossinot (autorise la constitution ou l'extension de services publics locaux du gaz pour assurer une distribution dans les communes non desservies par G.D.F. après un refus ou une absence de réponse pendant six mois de cette société face à une demande de distribution) (p. 6899) ;
- *soutient* l'amendement n° 305 du Gouvernement (légalise les seuls services publics locaux du gaz en cours d'exploitation au 1er juillet 1991) (p. 6898, 6899, 6900) : adopté au scrutin public (p. 6901) ;

Services publics : monopole : « démantèlement » (p. 6899).

Article 56 *undecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 15 rectifié de M. Léonce Deprez (dispose que dans chaque département le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres) (p. 6913) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 178 de la commission (dispose que dans chaque département, à partir du 1er janvier 1993, le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres) (p. 6913) ;
- *soutient* l'amendement n° 306 du Gouvernement (dispose que, à partir du 1er janvier 1993, le service départemental d'incendie et de secours est seul compétent pour la gestion de tous les moyens de lutte contre les incendies et autres accidents, sinistres ou catastrophes) : devenu sans objet (p. 6913).

Article 56 *duodecies* supprimé par le Sénat *(départementalisation des secours) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 179 de la commission (de coordination) (p. 6913).

Article 56 *quaterdecies* supprimé par le Sénat *(interdiction de la tutelle d'une collectivité locale sur l'autre) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 180 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6913).

Article 56 *quindecies* nouveau *(statut du personnel d'assainissement des départements de la petite couronne) :*

- *favorable* à l'amendement n° 181 de la commission (de suppression) (p. 6914).

Après l'article 56 *sedecies* :

- *défavorable* à l'amendement n° 268 de M. Jean-Jacques Hyest (propose que les actions de coopération locale ayant pour but le développement économique soient menées en concertation avec les chambres consulaires) (p. 6914, 6915) ;
- *favorable* à l'amendement n° 365 corrigé de M. Marc Dolez (autorise, à titre exceptionnel, la mise en place d'un péage pour une nouvelle route express à l'ouest de Lyon) (p. 6915).

Article 57 *(taxe professionnelle de zone et taux unique de taxe professionnelle) :*

- *ses observations* (p. 6917) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 242 de M. Gilbert Millet (de suppression) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 183 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918).

Article 1609 nonies *C du code général des impôts :*

- *favorable* à l'amendement n° 184 de la commission (de suppression) (p. 6918) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 294 de M. Serge Charles (élève les majorités nécessaires pour que les communautés urbaines et les districts se substituent aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle) (p. 6919) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 295 de M. Serge Charles (dispose que les communes représentant un cinquième de la population totale doivent être favorables à la substitution des communautés urbaines et des districts aux communes membres pour la perception de la taxe professionnelle) (p. 6919).

Article 1609 nonies *D du code général des impôts :*

- *favorable* à l'amendement n° 185 de la commission (réinsère le texte de l'article 1609 *nonies* C adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 186 de la commission (propose de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de villes et les communes membres) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 187 de la commission (dispose que la commission est présidée par l'un des représentants des conseils municipaux) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 188 de la commission (dispose que la commission peut recourir à l'assistance d'experts et qu'elle rend ses conclusions l'année de la création de la communauté de villes et lors de chaque transfert de charges ultérieur) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 189 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 190 de la commission (de coordination) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 193 de la commission (précise le mode de calcul du taux moyen de taxe professionnelle) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 192 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6918) ;
- *favorable* à l'amendement n° 191 de la commission (de coordination) (p. 6918) ;
- *favorable* aux amendements nos 194, 196 et 401 de la commission (de coordination) (p. 6918) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 197 de la commission (dispose que 30 p. 100 de la dotation de solidarité communautaire sont répartis en fonction du supplément de bases de taxe professionnelle constaté dans chaque commune) (p. 6920) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 198 de la commission (précise le mode de répartition du résidu de la dotation de solidarité communautaire) (p. 6920).

Après l'article 1609 nonies *D du code général des impôts :*

- *favorable* à l'amendement n° 200 de la commission (réinsère le texte de l'article 1609 *nonies* E adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6920).

Article 57 *bis* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines et les districts d'opter pour le régime du taux unique de la taxe professionnelle) :*

- *favorable* à l'amendement n° 202 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; réserve en outre le droit d'option aux communautés urbaines et aux districts existant à la publication de la présente loi et relève la majorité requise pour le vote de cette option) (p. 6922) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 407 de M. Christian Pierret (précise qu'en cas d'option pour une taxe professionnelle unique, les communautés urbaines et les districts ne peuvent plus percevoir de fiscalité additionnelle sur les autres impôts locaux) à l'amendement n° 202 de la commission (p. 6922).

Article 59 *ter* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les communautés urbaines d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *favorable* au sous-amendement n° 344 de M. Francis Saint-Ellier (étend la disposition à toutes les communautés urbaines, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 208 de la commission (permet aux communautés urbaines existant à la publication de la présente loi d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone par un vote de leur conseil à une majorité des trois quarts) (p. 6924).

Article 59 *quater* supprimé par le Sénat *(possibilité pour les districts à fiscalité propre d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone) :*

- *favorable* à l'amendement n° 209 de la commission (permet aux districts compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et existant à la publication de la présente loi d'opter pour le régime de taxe professionnelle de zone par un vote de leur conseil à une majorité des trois quarts) (p. 6924) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 345 de M. Francis Saint-Ellier (étend la disposition à tous les districts, quelle que soit leur date de création) à l'amendement n° 209 de la commission (p. 6924).

Article 61 supprimé par le Sénat *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 211 de la commission (propose un taux de versement-transport évolutif en fonction de la population de la commune et prévoit une possibilité de majoration de 0,1 p. 100 au profit des communautés de communes, des communautés de villes, des communautés urbaines et des autorités organisatrices des transports urbains auxquelles ont adhéré les communautés précédentes) (p. 6926) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 411 de M. Christian Pierret (abaisse les taux de prélèvement de 0,1 p. 100) à l'amendement n° 211 de la commission (p. 6926) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 414 de M. Christian Pierret (ramène à 0,05 p. 100 la possibilité de majoration) à l'amendement n° 211 de la commission (p. 6926).

Après l'article 61 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 357 de M. Elie Hoarau (valide la perception du versement-transport au profit du S.I.V.O.M. de la Réunion réalisée du 1er avril 1985 au 31 décembre 1991) (p. 6926).

Après l'article 62 :

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de M. Jean Briane (modifie le mode de calcul de la dotation de péréquation de la dotation globale de fonctionnement) (p. 6927).

Après l'article 63 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 223 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des communes, perçu au titre du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et redistribué aux groupements de communes) (p. 6930, 6931) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 403 de M. Augustin Bonrepaux (supprime la référence à la moyenne nationale globale pour l'application du dispositif) à l'amendement n° 223 de la commission (p. 6930) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 404 de M. Augustin Bonrepaux (propose que le dispositif s'applique à partir de 1993) à l'amendement n° 223 de la commission (p. 6930) ;

- *soutient* l'amendement n° 394 du Gouvernement (propose que le Gouvernement présente au Parlement, avant le 15 octobre 1992, un rapport relatif aux voies de réforme possible du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) : adopté (p. 6932).

Après l'article 63 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 307 corrigé du Gouvernement (permet aux groupements de communes d'exercer leur droit d'option en faveur de la deuxième part de la dotation globale d'équipement au moment de leur création et, aux communes, d'intégrer l'effort fiscal consenti au profit du groupement à leur propre effort fiscal) (p. 6932) : adopté (p. 6933) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 311 corrigé de M. Jean Briane (élargit aux groupements de communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 10 000 habitants, pour une durée déterminée, l'exercice du droit d'option en faveur de la deuxième part de la dotation globale d'équipement) (p. 6933) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 284 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (élargit aux groupements de communes de plus de 2 000 habitants, pour une durée déterminée, l'exercice du droit d'option en faveur de la deuxième part de la dotation globale d'équipement) (p. 6933) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Jean Briane (dispose que les crédits de la dotation globale d'équipement sont répartis à égalité entre les deux parts de celle-ci et modifie le mode de calcul des crédits de la dotation globale d'équipement destinés aux groupements de communes) (p. 6934) ;

- *favorable* à l'amendement n° 280 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (dispose que les crédits de la dotation globale d'équipement sont répartis à égalité entre les deux parts de celle-ci) (p. 6934) ;

- *ses observations* sur les amendements identiques nos 7 de M. Jean Briane et 282 de M. Augustin Bonrepaux (disposent que les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine - D.S.U. - bénéficient de la majoration de la dotation globale d'équipement des communes) (p. 6934) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 corrigé de M. Jean Briane (réserve les majorations de dotation globale d'équipement aux groupements à fiscalité propre dont le potentiel fiscal est faible et aux groupements sans fiscalité propre dont la moitié au moins des communes membres remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration) (p. 6935) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 281 de M. Augustin Bonrepaux (réserve les majorations de dotation globale d'équipement aux groupements à fiscalité propre dont le potentiel fiscal est faible et aux groupements sans fiscalité propre dont la moitié au moins des communes membres remplissent les conditions pour bénéficier de la majoration) (p. 6935).

Après l'article 64 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 226 corrigé de la commission (institue une dotation particulière du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle destinée

aux communes dont l'attribution du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle a diminué du fait de la création d'un district à fiscalité propre) (p. 6936) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 227 de la commission (modifie la répartition de la première part de la dotation du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle aux dépens des communes de plus de 200 000 habitants) (p. 6936, 6937) ;

Communes : solidarité rurale (p. 6937).

- *ses observations* sur l'amendement n° 228 de la commission (dispose que le versement de la deuxième part du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle est suspendu lorsque les bases de taxe professionnelle deviennent supérieures de 10 p. 100 à leur niveau de l'année précédant l'admission au fonds) (p. 6937).

Article 64 *bis* nouveau *(versement du fonds de compensation pour la T.V.A. au profit de certaines communes urbaines et de certains districts) :*

- *soutient* l'amendement n° 308 du Gouvernement (de suppression) (p. 6938) : adopté (p. 6939).

Demande l'application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 6939).

Après l'article 64 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 293 de M. Philippe Vasseur (accroît la prise en compte de la voirie dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes de moins de 2 000 habitants) (p. 6940, 6941) ;

Assemblée nationale : Gouvernement : dépôt tardif d'un amendement instituant la dotation de développement rural (D.D.R.) (p. 6940, 6941).

Collectivités locales : dotations de l'Etat : complexité : accroissement (p. 6940, 6941).

- *défavorable* aux amendements n°s 3 rectifié de M. Patrick Ollier et 381 de M. Jean Briane (majorent la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes de moins de 2 000 habitants caractérisées par la faible densité de leur population, la faiblesse de leur potentiel fiscal à l'hectare et leur appartenance à une zone aidée par le FEDER) (p. 6942) ;

- *favorable* à l'amendement n° 380 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (majore la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes rurales les plus défavorisées en regard de leur potentiel fiscal à l'hectare et de leur densité de population) (p. 6942, 6943) ;

- *soutient* le sous-amendement n° 406 du Gouvernement (abaisse de 300 à 200 millions de F le montant de la majoration pour 1992) à l'amendement n° 380 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (p. 6942) : adopté (p. 6943) ;

- *soutient* l'amendement n° 10 du Gouvernement (prévoit un prélèvement sur l'évolution annuelle de la dotation de compensation de la taxe professionnelle afin d'assurer, au sein du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, le financement d'une dotation de développement rural - D.D.R.) (p. 6943) : adopté après modifications (p. 6945) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 418 rectifié de M. René Dosière (précise les deux cas d'exonération du prélèvement destiné au financement de la D.D.R. en 1992) à l'amendement n° 10 du Gouvernement (p. 6944, 6945) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 244 de M. Gilbert Millet (exonère du prélèvement les communes où les logements sociaux représentent plus de 20 p. 100 des résidences principales) à l'amendement n° 10 du Gouvernement (p. 6945) ;

- *soutient* l'amendement n° 11 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 6945) ;

- *soutient* l'amendement n° 12 du Gouvernement (définit les bénéficiaires de la D.D.R. et précise la répartition de ses deux parts à partir de critères tels que l'appartenance à un groupement de communes, la situation de ville-centre, le potentiel fiscal par habitant, l'effort fiscal et la population) (p. 6946) : adopté après modifications (p. 6950) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 325 de M. Jacques Barrot (propose un nouveau mode de répartition de la D.D.R. fondé sur la population et la superficie des communes et distribué par des fonds départementaux de développement rural) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6947) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 234 de la commission (relève à 35 000 habitants le plafond de population retenu pour la définition des groupements éligibles à la D.D.R.) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6948) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 332 de M. René Dosière (précise que la population de la commune la plus importante des communautés de communes éligibles à la D.D.R. ne doit pas excéder 25 000 habitants) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6948) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 235 de la commission (précise que la population de la commune la plus peuplée des communautés de communes éligibles à la D.D.R. ne doit pas excéder 20 000 habitants) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6948) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 236 de la commission (propose que la première part de la D.D.R. soit répartie entre les groupements en fonction du nombre de communes regroupées, de leur population, de leur potentiel fiscal et de leur coefficient d'intégration fiscale) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6948) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 395 de M. Philippe Vasseur (précise que la répartition de la première part de la D.D.R. est effectuée entre les départements par le comité des finances locales) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 363 corrigé de M. Augustin Bonrepaux (évalue l'importance relative des critères de répartition de la première part de la D.D.R. entre les départements) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 270 de M. Jean Briane (retire la population des communes des critères retenus pour la répartition de la première part de la D.D.R. entre les départements) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 396 de M. Philippe Vasseur (dispose que les attributions dans le département sont directement effectuées par la commission d'élus, après avis du conseil général et sur des critères comprenant les projets de développement économique des groupements, le nombre de communes intéressées, leur population, leur potentiel et leur effort fiscal et, le cas échéant, leur coefficient d'intégration fiscale) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 410 de M. Bernard Derosier (dispose que la commission d'élus évalue les attributions de la D.D.R. en fonction notamment de l'augmentation attendue des bases de fiscalité directe locale et des créations d'emplois sur le territoire de la collectivité ou du groupement considéré) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 271 deuxième rectification de M. Jean Briane (propose une majoration de la dotation pour les groupements constitués autour d'un bourg-centre de moins de 15 000 habitants) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949) ;

- *défavorable* au sous-amendement n° 272 de M. Jean Briane (supprime les dispositions qui organisent la répartition de la deuxième part de la D.D.R., destinée aux communes de moins de 10 000 habitants jouant le rôle de ville-centre) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6949, 6950) ;

- *favorable* au sous-amendement n° 318 de M. Bernard Derosier (supprime la référence à l'effort fiscal dans la détermination des communes éligibles à la deuxième part de la D.D.R.) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (p. 6950) ;

- *soutient* l'amendement n° 13 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 6950) ;

- *soutient* l'amendement n° 14 du Gouvernement (de coordination) : adopté (p. 6950) ;

- *favorable* à l'amendement n° 262 de M. Henry Jean-Baptiste (propose de porter de 10 à 20 p. 100 le coefficient de majoration appliqué à la dotation globale d'équipement des territoires d'outre-mer, de Mayotte et de Wallis et Futuna) (p. 6950) ;
- *favorable* à l'amendement n° 358 rectifié de M. Kamilo Gata (prévoit la création d'une quote-part au sein de la D.D.R. destinée aux communes des T.O.M., de Mayotte et aux circonscriptions territoriales de Wallis et Futuna) (p. 6951) ;
- *soutient* l'amendement n° 323 du Gouvernement (prévoit la création d'une quote-part au sein de la D.D.R. destinée aux communes des T.O.M., de Mayotte et aux circonscriptions territoriales de Wallis et Futuna) : retiré (p. 6951) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 285 de M. Gérard Grignon (dispose que la commune de Miquelon-Langlade bénéficie chaque année, de plein droit, d'une attribution de deux millions de F imputés sur la seconde fraction du fonds de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 6951) ;

Seconde délibération du projet de loi [30 novembre 1991] :

Article 14 :

- *favorable* à l'amendement n° 6 de la commission (étend les dispositions de l'article à tous les établissements publics de coopération intercommunale) (p. 6953).

Son intervention (p. 6956).

Coopération intercommunale : apport du projet de loi (p. 6956).

Parlement : commission spéciale : travaux sur le texte en première et deuxième lectures (p. 6956).

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Cameroun sur la sécurité sociale (ensemble un protocole relatif au régime d'assurances sociales des étudiants) (n° 2001).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 décembre 1991] :

Coopération et développement : consulats et ambassades français : assistance (p. 7072).

Etrangers :
- étudiants camerounais en France (p. 7072) ;
- travailleurs camerounais en France (p. 7072).

Sécurité sociale : coordination des régimes français et camerounais (p. 7072).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270) et projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles : discussion commune [11 décembre 1991] :

Communes : coopération intercommunale : structures : mention dans le projet de loi (p. 7600).

Décentralisation : loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions : parachèvement (p. 7600).

Démocratie locale : renforcement (p. 7599, 7602).

Elections et référendums : mandats locaux : égalité d'accès : garanties et élargissement (p. 7602).

Elus locaux :
- généralités et définition (p. 7600, 7602) ;
- activité professionnelle : garanties, absences, crédit d'heures et interruption (p. 7600) ;
- formation : droit (p. 7600, 7601) ;
- indemnités de fonction : montant, cumul et fiscalisation (p. 7601) ;
- projet de loi : objectifs, nécessité et opportunité (p. 7602) ;
- retraites : couverture et cotisations (p. 7601, 7602) ;
- statut de l'élu : commission et rapports Debarge (p. 7602) ;
- statut de l'élu : définition : risque de professionnalisation (p. 7602).

Voyages d'étude : encadrement (p. 7601).

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2338).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [19 décembre 1991] :

Son intervention sur la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 8266).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : convention de Schengen :
- application en France (p. 8272) ;
- constitutionnalité (p. 8273) ;
- ratification par les Etats signataires (p. 8272).

Constitution : principe d'égalité : création de plusieurs catégories d'étrangers (p. 8272, 8273).

Droit d'asile : conditions d'exercice (p. 8273).

Refus d'admission à la frontière : zone internationale ou de transit :
- statut (p. 8266, 8273, 8274) ;
- zone de transit de Roissy (p. 8274).

Transports : transporteurs : responsabilités et sanctions (p. 8273).

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Après l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de M. Francis Delattre (soumet le régime juridique particulier de l'étranger marié à un conjoint de nationalité française à la condition que la communauté de vie des deux époux soit effective) (p. 8276).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 1 du Gouvernement (établit le régime juridique des zones de transit qui accueillent les étrangers dont l'admission sur le territoire français a été refusée) (p. 8279) : adopté après modifications (p. 8281).

T

TAPIE (Bernard)

Député des Bouches-du-Rhône

(6e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

TARDITO (Jean)

Député des Bouches-du-Rhône

(9e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (taxes parafiscales) [9 octobre 1991] (p. 4395).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 45 : **taxes parafiscales (n° 2255)** [9 octobre 1991].

Proposition de loi relative aux **droits des Français rapatriés d'origine nord-africaine et de leurs familles (n° 2512)** [19 décembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation de la construction navale :** chantiers de La Ciotat : développement, perspectives ; chantiers du Havre et de Saint-Nazaire : sites majeurs ; La Ciotat : reconversion plaisance et tertiaire [17 avril 1991] (p. 1305).

- **Chantiers navals de La Ciotat :** emploi et activité ; concurrence internationale ; chantiers japonais : construction de deux tankers pour un armateur du Havre ; Communautés européennes : plafonnement des aides nationales et dérogation au profit de l'Allemagne orientale [27 novembre 1991] (p. 6668, 6669).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26 et 27 mars 1991] :

Avant l'article 1er :

- *soutient* l'amendement n° 393 de M. Jacques Brunhes (précise les principes de base d'une véritable décentralisation) (p. 381) ; rejeté (p. 382).

Article 1er *(principes de l'administration territoriale de la République) :*

- *ses observations* (p. 382) ;

Administration :

- déconcentration (p. 382) ;
- préfets (p. 382).

Aménagement du territoire (p. 382).

- *soutient* l'amendement n° 394 de M. Jacques Brunhes (dispose que l'administration territoriale de la République s'organise dans le respect de la libre administration des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat) (p. 383) : rejeté (p. 384).

Article 2 *(organisation et missions des administrations civiles de l'Etat) :*

- *défavorable* (p. 386) ;

Administration : déconcentration (p. 386).

Fonctionnaires et agents publics : statut général des fonctionnaires (p. 386)

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

Article L. 125-1 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 400 rectifié de M. Jacques Brunhes (oblige les autorités locales à se prononcer sur les questions exprimées par pétition, référendum ou autre expression directe des habitants et autorise une consultation directe des habitants quelle que soit la collectivité locale) : rejeté (p. 438).

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie ; utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Après l'article L. 318-2 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 505 de M. Xavier Dugoin (dispose que les groupes minoritaires peuvent sur demande disposer sans frais du prêt d'un local commun) (p. 467).

Article 25 *(règlement intérieur municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 700 de la commission (allonge à trois mois le délai autorisé pour établir le règlement intérieur aprés renouvellement du conseil municipal) (p. 490).

Article 26 *(questions orales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 442 de M. Serge Charles (dispose que les questions orales sont transmises au maire au moins un jour franc avant la séance) (p. 493).

Après l'article 26 :

- *soutient* l'amendement n° 401 de M. Jacques Brunhes (dispose que les commissions permanentes sont composées à la proportionnelle et assurent en leur sein l'expression pluraliste des élus) (p. 494) : adopté au scrutin public après modifications (p. 495).

Article 28 *(mode d'élection du bureau des conseils généraux et régionaux) :*

- *ses observations* (p. 499).

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [3 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 140 de M. Gilbert Millet (précise que le peuple corse, composante du peuple français, est partie intégrante de la nation française) à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnaît l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 694) : vote réservé (p. 697) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 703).

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1991] :

Communes :

- inégalités et solidarité (p. 1203) ;
- insuffisance du projet (p. 1203, 1204) ;
- ressources et charges (endettement) (p. 1203, 1204).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :

- garantie de progression minimale (p. 1203) ;
- indexation (réforme) (p. 1203) ;
- inégalités entre les communes (p. 1203).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :

- conditions de mise en œuvre : dotation aux communes ne répondant qu'à un seul critère (p. 1203) ;
- critères : logement social : prise en compte des bénéficiaires des aides au logement (p. 1203) ;
- prélèvement au titre de la D.S.U. : contribution des départements (p. 1203).

Etat : transfert de charges sur les collectivités locales (p. 1203).

Impôts locaux :

- réforme (p. 1203) ;
- taxe d'habitation (plafonnement) (p. 1203) ;
- taxe professionnelle (allégement) (p. 1203).

T.V.A. : remboursement aux communes (p. 1204).

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 61 du Gouvernement (prend en compte le nombre de bénéficiaires des aides au logement pour évaluer le pourcentage de logements sociaux) à l'amendement n° 7 de la commission

(rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour le deuxième alinéa du paragraphe I) (p. 1211).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale après le 9e alinéa de l'article) (p. 1219).

Article 7 *(institution d'un fonds régional de coopération et de solidarité de la région Ile-de-France) :*

- *son* sous-amendement n° 53 (précise que les communes situées dans une ville nouvelle dont le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population de la commune est supérieur à 18 p. 100 ne sont pas soumises au prélèvement) (p. 1224) à l'amendement n° 29 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, modifie la composition du comité régional et précise le contenu du rapport que le Gouvernement présente chaque année à ce comité) : retiré (p. 1228).

Son intervention : Assemblée nationale : conditions de travail et heure de levée de la séance (p. 1229).

Explications de vote :

Communes : insuffisance du projet (p. 1245).

Etat : rôle (p. 1245).

Abstention du groupe communiste (p. 1246).

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Banques et établissements financiers : Crédit mutuel (p. 1278).

Caisse des dépôts et consignations :
- investissements en actions (p. 1278) ;
- section générale et section d'épargne (p. 1278) ;
- statut et réforme (p. 1278).

Cour des comptes : observations de la Cour sur la Caisse des dépôts et consignations (p. 1278).

Etat : rémunération pour la garantie apportée aux déposants des caisses d'épargne (p. 1278).

Logement social (p. 1278).

Produits financiers :
- livret A (p. 1278, 1279) ;
- autres produits d'épargne (p. 1278, 1279).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 juin 1991] :

Collectivités locales :
- fonds de compensation de la T.V.A. (p. 3004) ;
- recettes : réduction du fait de l'Etat (p. 3004) ;
- taxe sur l'électricité : T.V.A. (p. 3004).

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 3004).

Discussion des articles : [12 juin 1991].

Article 8 *(régime de T.V.A. applicable aux opérations de change, aux opérations portant sur des titres et aux opérations portant sur l'or) :*

- *son* amendement n° 25 (supprime la portée interprétative de la disposition du paragraphe I sur le caractère des prestations de service des opérations sur titres ou de change et la définition de leur chiffre d'affaires) (p. 3053) : vote réservé (p. 3054) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 9 *(application du taux normal de la T.V.A. aux commissions perçues par les agences de voyage et les organisateurs de circuits touristiques) :*

- *son* amendement n° 32 (de suppression) : vote réservé (p. 3057) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100) ;

Tourisme social et associatif : désengagement de l'Etat (p. 3056).

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *son* amendement n° 26 (de suppression) : vote réservé (p. 3062) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Avant l'article 25 :

- *son* amendement n° 29 (institue pour 1991 une surtaxe de 10 p. 100 sur les sommes dues au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 3082) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Après l'article 31 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 128 de M. Jean Auroux (fixe au 1er janvier 1992 la date d'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu et majore les abattements prévus pour charge de famille au titre de cette imposition) (p. 3095).

- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1989 (n° 1877).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [18 juin 1991] :

Communautés européennes (p. 3260).

Formation professionnelle (p. 3261).

Impôt sur les sociétés (p. 3260).

Partis et mouvements politiques : Parti communiste :
- propositions en matière économique et fiscale (p. 3260, 3261) ;
- vote sur les budgets de 1989 et de 1990 (p. 3260).

Abstention du groupe communiste (p. 3261, 3270).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Impôts locaux :
- réforme (p. 4534, 4535) ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (p. 4535) ;
- taxe professionnelle (p. 4534, 4535).

Première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement) :*

- *soutient* l'amendement n° 46 de M. Fabien Thiémé (propose un nouveau barème, accorde une demi-part supplémentaire aux couples mariés de salariés, crée une surtaxe sur des revenus du capital et supprime l'avoir fiscal) (p. 4612) : rejeté (p. 4613) ;

Impôt sur le revenu : déductions supplémentaires pour frais professionnels (p. 4612).

Après l'article 2 :

- *soutient* l'amendement n° 49 de M. Fabien Thiémé (assoit sur la base des nouveaux revenus l'impôt dû au titre de l'année antérieure pour certains contribuables ayant subi un changement de situation sociale) : vote réservé (p. 4616) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

- *soutient* l'amendement n° 47 de M. Fabien Thiémé (majore de 50 p. 100 la déduction forfaitaire bénéficiant aux médecins conventionnés du secteur I) : vote réservé (p. 4617) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *soutient* l'amendement n° 48 de M. Fabien Thiémé (porte à 15 p. 100 l'abattement sur les pensions et retraites avec un minimum de 50 p. 100 du S.M.I.C. et un maximum de quatre fois le S.M.I.C.) : vote réservé (p. 4638) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 7 *(pérennisation des mesures d'allégement de la taxe d'habitation) :*

- *son* amendement n° 53 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu à l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4656) ; à nouveau examiné (p. 4755) : vote réservé (p. 4638) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 7 :

- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Fabien Thiémé (soumet l'exonération de la plus-value réalisée sur la résidence principale à la condition que le vendeur ait été antérieurement domicilié fiscalement en France pendant au moins un an) : retiré (p. 4657).

Article 9 *(taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés) :*

- *son* amendement n° 59 corrigé soutenu par M. Fabien Thiémé (applique le taux de 34 p. 100 à l'ensemble des plus-values à long terme des sociétés) : vote réservé (p. 4676) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 10 :

- *son* amendement n° 60 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (diminue de 25 p. 100 les bases d'imposition sur les propriétés non bâties pour les sols, terres et terrains affectés à une exploitation agricole de moins de 50 hectares de surface agricole utile et n'accorde l'abattement de 16 p. 100 sur les bases de la taxe professionnelle qu'aux entreprises situées dans les communes où le taux de taxe professionnelle est supérieur au taux moyen national) (p. 4684) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution [17 octobre 1991] (p. 4686).

Après l'article 11 :

- *soutient* l'amendement n° 63 de M. Fabien Thiémé (taxe à 10 p. 100 de leur valeur les achats d'actions de sociétés étrangères effectués par des sociétés françaises) (p. 4692) : vote réservé (p. 4693) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 18 :

- *soutient* l'amendement n° 179 de M. Fabien Thiémé (exonère de la taxe sur les salaires les organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4697) : vote réservé (p. 4698) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 199 (ramène à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits de l'horticulture et de la sylviculture et supprime l'avoir fiscal) (p. 4704) : vote réservé (p. 4706) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 72 de M. Jean-Pierre Brard (intègre les plus-values sur valeurs mobilières dans le revenu imposable ou dans le bénéfice lorsque le montant des cessions excède 150 000 F par an) (p. 4717) : vote réservé (p. 4718) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Affaires étrangères : Allemagne : « IVe Reich » (p. 4717).

Article 27 *(reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières) :*

- *son* amendement n° 74 soutenu par M. Fabien Thiémé (relève de 12 à 20 p. 100 le taux du prélèvement) (p. 4733) : vote réservé (p. 4734) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 28 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *ses observations* (p. 4735) ;

Douanes (p. 4735).

Impôts et taxes : fraude fiscale (p. 4735).

Après l'article 28 :

- *soutient* l'amendement n° 80 de M. Jean-Pierre Brard (institue une taxation spécifique des biens professionnels à l'impôt de solidarité sur la fortune) : vote réservé (p. 4737) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *soutient* l'amendement n° 81 de M. Fabien Thiémé (limite l'exonération de la plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale et réduit les abattements pour durée de détention sur les plus-values immobilières taxables) : vote réservé (p. 4737) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 29 *(hausse du droit de consommation sur les tabacs) :*

- *défavorable* (p. 4739, 4740) ;

Tabac :

- consommation : causes économiques et sociales (p. 4739) ;
- lutte contre le tabagisme (p. 4740).

Après l'article 29 :

- *son* amendement n° 82 rectifié (institue un dégrèvement de quinze ans à compter de la date d'achèvement, avec effet rétroactif, de la taxe foncière sur les propriétés bâties portant sur les constructions financées principalement ou non par un prêt aidé à l'accession à la propriété) (p. 4742) : vote réservé (p. 4743) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 35 *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *son* amendement n° 86 (de suppression) (p. 4746) : vote réservé (p. 4747) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 7 précédemment réservé *(pérennisation des mesures d'allégement de la taxe d'habitation) :*

- *son* amendement n° 53 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts et supprime l'avoir fiscal) (p. 4755) : vote réservé (p. 4756) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 52 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (réduit à 2 p. 100 le taux de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport au revenu imposable, prévu par l'article 1414 C du code général des impôts, réserve le bénéfice de cette disposition aux habitations dont la valeur locative n'excède pas 50 000 F et supprime l'avoir fiscal) : vote réservé (p. 4756) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 32 précédemment réservé *(aménagement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle) :*

- *défavorable* (p. 4764) ;
- *son* amendement n° 85 (de suppression) (p. 4765) : vote réservé (p. 4768) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Collectivités locales : décentralisation : remise en cause (p. 4766, 4767).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Rapatriés et harkis : réparations (p. 4879)

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [6 novembre 1991] :

Commerce extérieur : excédent de la balance des paiements touristique (p. 5549).

Equipements touristiques : hébergement à caractère social (p. 5549).

Promotion touristique et Maison de la France (p. 5549).

Saison 1991 : bilan (p. 5549).

Tourisme social et associatif :
- aides (p. 5549, 5550) ;
- associations touristiques : situation (p. 5550) ;
- chèques vacances (p. 5550).

Vacances : droit aux vacances (p. 5549).

Economie, finances et budget : Charges communes. - Services financiers. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Imprimerie nationale (budget annexe). - Monnaies et médailles (budget annexe). - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour les taxes parafiscales [15 novembre 1991] :

Parlement : contrôle (p. 6034, 6035).

Taxes parafiscales :
- généralités : création, suppression, produit, renouvellement (p. 6034, 6035) ;
- agriculture (p. 6035) ;
- automobile : création d'une taxe pour inciter à la récupération (p. 6035) ;
- bâtiment et travaux publics : formation professionnelle (p. 6035) ;
- centres techniques (p. 6035) ;
- Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 6034, 6035) ;
- culture : taxe sur les spectacles (p. 6035).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Avant l'article 68 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 182 de M. Guy Bêche (relève les limites supérieures du régime simplifié d'imposition) (p. 6101).

Après l'article 80 :

- *son* amendement n° 20 rectifié (exonère de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente avant imputation de l'avoir fiscal et crédit d'impôt, des prélèvements ou retenues à la source non libératoires de l'impôt sur le revenu et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) : rejeté (p. 6146) ;
- *soutient* l'amendement n° 33 de M. Jean-Pierre Brard (exonère de la taxe départementale sur le revenu afférente à la résidence principale les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) : rejeté (p. 6146) ;
- *son* amendement n° 73 soutenu par M. Jean-Pierre Brard (réserve le bénéfice de la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle aux entreprises situées dans les communes ayant un taux de taxe professionnelle supérieur au taux moyen national) (p. 6146) : rejeté (p. 6147) ;
- *son* amendement n° 22 rectifié soutenu par M. Jean-Pierre Brard (institue une cotisation minimale de taxe professionnelle égale à 1,7 p. 100 de la valeur ajoutée) : rejeté (p. 6147) ;
- *son* amendement n° 23 (supprime la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle) (p. 6149) : rejeté (p. 6150).

Rappel au règlement : indique que des incidents se sont produits lors de la manifestation des infirmières [17 octobre 1991] (p. 4653).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et 116 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 15 novembre 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [18 novembre 1991] :

Commerce extérieur : balance des paiements : dégradation (p. 6256).

Communautés européennes : Europe de la « finance » (p. 6255).

Emploi : chômage : croissance (p. 6256).

Etats-Unis : crise économique (p. 6256).

Finances publiques : loi de finances pour 1992 : structure et évolution (p. 6255).

Formation professionnelle : mission du secteur public : *Tardito (Jean)* (p. 6258).

Gouvernement : responsabilité (p. 6258).

Impôt sur les sociétés : « réunification » des taux (p. 6257).

Industrie : chantiers navals : revitalisation (p. 6257).

Logement et habitat : logement social : désengagement de l'Etat (p. 6258).

Marchés financiers :
- capital : internationalisation (p. 6256) ;
- capital français : expatriation (p. 6256).

Politique économique :
- franc : politique de « stabilité » (p. 6256) ;
- investissements productifs : recul (p. 6255, 6257) ;
- Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) : rapport sur la France (p. 6256) ;
- politique de relance : nécessité (p. 6256) ;
- taux d'intérêt : maîtrise : nécessité (p. 6257) ;
- taux d'intérêt : politique de taux élevés (p. 6256).

Salaires : inégalités sociales : aggravation (p. 6256, 6258).

Ne vote pas la censure (p. 6258).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Commission européenne : méthodes « technocratiques » de la Commission (p. 6693).

Europe : Europe industrielle : perspectives (p. 6692).

Union économique et monétaire :
- Banque centrale européenne (p. 6693) ;
- Ecu : monnaie unique (p. 6693) ;
- système monétaire européen (S.M.E.) : domination du deutschemark (p. 6693).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 décembre 1991] :

Affaires étrangères : guerre du Golfe : conséquences pour le budget de l'Etat (p. 7141).

Chômage (p. 7141, 7142).

Communautés européennes :
- prélèvements à leur profit (p. 7141) ;
- Union économique et monétaire (U.E.M.) (p. 7142).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 7141) ;
- dépenses : annulations de crédits et « régulation budgétaire » (p. 7141, 7142) ;
- dette publique (p. 7141, 7142).

France : indépendance (p. 7142).

Impôts sur la fortune et le patrimoine : impôt de solidarité sur la fortune (I.S.F.) (p. 7142).

Impôt sur le revenu : rendement (p. 7141).

Impôt sur les sociétés : rendement (p. 7141).

Politique économique :
- « désinflation compétitive » (p. 7142) ;
- franc (p. 7142) ;
- mouvements de capitaux : liberté (p. 7142) ;
- pouvoir d'achat (p. 7141, 7142) ;
- taux d'intérêt (p. 7142).

Revenu minimum d'insertion (p. 7142).

T.V.A. : rendement (p. 7141).

Discussion des articles [4 décembre 1992] :

Article 11 *(ratification de décrets d'avance) :*
- *défavorable* (p. 7170).

Avant l'article 13 :

- *favorable* à l'amendement n° 57 de M. Raymond Douyère (porte de 30 à 50 p. 100 le taux de la réduction d'impôt appliqué au montant des cotisations syndicales) (p. 7171).

Après l'article 35 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 46 du Gouvernement (porte à 20 p. 100 du bénéfice dans la limite de 30 000 F la déduction que les exploitants agricoles, soumis à un régime réel d'imposition, peuvent pratiquer au titre de leurs investissements) (p. 7184) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 50 du Gouvernement (exonère de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés les groupements d'employeurs exerçant une activité agricole ou artisanale) (p. 7184) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 44 du Gouvernement (étend l'exonération prévue par l'article 793 du code général des impôts à toutes les mutations à titre gratuit des biens agricoles donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles (G.F.A.) et supprime le plafonnement en fonction de la surface ainsi que le rappel des donations datant de plus de dix ans) (p. 7186).

TASCA (Catherine)

Ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication

puis

Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie

NOMINATIONS

Fin de ses fonctions : démission du deuxième gouvernement de M. Michel Rocard. Décret du 15 mai 1991 [*J.O.* du 16 mai 1991] (p. 6472).

Est nommée ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie. Décret du 16 mai 1991 [*J.O.* du 17 mai 1991] (p. 6545).

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Queyranne (Jean-Jack) :*** **audiovisuel public :** secteur public : moyens financiers nécessaires ; « recapitalisation » d'A 2 et F.R. 3 : dotation de l'Etat de 500 millions supplémentaires ; contrats d'objectifs à l'égard de la S.F.P. : respect [3 avril 1991] (p. 654, 655).

- ***Lienemann (Marie-Noëlle) :*** **Yougoslavie :** Communautés européennes : mission de Lord Carrington et sanctions économiques ; embargo sur les armes : résolution 713 du Conseil de sécurité : application ; O.N.U. : forces d'interposition : perspectives ; républiques yougoslaves : indépendance [13 novembre 1991] (p. 5896, 5897).

- ***Delehedde (André) :*** **sommet de la francophonie :** quatrième sommet de la francophonie ; développement de la démocratie ; communauté francophone : élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie ; rôle des parlements ; assistance juridique ; coopération économique ; chaîne TV 5 : diffusion en Afrique [20 novembre 1991] (p. 6371, 6372).

orales sans débat de :

- ***Autexier (Jean-Yves) (n° 462) :*** **politique extérieure (Syrie) :** demande d'extradition du criminel nazi Aloïs Brunner ; démarche franco-allemande ; crimes contre l'humanité : imprescriptibilité [28 juin 1991] (p. 3858, 3859).

- ***Goasduff (Jean-Louis) (n° 509) :*** **handicapés :** établissements pour adultes handicapés : personnels éducatifs ; congés trimestriels : conditions d'attribution [6 décembre 1991] (p. 7280).

- ***Deniau (Xavier) (n° 507) :*** **logement (expulsions et saisies : Loiret) :** Châlette-sur-Loing : squatters ; expulsion : exécution d'une décision de justice ; force publique : intervention après l'hiver [6 décembre 1991] (p. 7281, 7282).

- ***Cazenave (Richard) (n° 508) :*** **police (fonctionnement : Isère) :** insécurité : recrudescence ; personnels : moyens matériels ; îlotage : renforcement [6 décembre 1991] (p. 7282, 7283).

- ***Rochebloine (François) (n° 511) :*** **politique extérieure (U.R.S.S.) :** Arménie : francophonie : développement ; Léninakan : école française [6 décembre 1991] (p. 7283, 7284)

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives (n° 2037).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Droit pénal :
- Etat requérant : requête expresse nécessaire à l'arrestation provisoire (p. 3223) ;
- Etat requis : application de sa propre législation (p. 3223) ;
- législation : harmonisation (p. 3223) ;
- transmission des dossiers entre membres des Communautés européennes (p. 3223).

Europe : convention européenne d'entraide judiciaire du 20 avril 1959 (p. 3223).

Justice : coopération entre membres de la Communauté (p. 3223).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité entre la République française et les Laender de Bade-Wurtemberg, de l'Etat libre de Bavière, de Berlin, de la ville libre hanséatique de Brême, de la ville libre et hanséatique de Hambourg, de Hesse, de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, du Schleswig-Holstein sur la chaîne culturelle européenne (n° 2034).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [18 juin 1991] :

Arts et spectacles : œuvres européennes : protection et promotion (p. 3226, 3227, 3230).

Audiovisuel :
- chaîne culturelle européenne : création (p. 3226) ;
- chaînes publiques françaises : devenir (p. 3229) ;
- Conseil supérieur de l'audiovisuel européen : création, perspectives (p. 3230) ;
- réseaux câblés et réseaux hertziens (p. 3226, 3227, 3230) ;
- SEPT (la) : autonomie (p. 3226) ;
- SEPT (la) : ressources : parité de financement (p. 3226, 3230) ;
- système D2 (Mac Paquet : devenir (p. 3227).

Communautés européennes : directive communautaire du 3 octobre 1989 sur la programmation audiovisuelle : respect (p. 3226, 3227).

Droit international :
- accord avec des Etats fédérés : forme juridique : groupement européen d'intérêt économique (p. 3226, 3227) ;
- accord avec des Etats fédérés : Laender de la partie ouest de l'Allemagne : portée d'un tel accord au regard du droit international (p. 3226, 3230).

Parlement français : information (p. 3227).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - *Réponses aux questions* [5 novembre 1991] :

Audiovisuel :
- Canal France international et Radio France internationale : meilleure réception (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 5500) ;
- satellites : utilisation des canaux libres (M. Marc Dolez) (p. 5506).

Français : langue :
- Arménie : école française de Léninakan (M. Richard Cazenave) (p. 5508) ;
- coopération culturelle : bureaux régionaux : création, perspectives (M. Jean-Paul Fuchs) (p. 5500) ;
- Espagne : échange de jeunes avec la France (M. Pierre Garmendia) (p. 5509) ;
- francophonie : aspects culturel et économique (M. Richard Cazenave) (p. 5508) ;
- francophonie : sommets (M. Richard Cazenave) (p. 5508) ;
- missions d'information : mise en place (M. Pierre Bernard) (p. 5506).

TAVERNIER (Yves)

Député de l'Essonne

(3e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Vice-président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 1900 modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900) [*J.O.* du 7 juin 1991] (p. 7525).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (agriculture et forêt) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Membre du conseil de surveillance du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance [*J.O.* du 11 octobre 1991] (p. 13384).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

Président de cette commission [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 6 : **agriculture et forêt (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Sommet de Madrid :** conflit israélo-arabe ; conversations multilatérales de Madrid ; conférence des pays riverains de la Méditerranée : proposition de l'Union interparlementaire [6 novembre 1991] (p. 5575).

- **Yougoslavie :** guerre civile ; Communauté européenne : impuissance ; France : efforts diplomatiques et humanitaires ; Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : proposition de résolution relative à l'envoi de « casques bleus » [27 novembre 1991] (p. 6657, 6658).

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Agroalimentaire : industrie (p. 750).

Enseignement agricole et recherche (p. 750).

Lois de finances : budget de l'agriculture, annulations de crédits (p. 749, 750).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [11 juin 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 2981).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 2981, 2982).

Finances publiques : trésorerie de l'Etat (p. 2981, 2982).

Lois de finances rectificatives : dépôt ou non d'un projet (p. 2981).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur (agriculture et forêt) [23 octobre 1991] :

Agriculture : ministère de l'agriculture et de la forêt :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 4898) ;
- effectifs (p. 4898).

Agroalimentaire : industrie (p. 4898).

Aménagement du territoire :
- aménagement rural et mises en jachère (p. 4897, 4898, 4899) ;
- zones défavorisées et de montagne (p. 4898).

B.A.P.S.A. : financement : contribution du régime des non-salariés non agricoles et abaissement du taux de la cotisation incluse dans la T.V.A. (p. 4898, 4899).

Commerce extérieur : S.O.P.E.X.A. (subventions) (p. 4899).

Communautés européennes :
- environnement : financement du programme défini par l'article 19 du règlement communautaire n° 797/85 (p. 4898) ;
- excédents agricoles (p. 4897).

Crise agricole (p. 4897).

Enseignement agricole : généralités (p. 4898).

Exploitants agricoles :
- agriculteurs en difficulté : plan d'urgence (p. 4897, 4898) ;
- jeunes agriculteurs : installation (p. 4898) ;
- revenu (p. 4897).

Exploitations agricoles :
- pluriactivité (p. 4897) ;
- succession et transmission des exploitations : régime fiscal (p. 4899).

Impôts locaux : taxe sur le foncier non bâti : réforme (p. 4899).

Offices d'intervention : réduction de la dotation (p. 4898).

Ordre public : manifestation du 29 septembre 1991 à Paris et manifestations agricoles en province (p. 4897).

Prix agricoles (p. 4897).

Retraite et préretraite (p. 4899).

Risques naturels : calamités agricoles : fonds de garantie (p. 4898).

Observations sur le rappel au règlement de : *Guellec (Ambroise)* [24 octobre 1991] (p. 4978).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7228, 7229).

Assainissement (p. 7229).

Communautés européennes : directives européennes en matière d'environnement : respect et application (p. 7229).

Cours d'eau, étangs et lacs : aménagement, protection et entretien (p. 7229).

Droit de l'eau :
- droit d'usage et d'appropriation (p. 7228) ;
- loi du 16 décembre 1964 (p. 7229).

Environnement : Plan national pour l'environnement (p. 7229).

Gestion et distribution de l'eau :
- décentralisation : coopération décentralisée (p. 7228) ;
- ressource : unicité ; quantité (p. 7228).

Impôts et taxes : redevances (p. 7229).

Industrie : pollution d'origine industrielle (p. 7228, 7229).

Organismes et structures :
- agences financières de bassin, agences de l'eau (p. 7229) ;
- Assises de l'eau (p. 7228) ;
- Comité national de l'eau (p. 7228) ;
- Fonds national de distribution et d'adduction des eaux (F.N.D.A.E.) (p. 7229) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7228).

Politique de l'eau ; généralités ; financement (p. 7228).

Prix et concurrence : prix de l'eau (p. 7228, 7229).

Risques naturels :
- inondations (p. 7229) ;
- sécheresse (p. 7228).

Usagers : droits de l'usager : information (p. 7229, 7230).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *son* amendement n° 244 (précise la définition de « zones humides » en indiquant qu'il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire et que la végétation est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année) (p. 7268) : adopté (p. 7269).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *ses observations* (p. 7330) ;

Comité national de l'eau : avis (p. 7330).

Article 7 *(périmètres de protection et facturation de l'eau) :*

- *son* amendement n° 245 (prévoit que les données relatives à la qualité de l'eau sont rendues publiques et font l'objet d'un affichage en mairie) (p. 7339) : adopté après rectification (p. 7340) ;

Santé publique : qualité de l'eau : analyses : fiabilité (p. 7340).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *son* amendement n° 240 (prévoit que le préfet et le maire informent les populations concernées des circonstances de l'incident ou de l'accident, de ses effets prévisibles et des mesures prises pour y remédier) (p. 7345) : adopté (p. 7346).

Article 13 *(délit de pollution des eaux)* (p. 7357) :

- *soutient* l'amendement n° 181 de M. François Colcombet (prévoit les dommages causés pour les poissons d'eau de mer) (p. 7358) : adopté (p. 7359) ;
- *soutient* l'amendement n° 182 de M. François Colcombet (prévoit l'application de l'article à l'encontre de quiconque dont l'action a entraîné des modifications du régime normal d'alimentation des eaux, et non plus des modifications significatives) : rejeté (p. 7359) ;
- *soutient* l'amendement n° 184 de M. François Colcombet (supprime les mots « en quantité importante » pour l'application des peines à l'encontre de quiconque a jeté ou abandonné des déchets) : adopté (p. 7360).

Article 18 *bis* nouveau *(droit de l'autorité administrative de transiger) :*

- *favorable* aux amendements n°s 79 de la commission et 158 de M. André Santini (de suppression) (p. 7363).

Après l'article 18 *bis* :

- *ses observations* sur les amendements n°s 80 de la commission et 162 de M. Ambroise Guellec (permettent l'amortissement exceptionnel des aménagements ou équipements à usage agricole qui économisent l'eau) (p. 7364) ;

Agriculture : consommation d'eau (p. 7364).

- *soutient* l'amendement n° 246 de M. Pierre-Yvon Trémel (rapproche le régime de police des eaux de celui des installations classées) : adopté (p. 7366) ;
- *soutient* l'amendement n° 247 rectifié de M. Pierre-Yvon Trémel (étend aux procédures judiciaires relatives à l'eau les procédures de référé existant en matière d'urbanisme) : adopté (p. 7366).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Chasse et pêche : pêche (p. 8100).

Parlement : conditions de travail (p. 8101).

Sénat : texte (p. 8101).

Explications de vote [17 décembre 1991] :

Sénat : texte (p. 8123).

Vote pour du groupe socialiste.

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Chasse et pêche : pêche (p. 8316).

Organismes et structures : schémas d'aménagement et de gestion des eaux (p. 8316).

TENAILLON (Paul-Louis)

Député des Yvelines

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre-André Wiltzer, tendant à faire obligation aux collectivités publiques et établissements publics de coopération intercommunale qui usent de leur droit de préemption urbain, de rembourser les frais engagés par les acquéreurs évincés (n° 1982) [20 juin 1991] (p. 3471).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284) [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16577).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation des travailleurs sociaux :** statut et rémunérations ; effectifs et conditions de travail ; négociations : mission interministérielle [9 octobre 1991] (p. 4348).

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Communes : coopération intercommunale : champ d'application (Ile-de-France) (p. 354).

Etat : déconcentration : extension (p. 353).

Régions : région et département (p. 353, 354).

Discussion des articles [28 mars 1991] :

Après l'article 47 :

- *son* amendement n° 647 soutenu par M. René Beaumont (institue dans chaque région un conseil d'orientation qui réunit le président du conseil régional et les présidents des conseils généraux de la région) (p. 575) : rejeté (p. 576).

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Première lecture :

Discussion des articles [13 juin 1991] :

Article 10 *(destruction des enregistrements) :*

- *son* amendement n° 64 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (précise que le président de la commission est avisé de toutes les opérations de destruction) : rejeté (p. 3156).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Education nationale. - Enseignement scolaire. - *Questions* [7 novembre 1991] :

Départements : collèges : financement, dotation de l'Etat (p. 5661).

Personnel non enseignant : agents, techniciens, ouvriers et personnels de service (A.T.O.S.) : création de postes, gestion des personnels (p. 5661).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 décembre 1991] :

Agriculture : pollution d'origine agricole (p. 7236).

Communes : compétences (p. 7235, 7236).

Droit de l'eau : loi du 16 décembre 1964 (p. 7235).

Environnement : ministère de l'environnement (p. 7236).

Gestion et distribution de l'eau : ressource : unicité ; quantité (p. 7235).

Industrie : pollution d'origine industrielle (p. 7236).

Installations classées (p. 7236).

Juridictions administratives : Conseil d'Etat : décrets d'application (p. 7235).

Organismes et structures :
- agences financières de bassin, agences de l'eau (p. 7236) ;
- commissions locales de l'eau (p. 7235) ;
- schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) (p. 7235).

Police des eaux (p. 7235).

Politique de l'eau ; généralités ; financement (p. 7235).

Risques naturels : sécheresse (p. 7235).

Santé publique : qualité de l'eau : généralités (p. 7236).

Usagers : droits de l'usager : information (p. 7236).

Discussion des articles [5 et 6 décembre 1991] :

Article 1er *(objectifs généraux) :*

- *son* amendement n° 119 (donne une nouvelle rédaction de l'article qui classe différemment les objectifs assignés à une gestion rationnelle de l'eau ainsi que les priorités retenues) (p. 7267) : rejeté (p. 7268) ;

- *son* amendement n° 120 (précise la définition de « zones humides » en indiquant qu'il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire et éventuellement dotés d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année) : devenu sans objet (p. 7269).

Article 2 *(schémas d'aménagement et de gestion des eaux) :*

- *son* amendement n° 121 (prévoit que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux fixera, et non peut fixer, les objectifs relatifs à l'utilisation et la mise en valeur de la ressource en eau) : devenu sans objet (p. 7313) ;

- *soutient* l'amendement n° 144 de M. André Santini (prévoit que le périmètre du schéma d'aménagement est arrêté par le préfet coordinateur de bassin et non par le représentant de l'Etat) : devenu sans objet (p. 7314) ;

- *son* amendement n° 122 (ajoute des représentants de l'Etat à la composition de la commission locale) (p. 7315) : devenu sans objet (p. 7316) ;

- *soutient* l'amendement n° 204 de M. Michel Meylan (rédactionnel) : adopté (p. 7316) ;

- *soutient* l'amendement n° 205 de M. Michel Meylan (étend l'obligation de compatibilité avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux à toutes les décisions prises par les autorités administratives et les collectivités territoriales, qu'elles relèvent ou non du domaine de l'eau) : retiré (p. 7317).

Article 2 *bis* nouveau *(établissement public local de l'eau) :*

- *ses observations* (p. 7320) ;

Cours d'eau, étangs et lacs : entretien (p. 7320).

Etablissement public de l'eau : rôle (p. 7320).

Article 3 *(prescriptions générales) :*

- *soutient* l'amendement n° 146 de M. André Santini (précise que le préfet est chargé de la police de l'eau) : retiré (p. 7325).

Article 4 *(prescriptions spéciales) :*

- *soutient* l'amendement n° 147 de M. André Santini (précise que l'autorité administrative est le préfet) (p. 7326) : devenu sans objet (p. 7327) ;

- *son* amendement n° 123 (renforce les dispositions de protection des zones de sauvegarde) : adopté (p. 7327).

Article 5 *(régime de la déclaration ou d'autorisation des installations et ouvrages) :*

- *son* amendement n° 125 (supprime au paragraphe II le rapport des ministres chargés de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture ainsi que l'avis du Comité national de l'eau prévus pour l'élaboration de la nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat) : retiré (p. 7330) ;

- *soutient* l'amendement n° 207 de M. Michel Meylan (maintient le régime de la déclaration pour les installations dont l'impact sur le milieu aquatique est jugé trop faible) : rejeté (p. 7331) ;

- *son* amendement n° 126 (prévoit des dispositions limitant la durée des autorisations, ainsi que les modalités de leur renouvellement et prend en compte les innovations technologiques) : rejeté (p. 7332) ;
- *soutient* l'amendement n° 208 de M. Michel Meylan (supprime l'exception relative aux installations relevant de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique) : adopté au scrutin public (p. 7334).

Article 6 *(moyens de mesure ou d'évaluation) :*

- *soutient* l'amendement n° 149 de M. André Santini (substitue le préfet à l'autorité administrative) : retiré (p. 7336) ;
- *soutient* l'amendement n° 210 de M. Michel Meylan (étend aux exploitants ou propriétaires d'installations existantes l'obligation d'assurer la pose et le fonctionnement de moyens de mesure ou d'évaluation dans un délai de trois ans) : adopté (p. 7336) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 266 de M. Edouard Landrain (prévoit que les laboratoires situés dans les départements à risques seront dotés de systèmes capables d'identifier les polluants inconnus) (p. 7337).

Article 7 *(périmètres de protection et facturation de l'eau) :*

- *ses* amendements n°s 127 et 128 : devenus sans objet (p. 7339) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 245 de M. Yves Tavernier (prévoit que les données relatives à la qualité de l'eau sont rendues publiques et font l'objet d'un affichage en mairie) (p. 7340) ;

Santé publique : qualité de l'eau : analyses : fiabilité (p. 7340).

Article 8 *(débits affectés) :*

- *soutient* l'amendement n° 175 de M. Pierre Micaux (fait référence, dans le quatrième alinéa de l'article, à l'écosystème aquatique) : rejeté (p. 7341).

Article 10 *(intervention en cas d'incident ou d'accident) :*

- *son* amendement n° 129 (de précision) : adopté (p. 7345) ;
- *soutient* l'amendement n° 140 de M. François-Michel Gonnot (rend obligatoire, pour le préfet, l'exécution des mesures nécessaires aux frais et risques des personnes responsables, après mise en demeure) : rejeté (p. 7345).

Article 11 *(personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions) :*

- *soutient* l'amendement n° 152 de M. André Santini (laisse aux services de l'Etat et des collectivités locales le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) : rejeté (p. 7346) ;
- *son* amendement n° 130 soutenu par M. Georges Colombier (laisse au représentant de l'Etat le soin d'établir la liste des personnes habilitées à exercer la police dans le domaine de l'eau) : rejeté (p. 7346) ;
- *soutient* l'amendement n° 153 de M. André Santini (de conséquence) : rejeté (p. 7347).

Article 11 *bis* nouveau *(gardes champêtres et gardes rivières) :*

- *soutient* l'amendement n° 154 de M. André Santini (de suppression) : adopté (p. 7347).

Article 11 *ter* nouveau *(gardes champêtres intercommunaux) :*

- *soutient* l'amendement n° 155 de M. André Santini (de suppression) : adopté (p. 7348).

Article 12 *(droit d'accès aux installations) :*

- *soutient* l'amendement n° 156 de M. André Santini (prévoit que le droit d'accès s'effectue sous le contrôle du procureur de la République) : rejeté (p. 7348) ;
- *son* amendement n° 131 (prévoit que les opérations en vue de la recherche des infractions sont exercées sous le contrôle du procureur de la République, préalablement informé) (p. 7348) : rejeté (p. 7349).

Article 13 *(délit de pollution des eaux)* (p. 7357) :

- *soutient* l'amendement n° 260 de M. André Santini (prévoit que les atteintes au milieu aquatique constituent un délit) : rejeté (p. 7359).

Article 16 *(sanction de l'exploitation illégale d'une installation) :*

- *soutient* l'amendement n° 261 de M. André Santini (précise que l'exploitation illégale d'une installation constitue un délit) : rejeté (p. 7361) ;
- *soutient* l'amendement n° 262 de M. André Santini (de coordination) : rejeté (p. 7361).

Article 18 *bis* nouveau *(droit de l'autorité administrative de transiger) :*

- *soutient* l'amendement n° 158 de M. André Santini (de suppression) : adopté (p. 7363) ;
- *son* amendement n° 132 : satisfait (p. 7363).

Après l'article 18 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 183 de M. Gilles de Robien (prévoit que les dépenses relatives au renouvellement des installations d'adduction d'eau des logements équipés de tuyaux de plomb ouvrent droit à une réduction d'impôt) : retiré (p. 7365) ;

Communes : Amiens (p. 7365).

Article 19 *(travaux d'intérêt général ou d'urgence) :*

- *son* amendement n° 133 (de précision) : adopté (p. 7368) ;
- *soutient* l'amendement n° 159 de M. André Santini (supprime le onzième alinéa de l'article relatif à la possibilité de concéder l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux à des sociétés d'économie mixte) : rejeté (p. 7368).

Article 20 *(extension de l'utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 292 de M. Robert Galley (de suppression) (p. 7369).

Article 21 *(transfert de compétences) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 90 de la commission (limite la possibilité de concéder l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau à des personnes de droit public et aux seules sociétés d'économie mixte) (p. 7371).

Article 23 *(modification du code des communes) :*

- *son* amendement n° 135 (supprime l'obligation pesant sur les communes d'entretenir et de contrôler les systèmes d'assainissement non collectif) : retiré (p. 7373) ;
- *son* amendement n° 136 corrigé (précise que les communes sont tenues de contrôler les systèmes d'assainissement non collectif et de s'assurer de leur bon entretien) : devenu sans objet (p. 7373) ;
- *son* amendement n° 137 corrigé (prévoit que sont envisagées, par zonage, les mesures à prendre pour limiter l'infiltration des sols ou rétablir des possibilités d'infiltration lorsque la pollution des eaux risque de nuire à l'efficacité des dispositifs d'assainissement) : retiré (p. 7374).

Après l'article 25 :

- *défavorable* à l'amendement n° 101 de la commission (précise le mode de fonctionnement des contrats d'affermage et de concession afin d'en renforcer la transparence et d'améliorer les possibilités d'intervention des collectivités locales concernées) (p. 7379).

Article 33 nouveau *(présentation d'un rapport sur l'application de la loi et les pollutions diffuses) :*

- *soutient* l'amendement n° 160 de M. André Santini (prévoit la présentation d'un rapport dès la publication de la loi) : rejeté (p. 7385).

Après l'article 33 :

- *soutient* l'amendement n° 177 de M. Pierre Micaux (prévoit la réévaluation annuelle du tarif des redevances afin d'assurer une progression des ressources du Fonds national pour le développement des adductions d'eau au moins égale à l'évolution du produit des redevances des agences de bassin) : rejeté (p. 7386) ;
- *soutient* l'amendement n° 178 de M. Pierre Micaux (rétablit la parité entre le financement des agences de bassin et celui du Fonds national pour le développement des adductions d'eau) : rejeté (p. 7386).

Explications de vote [10 décembre 1991] :

Assainissement : assainissement autonome (p. 7511).

Environnement : pollution : pollutions diffuses (p. 7511).

Usagers : droits de l'usager : information (p. 7511).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 7511).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [17 décembre 1991] :

Sénat : texte (p. 8101).

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 25 *bis* (supprimé par le Sénat) *(gestion des régies) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de la commission (prévoit que les conseils municipaux organisent les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière) (p. 8120) ;

Communautés européennes : contraintes (p. 8120).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 8123).

TERROT (Michel)

Député du Rhône

(12e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

TESTU (Jean-Michel)

Député d'Indre-et-Loire

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (travail, emploi et formation professionnelle : droits des femmes) [9 octobre 1991] (p. 4396).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : tome XVII : **travail, emploi et formation professionnelle : droits des femmes (n° 2256)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- Environnement [18 avril 1991] :

Chasse et pêche : chasse de gibier d'eau sur le domaine public fluvial (p. 1363).

Départements : Indre-et-Loire (p. 1360).

- Travail [25 avril 1991] :

Conseiller du salarié (application de la législation) (p. 1738).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : centres d'hébergement et de réadaptation sociale (C.H.R.S.) (p. 4856).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (droits des femmes) [31 octobre 1991] :

Femmes :

- associations : subventions (p. 5350) ;
- centres d'information sur le droit des femmes (p. 5350) ;
- contrôle des naissances : droits acquis (p. 5351) ;
- crédits (p. 5350) ;
- déléguées régionales et départementales (p. 5351) ;
- droits des femmes : application et lacunes (p. 5351) ;
- inégalités (p. 5351) ;
- insertion professionnelle (p. 5350) ;
- orientation professionnelle (p. 5362) ;
- scolarisation et formation (p. 5351) ;
- secrétariat d'Etat : légitimité (p. 5351, 5352) ;
- taux d'activité (p. 5351) ;
- violence, harcèlement sexuel (p. 5351).

Questions :

Handicapés : insertion professionnelle : allocation chômage et travail à temps partiel (p. 5388).

Inspection du travail : contrôleurs du travail : statut (p. 5387).

THAUVIN (Michel)

Député des Hauts-de-Seine

(4e circonscription)

Socialiste

Devenu député le 17 juin 1991 en remplacement de M. Michel Sapin, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 18 juin 1991] (p. 7915).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 18 juin 1991] (p. 7915).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 21 juin 1991] (p. 8089).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 27 septembre 1991] (p. 12652).

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 27 septembre 1991] (p. 12652).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Première lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Après l'article 34 :

- *son* amendement n° 98 (étend le principe de l'inéligibilité au siège de conseiller général aux directeurs généraux, directeurs et membres de cabinet du président des offices départementaux ou pluridépartementaux d'H.L.M.) (p. 7931) : retiré (p. 7932).

THIEME (Fabien)

Député du Nord

(21e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (affaires sociales et intégration : famille et section commune) [9 octobre 1991] (p. 4394).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) [*J.O.* du 10 décembre 1991] (p. 16122).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240)** : annexe n° 4 : **affaires sociales et intégration : famille et section commune (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Implantation du T.G.V. en France et dans le monde :** Alsthom : T.G.V. ; emploi et activité ; réseau national : schéma directeur ; marchés extérieurs : Etats-Unis, Corée du Sud et Taiwan [19 juin 1991] (p. 3357, 3358, 3359).

- **Privatisations :** politique industrielle ; Crédit local de France : privatisation partielle ; rentabilité des entreprises publiques : critère essentiel ; valeur des entreprises publiques : commission d'évaluation ; recettes des cessions de titres : mobilisation au profit d'autres entreprises publiques et aide à la croissance économique [20 novembre 1991] (p. 6377, 6378).

à un ministre :

- **Enseignement** [11 avril 1991] :

Budget du ministère de l'éducation nationale (régulation) (p. 1075).

orales sans débat :

- **n° 390,** posée le 23 avril 1991 : **enseignement supérieur (établissements : Nord)** (p. 1663). Appelée le 26 avril 1991 : université de Valenciennes : fonctionnement ; postes d'enseignants-chercheurs : création (p. 1823, 1824, 1825).

- **n° 469,** posée le 2 octobre 1991 : **matériels électriques et électroniques (entreprises : Nord)** (p. 4104). Appelée le 4 octobre 1991 : Marly : usines du groupe Thomson ; plan de licenciements ; filière électronique en France : maintien ; secteur des composants : politique européenne (p. 4164, 4165).

- **n° 526,** posée le 17 décembre 1991 : **douanes (agences en douane)** (p. 8125). Appelée le 20 décembre 1991 : Communautés européennes : marché unique de 1993 ; transitaires en douanes : devenir de la profession (p. 8304, 8305).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Discussion des articles [27 mars 1991] :

Article 22 *(droit à l'information des conseillers municipaux et généraux) :*

- *ses observations* (p. 469, 470) ;

Collectivités locales : statut de l'élu (p. 469, 470).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 avril 1991] :

Banques et établissements financiers :
- banalisation (p. 1273) ;
- réforme (p. 1274).

Caisses d'épargne : des Etats-Unis (p. 1273).

Communautés européennes : marché unique (p. 1273).

Logement social (p. 1274).

Marchés financiers : rôle (p. 1274).

Politique économique :
- politique monétaire (p. 1273) ;
- taux d'intérêt (p. 1273).

Produits financiers :
- livret A (p. 1274) ;
- autres produits d'épargne (p. 1274).

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Article 2 *(Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) :*

- *son* sous-amendement n° 93 (dispose que la fusion de caisses d'épargne doit recueillir l'accord de la majorité des membres des conseils d'orientation et de surveillance des caisses concernées et que toute fusion reçoit l'accord du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance) à l'amendement n° 9 de la commission (affirme le rôle d'organe central dévolu au Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, modifie la répartition de son capital, énumère ses compétences, dispose qu'il est administré par un directoire et contrôlé par un conseil de surveillance et détermine la composition et le mode de désignation des membres de ces instances) (p. 2047) : adopté (p. 2049).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 1 (fixe la composition et les modes d'élection des conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2057) : devenu sans objet (p. 2060).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 juin 1991] :

Automobiles et cycles : Michelin (p. 2995).

Collectivités locales : taxe sur l'électricité : T.V.A. (p. 2995).

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 2996).

Epargne : fiscalité (p. 2995).

Finances publiques :
- dépenses : annulations (p. 2995) ;
- dépenses : crédits militaires (p. 2996) ;
- dette publique (p. 2995).

Logement : l p. 100 logement : réduction (p. 2995).

Partis et mouvements politiques : Parti communiste : propositions (p. 2996).

Politique économique :
- environnement international (p. 2995) ;
- inégalités (p. 2995) ;
- pouvoir d'achat (p. 2996) ;
- taux d'intérêt (p. 2995).

Politique générale (p. 2995, 2996).

Premier ministre : déclaration de politique générale (p. 2994).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 juin 1991] :

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 3884).

Finances publiques : dette publique (p. 3885).

Impôts locaux : taxe d'habitation : taxe départementale sur le revenu (p. 3884).

Politique générale : de gauche (p. 3884).

Partis et mouvements politiques : Parti communiste : propositions :
- dépenses publiques (p. 3884, 3885) ;
- politique économique (p. 3884) ;
- politique fiscale (p. 3884, 3885).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Communautés européennes :
- Commission : pouvoirs (p. 4518) ;
- politique industrielle : accord avec le Japon sur l'automobile et refus du rachat De Havilland par l'Aérospatiale et Alenia (p. 4518).

Entreprises : investissements à l'étranger (p. 4518).

Marchés financiers (p. 4518).

Secteur public : entreprises publiques :
- gestion et suppressions d'emplois (p. 4517, 4518) ;
- privatisations (p. 4517, 4518).

Première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement) :*

- *son* amendement n° 46 soutenu par M. Jean Tardito (propose un nouveau barème, accorde une demi-part supplémentaire aux couples mariés de salariés, crée une surtaxe sur des revenus du capital et supprime l'avoir fiscal) (p. 4612) : rejeté (p. 4613).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 49 soutenu par M. Jean Tardito (assoit sur la base des nouveaux revenus l'impôt dû au titre de l'année antérieure pour certains contribuables ayant subi un changement de situation sociale) : vote réservé (p. 4616) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 47 soutenu par M. Jean Tardito (majore de 50 p. 100 la déduction forfaitaire bénéficiant aux médecins conventionnés du secteur I) (p. 4616) : vote réservé (p. 4617) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 48 soutenu par M. Jean Tardito (porte à 15 p. 100 l'abattement sur les pensions et retraites avec un minimum de 50 p. 100 du S.M.I.C. et un maximum de quatre fois le S.M.I.C.) : vote réservé (p. 4638) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 174 (exonère les chauffeurs de taxi salariés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers dans la limite de 5 000 litres pour chaque véhicule) : vote réservé (p. 4655) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 58 soutenu par M. Jean Tardito (soumet l'exonération de la plus-value réalisée sur la résidence principale à la condition que le vendeur ait été antérieurement domicilié fiscalement en France pendant au moins un an) : retiré (p. 4657).

Article 8 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués et de celui des acomptes) :*

- *son* amendement n° 56 (porte à 45 p. 100 le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués) : vote réservé (p. 4663) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Entreprises : investissements à l'étranger (p. 4663).

Impôt sur le revenu : avoir fiscal (p. 4663).

- *son* amendement n° 57 (subordonne la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices distribués à l'information et à la consultation des comités d'entreprise ou à défaut des délégués du personnel sur les projets de l'entreprise visant à traduire cette mesure au niveau de l'emploi et de l'investissement) : vote réservé (p. 4663) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 9 *(taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés) :*

- *soutient* l'amendement n° 59 corrigé de M. Jean Tardito (applique le taux de 34 p. 100 à l'ensemble des plus-values à long terme des sociétés) : vote réservé (p. 4676) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 63 soutenu par M. Jean Tardito (taxe à 10 p. 100 de leur valeur les achats d'actions de sociétés étrangères effectués par des sociétés françaises) (p. 4692) : vote réservé (p. 4693) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 179 soutenu par M. Jean Tardito (exonère de la taxe sur les salaires les organismes et associations de tourisme social et familial à but non lucratif) (p. 4697) : vote réservé (p. 4698) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 65 (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable à certains produits alimentaires, relève le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués, supprime l'avoir fiscal et crée une surtaxe sur les revenus des placements financiers et immobiliers) : vote réservé (p. 4699) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 66 (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux fournitures scolaires et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) : vote réservé (p. 4699) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 67 (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux produits pharmaceutiques et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) : vote réservé (p. 4699) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 68 (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux journaux d'opinion et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) : vote réservé (p. 4699) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 69 (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux ventes de voitures automobiles adaptées pour les handicapés ainsi qu'à tous les équipements spéciaux, accessoires et équipements des voitures automobiles adaptées pour les handicapés et majore l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés) : vote réservé (p. 4704) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 20 :

- *soutient* l'amendement n° 73 de M. Jean-Pierre Brard (institue une taxe de 25 p. 100 sur le bénéfice net réalisé par les entreprises qui commercialisent du pétrole en France) : vote réservé (p. 4724) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 22 précédemment réservé *(taxation au taux des taxes applicables au supercarburant plombé des produits employés ou vendus pour des usages non autorisés)* et amendements **après l'article 23 :**

- *son* amendement n° 55 (exonère de la taxe sur les salaires les associations d'aide à domicile, les caisses des écoles ainsi

que les hôpitaux et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) : vote réservé (p. 4730) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 27 *(reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de M. Jean Tardito (relève de 12 à 20 p. 100 le taux du prélèvement) (p. 4733) : vote réservé (p. 4734) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 27 :

- *soutient* l'amendement n° 75 de M. Jean-Pierre Brard (inclut les biens professionnels dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale excède 6 000 000 F) : vote réservé (p. 4735) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *soutient* l'amendement n° 76 de M. Jean-Pierre Brard (exclut de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection créés depuis moins de quinze ans et dont la valeur globale n'excède pas 1 000 000 F) : vote réservé (p. 4735) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *soutient* l'amendement n° 77 de M. Jean-Pierre Brard (inclut dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune les objets d'art et de collection dont le prix d'achat unitaire excède 1 000 000 F) : vote réservé (p. 4735) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 28 *(actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune) :*

- *soutient* l'amendement n° 79 de M. Jean-Pierre Brard (propose un nouveau barème) (p. 4735) : vote réservé (p. 4736) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Impôt de solidarité sur la fortune : réforme (p. 4736).

Après l'article 28 :

- *son* amendement n° 81 soutenu par M. Jean Tardito (limite l'exonération de la plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale et réduit les abattements pour durée de détention sur les plus-values immobilières taxables) : vote réservé (p. 4737) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 32 précédemment réservé *(aménagement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle) :*

- *soutient* l'amendement n° 228 de M. Jean-Pierre Brard (exclut du dispositif de l'article les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et relève à due concurrence le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués) (p. 4770) : vote réservé (p. 4774) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Partis et mouvements politiques : parti communiste :
- attitude sur la loi de finances (p. 4770) ;
- propositions économiques et fiscales (p. 4770).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur (famille et section commune) [22 octobre 1991] :

Emploi : chômage : aggravation (p. 4822).

Famille :
- environnement et vie familiale (p. 4823) ;
- inégalités (p. 4823) ;
- prestations familiales : revalorisation (p. 4823) ;
- prestations familiales : financement et priorités (p. 4823) ;
- revenus : dégradation (p. 4288).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale (p. 4822).

Travail : travail féminin (p. 4823).

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Formation professionnelle et promotion sociale : suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (p. 4949).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *son* amendement n° 45 (institue le remboursement de la T.V.A. afférente aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales et finance cette mesure par la suppression de diverses dispositions fiscales) (p. 6162) : rejeté (p. 6163).

Explications de vote :

Assemblée nationale :
- article 44, alinéa 3, de la Constitution : usage (p. 6181) ;
- article 49, alinéa 3, de la Constitution : usage (p. 6181).

Collectivités locales (p. 6181).

Communautés européennes (p. 6181).

Emploi et « plan emploi » (p. 6181).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 6181) ;
- dépenses (p. 6181).

Logement social (p. 6181).

Secteur public : entreprises publiques : suppressions d'emplois (p. 6181).

Vote contre du groupe communiste (p. 6181).

Rappel au règlement : s'insurge contre l'intervention des forces de police lors de la manifestation des infirmières [18 octobre 1991] (p. 4723).

- Motion de censure déposée par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et 64 membres de l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 22 octobre 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [24 octobre 1991] :

Agriculture : budget et difficultés des agriculteurs (p. 5016).

Emploi : « plan emploi » et politique de l'emploi (p. 5016).

Entreprises : charges (p. 5016).

Finances publiques :
- généralités (p. 5015) ;
- dépenses : réduction (p. 5015).

Industrie (p. 5017).

Motion de censure : objet et opportunité (p. 5015).

Partis et mouvements politiques :
- opposition : critiques et propositions en matière économique (p. 5015) ;
- parti communiste : motion de censure (p. 5015, 5016) ;
- parti communiste : propositions en matière économique et fiscale (p. 5016, 5017).

Politique économique : généralités (p. 5016).

Politique économique et sociale : « crise » sociale (p. 5015).

Président de la République : annonce de mesures en faveur de l'agriculture (p. 5016).

Région : Nord - Pas-de-Calais (p. 5016).

Secteur public : entreprises publiques : privatisations (p. 5015).

Sécurité sociale : financement et maîtrise des dépenses de santé (p. 5017).

Le groupe communiste ne vote pas la censure (p. 5015).

- Projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254).

Première lecture :

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(principes généraux de prévention) :*

Article L. 230-2 du code du travail (obligations générales des chefs d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (précise que les principes généraux de prévention prévus par l'article doivent viser aussi la suppression du travail monotone, cadencé, en continu, de nuit et des heures supplémentaires systématiques) (p. 6345) : rejeté (p. 6346) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (interdit le remplacement d'un équipement dangereux par un équipement qui présente encore une forme quelconque de danger) : rejeté (p. 6346).

Article L. 230-3 du code du travail (obligations générales des travailleurs) :

- *soutient* l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (rejette la notion de responsabilité même partielle des salariés dans les accidents dont ils sont victimes) : rejeté (p. 6347).

Article 4 *(formation et information des travailleurs dans le domaine de la sécurité) :*

- *soutient* l'amendement n° 30 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la prise en compte de la taille de l'établissement) (p. 6348) : rejeté (p. 6349).

Article 9 *(obligations relatives à la mise sur le marché des équipements de travail et des moyens de protection) :*

- *soutient* l'amendement n° 33 de Mme Muguette Jacquaint (établit l'obligation d'un entretien régulier des dispositifs de protection) : rejeté (p. 6352).

Article 16 *(communication des observations des représentants du personnel à l'inspecteur du travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 38 de Mme Muguette Jacquaint (augmente les crédits d'heures des délégués du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail représentant le personnel) (p. 6356) : rejeté (p. 6357).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 2284).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [20 décembre 1991] :

Chasse et pêche : pêche (p. 8316).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Agriculture :
- plan d'adaptation : généralités (p. 7747) ;
- plan d'adaptation : préretraites (p. 7748) ;
- politique agricole commune : réforme (p. 7749).

Agroalimentaire : entreprises : contribution au financement des prestations agricoles (p. 7748).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7747, 7748) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7747, 7748).

Exploitants agricoles :
- femmes : congé de maternité (p. 7748) ;
- jeunes : installation (p. 7747, 7748) ;
- revenus (p. 7747).

Prestations : pensions de retraite : revalorisation (p. 7747).

Nouvelle lecture :

Explications de vote [20 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 8330)

Vote contre du groupe communiste (p. 8330).

THIEN AH KOON (André)

Député de la Réunion

(3e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

QUESTIONS

à un ministre :

- D.O.M. - T.O.M. [13 juin 1991] :

Agriculture :
- agriculteurs : indemnisation sécheresse et prise en compte de la dette (p. 3115) ;
- canne à sucre (p. 3116).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [4 avril 1991] :

Article 84 *(substitution de la collectivité territoriale à la région Corse) :*

- *défavorable* (p. 803).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [12 novembre 1991] :

Communautés européennes : programme P.O.S.E.I.D.O.M. (p. 5849).

D.O.M. - T.O.M. :
- insertion et coopération régionale (p. 5849) ;
- Réunion (p. 5848, 5849).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5848) ;
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 5848).

Jeunes : insertion sociale et professionnelle (p. 5849).

Logement et habitat : ligne budgétaire unique : évolution (p. 5849).

Politique économique et sociale : égalité sociale (p. 5848).

Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : problème de l'assistance (p. 5848, 5849).

THOMAS (Jean-Claude)

Député de la Marne

(3e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

TIBERI (Jean)

Député de Paris

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Dominati et plusieurs de ses collègues, relative à l'extension des pouvoirs de police du maire de Paris (n° 2160) [10 octobre 1991] (p. 4453).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Equipement et grands travaux : Opéra Bastille, Très Grande Bibliothèque (coût) (p. 120, 121).

Etat : rôle (p. 81, 120).

Politique économique : inégalités (p. 120).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 120, 121).

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris :

- « agression » constituée par le projet (p. 120) ;
- schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (p. 121) ;
- solidarité : coopération intercommunale, péréquation financière et proposition du maire de Paris (p. 81, 120).

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 143 de M. Serge Charles (dispose que la dotation de solidarité urbaine doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) (p. 210) ;

Collectivités locales : Paris (p. 210).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 161 de M. Jean-Jacques Jegou (exclut de la définition du logement social les habitations donnant lieu à un surloyer) (p. 242).

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

- *défavorable* (p. 271) ;

Collectivités locales : Paris (p. 271).

Article L. 263-15 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 126 corrigé de M. Yves Fréville (définit le logement social par le nombre de bénéficiaires des différentes aides au logement) (p. 278).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *soutient* l'amendement n° 130 de M. Roland Nungesser (reporte d'un an les conséquences de la réforme sur la dotation de garantie de progression minimale) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 61 du Gouvernement (prend en compte le nombre de bénéficiaires des aides au logement pour évaluer le pourcentage de logements sociaux) à l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale pour le deuxième alinéa du paragraphe I) (p. 1210) ;

Logement et habitat : loi de 1948 (p. 1211).

- *favorable* à l'amendement n° 47 de M. Serge Charles (dispose que la dotation de solidarité urbaine doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) (p. 1213).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Aides :

- aides personnalisées au logement (A.P.L.) (p. 5075) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5075) ;
- 1 p. 100 logement (p. 5075).

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 5075).

Banques et établissements financiers : prêts conventionnés (p. 5075).

Collectivités locales : compétences (p. 5075).

Communes : Clermont-Ferrand : démission de M. Quilliot (p. 5075).

D.O.M. - T.O.M. (p. 5074).

Impôts et taxes :

- droits de mutation (p. 5075) ;
- fiscalité immobilière (p. 5075, 5076).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5075).

Logement social :

- construction (p. 5075) ;
- financement : collecte du livret A et du livret bleu (p. 5075) ;
- habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5075, 5076).

Organismes et structures : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) (p. 5075).

Rapport Lebègue : propositions (p. 5076).

Secteur locatif privé (p. 5075, 5076).

Urbanisme et logement : ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5075).

Questions :

Aides : prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5097).

Communes : Paris (p. 5097).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5097).

Logement social : habitations à loyer modéré (H.L.M.) (p. 5097).

TOUBON (Jacques)

Député de Paris

(10e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur de sa proposition de loi tendant à limiter l'utilisation de la procédure du référé en matière de presse (n° 1935) [2 mai 1991] (p. 1998).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Luc Reitzer, tendant à modifier la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (n° 2043) [20 juin 1991] (p. 3471).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8316).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949) [*J.O.* du 27 juin 1991] (p. 8317).

Rapporteur de la proposition de loi de M. Gérard Chasseguet tendant à faire publier le nombre des animaux utilisés dans l'expérimentation animale (n° 1987) [24 octobre 1991] (p. 5061).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [*J.O.* du 22 novembre 1991] (p. 15261).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2200) [*J.O.* du 11 décembre 1991] (p. 16189).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre les personnes (n° 2083) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16670).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **limiter l'utilisation de la procédure du référé en matière de presse (n° 1935)** [27 mars 1991].

Proposition de loi tendant à **assortir de sanctions pénales les atteintes au principe de non-patrimonialité du corps humain (n° 2047)** [15 mai 1991].

Proposition de loi tendant à déterminer les **principes éthiques** permettant de **protéger l'intégrité, l'identité et la dignité de la personne (n° 2106)** [12 juin 1991].

Proposition de loi tendant à fixer les **règles de procédure pénale applicables à la poursuite, à l'instruction et au jugement du trafic organisé de stupéfiants (n° 2327)** [8 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Taux directeurs de la Banque de France :** argent cher : frein à la croissance économique ; système monétaire européen (S.M.E.) : stabilité et défense du franc ; dollar : faiblesse et transferts des capitaux sur le deutschemark ; différentiels d'intérêt et d'inflation avec l'Allemagne : annulation ; taux de base bancaire : stabilité ; réserves obligatoires : négociations [20 novembre 1991] (p. 6368, 6369, 6370).

orales sans débat :

- **n° 492,** posée le 19 novembre 1991 : **patrimoine (politique du patrimoine : Paris)** (p. 6362). Appelée le 22 novembre 1991 : Mobilier national et Manufacture des Gobelins : délocalisation à Beauvais et à Aubusson ; patrimoine : politique de sauvegarde des lieux (p. 6482, 6483).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris (logement H.L.M. et politique du logement à Paris) (p. 123).

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Article 1er *(part des concours particuliers au sein de la D.G.F.) :*

Rappel au règlement : s'étonne de l'absence des députés socialistes dans l'hémicycle (p. 182).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* (p. 185) ;

Logement social (p. 185, 186).

- *soutient* l'amendement n° 78 de M. Christian Estrosi (intègre le critère de l'aide personnalisée au logement dans la définition des logements sociaux) (p. 191, 193) : vote réservé (p. 193) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 139 de M. Serge Charles (supprime la référence à la définition des logements sociaux) (p. 191, 193) : vote réservé (p. 193) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 122 corrigé de M. Yves Fréville (retient dans la définition des logements sociaux tous les logements occupés par des bénéficiaires de l'A.P.L. ou de l'allocation logement) (p. 193) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 160 de M. Jean-Jacques Jegou (exclut du nombre des logements sociaux pris en compte pour l'attribution de la D.S.U. les H.L.M. dont les locataires versent un surloyer) (p. 193) ;
- *soutient* l'amendement n° 79 de M. Christian Estrosi (prend en compte le nombre de bénéficiaires de l'A.P.L. dans la définition des logements sociaux) (p. 194) : vote réservé (p. 195) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (prend en compte la population de la commune telle qu'elle résulte des recensements généraux ou complémentaires) : vote réservé (p. 195) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 141 de M. Serge Charles (compare les potentiels fiscaux des communes par groupes démographiques) : vote réservé (p. 196) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution) (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 142 de M. Serge Charles (de coordination) (p. 196) : vote réservé (p. 197) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 83 de M. Serge Charles (dispose que les communes bénéficiant d'une garantie de progression minimale de la D.G.F. supérieure à 10 p. 100 de la D.G.F. initiale ne peuvent se voir attribuer la D.S.U.) : vote réservé (p. 197) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 104 de M. Robert Pandraud (dispose que les communes ayant passé un contrat de D.S.Q. bénéficient de la D.S.U. pendant la durée du contrat) (p. 198, 199) ;

- *soutient* l'amendement n° 115 de M. Serge Charles (modifie la définition du logement social retenue par le texte en y ajoutant les chambres de bonne, les logements régis par la loi de 1948 et les logements à loyer plafonné) (p. 215) : vote réservé (p. 216) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;
- *soutient* l'amendement n° 171 de M. Michel Noir (précise que les crédits attribués au titre de la D.S.U. ne peuvent être affectés à des dépenses de personnel ou d'amortissement de la dette) (p. 216) : vote réservé (p. 217) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

Après l'article 3 :

- *favorable* à l'amendement n° 133 de M. Jacques Floch (prévoit que le Gouvernement présentera au Parlement avant le 15 octobre 1991 un rapport et une simulation sur la prise en compte des bénéficiaires de l'aide au logement dans la définition des logements sociaux) (p. 218) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 133 de M. Jacques Floch (prévoit que le Gouvernement présentera au Parlement avant le 15 octobre 1991 un rapport et une simulation sur la prise en compte des bénéficiaires de l'aide au logement dans la définition des logements sociaux) (p. 218) ;

Assemblée nationale : conditions de travail (p. 224).

Le groupe R.P.R. ne prend pas part au vote bloqué (p. 224).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine : régime applicable au-delà de 1993) :*

- *défavorable* (p. 226) ;
- *son* amendement n° 146 (dispose que la dotation de solidarité urbaine est financée jusqu'en 1994 par un prélèvement préalable sur l'augmentation annuelle de la D.G.F. pour l'ensemble des communes, avant de devenir une dotation particulière de droit commun) (p. 225) : vote réservé (p. 238) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 71 de la commission (plafonne l'effort fiscal à 1,20 p. 100 de la moyenne nationale pour la détermination des communes contributives) (p. 241) ;
- *soutient* l'amendement n° 81 de M. Christian Estrosi (substitue le nombre de personnes bénéficiant de l'A.P.L. au critère du nombre de logements sociaux) (p. 242) : vote réservé (p. 244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *soutient* l'amendement n° 149 de M. Serge Charles (de coordination) (p. 242) : vote réservé (p. 244) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *soutient* l'amendement n° 151 de M. Serge Charles (supprime la possibilité de réduire le taux de progression garantie de la D.G.F. à 10 p. 100) (p. 247) : vote réservé (p. 248) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

Logement social (p. 248).

- *soutient* l'amendement n° 152 de M. Serge Charles (supprime la référence à l'effort fiscal pour déterminer les communes contributives) : vote réservé (p. 249) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *soutient* l'amendement n° 153 de M. Serge Charles (précise que le potentiel fiscal moyen national par habitant auquel l'on se réfère est celui de la strate démographique de la commune concernée) : vote réservé (p. 250) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 4 :

- *soutient* l'amendement n° 172 de M. Michel Noir (dispose que les contributions à la D.S.U. de communes membres d'une communauté urbaine sont distribuées aux seules communes attributaires de la D.S.U. membres de cette communauté urbaine) (p. 252) : vote réservé (p. 253) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 7 *(institution d'un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) :*

Article L. 263-15 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 66 rectifié de M. Alain Richard (transforme la dotation de solidarité en concours particulier au sein de la D.G.F. et assure son financement par un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée aux communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 284) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 168 de M. Alain Richard (transforme la dotation de solidarité en concours particulier au sein de la D.G.F. et assure son financement par un prélèvement sur la D.G.F. des communes d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal est élevé) (p. 282).

Après l'article 7 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 du Gouvernement (reporte la mise en place du mécanisme de prélèvement au 1er avril 1992 et décide pour 1991 d'un prêt de la Caisse des dépôts, remboursable sur les ressources du fonds de solidarité) (p. 286).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *soutient* l'amendement n° 188 de M. Michel Noir (institue un régime provisoire pour 1991) : vote réservé (p. 286) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 159 de M. Yves Fréville (crée un fonds interdépartemental de solidarité de la taxe professionnelle) (p. 291) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 187 corrigé de M. Jacques Barrot (institue un mécanisme de solidarité financière entre départements au sein de la D.G.F.) (p. 290, 291, 292) ;
- *soutient* l'amendement n° 72 de M. Léon Bertrand (décide que le Gouvernement présentera au Parlement avant le 1er février 1992 un rapport sur l'application de la présente loi dans les T.O.M.) : vote réservé (p. 294) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 196 de la commission (ajoute dans le titre la mention de réforme de la D.G.F. des départements) (p. 295).

Explications de vote :

Etat (rôle) (p. 297).

Etrangers (immigration) (p. 297).

Région : Ile-de-France (solidarité financière) (p. 297, 298).

Ville (politique) (p. 297).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 297).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 avril 1991] :

Collectivités locales : solidarité : conceptions différentes de celle du projet (p. 1201).

Comité des finances locales (p. 1201).

Commerce et artisanat : grandes surfaces (p. 1202).

Constitution :
- collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 1202) ;
- égalité devant la loi (art. 2) (p. 1202).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : concours particulier de solidarité urbaine (création) (p. 1201).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- conditions de mise en œuvre : dotation aux communes ne répondant qu'à un seul critère (p. 1201) ;
- critères : logement social : prise en compte des bénéficiaires des aides au logement (p. 1201).

Etat : rôle (p. 1200, 1201).

Parlement : Sénat : première lecture (modifications apportées au texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 1201).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 1201).

Régions : région Ile-de-France et ville de Paris :
- « inadaptation » du projet (p. 1201, 1202) ;
- solidarité : péréquation financière : fonds régional (p. 1201, 1202) ;
- solidarité : péréquation financière : prélèvement sur la dotation de péréquation de la taxe professionnelle (p. 1201) ;
- taxe professionnelle en Ile-de-France (péréquation) (p. 1201).

Ville :
- politique des gouvernements socialistes (p. 1201) ;
- projet de loi d'orientation pour la ville (p. 1200).

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 49 soutenu par M. Pierre Mazeaud (dispose que la dotation de solidarité urbaine est financée jusqu'en 1994 par un prélèvement préalable sur l'augmentation annuelle de la dotation globale de fonctionnement versée à l'ensemble des communes, avant de devenir une dotation particulière de droit commun) : rejeté (p. 1216).

Article 7 *(institution d'un fonds régional de coopération et de solidarité de la région Ile-de-France) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, modifie la composition du comité régional et précise le contenu du rapport que le Gouvernement présente chaque année à ce comité) (p. 1227) ;

Communes : ville de Paris : contribution à la dotation de solidarité en Ile-de-France (p. 1227).

Impôts locaux : taxe professionnelle (péréquation) (p. 1228).

Son intervention : conditions de travail de l'Assemblée et heure de levée de la séance (p. 1229).

Article 12 supprimé par le Sénat *(mise à l'étude de la création d'une dotation pour les communes rurales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de la commission (rétablit dans une nouvelle rédaction le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 1242).

Titre du projet *(projet de loi instituant des solidarités financières entre communes, entre départements et entre collectivités locales de la région Ile-de-France) :*

- *favorable* à l'amendement n° 39 de la commission (propose de rédiger comme suit le titre du projet : « projet de loi instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le code des communes ») (p. 1243).

Explications de vote :

Assemblée nationale : opposition : propositions refusées par le Gouvernement (p. 1245).

Parlement : Sénat : modifications apportées au texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale (p. 1245).

Politique générale : « opération politicienne » constituée par le projet (p. 1245).

Ville : politique des gouvernements socialistes (p. 1245).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 1245).

Rappel au règlement : s'élève contre le dessaisissement du juge Jean-Pierre dans l'affaire Urba [9 avril 1991] (p. 968).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [29 avril 1991] :

Aide juridique :
- financement : participation de l'Etat (insuffisance) (p. 1871, 1873) ;
- plafonds de ressources (relèvement) (p. 1872) ;
- projet de loi (vacuité et insuffisance) (p. 1873) ;
- rapport Bouchet (p. 1872) ;
- réforme : incidence sur le nombre de recours (inflation) (p. 1871).

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1873).

Avocats :
- barreaux : gestion de l'indemnisation versée au titre de l'aide juridictionnelle (p. 1872) ;
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle (insuffisance) (p. 1871, 1872) ;
- opposition au projet (p. 1872) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreaux à deux vitesses » (risque) (p. 1872).

Etat : désengagement (p. 1873).

Institution judiciaire : crise (p. 1872).

Loi de programme pour la justice (proposition) (p. 1872).

Ministère de la justice : budget (insuffisance) (p. 1871).

Professions juridiques et judiciaires : réforme du statut : loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990 : (lien avec le projet) (p. 1873).

Tribunaux d'instance : surcharge (p. 1871).

Discussion des articles [29 et 30 avril 1991] :

Article 1er *(affirmation de l'aide à l'accès à la justice et de l'aide à l'accès au droit) :*

- *ses observations* (p. 1881) ;

Aide juridictionnelle : réforme : incidence sur le nombre de recours (p. 1881).

Article 3 *(détermination des bénéficiaires, personnes physiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 76 rectifié de Mme Nicole Catala (pose comme conditions d'accès à l'aide juridictionnelle la résidence en France pour les ressortissants de pays membres de la C.E.E., la résidence habituelle en France pour les ressortissants de pays membres de la convention de La Haye du 25 octobre 1980 et la résidence habituelle et régulière en France pour les autres ressortissants étrangers) (p. 1884) : rejeté au scrutin public (p. 1886) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 164 du Gouvernement (vise dans le premier alinéa de l'article à assimiler plus clairement les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne aux ressortissants français) (p. 1886) ;
- *son* sous-amendement n° 165 (précise que seules les personnes étrangères résidant habituellement en France et bénéficiant de la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sont admises au bénéfice de l'aide juridictionnelle) à l'amendement n° 164 du Gouvernement : rejeté (p. 1886).

Article 4 *(plafonds de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* (p. 1888) ;

Aide judiciaire : plafond de ressources : indexation (p. 1888) ;

Constitution : article 40 : irrecevabilité financière des amendements (p. 1888).

Après l'article 4 :

- *favorable* à l'amendement n° 157 de M. Jean-Pierre Philibert (propose que les primes versées au titre d'une assurance de protection juridique soient déductibles de l'impôt sur le revenu) (p. 1890).

Article 5 *(nature des ressources prises en considération) :*

- *soutient* l'amendement n° 83 corrigé de M. Philippe Auberger (précise que la prise en compte des éléments

extérieurs du train de vie est une obligation et non une possibilité) (p. 1890) : adopté (p. 1891).

Article 6 *(admission en cas de situation particulièrement digne d'intérêt) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de M. François Colcombet (permet d'accorder l'aide juridictionnelle aux personnes dont la situation est particulièrement digne d'intérêt en raison de leur niveau d'endettement) (p. 1891).

Article 7 *(caractère sérieux de la demande en justice) :*

- *soutient* l'amendement n° 140 de Mme Nicole Catala (dispose que lorsque la demande n'a pas été accompagnée d'un avis écrit d'un auxiliaire de justice, le bureau d'aide juridictionnelle ou son président doivent motiver explicitement leur décision) : adopté (p. 1892).

Article 16 *(composition du bureau de l'aide juridictionnelle) :*

- *favorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (précise qu'il peut s'agir d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation) à l'amendement n° 29 de la commission (garantit la présence d'au moins un avocat dans chaque bureau ou section de bureau d'aide juridictionnelle) (p. 1902) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 6 rectifié de M. Jacques Brunhes (associe au bureau d'aide juridictionnelle un représentant des usagers désigné par le conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1902).

Après l'article 24 :

- *soutient* l'amendement n° 123 de M. Philippe Auberger (propose que les prestations fournies par les avocats au titre de l'aide juridictionnelle soient assujetties à une T.V.A. de 2,10 p. 100) (p. 1905) : rejeté (p. 1906) ;
- *soutient* l'amendement n° 124 de M. Philippe Auberger (propose que les prestations fournies par les avocats au titre de l'aide juridictionnelle soient assujetties à une T.V.A. à taux zéro) : adopté (p. 1906).

Article 27 *(affectation d'une dotation globale à chaque barreau) :*

- *défavorable* (p. 1907) ;
- *favorable* à l'amendement n° 34 de la commission (propose que la dotation de l'Etat soit calculée à partir du produit d'un coefficient par type de procédure et d'une unité de valeur de référence) (p. 1908) ;
- *soutient* l'amendement n° 91 de Mme Nicole Catala (précise le mode d'évaluation du taux horaire) : retiré (p. 1909).

Article 28 *(versement d'une provision à valoir sur la dotation) :*

- *soutient* l'amendement n° 142 de Mme Nicole Catala (précise que la provision est versée en début d'année et ajustée à la fin du premier semestre) (p. 1909) : rejeté (p. 1910) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 37 de la commission (précise que la provision est versée en début d'année) (p. 1910).

Article 29 *(règlement intérieur du barreau) :*

- *défavorable* (p. 1910) ;

  Avocat : salarié d'un barreau (p. 1910).
- *favorable* à l'amendement n° 39 deuxième correction de la commission (dispose que les conventions entre l'ordre et les avocats prennent en compte la formation et la spécialisation des avocats concernés et mettent en œuvre des modalités de collaboration exclusives du salariat) (p. 1913) ;

  Avocat : salarié d'un barreau (p. 1913).

Article 31 *(indemnisation des autres professionnels du droit) :*

- *soutient* l'amendement n° 94 de M. Jean-Louis Debré (dispose que les auxiliaires de justice peuvent s'adresser directement à la partie condamnée aux dépens et non bénéficiaire de l'aide juridictionnelle pour recouvrer les honoraires auxquels ils peuvent prétendre) : retiré (p. 1915).

Après l'article 31 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 rectifié de M. Pierre Mazeaud (propose qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités selon lesquelles le juge condamne la partie perdante aux frais irrépétibles) (p. 1915).

Article 32 *(caractère exclusif de la contribution due à l'auxiliaire de justice au titre de l'aide juridictionnelle totale) :*

- *favorable* à l'amendement n° 96 de M. Jean-Louis Debré (précise que toute stipulation contraire à l'article est interdite) (p. 1916).

Article 33 *(déduction des honoraires, émoluments et provisions reçus avant l'admission à l'aide juridictionnelle totale) :*

- *son* amendement n° 125 (propose que, lorsqu'une juridiction saisie d'un litige pour lequel l'aide juridictionnelle a été accordée se déclare incompétente, l'indemnisation finale versée à l'avocat prenne en compte les diligences exercées auprès de cette première instance) : adopté (p. 1917).

Article 35 *(honoraire complémentaire en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *son* sous-amendement n° 161 (supprime la nature forfaitaire du complément d'honoraires) à l'amendement n° 43 de la commission (ajoute comme critère de calcul du complément la complexité du dossier et les diligences et frais imposés par la nature de l'affaire, affirme la nature forfaitaire de ce complément et supprime l'homologation par le garde des sceaux de la méthode d'évaluation des honoraires que peuvent mettre en place les barreaux) (p. 1917) : retiré (p. 1920) ;
- *son* sous-amendement n° 162 (ajoute comme critère de calcul les intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et le temps passé) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1917) : retiré (p. 1920) ;
- *son* sous-amendement n° 163 (propose que, en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires d'un avocat tienne compte de la complexité du dossier, du temps passé, de l'importance des intérêts en cause et de la notoriété de l'avocat et que, en accord avec le client, des honoraires complémentaires puissent être prévus en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir) à l'amendement n° 43 de la commission (p. 1917) : retiré (p. 1920) ;
- *son* amendement n° 98 : devenu sans objet (p. 1920).

Après l'article 35 :

- *soutient* l'amendement n° 127 de M. Patrick Devedjian (abroge l'article 10 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 qui fixe les règles concernant les honoraires des avocats) : rejeté (p. 1920) ;
- *son* amendement n° 137 (propose qu'en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires de l'avocat prenne en compte la complexité du dossier, le temps passé, l'importance des intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et qu'il puisse être prévu des honoraires complémentaires en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir, la rémunération dans le cadre de l'aide juridictionnelle partielle devant prendre en compte les ressources du client) : retiré (p. 1922) ;

  Avocat : honoraires de résultat (principe) (p. 1921).
- *soutient* l'amendement n° 152 de M. Jean-Pierre Philibert (propose qu'en dehors de l'aide juridictionnelle, la fixation des honoraires de l'avocat prenne en compte la complexité du dossier, le temps passé, l'importance des intérêts en cause, la notoriété de l'avocat et qu'il puisse être prévu des honoraires complémentaires en fonction du service rendu ou du résultat à intervenir, la rémunération dans le cadre de l'aide juridictionnelle partielle devant prendre en compte les ressources du client) : rejeté (p. 1922) ;
- *son* amendement n° 100 rectifié (prévoit, en dehors des cas d'aide juridictionnelle, que l'honoraire d'un avocat, à défaut de convention entre celui-ci et son client, est fixé en fonction de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de la notoriété et des diligences de ce dernier) : retiré (p. 1927) ;
- *son* amendement n° 166 (prévoit, en dehors des cas d'aide juridictionnelle, que l'honoraire d'un avocat, à défaut de convention entre celui-ci et son client, est fixé en fonction de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de la notoriété et des diligences de ce dernier et précise que si des honoraires uniquement fixés en fonction des résultats sont interdits, la prévision d'honoraires complémentaires en fonction du résultat obtenu ou du service rendu reste licite) (p. 1926) : adopté (p. 1928) ;

  Avocat : honoraires de résultat (principe) (p. 1926).

Article 43 *(condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 143 de Mme Suzanne Sauvaigo (exclut des remboursements effectués à l'Etat par la partie condamnée aux dépens les sommes exposées au titre des honoraires de l'avocat) (p. 1931) ;
- *soutient* l'amendement n° 149 de M. Pierre Mazeaud (rédactionnel) : adopté (p. 1932) ;
- *soutient* l'amendement n° 130 de M. Patrick Devedjian (dispose que lorsqu'une affaire est terminée avant le jugement au fond ou qu'une transaction intervient avec le concours de l'avocat, l'auxiliaire de justice reçoit la totalité des émoluments prévus à l'article 31) (p. 1932) : adopté après modifications (p. 1933) ;
- *favorable* au sous-amendement oral de la commission (supprime la référence à l'article 31) à l'amendement n° 130 de M. Patrick Devedjian (p. 1932).

Après l'article 43 :

- *soutient* l'amendement n° 147 rectifié de M. Pierre Mazeaud (propose que le juge condamne la partie perdante, dans la même proportion que les dépens, aux frais irrépétibles selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, sauf s'il est manifeste que la partie ne peut en assumer la charge) : rejeté (p. 1933).

Article 44 *(remboursement en cas de retour à meilleure fortune) :*

- *son* amendement n° 112 (propose que les deux conditions énoncées par l'article, l'obtention de ressources supérieures au plafond d'admission et la condamnation aux dépens, soient alternatives et non cumulatives) : retiré (p. 1934).

Après l'article 46 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 146 de la commission (propose que les dispositions concernant les modalités de recouvrement par l'Etat de sa participation à l'aide juridictionnelle soient portées à la connaissance du bénéficiaire lors de son admission) (p. 1935).

Article 50 *(définition de l'aide à l'accès au droit) :*

- *ses observations* (p. 1935) ;

Aide à l'accès au droit :

- intérêt et nécessité (p. 1935) ;
- vacuité du texte (p. 1935).

Article 52 *(statut et composition du conseil départemental de l'aide juridique) :*

- *son* amendement n° 115 (prévoit la représentation des sociétés d'assurance et de protection juridique au conseil départemental de l'aide juridique) (p. 1937) : rejeté au scrutin public (p. 1938) ;

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1937).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 167 de M. Michel Pezet (substitue aux représentants des ordres d'avocats et des C.A.R.P.A. les représentants des professions juridiques et judiciaires) à l'amendement n° 54 de la commission (propose que les représentants des ordres d'avocats et des caisses des règlements pécuniaires des barreaux (C.A.R.P.A.) au conseil d'administration des conseils départementaux soient en nombre au moins égal à celui des représentants des autres catégories) (p. 1939) ;
- *son* amendement n° 114 rectifié (propose que les représentants des ordres d'avocats et des C.A.R.P.A. au conseil d'administration des conseils départementaux soient en nombre au moins égal à celui des représentants des autres catégories) (p. 1938) : retiré (p. 1940).

Article 56 *(action du conseil départemental de l'aide juridique pour favoriser l'aide à la consultation) :*

- *favorable* à l'amendement n° 116 de M. Serge Charles (précise que seules peuvent assurer des permanences de conseils, outre les membres des professions juridiques et judiciaires, les personnes qui répondent aux exigences de qualification du titre II de la loi du 31 décembre 1971) (p. 1942) ;
- *favorable* à l'amendement n° 60 de la commission (dispose que les centres d'accueil du public prévus par l'article sont gratuits et supprime toute autre mention relative au fonctionnement de ces centres) (p. 1943).

Article 58 *(domaine de l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *favorable* à l'amendement n° 62 de la commission (exclut de l'aide les procédures de médiation ou de conciliation) (p. 1943) ;
- *son* amendement n° 118 (exclut de l'aide les procédures de médiation ou de conciliation) : retiré (p. 1943).

Article 59 *(actions du conseil départemental de l'aide juridique en matière d'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *son* amendement n° 119 rectifié (supprime des actions assignées au conseil départemental la création et le fonctionnement de services en vue de la prévention ou du règlement non juridictionnel des litiges) : retiré (p. 1944).

Article 60 *(statut et missions du Conseil national de l'aide juridique) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 154 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) (p. 1952).

Article 61 *(composition et fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 66 de la commission (propose que le nombre des représentants des professions juridiques et judiciaires au conseil national de l'aide juridique soit au moins égal à la moitié des membres du conseil) (p. 1953).

Article 63 *(financement de l'aide à l'accès au droit) :*

- *défavorable* (p. 1954) ;

Etat : désengagement (p. 1954).

- *défavorable* à l'amendement n° 67 de la commission (attribue à la liste des financements un caractère normatif) (p. 1954) ;
- *soutient* l'amendement n° 120 de M. Serge Charles (limite la participation des C.A.R.P.A. au financement de l'aide à l'accès au droit à 10 p. 100 des produits financiers de leurs placements) : rejeté (p. 1954).

Article 65 *(mesures d'application) :*

- *soutient* l'amendement n° 121 de M. Jean-Louis Debré (dispose que le décret fixe également les modalités de la répétibilité) : adopté (p. 1956).

Article 70 *(mise en place des conseils départementaux de l'aide juridique) :*

- *son* amendement n° 122 (de suppression) : adopté au scrutin public (p. 1957).

Après l'article 71 :

- *favorable* à l'amendement n° 75 de la commission (propose que le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1er avril 1993, un rapport établissant le bilan d'application de la loi) (p. 1958) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 136 du Gouvernement (propose que le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1er juillet 1995, un rapport sur le bilan d'application de la loi ainsi qu'un rapport intermédiaire avant le 1er avril 1993) (p. 1958).

Article 4 précédemment réservé *(plafonds de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle) :*

- *son* amendement n° 77 (propose que le plafond de revenus retenu pour l'attribution de l'aide juridictionnelle totale soit relevé progressivement de 3 700 F à 4 400 F entre 1992 et 1994) : rejeté (p. 1959) ;
- *son* amendement n° 78 (propose que le plafond de revenus retenu pour l'attribution de l'aide juridictionnelle partielle soit relevé progressivement de 6 000 F à 6 600 F entre 1992 et 1994) : rejeté (p. 1959) ;

- *favorable* à l'amendement n° 168 du Gouvernement (propose qu'à compter du 1er janvier 1993, les plafonds soient fixés annuellement par la loi de finances en référence à l'évolution de la tranche la plus basse du barème de l'impôt sur le revenu) (p. 1959) ;
- *soutient* l'amendement n° 80 de M. Philippe Auberger (dispose que les plafonds peuvent être révisés par une disposition de la loi de finances) (p. 1959) : devenu sans objet (p. 1960) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de la commission (dispose que l'admission à l'aide juridictionnelle est de droit devant les juridictions des pensions) (p. 1960) ;
- *soutient* l'amendement n° 82 de M. Philippe Auberger (propose que le Gouvernement dépose chaque année, en annexe de la loi de finances, un rapport sur l'évolution de l'aide juridictionnelle et les effets de l'indexation des plafonds sur la dernière tranche du barème de l'impôt sur le revenu) : retiré (p. 1961).

Article 71 précédemment réservé *(abrogation de la loi de 1972) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 124 de M. Philippe Auberger (propose que les prestations fournies par les avocats au titre de l'aide juridictionnelle soient assujetties à une T.V.A. à taux zéro) (p. 1961).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [10 juin 1991] :

Aide juridique :
- aide à l'accès au droit : rôle de l'Etat (p. 2929) ;
- conseils départementaux de l'aide juridique : composition (p. 2929) ;
- financement : participation de l'Etat (p. 2929) ;
- plafonds de ressources : relèvement (p. 2929) ;
- projet de loi : vacuité et insuffisance (p. 2929) ;
- réforme : intérêt et nécessité (p. 2929).

Avocats :
- barreaux : gestion de l'indemnisation versée au titre de l'aide juridictionnelle (p. 2929) ;
- honoraires : mode de fixation : réforme (p. 2929) ;
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle totale et partielle : modes de calcul (p. 2929) ;
- spécialisation dans l'aide judiciaire et « barreau à deux vitesses » : risque (p. 2929).

Etat : participation financière à l'aide juridictionnelle : récupération (p. 2929).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 2929).

Français de l'étranger : accès à l'aide juridictionnelle (p. 2929).

Parlement :
- Assemblée nationale et Sénat : modifications apportées au projet de loi (p. 2929) ;
- commissions des lois : travail sur le texte (p. 2929).

Tribunaux : extension de l'aide juridictionnelle à l'ensemble des tribunaux (p. 2929).

T.V.A. : prestation d'aide juridictionnelle : exonération (p. 2929).

Discussion des articles [10 juin 1991] :

Article 13 *(établissement d'un bureau d'aide juridictionnelle unique près chaque tribunal de grande instance) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 4 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise que le demandeur s'adresse au bureau de son lieu de domicile) (p. 2937) ;
- *défavorable* au sous-amendement oral du Gouvernement (dispose que le demandeur a seulement la faculté d'adresser sa demande au bureau de son lieu de domicile) à l'amendement n° 4 de la commission (p. 2937).

Article 14 *bis* supprimé par le Sénat *(réclamations portées devant le Conseil constitutionnel) :*

- *favorable* à l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale) (p. 2937).

Article 24 *bis* *(exonération de la T.V.A. des prestations indemnisées totalement ou partiellement par l'Etat dans le cadre de l'aide juridictionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 43 du Gouvernement (de suppression) (p. 2940) ;

Communautés européennes : droit communautaire : réglementation en matière de T.V.A. (p. 2940).

Article 27 *(affectation d'une dotation globale à chaque barreau) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 41 de M. Serge Charles (précise le mode de calcul de la dotation globale) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 2941) : rejeté (p. 2942).

Article 35 *(honoraires complémentaires en cas d'aide juridictionnelle partielle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (incite les barreaux à organiser par réglementation intérieure le mode de calcul du complément d'honoraire) (p. 2945).

Article 43 *(condamnation aux dépens de l'adversaire du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 21 de la commission (rédactionnel) (p. 2947).

Article 59 *(actions du conseil départemental de l'aide juridique en matière d'assistance au cours des procédures non juridictionnelles) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de M. Gilbert Millet (propose que le conseil départemental ait pour mission de favoriser la création et le fonctionnement de services en vue de la prévention ou du règlement non juridictionnel des litiges) (p. 2950).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Assemblée nationale : opposition : attitude responsable sur les textes d'intérêt général (p. 3874, 3875).

Avocats :
- barreaux : règlement intérieur : convention avec les avocats pour l'aide juridictionnelle (p. 3874) ;
- indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle totale et partielle : modes de calcul (p. 3874).

Etrangers : accès à l'aide juridictionnelle (p. 3874).

Gouvernement : affaire Urba et juge Jean-Pierre : attitude irresponsable (p. 3875).

Parlement : commission mixte paritaire (p. 3874).

Abstention des groupes R.P.R., U.D.F. et U.D.C. (p. 3878).

Rappel au règlement : constate que la commission d'enquête sur le financement des partis proposée par le groupe socialiste ne pourra traiter des faits soumis à instruction ou amnistiés [30 avril 1991] (p. 1944).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture [28 mai 1991] :

Rappel au règlement : demande que soit soumis au Bureau le fait qu'un député se soit entretenu avec un orateur à la tribune ; souhaite connaître les critères selon lesquels il est décidé d'entendre ou non les rapporteurs du Conseil économique et social (p. 2332).

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Aménagement du territoire (p. 2355).

Enseignement : échec scolaire (p. 2355).

Etat : rôle, compétences, responsabilité (p. 2354, 2355, 2356).

Etrangers : immigration (p. 2356).

Jeunes : malaise (p. 2354, 2356).

Logement et habitat : logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2355).

Ordre public : sécurité (p. 2355, 2356).

Régions : Ile-de-France (p. 2355).

Transports : T.G.V. (p. 2355).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Article 1er *(égalité des droits entre les habitants des villes) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 8 rectifié de la commission (précise les conditions de l'égalité des droits) (p. 2434) ;

- *favorable* à l'amendement n° 166 de M. Francis Delattre (étend à tous, qu'ils résident en ville ou non, le droit à l'égalité dans le domaine du logement, de l'emploi et de la formation) (p. 2433).

Article 5 *(participation des habitants) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 12 de la commission (organise les modalités de la concertation) (p. 2444) ;

Concertation : conditions de vie des habitants (p. 2444, 2445).

Permis de construire (p. 2444).

Après l'article 5 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 226 de M. Francis Delattre (donne aux maires le pouvoir de disperser les personnes incitant à la consommation des stupéfiants sur les lieux publics et dans les établissements recevant des mineurs) (p. 2449) ;

Communes : maire : pouvoirs de police (p. 2449).

Délinquance et criminalité : prévention (p. 2449).

Ordre public : sécurité (p. 2449).

Police : police municipale (p. 2449).

- *ses observations* sur l'amendement n° 227 de M. Francis Delattre (permet au maire de surseoir à la célébration d'un mariage sur la sincérité duquel il éprouve une suspicion sérieuse) (p. 2450) ;

Communes : mairie : pouvoirs (p. 2450).

Mariage : mariages blancs (p. 2450).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation (définition du programme local de l'habitat) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 23 rectifié de la commission (prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent être soit des établissements existants, soit des établissements créés sur proposition du représentant de l'Etat) (p. 2480) ;

Rappel au règlement : note que le groupe communiste a présenté un amendement en faveur de la liberté des communes et ne l'a pas voté (p. 2480).

- *reprend* l'amendement n° 393 de M. Bernard Carton (précise que le programme local de l'habitat indique les moyens à mettre en œuvre par l'Etat) : rejeté (p. 2482) ;

Lois : amendements : irrecevabilité de l'amendement n° 27 de la commission (p. 2482).

Article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation (élaboration du programme local de l'habitat) :

- *soutient* l'amendement n° 491 de M. Christian Estrosi (supprime la possibilité pour le représentant de l'Etat d'adresser des demandes motivées de modifications à l'établissement public de coopération intercommunale) : rejeté (p. 2485).

Article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation (sanction financière à la non-réalisation de logements sociaux) :

- *soutient* l'amendement n° 4 corrigé de M. Dominique Baudis (prévoit un barème dégressif de la contribution pour non-réalisation de logements sociaux pour les communes ayant un quota de logements sociaux allant de 7 p. 100 à 20 p. 100) : rejeté (p. 2531) ;

- *soutient* l'amendement n° 302 de M. Michel Giraud (fixe à 0,5 p. 100 et non 1 p. 100 le taux de la contribution pour non-réalisation de logements sociaux) : rejeté (p. 2532) ;

- *favorable* à l'amendement n° 180 de M. Francis Delattre (laisse à la commune le soin de choisir l'organisme bénéficiaire de sa contribution) (p. 2535) ;

Communes : compétences (p. 2534).

- *favorable* à l'amendement n° 179 de M. Francis Delattre (inclut les logements locatifs intermédiaires dans les programmes de construction) (p. 2536) ;

Logement et habitat : diversité (p. 2536).

Après l'article 13 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 472 de M. Eric Raoult (précise que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux communes faisant l'objet d'une convention de développement social des quartiers) (p. 2546) ;

Villes et banlieues : problèmes (p. 2546).

Article 14 *(participation à la diversité de l'habitat - P.D.H.) :*

- *défavorable* (p. 2549) ;

Impôts et taxes : poids (p. 2550).

Logement et habitat :

- logements sociaux : construction (p. 2550) ;
- 1 p. 100 logement : diminution (p. 2550).

Urbanisme : taxes (p. 2550).

Article L 332-17 du code de l'urbanisme (définition et calcul de la participation à la diversité de l'habitat) :

- *défavorable* à l'amendement n° 136 de la commission des lois (de coordination) (p. 2553).

Article 18 *(dispositions fiscales relatives aux opérations de restauration immobilière et d'amélioration de l'habitat) :*

Rappel au règlement : dénonce l'attitude de M. Bernard Carton qui dépose des consignes de vote sur les pupitres de certains députés non inscrits (p. 2586).

Article 19 *(suppression de plein droit des zones à urbaniser en priorité - Z.U.P.) :*

- *défavorable* (p. 2588) ;

Conseil économique et social : avis (p. 2588).

Villes : politique de la ville (p. 2589).

- *défavorable* à l'amendement n° 82 de la commission (prévoit qu'un programme de référence destiné à servir de cadre aux actions ou opérations d'aménagement doit être élaboré dans un délai d'un an, pour les anciennes Z.U.P.) (p. 2591) ;

Conseil économique et social : avis (p. 2591).

- *favorable* à l'amendement n° 143 de la commission des lois (prévoit, dans un délai de six mois, une modification du plan d'occupation des sols comprenant les dispositions d'un plan d'intégration à la ville) (p. 2591).

Article 21 *(institutionnalisation des relations entre les autarités municipales et les organismes d'habitation à loyer modéré) :*

- *soutient* l'amendement n° 344 de M. Michel Giraud (de suppression) : adopté (p. 2599) ;

Logement et habitat :

- logements locatifs sociaux : attribution (p. 2598) ;
- loyers : augmentation à la suite d'une réhabilitation (p. 2598).

Article 22 *(création d'établissements publics fonciers) :*

Article L. 324-1 du code de l'urbanisme (nature et compétences des établissements publics fonciers) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 270 de M. Jacques Brunhes (prévoit qu'aucune opération de l'établissement public foncier ne peut être réalisée sans l'avis conforme du maire de la commune concernée) (p. 2604).

Article L. 324-2 du code de l'urbanisme (création des établissements publics fonciers) :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 523 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 88 de la commission (prévoit que le représentant de l'Etat signe l'arrêté de création d'un établissement public foncier, au lieu de l'autoriser) (p. 2605) ;

Etat : représentant de l'Etat (p. 2605).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 522 du Gouvernement (de précision) à l'amendement n° 149 de la commission des lois (crée un droit de priorité en faveur des communes pour l'acquisition des biens de l'Etat, des entreprises publiques et des établissements publics) (p. 2611).

Article 25 *(extension des pouvoirs du maire en matière de délégation des droits de préemption) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 94 de la commission (rédactionnel) (p. 2611).

Article 26 *(élargissement de l'objet des réserves) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 414 de M. Jacques Santrot (autorise la préemption sans justification immédiate de la nécessité de l'équipement public en cause) (p. 2613) ;

Droit de préemption (p. 2613).

Article 29 *(extension du champ d'application des zones d'aménagement différé) :*

- *défavorable* (p. 2617) ;

Communes : Paris (p. 2617).

Régions : Ile-de-France (p. 2617).

Zones d'aménagement différé (Z.A.D.) : création dévolue à l'Etat (p. 2617).

- *ses observations* sur l'amendement n° 102 de la commission (de cohérence) (p. 2618) ;

Droit de préemption urbain (p. 2618).

Après l'article 31 :

- *soutient* l'amendement n° 488 de M. Pierre Merli (ouvre la possibilité de prévoir des coefficients d'occupation des sols particuliers pour les opérations de construction de logements sociaux) (p. 2624) : rejeté (p. 2625) ;
- *soutient* l'amendement n° 489 rectifié de M. Pierre Merli (étend à la réalisation de logements sociaux le principe des cessions gratuites assorties d'avantages accordés aux propriétaires en contrepartie de cette cession) : rejeté (p. 2625) ;
- *soutient* l'amendement n° 455 de M. Pierre Méhaignerie (donne au projet le titre de « projet de loi relatif à l'habitat dans les centres urbains ») : rejeté (p. 2630).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique : discussion commune [3 juin 1991] :

Accords de Schengen :

- comité exécutif : création, instance intergouvernementale (p. 2681, 2682) ;
- nouveaux adhérents à l'espace Schengen : projets de loi de ratification (p. 2683).

Communautés européennes : Schengen : compatibilité avec le droit communautaire (p. 2682).

Drogue :

- blanchiment des capitaux (p. 2682) ;
- Pays-Bas : législation sur les stupéfiants : renforcement (p. 2682).

Droit pénal : harmonisation européenne (p. 2682).

Etat : souveraineté nationale : transfert de souveraineté (p. 2681).

Etrangers :

- droit d'asile : compatibilité de Schengen avec la convention de Dublin du 15 juin 1990 (p. 2682) ;
- expulsions et reconductions à la frontière (p. 2682) ;
- immigration clandestine : contrôle (p. 2682) ;
- « nouvelle frontière européenne » : contrôle aux frontières externes (p. 2682) ;
- visas : attribution : harmonisation (p. 2682).

Parlement :

- organisme parlementaire de contrôle des accords de Schengen (p. 2682) ;
- transcription en droit interne des accords de Schengen : projet de loi (p. 2682).

Police : sécurité publique : renforcement (p. 2682).

Transports : transporteurs d'immigrés clandestins : réglementation et responsabilité : projet de loi (p. 2682).

Rappel au règlement : rappelle aux membres de l'Assemblée et au Gouvernement qu'il faut agir vite pour résoudre le probléme de la délinquance des villes et des banlieues [10 juin 1991] (p. 2919).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 3 *(modification de la détermination de la base d'imposition à la T.V.A. pour certains achats d'œuvres d'art) :*

- *son* amendement n° 133 soutenu par M. Philippe Auberger (de suppression) : vote réservé (p. 3035) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 4 *(application de la T.V.A. aux ventes publiques de biens d'occasion, d'antiquité et de collection, de pierres précieuses et perles et d'œuvres d'art originales) :*

- *son* amendement n° 134 soutenu par M. Philippe Auberger (de suppression) : vote réservé (p. 3036) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 5 *(assujettissement à la T.V.A. des auteurs et interprètes des œuvres de l'esprit, des artistes et des sportifs) :*

- *son* amendement n° 135 corrigé soutenu par M. Philippe Auberger (reporte la date d'application de l'article au 1er octobre 1992) : vote réservé (p. 3040) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (n° 2068).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 juin 1991] :

Conseil d'Etat : avis sur le projet (p. 3127).

Ecoutes téléphoniques :

- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition et compétences (p. 3127) ;
- commissions parlementaires de contrôle : rapports Marcilhacy et Schmelck (p. 3126) ;
- écoutes administratives ou « de sécurité » : reconnaissance légale (p. 3127) ;
- écoutes administratives ou « de sécurité » : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3127) ;
- écoutes administratives et judiciaires : contrôle (p. 3127) ;
- écoutes judiciaires : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3127) ;
- groupement interministériel de contrôle (G.I.C.) (p. 3127) ;
- projet de loi : crédibilité et efficacité (p. 3127) ;
- proposition de loi de M. Jacques Toubon (p. 3126, 3127) ;
- réglementation : intérêt et nécessité (p. 3127) ;
- réglementation : principes constitutionnels de base (p. 3127).

Etat de droit et libertés publiques : respect et protection (p. 3126).

Police : écoutes administratives et écoutes judiciaires : confusion (p. 3127).

Vie privée : protection (p. 3126).

Discussion des articles [13 juin 1991] :

Article 1er *(inviolabilité des correspondances émises par la voie des télécommunications) :*

- *son* amendement n° 33 rectifié soutenu par M. François Massot (dispose que les écoutes téléphoniques sont par principe interdites et, exceptionnellement, autorisées par les autorités administratives et judiciaires dans les conditions prévues par la loi) (p. 3143) : adopté (p. 3144).

Article 2 *(art. 100 à 100-6 nouveaux du code de procédure pénale) :*

- *ses observations* (p. 3144).

Article 100 du code de procédure pénale (conditions légales de l'interception) et article 100-1 du code de procédure pénale (décision d'interception) :

- *son* amendement n° 34, 3e rectification (précise les conditions de mise en œuvre d'une écoute téléphonique, affirme le caractère écrit de la procédure et dispose que la décision d'interception n'a pas de caractère juridictionnel et n'est pas susceptible de recours) (p. 3145) : adopté après modifications (p. 3147) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 85 du Gouvernement (précise que le juge ne peut ordonner une interception que dans les cas où les nécessités de l'information l'exigent) à son amendement n° 34, 3e rectification (p. 3146) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 84 du Gouvernement (dispose que l'insuffisance ou l'inefficacité des autres moyens d'investigation n'ont pas à être établies avant de pouvoir mettre en place une écoute téléphonique) à son amendement n° 34, 3e rectification (p. 3146) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 57 de M. François d'Aubert (dispose que la décision écrite d'interception précise l'identité de la personne surveillée, la durée de l'écoute, l'infraction qui la motive ainsi que ses modalités) (p. 3147) ;
- *son* amendement n° 35 rectifié (dispose que la décision d'interception précise l'identification de la liaison à intercepter, l'infraction qui motive l'écoute, la durée et les modalités de celle-ci) : adopté (p. 3147).

Article 100-3 du code de procédure pénale (réquisition des agents des services des télécommunications) :

- *son* amendement n° 36 (dispose que seuls des agents publics habilités par le procureur général peuvent procéder à l'exécution matérielle des interceptions) (p. 3148) : retiré (p. 3149).

Article 100-4 du code de procédure pénale (procès-verbal des opérations d'interception) :

- *son* amendement n° 37 (de suppression) : retiré (p. 3149) ;
- *son* amendement n° 38 (précise que le procès-verbal se réfère aux opérations d'interception et d'enregistrement mentionnées à l'article 100-3 du code de procédure pénale) : retiré (p. 3150).

Article 100-5 du code de procédure pénale (transcription des enregistrements) :

- *son* amendement n° 39 (de suppression) : retiré (p. 3150) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (supprime l'interdiction faite au traducteur de révéler l'existence de l'interception, de la transcription et le contenu de celle-ci) (p. 3150).

Article 100-6 du code de procédure pénale (destruction des enregistrements) :

- *son* amendement n° 40 (dispose qu'en cas de poursuites pénales, les enregistrements et documents issus de l'interception sont versés au dossier) (p. 3150) : rejeté (p. 3151).

Avant l'article 3 :

- *son* amendement n° 41 (précise dans le titre qu'il s'agit d'interceptions de sécurité publique) : rejeté (p. 3151).

Article 3 *(motifs légaux d'interception) :*

- *ses observations* (p. 3152) ;

Ecoutes téléphoniques : écoutes de sécurité : motifs légaux (p. 3152).

Vie privée : protection (p. 3152).

- *son* amendement n° 42 (autorise les écoutes de sécurité pour la recherche de renseignements intéressant la sécurité intérieure et extérieure de la France et pour la prévention des atteintes à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat) (p. 3152) : rejeté (p. 3153).

Article 4 *(procédure d'autorisation des interceptions) :*

- *son* amendement n° 44 (dispose que le ministre de la justice peut proposer au Premier ministre la mise en œuvre d'écoutes de sécurité) : retiré (p. 3154) ;
- *son* amendement n° 43 (supprime l'organisation par le Premier ministre de la centralisation de l'exécution des interceptions autorisées) : retiré (p. 3155).

Article 10 *(destruction des enregistrements) :*

- *son* amendement n° 45 (dispose que l'enregistrement est détruit sans délai) : retiré (p. 3156).

Article 14 *(commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) :*

- *ses observations* (p. 3157) ;

Conseil d'Etat : avis sur le projet (p. 3158).

- *son* amendement n° 46 (propose que la commission de contrôle soit composée de neuf membres) : retiré (p. 3158) ;
- *son* amendement n° 47 rectifié (propose que la commission soit composée d'une personne désignée par le Président de la République, d'un député, d'un sénateur, d'un conseiller d'Etat et d'un conseiller à la Cour de cassation et que son président soit élu pour trois ans parmi les non-parlementaires) (p. 3158) : rejeté (p. 3159) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 13 de la commission (supprime la référence à la limite d'âge appliquée aux membres de la commission) (p. 3160).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 48 rectifié (dispose que toute personne peut demander à la commission de vérifier l'intégrité de ses communications, propose que la commission soit informée sans délai des écoutes mise en place pour en examiner la légalité et décide qu'en cas d'écoute considérée comme illégale, la commission porte le fait à la connaissance du procureur de la République) (p. 3161) : rejeté (p. 3162) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 17 de la commission (propose que le président de la commission soit informé dans les 48 heures des écoutes mises en place afin d'en examiner la légalité et dispose que, en cas d'illégalité, la commission adresse au Premier ministre une recommandation tendant à ce que l'interception soit interrompue) (p. 3162).

Article 16 *(contrôles exercés par la commission nationale) :*

- *son* amendement n° 49 (de coordination) : devenu sans objet (p. 3163) ;
- *son* amendement n° 50 rectifié (précise que le Premier ministre informe sans délai la commission des suites données à sa recommandation) : adopté (p. 3163).

Article 21 *(mesures à prendre par les exploitants des services des télécommunications) :*

- *son* amendement n° 51 (de suppression) (p. 3164) : retiré (p. 3165).

Après l'article 24 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 75 de la commission (propose une incrimination spécifique pour les fonctionnaires ou agents du Gouvernement qui procèdent à des écoutes téléphoniques illégales et prévoit des sanctions pénales pour toute personne effectuant des écoutes délictueuses) (p. 3166) ;

- *son* amendement n° 52 (prévoit des sanctions pénales spécifiques pour tout fonctionnaire ou agent du Gouvernement ou de l'administration qui pratique ou utilise des écoutes illégales) (p. 3166) : retiré (p. 3167) ;
- *son* amendement n° 78 (prévoit des sanctions pénales pour toute personne qui ordonne, pratique ou utilise des écoutes illégales) (p. 3166) : devenu sans objet (p. 3167) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 80 de la commission (améliore les dispositions de l'article 368 du code pénal qui sanctionne l'atteinte à l'intimité de la vie privée par des moyens audiovisuels) (p. 3167).

Titre :

- *son* amendement n° 53 (propose d'intituler le texte « projet de loi tendant à protéger le secret des communications à distance ») (p. 3167) : retiré (p. 3168).

Explications de vote :

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale des interceptions de sécurité : composition et compétences (p. 3168) ;
- écoutes administratives ou « de sécurité » : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3168) ;
- projet de loi : crédibilité et efficacité (p. 3168).

Abstention des groupes R.P.R. et U.D.F. (p. 3168).

Commission mixte paritaire :

Principaux thèmes développés [28 juin 1991] :

Ecoutes téléphoniques :
- commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : composition, présidence et compétences (p. 3870, 3871) ;
- écoutes administratives ou de « sécurité » : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3870) ;
- écoutes judiciaires : motifs légaux, autorités responsables et modalités d'exécution (p. 3870).

Europe : Cour européenne des droits de l'homme : écoutes téléphoniques : jurisprudence (p. 3870).

Parlement :
- commission mixte paritaire : accord (p. 3870) ;
- Sénat : modifications apportées au texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale (p. 3870).

Explications de vote :

Vote contre des groupes R.P.R., U.D.F. et U.D.C. (p. 3873).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [20 juin 1991] :

Code pénal :
- livre II : conditions d'examen (p. 3426) ;
- réforme : histoire et signification (p. 3426, 3427).

Délinquance et criminalité : exposition d'autrui à un risque immédiat de mort (p. 3428).

Drogue : incriminations, juridictions compétentes, sanctions pénales (p. 3427).

Etrangers : peine d'interdiction du territoire français (p. 3428).

Femmes : interruption volontaire de grossesse (p. 3428).

Jeunes :
- homosexualité : incrimination et sanctions pénales (p. 3428) ;
- protection des mineurs : agressions sexuelles (p. 3428).

Justice : crise (p. 3425, 3426).

Peines : période de sûreté (p. 3428).

Santé publique : sida : dissémination : sanctions pénales (p. 3428).

Discussion de l'article unique [20 et 21 juin 1991] :

Article unique *(livre deuxième : des crimes et des délits contre les personnes) :*

Article 211-1 du code pénal (définition et répression du crime de génocide) :

- *son* amendement n° 166 rectifié soutenu par M. Michel Pezet (précise les auteurs possibles du crime de génocide) : adopté (p. 3441).

Article 211-4-1 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *favorable* à l'amendement n° 7 rectifié de la commission (rend facultative la peine complémentaire d'interdiction du territoire français de tout étranger condamné pour crime contre l'humanité) (p. 3443).

Article 221-1 du code pénal (meurtre) :

- *son* amendement n° 167 (rédactionnel) (p. 3443) : adopté après modifications (p. 3445).

Article 221-3 du code pénal (assassinat) :

- *son* amendement n° 168 rectifié (rédactionnel) : adopté (p. 3446) ;
- *son* amendement n° 174 (définit la notion de préméditation) : retiré (p. 3446).

Article 221-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *son* sous-amendement n° 294 (ajoute les parties civiles à la liste des victimes particulièrement protégées) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (regroupe l'ensemble des circonstances aggravantes en un article en y ajoutant le meurtre commis sur un ascendant) (p. 3447) : adopté (p. 3448) ;
- *son* sous-amendement n° 295 (rédactionnel) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447) : retiré (p. 3448) ;
- *son* sous-amendement n° 296 (de précision) à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (p. 3447) : rejeté (p. 3448) ;
- *son* amendement n° 170 : devenu sans objet (p. 3448).

Article 221-7 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *ses* amendements n°s 171, 172 et 173 : devenus sans objet (p. 3448).

Article 222-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de la commission (supprime de la liste des circonstances aggravantes le fait que la victime ait la qualité d'ascendant et disjoint du présent article la circonstance aggravante passible de trente ans de réclusion criminelle) (p. 3456).

Article 222-3 du code pénal (autres circonstances aggravantes) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 23 de la commission (ajoute à la liste des circonstances aggravantes punies de trente ans de réclusion criminelle l'infraction commise de manière habituelle sur un mineur ou une personne particulièrement vulnérable, l'infraction commise sur un mineur par un ascendant et l'infraction ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente) (p. 3456).

Article 222-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *son* sous-amendement oral (ajoute la partie civile à la liste des personnes sur lesquelles une agression justifie une aggravation de la peine) à l'amendement n° 27 de la commission (de coordination) : adopté (p. 3458).

Article 222-17 du code pénal (menaces) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de la commission (aménage le régime des circonstances aggravantes et distingue les menaces de mort des autres menaces) (p. 3463) ;

Délinquance et criminalité : chantage (p. 3463).

Article 222-18 du code pénal (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne) :

- *ses observations* (p. 3464) ;

Sida : transmission par imprudence et transmission volontaire : nécessité ou non de sanctions spécifiques (p. 3464).

- *favorable* à l'amendement n° 44 de la commission (supprime les dispositions relatives à la dissémination d'une maladie transmissible épidémique) (p. 3467).

Article 223-1 du code pénal (exposition d'autrui à un risque immédiat de mort par la violation délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence) :

- *défavorable* (p. 3508, 3509) ;

- *son* amendement n° 258 soutenu par M. Pascal Clément (de suppression) : rejeté (p. 3499) ;

- *son* amendement n° 175 soutenu par M. Robert Pandraud (inclut dans le champ d'application du texte le risque de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente) (p. 3506) : adopté (p. 3507).

Article 223-2 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 73 rectifié de la commission (de coordination) (p. 3508).

Article 222-27 du code pénal précédemment réservé *(agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) :*

- *défavorable* au sous-amendement n° 290 de M. Pascal Clément (élargit l'application du texte aux mineurs de quinze à dix-huit ans) à l'amendement n° 57 de la commission (établit le régime juridique des agressions sexuelles autres que le viol sur des mineurs de moins de quinze ans ou des personnes particulièrement vulnérables) (p. 3512).

Article 223-11 du code pénal (interruption illégale de la grossesse) :

- *ses observations* (p. 3516, 3517) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 265 de M. Jean-Jacques Hyest (inclut dans le champ d'application du texte l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même) (p. 3517) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de la commission (ramène la peine d'emprisonnement de cinq à deux ans) (p. 3518).

Article 223-11-1 A du code pénal (qualification de l'interruption illégale de grossesse) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 77 de la commission (de suppression) (p. 3519).

Vote sur les amendements n°s 77 et 208 : les groupes U.D.C., U.D.F. et R.P.R. ne prennent pas part au vote (p. 3519).

Article 224-3 du code pénal (enlèvement ou séquestration commis en bande organisée ou à l'égard de plusieurs personnes) :

- *défavorable* à l'amendement n° 209 de M. Gilbert Millet (exclut du champ d'application du texte les actions concertées commises à l'occasion d'un conflit du travail) (p. 3522).

Article 224-5 du code pénal (détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 210 de M. Gilbert Millet (redéfinit la notion de détournement d'aéronef et allège les peines) (p. 3524).

Après l'article 222-31 du code pénal précédemment réservé :

- *défavorable* à l'amendement n° 283 de Mme Yvette Roudy (définit et punit le harcèlement sexuel en fixant le montant plafond de l'amende à 5 000 F) (p. 3528) ;

Délinquance et criminalité : chantage (p. 3528).

- *défavorable* à l'amendement n° 300 de M. Gilbert Millet (définit et punit le harcèlement sexuel) (p. 3528) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 301 de M. Gilbert Millet (définit les circonstances aggravantes du harcèlement sexuel) (p. 3528) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 303 de Mme Yvette Roudy (définit et punit le harcèlement sexuel en fixant le montant plafond de l'amende à 100 000 F) (p. 3528).

Article 225-6 du code pénal (infractions assimilées au proxénétisme) :

- *défavorable* à l'amendement n° 230 du Gouvernement (limite l'incrimination en cas de proxénétisme par cohabitation lorsque la personne ne peut justifier de ressources correspondant à son train de vie) (p. 3531).

Article 225-7 du code pénal (proxénétisme aggravé et crimes de proxénétisme) :

- *défavorable* à l'amendement n° 102 de la commission (classifie les circonstances aggravantes et supprime la période de sûreté obligatoire) (p. 3533) ;

- *son* sous-amendement n° 293 (porte le montant maximal de l'amende de 5 000 000 F à 10 000 000 F) à l'amendement n° 102 de la commission : adopté (p. 3532).

Article 222-15 du code pénal (proxénétisme commis par une personne investie de l'autorité publique) :

- *son* amendement n° 176 : devenu sans objet (p. 3534).

Article 225-21 du code pénal (profanation de sépultures) :

- *soutient* l'amendement n° 116 de la commission (punit l'atteinte à l'intégrité du cadavre) (p. 3535) : adopté après modifications (p. 3536) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 232 du Gouvernement (supprime les mots « sous réserve des cas prévus par la loi ») à l'amendement n° 116 de la commission (p. 3536) ;

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 233 du Gouvernement (précise que l'atteinte à l'intégrité du cadavre est commise au mépris du respect dû aux morts) à l'amendement n° 116 de la commission (p. 3536).

Article 226-1 du code pénal (atteintes à l'intimité de la vie privée) :

- *favorable* à l'amendement n° 236 du Gouvernement (rédactionnel) (p. 3541) ;

- *son* amendement n° 177 (précise que les paroles enregistrées peuvent être prononcées à titre confidentiel) : adopté (p. 3541).

Article 227-1 du code pénal (délaissement d'un mineur de quinze ans) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 147 de la commission (exclut toute incrimination si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité du mineur) (p. 3558).

Article 227-17 du code pénal (excitation habituelle d'un mineur à la débauche) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 154 de la commission (incrimine l'organisation de réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles participe ou assiste un mineur non émancipé par le mariage) (p. 3563) ;

- *son* sous-amendement n° 178 corrigé (porte la peine maximale d'emprisonnement de deux à cinq ans lorsque le mineur est âgé de plus de quinze ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 3561) : retiré (p. 3563) ;

- *son* sous-amendement n° 179 (porte la peine maximale d'emprisonnement de cinq à sept ans lorsque le mineur est âgé de moins de quinze ans) à l'amendement n° 154 de la commission (p. 3561) : retiré (p. 3563).

Article 227-18 du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur un mineur de quinze ans) :

- *son* amendement n° 180 (porte la peine maximale d'emprisonnement de deux à trois ans) (p. 3464) : devenu sans objet (p. 3465).

Article 227-18-2 du code pénal (atteintes sexuelles sans violence sur la personne d'un mineur du même sexe âgé de plus de quinze ans) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 158 de la commission (de suppression) (p. 3566) ;

- *son* amendement n° 292 rectifié (incrimine les atteintes sexuelles exercées sans violence par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze à dix-huit ans non émancipé par le mariage) : devenu sans objet (p. 3569).

Après l'article unique :

- *son* amendement n° 257 (abroge l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, incriminant la contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité) (p. 3571) : rejeté (p. 3573).

Explications de vote :

Code pénal : réforme : histoire et signification (p. 3574).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 3575).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [7 et 8 octobre 1991] :

Article 410-1 du code pénal (intérêts fondamentaux de la nation) :

- *ses observations* (p. 4222) ;

- *son* amendement n° 123 (substitue les mots « la Constitution » à l'expression « la forme républicaine des institutions » dans l'énoncé des intérêts fondamentaux de la nation) : rejeté (p. 4223) ;

- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (propose que les « éléments essentiels du patrimoine culturel français » fassent partie des intérêts fondamentaux de la nation) (p. 4225) ;

- *son* amendement n° 124 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (dispose que les intérêts fondamentaux de la nation sont définis par l'article 410-1 du code pénal « hors les cas prévus par la loi ») : rejeté (p. 4231).

Avant l'article 412-4 du code pénal :

- *son* amendement n° 126 soutenu par Mme Nicole Catala (propose une définition de l'arme par nature et par l'usage) : retiré (p. 4239).

Après l'article 412-6 du code pénal :

- *son* amendement n° 130 rectifié soutenu par Mme Nicole Catala (propose de réprimer les entreprises séparatistes non violentes de dix ans d'emprisonnement) : rejeté (p. 4242) ;

- *son* amendement n° 127 soutenu par Mme Nicole Catala (place la section 3 du chapitre Ier du titre III concernant les groupes de combat et les mouvements dissous à la suite de l'article 412-6 du code pénal) : rejeté (p. 4242).

Article 413-1 du code pénal (provocation de militaires à passer au service d'une puissance étrangère) :

- *son* amendement n° 128 soutenu par Mme Nicole Catala (porte la peine d'emprisonnement à quinze ans de détention criminelle) : rejeté (p. 4243).

Article 413-10 du code pénal (atteintes au secret de la défense nationale par un dépositaire) :

- *son* amendement n° 129 soutenu par Mme Nicole Catala (élève la peine à dix ans de détention criminelle pour la divulgation d'un secret de défense par son dépositaire) : rejeté (p. 4248).

Article 414-1 du code pénal (état de siège et autres situations intermédiaires) :

- *son* amendement n° 131 soutenu par Mme Nicole Catala (dispose qu'en état de guerre, toutes les peines prévues par le présent titre sont doublées, définit l'état de guerre et y assimile l'état d'urgence ou de siège, la mobilisation générale et la mise en garde) (p. 4249) : rejeté (p. 4250).

Article 414-2 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *son* amendement n° 132 soutenu par Mme Nicole Catala (applique l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4251) : rejeté (p. 4252).

Article 414-3 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation de complot) :

- *son* amendement n° 133 (de coordination) : rejeté (p. 4252).

Article 422-1 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation) :

- *favorable* à l'amendement n° 30 de la commission (accorde l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4256) ;

- *son* amendement n° 134 (accorde l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) : rejeté (p. 4256).

Article 422-2 du code pénal (exemption de peine en cas de dénonciation du groupement terroriste) :

- *son* amendement n° 135 (accorde l'exemption de peine dans deux cas différents et non cumulatifs : éviter que l'infraction se réalise ou permettre l'identification des autres coupables) (p. 4256) : rejeté (p. 4257).

Article 431-1 du code pénal (définition de l'attroupement) :

- *son* amendement n° 137 (définit l'attroupement par l'intention de troubler l'ordre public et non par la menace potentielle qu'il représente pour celui-ci) : rejeté (p. 4262) ;

- *son* amendement n° 138 (propose que les représentants de la force publique puissent intervenir directement sans sommation lorsque des violences ou voies de fait sont dirigées contre eux par les membres de l'attroupement) : adopté (p. 4263).

Article 431-3 du code pénal (port d'arme dans un attroupement) :

- *son* amendement n° 139 (étend l'incrimination aux participants à l'attroupement qui savent que d'autres participants sont armés) : rejeté (p. 4263).

Après l'article 431-3 du code pénal :

- *son* amendement n° 140 (précise que la poursuite pour délit d'attroupement ne fait pas obstacle à la poursuite pour d'autres crimes ou délits commis à la faveur de l'attroupement et décide que toute personne demeurant dans l'attroupement après les deux sommations pourra être condamnée à la réparation civile des dommages causés par l'attroupement) (p. 4263) : rejeté (p. 4264).

Article 431-6 du code pénal (port d'arme dans une manifestation ou une réunion publique) :

- *son* amendement n° 141 (étend l'incrimination aux participants à la manifestation qui savent que d'autres manifestants sont armés) : rejeté (p. 4264).

Après l'article 431-6 du code pénal :

- *son* amendement n° 145 rectifié soutenu par Mme Nicole Catala (introduit dans le présent code un ensemble de dispositions qui punissent l'association de malfaiteurs) : rejeté (p. 4265).

Avant l'article 431-7 du code pénal :

- *son* amendement n° 142 (définit le groupe de combat comme la réunion illégale de plusieurs personnes, dotée d'une organisation durable et caractérisée par un système hiérarchique de commandement et par la détention d'armes) (p. 4265) : devenu sans objet (p. 4266).

Article 431-7 du code pénal (participation à une formation paramilitaire) :

- *son* amendement n° 143 (punit l'organisation d'un groupe de combat de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende) : rejeté (p. 4266).

Article 431-8 du code pénal (participation au maintien ou à la reconstitution d'un mouvement dissous) :

- *son* amendement n° 144 (propose une nouvelle rédaction de l'article et punit de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende la participation à un groupe de combat) : devenu sans objet (p. 4267).

Article 431-9 du code pénal (organisation d'une formation paramilitaire) :

- *son* amendement n° 146 (propose une nouvelle rédaction de l'article qui punit d'un doublement de peine la récidive en matière d'organisation ou de participation à un groupe de combat) : devenu sans objet (p. 4267).

Article 431-12 du code pénal (interdiction du territoire français) :

- *son* amendement n° 147 soutenu par Mme Nicole Catala (propose que l'interdiction du territoire soit prononcée à titre définitif) : rejeté (p. 4268).

Après l'article 431-13 du code pénal :

- *favorable* à l'amendement n° 205 de Mme Nicole Catala (introduit dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4270) ;

- *son* amendement n° 149 soutenu par Mme Nicole Catala (introduit dans le code pénal des dispositions punissant le vagabondage et la mendicité) (p. 4269) : retiré (p. 4273) ;

Action sociale et solidarité nationale : personnes sans domicile fixe (p. 4270, 4273).

Communes : vagabondage et maintien de l'ordre public (p. 4270, 4272).

- *son* amendement n° 148 (propose qu'en cas de mendicité ou de vagabondage avec des mineurs de moins de seize ans, le dossier soit transmis au juge des enfants qui pourra décider d'une mesure d'assistance éducative) : retiré (p. 4273).

Article 432-1 du code pénal (mesures destinées à faire échec à l'exécution des lois) :

- *son* amendement n° 150 soutenu par Mme Nicole Catala (supprime la disposition précisant que l'échec à l'exécution des lois doit découler d'une action concertée pour être sanctionnée pénalement) : adopté (p. 4274) ;

- *son* amendement n° 151 (porte la peine à sept ans d'emprisonnement et supprime l'amende) : retiré (p. 4275).

Après l'article 432-1 du code pénal :

- *son* amendement n° 152 (porte la peine à dix ans de réclusion criminelle lorsque la tentative de faire échec à l'exécution des lois a été concertée par plusieurs personnes, a été suivie d'effet ou a été accomplie par un magistrat) (p. 4275) : rejeté (p. 4276) ;

- *son* amendement n° 153 (applique à l'auteur de l'entrave les peines prévues pour les crimes ou délits commis à la suite de cette entrave lorsque celles-ci sont plus élevées) : rejeté (p. 4276).

Après l'article 432-2 du code pénal :

- *son* amendement n° 154 (dispose qu'en dehors des cas prévus par la loi, les fonctionnaires et officiers publics ayant participé à des crimes ou délits qu'ils étaient chargés de réprimer sont punis du double des peines prévues pour ces infractions) : rejeté (p. 4276).

Article 432-3 du code pénal (actes attentatoires à la liberté individuelle) :

- *son* amendement n° 155 (disjoint l'incrimination du dépositaire de l'autorité publique qui ordonne un acte attentatoire à la liberté individuelle de celle du dépositaire qui l'exécute directement) : rejeté (p. 4277).

Après l'article 432-3 du code pénal :

- *son* amendement n° 156 (propose que lorsque l'attentat à la liberté individuelle a été commis sur ordre d'un supérieur hiérarchique, l'auteur soit exempt de la peine et que celle-ci soit appliquée au supérieur hiérarchique) : rejeté (p. 4277).

Article 432-4 du code pénal (abstention face à une privation illégale de liberté) :

- *son* amendement n° 157 (réserve pour un autre article l'incrimination de toute personne détentrice de l'autorité publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstient d'agir face à une privation de liberté dont l'illégalité est alléguée) : rejeté (p. 4277) ;

- *son* amendement n° 158 (sanctionne sans restriction toute personne détentrice de l'autorité publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstient d'agir devant une privation de liberté dont l'illégalité est alléguée) : rejeté (p. 4277).

Après l'article 432-4 du code pénal :

- *son* amendement n° 159 (punit toute personne détentrice de l'autorité publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstient d'agir face à une privation de liberté dont l'illégalité est avérée) : devenu sans objet (p. 4277).

Article 432-7 du code pénal (violation du domicile) :

- *son* amendement n° 160 (définit la violation de domicile comme le fait, pour une personne détentrice de l'autorité publique, de pénétrer dans le domicile d'autrui sans l'accord de celui-ci, hors les cas prévus par la loi et sans les formalités qu'elle a prescrites) : rejeté (p. 4278).

Après l'article 432-9 du code pénal :

- *son* amendement n° 161 (précise que lorsque l'agent public a agi dans un intérêt personnel, la peine est de dix ans d'emprisonnement) : rejeté (p. 4279).

Article 432-10 du code pénal (délit de corruption passive) :

- *son* amendement n° 162 : devenu sans objet (p. 4279).

Article 432-12 du code pénal (prise illégale d'intérêts par une personne en fonctions) :

- *son* amendement n° 163 (exclut le maire de l'incrimination d'ingérence lorsque l'infraction relève d'un secteur pour lequel il a donné délégation à un autre élu municipal) : rejeté (p. 4280) ;

- *son* amendement n° 164 (de conséquence) (p. 4280) : devenu sans objet (p. 4281) ;

- *favorable* à l'amendement n° 56 de la commission (dispose qu'un maire, un adjoint ou un conseiller municipal délégué peut acquérir un lot communal pour son usage professionnel après accord de la chambre régionale des comptes et délibération motivée du conseil municipal) (p. 4283, 4284) ;

Statut de l'élu : « monopolisation » de la vie politique par les fonctionnaires (p. 4283, 4284).

Article 432-16 du code pénal (peines complémentaires) :

- *son* amendement n° 165 (précise qu'en cas de confiscation, la restitution des biens au propriétaire n'est pas opérée si celui-ci a participé à l'infraction ou en a eu connaissance) : adopté (p. 4296).

Article 433-5 du code pénal (délit de rébellion) :

- *son* amendement n° 167 (propose une autre rédaction de l'article 433-5 en cohérence avec les amendements à l'article 433-6) (p. 4297) : adopté (p. 4298).

Article 433-6 du code pénal (délit de rébellion) :

- *son* amendement n° 168 (de suppression) : rejeté (p. 4298) ;

- *son* amendement n° 169 (précise les cas de rébellion et les peines qui y correspondent) : rejeté (p. 4298).

Article 434-1 (non-dénonciation d'un crime) :

- *son* amendement n° 170 soutenu par Mme Nicole Catala (supprime l'impunité pour les concubins de criminel en cas de non-dénonciation) : rejeté (p. 4303).

Après l'article 434-9 du code pénal :

- *son* amendement n° 171 soutenu par Mme Nicole Catala (sanctionne dans un même article le refus de témoignage et le faux témoignage) : rejeté (p. 4308).

Après l'article 434-22 du code pénal :

- *son* amendement n° 172 rectifié (propose un ensemble de dispositions sanctionnant l'atteinte aux décisions de justice) (p. 4311) : retiré (p. 4312) ;

- *favorable* à l'amendement n° 266 de la commission (propose un ensemble de dispositions sanctionnant l'atteinte aux décisions de justice) (p. 4312).

Article 434-23 du code pénal (dénonciation de faits imaginaires) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 245 de Mme Nicole Catala (incrimine les outrages non publics à magistrat par voie d'écrits ou envoi d'objets) (p. 4313).

Article 434-29 du code pénal (connivence des gardiens) :

- *son* amendement n° 173 (prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement pour le délit de connivence lorsqu'il est involontaire et relève le niveau des peines sanctionnant la connivence volontaire) : rejeté (p. 4315).

Article 434-39 du code pénal (peines complémentaires) :

- *soutient* l'amendement n° 231 de Mme Nicole Catala (porte à dix ans l'interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle pour les gardiens coupables de connivence lors de l'évasion d'un détenu) : adopté (p. 4318).

Article 441-2 du code pénal (faux et usage de faux dans un document administratif) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 96 de la commission (punit le faux et l'usage de faux commis de façon régulière de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 F d'amende et cette même infraction, commise par une personne chargée d'une fonction publique dans l'exercice de ses fonctions, de quinze ans de réclusion criminelle et de 1 500 000 F d'amende) (p. 4319) ;

- *son* amendement n° 174 rectifié (punit le faux et l'usage de faux commis de façon régulière de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 F d'amende et cette même infraction, commise par une personne chargée d'une fonction publique dans l'exercice de ses fonctions, de quinze ans de réclusion criminelle) : retiré (p. 4319).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 4374).

Son intervention (p. 4379).

Ses explications de vote sur la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 4390).

Principaux thèmes développés :

Certificats d'hébergement : maires et Office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 4381).

Coopération et développement (p. 4379).

Droit d'asile : droit au travail et régularisation (p. 4379, 4380, 4390).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :
- champ d'application (p. 4381, 4390) ;
- étrangers protégés (p. 4374, 4381, 4390).

Expulsions (p. 4380, 4390).

Famille : regroupement familial (p. 4379).

Français, nationalité française (p. 4380).

Immigration : politique générale (p. 4379, 4380).

Intégration, « francisation » (p. 4380).

Reconduite à la frontière (p. 4390).

Travail : travail clandestin :
- définition et évolution (p. 4380) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 4380, 4381) ;
- sous-traitance et responsabilité civile des cocontractants (p. 4380).

Visas : contrôle (p. 4379).

Rappel au règlement : demande la disjonction des dispositions relatives à l'interdiction du territoire français (p. 4366).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 70 de M. Alain Vidalies (établit l'obligation d'affiliation du salarié aux organismes de sécurité sociale avant l'embauche) (p. 4418) ;

Naturalisation : dossier de M. Sofiane Bensikhaled (p. 4418).

Article 3 *(confiscation des produits du travail clandestin) :*

- *ses observations* (p. 4423) ;

Expulsions, reconduites à la frontière (p. 4423).

Travail clandestin : police et inspecteurs du travail (p. 4423).

Article L. 362-4 du code du travail (interdiction professionnelle) :

- *son* amendement n° 37 (introduit l'interdiction de soumissionner à un marché public pendant une durée maximum de cinq ans) : retiré (p. 4424).

Article L. 362-5 du code du travail (interdiction du territoire) :

- *son* amendement n° 69 (supprime les dispositions excluant certains étrangers protégés du champ d'application de l'interdiction du territoire) (p. 4425) : rejeté au scrutin public (p. 4426).

Article 9 *(extension du rôle de l'O.M.I.) :*

- *son* amendement n° 28 (de suppression) : retiré (p. 4430).

Article 10 *(rôle de l'O.M.I. dans la délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *son* amendement n° 29 (établit le régime juridique de la délivrance des certificats d'hébergement et supprime l'intervention de l'O.M.I.) : rejeté (p. 4433) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 78 du Gouvernement (précise les compétences du maire dans la procédure de délivrance du certificat d'hébergement) (p. 4433).

Rappel au règlement : s'interroge sur la situation qui résultera de l'absence d'intervention de l'O.M.I. dans les délais requis (p. 4434).

Après l'article 10 :

- *favorable* à l'amendement n° 58 de M. Germain Gengenwin (modifie le régime juridique du regroupement familial en le rendant plus difficile) (p. 4436).

Article 14 *(alourdissement des sanctions applicables aux personnes qui facilitent l'entrée ou le séjour irrégulier d'étrangers en France) :*

- *favorable* à l'amendement n° 49 de M. Willy Diméglio (supprime les dispositions autorisant le juge à prononcer une seule des deux peines prévues par le texte) (p. 4438) ;
- *favorable* à l'amendement n° 50 de M. Willy Diméglio (porte la durée plafond de la peine d'interdiction du territoire de cinq à dix ans) (p. 4438).

Après l'article 14 :

- *favorable* à l'amendement n° 51 de M. Willy Diméglio (établit une procédure autorisant l'officier d'état civil à surseoir à la célébration d'un mariage dont un des époux est de nationalité étrangère, en cas de doute sérieux sur la sincérité de l'engagement) (p. 4439).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *son* amendement n° 38 (de suppression) : rejeté (p. 4442) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 59 de M. Jean-Paul Fuchs (porte de six mois à deux ans la durée minimum du mariage avec un conjoint de nationalité française qui rend impossible la condamnation à une peine d'interdiction du territoire) (p. 4443).

Article 16 *(extension de cas dans lesquels tout étranger peut être expulsé) :*

- *son* amendement n° 39 (supprime les dispositions relatives aux étrangers protégés) : rejeté (p. 4444).

Article 18 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour violation des règles relatives à l'hébergement collectif) :*

- *son* amendement n° 40 (supprime les dispositions relatives aux étrangers protégés (p. 4446) : rejeté (p. 4447).

Article 19 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants) :*

- *son* amendement n° 41 (de suppression) : rejeté (p. 4449) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 79 de M. Gérard Gouzes (exclut de la protection les étrangers condamnés pour la fabrication, la production, l'exportation ou l'importation de stupéfiants dans le cadre d'une association formée dans ce but) (p. 4449, 4450).

Explications de vote [15 octobre 1991] :

Principaux thèmes développés :

Certificats d'hébergement (p. 4482).

Droit d'asile : droit au travail et régularisation (p. 4482).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français : étrangers protégés (p. 4482).

Immigration : politique générale (p. 4482).

Travail : travail clandestin : répression : peines principales et complémentaires (p. 4482).

Vote contre du groupe R.P.R. (p. 4482).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4538).

Objets d'art, collections, antiquités : T.V.A. (p. 4538).

Président de la République (p. 4538).

Première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Après l'article 16 :

- *son* amendement n° 235 (réduit à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux opérations portant sur les œuvres d'art originales) (p. 4709) : vote réservé (p. 4712) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;

Arts et spectacles : encouragement à la création et 1 p. 100 culturel (p. 4710, 4711).

Communautés européennes : harmonisation fiscale (p. 4710).

- *favorable* à l'amendement n° 329 du Gouvernement (réduit à 5,5 p. 100, jusqu'au 31 décembre 1992, le taux de la T.V.A. applicable aux opérations portant sur les œuvres d'art originales d'auteurs vivants) (p. 4710, 4712) ;
- *défavorable* au sous-amendement n° 330 de M. Christian Estrosi (étend la réduction du taux de la T.V.A. aux œuvres d'art originales d'auteurs décédés et exonère de la T.V.A., jusqu'au 31 décembre 1992, les prestations fournies par les guides et accompagnateurs, sportifs, artistes du spectacle et dresseurs d'animaux) à l'amendement n° 329 du Gouvernement (p. 4710).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Handicapés :

- centres d'aide par le travail (C.A.T.) et maisons d'accueil spécialisé : création de places et utilisation des crédits (p. 4871) ;
- enseignement : intégration scolaire (p. 4872) ;
- loi d'orientation de 1975 : actualisation (p. 4872).

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Aides :

- prêts d'accession à la propriété (P.A.P.) (p. 5089) ;
- prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5089).

Logement intermédiaire et prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.) (p. 5089).

Urbanisme et logement : ministère : crédit : montant, évolution, répartition (p. 5089).

Culture et communication. - Culture. - *Questions* [29 octobre 1991] :

Cinéma : Centre national de la cinématographie : subventions (p. 5235).

Manufactures nationales : délocalisations (p. 5235).

Justice. - *Questions* [14 novembre 1991] :

Jeunes : protection judiciaire de la jeunesse : prévention et prise en charge totale des jeunes en difficulté (p. 6020, 6021).

Rappel au règlement : s'insurge contre l'intervention des forces de police lors de la manifestation des infirmières et rappelle les responsabilités gouvernementales exercées par le Président de la République [18 octobre 1991] (p. 4723, 4724).

- Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1991] :

Amnistie : policiers et douaniers poursuivis ou inculpés pour actions illégales dans la lutte contre le trafic de stupéfiants : amendement de la commission des lois (p. 6311).

Assemblée nationale : commission des lois : travail sur le projet du Gouvernement et la proposition n° 2327 de M. Jacques Toubon (p. 6310, 6311).

Douanes : douaniers : inculpation pour avoir joué le rôle de trafiquants (p. 6310).

Drogue :

- ampleur du « fléau » et nécessaire renforcement de la lutte (p. 6310) ;
- office interministériel unique de lutte contre le trafic de stupéfiants : création (p. 6310) ;
- prévention (p. 6310) ;
- production et trafic : répression : coopération européenne internationale (p. 6310) ;
- production et trafic : répression en France : techniques actuelles et coordination nationale des différentes administrations et autorités concernées (p. 6310) ;
- projet de loi : fourniture ou vente de stupéfiants par les agents des services d'enquête (p. 6310, 6311) ;
- proposition de loi n° 2327 de M. Jacques Toubon tendant à fixer les régles de procédure pénale applicables à la poursuite, à l'instruction et au jugement du trafic organisé de stupéfiants (p. 6310).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 1er *(art. L. 627-7 du code de la santé publique) (livraisons surveillées et infiltration de réseaux par des officiers de police judiciaire) :*

- *son* amendement n° 17 (propose que la livraison surveillée de stupéfiants et la surveillance de l'acheminement de ces substances en vue d'identifier les producteurs ou trafiquants, lorsqu'elles sont autorisées par l'autorité judiciaire, ne soient pas punissables) : retiré (p. 6318) ;

Drogue : trafic : accroissement (p. 6318).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 27 du Gouvernement (supprime la possibilité de « fournir » des stupéfiants) à l'amendement n° 21 de la commission (dégage les officiers et agents de police judiciaire de leur responsabilité pénale lorsqu'ils sont amenés à commettre des actes illicites pour identifier des trafiquants et les autorise à leur « fournir » des stupéfiants avec l'autorisation du procureur) (p. 6320) ;
- *favorable* au sous-amendement oral de M. Jean-Pierre Michel (substitue le terme « livrer » au terme « fournir ») à l'amendement n° 21 de la commission (p. 6320) ;

Drogue : fourniture ou vente de stupéfiants par les agents des services d'enquête (p. 6320).

- *défavorable* à l'amendement n° 7 de la commission (dispose que l'autorisation doit, dans tous les cas, se faire par écrit) (p. 6321).

Après l'article 1er :

- *son* amendement n° 18 rectifié (propose que la participation aux infractions relatives au trafic de stupéfiants dans le but d'identifier les producteurs ou trafiquants, et sous autorisation expresse de l'autorité judiciaire, ne soit pas punissable) : retiré (p. 6322).

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 11 (supprime ou réduit de moitié la peine encourue par tout participant à un délit de trafic de drogue qui permet soit d'éviter que l'infraction ne se réalise, soit d'identifier les autres coupables) : rejeté (p. 6324) ;
- *son* amendement n° 10 (prévoit une procédure pénale spécifique pour la sanction des délits relevant du trafic de stupéfiants) (p. 6324) : retiré (p. 6326) ;
- *son* amendement n° 12 (confie aux tribunaux de Paris, Lyon, Aix et Douai la poursuite, l'instruction et le jugement des affaires de trafic de drogue) (p. 6325) : retiré (p. 6326) ;
- *son* amendement n° 13 (prévoit un dispositif de dessaisissement de tout juge d'instruction saisi d'une affaire de trafic au profit d'un des quatre tribunaux de Paris, Lyon, Aix et Douai) (p. 6325) : retiré (p. 6326) ;
- *son* amendement n° 14 (donne la possibilité au juge d'instruction d'un des quatre tribunaux spécialisés de se déclarer incompétent et de renvoyer le dossier à la juridiction territorialement compétente) (p. 6325) : retiré (p. 6326) ;
- *son* amendement n° 15 (prévoit, lorsque l'un des quatre tribunaux spécialisés se déclare incompétent, le renvoi du ministère public au pourvoi et, éventuellement, la signature d'un mandat de dépôt ou d'arrêt contre le prévenu) (p. 6325) : retiré (p. 6326) ;

- *son* amendement n° 16 (prévoit des voies de recours devant la chambre criminelle de la Cour de cassation en matière d'ordonnances de dessaisissement ou de déclaration de compétence) (p. 6325) : retiré (p. 6326).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 novembre 1991] :

Ses explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par : *Pons (Bernard)* (p. 6401).

Principaux thèmes développés :

Conseil constitutionnel : projet de loi organique : soumission automatique au Conseil : risque d'inconstitutionnalité (p. 6401).

Fonctionnaires et agents publics : hauts fonctionnaires : détachement judiciaire (p. 6401).

Discussion des articles [21 novembre 1991] :

Article 1er *(art. 2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : niveaux hiérarchiques et avancement) :*

- *son* amendement n° 77 deuxième rectification soutenu par M. Emmanuel Aubert (propose que, au sein du second grade, le passage du premier au second groupe se fasse au choix) : rejeté (p. 6431) ;
- *son* amendement n° 78 soutenu par M. Pierre Mazeaud (propose que l'ancienneté prenne en compte le rang de sortie de l'Ecole nationale de la magistrature) : rejeté (p. 6431).

Article 4 *(art. 12-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : évaluation) :*

- *son* amendement n° 79 soutenu par M. Pierre Mazeaud (propose qu'une évaluation supplémentaire soit effectuée lors d'une présentation à l'avancement) : adopté (p. 6432).

Article 7 *(art. 27-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : diffusion des projets de nomination et de la liste des candidats à une fonction) :*

- *son* amendement n° 95 soutenu par M. Pierre Mazeaud (propose que les dispositions de l'article s'appliquent également aux projets de nomination aux fonctions de conseiller référendaire à la Cour de cassation et de substitut chargé du secrétariat général d'une juridiction) : rejeté (p. 6434).

Article 8 *(art. 27-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : mécanisme de promotion à l'ancienneté au sein du second grade) :*

- *son* amendement n° 80 soutenu par M. Pierre Mazeaud (supprime la mention d'un décret en Conseil d'Etat) : rejeté (p. 6434).

Article 9 *(art. 28 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : nomination des magistrats) :*

- *son* amendement n° 81 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) : rejeté (p. 6434).

Article 11 *(art. 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : congé parental et détachement de magistrats dans la fonction publique) :*

- *son* amendement n° 82 soutenu par M. Pierre Mazeaud (dispose que les statuts particuliers des corps recrutés par la voie de l'E.N.A. seront modifiés avant le 31 décembre 1992 pour régler les modalités de classement des magistrats détachés) (p. 6435) : retiré (p. 6436).

Article 12 *(art. 76-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : intégration des magistrats dans la fonction publique) :*

- *son* amendement n° 83 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) : rejeté (p. 6436).

Article 14 *(art. 13-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : élection directe des magistrats appelés à siéger à la commission d'avancement et à la commission de discipline du parquet par le collège des magistrats) :*

- *son* amendement n° 84 soutenu par M. Pierre Mazeaud (abroge le chapitre 1er *bis* de l'ordonnance du 22 décembre 1958) : rejeté (p. 6437).

Article 15 *(art. 13-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : suppression de la mention des magistrats de la Cour de sûreté de l'Etat parmi les électeurs du collège des magistrats) :*

- *son* amendement n° 85 soutenu par M. Pierre Mazeaud (de suppression) : rejeté (p. 6437).

Article 21 *(art. 17 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : mise en place d'un troisième concours) :*

- *son* amendement n° 96 soutenu par M. Pierre Mazeaud (précise que le troisième concours est ouvert aux personnes dont l'activité professionnelle fait appel à des connaissances juridiques) : retiré (p. 6439).

Article 26 *(art. 35 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : composition de la commission d'avancement) :*

- *son* amendement n° 86 soutenu par M. Pierre Mazeaud (renvoie la fixation du mode d'élection des représentants des magistrats à l'article 35-2 de l'ordonnance) : rejeté (p. 6444).

Après l'article 27 :

- *son* amendement n° 87 soutenu par M. Pierre Mazeaud (prévoit que la commission d'avancement est élue dans le cadre national au scrutin proportionnel direct) : retiré (p. 6445).

Article 28 *(art. 36 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : condition de mobilité territoriale) :*

- *son* amendement n° 97 rectifié soutenu par M. Pierre Mazeaud (dispose que le magistrat inscriptible au tableau d'avancement dont la demande de mobilité n'a pas été satisfaite saisit la commission d'avancement qui peut décider, si elle estime que le refus de lui accorder la mobilité n'était pas justifié, que ce refus ne pourra être opposé pour un avancement ultérieur) : rejeté (p. 6446).

Article 29 *(art. 36-1 à 36-4 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : commission consultative du parquet) :*

- *son* amendement n° 98 soutenu par M. Pierre Mazeaud (précise que la commission doit donner un avis conforme sur les propositions de nomination) (p. 6447) : rejeté (p. 6448).

Article 31 *(art. 41 à 41-10 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : détachement judiciaire) :*

- *favorable* aux amendements nos 42 de M. Jean-Jacques Hyest et 62 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 6451) ;

Fonctionnaires et agents publics : détachement judiciaire : constitutionnalité (p. 6451).

Article 37 *(art. 60 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 : désignation des membres de la commission de discipline du parquet) :*

- *ses* amendements nos 88 et 89 soutenus par M. Pierre Mazeaud (de coordination) : rejetés (p. 6463).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Santé publique :
- risque thérapeutique (p. 7426) ;
- transfusion sanguine : contamination par le virus du sida : responsabilité : pour risque, pour faute ; responsabilité civile, responsabilité politique (p. 7426).

Vie, médecine et biologie :
- bioéthique : projet de loi (p. 7426, 7427) ;
- procréation médicalement assistée : dons de sperme : contrôle, gratuité, anonymat (p. 7426, 7427).

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 10 précédemment réservé *(recueil, traitement, conservation et cession de sperme) :*

- *son* amendement n° 145 rectifié soutenu par M. Jean-Yves Chamard (affirme le principe de gratuité et interdit toute insémination par sperme frais provenant de dons) : retiré (p. 7551) ;

- *ses* amendements nos 181, 182, 183 et 184 : devenus sans objet (p. 7551).

Rappel au règlement : demande l'ajournement du débat relatif au traité sur les forces conventionnelles en Europe au vu de l'actualité internationale [10 décembre 1991] (p. 7513).

- Projet de loi relatif aux recours en matière de passation de certains contrats et marchés de fournitures et de travaux (no 2342).

Première lecture :

Discussion des articles [17 décembre 1991] :

Article 2 *(art. L. 22 et L. 23 du code des tribunaux administratifs) (recours afférents aux marchés publics de travaux et de fournitures et aux contrats de travaux de droit public) :*

- *ses observations* sur l'amendement no 6 du Gouvernement (supprime la référence au délégué du président du tribunal administratif) (p. 8008) ;

Entreprises : pénalisation des entreprises françaises par rapport à la concurrence communautaire (p. 8011).

Lois : intégration directe de la législation communautaire dans la législation nationale (p. 8011, 8013).

Parlement (p. 8011, 8013).

Partis et mouvements politiques : financement (p. 8018).

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement no 4 de la commission (précise que les dispositions de la loi seront applicables au bénéfice des requérants ressortissants d'Etats de la Communauté européenne sous réserve d'application réciproque au bénéfice des requérants français dans ces Etats (p. 8011) ; le reprend (p. 8013) ; rectifié (application de la loi au bénéfice de requérants ressortissants des Etats de la Communauté européenne autres que la France) (p. 8016) : rejeté au scrutin public (p. 8019) ;

Agriculture : anabolisants (p. 8018).

Communautés européennes :

- accord de Maastricht (p. 8011) ;
- directives (p. 8018).

Conseil constitutionnel (p. 8013, 8014, 8015, 8018).

Constitution : révision (p. 8018).

Abstention du groupe R.P.R. (p. 8019).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (no 2309).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Armes : définition (p. 8031, 8035).

Code pénal : livre III : contenu, intérêt actuel et modernisation (p. 8031).

Délinquance et criminalité :

- crimes et délits contre les biens : généralités et statistiques (p. 8031) ;
- escroquerie, filouterie et abus de confiance (p. 8031, 8032) ;
- graffiti et « tags » : sanctions : travaux d'intérêt général (p. 8032, 8035) ;
- vols : vols simples et aggravés (p. 8031).

Informatique : fraude informatique : sanctions pénales (p. 8032).

Justice : crise (p. 8031).

Discussion de l'article unique [17 décembre 1991] :

Article unique *(réforme du livre III du code pénal relatif aux crimes et délits contre les biens) :*

Article 301-2 du code pénal (immunités familiales) :

- *favorable* à l'amendement no 32 rectifié de la commission (incrimine l'utilisation frauduleuse d'énergie soit comme vol, soit comme escroquerie) ; rectifié oralement (substitue le mot « soustraction » au mot « utilisation » et supprime l'incrimination d'escroquerie) (p. 8037, 8038).

Article 301-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement no 120 de Mme Nicole Catala (supprime la qualification de vol aggravé pour les vols commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions) : retiré (p. 8040) ;

- *soutient* l'amendement no 122 rectifié de Mme Nicole Catala (précise que sont également qualifiés d'aggravés, d'une part les vols commis dans un lieu d'habitation ou un entrepôt, et d'autre part les vols commis par ruse, escalade ou effraction) (p. 8040, 8041) : rejeté (p. 8041).

Article 301-5 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement no 125 de Mme Nicole Catala (supprime la peine de sûreté obligatoire) : rejeté (p. 8041).

Article 301-6 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *soutient* l'amendement no 126 de Mme Nicole Catala (supprime la peine de sûreté obligatoire) : retiré (p. 8042).

Article 301-7 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *son* amendement no 187 (propose une définition de l'arme et dispose en outre que menacer quelqu'un avec les reproductions inefficaces d'une arme est pénalement assimilé à une violence n'ayant pas laissé de trace) : retiré (p. 8042) ;

- *soutient* l'amendement no 162 de M. Pascal Clément (dispose que l'étranger non ressortissant d'un Etat membre des Communautés européennes ayant commis un vol à main armée est passible de la seule peine d'interdiction du territoire pour une durée de dix ans minimum) ; rectifié oralement (p. 8042) : rejeté au scrutin public (p. 8044).

Article 301-13 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales) :

- *soutient* l'amendement no 132 de Mme Nicole Catala (de suppression) : rejeté (p. 8046) ;

- *favorable* à l'amendement no 40 de la commission (exonère les personnes morales de la responsabilité pour vol simple) (p. 8047).

Avant l'article 302-1 du code pénal :

- *soutient* l'amendement no 133 de Mme Nicole Catala (insère une section 1 intitulée « de l'extorsion simple et du chantage ») : rejeté (p. 8048).

Article 302-1 du code pénal (extorsion simple) :

- *soutient* l'amendement no 134 de Mme Nicole Catala (dispose que l'obtention par la force de la révélation d'un secret n'est pas constitutive d'un délit d'extorsion) : rejeté (p. 8048).

Article 302-3 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *son* amendement no 188 (punit des mêmes peines l'extorsion commise par une personne ostensiblement porteuse d'une arme) : retiré (p. 8049).

Article 302-4 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *défavorable* à l'amendement no 116 de M. Jacques Brunhes (de suppression) (p. 8049).

Article 304-1 du code pénal (abus de confiance simple) :

- *son* amendement no 192 (rédactionnel) (p. 8068) : retiré (p. 8069) ;

- *son* amendement no 191 (précise que l'auteur de l'abus de confiance a accepté les fonds en vertu d'un contrat) : rejeté (p. 8069).

Article 304-2 du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *son* amendement no 193 (propose qu'en cas de circonstances aggravantes, la peine de prison soit portée à dix ans maximum) : rejeté (p. 8069).

Article 304-2-1 nouveau du code pénal (abus de confiance commis par un mandataire de justice ou un officier public ou ministériel) :

- *son* amendement no 194 (précise que l'abus de confiance est puni de dix ans de réclusion criminelle lorsqu'il est commis par un mandataire de justice ou par un officier public ou ministériel) : rejeté (p. 8069).

Article 306-1 du code pénal (vandalisme, destruction, dégradation ou détérioration d'un bien) :

- *ses* amendements nos 152 et 153 : devenus sans objet (p. 8077).

Article 306-2-1 nouveau du code pénal (circonstances aggravantes) :

- *son* amendement no 195 (de suppression) : rejeté (p. 8080).

Article 306-5 A nouveau du code pénal (menaces de destruction) :

- *son* amendement no 196 (de suppression) : rejeté (p. 8081).

Article 306-5 B nouveau du code pénal (menaces de destruction) :

- *son* amendement no 197 (de suppression) : rejeté (p. 8082).

TRANCHANT (Georges)

Député des Hauts-de-Seine

(2e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (no 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 40 *(suppression de l'affectation du prélèvement au profit de la ville de Paris sur les enjeux engagés au pari mutuel) :*

- *son* amendement no 140 (de suppression) : vote réservé (p. 3098) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (no 1581).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [30 novembre 1991] :

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *soutient* le sous-amendement no 376 de M. Christian Estrosi (porte à trois mois le délai de réflexion dont dispose une commune pour donner son avis sur les décisions de la communauté de communes qui lui sont spécifiques) à l'amendement no 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) : rejeté (p. 6883).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *défavorable* au sous-amendement no 383 du Gouvernement (dispose que la réalisation de zones d'aménagement concerté - Z.A.C. - et la réhabilitation font partie des compétences des communautés de villes en matière d'aménagement de l'espace) à l'amendement no 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposées) (p. 6888) ;
- *soutient* le sous-amendement no 377 de M. Christian Estrosi (porte à trois mois le délai de réflexion dont dispose une commune pour donner son avis sur les décisions de la communauté de villes qui lui sont spécifiques) à l'amendement no 154 de la commission : rejeté (p. 6890) ;
- *soutient* le sous-amendement no 312 de M. Serge Charles (supprime les dispositions qui permettent la transformation des communautés urbaines et des districts en communautés de villes) à l'amendement no 154 de la commission : rejeté (p. 6890) ;
- *soutient* le sous-amendement no 313 de M. Serge Charles (reprend les régles de majorité qualifiée traditionnelles pour autoriser la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement no 154 de la commission : rejeté (p. 6890) ;
- *soutient* le sous-amendement no 314 corrigé de M. Serge Charles (porte aux trois quarts la majorité qualifiée nécessaire pour la transformation d'un district ou d'une communauté urbaine en communauté de villes) à l'amendement no 154 de la commission : rejeté (p. 6890).

TREMEL (Pierre-Yvon)

Député des Côtes-d'Armor

(5e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (no 1650) [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7032).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (no 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [24 octobre 1991] :

Départements : Côtes-d'Armor (p. 4967).

Environnement : pollution d'origine agricole (p. 4967).

Exploitations agricoles : financement : prêts bonifiés (p. 4967).

Fruits et légumes : financement des investissements (p. 4967).

Régions : Bretagne (p. 4967).

- Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (no 2284).

Première lecture :

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Après l'article 18 *bis* :

- *son* amendement no 246 soutenu par M. Yves Tavernier (rapproche le régime de police des eaux de celui des installations classées) : adopté (p. 7366) ;
- *son* amendement no 247 rectifié soutenu par M. Yves Tavernier (étend aux procédures judiciaires relatives à l'eau les procédures de référé existant en matière d'urbanisme) : adopté (p. 7366).

U

UEBERSCHLAG (Jean)

Député du Haut-Rhin

(4e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Chômage (p. 4535).

Finances publiques : généralités (p. 4535).

Formation professionnelle et apprentissage (p. 4536).

Impôt sur les sociétés (p. 4535).

Politique économique : généralités (p. 4535).

Président de la République (p. 4536).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Questions* [22 octobre 1991] :

Famille : prestations familiales : recul de l'âge limite de versement (p. 4883).

Jeunes : majorité sociale (p. 4886).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [31 octobre 1991] :

Rappel au règlement : dénonce la distribution tardive et interrompue du document annexe relatif aux crédits de la formation professionnelle (p. 5375).

Questions :

Formation professionnelle et promotion sociale :
- crédits : présentation et discussion (p. 5375) ;
- programme des ministères : suppression (p. 5375).

- Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 novembre 1991] :

Apprentissage :
- développement et soutien (p. 6574) ;
- taxe d'apprentissage : utilisation (p. 6574).

Association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) (p. 6574).

Congé de bilan de compétences : création (p. 6573).

Contrats : contrat d'orientation et contrat local d'orientation : création (p. 6573).

Crédit formation individualisé : échec (p. 6573).

Emploi :
- chômage : dégradation (p. 6574) ;
- emploi et entreprises (p. 6574).

Formation professionnelle : système : complexité (p. 6574, 6575).

Jeunes : Exo-jeunes (p. 6574).

Régions : compétences (p. 6575).

Discussion des articles [26 novembre 1991] :

Article 2 *(exonération des charges sociales pour l'emploi d'un jeune sous contrat de qualification) :*

- *son* amendement n° 100 (dispose que le montant plancher de la rémunération à partir duquel prend fin l'exonération de cotisations sociales ne peut être inférieur à la moitié du S.M.I.C.) : rejeté (p. 6600).

Article 3 *(contrat d'orientation) :*

Article L. 981-7 du code du travail (définition et objectifs du contrat d'orientation) :

- *son* amendement n° 89 (autorise la conclusion d'un contrat d'orientation avant la signature de la convention avec l'Etat à laquelle sa prise d'effet reste subordonnée) : rejeté (p. 6602).

Article 5 *(contrat d'insertion en alternance et coordination) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 8 de la commission (ajoute l'accident du travail dans la liste des raisons pour lesquelles un contrat de qualification ou d'adaptation peut être renouvelé) (p. 6605).

Article 8 *(coordination) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 76 de M. Thierry Mandon (de suppression) (p. 6608) ;

Contrats emploi-solidarité : prorogation et sort des bénéficiaires (p. 6608).

Article 9 *(définition du contrat local d'orientation) :*

- *ses observations* (p. 6609).

Après l'article 15 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (impose la consultation annuelle des délégués du personnel et la présentation d'un document de synthèse sur les actions de formation professionnelle dans les entreprises de moins de cinquante salariés) (p. 6613).

Article 17 *(création d'une section « congé de bilan de compétences ») :*

Article L. 931-25 du code du travail (rémunération du congé de bilan de compétences) :

- *soutient* l'amendement n° 106 de M. Jean-Yves Chamard (définit la procédure applicable à défaut d'accord national interprofessionnel étendu) : rejeté (p. 6615).

Article 25 *(« co-investissement » du salarié pour l'acquisition d'une qualification professionnelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 52 de M. René Carpentier (de suppression) (p. 6619).

Après l'article 36 :

- *son* amendement n° 99 (dispose que l'application de ces dispositions aux conventions conclues par un groupement professionnel ou par d'autres organismes publics est fixée par voie réglementaire) : rejeté (p. 6627).

Article 41 *(sanctions pénales) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (renforce le caractère intentionnel de la fausse déclaration passible de sanctions pénales) (p. 6632).

Article 47 *(association de services aux personnes) :*

- *ses observations* (p. 6637).

Explications de vote :

Abstention du groupe R.P.R. (p. 6639).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Emploi : chômage : causes et solutions (p. 7995).

Entreprises : recrutement : difficultés (p. 7995).

Formation professionnelle : système : complexité (p. 7995).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 38 *(contrôle des demandeurs d'emploi) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 7999).

Article 44 bis *(pensions de retraite des mères de famille salariées) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 11 de la commission (de suppression) (p. 8000).

Après l'article 45 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 14 du Gouvernement (supprime de la liste des exonérations de la contribution supplémentaire pour toute rupture de contrat de travail d'un salarié de plus de cinquante-cinq ans l'exonération constituée par une ancienneté inférieure à deux ans) (p. 8001).

Explications de vote :

Abstention du groupe R.P.R. (p. 8001).

- **Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).**

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Départements :
- service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) : versement des prestations de sécurité sociale aux sapeurs-pompiers volontaires (p. 7984) ;
- transferts de charges : sapeurs-pompiers volontaires : protection sociale (p. 7984).

Sapeurs-pompiers volontaires :
- disponibilité (p. 7984) ;
- hommage (p. 7984).

V

VACANT (Edmond)

Député du Puy-de-Dôme

(6e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

VACHET (Léon)

Député des Bouches-du-Rhône

(15e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **protéger les salariés exerçant une mission de service public contre les conséquences d'un licenciement (n° 2261)** [9 octobre 1991].

VAILLANT (Daniel)

Député de Paris

(19e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009) [*J.O.* du 22 juin 1991] (p. 8139).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Environnement** [18 avril 1991] :

Urbanisme : Paris : plans d'aménagement de zones (respect) (p. 1362)

VALLEIX (Jean)

Député de la Gironde

(1re circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Représentant titulaire à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe [*J.O.* du 28 novembre 1991] (p. 15557).

VASSEUR (Philippe)

Député du Pas-de-Calais

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural [*J.O.* du 13 septembre 1991] (p. 12076).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (prestations sociales agricoles) [9 octobre 1991] (p. 4395).

Membre de la commission centrale de classement des débits de tabac [*J.O.* du 6 décembre 1991] (p. 15951).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208) [*J.O.* du 20 décembre 1991] (p. 16669).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **réformer la dotation globale de fonctionnement des communes** et à **créer une dotation de solidarité rurale (n° 1932)** [27 mars 1991].

Proposition de loi tendant à autoriser en accord avec l'Etat et les conseils régionaux la création de **fonds régionaux d'infrastructures** et à créer à cette fin une **taxe régionale assise sur l'énergie (n° 2164)** [27 juin 1991].

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 43 : **prestations sociales agricoles (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Céréales : fixation du prix (p. 748).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [21 mars 1991] :

Soutient la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles) :* rejetée au scrutin public (p. 157).

Principaux thèmes développés :

Aménagement du territoire : crédits (p. 157).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 157).

Constitution : collectivités locales : libre administration (art. 34 et 72) (p. 158).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :

- communes bénéficiaires (p. 157) ;
- critères : 10 000 habitants (seuil) (p. 157) ;
- critères : logement social (p. 158) ;
- critères : potentiel fiscal et effort fiscal (p. 158).

Etat : transferts de charges sur les collectivités locales (p. 158).

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 43 soutenu par M. Francis Delattre (institue une dotation de solidarité rurale) (p. 218) : vote réservé (p. 223) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 74 soutenu par M. Francis Delattre (précise le mode de financement de la dotation de solidarité rurale) : vote réservé (p. 252) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Discussion des articles [26 et 28 mars 1991] ; [2, 4 et 5 avril 1991] :

Article 7 *(droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à participer aux décisions qui les concernent) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 169 de la commission (substitue le principe de libre administration au principe d'autonomie des collectivités locales) (p. 414).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *défavorable* (p. 547).

Avant l'article 48 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 622 de M. Dominique Perben (dispose qu'en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, les communes choisissent librement les modalités et les structures de coopération intercommunale) (p. 577, 579) ;

Communes : coopération intercommunale (liberté de choix) (p. 577, 579).

Article 48 *(principes du renouveau de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 480 (dispose que toute commune doit pouvoir conserver son autonomie si elle le souhaite) : vote réservé (p. 586) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* (p. 594, 595, 602).

Article L. 160-1 du code des communes :

- *défavorable* au sous-amendement n° 726 rectifié de M. Christian Estrosi (dispose que 15 p. 100 des membres de la commission sont des représentants du conseil général et 5 p. 100 des représentants du conseil régional qui appartiennent au département concerné) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 621).

Article L. 160-2 du code des communes :

- *son* amendement n° 481 (supprime la saisine pour avis de la commission sur tout projet de création d'établissement public de coopération intercommunale) : vote réservé ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

Rappel au règlement : conteste les conditions d'examen des articles du projet de loi et déplore le peu de respect du Gouvernement pour le travail de la commission spéciale (p. 625).

Article 51 précédemment réservé *(création des communautés de communes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 484 corrigé : devenu sans objet (p. 814).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Article L. 167-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 486 soutenu par M. André Rossinot (dispose que la communauté de communes doit comprendre un nombre de communes et d'habitants au moins équivalent à celui du plus petit canton du département) (p. 815) : rejeté (p. 816).

Article 52 précédemment réservé *(création de communautés de villes prévues par le schéma départemental) :*

- *son* amendement n° 485 : devenu sans objet (p. 851).

Article 54 *(communautés de villes) :*

Article L. 168-1 du code des communes :

- *son* amendement n° 488 (précise qu'aucune commune ne peut être incluse dans une communauté de villes si elle a marqué sa volonté d'appartenir à une autre communauté) : rejeté (p. 852).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : aménagement et développement rural (p. 6741).

Communes : dotation de développement rural (D.D.R.) : création, communes bénéficiaires et mode de financement (p. 6741).

Coopération intercommunale : généralités et libre adhésion (p. 6741).

Etat : « procès » aux collectivités locales (p. 6740, 6741).

Discussion des articles [29 et 30 novembre 1991] :

Avant l'article 19 :

- *défavorable* à l'amendement n° 359 de M. Jean-Paul Virapoullé (intitule le comité économique et social de région « Conseil économique et social régional ») (p. 6792).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *favorable* (p. 6827, 6828).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 131 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; supprime l'obligation de conformité entre les propositions des communes et le projet de schéma) (p. 6859) ;

  Coopération intercommunale : libre adhésion des communes (p. 6858, 6859).

- *soutient* le sous-amendement n° 348 de M. André Rossinot (dispose que le projet de schéma doit être conforme aux propositions des communes) à l'amendement n° 131 de la commission (p. 6858) : retiré (p. 6862).

Après l'article 50 :

- *défavorable* à l'amendement n° 139 de la commission (organise la création des communautés de communes proposées par le schéma départemental et la possibilité de refus de participation pour les communes pressenties) (p. 6877, 6878).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *son* sous-amendement n° 389 (supprime l'obligation faite aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal leurs représentants au conseil de la communauté de communes) à l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6881) : adopté (p. 6882).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 368 de M. Jean-Paul Virapoullé (dispose que les compétences en matière de développement économique sont exercées en liaison avec les établissements publics consulaires) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) : rejeté (p. 6889).

Après l'article 56 *sedecies* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 365 corrigé de M. Marc Dolez (autorise, à titre exceptionnel, la mise en place d'un péage pour une nouvelle route express à l'ouest de Lyon) (p. 6915).

Après l'article 57 :

- *soutient* l'amendement n° 16 de M. Léonce Deprez (crée un fonds départemental de solidarité de la taxe professionnelle, fixe les règles de son alimentation et organise la répartition de ses dotations) : rejeté (p. 6921).

Article 64 *bis* nouveau *(versement du fonds de compensation pour la T.V.A. au profit de certaines communes urbaines et de certains districts) :*

- *ses observations* (p. 6937, 6938) ;

  Communes : solidarité rurale : institution d'une dotation de développement rural (D.D.R.) (p. 6937, 6938).

  Coopération intercommunale : libre adhésion des communes (p. 6938).

Après l'article 64 *bis* :

- *son* amendement n° 293 (accroît la prise en compte de la voirie dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes de moins de 2 000 habitants) (p. 6939) : rejeté (p. 6941) ;

  Assemblée nationale : Gouvernement : dépôt tardif d'un amendement instituant la dotation de développement rural (D.D.R.) (p. 6939, 6941).

- *son* sous-amendement n° 395 (précise que la répartition de la première part de la D.D.R. est effectuée entre les départements par le comité des finances locales) à l'amendement n° 12 du Gouvernement (définit les bénéficiaires de la D.D.R. et précise la répartition de ses deux parts à partir de critères tels que l'appartenance à un groupement de communes, la situation de ville-centre, le potentiel fiscal par habitant, l'effort fiscal et la population) (p. 6948) : rejeté (p. 6949) ;

- *son* sous-amendement n° 396 (dispose que les attributions dans le département sont directement effectuées par la commission d'élus, après avis du conseil général et sur des critères comprenant les projets de développement économique des groupements, le nombre de communes intéressées, leur population, leur potentiel et leur effort fiscal et, le cas échéant, leur coefficient d'intégration fiscale) à l'amendement n° 12 du Gouvernement : rejeté (p. 6949) ;

- *son* sous-amendement n° 416 (attribue le même type de dotation à la commune de Pernes-en-Artois pour un montant annuel de dix millions de francs) à l'amendement n° 285 de M. Gérard Grignon (dispose que la commune de Miquelon-Langlade bénéficie chaque année, de plein droit, d'une attribution de deux millions de francs imputés sur la seconde fraction du fonds de péréquation de la taxe professionnelle) : retiré (p. 6951) ;

- *son* sous-amendement n° 417 (attribue le même type de dotation à la commune d'Angoulême pour un montant annuel de cent millions de francs) à l'amendement n° 285 de M. Gérard Grignon : retiré (p. 6951).

- Motion de censure déposée par MM. Bernard Pons, Pierre Méhaignerie, Charles Millon et 121 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 13 juin 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [17 juin 1991] :

Chômage (p. 3197, 3198).

Collectivités locales : fonds de compensation de la T.V.A. (p. 3197).

Elections et référendums : dissolution de l'Assemblée nationale : éventualité (p. 3199).

Etat : autorité (p. 3198).

Finances publiques :
- dépenses d'investissement (p. 3197) ;
- dette publique (p. 3196) ;
- recettes : plus-values enregistrées en 1988 et en 1989 (p. 3196) ;
- trésorerie de l'Etat (p. 3198).

Fonctionnaires et agents publics : effectifs (p. 3196).

Impôts locaux : taxe d'habitation : taxe départementale sur le revenu (p. 3197).

Logement :
- construction (p. 3197) ;
- 1 p. 100 logement (p. 3197).

Lois de finances rectificatives : dépôt ou non d'un projet (p. 3198).

Partis et mouvements politiques :
- courants conservateur et progressiste (p. 3197, 3198) ;
- opposition : politique fiscale suivie de 1986 à 1988 (p. 3196).

Politique économique : prélèvements obligatoires (p. 3197).

Premier ministre : déclarations : sur la fiscalité (p. 3197).

Président de la République : bilan (p. 3196, 3198).

Prévisions et projections économiques (p. 3197).

Santé : rationnement des soins et médecine à deux vitesses (p. 3198).

Sécurité sociale : assurance maladie : cotisations (p. 3197).

T.V.A. (p. 3197).

Vote la censure (p. 3199).

Rappel au règlement : insiste pour que le Premier ministre soit présent durant toute la séance des questions d'actualité [16 octobre 1991] (p. 4565).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Son interruption sur la motion de renvoi en commission de : *Millon (Charles)* (p. 4599).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale : députés : cas de M. Philippe Vasseur : emploi occupé antérieurement à son élection (p. 4599).

Première partie :

Discussion des articles [17 et 18 octobre 1991] :

Après l'article 4 :

- *son* amendement n° 128 soutenu par M. Gilbert Gantier (porte à 15 p. 100 le taux de l'abattement sur les revenus fonciers) : vote réservé (p. 4646) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 9 *(taux d'imposition des plus-values à long terme des sociétés) :*

- *son* sous-amendement n° 315 (fixe la date d'application de l'article au 18 septembre 1991) à l'amendement n° 9 de la commission (rédactionnel) : vote réservé (p. 4676) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 149 soutenu par M. Gilbert Gantier (fixe la date d'application de l'article au 18 septembre 1991) : vote réservé (p. 4676) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 319 soutenu par M. Gilbert Gantier (fixe au 18 septembre 1991 la date d'application du nouveau régime de compensation de certaines plus-values à long terme) (p. 4676) : vote réservé (p. 4677) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 11 :

- *son* amendement n° 162 corrigé soutenu par M. Jean de Gaulle (relève les déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements) (p. 4687) : vote réservé (p. 4688) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 296 soutenu par M. Jean de Gaulle (étend l'utilisation des déductions du bénéfice que les exploitants agricoles peuvent pratiquer au titre de leurs investissements à l'acquisition de parts ou d'actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) (p. 4687) : vote réservé (p. 4688) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 298 soutenu par M. Jean de Gaulle (étend l'exonération des plus-values accordée aux exploitants agricoles à la suite d'une expropriation si en cas de force majeure l'exploitant ne peut poursuivre son activité) : vote réservé (p. 4688) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792) ;
- *son* amendement n° 135 soutenu par M. Jean de Gaulle (exonère de droits de mutation à titre gratuit les terres agricoles d'une valeur inférieure à 600 000 F dans la succession à condition que l'héritier s'engage à les maintenir en exploitation pendant une durée de cinq ans) : vote réservé (p. 4691) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 32 :

- *son* amendement n° 169 soutenu par M. Gilbert Gantier (attribue une majoration de la dotation de compensation au titre de la dotation de fonctionnement aux communes de moins de 2 000 habitants concluant avec l'Etat des conventions portant sur le maintien de commerces de proximité et le développement d'activités économiques) : vote réservé (p. 4744) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Après l'article 34 :

- *son* amendement n° 43 soutenu par M. Philippe Auberger (porte de 60 p. 100 à 70 p. 100 la possibilité de réduction du taux de la taxe sur les betteraves affectée au budget annexe des prestations sociales agricoles - B.A.P.S.A.) : vote réservé (p. 4746) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 35 *(aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés) :*

- *son* amendement n° 44 soutenu par M. Jean de Gaulle (de suppression) (p. 4746) : vote réservé (p. 4747) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Article 36 *(ajustement du montant de la T.V.A. affecté au budget annexe des prestations sociales agricoles - B.A.P.S.A.) :*

- *son* amendement n° 45 soutenu par M. Jean de Gaulle (de suppression) : vote réservé (p. 4748) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Vote des crédits* [22 octobre 1991] :

Article 84 *(modification des conditions d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés - A.A.H. - aux personnes âgées) :*

- *son* amendement n° 14 soutenu par M. Jean Proriol (de suppression) (p. 4891) : vote réservé en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 4891) ; non soumis au vote [15 novembre 1991] (p. 6176).

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur (B.A.P.S.A.) [23 octobre 1991] :

B.A.P.S.A. :

- cotisations sociales : hausse (p. 4904) ;
- financement : contribution du régime des non-salariés non agricoles et abaissement du taux de la cotisation incluse dans la T.V.A. (p. 4903, 4904) ;
- taxes : démantèlement (p. 4904).

Communautés européennes : politique agricole commune (P.A.C.) : réforme (p. 4903).

Crise agricole (p. 4902).

Ordre public : manifestation du 29 septembre 1991 à Paris et manifestations agricoles en province (p. 4902).

Parlement : rôle (p. 4902, 4903).

Vote des crédits :

Après l'article 84 :

- *son* amendement n° 58 (prévoit la présentation, par le Gouvernement, d'un rapport relatif à l'amélioration des prestations d'invalidité agricole) : adopté (p. 5027).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *son* amendement n° 25 corrigé soutenu par M. Gilbert Gantier (exonère les exploitants agricoles ou forestiers des parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des départements et des régions) (p. 6158) : rejeté (p. 6159).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Article 23 bis *(exonération temporaire de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - T.I.P.P. - applicable aux esters d'huile de colza et de tournesol) :*

- *son* amendement n° 228 soutenu par M. Gilbert Gantier (pérennise l'exonération prévue par l'article) : vote réservé (p. 7802) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7839).

Article 23 ter nouveau *(exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - T.I.P.P. - sur les bioéthanols) :*

- *son* amendement n° 229 soutenu par M. Gilbert Gantier (pérennise l'exonération prévue par l'article) : vote réservé (p. 7803) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 7839).

- Motion de censure déposée par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et 64 membres de l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution le 22 octobre 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [24 octobre 1991] :

Administration : restructuration (p. 5008).

Agriculture : budget et difficultés des agriculteurs (p. 5006).

Aménagement du territoire (p. 5008).

Finances publiques :
- généralités (p. 5008) ;
- déficit budgétaire (p. 5007, 5008) ;
- dépenses : réduction (p. 5008) ;
- dette publique (p. 5007, 5008).

Partis et mouvements politiques :
- opposition : critiques et propositions en matière économique (p. 5008) ;
- parti communiste : motion de censure (p. 5008, 5009) ;
- parti socialiste : dissensions sur la politique économique (p. 5009).

Politique économique :
- généralités (p. 5008) ;
- depuis 1981 : bilan négatif (p. 5007).

Premier ministre : démission (p. 5009).

Président de la République : annonce de mesures en faveur de l'agriculture (p. 5006).

Le groupe U.D.F. vote la censure (p. 5009).

Rappel au règlement : proteste contre le report de la discussion du projet de loi sur les cotisations sociales agricoles, à un moment où ce sujet est particulièrement d'actualité [20 novembre 1991] (p. 6387).

Rappel au règlement : se déclare choqué que la séance de questions au Gouvernement ait donné lieu à un échange « politicien » préparé entre M. Raymond Douyère et M. Jean-Louis Bianco au sujet du Front national [20 novembre 1991] (p. 6389).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 100 soutenu par M. Gilbert Gantier (exonère les exploitants agricoles ou forestiers de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et majore à due concurrence la dotation globale de fonctionnement des départements) (p. 7187) : rejeté (p. 7188).

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [13 décembre 1991] :

Agriculture : plan d'adaptation : préretraites (p. 7741).

Cotisations : réforme :
- assiette : revenu cadastral, revenu professionnel, revenu disponible (p. 7740) ;
- conséquences pour les exploitants agricoles : par catégorie, par secteur (p. 7740).

Exploitants agricoles :
- exploitants en difficulté : aides (p. 7740) ;
- jeunes : installation (p. 7741).

Impôts et taxes : taxes du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) : démantèlement (p. 7740).

Parlement : conditions de travail (p. 7739, 7740).

Prestations : pensions de retraite : revalorisation (p. 7740, 7741).

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 7 corrigé soutenu par M. Georges Colombier (impose la prise en compte des déficits dans le calcul de la moyenne triennale des revenus professionnels) : rejeté (p. 7754).

Article 1er *(assiette et mode de calcul des cotisations de prestations familiales agricoles) :*

- *son* amendement n° 8 soutenu par M. Pierre Micaux (de suppression) : retiré (p. 7756).

Article 2 *(plafonnement de la cotisation d'AMEXA due au titre des aides familiaux et associés d'exploitation) :*

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Roger Lestas (autorise la déduction de l'assiette des cotisations dues par le chef d'exploitation des cotisations versées pour le compte des aides familiaux et des associés d'exploitation) : adopté (p. 7758).

Article 3 *(assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite forfaitaire) :*

- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Pierre Micaux (de suppression) : retiré (p. 7760).

Article 4 *(cotisations de solidarité à la charge des petits exploitants et des associés des sociétés de personnes non affiliés au régime des non-salariés agricoles) :*

- *son* amendement n° 11 soutenu par M. Georges Colombier (interdit l'application de l'assiette prévue pour les nouveaux installés aux cotisants de solidarité) : retiré (p. 7761) ;
- *son* amendement n° 12 soutenu par M. Pierre Micaux (supprime les dispositions relatives à l'introduction d'une cotisation de solidarité pour les associés de sociétés de personnes non affiliés au régime des non-salariés des professions agricoles) (p. 7761) : rejeté (p. 7762).

Après l'article 8 :

- *son* sous-amendement n° 36 (fixe le taux de la taxe sur les betteraves à 3 p. 100 du prix de base à la production) à l'amendement n° 27 du Gouvernement (modifie l'article 1617 du code général des impôts afin de permettre la disparition progressive par décret de la taxe sur les betteraves attribuée au budget annexe des prestations sociales agricoles) (p. 7777) : rejeté (p. 7778) ;
- *son* amendement n° 13 soutenu par M. Germain Gengenwin (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport relatif à la réforme du mode de calcul de la retraite proportionnelle des exploitants agricoles) : rejeté (p. 7779).

- Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 2270).

Première lecture :

Discussion des articles [14 décembre 1991] :

Avant l'article 17 :

- *son* amendement n° 102 soutenu par M. Eric Raoult (interdit à certains élus locaux le cumul d'indemnités) : rejeté (p. 7910).

Article 17 *(art. L. 123-4 du code des communes : indemnités allouées par les conseils municipaux) :*

- *son* amendement n° 103 soutenu par M. Jean-Yves Haby (propose d'abaisser le plafond du cumul d'indemnités à une fois le montant de l'indemnité parlementaire) : rejeté (p. 7915) ;
- *son* sous-amendement n° 104 (propose que les avantages en nature soient réintégrés dans le revenu imposable selon les régles du droit commun) à l'amendement n° 20 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte les avantages en nature accordés aux élus) : non soutenu (p. 7916).

Article 24 *(art. 14 et 15 de la loi du 10 août 1871 : indemnités votées par les conseils généraux) :*

- *son* amendement n° 105 soutenu par M. Jean-Yves Haby (propose d'abaisser le plafond du cumul d'indemnités à une fois le montant de l'indemnité parlementaire) : rejeté (p. 7922) ;
- *son* sous-amendement n° 106 soutenu par M. Jean-Yves Haby (propose que les avantages en nature soient réintégrés dans le revenu imposable selon les règles du droit commun) à l'amendement n° 33 de la commission (propose que l'évaluation de la part défiscalisée des indemnités prenne en compte les avantages en nature accordés aux élus) : rejeté (p. 7922).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement (n° 2271).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [14 décembre 1991] :

Article unique *(art. 4 de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 : indemnités cumulables avec l'indemnité parlementaire) :*

- *son* amendement n° 2 (supprime tout plafonnement du cumul des rémunérations et indemnités) (p. 7936) : non soutenu (p. 7937).

Après l'article unique :

- *son* amendement n° 3 soutenu par M. André Santini (dispose que les indemnités de secrétariat allouées aux parlementaires ainsi que les contrats de collaborateurs ne peuvent bénéficier aux conjoints, ascendants et descendants des parlementaires intéressés) : rejeté (p. 7937).

VAUZELLE (Michel)

Député des Bouches-du-Rhône

(16e circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Président de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (culture et communication) [9 octobre 1991] (p. 4396).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangéres sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome IX : **culture et communication (n° 2257)** [9 octobre 1991].

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement au nom de la commission des affaires étrangères, sur la **coopération parlementaire en Méditerranée occidentale (n° 2395)** [28 novembre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Restructurations industrielles et politique électronique européenne :** usine Atochem de Port-Saint-Louis-du-Rhône : fermeture ; politique électronique européenne : accord de Bruxelles du 18 novembre : cadre général pour la micro-électronique [20 novembre 1991] (p. 6379, 6380).

INTERVENTIONS

- Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient et débat sur cette déclaration (n° 1909).

Principaux thèmes développés [19 mars 1991] :

Etats-Unis : rôle dans la guerre (p. 41).

Israël : sécurité d'Israël : droit absolu (p. 43).

Liban : souveraineté (rétablissement) (p. 43).

Maghreb :
- amitié avec le Maghreb (p. 43) ;
- conférence au sommet franco-maghrébine (p. 43).

Moyen-Orient : conférence des pays de la région (p. 43).

Palestine : droit à l'autodétermination et à un Etat (p. 43).

Parlement : information du Parlement par le Gouvernement (p. 44).

Président de la République : plan de paix du 24 septembre 1990 devant les Nations Unies (p. 43).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [3 juin 1991] :

Communautés européennes :
- Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 : origine de Schengen (p. 2681) ;
- Europe des citoyens (p. 2681) ;
- libre circulation des personnes (p. 2680).

Droit pénal : harmonisation européenne (p. 2681).

Droits de l'homme et libertés publiques :
- organisations humanitaires : craintes (p. 2681) ;
- respect (p. 2681).

Etrangers : droit d'asile politique : garanties (p. 2681).

Informatique : Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) : consultation, référence pour les autres pays signataires (p. 2681).

- Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et débat sur cette déclaration (n° 2131).

Principaux thèmes développés [19 juin 1991] :

Europe : Europe centrale et de l'Est : incertitudes, association à la Communauté (p. 3391).

Institutions communautaires :
- compétences communautaires : extension (p. 3391) ;
- conférences intergouvernementales (p. 3391) ;
- déficit démocratique (p. 3391) ;
- dérive bureaucratique (p. 3391) ;
- union politique : projet de traité (p. 3391).

Parlement européen : droit de pétition, droit d'enquête (p. 3390).

Parlements nationaux : conférence des présidents des assemblées des Etats membres et conférence des parlements (p. 3391).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Culture et communication. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis [29 octobre 1991] :

Affaires étrangères : politique extérieure audiovisuelle :
- Afrique-Maghreb (p. 5246) ;
- Amérique latine (p. 5246) ;
- Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France (p. 5246) ;
- Europe de l'Est (p. 5246).

Banques d'images : Canal France international (p. 5245).

Programmes : exportations (p. 5246).

Radiodiffusion : Radio France internationale (R.F.I.) : développement (p. 5245).

Télévision :
- chaîne européenne d'actualité : Euronews (p. 5246) ;
- la SEPT : évaluation et diffusion (p. 5245) ;
- TV 5 Europe (p. 5245).

Affaires étrangères. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [5 novembre 1991] :

Amérique latine : coopération culturelle (p. 5482).

Cambodge : réouverture de l'ambassade de Phnom Penh (p. 5481).

Europe : Europe centrale et de l'Est : aide : diminution (p. 5482).

Maghreb : coopération, espace « euro-méditerranéen » (p. 5482).

Ministère des affaires étrangères :
- crédits : montant, répartition, évolution (p. 5481, 5482) ;
- réseau diplomatique et consulaire (p. 5481).

Mongolie : ambassade, réouverture : perspectives (p. 5481).

Moyen-Orient : conférence de Madrid (p. 5482).

Pays Baltes : indépendance, création de trois ambassades (p. 5481).

Union soviétique : événements d'août 1991 : signification (p. 5482).

Yougoslavie (p. 5482).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (n° 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Conseil européen : Maastricht : enjeux du Sommet (p. 6682).

Europe : confédération européenne : perspectives (p. 6682).

Institutions communautaires :
- approfondissement et élargissement de la Communauté (p. 6682) ;
- conférences intergouvernementales (p. 6681).

Parlement européen :
- déficit démocratique (p. 6681) ;
- hostilité du Parlement à l'égard de la conférence à Maastricht (p. 6682).

Parlements nationaux :
- « assises régulières » entre parlements nationaux et Parlement européen (p. 6681) ;
- « congrès » : émanation des représentants des parlements nationaux et du Parlement européen (p. 6681) ;
- « congrès » : participation des assemblées régionales : perspectives (p. 6682) ;
- rôle dans la future architecture institutionnelle (p. 6681).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 6681).

VERNAUDON (Emile)

Député de la Polynésie française

(2e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

VIAL-MASSAT (Théo)

Député de la Loire

(4e circonscription)

Communiste

S'inscrit au groupe communiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (agriculture et forêt : agriculture) [9 octobre 1991] (p. 4396).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome VII : **agriculture et forêt : agriculture (n° 2257)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Libération des détenus politiques au Maroc : droits de l'homme : libération des prisonniers politiques ; relations franco-marocaines ; déclarations de M. Dumas ; législation nouvelle : garde à vue limitée [17 avril 1991] (p. 1301, 1302).

- Institutions européennes et souveraineté nationale : commission : poids ; parlements nationaux : prérogatives ; conseil de Maastricht ; affaire De Havilland ; monopole d'E.D.F. - G.D.F. ; accord automobile avec le Japon ; rencontres nationales pour l'Europe : janvier 1992 [30 octobre 1991] (p. 5312, 5313).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - Rapporteur pour avis suppléé par : *Montdargent (Robert)* [23 octobre 1991].

Coopération et développement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Afrique : Zaïre : événements (p. 5287).

Coopération militaire : surarmement : réduction : nécessité (p. 5287).

Dialogue Nord-Sud (p. 5286).

Endettement : aggravation (p. 5287).

Europe : Europe de l'Est : risque de transfert de l'aide publique à son profit (p. 5287).

Ministère de la coopération et du développement : crédits, montant, évolution, répartition (p. 5286).

Organisations internationales : Organisation des Nations Unies (O.N.U.) : semaine pour la paix et le désarmement (p. 5287).

Organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 5287).

Partis et mouvements politiques : proposition de loi du groupe communiste relative à la survie et au développement (p. 5287).

Pays les moins avancés (P.M.A.) (p. 5286).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Industries d'armement : groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : sites de Roanne et de Saint-Etienne (p. 5944).

- Proposition de loi permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice (n° 2030).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Associations : associations d'anciens déportés et résistants : droit d'ester en justice (p. 6556).

Droits de l'homme et libertés publiques : guerres coloniales : mouvements pacifistes (p. 6556).

Discussion de l'article unique [26 novembre 1991] :

Article unique *(droit d'ester en justice pour les associations d'anciens combattants) :*

- *son* amendement n° 8 (propose d'inclure dans le dispositif du texte les associations qui ont pour but de combattre les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre) : retiré (p. 6562).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 2 précédemment réservé *(modification de la loi sur le R.M.I. : échanges d'informations et prorogation de la durée d'application) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de M. Georges Hage (supprime les dispositions relatives à la transmission des informations demandées par les organismes payeurs aux organismes concourant aux dispositifs d'insertion ou versant des rémunérations au titre de l'aide à l'emploi) : rejeté (p. 7489) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de M. Georges Hage (supprime les dispositions autorisant les échanges automatisés d'informations dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés) : rejeté (p. 7489).

Article 5 précédemment réservé *(pérennisation du régime local d'assurance maladie applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 97 de M. Denis Jacquat (de suppression) (p. 7498).

Article 6 précédemment réservé *(modification de la réforme hospitalière à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1991) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de M. Georges Hage (supprime l'avis de la commission médicale d'établissement dans la procédure de nomination des chefs de services et de départements) (p. 7515) : rejeté (p. 7516) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de M. Georges Hage (supprime les dispositions relatives au principe selon lequel la commission médicale d'établissement statuant pour avis doit siéger en formation restreinte aux praticiens titulaires) : rejeté (p. 7518) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de M. Georges Hage (supprime la mention des décisions prises dans l'intérêt du service) (p. 7518) : rejeté (p. 7519).

Article 7 *(financement de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de la réforme hospitalière) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de M. Georges Hage (de suppression) (p. 7522) : adopté au scrutin public (p. 7524).

Article 12 précédemment réservé *(déconcentration du contrôle des mutuelles dont les engagements sont inférieurs à certains seuils) :*

- *défavorable* (p. 7545).

Article 14 précédemment réservé *(plafonnement de la cotisation proportionnelle d'assurance vieillesse à la charge des membres des professions libérales) :*

- *soutient* l'amendement n° 111 de M. Georges Hage (de suppression) : rejeté (p. 7547).

Article 15 précédemment réservé *(plafonnement de la cotisation proportionnelle d'assurance vieillesse à la charge des avocats) :*

- *soutient* l'amendement n° 112 de M. Georges Hage (de suppression) : rejeté (p. 7548).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 168 rectifié de M. Jean-Yves Chamard (majore la revalorisation des pensions du régime général) à l'amendement n° 32 du Gouvernement (revalorise les pensions du régime général) (p. 7554).

Explications de vote :

Abstention du groupe communiste (p. 7564).

VICTORIA (Pierre)

Député du Morbihan

(5e circonscription)

Non inscrit

puis

Socialiste

Devenu député le 18 juin 1991 en remplacement de M. Jean-Yves Le Drian, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 20 juin 1991] (p. 8033).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 21 juin 1991] (p. 8089).

Membre du comité directeur du fonds d'aide et de coopération [*J.O.* du 12 juillet 1991] (p. 9151).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (coopération et développement) [9 octobre 1991] (p. 4394).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 8 : **coopération et développement (n° 2255)** [9 octobre 1991].

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Coopération et développement. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [30 octobre 1991] :

Afrique :

- Afrique francophone : paix civile (p. 5283) ;
- agriculture : revalorisation (p. 5284) ;
- avenir du continent : incertitudes (p. 5283) ;
- entreprises : économie : stagnation (p. 5283) ;
- entreprises : investissements en Afrique : retrait (p. 5284) ;
- Etat de droit : mise en place (p. 5284) ;
- ordre public : insécurité (p. 5283) ;
- sécurité juridique (p. 5284) ;
- Zaïre : événements (p. 5283).

Démographie (p. 5283).

Enseignement : Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (p. 5284).

Europe : Europe de l'Est : risque de transfert de l'aide publique à son profit (p. 5283).

Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) (p. 5284).

Ministère de la coopération et du développement : crédits, montant, évolution, répartition (p. 5284).

Organisations internationales :
- participation à l'aide publique (p. 5284) ;
- programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) : « indice de développement humain » (p. 5283).

Organisations non gouvernementales (O.N.G.) (p. 5284).

Organismes et structures : Haut Conseil de la coopération au développement : création (p. 5284).

Pays hors champ : compétence du ministère de la coopération ou grand ministère du développement : perspectives (p. 5284).

Santé publique :
- détérioration (p. 5283) ;
- politique sanitaire (p. 5284).

Sommet de La Baule (p. 5284).

Questions :

Ministère de la coopération : crédits : gel (p. 5299).

Equipement, logement, transports et espace : Mer. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Sécurité maritime :
- risques professionnels : marins (p. 5905) ;
- tempêtes : sécurité des navires (p. 5905).

VIDAL (Joseph)

Député de l'Aude

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

à un ministre :

- **Agriculture** [4 avril 1991] :

Viticulture : crise (p. 750).

- **Industrie** [10 octobre 1991] :

Mines et carrières : mines et produits chimiques de Salsigne (p. 4415).

VIDAL (Yves)

Député des Bouches-du-Rhône

(10e circonscription)

Socialiste

puis

Non inscrit

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cesse d'appartenir au groupe socialiste [*J.O.* du 9 novembre 1991] (p. 14684).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 9 novembre 1991] (p. 14684).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 10 novembre 1991] (p. 14756).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 10 novembre 1991] (p. 14756).

VIDALIES (Alain)

Député des Landes

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 22 mai 1991] (p. 6888).

Rapporteur du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) (26 septembre 1991).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [24 octobre 1991] (p. 5060).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242) [*J.O.* du 22 novembre 1991] (p. 15261).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 28 novembre 1991] (p. 15562).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

Rapporteur de cette commission [*J.O.* du 19 décembre 1991] (p. 16576).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315) [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16511).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2242) **renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2250)** [3 octobre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de **favoriser la prévention des risques professionnels** et portant **transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2343)** [14 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi **renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2385)** [27 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en nouvelle lecture, sur le projet de loi, modifié par le Sénat (n° 2329), **renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2391)** [28 novembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture (n° 2424), modifiant le code du travail et le code de la santé

publique en vue de **favoriser la prévention des risques professionnels** et portant **transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2460)** [12 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en vue de la lecture définitive du projet de loi **renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2463)** [12 décembre 1991].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de **favoriser la prévention des risques professionnels** et portant **transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2495)** [18 décembre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Travail** [25 avril 1991] :

Inspection du travail : créations et transformations de postes (p. 1736).

INTERVENTIONS

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 octobre 1991] :

Certificats d'hébergement : maires et Office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 4354).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :
- champ d'application (p. 4354) ;
- étrangers protégés (p. 4354, 4355).

Travail : travail clandestin :
- généralités (p. 4352) ;
- attestation d'embauche (p. 4353) ;
- contrôle : collecte des documents (p. 4353) ;
- définition et évolution (p. 4351, 4353) ;
- législation : historique (p. 4352) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 4354) ;
- sous-traitance et responsabilité civile des cocontractants (p. 4553).

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *son* amendement n° 70 (établit l'obligation d'affiliation du salarié aux organismes de sécurité sociale avant l'embauche) (p. 4418) : adopté (p. 4419).

Article 1er *(création d'une attestation d'embauche) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (supprime la mention du représentant de l'employeur) : adopté (p. 4419) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (dispose que la définition du document équivalent au contrat de travail peut être établie par convention ou accord collectif de branche étendu) (p. 4419) : adopté (p. 4420).

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

Article L. 324-14 du code du travail (règles applicables en cas de relation contractuelle directe) :

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (limite le champ d'application du texte aux obligations d'un montant au moins égal à 20 000 francs) : adopté (p. 4421) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (supprime la référence à l'usage local ou régional) : adopté (p. 4422) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 rectifié de la commission (dispose que les modalités d'application du texte seront précisées par décret) : adopté (p. 4422).

Article L. 324-14-2 du code du travail (règles applicables aux entreprises étrangères) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 30 de M. Jean-Paul Virapoullé (précise les obligations du cocontractant établi ou domicilié à l'étranger) (p. 4422).

Article 3 *(confiscation des produits du travail clandestin) :*

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4423).

Article 4 *(peines complémentaires nouvelles applicables au travailleur clandestin) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (de cohérence) (p. 4424) : adopté (p. 4424).

Après l'article L. 362-4 du code du travail :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (introduit l'exclusion des marchés publics pour une durée maximum de cinq ans et établit les sanctions punissant la violation de cette interdiction) : adopté (p. 4424).

Article L. 362-5 du code du travail (interdiction du territoire) :

- *défavorable* à l'amendement n° 69 de M. Jacques Toubon (supprime les dispositions excluant certains étrangers protégés du champ d'application de l'interdiction du territoire) (p. 4426).

Article 8 *(peines complémentaires nouvelles pour certaines infractions) :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (introduit la peine d'exclusion des marchés publics) : adopté (p. 4429).

Article 10 *(rôle de l'O.M.I. dans la délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Jacques Toubon (établit le régime juridique de la délivrance des certificats d'hébergement et supprime l'intervention de l'O.M.I.) (p. 4430) ;
- *favorable* à l'amendement n° 57 de M. Germain Gengenwin (établit le régime juridique de la délivrance des certificats d'hébergement et supprime l'intervention de l'O.M.I.) (p. 4431) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 43 de M. Willy Diméglio (établit le régime juridique de la délivrance des certificats d'hébergement et supprime l'intervention de l'O.M.I.) (p. 4431) ;
- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4434) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 44 de M. Francisque Perrut (dispose que le refus opposé par l'hébergeant à la vérification à son domicile implique le rejet de la demande de visa de certificat d'hébergement) (p. 4434).

Après l'article 10 :

- *défavorable* à l'amendement n° 58 de M. Germain Gengenwin (modifie le régime juridique du regroupement familial en le rendant plus difficile) (p. 4436).

Article 12 *(aggravation des sanctions pénales de la violation du monopole de l'O.M.I.) :*

- *favorable* à l'amendement n° 48 de M. Willy Diméglio (porte la peine plafond de deux à trois ans d'emprisonnement en cas de première infraction) (p. 4436) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (applique la peine d'exclusion des marchés publics à la violation du monopole de l'O.M.I.) : adopté (p. 4436).

Avant l'article 14 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (aggrave les sanctions punissant l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France) (p. 4437).

Article 14 *(alourdissement des sanctions applicables aux personnes qui facilitent l'entrée ou le séjour irrégulier d'étrangers en France) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 49 de M. Willy Diméglio (supprime les dispositions autorisant le juge à prononcer une seule des deux peines prévues par le texte) (p. 4437, 4438) ;
- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (de coordination) : adopté (p. 4438) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 36 de M. Jean-Claude Lefort (élargit le champ d'application du texte aux personnes qui assurent le logement des étrangers en France dans des conditions manifestes d'insalubrité et d'absence d'hygiène) (p. 4439).

Après l'article 14 :

- *défavorable* à l'amendement n° 51 de M. Willy Diméglio (établit une procédure autorisant l'officier d'état civil à surseoir à la célébration d'un mariage dont un des époux est de nationalité étrangère, en cas de doute sérieux sur la sincérité de l'engagement) (p. 4440).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 38 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 4442) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (introduit dans le champ d'application du texte les étrangers condamnés pour soustraction à l'exécution d'une mesure d'éloignement) : adopté (p. 4443) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 59 de M. Jean-Paul Fuchs (porte de six mois à deux ans la durée minimum du mariage avec un conjoint de nationalité française qui rend impossible la condamnation à une peine d'interdiction du territoire) (p. 4443).

Après l'article 15 :

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (exclut du champ d'application du texte les étrangers condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis) : adopté (p. 4444) ;
- *soutient* l'amendement n° 16 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4444).

Article 17 *(nouvelle incrimination à l'encontre des étrangers s'opposant à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière) :*

- *soutient* l'amendement n° 17 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4445) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 26 rectifié de Mme Muguette Jacquaint (accorde un délai de vingt-quatre heures à l'étranger pour communiquer les renseignements permettant l'exécution de la mesure qui le frappe) (p. 4446).

Article 18 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour violation des règles relatives à l'hébergement collectif) :*

- *soutient* l'amendement n° 18 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 4447).

Article 19 *(interdiction du territoire aux étrangers condamnés pour infractions à la législation sur les stupéfiants) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 41 de M. Jacques Toubon (de suppression) (p. 4448) ;
- *favorable* à l'amendement n° 79 de M. Gérard Gouzes (exclut de la protection les étrangers condamnés pour la fabrication, la production, l'exportation ou l'importation de stupéfiants dans le cadre d'une association formée dans ce but) (p. 4449).

Après l'article 19 :

- *favorable* à l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport d'application de la loi) (p. 4451).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 décembre 1991] :

Certificats d'hébergement : maires et Office des migrations internationales (O.M.I.) (p. 6963).

Droit pénal : peine d'interdiction du territoire français :

- champ d'application (p. 6963, 6964) ;
- étrangers protégés (p. 6963).

Travail : travail clandestin :

- attestation d'embauche (p. 6963) ;
- produit du travail : confiscation (p. 6963) ;
- répression : peines principales et complémentaires (p. 6963) ;
- sous-traitance et responsabilité des cocontractants (p. 6963).

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Article 1er A *(déclaration obligatoire des salariés aux organismes de protection sociale préalablement à leur embauche) :*

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6968).

Article 1er *(création d'une attestation d'embauche) :*

- *soutient* l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6969) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6969).

Avant l'article 2 A :

- *son* amendement n° 33 (donne une définition du travail clandestin) : adopté (p. 6969) ;
- *son* amendement n° 34 (établit une indemnité minimale égale à un mois de salaire pour les salariés clandestins en cas de rupture de la relation de travail) : adopté (p. 6969).

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

Article L. 324-13-1 du code du travail (mise en jeu de la responsabilité d'une personne condamnée pour utilisation des services d'un travailleur clandestin) :

- *son* amendement n° 36 (de coordination) : adopté (p. 6970) ;
- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6971).

Article L. 324-14 du code du travail (règles applicables en cas de relation contractuelle directe) :

- *soutient* les amendements nos 6 et 7 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 6971).

Article L. 324-14-1 du code du travail (règles applicables en cas de sous-traitance) :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise les conditions dans lesquelles le cocontractant est informé de l'intervention d'un sous-traitant en situation irrégulière) : adopté (p. 6971).

Article L. 324-14-2 du code du travail (règles applicables aux entreprises étrangères) :

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6971).

Article 3 *(confiscation des produits du travail clandestin) :*

- *soutient* les amendements nos 10 et 11 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 6972) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 29 de M. Jean-Claude Lefort (impose la régularisation des travailleurs clandestins justifiant d'une présence et d'une activité professionnelle en France de plus de cinq années en cas de fermeture de l'entreprise) (p. 6972) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 de M. Jean-Claude Lefort (établit une indemnité de retour à la charge de l'employeur de salariés clandestins) (p. 6973).

Article 4 *(peines complémentaires nouvelles applicables au travailleur clandestin) :*

Article L. 362-4 du code du travail (interdiction professionnelle) :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6973).

Article L. 362-6 du code du travail (interdiction du territoire français) :

- *soutient* l'amendement n° 13 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6973) : adopté après modifications (p. 6974).

Article 4 *bis* *(moyens des services de contrôle du travail clandestin) :*

- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6974).

Après l'article 4 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de M. Jean-Claude Lefort (dispose que les organisations syndicales à la Bourse du travail reçoivent de l'inspection du travail des informations sur les enquêtes relatives à la lutte contre les employeurs de main-d'œuvre clandestine) (p. 6974).

Article 6 A *(aggravation des sanctions pénales pour emploi de travailleurs en situation irrégulière) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6975).

Article 6 *(confiscation des produits d'un travail effectué par un étranger employé irrégulièrement) :*

- *soutient* les amendements n°s 16 et 17 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 6975).

Article 7 *(aggravation des sanctions pénales pour extorsion de fonds en vue ou à l'occasion de l'introduction en France d'un travailleur étranger ou de son embauchage) :*

- *soutient* les amendements n°s 18 et 19 de la commission (rétablissent le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adoptés (p. 6975).

Article 10 *(conditions de délivrance du certificat d'hébergement) :*

- *soutient* l'amendement n° 20 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 6976) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 37 du Gouvernement (établit les motifs de refus de visa par le maire et précise le régime des délégations de signature du maire) à l'amendement n° 20 de la commission (p. 6976).

Article 12 *(aggravation des sanctions pénales pour violation du monopole de l'Office des migrations internationales) :*

- *soutient* l'amendement n° 21 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6976).

Article 14 *(renforcement de la répression de l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France) :*

- *soutient* l'amendement n° 22 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6977).

Article 15 *(étrangers protégés contre l'interdiction du territoire) :*

- *soutient* l'amendement n° 23 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6977) : adopté après modifications (p. 6978).

Article 16 *(extension des cas dans lesquels l'expulsion peut être prononcée) :*

- *soutient* l'amendement n° 24 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6978) ;
- *soutient* l'amendement n° 25 de la commission (de conséquence) : adopté (p. 6978).

Article 18 *(interdiction du territoire français aux étrangers condamnés pour violation des règles relatives à l'hébergement collectif) :*

- *soutient* l'amendement n° 26 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6978) : adopté après modifications (p. 6979).

Article 19 *(interdiction du territoire français aux étrangers condamnés pour infraction à la législation sur les stupéfiants) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 de la commission (rétablit dans une nouvelle rédaction le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté après modifications (p. 6979).

Article 20 *(rapport annuel au Parlement sur les conditions d'application de la loi) :*

- *soutient* l'amendement n° 28 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6979).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Parlement : commission mixte paritaire : échec (p. 7962).

- Projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254).

Rapporteur.

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1991] :

Accidents du travail :
- bâtiment et travaux publics (p. 6331) ;
- statistiques : dégradation (p. 6331).

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :
- moyens et compétences (p. 6332) ;
- secteur du bâtiment et des travaux publics : seuil (p. 6332).

Communautés européennes :
- directives : distinction directive/règlement (p. 6330) ;
- directives : protection et santé des travailleurs (p. 6330) ;
- Europe sociale : méthode et signification (p. 6332).

Entreprises : sous-traitance : sécurité (p. 6331).

Maladies professionnelles : statistiques (p. 6331).

Parlement : droit communautaire : association et information (p. 6330).

Prévention et sécurité intégrée : signification (p. 6331).

Travail :
- inspection du travail : moyens et compétences (p. 6331) ;
- travail précaire : sécurité (p. 6331).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement n° 17 de Mme Muguette Jacquaint (réduit la durée quotidienne maximale de travail de dix à huit heures) (p. 6342) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 18 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions du code du travail autorisant les aménagements et dérogations au décompte de la durée hebdomadaire du travail) (p. 6342) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 19 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions du code du travail relatives aux dérogations à la règle des trente-neuf heures hebdomadaires) (p. 6343) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 20 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions du code du travail autorisant le travail de nuit des femmes) (p. 6343) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 21 de Mme Muguette Jacquaint (impose au Gouvernement la présentation au Parlement d'un rapport sur les moyens d'assurer la réduction de la durée du travail) (p. 6343) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 22 de Mme Muguette Jacquaint (établit une procédure d'indemnisation des salariés d'une entreprise d'intérim victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle) (p. 6344).

Article 1er *(principes généraux de prévention) :*

Article L. 230-2 du code du travail (obligations générales des chefs d'établissement) :

- *soutient* l'amendement n° 1 rectifié de la commission (élargit la responsabilité du chef d'établissement aux salariés temporaires) : adopté (p. 6345) ;
- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rappelle le principe de coresponsabilité des employeurs lorsque des salariés de plusieurs entreprises travaillent sur le même lieu) : adopté (p. 6345) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 23 de Mme Muguette Jacquaint (précise que les principes généraux de prévention prévus par l'article doivent viser aussi la suppression du travail monotone, cadencé, en continu, de nuit et des heures supplémentaires systématiques) (p. 6346) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 24 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la référence à l'état d'évolution de la technique comme motif de s'opposer à la mise en place de dispositifs de sécurité suffisants) (p. 6346) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 25 de Mme Muguette Jacquaint (interdit le remplacement d'un équipement dangereux par un équipement qui présente encore une forme quelconque de danger) (p. 6346).

Article L. 230-3 du code du travail (obligations générales des travailleurs) :

- *défavorable* à l'amendement n° 27 de Mme Muguette Jacquaint (rejette la notion de responsabilité même partielle des salariés dans les accidents dont ils sont victimes) (p. 6347) ;
- *soutient* l'amendement n° 4 de la commission (supprime les dispositions relatives au concours des salariés pour le maintien des conditions de travail protectrices de la sécurité) : adopté (p. 6347).

Article L. 230-4 du code du travail (maintien du principe de la responsabilité de l'employeur) :

- *défavorable* à l'amendement n° 44 de M. Paul Chollet (limite la responsabilité de l'employeur au champ d'application des règles de prévention) (p. 6347).

Article L. 230-5 du code du travail (mise en demeure de remédier à une situation dangereuse) :

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de Mme Muguette Jacquaint (oblige le directeur départemental du travail à mettre en demeure les chefs d'établissement de remédier à une situation dangereuse constatée par l'inspecteur du travail) (p. 6348).

Article 4 *(formation et information des travailleurs dans le domaine de la sécurité) :*

- *soutient* l'amendement n° 5 de la commission (supprime tout caractère restrictif à l'obligation de la formation périodique des travailleurs à la sécurité) : adopté (p. 6348) ;
- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (précise les modalités d'application de l'obligation de la formation périodique à la sécurité) : adopté (p. 6348) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 30 de Mme Muguette Jacquaint (supprime la prise en compte de la taille de l'établissement) (p. 6349).

Article 6 *(procédure d'appel auprès du directeur régional du travail et de l'emploi) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6349).

Après l'article 8 :

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (établit une procédure autorisant l'inspecteur du travail à soustraire immédiatement un salarié à une situation de danger grave et imminent sur un chantier du bâtiment et des travaux publics) : adopté après modifications (p. 6351) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 49 de M. Christian Cabal (attribue la compétence de statuer en référé au président du tribunal de grande instance) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 6351) ;
- *favorable* au sous-amendement n° 48 du Gouvernement (élargit la définition de l'infraction passible de sanctions pénales) à l'amendement n° 8 de la commission (p. 6351).

Article 9 *(obligations relatives à la mise sur le marché des équipements de travail et des moyens de protection) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 32 de Mme Muguette Jacquaint (généralise l'application du texte à l'ensemble des lieux et des unités de production) (p. 6352) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 33 de Mme Muguette Jacquaint (établit l'obligation d'un entretien régulier des dispositifs de protection) (p. 6352) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 34 de Mme Muguette Jacquaint (supprime toute restriction à l'obligation d'entreprendre des vérifications, même inopinées) (p. 6353) ;
- *soutient* l'amendement n° 9 corrigé de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 6353) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 35 de Mme Muguette Jacquaint (supprime les dispositions relatives à la fixation de normes obligatoires par des arrêtés du ministre chargé du travail ou de l'agriculture) (p. 6353).

Article 10 *(régime applicable aux utilisateurs d'équipements de travail et de moyens de protection) :*

Article L. 233-5-1 du code du travail (obligations relatives à l'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection) :

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (étend le champ d'application du texte aux modifications des équipements de travail et des moyens de protection) : adopté (p. 6354).

Article 13 *(abaissement du seuil de création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 46 de M. Paul Chollet (précise que les cinquante salariés de l'établissement doivent être sur un même site) (p. 6355) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 37 de Mme Muguette Jacquaint (autorise l'inspecteur du travail à imposer la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans toutes les entreprises ou établissements pour des motifs de sécurité) (p. 6355).

Article 15 *(programme annuel de prévention : coordination) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 corrigé de la commission (établit l'obligation de transmission de l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au directeur départemental du travail et de l'emploi) : adopté aprés modifications (p. 6356).

Article 16 *(communication des observations des représentants du personnel à l'inspecteur du travail) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 38 de Mme Muguette Jacquaint (augmente les crédits d'heures des délégués du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail représentant le personnel) (p. 6356) ;
- *soutient* l'amendement n° 12 corrigé de la commission (précise les conditions de présentation des observations des représentants du personnel) : adopté (p. 6357).

Article 17 *(élargissement des cas de recours à un expert) :*

- *soutient* l'amendement n° 13 corrigé de la commission (supprime la restriction liée à la durée dans l'hypothèse d'un projet important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité) : adopté (p. 6357) ;
- *soutient* l'amendement n° 14 de la commission (réduit le délai maximal de l'expertise de deux mois à quarante-cinq jours) : adopté (p. 6357).

Article 18 *(formation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :*

- *soutient* l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte initial du projet de loi relatif au renouvellement de la formation) (p. 6357) : adopté (p. 6358) ;

- *son* sous-amendement n° 42 rectifié (étend le droit à la formation spécifique en matière d'hygiène et de sécurité aux délégués du personnel dans les entreprises de moins de cinquante salariés) à l'amendement n° 15 de la commission : retiré (p. 6358).

Après l'article 19 :

- *défavorable* à l'amendement n° 41 de Mme Muguette Jacquaint (élargit les compétences du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la protection de l'environnement contre les nuisances pouvant résulter de l'activité de l'établissement) (p. 6359).

Article 20 *(indications portées sur les factures ou bons de livraison) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 39 de Mme Muguette Jacquaint (de suppression) : rejeté (p. 6360).

Article 21 *(obligation pour les fabricants de fournir les informations nécessaires à l'appréciation de risques liés à des préparations dangereuses) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 40 de Mme Muguette Jacquaint (établit le régime juridique de l'information du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par l'organisme agréé et impose la mise en jeu de la responsabilité de l'employeur pour faute inexcusable en cas de manquement à son devoir d'information) (p. 6361).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 décembre 1991] :

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) : compétences : environnement (p. 7967).

Communautés européennes : Europe sociale (p. 7967).

Entreprises : sécurité : responsabilité des salariés (p. 7967).

Travail : inspection du travail : compétences (p. 7967).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 1er *(principes généraux de prévention) :*

- *soutient* l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7969) ;

- *soutient* l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) (p. 7969) : adopté (p. 7970).

Article 8 *bis* *(intervention de l'inspecteur du travail en cas de danger grave et imminent sur un chantier du secteur du bâtiment et des travaux publics) :*

- *soutient* les amendements nos 3, 4 et 5 de la commission (rétablissent le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adoptés (p. 7970) ;

- *soutient* l'amendement n° 6 de la commission (rédactionnel) : adopté (p. 7970).

Article 9 *(obligations relatives à la mise sur le marché des équipements de travail et des moyens de protection) :*

- *soutient* l'amendement n° 7 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et précise que l'issue de la procédure de certification de conformité peut être subordonnée au résultat) : adopté (p. 7971) ;

- *soutient* l'amendement n° 8 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7971) ;

- *soutient* l'amendement n° 9 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7971) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 13 rectifié de M. Christian Cabal (précise que les règles techniques définies par décret peuvent être remplacées par de simples objectifs afin de tenir compte de l'état de la technique) (p. 7971).

Article 18 *(formation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :*

- *soutient* l'amendement n° 10 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7972).

Article 19 *bis* *(missions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail relatives à la protection de l'environnement) :*

- *soutient* l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) : adopté (p. 7972).

Après l'article 26 :

- *soutient* l'amendement n° 12 de la commission (fixe au 1er juillet 1992 la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives aux conditions de création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics) : adopté (p. 7972).

Commission mixte paritaire [20 décembre 1991] :

Rapporteur suppléé par : *Sublet (Marie-Josèphe)* (p. 8306).

VIGNOBLE (Gérard)

Député du Nord

(8e circonscription)

U.D.C.

puis

Non inscrit

puis

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 28 mars 1991] (p. 4286) ; [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

Cesse d'appartenir à ce groupe [*J.O.* du 21 juillet 1991] (p. 9709).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 21 juillet 1991] (p. 9709).

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 10 octobre 1991] (p. 13321).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n° 1953) [*J.O.* du 28 juin 1991] (p. 8392).

Cesse d'appartenir à la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 31 juillet 1991] (p. 10169).

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 2 août 1991] (p. 10313).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter les dispositions relatives au **divorce par consentement mutuel (n° 1934)** [27 mars 1991].

Proposition de loi relative à la **protection des mineurs au sein des réseaux de télécommunications (n° 2433)** [11 décembre 1991].

QUESTIONS

orales sans débat :

- **n° 381,** posée le 16 avril 1991 : **cours d'eau, étangs et lacs (aménagement et protection)** (p. 1286). Appelée le 19 avril 1991 : canaux et rivières : entretien ; envasement : directive européenne ; projet de loi sur l'eau (p. 1447, 1448).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Economie, finances et budget : Postes et télécommunications. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [8 novembre 1991] :

Audiovisuel : câble (p. 5717).

France Télécom :
- minitel rose (p. 5718) ;
- statut : privatisation (p. 5717).

Poste (La) :
- presse, édition et imprimerie : aides à la presse et accords Laurent (p. 5717) ;
- zones rurales et de montagne : bureaux de poste : suppressions (p. 5717).

Secteur public : transformation des postes et télécommunications en deux exploitants publics (loi du 2 juillet 1990) : application de la réforme (p. 5717).

Explications de vote :

France Télécom : minitel rose (p. 5726).

Poste (La) : presse, édition et imprimerie : aides à la presse et groupe de travail (p. 5726).

VILLIERS (Philippe de)

Député de la Vendée

(4e circonscription)

Apparenté U.D.F.

S'apparente au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **abroger l'amnistie** prévue à l'article 19 de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990, et à **mieux sanctionner les entraves au fonctionnement de la justice (n° 2041)** [15 mai 1991].

Proposition de loi tendant à créer un **droit à l'acquisition de leur logement par les locataires d'organismes publics (n° 2102)** [12 juin 1991].

Proposition de loi organique tendant à améliorer le **fonctionnement du ministère public** ainsi que de la **Haute Cour de justice (n° 2147)** [25 juin 1991].

Proposition de loi tendant à **permettre l'action populaire et celle des collectivités** en cas de **crime ou délit d'un élu**, et à **préciser la mission du ministère public (n° 2168)** [27 juin 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Perspectives électorales :** élections législatives : mode de scrutin : modification ; propos tenus par M. le Président de la République le 10 novembre 1991 ; base démographique : collége électoral des communes les plus peuplées : meilleure représentation [27 novembre 1991] (p. 6656, 6657).

INTERVENTIONS

Rappel au règlement : s'élève contre le dessaisissement du juge Jean-Pierre dans l'affaire Urba et estime intolérable que M. Bernard Derosier, député socialiste, ait fait voter M. Edmond Gerrer, député de l'Union du centre, en faveur du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République lors de la deuxième séance du 8 avril 1991 [9 avril 1991] (p. 969).

VIRAPOULLE (Jean-Paul)

Député de la Réunion

(5e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer) [9 octobre 1991] (p. 4397).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** tome II : **départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer (n° 2259)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Situation à Madagascar :** situation économique et politique ; France : condamnation des violences ; présence française dans l'océan Indien ; gouvernement transitoire et nouvelle constitution [30 octobre 1991] (p. 5316, 5317).

orales sans débat :

- **n° 460,** posée le 25 juin 1991 : **budget de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer** (p. 3658). Appelée le 28 juin 1991 : emploi : politique de mobilité vers la métropole ; Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (A.N.T.) : moyens financiers ; aides de l'Etat : maintien (p. 3861, 3862).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 6 *(attribution de la dotation de solidarité urbaine aux communes des D.O.M.) :*

- *son* amendement n° 88 rectifié soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (soumet la D.G.F. applicable aux D.O.M. aux règles de droit commun, supprime le régime des quotes-parts et élargit la notion de logement social prise en compte) (p. 257) : vote réservé (p. 258) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 6 :

- *son* amendement n° 90 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (dispose que l'octroi de mer est pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal des D.O.M.) (p. 258) : vote réservé (p. 259) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 91 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (dispose que, pour le département de la Réunion, l'octroi de mer est pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal) : vote réservé (p. 259) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 89 rectifié soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (soumet la D.G.F. de la Réunion aux régles de droit commun, supprime le régime des quotes-parts et élargit la notion de logement social prise en compte) : vote réservé (p. 259) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 92 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (dispose que le Gouvernement engagera des simulations afin d'assurer aux communes des D.O.M., avant le 31 décembre 1991, un calcul et une répartition de D.G.F. plus équitables et plus favorables) : vote réservé (p. 259) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26 et 28 mars 1991] ; [8 avril 1991] :

Article 5 *(publication d'une charte de la déconcentration) :*

- *son* amendement n° 603 : devenu sans objet (p. 396).

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *son* sous-amendement n° 604 (précise que l'entente peut comprendre des régions d'outre-mer) à l'amendement n° 28 rectifié de M André Rossinot (dispose que l'entente interrégionale peut comprendre plus de trois régions) (p. 565) : rejeté (p. 566).

Après l'article 47 :

- *son* amendement n° 605 (dispose qu'un décret en Conseil d'Etat organise les ententes entre régions d'outre-mer) : devenu sans objet (p. 575).

Article 65 *(conventions passées par les collectivités territoriales et leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères) :*

- *son* amendement n° 606 soutenu par M. André Rossinot (dispose que les communes françaises peuvent passer des conventions avec les collectivités territoriales étrangères et « tout autre organisme étranger, public ou privé ») : rejeté (p. 926).

Article 66 *(commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *son* amendement n° 607 : devenu sans objet (p. 927).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 et 30 novembre 1991] :

Avant l'article 19 :

- *son* amendement n° 359 soutenu par M. Christian Pierret (intitule le comité économique et social de région « Conseil économique et social régional ») : adopté (p. 6792).

Article 19 *(création de sections au sein des comités économiques et sociaux régionaux) :*

- *son* amendement n° 360 (de conséquence) : adopté (p. 6793).

Article 37 supprimé par le Sénat *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *son* sous-amendement n° 361 (précise qu'il s'agit de l'avis du Conseil économique et social régional) à l'amendement n° 114 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 6845) ;
- *son* sous-amendement n° 362 (prévoit l'avis des établissements publics consulaires régionaux lors de la création d'une entente) à l'amendement n° 114 de la commission (p. 6845) : non soutenu (p. 6846).

Article 50 *(schéma départemental de la coopération intercommunale) :*

- *son* amendement n° 366 (dispose que le schéma est transmis pour information aux établissements publics consulaires) : non soutenu (p. 6876).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *son* sous-amendement n° 367 (dispose que les compétences en matière de développement économique sont exercées en liaison avec les établissements publics consulaires) à l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) : non soutenu (p. 6882).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *son* sous-amendement n° 368 soutenu par M. Philippe Vasseur (dispose que les compétences en matière de développement économique sont exercées en liaison avec les établissements publics consulaires) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) : rejeté (p. 6889).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Aménagement du territoire (p. 2360).

D.O.M. - T.O.M. : déduction fiscale des investissements (p. 2360).

Logement et habitat :

- logement locatif privé : incitations (p. 2360) ;
- logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2360).

Discussion des articles [30 et 31 mai 1991] :

Article 12 *(modification de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation : politique d'aide au logement) :*

- *son* amendement n° 154 : devenu sans objet (p. 2473) ;
- *son* amendement n° 155 soutenu par Mme Bernadette Isaac-Sibille (prévoit la prise en compte des besoins en logements et l'harmonisation entre les programmes locaux de l'habitat, les plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées et le rôle des conseils départementaux de l'habitat) : rejeté (p. 2473).

Article 13 *(programme local de l'habitat) :*

Article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation (définition du programme local de l'habitat) :

- *son* amendement n° 466 soutenu par Mme Bernadette Isaac-Sibille (prévoit que le programme local de l'habitat est établi par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) : rejeté (p. 2479).

Article L. 302-4 du code de la construction et de l'habitation (convention entre l'Etat et l'établissement public de coopération intercommunale) :

- *son* amendement n° 258 (prévoit que la convention est établie entre l'Etat, la commune et l'établissement public de coopération intercommunale) : non soutenu (p. 2510) ;
- *son* amendement n° 158 : devenu sans objet (p. 2511).

Avant l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation :

- *son* amendement n° 267 (étend aux départements d'outre-mer les dispositions prévues) : non soutenu (p. 2514).

Article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation (conséquences de la non-élaboration d'un programme local de l'habitat dans un certain délai) :

- *son* amendement n° 161 (abaisse à 11 p. 100 le seuil de logements sociaux par rapport aux résidences principales à compter duquel le représentant de l'Etat peut exercer le droit de préemption dans une commune si celle-ci ne dispose pas d'un programme local de l'habitat) : non soutenu (p. 2517).

Article L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation (décret en Conseil d'Etat) :

- *son* amendement n° 162 (étend aux D.O.M. la possibilité de disposer d'un programme local de l'habitat unique et de retenir une définition élargie de la notion de logement social) : non soutenu (p. 2542).

Après l'article 14 :

- *son* amendement n° 163 soutenu par M. Jean-Pierre Foucher (précise que le Gouvernement communiquera des études et évaluations concernant la gamme des produits et financements du logement existant dans les D.O.M. avant le 31 décembre 1991) : rejeté (p. 2565).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- éducation et formation professionnelle (p. 2742) ;
- égalité sociale et développement économique (p. 2742) ;
- logement et habitat (p. 2743) ;
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 2743).

Discussion des articles [5 juin 1991] :

Article 8 *(service et base de calcul des prestations familiales) :*
- *ses observations* (p. 2813) ;
D.O.M. - T.O.M. : prestations sociales (p. 2813).

Article 9 *(conditions d'attribution des allocations familiales) :*
- *son* amendement n° 18 (fixe la date d'application de l'article au 1er janvier 1996) (p. 2814) : rejeté au scrutin public (p. 2817).

Article 10 *(coordination) :*
- *son* amendement n° 19 (de conséquence) (p. 2817) : retiré (p. 2818).

Article 14 *(dispositions propres au régime des prestations familiales des exploitants agricoles) :*
- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission (de coordination) (p. 2819) ;
D.O.M. - T.O.M. : action sanitaire et sociale : fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (F.A.S.S.O.) (p. 2819).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [26 juin 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- action sanitaire et sociale : cantines scolaires : fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (F.A.S.S.O.) (p. 3710) ;
- prestations familiales : alignement sur la métropole (p. 3710) ;
- prestations familiales : allocation au premier enfant (p. 3710).

- Projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 2242).

Première lecture :

Discussion des articles [10 octobre 1991] :

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

Article L. 324-14-2 du code du travail (règles applicables aux entreprises étrangères) :
- *son* amendement n° 30 (précise les obligations du cocontractant établi ou domicilié à l'étranger) : non soutenu (p. 4422).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [2 décembre 1991] :

Article 2 *(mise en jeu de la responsabilité civile des cocontractants du travailleur clandestin) :*

Article L. 324-14-2 du code du travail (règles applicables aux entreprises étrangères) :
- *son* amendement n° 1 (précise les obligations des entreprises étrangères et pose le principe de l'égalité des rémunérations) : non soutenu (p. 6971).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. :
- la Réunion (p. 5081) ;
- ligne budgétaire unique : diminution des crédits (p. 5081) ;
- résorption de l'habitat insalubre (R.H.I.) (p. 5081).

Travail, emploi et formation professionnelle. - *Questions* [31 octobre 1991] :

D.O.M. - T.O.M. : apprentissage : revalorisation (p. 5380).

Départements et territoires d'outre-mer. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur pour avis (T.O.M.) [12 novembre 1991] :

Communautés européennes : intégration économique des D.O.M. - T.O.M. (p. 5830).

Culture : développement culturel de l'outre-mer (p. 5818, 5829).

D.O.M. - T.O.M. :
- insertion et coopération régionale (p. 5830) ;
- Nouvelle-Calédonie (p. 5818) ;
- Polynésie française (p. 5818) ;
- Réunion : université francophone (p. 5830) ;
- Wallis-et-Futuna (p. 5818).

Emploi, formation professionnelle et promotion sociale :
- formation : nécessité et mécanismes (p. 5818) ;
- politique de l'emploi et de lutte contre le chômage (p. 5829).

Enseignement : crise de l'enseignement et situation dans les D.O.M. (p. 5829).

Ministère des départements et territoires d'outre-mer : crédits : montant, évolution et régulation (p. 5818).

Politique économique et sociale :
- égalité sociale (p. 5829) ;
- fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) (p. 5818) ;
- loi de programme n° 86-1383 du 31 décembre 1986, relative au développement des D.O.M., de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte : bilan (p. 5829).

Recherche : crédits : accroissement (p. 5818).

Sécurité sociale : prestations familiales (p. 5829).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 83 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 116 de la commission (proroge jusqu'au 31 décembre 2006 les dispositifs de réduction d'impôt et de déduction du résultat imposable au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévus respectivement par les articles 199 *undecies* et 238 *bis* HA du code général des impôts) (p. 6164) ;
Réduction d'impôt : poursuite de sa pratique au-delà de la date limite de réalisation de l'investissement (p. 6164).
- *son* sous-amendement n° 195 (proroge jusqu'au 31 décembre 2010 le dispositif de réduction d'impôt accordée au titre des investissements immobiliers) (p. 6163) à l'amendement n° 116 de la commission ; le rectifie (prorogation jusqu'au 31 décembre 2005) ; rectifié (suppression du financement de l'amendement) : adopté (p. 6164) ;
- *son* amendement n° 199 (étend aux souscriptions en numéraire au capital des filiales spécialisées en fonds propres des sociétés de développement régional détenues à au moins 35 p. 100 par ces dernières, le bénéfice de la réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, prévue par l'article 199 *undecies* du code général des impôts) (p. 6165) : rejeté (p. 6166) ;
- *son* amendement n° 196 (ramène de trente à vingt millions de F le seuil d'agrément de certains investissements ou souscriptions, réalisés dans les départements d'outre-mer, donnant lieu à réduction d'impôt ou déduction du résultat imposable et applique ce seuil aux programmes d'investissements) (p. 6166) : retiré (p. 6167) ;
- *son* amendement n° 197 (réintègre les sommes déduites du résultat imposable en application de l'article 238 *bis* HA du code général des impôts relatif à certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer lorsque, dans certains délais, les investissements ayant ouvert droit à déduction sont cédés, cessent d'être affectés à l'exploitation de l'entreprise utilisatrice ou si l'acquéreur met fin à son activité) : retiré (p. 6170) ;

- *favorable* à l'amendement n° 232 du Gouvernement (institue un agrément des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer et concernant les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des transports pour l'attribution de la réduction d'impôt ou pour la déduction du résultat imposable prévues respectivement par les articles 199 *undecies* et 238 *bis* HA du code général des impôts) (p. 6167, 6171) ;

Agrément :

- conseils généraux : consultation sur le décret précisant les conditions de délivrance (p. 6171) ;
- décret en Conseil d'Etat précisant ses conditions de délivrance (p. 6171).

- *son* sous-amendement n° 245 (dispose que l'agrément est tacitement accordé à défaut de réponse de l'administration dans le délai de six mois) à l'amendement n° 232 du Gouvernement (p. 6170) : adopté (p. 6172) ;
- *son* amendement n° 198 (limite la déduction prévue par l'article 238 *bis* HA du code général des impôts à 75 p. 100 du montant de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer lorsqu'elle s'impute sur des résultats directement ou indirectement imposables à l'impôt sur le revenu et résulte d'investissements directement ou indirectement affectés à l'exploitation d'activités hôtelières, d'activités d'hébergement touristique ou d'activités de location de matériels relevant des secteurs du tourisme ou des transports et subordonne la déduction à la délivrance d'un agrément de l'entreprise ou, le cas échéant, de l'entreprise tiers assurant la gestion ou l'exploitation des investissements) : retiré (p. 6171).

Explications de vote :

Agriculture : crédits (p. 6182).

Aménagement du territoire (p. 6182).

Communautés européennes (p. 6182).

Culture : dépenses (p. 6182).

Vote contre du groupe U.D.C. (p. 6182).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [13 décembre 1991] :

Article 83 *octies* *(maintien de l'affectation des biens acquis dans les D.O.M. par des particuliers et ayant ouvert droit à réduction d'impôt) :*

- *son* sous-amendement n° 219 soutenu par M. Claude Lise (porte le délai à dix-huit mois) à l'amendement n° 188 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que les sociétés doivent effectuer les investissements dans les douze mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 7857) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;
- *son* amendement n° 17 rectifié soutenu par M. Claude Lise (dispose que les sociétés doivent engager les investissements dans les dix-huit mois de la clôture de la souscription pour l'obtention de la réduction d'impôt) : vote réservé (p. 7857) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *septies* *(prorogation pour cinq ans des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement dans les D.O.M.) :*

- *son* amendement n° 16 (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture) ; rectifié par le Gouvernement (suppression du financement de l'amendement) : vote réservé (p. 7858) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *decies* *(extension de la défiscalisation dans les D.O.M. aux secteurs de la maintenance industrielle et de la production audiovisuelle) :*

- *son* amendement n° 18 soutenu par M. Claude Lise (substitue un décret simple au décret en Conseil d'Etat pour la détermination des conditions d'application de l'article) : vote réservé (p. 7859) ; adopté : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 décembre 1991] (p. 7944).

Article 83 *undecies* *(maintien de l'affectation des biens ayant bénéficié de la défiscalisation dans les D.O.M.) :*

- *son* sous-amendement n° 220 soutenu par M. Claude Lise (porte le délai à dix mois) à l'amendement n° 193 de la commission (rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture disposant que les sociétés doivent effectuer les investissements dans le délai de douze mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) : vote réservé (p. 7860) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;
- *son* amendement n° 19 rectifié soutenu par M. Claude Lise (dispose que les sociétés doivent engager les investissements dans le délai de dix-huit mois de la clôture de la souscription pour le bénéfice de la déduction du résultat imposable des entreprises) : vote réservé (p. 7860) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Article 83 *duodecies* supprimé par le Sénat *(agrément des investissements dans les D.O.M. donnant droit à un avantage fiscal dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme et des transports) :*

- *son* amendement n° 20 soutenu par M. Claude Lise (propose une nouvelle rédaction de l'article supprimé par le Sénat) (p. 7860) : vote réservé (p. 7862) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

Article 83 *tredecies* *(réduction du taux de déduction fiscale dans les D.O.M.) :*

- *son* amendement n° 21 soutenu par M. Claude Lise (précise que la limitation de la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant de l'investissement s'applique lorsque la déduction s'impute sur des résultats directement ou indirectement imposables à l'impôt sur le revenu) : vote réservé (p. 7863) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865) ;
- *son* amendement n° 22 (énumère les secteurs concernés par la limitation de la déduction du résultat imposable à 75 p. 100 du montant de l'investissement lorsqu'elle s'impute sur les résultats d'une entreprise non soumise à l'impôt sur les sociétés) : vote réservé (p. 7863) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 7865).

VITTRANT (Jean)

Député de la Seine-Maritime

(9e circonscription)

Socialiste

Devenu député le 17 juin 1991 en remplacement de Mme Frédérique Bredin, nommée membre du Gouvernement [*J.O.* du 18 juin 1991] (p. 7915).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 18 juin 1991] (p. 7915).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 21 juin 1991] (p. 8089).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 27 septembre 1991] (p. 12652).

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 27 septembre 1991] (p. 12652).

VIVIEN (Alain)

Député de Seine-et-Marne

(9e circonscription)

Socialiste

puis

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cessation de son mandat de député [*J.O.* du 19 juin 1991] (p. 7965).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

Cesse d'appartenir à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6971).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

DEPOTS

Projet de loi relatif à la **titularisation d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (n° 2318)** [6 novembre 1991].

REPONSES AUX QUESTIONS

au Gouvernement de :

- ***Deniau (Jean-François) :* droits des peuples à disposer d'eux-mêmes :** pays Baltes, Arménie, Liban : droit à l'autodétermination ; rôle de la France ; traité de Rambouillet du 29 octobre 1990 entre la France et l'U.R.S.S. [29 mai 1991] (p. 2374, 2375, 2376).

- ***Devedjian (Patrick) :* Arménie :** soutien du Président de la République à M. Gorbatchev ; attitude du K.G.B. ; intervention de l'armée soviétique ; réprobation de la France ; droits de l'homme : vigilance de la France [5 juin 1991] (p. 2780, 2781).

- ***Montdargent (Robert) :* droits de l'homme au Moyen-Orient :** bilan de la guerre du Golfe ; règlement de la question palestinienne ; attitude de l'Etat d'Israël : répression dans les territoires occupés ; Koweït : pression de la France pour la levée de la loi martiale ; indemnisation des victimes de la guerre : proposition de la France de prélever 30 p. 100 des recettes du pétrole irakien [26 juin 1991] (p. 3672, 3673).

- ***Bérégovoy (Michel) :* Proche-Orient - Cambodge :** conférence de Madrid sur la paix au Proche-Orient ; accords de Paris sur le Cambodge ; réunion des dix ministres des affaires étrangères des pays de la Méditerranée occidentale ; France : participation active [30 octobre 1991] (p. 5311, 5312).

- ***Catala (Nicole) :* relations de la France avec les régimes terroristes :** Chapour Bakhtiar : assassinat ; France-Iran : relations ; contentieux financier : règlement ; attentat perpétré contre le DC 10 d'U.T.A. : implication de la Libye ; procédures en cours [30 octobre 1991] (p. 5315, 5316).

- ***Virapoullé (Jean-Paul) :* situation à Madagascar :** situation économique et politique ; France : condamnation des violences ; présence française dans l'océan Indien ; gouvernement transitoire et nouvelle constitution [30 octobre 1991] (p. 5316, 5317).

- ***Raoult (Eric) :* extradition d'Aloïs Brunner :** gouvernement syrien : attitude ; mandat d'arrêt international contre Aloïs Brunner ; commission rogatoire internationale adressée à la Syrie ; voyage de M. Roland Dumas à Damas [11 décembre 1991] (p. 7585).

orales sans débat de :

- ***Bourg-Broc (Bruno) (n° 478) :* politique extérieure (Europe de l'Est) :** coopération économique : mission interministérielle de coopération pour l'Europe centrale et orientale (M.I.C.E.C.O.) ; aide humanitaire et aide technique ; plafond de crédits : rélèvement ; réseau des Alliances françaises : renforcement [11 octobre 1991] (p. 4460, 4461).

- ***Belorgey (Jean-Michel) (n° 485) :* enseignement (élèves) :** bizutage : excès ; règlement intérieur des lycées : respect ; chef d'établissement : application des lois [11 octobre 1991] (p. 4461, 4462, 4463).

- ***Durr (André) (n° 479) :* fonction publique territoriale (politique et réglementation) :** décentralisation : perspectives ; régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux : respect du principe d'égalité de traitement [11 octobre 1991] (p. 4466, 4467).

INTERVENTIONS

En qualité de député :

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Discussion des articles [21 mars 1991] :

Après l'article 2 :

- *son* amendement n° 77 soutenu par M. Alain Richard (établit un mécanisme de correction de la répartition de la dotation ville-centre en Ile-de-France) (p. 184) : vote réservé (p. 185) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225).

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 mars 1991] :

Coopération décentralisée :
- généralités (p. 366) ;
- commission de la coopération décentralisée (p. 366).

Discussion des articles [28 mars 1991] ; [8 avril 1991] :

Article 37 *(institution de l'entente interrégionale) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 rectifié de M. André Rossinot (dispose que l'entente interrégionale peut comprendre plus de trois régions) (p. 566) ;

Région : régions d'outre-mer (p. 566).

Article 66 *(commission nationale de la coopération décentralisée) :*

- *son* amendement n° 665 (divise la commission en quatre sections de travail et supprime les régles de composition de la commission ainsi que l'obligation pour le Gouvernement de l'informer chaque année de ses principales orientations en matière de politique internationale) : adopté (p. 927).

En qualité de secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères :

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international (n° 1999).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 juin 1991] :

Commerce international :
- exportateurs et entreprises d'affacturage établis en France : condition d'application de la convention (p. 3682) ;
- facilité d'accès pour les petites et moyennes entreprises

Conseil d'Etat : examen de la convention (p. 3682).

Conventions internationales :
- conférence d'Ottawa de mai 1988 (p. 3682) ;
- entrée en vigueur de la convention : nécessité de trois ratifications (p. 3682).

Créances et priviléges : transfert de créances (p. 3682).

Parlement : présentation des conventions dans les délais appropriés (p. 3682).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international (n° 2000).**

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [26 juin 1991] :

Commerce international : exportateurs et crédit-bailleurs établis en France : condition d'application de la convention (p. 3683).

Créances et priviléges :
- définition des droits et obligations des parties au contrat (p. 3683) ;
- transfert du matériel moyennant contrat de location (p. 3683).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires étrangères. - [5 novembre 1991] :

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 5511).

Réponses aux questions :

Albanie : aide culturelle (M. André René) (p. 5509).

Audiovisuel : satellites : utilisation des canaux libres (M. Marc Dolez) (p. 5507).

Chypre (M. Jean Proveux) (p. 5504).

Français : langue :
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger : mise en valeur (M. Jean Proveux) (p. 5510) ;
- Alliances françaises : consolidation (M. Marc Dolez) (p. 5507).

Maroc : frontières sahariennes du Maroc (M. Daniel Colin) (p. 5501).

- Projet de loi relatif à la titularisation d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (n° 2318).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Corps spécifiques (p. 7666).

Etrangers :
- droit d'asile : conditions d'exercice (p. 7667) ;
- réfugiés politiques : statistiques (p. 7665).

Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) :
- agents : compétence et titularisation (p. 7665) ;
- organisation et fonctionnement (p. 7665) ;
- tutelle (p. 7666).

- Projet de loi autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2388).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion de l'article unique [12 décembre 1991] :

Allemagne : armements de l'ex-R.D.A. : destruction (p. 7671).

Désarmement conventionnel :
- équipements limités par le traité (E.L.T.) (p. 7671) ;
- vérifications : échanges d'informations et inspections sur place (p. 7671).

Europe :
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : sommet de Paris : 19 novembre 1990 (p. 7671) ;
- évolution géopolitique : incertitudes (p. 7672) ;
- Helsinki : conférence de juin 1992 (p. 7672).

France :
- Parlement français : ratification : « signal politique » international (p. 7671, 7672) ;
- quotas d'armement fixés par le traité (p. 7671).

Pays Baltes : exclusion du champ d'application du traité (p. 7671).

Union soviétique :
- armements classiques : déplacement à l'Est de l'Oural (p. 7671) ;
- avenir institutionnel : incertitudes (p. 7671, 7672) ;
- Minsk : « engagement solennel » de l'Ukraine, de la Russie et de la Biélorussie : 8 décembre 1991 (p. 7672).

VIVIEN (Robert-André)

Député du Val-de-Marne

(6e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (culture et communication : communication) [9 octobre 1991] (p. 4394).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 10 : **culture et communication : communication (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- Transports [19 décembre 1991] :

Aménagement du territoire : Institut géographique national (I.G.N.) : délocalisation (p. 8216).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [21 mars 1991] :

Rappel au règlement : regrette que le président de la commission des lois et les rapporteurs interrompent les orateurs (p. 159).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Logement et habitat : logement social : construction, réhabilitation, répartition, affectation (p. 2331).

Villes et banlieues : politique de la ville (p. 2330).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [15 octobre 1991] :

Son interruption (p. 4495).

Finances publiques : recettes : allégements fiscaux (p. 4495).

Première partie :

Discussion des articles [18 octobre 1991] :

Après l'article 18 :

- *son* amendement n° 259 corrigé soutenu par M. Gilbert Gantier (réduit à 2,1 p. 100 le taux de la T.V.A. sur la redevance pour droit d'usage des réseaux câblés télévisuels) : vote réservé (p. 4703) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Culture et communication. - Communication. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [29 octobre 1991] :

Presse, édition et imprimerie :
- Agence France Presse : abonnements publics (p. 5243) ;
- aides à la presse : évolution et adaptation (p. 5243).

Publicité : régie commune (p. 5243).

Radiodiffusion : Radio France : crédits, diffusion (p. 5243).

Redevance : taux, répartition, exonérations, recouvrement (p. 5242, 5243).

Secteur public : déficit et financement (p. 5242).

Télévision :
- Antenne 2 - F.R. 3 : financement, plan Bourges, missions (p. 5242) ;
- diffusion : œuvres françaises : quotas (p. 5243) ;
- la SEPT : évaluation et diffusion (p. 5242).

Questions :

Radiodiffusion : Radio France internationale (R.F.I.) : subvention (p. 5273).

Vote des crédits :

Lignes 48 et 49, état E :

Article 62 *(approbation de la répartition du produit de la redevance et approbation du produit attendu de la publicité) :*

- *son* amendement n° 72 (approuve le produit attendu des recettes provenant du parrainage) (p. 5277) : vote réservé en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 5278) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [15 novembre 1991] (p. 6209).

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération. - *Examen des fascicules, principaux thèmes développés.* Rapporteur suppléant [14 novembre 1991] :

Médaille militaire : traitement des médaillés et contingents des anciens de 1914-1918 (p. 5985).

Ordre de la Libération :
- crédits : montant, évolution et répartition (p. 5985) ;
- fourragère : attribution aux régiments décorés de l'ordre (p. 5986) ;
- missions (p. 5985).

Ordre national de la Légion d'honneur :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5985) ;
- maisons d'éducation (p. 5985) ;
- missions (p. 5985) ;
- traitement des médaillés (p. 5985, 5986).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [12 décembre 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard)* (p. 7690).

Principaux thèmes développés :

Conseil supérieur de l'audiovisuel : compétences et indépendance (p. 7690).

Diffusion : quotas (p. 7696, 7697).

Europe : œuvres européennes : diffusion et coproduction (p. 7697).

Programmes : balance commerciale (p. 7696).

Publicité :
- recettes publicitaires (p. 7696) ;
- seconde coupure publicitaire (p. 7697).

Redevance : exonérations, compensation, tarif (p. 7696).

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *favorable* à l'amendement n° 15 rectifié de M. Louis de Broissia (redéfinit la composition et le mode de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel) (p. 7945).

Article 1er *(modifications des dispositions communes applicables aux secteurs public et privé de la communication audiovisuelle) :*

- *ses observations* (p. 7948, 7949) ;
- *son* amendement n° 6 (autorise une deuxième coupure publicitaire pendant la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur les chaînes du secteur privé) (p. 7949) : retiré (p. 7951) ;
- *son* amendement n° 7 (substitue la notion d'heures d'écoute significative à celle d'heures de grande écoute) (p. 7951) : retiré (p. 7954) ;
- *son* amendement n° 20 (supprime les dispositions relatives aux quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes) (p. 7951) : rejeté (p. 7954) ;
- *son* amendement n° 8 (réduit de 40 à 30 p. 100 le quota de diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles d'expression originale française) (p. 7951) : rejeté (p. 7954).

Après l'article 1er :

- *ses observations* sur l'amendement n° 18 de M. Georges Hage (attribue au Conseil supérieur de l'audiovisuel le pouvoir de fixer la proportion de musique consacrée à de nouveaux artistes et auteurs français ou francophones que les services de radiodiffusion sont tenus de diffuser aux heures de grande écoute) (p. 7956).

Article 2 *(œuvres audiovisuelles et cinématographiques diffusées par les services autorisés, par satellite et en langue étrangère ; coordination) :*

- *son* amendement n° 21 (supprime les dispositions de l'article 31 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relatives à la dérogation accordée aux services autorisés à la diffusion exclusive en langue étrangère et sans sous-titrage) : retiré (p. 7957).

Article 3 *(dispositions relatives à la diffusion des œuvres cinématographiques de longue durée ; coordination) :*

- *son* amendement n° 9 (de coordination) (p. 7958) : retiré (p. 7959) ;
- *ses* amendements n°s 22 et 10 (de coordination) (p. 7958) : retirés (p. 7959).

Après l'article 3 :

- *son* amendement n° 11 (de conséquence) : retiré (p. 7960).

Titre :

- *son* amendement n° 23 (de coordination) : devenu sans objet (p. 7960).

VOISIN (Michel)

Député de l'Ain

(4e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 30 mai 1991] (p. 7255).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214) [*J.O.* du 31 octobre 1991] (p. 14111).

DEPOTS

Proposition de loi relative à la **représentation des professions libérales au Conseil économique et social (n° 1911)** [20 mars 1991].

Proposition de loi tendant à prendre en compte le **principe d'équité dans la réglementation des péages autoroutiers (n° 1930)** [27 mars 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Promesses faites aux agriculteurs :** propositions du Président de la République ; fiscalité agricole : réforme ; Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : réunion fin novembre [20 novembre 1991] (p. 6371).

à un ministre :

- **Défense** [20 juin 1991] :

Armée :
- forces conventionnelles : « intégration opérationnelle » (p. 3411) ;
- renseignement : réorganisation (p. 3411).

Armements classiques : « interopérabilité » des matériels (p. 3411).

Armements nucléaires préstratégiques : missile Hadès : commandement national (p. 3411).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1900).

Première lecture :

Discussion des articles [6 mai 1991] :

Après l'article 8 :

- *son* amendement n° 91 soutenu par M. Michel Jacquemin (confère au moins un siége à chaque organisation syndicale représentative au sein de la commission paritaire nationale) (p. 2064) : adopté (p. 2065).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [2 octobre 1991] :

Ses explications de vote sur la question préalable opposée par : *Pons (Bernard) :* vote pour du groupe U.D.C. (p. 4052).

Principaux thèmes développés :

Appelés :
- conscription : rôle et devenir (p. 4063) ;
- formation professionnelle des appelés et intégration sociale (p. 4063) ;
- incorporation (p. 4063).

Armée de terre : brigade franco-allemande : devenir (p. 4064).

Durée du service national : réduction à dix mois (p. 4063).

Europe : Europe de la défense (p. 4064).

Exemptions du service national : taux (p. 4063).

Loi de programmation militaire (p. 4063).

Objecteurs de conscience : durée du service : vingt mois (p. 4063).

Service civil :
- diversification (p. 4063) ;
- sécurité civile et sapeurs-pompiers (p. 4063).

Universalité du service national (p. 4063).

Volontariat : volontaires du service national en entreprise (V.S.N.E.) (p. 4063).

Discussion des articles [2 octobre 1991] :

Article 2 *(énoncé des formes du service national) :*

- *son* amendement n° 44 (précise que le service national comprend des obligations d'activité et des obligations de réserve) : rejeté (p. 4073).

Article 3 *(durée du service actif) :*

- *son* amendement n° 54 (fixe à quatorze mois le service national effectué au sein des services de l'aide technique et de la coopération et à vingt-deux mois le service des objecteurs de conscience) : devenu sans objet (p. 4074).

Article 4 *(extension du service de défense) :*

- *son* amendement n° 74 (permet aux jeunes femmes de nationalité étrangère d'accéder - comme les françaises volontaires - aux différentes formes du service national) : adopté (p. 4075).

Article 7 *(cohérence rédactionnelle) :*

- *son* amendement n° 45 (rédactionnel) : devenu sans objet (p. 4076).

Après l'article 7 :

- *son* amendement n° 55 (distingue les jeunes gens insoumis de ceux qui sont victimes d'une erreur de l'administration) : rejeté (p. 4076).

Article 8 *(harmonisation et cohérence rédactionnelles) :*

- *son* amendement n° 56 (crée une commission nationale pour assurer une répartition plus juste des jeunes gens entre les différentes formes du service national) : rejeté (p. 4076).

Article 11 *(harmonisation des durées des reports) :*

- *son* amendement n° 58 (précise que les autorisations de dispense seront accordées par le ministre de la défense après avis de la commission régionale prévue à cet effet) : rejeté (p. 4078).

Article 12 *(art. L. 23 du code du service national : opérations de sélection) :*

- *son* amendement n° 59 (limite le temps de la durée d'observation hospitalière à cinq jours) : rejeté (p. 4079).

Après l'article 12 :

- *son* amendement n° 60 (précise comment les jeunes gens sont informés des décisions prises à leur sujet par la commission locale d'aptitude) : adopté (p. 4079).

Après l'article 15 :

Article L. 66 du code du service national : droits résultant de l'accomplissement du service national actif :

- *son* amendement n° 62 (accorde aux volontaires féminines ayant accompli le service national les mêmes conditions d'accès à la gendarmerie) : rejeté (p. 4080).

Article 29 *(création du service de sécurité civile) :*

- *ses observations* (p. 4083) ;

Quota d'auxiliaires au sein du corps des sapeurs-pompiers : coût et répartition entre l'Etat et les collectivités territoriales (p. 4083).

Article L. 94-17 du code du service national (sapeurs-pompiers auxiliaires) :

- *son* amendement n° 63 (limite à 10 p. 100 des effectifs départementaux de sapeurs-pompiers, l'effectif des appelés incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers) : devenu sans objet (p. 4086) ;
- *son* amendement n° 64 (favorise - pour l'affectation dans les corps de sapeurs-pompiers - les jeunes gens qui ont, avant le service national, été membres de ce corps) : rejeté (p. 4086).

Article 32 *(durée des services de l'aide technique et de la coopération en cas d'inaptitude physique) :*

- *son* amendement n° 65 (aligne les obligations des volontaires féminines sur celles des jeunes gens appelés) : rejeté (p. 4088).

Article 33 *(dispositions de l'article L. 111 du code du service national : durée des services de l'aide technique et de la coopération en cas de suppression d'emploi) :*

- *son* amendement n° 66 (aligne les obligations des volontaires féminines sur celles des jeunes gens appelés) : rejeté (p. 4088).

Article 39 *(rappel en métropole) :*

- *son* amendement n° 67 (aligne les obligations des volontaires féminines sur celles des jeunes gens appelés) : retiré (p. 4090).

Après l'article 42 *(prise en compte du temps du service national dans le calcul de la retraite et présentation par le Gouvernement d'un rapport sur les réserves) :*

- *son* amendement n° 68 (fixe le régime pénal des insoumis) : rejeté (p. 4091).

Explications de vote :

France : politique de défense : définition nécessaire (p. 4094).

Abstention du groupe U.D.C. (p. 4094).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Entreprises :
- charges (p. 4533) ;
- financement (p. 4532) ;
- petites et moyennes entreprises : plan P.M.E. - P.M.I. (p. 4532).

Impôt sur les sociétés (p. 4532, 4533).

Plus-values : imposition (p. 4532).

Première partie :

Discussion des articles [17 octobre 1991] :

Article 8 *(réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués et de celui des acomptes) :*

- *son* amendement n° 270 (supprime le double taux des acomptes) : non soutenu (p. 4664).

Après l'article 15 :

- *son* amendement n° 293 soutenu par M. Philippe Auberger (supprime l'impôt de bourse) (p. 4695) : vote réservé (p. 4696) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [18 octobre 1991] (p. 4792).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. - Services généraux. - Secrétariat général de la défense nationale. - Conseil économique et social. - Plan. - Fonction publique et réformes administratives. - Budget annexe des Journaux officiels. *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [30 octobre 1991] :

Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) :
- défense civile (p. 5334) ;
- Institut des hautes études de la défense nationale (I.H.E.D.N.) (p. 5333).

Equipement, logement, transports et espace : Transports terrestres, routes et sécurité routière. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [4 novembre 1991] :

Aménagement du territoire :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : décisions (p. 5405) ;
- infrastructures : rôle (p. 5404, 5405).

Bâtiment et travaux publics : emploi (p. 5405).

Communautés européennes : France : position excentrée (p. 5405).

Plan et contrats de plan : respect par l'Etat (p. 5405).

Police de la route et circulation routière : sécurité routière (p. 5405).

Transports : ministère des transports terrestres, routes et sécurité routière : crédits (montant, évolution, répartition) (p. 5405).

Voirie :
- autoroutes : investissements ; péages (p. 5405) ;
- Autoroutes de France : contribution (p. 5405) ;
- routes : investissements ; entretien (p. 5404, 5405).

Questions :

Communes : Mâcon : contruction d'un pont (p. 5421).

Régions : Bourgogne (p. 5421).

Régions : Rhône-Alpes (p. 5421).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Gendarmerie : brigades territoriales : crédits (p. 5948).

Ministère de la défense : personnels civils du ministère de la défense : statut, transferts de postes (p. 5948).

Vote des crédits :

Article 44 *(mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires) :*

- *son* amendement n° 149 (propose de réduire les crédits de paiement destinés aux études, recherches et prototypes de 8,8 milliards de francs) : retiré (p. 5957).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [19 décembre 1991] :

Article 35 *terdecies* A nouveau *(régime du fonds de compensation de la T.V.A. pour les équipements mis à la disposition de tiers) :*

- *son* amendement n° 28 (étend le bénéfice du crédit d'impôt-recherche aux dépenses exposées par l'industrie automobile pour l'élaboration de nouvelles séries de produits) : vote réservé (p. 8243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 8244) ;
- *son* amendement n° 29 (porte le crédit d'impôt à la totalité des dépenses engagées et supprime son plafonnement) : vote réservé (p. 8243) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 8244).

VUILLAUME (Roland)

Député du Doubs

(5e circonscription)

R.P.R.

S'inscrit au groupe du Rassemblement pour la République [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4944).

Départements : Doubs : classement en zone 5 B (p. 4944).

W

WACHEUX (Marcel)

Député du Pas-de-Calais

(10e circonscription)

Socialiste

puis

Non inscrit

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

Cesse d'appartenir à ce groupe [*J.O.* du 11 avril 1991] (p. 4844).

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 11 avril 1991] (p. 4844).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la production et des échanges [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre de la commission d'enquête chargée d'étudier la situation actuelle et les perspectives de l'industrie automobile française [*J.O.* du 18 décembre 1991] (p. 16509).

QUESTIONS

à un ministre :

- Environnement [18 avril 1991] :

Déchets : déchets industriels : conversion d'une cimenterie en incinérateur industriel (Société des ciments français) (p. 1365).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Discussion des articles [4 juin 1991] :

Article 1er *(tiers payant et conditions d'exécution des analyses et examens de laboratoires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Léonce Deprez (restreint l'application du tiers payant aux assurés titulaires d'une prise en charge à 100 p. 100 ou relevant du régime de la prise en charge au titre de l'aide médicale gratuite) (p. 2756).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Ville et aménagement du territoire. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [24 octobre 1991] :

Aménagement du territoire :
- crédits : montant, évolution, répartition (p. 5045) ;
- crise de l'aménagement du territoire (p. 5045).

Etat : rôle (p. 5045).

Industrie : reconversion (p. 5045).

Organismes et structures :
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) (p. 5045) ;
- Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières (G.I.R.Z.O.M.) (p. 5045).

Plan : contrats de plan Etat-régions (p. 5045).

Régions : Nord - Pas-de-Calais (p. 5045, 5046).

Equipement, logement, transports et espace : Urbanisme et logement. - *Questions* [25 octobre 1991] :

Aides : prêts locatifs aidés (P.L.A.) et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) (p. 5090).

Régions : Nord - Pas-de-Calais : communes minières (p. 5090).

WARHOUVER (Aloyse)

Député de la Moselle

(4e circonscription)

Non inscrit

N'appartient à aucun groupe [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

à un ministre :

- Postes et télécommunications [12 décembre 1991] :

Audiovisuel : communes rurales : câblage (p. 7656).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [4 juin 1991] :

Professions paramédicales : orthophonistes : reconnaissance de diplômes (p. 2741).

Santé publique :
- laboratoires d'analyses médicales : enveloppe globale et « B flottant » (p. 2741) ;
- service d'aide médicalisée urgente (S.A.M.U.) (p. 2741) ;
- transfusion sanguine : éthique (p. 2741).

Tiers payant (p. 2741).

- Projet de loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Accessibilité :
- bâtiments publics (p. 3616) ;
- habitat (p. 3617) ;
- voirie (p. 3617).

Impôts et taxes : incitation fiscale (p. 3617).

Insertion professionnelle et sociale (p. 3616).

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [2 octobre 1991] :

Appelés :
- conscription : rôle et devenir (p. 4066) ;
- formation professionnelle des appelés et intégration sociale (p. 4066).

Désarmement : désarmement conventionnel en Europe (p. 4066).

Durée du service national : réduction à dix mois (p. 4066).

Exemptions du service national : taux (p. 4066).

Service civil :
- diversification (p. 4066) ;
- sécurité civile et sapeurs-pompiers (p. 4066).

Universalité du service national (p. 4066).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [25 octobre 1991] :

Alsace-Moselle : patriotes résistants à l'Occupation (P.R.O.) ; patriotes résistants à l'annexion de fait (P.R.A.F.) (p. 5109).

Incorporés de force dans l'armée allemande, prisonniers des soviétiques (p. 5109).

Défense. - *Questions* [13 novembre 1991] :

Armée de terre :
- effectifs : déflation (p. 5948) ;
- Etablissement régional du matériel (E.R.M.) : site de Sarrebourg (p. 5948).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1561).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [29 et 30 novembre 1991] :

Article 21 *(mise à disposition des services municipaux dans des annexes mobiles de la mairie - utilisation des locaux communaux par les associations, syndicats et partis politiques) :*

Article L. 318-1 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 74 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 6794).

Article 26 supprimé par le Sénat *(questions orales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 84 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime l'obligation de transmettre les questions orales au maire un jour franc avant le début de la séance) (p. 6798).

Après l'article 34 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 303 du Gouvernement (prévoit qu'un arrêté ministériel rend obligatoire la tenue d'une comptabilité administrative des dépenses engagées par la commune dans les conditions fixées par arrêté ministériel) (p. 6814).

Article 36 *decies* nouveau *(concours des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés) :*

- *favorable* (p. 6831, 6832).

Article 53 supprimé par le Sénat *(communautés de communes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 142 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de communes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) (p. 6881) ;

- *son* sous-amendement n° 412 (précise qu'en Alsace et en Moselle les communautés de communes sont compétentes en matière de construction et d'entretien des équipements cultuels concordataires) à l'amendement n° 142 de la commission : adopté (p. 6883).

Article 54 supprimé par le Sénat *(communautés de villes) :*

- *son* sous-amendement n° 413 (précise qu'en Alsace et en Moselle les communautés de villes sont compétentes en matière de construction et d'entretien des équipements cultuels concordataires) à l'amendement n° 154 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale ; prévoit en outre que les communautés de villes doivent obligatoirement exercer les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique et, au total, trois des six groupes de compétences proposés) : adopté (p. 6889).

Après l'article 63 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 223 de la commission (instaure, à compter du 1er janvier 1992, un écrêtement des bases de taxe professionnelle des communes, perçu au titre du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et redistribué aux groupements de communes) (p. 6930).

- Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 2293).

Première lecture :

Discussion des articles [3 décembre 1991] :

Article 2 *(art. 57-1 et 57-2 du décret du 30 octobre 1935) (définition de la carte de paiement ; irrévocabilité de l'ordre de paiement par carte) :*

- *son* amendement n° 57 soutenu par M. Michel Jacquemin (définit les rôles des émetteurs, gestionnaires de réseau, accepteurs et acquéreurs de cartes de paiement, ainsi que la notion de « système de carte ») : retiré (p. 7090) ;

- *son* amendement n° 58 soutenu par M. Jean-Pierre Philibert (dispose que lorsque les systèmes de cartes offrent des services liés à une carte de débit ou de crédit, chaque fonction est négociée séparément ou indépendamment) (p. 7090) : rejeté (p. 7091) ;

- *son* amendement n° 59 (précise les conditions juridiques de résiliation et de suspension d'un contrat de carte de paiement) : rejeté (p. 7091).

Article 4 *(art. 65-3 du décret du 30 octobre 1935) (recouvrement de la faculté d'émettre des chèques) :*

- *son* amendement n° 65 (propose que le banquier dispose de 24 heures pour enjoindre le titulaire d'un compte en découvert non autorisé de restituer tous ses chéquiers) : rejeté (p. 7100).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

Première lecture :

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 5 précédemment réservé *(pérennisation du régime local d'assurance maladie applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle) :*

- *son* amendement n° 160 (supprime la référence au caractère provisoire des dispositions en vigueur) : retiré (p. 7499).

WEBER (Jean-Jacques)

Député du Haut-Rhin

(6e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Délocalisation de l'Entreprise minière et chimique : siège de l'Entreprise minière et chimique (E.M.C.) : réinstallation à Mulhouse : perspectives ; Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) : propositions de déconcentration des entreprises publiques [27 novembre 1991] (p. 6667, 6668).

orales sans débat :

- n° 494, posée le 19 novembre 1991 : **police (fonctionnement : Haut-Rhin)** (p. 6362). Appelée le 22 novembre 1991 : effectifs de la police de l'air et des frontières ; sécurité des biens et des personnes ; immigration frontalière clandestine ; plan « Armées 2000 » : éloignement de la gendarmerie (p. 6480, 6481).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code du service national (n° 2214).

Première lecture :

Discussion des articles [2 octobre 1991] :

Article 6 *(suppression de dispositions caduques) :*

- *son* amendement n° 75 (fixe au 1er octobre la date limite de dépôt des demandes de report) : adopté après modifications (p. 4075).

Article 9 *(bénéficiaires du report de l'article L. 10 du code du service national) :*

- *son* amendement n° 76 (accorde un report supplémentaire fixé au 1er août pour les médecins, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes) : adopté (p. 4077).

Article 29 *(création du service de sécurité civile) :*

Article L. 94-16 du code du service national (service de sécurité civile dans les corps des sapeurs-pompiers) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de la commission (précise que le service de sécurité civile s'exerce essentiellement dans les corps de sapeurs-pompiers) (p. 4084).

Article L. 94-17 du code du service national (sapeurs-pompiers auxiliaires) :

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 71 du Gouvernement (limite à 10 p. 100 l'effectif des appelés incorporés dans les corps de sapeurs-pompiers professionnels) à l'amendement n° 21 de la commission (limite à 10 p. 100 l'effectif des appelés incorporés dans les corps de sapeurs-pompiers) (p. 4085).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [6 décembre 1991] :

Appelés :
- formation professionnelle et intégration sociale des appelés (p. 7301) ;
- préparation militaire (p. 7301).

Durée du service national : réduction à dix mois (p. 7301).

Exemptions : exemptions du service national (p. 7301).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Défense. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [13 novembre 1991] :

Armée de l'air : crédits : évolution (p. 5939).

Armée de terre :
- effectifs : déflation (p. 5939) ;
- rémunérations : revalorisation (p. 5940).

Armements classiques :
- avion de combat tactique (A.C.T.) « Rafale » (p. 5939) ;
- avions de transport (p. 5939) ;
- sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) (p. 5939).

Armements nucléaires d'ultime avertissement : composante aérienne : Mirage 2000 N et Super - Etendard (p. 5939).

Désarmement : nucléaire : traité Start et nouvelles propositions (p. 5939).

Gendarmerie : effectifs : création de postes (p. 5940).

Industries d'armement : Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) : restructuration (p. 5939).

Loi de programmation militaire (p. 5940).

Marine nationale : crédits : évolution (p. 5939).

Ministère : crédits : montant, évolution, répartition (p. 5939).

Parlement : consultation, revalorisation (p. 5939).

- Projet de loi relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Première lecture :

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Article 9 *(rente d'invalidité) :*

- *ses observations* (p. 6297).

Article 10 *(procédure d'attribution de l'allocation ou de la rente d'invalidité) :*

- *ses observations* (p. 6297).

- Projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 2297).

Première lecture :

Discussion des articles [6 décembre 1991] :

Article 1er *(limites d'âge applicables aux officiers) :* adopté (p. 7292) :

- *ses observations* (p. 7292).

WILTZER (Pierre-André)

Député de l'Essonne

(4e circonscription

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à faire obligation aux collectivités publiques et établissements publics de coopération intercommunale, qui usent de leur **droit de préemption urbain,** de **rembourser les frais engagés par les acquéreurs évincés (n° 1982)** [17 avril 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Etat de la France :** pouvoirs publics : situation politique : dégradation ; affaires ; attitude du Gouvernement à l'égard du Parlement : utilisation de l'article 49-3 de la Constitution [24 avril 1991] (p. 1672, 1673).

- **Politique d'aménagement du territoire :** schéma directeur pour la région Ile-de-France ; accroissement de la population ; déséquilibre Paris-province ; débat au Parlement ; désengorgement de la région parisienne ; limitation de la population à douze millions d'habitants [18 décembre 1991] (p. 8143, 8144).

à un ministre :

- **Environnement** [18 avril 1991] :

Aménagement du territoire : décentralisation (p. 1364).

Protection des sites (p. 1364).

Urbanisme : régions : Ile-de-France : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.) (p. 1364)

- **D.O.M. - T.O.M.** [13 juin 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : égalité sociale (p. 3115).

La Réunion : situation économique et sociale (p. 3115).

Prestations familiales (p. 3115).

- **Défense** [20 juin 1991] :

Service national : appelés : assurance sociale : prise en charge des cotisations par l'Etat (p. 3412).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Collectivités locales : création au titre de l'article 72 de la Constitution (p. 676).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse : transferts de compétences (p. 676).

Gouvernement : engagements pris à l'égard des autonomistes et indépendantistes (p. 675).

Ordre public :
- attentats et violence en Corse (p. 676) ;
- « mafia » (p. 676).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 675, 676).

Partis et mouvements politiques : Parti socialiste : dissensions en son sein sur le projet (p. 675, 676).

Peuple corse :
- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 675, 676) ;
- notion (p. 675).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 676).

Statut : risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 676).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *défavorable* (p. 692) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 692, 693).

- *ses observations* sur le sous-amendement n° 140 de M. Gilbert Millet (précise que le peuple corse, composante du peuple français, est partie intégrante de la nation française) à l'amendement n° 15 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et reconnaît l'existence du peuple corse, composante du peuple français) (p. 697).

Article 2 *(institution d'une collectivité territoriale à statut spécifique, en application de l'article 72 de la Constitution) :*

- *défavorable* (p. 704) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 16 rectifié de la commission (substitue aux mots « la région » introduits par le Sénat les mots « la collectivité territoriale » adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 705) ;
- *défavorable* à l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 705).

Article 26 *(compétences du conseil exécutif) :*

- *ses observations* (p. 716).

Article 52 *(activités éducatives complémentaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses) (p. 757).

Article 54 *(compétences en matière de communication audiovisuelle) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 91 de la commission (autorise la collectivité territoriale de Corse à promouvoir des actions dans les domaines de la création et de la communication) (p. 759).

Après l'article 59 :

- *défavorable* à l'amendement n° 5 de M. Gilbert Millet (définit le régime juridique du comité de coordination pour le développement industriel de la Corse) (p. 772).

Explications de vote [4 avril 1991] :

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 805).

Statut : insuffisances (p. 805).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 806).

Lecture définitive [12 avril 1991] :

Soutient la question préalable opposée par *Millon (Charles)* (p. 1135) : rejetée au scrutin public (p. 1146).

Principaux thèmes développés :

Assemblée nationale :
- conditions de travail (p. 1138) ;
- travail effectué sur le projet (p. 1137).

Constitution : constitutionnalité du projet de loi (p. 1136).

Etat :
- autorité, Etat de droit (p. 1142) ;
- rôle en Corse (p. 1142).

Etrangers : vote (p. 1137).

Gouvernement :
- attitude à l'égard du Parlement (p. 1136, 1137, 1138, 1143) ;
- négociations et engagements pris avec les autonomistes et indépendantistes (p. 1136, 1137).

Histoire de la Corse (p. 1138).

Lois : projet de loi n° 1692 : procédure suivie pour son élaboration (p. 1142).

Ordre public : attentats et violence en Corse (p. 1141).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 1137).

Partis et mouvements politiques :
- autonomistes et indépendantistes corses (p. 1141, 1142) ;
- parti communiste : vote sur la censure le 11 avril 1991 (p. 1137) ;
- parti communiste : évolution de sa position sur le projet en nouvelle lecture (p. 1136, 1137, 1138, 1141) ;
- parti socialiste : dissensions en son sein sur le projet et lettre des parlementaires de Socialisme et République (p. 1137, 1140, 1142).

« Peuple corse » :
- incidence de sa reconnaissance sur l'unité nationale (p. 1139) ;
- notion (p. 1139, 1140).

Politique économique : handicaps de la Corse (p. 1138).

Président de la République :
- déclarations (p. 1137) ;
- influence sur le projet de loi (p. 1136).

Statut :
- risque de dérive vers l'indépendance et d'extension à d'autres régions (p. 1140, 1141, 1142) ;
- stuctures délibératives et administratives prévues par le nouveau statut (p. 1138).

Explications de vote :

Gouvernement : attitude à l'égard du Parlement (p. 1164).

Lois : projet de loi n° 1692 (procédure suivie pour son élaboration) (p. 1164).

Vote contre du groupe U.D.F. (p. 1164).

Rappel au règlement : regrette que les commissaires socialistes à la défense aient refusé la constitution d'une commission d'enquête sur les procédures de vente et d'exportation d'armement [30 avril 1991] (p. 1951).

- Projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

Première lecture :

Discussion des articles [30 avril 1991] :

Article 60 *(statut et missions du conseil national de l'aide juridique) :*

- *soutient* l'amendement n° 154 de M. Jean-Pierre Philibert (de suppression) : rejeté (p. 1952).

Explications de vote :

Aide juridique :
- réforme : nécessité (p. 1962) ;
- vacuité, insuffisance et caractère démagogique du projet de loi (p. 1962).

Assurances : assurance de protection juridique (p. 1962).

Avocats : caractère libéral de la profession (garantie) (p. 1962).

Abstention du groupe U.D.F. (p. 1962).

- Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration (n° 2089).

Principaux thèmes développés [6 juin 1991] :

Armée :
- assistance humanitaire : rôle des armées (p. 2874) ;
- condition militaire : professionnalisation (p. 2873) ;
- condition militaire : revalorisation (p. 2874).

Service national : perspectives (p. 2873, 2874).

Rappel au règlement : regrette que le Président de l'Assemblée nationale reproche publiquement à la représentation nationale, au cours des séances du mercredi, de donner une « mauvaise image » du Parlement ; demande que le Bureau soit saisi du problème de l'organisation des séances [23 octobre 1991] (p. 4927).

- Motion de censure déposée par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et 116 membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution le 15 novembre 1991.

Principaux thèmes développés lors de la discussion [18 novembre 1991] :

Agriculture :
- budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) : réduction (p. 6251) ;
- importance (p. 6250).

Banques et établissements financiers :
- Banque de France : politique d'intervention sur le marché des changes : rachat de francs (p. 6250) ;
- Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.) : prélèvements financiers opérés par l'Etat (p. 6251).

Collectivités locales :
- concours financiers de l'Etat : régression (p. 6251) ;
- finances locales : remise en ordre : nécessité (p. 6250).

Commerce extérieur balance commerciale : solde des échanges industriels : aggravation (p. 6250).

Communautés européennes : système monétaire européen (S.M.E.) : place du franc (p. 6249).

Emploi : chômage : croissance (p. 6250).

Epargne :
- épargne à long terme : renforcement : nécessité (p. 6250) ;
- épargne mondiale : insuffisance (p. 6250).

Etats-Unis :
- bourse : « coup de tabac » du vendredi 15 novembre 1991 (p. 6249) ;
- endettement extérieur (p. 6249).

Europe : Europe centrale et de l'Est : endettement (p. 6250).

Finances publiques :
- déficit budgétaire : « dérive » (p. 6250) ;
- dette de l'Etat : charge annuelle : progression (p. 6250) ;
- dette de l'Etat : encours total : augmentation (p. 6250) ;
- loi de finances pour 1992 : structure et évolution (p. 6249).

Fonctionnaires et agents publics : recrutement excessif depuis 1988 (p. 6251).

France : Français : inquiétude (p. 6250).

Gouvernement : responsabilité (p. 6250).

Impôt sur les sociétés : « réunification » des taux (p. 6250).

Marchés financiers : inquiétude (p. 6250).

Parlement : procédure parlementaire (p. 6251).

Politique économique :
- « désinflation compétitive » (p. 6249) ;
- économie mondiale : fragilité (p. 6249) ;
- franc : politique de « stabilité » (p. 6249) ;
- investissements productifs : recul (p. 6250) ;
- investisseurs : manque de confiance (p. 6249) ;
- Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) : rapport sur la France (p. 6251) ;
- taux d'intérêt : politique de taux élevés (p. 6249, 6250).

Président de la République :
- Parlement : propos tenus sur son fonctionnement (p. 6251) ;
- responsabilité dans la situation actuelle (p. 6250).

Secteur public :
- Crédit local de France : privatisation partielle (p. 6251) ;
- Elf-Aquitaine : privatisation partielle (p. 6251).

Sécurité sociale : déficit (p. 6250).

Vote la censure (p. 6252).

WOLFF (Claude)

Député du Puy-de-Dôme

(3e circonscription)

U.D.F.

S'inscrit au groupe de l'Union pour la démocratie française [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888) [*J.O.* du 1er juin 1991] (p. 7326).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 6 juin 1991] (p. 7476).

QUESTIONS

au Gouvernement :

- Situation de l'Auvergne : emploi : licenciements ; agriculture de montagne ; crédits votés par le conseil régional ; attitude du Premier ministre à l'égard des députés du Puy-de-Dôme ; démission de M. Quilliot, maire de Clermont-Ferrand ; difficultés rencontrées par les maires ; désenclavement de la région Auvergne ; aide à l'industrialisation ; Michelin : mono-industrialisation [16 octobre 1991] (p. 4559, 4560).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Collectivités locales : décentralisation (p. 132).

Communes : gestion (notion de bonne ou de mauvaise gestion) (p. 131).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 132).

Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :
- indexation (réforme) (p. 131) ;
- résidences secondaires (p. 132).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France : critères (potentiel fiscal et effort fiscal) (p. 131).

Discussion des articles [22 mars 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* sous-amendement n° 75 (précise que les groupements de communes sont pris en compte quelle que soit leur nature) à l'amendement n° 175 de M. Michel Noir (prend en compte l'effort fiscal des groupements de communes) (p. 241) : vote réservé (p. 242) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 8 *(conséquences de l'institution de la dotation de solidarité urbaine sur les attributions de la dotation globale de fonctionnement versées en 1991) :*

- *son* amendement n° 73 (supprime le deuxième alinéa de l'article 8 afin qu'aucune commune ne touche moins de D.G.F. en 1991 qu'en 1990) : vote réservé (p. 287) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 9 :

- *son* sous-amendement n° 76 soutenu par M. Pierre Mazeaud (complète le contenu de l'étude par l'analyse des conséquences d'une absence de neige dans les communes rurales de montagne) à l'amendement n° 45 de M. Pierre

Mazeaud (dispose que le Gouvernement déposera, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1992, une étude sur la création d'une dotation pour les communes rurales de montagne et les effets de celle-ci sur la D.G.F.) (p. 293) : vote réservé (p. 294) ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *son* amendement n° 40 (dispose que chaque commune contributive sera informée du détail des calculs déterminant le montant imposé) : non soutenu (p. 1220).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [26, 27 et 28 mars 1991] ; [2 et 8 avril 1991] :

Article 8 *(débat sur les orientations budgétaires) :*

- *son* sous-amendement n° 576 corrigé (dispose que le délai doit être de deux mois au moins avant l'examen du budget) à l'amendement n° 172 de la commission (dispose que le débat d'orientation générale doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant la discussion du budget) : vote réservé (p. 419) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 434) ;

- *favorable* à l'amendement n° 577 de M. René Beaumont (dispose que les services de l'Etat font parvenir au maire les informations nécessaires à la préparation du débat au moins trois semaines avant celui-ci) (p. 420).

Article 9 *(accès aux documents budgétaires) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 177 de la commission (dispose que les communes publient la liste des prestations en nature et des subventions allouées aux associations) (p. 422) ;

- *son* sous-amendement n° 580 (précise que seul le dernier rapport général est publié) à l'amendement n° 178 corrigé de la commission (dispose que les communes publient le rapport général des commissaires aux comptes des sociétés d'économie mixte dont la commune est actionnaire) : devenu sans objet (p. 427).

Article 12 *(information des habitants sur les affaires départementales et régionales) :*

- *son* amendement n° 581 (dispose que les documents afférents aux budgets des départements peuvent être consultés, dans un lieu public, au chef-lieu du canton) (p. 429) : rejeté (p. 430).

Article 15 *(publicité des séances des conseils municipaux et généraux et retransmission de ces séances par les moyens de communication audiovisuelle) :*

- *son* amendement n° 584 (dispose que la décision du conseil général de siéger à huis clos est prise sur demande de cinq membres ou du président) : adopté (p. 434).

Article 16 *(consultation des électeurs de la commune) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 342 de M. Michel Meylan (de suppression) (p. 437) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Mignon (de suppression) (p. 437) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 457 de M. Jean-Jacques Hyest (de suppression) (p. 437).

Article L. 125-5 du code des communes :

- *soutient* l'amendement n° 345 rectifié de M. Michel Meylan (limite à une par an le nombre de consultations que peut décider le conseil municipal) : retiré (p. 441) ;

- *soutient* l'amendement n° 346 corrigé de M. Michel Meylan (dispose qu'aucune consultation ne peut avoir lieu tant que l'élection du conseil municipal, contestée devant le juge administratif, n'est pas validée) : adopté après modifications (p. 442).

Article 17 *(commissions consultatives créées par le conseil municipal) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 203 de la commission (dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs traitant de problèmes d'intérêt communal et ouverts à des personnes étrangères au conseil) (p. 456) ;

- *défavorable* à l'amendement n° 206 de la commission (dispose que les comités établissent chaque année un rapport qui est communiqué au conseil municipal) (p. 458).

Article 35 *(publicité des conventions de délégation de gestion de service public) :*

- *son* amendement n° 644 soutenu par M. Pierre Mazeaud (précise que les communes et leurs établissements publics mettent à la disposition du public un document exposant le mode d'exécution d'un service avant tout appel d'offres pour déléguer la gestion de ce service) (p. 539) : rejeté (p. 540) ;

- *son* amendement n° 645 (précise que les départements et leurs établissements publics mettent à la disposition du public un document exposant le mode d'exécution d'un service avant tout appel d'offres pour déléguer la gestion de ce service) : rejeté (p. 540) ;

- *son* amendement n° 646 corrigé (précise que les régions et leurs établissements publics mettent à la disposition du public un document exposant le mode d'exécution d'un service avant tout appel d'offres pour déléguer la gestion de ce service) : rejeté (p. 540).

Article 36 *(institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) :*

- *son* sous-amendement n° 702 soutenu par M. René Beaumont (dispose que les sociétés d'économie mixte font partie du groupement d'intérêt public) à l'amendement n° 236 de la commission (dispose que l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux est un groupement d'intérêt public et précise la composition de son conseil d'administration ainsi que son mode de financement) (p. 549) : vote réservé (p. 559) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928) ;

- *son* sous-amendement n° 703 soutenu par M. René Beaumont (dispose que le groupement d'intérêt public peut recevoir des contributions volontaires des sociétés d'économie mixte) à l'amendement n° 236 de la commission (p. 550) : vote réservé (p. 560) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 928).

Article 49 *(commission départementale de la coopération intercommunale) :*

Article L. 160-1 du code des communes :

- *ses observations* sur l'amendement n° 721 du Gouvernement (adjoint au président un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les maires, précise le mode d'élection des membres de la commission et réduit son pouvoir d'incitation en matière de coopération communale) (p. 616, 617) ;

- *son* sous-amendement n° 731 (dispose que la commission départementale comprend des représentants du conseil régional désignés parmi les membres du département concerné) à l'amendement n° 721 du Gouvernement (p. 620) : vote réservé (p. 621) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 622).

Article 53 *(communautés de communes) :*

Après l'article L. 167-6 du code des communes :

- *son* amendement n° 61 (précise les modalités selon lesquelles les syndicats de communes et les districts peuvent être transformés en communautés de communes) : devenu sans objet (p. 841).

Article 61 *(versement destiné aux transports en commun) :*

- *son* amendement n° 649 soutenu par M. Gilbert Gantier (de suppression) : rejeté au scrutin public (p. 912).

Rappel au règlement : estime intolérable que M. Bernard Derosier, député socialiste, ait fait voter M. Edmond Gerrer, député de l'Union de centre, en faveur de l'adoption du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République lors de la deuxième séance du 8 avril 1991 [9 avril 1991] (p. 973).

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution (n° 888).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [9 avril 1991] :

Commission Perrot (p. 990).

Justice :
- ministère de la justice : budget : moyens accrus (nécessité) (p. 990) ;
- tribunaux de grande instance : juge de l'exécution : président du tribunal de grande instance et juge exclusif des cas de surendettement (p. 990).

Logement et habitat : expulsions : délais, « trêve d'hiver » (p. 990).

Magistrature : recrutement exceptionnel (p. 990).

Propriété : droit et protection des propriétaires (p. 990).

Voies d'exécution :
- frais d'exécution forcée à la charge du débiteur, tarification : plafond (p. 990) ;
- saisies-attribution sur comptes courants : délai de huit jours (p. 990) ;
- titre exécutoire (p. 990).

- Projet de loi portant réforme hospitalière (n° 1876).

Première lecture :

Discussion des articles [19, 22 et 29 avril 1991] :

Article 3 *(l'organisation et l'équipement sanitaires) :*

Article L. 712-16 du code de la santé publique (procédure d'attribution ou de renouvellement des autorisations) :

- *son* amendement n° 9 soutenu par M. Bernard Debré (dispose que le représentant désigné par la personne morale promotrice du projet est entendu, sur sa demande, par le comité régional ou national de l'organisation sanitaire et sociale) : vote réservé (p. 1504) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 712-18 du code de la santé publique (suspension de l'autorisation de fonctionner en cas d'urgence) :

- *son* amendement n° 10 soutenu par M. Alain Calmat (précise que la suspension peut être totale ou partielle) : vote réservé (p. 1505) ; considéré comme adopté : application des articles 44, alinéa 3, et 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808, 1848) ;
- *son* amendement n° 11 corrigé soutenu par M. Bernard Debré (dispose que le comité régional de l'organisation sanitaire et sociale peut entendre le responsable de l'établissement sur la demande de ce dernier) : vote réservé (p. 1506) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 7 *(dispositions applicables aux établissements publics de santé) :*

Article L. 714-3 du code de la santé publique (incompatibilités encourues par les membres du conseil d'administration) :

- *son* amendement n° 12 soutenu par M. Jean-Luc Préel (autorise l'ensemble des membres du personnel des établissements de soins privés assurant l'exécution du service public hospitalier à être membres du conseil d'administration d'un établissement public de santé) : vote réservé (p. 1542) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article 10 *(codification et dispositions propres aux établissements privés qui assurent l'exécution du service public hospitalier ou sont associés à son fonctionnement) :*

Article L. 715-6 du code de la santé publique (obligations des établissements de soins privés à but non lucratif admis à participer à l'exécution du service public hospitalier) :

- *son* amendement n° 13 soutenu par M. Jean-Luc Préel (supprime les dispositions relatives au respect des obligations de service public des établissements de soins privés admis à assurer l'exécution du service public hospitalier) : vote réservé (p. 1596) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 1808).

Article L. 715-7 du code de la santé publique (budget des établissements de soins privés à but non lucratif admis à participer à l'exécution du service public hospitalier et recours à des praticiens hospitaliers) :

- *son* amendement n° 16 (dispose que les conditions d'exercice des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers universitaires dans les établissements de soins privés à but non lucratif admis à participer à l'exécution du service public hospitalier font l'objet de conventions spécifiques) : non soutenu (p. 1598).

Article L. 715-8 du code de la santé publique (projet d'établissement et instance de représentation du personnel médical des établissements de soins privés participant au service public hospitalier) :

- *son* amendement n° 17 (impose aux établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier l'obligation de préparer un rapport prévisionnel d'activité) : non soutenu (p. 1598).

Article 14 *(codification et modification des articles maintenus de la loi du 31 décembre 1970) :*

- *son* amendement n° 19 (dispose que les limitations liées à des problèmes tarifaires ne peuvent se faire qu'après comparaison des capacités techniques et des modes de tarification des établissements en cause) : non soutenu (p. 1604) ;
- *son* amendement n° 20 (rappelle le caractère provisoire du maintien des modalités de tarification) : non soutenu (p. 1606).

Article 18 *(dotation globale des établissements publics de santé et des établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier) :*

- *son* amendement n° 21 (introduit la prise en compte de l'activité constatée et de l'activité prévisionnelle) : non soutenu (p. 1608).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Age de la retraite (p. 2168).

Gouvernement : réflexion et dialogue (p. 2168).

Pensions de retraites :
- inégalités sociales et sectorielles (p. 2168) ;
- modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2168).

Solidarité entre les générations (p. 2168).

Veuves : pensions de réversion (p. 2168).

- Projet de loi d'orientation pour la ville (n° 2009).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [28 mai 1991] :

Observations sur le rappel au règlement de : *Mazeaud (Pierre)* (p. 2331).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [11 juin 1991] :

Collectivités locales : taxe sur l'électricité : T.V.A. (p. 3002).

Communautés européennes : marché unique et harmonisation de la T.V.A. (p. 3002).

Finances publiques :
- déficit budgétaire (p. 3002) ;
- dépenses : niveau et évolution (p. 3002).

Fonctionnaires et agents publics : effectifs (p. 3002).

Logement : 1 p. 100 logement (p. 3003).

Lois de finances rectificatives : dépôt ou non d'un projet (p. 3002).

Parlement : information (p. 3002).

Politique économique : O.C.D.E. : jugement sur la politique économique française et situation des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne (p. 3002).

Prévisions et projections économiques (p. 3002).

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Article 1er *(dispositions relatives à la liberté de prestation de services en assurance de responsabilité civile automobile) :*

- *son* amendement n° 59 (prévoit le sursis à exécution en cas de recours contre les sanctions prévues à l'article 212-3 du code des assurances (p. 3033) : retiré (p. 3034).

Article 4 *(application de la T.V.A. aux ventes publiques de biens d'occasion, d'antiquité et de collection, de pierres précieuses et perles et d'œuvres d'art originales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 169 du Gouvernement (reporte la date d'application de l'article au 15 juillet 1991 et prévoit son entrée en vigueur le premier lundi suivant la promulgation de la loi si celle-ci est postérieure au 15 juillet 1991) (p. 3037).

Article 5 *(assujettissement à la T.V.A. des auteurs et interprètes des œuvres de l'esprit, des artistes et des sportifs) :*

- *ses observations* (p. 3038) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 62 de M. Gilbert Gantier (porte la franchise à 350 000 F de chiffre d'affaires) (p. 3039).

Article 7 *(réduction du taux des taxes locales sur l'électricité) :*

- *ses observations* sur la proposition du Gouvernement pour l'organisation de la discussion des articles (p. 3046).

Article 9 *(application du taux normal de la T.V.A. aux commissions perçues par les agences de voyage et les organisateurs de circuits touristiques) :*

- *soutient* l'amendement n° 74 de M. Gilbert Gantier (de suppression) : vote réservé (p. 3057) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 10 *(application du taux normal de la T.V.A. aux produits horticoles et sylvicoles à l'exception de ceux qui sont utilisés en agriculture) :*

- *soutient* l'amendement n° 113 de M. Charles Millon (de suppression) : vote réservé (p. 3062) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

Article 11 *(aménagement du taux de la T.V.A. applicable aux terrains à bâtir) :*

- *défavorable* (p. 3063).

Article 17 *(prélèvement exceptionnel sur les fonds, déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitués par les produits des taxes instituées par l'article 3 de la loi du 13 juillet 1972 et les articles 104 et 106 de la loi de finances pour 1982) :*

- *ses observations* (p. 3075).

Article 18 *(suppression de la Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme - C.A.C.O.M.) :*

- *ses observations* (p. 3076).

Article 25 *(réduction du taux de la participation des employeurs à l'effort de construction et relèvement de leur contribution au Fonds national d'aide au logement) :*

- *défavorable* (p. 3084).

Après l'article 35 :

- *son* amendement n° 98 (attribue la présidence de la commission de remembrement au président du tribunal administratif ou à un membre de ce tribunal désigné par lui) : vote réservé (p. 3097) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [12 juin 1991] (p. 3100).

- Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).

Première lecture :

Discussion de l'article unique [8 octobre 1991] :

Article 433-3 du code pénal (agissements d'un particulier pour obtenir d'un autre qu'il trafique de son influence) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 61 de la commission (de suppression) (p. 4297).

Article 433-5 du code pénal (délit de rébellion) :

- *favorable* aux amendements n°s 167 de M. Jacques Toubon et 215 de Mme Nicole Catala (proposent une autre rédaction de l'article 433-5 en cohérence avec les amendements à l'article 433-6) (p. 4298).

Article 433-6 du code pénal (délit de rébellion) :

- *favorable* aux amendements n°s 168 de M. Jacques Toubon et 216 de Mme Nicole Catala (de suppression) (p. 4298) ;
- *favorable* aux amendements n°s 169 de M. Jacques Toubon et 217 de Mme Nicole Catala (précisent les cas de rébellion et les peines qui y correspondent) (p. 4298).

Article 434-1 du code pénal (non-dénonciation d'un crime) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 170 de M. Jacques Toubon (supprime l'impunité pour les concubins de criminel en cas de non-dénonciation) (p. 4303).

Article 434-2 du code pénal (défaut d'informer les autorités judiciaires ou administratives des sévices ou privations infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 71 de la commission (rédactionnel) (p. 4304).

Article 434-5 du code pénal (recel de criminel) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 265 de la commission (porte les peines à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 F d'amende lorsque le recel de criminel est commis de façon habituelle) (p. 4305).

Article 434-6 du code pénal (recel de cadavre) :

- *défavorable* à l'amendement n° 75 de la commission (punit la tentative de recel de cadavre des mêmes peines que celles prévues pour ladite infraction) (p. 4306).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Agriculture : budget du ministère de l'agriculture et difficultés des agriculteurs (p. 4531).

Aménagement du territoire (p. 4531, 4532).

Collectivités locales : concours de l'Etat (p. 4532).

Commerce et artisanat : régimes de retraite (p. 4531).

Finances publiques : déficit budgétaire (p. 4531).

Gouvernement : ministres : déplacements (p. 4531).

Impôt sur les sociétés (p. 4532).

Plus-values : imposition (p. 4532).

Deuxième partie :

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. - *Questions* [23 octobre 1991] :

Aménagement du territoire : zones défavorisées et de montagne (p. 4968).

Communautés européennes : budget des Communautés européennes : participation de la France (p. 4968).

Enseignement agricole : maisons familiales rurales : projet de décret (p. 4968).

Exploitations agricoles : succession et transmission des exploitations : régime fiscal (p. 4968).

Equipement, logement, transports et espace : Tourisme. - *Questions* [6 novembre 1991] :

Equipements touristiques : hôtellerie indépendante : financement (p. 5561).

Santé publique : thermalisme (p. 5560).

Sécurité sociale : cures : remboursement (p. 5560).

Articles et amendements portant articles additionnels non rattachés [15 novembre 1991] :

Après l'article 73 :

- *son* amendement n° 86 soutenu par M. Gilbert Gantier (amortit à 100 p. 100 les investissements d'amélioration effectués en 1993 par les entreprises d'hôtellerie et de restauration) : rejeté (p. 6130).

WORMS (Jean-Pierre)

Député de Saône-et-Loire

(1re circonscription)

Socialiste

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Secrétaire de cette commission [*J.O.* du 4 avril 1991] (p. 4529).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 23 mai 1991] (p. 6972).

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 24 mai 1991] (p. 7030).

Membre de la mission d'information commune sur l'évaluation des lois de décentralisation en matière d'éducation nationale [*J.O.* du 12 juin 1991] (p. 7705).

Rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2326) [21 novembre 1991] (p. 6472).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi (n° 1748) de M. Alain Vivien, tendant à modifier la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant **modification du statut des agglomérations nouvelles (n° 2022)** [2 mai 1991].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat (n° 2345), tendant à modifier la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant **modification du statut des agglomérations nouvelles (n° 2393)** [28 novembre 1991].

QUESTIONS

à un ministre :

- **Fonction publique** [2 mai 1991] :

Administration : « renouveau du service public » : politique (bilan provisoire) (p. 1981).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 2083).**

Première lecture :

Explications de vote [8 octobre 1991] :

Code pénal :
- infractions : définitions : actualisation (p. 4328) ;
- livre IV : contenu et conditions d'examen (p. 4328) ;
- réforme : histoire, signification et buts (p. 4328).

Communes : ingérence et trafic d'influence (p. 4328).

Vote pour du groupe socialiste (p. 4328).

- **Conclusion du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi tendant à modifier la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles (n° 1748).**

Rapporteur.

Première lecture :

Procédure d'adoption simplifiée [15 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *favorable* à l'amendement n° 2 de M. Georges Colombier (dispose que lorsqu'une zone d'activité économique se situe sur le territoire d'une ville nouvelle et sur celui d'une commune limitrophe et que cette zone est comprise dans le périmètre d'intervention d'un établissement public d'aménagement des villes nouvelles, le taux de taxe professionnelle de la zone d'activité économique peut être aligné sur celui de la ville nouvelle) (p. 4473).

Article 4 *(relations financières entre la communauté ou le syndicat d'agglomération nouvelle et les communes membres) :*

- *favorable* à l'amendement n° 3 de M. Georges Colombier (de précision) (p. 4475) ;
- *favorable* à l'amendement n° 4 de M. Alain Richard (précise que, pour le calcul de la bonification par habitant nouveau, la dotation moyenne par habitant se réfère à l'ensemble des habitants de l'agglomération) (p. 4475) ;
- *favorable* à l'amendement n° 6 de M. Alain Richard (précise que le complément de ressources de départ versé en 1992 est pérenne et sera éventuellement complété par de nouveaux versements les années suivantes) (p. 4475) ;
- *favorable* à l'amendement n° 5 de M. Alain Richard (de conséquence) (p. 4475).

Article 5 *(coordination) :*

- *son* amendement n° 1 (de précision) : adopté (p. 4476).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 décembre 1991] :

Fonds de coopération : alimentation et répartition (p. 7074).

Proposition de loi : préparation : concertation (p. 7073).

Relations financières entre le syndicat d'agglomération nouvelle (S.A.N.) et les communes membres : répartition des charges et « dotation de référence » (p. 7074).

Sénat : modifications apportées au texte en première lecture (p. 7074).

Villes nouvelles : histoire, originalité et spécificités (p. 7073, 7074).

Y

YAMGNANE (Kofi)

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration, chargé des affaires sociales et de l'intégration

NOMINATIONS

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration, chargé des affaires sociales et de l'intégration. Décret du 17 mai 1991 [*J.O.* du 18 mai 1991] (p. 6789).

REPONSES AUX QUESTIONS

orales sans débat de :

- ***Cacheux (Denise) (n° 484) :* postes et télécommunications (courrier) :** tarifs : hausse ; colis à destination du tiers monde ; conséquences pour les associations humanitaires ; poste : exploitant autonome de droit public ; surtaxe S.A.L. pour l'acheminement par avion : exonération [11 octobre 1991] (p. 4465, 4466).

- ***Albouy (Jean) :* plan pauvreté-précarité :** hiver 1991-1992 ; personnes sans abris ; associations caritatives : aides ; Etat : efforts financiers pour l'hébergement, la nourriture, la santé et le chauffage [4 décembre 1991] (p. 7125, 7126).

- ***Derosier (Bernard) (n° 521)* : handicapés (politique et réglementation)** : enfants handicapés : maintien à domicile ; complément de l'allocation d'éducation spéciale : décret du 23 septembre 1991 ; école : mission d'accueil ; allocation compensatrice pour tierce personne : attribution aux seuls adultes handicapés ; insertion professionnelle : primes aux entreprises [13 décembre 1991] (p. 7717, 7718).

- ***Goulet (Daniel) (n° 517)* : réactualisation de la loi de 1975 sur les handicapés** : éducation spécialisée ; insertion professionnelle ; moyens : revalorisation ; loi de 1975 : réactualisation [13 décembre 1991] (p. 7718, 7719).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Deuxième lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [25 juin 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3585, 3586).

Bénévolat : congé de représentation et couverture sociale (p. 3585).

Droits de l'homme et libertés publiques : liberté d'association : bloc de constitutionnalité (p. 3585).

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Article 1er *(congé de représentation) :*

- *soutient* l'amendement n° 27 du Gouvernement (étend le bénéfice du congé de représentation aux salariés mutualistes bénévoles) (p. 3586) : adopté (p. 3587) ;
- *favorable* à l'amendement n° 1 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'application du congé de représentation aux représentants dans les instances de concertation départementales et régionales) (p. 3587) ;
- *favorable* à l'amendement n° 2 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'application du congé de représentation aux salariés de l'ensemble des entreprises) (p. 3588) ;
- *favorable* à l'amendement n° 3 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'indemnité compensatrice) (p. 3588).

Après l'article 2 *bis* :

- *défavorable* à l'amendement n° 20 de M. Jean-Louis Masson (autorise les associations d'Alsace-Lorraine à demander l'application du droit commun) (p. 3589).

Article 3 *(déclaration auprès de la préfecture des projets d'appel à la générosité publique) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 23 du Gouvernement (précise que la déclaration est préalable à l'appel à la générosité publique) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3591) ;
- *soutient* le sous-amendement n° 24 du Gouvernement (autorise les organismes effectuant plusieurs campagnes successives à procéder à une déclaration annuelle) à l'amendement n° 11 de la commission : adopté (p. 3591).

Article 4 *(établissement d'un compte d'emploi) :*

- *soutient* le sous-amendement n° 25 du Gouvernement (établit un droit à la consultation du compte d'emploi pour les adhérents ou les donateurs) à l'amendement n° 12 de la commission (définit l'obligation d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) : adopté (p. 3592).

Article 5 *(contrôle des comptes d'emploi des organismes faisant appel à la générosité publique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Reitzer (soumet les associations faisant appel à l'épargne publique au même contrôle que les sociétés commerciales) (p. 3593).

Après l'article 5 :

- *soutient* l'amendement n° 26 du Gouvernement (établit la procédure applicable aux organismes qui font appel à la générosité publique sans avoir préalablement satisfait à l'obligation de déclaration) (p. 3594) : retiré (p. 3595).

Titre :

- *soutient* le sous-amendement oral du Gouvernement (ajoute les mutuelles) à l'amendement n° 17 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3596).

Son intervention (p. 3598).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 juillet 1991] :

Associations faisant appel à la générosité publique : contrôle de l'emploi des fonds collectés (p. 3965, 3966).

Bénévolat : congé de représentation et protection sociale (p. 3965, 3966).

Cour des comptes : compétence (p. 3966).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [5 juillet 1991] :

Assemblée nationale : lecture définitive (p. 4010).

Bénévolat : congé de représentation (p. 4010).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture, deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [22 octobre 1991] :

Action sociale et solidarité nationale :
- intégration (p. 4854) ;
- pauvreté : lutte contre (p. 4855) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : croissance (p. 4854, 4855) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : insertion (p. 4854, 4855).

Etrangers :
- Fonds d'action sociale (F.A.S.) (p. 4855) ;
- immigration : intégration (p. 4854).

Français, nationalité française (p. 4855).

Jeunes : insertion professionnelle et sociale (p. 4855).

Réponses aux questions :

Action sociale et solidarité nationale :
- Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (C.H.R.S.) (M. Jean-Michel Testu) (p. 4856) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : continuité (M. Jean-Marie Le Guen) (p. 4856) ;
- revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : lacunes (Mme Roselyne Bachelot) (p. 4879).

Départements : transferts de charges et de ressources (M. Pierre-Rémy Houssin) (p. 4858)

Mariage : régimes matrimoniaux : mariages blancs : contrôle (M. Marc Laffineur) (p. 4862).

Z

ZELLER (Adrien)

Député du Bas-Rhin

(7e circonscription)

U.D.C.

S'inscrit au groupe de l'Union du centre [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4443).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4486).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à transférer aux régions la responsabilité des **centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (n° 1988)** [17 avril 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Revalorisation des retraites :** revalorisation de 0,8 p. 100 au 1er juillet 1991 ; baisse du pouvoir d'achat des pensions pour 1990 et 1991 ; retraite à soixante ans : maintien ; pensions de réversion : taux porté à 52 p. 100 [26 juin 1991] (p. 3675, 3676).

- **Affaire de Haguenau :** rencontres néo-nazies de Haguenau (Bas-Rhin) ; rôle des renseignements généraux ; poursuites à l'encontre des mouvements néo-nazis ; surveillance exercée par la police ; mouvements d'extrême-droite : interdiction en France [18 décembre 1991] (p. 8144, 8145).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (n° 1899).**

Première lecture :

Avant la discussion des articles [20 mars 1991] :

Ses observations sur la question préalable opposée par : *Millon (Charles)* (p. 98).

Principaux thèmes développés :

Communes : inégalités et solidarité (p. 132).

Communes rurales et dotation de solidarité rurale (p. 98).

Coopération intercommunale (p. 132, 133).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et dotation de solidarité en Ile-de-France :

- communes contributives (p. 132) ;
- critères : 10 000 habitants (seuil) (p. 98, 132) ;
- critères : logement social.

Ville : villes centres en zone rurale (p. 98).

Discussion des articles [21 et 22 mars 1991] :

Avant l'article 2 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 136 rectifié de M. Augustin Bonrepaux (dispose que la strate de population prise en compte pour le calcul de la dotation de base des communes membres d'un groupement à fiscalité propre est celle de ce groupement, quand son critère d'intégration fiscale est supérieur à 10 p. 100) (p. 183).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *défavorable* (p. 186) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 46 de M. Patrick Ollier (modifie les critères d'attribution et de répartition de la D.S.U., limite son montant et prévoit une dotation réduite provisoire en cas de fin de droit à la D.S.U.) (p. 189) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 59 de M. Yves Fréville (crée un concours particulier appelé dotation minimale urbaine pour les communes les plus pauvres de plus de 10 000 habitants) (p. 189) ;

- *son* amendement n° 169 (abaisse le seuil d'attribution de la D.S.U. aux communes de 5 000 habitants) (p. 190) : vote réservé (p. 191) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *favorable* à l'amendement n° 60 de M. Yves Fréville (réduit de moitié la D.S.U. pour les villes de moins de 10 000 habitants dont le nombre de logements sociaux est compris entre 950 et 1 100) : vote réservé (p. 194) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 104 de M. Robert Pandraud (dispose que les communes ayant passé un contrat de D.S.Q. bénéficient de la D.S.U. pendant la durée du contrat) (p. 198) ;

- *soutient* l'amendement n° 123 de M. Yves Fréville (supprime la référence à l'effort fiscal dans les critères de répartition de la D.S.U.) (p. 213) : vote réservé (p. 214) ; adopté au scrutin public : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 225) ;

- *favorable* à l'amendement n° 4 de la commission des finances (instaure une D.S.U. réduite de moitié pour les villes de plus de 10 000 habitants dont le nombre de logements sociaux est compris entre 9,5 p. 100 et 11 p. 100 de la population totale) (p. 215).

Après l'article 3 :

- *favorable* aux amendements nos 53 de M. Augustin Bonrepaux, 43 de M. Philippe Vasseur, 47 et 116 de M. Patrick Ollier (instituent une dotation de solidarité rurale) (p. 222) ;

Communes : coopération intercommunale (p. 225).

Le groupe U.D.C. ne prend pas part au vote (p. 224).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 16 de la commission (maintient la progression du taux de garantie au niveau prévu pendant la période transitoire) (p. 238) ;

- *son* amendement n° 118 (abaisse le seuil de contribution des communes à 5 000 habitants) : vote réservé (p. 238) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 33 de M. André Rossinot (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) (p. 245) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 174 de M. Michel Noir (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) (p. 245) ;

- *ses observations* sur l'amendement n° 5 de la commission des finances (dispose que les communes dont le nombre de logements sociaux est élevé et dont le potentiel fiscal est supérieur à la moyenne nationale contribuent au financement de la D.S.U.) (p. 246) ;

Impôts locaux : liaison des taux (p. 246).

- *défavorable* à l'amendement n° 19 de la commission (établit l'écrêtement total de la garantie de progression de la D.G.F. pour les communes bénéficiant d'une garantie de progression élevée) (p. 248) ;

- *son* amendement n° 108 (assure un taux de progression garantie minimum de 25 p. 100 aux villes de moins de 20 000 habitants chefs-lieux d'arrondissement) : vote réservé (p. 249) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *son* sous-amendement n° 177 (précise que les logements sociaux doivent être adaptés) à l'amendement n° 35 de M. André Rossinot (dispose que les logements sociaux compris dans un quartier sous contrat D.S.Q. sont comptés deux fois pour le calcul du total des logements sociaux) : vote réservé (p. 250) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 164 corrigé de M. Pierre Malvy (dispose que les communes appartenant à des départements ruraux ne sont pas soumises à l'écrêtement) (p. 251, 252) : vote réservé (p. 252) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *soutient* l'amendement n° 165 de M. Pierre Malvy (dispose que les communes qui ne bénéficient pas de la dotation « ville-centre » et qui sont les seules à disposer d'équipements sociaux ne sont pas soumises à l'écrêtement) : vote réservé (p. 252) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Article 5 *(financement de la dotation de solidarité urbaine en 1991, 1992 et 1993) :*

- *son* amendement n° 109 (instaure une garantie de progression minimum de la D.G.F. pour les communes contribuant au financement de la D.S.U.) (p. 254) : vote réservé (p. 255) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;

- *son* amendement n° 181 (garantit un montant minimum de D.G.F. aux communes contribuant au financement de la D.S.U. et un maintien de la D.G.F. pour les communes dont le potentiel fiscal n'excède pas de plus de 30 p. 100 la moyenne nationale) (p. 255) : vote réservé (p. 256) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296) ;
- *son* amendement n° 178 (garantit un montant minimum de D.G.F. aux communes contribuant au financement de la D.S.U.) : vote réservé (p. 256) ; non soumis au vote ; application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Après l'article 9 :

- *son* amendement n° 170 soutenu par M. Jean-Jacques Hyest (prévoit que les mécanismes d'attribution et de financement de la D.S.U. seront réétudiés avant leur application en 1992 au vu des nouveaux textes sur la coopération intercommunale) (p. 292) : vote réservé (p. 293) ; non soumis au vote : application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution (p. 296).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [15 avril 1991] :

Article 2 *(part de la dotation supplémentaire aux communes touristiques ou thermales au sein des concours particuliers) :*

- *soutient* l'amendement n° 41 de M. Léonce Deprez (relève à 33 1/3 p. 100 et 45 p. 100 les pourcentages qui fixent la part de la dotation destinée aux communes touristiques et thermales au sein des concours particuliers) : rejeté (p. 1209).

Article 3 *(institution d'une dotation de solidarité urbaine) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 45 de M. Serge Charles (compare les potentiels fiscaux des communes par groupes démographiques) (p. 1212) ;
- *ses observations* sur l'amendement n° 47 de M. Serge Charles (dispose que la dotation de solidarité urbaine doit être affectée par les communes bénéficiaires à des opérations à caractère social) (p. 1213).

Article 3 *bis* supprimé par le Sénat *(rapport au Parlement sur la prise en compte des bénéficiaires d'une aide personnelle au logement) :*

- *favorable* à l'amendement n° 11 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et supprime la demande de simulations) (p. 1215).

Article 4 *(financement de la dotation de solidarité urbaine ; régime applicable au-delà de 1993) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 20 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale après le 9e alinéa de l'article) (p. 1218) ;
- *soutient* l'amendement n° 55 de M. Jean-Jacques Hyest (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q. et limite celle des communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants aux seules communes dont le potentiel fiscal est inférieur ou égal au double de celui de l'ensemble des communes) : rejeté (p. 1220) ;
- *son* amendement n° 42 (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q. et limite celle des communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants aux seules communes dont le potentiel fiscal est inférieur à une fois et demie le potentiel fiscal moyen des communes de plus de 10 000 habitants) : retiré (p. 1220) ;
- *soutient* l'amendement n° 57 de M. Germain Gengenwin (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q. et limite celle des communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants aux seules communes dont le potentiel fiscal est inférieur à une fois et demie le potentiel fiscal moyen des communes de plus de 10 000 habitants) : retiré (p. 1220) ;
- *soutient* l'amendement n° 62 de M. Alain Madelin (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q. et limite celle des communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants aux seules communes dont le potentiel fiscal est inférieur à une fois et demie le potentiel fiscal moyen des communes de plus de 10 000 habitants) : retiré (p. 1220) ;
- *soutient* l'amendement n° 58 de M. Germain Gengenwin (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q. et limite celle des communes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants aux seules communes dont le potentiel fiscal est inférieur à une fois un tiers le potentiel fiscal moyen des communes de plus de 10 000 habitants) : retiré (p. 1220) ;
- *favorable* à l'amendement n° 54 de M. Martin Malvy (supprime l'exonération de contribution à la dotation de solidarité urbaine des communes de moins de 100 000 habitants faisant l'objet d'une convention D.S.Q.) (p. 1220).

Après l'article 4 *bis* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 69 de M. Jean-Jacques Jegou (dispose que les communes contributives à la dotation de solidarité urbaine peuvent chaque année augmenter leur taux de taxe professionnelle dans la limite du taux moyen départemental de taxe professionnelle constaté l'année précédente) (p. 1222) ;

Impôts locaux : liaison des taux (p. 1222).

Article 7 *(institution d'un fonds régional de coopération et de solidarité de la région Ile-de-France) :*

- *son* intervention : Assemblée nationale : conditions de travail et heure de levée de la séance (p. 1229).

Article 11 *(réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 35 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 1241).

Explications de vote :

Aménagement du territoire : zones rurales (p. 1243).

Dotations instituées par le projet : dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité en Ile-de-France :
- critères : choix (p. 1243) ;
- critères : logement social (p. 1243).

Impôts locaux : taxe professionnelle (péréquation) (p. 1243).

Ville : villes-centres en zone rurale (p. 1243).

Groupe U.D.C. : ne prend pas part au vote (p. 1243).

- Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (n° 1581).

Première lecture :

Discussion des articles [8 avril 1991] :

Article 63 *(dotation globale de fonctionnement des communautés de villes et des communautés de communes) :*

- *soutient* l'amendement n° 390 de M. Jean Briane (modifie la définition de la dotation de base prévue au paragraphe II de l'article) : rejeté (p. 916) ;
- *soutient* l'amendement n° 67 de M. Jean Briane (propose que la dotation de base de la communauté de villes soit pondérée par le coefficient d'intégration fiscale) : rejeté (p. 916).

- Déclaration du Gouvernement sur l'avenir des retraites et débat sur cette déclaration (n° 2032).

Principaux thèmes développés [14 mai 1991] :

Contribution sociale généralisée (C.S.G.) (p. 2151).

Epargne : épargne-retraite (p. 2152).

Financement : problème et solutions (p. 2151).

Gouvernement : attentisme (p. 2151).

Livre blanc (p. 2151).

Pensions de retraites :
- modalités de calcul et durée de cotisation (p. 2152) ;
- revalorisation (p. 2151).

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n° 2028) et projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n° 2029).

Première lecture :

Explications de vote [3 juin 1991] :

Vote pour du groupe U.D.C. (p. 2698).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2067 rectifié).

Première lecture :

Discussion des articles [12 juin 1991] :

Après l'article 12 :

- *soutient* l'amendement n° 84 de M. Georges Colombier (étend le bénéfice du taux réduit au traitement des ordures ménagères effectué par les communes ou leurs groupements, dans le cadre du service public de collecte d'ordures ménagères, si les procédés utilisés permettent la production d'énergie, de compost ou le recyclage des matières ainsi collectées) : vote réservé (p. 3072) ; non soumis au vote : application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (p. 3100).

- Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et débat sur cette déclaration (n° 2131).

Principaux thèmes développés [19 juin 1991] :

Citoyenneté européenne (p. 3401).

Europe : Europe centrale et de l'Est : incertitudes, association à la Communauté (p. 3401).

Europe sociale :
- Charte sociale (p. 3400) ;
- chômage : système européen de réassurance (p. 3401).

Institutions communautaires :
- « Congrès » : émanation à parité des parlements nationaux et du Parlement européen (p. 3400) ;
- déficit démocratique (p. 3400) ;
- Europe fédérale : démarche progressive (p. 3401).

Parlement européen : élections : mode de scrutin (p. 3400).

Parlements nationaux :
- conférence des présidents des assemblées des Etats membres et conférence des parlements (p. 3400) ;
- Parlement français : commission permanente des affaires européennes : création (p. 3400).

- Projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat dans les associations (n° 1904).

Deuxième lecture :

Discussion des articles [25 juin 1991] :

Après l'article 2 *bis* :

- *soutient* l'amendement n° 20 de M. Jean-Louis Masson (autorise les associations d'Alsace-Lorraine à demander l'application du droit commun) : retiré (p. 3589) ;
- *soutient* l'amendement n° 21 de M. Jean-Louis Masson (applique les dispositions relatives aux associations reconnues d'utilité publique aux associations d'Alsace-Lorraine dont la mission a été reconnue d'utilité publique) : retiré (p. 3590).

Article 3 *(déclaration auprès de la préfecture des projets d'appel à la générosité publique) :*

- *ses observations* (p. 3590) ;
- *son* sous-amendement n° 29 (exclut du champ d'application du texte les campagnes menées à l'échelon régional ou départemental) à l'amendement n° 11 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) : adopté (p. 3591).

Article 5 *(contrôle des comptes d'emploi des organismes faisant appel à la générosité publique) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Reitzer (soumet les associations faisant appel à l'épargne publique au même contrôle que les sociétés commerciales) (p. 3593) ;
- *son* sous-amendement n° 19 (supprime les dispositions relatives au contrôle du compte d'emploi dans le cadre de campagnes menées à l'échelon régional ou départemental) à l'amendement n° 13 de la commission (attribue à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes le contrôle du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel à la générosité publique) (p. 3593) : adopté (p. 3594).

Après l'article 5 :

- *défavorable* à l'amendement n° 26 du Gouvernement (établit la procédure applicable aux organismes qui font appel à la générosité publique sans avoir préalablement satisfait à l'obligation de déclaration) (p. 3595).

Article 7 *(conditions d'application de la loi) :*

- *son* sous-amendement n° 18 (institue un niveau de ressources collectées précisé par décret, à partir duquel s'appliquent les dispositions relatives au contrôle de la Cour des comptes) à l'amendement n° 15 rectifié de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 3595) : retiré (p. 3596).

- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [26 juin 1991] :

Article 3 *(dispositions contractuelles et dispositions applicables à défaut) :*

- *défavorable* (p. 3715).

Avant l'article 17 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (revalorise les prestations vieillesse, invalidité et accidents du travail de 0,8 p. 100 au 1er juillet 1991) (p. 3728).

Article 18 *(redéploiement des crédits non consommés destinés à l'insertion des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 56 du Gouvernement (de suppression) (p. 3732).

Après l'article 18 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 57 du Gouvernement (abaisse de vingt à dix-huit ans l'âge d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale des étudiants et élèves actuellement ayants droit au régime général) (p. 3732, 3733).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [16 octobre 1991] :

Ses interruptions (p. 4581, 4601).

Principaux thèmes développés :

Communautés européennes : politique agricole commune (p. 4601).

Politique économique : comparaisons internationales : Allemagne et pays anglo-saxons (p. 4581).

Première partie, discussion des articles [17 octobre 1991] :

Après l'article 2 :

- *ses observations* sur les amendements nos 28 de M. Jean de Gaulle et 253 de M. Philippe Auberger (rendent la cotisation sociale généralisée déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4619) ;

Personnes âgées : dépendance (financement par l'Etat) (p. 4619).

Sécurité sociale : prestations familiales (compensation par l'Etat du déplafonnement des cotisations) (p. 4619).

- *son* amendement no 262 (porte à 70 kilomètres la distance entre le domicile et le lieu de travail autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) (p. 4622) : retiré (p. 4623) ;
- *son* amendement no 261 (porte à 50 kilomètres la distance entre le domicile et le lieu de travail autorisant la déductibilité des frais de déplacement de l'assiette de l'impôt sur le revenu) : retiré (p. 4624).

Deuxième partie :

Affaires sociales et intégration. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions* [22 octobre 1991] :

Action sociale et solidarité nationale : revenu minimum d'insertion (R.M.I.) : crédits : croissance (p. 4837).

Handicapés :
- centres d'aide par le travail (C.A.T.) : création de places (p. 4837) ;
- insertion professionnelle : généralités (p. 4837).

Ministère des affaires sociales et de l'intégration : décentralisation (p. 4838).

Retraites :
- âge de la retraite (p. 4838) ;
- financement (p. 4838).

Sécurité sociale :
- dépenses d'assurance maladie et dépenses de santé : maîtrise négociée, enveloppe globale, objectif annuel de dépenses (p. 4837) ;
- trésorerie (p. 4837).

- Projet de loi modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (no 2254).

Première lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [19 novembre 1991] :

Accidents du travail :
- assurance et prévention : système de l'Alsace-Moselle (p. 6335) ;
- bâtiment et travaux publics (p. 6335) ;
- statistiques : dégradation (p. 6335).

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : secteur du bâtiment et des travaux publics : seuil (p. 6335).

Communautés européennes :
- directives : protection et santé des travailleurs (p. 6335) ;
- Europe sociale : méthode et signification (p. 6335).

Parlement : droit communautaire : association et information (p. 6335).

Travail :
- inspection du travail : moyens et compétences (p. 6335) ;
- travail de nuit : femmes (p. 6335).

Discussion des articles [19 novembre 1991] :

Avant l'article 1er :

- *défavorable* à l'amendement no 17 de Mme Muguette Jacquaint (réduit la durée quotidienne maximale de travail de dix à huit heures) (p. 6342).

Article 1er *(principes généraux de prévention) :*

Article L. 230-2 du code du travail (obligations générales des chefs d'établissement) :

- *favorable* à l'amendement no 26 de Mme Muguette Jacquaint (impose à l'employeur la vérification de la pleine maîtrise du salarié à mettre en œuvre les précautions de sécurité nécessaires) (p. 6347).

Après l'article 8 :

- *ses observations* sur l'amendement no 8 de la commission (établit une procédure autorisant l'inspecteur du travail à soustraire immédiatement un salarié à une situation de danger grave et imminent sur un chantier du bâtiment et des travaux publics) (p. 6351).

Article 9 *(obligations relatives à la mise sur le marché des équipements de travail et des moyens de protection) :*

- *son* amendement no 43 (attribue la responsabilité au locataire en cas de contrat de crédit-bail ou de location financière) (p. 6352) : retiré (p. 6353).

Explications de vote :

Vote pour du groupe U.D.C. (p. 6335).

- Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (no 2315).

Première lecture :

Discussion des articles [26 novembre 1991] :

Après l'article 46 :

- *son* amendement no 1 soutenu par M. Germain Gengenwin (dispose que les statistiques du chômage et de l'emploi salarié font l'objet, chaque mois, d'une publication conjointe par le ministre chargé de l'emploi) (p. 6636) : retiré (p. 6637).

- Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration (no 2384).

Principaux thèmes développés [27 novembre 1991] :

Commission européenne :
- méthodes « technocratiques » de la Commission (p. 6690) ;
- Président : investiture par le Parlement (p. 6690).

Conseil européen : vote à la majorité qualifiée (p. 6692).

Droit communautaire : « subsidiarité » : principe : définition (p. 6692).

Etats-Unis : marché commun avec le Canada et le Mexique (p. 6690).

Europe : Europe centrale et de l'Est : aide, association à la C.E.E. (p. 6690).

France : Parlement français : commission permanente compétente dans le domaine communautaire (p. 6690).

Institutions communautaires :
- citoyenneté européenne : généralités (p. 6692) ;
- « codécision » : procédure de conciliation entre le Conseil des ministres et le Parlement européen (p. 6690).

Japon : prééminence économique (p. 6690).

Parlement européen : pouvoirs : extension : perspectives (p. 6690).

Union politique : perspectives (p. 6692).

Union soviétique : désintégration (p. 6690).

Yougoslavie : médiation européenne : échec (p. 6690).

- Projet de loi de finances rectificative pour 1991 (no 2379).

Première lecture :

Discussion des articles [4 décembre 1991] :

Après l'article 35 :

- *son* amendement no 110 soutenu par M. Gilbert Gantier (étend le dispositif du crédit d'impôt-recherche aux

dépenses engagées pour la création de collections nouvelles par les entreprises des secteurs manufacturiers) : retiré (p. 7189).

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2318).

Première lecture :

Avant la discussion des articles [9 décembre 1991] :

Rappel au règlement : demande au Gouvernement de prendre l'engagement de ne pas déposer d'amendements « surprise » en séance de nuit (p. 7393).

Discussion des articles [10 décembre 1991] :

Article 5 précédemment réservé *(pérennisation du régime local d'assurance maladie applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle) :*

- *ses observations* (p. 7496).

Nouvelle lecture :

Discussion des articles [18 décembre 1991] :

Après l'article 9 :

- *défavorable* à l'amendement n° 2 rectifié du Gouvernement (institue une contribution exceptionnelle à la charge des grossistes répartiteurs, reconduit le plafonnement des remises consenties aux pharmacies d'officine et crée un fonds d'entraide de l'officine) (p. 8173).

Après l'article 11 :

- *ses observations* sur l'amendement n° 34 du Gouvernement (établit le régime juridique de l'autorisation des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres par le représentant de l'Etat) (p. 8176).

Après l'article 11 *ter* :

- *ses observations* sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (établit un dispositif de tiers payant pour l'allocation de garde d'enfants à domicile) (p. 8177).

Après l'article 8 (amendements précédemment réservés) :

- *ses observations* sur l'amendement n° 1 rectifié du Gouvernement précédemment réservé (autorise les organismes de sécurité sociale à recouvrer auprés des professionnels de santé les indus résultant de l'inobservation de la nomenclature générale des actes professionnels ou de la facturation d'un acte non effectué) (p. 8179).

- Projet de loi modifiant les articles 27, 31 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 2349).

Première lecture :

Discussion des articles [16 décembre 1991] :

Article 1er *(modifications des dispositions communes applicables aux secteurs public et privé de la communication audiovisuelle) :*

- *son* amendement n° 2 soutenu par M. Christian Kert (établit un quota de diffusion d'émissions régionales de 10 p. 100) (p. 7955) : rejeté (p. 7956).

ZUCCARELLI (Emile)

Député de la Haute-Corse

(1re circonscription)

Apparenté socialiste

S'apparente au groupe socialiste [*J.O.* du 31 mars 1991] (p. 4442).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [*J.O.* du 3 avril 1991] (p. 4487).

Cesse d'appartenir à cette commission [*J.O.* du 5 avril 1991] (p. 4605).

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [*J.O.* du 5 avril 1991] (p. 4605).

Rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) (recherche et technologie) [9 octobre 1991] (p. 4395).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le **projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240) :** annexe n° 35 : **recherche et technologie (n° 2255)** [9 octobre 1991].

QUESTIONS

au Gouvernement :

- **Attentat à Bastia :** Corse : attentat commis contre l'hôtel du département et de la préfecture ; attitude du Front de libération national corse (F.L.N.C.) [29 mai 1991] (p. 2384, 2385).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

Nouvelle lecture :

Principaux thèmes développés avant la discussion des articles [3 avril 1991] :

Affaires étrangères : Europe (statut d'autonomie des îles européennes) (p. 668).

Compétences de la collectivité territoriale de Corse : transferts de compétences (p. 668).

Conseil exécutif (p. 668).

Gouvernement : engagements pris à l'égard des autonomistes et indépendantistes (p. 668).

Ordre public :
- attentats et violence en Corse (p. 668) ;
- « mafia » (p. 668).

Parlement : Sénat (travail sur le projet) (p. 668).

Politique économique : développement économique et investissements (p. 668).

Discussion des articles [3 et 4 avril 1991] :

Article 1er *(reconnaissance de l'entité corse) :*

- *défavorable* (p. 688) ;

Peuple corse : reconnaissance du peuple corse et incidences sur l'unité nationale (p. 688, 689).

Article 7 *(composition de l'Assemblée de Corse et régime électoral applicable) :*

Article L. 373 du code électoral :

- *défavorable* à l'amendement n° 25 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à la fusion des listes ayant obtenu moins de 5 p. 100 des suffrages avec d'autres listes ayant dépassé ce pourcentage) (p. 710).

Article 42 ter *(organismes représentés aux conseils consultatifs) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 72 de la commission (de suppression) (p. 723).

Article 52 *(activités éducatives complémentaires) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 88 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses) (p. 758).

Article 56 *(compétences en matière d'environnement) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 151, deuxième rectification, de la commission (institue un office de l'environnement de la Corse) (p. 760).

Article 58 bis *(Fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 99 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et précise le régime juridique de la taxe sur les passagers) (p. 768).

Après l'article 60 :

- *défavorable* à l'amendement n° 6 de M. Gilbert Millet (autorise l'Assemblée de Corse à afficher dans les mairies les bénéficiaires des aides économiques) (p. 774).

Article 69 *(office des transports de la Corse) :*

- *défavorable* à l'amendement n° 127 de M. Philippe Sanmarco (établit le régime juridique de la répartition des crédits de la dotation de continuité territoriale par l'office des transports de la Corse) (p. 795).

Article 70 *(transfert de compétence en matière de voirie) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 138 de M. Pierre Pasquini (de suppression) (p. 797).

Article 80 *(refonte des listes électorales) :*

- *ses observations* sur l'amendement n° 123 de la commission (rétablit le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale) (p. 803).

Lecture définitive :

Principaux thèmes développés [12 avril 1991] :

Parlement : position des élus corses sur le projet (p. 1133).

« Peuple corse » : souhaits (p. 1133).

Statut : nécessité d'un nouveau statut (p. 1146).

- Projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240).

Deuxième partie :

Recherche et technologie. - *Examen du fascicule, principaux thèmes développés avant la procédure des questions.* Rapporteur [6 novembre 1991] :

Aménagement du territoire : déconcentration hors de l'Ile-de-France (p. 5583).

Chercheurs et ingénieurs-techniciens-administratifs (I.T.A.) :
- effectifs et créations d'emplois (p. 5582) ;
- étrangers : chercheurs étrangers (p. 5583) ;
- mobilité des chercheurs (p. 5582, 5583) ;
- formation : conventions industrielles de formation pour la recherche (C.I.F.R.E.) (p. 5582).

Communautés européennes : programmes communautaires : Eurêka (p. 5583).

Energie : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : avenir ; missions (p. 5583).

Enseignement supérieur : étudiants : allocation de recherche (p. 5582).

Espace : Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (p. 5583).

Europe : Europe centrale et pays de l'Est : coopération scientifique (p. 5583).

Impôts et taxes : crédit d'impôt-recherche (p. 5583).

Industrie : recherche industrielle (p. 5582, 5583).

I.N.S.E.R.M. (p. 5582).

Programmes nationaux (p. 5583).

Recherche : ministère de la recherche et de la technologie :
- budget civil de recherche et de développement (B.C.R.D.) (p. 5582) ;
- budget de la recherche et de la technologie (B.R.T.) et Fonds de la recherche et de la technologie (F.R.T.) (p. 5582) ;
- crédits : montant, évolution, répartition, régulation (p. 5581).

Recherche fondamentale (p. 5582).

Régions : Ile-de-France (p. 5583).

Economie, finances et budget : Artisanat, commerce et consommation. - *Questions* [14 novembre 1991] :

Chambres consulaires : chambres de commerce et d'industrie : financement (p. 5981).

Impôts locaux : imposition additionnelle à la taxe professionnelle (I.A.T.P.) (p. 5981).